

Pascal Fontaine

Voyage au cœur de l'Europe 1953-2009

**Histoire du Groupe Démocrate-Chrétien
et du Parti Populaire Européen
au Parlement européen**

Préface de Hans-Gert Poettering
Avant-propos de Joseph Daul

Racine

Voyage au cœur de l'Europe

1953 - 2009

Pascal Fontaine

Voyage au cœur de l'Europe 1953-2009

Histoire du Groupe Démocrate-Chrétien
et du Parti Populaire Européen
au Parlement européen

Préface de Hans-Gert Poettering
Avant-propos de Joseph Daul



Racine

Ce livre, publié en version originale française, paraît simultanément en anglais sous le titre *Voyage to the Heart of Europe. 1953-2009. A History of the Christian-Democratic Group and the Group of the European People's Party in the European Parliament* et en allemand sous le titre *Herzenssache Europa. Eine Zeitreise. 1953-2009. Geschichte der Fraktion der Christdemokraten und der Europäischen Volkspartei im Europäischen Parlament.*

Mise en page: MC Compo, Liège
Impression et reliure: Drukkerij Lannoo, Tielt

Toutes reproductions ou adaptations d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque procédé que ce soit, réservées pour tous pays.

© Éditions Racine, 2009
52, rue Defacqz, B-1050 Bruxelles
www.racine.be

D. 2009, 6852. 38
Dépôt légal: novembre 2009
ISBN 978-2-87386-607-5

Imprimé en Belgique

SOMMAIRE

Préface de Hans-Gert Poettering	19
Avant-propos de Joseph Daul	23
Liste des acronymes et sigles	25
Remerciements	31
Introduction Pourquoi une histoire du Groupe?	33
Transmettre l'héritage et la mémoire	33
Objet et sujet de l'histoire européenne	34
La méthode: sources écrites, témoignages et volonté de transparence	36
Pourquoi un livre intitulé <i>Voyage au cœur de l'Europe</i> ?	37
Plan de l'ouvrage	38
Première partie Le temps des pionniers (1952 -1979)	41
I Genèse de la construction européenne	43
Naissance du Groupe Démocrate-Chrétien	43
L'initiative Schuman du 9 mai 1950 et les pères fondateurs	44
La CECA, première réalisation de la construction européenne	47
Le Groupe, une institution dans l'Institution?	48
L'esprit de famille et les valeurs des Démocrates-Chrétiens	49
La CED, une déception pour le Groupe Démocrate-Chrétien (1953-1954)	52
La relance de Messine aboutit à la signature des traités de Rome (1955-1957)	54

II	L'essor fulgurant des nouvelles Communautés européennes	57
	L'Assemblée parlementaire unique (1958): «de la chrysalide au papillon»	57
	Le Parlement affirme son indépendance en portant Robert Schuman à la Présidence (mars 1958)	58
	«L'Euratom, c'est un problème de volonté politique»	60
	Le Groupe Démocrate-Chrétien soutient la réalisation accélérée du Marché commun (1958-1968)	63
	L'Europe devient populaire	66
	S'affirmer en tant que puissance commerciale commune	66
	L'achèvement de l'Union douanière (1968-1969)	67
III	La défense du modèle communautaire (1961-1966)	69
	Les plans Fouchet: malentendus et affrontements autour d'une future Union politique (1961-1962)	69
	Le Groupe Démocrate-Chrétien ne se contentera pas de la simple coopération interétatique	70
	La crise de la «chaise vide» et le «compromis de Luxembourg» (juin 1965-janvier 1966)	73
IV	La politique agricole commune, enfant chéri des Démocrates-Chrétiens	77
	La Conférence de Stresa dessine les grandes lignes de la PAC (1958)	77
	Les trois marathons agricoles (1962-1968)	79
	Le plan Mansholt (1968) amorce une profonde réforme de la PAC	81
	La PAC reste pourtant «l'essence même de la Communauté, le cœur même de son intégration»	84
V	La longue marche vers l'Union monétaire	85
	L'effondrement du système de Bretton Woods (1971) ouvre la crise monétaire en Europe	87
	Le Serpent réduit les fluctuations entre les monnaies	87
	Le Sommet de Paris: objectif «Union européenne» (octobre 1972)	88
	Le Groupe favorable à un Fonds monétaire européen doté de puissants moyens	88
	Les Démocrates-Chrétiens confortés par la naissance du système monétaire européen (1978)	90

VI	Le Groupe Démocrate-Chrétien joue la carte budgétaire du Parlement européen	93
	Un pouvoir budgétaire renforcé: les traités financiers de 1970 et 1975	94
	La Cour des comptes sous l'aile protectrice de Heinrich Aigner	96
	La «procédure Notenboom»	96
VII	Le premier élargissement de la Communauté (1972)	99
	La relance de La Haye (1969), un nouveau souffle pour l'Europe: achèvement, approfondissement, élargissement	99
	Les péripéties de la candidature britannique à la Communauté européenne	100
	L'arrivée de nouveaux membres irlandais au Groupe Démocrate-Chrétien... mais les Britanniques devront attendre plus longtemps	104
	De nouveaux progrès vers l'Union politique (1972-1974)	105
VIII	Le tournant démocratique des États de l'Europe du Sud (1974-1975)	107
	La révolution des œillets au Portugal (avril 1974)	108
	La crise chypriote entraîne la chute des colonels grecs (juillet 1974)	109
	La mort du général Franco et la démocratisation en Espagne (novembre 1975)	110
IX	La politique sociale communautaire: une politique avant-gardiste des Démocrates-Chrétiens (1953-1979)	113
	Les premières réalisations de la CECA	113
	Que l'économique et le social aillent de pair, «comme les flammes et le feu»	114
	Du concret pour les citoyens: la libre circulation des travailleurs	116
	Le dialogue social du Groupe Démocrate-Chrétien avec les entreprises et les syndicats	118

X	Le Groupe Démocrate-Chrétien solidaire des peuples opprimés par l'Union soviétique	121
	Berlin: «le mur de la honte» (1961)	122
	Répression en Hongrie (octobre 1956) et en Tchécoslovaquie (août 1968)	123
	Le Sommet d'Helsinki (1975), réalité ou illusion d'une détente Est-Ouest?	124
	Une initiative audacieuse du Groupe: la coopération européenne en matière d'armement (1978)	126
XI	Un héritage historique et moral: l'aide à l'Afrique	129
	La contribution du Groupe Démocrate-Chrétien aux Conventions de Yaoundé I (juillet 1963) et Yaoundé II (1969)	130
	La Conférence de Lomé: un tournant dans les rapports de solidarité mutuelle (février 1975)	131
	Le Groupe Démocrate-Chrétien et la difficile bataille pour les droits de l'homme en Afrique: un bilan contrasté	133
XII	La vie quotidienne au Groupe Démocrate-Chrétien de 1952 à 1979	135
	Un condominium germano-italien au sein du Groupe Démocrate-Chrétien?	135
	Les premiers Présidents	137
	Un «club» des Européens	138
	Voyager et découvrir l'Europe	139
	La naissance d'un Secrétariat supranational	140
	«De véritables moines au service des institutions du matin jusqu'au soir!»	144
XIII	Vers les premières élections européennes (juin 1979)	149
	Naissance du Parti Populaire Européen	149
	Le Groupe Démocrate-Chrétien marque un point d'avance sur le Groupe Socialiste	152
	L'élection au suffrage universel direct: le «grand espoir» des Démocrates-Chrétiens	153
	10 juin 1979: jour «J» pour le Groupe Démocrate-Chrétien et le PPE	155

Deuxième partie Le temps des bâtisseurs (1979-1994)	159
XIV Anatomie du nouveau Groupe élu (juillet 1979)	161
L'impressionnante délégation allemande	163
La délégation italienne, l'autre «grand»	166
Des fortes personnalités au sein des délégations belge, française, néerlandaise, irlandaise et luxembourgeoise	168
XV Vie politique et organisation du Groupe durant la première législature (1979-1984)	173
Étoffer le Secrétariat et conserver sa nature supranationale, la tâche de Giampaolo Bettamio	173
Le Groupe du PPE convainc les parlementaires grecs de le rejoindre (décembre 1981)	178
La bataille perdue d'Egon Klepsch pour le «perchoir» et l'élection de Paolo Barbi (1982)	178
XVI «L'initiative Van Aerssen» lance le débat institutionnel au sein du Groupe du PPE (1979-1984)	183
La double stratégie: «petits pas» et nouveau traité	183
Du projet Genscher-Colombo (novembre 1981) au projet de traité sur l'Union européenne du Parlement européen (février 1984)	185
XVII Vers la reconnaissance complète du Parlement européen comme coautorité budgétaire (1979-1984)	191
Le rejet du budget 1980: «la première minute de vérité» du Parlement élu	192
La «doctrine Adonnino» (1981): le budget est un levier politique, pas un simple document comptable	194
Vers la résolution des crises budgétaires (1981-1984)	196
Le refus de la décharge pour le budget 1982: un avertissement à la Commission	198
XVIII La politique agricole commune (PAC): le «tonneau des Danaïdes» budgétaire	201
Le scandale des excédents	202
Moderniser le monde agricole	203
Le Groupe du PPE soutient les réformes de la Commission	205

XIX	Continuer à faire face à la menace soviétique	207
	Les désillusions de la détente	207
	«Ni rouges, ni morts»: la crise des euromissiles (1979-1984)	210
	Pour une défense commune	212
XX	La nouvelle vague de parlementaires PPE aux élections de juin 1984	215
	Échec ou succès aux élections des 14 et 17 juin 1984?	215
	Egon Klepsch reprend durablement les rênes du Groupe	215
	Le couronnement européen de Pierre Pflimlin, Président du Parlement européen le 24 juillet 1984	218
	La guerre du temps de parole: <i>Prima Donna</i> contre <i>backbenchers</i>	219
	Les ajustements à mi-législature (janvier 1986 et janvier 1987)	220
	Un nouveau Secrétaire général: Sergio Guccione (février 1986)	221
XXI	Vers l'Acte unique et le grand marché intérieur: l'«Objectif 1992»	223
	Le contexte politique est favorable (juin-juillet 1984)	223
	Le «Groupe du Kangourou» dynamise le marché intérieur	224
	Le Livre blanc de la Commission, l'acte fondateur du marché intérieur	227
	Le Conseil européen de Milan: une victoire pour les Européens (juin 1985)	229
	Le Groupe du PPE décide de tirer le meilleur parti de l'Acte unique européen (février 1986)	230
	L'engagement croissant du Groupe du PPE vers l'«Objectif 1992»	232
	Le marché intérieur: un bilan globalement positif	234
XXII	L'Europe des symboles et des citoyens: du Comité Adonnino (1984) au traité de Maastricht (1992)	237
	Les douze étoiles d'Alexandre et la Neuvième de Beethoven	237
	La suppression des contrôles aux frontières	239
	Les échanges de jeunes	240
	La citoyenneté européenne	241

Le médiateur européen	242
Le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et au Parlement européen	243
XXIII Défendre les droits de l'homme et lutter contre la pauvreté	245
La création du Prix Sakharov	245
La commission sur les droits de la femme	246
Les réfugiés de la crise yougoslave	250
Les droits de l'homme dans les pays du bloc soviétique	251
Les Amériques latine et centrale entre deux totalitarismes	253
«... Il ne peut pas y avoir de liberté là où règne la faim»	255
Renouer le dialogue Nord-Sud: la Convention de Lomé II	257
La «singulière manifestation» de Lomé III	259
Principal objectif de la Convention de Lomé IV: la promotion de la démocratie en Afrique	261
XXIV La troisième législature du Parlement élu : élargissement de la famille politique du PPE (1989-1994)	263
Le ralliement du Partido Popular espagnol	264
La candidature des Conservateurs britanniques «gelée»... (juillet 1989)	265
... puis finalement acceptée (avril 1992)	268
Féminisation et rajeunissement progressif du Groupe du PPE	269
Des femmes et des hommes de caractère rejoignent la galaxie PPE	271
Une surprise: l'arrivée de Valéry Giscard d'Estaing (décembre 1991)	273
Changements à la direction du Groupe: la Présidence de Leo Tindemans et les nouvelles entrées au Secrétariat (janvier 1991-juillet 1994)	274
XXV La chute du mur de Berlin (novembre 1989), la réunification allemande et la fin de l'empire soviétique (1991)	277
Une révolution imprévisible	277
Premiers signes du changement en Union soviétique	278
La Présidence du Groupe du PPE à Moscou (mars 1987)	279

	Le mur de la honte se fissure (début 1989)	280
	Comment a réagi le Groupe à la chute du mur de Berlin? (novembre 1989)	281
	Le Groupe du PPE en faveur d'une réunification rapide de l'Allemagne au sein de l'Union européenne	284
	L'éclatement de l'URSS (décembre 1991)	287
	L'univers baltique retrouve « sa place sur les cartes de l'Europe et dans la conscience des pays occidentaux »	288
XXVI	Le conflit yougoslave (1990-1995) et ses conséquences	293
	Le retour de la guerre en Europe	293
	Vers l'indépendance des États des Balkans occidentaux	294
	La guerre, les massacres, la purification ethnique en Bosnie (1992-1995)	298
	Le plan Vance-Owen	300
	Le Groupe du PPE prend des initiatives humanitaires et politiques	301
	La fin du conflit en Bosnie-Herzégovine	301
XXVII	Le rôle du Groupe du PPE dans la genèse du traité de Maastricht (1992)	303
	Aux Assises de Rome (novembre 1990), les parlementaires nationaux et européens visent l'Europe fédérale	303
	Prendre conscience que le continent européen se réunifie, et agir rapidement	304
	Le Congrès du PPE de Dublin (15-16 novembre 1990) pose ses exigences à la veille des Conférences intergouvernementales de 1991	305
	Le « Groupe des Six du PPE », moteur politique pendant les négociations de Maastricht (1991-1992)	306
XXVIII	Le traité de Maastricht porte la marque des Démocrates-Chrétiens	311
	Un grand pas en avant pour la construction européenne	311
	Le référendum danois, douloureux déni populaire (juin 1992)	313
	Le rapport Herman sur la Constitution européenne (février 1994)	314

XXIX	L'élargissement à l'Autriche, à la Suède et à la Finlande	317
	L'éphémère espace économique européen (1992)	317
	L'hypothèque de la neutralité	318
	Pas d'élargissement sans approfondissement?	319
	Le Groupe du PPE vote en faveur de l'adhésion des trois pays	321
 Troisième partie Le temps des fondateurs (1994-2009)		323
 Prologue L'évolution du Groupe du PPE de 1994 à 2009 : une <i>success story</i>		325
XXX	Le Groupe du PPE sous la Présidence de Wilfried Martens (1994-1999)	329
	Les nouveaux élus au Groupe en juin 1994	329
	Le Président du Parti prend la direction du Groupe (juillet 1994)	334
	Le risque mortel d'une concurrence à droite : la stratégie de riposte Kohl-Martens	337
	Les « conversations au bungalow » du 24 mars 1998 et l'adhésion de Forza Italia au Groupe le 9 juin 1998	340
XXXI	Le Groupe du PPE-DE sous la Présidence de Hans-Gert Poettering (1999-2007)	345
	Une grande victoire: le Groupe du PPE-DE devient la première force du Parlement (1999)	345
	Hans-Gert Poettering élu à la tête du Groupe (13 juillet 1999)	351
	Les premiers actes politiques du nouveau Président : la dénomination du Groupe du PPE-DE, la Présidence du Parlement européen pour le PPE-DE et la délicate affaire autrichienne	353
	<i>To be or not to be</i> dans le Groupe? se demandent à nouveau les Conservateurs britanniques	355
	Les nouveaux élus de juin 2004 et janvier 2007	358
XXXII	Le Secrétariat du Groupe du PPE-DE de 1994 à 2009	365
	La direction du Secrétariat: Gerhard Guckenberger, Mário David, Klaus Welle, Niels Pedersen, Martin Kamp	365
	Renouvellement et professionnalisation	370

	Ascenseurs de Babel et valises à roulettes	372
	Artisans d'un jour ou bâtisseurs de cathédrales?	375
XXXIII	Réunir le continent: l'Union de 15 à 27 membres	377
	Ouvrir la porte de l'Europe: la décision historique de Copenhague en juin 1993	377
	La stratégie de préadhésion du Groupe du PPE	379
	Les thèses du PPE confirmées par le Conseil européen de décembre 1997	384
	Préparer l'élargissement au Parlement et au sein du Groupe	386
	L'Europe retrouvée	387
XXXIV	Les rendez-vous institutionnels: Amsterdam (1997), un succès en demi-teinte; Nice (2000), un échec	393
	L'incontournable rendez-vous de l'article n du traité de Maastricht	393
	Le traité d'Amsterdam (octobre 1997): entre ombre et lumière	395
	De nouveau, le dilemme de l'Union: faut-il sacrifier l'approfondissement à l'élargissement?	399
	L'échec de Nice (décembre 2000)	400
XXXV	Donner un avenir à l'Union: de la Constitution européenne (octobre 2004) au traité de Lisbonne (octobre 2007)	403
	Après l'échec de la Conférence intergouvernementale de Nice (décembre 2000), le succès de la Convention européenne (2002)	403
	L'influence du PPE-DE dans le Présidium de la Convention (février 2002-juin 2003)	408
	Vers le traité constitutionnel (octobre 2004)	411
	Le «coup de tonnerre» des référendums négatifs en France et aux Pays-Bas (mai 2005)	413
	La relance viendra de Paris: le traité simplifié de Lisbonne du 13 décembre 2007	414
	L'Irlande, à son tour, manifeste son refus (13 juin 2008)	416
XXXVI	Le Parlement renforce son contrôle politique sur la Commission: le rôle du Groupe du PPE dans l'histoire des Commissions Santer (1994), Prodi (1999) et Barroso (2004)	419

	Les nouvelles relations interinstitutionnelles entre le Parlement et la Commission après Maastricht (1992)	419
	La Commission Santer amorce la progressive «parlementarisation» du système politique européen (1994-1999)	421
	La Commission Prodi donne l'occasion au Groupe du PPE-DE de poser ses exigences (1999-2004)	427
	La Commission Barroso bénéficie du soutien massif du Groupe du PPE-DE (2004-2009)	430
XXXVII	Le marché intérieur et la mondialisation	433
	Le «marché intérieur» de 1993, facteur de croissance?	433
	L'Europe «de la croissance et de l'emploi» s'organise à partir de la stratégie de Lisbonne	437
	Trois succès pour les citoyens: des tarifs téléphoniques moins chers, des services de meilleure qualité et un environnement respecté	439
	Le Groupe favorable à l'expansion du commerce mondial (les cycles de Seattle, Doha et Cancun...)	443
XXXVIII	L'euro, bouclier contre le désordre monétaire international (1999-2009)	447
	«Le long chemin vers l'euro»	447
	La bataille des critères de convergence	452
	L'indispensable indépendance de la Banque centrale européenne	455
	L'euro, un succès pour le PPE	456
	Octobre 2008: la crise financière mondiale, les Européens font face en s'appuyant sur l'Eurogroupe et la force de la monnaie unique	458
	Un gouvernement économique européen?	459
XXXIX	La nouvelle stratégie internationale du Groupe dans l'Europe élargie	461
	La vocation européenne des Balkans occidentaux	461
	Le Groupe soutient les forces démocratiques en Biélorussie, Ukraine, Moldavie et Géorgie	463
	Avec la Russie, des relations difficiles	469
	Rester ouvert au monde méditerranéen et arabe	470
	Le «cas de conscience» de la Turquie (2004)	472

XL	Liberté, sécurité et justice dans l'Union européenne	475
	Concrétiser la liberté de circulation des personnes:	
	l'espace Schengen (1985-1995)...	475
	... mais également garantir leur sécurité	477
	La lutte contre les drogues	478
	Les nouvelles menaces terroristes	480
	EUROPOL	483
	Contrôler la politique d'immigration	486
	Pour une Europe plus sûre	489
XL1	Les valeurs spirituelles du Groupe du PPE-DE : le dialogue et la tolérance	491
	«Nous bâtissons une Union de valeurs»	491
	Les droits fondamentaux	492
	Les valeurs du PPE dans la Constitution européenne:	
	la discussion sur la référence à «l'héritage judéo- chrétien»	494
	Le dialogue avec l'Église orthodoxe	498
	L'ouverture du Groupe au monde musulman	501
	Rencontres avec le Dalaï-Lama	502
	Une valeur phare du Groupe: la tolérance	503
	L'icône du Groupe du PPE: Robert Schuman	505
XLII	L'ouverture du Groupe du PPE-DE à la société civile et politique européenne	507
	Le Groupe à la rencontre des Européens	507
	Journées d'études et réunions à l'extérieur du Bureau du Groupe	507
	La réflexion prospective au sein du Groupe:	
	de Nostradamus (1996) au European Ideas Network (2002)	512
	Conserver une relation privilégiée avec les parlements nationaux	518
XLIII	Le Groupe du PPE-DE sous la Présidence de Joseph Daul (2007-2009) et le succès aux élections de juin 2009	521
	L'élection de Joseph Daul et la nouvelle Présidence du Groupe (9 janvier 2007)	521
	Organiser le travail parlementaire avec le maximum d'efficacité	524

L'engagement personnel de Joseph Daul dans le soutien aux partis frères en Europe centrale et orientale	529
Le Président du Groupe au cœur des Présidences allemande (janvier-juin 2007) et française (juillet-décembre 2008)	534
Turbulences annoncées à Prague: la périlleuse Présidence tchèque de l'Union (1 ^{er} janvier-30 juin 2009)	538
La préparation politique des élections européennes de juin 2009	540
Le large succès du Groupe du PPE au soir du 7 juin 2009	545
Joseph Daul à la manœuvre après sa réélection à la Présidence du Groupe le 23 juin 2009	546
L'intense phase de préparation à la Constitutive du 14 au 16 juillet 2009	549
L'élection de Jerzy Buzek, premier succès du PPE pour la première législature	550
Conclusion Racines, héritage, avenir	551
Expliquer et donner du sens à l'histoire du Groupe	551
Les crises, signes du changement	552
La conviction et la tolérance	552
Les leçons à tirer de l'épisode britannique	555
Les nouveaux «membres fondateurs» de l'Europe réunifiée	558
La responsabilité des générations montantes	559
Cinq conditions pour le succès futur du PPE	560
«L'Europe, c'est une question de guerre ou de paix»	561
 Annexes	
Annexe 1 Chronologie	565
Annexe 2 Liste des membres du Groupe DC, du PPE, du PPE-DE depuis 1952	577
Annexe 3 Législatures, Présidents, Secrétaires généraux	601
Annexe 4 Lauréats de la médaille Robert Schuman	605
Annexe 5 Représentation du Groupe du PPE au sein du Parlement européen et répartition des délégations nationales au sein du Groupe	609

Annexe 6	Réunions externes du Groupe du PPE	625
Annexe 7	Table des noms de personnes	633
Annexe 8	Liste des agents du Groupe au 31 décembre 2008	651
Annexe 9	Liste des membres du Groupe élus le 7 juin 2009	657
Annexe 10	Notes de références	663

PRÉFACE

L'unification de l'Europe est la plus grande œuvre de paix réalisée au cours de l'histoire non seulement de notre continent, mais de celle du monde. Cette vision et cette évaluation de l'Histoire peuvent sembler à beaucoup exagérées, inappropriées, voire même pathétiques, mais elles n'en restent pas moins vraies.

En effet, on oublie trop facilement quel long chemin les Européens ont parcouru, d'un continent déchiré par les hostilités à une Union européenne fondée sur les mêmes valeurs et principes et dans laquelle vivent ensemble aujourd'hui près de 500 millions d'habitants répartis dans 27 pays sur la base de «l'unité dans la diversité». C'est seulement lorsque l'on sait d'où l'on vient, que l'on sait où l'on est et que l'on est capable de décider où on veut aller. Il importe d'assurer la conservation de notre mémoire historique, la transmission du passé justement aux jeunes qui façonneront l'avenir, pour que les expériences acquises dans le passé puissent former la base de notre chemin vers l'avenir.

Après l'horreur de la Seconde guerre mondiale, les partenaires de l'Allemagne ont eu le courage, la force et la clairvoyance de lui tendre la main et d'engager l'œuvre de paix de l'unification européenne. Robert Schuman, l'un des grands de l'unification européenne, de par son exemple et son action, a mis en œuvre le projet révolutionnaire conçu avec Jean Monnet d'une «Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)». Ce fut le premier pas d'un long chemin couronné de succès, même s'il fut semé d'embûches. Un hasard historique heureux a voulu que Robert Schuman trouve en Konrad Adenauer, Alcide De Gasperi et d'autres, des amis qui partageaient ses idées. Nous pouvons être fiers que ce soit dans leur majorité des Chrétiens-Démocrates qui engagèrent le processus de réconciliation et d'unification de l'Europe. Tous étaient conscients que l'unification européenne n'était pas une chose qui tombe du ciel comme un fruit mûr (ce qui reste vrai de nos jours) et qu'elle n'est jamais acquise. Les petits pas sont tout aussi

importants que les grandes décisions. Ce qui importe, aujourd'hui comme naguère, c'est que l'on avance dans la bonne direction: en accord avec nos principes, ce n'est pas l'Europe des gouvernements, l'Europe intergouvernementale que nous voulons, mais une Union européenne attachée à la «méthode communautaire», une Europe agissant collectivement au travers d'institutions fortes. «Rien n'est possible sans les hommes, rien n'est durable sans les institutions», pour reprendre les termes de Jean Monnet.

L'une de ces institutions est le Parlement européen. Issu d'une institution appelée «Assemblée» à l'origine, il est aujourd'hui puissant et influent. Sans le Parlement européen, l'Union européenne ne serait ce qu'elle est aujourd'hui. Le Parlement européen a joué et joue encore un rôle pionnier sur beaucoup de plans, avec, en tête, le Groupe des Démocrates-Chrétiens, aujourd'hui Groupe du Parti Populaire Européen (PPE), qui s'est toujours fait l'avocat d'une nouvelle Europe, capable d'agir, fondée sur la démocratie et le parlementarisme. Notre Groupe (de loin le groupe majoritaire du Parlement européen depuis 1999) a connu et connaît dans cette voie plus de succès qu'on en est conscient en général, même le public intéressé. Jusqu'à ce que les Conservateurs britanniques quittent le Groupe après les élections européennes de 2009 (une grosse erreur stratégique à mon avis), notre Groupe était le seul du Parlement européen à réunir des députés représentant les 27 pays que compte l'Union européenne. Avant de me démettre de mes fonctions de Président du Groupe en janvier 2007, j'ai proposé au Bureau de faire rédiger l'histoire du Groupe. Le Bureau a approuvé cette proposition à l'unanimité. En voici le résultat. Pascal Fontaine, longtemps Secrétaire général adjoint du Groupe, a réussi à reconstruire dans un ouvrage scientifique objectif, intelligent et historiquement exact, l'histoire des Démocrates-Chrétiens au Parlement européen depuis ses débuts en 1953. J'aimerais exprimer ici ma profonde gratitude à Pascal Fontaine, ainsi qu'à ses collaborateurs et collaboratrices! Je tiens également à remercier mon successeur aux fonctions de Président du Groupe, mon collègue et ami Joseph Daul, qui a soutenu ce projet sans restriction.

Membre du Parlement européen depuis les premières élections au suffrage universel direct en 1979, il m'a été donné d'accompagner et de contribuer à façonner l'histoire de notre Groupe politique. J'ai collaboré sur un pied d'amitié avec tous les Présidents de notre Groupe depuis 1979: Egon Klepsch, Paolo Barbi, Leo Tindemans, Wilfried Martens – en tant que vice-Président de 1994 à 1999 – et à présent Joseph Daul. Je me retourne avec reconnaissance sur mes années comme Président de notre Groupe (de juillet 1999 à janvier 2007) et comme Président du

Parlement européen (de janvier 2007 à juillet 2009). Sur cette voie, j'ai été épaulé avec engagement par les Secrétaires généraux du Groupe, Klaus Welle (1999-2004) et Niels Pedersen (2004-2007). Klaus Welle m'a accompagné aussi pendant ma Présidence comme Chef de cabinet et est aujourd'hui Secrétaire général du Parlement européen. Le fait de l'avoir eu à mes côtés pendant de nombreuses années fut l'une des expériences les plus heureuses de ma vie politique. Dans notre appréciation des questions politiques et personnelles, nous étions presque toujours du même avis, ce que j'ai ressenti non seulement comme exceptionnel, mais aussi comme une grande chance.

La plus belle expérience qu'il m'ait été donné de connaître au cours de mes nombreuses années au Parlement européen fut que la réunification de l'Allemagne le 3 octobre 1990 ait été saluée par le Parlement européen – à la différence de ce qui s'est passé dans certaines capitales européennes – et que nous ayons pu accueillir dans l'Union européenne, le 1^{er} mai 2004, d'anciens pays communistes: l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie et la Slovénie. C'est la liberté qui a triomphé. Qu'il nous ait été donné de faire cette expérience au cours de notre vie reste pour moi le miracle de notre époque. Surmonter la division de l'Europe a été possible parce que dans la partie occidentale du continent, nous sommes restés fidèles à nos valeurs, que celles-ci ont développé une attraction pour le centre et l'est de l'Europe, et que la population qui aspirait à ces valeurs a conquis pacifiquement la liberté.

Aujourd'hui, comme le dit si bien la Déclaration de Berlin du 25 mars 2007: «Notre chance, c'est d'être unis.»

Notre mission politique et morale consistera dans l'avenir à conserver l'héritage de nos convictions démocrates-chrétiennes et à rester fidèles à nos valeurs: l'unification de notre continent sur la base de la dignité humaine, des droits fondamentaux, de la liberté, de la démocratie, du droit et des principes de solidarité et de subsidiarité. Si nous les respectons, le Groupe du Parti Populaire Européen (PPE) continuera sa marche victorieuse dans l'avenir et gagnera les citoyens et les citoyennes à notre «affaire du cœur qui est l'Europe».

Hans-Gert Poettering

Député européen

Président du Parlement européen (2007-2009)

Président du Groupe politique PPE-DE (1999-2007)

AVANT-PROPOS

La construction européenne, depuis la Déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950 au traité de Lisbonne, est une formidable aventure humaine. Et l'histoire du Groupe du PPE est, elle aussi, une formidable aventure humaine.

Une aventure qui a apporté à nos peuples, aux 500 millions d'Européens aujourd'hui réunifiés, plus de soixante années de paix et une relative prospérité.

La famille politique du PPE, à laquelle je suis fier d'appartenir et dont je dirige actuellement le Groupe parlementaire, le plus important et le plus influent depuis désormais trois législatures, a joué un rôle crucial dans cette épopée européenne.

Depuis les pères fondateurs de l'Europe, Monnet, Schuman, Adenauer, De Gasperi, Pflimlin, pour n'en citer que quelques-uns qui, pour la grande majorité, étaient membres du PPE, jusqu'aux acteurs engagés d'aujourd'hui, Chefs d'État et de gouvernement, parlementaires, mais aussi militants, le Parti Populaire Européen a toujours cru dans l'Europe. Il a toujours œuvré en sa faveur et en a fait ce qu'elle est finalement aujourd'hui: une communauté de femmes et d'hommes liés par les valeurs de respect, de liberté, de responsabilité et de tolérance.

Les Européens ont une longue histoire, et ils en sont largement le fruit. Pourtant, ils n'échappent pas à la mondialisation et à ses corollaires, à la fois libérateurs et angoissants, et ils ont pour ambition de faire partager, avec fierté mais sans arrogance, leurs idéaux et leur vision humaniste de la société.

L'histoire de notre Groupe est à l'image de celle de notre continent depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Au cours de ces années qui ont vu le monde et l'Europe se transformer plus vite que jamais, le PPE a changé, c'est vrai. Mais je veux croire aussi qu'il a contribué à changer le monde pour le mieux.

Cet ouvrage qui, en tant qu'Alsacien, Français et Européen, m'a beaucoup touché, nous l'avons voulu vivant, sincère et fidèle.

Il a pour ambition de satisfaire la curiosité des plus jeunes qui se demandent parfois, tant la dimension européenne leur est naturelle, pourquoi ma génération et tous ceux dont ce livre relate la passion et l'ambition communes ont tellement œuvré pour ne plus répéter les erreurs du passé.

Il a pour vocation aussi d'éclairer les décideurs européens actuels dans leur difficile travail au quotidien, et de les encourager à faire face aux défis du monde contemporain avec la même abnégation, avec le même sens visionnaire et avec le même courage politique que leurs aînés.

Les valeurs prônées par le PPE sont à l'évidence plus modernes que jamais: la confiance que les Européens ont placée dans notre projet lors des élections européennes de 2009 en atteste.

J'espère que la lecture de cet ouvrage donnera à chacun le recul nécessaire pour juger, de façon peut-être plus sereine, les évolutions en cours. Il m'encourage, pour ma part, à persévérer dans mon action politique au service d'une Europe plus forte, plus solidaire et plus visionnaire.

Joseph Daul

Président du Groupe PPE

LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES

AELE	Association européenne de libre-échange
AKP	Adalet ve kalkinma partisi (Parti de la justice et du développement turc)
APE	Assemblée parlementaire européenne
APEM	Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne
APSD	Alliance progressiste des Socialistes et des Démocrates
ARYM	Ancienne République yougoslave de Macédoine
ASEAN (ANASE)	Association of Southeast Asian Nations (Association des nations d'Asie du Sud-Est)
AUE	Acte unique européen
BCE	Banque centrale européenne
BRS	Budget rectificatif supplémentaire
CE	Communauté européenne
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CED	Communauté européenne de défense
CEE	Communauté économique européenne
CEEA ou Euratom	Communauté européenne de l'énergie atomique
CDA	Christen Democratisch Appel (Appel Démocrate-Chrétien néerlandais)
CDH	Centre démocrate humaniste belge francophone
CD&V	Christen-Democratisch en Vlaams (Démocrates-Chrétiens et Flamands)
CDS	Partido do Centro Democrático Social (Parti du centre démocratique social portugais)
CDS	Centre des Démocrates Sociaux (France)
CDU	Christlich Demokratische Union (Union Démocrate-Chrétienne d'Allemagne)
CIG	Conférence intergouvernementale
COBU	Commission des budgets
COCOBU	Commission du contrôle budgétaire
COMECON (CAEM)	Council for Mutual Economic Assistance (Conseil d'assistance économique mutuelle)
COMETT	Coopération université-entreprise dans le domaine de la formation aux technologies
COSAC	Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires et européennes des parlements de l'Union européenne

CPE	Communauté politique européenne
CSCE	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
CSP	Christlich soziale Partei (Parti chrétien-social belge germanophone)
CSU	Christlich-Soziale Union (Union chrétienne-sociale bavaroise)
CSV (PCS)	Chrëschtlech Sozial Vollekspartei (Parti chrétien-social luxembourgeois)
CVP	Christelijke Volkspartij (Parti populaire chrétien belge flamand)
DC (DCI)	Democrazia Cristiana (Démocratie Chrétienne italienne)
DG	Direction générale
DL	Démocratie libérale française
DM	Deutsche Mark
DNO	Dépenses non obligatoires
DO	Dépenses obligatoires
DOC	Document
EAMA	États africains et malgache associés
EEE	Espace économique européen
ECU/UCE	European Currency Unit/Unité de compte européenne
EIN	European Ideas Network (Réseau d'idées européen)
ESB/EBS	Encéphalopathie spongiforme bovine
ETA	Euskadi ta Askatasuna (Pays basque et liberté)
Eurodac	Système de comparaison des empreintes digitales des demandeurs d'asile et des immigrants clandestins
Eurojust	Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne
Europol	Office européen de police
FAES	Fundación para el Análisis y los Estudios Sociales (Fondation pour l'analyse et les études sociales espagnole)
FAO	Food and Agriculture Organisation (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FDH	Forum démocratique hongrois
FDP	Freie Demokratische Partei (Parti libéral démocratique allemand)
FECOM	Fonds européen de coopération monétaire
FED	Fonds européen de développement
FED	Federal Reserve System (Réserve fédérale américaine)
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
FIDESZ	Fiatal Demokraták Szövetsége (Alliance des jeunes démocrates hongrois)
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FORCE	Programme d'action pour le développement de la formation professionnelle continue dans la Communauté européenne
FORPRONU	Force de protection des Nations unies
FPÖ	Freiheitliche Partei Österreichs (Parti autrichien de la liberté)
FSE	Fonds de solidarité européen
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)
GERB	Grazhdani za Evropeysko Razvitie na Balgariya (Citoyens pour le développement européen de la Bulgarie)

Groupe ALDE	Groupe de l'Alliance des Libéraux et des Démocrates pour l'Europe
Groupe DC	Groupe Démocrate-Chrétien
Groupe DE	Groupe des Démocrates Européens
Groupe du PPE	Groupe du Parti Populaire Européen
Groupe du PPE-DE	Groupe du Parti Populaire Européen et des Démocrates Européens
Groupe PSE	Groupe du Parti socialiste européen
Groupe RDE	Groupe du Rassemblement des Démocrates Européens
Groupe TREVI	Groupe réunissant les ministres de l'Intérieur afin de combattre le terrorisme, le radicalisme, l'extrémisme et la violence internationale
Groupe UEN	Groupe de l'Union pour l'Europe des nations
Groupe UPE	Groupe de l'Union pour l'Europe
IDC	Internationale démocrate-chrétienne
IDS	Initiative de défense stratégique
IME	Institut monétaire européen
Infodoc	Document d'information édité par le Groupe du PPE-DE à destination de ses membres et de son personnel
IRA	Irish Republican Army (Armée républicaine irlandaise)
JO/JOCE	Journal officiel/Journal officiel des Communautés européennes
KD	Kristdemokraterna (Chrétiens-Démocrates suédois)
KDS	Kristdemokratiska Samhällspartiet (Parti sociétal Démocrate-Chrétien suédois)
KDH	Kresťanskodemokratické hnutie (Mouvement Chrétien-Démocrate slovaque)
KDU-CSL	Křesťanská a demokratická unie – Československá strana lidová (Union chrétienne et démocrate – Parti du peuple (ou populaire) tchécoslovaque)
KGB	Komitiet Gozoudartzvyyenoï Biezopasnosti (Comité pour la sécurité de l'État)
LICRA	Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme
MCM	Montants compensatoires monétaires
MDF	Magyar Demokrata Forum (Forum démocratique hongrois)
MRP	Mouvement républicain populaire français
Ndlr	Note de la rédaction
NSi	Nova Slovenija – Krščanska ljudska stranka (Parti démocrate de Slovénie)
OCM	Organisation commune de marché
ODS	Občanská Demokratická Strana (Parti civique démocratique tchèque)
OECE	Organisation européenne de coopération économique
OLAF	Office européen de lutte antifraude
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONU	Organisation des Nations unies
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
ÖVP	Österreichische Volkspartei (Parti populaire autrichien)
PAC	Politique agricole commune

Pays ACP	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
PASOK	Panellinio Sosialistiko Kinima (Mouvement socialiste panhellénique)
PDG	Président-directeur général
PDL	Popolo della libertà (Peuple de la liberté italienne)
PDL	Partidul democrat-liberal (Parti démocrate libéral roumain)
PE	Parlement européen
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PESC	Politique extérieure et de sécurité commune
PETRA	Programme d'action communautaire pour la formation professionnelle des jeunes et leur préparation à la vie adulte et professionnelle
PHARE	Programme d'aide communautaire aux pays d'Europe centrale et orientale
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PN	Partit Nazzjonalista (Parti nationaliste maltais)
PNV	Partido Nacionalista Vasco (Parti national basque)
PO	Platforma obywatelska (Plate-forme civique polonaise)
PP	Partido Popular (Parti populaire espagnol)
PPDC	Parti populaire démocrate-chrétien hongrois (Kereszténydemokrata Néppárt)
PPE	Parti Populaire Européen
PPI	Partito Popolare Italiano (Parti populaire italien)
PSA	Processus de stabilisation et d'association
PSC	Parti social-chrétien belge francophone
PSD	Partido Social Democrata (Parti social-démocrate portugais)
PSL	Polskie stronnictwo ludowe (Parti populaire polonais)
PV	Procès-verbal
RDA	République démocratique allemande
REACH	Cadre réglementaire de gestion des substances chimiques
RFA	République fédérale d'Allemagne
RPR	Rassemblement pour la République française
SALT	Strategic Arms Limitation Talks (Négociations sur la limitation des armes stratégiques)
SDS	Slovenska demokratska stranka (Parti démocrate de Slovénie)
SDKU-DS	Slovenská demokratická a kresťanská únia – Demokratická strana (Union démocratique et chrétienne slovaque – Parti démocratique slovaque)
SEBC	Système européen de banques centrales
SIS	Système d'information Schengen
SME	Système monétaire européen
SMK-MKP	Strana mad'arskej koalície – Magyar Koalíció Pártja (Parti de la coalition hongroise)
SPD	Sozialdemokratische Partei Deutschlands (Parti social-démocrate d'Allemagne)
SPS	Soyuz Pravykh Sil (Union des forces de droite russe)
STABEX	Stabilisation des recettes d'exportation
SVP	Südtiroler Volkspartei (Parti populaire sud – Tyrolien italien)
SYSMIN	Système pour les minerais

TEC	Tarif extérieur commun
TEMPUS	Programme de mobilité transeuropéenne pour l'enseignement supérieur
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UC	Unité de compte
UCK	Ushtria Çlirimtare e Kosovës (Armée de libération du Kosovo)
UCLAF	Unité pour la coordination de la lutte antifraude
UDC	Unione dei democratici cristiani e democratici di centro (Union des Démocrates-Chrétiens et des Démocrates du centre italien)
UDC	Unió Democràtica de Catalunya (Union démocratique de Catalogne)
UDE	Union démocratique européenne
UDF	Union pour la démocratie française
UDMR	Uniunea democrată maghiară din România (Union démocrate magyare de Roumanie)
UE	Union européenne
UEDC	Union Européenne des Démocrates-Chrétiens
UEJDC	Union Européenne des Jeunes Démocrates-Chrétiens
UEM	Union économique et monétaire
UEO	Union de l'Europe occidentale
UMFDC	Union mondiale des femmes démocrates-chrétiennes
UMP	Union pour un Mouvement populaire français
UPE	Union politique européenne
UNR	Union pour la Nouvelle République française
URSS	Union des Républiques socialistes soviétiques

REMERCIEMENTS

Ma gratitude va au Président Hans-Gert Poettering qui m'a accordé sa pleine confiance en me donnant la mission de rédiger ce livre et en lui donnant une préface, ainsi qu'au Président Joseph Daul qui a donné son feu vert à sa publication et en a rédigé l'avant-propos.

Ma reconnaissance va à Niels Pedersen et à Martin Kamp qui m'ont, de 2006 à 2009, en leur qualité de Secrétaire général du Groupe, apporté leur constant soutien.

Mes remerciements vont à toutes celles et ceux, amis, collègues, collaborateurs occasionnels, stagiaires qui m'ont accompagné et aidé à parcourir ce long et minutieux *Voyage au cœur de l'Europe*, en particulier Sandrine Dauchelle, Emma Petroni, Pascaline Raffegau et Baptiste Thollon.

Il s'agit ici d'un récit et d'une réflexion qui ne prétendent pas servir d'histoire officielle du Groupe. Les appréciations qui accompagnent l'exposé des faits, les dates et les citations, le choix des événements et leur éclairage, le découpage chronologique, les esquisses de portraits n'engagent que leur auteur qui s'est efforcé à la plus grande objectivité possible et à la prise de recul historique nécessaire. L'auteur insiste sur le fait qu'il a bénéficié dans son travail d'une grande liberté de la part de son autorité hiérarchique.

Introduction

POURQUOI UNE HISTOIRE DU GROUPE ?

La construction européenne, qui se développe depuis la fin de la deuxième guerre mondiale en 1945, appartient déjà à l'Histoire. Personne, en 2009, ne peut encore prévoir l'aboutissement de cette aventure. Les historiens savent que les événements qui se déroulent sont toujours plus imprévisibles que ceux que l'imagination des hommes est en mesure de créer. «L'Histoire avance masquée» disait Raymond Aron.

Qui, en 1945, parmi les survivants des massacres et des souffrances endurées de part et d'autre du Rhin, et sur tout le continent, aurait osé espérer que la réconciliation franco-allemande, initiée par Robert Schuman et Konrad Adenauer, serait, dès 1950, le socle d'une nouvelle destinée pour les peuples, durablement libérés du fléau de la guerre?

Transmettre l'héritage et la mémoire

Qui aurait pu prévoir en 1988, en Europe occidentale et à l'intérieur du bloc soviétique, que le mur de Berlin allait tomber en novembre 1989, entraînant dans sa chute l'effondrement de l'empire soviétique, le plus autoritaire et le plus ossifié qu'aient connu le Centre et l'Est du continent?

Aussi, la décision de publier une «histoire du Groupe», répond-elle à un constat qui vaut pour les scientifiques comme pour les politiques. Il établit que le Parlement européen est une institution de l'Union européenne qui a, en six décennies, acquis une grande autorité morale, et conquis une large influence décisionnelle au sein de la politique communautaire. Simple Assemblée consultative d'une Communauté spécialisée du Marché commun du charbon et de l'acier en 1951, le Parlement européen en 2009, est élu pour la septième fois au suffrage universel direct, et représente les peuples et les États de vingt-sept pays européens rassemblant cinq cents millions de citoyens.

Le Parlement a acquis, graduellement, de traité en traité, des compétences législatives qui en font l'interlocuteur incontournable des États membres et influe de plus en plus directement sur la vie quotidienne des citoyens.

On constate également que le moteur politique du Parlement est alimenté par la vitalité de ses groupes politiques. Ces derniers ont, dès la mise en place du Parlement européen, dans le cadre du traité fondateur, pris le pari révolutionnaire dans les relations internationales, de faire siéger les députés non pas à l'intérieur de délégations nationales mais au sein de familles politiques transnationales.

Les Démocrates-Chrétiens des six pays fondateurs – l'Allemagne fédérale, la France, l'Italie, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas – ont décidé le 23 juin 1953 de formaliser entre eux la décision de se retrouver sur les mêmes bancs, comme les deux autres familles politiques de l'époque, les Socialistes et les Libéraux.

Le moment est venu pour ce Groupe, de plus en plus diversifié et puissant au fil des années, d'opérer l'indispensable travail de mémoire qui conforte l'identité et contribue à donner encore plus de sens à l'action dans le présent.

Objet et sujet de l'histoire européenne

Depuis sa formation, le Groupe Démocrate-Chrétien, devenu en 1979, le Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrate-Chrétien), puis en 1999 le Groupe du Parti Populaire Européen et des Démocrates Européens (PPE-DE), devenu en juin 2009 le Groupe du Parti Populaire Européen, n'a cessé de peser sur la vie et le développement du Parlement européen, et, à travers l'institution, sur le processus même de l'intégration européenne.

Le Groupe du PPE au Parlement européen est donc devenu «un objet» historique, un acteur dont il s'impose, pour le chercheur comme pour les citoyens, d'inventorier le bilan et de transmettre les principaux enseignements. Cet «objet historique» est à la fois riche et complexe.

«Qui» était le Groupe Démocrate-Chrétien? D'abord, une institution dont la place, le pouvoir et l'autorité politique, se sont progressivement imposés au sein de l'Institution même, le Parlement européen. Ensuite, un acteur qui a pris un rôle croissant dans le processus de construction européenne en exerçant une influence directe sur les décideurs politiques, les Chefs d'État et de gouvernement. Le Groupe a disposé de moyens de plus en plus substantiels et s'est doté d'une stratégie européenne volontariste pour arriver à ce résultat. Enfin, et surtout, le Groupe est la structure qui a permis à des hommes et des femmes d'agir

ensemble au service d'une certaine conception de la construction européenne et de valeurs communes. Une large variété de milieux socioprofessionnels de sensibilités politiques et d'origines culturelles et régionales y a été représentée.

Toutes sortes de personnalités auront traversé l'histoire du Groupe en y laissant leur trace, plus marquante pour certains que pour d'autres. Des députés, «étoiles filantes», n'auront brillé dans le ciel du Groupe que le temps d'y siéger formellement deux mois, parfois moins, après avoir conduit la liste de leur Parti à l'élection européenne, et avant de rejoindre les turbulences, les délices et les poisons de la vie politique nationale. D'autres, à l'inverse, décideront de bâtir durablement leur carrière au Parlement européen, d'en investir progressivement les leviers de commande, et d'y traiter avec la compétence nécessaire les dossiers les plus stratégiques. Karl von Wogau, Hans-Gert Poettering et Ingo Friedrich sont les seuls parlementaires du Groupe et, à de très rares exceptions, de tout le Parlement, à y avoir siégé sans discontinuité de 1979 à 2009.

Autant dire que le Groupe, «sujet» de l'histoire, est loin de pouvoir être décrit comme une organisation homogène, agrégeant des volontés spontanément convergentes. Cette diversité, parfois cette hétérogénéité des hommes, des cultures nationales, des traditions parlementaires, des méthodes de travail, constituent finalement l'essence même de ce Groupe. Laboratoire de la complexité d'un monde postmoderne où le *soft power* permet de gérer les intérêts dans le temps et à travers la négociation, le Groupe du PPE est un prototype, parmi d'autres, de cette catégorie d'acteurs collectifs qui dessinent le monde d'aujourd'hui.

De 1952 à 2009, 1 061 députés européens auront siégé au Groupe^a. Celui-ci se sera réuni à plus de deux cents reprises dans des lieux autres que les lieux de travail habituels, Strasbourg, Bruxelles, Luxembourg. De l'Andalousie à la Laponie, de Berlin, Riga à Malte^b, le Groupe aura été le commis voyageur de la Démocratie chrétienne, des Modérés et des Conservateurs en Europe soutenant les gouvernements et les partis appartenant à sa famille politique. Il aura notamment favorisé les regroupements qui assurent la cohésion du centre-droit et stabilisé la démocratie sur le continent.

a Précisément, de 1952 à janvier 2009.

Ndlr: les notes qui figurent en bas de page sont des notes *explicatives* et sont référencées par des lettres; les notes qui figurent en fin d'ouvrage sont des notes de *références* et sont numérotées en chiffres arabes (Annexe 10).

b Le Groupe DC puis PPE puis PPE-DE s'est réuni dans tous les pays de l'Union des 27 (à l'exception de la Lituanie) ainsi qu'en Croatie, en Bosnie et en Turquie.

La décision de se pencher sur le passé témoigne également d'une conviction: celle que le devenir de la construction européenne, encore imprévisible parce qu'en permanente évolution, a besoin de s'appuyer sur l'expérience acquise. Il y a toujours dans la connaissance du passé des leçons utiles à la poursuite de l'action politique. Ceux qui ont participé en tant que parlementaires et fonctionnaires à la vie du Groupe depuis 1953 ont construit progressivement ce que le Groupe est devenu. Ceux qui ont été mandatés par les peuples de l'Europe en 2009 au nom des forces politiques représentées par les députés du Groupe du PPE bénéficient ainsi de l'héritage de leurs prédécesseurs et doivent, à leur tour, l'assumer et l'enrichir.

La méthode: sources écrites, témoignages et volonté de transparence

Cette histoire du Groupe, qui s'étend sur plus d'un demi-siècle, a été reconstituée essentiellement à partir de trois sources.

– D'abord, et principalement, les sources écrites: procès-verbaux inédits des réunions des organes du Groupe, actes des Colloques et Journées d'études, livres de mémoires et notes internes, comptes rendus des débats et des votes au Parlement européen.

– Ensuite, les témoignages oraux recueillis par interviews auprès des anciens Présidents du Groupe et des anciens Secrétaires généraux. Aller au-delà de ces personnalités institutionnelles aurait certainement apporté quantité de points de vue supplémentaires de grand intérêt. Mais se posait, à ce stade, la question des critères à établir dans le choix des personnalités, et l'exercice aurait rapidement trouvé ses limites méthodologiques.

– Enfin, l'expérience venue de l'intérieur de l'Institution depuis 1979 par l'auteur lui a permis d'accumuler suffisamment d'éléments d'informations pour tenter de retranscrire ce que fut la vie quotidienne des parlementaires et des fonctionnaires voyageant sans relâche entre leur région d'origine, leur capitale nationale, Bruxelles et Strasbourg; mais aussi la culture du Groupe, ses procédures, ses traditions, ses références, voire ses rituels; également les attentes, les fiertés et les déceptions des hommes et des femmes qui s'y investissent et appartiennent de ce fait sinon à une famille, du moins à une tribu régie par ses codes et ses tabous.

Tout témoignage vécu par un *insider* ne peut être apporté qu'avec le double souci de la loyauté et de l'objectivité. Cette deuxième vertu étant par définition impraticable si on la veut absolue, l'essentiel était

de s'en rapprocher en adoptant, aussi souvent que possible, l'attitude de l'observateur.

Pourquoi un livre intitulé : *Voyage au cœur de l'Europe*?

Il y a d'abord une invitation à voyager dans le temps, à parcourir près de six décennies de l'histoire européenne.

Il y a aussi un voyage au « cœur » d'une institution, en étudiant les mécanismes, les ressorts, les mœurs. Cette introspection peut être interprétée comme une contribution à l'effort de transparence que doivent entreprendre l'ensemble des acteurs de la vie politique institutionnelle de l'Union, afin d'établir, ou même de rétablir, le plus haut niveau de confiance possible entre les peuples européens et leurs mandataires.

Enfin, le Groupe du PPE s'est situé au centre du Parlement depuis ses origines, même s'il a tendance à s'élargir sur son aile droite depuis une décennie, pour des raisons stratégiques qui seront largement exposées. Force est de constater la solide assise du PPE dans les classes moyennes, modérées et populaires, qui forment le cœur de nos sociétés. Il a toujours occupé cette position centrale dans l'Institution, non seulement sur le plan du positionnement politique mais aussi dans la prise de responsabilités. Ainsi, pour la période 1979-2009 qui couvre les 6 législatures élues, le Groupe a assumé 5 des 12 Présidences du Parlement^a contre 4 pour le Groupe Socialiste, 2 pour le Groupe Libéral et 1 pour le Groupe Conservateur. Le PPE a de nouveau obtenu la Présidence du Parlement pour la période de juillet 2009 à janvier 2012 avec l'élection de Jerzy Buzek le 14 juillet 2009.

En août 1988, le Groupe a décidé de se doter d'un logo et d'un slogan, le « cœur de l'Europe ». En janvier 2009, le Groupe devenu entre-temps le Groupe du PPE-DE, complète son « image de marque » et adopte le label *The EPP-ED Group: Europe's driving force*.

Il y a les textes, le droit, les règles, les slogans mais aussi des hommes et des femmes, avec leur engagement, leur énergie, leurs passions. La symbolique est là, que chacun peut interpréter à sa guise.

a Pierre Pflimlin, Egon Klepsch, José María Gil-Robles Gil-Delgado, Nicole Fontaine, Hans-Gert Poettering. Lord Plumb était Président du Parlement avant que le Groupe conservateur ne rejoigne le Groupe du PPE.

Plan de l'ouvrage

Il s'agit de présenter près de soixante années d'histoire mêlant trois générations de parlementaires européens.

– Ceux qui sont nés avant la première guerre mondiale et ont personnellement vécu les événements dramatiques qui ont accompagné la montée des violences extrémistes et le déclenchement de la deuxième guerre mondiale. Les pères fondateurs et la plupart des députés membres de l'Assemblée de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) ont fait partie de cette génération. La recherche de la paix et la reconstruction du continent sur des bases économiques saines sont leurs premières motivations.

C'est le temps des pionniers: 1952-1979 (partie 1).

– Ceux qui sont nés juste avant ou pendant la Deuxième guerre mondiale et ont eu des souvenirs familiaux directs, assez intenses pour se sentir personnellement concernés par la construction d'une Europe facteur de réconciliation et de bien-être économique. Ils ont assuré les succès du traité de Rome puis de l'Acte unique, et ont voulu construire une Europe concrète qui permette à l'économie européenne de se moderniser et d'atteindre la dimension d'un grand marché. Cette génération a également imaginé la mise en place de politiques communes favorisant la solidarité sociale et la cohésion régionale. Elle s'est appuyée sur l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen pour stimuler la dynamique du pouvoir parlementaire face au Conseil et à la Commission, acquérir de nouvelles compétences dans le système institutionnel communautaire et participer au grand projet d'Union monétaire et de l'euro à travers le traité de Maastricht.

C'est le temps des bâtisseurs: 1979-1994 (partie 2).

– La troisième génération, née après la guerre, considère que l'Union européenne est la dimension naturelle de leur action politique. Ils ont perçu les attentes de l'opinion publique des États membres qui a demandé à être mieux associée aux enjeux de la construction européenne. Plus de transparence, plus de proximité avec les citoyens, plus de contrôle sur la Commission, moins de bureaucratie anonyme, sont devenus des objectifs prioritaires. Dans le même temps, cette génération a assisté et a accompagné le réveil de l'autre Europe, celle qui, selon le mot de Milan Kundera¹ avait été «kidnappée» par Staline jusqu'à la renaissance de la démocratie à partir de 1989-1990. La priorité pour les membres du Groupe du PPE fut alors d'adapter l'Union européenne aux exigences d'une réunification du continent. Il fallait en priorité s'efforcer de corriger les injustices de l'histoire.

Le passage d'une Union de douze à vingt-sept membres devait s'accompagner d'une réforme institutionnelle. Comment favoriser l'élargissement sans se résigner à la dilution? Tel était le défi que le Groupe a pensé surmonter en soutenant majoritairement le projet sur la Constitution européenne jusqu'à son rejet par deux référendums en 2005. Le traité de Lisbonne, finalement adopté, s'avéra être une alternative, moins spectaculaire, mais sans doute aussi efficace pour doter le Parlement européen, réélu pour la septième fois en 2009, de pouvoirs supplémentaires, en particulier la codécision législative.

Le Groupe du PPE s'est lui-même adapté au changement du paradigme politique qui s'est imposé au début du XXI^e siècle. Les partis démocrates-chrétiens de l'après-guerre ont progressivement réajusté leurs doctrines et leurs objectifs pour tenir compte des mutations de l'électorat. Tout en confirmant leur attachement aux valeurs humanistes et personnalistes, ils se sont élargis aux formations politiques modérées et conservatrices de Scandinavie et d'Europe centrale et orientale, privilégiant l'efficacité et la responsabilité individuelle pour stimuler l'économie. Le Groupe du PPE s'est finalement identifié à la large famille du centre et de la droite qui est devenue majoritaire en Europe. Pour s'assurer de l'alliance des Conservateurs britanniques, qui ne partagent pas l'intégralité de ses conceptions européennes, le Groupe du PPE s'est transformé en Groupe du PPE-DE en 1999^a.

Le bénéfice de cette stratégie d'ouverture et d'inclusion a permis au Groupe du PPE-DE de consolider sa première place au sein du Parlement européen depuis 1999.

C'est le temps des refondateurs: 1994-2009 (partie 3).

Les élections des 4 et 7 juin 2009 ont permis au Groupe de connaître un développement spectaculaire. En dépit du départ annoncé des Conservateurs britanniques et des représentants de l'ODS tchèque qui constituaient la partie des Démocrates Européens, «DE», le Groupe totalise 265 députés élus dans 26 pays, ce qui représente 36 % des mandats, soit un score pratiquement équivalent à celui qu'il détenait dans le Parlement précédent. Le Groupe se nomme de nouveau «Groupe du PPE» et creuse l'écart avec le Groupe Socialiste. On considère dès lors que les élections de 2009 permettent au Groupe du PPE de détenir les cartes maîtresses dans le jeu européen qui s'ouvre pour la période 2009-2014.

a En février 2009, le Groupe du PPE-DE compte 288 députés contre 217 pour le Groupe Socialiste, dans un Parlement de 785 membres. Il est à noter que le nombre de fonctionnaires de toutes catégories attachés au Groupe est également de 288 personnes à cette date. Les sept groupes politiques du Parlement emploient 809 personnes. L'administration du Parlement européen compte, quant à elle, 5 100 fonctionnaires.

À ces trois générations d'Européens du Groupe DC/PPE-DE/PPE correspondent donc trois grands cycles historiques. D'ores et déjà se profile la relève de la quatrième génération de parlementaires du Groupe, celle qui aura été formée à l'ère de l'Internet, de la mondialisation, du postcommunisme et du terrorisme jihadiste.

Une certaine césure culturelle et mémorielle continuera pendant quelques années à différencier ceux qui auront été élevés et formés de part et d'autre de l'ancien rideau de fer. Les uns auront physiquement perdu le contact avec la mémoire familiale reliée aux horreurs du fascisme, du nazisme et de la deuxième guerre mondiale. Les autres auront encore, proches d'eux, les victimes ou les témoins du communisme et de la dictature, et garderont vivement l'exigence de la liberté et de l'identité nationale. La fusion de ces deux mémoires collectives finira par s'opérer au profit d'une nouvelle et nécessaire ambition, celle d'une Europe prête à affronter les défis encore inconnus du XXI^e siècle.

Première partie

LE TEMPS DES PIONNIERS
(1952-1979)

Chapitre I

GENÈSE DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Naissance du Groupe Démocrate-Chrétien

Le mardi 16 juin 1953 à neuf heures, sont réunis dans la salle 054 de la Maison de l'Europe de Strasbourg douze députés démocrates-chrétiens, membres de leur Parlement national, de France, d'Italie, d'Allemagne, des Pays-Bas, de Belgique et du Luxembourg. C'est la première réunion officielle que tient le Groupe Démocrate-Chrétien de l'Assemblée de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Le Président, Emmanuel Sassen, accueille les participants parmi lesquels on reconnaît Margaretha Klompé, Alfred Bertrand, Antonio Boggiano-Pico, Eugen Gerstenmaier, Hermann Kopf, Nicolas Margue, Georg Pelster, Willem Rip, Armando Sabatini, Italo Mario Sacco, Franz Josef Strauss et Pierre Wigny. Des rencontres avaient déjà eu lieu après la séance inaugurale de l'Assemblée le 10 septembre 1952 mais aucune décision formelle n'avait été prise. Le traité CECA ne prévoyait pas la formation de groupes politiques. Il se contentait, dans ses articles 20 à 25, de spécifier que les «représentants des peuples des États» sont désignés par les parlements nationaux sur une base annuelle.

Le nombre des parlementaires reflète la population de chaque pays en privilégiant la représentation des petits et moyens États: 18 pour l'Allemagne, la France et l'Italie, 10 pour la Belgique et les Pays-Bas et 4 pour le Luxembourg. Le traité prévoit la tenue d'une session annuelle de l'Assemblée, fractionnée en plusieurs périodes. L'Assemblée dispose de pouvoirs de contrôle sur la Haute Autorité, qui s'étendent jusqu'à l'arme absolue du vote de la censure à la majorité des deux tiers. L'important est que l'Assemblée puisse adopter son Règlement intérieur. C'est sur cette base que seront créés les groupes politiques.

Le Groupe confirme à sa Présidence le Néerlandais Emmanuel Sassen et désigne son compatriote Willem J. Schuijt, mis à la disposition du Groupe par les Nouvelles Équipes internationales de Paris, comme Secrétaire provisoire pour tenir le procès-verbal.

Le Bureau est composé de deux membres pour les trois grands pays (France, Allemagne et Italie) et d'un membre pour chaque pays du Benelux. Le Bureau du Groupe se trouve ainsi composé du Président Emmanuel Sassen et de huit membres: deux Allemands, deux Français, deux Italiens, un Belge, et un Luxembourgeois: Hermann Kopf et Franz Josef Strauss, Ernst Müller-Hermann et Alain Poher, Ludovico Montini et Italo Mario Sacco, Théodore Lefèvre (remplacé provisoirement par Pierre Wiggy), Nicolas Margue ainsi qu'Emmanuel Sassen². La direction du Groupe est confiée à la Présidence et au Bureau. La Présidence est composée du Président et de deux vice-Présidents, qui ont le pouvoir de convoquer et de diriger les réunions du Groupe, de diriger le Groupe en séance plénière et de le représenter à l'extérieur.

Le Président ouvre la séance à 9 heures 25.

Deux points sont inscrits à l'ordre du jour: le rapport présenté par Alfred Bertrand, député belge, grande figure de la Démocratie chrétienne, au nom de la commission des affaires sociales. Il s'agit de projets de logements sociaux financés par la CECA pour les travailleurs de la sidérurgie. Déjà l'Europe s'interroge sur la dimension économique et sociale du Marché commun qu'elle veut ouvrir dans les secteurs du charbon et de l'acier.

L'autre point de l'ordre du jour porte sur la constitution officielle du Groupe politique conformément à l'article 33 bis du Règlement. Les membres en présence sont unanimes: le Groupe Démocrate-Chrétien qui, comme le Groupe Socialiste et le Groupe Libéral, se réunit jusqu'à présent à titre informel, doit disposer d'une reconnaissance formelle.

L'Assemblée en décidera ainsi et, le 23 juin, le Groupe Démocrate-Chrétien déclare son existence officielle: «Je soussigné, Emmanuel Sassen, déclare que ce jour, 23 juin 1953, s'est constitué à Strasbourg, conformément à l'article 33 bis du Règlement de l'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, un Groupe politique, dénommé en langue française "Groupe Démocrate-Chrétien", en allemand "Christlich-Demokratische Fraktion", en italien "Gruppo Democratico-Cristiano" et en néerlandais "Christen-Democratische Fractie".» Il compte 38 députés sur un total de 78. Il est alors le premier Groupe.

Une institution nouvelle se met en place. Beaucoup de travail attend le nouveau Groupe.

L'initiative Schuman du 9 mai 1950 et les pères fondateurs

En septembre 1952, quand se réunit pour la première fois l'Assemblée de la CECA, l'aventure européenne ne fait que commencer. Elle est née,

deux ans auparavant, le 9 mai 1950, de l'initiative de Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères français, offrant à l'Allemagne et aux pays qui se relevaient douloureusement de la deuxième guerre mondiale la chance de changer le destin de l'Europe. Il faut inverser la fatalité des guerres séculaires, il faut bâtir une construction nouvelle dans laquelle vainqueurs et vaincus seront traités à égalité et considéreront leur avenir comme un avenir commun. Sortir de la spirale meurtrière de l'esprit de domination et de revanche. Éradiquer le nationalisme et reconstruire moralement et matériellement l'Europe de l'Ouest. Car l'Europe est coupée en deux depuis 1945, avec une grande partie occupée par les armées soviétiques et soumise à des dictatures communistes.

C'est à ce moment que Robert Schuman prend une initiative de portée historique.

Qui est Robert Schuman? Homme de la frontière, né à Luxembourg en 1886, d'une famille d'exilés lorrains, il fait ses études de droit et s'installe à Metz en 1912 comme avocat. Élu député de la Moselle en 1919, il est arrêté par les nazis durant la seconde guerre mondiale, s'évade et entre dans la clandestinité. Ministre des Finances en 1946, Président du Conseil en 1947, il devient ministre des Affaires étrangères de juillet 1948 à juillet 1953. Sa vision, on pourrait même dire son obsession, est de rétablir des liens de confiance entre la France et l'Allemagne. «Que faire avec l'Allemagne?» confie-t-il à plusieurs reprises durant le printemps 1950 à Jean Monnet^a pour qui il a une grande estime. Les Américains font pression sur la France pour qu'une solution permette à la puissance vaincue de se réintégrer dans le camp occidental. Jean Monnet lui fournit dès le 3 mai des éléments de la proposition du pool charbon-acier. Immédiatement, Robert Schuman voit la portée de ce projet et en assume la responsabilité politique. Son initiative présentée au nom de la France est appuyée par Konrad Adenauer en Allemagne et Alcide De Gasperi en Italie.

Konrad Adenauer est né le 1^{er} janvier 1876 à Cologne. Il est le premier Chancelier de la République fédérale, poste qu'il occupera de 1949 à 1963. D'origine rhénane, il cultive une vision humaniste et historique de son pays et des rapports avec la France. Fondateur de la Démocratie

a Jean Monnet peut être considéré comme «l'inspirateur» de l'Europe communautaire dont il a proposé les mécanismes décisionnels et institutionnels. Ancien Secrétaire général adjoint de la Société des Nations, au lendemain de la première guerre mondiale, il a joué un rôle déterminant auprès de Franklin Roosevelt pour convaincre les États-Unis de s'engager massivement dans la guerre contre le nazisme. Appelé par le général de Gaulle en 1945, à organiser la modernisation économique de la France, il a occupé une place, toujours discrète, de grande influence, auprès des dirigeants politiques de l'Europe occidentale de 1945 à 1979.

chrétienne dans la nouvelle République fédérale, il voit tout l'intérêt pour son pays et pour l'avenir de la paix en Europe de la proposition d'une égalité des États au sein d'institutions européennes communes, qui est au cœur de la proposition Schuman.

Alcide De Gasperi est fondamentalement sur la même ligne politique. Son destin personnel et celui de la cause européenne sont étroitement mêlés. Né le 3 avril 1881, il est élu député en 1921 de la province de Trente qui appartenait avant la guerre à l'Autriche-Hongrie. Italien et germanophone, catholique pratiquant comme Schuman et Adenauer, il soutient la vision d'une Europe des valeurs. En tant que Président du Conseil et fondateur de la Démocratie chrétienne italienne, il apporte toute son autorité pour soutenir la proposition Schuman.

Les forces démocrates-chrétiennes et démocratiques dans le Benelux sont sur la même ligne. Il faut que le monde libre sache opposer une riposte forte à l'agressivité de Moscou. L'Alliance atlantique est signée depuis le 4 avril 1949, mais il ne suffit pas pour les peuples libres d'Europe de s'entourer de garanties militaires et de compter sur la présence américaine. Il faut reconstruire l'économie sur la base de la libre concurrence, et de l'ouverture des frontières. Pour cela, les Six ont d'abord, sur l'idée de Jean Monnet, décidé de porter l'effort sur les industries de base dont la possession et l'utilisation ont souvent, dans l'histoire, alimenté la rivalité franco-allemande.

En proposant de placer le charbon et l'acier de la France et de l'Allemagne sous une autorité commune, et d'établir la libre circulation des deux produits, le plan Schuman règle la question des niveaux de production de la Ruhr et apaise les craintes françaises de la reconstitution de cartels allemands. La CECA va établir une égalité de droits et de devoirs entre puissances victorieuses et puissances vaincues au sein d'une organisation nouvelle fondée sur la base de délégations de souveraineté librement consenties. La méthode du plan Schuman est révolutionnaire puisqu'elle met en place une autorité indépendante des gouvernements dont les décisions lieront les États.

Le traité de Paris, signé le 18 avril 1951, institue la CECA. Celle-ci est la première organisation de l'après-guerre qui place à égalité de droits l'ensemble de ses États participants. Elle est surtout le premier système politique supranational qui ait existé dans l'ordre des relations internationales. La Haute Autorité est mise en place et dispose de pouvoirs considérables dans ses domaines de compétence du Marché commun du charbon et de l'acier. Un Conseil des ministres représente les États. Une Assemblée parlementaire composée de parlementaires nationaux désignés par leur Assemblée respective et une Cour de justice interprétant uniformément le droit complètent cet ensemble

interinstitutionnel sans précédent. Certains lui donnent le statut de «préfédéral», d'autres, parmi lesquels les Démocrates-Chrétiens, s'attachent à la dénomination de «communautaire». Le système institutionnel communautaire est né. Il est le noyau sur lequel s'est progressivement construite l'Union européenne, année après année, crise après crise, élargissement après élargissement, traité après traité.

La CECA, première réalisation de la construction européenne

Cette première Communauté donne des résultats concrets. Dans un premier temps, les échanges entre les Six s'intensifient. Sous l'impulsion de la Haute Autorité et le contrôle de l'Assemblée, les États suppriment les droits de douane et les contingents ainsi que les taxes d'exportation dans les tarifs de transport, tout en instaurant des tarifs internationaux directs. Les livraisons de charbon et d'acier entre partenaires progressent de manière substantielle. Enfin, la pénurie de charbon, qui a failli étrangler l'industrie sidérurgique européenne au lendemain de la guerre, est largement résorbée. L'approvisionnement régulier en minerai de fer, en ferraille et en charbon permet alors de régulariser la croissance industrielle des Six.

Le Marché commun est organisé en février 1953 pour le charbon, la ferraille, le minerai de fer et en mai 1953 pour les produits sidérurgiques: «Depuis le 10 février 1953, il n'y a plus de charbon allemand, belge, français, italien ou luxembourgeois, mais du charbon européen circulant librement entre nos six pays considérés comme un seul et même territoire³...», pouvait déclarer Jean Monnet, alors Président de la Haute Autorité.

Le 1^{er} janvier 1953, le premier impôt européen – le prélèvement CECA – entre en application. Les producteurs d'acier disposent d'une période de cinq ans pour s'adapter aux nouvelles conditions de concurrence. Ainsi l'Italie réussit, grâce à des aides de l'État, à se doter d'une industrie sidérurgique moderne.

La CECA a eu un rôle important dans le domaine social. Elle a notamment instauré de meilleures conditions d'hygiène et de sécurité dans le travail et a participé au développement de la formation professionnelle. Le traité de Paris vise aussi à améliorer les niveaux de vie des ouvriers. Il prévoit à cet effet un soutien financier de la Communauté pour la réinsertion des travailleurs mis au chômage et il interdit les pratiques concurrentielles basées sur les baisses de salaire.

L'œuvre de la CECA est double. Elle supprime les droits de douane et les contingents dans l'échange du charbon et de l'acier entre les Six et met fin aux discriminations dans les tarifs de transport. Par ailleurs,

elle facilite la régularisation dans la croissance industrielle des Six. Elle met également en œuvre une politique sociale au profit des travailleurs des mines de charbon, touchés par les reconversions. Enfin, la CECA représente un grand pas dans la construction européenne. Selon Jean Monnet, «notre Communauté n'est pas une association de producteurs de charbon et d'acier: elle est le commencement de l'Europe⁴».

Le Groupe, une institution dans l'Institution?

Le Groupe Démocrate-Chrétien de l'Assemblée de la CECA, en se constituant dès 1953, a, par sa propre création, contribué de façon décisive à l'esprit des institutions communautaires.

Les parlementaires nationaux désignés par leur Parlement respectif, selon le traité, avaient le choix. Ils pouvaient, en arrivant à Strasbourg, siège provisoire de la nouvelle Assemblée, se réunir en délégations nationales. Il y aurait ainsi eu une délégation allemande, italienne, etc. comme siègent habituellement les membres des assemblées parlementaires internationales. Mais cette disposition aurait été contraire à l'esprit des pères fondateurs. Toute la construction européenne initiée par la déclaration Schuman est d'essence politique. Elle a pour objectif de changer l'état d'esprit qui prévalait dans les relations intra-européennes qui privilégiait avant tout et exclusivement l'intérêt national, l'esprit du Congrès de Vienne, des alliances interétatiques, des coalitions occasionnelles, fragiles et réversibles. La Communauté veut une «révolution pacifique». C'est l'objectif des Démocrates-Chrétiens qui s'étaient réunis de façon informelle à Chaudfontaine, en Belgique, en mai 1947. Ils y ont constitué les Nouvelles Équipes internationales, les NEI, préfiguration de l'Union Européenne des Démocrates-Chrétiens, UEDC, qui vit le jour en 1965 puis du Parti Populaire Européen, PPE, fondé en 1976 pour fédérer les partis démocrates-chrétiens impliqués dans la préparation des élections européennes de 1979.

Les Socialistes et les Libéraux, seules forces politiques et démocratiques de l'après-guerre décidées à s'organiser en famille transnationale, font de même.

Le consensus est donc acquis entre les trois groupes de bâtir pour les groupes parlementaires transnationaux de l'Assemblée de la CECA une structure juridique, faisant d'eux des acteurs centraux de l'institution parlementaire dès sa mise en place. Le rôle des groupes politiques au sein du Parlement européen allait fortement croître au fil des années. Disposant de moyens financiers et d'un personnel suffisant pour s'assurer une autonomie logistique, les parlementaires du Groupe peuvent développer l'action politique la plus cohérente possible au regard des

valeurs et des objectifs européens qui les rassemblaient. On peut estimer que l'étonnante dynamique interne, cette vitalité qui a marqué l'affirmation du Parlement comme protagoniste majeur au sein du jeu interinstitutionnel communautaire, est due à l'intuition placée par cette première génération de parlementaires dans le rôle et l'avenir des groupes politiques.

Disposant de la maîtrise de l'ordre du jour à la Conférence des Présidents, les Présidents de groupes déterminent le rythme de travail et le programme politique de l'Assemblée.

Selon la règle dite méthode «d'Hondt» qui sera établie entre les groupes, la répartition de toutes les fonctions du Parlement (Présidence de commission, membres du Bureau) se fait à la proportionnelle et le premier choix est réservé au premier Groupe. Le Groupe Démocrate-Chrétien a bien mesuré l'importance de cette position de premier Groupe en force numérique. En cette qualité, son Président est le premier orateur qui répond aux interventions du Président du Conseil en exercice et du Président de la Commission. La visibilité politique des groupes en fonction de leur importance numérique est donc devenue un facteur déterminant dans la vie de l'Institution, et a fait effectivement du Groupe Démocrate-Chrétien, premier Groupe politique, une véritable institution dans l'Institution. Le Groupe Démocrate-Chrétien a occupé la première place dans l'Assemblée de 1953 à 1975^a, puis de 1999 à 2009. Sur les cinquante-six années d'existence du Parlement européen, il figure donc à la première place pendant trente-deux ans.

L'esprit de famille et les valeurs des Démocrates-Chrétiens

Il fallait de la clairvoyance et du courage politique à ces députés venus des six pays fondateurs pour se lancer dans une telle entreprise. Ces liens de famille devaient être tissés patiemment, transcendant les frontières et les barrières mentales. Jusqu'en 1950 les contacts étaient rares, et les préjugés tenaces. La rencontre et la proximité spirituelle entre Robert Schuman, Konrad Adenauer, Alcide De Gasperi, Chefs de la Démocratie chrétienne dans leur pays, a été déterminante. Chacun d'eux était animé par cette conviction chrétienne que la réconciliation entre ennemis héréditaires et le dépassement des nationalismes agressifs étaient un devoir moral qu'ils se devaient d'assumer au nom de la France, de l'Allemagne et de l'Italie. Ils n'ont pas eu de difficulté à

a À ce titre, le Groupe Démocrate-Chrétien a exercé à dix reprises la Présidence de l'Assemblée de 1952 à 1979 (Alcide De Gasperi, Giuseppe Pella, Hans Furler – à deux reprises –, Robert Schuman, Jean Duvieusart, Victor Leemans, Alain Poher, Mario Scelba, Emilio Colombo), contre quatre fois pour les Socialistes, et une fois pour les Libéraux.

convaincre les membres de l'Assemblée de la CECA issus de leurs partis respectifs, de se rejoindre au sein du même Groupe Démocrate-Chrétien. Les partis démocrates-chrétiens des 3 pays de Benelux ont soutenu et participé activement à ce mouvement.

Cet état d'esprit avait véritablement fait coïncider l'idée européenne avec les valeurs démocrates-chrétiennes. Comme le souligne Hans-August Lücker: «Ce n'est certainement pas par hasard mais plutôt grâce à un don providentiel, qu'à l'issue de la seconde guerre mondiale, à un moment où l'on avait besoin au plus haut point de l'Europe, Alcide De Gasperi trouva en Robert Schuman et en Konrad Adenauer deux compagnons de route, qui ont fait comme lui leur entrée dans l'histoire en qualité d'hommes à la hauteur de leur tâche historique. Leur mission leur incombe alors d'apprécier avec exactitude le destin de l'Europe dans un monde profondément modifié. Animés de ce nouvel espoir, ils mobilisent les nouvelles énergies humaines, qui, au cours des années suivantes, reconstruiront la nouvelle Europe de la paix, du bien commun, de la justice sociale: en vérité, Alcide De Gasperi, Robert Schuman et Konrad Adenauer avaient saisi le pan du manteau du Christ qui traversait l'histoire⁵!»

Pour ces hommes de l'après-guerre, l'idée européenne innove sur le plan moral parce qu'elle privilégie la recherche de la paix sur les rapports de force et l'esprit de l'égalité démocratique sur la discrimination et l'autoritarisme. Ces valeurs de paix, de démocratie et de liberté prennent radicalement à contre-pied les maux dont a souffert le continent depuis la chute des quatre empires qui structuraient le paysage géopolitique en 1914: l'empire austro-hongrois, l'empire allemand, l'empire russe et l'empire ottoman. Dès 1918, sur les ruines et la disparition de plus de cinquante millions de soldats et de civils, les expériences les plus douloureuses et insensées ont été tentées. Les idéologies extrêmes conduisent à nouveau les peuples à l'abîme de la deuxième guerre mondiale. Les forces démocratiques n'ont pas su s'opposer au retour de la violence intérieure et de l'affrontement extérieur.

Favorables à une Europe fédérale dans les années 1930, les précurseurs de la Démocratie chrétienne ont eu raison trop tôt mais n'ont pas été entendus. Don Sturzo a, en Italie et auprès d'autres mouvements politiques s'inspirant de la doctrine sociale de l'Église, tenté de fédérer au sein d'une équipe transnationale ce nouveau courant de pensée à l'échelle européenne. Il a posé les jalons de ce qui allait pouvoir se transformer en mouvement démocrate-chrétien à partir de 1945. Les conditions de l'entre-deux-guerres n'étaient pas favorables à la concrétisation de cette vision. L'Italie, l'Allemagne, la France et la Belgique où la pensée personaliste d'Emmanuel Mounier avait trouvé un certain

écho, se retrouvèrent entraînées dans le cataclysme de la seconde guerre mondiale.

Aussi les membres du Groupe Démocrate-Chrétien ont-ils agi selon cette vision d'une fédération européenne parce qu'ils ont considéré que la paix est une construction difficile et fragile. La priorité politique était à l'époque de consolider cette paix et de maintenir la liberté dont bénéficiaient les démocraties de l'Ouest et du continent. L'objectif à long terme était naturellement la réunification du continent dans la liberté.

Hans-August Lücker raconte avec émotion sa première rencontre au Groupe Démocrate-Chrétien avec l'un des membres français, René Charpentier. Cela se passait à Strasbourg, en 1953, René Charpentier s'avance vers lui la main tendue et lui dit: «Tu es Hans-August Lücker. J'ai entendu parler de toi. Je viens à toi pour être ton ami. – Je ne lui ai pas demandé, mais je savais qu'il avait été torturé par les nazis à Dachau. Il avait eu les deux jambes brisées et marchait avec des béquilles. J'étais tellement gêné et je le lui ai dit. – Ne t'en fais pas, me répondit-il, j'ai survécu! – Il avait une grande exploitation agricole dans la région de Champagne. Ce fut le point de départ de notre amitié et de notre travail commun⁶.»

Il est rétrospectivement essentiel de rappeler les valeurs fondamentales auxquelles s'identifia la Démocratie chrétienne pendant cette période: la dignité et la primauté de chaque être humain, la liberté couplée avec la responsabilité, les droits fondamentaux de l'individu, la justice, la solidarité entre les hommes et les communautés, le refus des idéologies totalitaires, l'action au centre de la vie politique.

Hans-Gert Poettering donne la mesure de cet engagement initial des pères fondateurs quand le Groupe du PPE-DE célébra en mai 2000 le 50^e anniversaire du plan Schuman: «Robert Schuman, Konrad Adenauer et Alcide De Gasperi ont exhorté la France, l'Allemagne, l'Italie et les autres pays d'Europe à mettre en commun leurs ressources matérielles, puis à conjuguer leur volonté politique et à œuvrer de concert à la réalisation d'objectifs communs, dans le cadre d'institutions basées sur le respect du droit et du principe d'égalité. Grâce au succès de leur initiative politique, ces hommes d'État ont permis à la civilisation européenne de faire un véritable bond en avant. Nous, Démocrates-Chrétiens et Démocrates Européens, savons que l'entreprise communautaire revêtait dès son origine une dimension éthique, qui s'insère dans la tradition humaniste, laquelle constitue le fondement de nos valeurs⁷.»

La CED, une déception pour le Groupe Démocrate-Chrétien (1953-1954)

Précisément, ces valeurs qui étaient celles du monde occidental, étaient menacées par l'Union soviétique. Impuissants à agir solidairement avec les peuples d'Europe Centrale et Orientale soumis à la tutelle soviétique et aux répressions sanglantes de 1951 en Allemagne de l'Est et de 1956 en Hongrie, les Européens de l'Ouest devaient connaître les offensives intérieures des partis communistes staliniens et les menaces de guerre brandies par Moscou à l'encontre des «revanchards allemands» et des démocraties capitalistes.

Le 25 juin 1950, le déclenchement de la guerre de Corée a fait franchir un nouveau degré dans l'antagonisme Est-Ouest. Les États-Unis manifestent alors leur désir de voir les Européens contribuer concrètement à la défense du camp occidental. La France, hostile à la renaissance d'une armée allemande sans contrôle, lance l'idée de l'intégration de l'armée allemande dans une armée européenne. La proposition française fait l'objet d'une négociation qui s'ouvre à Paris le 15 février 1951 entre les six membres de la CECA et aboutit à la signature d'un traité instituant la Communauté européenne de défense le 27 mai 1952.

Le traité de la CED prévoit la mise en place d'une quarantaine de divisions nationales, fortes de treize mille hommes, tous sous l'uniforme européen. L'intendance et les matériels seraient placés sous la gestion d'un commissariat européen à la défense de neuf membres analogue à la Haute Autorité de la CECA. Une Assemblée parlementaire (celle de la CECA augmentée de trois membres par grand État) pourrait renverser le commissariat par un vote de censure et participer à l'élaboration du budget commun. Le Conseil des ministres déterminerait la politique de la CED en se prononçant à l'unanimité sur toute question importante.

Aussi, le Groupe Démocrate-Chrétien, à peine constitué, devait-il s'engager activement à soutenir le projet de CED, considérant qu'il ferait franchir un saut considérable à la construction fédérale de l'Europe si une armée européenne commune devait voir le jour. Ce soutien était d'autant plus actif qu'Alcide De Gasperi, Président du Conseil italien, venait à son tour de prendre une initiative de grande ampleur: que l'Union politique soit liée à l'intégration militaire. La Communauté de défense n'appelle-t-elle pas, en raison des responsabilités qu'elle met en jeu, un gouvernement capable de prendre au nom des Européens des décisions suprêmes?

Alcide De Gasperi plaide cette thèse inlassablement: «L'armée n'a pas sa fin en soi. Elle est l'instrument d'une politique étrangère. Elle est

au service d'un patriotisme. Le patriotisme européen se développera dans le cadre d'une Europe fédérale⁸.»

C'est pour atteindre plus rapidement cet objectif qu'il fait insérer dans le projet CED l'article 38, prévoyant l'élection au suffrage universel de l'Assemblée commune, et l'étude par celle-ci d'une organisation fédérale fondée sur le principe de la séparation des pouvoirs et dotée d'un Parlement bicaméral. Mais le vote du traité semble encore lointain et incertain. D'où l'idée qu'Alcide De Gasperi fit partager à Robert Schuman de confier par anticipation cette mission à l'Assemblée de la CECA. Cette suggestion très audacieuse est reprise par les six ministres le 10 septembre 1952 à Luxembourg. Un délai de six mois est imparti le jour suivant à la nouvelle Assemblée de Strasbourg qui mandate une commission constitutionnelle dite *ad hoc* composée de ses membres les plus qualifiés. Cette Assemblée *ad hoc*, sorte d'assemblée constituante, a pour mission de dresser les contours d'une Communauté politique européenne.

Les délégués démocrates-chrétiens, Heinrich von Brentano, Alain Poher, Pierre-Henri Teitgen, Pierre Wigny et Théodore Lefèvre comprennent que la défense européenne n'est pas possible ni réalisable sans un pouvoir institutionnel légitimé démocratiquement. Il est donc nécessaire de rédiger une constitution.

L'Assemblée *ad hoc* vote le 10 mars 1953 un projet qui propose une construction politique extrêmement ambitieuse: un Parlement bicaméral dont une chambre serait élue au suffrage universel et disposerait du pouvoir législatif, un Conseil exécutif, un Conseil des ministres et une Cour de justice. La future Communauté politique européenne (CPE) absorberait la CECA et la CED.

Mais le 30 août 1954, l'Assemblée nationale française, avec l'opposition des Communistes et des Gaullistes, d'une partie des Socialistes et des Radicaux, refuse de ratifier le traité sur la CED en adoptant une question préalable. Le gouvernement italien, lui non plus, ne ratifie pas le traité, attendant la ratification française pour se prononcer.

De ce fait, le projet de Communauté politique européenne (CPE) élaboré par l'Assemblée *ad hoc* de la CECA devient caduc. L'idée européenne connaît un brutal reflux.

Pourquoi la France qui avait été à l'origine du projet d'armée européenne s'en est-elle détournée? La situation internationale a évolué. La stabilisation du conflit en Corée et la mort de Staline le 5 mars 1953 atténuent les tensions de la guerre froide. Les anti-cédistes font valoir que la CED risque de couper l'armée française en deux, l'une sous commandement intégré en Europe, l'autre outre-mer. Les forces hostiles au réarmement allemand, ainsi que les arguments irrationnels touchant à

la nature même de l'armée, symbole ultime de la souveraineté nationale, sont utilisés par les adversaires du projet en France.

Avec le recul historique, on peut estimer que l'idée fédérale européenne connut son apogée au printemps 1953. Était-ce réaliste? Était-ce prématuré?

Les Démocrates-Chrétiens ne se résignent pas

Le Groupe Démocrate-Chrétien exprime sa déception à la suite de l'échec de la CED sans pour autant se résigner. Le 29 novembre 1954, Giuseppe Pella, avec le lyrisme et la passion qui l'animaient, réagit de la sorte dans son premier discours de Président de l'Assemblée de la CECA: «Il semble qu'un lourd rideau d'ombre soit venu masquer l'horizon et l'obscurcir, cet horizon déjà si lumineux de nos espérances, je dirai mieux: de notre certitude. Permettez-moi de ne pas partager ce pessimisme, de l'écarter avec la détermination de celui qui n'admet pas qu'un état d'âme passager vienne arrêter l'élan de l'action. Et j'entends repousser ce pessimisme aussi bien sur le vaste plan de notre inspiration européenne que dans le cadre restreint de notre Communauté. [...] Nous voulons créer l'Europe, une Europe conçue selon le principe de la supranationalité, une Europe qui se construise non pas en s'opposant aux nations, mais avec la collaboration sincère des nations. [...] En premier lieu, il s'agit de faire en sorte que toutes les institutions de la Communauté collaborent à la pleine réalisation des objectifs du traité, entendus dans leur esprit profond, qui est un esprit de solidarité, de coopération, d'intégration. [...] En second lieu, il faut donner au travail de la Communauté – sans user des moyens démagogiques, mais avec une virile détermination – l'empreinte de cet esprit social que notre temps, soucieux de parvenir à un plus grand bien-être et à une meilleure justice, réclame à l'intérieur de chaque pays et sur le plan international et supranational. [...] En troisième lieu, il s'agit de créer les conditions et accomplir les actes nécessaires pour que des liens de féconde association se nouent et se resserrent toujours plus étroitement entre la Communauté et les pays qui n'en font pas partie⁹.» Pierre Wigny le 1^{er} décembre 1954 ajoute: «Il faut que nous sachions comprendre la leçon et entendre les objections pour les réfuter. C'est sur nous maintenant que repose presque complètement le progrès des institutions économiques européennes¹⁰.»

La relance de Messine aboutit à la signature des traités de Rome (1955-1957)

L'initiative d'une relance européenne devait venir d'une part de Jean Monnet, d'autre part des pays du Benelux. Au lendemain de l'échec

de la CED, Jean Monnet veut reprendre sa liberté d'action et annonce qu'il ne demandera pas le renouvellement de son mandat de Président de la Haute Autorité de la CECA. Il imagine alors et propose une nouvelle Communauté européenne spécialisée dans le domaine de l'énergie atomique à usage civil. Le Belge Paul Henri Spaak, le Néerlandais Johan Willem Beyen et le Luxembourgeois Joseph Bech sont, eux, plutôt partisans d'une ouverture d'un Marché commun commercial et industriel plus large entre les Six, impératif économique déjà souligné par les membres du Groupe Démocrate-Chrétien. Ces deux approches, l'une axée sur l'Euratom l'autre, «Beneluxienne» sur l'ouverture d'un Marché commun plus général, est fortement soutenue par le ministre CDU de l'Économie, Ludwig Erhard, père du «miracle économique» de la République fédérale allemande. Ces propositions sont réunies dans un mémorandum bientôt baptisé «mémorandum Benelux».

Le 9 mai 1955, le Groupe Démocrate-Chrétien vote avec la grande majorité de l'Assemblée son soutien à la perspective de cette relance. Le mémorandum est adopté par les six ministres des Affaires étrangères réunis à Messine les 1^{er} et 2 juin 1955 pour désigner le successeur de Jean Monnet. La relance de Messine redonna de l'espoir au Groupe Démocrate-Chrétien. Ce qui compte, c'est de faire progresser la solidarité et l'intégration. Une conférence est mise en place sous la responsabilité de Paul Henri Spaak.

Le Groupe Démocrate-Chrétien, vigilant pendant les négociations

Le Groupe Démocrate-Chrétien s'était engagé à soutenir et orienter cette relance dans le sens des convictions européennes de ses membres. Ce qui est important, c'est la collaboration étroite entre le Comité de négociations mis en place par les États membres et l'Assemblée commune. Le Président de l'Assemblée commune, Giuseppe Pella affirme à ce sujet: «[...] Au cours de ces derniers mois, l'Assemblée a su s'acquitter de la tâche politique qui lui est confiée par le traité et elle continuera à jouer son rôle d'inspiratrice tant dans le cadre du traité que dans le domaine plus vaste de la construction d'une nouvelle Europe¹¹.»

Les Démocrates-Chrétiens veulent exercer un contrôle parlementaire sur les travaux du Comité intergouvernemental (dit Comité de Bruxelles) et prendre des initiatives concrètes adressées aux membres du Comité ainsi qu'aux gouvernements des États membres de la CECA. Le Marché commun doit se baser sur une union douanière et économique qui prévoit la libre circulation, non seulement des biens, des services et des capitaux, mais aussi de la main-d'œuvre. Il est nécessaire de prévoir une aide communautaire, dans l'esprit de solidarité, par les fonds de réadaptation ainsi que de prendre des mesures pour

harmoniser les charges sociales. Il faut établir également des institutions ayant les pouvoirs suffisants pour mettre en œuvre ces principes: «Nous invitons les gouvernements des États membres à conclure d'urgence entre eux un traité sur la base de ces principes¹².»

Le rapport final est présenté le 29 mai 1956 à la conférence de Venise des ministres des Affaires étrangères. Il contient des propositions détaillées pour la création d'une Communauté européenne de l'énergie atomique et d'une Communauté économique européenne. Celles-ci portent sur les modalités techniques de l'intégration économique et les solutions au problème des institutions provoqué par l'échec de la CED^a. Ces institutions seraient le Conseil des ministres, une Commission européenne, une Cour de justice et une Assemblée parlementaire. L'Assemblée commune de la CECA devrait être l'Assemblée parlementaire, toutefois avec les modifications suivantes: accroissement de ses membres et changement de répartition des sièges entre les six États. Elle devrait être dotée davantage de pouvoirs de contrôle sur la Commission¹³.

Les négociations aboutissent à la signature des traités de Rome le 25 mars 1957, l'un instituant la Communauté économique européenne CEE, l'autre la CEEA ou l'Euratom. L'unification européenne reprenait son élan.

a Le rapport porte en particulier sur la structure d'un Marché commun, sur la réglementation des droits de douane, sur la disparition des contingents, sur l'agriculture, sur la libre circulation des hommes, sur les fonds d'investissements en vue de l'aide aux pays sous-développés, sur les problèmes de l'énergie classique et sur le problème des institutions. Une dernière partie traite de l'utilisation de l'énergie nucléaire et l'Euratom.

Chapitre II

L'ESSOR FULGURANT DES NOUVELLES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

L'Assemblée parlementaire unique (1958) : «de la chrysalide au papillon»

Lorsque, le 1^{er} janvier 1958, les deux nouveaux traités entrent en vigueur, les Communautés européennes comptent trois exécutifs, la Haute Autorité de la CECA, la Commission de la CEE présidée par Walter Hallstein, un proche du Chancelier Konrad Adenauer qui participe aux négociations du plan Schuman et à celle du traité de Rome, et dont l'autorité allait vite s'affirmer, enfin la Commission de l'Euratom.

L'Assemblée de la CECA était présidée depuis le 29 novembre 1954 par Giuseppe Pella, qui succéda à Alcide De Gasperi, disparu prématurément après son engagement si déterminant pour la construction européenne. Un autre Démocrate-Chrétien, l'Allemand Hans Furler, lui succéda le 27 novembre 1956, le principe étant acquis entre les trois groupes politiques, le Groupe Démocrate-Chrétien, le Groupe Socialiste et le Groupe Libéral que la Présidence, exercée pour un an renouvelable, revenait d'office au groupe politique le plus nombreux.

En février 1958, le Belge Pierre Wigny est élu Président du Groupe Démocrate-Chrétien. Appelé à exercer la fonction de ministre des Affaires étrangères dans son pays, il est remplacé par le Français Alain Poher, le 6 octobre 1958.

Alain Poher, un proche de Robert Schuman, s'engagea fortement au sein du Groupe qu'il présida avec diplomatie et clairvoyance jusqu'au 7 mars 1966, date à laquelle il fut élu Président du Parlement européen. Entre-temps, suivant la règle appliquée, le Groupe Démocrate-Chrétien majoritaire conserva la Présidence du Parlement européen. Hans Furler fut réélu le 28 mars 1960 jusqu'au 28 mars 1964, remplacé par le Démocrate-Chrétien belge Jean Duvieusart puis par son compatriote Victor Leemans le 24 septembre 1965, enfin par Alain Poher de 1966 à 1969.

La première priorité de Hans Furler en tant que Président de l'Assemblée de la CECA fut d'éviter que le pouvoir parlementaire perde de son

influence en se dispersant en trois assemblées. Il fallait impérativement que l'Assemblée soit commune aux trois Communautés, contrôlant les trois exécutifs selon les pouvoirs conférés par les traités. Dans son discours de Présidence, lors de la session extraordinaire de l'Assemblée commune le 27 novembre 1956, il justifie cette exigence: «L'évolution qui s'est poursuivie ces dernières années permet de dire que l'Assemblée commune a acquis, grâce à son travail à la fois vigoureux et pondéré, une position qui reflète la force de l'idée parlementaire. Le travail accompli jusqu'ici justifie la confiance qui sera indispensable au cas où l'Assemblée se verrait confier les fonctions parlementaires découlant de l'élargissement de la Communauté actuelle ou de la création de la Communauté économique nouvelle. Il ne saurait y avoir pour la Communauté du charbon et de l'acier aussi bien que pour l'Euratom et le Marché commun général qu'une seule institution parlementaire qui devra procéder de l'Assemblée commune¹⁴.»

Cette considération de bon sens ne rencontra pas de difficulté auprès des gouvernements et l'Assemblée parlementaire européenne (APE) qui se constitua le 19 mars 1958 deviendra l'Assemblée commune aux trois institutions.

Emilio Battista, Démocrate-Chrétien italien, exprime rétrospectivement son enthousiasme: «Le 1^{er} janvier 1958, allait voir naître les nouvelles institutions communautaires et l'Assemblée commune de la CECA, aux mérites nombreux, qui s'apprêtait à se transformer en l'Assemblée parlementaire européenne, ressentait cet état de grâce que doit ressentir le papillon lorsque, sortant de la chrysalide, il s'élance pour son premier vol¹⁵.»

Le nombre de membres de l'Assemblée passa de 78 à 142 membres et le Groupe Démocrate-Chrétien de 38 à 67 membres, demeurant le plus nombreux. C'est cette Assemblée qui prit officiellement le nom de Parlement européen en 1962¹⁶. Le nombre de ses membres augmenta régulièrement pour tenir compte des premiers élargissements, de l'élection directe en 1979, puis des élargissements successifs qui portèrent son effectif jusqu'à 785 membres en 2008.

Le Parlement affirme son indépendance en portant Robert Schuman à la Présidence (mars 1958)

Les traités de Rome stipulent que l'Assemblée désigne son Président et son Bureau (article 140 du traité CEE et article 110 du traité CEEA). Toutefois, les traités laissent le Parlement libre de choisir le mode d'élection. Le Parlement résiste aux menaces portées à ce droit d'auto-

organisation lorsque, en séance constitutive de mars 1958, les gouvernements, réunis en conférence, recommandent à leurs représentants au Parlement européen de voter pour un candidat choisi par les États membres. Le Bureau du Parlement et les Présidents des groupes publient alors une déclaration faisant observer que la nouvelle Assemblée exercera son pouvoir souverain de décision sur la suite à donner à ces recommandations. La candidature de Robert Schuman est présentée par tous les groupes politiques et ce dernier est élu le 19 mars 1958. Jusqu'à la constitution du Parlement élu au suffrage universel direct, l'élection du Président et des 12 vice-Présidents a généralement lieu le deuxième mardi du mois de mars, jour de la séance d'ouverture de la session annuelle du Parlement. Dans la pratique et dans l'esprit du Règlement en vigueur à l'époque, le mandat de Président porte sur la durée de la session annuelle. La brièveté de ce mandat permet difficilement au Président de développer une politique propre en tant que représentant du Parlement et ne lui laisse guère le temps de s'adapter à ses fonctions; aussi a-t-on coutume de reconduire par acclamation le Président pour une seconde année.

Lors de son entrée en fonction à Strasbourg, le 19 mars 1958, Robert Schuman constate que le Parlement, par ses activités politiques et par ses nombreuses résolutions visant à accélérer l'union politique, accomplit le travail d'un pionnier pour l'Europe. Le Président Walter Hallstein souligne également ce rôle en déclarant que «l'Assemblée parlementaire ne garantit pas seulement le caractère supranational de la Communauté, mais elle est également l'expression vigoureuse du contenu essentiellement politique de la Communauté¹⁷».

Ce même jour, Pierre Wigny rappelle les grands principes défendus par le Groupe Démocrate-Chrétien. Concernant les questions institutionnelles, il précise que «le Groupe se réjouit que le contrôle des trois Communautés soit confié à une Assemblée unique dont les membres, le plus tôt possible, seront élus au suffrage direct... Conformément aux traditions de l'Assemblée commune et à la collaboration de la Haute Autorité, ce contrôle comporte aussi bien l'initiative que la censure, s'exerce au préalable comme *a posteriori*, devient continu par le travail des commissions parlementaires et s'étend à tous les organismes exécutifs». Pierre Wigny ajoute que «la confrontation du Conseil des ministres et de l'Assemblée n'est pas une faculté politique mais une obligation juridique¹⁸».

L'entrée en vigueur des traités de Rome conduit donc à la création de trois Communautés distinctes d'une seule Assemblée et de trois Commissions. Mais pour Pierre-Henri Teitgen: «il ne s'agit pas de trois gouvernements distincts, différents, rivaux mais de trois ministères d'un

même gouvernement en devenir et en puissance, le gouvernement de l'Europe fédérée et intégrée».

«L'Euratom, c'est un problème de volonté politique»

En tant que corapporteur sur la future Communauté atomique encore en discussion entre les États membres, Pierre Wigny, lors du débat du 19 mars 1958, manifestait son vif intérêt pour le projet: «L'Euratom doit être une entreprise commune pour que ses forces nouvelles et encore peu maîtrisées soient finalement domestiquées pour le bien-être de l'humanité¹⁹.» «Les activités qui se rattachent au secteur nucléaire forment désormais une gamme tellement vaste et complexe qu'il est impossible d'agir dans le cadre d'une seule nation. Si donc l'Euratom n'existait pas il faudrait l'inventer: à défaut d'une coordination communautaire dans le secteur nucléaire, l'Europe risquerait un éparpillement des moyens avec de maigres résultats²⁰.» Hans Furler, au nom du Groupe Démocrate-Chrétien avait, quant à lui, souligné: «Personnellement et malgré tous les problèmes politiques qui se présentent à cet égard, je pense que cette idée mérite indiscutablement d'être accueillie chaleureusement. En effet, telle que nous entendons la constituer, la Communauté atomique sera créée, non pour produire des armes atomiques, mais pour fournir à l'Europe les sources d'énergie dont elle a besoin. Au surplus, je pense qu'à cet égard nous sommes incorporés dans la grande Communauté atlantique²¹.»

La crise de Suez en 1956 met en difficulté l'approvisionnement en produits pétroliers de l'Europe. Il est impératif de maintenir l'unité européenne pour assurer l'autonomie économique du continent. La France accorde à ses partenaires des concessions en ce qui concerne le Marché commun en échange de quoi, l'Allemagne se montre conciliante sur l'Euratom. La Conférence intergouvernementale demande en octobre 1956 à Louis Armand, alors à la tête de la Société Nationale des Chemins de Fer français, à Franz Etzel, le vice-Président de la Haute Autorité de la CECA et à Francesco Giordani, l'ancien Président du Comité italien pour les recherches nucléaires, un rapport relatif aux besoins et aux possibilités pour l'Europe de produire de l'électricité à partir de l'énergie nucléaire. Le rapport des trois sages intitulé «Un objectif pour Euratom» est publié en mai 1957. Il rappelle l'importance de la dépendance des pays européens vis-à-vis du pétrole moyen-oriental: les six États de la Communauté ne produisent que 15 % de l'énergie mondiale; dans ce contexte, le pétrole peut devenir à tout instant un moyen de pression international redoutable. Pire, le rapport prédit le doublement, voire le triplement des importations d'énergie en Europe.

La construction de centrales nucléaires devient prioritaire. L'Euratom sera donc créé parallèlement à la CEE et le nouveau Parlement est compétent pour contrôler les trois exécutifs.

Rapidement, les six États membres d'Euratom affichent certaines divergences de fond sur les objectifs et les moyens de la nouvelle Communauté atomique, d'autant plus que l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle en France change la donne. Les Français veulent qu'Euratom reste un simple complément au programme français et tentent d'imposer leurs vues: il ne doit pas y avoir d'interférences entre le projet européen et la fabrication d'armes atomiques par la France. À l'inverse, les partenaires de Paris voient Euratom comme un moyen de développer leurs industries nucléaires nationales. Les promoteurs de l'énergie nucléaire sont convaincus que cette nouvelle source d'énergie permettra de remplacer petit à petit le pétrole et le charbon. Ces prévisions se justifient d'autant plus que la crise du pétrole, consécutive aux événements de Suez, entraîne une flambée des prix des produits pétroliers. L'interruption des livraisons de pétrole du Moyen-Orient fait brutalement prendre conscience aux Européens de leur dépendance énergétique. Réduire cette dépendance devient donc un objectif prioritaire de la politique énergétique européenne.

L'Italien Mario Pedini s'avère être le grand spécialiste des questions énergétiques au sein du Groupe Démocrate-Chrétien. Lors d'un débat sur le rapport général de l'activité de l'Euratom, il souligne: «La sécurité de l'approvisionnement ne sera obtenue que le jour où l'Europe pourra disposer de l'atome comme d'une source d'énergie autonome sûre, non susceptible d'étranglement et à l'abri de tout changement de nature politique ou économique de la part d'autres marchés²².»

Suite à l'apaisement politique au Moyen-Orient, les prix de vente du pétrole baissent à nouveau et l'énergie nucléaire perd de sa compétitivité. Contrairement aux prévisions les plus alarmistes, les réserves mondiales de pétrole s'avèrent suffisantes, en raison notamment de la découverte de nouveaux gisements. L'offre mondiale, désormais nettement supérieure à la demande, fait fortement baisser les prix du pétrole. La compétitivité de l'énergie nucléaire souffre également du dépassement du délai de réalisation des centrales nucléaires. En d'autres termes, l'énergie nucléaire n'apparaît plus comme la panacée universelle. Au contraire, le degré de dépendance de la Communauté à l'égard du pétrole importé double entre 1958 et 1968.

Le gouvernement français montre son peu d'enthousiasme à l'égard d'Euratom en s'opposant, fin 1961, au renouvellement du mandat d'Étienne Hirsch, Président de la Commission d'Euratom et fédéraliste

convaincu, soutenu par les Démocrates-Chrétiens. Étienne Hirsch voulait faire jouer à la Commission d'Euratom un rôle effectif. Mario Pedini soutient l'orientation du Président d'Euratom: «L'esprit communautaire lui seul donnera à l'Europe, également dans le domaine nucléaire, un rôle qui permettra à la science européenne qui n'est pas à l'arrière-garde, de donner une réponse européenne au plus important problème de notre siècle de progrès²³.»

En vain. Étienne Hirsch est remplacé par l'ancien ministre du général de Gaulle, Pierre Chatenet. Le caractère intergouvernemental d'Euratom s'accroît. Le budget, alimenté par des contributions nationales et non par des ressources propres comme celui de la CECA, n'est plus communautaire mais formé de l'addition des projets de recherche des pays intéressés.

Au cours de la session plénière au Parlement européen de septembre 1964, le Groupe Démocrate-Chrétien fait constater par le porte-parole du Groupe, Joseph Illerhaus, que cette Communauté ne trouve pas encore un accord véritable sur les moyens à utiliser pour arriver à la mise en œuvre d'une politique nucléaire européenne commune.

L'élaboration de la politique énergétique commune apparaît cependant nécessaire car la dépendance vis-à-vis de l'extérieur s'accroît. La proportion des énergies importées consommées augmente de 25 % en 1950 à 57 % en 1958. Comme le constate avec regret Mario Pedini lors de la séance du mardi 18 octobre 1966, la crise d'Euratom est liée aux aspects généraux de la crise que traversent toutes les Communautés européennes: «On ne pourra construire une Europe moderne intégrée qu'en pratiquant une politique uniforme dans l'énergie nucléaire. Pour arriver à une collaboration scientifique, il faut créer dans notre Europe un marché unique, ce qui du reste a été prévu par le traité instituant Euratom. Il faut donc faire de l'énergie nucléaire un instrument utile à la consolidation du processus d'intégration européenne. La recherche nucléaire commune n'est pas seulement un fait scientifique, elle est aussi et surtout un fait d'une extrême importance politique. Nous n'avons réussi ni à avoir un réacteur de puissance européen ni même à atteindre un but essentiel du traité de Rome, la réalisation d'une entreprise commune. C'est là un sujet très cher au Parlement et sur lequel nous avons largement insisté à d'autres reprises car le marché nucléaire exige selon les Démocrates-Chrétiens non seulement l'emploi de savants mais aussi l'association d'entreprises de différentes nationalités²⁴.»

Et Mario Pedini de conclure: «En somme, le problème d'Euratom n'est ni technique ni scientifique. C'est un problème de volonté politique, de volonté communautaire même s'il s'agit d'atome et de science²⁵.»

De nouvelles tentatives ont été menées, mais n'ont pas abouti aux résultats espérés par les Démocrates-Chrétiens dans le domaine de la politique énergétique commune. Hanna Walz, la seule représentante féminine de la délégation allemande du Groupe au Parlement européen avant l'élection directe de 1979, s'y est consacrée durant les années 1970. Elle continuera après l'élection en tant que Présidente de la commission de l'énergie. La dépendance de l'Europe en énergie est l'une des questions clés qui reviendra régulièrement dans l'agenda européen.

Le Groupe Démocrate-Chrétien soutient la réalisation accélérée du Marché commun (1958-1968)

Les déceptions qui suivirent la mise en place du projet d'Euratom ne devaient pas priver les Démocrates-Chrétiens de la satisfaction de voir la réussite de l'autre aspect de la relance de Messine: la réalisation rapide d'un Marché commun industriel et commercial qui permettra aux Européens de connaître une nouvelle dimension dans leur développement économique. Les Démocrates-Chrétiens souhaitent que le Marché commun soit une entité économique puissante: «Si on ne réussit pas à établir le Marché commun, la ruine de l'Europe est assurée²⁶», telle est la position dans les années 1950. En 1956, Pierre Wigny préconise une méthode: «Nous, les Démocrates-Chrétiens, voulons un Marché commun, en soi, sans le lier à l'Euratom. Nous voulons le réaliser de manière progressive et automatique, c'est-à-dire impliquant l'impossibilité de revenir en arrière, n'impliquant pas au moment du passage d'une étape à l'autre, de décisions nouvelles du Parlement²⁷.»

En signant le traité de Rome instituant la CEE, les Six s'engagent à substituer progressivement à leurs six marchés cloisonnés une seule zone de politique commune ayant les caractéristiques d'un marché national unique, à l'intérieur de laquelle hommes, marchandises, capitaux et services pourront circuler librement. Pour améliorer le niveau de vie de 180 millions d'Européens, il faut créer des conditions favorables au progrès technique et à l'expansion économique, c'est-à-dire leur permettre d'agir dans un marché de dimension moderne. D'une part, en établissant une Union douanière par l'élimination progressive en douze ans de tous les obstacles, principalement les droits de douane qui s'opposent à la libre circulation non seulement des marchandises mais de tous les facteurs de production. D'autre part, en uniformisant les conditions auxquelles les importations en provenance du reste du monde entreront dans ce nouvel ensemble, c'est-à-dire en instituant sur le pourtour de la Communauté un tarif extérieur commun.

Le 1^{er} janvier 1959 débute le processus qui amènera à la disparition complète des obstacles aux échanges entre les Six: la première baisse de 10 % des droits de douane à l'intérieur du Marché commun. L'économie de la Communauté progresse rapidement. Les perspectives ouvertes par le Marché commun stimulent les producteurs. La dévaluation de 1958 opérée sous l'autorité du général de Gaulle a permis un spectaculaire relèvement financier en France qui menaçait d'être le point faible du Marché commun. La balance des paiements des Six s'améliore. Les échanges entre les Six ont augmenté en moyenne de 22 %.

Du 28 mars au 30 mars 1960, pendant trois jours de discussion, l'Assemblée parlementaire européenne délibère sur la proposition de la Commission de la CEE tendant à accélérer le rythme d'application du traité du Marché commun. La proposition de résolution présentée au nom du Groupe par le Néerlandais Pieter A. Blaisse approuve l'accélération du Marché commun: «La CEE ne doit pas être considérée comme une zone restreinte de libre-échange ou une simple Union douanière mais comme une entité unie et puissante²⁸.» Le Groupe Démocrate-Chrétien contribue de façon décisive à inviter l'Assemblée à adopter une attitude favorable aux propositions de la Commission.

À la réunion du Conseil des ministres du 12 mai 1960, il est décidé d'accélérer le rythme de mise en œuvre du traité de Rome. Les droits de douane disparaissent complètement le 1^{er} juillet 1968.

Tirant les conséquences des progrès réalisés jusqu'alors, la Commission du Marché commun propose l'abolition complète des droits de douane internes et la mise en place du Marché commun agricole pour le 1^{er} juillet 1967. Le Groupe Démocrate-Chrétien soutient la proposition de la Commission présentée par son Président Walter Hallstein, pendant la session d'octobre 1964. Le document prévoyait la suppression des droits de douane, l'application définitive du tarif douanier commun au 1^{er} janvier et l'abolition des contrôles aux frontières en ce qui concerne le commerce entre les Six. Le Parlement émet un avis favorable sur les propositions de la Commission. Le rapporteur, le Démocrate-Chrétien italien, Carlo Scarascia Mugnozza, fervent européiste et qui sera plus tard membre de la Commission comme son compatriote Giuseppe Caron, soutient la suppression des droits de douane intracommunautaires et la mise en application des tarifs de droits douaniers communs et une harmonisation des législations douanières.

Lors de la session de mars 1965, le Groupe adopte le rapport de Karl Hahn sur l'instauration progressive de la politique commerciale commune. Il est précisé par l'orateur que «le commerce avec les pays tiers est une condition *sine qua non* du bien-être et du plein emploi du secteur industriel au sein de la Communauté²⁹». Il insiste, en outre, sur

«la nécessité impérieuse» de coordonner de plus en plus étroitement les accords bilatéraux dans le cadre de la politique commerciale commune.

En 1967, la Communauté se prépare à franchir le cap du 1^{er} juillet 1968, date de la réalisation de l'Union douanière et de la PAC. La Commission s'attache à éliminer tout ce qui fait obstacle à la libre circulation des marchandises. Le début de l'année 1967 est marqué par deux décisions importantes qui représentent un nouveau progrès: le 11 avril 1967 le Conseil des ministres et les gouvernements des Six adoptent le premier programme de politique économique à moyen terme (1966-1970). Ils décident également l'harmonisation des systèmes de taxes sur le chiffre d'affaires en vue de l'application par les Six d'un régime commun de TVA en 1970. Cette décision satisfait le député néerlandais Barend Willem Biesheuvel, futur Premier ministre Démocrate-Chrétien de son pays, qui avait déjà précisé en 1965: «Très longtemps l'accent a surtout été mis sur la suppression des frontières économiques, c'est-à-dire sur la constitution d'une Union douanière plus que sur la mise en place d'un système économique et social commun, l'Union économique³⁰.»

Cependant subsistent entre les Six des obstacles non tarifaires, notamment les différences de fiscalité et les normes administratives. La suppression de ces obstacles fera l'objet de tout le travail d'achèvement du marché intérieur dans les années 1980.

Giuseppe Caron, membre italien du Groupe et futur commissaire, se félicite du succès déjà obtenu dans les années 1960 par le traité de Rome: «Le traité est le vivant symbole de l'inspiration qui a mu les six peuples d'Europe. Ceux-ci ont voulu créer une zone plus vaste afin de faciliter et de régulariser les échanges entre eux. Ils ont institué un tarif extérieur commun comme condition indispensable de ce Marché commun, mais ils sauront respecter aussi les dispositions de l'article 18 du traité qui oblige les États membres à conclure sur la base de la réciprocité et d'avantages mutuels des accords entre tous les États afin de promouvoir le commerce international³¹.» Le tarif douanier commun (TEC) est mis en place suivant les mêmes étapes que la libération des échanges intracommunautaires.

L'Europe devient populaire

L'intérêt pour la construction européenne grandit dans l'opinion publique. À la différence de la CECA et de l'Euratom qui ne touche que certains secteurs économiques, le Marché commun industriel et agricole produit ses effets dans la vie quotidienne des Européens. Les avantages sont perceptibles pour tous. C'est l'époque où dans les médias et la publicité le préfixe «EUR», ajouté à des marques de produits ou d'entreprises devient populaire.

Les Communautés sont amenées à prendre des décisions de plus en plus importantes d'une grande portée politique. Les longues discussions qui ont précédé l'adoption des premiers règlements font apparaître que le Marché commun implique des compromis entre des intérêts considérables qui ne sont réalisables que lorsque la volonté communautaire d'aboutir existe. Les Six déterminent en même temps les règles communes applicables aux «ententes» des entreprises au sein du Marché commun. Elles ont principalement pour objet d'éviter que les consommateurs ne soient victimes d'accords entre les producteurs qui se répartissent les marchés et maintiennent des prix élevés. C'est la première loi européenne «antitrust».

S'affirmer en tant que puissance commerciale commune

En même temps se poursuivent à Genève, dans le cadre du GATT (*General Agreement on Tariffs and Trade*), les négociations commerciales dites «Kennedy Round». Décidées en mai 1963, ouvertes en mai 1964, elles ont pour objectif une réduction générale des tarifs douaniers et des divers obstacles aux échanges ainsi qu'un développement du commerce des produits agricoles dans le cadre d'une organisation mondiale des marchés. Comme l'a affirmé Walter Hallstein le 27 mars 1963 devant le Parlement européen: «Le Kennedy Round est un moyen d'affronter les problèmes économiques concrets ainsi qu'une base fondamentale pour la construction d'un partnership atlantique bipolaire³².» Pour Pieter A. Blaisse, l'orateur du Groupe, «le développement harmonieux du commerce mondial, la suppression progressive des échanges internationaux et la réduction des barrières douanières constituent les objectifs que le traité de Rome assigne à la Communauté dans le secteur de la politique commerciale³³». Plus de septante pays y prennent part. La Communauté, première puissance du monde, défend une position commune dont la Commission de la CEE est le porte-parole. Le 30 juin 1967 est signé à Genève l'accord final: «Le Kennedy Round constitue pour l'Europe et toute l'économie occidentale un

événement exceptionnel³⁴» affirme le député luxembourgeois Jean Bech. Ainsi se termine, après trois années de discussions, la plus grande négociation commerciale de l'après-guerre. Elle aboutit à une baisse moyenne des tarifs de l'ordre de 35 à 40 % sur les produits industriels, à un accord mondial concernant les céréales, accord de prix des programmes d'aide alimentaire. Le Groupe Démocrate-Chrétien ne voulait pas transformer le Marché commun en une forteresse fermée aux grands courants d'échanges mondiaux, au contraire.

Le 1^{er} juillet 1967 entre en vigueur le traité de fusion des exécutifs créant un Conseil unique et une Commission unique pour le Marché commun, la CECA et l'Euratom. La nouvelle Commission de quatorze membres que préside Jean Rey comprend quatre vice-Présidents, Sicco Mansholt, Lionello Levi-Sandri, Fritz Hellwig et Raymond Barre. La fusion des institutions renforce la cohésion des Communautés et permet de rationaliser leurs travaux.

L'achèvement de l'Union douanière (1968-1969)

L'année 1968 est donc marquée par l'importante étape du 1^{er} juillet, date à laquelle l'Union douanière entre les Six est achevée, avec dix-huit mois d'avance sur le calendrier prévu par le traité: les droits de douane sont complètement éliminés à l'intérieur de la Communauté. Le tarif extérieur commun est mis en place ainsi que les deux premières tranches de réduction résultant des négociations du Kennedy Round. Évidemment, à la même époque, en Europe et particulièrement en France, les événements de mai et juin 1968 puis la répression soviétique du Printemps de Prague avaient estompé ce succès pour l'Europe.

1969 est la dernière année de la période transitoire de douze ans prévue par les auteurs du traité de Rome pour achever l'Union douanière. À la fin de 1969, la Communauté est entrée dans la période définitive d'un traité conclu sans limitation de durée.

Ce fut pour l'Europe une période faste qui contribua spectaculairement au relèvement du niveau de vie des Européens de l'Ouest. Sur la période 1958-1970, le commerce entre les Six est multiplié par six et le PNB moyen de ces pays progresse de 70%. L'écart s'accroît entre les deux Europe. L'Union soviétique, dans le même temps, corsette et appauvrit l'Europe orientale dans les structures du COMECON, pâle contrepartie que les régimes communistes veulent opposer aux succès du Marché commun.

Chapitre III
**LA DÉFENSE DU MODÈLE
COMMUNAUTAIRE
(1961-1966)**

Les années 1960 ne sont pas seulement marquées par les réussites du Marché commun. Elles sont aussi marquées par la confrontation entre la France du général de Gaulle qui dirigea son pays de 1958 à 1969 et ses cinq autres partenaires. Pourtant, le Groupe Démocrate-Chrétien, en 1958, qui regroupe les députés français issus du Mouvement Républicain populaire, le MRP, l'un des trois grands partis de l'après-guerre, avait pris acte de la volonté du général de Gaulle d'honorer la signature du dernier gouvernement de la Quatrième République engageant la France dans la CEE. Le général de Gaulle s'est également prononcé rapidement pour la mise en place de l'une des politiques qui allait se révéler particulièrement intégrationniste, la politique agricole commune. Le financement de cette politique et le pouvoir de gestion confié à la Commission européenne étaient d'essence supranationale. Il s'agissait d'organiser le soutien des principales productions agricoles et une garantie sur les prix. La France y consentit aussi longtemps que cette politique contribuait à moderniser l'agriculture française. Mais, dès 1962, et plus encore en 1965, lors de la crise de la «chaise vide», les conceptions de Paris et celles du Groupe Démocrate-Chrétien ne coïncidèrent plus.

**Les plans Fouchet : malentendus et affrontements
autour d'une future Union politique (1961-1962)**

Après avoir essuyé, en 1959 et en 1960, une fin de non-recevoir de la part des Américains et des Britanniques en ce qui concerne ses projets de réforme de l'OTAN, le général de Gaulle focalise en partie son action internationale sur la réalisation d'une Europe politique. En juillet 1960, il fait part au Chancelier allemand Konrad Adenauer de ses réflexions en matière d'union politique européenne. L'objectif du général est en effet d'opérer une réforme des Communautés européennes dans le sens d'une Europe des États. Ce que le général de Gaulle soumet à

Konrad Adenauer, c'est une sorte de confédération franco-allemande avec une citoyenneté commune. Il compte sur la force d'entraînement du couple franco-allemand pour emporter l'adhésion des autres partenaires européens afin d'édifier une Europe autonome. S'ensuivent les premières négociations communautaires malgré l'accueil réservé du Chancelier et les divergences de vue des Six au sujet de la participation britannique.

Lors d'un Sommet à Paris les 10 et 11 février 1961, ceux-ci s'accordent à développer leur coopération politique. Le général de Gaulle propose alors à ses cinq partenaires de réunir une commission d'études composée de représentants des six gouvernements et chargée d'étudier les modalités d'une éventuelle coopération diplomatique et politique entre les États membres de la Communauté économique européenne (CEE). La commission d'études est présidée par le diplomate français et ancien député gaulliste Christian Fouchet. Réunis à Bad Godesberg, près de Bonn, le 18 juillet 1961, les Six réitèrent leur intention de créer une Union politique sans pour autant la définir.

Le Groupe Démocrate-Chrétien ne se contentera pas de la simple coopération interétatique

Le Groupe Démocrate-Chrétien soutient l'idée d'union politique. Il encourage les gouvernements des Six à donner une impulsion concrète à la construction d'une Europe démocratique et fédérale. Le Parlement prendra position dans ses résolutions des sessions de juin, septembre et décembre 1961³⁵.

Selon le rapporteur démocrate-chrétien de la commission politique, Heinrich von Brentano, cette union devrait conduire aux États-Unis d'Europe. Dans un premier temps, il s'agit d'établir avec les États-Unis d'Amérique une étroite collaboration afin d'aboutir à la totale unification de la Communauté atlantique³⁶. Cette Conférence des six Chefs d'État représente une étape importante vers ce but³⁷. Comme le précise Heinrich von Brentano, «il y a une chose que nous (les Démocrates-Chrétiens) ne devons pas et que nous ne pouvons pas perdre de vue: c'est notre but d'union européenne. Que nous parlions de fédération ou de confédération n'a qu'une importance secondaire aussi longtemps que nous allons vers ce but³⁸».

Le 19 octobre 1961, Christian Fouchet présente à la Commission d'études un premier projet de traité (plan Fouchet I) établissant une union d'États indissoluble fondée sur la coopération intergouvernementale et le respect de l'identité des peuples et des États membres³⁹. Il suggère d'établir une coopération, en marge des traités communautaires,

en matière de politique étrangère et de défense, de science, de culture et de protection des droits de l'homme. Pour René Charpentier, le plan Fouchet a eu pour «notion de base celle de la coopération, qui pouvait se justifier comme première étape mais non comme une fin en soi⁴⁰».

Les partenaires de la France manifestent certaines réticences à ce plan: ils y voient la tentative de soumettre les procédures communautaires existantes dans le cadre de la CEE au contrôle des États. Face à ces résistances, le général de Gaulle durcit sa position. À la suite de cette initiative, un débat a lieu à l'Assemblée parlementaire où le porte-parole du Groupe Démocrate-Chrétien, Alain Poher, défend le système communautaire: «Ce que nous voulons, c'est réussir l'Europe économique et, pour cela, faire l'Europe politique⁴¹.» Les priorités du Groupe sont rappelées tout au long de l'année lors des débats sur le projet d'union politique, et se résument en un triptyque: intensification de l'activité de la Communauté, élections au suffrage universel et fusion des exécutifs.

Le désaccord persiste et conduit à l'échec

Le 18 janvier 1962, Christian Fouchet présente une nouvelle version du plan (plan Fouchet II) qui prévoit que les institutions économiques européennes existant déjà seraient placées sous l'autorité d'une Communauté politique. Mais, au moment où le Marché commun entame la deuxième étape de sa réalisation, les pays du Benelux rejettent le plan. Ils formulent alors des contre-propositions qui sont à leur tour rejetées par le gouvernement français.

Le Groupe Démocrate-Chrétien déplore cet échec et vote la résolution du Parlement le 9 mai 1962 en faveur de la poursuite du projet d'union politique: «Le Parlement européen [...] demande instamment la reprise rapide au sein de la conférence des six ministres des Affaires étrangères⁴².» Jean Duvieusart exprime sa déception: «Dix mois après la déclaration de Bonn, aucune suite valable, positive, réelle, ne lui a été donnée, et les efforts déployés par ce Parlement n'ont eu aucun écho⁴³.» Pour Emilio Battista, «malheureusement à Paris, en avril 1962, les espoirs qu'avait éveillés la conférence de Bonn en juillet 1961 ont été ensevelis et nous nous retrouvons aujourd'hui au point zéro de l'union politique de l'Europe⁴⁴». À cette date, le plan est voué à l'échec. Le 15 mai, le général, au cours d'une conférence de presse dite du «Volapük», stigmatise les thèses fédéralistes européennes et dénonce le jeu des Anglo-Saxons: «Il n'y a que les États qui soient valables, légitimes et en outre soient capables de réaliser. Je l'ai dit, je le répète qu'à l'heure qu'il est, il n'y a et ne peut y avoir d'autre Europe possible que

celle des États en dehors naturellement des mythes, des fictions, des parades^a.»

La tension est montée d'un cran. Les ministres MRP (Démocrates-Chrétiens) du général de Gaulle avec, à leur tête, Pierre Pflimlin, ancien Président du Conseil et futur Président du Parlement européen de 1981 à 1984, démissionnent sur-le-champ. C'est une page qui se tourne dans la vie politique française et européenne. La Démocratie chrétienne française, issue de la Résistance, d'abord proche du général de Gaulle, s'en éloigne définitivement par fidélité à ses conceptions européennes. Le MRP paiera cher son opposition à de Gaulle: aux élections législatives de 1962, il perd la plus grande partie de ses députés au profit de la formation gaulliste, l'UNR. La représentation des Démocrates-Chrétiens au Parlement européen en est d'autant affaiblie. Le Groupe Démocrate-Chrétien ne compte plus que trois Français en 1962 alors que se constitue un nouveau groupe, le RDE (Rassemblement des Démocrates Européens), composé principalement des parlementaires nationaux français issus du mouvement gaulliste.

Il faudra attendre 1999 pour que les deux branches de la droite modérée et du centre français se retrouvent au sein du Groupe du PPE.

L'échec, le 17 avril 1962, du plan Fouchet sur l'Union politique d'États et le refus par la France de la candidature britannique au Marché commun, le 14 janvier 1963, créent de nouvelles tensions avec les Cinq. Le rapprochement franco-allemand est concrétisé par la signature du traité de l'Élysée du 22 janvier 1963^b, un traité bilatéral solennel renforçant les liens entre les deux pays en matière de sécurité et de diplomatie. Ce traité, important pour le rapprochement et la coopération bilatérale entre les deux pays, ne constitue pas pour les Démocrates-Chrétiens une alternative au projet d'union politique européenne. D'ailleurs, au Bundestag, la CDU-CSU fait adopter un préambule au traité franco-allemand qui en relativise la portée politique et qui souligne l'attachement de l'Allemagne à la construction européenne et à l'Alliance atlantique. L'Europe politique marque le pas.

Le 19 janvier 1965, Emilio Battista constate avec tristesse: «Nous en sommes toujours à l'an zéro de l'union politique de l'Europe [...] et

a Le général de Gaulle prononcera à cette occasion la fameuse petite phrase: «Dante, Goethe, Chateaubriand, appartiennent à toute l'Europe dans la mesure où ils étaient respectivement et éminemment Italien, Allemand et Français. Ils n'auraient pas beaucoup servi l'Europe s'ils avaient été des apatrides et s'ils avaient pensé, écrit en quelque espéranto ou volapük intégrés...»

b Le traité de l'Élysée sera modifié par deux protocoles signés le 22 janvier 1988, à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire, créant deux nouvelles structures: le Conseil franco-allemand de défense et de sécurité et le Conseil franco-allemand économique et financier.

que ce qui importe pour l'heure, c'est que les Chefs d'État, les Chefs de gouvernement, ainsi que les ministres des Affaires étrangères reprennent leurs réunions et leurs consultations périodiques⁴⁵.» Lors du débat sur l'adoption du rapport final, Hans Furler rappelle que «l'union politique ne représente pas l'unique moyen de réaliser notre objectif d'une Europe fédérale unie. La voie dans laquelle nous nous sommes engagés depuis longtemps, et qui passe à travers nos Communautés européennes, se justifie au même titre et revêt une portée politique de premier ordre⁴⁶».

La crise interne de la Communauté atteint son paroxysme avec la crise dite «de la chaise vide» en 1965.

La crise de la «chaise vide» et le «compromis de Luxembourg» (juin 1965-janvier 1966)

La proposition sur le financement de la politique agricole commune (PAC), présentée le 24 mars 1965 par le Président de la Commission, Walter Hallstein, au Parlement européen est le point de départ d'une crise particulièrement grave de la Communauté.

La proposition Hallstein se présente comme une fusée à trois étages, devant mettre sur orbite une Communauté disposant de ressources financières autonomes des États, destinées à financer la première politique commune intégrée, la PAC. Selon la proposition Hallstein, ces ressources propres échappant au contrôle des parlements nationaux devront à l'avenir être contrôlées par le Parlement européen. Il faudra donc, et c'est le troisième étage de la fusée, renforcer les pouvoirs de celui-ci et sa légitimité en élisant les membres au suffrage universel. En outre, le passage, au 1^{er} janvier 1966, à la troisième étape de la période transitoire prévue pour l'établissement du Marché commun doit s'accompagner de l'application du vote majoritaire au Conseil des ministres. Seules les questions les plus importantes, comme l'adhésion de nouveaux États membres, ou contestées, comme l'harmonisation des législations et la politique conjoncturelle, doivent être soumises à la règle de l'unanimité. C'est également le cas pour toute action qui dépasse le cadre des traités.

Le paquet Hallstein est favorablement accueilli par le Groupe Démocrate-Chrétien mais se heurte frontalement aux conceptions du général de Gaulle. Celui-ci veut d'abord et avant tout éviter par tous les moyens l'application de la règle majoritaire. Le vote majoritaire est incompatible avec sa notion de souveraineté absolue de chaque État membre. Le général de Gaulle n'avait en effet pas participé aux négociations des traités de Rome. Il ne les avait acceptés en 1958 que pour

des raisons économiques et dans la mesure où l'application du vote majoritaire avait été reportée à plus tard.

La France, pour marquer son hostilité à l'idée du vote à la majorité qualifiée au Conseil, au renforcement du pouvoir de la Commission et du Parlement, ne veut plus continuer la discussion sur la base des propositions Hallstein. Le Président en exercice du Conseil, Maurice Couve de Murville, constate le 30 juin 1965 que l'accord est impossible et lève la séance. C'est le début de la crise «de la chaise vide» qui va paralyser la Communauté pendant un peu plus de six mois: c'est la première fois, depuis l'entrée en vigueur en 1958 du traité de Rome, que la CEE voit son fonctionnement paralysé par un État membre. La conférence de presse de général de Gaulle du 9 septembre 1965 met en cause l'application des dispositions du traité. Il constate que «ce qui s'est passé à Bruxelles, le 30 juin, [...] a mis en lumière certaines erreurs ou équivoques de principes qui figurent dans les traités relatifs à l'union économique des Six. C'est pourquoi la crise était, tôt ou tard, inévitable⁴⁷». Cette déclaration signifie la reprise des négociations en les liant à une discussion entre gouvernements, à un accord sur le financement agricole et à une modification de l'application du traité.

Dans le cadre de la crise, le Parlement européen, à l'initiative de la Commission politique présidée par Edoardo Martino, adopte le 24 septembre 1965 une résolution soulignant «qu'aucun pays membre n'a le droit de se soustraire aux engagements pris en vertu des traités de Paris et de Rome». Le Parlement européen souhaite que la crise soit rapidement surmontée. Mariano Rumor, Président de l'UEDC (Union Européenne des Démocrates-Chrétiens), fait une déclaration à la presse le 12 octobre 1965 concernant la crise du processus communautaire: «Nous avons voulu déterminer une ligne de conduite afin que l'arrêt que nous sommes en train d'enregistrer ne se transforme pas en une crise sans issue. Cette ligne de conduite passe par le caractère intangible des traités de Rome et de Paris et vise la continuation du travail de la Communauté par la recherche systématique d'un accord entre les cinq pays afin de regagner la France au dialogue. [...] La Démocratie chrétienne européenne est prête à interpréter la volonté politique en recherchant les prémices d'une grande relance de l'idée communautaire et supranationale⁴⁸.»

Face à cette crise, Alain Poher indique que les Démocrates-Chrétiens ont «choisi définitivement l'Europe unie communautaire contre les axes et les alliances interchangeables et révocables du passé. Nous sommes devant une crise grave, raison de plus pour résister au défaitisme et à l'inquiétude. [...] Nous voterons la confiance à la Commission qui, jusqu'ici, a si bien travaillé pour l'avenir des États-Unis d'Europe⁴⁹».

En novembre 1965, Hans Furler fait le point sur la situation énonçant que «le Conseil a repris ses travaux après les vacances d'été et les a poursuivis bien que la France ne fût pas représentée à la session. Mon groupe (Démocrate-Chrétien) approuve l'attitude que les cinq États membres ont adoptée en l'espèce et qui est la seule conforme aux traités de Rome. [...] Très importantes sont les dispositions des traités qui prévoient qu'à partir du 1^{er} janvier 1966 un plus grand nombre de décisions pourront être prises à la majorité. C'est là encore une disposition mûrement réfléchie à laquelle on ne saurait renoncer si l'on veut que les traités de Rome conservent leur pouvoir d'intégration⁵⁰». Les propositions institutionnelles de la Commission en matière de ressources propres et de pouvoirs de l'Assemblée, développées au printemps 1965, et en partie à l'origine de la crise de la «chaise vide» et du «compromis de Luxembourg», continuent, malgré la désapprobation des membres du Conseil, d'être défendues par le Groupe.

Ce fut pour le Groupe Démocrate-Chrétien et son Président Alain Poher le temps de difficiles épreuves. L'existence même de la construction européenne sur la base du modèle communautaire était en péril. Le Parlement suivait majoritairement les positions de fermeté du Groupe Démocrate-Chrétien, défendant la validité du modèle communautaire, le respect des traités et la primauté du droit. Parmi les membres du Groupe figuraient des membres du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe présidé par Jean Monnet depuis 1955 qui représentait un cercle d'influence écouté par les principaux gouvernements.

***Le «compromis de Luxembourg»,
prémices d'une crise institutionnelle durable***

Le projet d'une Europe politique était gravement compromis. Pour la première fois depuis la signature du traité de Rome, l'esprit européen ne soufflait plus et un vent de méfiance traversa Bruxelles, Strasbourg, Paris et ses partenaires jusqu'à ce qu'un accord entre les Six soit trouvé à Luxembourg en janvier 1966.

Le «compromis de Luxembourg» du 29 janvier 1966^a permet à chaque pays membre de s'opposer à une décision communautaire prise à la majorité s'il estime que ses intérêts nationaux sont gravement

a Si l'arrangement de Luxembourg permet aux Six de sortir de l'impasse, il crée une situation qui engendre parfois un certain immobilisme, la peur de voir bloquée une négociation, limite *de facto* le droit d'initiative de la Commission européenne. Cette dérive politique, d'autant plus difficile à gérer que le nombre d'États membres s'accroît sera cependant partiellement corrigée par l'application de l'Acte unique européen qui, à partir du 1^{er} juillet 1987, étendra largement le champ des décisions à prendre à la majorité qualifiée.

menacés. Pour Joseph Illerhaus, l'accord de Luxembourg donne à la Communauté non pas la certitude, mais seulement la possibilité de surmonter les problèmes suscités par la crise⁵¹.

Cet accord, que le Groupe a considéré comme un simple « constat de désaccord » entre la France et ses partenaires, a permis aux institutions de reprendre le cours de leurs travaux. Néanmoins, la reconnaissance implicite d'un droit de veto au sein du Conseil, veto auquel seule la France affirmait son attachement en 1966, a progressivement dénaturé le fonctionnement de la Communauté. Le recours au vote majoritaire dans les domaines fixés par les traités et son extension à de nouveaux secteurs de l'activité communautaire a, depuis cette crise de 1965-1966, été au cœur des priorités politiques démocrates-chrétiennes.

Les décisions prises à Luxembourg n'ont pas dissipé entièrement les difficultés⁵². Les membres des partis démocrates-chrétiens regroupés au Congrès de l'UEDC à Taormine s'engagent à influencer les gouvernements afin qu'ils ne négligent aucune possibilité de faire progresser l'unification des traités de Rome, de provoquer et d'encourager l'éveil de la conscience européenne⁵³. Le Président du Parlement, Alain Poher, dans son discours prononcé au lendemain de son élection (7 mars 1966), constate que la crise des Communautés engendre un ralentissement qui représente une raison supplémentaire pour consolider l'une des premières réalisations concrètes de la Communauté européenne, la politique agricole commune⁵⁴.

Chapitre IV

LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE, ENFANT CHÉRI DES DÉMOCRATES-CHRÉTIENS

Après la seconde guerre mondiale, le poids de l'agriculture reste important dans les économies nationales des membres de la Communauté. Ce secteur continue d'occuper un travailleur actif sur cinq en Europe à la fin des années 1950. Surtout les structures agricoles varient fortement d'un pays à l'autre, voire d'une région à l'autre.

Le traité instituant la Communauté économique européenne (CEE) prévoit que le Marché commun s'étend à l'agriculture et au commerce des produits agricoles. Pour les Démocrates-Chrétiens, l'enjeu est capital. Une partie de son électorat vient du milieu rural. Aussi le Groupe va-t-il soutenir, dès sa mise en place, la Commission européenne qui a la charge d'appliquer le traité. Le traité assigne cinq objectifs à la PAC : accroître la productivité de l'agriculture ; assurer un niveau de vie équitable à la population agricole ; stabiliser les marchés ; assurer la sécurité de l'approvisionnement agricole des Six et garantir des prix raisonnables pour les produits proposés aux consommateurs.

La Conférence de Stresa dessine les grandes lignes de la PAC (1958)

En application de l'article 43 du traité, la Commission convoque à Stresa du 3 au 12 juillet 1958 une Conférence réunissant les milieux économiques et sociaux de la Communauté pour faire l'inventaire des problèmes que pose l'inclusion de l'agriculture dans le Marché commun. La conférence répond à une demande de la France, désireuse de fixer au plus vite les grandes orientations de la future politique agricole des Six : unicité des marchés, préférence communautaire et solidarité financière.

«La Conférence de Stresa du mois de juillet 1958 a constitué le premier pas vers une politique agricole commune ; ensuite, la Conférence

des ministres de l'Agriculture de la CEE, a pris un caractère institutionnel, les discussions au sein du Comité économique et social, les rapports et les débats de l'Assemblée parlementaire européenne ont largement contribué à l'élaboration de la politique agricole commune. Enfin, la Commission de la CEE a établi sa première proposition⁵⁵», rappelle Hans-August Lücker.

En 1959, les discussions sur la politique agricole, les marchés, les prix et les structures, s'ouvrent au Parlement européen. En mars 1960, lors de la session plénière, Hans-August Lücker insiste sur la nécessité de familiariser les populations de la Communauté avec les principes de la PAC. En décrivant la situation de l'agriculture, il souligne les entraves que lui imposent sa structure historique, les liens avec l'économie industrielle et commerciale et la concurrence avec l'agriculture des pays tiers.

Le rapport Lücker⁵⁶ préconise le passage d'une première phase, la coordination des systèmes de marchés autonomes à la phase définitive, la réglementation européenne commune des marchés. Bien entendu, le système institutionnel doit favoriser la prise de décision majoritaire. Hans-August Lücker souligne que la politique agricole doit tenir compte des lois naturelles et économiques qui régissent l'activité agricole: «C'est, pour nous, Démocrates-Chrétiens, une tâche et une obligation de mettre sur pied cette philosophie, synthèse harmonieuse entre les intérêts des producteurs et des consommateurs de produits agricoles, les intérêts de la politique agricole de notre Communauté et les exigences de la politique commerciale extérieure⁵⁷.» Il demande à la Commission européenne de devenir le porte-parole des États membres dans les discussions mondiales concernant ces questions.

Les propositions de la Commission bien accueillies par le Groupe (1960)

Le Président de la Commission, Walter Hallstein, secondé par le vice-Président Sicco Mansholt, soumet, le 30 juin 1960, au Conseil des ministres ses projets en matière agricole. La Commission propose d'unifier le marché agricole par la libre circulation des produits, d'organiser les marchés par produits en unifiant et en garantissant progressivement les prix, d'assurer une préférence communautaire, de rendre possible une intervention commune, de mettre en place un Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), et de créer dans la Communauté une solidarité financière.

La PAC doit ajuster l'offre et la demande. Pour cela, les organes de la CEE pourront racheter les excédents de production afin de limiter l'offre et de stabiliser ainsi les prix. Des mesures de protection seront

prises pour limiter les importations en provenance de pays tiers et empêcher ainsi que le marché communautaire ne soit submergé par l'arrivée de produits à plus faible coût et donc à plus faible prix. Les prix qui seront payés aux producteurs agricoles européens resteront en effet supérieurs aux prix du marché mondial, afin de garantir leur niveau de vie.

Les Démocrates-Chrétiens apporteront leur plein appui à ces propositions. Selon Philippus van Campen, député néerlandais, «ces propositions sont même plus qu'un point de départ acceptable, elles fournissent aussi la preuve qu'il est possible, quelles que soient les différences qui existent entre la situation et la structure de l'agriculture dans les divers pays de la Communauté et entre les systèmes agraires appliqués dans les États membres, d'arriver à une politique agricole réellement commune à tous les États membres⁵⁸».

Les Démocrates-Chrétiens espèrent que «cette politique contribuera à la mise en place, dans les meilleurs délais, d'un marché intérieur libre pour les produits agricoles, au développement du commerce mondial et à l'épanouissement de l'exploitation agricole familiale dans la Communauté⁵⁹».

Les trois marathons agricoles (1962-1968)

En mai et juillet 1961, le Conseil est saisi des propositions de la Commission pour les organisations de marchés suivants: céréales, viande de porc, œufs, volaille, fruits et légumes et vin. Il est prévu non seulement la réalisation progressive de la libre circulation complète de ces produits à l'intérieur de la Communauté mais aussi la fixation de prix communs. La prise en charge progressive par la Communauté des dépenses d'aide à l'exportation vers les pays tiers et des interventions destinées à soutenir les cours sur les marchés de la Communauté est également prévue. En octobre 1961, le Parlement européen réserve un accueil positif à ces propositions. En décembre 1961, c'est au tour du Conseil des ministres d'adopter les principes de la libre circulation des produits et de fixer les premiers prix communs. La Commission peut rédiger les premiers règlements en la matière. Toutefois, la réalisation d'un marché unifié des principaux produits agricoles prévu en six ans n'aboutira qu'après huit ans.

«C'est une véritable révolution qui s'engage pour chacune des six politiques agricoles nationales puisqu'elles doivent faire place à une politique commune, à la libre circulation des produits entre les pays et pour la plupart des productions à des marchés organisés sur le plan des Six», se félicite René Charpentier, député français et spécialiste du MRP

pour les questions agricoles⁶⁰. En effet, le 14 janvier 1962, alors que le Marché commun passe à la seconde étape, le Conseil adopte les six premiers règlements agricoles (céréales, viande de porc, viandes de volailles, œufs, fruits et légumes et vin), et sur proposition de la Commission, crée le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) qui aura la lourde charge de financer la politique agricole commune (PAC). Ce Fonds contient deux sections qui visent deux objectifs précis: garantir les prix et orienter les actions structurelles. À elles seules, les dépenses liées au FEOGA pèsent déjà 60 % du budget communautaire.

Pour le Président du Groupe, Alain Poher: «La décision prise le 14 janvier 1962 par le Conseil des ministres de Bruxelles de réaliser le Marché commun agricole prend toute sa signification politique quand on réfléchit que le sort de nos paysans va maintenant totalement être lié. Les intérêts associés des masses urbaines et rurales sont le meilleur garant de l'avenir. Certes, les ministres ont connu à Bruxelles des heures difficiles mais, comme l'a dit si justement l'un d'eux: "Nous sommes condamnés à nous entendre." Voilà bien la preuve que l'Europe, déjà faite, ne pourra plus être défaire. Personne en effet n'a pu avoir l'idée pendant un mois de palabres ministérielles d'abandonner la discussion, de ne pas passer à la deuxième étape du Marché commun. Même ceux qui évoquaient cette triste possibilité savaient bien que la seule issue était "la fuite en avant" vers une plus large construction européenne⁶¹.»

Pendant le premier semestre 1962, le Conseil procède à un immense travail de mise au point des nombreux règlements d'application nécessaires à la mise en œuvre des règlements de base adoptés en janvier 1962. Ces règlements de base entrent ainsi en vigueur le 30 juillet 1962.

Le premier grand marathon agricole est un succès qui ouvre la voie au Conseil des ministres pour passer à la deuxième étape de la période transitoire en vue de la réalisation de l'Union douanière.

La seconde étape de la mise en place de la politique agricole est plus difficile. Le 23 décembre 1963 est décidée la fin du deuxième marathon agricole. Le Conseil arrête alors trois nouveaux règlements concernant la viande de bœuf, les produits laitiers et le riz. Il fixe dans une résolution les grandes lignes d'une politique commune dans le secteur des matières grasses et prévoit déjà certaines modalités du financement de cette politique commune par l'instauration d'une taxe sur la margarine. Au cours de ce marathon, le Conseil complète également les dispositions pour le financement du FEOGA. Enfin, le Conseil arrête les lignes directrices de la position de la Communauté en matière industrielle et agricole pour le «Kennedy Round».

En 1964, les premiers blocages apparaissent. Plusieurs Conseils des ministres, chargés de fixer les prix du blé, ne peuvent aboutir. En septembre de la même année, le général de Gaulle exige de trouver rapidement une solution à l'organisation du marché des céréales et envisage, dans le cas contraire, de remettre en cause la participation de la France à la Communauté. La menace est sérieuse et divers membres du Parlement prennent alors position sur la situation créée par cet ultimatum. Alain Poher, Président du Groupe, déclare que «le recours à l'ultimatum a déjà été fatal dans le passé, notamment lorsque étaient en cours des négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. D'une manière générale, l'ultimatum est une mauvaise méthode dans le cas de négociations diplomatiques⁶²».

Le troisième marathon agricole s'achève le 15 décembre 1964. Il permet d'ouvrir le Marché commun dès le 1^{er} juillet 1967 aux céréales, à la viande de porc, aux volailles et aux œufs, avec, pour chacun des produits, des prix communs. La crise institutionnelle de 1965 provoque un temps d'arrêt. En mai et juillet 1966, les décisions relatives à la fixation de prix communs aux produits laitiers et à la viande bovine pour le 1^{er} avril 1968, à l'organisation du marché du sucre pour le 1^{er} juillet 1968 ainsi que l'organisation du marché de l'huile d'olive au 1^{er} novembre 1966 sont finalement prises^a.

Le plan Mansholt (1968) amorce une profonde réforme de la PAC

Les années 1960 ont vu la mise en œuvre progressive des organisations communes des marchés ou OCM. La PAC prend dans le même temps une place financière de plus en plus importante et la Commission, face aux gonflements incontrôlés des excédents, notamment dans le secteur des céréales et du lait, veut en limiter les dépenses. Les dépenses d'intervention, qui garantissent les prix, et les soutiens aux marchés grèvent davantage le budget communautaire alors que dans le même temps, le nombre d'agriculteurs diminue.

Une première tentative de réforme de la PAC intervient dix ans après sa création. Le 21 décembre 1968, le commissaire européen à l'Agriculture Sicco Mansholt soumet au Conseil des ministres son mémorandum sur la réforme de l'agriculture au sein de la Communauté européenne. Dans ce plan à long terme qui envisage une nouvelle

a De même, en avril 1970, des décisions seront prises à la demande de l'Italie pour organiser les marchés du vin et du tabac. À la même période, le financement définitif de la PAC sera adopté. Cette dernière pourra être considérée comme achevée. Elle couvre la quasi-totalité des productions agricoles.

politique sociostructurelle de l'agriculture européenne, le commissaire Mansholt constate les limites de la politique des prix et des marchés. Le plan propose de réduire le nombre de personnes employées dans l'agriculture et d'encourager la création d'unités de production plus grandes et plus efficaces.

En 1972, trois directives viendront mettre en œuvre le plan Mansholt, concernant la modernisation des exploitations agricoles, la cessation d'activité agricole et la formation des agriculteurs.

Pour le Groupe du PPE, «les fondements de la PAC sont en péril»

La PAC est alors considérée comme «une structure portante de la Communauté», ainsi que le souligne Giosuè Ligios lors des Journées d'études du Groupe à Bressanone (Italie) en juin 1977: «Au fil des années, la politique agricole commune a connu un cours pratiquement analogue à l'évolution du Marché commun: les crises et les succès de la politique agricole commune se sont bien souvent confondus avec ceux de la Communauté. [...] Dans aucun autre domaine – qu'il soit économique, monétaire ou politique, pour ne pas parler des transports et de l'énergie –, les États membres ne sont jusqu'à présent parvenus à un degré d'intégration qui soit comparable à celui qu'a réalisé la politique agricole commune [...]»⁶³.

La belle réussite de la PAC cache cependant mal certaines interrogations au sein du Groupe qui touchent principalement au coût croissant de la PAC. Lors de ses Journées d'études à Berlin en 1974 et à La Haye en 1975, le Groupe avait déjà «entrepris l'examen approfondi des problèmes agricoles, afin de pouvoir, à l'ouverture du débat parlementaire consacré aux réformes de la politique agricole communautaire, émettre à leur sujet un jugement critique constructif⁶⁴». Bien que la Commission des Communautés européennes semble accréditer l'idée d'un résultat globalement positif de la PAC⁶⁵, le Groupe observe que les «fondements de la politique agricole commune [sont] en péril⁶⁶».

Dans la deuxième partie des années 1970, et alors que le débat au sein de la Communauté se fait de plus en plus vif, la position du Groupe s'affine face à la multiplicité et à la complexité des problèmes que pose la politique agricole commune. Les quatre piliers de la PAC – à savoir: l'unicité du marché, la préférence communautaire, la solidarité financière et l'aménagement des structures agricoles – sont menacés par plusieurs crises interdépendantes. Giosuè Ligios, dans son rapport⁶⁷ présenté à Bressanone, en distingue un certain nombre parmi lesquels des montants compensatoires monétaires coûteux.

Les effets pervers des montants compensatoires monétaires (MCM)

Le fonctionnement du marché agricole commun nécessite que les prix des produits agricoles restent équivalents. Malheureusement, les fluctuations monétaires que connaissent les pays européens à partir des années 1970 entraînent une fluctuation des prix garantis dans ces pays. Pour remédier à cette distorsion du marché, un système de taxes compensatoires aux frontières, liées non pas au marché agricole, mais exclusivement à la situation monétaire, est instauré.

Introduit à partir de 1969 après la dévaluation du franc français et la réévaluation du mark allemand, ce système devait faire office de tampon, amortir et étaler dans le temps l'incidence des décisions monétaires sur les revenus des agriculteurs. En effet, toute réévaluation d'une monnaie nationale engendre une baisse des prix agricoles communs exprimés en monnaie nationale, et leur augmentation dans les pays à monnaie dévaluée⁶⁸.

Le diagnostic est sans appel pour certains membres du Groupe, tel Giosuè Ligios: «Le système des montants compensatoires monétaires a donc non seulement été la cause de distorsions de concurrence considérables, mais il a pratiquement réduit à une fiction les prix agricoles communs et brisé l'unicité du marché; par ailleurs, il a créé entre les États membres de graves motifs d'opposition et de méfiance réciproques: les controverses sur les exportations de lait allemand vers l'Italie ou sur les subventions à la consommation de beurre en Grande-Bretagne sont des événements trop récents pour qu'il soit besoin de s'y attarder plus longtemps⁶⁹.»

Isidor Früh, le coordinateur allemand de la commission agricole, n'hésite pas à faire un lien entre les difficultés liées à la politique agricole commune et l'absence d'une Union économique et monétaire⁷⁰: «Depuis 1969, les déséquilibres économiques croissants se sont répercutés dans le domaine monétaire. Depuis lors, le Marché commun agricole n'a cessé de ressentir les effets de l'absence d'une Union économique et monétaire, qui a affecté davantage le système des prix et des marchés agricoles. Ce système ne pouvait fonctionner de manière satisfaisante qu'aussi longtemps que les pouvoirs d'achat des différentes monnaies tendaient à s'uniformiser et que les parités entre les monnaies communautaires ne se modifiaient pas... Par contre, toute modification des taux de change accroît l'écart nominal entre les prix agricoles exprimés dans les différentes monnaies nationales: c'est ainsi que toute dépréciation provoque automatiquement une hausse des prix d'orientation et d'intervention et qu'une appréciation agit dans le sens contraire. Des répercussions aussi brutales sur les prix

à la production et à la consommation n'ont pu être évitées que par l'instauration d'un système de montants compensatoires qui, malgré la formation de sept marchés partiels, est devenu le ciment du Marché commun agricole... La situation actuelle résulte de l'échec des efforts menés en vue de créer une Union économique et monétaire⁷¹.»

La PAC reste pourtant «l'essence même de la Communauté, le cœur même de son intégration»

En dépit des critiques auxquelles elle a été sujette, il est indéniable que la PAC a eu un impact positif dont la portée ne saurait être négligée. Elle a stabilisé le marché communautaire à une époque où les prix fluctuaient fortement sur le marché mondial, elle a garanti aux consommateurs la sécurité des approvisionnements à des prix raisonnables, elle a fourni aux agriculteurs une certaine garantie de revenu, fût-ce dans une mesure différente selon les cas. Par ailleurs, elle a été, des années durant, selon Giosuè Ligios, «l'essence même de la Communauté, le cœur de son intégration⁷²».

En 1977, la PAC traverse une crise grave. Cette crise tient souvent à des causes étrangères à la PAC elle-même, singulièrement à la situation économique et monétaire et à l'insuffisance sinon à l'absence d'intégration de la Communauté dans d'autres politiques. Ainsi, il faut faire des réformes pour assurer l'avenir de la PAC.

Dans ce sens, le Groupe Démocrate-Chrétien examine les différentes facettes de la PAC lors de ses Journées d'études à Bressanone en mai 1977. Sous la Présidence d'Egon Klepsch sont successivement mis en lumière plusieurs aspects qui conditionnent l'avenir de cette politique. Le rapport sur les perspectives d'avenir de la PAC est confié à Giosuè Ligios, celui sur les orientations de la politique des marchés, des prix et des revenus à Ferruccio Pisoni, celui sur la politique structurelle agricole, surtout dans les régions de montagne à l'Italien Peter Brugger, élu du Sud Tyrol, et celui sur la politique agricole dans le cadre d'une politique économique, monétaire et commerciale commune à Isidor Früh. Le Groupe Démocrate-Chrétien du Parlement européen décide alors de constituer un groupe de travail ayant pour but, dans la perspective des élections directes du Parlement européen, d'exposer des lignes directrices en matière agricole. Lors d'une conférence avec les représentants des partis nationaux, une conception globale pour la future politique agricole de la Communauté européenne sera développée.

La PAC a contribué au processus d'unification européenne dans les années 1960. Victime de ses succès et de son coût financier, elle sera remise en question dans les années 1980.

Chapitre V

LA LONGUE MARCHÉ VERS L'UNION MONÉTAIRE

Si l'on se reporte au climat économique et politique qui prévalait en Europe dans les années 1960 et 1970, on y constate une prise de conscience progressive mais assez lente de la nécessité de parvenir un jour à l'Union économique et monétaire européenne. Chaque État dispose de sa monnaie nationale et la considère comme l'attribut le plus emblématique, avec la langue et le drapeau, de sa souveraineté et de son identité. Les Allemands voient avec fierté le Deutsche Mark fort consacrer la reconstruction de leur économie et symboliser leur aptitude, chèrement acquise, à maîtriser définitivement l'inflation. Les Français s'identifient au franc, le nouveau franc que le général de Gaulle a mis en place en 1958. Le franc appartient à l'histoire nationale depuis la fin de la monarchie. Les Néerlandais sont également attachés à leur florin, le Gulden, qui évoque le commerce maritime et les échanges florissants des siècles passés. Les Luxembourgeois et les Belges ont, juste après la guerre, passé un accord monétaire faisant du franc belgo-luxembourgeois une devise unique, bien que représentée dans les deux pays par des pièces et des billets à figures différentes. La Grande-Bretagne est intrinsèquement identifiée à la livre sterling. Et même l'Espagne, le Portugal et la Grèce n'auraient pu imaginer la disparition de la peseta, de l'escudo ou de la drachme.

Aussi les premiers experts et les Institutions européennes firent-ils preuve d'une courageuse clairvoyance, quand ils se convinrent que le processus d'ouverture des marchés, poussé jusqu'à la libre circulation, devrait inévitablement s'accompagner d'une Union économique et monétaire, et finalement être couronné par celle-ci. Sans l'Union monétaire, les distorsions de concurrence que pourraient entraîner des manipulations du taux de change, dévaluation ou réévaluation, compromettraient à terme l'existence d'un tel Marché commun.

Le Groupe Démocrate-Chrétien s'est fortement engagé à faire coïncider le marché intérieur et la monnaie unique. Des hommes comme

Friedrich Burgbacher, Hermann Schwörer, Ernst Müller-Hermann, Harry Notenboom, Richie Ryan, relayés après l'élection de 1979 par Karl von Wogau, Fernand Herman, Otmar Franz, Ingo Friedrich, ont voué une énergie inlassable pour convaincre leurs collègues et les opinions publiques de franchir ce saut spectaculaire qui aboutira le 1^{er} janvier 2002 à la mise en circulation, dans neuf pays, de billets et de pièces en euro, entraînant la disparition rapide des monnaies nationales. Ce succès était dû à la mise en vigueur du traité de Maastricht de novembre 1993. Mais pour comprendre ce succès, il faut retourner aux sources de ce grand projet et en considérer la longue et difficile maturation.

La perspective d'une politique monétaire commune est évoquée par le traité de Rome de 1957, dans ses articles 103 à 108, qui consacre également la libre circulation des paiements et des capitaux. Mais les dispositions du traité d'ordre monétaire restent assez timides et ni la Commission, ni le Conseil ne disposent de pouvoirs contraignants en matière de coordination monétaire. Le traité évoque simplement la création d'un Comité monétaire à caractère consultatif. Il faut dire que la coopération monétaire n'apparaît pas alors comme une véritable urgence dans la mesure où les six pays de la Communauté jouissent d'une balance de paiement globalement excédentaire et que la période se caractérise par une situation de stabilité monétaire internationale.

Le 6 mars 1970, le Conseil constitue un groupe d'experts présidé par Pierre Werner, Premier ministre luxembourgeois. Ce groupe est chargé d'élaborer un rapport analytique permettant de dégager les options fondamentales d'égalisation graduelle de l'Union économique et monétaire de la Communauté européenne d'ici 1980. Le rapport fait l'objet de rédactions successives qui permettent néanmoins d'aboutir à un compromis. Le rapport final est remis le 8 octobre 1970.

Pierre Werner est une des figures historiques de la Démocratie chrétienne au Luxembourg où il était très populaire, et dans la Communauté européenne, où son engagement européen s'inscrivait dans la tradition des pères fondateurs. Son rapport sur l'Union monétaire a servi de point de référence à tous les travaux qui ont mené à la monnaie unique. Considéré et apprécié comme un sage de l'Europe, Pierre Werner a souvent été invité à s'exprimer devant le Groupe Démocrate-Chrétien puis le Groupe du PPE. Pierre Werner, Jacques Santer, Jean-Claude Juncker, Premiers ministres successifs du Luxembourg, ont servi fidèlement et solidement la cause européenne. Leur proximité culturelle et linguistique avec la France et l'Allemagne, leur sensibilité de citoyens de petit pays au cœur de l'Europe et de

militants européens, ont généré à leur égard la confiance et la sympathie des membres du Groupe.

Le Conseil finit par faire un pas politique important en adoptant le 22 mars 1971 les suggestions de la Commission pour la réalisation par étape et en dix ans de l'UEM. Ce plan par étape est un événement considérable. Il prévoit en effet l'unification progressive des politiques économiques des Six et la création d'une organisation monétaire qui aurait dû aboutir en 1980 à une monnaie commune.

L'effondrement du système de Bretton Woods (1971) ouvre la crise monétaire en Europe

Hélas, les temps ne sont pas propices aux plans monétaires des Six. Très vite, la crise de confiance dans le dollar fait éclater au grand jour les difficultés. Pour enrayer la spéculation contre le dollar qui se traduit par une ruée massive sur le mark, l'Allemagne et les Pays-Bas décident de laisser flotter à la hausse leurs monnaies. Les autres pays se «cramponnent» aux mesures de contrôle des changes. Dans ce processus, l'unité du marché agricole est compromise et les Six doivent mettre en place des mesures compensatoires. Le 15 août 1971, la décision du Président Richard Nixon de provoquer l'effondrement du système de Bretton Woods en suspendant la convertibilité du dollar en or marque le point le plus dramatique de la crise monétaire internationale à l'époque.

Le Serpent réduit les fluctuations entre les monnaies

Le 21 mars 1972, le Conseil des ministres fixe à 2,25 % la marge de fluctuation entre deux monnaies de la Communauté et décide que les interventions des banques centrales se feront en monnaie communautaire. Ainsi, le dollar ne serait plus appelé à être le point central du système monétaire européen. Le 10 avril 1972, le serpent monétaire est créé par les accords de Bâle. Les gouverneurs des banques centrales réduisent la marge de fluctuation intracommunautaire. Le Serpent n'autorise plus qu'un écart instantané maximal de 2,25 % autour de la parité fixe. L'unité de compte (UC), défini par rapport à l'or, remplace le dollar comme monnaie de compte dans la Communauté économique européenne. À défaut d'une Union monétaire véritable, le Serpent fait office de béquille créant une zone de stabilité relative face au désordre monétaire international.

Le Sommet de Paris: objectif «Union européenne» (octobre 1972)

Les Chefs d'État et de gouvernement des Neuf, réunis à Paris du 19 au 21 octobre 1972, constatent qu'en dépit de l'œuvre accomplie par les Six depuis seize ans, la Communauté européenne reste largement inachevée sur le plan économique et monétaire. L'Europe vient de s'élargir, il faut lui donner de nouvelles missions. C'est une Europe responsable, tant vers l'intérieur que vers l'extérieur, qui apparaît donc de plus en plus nécessaire. Pour que l'Europe soit «capable de faire entendre sa voix dans les affaires mondiales, de fournir une contribution originale à la mesure de ses ressources humaines, intellectuelles et matérielles», il faudra que les Neuf établissent une «Union économique et monétaire, gage de stabilité et de croissance, fondement de leurs solidarités et base indispensable du progrès social et en remédiant aux disparités régionales⁷³». Cette œuvre implique à court terme le renforcement des politiques communautaires existantes, le lancement de nouvelles politiques, la coordination de plus en plus étroite des politiques économiques et monétaires, mais aussi l'intensification de la coopération politique et le renforcement institutionnel de la Communauté. Pour les neuf Chefs d'État et de gouvernement, l'objectif majeur est de transformer avant la fin de la décennie 1970, l'ensemble des relations des États membres en une Union européenne.

C'est dans ce nouveau climat qu'au début de l'année 1973 entre en fonction une nouvelle Commission des Communautés présidée par le britannique Roy Jenkins. Elle entame sans délai la préparation de nombreuses propositions que le Sommet de Paris lui a demandées. Mais le système international demeure très instable. En février et mars, une nouvelle crise éclate. La Communauté parvient néanmoins à éviter sa dislocation monétaire: six États membres, Allemagne, France, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas et Danemark décident de maintenir un écart de 2,25 % entre leurs monnaies et de les faire flotter de façon ordonnée par rapport au dollar.

Le Groupe favorable à un Fonds monétaire européen doté de puissants moyens

Le Groupe se déclare en particulier favorable à la création d'un Fonds européen de coopération monétaire. L'Allemand Friedrich Burgbacher s'en explique au Parlement le 5 juin 1973: «Le Fonds européen de coopération monétaire est une nécessité. Toutefois avec les ressources dont il est doté, il ne serait pas capable de résoudre les problèmes

monétaires de l'Europe. À cette fin, nous devrions transférer un montant beaucoup plus important des réserves monétaires à ce Fonds⁷⁴.»

La crise monétaire du premier semestre 1973 retarde considérablement les décisions nécessaires pour le passage à la deuxième phase de l'UEM, tandis que dans toute l'Europe l'inflation s'accélère et atteint un rythme annuel de 8 à 9%. À cela vient s'ajouter une nouvelle crise lorsqu'en octobre éclate la quatrième guerre du Moyen-Orient. Les restrictions de pétrole décidées par les pays arabes, assorties d'un embargo total pour les livraisons aux Pays-Bas, menacent de bloquer à brève échéance les économies européennes. La solidarité communautaire est mise à rude épreuve. En octobre 1973, les Neuf s'accordent sur une «déclaration d'identité européenne» pour pouvoir parler d'une seule voix avec les États-Unis.

Le passage à la deuxième phase de l'UEM, prévu pour le 1^{er} janvier 1974, est nécessaire, comme le précise Hermann Schwörer lors d'une session plénière au Parlement européen en janvier 1974: «D'une part, il faut combler les lacunes de la première étape, lutte contre l'inflation, politique budgétaire communautaire...; d'autre part, il faut entamer de nouvelles mesures importantes, comme des consultations permanentes dans le secteur économique et monétaire, la coordination de la politique en matière sociale, fiscale et en matière de concurrence. Comme cette deuxième phase se termine le 1^{er} janvier 1976, il s'agit d'inviter avec insistance le Conseil à arrêter les décisions nécessaires afin de permettre le passage à la deuxième phase.»

1974-1977: la traversée du désert monétaire

Les premiers mois de 1974 voient la crise européenne s'aggraver et l'inquiétude croître quant aux destinées de l'Europe. Cette crise de confiance se traduit, en janvier, par la décision de Paris de laisser flotter le franc. La France perd ainsi contact avec le noyau dur de l'UEM qui se réduit au Deutsche Mark, aux francs belge et luxembourgeois, à la couronne danoise et au florin néerlandais. L'impasse dans laquelle se trouve la création du Fonds européen de développement régional, qui représente une pièce maîtresse de l'Union économique, et les divergences de vues entre la France et ses partenaires européens mises à jour en février lors de la conférence de Washington des principaux pays consommateurs de pétrole complètent ce sombre tableau.

Les années 1974-1977 représentent les années de la traversée du désert pour le projet d'Union monétaire. En effet, durant cette période, une inflation galopante et une balance des paiements déficitaire affaiblissent les monnaies britannique, italienne, française et irlandaise, qui les obligent plusieurs fois à quitter le serpent monétaire. En janvier

1974, celui-ci ne repose plus que sur la zone mark, c'est-à-dire la République fédérale d'Allemagne, le Danemark et les trois pays du Benelux. Le Serpent en est réduit à sa plus simple expression et se retrouve au point mort.

Après cet échec, les dirigeants européens tentent de trouver une autre approche qui permettrait de stabiliser leur monnaie. Au même moment, à Kingston, se réunissent les ministres des Finances du Comité intérimaire du FMI qui adopte le 8 janvier 1976 une réforme du système monétaire international. Connue sous le nom des «Accords de la Jamaïque», cette réforme légalise les taux de change flottants et ainsi met fin au régime des parités fixes et ajustables.

Roy Jenkins, qui préside la Commission européenne, propose le 27 octobre 1977 à Florence d'aller dans le sens d'une Union monétaire qu'il présente comme le moyen le plus sûr de relancer la croissance économique européenne et de lutter contre les fléaux de l'inflation et du chômage.

Les Démocrates-Chrétiens confortés par la naissance du système monétaire européen (1978)

En janvier 1978, le Groupe Démocrate-Chrétien du Parlement européen adopte à l'unanimité une proposition de résolution sur la relance de l'UEM élaborée par son groupe de travail dirigé par Ernst Müller-Hermann. Le Groupe estime cette relance urgente avant que ne se concrétise l'élargissement de la Communauté, élargissement qu'approuve le Groupe car il est indispensable d'approfondir l'intégration des Neuf. Par ailleurs, la situation économique de crise partielle de la Communauté a conduit les États membres à adopter de plus en plus des mesures nationales et protectionnistes, ce qui est contraire au traité de Rome. Enfin, compte tenu de son fort potentiel économique, la Communauté doit être consciente de l'importante part de responsabilité qui lui incombe vis-à-vis du tiers monde et de son rôle dans la stabilisation de l'économie mondiale. Pour cela, les États membres doivent agir en commun. Les Démocrates-Chrétiens sont convaincus que pour remplir l'objectif de l'UEM, la Communauté doit développer des activités concertées et parallèles dans plusieurs domaines: accentuer les efforts vers une croissance sans inflation, aboutir à une plus grande cohérence de la politique économique de la Communauté, supprimer les déséquilibres régionaux, et enfin assurer une meilleure coopération dans le domaine de la politique monétaire.

Au Conseil européen de Copenhague, les 7 et 8 avril 1978, Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt lancent l'idée d'un nouveau

système monétaire européen (SME) ouvert à tous les États de la Communauté. Les résultats des délibérations sur l'instauration d'un système monétaire européen montrent qu'une plus grande convergence dans le domaine du développement économique est indispensable si l'on veut que ce système fonctionne de manière durable. C'est sur ce point que se sont concentrées les observations des Démocrates-Chrétiens Harry Notenboom, Ernst Müller-Hermann, Camillo Ripamonti et Richie Ryan, porte-parole du Groupe, au cours des débats du dernier trimestre 1978 au Parlement européen. Dans un contexte économique globalement favorable, le Conseil européen de Brême entérine, le 7 juillet 1978, le principe du SME. Les institutions communautaires et les ministres des Finances des Neuf sont aussitôt chargés d'élaborer des propositions précises qui sont formellement adoptées par le Conseil européen de Bruxelles des 4 et 5 décembre 1978. Ernst Müller-Hermann, au nom du Groupe, accueille favorablement le projet de système monétaire à taux de change fixe: «Le projet fera sans conteste progresser la Communauté de manière absolument décisive dans le sens d'une plus grande intégration, dans le sens de l'efficacité économique et, donc, vers plus de solidarité et d'autorité sur le plan politique⁷⁵.»

Pour Harry Notenboom, la décision prise à Brême représente un grand pas en avant. Il rappelle que l'instabilité monétaire rend impossible l'exécution de certaines tâches que les Démocrates-Chrétiens se sont fixées. En effet, le Groupe Démocrate-Chrétien vise une répartition plus équitable entre les groupes sociaux et les régions. L'incertitude monétaire met en péril aussi le succès de l'élargissement envisagé: «Sans l'intégration, l'Europe ne pourra jamais jouer le rôle que nous voulons lui donner. Nous voulons en effet réduire au plan intérieur le grave chômage que nous connaissons, adapter nos structures socio-économiques aux nouvelles conditions internationales et à la nouvelle distribution internationale du travail et faire un succès d'un élargissement important de la Communauté⁷⁶.»

Le 13 mars 1979, le SME verra le jour sans la Grande-Bretagne qui n'y adhèrera pas pour pouvoir maintenir le flottement de la livre. Le SME, point de départ réussi de la future Union économique et monétaire, aura pour principale nouveauté par rapport au Serpent la création de l'écu (*European Currency Unit*).

Il faudra encore attendre deux décennies pour que les Européens puissent voir l'écu reconverti et baptisé «euro» dans leur porte-monnaie.

Chapitre VI

LE GROUPE DÉMOCRATE-CHRÉTIEN JOUE LA CARTE BUDGÉTAIRE DU PARLEMENT EUROPÉEN

Comment les parlements nationaux des États européens ont-ils conquis leurs pouvoirs dans l'histoire de la démocratie? Par la procédure budgétaire, le contrôle des finances, le dialogue d'égal à égal avec les gouvernements dans tout ce qui touche au budget. Telle est l'analyse que se sont faite les pionniers du Groupe au sein de la commission des budgets, «les budgétaristes». Aussi les Démocrates-Chrétiens du Parlement européen ont-ils livré très tôt un combat pour affirmer l'institution démocratique comme une véritable coautorité budgétaire dans le triangle institutionnel communautaire.

Le traité de Paris de 1951 contenait une réglementation budgétaire à la fois «brève et simpliste», caractérisant ainsi l'originalité de ce système. La Haute Autorité crée la recette appelé «prélèvement» et autorise les dépenses opérationnelles qui sont les dépenses les plus importantes, les dépenses administratives étant autorisées par le «Collège des quatre Présidents⁷⁷», collège aujourd'hui disparu.

Les traités de Rome consacrent à leurs budgets des développements beaucoup plus importants que le traité de Paris. Le pouvoir budgétaire n'est plus confié à la Commission qui incarne la supranationalité, mais au Conseil qui représente les États. Le Parlement européen est quasiment dépourvu des compétences budgétaires. Il a le droit de faire des propositions de modifications sur le projet du budget du Conseil, mais c'est le Conseil qui arrête définitivement le budget après délibération avec la Commission.

Le 8 avril 1965, le traité de fusion des exécutifs des trois Communautés (CECA, CEE, Euratom) crée un budget des Communautés par fusion du budget administratif CECA, du budget CEE et du budget Euratom.

Le remplacement des contributions financières des États membres par des ressources propres et l'accroissement des pouvoirs budgétaires du Parlement européen sont deux thèmes sur lesquels le Groupe Démocrate-Chrétien entend se montrer offensif.

Le 2 juillet 1969, lors d'un débat sur une question orale relative aux ressources propres des Communautés et aux pouvoirs budgétaires du Parlement, Helmut Karl Artzinger constate: «Tant que la Communauté vivra pour l'essentiel des contributions des États membres, il n'y aura pas de véritable pouvoir budgétaire du Parlement. [...] Mais il ne fait aucun doute que le but imprescriptible de ce Parlement est d'obtenir les pleins pouvoirs budgétaires⁷⁸.» Le 10 décembre 1969, Hans Furler énonce les objectifs du Groupe: «Vous savez que le combat pour les pouvoirs budgétaires du Parlement européen dure depuis des années et que nous avons toujours été unanimes à défendre la thèse que dès la création de ressources communes, le Parlement doit être doté de véritables pouvoirs budgétaires. [...] Nous ne demandons pas de pouvoirs budgétaires complets, mais nous ne nous contentons pas d'une consultation sans caractère obligatoire. Ce que nous voulons, c'est une véritable coopération impliquant un droit d'approbation⁷⁹.»

Un pouvoir budgétaire renforcé: les traités financiers de 1970 et 1975

Le 21 avril 1970, le Conseil des ministres décide de doter la Communauté européenne d'une autonomie financière qui lui permette d'être entièrement financée par des ressources qui lui sont attribuées automatiquement, les autorités budgétaires des États membres ne devant plus inscrire chaque année un poste de dépenses européennes au budget national. Toutefois, l'on trouve la première catégorie de «ressources propres» dans le traité instituant la CECA, qui habilitait alors la Haute Autorité (plus tard, la Commission des Communautés européennes), à percevoir annuellement, auprès des entreprises du secteur charbonnier et sidérurgique des États membres, un prélèvement au titre de la politique européenne du charbon et de l'acier. Les prélèvements agricoles constituent une autre catégorie de «ressources propres». Les droits de douane sont également versés au budget européen au titre de «ressources propres». En effet, la Communauté européenne a institué un tarif extérieur commun de droits d'entrée. Le reliquat nécessaire pour faire face à l'ensemble des dépenses est constitué par les contributions nationales, c'est-à-dire des contributions payées par les États membres⁸⁰.

Cela engendre la mise en place d'un pouvoir budgétaire réel pour le Parlement en deux étapes. La décision du 21 avril 1970 remplaçant les contributions financières par des ressources propres et le traité de Luxembourg du 22 avril 1970 accroissant les pouvoirs budgétaires du Parlement satisfont le Groupe qui, le 5 juillet 1972, rappelle

clairement les souhaits des Démocrates-Chrétiens par la voix de Heinrich Aigner: «Permettez-moi de vous dire que mon Groupe voit dans la question du droit budgétaire une pierre angulaire de l'évolution démocratique des Communautés, et ce sous le double aspect du droit de voter les crédits et du droit de contrôle⁸¹.»

Le traité de Luxembourg est innovant pour plusieurs raisons. Il modifie certains aspects du pouvoir budgétaire (dépenses, arrêt, décharge) et il institue les «dépenses obligatoires» (DO), et les «dépenses non obligatoires» (DNO). Le Parlement européen obtient un pouvoir propre de décision sur les DNO et dispose dans ce cas du «dernier mot». Le traité accorde au Parlement le droit de «constater l'arrêt définitif du budget». Enfin, le Conseil s'engage à pratiquer une concertation plus étroite avec le Parlement européen pour l'examen des actes juridiques ayant une incidence budgétaire notable. Les modalités d'application de cette procédure de concertation sont fixées par un accord interinstitutionnel conclu le 4 mars 1975.

Le traité de Bruxelles signé le 22 juillet 1975 représente le second traité «budgétaire». D'une part, il modifie certaines dispositions budgétaires des traités, institue la procédure de conciliation et crée la Cour des comptes. D'autre part, il renforce les compétences budgétaires et de contrôle budgétaire sur l'exécution des dépenses du Parlement européen en reconnaissant au Parlement le droit de rejeter globalement le projet de budget adopté par le Conseil et en lui transférant la responsabilité de donner décharge à la Commission sur l'exécution du budget. La procédure de décharge budgétaire illustre la montée en puissance du Parlement européen. Débutant par un contrôle *a posteriori*, le Parlement développe un contrôle continu sur la gestion des finances communautaires. Il contrôle l'exécution du budget et donne décharge à la Commission chaque année.

La conquête de ce pouvoir budgétaire ne s'est pas faite sans heurts. Le renforcement du rôle du Parlement par rapport au Conseil signifie, pour ce dernier, la nécessité de partager son pouvoir budgétaire et législatif, c'est-à-dire de trouver une position commune avec l'institution parlementaire et de conclure des compromis. Cela s'avère souvent difficile, et des crises en matière budgétaire mettent à l'épreuve le bon fonctionnement de l'autorité budgétaire.

La Cour des comptes sous l'aile protectrice de Heinrich Aigner

Heinrich Aigner, corapporteur du projet modifiant les relations entre les institutions de la Communauté, soutient la création de la Cour des comptes⁸². À son avis, seulement le réseau très serré des contrôles externes et internes permettra de réduire l'importance des fraudes. La Cour des comptes doit aider l'autorité budgétaire ainsi que l'autorité de contrôle à corriger les erreurs constatées, qui résultent d'ailleurs parfois des décisions budgétaires. La Cour, indépendante dans son exercice, devra faire les contrôles auprès des institutions et dans les États membres. Elle aura le droit de réclamer tous les documents ou informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Heinrich Aigner obtient pour le Parlement le droit de participer pleinement à la nomination des membres de la Cour. Le Parlement gagne une certaine influence dans la préparation des accords d'association et d'échange conclus par la Communauté.

La «procédure Notenboom»

Le Parlement européen doit au Démocrate-Chrétien néerlandais Harry Notenboom la mise en place en 1976 d'une procédure de contrôle parlementaire en cours d'exercice visant à fournir des informations sur la bonne exécution du budget par la Commission et à accroître la transparence du processus budgétaire. La «procédure Notenboom», encore d'application de nos jours bien qu'ayant évolué dans sa forme, a été initiée par la commission du contrôle budgétaire, qui voulait «s'assurer que le débat sur l'exercice suivant tenait compte de l'utilisation du budget de l'exercice précédent et de celui de l'exercice en cours». Cette procédure, enrichie et désormais ancrée dans la tradition institutionnelle, doit son origine à la volonté des députés démocrates-chrétiens de ne pas laisser l'exercice du contrôle budgétaire à une simple activité délibérante, mais bien à un pouvoir de contrôle parlementaire moderne et efficace.

À la veille de l'élection directe de 1979, le Parlement européen dispose ainsi d'un pouvoir nouveau qui amorce sa montée en puissance dans le système communautaire. Des hommes comme Heinrich Aigner et Harry Notenboom ont donné aux commissions du Parlement spécialisées dans le budget leurs lettres de noblesse. Il n'y a pas de secret ou de recette magique pour le succès de ces hommes : il faut faire preuve vis-à-vis des membres du Conseil qui sont assistés par des spécialistes budgétaire de haut niveau d'autant de pugnacité et de compétences.

Il ne s'agit pas d'une lutte de pouvoir mais de la conception d'un parlementarisme exigeant. Les membres du Groupe qui ont appartenu à la commission budgétaire et à la commission du contrôle budgétaire, avant et après 1979, évoquent avec une certaine fierté l'ambiance qui règne dans ces commissions. Ils ont le sentiment d'appartenir à une certaine élite disposant du pouvoir des chiffres et capable de fournir un travail considérable incluant souvent des séances nocturnes. Horst Langes, Efthimios Christodoulou, James Elles et bien d'autres poursuivront ce travail de pionnier dans les législatures suivantes. Jan Westenbroek, le fonctionnaire néerlandais du Groupe chargé des questions budgétaires, personnalité obstinée et fort compétente, prodigua aux membres «budgétaires» du Groupe des conseils judicieux.

Cette conquête de nouvelles compétences budgétaires sera donc poursuivie par les Démocrates-Chrétiens après l'élection de 1979 sous la forme d'une «guérilla» interprétant de façon offensive les pouvoirs déjà acquis.

Chapitre VII

LE PREMIER ÉLARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ (1972)

La relance de La Haye (1969), un nouveau souffle pour l'Europe : achèvement, approfondissement, élargissement

L'arrivée au pouvoir en France le 10 juillet 1969 de Georges Pompidou, en remplacement du général de Gaulle qui a démissionné en avril de la même année, ouvre de nouvelles perspectives à la Communauté. Le nouveau Président français propose très rapidement qu'une Conférence au Sommet entre les Six se tienne pour discuter, entre autres, d'un nouvel élargissement de la Communauté européenne. Ce sont à ce moment-là les Pays-Bas qui président la CEE. La réunion des Chefs d'État ou de gouvernement est donc convoquée à La Haye pour les 1^{er} et 2 décembre 1969. Le ministre français des Affaires étrangères, Maurice Schumann, demande que le Sommet se penche sur trois problématiques politiques : l'achèvement, l'approfondissement et l'élargissement. Au sein de l'opinion publique et des élites communautaires, l'espoir renaît.

L'achèvement : de nouvelles ressources propres

À La Haye, les Six s'entendent pour passer à la phase définitive de transition de douze ans de la CEE. L'Union douanière et la politique agricole commune sont opérationnelles et certifient le bon fonctionnement du Marché commun. Toutefois, tout n'est pas encore achevé et des problèmes persistent. Le financement de la PAC représente toujours le poste budgétaire le plus important, les Chefs d'État et de gouvernement se mettent donc d'accord pour remplacer progressivement les contributions financières des États membres par des ressources propres à la Communauté.

L'approfondissement : vers l'Union monétaire ?

De son côté, la Commission européenne propose un nouvel élan à la construction européenne et une accélération de l'approfondissement qui passerait par une extension de ses propres compétences et le renforcement des institutions communautaires. La France reprend ce

cadre et suggère d'étendre la coopération communautaire à de nouvelles matières, comme la monnaie, les transports, la technologie et l'énergie. Pour concrétiser cela, les Chefs d'État et de gouvernement européens confient à un comité d'experts présidé par le Premier ministre et ministre des Finances luxembourgeois, Pierre Werner, l'étude d'un plan monétaire.

L'élargissement: la levée du veto français à l'adhésion de la Grande-Bretagne

Lors du Sommet, et c'est évidemment la décision la plus importante, les Chefs de gouvernement et le Président français marquent leur accord pour l'ouverture de négociations entre la Communauté et les quatre pays candidats (Danemark, Grande-Bretagne, Irlande et Norvège) à l'adhésion. L'histoire des relations entre l'Europe des Six et la Grande-Bretagne remonte à l'aube de la construction européenne.

Les péripéties de la candidature britannique à la Communauté européenne

En mai 1950, la Grande-Bretagne refuse de se joindre aux négociations du plan Schuman sur la base des principes nouveaux de délégation de souveraineté et d'institutions communautaires. Pour Jean Monnet, ce refus n'est pas dramatique: «Commençons l'Europe avec ceux qui veulent la faire avec nous. Les Anglais, qui sont des pragmatiques, se décideront à nous rejoindre lorsque nous aurons réussi⁸³.» La Grande-Bretagne commençait à peine à se relever de l'humiliation de la crise de Suez et des séquelles politiques de la démission d'Anthony Eden du poste de Premier ministre. Son successeur, Harold MacMillan, au fur et à mesure que le temps passait, devait se révéler un Européen convaincu.

Pendant de nombreuses années, la démarche envisagée était l'association avec le reste de l'Europe.

Les Démocrates-Chrétiens considèrent la collaboration établie par le traité d'association signé le 21 décembre 1954 comme une base. Ils invitent ainsi à organiser dans un premier temps des réunions communes des membres de l'Assemblée de la CECA avec des membres du Parlement britannique. La Néerlandaise Margaretha Klompé affirme à ce sujet: «[...] L'accord démontre la solidarité qui existe entre les membres de la Communauté et l'Angleterre qui, si elle est séparée d'eux par un peu d'eau, en est cependant bien proche. Je souhaite que ce premier pas soit suivi de beaucoup d'autres pour le plus grand

profit de la Communauté et de l'Angleterre, et par conséquent de l'Europe⁸⁴.»

Au printemps 1960, Harold MacMillan a été stupéfait de découvrir à Washington l'importance de l'encouragement apporté par l'administration américaine à l'accélération du calendrier de la Communauté. Peu après, Whitehall commença à penser à l'entrée dans la Communauté.

***Première candidature britannique en 1961,
premier veto français le 14 janvier 1963***

Le 9 août 1961, Harold MacMillan présente la demande officielle d'ouverture des négociations au Président du Conseil de la CEE, qu'il assortit de multiples conditions censées préserver les relations privilégiées que la Grande-Bretagne continue d'entretenir avec les États du Commonwealth, notamment dans les domaines économiques et monétaires. Le Royaume-Uni demande son adhésion à la CECA et à l'Euratom le même jour.

La question de l'adhésion du Royaume-Uni est au cœur de nombreux débats au Parlement européen depuis cette date. Le Groupe Démocrate-Chrétien est très largement favorable à l'adhésion de ce pays dans la CEE. Pour le Groupe, une Europe qui ne serait pas ouverte à ce grand pays démocratique resterait une «petite Europe». Mais il faut, bien entendu, que les pays candidats souscrivent aux règles et aux objectifs des traités. Le rapport de Pieter A. Blaisse sur les aspects commerciaux et économiques de l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE, présenté le 23 janvier 1962, souligne que «tous les États désirant adhérer à la CEE doivent accepter la philosophie économique et institutionnelle du traité de Rome, et un minimum de dérogations temporaires et restreintes».

Le 9 mai 1962, le Parlement européen adopte une résolution sur les négociations concernant l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés où il demande que «les négociations sur l'adhésion soient le plus tôt possible couronnées de succès⁸⁵». Le Groupe Démocrate-Chrétien adopte, le 28 juin 1962, une déclaration dans laquelle il souhaite que «les négociations entreprises pour l'adhésion du Royaume-Uni et d'autres pays européens à la CEE, à la CECA et à la CEEA aboutissent dans un bref délai à une harmonieuse extension de la Communauté dans le cadre des traités de Rome et de Paris⁸⁶».

«En janvier 1963, la nuit est tombée sur ces négociations d'adhésion et aussi sur notre Communauté⁸⁷.» En effet, en dépit du soutien apporté par ses cinq partenaires à la poursuite des négociations, le général de Gaulle considère que les demandes de dérogation trop nombreuses

demandées par la Grande-Bretagne, notamment dans le cadre commercial, dans celui de la politique agricole commune, et dans les relations avec le Commonwealth, rendent les discussions inutiles à ce stade. Fondamentalement, le général de Gaulle ne souhaite pas que les Britanniques, qu'il jugeait trop liés aux États-Unis dans le cadre de leur politique de défense, entrent dans une Communauté à laquelle il voulait donner l'empreinte de sa conception de l'indépendance à l'égard des États-Unis.

Le Groupe Démocrate-Chrétien réagit à l'interruption des négociations avec le Royaume-Uni par la résolution du Parlement adoptée le 6 février 1963 dont l'initiative est en grande partie prise par le Groupe: «Le Parlement européen [...] s'est prononcé en faveur de l'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres pays aux Communautés européennes, à condition que cette adhésion ne compromette pas le processus d'intégration et que les traités de Rome et de Paris ne souffrent aucune atteinte ni dans leurs règles matérielles, ni dans leur structure institutionnelle⁸⁸.»

Pieter A. Blaisse, au nom du Groupe, souligne encore une fois que le Groupe souhaite «les États-Unis d'Europe, non pas une Communauté des Six, mais une Communauté qui comprenne de plus nombreux pays. Une Europe morcelée ne sera jamais une Europe forte⁸⁹». Au sein du Groupe, la délégation néerlandaise s'est montrée la plus offensive en faveur de la candidature britannique. Comme l'a finement observé l'un des Secrétaires généraux du Groupe, à cette époque «de Gaulle voulait une Europe à l'anglaise^a sans les Anglais. Et les Néerlandais voulaient une Europe à la Schuman, mais avec les Anglais^b».

Deuxième candidature, deuxième veto français : le Groupe Démocrate-Chrétien contre l'abus du veto

Le 11 mai 1967, le Royaume-Uni présente une nouvelle candidature à la CEE, avec le Danemark, la République d'Irlande et la Norvège, dans une situation politique plus favorable. Cette démarche a constitué un tournant décisif, car la candidature provient cette fois du gouvernement travailliste qui a surmonté entre-temps ses réserves fondamentales vis-à-vis de la construction européenne. La prophétie de Jean Monnet se réalise puisque les Britanniques, impressionnés par la réussite du Marché commun, manifestent cette fois une volonté plus claire de s'y joindre sans multiplier les mesures dérogatoires.

Mais, la France, pour la seconde fois, pose son veto à l'adhésion du Royaume-Uni, lors d'une conférence de presse, le 27 novembre 1967.

a C'est-à-dire purement intergouvernementale et avec de nombreuses dérogations.

b Interview de Carl Otto Lenz, le 15 novembre 2007, à Bensheim.

Le refus catégorique opposé par le général de Gaulle, réitéré lors de cette seconde candidature, se justifiait alors par la crainte de la France de voir ce pays jouer le rôle de «cheval de Troie» des États-Unis, au sein de la Communauté. Il est vrai que l'atlantisme des Anglais, aussi bien que leur particularisme et leur refus de s'engager dans toute construction continentale à vocation fédérale, ne les prédisposaient pas à rejoindre sans arrière pensée l'Europe communautaire. Mais il fallait, pour s'en assurer, au moins ouvrir de nouvelles négociations.

À la suite de la décision française, le Président du Groupe Démocrate-Chrétien, Joseph Illerhaus précise que «le Groupe n'a cessé de défendre vigoureusement l'idée d'un élargissement de la Communauté des Six. [...] La question que je pose – et à laquelle je répondrai immédiatement par l'affirmative – est de savoir s'il n'y a pas un abus de pouvoir à faire un inutile usage de ce droit de veto⁹⁰». Selon Mario Scelba, pour les Communautés, l'élargissement signifie pourtant «la possibilité de faire un progrès vers une intégration politique de l'Europe, qui est, à notre sens, une garantie de liberté, de paix et de progrès social⁹¹». Joseph Illerhaus précise que, pour des raisons politiques et économiques, la Communauté a besoin d'un élargissement, de l'entrée de la Grande-Bretagne. Les Démocrates-Chrétiens ont toujours soutenu l'élargissement de la Communauté à une seule condition: l'acceptation, par les États désireux d'adhérer, des traités et des règles appliquées par la Communauté. Ils sont convaincus que la Grande-Bretagne est plus que jamais «tributaire de l'Europe et de la coopération avec l'Europe⁹²».

Au Sommet de La Haye, la candidature britannique est enfin acceptée

Grâce à l'accord des Six au cours de la Conférence au Sommet de La Haye en 1969, la CEE reprend le 30 juin 1970 les négociations avec les pays candidats à l'adhésion – Royaume-Uni, Danemark, Irlande et Norvège – qui acceptent les conditions: acceptation des traités et du droit dérivé, confirmation des objectifs politiques ultimes de la CEE.

L'arrivée au pouvoir en 1970 du gouvernement conservateur dirigé par Edward Heath, partisan convaincu de la construction européenne, rendit les discussions plus faciles. Les négociations se terminent par l'accord de Luxembourg du 23 juin 1971. Hans-August Lücker présente la position du Groupe sur l'élargissement. Il souligne le caractère nouveau de la Communauté: «Nous assistons à la formation d'une Communauté sans modèle, sans précédent dans aucun peuple, d'une Communauté qui inaugure un nouveau type de coopération entre les peuples et les États, d'une Communauté ouverte et qui n'est dirigée contre personne, ni en Europe, ni dans le reste du monde, d'une

Communauté qui est disposée à fournir dans le monde et au monde et, évidemment aussi, à l'Europe, une juste contribution, d'une Communauté décidée à prendre en main les difficultés auxquelles elle se heurte⁹³.»

Le Royaume-Uni approuve son adhésion le 28 octobre 1971 par un vote à la Chambre des communes que l'on peut qualifier d'historique. Le vote positif l'a emporté au-delà des clivages partisans et le Royaume-Uni peut signer le 22 janvier 1972 à Bruxelles son traité d'adhésion. À l'issue des ratifications, la Grande-Bretagne intègre la Communauté européenne, à l'instar de l'Irlande et du Danemark, le 1^{er} janvier 1973⁹⁴.

L'arrivée de nouveaux membres irlandais au Groupe Démocrate-Chrétien... mais les Britanniques devront attendre plus longtemps

Le Parlement entre dans une nouvelle phase de son histoire. Il cesse d'être le Parlement des Six pour devenir le Parlement d'une Communauté européenne élargie composée de neuf États membres. Constitué de 142 membres, il voit ses rangs se grossir de 41 nouveaux membres⁹⁵.

Le Groupe Démocrate-Chrétien s'est lui aussi accru du fait de l'élargissement, après l'adhésion des trois parlementaires irlandais du Fine Gael, Richie Ryan, Anthony Esmonde et Charles McDonald⁹⁶. Le Groupe Démocrate-Chrétien se compose alors de 55 membres⁹⁷. Il est le Groupe le plus important du Parlement européen, suivi du Groupe Socialiste avec 43 sièges. Il est vrai que les Travailleurs britanniques, contestant les conditions de l'adhésion, avaient décidé de ne pas siéger au Parlement, privant ainsi le Groupe Socialiste de cet appoint jusqu'en juillet 1975.

Les Conservateurs anglais constituent avec les Conservateurs danois un groupe distinct, dix-huit Britanniques et deux Danois, le Groupe des Démocrates Européens. Les Conservateurs mettent en œuvre une collaboration souhaitée avec les Démocrates-Chrétiens⁹⁸. Pour le Président du Groupe Conservateur, Peter Kirk, il est nécessaire pour les partis du centre de se grouper afin d'obtenir au Parlement européen des résultats conformes à leurs idées. Ainsi se met en place, suite à une décision commune du 18 septembre 1972, une réunion des Bureaux des deux groupes, au début de chaque session pour examiner l'ordre du jour et les problèmes qui s'y posent⁹⁹. En effet, même si l'ensemble constitué par le Groupe Démocrate-Chrétien et par le Groupe Conservateur n'atteint pas à lui seul la majorité absolue de l'Assemblée, il en sera l'élément le plus important et le plus cohérent, d'autant plus

que l'arrivée ultérieure des Travaillistes à Strasbourg ne pourra que diviser le Groupe Socialiste.

La question de l'adhésion des Conservateurs au Groupe Démocrate-Chrétien ne s'était pas posée. Les Beneluxiens et les Italiens n'y étaient pas favorables. Hans-August Lücker, Président du Groupe à l'époque, eut des discussions avec Edward Heath, le chef du Parti Conservateur qu'il considérait comme un homme de premier plan, un Européen convaincu. Les deux hommes tombèrent d'accord sur le principe d'une étroite coopération entre les deux groupes, notamment au sein des commissions parlementaires. Les coordinateurs des deux groupes pourraient échanger des informations utiles et concerter leur position. Les deux Présidents de groupe siégeront l'un à côté de l'autre dans l'Hémicycle. Une Journée d'études commune à Londres sera organisée^a.

Dès la première séance en plénière, les députés conservateurs prennent l'initiative. Ils se montrèrent dès le début des parlementaires actifs apportant au Parlement européen certaines pratiques qui font la vitalité du parlementarisme britannique. Leur Président, Peter Kirk, après avoir rappelé le rôle joué par la Grande-Bretagne en faveur de la construction européenne, lance une vaste offensive pour l'accroissement du rôle du Parlement européen, «car de sa santé dépend la santé de la Communauté¹⁰⁰». Suite à ce discours d'«intronisation», le Groupe Conservateur diffuse un mémorandum sur l'amélioration des procédures au sein du Parlement.

Les Démocrates-Chrétiens recherchèrent par la suite avec le Groupe des Démocrates Européens les bases d'une collaboration régulière. Celle-ci déboucha vingt ans plus tard, en 1992, sur l'adhésion des Conservateurs britanniques et danois comme membres apparentés au Groupe du PPE, celui-ci se transformant en Groupe du PPE-DE en 1999.

De nouveaux progrès vers l'Union politique (1972-1974)

Le Sommet de Paris du 21 octobre 1972 dressa à nouveau des perspectives ambitieuses qui se révélèrent loin d'être atteintes lors de leur échéance. Il s'agissait, selon le communiqué final, de «transformer d'ici la fin de l'actuelle décennie, et dans le respect absolu des traités déjà souscrits, l'ensemble des relations des États membres en une Union européenne». Pour sa part, le Groupe confia à Alfred Bertrand la charge de rapporteur de la commission politique du Parlement européen. Alfred Bertrand, qui partageait avec Emilio Colombo et Hans-August Lücker la charge d'exprimer les positions du Groupe, illustra avec

a Interview de Hans-August Lücker à Bonn, le 16 mars 2004.

opiniâtreté la double stratégie institutionnelle que le Groupe Démocrate-Chrétien ne cessait de poursuivre depuis 1958.

D'une part, dessiner les contours d'une Europe fédérale qui résultera du transfert successif de souveraineté à des autorités communes, démocratiques et exécutives. On parlait alors moins de «délégation de souveraineté» que «d'exercice en commun de souverainetés déléguées». Cette Europe pourrait se faire sur la base d'une constitution transformant la Commission en un exécutif, le Parlement européen en chambre basse et le Conseil en Sénat des États membres. Cet objectif ambitieux a servi, durant deux décennies, de 1959 à 1979, de ciment à l'idéal européen du Groupe, en conformité avec les bases doctrinales des grands partis démocrates-chrétiens de la Communauté.

D'autre part, poursuivre, sans attendre, la politique des «petits pas» en négociant avec le Conseil et la Commission des accords interinstitutionnels et en obtenant des États membres de nouveaux traités financiers.

Cette stratégie a abouti à deux succès majeurs, l'élaboration et la ratification des traités financiers de 1970 et 1975, et la décision prise par le Conseil européen du 5 décembre 1974, d'élire le Parlement européen au suffrage universel direct en 1978. Valéry Giscard d'Estaing avait alors été élu Président de la République à la suite du décès de Georges Pompidou en 1973.

Valéry Giscard d'Estaing, Européen convaincu et actif depuis son entrée dans la vie politique, avait obtenu, pour son élection à la Présidence de la République en 1974, le soutien du Centre des Démocrates Sociaux, présidé par Jean Lecanuet et dont les parlementaires représentaient la France au Groupe Démocrate-Chrétien. Poursuivant son parcours engagé au service de l'Europe, Valéry Giscard d'Estaing siégera au Groupe du PPE de 1991 à 1994 et présidera la Convention européenne de 2004 à 2006.

L'institutionnalisation du Conseil européen à partir de 1974, c'est-à-dire la réunion régulière des Chefs d'État et de gouvernement auxquels se joignait le Président de la Commission, modifia également la structure du pouvoir communautaire. Si elle introduisait une certaine dose d'intergouvernementalisme dans le système institutionnel, elle confirmait en tout cas que la construction européenne avait progressé et atteint un point de non-retour. Les dirigeants suprêmes des États membres et les représentants des peuples seraient dorénavant plus directement impliqués dans la poursuite des desseins européens.

Chapitre VIII

LE TOURNANT DÉMOCRATIQUE DES ÉTATS DE L'EUROPE DU SUD (1974-1975)

En l'espace de dix-huit mois, trois États de l'Europe du Sud entament un tournant démocratique inattendu. La révolution des œillets au Portugal, en avril 1974, l'intervention militaire grecque à Chypre en 1974, et enfin, en Espagne, la mort du général Franco, en novembre 1975, ont eu raison respectivement des régimes autoritaires de Marcelo Caetano, le successeur de Salazar, de la junte militaire mise en place par les colonels grecs et conduite par le général Ioannidis, ainsi que du franquisme.

Soumis à des régimes conservateurs, militaristes et autoritaires, ces trois pays n'en ont pas moins réussi une transition démocratique irréversible. Tenues à l'écart des premiers pas de la construction européenne, les jeunes démocraties du Sud de l'Europe ont bénéficié jusqu'à leur adhésion à la Communauté d'un soutien des Démocrates-Chrétiens Européens, pour lesquels «l'adhésion de ces pays à la Communauté fait nécessairement partie intégrante de leur conception culturelle, historique et politique de l'Europe¹⁰¹». Ainsi, dès le 2 mars 1977, Leo Tindemans, alors Président du Parti Populaire Européen, demande que «l'adhésion de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal se fasse aussi rapidement que possible et que les problèmes matériels que pose cette adhésion ne fournissent pas l'alibi d'une politique de temporisation¹⁰²».

Au Parlement européen, le débat sur l'élargissement permet de trouver un Groupe Démocrate-Chrétien unanime devant les perspectives d'adhésion. Le 12 octobre 1977, le Groupe dépose, conjointement avec les Conservateurs européens, les Démocrates Européens de progrès et les Communistes, une résolution sur les négociations relatives à l'élargissement de la Communauté européenne¹⁰³. Prenant la parole au nom du Groupe, Egon Klepsch déclare que «l'adhésion de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne constitue, à nos yeux, une option politique qui sortira enfin ces pays d'un isolement politique plus ou moins long et les

intégrera dans une Communauté d'États européens. En englobant ces pays dans une Europe libre, nous pensons apporter la meilleure et la plus efficace contribution à la stabilisation politique et économique des pays européens de la Méditerranée et pouvoir ainsi particulièrement renforcer les jeunes démocraties qui s'y sont implantées¹⁰⁴».

La révolution des œillets au Portugal (avril 1974)

Dès 1971, une équipe portugaise de l'Union Européenne des jeunes Démocrates-Chrétiens (UEJDC) se constitue clandestinement. Des membres de l'action catholique, militants au sein de l'opposition démocratique au régime salazariste, participent à ce mouvement. Lorsque les forces armées portugaises, soutenues par la population, prennent le pouvoir et restaurent la démocratie, le soutien des Démocrates-Chrétiens est sans faille¹⁰⁵.

Mais surviennent d'inquiétants désordres et manifestations gauchistes teintées de neutralisme prosoviétique inspirées par une junte de capitaines tiers-mondistes qui avaient mis fin aux guerres coloniales en Angola et au Mozambique. Aussi, lorsque le parti proche des Démocrates-Chrétiens, le Centre démocratique et social, voit son Congrès du 25 janvier 1975 assiégé par des manifestants sans que les forces de l'ordre ne réagissent, le Groupe Démocrate-Chrétien n'hésite pas à soulever le débat en séance plénière¹⁰⁶. Alfred Bertrand exprime alors tout particulièrement l'inquiétude des Démocrates-Chrétiens: «La situation politique au Portugal figure au nombre de nos préoccupations parce que nous savons que l'occasion est aujourd'hui offerte à ce pays de s'ouvrir à la démocratie grâce à l'organisation d'élections libres. Les incidents de Porto, qui n'ont pas manqué d'inquiéter nos pays, appellent différentes questions. Les élections auront-elles bien lieu? Le scrutin sera-t-il libre et secret? Les candidats aux élections seront-ils libres d'organiser leur campagne en toute quiétude, et les électeurs ne feront-ils pas l'objet de manœuvres d'intimidation visant à les empêcher d'exprimer librement leur vote? À notre avis, le Portugal a le droit, en tant que pays démocratique, d'occuper la place qui lui revient au sein de la Communauté européenne: c'est dans l'instauration d'une véritable démocratie interne que réside la clé de tous les problèmes¹⁰⁷.»

Les élections législatives du 25 avril 1976¹⁰⁸ permettent au CDS de doubler ses voix et de passer de 16 à 41 députés au Parlement national, représentant ainsi une force d'importance dans le paysage politique portugais¹⁰⁹. Le 28 mars 1977, le Portugal, dont la stabilité démocratique ne semble plus faire de doute, présente officiellement

sa candidature d'adhésion à la Communauté européenne. Après de longues négociations qui aboutirent à l'adhésion du Portugal le 1^{er} janvier 1986, le Groupe du PPE sera immédiatement rejoint par les députés du CDS puis, dix années plus tard, par ceux du Parti social démocratique, le PSD, qui avaient auparavant siégé au Groupe Libéral.

La crise chypriote entraîne la chute des colonels grecs (juillet 1974)

La tentative de coup d'État, le 15 juillet 1974, des colonels grecs contre Chypre, présidée alors par le primat de l'Église orthodoxe chypriote, Makarios III, entraîne l'intervention militaire cinq jours plus tard d'Ankara afin de défendre la minorité turque de l'île. Ces trois pays sont depuis plusieurs années associés économiquement à la Communauté européenne. Le Groupe Démocrate-Chrétien en appelle donc à l'Europe afin de faciliter la résolution du conflit qui risque à tout instant de dégénérer: «Le Conseil et la Commission des Communautés européennes ayant adopté une attitude très réservée au sujet du conflit chypriote, le Groupe Démocrate-Chrétien du Parlement a soulevé la question de savoir pourquoi la Communauté des Neuf avait permis l'extension du conflit sans convoquer le Conseil d'association. Le Groupe Démocrate-Chrétien part du principe que la CEE est associée à Chypre, à la Turquie et à la Grèce. Cette association a pour but de resserrer les liens économiques et commerciaux entre les trois pays et la Communauté européenne grâce à la création d'une Union douanière. Toute relation économique implique également des relations politiques et, en définitive, ces relations n'existent pas pour elles-mêmes: elles sont établies pour contribuer au bien-être et à la paix entre les peuples concernés¹¹⁰.»

Déjà affaibli par les révoltes estudiantines du *Politechnion*¹¹¹, le régime des colonels s'effondre. Quatre mois plus tard, aux élections de novembre 1974, la Nea Demokratia de Constantin Karamanlís obtient 54,37% des voix. Le nouveau gouvernement démocratique dirigé par Constantin Karamanlís présente dès le 12 juin 1975 sa demande d'adhésion à la Communauté européenne.

Le Groupe Démocrate-Chrétien suit attentivement la situation et son vice-Président, Hans-August Lücker, accompagné du Secrétaire général Alfredo De Poi, effectuent en novembre 1975 une visite à Athènes. Ils y rencontrent le ministre de l'Économie, Anastasios Papaligouras, et celui du Commerce extérieur, Ioannis Varvitsiotis, ainsi que des responsables du parti du Premier ministre, Constantin Karamanlís¹¹². La Nea Demokratia rejoindra le Groupe du PPE le 23 décembre 1981. Ioannis Varvitsiotis continuera une importante carrière ministérielle

dans son pays. Il intégrera ensuite le Parlement européen et sera le chef de la délégation hellénique au sein du Groupe du PPE-DE en 2004.

Le 1^{er} janvier 1981, la Grèce rejoindra la Communauté européenne dont elle sera le dixième membre.

La mort du général Franco et la démocratisation en Espagne (novembre 1975)

Le 20 novembre 1975, le général Franco meurt des suites d'une longue maladie. Deux jours après, don Juan de Borbón y Borbón, petit-fils de l'ancien Roi Alphonso XIII, est couronné Roi sous le titre de Juan Carlos I^{er} d'Espagne. Le jeune prince a été choisi dès 1969 par le Caudillo pour lui succéder. La situation est alors extrêmement tendue en Espagne. Peu de temps avant la mort du général Franco, en septembre 1975, cinq opposants basques avaient été exécutés, malgré les appels à la clémence de la Communauté européenne.

En octobre 1975, le Groupe Démocrate-Chrétien, par la voix de Hans-August Lücker, confirme sa position sur l'Espagne: «Le Parlement européen a toujours déclaré qu'il défendait les droits de l'homme, et il a condamné les tribunaux d'exception et les jugements militaires sommaires qui ne permettent aucune possibilité de défense à l'accusé. Le respect des droits de l'homme, qui englobe le droit de l'accusé à assurer sa défense, fait à nos yeux partie intégrante et irrévocable de la tradition, de la culture et de la civilisation européenne. Quiconque est désireux d'adhérer à la Communauté se doit de respecter ces principes.»

Le Groupe Démocrate-Chrétien ne condamne pas seulement les exactions du gouvernement franquiste, il renvoie aussi les actions terroristes qui se développent alors: «Nous condamnons tout autant la terreur et la violence, d'où qu'elles viennent, quand elles ont des finalités politiques. Estimant que l'assassinat de représentants de l'ordre se range parmi les actes de terrorisme, le Groupe Démocrate-Chrétien condamne résolument le terrorisme utilisé par certaines organisations espagnoles comme un instrument de lutte politique.»

Le Groupe Démocrate-Chrétien se veut pourtant optimiste et croit à la future appartenance de l'Espagne à la Communauté: «Nous pouvons agir dans deux directions: de concert avec les forces démocratiques espagnoles en contact avec le Parlement européen et avec le Groupe Démocrate-Chrétien, nous pouvons aider le peuple espagnol à installer dans son pays la démocratie et la liberté; nous pouvons ainsi l'aider à trouver un jour sa place parmi les peuples de la Communauté, car

nous sommes convaincus que le peuple espagnol, dont la culture et la tradition sont européennes, a droit à sa place parmi nous^{113.}»

Très rapidement après son accession au trône, Juan Carlos I^{er} perçoit les aspirations de la population espagnole à plus de démocratie et amorce l'ouverture du régime.

Hans-August Lücker se rend en Espagne à titre officieux en 1976. Il y rencontre le cardinal de Tolède, primat d'Espagne: «Que pouvons-nous faire pour aider la démocratie?» demande Lücker. «Surtout pas un parti espagnol qui ferait référence au christianisme», lui répond le primat. «Cette mise en garde était fondée.» Lücker rencontre également Manuel Fraga Iribarne, l'homme fort de la Galicie. Mais ses liens trop récents avec le régime franquiste lui barrent la route à la direction d'un Parti national espagnol modéré. Lücker rencontre alors Adolfo Suarez qui lui fait bonne impression. Il est le dernier Président des jeunes franquistes mais il a un bon contact avec le roi Juan Carlos I^{er} qui confirme qu'Adolfo Suarez devrait jouer un rôle dans la reconstruction de l'Espagne^a.

Le Bureau du Groupe, sous la Présidence d'Alfred Bertrand, se réunit à Madrid les 1^{er} et 2 février 1977. L'UEDC est également présente à son plus haut niveau. Une délégation conduite par Alfred Bertrand et Kai-Uwe von Hassel est reçue par le roi Juan Carlos et le nouveau Premier ministre, Adolfo Suarez, qui a constitué un gouvernement centriste modéré.

Le Groupe manifeste clairement son soutien à la démocratisation de l'Espagne et à son ancrage dans la Communauté européenne. Quelques mois plus tard, l'Espagne posera officiellement sa candidature. Elle intégrera la Communauté comme le Portugal le 1^{er} janvier 1986. Les partis qui, au titre de leur appartenance ancienne au mouvement démocrate-chrétien rejoindront immédiatement le Groupe, sont les deux partis régionaux, l'un de Catalogne, Convergence y Union, l'autre du Pays basque, le PNV. Il faudra attendre les élections de juin 1989 pour que les élus du seul grand parti espagnol du centre-droit représenté au niveau national, le Partido Popular, rejoignent le Groupe du PPE. Il en sera dès lors l'une de plus influentes délégations.

a (Entretien avec Hans-August Lücker, à Bonn, le 16 mars 2004.) Deux mois après cette rencontre, une délégation du Groupe et de l'UEDC se rendit au Congrès constitutif de l'Union du Centre d'Adolfo Suarez. Mariano Rumor et Hans-August Lücker y furent très bien accueillis. Il fallait constituer un grand Parti populaire espagnol. Ce sera long et il faudra attendre l'arrivée de José María Aznar à la tête du Parti populaire pour que ce projet soit concrétisé avec l'aide des Démocrates-Chrétiens européens. Cf. partie 2.

Chapitre IX

LA POLITIQUE SOCIALE COMMUNAUTAIRE : UNE POLITIQUE AVANT-GARDISTE DES DÉMOCRATES-CHRÉTIENS (1953-1979)

«Amis, ne méprisons pas le Socialisme, mais devançons-le en donnant à l'économie un visage social. Dans tous les secteurs, nous pouvons, mieux que les Socialistes, combattre l'injustice et lutter contre toute oppression, car nous sommes les adeptes d'une religion fondée sur la justice¹¹⁴.» Alcide De Gasperi

Les premières réalisations de la CECA

Dès sa fondation, en 1953, le Groupe Démocrate-Chrétien s'opposait à «une distinction entre les problèmes d'ordre économique et les problèmes d'ordre social, entre une politique économique et une politique sociale¹¹⁵». Pour les Démocrates-Chrétiens, les principaux objectifs dans le domaine social sont l'égalisation des salaires, la limitation de la durée du travail, principalement pour les jeunes ouvriers et pour ceux qui effectuent un travail lourd et la prolongation de congés. L'objectif premier reste cependant la réalisation du plein emploi. Emmanuel Sassen, le Président du Groupe, insiste sur le fait qu'il faudrait confier «à la Haute Autorité un champ d'action plus vaste et une responsabilité plus grande en matière de politique sociale que les dispositions du traité ne le justifient. [...] L'article 3 assigne à la Haute Autorité un rôle de promoteur¹¹⁶».

Le Groupe Démocrate-Chrétien a été le premier à présenter et défendre d'abord à l'Assemblée commune de la CECA puis au Parlement européen, les rapports couvrant tous les secteurs de la politique sociale. Le 16 juin 1953, lors de leur première réunion qui s'est tenue à Strasbourg, dans la salle 54 de la Maison de l'Europe, le Groupe avait montré son intérêt pour une politique sociale, bénéficiant concrètement aux travailleurs touchés par la mise en place du Marché commun du charbon et de l'acier. Le premier rapport d'Alfred Bertrand présenté

au nom de la commission sociale lui fournit l'occasion d'exprimer sa « fibre sociale ». Le procès-verbal constate l'accord des membres présents pour dire qu'il fallait « attirer l'attention de l'Assemblée sur les aspects religieux et familiaux de la politique sociale de la Haute Autorité. Il importe de réaffirmer la doctrine des Démocrates-Chrétiens, notamment en ce qui concernait les problèmes d'ordre religieux et familial, que pouvaient soulever les projets de construction de maisons ouvrières et ceux de la migration de la main-d'œuvre¹¹⁷ ».

L'accent est ainsi mis, dès cette initiative, sur ce qui a fait, durant des décennies, la spécificité de la doctrine des Démocrates-Chrétiens en matière sociale, doctrine proche de l'engagement de l'Église et des syndicats chrétiens constitués après la guerre. Entre le capitalisme du pur profit et le socialisme qui mène à la bureaucratie et à l'affaiblissement de l'initiative individuelle économique, il y a une troisième voie à explorer qui vise à concilier l'efficacité économique et la justice sociale.

Le programme de la CECA concernant la construction de logements permettra à des milliers de travailleurs d'accéder à la propriété. Un mémorandum est présenté par la Haute Autorité, le 12 octobre 1953¹¹⁸. La construction de la première maison avec la participation financière de la Haute Autorité a lieu à Marchienne-au-Pont dans le bassin minier de Charleroi, le 30 septembre 1954. Au 1^{er} janvier 1961, les programmes (le quatrième programme de la CECA) portent sur 51 783 logements¹¹⁹. Ainsi, entre 1952 et 1979, ce ne sont pas moins de 150 000 logements ouvriers qui sont financés et construits par la CECA dans l'ensemble de la Communauté.

Que l'économie et le social aillent de pair, « comme les flammes et le feu »

Sur le plan des grandes orientations sociales, le Groupe professe sa préférence pour « l'économie sociale de marché » qui, en fin de compte, associe la réussite économique à la solidarité sociale. En cette période de forte croissance de l'après-guerre, il est possible de créer de la richesse et de la redistribuer équitablement. Le porte-parole de la délégation allemande, Hermann Kopf, est sur cette ligne qu'il exprime en 1956: « Il ne faut jamais oublier que l'organisation libérale de notre vie économique ne peut être entièrement réalisée que si les conditions sociales sont satisfaisantes et si les six États régis par le traité abritent non seulement une Communauté du charbon et de l'acier, mais également une véritable Communauté des travailleurs et des employeurs¹²⁰. »

Alfred Bertrand s'attache, lui, à rappeler qu'une Europe de paix ne pourra se construire sans la confiance et le soutien des travailleurs:

«Une extension de l'Europe unie ne deviendra possible que si les travailleurs ont confiance en la Communauté. Pour qu'ils ne soient pas déçus, il importe donc que la Haute Autorité s'attache à définir et à appliquer un programme social large et complet qui les incite à collaborer à l'œuvre d'édification européenne.»

En 1957, le traité de Rome ne prévoit pas de politique sociale commune, compte tenu de la rigidité des systèmes sociaux nationaux. Toutefois, le traité reconnaît la nécessité d'une certaine harmonisation demandée par la France et résultant, d'une part, du fonctionnement même du Marché commun et, d'autre part, de l'action communautaire et du rapprochement des législations nationales. Il prévoit des dispositions visant le plus haut niveau de vie et d'emploi possible, la libre circulation des travailleurs, le fonctionnement du Fonds social européen, la politique commune de formation professionnelle, l'harmonisation des conditions de vie et de travail, et à terme, l'harmonisation des législations sociales.

Pour les Démocrates-Chrétiens, la politique sociale appartient à des systèmes et des lois nationales qu'il faut tenter d'harmoniser au niveau européen et intégrer à d'autres politiques, notamment la politique économique et régionale. Les objectifs sont clairs mais difficiles à atteindre: plein emploi, meilleure justice sociale, égalité des chances.

L'économie et le social sont étroitement dépendants l'un de l'autre, et sans essor économique, il serait vain d'attendre le progrès social, telle est la conception de base des Démocrates-Chrétiens qu'explique l'Italien Leopoldo Rubinacci lors du débat de l'Assemblée le 9 janvier 1959: «En signant les traités de Rome, on n'a pas voulu faire seulement une œuvre politique et on n'a pas voulu seulement fixer un objectif d'ordre économique. On a fixé surtout un objectif social. Nous ne pourrions pas obtenir de résultats sur le plan social si nous ne réussissons pas à coordonner et à harmoniser effectivement la politique économique de la Communauté et de nos six pays. Je suis profondément convaincu que le social et l'économique sont intimement liés, et on ne peut pas s'attendre à un progrès social, à une amélioration substantielle des conditions d'existence des classes les plus modestes à moins qu'il n'y ait aussi un effort économique, un développement de l'activité économique¹²¹.»

Il faudra attendre la session du 11 au 15 janvier 1960 pour que le thème social soit au centre du débat. Jusqu'alors, les aspects sociaux de la construction européenne étaient relégués à la fin de l'ordre du jour dans une certaine indifférence.

Le Démocrate-Chrétien néerlandais, Cornelis P. Hazenbosch, s'en réjouit: «C'est en définitive au niveau social que tout essai d'intégration

économique prend pour une grande part sa pleine valeur. Ce qui est en jeu ici, c'est la consolidation des bases de notre prospérité et surtout la participation équitable de toutes les couches de nos populations à la prospérité croissante. Pour nous, Démocrates-Chrétiens de l'Assemblée, créer la prospérité et en répartir les bienfaits constituent, si l'on peut dire, un processus un et indivisible. Si, au sein de l'Europe qui s'unifie, nous voulons atteindre notre objectif, il faut que l'un et l'autre aillent de pair comme les flammes et le feu.»

Du concret pour les citoyens : la libre circulation des travailleurs

En octobre 1960, l'Assemblée étudie un règlement relatif à la libre circulation des travailleurs dans la Communauté. Pour Leopoldo Rubinacci, «l'introduction de ces normes réglementaires répond aussi aux exigences de caractère économique de notre Communauté, en ce sens que nous mettons de la main-d'œuvre à la disposition de toutes les régions où il y a la pénurie, permettant d'utiliser les ressources et les capitaux disponibles pour l'expansion du processus économique à l'avantage de toute notre Communauté. La libre circulation de la main-d'œuvre facilitera le relèvement du niveau de vie des travailleurs des six pays; elle finira par contribuer à cette harmonisation des niveaux de rétribution, des normes, des systèmes de prévoyance sociale, qui est aussi un des objectifs sociaux du traité.» Par ce règlement, l'Assemblée montre sa volonté de «créer une Communauté, une Communauté véritable, un Marché commun où puissent circuler librement les marchandises, les services, les capitaux, et aussi ce facteur humain qui est essentiel pour le cycle économique et productif de nos pays». Cela confirme que «l'homme est toujours l'objet de notre attention et de nos soins et que l'économie même est vue en fonction de l'homme¹²²». Le règlement modifie le régime du travailleur migrant en lui accordant une protection particulière durant son séjour et la possibilité de changer d'entreprise. Le travailleur peut se faire accompagner par les membres de sa famille. Toutefois, la préférence est donnée à la création d'emploi plutôt qu'au déplacement de la main-d'œuvre de régions à chômage dans des régions à pénurie de travailleurs: «Il vaut mieux que le capital et l'initiative aillent à la recherche du travail plutôt que de voir le travail se déplacer pour chercher l'initiative et le capital¹²³.»

En 1963 est établi un autre règlement concernant la libre circulation des travailleurs. Il abolit le principe de la priorité du marché national et fait du travailleur migrant l'égal du travailleur national, non seulement pour ce qui est du droit de vote, mais également pour ce qui est du droit

à être élu représentant de l'ensemble des travailleurs qui constitue la communauté de chaque entreprise.

En 1966, la Commission présente des directives relatives à une politique sociale européenne complétée en 1968 par quatre «orientations prioritaires». Celles-ci incluent la promotion de la formation professionnelle, l'amélioration de la condition de vie et d'emploi, la corrélation entre la politique sociale et les autres politiques de la Communauté et le contrôle des statistiques sociaux des Six au niveau européen.

À partir du 1^{er} juillet 1968, les travailleurs des six pays membres sont non seulement protégés contre toute discrimination de nationalité mais ont le droit de circuler librement, d'offrir leur service, d'échanger avec tout employeur des demandes et des offres d'emploi. Ils peuvent également s'établir avec leur famille dans n'importe quel pays de la Communauté.

Une Europe sociale plus volontariste dans les années 1970

Au milieu des années 1970, la politique sociale revêt une importance particulière. Comme le souligne Hans-August Lücker, presque toutes les décisions ont des incidences sociales: «Une démocratie, ce n'est pas seulement des institutions; bien plus que cela, elle doit, dans l'intérêt d'une "société ouverte", éliminer toutes les barrières matérielles et sociales qui s'opposent à la pleine participation du citoyen à la vie de l'État. Les Démocrates-Chrétiens Européens sont fiers d'être des précurseurs passionnés dans ce domaine¹²⁴.»

La Conférence au Sommet de Paris des 19 au 21 octobre 1972 souligne la volonté politique des gouvernements de mettre en œuvre une politique coordonnée dans le secteur du travail et de la formation professionnelle, et d'améliorer les conditions de travail et de vie des travailleurs. Ce Sommet reconnaît officiellement le rôle fondamental qui doit être celui de la politique sociale de l'Europe élargie. Il marque un tournant dans l'évolution de la Communauté. Selon Alfred Bertrand, «le moment est venu pour les institutions communautaires de définir une politique sociale commune pour les neuf États membres¹²⁵».

Le programme d'action sociale, auquel le Groupe Démocrate-Chrétien du Parlement européen donne son accord de principe dans le rapport présenté par l'un de ses membres, l'Italien Luigi Girardin, ne représente qu'un premier pas sur la voie d'une politique sociale communautaire et, par conséquent, sur la voie d'une dimension plus humaine de la Communauté¹²⁶: «Dans la Déclaration solennelle de Paris, les États membres y disent qu'ils considèrent l'expansion économique non pas comme une fin en soi, mais comme un moyen d'améliorer le niveau de vie des populations... C'est là une affirmation d'une

grande importance; on est finalement parvenu à exprimer la volonté politique d'œuvrer pour une politique sociale ouverte. Saisissons cette occasion, car si nous n'adaptions pas l'intégration économique communautaire aux exigences sociales, ce serait avaliser la thèse que l'homme est au service de l'économie et non *vice versa*. C'est pourquoi il nous faut accomplir cet effort sur le plan national et communautaire. Et là, il nous faudra voir, en particulier, le rôle nouveau, et plus important, à jouer par les syndicats des travailleurs et les partenaires sociaux dans le cadre de la Communauté¹²⁷.»

Sept millions de chômeurs dans la CEE alourdissent le climat social longtemps euphorisé par la forte croissance des années précédentes. Jacques Santer, député luxembourgeois qui est promis à un grand avenir en tant que Premier ministre de son pays et Président de la Commission, lance un avertissement: «Si nous ne réussissons pas à rapprocher de la cause européenne la masse des travailleurs qui sont inquiets pour leur avenir, aucune évolution institutionnelle vers l'Union européenne ne pourra bénéficier du soutien populaire indispensable pour la construction d'une Europe des peuples¹²⁸.»

Le Groupe propose alors un grand débat en présence des ministres responsables sur la politique sociale, économique et financière. Au cours de l'année 1978, le Parlement se penche sur la politique structurelle sectorielle¹²⁹. Le Groupe examine ce thème de façon approfondie à l'occasion de ses Journées d'études de Ratisbonne, en octobre. À la lumière des rapports d'Ernst Müller-Hermann, Harry Notenboom, Ferruccio Pisoni, Guillaume Schyns et Hermann Schwörer, il met l'accent sur la nécessité d'une politique structurelle sectorielle menée sur le plan communautaire. Dans un Marché commun, les conditions économiques de base doivent être créées au niveau de l'ensemble du marché. Les moyens doivent être conformes aux principes de l'économie sociale de marché; dans les secteurs touchés par la crise, comme la sidérurgie ou le textile, ils impliquent l'établissement d'un consensus social.

Le dialogue social du Groupe Démocrate-Chrétien avec les entreprises et les syndicats

Un certain nombre de membres du Groupe vient d'horizons syndicalistes ou patronaux proches de la Démocratie chrétienne. Aussi les rencontres et les échanges avec les organisations syndicales chrétiennes revêtent-ils une réelle importance.

Le Groupe rencontre pour la première fois les syndicalistes démocrates-chrétiens de la Communauté, membres du Comité consultatif,

le 9 mai 1955. Cette rencontre a pour but de discuter des problèmes économiques et sociaux de la CEE¹³⁰. Les Démocrates-Chrétiens suggèrent aux organisations ouvrières d'organiser des consultations sur le plan international. Ils sont favorables à la création de commissions paritaires afin de régler les litiges entre les organisations nationales des employeurs et des travailleurs. Celles-ci devraient avoir un caractère consultatif et jouir d'une grande autorité morale. Ils proposent également la conception d'un organe central chargé d'étudier les salaires et les conditions de travail dans les autres industries des pays membres.

Alfred Bertrand se préoccupe de l'avenir: «Il faudra se garder, lors de l'institution d'un Marché commun, de retomber dans les erreurs commises lors de la création de la CECA. Le traité relatif au Marché commun ne contient aucune clause concernant les travailleurs [...]. Cette intégration est urgente, notamment à propos des conditions de la concurrence, de la politique de fonds d'investissement et de la gestion de fonds de réadaptation. Celle-ci devrait se réaliser le mieux par la création d'un Conseil social et économique¹³¹.»

Cette préoccupation manifestée dès 1956 par Alfred Bertrand trouvera un large écho quand seront mis en place dans les années 1960 et 1970 les différents fonds de solidarité sociaux (Fond social européen) et régionaux (Fond européen de développement régional) financés par le budget européen.

Conformément au traité de Rome, la Commission a notamment pour mission de promouvoir une coopération étroite entre les États membres pour ce qui concerne le droit d'organisation et le droit de signer des conventions collectives entre employeurs et travailleurs. De nombreux Comités consultatifs sont mis en place dans les années 1960 pour conseiller la Commission sur l'élaboration de politiques spécifiques. Ces Comités, tels que le Comité pour la sécurité sociale des travailleurs migrants, le Comité du FSE et le Comité pour l'égalité des chances entre hommes et femmes, sont constitués de représentants des organisations nationales des employeurs et des syndicats ainsi que des gouvernements.

L'Assemblée soutient le dialogue social et apporte une contribution concrète, en invitant souvent les partenaires sociaux au niveau communautaire à faire connaître leurs positions à la commission de l'emploi et des affaires sociales, avant que celle-ci n'établisse son rapport sur une proposition les concernant.

L'Organisation des patrons catholiques et la Fédération européenne des syndicats chrétiens demandent au Groupe d'organiser une Conférence qui a lieu en février 1961. Elle est précédée d'une réunion

préparatoire, le 27 juin 1960 à Strasbourg, à laquelle participent le Bureau du Groupe, deux patrons et deux syndicalistes¹³². À la suite du bilan de la politique sociale de la CECA (1952-1962), René Pêtre, député belge, souligne l'importance d'associer encore plus les partenaires sociaux.

Les syndicats de travailleurs et les associations d'employeurs s'adaptent aux dimensions de la CEE. Il existe des secrétariats européens créés par chaque groupe de partenaires sociaux. Des bureaux de liaison font la preuve de l'existence d'une volonté commune de collaboration. «Toute cette action est non seulement utile mais indispensable pour que la Communauté européenne apparaisse aux travailleurs européens comme un instrument authentique de solidarité communautaire et de justice sociale¹³³.»

À partir de 1970, l'instance tripartite importante, au niveau européen, au chapitre de l'emploi, est le Comité permanent de l'emploi. La consultation permanente entre le Conseil des ministres, la Commission et les partenaires sociaux vise à faciliter la coopération en matière de politique de l'emploi.

La consultation et la participation des travailleurs sont au centre du débat européen dès le premier programme d'action sociale adopté en 1974. Les directives concernant l'emploi portent sur le droit des travailleurs à être informés et consultés sur de nombreuses questions importantes touchant à la bonne santé de l'entreprise ou à leurs intérêts. Mais elles ne contiennent aucune disposition leur accordant le droit de participer à la prise de décision.

Chapitre X

LE GROUPE DÉMOCRATE-CHRÉTIEN SOLIDAIRE DES PEUPLES OPPRIMÉS PAR L'UNION SOVIÉTIQUE

« Cette Europe n'est dirigée contre personne; elle n'a aucun dessein d'agression, aucun caractère égoïste ou impérialiste, ni dans son sein ni à l'égard des autres pays. Elle reste accessible à qui voudra y adhérer. Elle a comme raison d'être la solidarité et la coopération internationales, une organisation rationnelle du monde dont elle devra constituer une partie essentielle¹³⁴. » **Robert Schuman**

Les traités de Rome ne comportent aucune disposition sur la politique étrangère. Ils ne prévoient ni consultation ni même une quelconque coopération entre les six États dans ce domaine. Néanmoins, les Communautés européennes ont un rôle primordial à jouer dans le domaine de la politique étrangère. Le dynamisme apporté par le Marché commun renforce considérablement la position de l'Europe dans le monde et permet à la Communauté d'introduire un facteur nouveau dans les relations internationales.

De 1953 à 1979, le Groupe Démocrate-Chrétien du Parlement européen a manifesté sa volonté politique à propos de toutes les questions importantes relevant de la coopération en matière de politique étrangère¹³⁵.

Au début des années 1950, l'histoire des relations internationales entre dans une ère nouvelle. Devant le Présidium suprême, Gueorgui Malenkov révèle solennellement que « les États-Unis n'ont plus le monopole de la bombe à hydrogène¹³⁶ ». En réaction à cette menace grandissante, les Nouvelles Équipes internationales font connaître en 1951 leur souhait de « défendre la civilisation chrétienne et occidentale contre le péril de la contrainte totalitaire qui nous menace dans l'Est de l'Europe¹³⁷ ». Les États-Unis qui ont, grâce au plan Marshall, contribué d'une façon décisive à remettre sur pied l'économie européenne après la deuxième guerre mondiale, ont régulièrement apporté leur caution

et, plus généralement, leurs encouragements à l'œuvre de l'unification de l'Europe, «second pilier» de l'Alliance atlantique.

Lors de son discours d'allocution de 1956 en tant que Président de l'Assemblée parlementaire européenne, Hans Furler souligne que «ce n'est que de concert avec les États-Unis d'Amérique que nous serons capables, nous autres Européens, d'affronter les dangers que comporte la politique mondiale¹³⁸».

Pour les Démocrates-Chrétiens, une Europe pacifique repose tout d'abord sur une Europe politique basée sur la solidarité et les valeurs européennes. Ils sont convaincus que cette Europe permettra un jour la libération des pays de l'Est du pouvoir communiste. La Néerlandaise Margaretha Klompé souligne déjà en 1954: «L'Assemblée commune considère la Communauté du charbon et de l'acier comme un premier exemple concret d'Union politique, d'où pourra sortir un jour une Union plus vaste. L'avenir des peuples de l'Occident, comme de ceux d'au-delà du rideau de fer, dépend des efforts déployés par l'Assemblée commune pour réaliser l'unité européenne, non seulement dans le domaine militaire, mais davantage encore sur le plan social et économique¹³⁹.»

En souhaitant un jour créer une Union plus vaste comprenant «les peuples au-delà du rideau de fer», les Démocrates-Chrétiens font une distinction entre les peuples opprimés – les victimes du régime – et leurs oppresseurs: «Il n'y a pas de peuples satellites, mais des gouvernements satellites¹⁴⁰...» De plus, il est indispensable de «s'opposer à toute tractation avec l'opresseur qui a pour objet un marchandage politique relatif au sort des peuples victimes de l'agression communiste¹⁴¹».

Berlin: «le mur de la honte» (1961)

Dans les années cinquante, le degré de gravité de chaque crise est reflété dans la situation des Berlinoises. La ville de Berlin reste toujours divisée: une partie occidentale, contenant les secteurs américain, britannique et français, et une partie soviétique. Les 16 et 17 juin 1953, des grèves éclatent à Berlin-Est et se propagent rapidement dans toute l'Allemagne orientale. Toutes les manifestations sont réprimées par l'armée soviétique en faisant de nombreuses victimes, et des milliers d'Allemands de l'Est fuient alors vers la République fédérale d'Allemagne. Les drapeaux devant la Maison de l'Europe à Strasbourg sont alors mis en berne comme témoignage de sympathie de l'Europe libre¹⁴².

La commission des affaires politiques du Parlement européen siège à Berlin les 25 et 26 octobre 1960 pour montrer la solidarité de l'Assemblée parlementaire européenne vis-à-vis de la population berlinoise.

Le Président du Groupe Démocrate-Chrétien demande à tous les membres démocrates-chrétiens qui font partie de cette commission, d'assister à cette réunion¹⁴³.

En moins de dix ans, plus de deux millions de personnes passent ainsi de l'Est à l'Ouest. Pour stopper cet exode massif et continu, la RDA décide finalement d'empêcher le passage à l'Ouest par la construction du mur de Berlin le 13 août 1961, faisant de la zone d'occupation soviétique la plus grande prison qu'ait jamais connue l'Europe, et ouvrant un chapitre nouveau dans l'histoire du communisme totalitaire.

Répression en Hongrie (octobre 1956) et en Tchécoslovaquie (août 1968)

En octobre 1956, des opposants politiques hongrois font connaître leur mécontentement en défilant pacifiquement dans les rues de Budapest avant d'organiser la lutte armée. Nikita S. Khrouchtchev charge l'Armée rouge de liquider l'insurrection hongroise par la force. Les troupes soviétiques attaquent en masse et destituent le gouvernement d'indépendance nationale. Le moment choisi par les Soviétiques leur est très favorable puisque le camp occidental, profondément divisé et affaibli par la crise de Suez qui se trame au même moment, n'est pas en mesure de réagir de façon appropriée et assiste, impuissant, à l'intervention russe.

Ces événements de Hongrie choquent profondément le Groupe Démocrate-Chrétien de l'Assemblée. Pour Hans Furler, «la situation politique mondiale trouble nos esprits. Nous avons vu avec effroi la brutalité avec laquelle, dans l'Est de notre continent, la liberté est refusée à de vieux peuples européens. Je songe en premier lieu au peuple hongrois, fier et courageux, pour lequel battent nos cœurs¹⁴⁴». Par cette intervention musclée au mépris de la démocratie, le prestige de l'URSS dans les pays d'Europe occidentale tombe au plus bas depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Ces événements restent pour longtemps dans les mémoires des Européens¹⁴⁵.

Moins de douze ans plus tard, en Tchécoslovaquie, l'URSS met fin tout aussi brutalement au «printemps de Prague». À la suite des événements du 21 août 1968 a lieu un débat à l'Assemblée parlementaire européenne sur la base du rapport préparé par Mario Scelba sur les conséquences politiques des événements survenus dans ce pays¹⁴⁶. Le rapporteur, au nom du Groupe Démocrate-Chrétien, exprime sa solidarité envers le peuple tchécoslovaque. Face à ce durcissement du bloc communiste, l'Europe libre doit jouer un rôle à sa dimension dans la politique mondiale. Mario Scelba constate que ces événements sont

survenus au moment où l'Europe se trouvait désunie, retranchée derrière la protection des États-Unis. Cette attitude de l'Europe consolide la domination soviétique sur les États satellites et favorise la division du monde en sphères d'influence des deux grandes puissances. Les aspirations européennes vers l'unité sont la garantie de l'indépendance, de la liberté et de la paix. La résolution condamnant l'occupation de la Tchécoslovaquie par les troupes étrangères est votée¹⁴⁷. Le Congrès européen des partis démocrates-chrétiens, réuni à Venise du 12 au 15 septembre 1968, manifeste aussi sa solidarité vis-à-vis du peuple tchécoslovaque. Cet événement rend urgentes les initiatives visant à la relance de l'intégration politique, au renforcement des Communautés et à leur élargissement¹⁴⁸.

Le Sommet d'Helsinki (1975), réalité ou illusion d'une détente Est-Ouest?

La détente des années 1970 se développe parallèlement à l'intensification des échanges entre l'Est et l'Ouest. Durant cette période, en souscrivant à l'idée de «*Pacem in Terris*»¹⁴⁹, les Démocrates-Chrétiens soutiennent toute initiative menant à la détente et au désarmement¹⁵⁰.

Mais ils se gardent de toute illusion face aux risques de manipulation de Moscou qui souffle le chaud et le froid et tente d'affaiblir la solidarité euro-atlantique. Sans l'Alliance atlantique, l'Europe ne peut mener une politique étrangère en faveur de la détente Est-Ouest. Il faut rechercher avec les Américains les bases d'un partenariat à égalité tel que celui proposé par John F. Kennedy en juillet 1962, dans son fameux discours de Philadelphie sur l'«*equal partnership*». Cette proposition permet le lancement d'une vaste négociation tarifaire contribuant à la libéralisation du commerce mondial. Sur le plan politique, les relations souffrent toujours d'une asymétrie entre les États-Unis et la Communauté européenne puisque celle-ci se révèle longtemps incapable de s'exprimer d'une seule voix.

Néanmoins, la coopération politique des Neuf permet l'adoption de positions communes lors des travaux préparatoires et du déroulement de la CSCE qui représente l'événement le plus mémorable de l'évolution des rapports Est-Ouest de l'époque poststalinienne¹⁵¹.

Le 1^{er} août 1975, après deux ans de travaux, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) se clôt sur un texte fondateur : l'Acte final du Sommet d'Helsinki^a. La CSCE est un forum de

a Dans ce texte, les trente-cinq pays participants, qui appartiennent à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), au pacte de Varsovie ou sont considérés comme

négociations où, en permanence, des États jusque-là antagonistes acceptent de coopérer et de dépasser leurs divisions. La CSCE s'inscrit dans le contexte européen de la guerre froide et se base sur une logique euro-atlantique: tous les pays dont une partie ou la totalité du territoire se situe en Europe, aux États-Unis ou au Canada, participent de plein droit. L'Albanie est le seul État répondant à ces critères à se tenir de fait en dehors des négociations.

Le déroulement de la CSCE se traduit dans l'ensemble par un renforcement de la cohésion communautaire¹⁵². Les Neuf ont réussi à s'exprimer d'une voix unique pour défendre leurs intérêts et objectifs communs, et c'est cette cohésion qui constitue le pivot autour duquel s'est déroulée la négociation¹⁵³. Lors des négociations de l'Acte final, Egon Klepsch souligne que des négociations équilibrées doivent engendrer les résultats multilatéraux sans entraver l'acheminement de l'Europe vers son unification. Le Groupe Démocrate-Chrétien s'attache particulièrement aux progrès enregistrés dans la «corbeille n° 3», celle qui porte sur la libre circulation des hommes et des idées, et la promotion de la confiance dans le domaine de la réduction mutuelle des forces et des armements: «Nous voulons une coopération égale entre les États et nous nous opposons à toute structure hégémoniale en Europe¹⁵⁴.»

L'URSS et ses États satellites, dont on aurait pu craindre, compte tenu des sujets qui y sont abordés, une grande réticence à participer aux négociations, acceptent de parler de reconnaissance mutuelle et de coopération économique. En revanche, l'article 7 de l'accord d'Helsinki, qui engage les États du bloc soviétique à respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ne se traduit pas dans les faits et les dissidents qui se battent pour que les engagements de leur pays soient respectés, continuent de faire l'objet de menaces de répression, de déportation et d'emprisonnement. Alexandre Soljenitsyne en URSS et Vaclav Havel en Tchécoslovaquie en sont les victimes les plus connues parmi de nombreuses autres anonymes. Le Sommet

neutres, reconnaissent officiellement les frontières créées en Europe à l'issue de la seconde guerre mondiale. Un régime de mesures de confiance militaires est créé: un ou des États qui souhaiteraient effectuer certains types de manœuvres militaires doivent au préalable s'engager à en tenir informés leurs homologues. Les signataires de l'accord d'Helsinki acceptent de ne pas intervenir dans les affaires intérieures, les questions militaires, la coopération économique, technique et scientifique, les principes démocratiques et la protection de l'environnement des autres États participants. L'Acte final peut se lire aussi comme un code qui régit les relations entre l'Est et l'Ouest et, sous la forme d'un Décalogue, édicte les mesures établissant que la modification du tracé d'une frontière ne peut se faire que par un accord pacifique, selon les règles du droit international ainsi que les principes d'autodétermination des peuples.

d'Helsinki a souvent ouvert la voie à des espérances qui ne se sont malheureusement pas réalisées.

Le Parlement tire les premières conclusions de la Conférence pendant le débat du 24 septembre 1975: «L'Acte final permet d'envisager pour l'Europe un avenir placé sous le signe de la paix, de la sécurité et de la justice ainsi que du développement constant des relations amicales et de la coopération. [...] Les résultats de la Conférence n'entraîneront pas le processus d'unification de l'Europe. Ils donneront à la détente qui s'instaure progressivement un contenu nouveau et substantiel¹⁵⁵.»

Le Groupe Démocrate-Chrétien charge Egon Klepsch et Giovanni Bersani d'évaluer les conséquences de la Conférence d'Helsinki. Leur conclusion est la suivante: «Ce qui demeure de la Conférence d'Helsinki comme un fait politique authentique est l'engagement solennel qui a été souscrit devant l'opinion publique mondiale¹⁵⁶.» Ainsi, en 1977, même si les résultats concrets de la mise en œuvre de la déclaration d'intention de l'Acte final sont encore négligeables, les effets indirects à long terme de la Conférence auront une grande portée. Comme le souligne Hans Edgar Jahn: «L'Acte final de la CSCE constitue pour l'Occident une base juridique solide, non seulement pour inviter les gouvernements communistes à traduire dans les faits les déclarations d'intention concrètes qui ont été arrêtées, mais aussi pour mettre les droits de l'homme et les libertés fondamentales au centre des discussions et relations internationales. Avec l'Acte final de la CSCE, le respect des droits de l'homme a été reconnu comme un facteur essentiel des relations internationales. Cela revient à admettre que le respect de la liberté individuelle dans l'État et la paix entre les États sont en étroite corrélation¹⁵⁷.»

Une initiative audacieuse du Groupe: la coopération européenne en matière d'armement (1978)

C'est au Groupe Démocrate-Chrétien que revient la paternité des propositions concrètes pour faire avancer l'Europe de la défense. À la différence du Groupe Socialiste et plus encore du Groupe Communiste qui prennent pour argent comptant les promesses de l'Union soviétique ou plutôt ses tentatives de neutraliser l'esprit de défense des Européens, les Démocrates-Chrétiens continuent à prôner une Europe politique. Ainsi, le rapport Blumenfeld, présenté au nom de la commission politique du Parlement européen, suggère des rencontres trimestrielles entre les ministres de la Défense et des Affaires étrangères des Neuf¹⁵⁸. Mais, c'est le rapport présenté également au nom de la

commission politique par Egon Klepsch qui marquera le plus l'esprit d'initiative du Groupe: face au surarmement notamment en matières conventionnelles des forces soviétiques, face aux coûts croissants des industries d'armement, Egon Klepsch constate que les pays européens dispersent leurs efforts. La défense européenne gagnerait si l'on mettait en œuvre une politique industrielle commune en matière d'armement: «L'on pourrait avoir recours à ces instruments – que ni l'OTAN ni l'UEO ni l'Eurogroupe n'ont à leur disposition – pour rationaliser la production d'armements. Une réduction des dépenses d'armement par la standardisation et par une utilisation plus rationnelle des industries existantes ainsi qu'une plus grande autonomie en matière d'armement sont nécessaires¹⁵⁹.» La Commission approuve la demande ayant trait à la présentation d'un programme d'action européen dans le domaine du développement et de la fabrication d'armements conventionnels. La résolution est adoptée grâce aux voix des Démocrates-Chrétiens, des Libéraux et des Conservateurs, alors que la plupart des Socialistes et des Communistes s'y sont opposés et que les Gaullistes se sont abstenus.

Chapitre XI

UN HÉRITAGE HISTORIQUE ET MORAL : L'AIDE À L'AFRIQUE

Les partis rassemblés au sein de la famille démocrate-chrétienne appartiennent, pour certains d'entre eux, comme la France, l'Italie, la Belgique et les Pays-Bas, à des pays qui ont joué un rôle actif dans la colonisation au XIX^e siècle et la décolonisation dans la décennie de l'après-deuxième guerre mondiale.

Dans le texte même de la Déclaration Schuman du 9 mai 1950 figure cette phrase qui fixe à la future Communauté une mission supplémentaire: «L'Europe pourra, avec des moyens accrus, poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles: le développement du continent africain.»

Pour les Démocrates-Chrétiens, il est incontestable que «la lutte contre la faim, la pauvreté et le sous-développement représente un devoir pour l'ensemble de l'humanité, à commencer par les pays nantis¹⁶⁰».

La mise en place de la CEE coïncide avec la décolonisation. Avant le traité de Rome, le gouvernement français propose d'inclure ses territoires d'outre-mer dans le champ d'application de ce traité. Il bénéficie de l'appui de la Belgique, de l'Italie et des Pays-Bas. La partie du traité nommée «l'association des pays et territoires d'outre-mer» définit les principes de cette association. À la naissance de la CEE, ces objectifs se transformeront en politique eurafricaine commune.

Pour Pierre Wigny, «l'Eurafrique est une possibilité amorcée par le traité de Rome. Il faut trouver pour les peuples d'outre-mer, avec leur consentement et dans leur intérêt, des formes de collaboration qui leur assureront un développement économique et politique plus rapide et qui leur fassent partager les responsabilités du pouvoir¹⁶¹». Le traité de Rome a pour ambition d'amorcer des relations communes aux États européens et aux pays et territoires d'outre-mer¹⁶².

Le but de l'association est la promotion du développement économique et social de ces pays et l'établissement de relations économiques

étroites entre eux et la Communauté. À cet effet, les échanges doivent être libérés de toute restriction et leur importation dans la Communauté bénéficier de l'exemption des droits de douane. Les États membres prévoient un Fonds européen d'investissement pour une durée de cinq ans (1957-1962) dont le but est de financer les investissements d'intérêt général en Afrique.

Du 3 au 5 mai 1961, une réunion du Comité entre l'Assemblée parlementaire européenne et les parlements des États africains et de Madagascar a eu lieu à Bonn. Ce Comité, constitué des seize représentants des pays africains et seize délégués de l'Assemblée, doit assurer le succès de la conférence principale. La réunion est suivie par le débat et la résolution des aspects politiques, économiques et sociaux de l'association des États africains au cours de la session plénière du mois de mai 1961¹⁶³. Les députés espèrent trouver un cadre plus large pour la coopération économique entre l'Afrique et l'Europe. Le représentant des Démocrates-Chrétiens, Mario Pedini, souligne que le nouveau rapport euro-africain doit refléter les derniers changements en Afrique. Les Européens doivent prendre en considération l'état de liberté, d'indépendance, de libéralisation commerciale et culturelle des pays d'Afrique. Il faut en tenir compte afin que «la Communauté eurafricaine ne devienne le lieu de rencontre non pas d'intérêts équivoques et troubles, mais qu'elle représente un élément permanent, garant de cet équilibre de civilisation dont le monde aujourd'hui a tellement besoin¹⁶⁴». Il s'agit d'une solidarité des nations industrielles envers les pays en voie de développement.

La contribution du Groupe Démocrate-Chrétien aux Conventions de Yaoundé I (juillet 1963) et Yaoundé II (1969)

La Convention d'association entre la CEE et dix-huit pays africains, dont Madagascar, est signée à Yaoundé le 20 juillet 1963. La Convention entre en vigueur en 1964 et devient un instrument fondamental d'une collaboration régionale, économique, commerciale, financière, technique et culturelle.

La Convention de Yaoundé repose sur la liberté des échanges entre la CEE et chacun des pays des États africains et malgache associés. Elle crée les institutions paritaires chargées de la gestion de l'association. En plus des investissements de la BEI (Banque européenne d'investissements), elle augmente la dotation du Fonds européen de développement. Le volume de l'assistance financière reste néanmoins inférieur à celui des aides bilatérales assurées par les anciennes métropoles.

Le Groupe Démocrate-Chrétien du Parlement européen soutient qu'il est nécessaire de favoriser des rapports avec les États qui répondent au critère de l'indépendance politique et économique¹⁶⁵. C'est d'ailleurs à Hans Furler, Président du Parlement européen de 1960 à 1962, que revient le mérite de la création de l'Assemblée parlementaire de l'association. Le Groupe approuve la conclusion de la convention d'association. Les représentants du Groupe mettent l'accent sur la possibilité de l'adhésion des autres États africains et sur l'importance de la coopération en matière culturelle et d'enseignement¹⁶⁶.

Les dispositions principales de la Convention de Yaoundé sont renouvelées par la nouvelle convention d'association entre la CEE et dix-huit États africains et malgache le 29 juillet 1969. La deuxième Convention de Yaoundé permet de réaliser et d'améliorer cette association dotée de mécanismes de coopération technique, financière, agricole, industrielle et commerciale, gérée et contrôlée par des institutions et les organes parlementaires de type paritaire. Entre-temps, d'autres territoires s'ajoutent aux États africains et malgache dans la liste des États associés de la CEE, à savoir les territoires néerlandais du Surinam¹⁶⁷ et les Antilles néerlandaises¹⁶⁸.

En 1968 est conclue avec trois États du Commonwealth (Kenya, Tanzanie, Ouganda) la Convention d'Arusha qui institue une association (zone de libre-échange partiel, institutions paritaires), sans pour autant instaurer une coopération financière ou même technique. La Convention Yaoundé II est un remède à l'érosion des préférences douanières et au problème des fluctuations des recettes d'exportation, quand la baisse du prix des matières premières que ces pays exportent entraîne de graves pertes de revenus. Des fonds de stabilisation financiers sont mis en place à cet effet.

La Conférence de Lomé : un tournant dans les rapports de solidarité mutuelle (février 1975)

«Le Groupe Démocrate-Chrétien du Parlement européen voit dans les développements qu'entraîne la Convention de Lomé, la confirmation de bon nombre de ses intuitions, de ses idéaux et de ses orientations politiques: la signature de la Convention de Lomé revêt une grande importance aux yeux du Groupe en ce sens qu'elle marque une évolution vers de nouveaux modèles démocratiques de collaboration et de participation à la résolution des problèmes économiques internationaux¹⁶⁹.» **Giovanni Bersani**

La Convention de Lomé est signée le 28 février 1975 dans la capitale du Togo et lie les neuf États membres de la CEE aux quarante-six États

d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) dans une politique commune de coopération commerciale, industrielle, financière et technique qui remplace les Conventions de Yaoundé. Elle prévoit la création d'une Assemblée consultative ACP-Parlement européen composée sur une base égalitaire. Le Comité paritaire ACP-Parlement est chargé de préparer les travaux de cette Assemblée. Pendant le débat sur la Convention, le Belge Pierre Deschamps souligne l'importance, pour les pays des ACP «du renforcement de l'unité de ces pays, comme pour l'Europe, du caractère ouvert de la Communauté¹⁷⁰».

Cette Convention, officiellement entrée en vigueur en avril 1976, marque définitivement la disparition du colonialisme en soulignant le caractère paritaire de la nouvelle coopération. L'Europe établit une forme de coopération d'égal à égal, démocratiquement institutionnalisée et mutuellement bénéficière. L'accord représente un pas vers un nouvel ordre économique international fondé sur la solidarité et la justice¹⁷¹. Comme le souligne Giovanni Bersani, «cet accord constitue une étape fondamentale de la politique communautaire d'aide au développement, une phase essentielle du processus d'unification du continent africain, un tournant dans les rapports de solidarité mutuelle entre une grande partie des pays d'Afrique, une partie considérable des pays des Caraïbes et certaines régions du Pacifique¹⁷²».

La Convention de Lomé est basée sur les valeurs des Démocrates-Chrétiens: la solidarité, le respect de la dignité de chacun et l'égalité¹⁷³. Comme l'explique Giovanni Bersani, «contrairement à la Conférence Nord-Sud qui, auprès d'un certain nombre d'ACP, a laissé une impression de désillusion, la réunion de l'Assemblée consultative ACP-CEE est caractérisée par une atmosphère de confiance et d'amitié¹⁷⁴». Cette forme de coopération a peu à peu surmonté les méfiances et les préjugés et a fini par entraîner l'adhésion d'autres États, dont les pays de l'*East African Community* (Tanzanie, Kenya et Uganda), l'île Maurice (1972) et vingt-sept autres pays d'Afrique, des Caraïbes et d'Asie¹⁷⁵.

Par son ampleur, la Convention de Lomé innove. Les 46 pays ACP représentent alors 268 millions d'habitants et, avec les Européens, c'est plus d'un demi-milliard d'hommes qui sont concernés – il s'agit donc d'une convention d'une portée véritablement mondiale. Le principe de réciprocité préside aux accords sur le régime des échanges et la coopération commerciale¹⁷⁶.

Une réunion du Comité paritaire de l'Association CEE-EAMA se tient à Dublin du 21 au 23 mai 1975. Pierre Deschamps la qualifie de «première» mondiale dans les relations entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Cette réunion a notamment pour objectif de prendre les dispositions qui créent une Assemblée consultative et ses

organes. C'est, selon Pierre Deschamps, « l'un des caractères essentiels de Lomé que d'avoir engagé l'Europe comme ses partenaires dans une dynamique d'unité renforcée¹⁷⁷ ». C'est vrai pour l'Europe. François-Xavier Ortoli, le Président de la Commission le confirme: « Celle-ci a désormais (en 1975) une politique de développement à l'égard du tiers et du quart monde, une vraie politique, claire dans ses objectifs, ambitieuse et diversifiée dans ses moyens, une politique dont la mise en place obstinée constitue notre plus satisfaisante manifestation extérieure¹⁷⁸. »

Le Groupe Démocrate-Chrétien et la difficile bataille pour les droits de l'homme en Afrique: un bilan contrasté

Les Démocrates-Chrétiens soutiennent l'élargissement de l'application des droits de l'homme les plus fondamentaux à tous leurs partenaires pour les faire figurer dans tous les traités et Conventions¹⁷⁹. Ils soutiennent tous les efforts concernant l'insertion d'une référence explicite aux droits de l'homme dans la nouvelle Convention de Lomé. Ils affirment les obligations de la CEE envers les partenaires ACP pour les mettre en mesure de respecter les droits fondamentaux. Le respect de la dignité de l'homme est, pour eux, le fondement du système démocratique pluraliste auquel ils sont attachés, et une condition de sauvegarde de la paix et de la coopération internationale¹⁸⁰.

Pierre Deschamps fait une intervention vigoureuse sur les droits de l'homme et Lomé II. Les députés démocrates-chrétiens soulignent que cette question doit être abordée « avec beaucoup d'attention et un sens élevé des responsabilités sans complaisance ni parti pris » et sans « prétexte déguisé à une ingérence quelconque dans les affaires intérieures des États membres de la Convention¹⁸¹ ». Les libertés fondamentales sont prépondérantes par rapport à la souveraineté de l'État. Les Démocrates-Chrétiens condamnent l'apartheid¹⁸² en ce sens qu'il est contraire à l'égalité fondamentale des hommes.

Le Groupe consacre ses Journées d'études de juillet 1978 au dialogue Nord-Sud à Mandelieu-la-Napoule (France). Dans la résolution que le Groupe a adoptée, il est indiqué que « le développement économique et social du tiers monde et la coopération internationale constitueront les problèmes majeurs des vingt-cinq dernières années de ce siècle; de la réponse que l'on apportera à ces problèmes dépendront la paix et l'équilibre dans le monde¹⁸³ ». Une série d'initiatives seront développées, initiatives dont la première est une question orale posée en décembre 1978 par Luigi Noé au sujet de l'aide aux pays en voie de développement dans le domaine de la politique énergétique.

La deuxième Convention de Lomé, signée le 31 octobre 1979, gagne une dimension humaine et sociale à côté de la dimension économique et financière qui caractérise les agréments précédents. La question des droits de l'homme est insérée dans le cadre des discussions sur la Convention, tout comme la coopération culturelle, la participation des partenaires sociaux, la sauvegarde des droits des travailleurs et des étudiants ressortissants des pays ACP qui résident en Europe. La Conférence des Chefs d'État ou de gouvernement de Copenhague en 1973 déclarait déjà que «les relations avec les pays du monde devraient se développer dans le respect des principes de la Charte des Nations unies en se basant sur la justice internationale en vue de renforcer la sécurité de chaque individu¹⁸⁴».

Le bilan de cette politique de développement en Afrique sur les premières décennies postcoloniales est contrasté. L'héritage colonial a laissé des traces dans les mentalités des nouveaux dirigeants. La démocratie, inexpérimentée, éprouve des difficultés à surmonter la tentation des fragmentations tribales.

Le développement économique et social prend un immense retard dans les pays les plus défavorisés. Les coups d'État et les guerres civiles, parfois les massacres et les famines, s'accumulent sous le regard impuissant des partenaires européens. Le Groupe a tenté de favoriser la réussite des nouvelles institutions paritaires mises en place par les Conventions de Lomé. Mais la représentativité de la composante africaine laissait à désirer et le dialogue est souvent devenu trop formellement diplomatique. Néanmoins, les dispositions commerciales et les protocoles financiers ont porté certains fruits: stabilisation des matières premières, garantie de recettes pour certaines exportations agricoles, aides à des projets d'infrastructures. Certains membres du Groupe se sont engagés plus personnellement dans le développement d'une relation plus privilégiée avec les mouvements d'inspiration chrétienne qui existent dans certains pays d'Afrique. Après 1979, le Groupe du PPE va créer une Fondation africaine animée par Giovanni Bersani et le Français Michel Debatisse. D'autres actions seront entreprises à l'égard de l'Afrique australe et aideront à la disparition progressive et relativement pacifique de l'apartheid en Afrique du Sud.

Chapitre XII

LA VIE QUOTIDIENNE AU GROUPE DÉMOCRATE-CHRÉTIEN DE 1952 À 1979

Les membres du Groupe Démocrate-Chrétien sont délégués par les parlements nationaux des six États membres. Leur nombre par délégation nationale peut varier en fonction des élections législatives nationales qui se tiennent dans leur pays. Cette relative instabilité dans la composition de l'Assemblée européenne explique que la plupart des mandats soient renouvelés tous les deux ans ou plus fréquemment selon les circonstances. Dès l'origine, les délégations italienne et allemande sont les plus représentées au Groupe Démocrate-Chrétien, que ce soit au titre de l'Assemblée commune de la CECA, de 1952 à 1958, ou à l'Assemblée parlementaire européenne, Assemblée unique pour la CECA, la CEE et l'Euratom à partir de 1958. Il faut également tenir compte de l'augmentation du nombre total des membres d'une Assemblée à l'autre: 78 membres en 1952, 142 membres à partir de mars 1958, puis 410 en juin 1979, date des élections directes.

Un condominium germano-italien au sein du Groupe Démocrate-Chrétien?

La délégation allemande CDU-CSU a constamment occupé et consolidé sa place de première délégation du Groupe: 8 membres en 1952 (21 %), 19 membres en 1958 (28 %), 16 membres en 1975 (31 %). Cette importance numérique est due à la place dominante occupée par cette famille politique dans l'Allemagne d'après-guerre.

La délégation allemande a mené une stratégie progressive et constante de prises de responsabilité au sein du Groupe. Considérant légitime, sept années seulement après la fin de la guerre, de ne pas revendiquer de poste politique de premier plan telle la Présidence du Parlement européen et celle du Groupe, les Démocrates-Chrétiens allemands ont attendu 1956 pour pouvoir porter l'un des leurs, Hans Furler,

à la Présidence de l'Assemblée et 1966 pour proposer Joseph Illerhaus à la Présidence du Groupe.

Par la suite, avec les Présidences de Joseph Illerhaus, Hans-August Lücker, Egon Klepsch, enfin Hans-Gert Poettering, la délégation allemande manifesta son attachement à la Présidence du Groupe qu'elle occupa pendant un total cumulé de trente années sur la période 1953-2009. Cette prédominance s'explique naturellement par la place de première délégation que la délégation CDU-CSU maintint depuis la naissance du Groupe^a.

Cette prépondérance put se maintenir pendant de longues années grâce à une répartition équilibrée avec l'autre délégation disposant d'une force numérique pratiquement équivalente, la délégation italienne.

Les douze députés de la Démocratie chrétienne italienne en 1952 représentent 32 % du total des effectifs du Groupe. Ils seront 25 en 1958 soit 38 %, 16 en 1975 soit 31 %. La forte représentation italienne est naturellement liée à la place dominante occupée par la Democrazia christiana dans l'Italie de l'après-guerre, mais aussi liée à la décision des assemblées italiennes, Chambre des députés et Sénat, de ne pas élire en leur sein de délégués communistes, compte tenu de l'hostilité avérée des Communistes à l'égard de la construction européenne pendant toute la durée de la guerre froide. Le Groupe Communiste n'a été constitué qu'en 1974, car il fallut attendre respectivement 1969 et 1970 pour que le Parlement italien et le Parlement français délèguent des députés communistes. Ainsi, en 1962, sur les 36 membres du Parlement venant d'Italie, 26 représentaient la DCI et siégeaient au Groupe Démocrate-Chrétien.

Il était alors admis par les autres délégations que la répartition des responsabilités entre le Président et le Secrétaire général fut laissée à l'entente entre les Allemands et les Italiens. Egon Klepsch estime que la

a Egon Klepsch fut Président du Groupe à deux reprises : de 1977 à 1982, puis de 1984 à 1992. Hans-Gert Poettering resta Président de juillet 1999 à janvier 2007. Sur l'ensemble de la période, la délégation française occupa la Présidence pendant dix ans (Alain Poher de 1958 à 1966, Joseph Daul de 2007 à 2009). Quatre Présidents belges, Pierre Wigny, Alfred Bertrand, Leo Tindemans et Wilfried Martens cumulent une période de dix années. Un Président néerlandais Emmanuel Sassen occupa le poste pendant cinq ans et un Président italien, Paolo Barbi, pendant deux ans et demi. En ce qui concerne la répartition des influences politiques pour le poste de Secrétaire général, la délégation allemande obtint le poste sur une période cumulée de vingt-cinq ans (Hans-Joachim Opitz, Carl Otto Lenz, Gerhard Guckenberger, Klaus Welle, Martin Kamp), la délégation italienne pour une période de vingt-quatre ans (Arnaldo Ferragni, Alfredo De Poi, Giampaolo Bettamio, Sergio Guccione). Un Secrétaire général portugais pendant deux ans (Mário David) et un Secrétaire général danois pendant quatre ans (Niels Pedersen) complètent cette liste. Cf. parties 2 et 3 de l'ouvrage.

délégation italienne a toujours considéré qu'elle a pris une relation privilégiée avec la délégation allemande «*eine Privilegiata*^a».

Les délégations belge, néerlandaise et luxembourgeoise étaient d'un accord commun considérées comme celles du Benelux, troisième «grand» au sein du Groupe, totalisant 13 membres en 1958 (34%), 17 membres en 1962 (25%), 13 membres en 1975 (26%).

La répartition des postes importants, Président du Parlement européen et vice-Présidents, Président et vice-Présidents du Groupe et Présidence de commissions s'opérait en tenant compte de l'équivalence numérique de ces trois blocs.

La délégation française était plus restreinte (5 membres en 1952, 6 en 1958, 3 en 1975) mais était valorisée par la personnalité de certains de ses membres, aux premiers rangs desquels Robert Schuman, Alain Poher et Pierre-Henri Teitgen. Les membres allemands estimaient indispensable d'entretenir une relation politique privilégiée avec leurs collègues français, à une époque où ces liens personnels revêtaient une valeur symbolique exemplaire.

Les premiers Présidents

Le premier Président du Groupe, Emmanuel Sassen, est né en 1911. Il a été député néerlandais juste après la guerre, puis ministre et de nouveau parlementaire. Il quitta la Présidence du Groupe Démocrate-Chrétien en 1958 pour devenir membre de la nouvelle Commission de l'Euratom. Il continua sa carrière européenne à la Commission de la CEE jusqu'en 1971. Son successeur Pierre Wigny, venant du Parti social-chrétien belge, fut également ministre de 1947 à 1950 et se vit confier le portefeuille des Affaires étrangères de 1958 à 1962 après avoir brièvement présidé le Groupe.

Sur la proposition du Chef de la délégation allemande, Hermann Kopf, Alain Poher, qui appartenait au Groupe depuis sa création, est élu Président du Groupe Démocrate-Chrétien le 6 octobre 1958. Ce fut une nouvelle étape dans sa longue carrière européenne marquée par la fidélité. L'ancien chef de cabinet de Robert Schuman, sénateur du Val de Marne de 1952 à 1995, préside le Groupe de 1959 à 1966, avant de devenir Président du Parlement européen de 1966 à 1969. Ses fonctions parallèles de Président du Sénat en France de 1968 à 1992 l'amènent à exercer deux fois la charge de Président de la République par intérim, après le départ du général de Gaulle en 1969 et le décès de Georges Pompidou en 1974.

a Interview d'Egon Klepsch, à Coblenze, le 15 mars 2004.

Joseph Illerhaus, un ancien commerçant en textile né en 1903 et élu membre du Bundestag depuis 1953, lui succède de 1966 à 1969.

Le Groupe est ensuite présidé par Hans-August Lücker de 1969 à 1975. Hans-August Lücker, qui a commencé sa carrière après la guerre à la Chambre d'agriculture de Bavière, a été membre du Bundestag de 1953 à 1980. C'est un homme de conviction européenne profonde, marqué par son expérience personnelle et sa foi. Privé d'université par les nazis parce qu'il ne voulait pas adhérer aux jeunesses étudiantes du parti d'Adolf Hitler, il est engagé comme simple soldat et pris dans la tourmente de la bataille de Stalingrad. Il mit plusieurs semaines pour rentrer à pied en Allemagne et retrouver son unité. Il fut témoin de la débâcle du III^e Reich. Vouant une grande admiration à Robert Schuman, il consacra les dernières années de sa vie, jusqu'à sa mort en 2008, à la béatification du père de l'Europe. Il fut l'un des rares parlementaires du Parlement européen non élu à retrouver un mandat après 1979 à la suite de l'élection directe.

Un «club» des Européens

Hans-Joachim Opitz, le premier Secrétaire général du Groupe, se souvient que les membres du Groupe se comportaient l'un avec l'autre de la façon la plus ouverte et attentive. Chacun essayait de se comprendre dans sa langue maternelle, même si, de fait, la plupart étaient conduits à s'exprimer en français, langue véhiculaire entre les Italiens, les Belges et les Luxembourgeois qui le parlaient aisément, et les Allemands et les Néerlandais qui se sont souvent efforcés de l'apprendre. Jamais l'anglais n'était alors utilisé comme une langue officielle, jusqu'à l'arrivée de la délégation du Fine Gael irlandais en 1973. Est-il besoin de préciser que cette situation s'est progressivement et fortement inversée, l'anglais s'imposant à côté du français, depuis l'élargissement scandinave et celui d'Europe centrale et orientale dans les années 1980 et 1990? Bien entendu, les Services généraux du Parlement européen ont assuré l'interprétation simultanée dans les quatre langues officielles du Groupe (allemand, français, néerlandais et italien) de toutes les réunions formelles du Groupe.

Peut-on parler d'une culture «de club» au sein du Groupe Démocrate-Chrétien de l'époque? Si cette catégorie évoque le sentiment d'appartenance à un groupe de personnalités partageant une vue commune du fondement de leur action politique, essentiellement des valeurs démocrates-chrétiennes et fédéralistes européennes, un accord tacite pour suivre les mêmes règles de comportement qui assurent la cohésion et l'harmonie de ce groupe, alors le Groupe Démocrate-Chrétien fut en

effet un club de 1952 à 1979. Certains membres y étaient beaucoup plus présents et actifs que d'autres, et les enjeux étaient finalement fixés par un nombre restreint de députés: ceux qui n'étaient pas prioritairement engagés dans leur activité politique nationale et qui consacraient une part suffisante de leur temps à leur mandat européen. Celui-ci n'était d'ailleurs pas d'une extrême exigence en termes d'emploi du temps. Le Parlement tenait six semaines parlementaires annuelles: en janvier, mars, mai, juin, septembre et novembre. Les réunions de commissions, moins nombreuses à l'époque, n'ont commencé à siéger à Bruxelles qu'à partir de 1958 quand y fut fixée à titre provisoire la Commission de la CEE présidée par Walter Hallstein. Les réunions du Groupe n'avaient lieu qu'à Strasbourg, pendant la session, généralement une heure avant le début de la séance plénière, deux ou trois fois durant la semaine. Ce n'est que durant cette heure préparatoire qu'était fixée la ligne du Groupe sur les rapports en plénière, et la répartition du temps de parole entre les orateurs du Groupe. À la demande de la délégation luxembourgeoise, certaines réunions de Bureau se tinrent à Luxembourg et ce rythme d'une réunion annuelle du Groupe dans le troisième lieu de travail du Parlement européen fut rigoureusement respecté par la suite de 1979 à 1997.

Ce n'est qu'avec la Présidence d'Egon Klepsch, en mai 1977, que fut introduite une certaine répartition des tâches à l'intérieur du Groupe pendant la semaine de Bruxelles préparant la session plénière de Strasbourg. Egon Klepsch met en place des groupes de travail, les groupes A, B, C, D compétents pour certaines commissions. Il proposait également, sur le modèle du Bundestag, de désigner des coordinateurs qui, à l'intérieur de chaque commission, organisaient avec l'aide d'un conseiller technique, les travaux des membres du Groupe. De même apparut la fonction de «rapporteur fictif», désigné au sein du Groupe pour suivre un rapport qui aurait été confié à un autre groupe politique. C'est cette méthode de collaboration interne qui rationalise les travaux que trouvèrent les nouveaux députés élus en 1979. Ce système se pérennisa dans les législatures successives.

Voyager et découvrir l'Europe

Une autre initiative fut prise à partir de 1961 qui contribua fortement à favoriser entre les membres l'esprit de club, plus tard même pourrait-on dire l'esprit de famille: les Journées d'études organisées deux fois par an en dehors des lieux habituels de travail dans une capitale ou une région d'un des pays membres. Ces Journées d'études tenues sur deux à trois jours donnaient l'occasion de travailler dans un cadre moins

formel, généralement un grand hôtel ou le siège d'une municipalité, d'y rencontrer des personnalités locales ou nationales, membres d'un parti du Groupe, pour s'informer sur la situation politique nationale et européenne, et enfin de discuter en profondeur d'un ou deux thèmes directement liés aux affaires européennes: la politique régionale, la stratégie institutionnelle, la réforme agricole, l'aide au développement, etc. Des orateurs invités, responsables politiques nationaux et régionaux, membres de la Commission, responsables professionnels, universitaires, y présentent un rapport, conjointement avec les membres du Groupe désignés selon leur compétence pour le thème. Les réceptions et les invitations officielles qui accompagnent ces travaux fournissent aussi l'occasion aux députés, parfois accompagnés de leurs épouses, de mieux faire connaissance. Il leur est même conseillé de prendre place pendant les repas à des tables mêlant les nationalités et brassant les langues!

Ainsi, pour la période de 1953 à 1979, le Groupe organisa des Journées d'études dans les lieux suivants: Stresa et Paris en 1961, La Haye et Cologne en 1962, Cologne en 1963, Rome et Paris en 1964, Rome et Ostende en 1965, Paris en 1966, Eindhoven en 1967, Nice en 1968, Kiel en 1969, Liège en 1970, Catania en 1971, Rennes et Stuttgart en 1972, Florence et Namur ainsi que Bonn en 1973, Dublin et Berlin en 1974, La Haye et Cala Gonone en 1975, Bonn, La Haye, Rome, Bruges, Munich et Coblenze en 1976, Madrid, Bressanone, Bari, Londres et Bonn en 1977, La Haye, Berlin, Dublin, Mandelieu-la-Napoule, Rome, Regensburg et Porto en 1978, Rome, Killarney, Mayence et Maastricht en 1979.

Ces réunions, de plus en plus nombreuses, incluent certaines rencontres plus restreintes du Groupe au niveau de son Bureau, rassemblant la Présidence, les Chefs des délégations et les Présidents de commission, lorsqu'il s'agit, comme ce fut le cas à Madrid en 1977 et à Porto en 1978, de manifester publiquement le soutien du Groupe à une évolution politique intérieure favorable à la démocratie et à la formation de forces politiques proches de la Démocratie chrétienne.

Cette tradition propice à la découverte de l'Europe se perpétuera dans le nouveau Parlement élu en 1979. Le budget du Parlement programme financièrement ces réunions à l'extérieur, autorisées pour tous les groupes par le Bureau du Parlement.

La naissance d'un Secrétariat supranational

La délégation allemande représentée par son Chef, Heinrich von Brentano, forte et influente personnalité à Bonn et à Strasbourg, proposa dès la constitution du Groupe de mettre un Secrétariat, qui serait

autonome de l'administration du Parlement européen, au service des membres du Groupe. Ce Secrétariat devrait travailler dans un esprit supranational. Il proposa d'en confier la création à un jeune fonctionnaire allemand, Hans-Joachim Opitz, qui fut ainsi désigné et occupa ses fonctions de Secrétaire général à partir de janvier 1954. Hans-Joachim Opitz avait été, dès 1945, l'un des animateurs des jeunesses catholiques au sein de la CDU et remarqué par ses capacités d'organisateur par Heinrich von Brentano.

Le candidat de la délégation allemande fut soutenu notamment par Alain Poher, qui lui-même recommanda l'engagement de Micheline Valentin en janvier 1954, elle-même nommée par la suite Secrétaire générale adjointe du Groupe – qu'elle quitta en 1979. Une secrétaire dactylographe luxembourgeoise, Hortense Geimer, a également été recrutée à cette date.

Hans-Joachim Opitz eut à mettre en place *ex nihilo* le Secrétariat du Groupe. Le budget minimal alloué en 1954 au Groupe par le Parlement européen ne permettait que des dépenses administratives restreintes incluant les salaires des trois membres du Secrétariat et la location de bureaux à Strasbourg. Il fallait tout mettre en place: achat de matériel de bureau, liens avec les autorités douanières et fiscales luxembourgeoises. Il fallait surtout organiser le travail d'assistance aux députés du Groupe: information sur les activités de la Haute Autorité, préparation des rapports en commission, interventions des membres du Groupe en séance plénière: «Nous devons répondre aux besoins des parlementaires. Très vite, nous nous sommes dit qu'il fallait rédiger quelque chose, parce qu'il y avait un nombre important de séances plénières annuelles, en plus des réunions en commission. L'objectif était de diffuser des informations par le biais d'un bulletin long de quinze à vingt pages, publié chaque mois et qui fasse un compte rendu de ce qui se disait à la Haute Autorité et de ce qui se passait à l'Assemblée commune. Cela fonctionna très bien. [...] Rapidement, nous eûmes alors l'idée d'organiser des interviews avec les députés avant les réunions en commission. Si les réunions se déroulaient à dix heures, nous leur donnions rendez-vous à neuf heures afin de pouvoir échanger points de vue et informations. Je me chargeais des affaires économiques, Mademoiselle Micheline Valentin, des affaires sociales et politiques. Nous discussions de l'ordre du jour, point par point, afin de trouver des éléments intéressants. Certains députés trouvèrent l'idée très utile. Par exemple, Madame Margaretha Klompé, néerlandaise, comprit que cela était l'occasion pour les membres du Groupe de coordonner leurs positions^a.»

a Interview de Hans-Joachim Opitz, le 10 mars 2008 à Luxembourg.

Cette tâche était d'autant plus exigeante que l'administration naissante du Parlement européen devait elle-même organiser ses travaux, et ne prêtait qu'un faible concours au travail des agents du Groupe. Ceux-ci ne pouvaient pas, par exemple assister aux réunions parlementaires ni même aux conférences de presse de la Haute Autorité.

Hans-Joachim Opitz continue: «J'ai de surcroît pendant longtemps cherché à assister aux réunions de Jean Monnet et notamment aux conférences de presse; mais ils ne l'ont jamais accepté, même sans que je n'ouvre la bouche de la séance. Du coup, il était très compliqué de rassembler les informations pour le rapport mensuel. Néanmoins, un journaliste italien, nommé Emmanuel Gazzo nous a beaucoup aidés. Il écrivait en effet régulièrement un bulletin nommé *Europe*. Avec lui, j'eus d'excellentes relations. De surcroît, il était toujours au courant de ce qui se passait. Néanmoins, c'était très difficile d'obtenir des informations^a.»

Le premier rapport d'activité annuel du Secrétariat a été présenté oralement le dimanche 28 novembre 1954 par le Secrétaire général sur la base d'une note^b, lors d'un dîner dans un restaurant à Strasbourg réunissant la quasi-totalité des membres.

a Interview de Hans-Joachim Opitz, le 10 mars 2008 à Luxembourg.

b Les extraits de ce rapport de six pages, écrites dans un excellent français, témoignent des conditions de travail des premiers membres du Secrétariat (28 novembre 1954): «La mise sur pied d'un Secrétariat composé d'un personnel permanent a nécessité, en premier lieu, la création d'un véritable organisme. Cette mise sur pied a inévitablement pris beaucoup de temps qui n'a pu de ce fait être consacré à un travail directement et immédiatement profitable aux membres du Groupe. Il s'agissait, en effet de faire, d'une pièce vide, un bureau et de recueillir d'abord tous les renseignements nécessaires pour procéder à cette installation dans les conditions les plus rationnelles et les plus avantageuses. Il fallait ensuite commencer à tenir des livres pour la comptabilité et pour la correspondance en même temps qu'il fallait mettre au point un système de classement de celle-ci, trouver une forme de collaboration avec les organes de la Communauté et autres institutions également importantes, conclure des contrats de location et d'assurance et s'occuper enfin de nombreuses tâches matérielles telles que l'impression de papier à lettre à en-tête du Groupe, de cartes pour la cartothèque, toutes choses nécessaires au fonctionnement d'un bureau. [...] Nous croyons pouvoir dire que notre installation n'a pas nécessité de dépenses inutiles, dépenses pour lesquelles d'ailleurs notre Trésorier, Nicolas Margue, opère un contrôle. [...] La deuxième tâche a consisté à établir des contacts avec les personnes pouvant fournir des renseignements susceptibles d'intéresser les membres du Groupe. Nous avons été amenés à penser qu'il était, dans la mesure du possible et sans que l'exécution de notre tâche principale en souffre, nécessaire d'inclure les partis nationaux, dans la liste des personnes à qui nous communiquons des informations. [...] Tous les membres du Groupe peuvent enfin, en lisant nos *Informations* se rendre compte du travail du Secrétariat. Après l'envoi du *bulletin n° 11*, nous pouvons affirmer que nos *Informations* paraissent environ une fois par mois et sont destinées à vous informer de tous les faits importants qui se produisent dans la Communauté. [...] Nous pensons pouvoir considérer comme un succès personnel le fait qu'à peine deux mois après la création du Secrétariat, nous avons pu vous adresser notre premier bulletin d'*Informations* tandis que par exemple le Groupe Libéral qui s'est à peine installé un mois après nous à Luxembourg et

Il a fallu l'intervention du Président Alain Poher, en mars 1966, pour qu'enfin des agents du Secrétariat puissent assister leurs membres en commission. La situation statutaire des agents du Secrétariat était également précaire. Leur assimilation en tant qu'agent temporaire au sein du Statut général de la fonction publique européenne date de 1962 et est due à l'insistance du Président du Parlement européen Hans Furler^a. Le Secrétariat du Groupe entama son travail de pionnier avec des effectifs réduits, mais motivé par la conscience de vivre une expérience inédite sur le plan des relations humaines et de l'idéal européen. En 1959, Hans-Joachim Opitz fut appelé au poste de Directeur des Services généraux du Parlement européen. La délégation allemande présenta un autre jeune juriste, Carl Otto Lenz, qui prit ses fonctions officiellement le 1^{er} janvier 1960 et recruta une deuxième secrétaire, Felicitas Roesch.

Ce fut pour Carl Otto Lenz à la fois sa première expérience professionnelle et sa première expérience européenne. Né en 1930, trop jeune pour avoir participé à la guerre, Carl Otto Lenz a été introduit dans le milieu des Européens allemands grâce à son père, député au Bundestag et rapporteur du traité de Rome. Il eut l'occasion, au Groupe, de rencontrer Robert Schuman à qui il voua une grande admiration. Lors des obsèques de Robert Schuman à Scy-Chazelles, il fut désigné comme

malgré de magnifiques en-têtes destinées à de futures informations, n'a pas encore adressé un seul exemplaire d'*Informations* à ses membres. [...] Nous avons déjà constaté qu'il s'écoule presque une semaine entre le moment où nous prenons connaissance des dernières nouvelles à insérer dans les *Informations* et le moment où vous recevez celles-ci. Le travail technique, après réception des documents, c'est-à-dire l'étude des problèmes dont il doit être fait mention, le travail de synthèse et de rédaction, de traduction, les stencils à taper, le tirage de ceux-ci, l'agrafage des pages, la préparation des expéditions et la durée de la transmission par la poste, demande, comme l'expérience nous l'a appris, une semaine. Il ne faut en effet pas oublier que le Secrétariat n'a jusqu'à présent été composé que de deux personnes et depuis peu seulement de trois personnes. Le Service de la documentation de l'Assemblée commune auquel nous pouvons nous comparer dans une certaine mesure, et qui vous envoie les *Informations bimensuelles* dont les articles ont une portée un peu plus étendue que les nôtres, se compose de seize personnes (inclus le personnel de la bibliothèque). Les traductions sont opérées par le service linguistique, un pool dactylographique est par ailleurs mis à la disposition de ce service pour taper les stencils, l'expédition incombe au service du courrier. Lorsque nous constatons après examen de la situation, que nos *Informations* sont rarement plus actuelles que les *Informations bimensuelles* de l'Assemblée commune, que du reste nous considérons, du moins lorsqu'elles se basent sur des articles de périodiques comme un simple complément de nos *Informations*, nous avons néanmoins l'esprit assez tranquille.»

a Le Règlement du 28 septembre 1972 confirme le mandat du Président du Groupe désigné comme autorité investie du pouvoir de nomination par le Parlement. Dans la pratique, les agents du Secrétariat sont recrutés sur la base d'une clé de répartition proportionnelle à l'importance des groupes. Le Président du Groupe signe le contrat d'engagement des agents du Groupe après une sélection qui, au fil des années, s'est alignée sur les procédures de concours suivies par les institutions européennes.

l'un des six porteurs du cercueil. C'est lui qui a été reçu personnellement à la Chancellerie par Konrad Adenauer pour lui demander de préfacier la version allemande du livre de Robert Schuman: *Pour l'Europe*. Carl Otto Lenz poursuivit une carrière politique en étant élu à six reprises au Bundestag où il siégea pendant dix-huit ans dans la circonscription laissée vacante par le décès d'Heinrich von Brentano dans la Hesse. Président de la commission juridique du Bundestag, il fut ensuite avocat général à la Cour de justice des Communautés européennes de 1984 à 1997, ce qui lui permit de retrouver Luxembourg, où il avait vécu pendant ses fonctions au Groupe. Il garde de cette époque le souvenir d'un engagement qui peut marquer une vie: «Au niveau du Secrétariat du Groupe, on avait l'impression de participer à quelque chose de très important, de plus important même que nos pays d'origine. Les heures supplémentaires, cela n'existait pas. C'était normal. Ce n'était pas compté. C'était un privilège de travailler là, de faire avancer la construction européenne et de construire une paix durable^a.»

Arnaldo Ferragni, un jeune militant fédéraliste issu de la Démocratie chrétienne italienne, remarqué par Alain Poher lors d'une manifestation des Nouvelles Équipes internationales à Paris, rejoignit à son tour Luxembourg en 1960 puis succéda à Carl Otto Lenz en tant que Secrétaire général le 1^{er} février 1966.

À l'initiative d'Alain Poher, les Secrétaires généraux successifs eurent également en charge, jusqu'à l'élection directe de 1979, le Secrétariat du Groupe Démocrate-Chrétien à l'Assemblée du Conseil de l'Europe, qui se réunissait à Strasbourg et à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) qui se réunissait à Paris. Ces tâches supplémentaires n'exigeaient pas une présence trop contraignante mais facilitaient l'unité d'orientation politique entre les Démocrates-Chrétiens dans les trois assemblées européennes. Les parlementaires nationaux délégués au Parlement européen n'étaient pas les mêmes que les parlementaires siégeant à la fois au Conseil de l'Europe et à l'UEO.

«De véritables moines au service des institutions du matin jusqu'au soir!»

Les relations de confiance, qui jouèrent entre chaque Président et son Secrétaire général, étaient essentielles au bon fonctionnement du Groupe. Alain Poher savait accorder sa confiance à ses collaborateurs, et il suffisait de quelques mots entre Carl Otto Lenz ou Arnaldo Ferragni

a Interview de Carl Otto Lenz, 15 novembre 2007, à Bensheim.

et lui pour chercher les bases d'un compromis politique entre deux délégations du Groupe, trouver un arrangement pratique satisfaisant les demandes de tel ou tel parlementaire, négocier auprès des services compétents du Parlement les facilités nécessaires au travail du Groupe. Plus essentiel encore, l'engagement personnel de chacun, ne mesurant pas ses efforts à l'aune d'horaires limités: «Nous agissions comme de véritables moines au service des institutions, du matin jusqu'au soir. Nous avons l'impression de bâtir quelque chose de solide parce que nous avons vécu la guerre», se souvient Arnaldo Ferragni, avec une pointe de nostalgie pour cette époque de pionniers. Le Secrétariat du Groupe doit progressivement s'étoffer pour faire face aux charges nouvelles pesant sur l'Assemblée au titre des traités financiers de 1970 et 1975. Ce développement progressif des compétences du Parlement se traduit par un surcroît d'activité des groupes.

Le Secrétariat était installé à Luxembourg, d'abord dans de modestes locaux en ville au n° 19 de la rue Beaumont, partagés avec le Groupe Socialiste et le Groupe Libéral, ensuite dans le bâtiment du Parlement européen, quand celui-ci fut construit sur le plateau du Kirchberg. Une antenne à Bruxelles pour les bureaux des agents du Groupe affectés aux travaux parlementaires s'est ouverte boulevard de l'Empereur dans le centre-ville jusqu'à l'élection directe de 1979, quand le Parlement fit construire un bâtiment dans le quartier européen rue Belliard.

Au fil de ces premières années, le responsable du Secrétariat devait faire face à de nouvelles tâches. Il fallait organiser les relations avec la presse, publier des brochures relatant les travaux du Groupe et les comptes rendus des Journées d'études, établir des positions de vote aux principaux rapports soumis à la séance plénière. Arnaldo Ferragni relate ainsi une partie de son travail: «En quoi consistait notre travail de fonctionnaire au Groupe lorsqu'on participait aux réunions des commissions parlementaires? D'abord, on suivait et assistait les parlementaires. Il fallait d'avance étudier tous les dossiers qui figuraient à l'ordre du jour et conseiller aux parlementaires, si on nous le demandait, d'adopter telles positions ou de faire telles interventions. À la fin, on rédigeait un compte rendu de deux pages maximum sur les décisions prises par la commission parlementaire et sur les éventuels problèmes qui auraient pu naître au cours de la réunion et au moment du vote. [...] À qui était diffusé ce document? Au Président et aux membres du Bureau du Groupe: il y avait le Président, les deux vice-Présidents; six nationalités en tout. [...] Nous, les fonctionnaires, prenions contact d'un côté avec le Président du Groupe et de l'autre avec le porte-parole des autres groupes au sein de la commission

parlementaire. Et plusieurs fois, nous avons aidé, sur certains aspects, le parlementaire de notre Groupe à préparer son rapport^a.»

Arnaldo Ferragni étant lui-même désigné comme Directeur du Bureau d'information du Parlement européen à Rome, c'est Alfredo De Poi qui lui succéda en tant que Secrétaire général, le 1^{er} décembre 1972.

Né en 1945 à Perugia, Alfredo De Poi s'engagea, parallèlement à ses études juridiques, dans le mouvement de jeunesse de la Démocratie chrétienne italienne dont il assumait la Présidence, ce qui lui permit également d'accéder à la Présidence de l'Union européenne des Jeunes Démocrates-Chrétiens (UEJDC). Cette activité européenne le conduisit à être choisi pour exercer ces fonctions au Groupe Démocrate-Chrétien du Parlement européen.

Alfredo De Poi estime que l'une des raisons qui avaient mené à son élection de Président de l'UEJDC, puis à sa nomination de Secrétaire général du Groupe Démocrate-Chrétien au Parlement européen, était due au «succès de la médiation entreprise pour réduire la fracture intervenue entre la Jugend Union Deutschlands et les autres mouvements de jeunesse. Mais le consensus s'est fait aussi autour d'un engagement avant-gardiste, à savoir la volonté expresse de solliciter la formation d'un "grand parti démocratique européen capable de dépasser et d'unifier sur des bases populaires et progressistes les différents partis démocrates-chrétiens". La même année 1972, j'ai été appelé à assumer la direction du Secrétariat général du Groupe Démocrate-Chrétien au Parlement européen, aidé là encore, sans doute, par cette volonté stratégique qui coïncidait totalement avec la stratégie du Groupe lui-même^b».

Alfredo De Poi évoque le rôle principalement politique qu'il a joué au sein du Groupe dans la création du PPE, puis son entrée dans la politique italienne: «La fonction de Secrétaire général prévoyait également la fourniture d'un appui technique aux groupes parlementaires des Assemblées de l'UEO et du Conseil de l'Europe avec une partie du personnel du Secrétariat. Elle comportait d'abord et surtout, en ce temps-là, la tâche de soutenir l'ouverture du processus constitutif d'une force politique au sein des institutions communes, qui, rapidement – notamment grâce à l'impulsion donnée par les Présidents Hans-August Lüscher et Alfred Bertrand dans la période où je dirigeais le Secrétariat, ainsi que par des dirigeants politiques tels que Amintore Fanfani, Helmut Kohl, Leo Tindemans et Alain Poher pour n'en citer que quelques-uns – aboutira à la création du PPE en avril

a Interview d'Arnaldo Ferragni, le 14 novembre 2007 à Strasbourg.

b Biographie d'Alfredo De Poi envoyée à l'auteur le 1^{er} octobre 2007.

1976. Le Secrétariat du Groupe parlementaire a ainsi rempli la fonction de Secrétariat provisoire jusqu'au Congrès constitutif de Bruxelles. En avril 1976, précisément, et jusqu'au mois de juin, j'ai mené une campagne électorale difficile qui m'a porté à la Chambre des députés italienne, parmi les jeunes rénovateurs de la Démocratie chrétienne, dans une conjoncture marquée par la crise économique, la montée du terrorisme et la crise politico-institutionnelle. Mon engagement au sein du Groupe du Parlement européen et, pour partie aussi, au sein du PPE étant en pratique incompatible avec mes nouvelles fonctions, j'ai démissionné du Secrétariat en septembre 1976^a.»

Alfredo De Poi reste fidèle à son engagement européen à travers son travail dans les institutions européennes: «J'ai néanmoins poursuivi mon action dans les institutions européennes comme membre puis, de 1979 à 1984, comme Chef de la délégation parlementaire italienne à l'Assemblée du Conseil de l'Europe, et comme vice-Président de la commission des affaires générales de l'Assemblée parlementaire de l'UEO, dont j'ai été élu Président de 1983 à 1984. Dans le cadre de l'UEO, j'ai assuré notamment le suivi, en tant que rapporteur, de l'évolution des relations avec le Parlement européen et, surtout, de l'institutionnalisation de la politique commune de sécurité sous la houlette unificatrice du Conseil de l'Europe^b.»

Mais sa carrière politique fit place à son engagement dans le monde industriel. Alfredo De Poi marque sa déception face à l'évolution de son propre parti en Italie: «Il m'est apparu en effet, notamment à travers mon expérience personnelle – l'échec de ma réélection à la Chambre – que les espérances d'une évolution et d'un renouvellement de la Démocratie chrétienne avaient été déçues, perdues dans un processus d'autoperpétuation des vieilles habitudes et de désagrégation qui devait finalement mener à l'effondrement du début des années 1990. Mon analyse de la situation m'a conduit à ne pas me réinscrire au Parti, certain du caractère incurable de la crise qu'il traversait et conscient de la transformation des équilibres sur lesquels il avait fondé une partie de sa validité historique^c.»

C'est à Giampaolo Bettamio qu'il revint d'occuper, le 1^{er} octobre 1976, le poste stratégique de Secrétaire général du Groupe dans la perspective des élections directes de juin 1979, et bien au-delà, jusqu'en 1986 sous la Présidence d'Egon Klepsch. C'est entre 1977 et 1979 que le Secrétariat du Groupe connut sa première structuration grâce à un renforcement du nombre d'agents temporaires accordés aux groupes

a *Idem.*

b *Idem.*

c *Idem.*

politiques. Plus d'une dizaine d'administrateurs de grade A, sont alors recrutés et autant de collaboratrices, grades B et C, pour le Secrétariat. Une spécialisation s'opère au sein du Secrétariat, confiant notamment aux grades A des responsabilités de conseillers^a.

a Ainsi, le Secrétariat s'étoffe progressivement à Luxembourg dans les années 1970 et ne dispose que d'une antenne légère à Bruxelles. À la veille des élections de juin 1979, Giampaolo Bettamio a pour Secrétaire général adjoint Friedrich Fugmann. Les principaux collaborateurs travaillent auprès des membres du Groupe pour les travaux parlementaires : Jan Westenbroek, le spécialiste budgétaire, Giovanni Perissinotto pour la commission juridique, Gerhard Guckenberger pour la commission agricole, Alain de Brouwer pour l'aide au développement, Aloyse Scholtes pour la commission sociale, Wolf Yorck von Wartenburg pour les transports. Cinq collaboratrices, parmi celles qui ont été également engagées avant l'élection de 1979, continuent en 2009 à travailler au Secrétariat du Groupe : Gabriele De Bondt, Maria Flanagan, Marianne Hecké, Gabriella Tassinari et Paulette Vertriest, assument un service de plus de trente années. L'Irlandaise Maria Flanagan qui est entrée avec la délégation irlandaise le 1^{er} octobre 1973, peut être considérée en 2009 comme la doyenne des agents du Secrétariat.

Chapitre XIII
**VERS LES PREMIÈRES ÉLECTIONS
EUROPÉENNES
(JUIN 1979)**

Naissance du Parti Populaire Européen

Le Groupe Démocrate-Chrétien connut une mutation importante le 14 mars 1978, en changeant de dénomination pour s'appeler désormais «Groupe Démocrate-Chrétien (Groupe du Parti Populaire Européen)». La décision, prise le 20 septembre 1976 par le Conseil des ministres de la Communauté européenne sous forme d'un Acte instituant l'élection au suffrage universel direct des membres, avait consacré formellement l'accord politique trouvé au Conseil européen de décembre 1974. Une nouvelle perspective de mobilisation des forces politiques européennes s'est ouverte et les Démocrates-Chrétiens ont pris la plus forte initiative, celle de la création d'un véritable parti, le Parti Populaire Européen. Quelle est l'ambition? Accompagner la dynamique que va nécessairement entraîner l'irruption du suffrage populaire dans la construction européenne par la création d'un véritable parti européen fédérant les partis démocrates-chrétiens existants au sein des pays membres de la Communauté européenne. Cette décision accélère et concrétise une vision déjà ancienne de certains dirigeants démocrates-chrétiens.

Arnaldo Ferragni se souvient d'avoir eu une conversation à ce sujet avec Hans-August Lücker dès septembre 1966 à l'occasion d'une réunion de la commission politique du Parlement à Gardone en Italie:

«Après avoir assisté à ces réunions institutionnelles, M. Lücker et moi-même sommes sortis sur la terrasse devant le lac et là, chacun de nous en toute franchise a dit à l'autre ses impressions sur la situation et sur ce qu'il convenait de faire pour l'avenir.

C'est à ce moment qu'a germé l'idée du Parti. J'ai lancé le nom que j'avais trouvé: Parti Populaire. "Pourquoi Parti Populaire?" car traditionnellement les Démocrates-Chrétiens sont des représentants populaires.

Ce n'est pas seulement la haute bourgeoisie, l'économie, les banques ou les pouvoirs très forts qui sont représentés, même s'ils sont présents dans chaque parti, mais c'est l'expression du peuple. D'un côté ou de

l'autre, il existe un lien historique avec le Parti populaire italien qui a été dirigé par don Sturzo. Il m'a demandé: "Qui est ce don Sturzo?" Je lui ai dit qui il était, ce qu'il avait fait, et je lui ai également expliqué quels étaient les liens historiques qui existaient entre l'expérience politique de don Sturzo et l'histoire politique de l'Allemagne, en particulier celle du Zentrum allemand des années 1920.

Il m'a écouté et, à un moment, m'a dit: "Vous avez raison car, en effet, mon père qui a été l'un des dirigeants du Zentrum m'a parlé de ce don Sturzo qui était justement prêtre."

Il m'a demandé de ne pas divulguer le contenu de notre conversation, car il était trop tôt selon lui pour lancer cette idée. Cependant, nous devons commencer à travailler ensemble afin d'en préparer la mise en œuvre.

Il est rentré en Allemagne, puis nous nous sommes revus quinze jours après et, à cette occasion, il m'a dit: "J'ai trouvé des collègues qui connaissaient également l'histoire de don Sturzo et l'idée me semble bonne. Mais, pour l'instant il ne faut pas en parler."

Nous avons donc élaboré ensemble une stratégie pour atteindre notre objectif. Cependant, en bavardant avec les Chefs de parti, nous avons constaté qu'il y avait encore de nombreuses réticences à la création d'un grand parti au niveau européen.

Les députés européens étaient plutôt ouverts à cette idée car, sans l'appui d'un véritable parti européen, ils se savaient limités dans leur action au Parlement.

Ils ne pouvaient cependant agir car, derrière eux, les partis nationaux n'avaient pas encore pris conscience de l'importance du rôle que pouvait jouer l'Europe pour résoudre certains problèmes.

M. Lücker a alors décidé de se rendre dans les différentes capitales (je l'ai quelquefois accompagné, sinon il s'y rendait seul) pour faire partager ses préoccupations, mais aussi, sa vision du futur.

Grâce à son action, M. Lücker a réussi à convaincre les responsables nationaux de l'existence du problème^a.

Dès avril 1972, l'UEDC avait créé en son sein un «Comité politique des partis démocrates-chrétiens des pays membres de la Communauté européenne». Sont ainsi identifiés et réunis les seuls partis membres d'un pays de la Communauté européenne. L'objectif du Comité est d'établir «une relation permanente entre les partis et les groupes parlementaires tant au niveau national qu'au niveau européen, trouver un consensus politique élémentaire au sujet de l'approfondissement et du développement futur de l'intégration européenne».

a Interview d'Arnaldo Ferragni, le 14 novembre 2007, à Strasbourg.

Six groupes de travail communs au Groupe Démocrate-Chrétien et à l'UEDC sont créés: politique internationale, économie, programme européen, pensée et action, politique régionale et politique sociale. Cette collaboration entre le Groupe Démocrate-Chrétien et les partis membres de l'UEDC contribuèrent à la formation d'une plus grande conscience européenne chez les responsables politiques au sein des partis nationaux. Progressivement, l'idée d'un Parti Européen put ainsi faire son chemin.

Il fallait tirer profit des espoirs de relance de la construction européenne nés des Sommets de 1969 et 1972 qui avaient dessiné la perspective d'une future Union européenne. Hans-August Lücker, Président du Groupe, veut agir rapidement. Il associe Wilfried Martens, le jeune Président du CVP belge qui, par la suite, sera la figure emblématique du Parti Populaire Européen et présidera le Groupe de 1994 à 1999, aux travaux d'un groupe de travail «Parti Européen». Plusieurs réunions se tiennent entre novembre 1975 et janvier 1976. Il s'agit de rédiger le statut et le programme politique du futur Parti. Le CDS français veut éviter la référence chrétienne dans la dénomination du Parti pour tenir compte des traditions laïques en France. Finalement, les deux mots clés «Populaire» et «Européen» font consensus.

La CDU et la CSU ont essayé d'associer très étroitement le Parti Conservateur britannique au sein du nouveau Parti PPE en vue de créer une alliance des grands partis populaires et représentatifs du centre-droit dans l'ensemble de la Communauté européenne. Devant l'opposition catégorique de la Démocratie chrétienne italienne et des partis du Benelux, les partis allemands font marche arrière. Mais ils poursuivent leur stratégie en créant en 1978, avec l'appui du Volks Partei d'Autriche, l'ÖVP, l'Union démocratique européenne, l'UDE. L'UDE est destinée à forger des liens durables et une coopération organisée entre les Démocrates-Chrétiens et les Conservateurs. L'UDE, qui aura son siège à Vienne, s'élargira à de nombreux partis du centre-droit dont le RPR français. Les relations entre le PPE et l'UDE suivirent un cours inégal jusqu'à ce que l'UDE perde sa raison d'être quand, en 1999, le Groupe du PPE se transforme en Groupe du PPE-DE.

Le Comité politique décide, le 29 avril 1976, la fondation du Parti Populaire Européen, fédération des partis démocrates-chrétiens de la Communauté européenne. La décision formelle est prise à Luxembourg le 8 juillet 1976 par l'Assemblée de l'UEDC. Leo Tindemans est élu Président. C'est lui qui sera la tête de proue du Parti pour les élections européennes de 1979. L'unanimité n'a pas été difficile à trouver sur la personne du Premier ministre belge qui venait de présenter en

décembre 1975 son rapport sur l'Union européenne^a à la demande du Conseil européen de décembre 1974.

Trois vice-Présidents sont également nommés: Dario Antonozzi, qui sera longtemps membre du Groupe du PPE, André Colin, une figure de la Démocratie chrétienne française, et Norbert Schmelzer, un parlementaire respecté et influent dans le domaine de la politique étrangère issu du CDA, le nouveau parti fédérant des trois tendances démocrates-chrétiennes néerlandaises.

Le Groupe Démocrate-Chrétien marque un point d'avance sur le Groupe Socialiste

La création du PPE constitue l'aboutissement d'une tâche de pionnier longue et ardue pour le Groupe Démocrate-Chrétien au Parlement européen. Aussi longtemps qu'il n'y avait pas de Parti Européen, le Groupe, outre ses activités parlementaires, s'efforçait de fédérer l'action européenne des partis démocrates-chrétiens existant dans chaque pays de la CEE.

«Nous devons souligner avec fierté que nous avons été les premiers à mettre en place un parti politique cohérent au niveau européen. Une fois de plus, ce sont les Démocrates-Chrétiens qui, comme dans les années 1950, ont indiqué le chemin aux Socialistes et encore une fois, nous devons les forcer à nous suivre, malgré leurs hésitations, sur la voie politique de l'unification européenne. À leur slogan "l'Europe sera sociale ou ne sera pas", nous répondons: nous ferons l'Europe et elle ne sera pas socialiste»: le *Bulletin DC-Europe n° 6* édité par le Groupe en juin 1976 sonne comme un bulletin de victoire.

Le Parti et le Groupe vont donc unir leurs forces de 1976 à 1979 pour réussir le rendez-vous de juin 1979. C'est celui des premières élections européennes. Le drapeau fédéraliste européen est hissé au plus haut. Le programme politique adopté par le Congrès le 8 mars 1978 en vue

a Dans son rapport rendu public le 29 décembre 1975 et présenté le 2 avril 1976 au Conseil européen de Luxembourg, Leo Tindemans propose de renforcer les institutions existantes afin de les rendre plus efficaces, d'élargir les pouvoirs de la Commission, de conférer le pouvoir législatif au Parlement et de développer le vote à la majorité au Conseil. Le rapporteur propose que le Conseil accepte de déléguer à la Commission les compétences exécutives qui lui permettraient de remplir à nouveau sa tâche. Leo Tindemans suggère aussi de renforcer le pouvoir du Parlement européen, qu'il espère voir élu au suffrage universel dès 1978, en lui conférant un pouvoir d'initiative jusque-là réservé à la Commission. Malgré son caractère pragmatique et volontairement modéré, le rapport Tindemans ne provoque pas l'enthousiasme au sein des gouvernements des États membres. Le Groupe Démocrate-Chrétien, par Alfred Bertrand, lui apportera son soutien et en fera un des éléments de son projet de relance européenne.

des élections le proclame: «Nous, Parti Populaire Européen, fédération de partis chrétiens-démocrates de la Communauté européenne, voulons l'unité de l'Europe. Nous entendons ainsi poursuivre l'œuvre politique des hommes d'État chrétiens-démocrates Robert Schuman, Alcide De Gasperi et Konrad Adenauer qui ont jeté les bases des résultats obtenus jusqu'ici. À la suite, nous sommes résolus à continuer et à parachever cette œuvre historique par la création d'une Union européenne qui prendra la forme politique d'une Fédération européenne telle qu'elle fut proposée par Robert Schuman le 9 mai 1950.» Wilfried Martens, cheville ouvrière du nouveau Parti, définit avec la plus grande clarté le choix fait par le PPE: «Pour nous, l'unification européenne doit déboucher sur une Fédération européenne parce que la structure fédérale est la seule qui puisse réaliser et garantir l'unité dans la diversité et la diversité dans l'unité. La structure fédérale est à nos yeux la forme la plus appropriée pour donner corps au principe de subsidiarité: ne faire remonter au niveau de la plus grande entité que ce que nous ne pouvons pas réaliser à un niveau inférieur. La structure fédérale ainsi comprise correspond le mieux à notre vision pluraliste ennemie des monopoles. Bref, le fédéralisme est la forme politique de notre personnalisme.»

L'élection au suffrage universel direct: le «grand espoir» des Démocrates-Chrétiens

L'échéance des 6 et 10 juin 1979 est attendue par le Groupe Démocrate-Chrétien comme une date fondatrice. À juste titre, car l'élection directe va effectivement bouleverser toute la construction européenne et constitue, après l'invention de la méthode communautaire en 1950, une deuxième révolution dans l'ordre des relations internationales. L'idée était en germe dans le traité CECA qui a posé le principe dès son article 21. Le traité de Rome instituant la CEE confirme la portée du principe en confiant aux membres de l'Assemblée parlementaire le mandat d'élaborer «des projets en vue de permettre l'élection au suffrage universel direct selon une procédure uniforme dans tous les États membres».

Visionnaire et enthousiaste, Pierre-Henri Teitgen, député MRP issu de la Résistance, professeur agrégé de droit européen qu'il enseigna à plusieurs générations d'étudiants à Paris, avait clairement posé en séance plénière de l'Assemblée de la CECA la question dès le 2 décembre 1954. L'article 21 de la CECA devra être, un jour, concrétisé et il serait, dès lors, «plus facile de justifier l'élection d'une Assemblée comme la nôtre au suffrage universel si elle n'avait plus dans l'avenir à s'occuper seulement du problème du charbon et de l'acier».

Là-dessus passent la crise de la CED, la relance de Messine, l'adoption des traités de Rome. Très vite, d'autres Démocrates-Chrétiens reprennent l'initiative. L'article 138 est invoqué par le Parlement européen pour charger sa commission politique d'élaborer une proposition. Celle-ci est adoptée le 17 mai 1960 par l'Assemblée européenne sous la forme d'un «projet de Convention sur l'élection de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel direct.» Le projet préconise l'instauration d'un système électoral entièrement uniforme, l'accroissement du nombre de députés à 426 ainsi qu'une seule et même date d'élection. Au Démocrate-Chrétien Emilio Battista revient l'honneur de cosigner avec le Belge socialiste Fernand Dehousse et le Français Maurice Faure, ancien négociateur du traité de Rome pour les Libéraux, le projet historique.

Viendra ensuite une longue traversée du désert marquée par le veto clair et net de la France au sein du Conseil, seule institution compétente pour donner force de loi à la proposition du Parlement. Toute la question porte, comme l'avait bien pressenti Pierre-Henri Teitgen, sur la question des pouvoirs. Pour la France gaulliste, pas question de nouveaux pouvoirs pour l'Assemblée. L'élection est donc inutile. Pour les Démocrates-Chrétiens, c'est l'équation inverse: la construction européenne doit s'étendre et se démocratiser. L'élection directe légitimera de nouveaux progrès. Elle est le leitmotiv des années 1960 et 1970. Finalement, la France et ses partenaires donneront leur accord en décembre 1974. Quinze années de patience et d'obstination auront surmonté les résistances nationales. Le 14 janvier 1975, quand le Parlement adopte le nouveau rapport sur l'élection directe, Alfred Bertrand, qui s'est lui-même tant engagé dans ce projet, mesure avec émotion le chemin parcouru: «Cette décision a une portée historique telle que nous autres, Démocrates-Chrétiens, ne pouvons nous empêcher de rappeler combien nous n'avons cessé d'exiger tout au long du processus de construction et de développement européen que l'Europe est humaine ce qui n'était pas le cas jusqu'ici. Désormais, ce sera possible grâce aux élections du Parlement européen au suffrage universel direct qui permettra aux citoyens de modeler eux-mêmes l'Europe future.»

La future élection représente un grand espoir pour la famille démocrate-chrétienne. La construction européenne risque de s'enliser dans des querelles d'intérêts nationaux subalternes si elle est laissée à l'arbitraire des administrations nationales dont certaines utilisent principalement leur énergie à faire obstacle aux propositions de la Commission. Celle-ci a besoin d'un allié politique fort. Le Parlement peut devenir cet allié s'il dispose lui-même d'une légitimité nouvelle qui le renforce au regard du Conseil et des États membres.

La démocratisation de la Communauté européenne devient le principal objectif du Groupe Démocrate-Chrétien car elle conditionne le nouveau départ que celui-ci veut donner à l'intégration européenne.

Egon Klepsch, député CDU de Coblenche qui a fait son entrée au Parlement européen en 1973, va devenir l'homme clé du Groupe pendant deux décennies. Il comprend combien le thème éminemment politique de l'élection directe et des pouvoirs du Parlement européen sera au cœur du débat. Il prend lui aussi la parole ce 14 janvier 1975: «L'un des objectifs de ce projet est de faire en sorte que la légitimité de la Communauté européenne se trouve accrue et que la réalisation de l'Union européenne en soit ainsi facilitée. L'important pour les Démocrates-Chrétiens est de continuer à développer la structure démocratique de l'Europe et de veiller à ce que l'Union politique européenne ne demeure pas un objectif très lointain, mais devienne au contraire un objectif tangible que nous pourrions atteindre grâce à un Parlement en contact direct avec les peuples de l'Europe.»

Le débat continue. La pression du Parlement européen sur le Conseil se maintient. Il faut une Convention intergouvernementale pour préciser les modalités de cette élection.

Il faut une date aussi rapide que possible. La Convention est finalement adoptée le 20 septembre 1976: la durée de chaque législature du Parlement européen sera de cinq ans; le double mandat avec un mandat national sera autorisé; le nombre de députés sera de 410; la procédure électorale sera régie pour la première élection par les droits nationaux des États membres.

Le Conseil laisse ainsi ouverte la question de la procédure électorale uniforme qui sera, pour l'avenir, l'un des nombreux chevaux de bataille des députés élus. Enfin, le Conseil fixe une date: mai-juin 1978.

10 juin 1979: jour «J» pour le Groupe Démocrate-Chrétien et le PPE

Hélas, ce ne sera pas 1978.

La Grande-Bretagne a demandé le report d'une année pour organiser ses circonscriptions territoriales car il est prévu par Londres de respecter la tradition du scrutin uninominal par circonscription. Ce sera donc reporté aux 7 et 10 juin 1979. Un nouveau délai que les Démocrates-Chrétiens utilisent pour améliorer leur dispositif de campagne électorale.

Egon Klepsch voit sonner son heure politique. Cet ancien réfugié de la région des Sudètes, dans l'ancienne Tchécoslovaquie, a laissé une grande partie de sa famille de l'autre côté du rideau de fer. Il a puisé son

idéal européen dans l'héritage de Konrad Adenauer et a pris comme modèle politique Heinrich von Brentano. Membre de la CDU depuis 1951, Egon Klepsch a fait ses débuts politiques au sein des Jungen Union qu'il préside de 1963 à 1969. Il est élu au Bundestag en 1965. Il entre au Groupe Démocrate-Chrétien du Parlement européen en 1973. Il est le plus jeune de la délégation allemande. Le 5 mai 1977, il est élu Président du Groupe Démocrate-Chrétien sur la proposition d'Alfred Bertrand. Avec l'appui d'une forte majorité de la délégation allemande, il bâtit une stratégie d'alliance avec la délégation italienne du Groupe.

Egon Klepsch, quelques semaines avant son élection à la Présidence du Groupe, doit faire face à un important défi politique. Il comprend que les Socialistes, les Libéraux et les Gaullistes ont mis en pratique depuis quelques années un accord tacite d'alternance à la Présidence du Parlement européen selon la répartition suivante: Présidence socialiste puis Présidence libérale, de nouveau Présidence socialiste puis Présidence gaulliste, etc. Cet accord a été conclu en mars 1971. Le Groupe Conservateur et le Groupe Démocrate-Chrétien présentèrent, sans succès, en février 1973, la candidature de Willem J. Schuijt, vice-Président du Parlement européen, membre du Groupe Démocrate-Chrétien au titre de la délégation néerlandaise. Cet accord qui excluait du jeu les Démocrates-Chrétiens, Egon Klepsch voulait le déjouer en favorisant un accord avec le Groupe Conservateur britannique. Il fallait agir vite. Après la Présidence du Socialiste allemand Walter Behrendt en 1971-1973, suivie de celle du Libéral néerlandais Cornelis Berkhouwer en 1973-1975, puis de celle du Socialiste français Georges Spénale en 1975-1977, c'était au tour du Groupe Gaulliste de présenter un candidat, l'Irlandais Mickael B. Yeats. Egon Klepsch, avec l'aide du Secrétaire général du Groupe Giampaolo Bettamio et le soutien du Président du Groupe Alfred Bertrand, s'entendit avec la délégation italienne pour présenter un candidat de poids au nom du Groupe Démocrate-Chrétien, avec le soutien des Conservateurs et les Libéraux. Ce fut Emilio Colombo^a.

En échange, le Groupe du PPE s'engagerait à soutenir un candidat du Groupe Libéral à l'issue de l'élection directe de juin 1979.

Le vote intervint en plénière le 8 mars 1977. Au premier tour, Emilio Colombo obtint 81 voix, Georges Spénale 74 et Mickael B. Yeats 19. Le deuxième tour donne un résultat équivalent. Après une suspension de séance, le Groupe Socialiste annonce le retrait de Georges Spénale au profit de Mickael B. Yeats. Le troisième tour consacre l'efficacité de la stratégie du Groupe Démocrate-Chrétien. Emilio Colombo est élu avec 85 voix contre 77 voix à Mickael B. Yeats¹⁸⁵.

a Interview d'Egon Klepsch, le 15 mars 2004, à Coblenche.

Emilio Colombo est donc proclamé Président du Parlement européen. C'est une nouvelle victoire tactique pour le Groupe et son futur Président, Egon Klepsch.

Emilio Colombo est un des grands seigneurs de la DCI. Il est né en 1920; il est élu député dès la fondation de la République italienne en 1948 après avoir été membre de la Constituante en 1946. Il assume différentes responsabilités ministérielles dont les Affaires étrangères. Il devient Président du Conseil des ministres italien en 1970 jusqu'en 1972. Membre du Parlement européen en 1976, son engagement de militant européen et ses remarquables aptitudes diplomatiques lui confèrent l'autorité pour en devenir Président. Il fut de nouveau élu en 1978, puis en 1979, ce troisième mandat rompant avec la tradition établie jusqu'alors par les groupes politiques de limiter à deux années la durée de chaque Présidence.

À lui, en tant que Président de l'Institution, de veiller à la plus efficace transition politique et administrative entre le Parlement non élu et le Parlement élu. Son mandat prendra fin avec l'élection de Simone Veil, candidate du Groupe Libéral en juillet 1979.

Le Groupe du PPE aura ainsi respecté son engagement vis-à-vis des autres groupes du centre-droit. L'accord prévoit par ailleurs que les Libéraux voteront à leur tour pour un candidat PPE en 1982. Emilio Colombo reviendra au Parlement européen où il sera élu député de 1989 à 1992. Le Groupe lui remettra la médaille Schuman en 1986. Plus tard, nommé sénateur à vie de la République italienne, Emilio Colombo connaîtra à quatre-vingt-huit ans une profonde satisfaction dans son idéal européen: il participera à la cérémonie du 50^e anniversaire du Parlement européen organisée à Strasbourg le 12 mars 2008 à l'initiative de Hans-Gert Poettering.

Egon Klepsch à la Présidence du Groupe, Emilio Colombo à celle du Parlement européen, Leo Tindemans, tête de file du Parti Populaire Européen: les Démocrates-Chrétiens s'organisent pour faire du 10 juin 1979 une date historique.

Le Groupe, qui dispose maintenant de moyens financiers qui lui sont attribués par le budget du Parlement européen et qui sont proportionnels à son importance numérique, peut aider le jeune Parti PPE. 40 millions de FB, soit 1 million d'euros, sont versés au Parti pour publier le matériel de campagne, notamment des publications diffusant la plateforme électorale adoptée par le Congrès des 22 et 23 février 1979.

C'est la première fois dans l'histoire du continent que s'ouvre une telle perspective: convoquer à la même date les électeurs de neuf pays démocratiques pour y élire des députés qui siègeront ensemble.

Avec le recul historique, on mesure combien l'histoire est généreuse en événements significatifs et porteurs du même sens. Ainsi, l'année 1979 ne sera pas seulement celle des élections. Le 5 février, les négociations d'adhésion sont ouvertes avec l'Espagne et le Portugal. Elles seront longues et n'aboutiront qu'en 1986 à l'entrée effective de ces deux pays dans la Communauté européenne. La Grèce, elle, signe son traité d'adhésion le 28 mai, ce qui lui permettra de devenir le dixième membre, le 1^{er} janvier 1981. L'élargissement méditerranéen est donc en germe à la suite de la démocratisation de l'Europe du Sud, entraînant le rééquilibrage méridional du continent après l'élargissement septentrional de 1972.

Deux autres dates doivent être soulignées: le 13 mars 1979 est mis en place le système monétaire européen, sans lequel la future monnaie unique, l'euro, n'aurait pu voir le jour vingt ans après, le 1^{er} janvier 1999. Quelques semaines plus tard, le 3 mai 1979, Margaret Thatcher sera nommée Premier ministre de Grande-Bretagne. Elle s'avérera une partenaire difficile pour la Démocratie chrétienne sur le plan de la construction européenne, dont elle ne partage pas la finalité politique fédérale. Elle le fera savoir, parfois sans ménagement, tout au long des années 1980. Elle saura aussi faire preuve d'une grande fermeté vis-à-vis de Moscou et sera une alliée fidèle de Ronald Reagan dans le bras de fer qui opposera l'OTAN à l'Union soviétique sur la question de l'implantation des euromissiles.

Enfin, deux immenses personnalités croisent leur destin sans se connaître: le cardinal Karol Joseph Wojtyla vient d'être élu Pape le 16 octobre 1978 sous le nom de Jean-Paul II tandis que Jean Monnet s'éteint le 16 mars 1979 à l'âge de nonante et un ans dans sa maison d'Houjarray à 50 kilomètres de Paris. C'est dans cette maison que Jean Monnet et Robert Schuman ont discuté et mûri la proposition Schuman du 9 mai 1950. Immédiatement, Emilio Colombo propose au nom du Parlement européen un geste d'une forte portée symbolique: la maison est achetée par le Parlement européen et sera depuis cette date un musée conservant le souvenir de l'un des pères de l'Europe.

À Rome, Jean Paul II inaugurera un pontificat dont le message, soutenu par l'action, contribuera à changer le destin du continent quand s'effondreront, dix ans plus tard, les régimes communistes déconsidérés et impuissants en Europe centrale et orientale. Mais ces développements étaient à l'époque à peine imaginables: le Groupe et le PPE attendaient l'échéance, celle des résultats électoraux qui seront collectés dans les neuf pays de la Communauté et seront connus tard dans la soirée du dimanche 10 juin 1979.

Deuxième partie
LE TEMPS DES BÂTISSEURS
(1979-1994)

Chapitre XIV

ANATOMIE DU NOUVEAU GROUPE ÉLU (JUILLET 1979)

La victoire est éclatante, mais elle est en même temps frustrante. Pourquoi? Majoritaire en voix, le Groupe DC-PPE a recueilli 32,8 millions de suffrages, soit 29,6% des voix dans toute la Communauté. Pourtant, il n'occupe que la deuxième place dans le nouveau Parlement, avec 108 députés, tandis que le Groupe Socialiste, totalisant un nombre inférieur d'électeurs, 29,5 millions d'électeurs, soit 26,9% des suffrages, peut se prévaloir de 112 députés inscrits à son Groupe. L'explication est simple: les députés britanniques ont été élus sur la base d'un scrutin majoritaire par circonscription à un tour, qui amplifie radicalement les tendances de l'électorat. Celui qui arrive en première position dans sa circonscription gagne le siège. Comme les Conservateurs ont marqué une légère avance sur les Travailleurs dans la plupart des circonscriptions, ils ont totalisé 64 sièges sur 81 mandats. Mais les Conservateurs ne siègeront pas au Groupe du PPE et le Groupe Socialiste qui a intégré les 17 députés travaillistes a pu ainsi se prévaloir de la première place.

Néanmoins, le Groupe DC-PPE n'a pas caché sa satisfaction. Deux de ses leaders ont obtenu dans leurs pays des scores exceptionnels: les 983 600 voix de préférence de Leo Tindemans en Belgique et les 860 000 voix d'Emilio Colombo en Italie sont de véritables plébiscites pour les têtes de file démocrates-chrétiennes.

La CDU-CSU obtient 49,2% des voix en Allemagne, la DCI 36,5% en Italie, le CDA 35,6% des voix aux Pays-Bas, le CSV luxembourgeois 36 %, le Fine Gael 33 % en Irlande. En France, la situation est plus compliquée: la liste «Union pour la France en Europe», conduite par Simone Veil et dans laquelle étaient représentés les Démocrates-Chrétiens du CDS et les Libéraux de l'UDF, obtient un excellent score: 27,5%, laissant loin derrière elle l'autre composante de la majorité, la liste conduite par Jacques Chirac au nom de «La défense des intérêts de la France en Europe». C'est un cuisant échec pour la ligne euro-sceptique du RPR de l'époque, qui ne peut compter que sur 15 députés.

Le Groupe des Démocrates Européens de Progrès ne représente plus que 5% des élus du Parlement contre 8% dans le Parlement non élu. Quant aux députés de la liste Simone Veil, ils se répartissent en 9 membres au Groupe DC-PPE et 17 qui siègeront au Groupe Libéral.

Les résultats en Allemagne sont une surprise totale pour la coalition gouvernementale SPD-FDP dirigée par Helmut Schmidt, qui ne s'attendait pas à une telle avance des Démocrates-Chrétiens: 42 députés CDU-CSU contre 35 SPD et 4 FDP. Une décision importante qui sera en partie à l'origine de l'influence constante exercée par ses représentants au Parlement dans les législatures successives est prise par l'Allemagne: l'interdiction du double mandat avec un siège national à partir de 1980, à l'exception de Willy Brandt pour le SPD et de Hans Katzer pour la CDU.

L'excellente participation de l'électorat (70% chez les Six, beaucoup moins convaincante en Grande-Bretagne, 30%) marque l'intérêt de l'opinion publique pour la construction européenne et pour cette nouvelle forme de démocratie que permet l'élection directe. En tant que Président du PPE, Leo Tindemans prend acte de ce signal positif des électeurs: «Nous portons la lourde responsabilité de faire de ce Parlement une réalité, de le rendre crédible et de répondre aux espoirs de ceux qui nous ont élus. On ne mobilise pas impunément 180 millions d'électeurs pour en arriver à la constatation d'un Parlement impuissant ou incapable d'accroître ses pouvoirs, d'un Parlement s'abstenant de s'engager sur la voie tracée par les électeurs¹⁸⁶.»

Il était impressionnant d'assister le lundi 29 juillet à 16 heures 30, à la première réunion du Groupe, qui s'est réuni à Luxembourg. La Présidence est confiée au doyen d'âge, Guido Gonella. Il est l'un des fondateurs de la Démocratie chrétienne italienne, compagnon d'Alcide De Gasperi. Il a créé pendant la guerre *il Popolo* qui sera le journal de référence des Démocrates-Chrétiens. Plusieurs fois ministre, il a été candidat à la Présidence de la République en 1978.

Le Président souligne la portée historique de cette première réunion du Groupe élu. Il annonce la candidature d'Egon Klepsch, Président sortant, à sa réélection. On passe au vote. L'élection d'Egon Klepsch est acquise à la quasi-unanimité, 96 voix sur 99 présents, 3 bulletins blancs. Deux vice-Présidents également sortants sont réélus: Willem Vergeer, présenté par la délégation néerlandaise, Maria Luisa Cassanmagnago Cerretti, présentée par la délégation italienne, obtiennent 85 votes sur 91 et 4 bulletins blancs. Le Groupe a choisi la continuité et l'expérience des anciens pour amorcer cette phase nouvelle de son développement. Le Groupe a dans le même temps pris une décision qui marque symboliquement la nouvelle étape de son développement. Le 17 juillet,

il change son appellation. Le Groupe Démocrate-Chrétien (Groupe du Parti Populaire Européen) devient le Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrate-Chrétien), un pas de plus vers la laïcisation de la famille du centre et de la droite.

Dès les premières réunions, chacun fait connaissance avec son voisin. Les députés siègent dans la salle du Groupe selon un ordre alphabétique mêlant les nationalités.

L'impressionnante délégation allemande

La délégation allemande, forte de quarante-deux membres, est la plus impressionnante. De grands noms évoquent l'histoire de l'Europe des siècles passés: Otto von Habsburg, élu sur la liste CSU en Bavière, fils de Charles, Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie, de Bohême et de Croatie et de Zita Bourbon-Parme. Otto von Habsburg fut lui-même désigné en 1916 prince héritier de l'Autriche-Hongrie. En 1918, après la chute de l'empire, il est exilé en Suisse puis à Madère, en Espagne et en Belgique jusqu'en 1939. Le droit de retourner en Autriche ne lui fut accordé qu'en 1966. Certains membres, tel le Français Olivier d'Ormesson, issu lui-même d'une illustre noblesse de robe, s'adresse à lui en lui donnant du «Monseigneur». Mais Otto von Habsburg se présente avant tout comme un Européen et un militant politique de la démocratie et de la grande Europe. Il parle admirablement l'italien, l'espagnol, l'anglais, le portugais, le français, sans compter ses deux langues natales, l'allemand et le hongrois. Un député raconte cette anecdote: demandant à Otto von Habsburg, un soir, son pronostic à la veille d'un match de football Autriche-Hongrie, celui-ci lui rétorque: «Contre qui?» Doué d'un sens de l'humour percutant en plusieurs langues, farouche défenseur des droits des peuples, adversaire sans concession du communisme, Président du Mouvement paneuropéen et, à ce titre, très informé sur l'évolution politique de l'Europe centrale, Otto von Habsburg fut une des grandes figures du Groupe. Il y siégea vingt ans jusqu'en 1999 et reçut le titre de «membre d'honneur», seul dans ce cas jusqu'à présent. Coordinateur de la commission politique, son autorité s'étendait au-delà du Groupe du PPE à toute la majorité du centre-droit du Parlement. Reçu au Groupe pour son 95^e anniversaire le 13 novembre 2007 à Strasbourg, il eut droit à l'hommage unanime des députés présents.

La délégation allemande compte également d'autres fortes personnalités, comme par exemple Kai-Uwe von Hassel, ancien Président du Land de Schleswig-Holstein, ministre de la Défense, Président du Bundestag. En tant que Président de l'UEDC, Kai-Uwe von Hassel contribua à soutenir les partis démocrates-chrétiens dans les pays d'Europe

du Sud. Il se fit à ce titre expulser de Malte par l'ombrageux et peu démocrate Premier ministre socialiste de l'époque, Dom Mintoff. Il se rendit à plusieurs reprises en Turquie pour aider au rétablissement de la démocratie parlementaire.

Philipp von Bismarck, le neveu du «Chancelier de fer» se consacra à la commission économique du Parlement pendant dix ans et représentait les chambres de commerce et d'industrie allemandes. Son allure d'aristocrate prussien adouci par une extrême courtoisie à l'égard de chacun faisait impression.

Mais le plus essentiel pour la délégation allemande est de faire preuve de compétence et d'assiduité. Les gros effectifs ne suffisant pas à assurer l'influence politique, la présence quotidienne au Groupe, en commission, facilite la spécialisation et permet à des parlementaires élus et réélus pendant plusieurs mandats, de construire au Groupe une carrière solide. Ainsi, parmi cette nouvelle génération de députés allemands apparus en 1979, quatre y siègeront sans discontinuité jusqu'en 2009, soit trente années: Hans-Gert Poettering, Karl von Wogau, Ingo Friedrich et Elmar Brok (arrivé en 1980). Deux autres siègeront vingt-cinq ans: Ursula Schleicher et Hans-August Lückner. Cinq siègeront vingt ans: Siegbert Alber, Otto von Habsburg, Marlene Lenz, Kurt Malangré et Günter Rinsche. Une telle constance et un tel investissement personnel expliquent que certains de ces nouveaux élus poursuivront une carrière de premier plan au Parlement: Egon Klepsch sera Président du Groupe pendant douze années puis Président du Parlement. Hans-Gert Poettering suivra également un parcours exemplaire dans sa constante ascension. D'abord membre de la commission de politique régionale, il occupera au fil des législatures suivantes la Présidence de la sous-commission sécurité et défense, la vice-Présidence du Groupe puis la Présidence du Groupe, enfin la Présidence du Parlement européen. Ingo Friedrich deviendra vice-Président du Parlement, comme Siegbert Alber et Ursula Schleicher. Karl von Wogau commencera à être un député très actif à la commission économique dont il deviendra le Président avant de se consacrer aux questions de défense à la tête de la sous-commission sécurité et défense. Elmar Brok assumera des responsabilités multiples qui le conduiront à la Présidence de la commission des affaires étrangères et le désignèrent également pour représenter le Parlement dans la plupart des enceintes de négociation des nouveaux traités: Maastricht, Amsterdam, Nice, puis la Convention constitutionnelle. Il faut ajouter à cette liste Marlene Lenz, membre pendant vingt ans du Groupe, extrêmement active à la commission des femmes qu'elle présida. Marlene Lenz avait hérité de son père, ancien secrétaire d'État de Konrad Adenauer, la fibre politique et européenne, comme son frère

Carl Otto Lenz, ancien Secrétaire général du Groupe Démocrate-Chrétien du Parlement européen et longtemps membre du Bundestag.

Kurt Malangré, bourgmestre d'Aix-la-Chapelle, conserva également son siège pendant quatre législatures. Ce fut aussi le cas de Günter Rinsche. Cet ancien membre du Bundestag, haut responsable de la Fondation Adenauer, proche du chancelier Helmut Kohl dont il partageait le fort engagement européen, fut longtemps Chef de la délégation allemande. Son autorité morale et sa pondération en firent un partenaire écouté et respecté par les autres délégations. Enfin, quatre autres députés allemands élus en 1979 furent également des hommes clés pour les années suivantes: Horst Langes fut incontestablement «le monsieur budget du Groupe» tant il s'imposa dans les groupes de travail internes et la commission des budgets dont il fut le porte-parole dès 1979. Horst Langes appartient à cette catégorie de parlementaires pour qui le travail ne se mesure pas. Il affectionnait les longues séances de la «COBU», la commission des budgets, même les séances nocturnes, passant au crible chaque amendement, l'exercice budgétaire reprenant année après année le cours d'une mécanique puissante et incontournable. Horst Langes avait acquis à ce titre un réel pouvoir. Les députés des autres commissions le savaient et s'adressaient bien souvent à lui pour s'assurer du soutien du Groupe du PPE à leur amendement, lors du vote du budget. Horst Langes dut pourtant partager ce royal pouvoir avec un autre «Pape» de la stratégie budgétaire: le Bavarois Heinrich Aigner, membre du Parlement européen depuis 1961 et Président de la sous-commission du contrôle budgétaire de l'Assemblée non élue. Heinrich Aigner obtint que cette sous-commission s'érige en commission pleine, la commission de contrôle budgétaire, la «COCOB», qu'il préside dès 1979. Il occupa ce poste jusqu'en mars 1988, date de son décès. Il fut remplacé par le coordinateur Konrad Schön jusqu'à la fin de la législature.

Pour compléter cette galerie des portraits de la délégation allemande qui comptèrent dans la vie du Groupe durant les trois premières législatures, il faut ajouter au moins trois noms: Rudolf Luster, juriste berlinois, homme affable et souriant, siège au Parlement pour sa ville de Berlin depuis 1978. Il y restera jusqu'en 1994, présida la délégation allemande avant Günter Rinsche, contribua avec sa conviction fédéraliste européenne à la rédaction d'un projet de Constitution fédérale qu'il déposa au nom du Groupe sur le bureau de la commission institutionnelle du Parlement. À son initiative, le Groupe se rendit à plusieurs reprises à Berlin, exprimer sa solidarité à l'égard des victimes du mur. Reinhold Bocklet est un pur Bavarois qui s'attacha pendant son mandat au Groupe, de 1979 à 1993, à deux dossiers principaux: l'agriculture

et la loi électorale uniforme. Sa compétence l'amena à quitter le Groupe en 1993 pour exercer des fonctions ministérielles dans le gouvernement bavarois. Enfin, Bernhard Sälzer, homme d'influence au sein de la délégation allemande, participera d'abord aux travaux de la commission de l'énergie et de la recherche. Il conduisit pour Egon Klepsch des missions sensibles auprès des partis proches de la Démocratie chrétienne en Europe du Sud. Devenu vice-Président du Groupe en 1992, quand celui-ci était présidé par Leo Tindemans, il disparut prématurément dans un accident de voiture en décembre 1993 et fut remplacé à son poste par Horst Langes jusqu'à la fin de la législature.

La délégation italienne, l'autre «grand»

La délégation italienne, forte de trente membres, est l'autre grande délégation du Groupe du PPE. Elle comptait Emilio Colombo, le Président du Parlement sortant qui fut, dès juillet 1979, élu Président de la commission politique. Quelques mois après son élection, Emilio Colombo fut appelé de nouveau à jouer un rôle central dans la politique italienne et européenne. Nommé ministre des Affaires étrangères en mars 1980, il sera l'auteur, avec son homologue allemand Hans-Dietrich Genscher, d'une initiative en novembre 1981 qui sera à l'origine de l'Acte unique européen, première relance substantielle de la construction européenne depuis les traités de Rome. Emilio Colombo reviendra au Parlement en 1989.

Une autre éminence de la Démocratie chrétienne italienne et internationale fait son entrée au Groupe: Mariano Rumor, membre de l'Assemblée constituante italienne en 1946, cinq fois Président du Conseil dans son pays et Président de l'Union mondiale des Démocrates-Chrétiens. Mariano Rumor, aussi souriant, diplomate et volubile qu'un cardinal italien, succéda à Emilio Colombo à la tête de la commission politique. Cet homme de négociations et de compromis excella dans cette fonction considérée par les Démocrates-Chrétiens italiens comme la fonction noble par excellence dans un Parlement, *a fortiori* au Parlement européen, lieu de toutes les confluences politiques internationales.

Plusieurs députés sortants allaient retrouver leur siège dans le nouveau Parlement élu. Parmi eux se trouve Dario Antoniazzi, membre du Parlement de 1972 à 1976, plusieurs fois ministre, qui siégera au Groupe jusqu'en 1989. Orateur proluxe et très attaché à la vitalité du Parti Populaire Européen dont il était le vice-Président, Dario Antoniazzi fut un membre actif de la délégation italienne dont il fut le porte-parole. Son fils Alfredo Antoniazzi reprit le flambeau de la politique comme

député du Groupe du PPE depuis 2004, élu sur la liste Forza Italia. Mario Pedini, lui aussi ancien ministre, dont l'autorité dans les affaires scientifiques et culturelles s'était affirmée dans le précédent Parlement fut, dès 1979, élu Président de la commission de la jeunesse, de la culture, de l'éducation, de la formation et des sports. Il quitta le Parlement européen en 1984 après quinze années de mandat. Giosuè Ligios qui avait, depuis 1972, été l'un des animateurs du Groupe Démocrate-Chrétien dans le domaine de l'agriculture, retrouva en 1979 sa commission de prédilection dont il fut le vice-Président. D'autres députés italiens représentant les intérêts de l'électorat rural et les activités agroalimentaires: Alfredo Diana et Roberto Costanzo s'inscrivirent à cette commission, tous deux écoutés et respectés dans leur délégation, ainsi que Joachim Dalsass, représentant germanophone de la province du Sud du Tyrol qu'il représenta jusqu'en 1994.

Giovanni Bersani fut une des figures les plus familières et fidèles au Groupe Démocrate-Chrétien PPE au sein duquel il siégea vingt-neuf années, de 1960 à 1989. Son intérêt se porta d'abord sur les questions sociales dont il se sentait proche en tant qu'ancien dirigeant de l'association des travailleurs chrétiens italiens. Mais il donna sans doute la plus grande part de lui-même dans la promotion des relations entre l'Europe et l'Afrique. Coprésident de l'Assemblée paritaire de la convention de Lomé de 1977 à 1979, il fut vice-Président de la commission du développement et se rendit à de multiples reprises en Afrique, où il noua des liens personnels durables avec ceux des Africains qui tentaient sur place, souvent au péril de leur vie et sans beaucoup de succès, d'y développer la démocratie. Il sera, avec le vice-Président néerlandais Willem Vergeer, à l'origine de la Fondation africaine que le Groupe constitua en septembre 1981 pour identifier et aider les jeunes leaders qui pourraient y favoriser l'émergence de la Démocratie chrétienne dans certains de ces pays.

Maria Luisa Cassanmagnago Cerretti, élue de Milan depuis 1976, est à nouveau désignée par la délégation italienne pour exercer la fonction de vice-Président du Groupe. Cette Milanaise, proche des milieux populaires, a le geste et la parole exubérants. Elle sera toujours assidue au Groupe jusqu'en 1994. Elle accéda à la vice-Présidence du Parlement européen puis à la Présidence de la commission politique.

Pietro Adonnino n'exercera qu'un mandat de 1979 à 1984. Cet avocat au profil élégant est également un bon orateur. Membre titulaire à la commission budgétaire, il gagnera sa renommée quand il sera nommé par le Conseil européen de Fontainebleau le 26 juin 1984, Président du Comité pour l'Europe des citoyens, chargé de proposer des mesures concrètes pour faire mieux connaître aux citoyens de la Communauté

les avantages de la construction européenne et la nécessité de la faire progresser. Le rapport Adonnino fut remis avec deux autres documents qui allaient permettre l'ouverture d'une Conférence intergouvernementale au Conseil européen de Milan les 28 et 29 juin 1985.

Enfin, la délégation italienne compte dans ses rangs un Napolitain de grande conviction européenne, Paolo Barbi. Né en 1919, brillant orateur, féru de culture classique, il s'inscrit dans la tradition d'une Démocratie chrétienne fédéraliste et progressiste. Il sera le seul Italien qui accèdera à la Présidence du Groupe quand, en janvier 1982, Egon Klepsch renonce à son poste pour se présenter à la Présidence du Parlement. Les séances du Groupe présidées par Paolo Barbi sont mémorables. Certaines réunions en fin de journée à Strasbourg donnaient lieu à des débats enflammés. La voix puissante du Président résonnait dans la salle. Il donnait l'impression de ne pas avoir besoin du micro pour se faire entendre. D'autres membres de la délégation italienne exposaient leurs convictions avec tout autant d'énergie. Certains quittaient la salle en gesticulant. Tout le monde se retrouvait le lendemain entre amis... Paolo Barbi était très favorable au projet d'Europe fédérale. Il quitta le Parlement en 1984 mais resta très actif au sein de la délégation italienne du PPE. Il observa avec tristesse le déclin de son propre parti à partir de 1992 et marqua son regret devant ce qu'il appelle «l'involution tactique» du PPE dans les années qui suivirent: la perte d'identité démocrate-chrétienne et européenne et l'élargissement du PPE aux Conservateurs^a.

Des fortes personnalités au sein des délégations belge, française, néerlandaise, irlandaise et luxembourgeoise

Les trente-sept autres députés du Groupe se répartissent en cinq délégations dont trois d'un poids numérique équivalent: les Néerlandais 10 membres, les Belges 10 et les Français 9. Les Irlandais comptent 4 membres et les Luxembourgeois 3.

Les députés belges et néerlandais firent preuve d'une grande assiduité que n'explique pas uniquement la proximité géographique de ces deux pays des lieux de travail du Parlement. Les partis démocrates-chrétiens du Benelux sont traditionnellement proeuropéens, une attitude qu'ils adoptèrent dès le début de la construction européenne. Ils voyaient dans cet engagement la garantie du non-retour des guerres dont leurs populations et leurs territoires avaient cruellement souffert. Ils considéraient également l'Europe supranationale comme l'antidote au penchant des grands pays à l'hégémonie.

a Interview de Paolo Barbi à Bruxelles le 4 février 2004.

Primus inter pares, Leo Tindemans a aidé, grâce au grand nombre de voix de préférence qui se portèrent sur son nom, au succès de la liste de son parti, le CVP flamand. Le Président du PPE quitta le Groupe en décembre 1981 avec son compatriote Paul De Keersmaeker pour siéger au gouvernement belge, retrouvant ainsi un portefeuille à la mesure de ses capacités, celui de ministre des Affaires étrangères. Il revint en 1989 au Groupe, qu'il présida à partir de janvier 1992.

Deux autres députés belges s'inscrivirent durablement dans le paysage du Groupe du PPE, chacun avec son propre style. Fernand Herman, ancien ministre de l'Économie, député élu à Bruxelles même, homme volontaire, orateur brillant et passionné, il fut un véritable croisé de l'Europe. Il s'illustra avec constance, tout au long des vingt années qu'il passa au Groupe, de 1979 à 1999, à la défense de deux visions complémentaires: celle de l'Europe économique et monétaire et celle de l'Union politique. Chaque fois qu'un débat de fond engageant des choix stratégiques se posait au Groupe, Fernand Herman défendait inlassablement l'approche communautaire, celle qui mettait au centre du système une Commission indépendante, un Parlement démocratique et un Conseil votant à la majorité. Rapporteur de la commission institutionnelle pour la Constitution, Fernand Herman n'hésitait pas, en militant de base, à affronter les eurosceptiques parfois sans ménagement mais toujours avec le don d'expliquer clairement sa position et le souhait de la faire partager.

Dans un style totalement différent, Lambert Croux, son compatriote issu du Limbourg flamand, a assumé avec sérieux et méthode ses fonctions de Président du groupe de travail A, qui, au sein du Groupe, coordonnait les activités politico-institutionnelles. Il fut également vice-Président du Groupe de 1987 à 1989 et termina à ce poste son deuxième et dernier mandat au Parlement. Il fut le rapporteur du Groupe pour la négociation de l'Acte unique européen et s'affirma comme un partisan pondéré de la méthode graduelle de conquête de pouvoir du Parlement européen.

Chez les Néerlandais, l'assiduité et la compétence étaient également de mise. Hanja Maij-Weggen totalisa quatre mandats, de 1979 à 1989, puis de 1994 à 2004, après une interruption que lui valut une carrière ministérielle dans le gouvernement CDA de Ruud Lubbers. Hanja Maij-Weggen, infirmière de formation, avait trente-cinq ans quand elle fut élue en 1979. Inscrite à la commission de l'environnement, elle s'est rapidement acquise une forte popularité aux Pays-Bas, en affrontant de puissants groupes d'intérêt des chasseurs de bébés phoques dans l'Arctique canadien. Après avoir suscité une vigoureuse campagne d'opinion en Europe, Hanja Maij-Weggen fit adopter par le Parlement

européen, en mars 1982, une résolution sur le «commerce communautaire des produits dérivés des phoques», ce qui facilita une prise de décision au niveau européen sur la limitation des importations de fourrures. À son retour au Groupe en 1994, elle exerça les fonctions de vice-Présidente du Groupe et de Chef de délégation néerlandaise et élargit son champ d'activité aux questions sociales et institutionnelles.

Deux autres députés néerlandais furent élus sur trois législatures de 1979 à 1994: Bouke Beumer acquit ses galons à la commission économique et monétaire. Son travail sérieux et son attitude réservée lui valurent la considération de ses collègues. Il fut Président de la commission de la jeunesse et de la culture de 1982 à 1984 puis Chef de la délégation néerlandaise du Groupe. Jean Penders était passionné par la politique internationale et la sécurité européenne. Membre de la commission politique, il fut rapporteur sur la question du Moyen-Orient et d'autres thèmes de la coopération politique. Très actif, toujours bien informé, Jean Penders formait avec Otto von Habsburg une équipe à tempérament et orientation politique complémentaires qui agissait efficacement au sein de la commission politique. Enfin, deux parlementaires, membres du Parlement non élus retrouvèrent leurs sièges: Harry Notenboom qui, depuis 1971, s'illustrait à la commission budgétaire dans la conquête progressive des pouvoirs et procédures du Parlement européen, et Willem Vergeer, vice-Président chargé des relations internationales, qui remplit un grand nombre de missions au nom du Groupe en Afrique et vers d'autres continents.

Nicolas Estgen fut élu et réélu sur la même période de 1979 à 1994 au nom du grand-duché du Luxembourg. Il veilla aux intérêts de son pays, notamment dans la question du siège. Il fut élu vice-Président du Parlement européen de 1982 à 1984.

La délégation française compte neuf membres issus de la composante démocrate-chrétienne de l'UDF. Jean Lecanuet, à la fois Président de l'UDF et du CDS, est, depuis les années 1960, l'incarnation du centrisme européen en France. Il sera par la suite l'un des premiers à reconnaître en Valéry Giscard d'Estaing le porte-parole moderne de cette famille politique. Sénateur et maire de Rouen, ses multiples mandats empêchent quelque peu ce brillant orateur, philosophe de formation et homme de culture, d'occuper toute sa place au Parlement et au Groupe.

Jean Seitlinger, élu de la Moselle depuis 1956, ancien compagnon de Robert Schuman, Secrétaire général du PPE, est un fidèle de la Démocratie chrétienne, tout comme André Diligent, sénateur du Nord, Secrétaire général du CDS, et Maurice-René Simonnet, ancien ministre MRP, qui deviendra Trésorier et vice-Président du Groupe.

Avec Louise Moreau, l'une des rares femmes du Groupe du PPE^a, ancienne résistante, parachutée dans la France occupée, député-maire de Mandelieu-la-Napoule où le Groupe tint ses Journées d'études, les membres français forment une équipe qui se reconnaît avant tout dans la figure historique de Pierre Pflimlin qui siège aussi parmi eux. Le maire de Strasbourg, qui occupe ce mandat depuis 1959, est né en 1907. Alsacien jusqu'au plus profond de son être, il voue toute son énergie et son immense talent à la cause européenne et à la réconciliation franco-allemande. Aussi brillant orateur en allemand qu'en français, Pierre Pflimlin a, quand il est élu au Parlement européen, déjà une carrière exceptionnellement riche de sens et de succès. Président du Conseil, ministre sous la IV^e République et, dans le gouvernement du général de Gaulle, il sacrifia sa carrière nationale en 1962 pour défendre ses convictions européennes. Ancien membre du Parlement européen non élu et Président du Conseil de l'Europe, il sera vice-Président du Parlement européen de 1979 à 1984.

L'estime unanime qu'il suscita au sein du Groupe conduisit la délégation allemande à le proposer à la Présidence du Parlement européen en juillet 1984. Son élection ouvrira un nouveau chapitre dans le destin de cet homme de la frontière qui exercera avec autorité et enthousiasme ses fonctions jusqu'en janvier 1987.

Enfin, pour clore cette galerie de portraits, nécessairement sommaire, d'hommes et de femmes qui se retrouvèrent siégeant au Groupe du PPE, il faut citer l'Irlandais John Joseph McCartin, qui, sans interruption, de 1979 à 2004, travailla consciencieusement à la commission agricole et prit des initiatives qui contribuèrent à la paix et au développement de l'Irlande du Nord. John Joseph McCartin, vice-Président sortant du Groupe, recevra des mains du Président, Hans-Gert Poettering la médaille Robert Schuman lors d'une cérémonie à Budapest, le 7 juillet 2004.

a Huit femmes font partie du Groupe du PPE pendant cette première législature : Hanna Walz, Marlene Lenz, Renate-Charlotte Rabbethge, Ursula Schleicher pour la délégation allemande, Maria Luisa Cassanmagnago Cerretti et Paola Gaiotti De Biase pour la délégation italienne, Louise Moreau pour la délégation française et Hanja Maij-Weggen pour les Pays-Bas.

Chapitre XV

VIE POLITIQUE ET ORGANISATION DU GROUPE DURANT LA PREMIÈRE LÉGISLATURE (1979-1984)

Egon Klepsch sera «l'homme orchestre» de la transition entre l'ancien Groupe non élu et le Groupe de 1979. Sur les 107 députés, seuls 27 sont issus de la précédente Assemblée. Il faut innover dans l'organisation et faire évoluer les méthodes de travail pour s'adapter aux nouvelles tâches et au nouveau rythme du Parlement. D'abord s'assurer que chaque député dispose d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant dans chacune des quinze commissions parlementaires. Quatre d'entre elles sont présidées par des membres du PPE: Mariano Rumor pour la commission politique, Hanna Walz pour celle de l'énergie, le Néerlandais Frans van der Gun pour les affaires sociales et Heinrich Aigner à la COCOBU. Le Groupe dispose, par ailleurs, de la vice-Présidence dans toutes les autres commissions et des Présidences d'un grand nombre de délégations interparlementaires avec des pays tiers.

Egon Klepsch maintient la structure des groupes de travail A (politique), B (économique) et C (budget) regroupant les membres de plusieurs commissions, chargés de préparer les débats en plénière pour chaque rapport, de présenter les amendements et de proposer la liste des orateurs. Le groupe de travail A est présidé par Maria Luisa Cassanmagnago Cerretti, le groupe B par Egon Klepsch lui-même, et le groupe C par Willem Vergeer. Chacun est assisté par un coordinateur, Giosuè Ligios pour le A, Siegbert Alber pour le B et Sjouke Jonker pour le C.

Étoffer le Secrétariat et conserver sa nature supranationale, la tâche de Giampaolo Bettamio

Le plus urgent est d'étoffer le Secrétariat. Le budget du Parlement prévoit, dans ses exercices 1980 et 1981, une augmentation sensible des agents destinés aux groupes politiques pour tenir compte du doublement des membres depuis l'élection. Il est donc décidé, en décembre

1979, puis en février 1980, de donner un statut au personnel et de préciser les règles de fonctionnement du Secrétariat. Celui-ci se structure. Plusieurs Services sont créés: le Secrétariat central, les travaux parlementaires, la presse et le Service documentation.

Giampaolo Bettamio est l'homme chargé de cette réorganisation. Egon Klepsch suit de très près les affaires du personnel mais il fait confiance à son Secrétaire général, âgé de quarante ans, pour la mise en œuvre des décisions de la Présidence. Giampaolo Bettamio était entré au Groupe en 1973 après ses études universitaires à Bologne, dont il est originaire. Il avait rejoint Bruxelles pour représenter la presse professionnelle des chambres de commerce et d'industrie italiennes. Proche de la DCI, il est coopté par Alfred Bertrand et Hans-August Lücker pour assurer les premières relations publiques du Groupe. Succédant à Alfredo De Poi en 1976, il a eu le temps de nouer avec Egon Klepsch les contacts de travail nécessaires à une bonne coopération entre un Président allemand méthodique et frontal et un Secrétaire général italien imaginatif et diplomate. Les deux hommes communiquent en anglais et se sont suffisamment bien compris pour que leur collaboration se poursuive sans heurt apparent de 1977 à 1982 puis de 1984 à 1986^a. Giampaolo Bettamio a également été confirmé dans ses fonctions sous la Présidence de Paolo Barbi de 1982 à 1984.

En septembre 1980, le Secrétaire général présente au Bureau du Groupe l'organigramme prévu en 1981. Plus d'une vingtaine d'administrateurs et autant de secrétaires vont être engagés en quelques mois. Ils seront soumis au statut des Communautés et travailleront dans un esprit supranational. Certaines délégations tentent, en vain, de proposer une «commission pour les affaires du personnel» composée de membres de chaque délégation nationale et compétente, entre autres, pour le recrutement. Le Président et le Secrétaire général s'y opposent. Ils proposent en alternative un Comité mixte composé de trois membres du personnel et de trois parlementaires qui agirait comme autorité de surveillance. Mais la Présidence du Groupe reste seule compétente pour proposer au Bureau administratif l'engagement de fonctionnaires après un concours de sélection qui sera progressivement aligné sur les

a Giampaolo Bettamio, nommé Directeur au Parlement européen en février 1986, rejoint le cabinet d'Egon Klepsch en 1992, quand celui-ci devient Président du Parlement européen. Après le succès de Silvio Berlusconi aux élections européennes de juin 1994, Giampaolo Bettamio est chargé par les députés de Forza Italia de les aider à constituer un nouveau groupe politique et d'en animer le Secrétariat général. Ainsi, l'ancien Secrétaire général du Groupe DC-PPE devient-il Secrétaire général du Groupe Forza Europa, groupe qui se fonda dans le Groupe du PPE en juin 1998. Giampaolo Bettamio est élu sénateur de Forza Italia et réélu au Sénat italien en 2008.

procédures internes du Parlement. Fernand Herman est chargé de rédiger le statut du personnel qui sera adopté peu après.

Le Groupe du PPE devait aussi obtenir un résultat qui bénéficie désormais au personnel de la plupart des groupes politiques. Comme le souligne non sans fierté Giampaolo Bettamio: «Le statut est né de la nécessité de mettre sur papier les accords que le personnel et les parlementaires passaient entre eux. Ce sont les Démocrates-Chrétiens qui ont exporté cette formule aux Socialistes. Le contraire eut été plus logique. Il eut été plus logique que ce soit le Parti Socialiste, le Parti des Travailleurs qui prenne cette initiative. Mais non, ce fut nous^a.»

Ainsi ces premiers mois voient apparaître dans les locaux de Luxembourg et de Bruxelles une nouvelle génération de collaborateurs portée par la vague de l'élection directe et la dynamique qu'elle enclenche. Dès la fin de l'année 1980, des agents affectés à Bruxelles purent trouver un bureau dans les nouveaux locaux rue Belliard au cœur du quartier européen. Le premier organigramme du Secrétariat du Groupe publié en septembre 1981 présente trente-quatre collaboratrices et vingt-deux collaborateurs de sept nationalités, en moyenne beaucoup plus jeunes que les parlementaires et dont certains effectueront une longue carrière au sein du Groupe, d'autres bifurquant dans l'administration du Parlement après une procédure de concours^b. Certains quitteront définitivement le Parlement pour d'autres horizons. D'autres poursuivent leurs carrières dans l'administration du Parlement comme Karl Colling, Directeur des finances; Stefan Pfitzner, Chef de division aux relations extérieures.

a Interview de Giampaolo Bettamio, Rome, 28 mai 2008.

b Sur les 56 agents recensés en 1981, 18 sont encore en fonction en 2009: Paolo Licandro, Secrétaire général adjoint, et Pascal Fontaine, conseiller spécial, Robert Fitzhenry, Chef du Service de presse, fier de ses origines irlandaises, toujours bien informé et aux allures débonnaires; Béatrice Scarascia Mugnozza, Chef du Service des relations avec les parlements nationaux, qui travaille auprès de la commission constitutionnelle depuis sa création et dont le père, Carlo Scarascia Mugnozza, personnalité de la Démocratie Chrétienne italienne d'après-guerre, a été membre du Groupe et commissaire; Werner Krögel, responsable du groupe de travail C après avoir longtemps suivi la commission agricole où l'ont servi ses origines bavaroises; Arthur Hildebrandt, Chef du Service des relations internationales, infatigable globe-trotter du Groupe, qui, au titre des missions qu'il a accomplies auprès des parlementaires, a visité plus de soixante pays d'Afrique, d'Amérique centrale et d'Asie, y compris la Papouasie et Samoa... Outre les cinq collaboratrices citées p. 148, Michèle Melia est, depuis 1981, assistante du responsable de la presse francophone. Guy Korthoudt, longtemps détaché au PPE, dont il fut le Secrétaire général adjoint, Valeria Laurenti, Angela Kaladjis, Marilena Deriu, Fiona Kearns et Monique Pocket, agents recrutés pendant cette période 1979-1981 sont toujours en activité au Groupe en 2009, ainsi que Pascaline Raffegau, d'abord au cabinet du Président Pierre Pflimlin, puis au Groupe depuis 1985.

Un Secrétariat stable, facteur de continuité du Groupe

Le statut des agents temporaires à durée indéterminée ne leur garantit pas juridiquement la titularisation et le statut de fonctionnaire. Dans la pratique, il a été extrêmement rare que le Groupe mette unilatéralement fin, après préavis, au contrat d'un de ses agents, sauf motif grave. Le recrutement des fonctionnaires du Groupe est opéré sur la base de différents critères: la qualification universitaire, la compétence professionnelle, les connaissances linguistiques et la «culture du Groupe». Au fil des années, le renouvellement a tenu compte des nouvelles délégations entrant au Groupe. Une clé de répartition nationale est utilisée tout en tenant compte des besoins fonctionnels propres au Secrétariat: compétences techniques (informatique et comptabilité), diversité géographique et représentativité politique. Il est également admis que les variations du nombre de membres du Groupe et leur répartition en tant que délégations nationales, variations qui suivent chaque renouvellement du Parlement, ne devaient pas affecter brutalement la stabilité de l'emploi des agents et le fonctionnement du Secrétariat. Ainsi, certaines délégations sont-elles sous-représentées pendant un certain temps pour faire face au surnombre des agents d'une autre nationalité dont les membres ont connu une sévère défaite lors des élections. Le Secrétaire général a pour mission de négocier avec ses homologues des autres groupes des arrangements qui permettent de «lisser» les effectifs des groupes, tenant compte à la fois de la nécessité du service et des situations personnelles. Cette relative sécurité des fonctionnaires du Groupe est recherchée dans l'intérêt général du Groupe. Le sentiment d'appartenance qui stimule le dévouement et l'engagement de chacun contribue à la qualité du travail de chaque agent du Secrétariat. Sans un Secrétariat motivé et stable, l'esprit supranational qui anime le Groupe et résulte de la confiance entre les parlementaires et leurs collaborateurs serait moins développé et moins performant.

Les bienfaits progressifs des nouvelles technologies

Les conditions de travail des parlementaires et des fonctionnaires ont bénéficié de progrès technologiques qui ont commencé à paraître dans les années 1980. En séance plénière, à Strasbourg, les députés à peine élus devaient affronter les épuisantes tentatives de flibusterie parlementaires menées par le Radical italien Marco Pannella. Celui-ci, pour faire obstacle au vote du nouveau Règlement du Parlement européen présenté par Rudolf Luster au nom de la commission du règlement, avait déposé plusieurs milliers d'amendements qui devaient être repoussés un par un à main levée. Les services techniques du Parlement

installèrent le vote électronique qui put fonctionner et accélérer la procédure de vote dès le 6 novembre 1979 pour le vote budgétaire.

Le premier télécopieur dont a disposé le Groupe date du 3 octobre 1979. Il faudra attendre encore trois années, en octobre 1982, pour bénéficier en petit nombre des premières machines à traitement de texte. Qui se souvient des heures consacrées par les collaboratrices à dactylographier chaque changement de texte, chaque amendement apporté au fil des discussions, nécessitant la retape complète du texte? Mais la vraie révolution informatique eut lieu dix ans plus tard, à la suite d'un plan d'équipement présenté en décembre 1990 par Paolo Licandro et qui permit dès lors au Groupe de disposer d'un service informatique de pointe^a. Les aspects matériels du travail des parlementaires et des fonctionnaires du Groupe sont très particuliers: il faut y inclure les distances qui séparent les trois lieux de travail et les circonscriptions d'origine du parlementaire. Les autoroutes sont souvent surchargées, les avions en retard à cause de conditions climatiques défavorables ou d'une grève. Les cantines précèdent les déplacements d'une capitale à l'autre et peuvent s'égarer, privant momentanément d'un dossier celui ou celle qui en avait précisément urgemment besoin. La télématique et les ordinateurs portables réduiront petit à petit cette dépendance des «nomades» du Parlement européen à l'égard de leur principal instrument de travail: le papier qui fixe la parole...

L'insuffisance des relations aériennes entre Strasbourg et les capitales européennes est, pendant les premières années du Parlement élu, l'une des plaintes régulièrement formulées par les députés venant d'Italie, d'Irlande, ensuite de Grèce et de la péninsule Ibérique. Les longues heures de voyage par tous moyens (avion, voiture et train) sont autant de contraintes et de remises en cause du *statu quo* entre les États membres sur la question du siège. Les adversaires de Strasbourg et partisans d'un siège unique à Bruxelles se recrutent dans tous les groupes politiques, y compris au Groupe du PPE, à l'exception constante et notable des délégations allemande, française et luxembourgeoise, sensibles à la valeur symbolique de la capitale de l'Alsace. Les rapports à la commission politique sur le thème du siège seront autant l'occasion pour les deux camps de s'affronter et il fallut attendre les arrêts de la Cour de justice et en fin de compte la décision des Chefs d'État au Conseil européen d'Édimbourg du 12 décembre 1992 pour que cette question soit considérée comme durablement réglée. L'amélioration des liaisons aériennes contribue également à apaiser le climat entre

a Ce service est géré efficacement par Walter Petrucci, recruté en 1986.

pro et antistrasbourgeois, même si les arguments institutionnels en faveur du siège unique continuent à alimenter la discussion.

Le Groupe du PPE convainc les parlementaires grecs de le rejoindre (décembre 1981)

L'élection directe de juin 1979 avait été précédée quelques semaines auparavant de la signature du traité d'adhésion du dixième État membre, la Grèce. L'entrée en vigueur prenant effet le 1^{er} janvier 1981, ce fut une des premières décisions politiques importantes du Groupe que de s'assurer de la participation de députés grecs. Autant la perspective est facile pour le Groupe Socialiste, auquel le PASOK est affilié, autant pour le PPE demeurent des incertitudes sur le choix qui sera fait par la Nea Demokratia au pouvoir à Athènes, menée par Constantin Karamanlís. La Nea Demokratia n'appartenant pas au Parti PPE, ses députés pourraient aussi bien siéger au Groupe Libéral, au Groupe Conservateur ou même au Groupe Gaulliste, comme, bien entendu, au Groupe du PPE. Les députés grecs, délégués par le Parlement grec, ne prirent pas de décision et siégèrent dans les non-inscrits pendant quelques mois. Des élections au suffrage universel direct étaient prévues au 18 octobre 1981. Egon Klepsch voulut marquer un point pour son Groupe: par l'intermédiaire de Giulio Andreotti, qui avait de bons contacts avec son collègue grec au ministère des Affaires étrangères, il mena une délégation en Grèce dès le lendemain des élections. Pour convaincre son futur partenaire, Egon Klepsch eut une idée. Il coloria devant eux une représentation de l'hémicycle. Le PPE apparut clairement et massivement au centre du Parlement, laissant sur sa droite, presque marginaux, les autres groupes du centre-droit. Cet argument, assorti d'une promesse de deux postes de responsabilité au nom du Groupe du PPE, dont un siège de vice-Président du Groupe, convainquit la direction de la Nea Demokratia. C'est ainsi que les huit députés grecs fraîchement élus rejoignirent le Groupe du PPE le 23 décembre 1981, portant ses effectifs à 117 membres^a.

La bataille perdue d'Egon Klepsch pour le «perchoir» et l'élection de Paolo Barbi (1982)

Ce fut un beau succès tactique pour Egon Klepsch qui ouvrit la voie à l'élargissement progressif du Groupe à des partis partageant les valeurs du PPE sans faire historiquement partie de la Démocratie chrétienne.

a Interview d'Egon Klepsch, à Coblenze, le 15 mars 2004.

Mais ce succès ne permit pas au Président du Groupe de réaliser en janvier 1982 son ambition d'être porté à la tête du Parlement. Egon Klepsch posa le problème de la succession de Simone Veil, élue en juillet 1979, dès le 13 mai 1981, devant la Présidence et le Bureau du Groupe. Il rappela que l'accord passé avec le Groupe Libéral d'une alternance avec le Groupe du PPE, à l'issue du mandat de deux ans et demi de Simone Veil, n'engage pas formellement les Conservateurs. Ceux-ci appartenaient à la majorité du centre-droit. Il serait inopérant, pour eux, sur le plan politique, de favoriser l'élection d'un Socialiste. Aussi Egon Klepsch propose-t-il que le Groupe du PPE désigne en son sein le candidat à la Présidence. Lui-même est candidat, Leo Tindemans également. Un premier vote a lieu à Bruxelles le 9 octobre 1981, Egon Klepsch ayant obtenu que, par référence aux règles du Groupe CDU au Bundestag, le vote par correspondance soit admis sous le contrôle du Secrétaire général^a. Le vote a lieu et les deux candidats sont en ballottage. Finalement, le 5 octobre, Egon Klepsch reçoit l'investiture du Groupe à l'issue d'une intense activité politique et parfois même d'une certaine émotion au sein des délégations nationales. Mais la partie est loin d'être gagnée. Les Libéraux annoncent qu'ils ne présentent pas de candidat, respectant leur accord. Mais les Conservateurs présentent celle de leur Président de Groupe, Sir James Scott Hopkins. Certains pensent que, conformément au règlement, ils maintiendront leur candidat pendant les trois premiers tours pour lesquels la majorité absolue est nécessaire et se retireront après négociations au quatrième tour en faveur du candidat du centre-droit le mieux placé, Egon Klepsch.

Le scénario espéré n'est pas suivi. Les Conservateurs maintiennent leur candidat jusqu'à l'élection du Socialiste néerlandais Pieter Dankert au quatrième tour de scrutin. Entre Egon Klepsch et les Conservateurs anglais, les cicatrices seront longues à guérir. Lui-même pense que certains Libéraux n'ont pas respecté leurs engagements^b. Ce fut, comme le prévoit la procédure, un vote secret. Dans le secret des urnes, tout est possible...

Cette défaite d'Egon Klepsch ouvrit néanmoins au Président du Groupe la porte du Bureau du Parlement puisqu'il fut élu vice-Président du Parlement. Il reviendra ensuite par la « grande porte » après son élection de 1992.

Quelques jours après l'élection du Président du Parlement européen, le Groupe du PPE renouvelle ses propres instances pour la demi-législature à venir. Paolo Barbi est élu Président du Groupe, Willem Vergeer

a Le vote par procuration n'est désormais plus prévu dans le Règlement du Groupe.

b Interview d'Egon Klepsch, à Coblenz, le 15 mars 2004.

conservera son poste de vice-Président, Siegbert Alber devient vice-Président au titre de la délégation allemande et une troisième vice-Présidence du Groupe fut créée pour le Grec Konstantinos Kallias, conformément aux accords passés avant l'adhésion de la Nea Demokratia. Une nouvelle fonction élective ajouta *de facto* une quatrième vice-Présidence, celle de Trésorier, qui fut confiée à Maurice-René Simonnet. Par ailleurs, le Groupe du PPE fait élire cinq vice-Présidents du Parlement. Deux autres décisions organisationnelles sont prises: fusion entre le Bureau et l'ancien Bureau administratif et création d'un quatrième groupe de travail permanent. Ceux-ci sont confiés respectivement à Lambert Croux (groupe A), à Philipp von Bismarck (groupe B), à Horst Langes (groupe C) et à Maria Luisa Cassanmagnago Cerretti (groupe D).

La Présidence de Paolo Barbi est marquée par une mission conduite par le Président du Groupe au Moyen-Orient du 21 mai au 3 juin 1983. Sa visite en Israël, en Égypte, au Liban, en Jordanie et dans les camps de réfugiés palestiniens à Sabra et Chatila, en compagnie de militaires italiens faisant partie de la force d'interposition de l'ONU, fut, pour lui et ceux qui l'accompagnèrent, une mission à forte intensité politique.

Paolo Barbi s'engage également à resserrer les liens de travail avec le Parti PPE et notamment avec son Président Leo Tindemans et son Secrétaire général Thomas Jansen. Le Groupe encourage la collaboration de ses membres à la participation du quatrième Congrès du Parti qui se tient à Paris en décembre 1982. Le style de Paolo Barbi est différent de celui d'Egon Klepsch. Moins versé que son prédécesseur dans la tactique politique et les arrangements pragmatiques, Paolo Barbi concentre son énergie sur les grands débats et plaide vigoureusement pour l'Europe fédérale. Élu de Naples, ce professeur presque perdu dans les jeux politiques ne sera pas réinvesti par son parti en position éligible aux élections européennes de juin 1984. Il aura été un Président apprécié par ses collègues et ses collaborateurs. L'éditorial du mensuel du Groupe, publié sous la responsabilité du Secrétaire général Giampaolo Bettamio et du Chef du Service de presse Werner de Crombrughe, dans son numéro de septembre 1984, le saluera d'un «Merci Paolo Barbi. Vous avez perdu votre siège au Parlement européen, pas votre place dans la Démocratie chrétienne car vous laissez à ceux qui vous connaissent un héritage tout aussi important que votre action à la Présidence du Groupe du PPE: une certaine conception de la politique, votre carrière en témoigne, aux grandeurs de la vie politique, vous avez préféré les servitudes, vous ne transigez ni avec le devoir ni avec l'honneur¹⁸⁷.»

Le témoignage donné par Thomas Jansen¹⁸⁸, qui a été le Secrétaire général du Parti Populaire Européen de 1983 à 1994, est particulièrement

évoquant à la fois dans son évaluation de la collaboration entre le Groupe et le Parti et dans la « méthode de gouvernance » des deux Présidents du Groupe qu'il a bien connus : « Le dévouement exceptionnel de l'Italien Paolo Barbi a été marqué par une collaboration étroite avec le PPE. En effet, Paolo Barbi ne différenciait pas les deux. Pour lui, le Parti et le Groupe parlementaire existaient juste pour servir à l'aboutissement d'un projet fédéraliste démocrate-chrétien et européen. Il pensait qu'il était raisonnable d'utiliser tous les moyens disponibles afin d'assurer le succès du projet. Paolo Barbi n'a pas été récompensé pour son activité dans le cadre du PPE. Après son travail réussi à Bruxelles et à Strasbourg, il apparut que la Democrazia Cristiana (ou alors le personnage puissant dans la Démocrate-Chrétien qu'était à ce moment Luigi Ciriaco De Mita) avait négligé de s'assurer qu'il aurait le soutien nécessaire pour une réélection au Parlement européen¹⁸⁹. »

Quant à Egon Klepsch, qui fut de nouveau porté à la Présidence du Groupe en juillet 1984, Thomas Jansen estime que « son élection répétée en tant que leader pendant une si longue période reflète le sentiment régnant dans le Groupe qu'il était irremplaçable. Bien que sa façon de conduire le Groupe n'ait pas été sans susciter la controverse, il n'a jamais dû affronter un candidat rival. Sa force était sa capacité extraordinaire d'être toujours là, au Parlement et dans le Groupe. Il avait aussi une connaissance détaillée, dans les délais techniques, de chaque procédure ou combinaison de procédures, ainsi que des problèmes politiques qui s'ensuivaient de chacune. Il s'est appuyé sur les deux groupes nationaux les plus puissants dans le Groupe, les Allemands et les Italiens. La majorité de la délégation allemande lui était fidèle, non seulement par camaraderie nationale, mais aussi sur la base des relations amicales personnelles, qu'il faisait attention à cultiver. Dans les années 1960, il avait systématiquement fait plus ou moins la même chose pour gagner le support et l'approbation des Italiens durant son mandat comme Président fédéral de l'aile de la jeunesse CDU, la Junge Union, et comme Président de l'Union européenne des Jeunes Démocrates-Chrétiens.

La manière d'Egon Klepsch de conduire le Groupe dominait aussi le fonctionnement de celui-ci : il a toujours essayé de dissiper les polémiques potentielles qui pourraient nuire à l'unité du Groupe. Il savait généralement comment éviter le conflit en réunissant les individus et les groupes d'une façon appropriée, et en concluant des accords sur la base d'un équilibre des intérêts. C'était sa façon de maintenir un contrôle tactique. En même temps, il a poursuivi les objectifs de la grande majorité du Groupe – et il était cohérent et clairvoyant au sujet de sa stratégie. Ces objectifs étaient l'organisation fédérale de la

Communauté européenne, le renforcement de ses composants démocratiques et parlementaires, et finalement la consolidation de la position centrale du Groupe du PPE. Le but était de s'assurer que toute prise de décision au Parlement européen dépende de l'accord ou de la participation du Groupe du PPE¹⁹⁰ ».

Chapitre XVI
« L'INITIATIVE VAN AERSSSEN »
LANCE LE DÉBAT INSTITUTIONNEL
AU SEIN DU GROUPE DU PPE
(1979-1984)

La double stratégie : «petits pas» et nouveau traité

À peine constitué, le nouveau Groupe du PPE issu du suffrage universel prend l'initiative de poser la question clé de l'avenir de la construction européenne: comment réaliser les ambitions des Sommets de 1972 et de 1974, comment atteindre cette Union européenne déjà évoquée en 1975 par le rapport Bertrand et en 1976 par le rapport Tindemans, comment rendre compatibles élargissement et approfondissement, et jeter les bases d'une Communauté de droits fondamentaux créant la citoyenneté européenne?

Le 27 septembre 1979 est présentée au Parlement une proposition de résolution signée par Jochen van Aerssen, Egon Klepsch, Emilio Colombo, Leo Tindemans, et tous les autres Chefs de délégation du Groupe sur «l'extension des bases juridiques de la Communauté européenne». À un bref exposé des motifs est ajoutée une liste des objectifs concrets à atteindre par la voie d'un nouveau traité.

Dès lors que le débat est lancé, il ne s'arrêtera plus. Au sein du Groupe, le consensus est vite atteint sur le principe d'une double stratégie:

- la démarche «constituante et fédéraliste», qui exige que la Communauté étende ses prérogatives, que les traités soient modifiés et que, à cette fin, le Parlement constitue en son sein une commission spécifique chargée de faire des propositions dans cette direction;
- la démarche «pragmatique et progressive», concrétisée par la création d'une sous-commission institutionnelle, au sein de la commission politique, visant à améliorer les rapports entre les organes de la CEE en exploitant au maximum les virtualités offertes dans le cadre des traités existants.

Pendant quelques mois, certains malentendus avaient subsisté au sein du Parlement à propos de la compatibilité entre ces deux démarches. Partisans acharnés et exclusifs de la première, les «constituants»

menés par Altiero Spinelli, fédéraliste italien de la première heure, ancien membre de la Commission et élu sur la liste du Parti Communiste italien, qui avait fondé le «groupe du Crocodile»^a, contestaient l'utilité des efforts entrepris par la commission politique et sa sous-commission institutionnelle pour faire avancer l'Europe «à petits pas».

Le Groupe du PPE ne s'était pas rallié à l'initiative du Crocodile, estimant que, en matière d'orthodoxie fédéraliste, il avait plus d'ancienneté et de continuité de pensée que tout autre groupe politique.

La session de juillet 1981 a été marquée par ce double succès de la méthode du PPE. En effet, les principaux rapports élaborés par la sous-commission institutionnelle, sous la Présidence d'André Diligent durant près d'un an, ont été adoptés à de fortes majorités, par l'Assemblée plénière, consacrant l'utilité de la méthode «des petits pas». En même temps, grâce à un amendement présenté par Sjouke Jonker, Jochen van Aerssen, Egon Klepsch, Erik Blumenfeld, etc. au nom du PPE et qui remplace la quasi-totalité de la résolution du club du Crocodile, le Parlement, par 161 voix pour, 24 contre et 12 abstentions, décide:

- d'assumer pleinement l'initiative de donner un nouvel élan à l'Union européenne;
- de procéder à la création d'une commission institutionnelle permanente à partir de la deuxième moitié de la législature du Parlement européen, chargée d'élaborer une modification des traités existants;
- d'inviter la sous-commission institutionnelle à lui faire des propositions en vue d'une délimitation précise des compétences.

Les questions de nature institutionnelle seront donc traitées par une nouvelle commission permanente qui aura pour mission de faire aux États membres des propositions en vue de faire progresser sensiblement l'intégration communautaire. La limite fixée par les traités ne doit plus être considérée comme un tabou infranchissable. Leur révision doit être envisagée comme un nécessaire progrès sans lequel la perspective, en 1984, d'une nouvelle élection directe du Parlement européen perdrait beaucoup de sa signification.

Dans l'immédiat, les rapports présentés par la commission politique à la suite des travaux de la sous-commission institutionnelle, peuvent faire progresser les relations entre les organes de la Communauté. Cinq

a Du nom d'un des meilleurs restaurants de Strasbourg où les membres de ce petit groupe avait pris l'initiative de se réunir.

d'entre eux ont été adoptés en juillet 1981: les rapports Hänsch^a, van Miert^b, Diligent^c, Baduel Glorioso^d et Lady Elles^e.

La contribution des membres du Groupe du PPE à cette série est importante. Le rapport d'André Diligent a été adopté à 127 voix contre 20. Il demande que des rapports réguliers et organiques s'instaurent entre le Parlement européen et les parlements nationaux. De nouveaux canaux d'information pourraient être créés, des échanges réciproques organisés. Les parlementaires européens devraient pouvoir participer, sans droit de vote, aux travaux des commissions des parlements nationaux. Deux autres rapports de membres du PPE ont été discutés au sein de la sous-commission institutionnelle, celui d'Erik Blumenfeld consacré au « rôle du Parlement européen dans la négociation des traités d'adhésion et d'autres traités et accords conclus entre la Communauté européenne et des pays tiers », et celui de Dario Antoniozzi sur les relations entre le Parlement européen et le Conseil européen.

Du projet Genscher-Colombo (novembre 1981) au projet de traité sur l'Union européenne du Parlement européen (février 1984)

La nouvelle commission constitutionnelle est finalement mise en place le 9 juillet 1981 et est placée sous la Présidence d'Altiero Spinelli. Onze membres du Groupe du PPE figurent parmi les titulaires. Elle se met au travail dans un climat européen marqué par la répétition des crises budgétaires et un certain désarroi des gouvernements devant la montée des scepticismes de l'opinion publique à l'égard de la construction européenne. Il faut prendre une initiative.

La volonté de sortir du blocage politique par une réforme institutionnelle est de plus en plus forte. Le 6 janvier 1981, Hans-Dietrich Genscher, ministre libéral des Affaires étrangères d'Allemagne fédérale, lance à Stuttgart son « appel de l'Épiphanie », auquel son homologue italien Emilio Colombo répond dans son discours du 28 janvier 1981 à Florence lors du huitième Congrès de l'Association des communes d'Europe.

Le 6 novembre, les gouvernements allemand et italien présentent à leurs partenaires un plan sous la forme d'un projet d'Acte européen¹⁹¹.

a Relations entre le Parlement européen et le Conseil.

b Droit d'initiative et rôle du Parlement européen dans le pouvoir législatif de la Communauté.

c Relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux.

d Relations entre le Parlement européen et le Comité économique et social.

e La coopération politique européenne et le rôle du Parlement européen.

Le rôle du Conseil européen est institutionnalisé et renforcé, et les compétences des Conseils des ministres sont mieux explicitées. Le plan germano-italien ne remet pas en cause le compromis de Luxembourg, mais envisage toutefois que l'abstention au sein du Conseil des ministres, si elle peut éviter le recours au veto, doit prévaloir. Surtout, le Parlement européen se voit confier une «importance centrale» à laquelle doit correspondre «des pouvoirs de collaboration et des fonctions de contrôle¹⁹²». Cette dernière innovation est de taille puisqu'elle confère au Parlement un pouvoir de délibération sur «toutes les matières relevant des Communautés européennes», une capacité de contrôle sur le Conseil des ministres (rapports semestriels du Conseil aux députés et questions orales), un droit de regard sur l'investiture de la Commission, un respect des droits du Parlement dans la procédure de concertation, l'audition et l'information du Parlement dans la négociation des traités internationaux, la légitimation des résolutions du Parlement en matière de droits de l'homme et le développement des rapports entre le Parlement européen et les parlements nationaux.

Le plan Genscher-Colombo est débattu au Parlement européen au cours de la séance plénière du 19 novembre 1981. Les deux ministres demandent explicitement le soutien du Parlement car celui-ci doit, selon les auteurs de l'Acte européen, «jouer un rôle prépondérant dans le développement vers l'Union européenne¹⁹³».

Emilio Colombo, s'exprimant au nom du Conseil, se fit un plaisir de rappeler qu'il fut, jusqu'en avril 1980, membre du Groupe du PPE et Président de la commission politique. Il lance cette formule courte et symbolique, en introduction à son discours: «Madame le Président, chers collègues¹⁹⁴.» Plus, loin, il poursuit: «Le Parlement européen s'inscrit dans ce projet par la force que lui confère le suffrage populaire. Nous estimons que le Parlement a la qualité mais aussi l'autorité nécessaire pour jouer un rôle moteur essentiel dans cette entreprise unitaire. Lors de la rédaction du projet, nous avons bien présentes à l'esprit les indications émanant du Parlement comme en témoigne l'ampleur des mesures proposées dans le projet d'Acte européen à l'entreprise communautaire¹⁹⁵.»

Leo Tindemans prend peu après la parole au nom du Groupe. Face aux déclarations prometteuses des deux ministres, Leo Tindemans répond par un «oui, mais: oui à vos propositions, mais à condition que cette Europe soit forte et réellement unifiée¹⁹⁶».

Leo Tindemans dénonce tout d'abord le droit de veto au sein du Conseil des ministres qui reste applicable dans le projet, alors même qu'il est considéré comme ayant des «conséquences néfastes» et «contraint en fait à l'immobilisme».

Ensuite, l'Acte européen ne garantit en rien l'accroissement des pouvoirs du Parlement, puisqu'il ne s'agit pas d'un acte juridique: «Nous devons donc tôt ou tard en venir à une révision des traités.» Or, dans l'état actuel du plan, ceci n'est pas imaginable avant les élections de 1984: «Aux élections de 1984 nous devons être en mesure de montrer à nos électeurs que cette Assemblée n'a rien négligé pour défendre le mieux possible les intérêts des peuples d'Europe, notamment dans la perspective de l'avenir. Si, comme vous l'annoncez, l'Acte ne peut être modifié qu'après cinq ans, alors nous ne sommes plus d'accord¹⁹⁷.»

En présentant son rapport intérimaire sur le projet d'Acte européen¹⁹⁸ un an après le débat de novembre 1981, Lambert Croux annonce que le Parlement soutient l'initiative Genschler-Colombo, mais qu'il reste aussi «attentif aux suites que donneront à leur tour le Conseil et les gouvernements à cette tâche urgente [...]»¹⁹⁹.

Malgré le soutien du Parlement européen au projet germano-italien, celui-ci ne trouve pas de suite majeure au cours du Conseil de Stuttgart des 17 au 19 juin 1983. Le Conseil européen adopte l'Acte européen sous la forme d'une déclaration solennelle sur l'Union européenne qui n'a pas de valeur juridique contraignante. Ses modalités d'application sont loin d'être ambitieuses et le compromis de Luxembourg, bien que limité par la recherche de l'unanimité, n'est pas remis en cause.

Entre-temps, le Parlement adopte le 6 juillet 1982 une résolution sur les lignes directrices pour la réforme institutionnelle et donne mandat à la commission institutionnelle de préparer un rapport qui aboutira au projet Spinelli. Le Groupe du PPE sera le seul de l'Assemblée à voter en bloc pour²⁰⁰.

L'avant-projet du Parlement satisfait le Groupe, car il offre une réponse à ses attentes européistes^a. C'est aussi le moyen pour le Groupe de faire passer ses conceptions en matière d'organisation de la société et de valeurs. «La conception d'État démocratique sur le mode constitutionnel et parlementaire est apparue au siècle des Lumières. Elle est l'héritage commun qui réunit l'Europe et les États-Unis. Le fondement de cette conception était et est la conviction que tout être humain possède des droits fondamentaux inviolables et inaliénables²⁰¹», constate Gero Pfennig, le corapporteur du PPE, lors du débat du 13 septembre 1983^b.

a En plus du rapporteur-coordonateur M. Altiero Spinelli, la commission institutionnelle nomme six corapporteurs : MM. Karel De Gucht (Belge – Libéral), Jacques Moreau (Français – Socialiste), Gero Pfennig (Allemand – Parti Populaire Européen), Derek Prag (Britannique-Démocrate Européen), Hans-Joachim Seeler (Allemand – Socialiste) et Ottensio Zecchino (Italien-Parti Populaire Européen).

b C'est ce même jour que choisissent deux des plus ardents constitutionnalistes du Groupe, Rudolf Lüster et Gero Pfennig, aidés dans leur travail par les compétences de juriste du Secrétaire général adjoint Friedrich Fugmann, pour déposer sur le bureau de la

C'est avec ferveur et enthousiasme que Paolo Barbi annonce que le Groupe « votera en faveur de la proposition de la commission institutionnelle et qu'il le fera à l'unanimité après l'avoir examinée longuement et de manière approfondie²⁰² ».

Lorsque la résolution sur le traité instituant l'Union européenne arrive au débat devant les députés européens le 14 février 1984, elle rencontre le plein accord du Groupe du PPE. Les députés démocrates-chrétiens se sentent les héritiers des grands projets précédents et sont prêts à soutenir le projet en dehors de l'hémicycle, comme l'annonce Flaminio Piccoli: « En 1975, Alfred Bertrand annonçait l'Union européenne pour 1980; en 1977, Scelba invitait à renforcer les droits des citoyens européens, afin de constituer un tissu uniforme de société européenne capable de consolider la Communauté; notre regretté Gonella en reprenait la thèse dans le cadre de cette première législature du Parlement européen élu au suffrage universel direct; et la proposition Genscher-Colombo – qui a été bloquée – a reproposé avec force le même thème de l'unité. Ces initiatives montrent l'engagement des Démocrates-Chrétiens pour l'unité européenne. C'est pourquoi nous exprimons notre accord avec la proposition de nouveau traité. [...] En tant que Démocrates-Chrétiens Européens, nous prendrons l'initiative de demander aux parlements et aux gouvernements nationaux que chacun, selon ses responsabilités, s'engage à ratifier le projet de traité, conscient que seules les institutions qui expriment les populations européennes peuvent faire ces choix unitaires que les médiations lassantes entre les bureaucraties nationales ne permettent pas²⁰³. »

Néanmoins, la résolution du Parlement européen sur l'avant-projet de traité instituant l'Union européenne ne bénéficie d'aucun écho, comme cela avait été espéré, auprès des parlements nationaux, à l'exception du Parlement italien, où siège Altiero Spinelli. Les deuxièmes

commission institutionnelle le texte d'une « constitution pour un État fédéral ». Ce projet, très volontariste, ne vise pas à contrecarrer l'initiative du Parlement, mais à apporter une contribution à la discussion sur la réforme des traités. L'objectif de l'État fédéral est clairement précisé dans ce document qui s'appuie sur les constitutions fédérales, comme celle du Canada, et écarte l'architecture institutionnelle communautaire existante. Ses compétences vont de la défense extérieure à la lutte contre la criminalité, en passant par l'aide au développement, la politique monétaire ou encore la protection de l'environnement et celle du consommateur. Un Président de l'Union est choisi parmi les Chefs d'État des États membres selon un ordre alphabétique. Un Président du Conseil de l'Union est élu par le Parlement et propose la nomination de ministres au Président de l'Union. Le vote de méfiance constructive à l'encontre du Président du Conseil de l'Union est autorisé pour le Parlement. Le siège des institutions, déterminé par le Parlement, devient territoire fédéral. L'Union possède une autonomie financière et une responsabilité en matière de défense.

élections au suffrage universel direct du Parlement européen n'auront pas comme enjeu principal le projet Spinelli.

Le 24 mai 1984, le Président de la République française, François Mitterrand, Président en exercice du Conseil européen, soutient malgré tout le projet de traité sur l'Union européenne et propose au Parlement européen d'engager des conversations dans cette voie.

Chapitre XVII

VERS LA RECONNAISSANCE COMPLÈTE DU PARLEMENT EUROPÉEN COMME COAUTORITÉ BUDGÉTAIRE (1979-1984)

L'affirmation du Parlement européen dans la procédure budgétaire, établie dans les faits depuis 1975, prend un nouvel essor avec son élection au suffrage universel direct. Légitimés démocratiquement face au Conseil et à la Commission, les députés entendent bien user de tous leurs pouvoirs pour s'affirmer face au Conseil. La guérilla budgétaire qui avait permis au Parlement, dans les années 1970, de faire mieux respecter ses prérogatives, va s'amplifier et ne s'achèvera qu'à la fin des années 1980. Heinrich Aigner, Harry Notenboom, Horst Langes, Konrad Schön, Pietro Adonnino et Paolo Barbi seront, entre autres budgétaristes, ceux qui marqueront avec constance et succès la combativité de la commission des budgets.

Le budget est devenu, pour le Groupe du PPE, un moyen de construire l'Europe.

La procédure budgétaire fait intervenir sur un pied d'égalité le Parlement et le Conseil en une succession de lectures, formant un dialogue parfois interféré par la voix de la Commission et qui rythme le débat au sein du Parlement.

Les premières années de la décennie 1980 sont marquées par des échanges vifs entre les deux branches de l'autorité budgétaire, notamment en raison de la situation économique particulière que vit l'Europe depuis les deux chocs pétroliers. Devant faire face à la montée du chômage, à une forte inflation et à des récessions touchant des secteurs industriels clés des économies nationales, certains États membres ne perçoivent pas naturellement les bénéfices qu'ils peuvent retirer de la mise en commun de ressources et de politiques économiques. La Grande-Bretagne et, dans une moindre mesure, l'Allemagne, jugeant leurs contributions supérieures aux retours financiers de la Communauté exigent une compensation. Cette notion de «juste retour» est une menace sérieuse pour l'avenir de la construction européenne.

Face à cette attitude anticommunautaire, le Parlement se positionne en défenseur de l'intérêt de l'Europe. Il pose, non sans pertinence, les termes du débat: le financement des politiques communautaires peut-il être assuré alors que le 1 % de TVA perçu dans chaque État membre n'est pas effectivement reversé à la Communauté et que, plus généralement, les ressources propres ne suffisent plus? Comment développer de nouvelles politiques améliorant les performances économiques de la Communauté lorsque les dépenses obligatoires – c'est-à-dire les dépenses découlant des obligations des traités – et principalement les dépenses liées à la politique agricole commune représentent plus de la moitié du budget communautaire? Comment créer une solidarité de fait entre les membres de la Communauté européenne alors que certains États voient dans le budget communautaire une extension de leur budget national ou, pire, réclament une compensation en raison de leur situation économique réelle ou supposée?

Le rejet du budget 1980: «la première minute de vérité» du Parlement élu

Le débat qui s'ouvre en juillet 1979 sur l'avant-projet de budget 1980, présenté par la Commission, donne lieu à un certain satisfecit de la part des députés du Groupe du PPE. Ayant voulu rééquilibrer le budget communautaire en faveur des politiques structurelles, la Commission n'a pas hésité à réduire les dépenses agricoles.

Le ton change radicalement lors du débat des 27 et 28 septembre, à la suite de la première lecture que vient d'effectuer le Conseil. Le projet de budget qui est présenté aux députés est amputé de nombreuses dépenses, principalement dans les domaines des politiques structurelles. Ces dépenses non obligatoires – et sur lesquelles le Parlement a, au terme de la procédure budgétaire, le dernier mot – sont transférées vers la politique agricole commune, dont les problèmes chroniques de financement depuis quelques années menacent d'étouffer le budget communautaire.

Les députés du Groupe du PPE pointent plusieurs sujets qui ne semblent pas les satisfaire: la politique énergétique, vigoureusement défendue par la Présidente de la commission parlementaire, Hanna Walz, qui «demande à ce que l'Assemblée adopte les amendements présentés par sa commission» et la politique sociale soutenue par John Joseph McCartin qui «regrette que les crédits affectés à [cette politique] ne représentent que 6 % du budget».

Devant un budget qui ne parvient pas visiblement à réaliser le consensus, les membres du Groupe votent à l'unanimité (moins six

membres français) en faveur de son rejet. Le Président du Groupe, Egon Klepsch, justifie la position du PPE par l'attitude peu conciliante du Conseil dans les négociations. Cependant, il ne s'agit pas pour lui d'une crise institutionnelle, «mais bien de l'usage d'un droit prévu par les traités. Si l'Assemblée approuvait ce budget, elle approuverait la stagnation de la Communauté».

Le 11 décembre 1979, après une deuxième lecture du Conseil tout aussi peu convaincante, les porte-parole des groupes politiques du Parlement européen, tous au diapason pour rejeter le projet de budget, justifient leur position. Egon Klepsch observe que «l'appel aux urnes de 180 millions d'Européens est certainement motivé et justifié par le fait que l'on peut attendre de ce Parlement européen élu au suffrage universel direct de donner des contours et des objectifs plus précis au bien public européen, même si l'on s'oppose, comme on le constate souvent, à un élargissement des pouvoirs de cette Assemblée. Cette décision budgétaire est pour le Parlement européen, mais aussi pour les autres institutions – qu'elles l'aient oublié ou non – la première minute de vérité après le verdict des citoyens européens [...]»²⁰⁴. En revenant sur l'ensemble des points qui semblent faire défaut dans le projet de budget, Egon Klepsch déclare que son Groupe votera le rejet. Le 13 décembre 1979, par 288 voix contre 64 et 1 abstention, c'est le Parlement européen en son entier qui rejette le budget de l'année 1980.

Le Conseil de Luxembourg des 27 et 28 avril 1980 est un échec. Les Britanniques demandent une réduction de leur contribution, compte tenu de leur faible poids dans la PAC.

La situation se débloque cependant assez vite lorsque, le 30 mai 1980, le Conseil des ministres aboutit à un accord sur la contribution britannique et la fixation des prix agricoles. Une période de concertation entre le Conseil et le Parlement, à laquelle Heinrich Aigner et Harry Notenboom ont participé, s'ouvre jusqu'au 20 juin, date à laquelle le Conseil fournit un nouveau projet de budget. Les 26 et 27 juin peuvent enfin avoir lieu les débats et le vote sur le budget 1980. Paolo Barbi annonce finalement le soutien du Groupe et se veut offensif pour l'avenir: «Il faut tirer deux enseignements de cette longue, difficile et, pour nous, membres de la commission budgétaire, pénible procédure qui a marqué l'exercice 1980. Le premier, c'est qu'il faut entamer une profonde réforme institutionnelle, laquelle, en faisant progresser l'Europe sur la voie d'une plus grande unité politique, nous permettra de remédier aux graves inconvénients que présente la dualité de l'autorité budgétaire. [...] Il est évident que les pouvoirs du Parlement doivent être renforcés, tout comme son droit d'avoir le dernier mot en matière

budgétaire, afin de pouvoir concrétiser sur le plan financier des orientations et des choix politiques qui, sinon, resteraient lettre morte... Le second enseignement [...] c'est la nécessité de prendre rapidement les mesures nécessaires pour accroître les ressources financières de la Communauté²⁰⁵.» Le budget 1980 est finalement arrêté par le Président du Parlement européen le 9 juillet, après l'acceptation par le Conseil des amendements des Députés.

La «doctrine Adonnino» (1981) : le budget est un levier politique, pas un simple document comptable

Dès le 10 juillet 1980, la Commission européenne présente son avant-projet de budget 1981 au Parlement. Toutefois, les groupes, prudents, ne se prononcent qu'après la présentation du budget par le Conseil en séance plénière du 14 octobre 1980²⁰⁶.

Une nouvelle fois, le projet de budget ne fait pas l'unanimité parmi les députés. Nommé rapporteur, Pietro Adonnino intervient pour critiquer une conception plus comptable que politique du budget et pose la question: «Quel rôle politico-juridique veut-on attribuer au budget²⁰⁷?» Pour le rapporteur, le Conseil «considère encore le budget comme un document d'enregistrement comptable des décisions prises en d'autres lieux et qui sont ensuite insérées uniquement pour des considérations techniques dans ce document en fonction de la valeur de l'autorisation de dépense qu'il comporte²⁰⁸».

Le porte-parole du Groupe, Konrad Schön, souligne également sa déception. Tout d'abord, les dépenses non obligatoires sont drastiquement réduites, alors même qu'elles représentent un moyen d'action important du Parlement. Ensuite, le Groupe du PPE ne retrouve pas dans le projet de budget trois priorités politiques qui lui sont chères: la politique énergétique, la politique industrielle en liaison avec la politique sociale et la lutte contre la faim dans le monde. Enfin, concernant la politique agricole, les dépenses sont jugées insuffisantes²⁰⁹.

Le 3 novembre 1980, Pietro Adonnino présente son rapport définitif. En concluant son intervention, il développe une véritable doctrine budgétaire qui situe à son niveau le plus élevé la vision que l'on pouvait avoir du rôle du budget dans l'intégration européenne: «C'est au Parlement, essentiellement à ce Parlement élu au suffrage universel, qu'il incombe de définir précisément dans ce contexte une conception permettant de dépasser cette vision de l'Europe des nationalités, d'une Europe de compromis permanent entre des intérêts différents, d'équilibre de force, voire de règne de la force: il faut remplacer cette

conception en faveur d'une Europe où les politiques et les interventions communautaires – j'insiste sur le mot communautaire, comme le veut le traité de Rome – servent à réduire les différences, à cimenter et à exalter les points communs, à vaincre les difficultés conjoncturelles et surtout à exalter le développement progressif et équilibré; à créer en fin de compte les conditions de base qui permettront à notre Communauté de s'exprimer d'une seule voix sur les grands problèmes internationaux de l'époque – ce qui constitue un objectif et que les orientations politiques de coopération politique essaient de réaliser – et de jouer par conséquent le rôle de point de référence parmi tous ceux qui se lancent dans cette phase historique. Et tout ceci, mes chers collègues, passe aussi par le budget.»

Pas moins de 610 amendements sont mis aux voix le 6 novembre afin de rétablir le budget dans les souhaits du Parlement. Plus de 332 millions d'écus^a de crédits de paiement et plus de 554 millions d'écus de crédits d'engagement sont ajoutés pour satisfaire les députés. Lors de son passage en deuxième lecture devant le Conseil, celui-ci réduit l'ambitieux projet de budget 1981 présenté par le Parlement, tout en augmentant le budget supplémentaire de 1980 alors en discussion.

Le 18 décembre, le Parlement procède au vote du budget de l'année 1981 et au vote du budget supplémentaire de l'année 1980 avec des amendements augmentant sensiblement leurs crédits. Tenu informé de cette décision, le Conseil avertit le Président du Parlement le 23 décembre qu'il n'a pu encore convenir d'un avis concernant les amendements au budget supplémentaire 1980. Se fondant sur les termes de la procédure budgétaire, le Président du Parlement européen peut légitimement considérer que le Conseil ne s'est pas prononcé dans les délais, et arrête donc les deux budgets.

Cette adoption fortuite mais légale du budget 1981 est soutenue par le Groupe du PPE: «Cette décision est correcte; le Groupe du PPE l'appuie, déclare alors le Président Egon Klepsch. [...] Les décisions budgétaires du Parlement européen constituent un pas en avant. Elles démontrent la capacité d'action du Parlement qui a fait preuve de sagesse et de modération. [...] Le Groupe du PPE est convaincu que le Parlement, en posant ce geste politique, a agi correctement et fait preuve de solidarité européenne. [...] La Communauté européenne, comme par le passé, ne progressera qu'à la suite de décisions politiques. Nos électeurs, les citoyens de l'Europe, doivent savoir que nous sommes opposés à toutes les tentatives visant à freiner ce progrès par un repli des positions étroitement nationales ou juridiques²¹⁰.»

a European Currency Unit.

Vers la résolution des crises budgétaires (1981-1984)

Le 15 septembre 1981, le Conseil présente le projet de budget pour l'année 1982. Le porte-parole du Groupe du PPE, Harry Notenboom, constatant la faiblesse des propositions, n'hésite pas à affirmer que « ce budget constitue tout simplement un recul²¹¹ ».

L'éternel sujet de discorde entre les trois institutions, à savoir la répartition entre dépenses obligatoires et non obligatoires, réapparaît. Le Parlement estime en effet qu'une dépense qu'il classe lui-même comme non obligatoire entre définitivement dans cette catégorie²¹². En dépit des doutes du Conseil sur les marges de manœuvre du Parlement, aucun avis n'est rendu et le budget est arrêté en l'état par le Président du Parlement.

Ces trois années de crises budgétaires ne laissent pas indemnes les protagonistes. Le Groupe du PPE appelle à une plus grande coopération entre les trois institutions: « J'espère que nous réussirons à arrêter le budget [de 1982] en décembre, avec la coopération de la Commission, mais surtout du Conseil. Nous ne le ferons pas à tout prix, simplement pour avoir un budget. Nous voulons un budget car nous avons connu les inconvénients des douzièmes provisoires²¹³. »

Au cours du premier semestre 1982, il revient à la Présidence belge du Conseil de trouver les termes d'un accord afin de faciliter le dialogue entre les trois branches du pouvoir budgétaire. Leo Tindemans, ministre des Affaires étrangères de Belgique, et donc Président du Conseil, mais aussi Président du Parti Populaire Européen, met toute son intelligence et ses talents de diplomate à la conclusion, le 30 juin 1982, d'une Déclaration commune²¹⁴. Il s'agit principalement d'éviter les discussions entre les institutions durant la procédure retardant l'adoption du budget et de mettre fin aux conflits ouverts entre le Conseil et le Parlement²¹⁵. Cette Déclaration règle aussi la question de la répartition des dépenses obligatoires et non obligatoires actuelles et à venir, définit la marge de manœuvre du Parlement, instaure un compromis sur la question des plafonds des règlements de base, impose une base juridique à tout engagement de crédits demandé par le Parlement et, enfin, renforce la procédure de collaboration entre les institutions.

La proposition du budget 1983 étudiée en première lecture lors de la séance plénière du 26 octobre 1982 est encore loin de plaire aux députés²¹⁶. Encore une fois, le Groupe du PPE s'oppose à la thèse du Conseil « selon laquelle le budget communautaire doit subir le même sort que les budgets nationaux²¹⁷ ». Konrad Schön rappelle cette position lorsqu'il considère que le budget n'est pas seulement une fin – réaliser des

économies dans une période d'austérité – mais surtout un moyen politique de résoudre certains problèmes économiques de l'Europe. Selon lui, le budget communautaire est encore trop «modeste – j'ai coutume de dire à mes visiteurs allemands qui assistent à nos sessions que le budget n'est guère plus élevé que celui du Land Rhénanie du Nord Westphalie²¹⁸».

Lors de la seconde lecture, le 14 décembre 1982²¹⁹, la marge de manœuvre du Parlement retient l'attention des députés. Insistant sur l'importance du budget dans la réalisation d'une Communauté sans cesse plus étroite, le Groupe du PPE confirme, par la voix de Pietro Adonnino, son soutien aux augmentations de 137,5 millions d'écus de crédits de paiement et de 176 millions d'écus de crédits d'engagement. Le Parlement européen adopte le budget 1983 en utilisant la marge de manœuvre à laquelle il considère avoir droit.

Parallèlement au vote en seconde lecture du budget 1983, le Parlement doit également discuter du budget rectificatif et supplémentaire de 1982 (BRS). Seulement, loin de régler la question de la contribution britannique, ce dernier l'aggrave en faisant perdurer les mécanismes financiers utilisés jusqu'ici provisoirement et créant un surplus de remboursement de contribution d'un milliard d'écus au bénéfice du Royaume-Uni.

Devant les concessions insuffisantes du Conseil du budget aux conditions du Parlement, ce dernier décide de refuser le BRS 1982, n'hésitant pas ainsi à provoquer une nouvelle grave crise budgétaire. Elle trouve son épilogue deux mois plus tard, lorsque le Parlement décide de voter²²⁰ pour le BRS de 1983, dans lequel ont été transférés les éléments du BRS 1982²²¹. Le Conseil a entre-temps satisfait à plusieurs des conditions des parlementaires et s'est surtout engagé à ne plus reconduire cette pratique de compensation *a posteriori*.

Les griefs portés à l'encontre du projet de budget 1984 sont identiques à ceux développés auparavant. Un sentiment d'impuissance chez les députés se développe, renforcé par l'échec de la Conférence intergouvernementale d'Athènes qui se tient en décembre 1983.

Cependant, contrairement aux Socialistes, aux Démocrates Européens et à une partie des Travailleurs britanniques qui souhaitent le rejet du budget 1984²²², le Groupe du PPE se refuse à une telle extrémité²²³. Ainsi, en dépit des fortes oppositions britanniques, le Parlement adopte avec une large majorité le budget 1984 tel qu'il avait été révisé en première lecture. La résolution adoptée à l'issue des débats du 15 décembre 1983 bloque les compensations britanniques et allemandes tout en accordant un délai supplémentaire de trois mois au Conseil pour résoudre la crise. Le Parlement souhaite prioritairement

une réforme de la PAC et une prise en compte des décisions du Parlement sur le futur financement de la CEE. Le 21 décembre 1983, le Président du Parlement arrête le budget ainsi modifié en seconde lecture, obligeant la Commission et le Conseil à trouver enfin des solutions.

Le refus de la décharge^a pour le budget 1982 : un avertissement à la Commission

Lorsque le Parlement européen, renouvelé par les élections de juin 1984, examine la décharge qu'il doit attribuer à la Commission pour l'exercice 1982, plusieurs griefs apparaissent. Tout d'abord, le comportement de la Commission est mal ressenti par les députés : celle-ci, au cours de l'année 1984 et alors que la commission du contrôle budgétaire le lui avait instamment demandé, refuse de fournir certains des documents, arguant de leur confidentialité. La Commission avait elle-même désavoué son contrôleur budgétaire, la Cour des comptes européenne, qui lui refusait le visa pour l'exécution du budget 1982. Ensuite, la Commission n'a pas tenu compte des demandes du Parlement concernant le non-retour des contributions britanniques et allemandes. Enfin, les amendements que le Parlement avait adoptés au budget 1982 n'ont pas été exécutés par la Commission²²⁴.

La COCOBU se sent donc dans l'obligation de demander aux membres du Parlement de refuser la décharge à la Commission au cours du débat du 14 novembre 1984. Il s'agit là d'un événement sans précédent en dix ans de pratique. Heinrich Aigner, Président de la commission du contrôle budgétaire, défend la position du Parlement qui vise la Commission : « Monsieur (le Président de la Commission) Gaston Thorn, la critique de la commission du contrôle budgétaire n'est pas dirigée contre vous personnellement, ni contre certains membres de la Commission en particulier, mais contre sa fonction en tant qu'institution. Je crois que presque tous les groupes politiques ont, dans leurs discours des dernières années, dit et redit que leur principale critique à l'égard de la Commission était la suivante : la Commission n'a plus assumé entièrement son vrai rôle de moteur et d'initiateur du développement de la Communauté²²⁵. »

Le débat, en apparence technique, se révèle très vite être un débat politique, dans lequel l'intervention du Parlement ne peut pas être neutre. Le porte-parole du Groupe Konrad Schön justifie ce comporte-

a Décharge budgétaire : approbation par le Parlement européen de l'exécution par la commission du budget de l'année précédente.

ment: «Le contrôle parlementaire – peu importe la forme dans laquelle il s'exerce – est un contrôle politique, et tout contrôle politique doit conduire à des appréciations politiques! [...] La commission du contrôle budgétaire est plus qu'un simple organe de vérification des comptes, qui les apure en fin d'exercice, les corrige peut-être, les constate et les classe "sans suite". [...] Contrairement [à la Commission] notre objectif est aussi de faire de la politique, et, grâce à Dieu, nous n'avons pas besoin de partager ce droit²²⁶!»

Le refus de décharge est un désaveu profond du Parlement envers la politique de la Commission, mais pour le Groupe du PPE, il ne doit pas signifier une sanction de celle-ci²²⁷. Bien au contraire, il s'agit d'un moyen de réaffirmer le rôle de la Commission et du Parlement. C'est dans ce sens qu'Heinrich Aigner défend le rapport de la commission du contrôle budgétaire «qui, dans sa critique, ne fait pas reculer la Communauté, mais qui la fera au contraire avancer». Le député allemand ajoute que «le but du rapport – même s'il est présenté dans une forme négative – ne vise pas à affaiblir la Commission mais à lui donner plus de force²²⁸».

Chapitre XVIII

LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC): LE «TONNEAU DES DANAÏDES»²²⁹ BUDGÉTAIRE

La politique agricole commune place le Groupe du PPE face à un véritable dilemme. Tous les partis démocrates-chrétiens ont des attaches solides dans le monde rural et des engagements à l'égard du secteur agricole. Sur le plan électoral, le PPE ne peut décevoir les professions agricoles, petits ou grands exploitants, agriculteurs du Sud ou des régions septentrionales. Et dans les années 1980, cet électorat est encore assez influent pour peser sur les positions du Groupe. Pourtant, celui-ci ne peut que constater la place dominante occupée par les dépenses agricoles dans le budget de la Communauté: près de 75 %, dont l'essentiel est constitué de dépenses de soutien au marché. Paradoxe: ces dépenses sont classées dans la catégorie «dépenses obligatoires», celles sur lesquelles le Parlement n'a pas la possibilité d'amendements. Or, la stratégie budgétaire du Groupe, on l'a vu, est de dégager des priorités politiques s'inscrivant dans une véritable dynamique communautaire. Cette dynamique passe par le développement des politiques d'avenir et des politiques de solidarité qui sont couvertes par les dépenses non obligatoires (DNO). Obtenir du Conseil la réduction des dépenses agricoles, c'est-à-dire alimenter le mécontentement de l'électorat rural, ou sacrifier les nouvelles politiques, tel est le choix auquel le Groupe du PPE aimerait échapper. Il faut donc réformer la PAC, la rendre moins coûteuse sans remettre en question ses principes fondamentaux.

Le travail de limitation des dépenses est donc, pendant la législature 1979-1984, l'un des principaux objectifs du Groupe qui souhaite «débarrasser la PAC de sa réputation de “tonneau des Danaïdes” monopolisant des moyens financiers qui auraient pu servir au développement d'autres politiques²³⁰».

Le scandale des excédents

Victime de son succès dans certains domaines, la PAC est à l'origine de l'une des plus importantes controverses de l'histoire de la Communauté. Alors que les objectifs de la PAC après la seconde guerre mondiale visaient la sécurité des approvisionnements alimentaires, la Communauté avait développé un système d'aides aux producteurs devant permettre l'augmentation rapide des rendements. L'objectif est largement atteint, mais un nouveau défi pour l'agriculture européenne se manifeste: si, en période courante, les rendements sont suffisants pour alimenter les marchés agricoles, la moindre fluctuation à la hausse de l'offre entraîne des excédents indésirables.

Les excédents agricoles sont à l'origine de fortes tensions entre les États membres et passionnent les opinions publiques. Porte-parole du Groupe, Isidor Früh, lors des Journées d'études du Groupe à La Haye en 1975, s'inquiétait déjà de ce que «les compromis dans le secteur agricole équivalent de plus en plus à l'addition de desiderata correspondant aux intérêts nationaux²³¹». Le Conseil et la Commission tentent de corriger les effets négatifs de ces décisions, mais sans grand succès, les politiques mises en œuvre ayant trop souvent des objectifs à court terme. De sorte que le rapporteur conclut que le «large éventail d'actions décidées [par la Communauté pour rééquilibrer les marchés agricoles] à intervalles rapprochés et dont l'effet est pour certaines d'entre elles diamétralement opposé ne laisse pas espérer l'élaboration d'une conception fructueuse à moyen terme. En prenant des mesures à très court terme, on ne réussit pas à niveler les cycles de production et on aboutit plutôt à gonfler les surplus de production²³²».

Les montagnes de beurre et les lacs de lait défraient régulièrement la chronique. Le Groupe du PPE s'inquiète de la situation: «Depuis la naissance de la politique agricole commune, les objectifs définis par l'article 39 du traité de Rome n'ont pas été réalisés au même degré. La productivité s'est accrue à un point tel que le taux d'autosuffisance a dépassé 100 % dans certains secteurs. Les excédents et les dépenses supplémentaires qui en résultent pour les mesures d'intervention exposent de plus en plus la politique agricole commune aux critiques²³³.»

L'objectif pour le Groupe est alors clairement «la réduction des excédents dans une proportion raisonnable, au niveau d'un approvisionnement suffisant en produits alimentaires et d'une aide alimentaire raisonnable. L'écoulement d'excédents agricoles réels grève le budget et crée des tensions sur le marché international dans les relations avec les partenaires commerciaux de la Communauté. Le PPE est favorable

à une participation temporaire des producteurs à l'écoulement sous la forme d'un prélèvement progressif de coresponsabilité à la production. À long terme, les excédents devront être éliminés grâce à des mesures sectorielles²³⁴».

Améliorer la politique agricole secteur par secteur

L'une des premières actions du Groupe du PPE consiste à renforcer sa présence dans la commission agriculture du Parlement. Au cours de la première législature au suffrage universel direct, le remaniement de la composition de la commission permet au Groupe d'augmenter sensiblement le nombre de ses membres. Alors que, durant la première moitié de la législature, il comptait dix membres ordinaires et dix membres suppléants, la deuxième législature renforce la présence des Démocrates-Chrétiens dans la commission agricole avec l'arrivée supplémentaire de trois membres ordinaires et d'un membre suppléant, sur un total de quarante-cinq membres. Les vice-Présidents démocrates-chrétiens de la commission sont quant à eux confirmés: la réélection d'Isidor Früh et de l'Italien Arnaldo Colleselli est l'objet d'une grande satisfaction pour le Groupe du PPE, alors même que la Présidence de la commission échoit de nouveau, sur le fil du rasoir, à un membre du Groupe des Démocrates Européens jugé peu favorable à la PAC²³⁵.

Cette forte présence démocrate-chrétienne permet au Groupe de participer pleinement à l'élaboration de rapports parlementaires abordant des secteurs spécifiques de la PAC. Ainsi: Arnaldo Colleselli sur le secteur du riz²³⁶ et l'organisation commune de marchés vitivini-coles²³⁷; Joachim Dalsass sur le secteur des semences²³⁸; Giosuè Ligios sur l'organisation commune des marchés dans le secteur des fruits et légumes²³⁹; Alfredo Diana sur les organisations de producteurs d'olives²⁴⁰; Efstratios Papaefstratiou sur les groupements de producteurs et leurs unions dans le secteur du coton²⁴¹; et Reinhold Bocklet sur les techniques applicables aux animaux de l'espèce porcine reproductrice²⁴², sur le secteur du houblon²⁴³ et sur l'organisation commune des marchés dans le secteur des sucres²⁴⁴.

Moderniser le monde agricole

Le deuxième axe développé par le Groupe et qui prend de l'ampleur au cours de la législature 1979-1984 est l'action de la Communauté sur les structures agricoles.

«Les membres du Groupe Démocrate-Chrétien soulignent depuis longtemps la nécessité d'envisager la transformation des structures agricoles dans le cadre général de la création d'emplois dans les zones

rurales. C'est à cette condition seulement que cette transformation pourra s'accomplir sur une base volontaire et sans heurt sur le plan social²⁴⁵.» Plusieurs membres du Groupe rédigent des rapports sur ce sujet. S'intéressant parfois plus particulièrement aux régions, ces rapports mettent en lumière la diversité des agricultures européennes, leurs problèmes et les réponses qu'il convient d'y apporter.

La problématique des régions défavorisées se retrouve dans le rapport sur l'accélération du développement agricole dans certaines régions de la Grèce²⁴⁶.

Des actions structurelles, géographiquement ciblées, doivent réduire l'écart existant entre les différentes régions agricoles de l'Europe, et plus particulièrement, entre les régions méditerranéennes et septentrionales. Efstratios Papaefstratiou, porte-parole du Groupe lors des débats sur le rapport Kaloyannis, rappelle que: «Ce développement inégal appelle nécessairement une intervention d'urgence de la Communauté européenne qui devrait répondre efficacement aux besoins spécifiques et aux problèmes des régions agricoles arriérées de Grèce²⁴⁷.»

L'exigence d'une politique structurelle peut se considérer aussi à l'échelle européenne, comme le montre le rapport d'un autre député du Groupe originaire du Sud Tyrol, Joachim Dalsass²⁴⁸. Celui-ci rappelle que les objectifs ambitieux de la PAC, au moment de sa création, ne tenaient compte que des questions d'approvisionnement et de prix. Si ces deux objectifs restent importants, «il ne suffit cependant pas d'adopter un beau paquet concernant les prix. Il fallait et il faut se préoccuper des lieux de production, des exploitations agricoles, de leur amélioration quantitative et qualitative²⁴⁹.»

À la fin de la législature 1979-1984, les contours de la politique structurelle apparaissent plus clairement dans les objectifs du Groupe du PPE: «La politique structurelle doit être considérée comme un autre élément important de la politique agricole du PPE; ce secteur doit de plus en plus faire partie intégrante d'une politique structurelle globale pour les zones rurales. [...] Au cours des dernières années, des programmes spéciaux ont, à l'initiative du PPE, été élaborés pour certaines régions défavorisées de la Communauté, par exemple le programme spécial pour l'Irlande, l'action d'amélioration de l'infrastructure dans certaines zones défavorisées de la RFA ou le programme concernant l'accélération du développement agricole en Grèce. [...] Le PPE a exercé une influence déterminante sur la nouvelle formulation des directives structurelles²⁵⁰.»

Le Groupe du PPE soutient les réformes de la Commission

Au milieu des années 1980, la nouvelle Commission nomme Frans Andriessen au poste de commissaire à l'agriculture et à la pêche; la commission de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation du Parlement européen est présidée par le député néerlandais Teun Tolman. La présence de ces deux Démocrates-Chrétiens à la tête de postes stratégiques de l'agriculture européenne ouvre des perspectives nouvelles aux membres du PPE en ce qui concerne les relations du Parlement avec la Commission²⁵¹.

En 1985, la Commission lance, sur la base de son Livre vert *Perspectives de la politique agricole commune*²⁵², un vaste débat sur l'avenir de l'agriculture européenne. Le secteur se trouve déjà plongé dans une crise grave. Certaines mesures sont prises pour infléchir la production dans les secteurs excédentaires, pour régler la question des revenus des petites exploitations familiales et pour sensibiliser les agriculteurs aux problèmes environnementaux. Il faut tenir compte du marché en rapprochant les prix garantis des prix mondiaux et en limitant les quantités bénéficiant du soutien. Des quotas sont mis en place pour une durée de cinq ans, plus particulièrement pour les produits laitiers. Le nouveau régime destiné à freiner la production concerne un tiers de l'ensemble de la production agricole.

Peu de temps après, le Groupe du PPE, par l'intermédiaire de son groupe de travail «Agriculture» présidé par Joachim Dalsass, présente sa position concernant la PAC²⁵³. Les «lignes directrices du PPE pour une politique agricole commune progressiste» sont le résultat de discussions approfondies au sein du Groupe et avec les organisations agricoles de juillet à décembre 1985. Les Démocrates-Chrétiens attachent une priorité à l'homme travaillant dans l'espace agricole. Ils défendent l'exploitation agricole familiale qui, dans sa diversité, répond le plus avantageusement aux réalités structurelles de la Communauté. La réduction prioritaire des excédents doit prendre place d'une manière socialement acceptable et avec la participation des agriculteurs.

Les «lignes directrices» guident les députés du Groupe du PPE dans le débat sur le Livre vert de la Commission et le rapport Tolman²⁵⁴ sur l'avenir de la PAC en janvier 1986.

Reinhold Bocklet résume la position du Groupe du PPE en trois points: la réduction des excédents doit se faire selon des méthodes acceptables socialement; le revenu agricole doit être complété par des indemnités pour le service rendu «au plan cultural par l'agriculture paysanne – telles que la préservation du paysage cultural et de

la stabilité structurelle du milieu rural»; et la préservation de l'environnement doit être au centre de la PAC²⁵⁵.

Parallèlement, le Groupe préconise une politique active et raisonnable des marchés et des prix.

La gestion des stocks devient cependant une question brûlante à partir de 1986 car elle pèse de plus en plus dans le budget de la PAC. Une commission d'enquête est créée au Parlement européen. Son rapporteur, Michel Debatisse, présente les résultats de son étude en novembre 1987²⁵⁶.

Chapitre XIX

CONTINUER À FAIRE FACE À LA MENACE SOVIÉTIQUE

Les désillusions de la détente

La décennie 1970 s'était ouverte dans l'espoir, elle s'achève dans la désillusion. Le rapprochement avec l'Est, auquel les Occidentaux ont voulu croire dans les accords d'Helsinki, ne s'est pas réalisé. Pire, les Soviétiques semblent mettre toutes leurs forces pour déstabiliser la paix en Europe. Alors qu'à la veille des élections européennes, le Groupe du PPE continue de soutenir la détente²⁵⁷, de l'autre côté du mur, rien ne change. L'Acte final de la Conférence d'Helsinki commence à avoir des répercussions réelles au sein de la population de l'URSS et redonne courage aux défenseurs des droits de l'homme. Cependant, le Groupe du PPE note très vite que, lorsque ceux-ci veulent se faire entendre en se référant aux documents signés par leur pays, ils se heurtent aux mêmes mesures de répression que celles auxquelles ils étaient soumis²⁵⁸. Les cas d'Andreï Sakharov²⁵⁹, de Nathan Charansky²⁶⁰, d'Orlov²⁶¹ ainsi que d'autres, examinés par le Parlement, sont emblématiques des rigidités idéologiques du système soviétique.

Le processus même d'Helsinki s'enlise. La Conférence de Belgrade, puis celle de Madrid, chargées de mettre en œuvre les accords, se perdent dans l'affrontement entre les deux conceptions de la détente. Les Soviétiques ne semblent pas prêts à faire des concessions.

Fin 1979, c'est le coup de Kaboul. Après le traité léonin d'amitié, de bon voisinage et de coopération que l'URSS réussit à faire signer à l'Afghanistan, l'Armée rouge entre dans Kaboul à la faveur d'un coup d'État. La condamnation à l'Ouest est immédiate et le Groupe du PPE, par la voix d'Erik Blumenfeld, apporte son soutien à la cause afghane: «Il ne s'agit pas d'un accident de parcours survenu dans le monde, ni d'une question d'ingérence dans les affaires intérieures d'un pays, mais d'une invasion militaire, par une puissance mondiale, d'un État souverain et indépendant, au moment où le monde connaît une situation globale extrêmement dramatique²⁶².»

Le 15 février 1980, un débat sur l'Afghanistan est organisé par le Parlement européen. Depuis l'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan, l'URSS durcit sa politique à l'égard des dissidents; Andreï Sakharov est arrêté. Le Parlement est saisi de trois propositions de résolution: la première traduit l'indignation du PPE, des Socialistes, des Conservateurs, des Libéraux et du Groupe des Démocrates Européens de progrès, et condamne l'arrestation de l'académicien²⁶³. La deuxième, introduite par ces mêmes groupes, porte sur l'opportunité de tenir les jeux Olympiques en un autre lieu que Moscou²⁶⁴. La troisième, présentée par les membres des Groupe du PPE et des Conservateurs, demande à la Commission de reconsidérer toutes ses relations avec l'Union soviétique²⁶⁵. Ces trois résolutions sont adoptées par l'Assemblée, la dernière malgré l'opposition de la gauche du Parlement européen²⁶⁶.

Le coût humain de la guerre est tragique, comme le notera quelques années plus tard Hans-Gert Poettering dans son rapport sur la situation en Afghanistan: «Dans le dessein de transformer ce pays [en un État satellite dépendant], [...] on évalue à 1,5 million le nombre des morts, à 1,2 million le nombre des blessés et à plus de 4 millions celui des réfugiés ou des personnes persécutées [...]. Cette guerre menée en dépit du droit international dans les régions occupées a entraîné la destruction d'objectifs civils – bombardement de villages, destruction d'infirmières dûment signalées, entraves aux soins médicaux, destruction de récoltes et de bétail, utilisation d'armes chimiques provoquant des lésions de la peau, des poumons et des nerfs, emprisonnements, tortures, meurtres; elle constitue la plus importante violation des droits de l'homme et des peuples de cette décennie [...]»²⁶⁷.

À l'été 1980, c'est à l'Europe de retenir son souffle. La crise polonaise, amorcée par les grèves ouvrières en réaction aux décisions du gouvernement d'augmenter les prix des produits alimentaires de base, fait craindre une intervention soviétique, identique à celles qu'ont connues les États membres du pacte de Varsovie. Les événements de juillet débouchent sur des négociations entre les grévistes et les autorités mandatées par le Politburo et se terminent par l'accord de Gdansk, signé le 31 août 1980 par Lech Wałęsa, Président du Comité de grève, et une délégation gouvernementale. Le pire semble avoir été évité.

Immédiatement, le Parlement européen apporte son soutien à la population et se félicite que celle-ci veuille résoudre la crise paisiblement. Et en effet, comme le souligne Leo Tindemans, la prolongation du conflit aurait inévitablement amené une intervention de Moscou au cours de laquelle «la défense des droits de l'homme serait devenue une caricature, et l'Acte final d'Helsinki, signé en 1975 par nos pays, mais

aussi par la Pologne, ainsi que la prochaine Conférence de Madrid auraient assurément perdu [...] leur signification et leur raison d'être. Après l'utilisation du knout, qui aurait encore pu croire aux efforts en faveur de la paix et de la détente²⁶⁸?» Le rapport Penders sur la situation des droits de l'homme en Pologne²⁶⁹ est publié dans la foulée. Il y est mis l'accent sur la nécessité de poursuivre, dans le cadre de la Conférence de Madrid, le long travail de pression sur l'URSS pour qu'elle admette enfin la question des droits de l'homme.

Les préoccupations du Groupe se confirment lorsque le coup d'État militaire de décembre 1981 porte un coup d'arrêt à l'ouverture amorcée par les accords de Gdansk. Les membres du Groupe ne cessent de témoigner leur solidarité à l'égard du peuple polonais, du syndicat Solidarność, maintenant interdit, et de l'Église.

Le 29 avril 1982, une délégation du Groupe du PPE, comprenant son vice-Président allemand, Siegbert Alber, ainsi que les Belges Marcel Albert Vandewiele, Pierre Deschamps et Victor Michel, est reçue par les représentants de l'Union catholique sociale polonaise. Un tableau sinistre de la situation en Pologne est dressé. Une aide alimentaire européenne au peuple polonais s'impose. Le Groupe du PPE se voit confier le rapport sur la situation en Pologne. Le 25 février 1982, Pierre Deschamps présente les grandes lignes de son texte dans un exposé approfondi des conditions historiques et politiques dans lesquelles se développe le drame polonais²⁷⁰, et insiste sur le fait que la proclamation de l'état de siège en Pologne, le 13 décembre 1981, a eu pour conséquences, non seulement de détruire le processus de renouveau démocratique du pays, mais également de porter atteinte à la détente en Europe²⁷¹. Le rôle joué par l'Union soviétique dans la mise en œuvre des mesures répressives prises par les autorités polonaises constitue une violation grave des droits de l'homme et de l'esprit d'Helsinki. Dès lors, la majorité de la commission politique souhaite un réexamen fondamental de la politique économique à l'égard de l'URSS sans supprimer l'aide humanitaire et alimentaire au peuple polonais. La commission recommande au Conseil des ministres de soutenir toutes les formes d'aides privées qui peuvent bénéficier directement à la population polonaise. Les parlementaires communistes et socialistes votent contre le rapport Deschamps. Ils demandent à sauvegarder des îlots de détente avec l'URSS et à ne pas s'aligner sur la politique américaine de restriction des relations commerciales avec les pays du bloc soviétique. Le rapport est néanmoins adopté par la commission politique à une large majorité.

«Ni rouges, ni morts»: la crise des euromissiles (1979-1984)

L'Europe vit depuis 1977 sous l'épée de Damoclès de missiles nucléaires soviétiques SS-20 disséminés sur le territoire des États satellites. L'URSS joue ainsi sur les lacunes existantes dans les accords de réduction des armements SALT signés avec les États-Unis dans les années de la détente. Au lendemain de l'élection de Ronald Reagan, l'alarme est sonnée. La supériorité soviétique semble être écrasante, les risques de dangers nucléaires limités au continent européen s'annoncent possibles. En décembre 1979, l'OTAN donne une approbation formelle à l'installation de missiles Pershing II et de missiles de croisière à lanceurs terrestres américains en Europe occidentale. Cette décision s'accompagne d'une modernisation des équipements européens. Cet arsenal, destiné à contrebalancer les missiles soviétiques SS-20 et les bombardiers Backfire, renforce considérablement la panoplie des armes capables d'atteindre le territoire soviétique. Cette décision s'inscrit dans le droit fil de la stratégie du Groupe du PPE d'équilibre des forces: certes il faut tout tenter pour promouvoir la paix et favoriser la détente entre l'Est et l'Ouest, mais il faut aussi assortir celles-ci d'une capacité de dissuasion collective sans ambiguïté, fondée sur la solidarité et la coopération occidentales. Egon Klepsch résume la décision de l'OTAN devant le Parlement européen: «Pourquoi la double décision de l'OTAN? Pour donner l'occasion à l'Union soviétique de détourner de nous cette menace, pour obtenir, en négociant avec elle, de ne pas être obligés de rattraper notre retard dans l'armement, afin que l'équilibre des forces reste garanti²⁷².»

Des mouvements pacifistes se développent dans l'ensemble de l'Europe occidentale, composés à la fois d'éléments sincères et d'agitateurs ouvertement prosoviétiques. Habilement manipulés par la propagande soviétique, les pacifistes en Allemagne et ailleurs, manifestant contre l'implantation des euromissiles américains, clament: «*Lieber rot als tot*» (plutôt rouge que mort). Ils réclament le «gel nucléaire» unilatéral qui aboutirait à maintenir, de fait, au profit de l'Union soviétique, la supériorité nucléaire et les risques de chantages permanents qu'elle donnerait ainsi à Moscou.

Pierre Pflimlin, premier vice-Président du Parlement européen, les met cependant en garde: «Beaucoup pensent qu'il n'existe au Kremlin aucune volonté d'agression et qu'il n'y a donc pas véritablement risque de guerre. Il est probable, en effet, que les dirigeants actuels de l'Union soviétique ne veulent pas la guerre en Europe. Mais, si le déséquilibre actuel des forces subsistait, ils auraient de bonnes chances d'obtenir

sans guerre [...] : la capitulation sous la menace d'une Europe occidentale paralysée par la peur et prête à accepter la servitude²⁷³.»

Lors de son quatrième Congrès en 1982, le Parti Populaire Européen soutient²⁷⁴ «l'option zéro» proposée par le Président Ronald Reagan à l'Union soviétique: aucune fusée américaine ne serait installée en Europe pour peu que l'Union soviétique démantèle ses SS-20. Au cas où cette démarche n'aboutirait pas, les membres du Groupe réaffirment leur attachement à la stratégie de l'OTAN. L'Alliance atlantique reste le cadre le plus crédible pour la défense des libertés²⁷⁵.

L'opposition catégorique de l'URSS à «l'option zéro» remet en cause le désarmement. Moscou continue l'installation systématique de ses SS-20. Face à cette duplicité, Paolo Barbi rappelle le danger: «[...] les Soviétiques ont su profiter de cette longue période non pas pour négocier, mais pour accroître le nombre de leurs têtes de 135 en 1979 à 1 050 cette année (en 1983), donnant ainsi la preuve évidente de vouloir s'assurer le monopole des missiles à court rayon d'action pour effrayer par la terreur nucléaire toute l'Europe et la dissocier de ses partenaires américains²⁷⁶.»

En novembre 1983, le Parlement européen est saisi de la proposition du gouvernement socialiste de Grèce, alors à la Présidence du Conseil, d'un moratoire sur le déploiement des missiles américains. Le Groupe Socialiste soutient la proposition²⁷⁷, tandis que le Groupe du PPE la rejette²⁷⁸. Les échanges sont vifs et montrent clairement la ligne de fracture dans l'hémicycle entre la gauche et la droite²⁷⁹. Le Belge Paul Vankerkhoven explique la position du Groupe du PPE et décrit les conséquences négatives des manifestations pacifistes: «Vouloir la paix [...], c'est autre chose que clamer les slogans qu'on nous met dans la bouche, autre chose que suivre des consignes sans savoir d'où elles viennent et sans voir qui elles servent. Vouloir la paix, cela demande, cela exige un minimum de clairvoyance et de courage²⁸⁰.» Il estime que la clairvoyance est nécessaire pour reconnaître que «le pacifisme unilatéral n'est pas la réponse adéquate à l'installation des missiles SS-20, inlassablement poursuivie par l'URSS durant les négociations de Genève²⁸¹». Tandis que le courage sert à reconnaître que l'idéologie qui identifie le combat pour la paix au combat pour le communisme, n'est pas acceptable. Les peuples d'Europe, s'ils veulent maintenir leur indépendance, ne peuvent accepter que l'URSS ait un droit de veto sur leur sécurité. Dans toute négociation avec les Soviétiques, il faut défendre la paix et la liberté, «si nous n'entendons être demain, non pas plutôt rouges que morts, mais ni rouges, ni morts²⁸²».

En juin 1984, le premier bataillon de missiles PERSHING II est déployé en Europe, ce qui provoque une proposition de reprise des

négociations de la part de l'Union soviétique. Lors de l'entrée en état opérationnel des missiles américains, en décembre 1985, le Parlement européen débat d'une résolution proposée par Hans-Gert Poettering, Otto von Habsburg, Erik Blumenfeld, Reinhold Bocklet, Philipp von Bismarck, Egon Klepsch, Jacques Mallet, Pierre Bernard-Reymond, Jean Penders, Lambert Croux, Gustavo Selva, et Ioannis Tzounis, au nom du Groupe du PPE, relative au dialogue sur le désarmement²⁸³. Cette résolution invite les ministres des Affaires étrangères « à insister, auprès du gouvernement des États-Unis et du gouvernement de l'Union soviétique, sur la nécessité de prendre des initiatives sans aucun préalable unilatéral pour que les négociations sur le contrôle des armements soient engagées sans délai entre deux superpuissances conformément aux principes d'égalité, de réciprocité et de droit égal à la sécurité concernant tous les systèmes d'armement [...] »²⁸⁴.

Pour une défense commune

La crise des euromissiles fait renaître le projet d'une défense commune européenne. Le Groupe du PPE est le premier à souligner la nécessité d'une initiative tendant à mettre en œuvre, entre les pays de la Communauté, une telle politique. « Pour les États libres, démocratiques, politique de sécurité est synonyme de politique de paix. L'essence de la politique de sécurité consiste à dissuader tout agresseur potentiel de déclencher un conflit militaire. Sans paix, il n'y a ni sécurité ni liberté²⁸⁵ », constatent les membres du Groupe réunis à Florence en 1982 pour leurs Journées d'études. La Communauté européenne doit parler d'une seule voix sur la scène internationale. Pourtant, depuis l'échec de la CED, le sujet semble tabou au sein des institutions européennes. Le Parlement a des pouvoirs limités dans le domaine des relations extérieures. Les membres du Groupe du PPE ne se résignent pas à cette impuissance et considèrent que « le Parlement européen, de par son élection au suffrage universel, est parfaitement compétent pour évoquer ces questions, surtout sous leur aspect politique car elles déterminent la sauvegarde et la liberté des Européens²⁸⁶ ». Ils proposent donc au Parlement européen de réfléchir à une politique européenne commune qui pourrait renforcer l'Alliance atlantique par l'édification d'un « pilier européen ». Cette coopération permettrait la définition d'une stratégie cohérente vis-à-vis de l'URSS et de ses alliés²⁸⁷.

Des actions concrètes dans ce domaine sont entreprises. Ainsi, à l'initiative de Wolfgang Schall, brigadier général à la retraite élu sur la liste de la CDU, un « Intergroupe sur la sécurité » est constitué et se

réunit de façon informelle à chaque session de Strasbourg, composé des représentants des Groupes du PPE, des Démocrates Européens, des Libéraux. L'objet de cette concertation est de s'informer des initiatives de chaque groupe sur les questions de sécurité, de discuter des relations à établir avec l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, et de suivre l'élaboration des rapports généraux présentés devant la commission politique. À la demande de Kai-Uwe von Hassel et suite aux discussions de l'Inter groupe, une coopération se met en place entre les membres du Parlement européen et les membres de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. Un *Joint Committee* du Parlement européen et de l'UEO est envisagé²⁸⁸. Au début de l'année 1982, le Groupe du PPE demande une amélioration de la politique européenne de sécurité dans les domaines suivants²⁸⁹ : harmonisation des politiques extérieures et des politiques économiques de la Communauté et des États-Unis ; participation des forces armées des partenaires européens dans les domaines importants du point de vue de la sécurité ; augmentation des contingents conventionnels des partenaires européens dans le cadre de l'OTAN ; soutien aux négociations de désarmement États-Unis/Union soviétique.

Comme les questions de défense européenne ne peuvent être discutées ouvertement par le Parlement européen – les traités communautaires ne lui en donnent pas encore la compétence – le Groupe aborde la question de la défense européenne par le biais de la protection des lignes d'approvisionnement maritime. En effet, deux constats s'imposent à la fin de la décennie 1970. Le premier est la « décontinentalisation » croissante de l'URSS, matérialisée par une force d'intervention militaire qui la rend capable de porter ses efforts en tout point du globe, notamment dans les pays du tiers monde les plus vulnérables. Le second est que, depuis le choc de la première crise pétrolière en 1973, la quasi-totalité du pétrole consommé dans la Communauté est importé par voie maritime.

Les membres français du Groupe, Louise Moreau, Olivier d'Ormesson et André Diligent, engagent, à partir de janvier 1980, le débat au Parlement européen. Dans le contexte de l'invasion soviétique de l'Afghanistan et de la situation au Moyen-Orient, le problème devient brûlant. Tout au long du premier semestre 1980, les membres du Groupe posent des questions orales et déposent des projets de résolution sur ce sujet²⁹⁰. Une nouvelle fois, le clivage gauche/droite se cristallise. La gauche met tout en œuvre pour contrecarrer cette initiative et elle ira jusqu'à quitter l'hémicycle en cours de séance plénière pour que le quorum ne soit pas atteint²⁹¹. Surmontant de nouvelles démarches d'irrecevabilité présentées par le Groupe Socialiste, le Groupe du PPE

obtient que le rapport soit confié à André Diligent qui élabore et fait adopter son document par la commission politique en novembre 1980²⁹². Le rapport veut alerter les gouvernements sur les dangers qui les menacent, leur demander de réfléchir ensemble et prendre les décisions communes qui les doteront des moyens maritimes nécessaires pour assurer au mieux la sécurité de leurs approvisionnements. Il constate l'impressionnante montée en puissance de la marine soviétique sur tous les océans, et la politique d'occupation des bases stratégiques poursuivie par Moscou en Afrique et en océan Indien. La résolution du Parlement « demande aux États membres disposant d'une flotte de coordonner leurs missions de surveillance en dehors de la zone couverte par le traité de l'Atlantique Nord²⁹³ ». Le projet n'est pas repris, mais le débat sur la sécurité européenne vient d'entrer définitivement dans l'hémicycle strasbourgeois.

En 1984, le Parlement européen crée une sous-commission « sécurité et du désarmement », ce qui lui permet d'inscrire officiellement ces deux thèmes à son ordre du jour. Le Groupe du PPE ne manque pas d'utiliser ce nouveau forum pour relancer ses projets de défense. C'est notamment le cas lors de la session plénière de mai 1986 lorsque le jeune Président allemand de la sous-commission, Hans-Gert Poettering, pose une question orale sur la sécurité et la stratégie de défense européennes aux ministres des Affaires étrangères qui se réunissent dans le cadre de la coopération politique européenne²⁹⁴. Le Parlement adopte, à l'issue du débat, une résolution sur un projet de défense stratégique européen. C'est aussi grâce à la sous-commission qu'est inclus dans l'Acte unique européen un volet relatif aux aspects politiques et économiques de la sécurité²⁹⁵. La sous-commission apparaît de plus en plus comme une enceinte nécessaire pour réduire le clivage qui rendait si difficile le dialogue sur la politique européenne de sécurité entre les groupes du Parlement européen.

Chapitre XX

LA NOUVELLE VAGUE DE PARLEMENTAIRES PPE AUX ÉLECTIONS DE JUIN 1984

Échec ou succès aux élections des 14 et 17 juin 1984?

Pour le deuxième scrutin direct, la participation électorale s'est effritée, mais reste malgré tout supérieure à 50 %. Le nombre de voix totalisé des partis du PPE s'élève à plus de 31 millions contre 30 millions aux Socialistes. Le PPE reste la première force politique en Europe, mais la non-représentation de parti proche du PPE au Royaume-Uni et l'absence de système électoral uniforme dans les États membres continuent à handicaper la force numérique du Groupe qui compte 110 sièges (moins 7 sièges). En comparaison, le Groupe Socialiste qui a bénéficié de la poussée des Travailleurs (15 sièges) a 130 députés. Le Groupe des Démocrates Européens, dont font partie les Conservateurs britanniques, perd 13 sièges, passant de 63 à 50 députés. Le Groupe Libéral se réduit de 38 à 31 députés. Le Groupe du Rassemblement des Démocrates Européens, qui comprend les Gaullistes et les Irlandais du Fianna Fáil, gagne 7 sièges, passant de 22 à 29 députés. La poussée de Jean-Marie Le Pen en France renforce le Groupe technique de l'extrême droite (16 députés, soit 4 de plus). Enfin sur la gauche du Parlement apparaît une nouvelle formation, l'Arc-en-ciel, qui, avec 20 sièges, représente le mouvement vert et écologiste.

Au sein du Groupe, la CDU-CSU reste la première formation avec 41 sièges, suivi de la DCI et du Parti tyrolien (26 + 1 sièges), en léger recul (- 3 sièges). L'effritement des partis belges et néerlandais (- 4 et - 2) contribue également au léger reflux du Groupe.

Egon Klepsch reprend durablement les rênes du Groupe

Dès le 18 juillet, Egon Klepsch retrouve la Présidence du Groupe, qu'il ne quittera qu'en janvier 1992 pour accéder enfin à la Présidence du Parlement européen. Il est entouré de cinq vice-Présidents également élus au scrutin secret, le sortant Willem Vergeer, l'Italien Giovanni Giavazzi, le Français Michel Debatisse, le Grec Panayotis Lambrias et

Nicolas Estgen pour le Luxembourg. Le Groupe obtient quatre Présidences de commissions parlementaires: le contrôle budgétaire pour Heinrich Aigner, le transport pour le Grec Georgios Anastassopoulos, la commission politique pour l'Italien Roberto Formigoni et la commission des femmes pour Marlene Lenz ainsi que l'agriculture pour le Néerlandais Teun Tolman.

De nouvelles et fortes personnalités rejoignent le Groupe

Quelles sont les nouvelles personnalités qui rejoignent le Groupe? La délégation allemande reste homogène, vingt-cinq députés étant renouvelés dans leurs mandats. L'économiste Otmar Franz, déjà élu en 1981, se consacrera jusqu'en 1989 à la promotion de l'Union économique et monétaire. La CSU compte dans ses élus Franz Joseph von Stauffenberg, juriste et fils de l'illustre militaire qui paya de sa vie l'attentat qu'il organisa contre Adolf Hitler.

Parmi les délégués italiens, Giovanni Giavazzi, élu depuis 1979, accéda à la vice-Présidence où il manifesta son intérêt pour les questions économiques et institutionnelles. Son assiduité et sa modération lui valurent le respect de ses collègues tout comme Ferruccio Pisoni qui, déjà membre du Parlement non élu de 1972 à 1979, retrouve son siège en 1984 qu'il conserve jusqu'en 1994. Ferruccio Pisoni, spécialiste des questions agricoles, succédera à son collègue Giovanni Giavazzi à la vice-Présidence du Groupe. Trois autres personnalités italiennes firent leur entrée: Carlo Casini, magistrat de carrière, élu de Florence, très engagé dans les mouvements catholiques de son parti, est l'animateur du «Mouvement pour le respect de la vie» et sera, à ce titre, particulièrement écouté par une partie des membres du Groupe lors des débats sur les questions de bioéthique sur lesquelles il sera nommé rapporteur au nom de la commission juridique. Il siègera au Parlement de 1984 à 1999 et sera de nouveau présent lors de la législature 2004-2009. Roberto Formigoni qui est élu en 1984 à l'âge de trente-sept ans est le cofondateur en 1973 du Mouvement populaire, organisation militante proche du Vatican et qui jouit d'une certaine influence dans les milieux catholiques italiens. Roberto Formigoni siège jusqu'en 1993. Il sera élu Président de la région lombarde en 1995. Son poids au sein de la délégation italienne fut rapidement constaté par les membres du Groupe car il obtient au titre de sa délégation d'occuper l'une des fonctions les plus prestigieuses, la Présidence de la commission politique. Enfin, il faut citer Luigi Ciriaco De Mita, qui accéda à la Direction de la DCI en 1982, jusqu'à 1989. Il siégea au Groupe de 1984 à 1988, date à laquelle il devient Président du Conseil italien, puis de 1999 à 2004. Le rôle qu'il devait jouer en Italie, dans ces années pendant lesquelles l'affaiblissement de

la DCI modifia profondément l'échiquier politique du pays, explique qu'il fut plus présent à Rome qu'à Strasbourg et à Bruxelles.

La délégation grecque compte neuf membres parmi lesquels quatre anciens ministres: Ioannis Boutos; Dimitrios Evrigenis, qui fut longtemps juge à la Cour européenne des droits de l'homme et, à ce titre, se vit confier le rapport de la commission temporaire sur le racisme et l'antisémitisme que le Parlement constitua en 1980; Panayotis Lambrias, journaliste et proche de Konstantinos Karamanlís, resta au Groupe jusqu'en 1999 et en devint vice-Président; Georgios Anastassopoulos, également journaliste de profession et membre du Groupe pendant quinze ans, parlementaire très actif et, comme la plupart de ses compatriotes, amoureux de la politique dont il paraissait connaître les plus insondables mystères; Efthimios Christodoulou, élu de 1984 à 1990 au Parlement où il fut un actif membre de la commission budgétaire, fut nommé au gouvernement grec de 1990 à 1994 au ministère de l'Économie et revint au Groupe en tant que Chef de la délégation de 1994 à 1999; Efthimios Christodoulou, s'exprimant avec élégance dans un grand nombre de langues, a appartenu à la caste des Présidents de la Banque centrale et jouissait d'une renommée qui allait au-delà de son pays; Ioannis Tzounis, ancien ambassadeur de Grèce à Washington; et Marietta Giannakou qui occupa à plusieurs reprises des fonctions ministérielles à Athènes et qui fut Chef de la délégation hellénique.

Du côté beneluxien, peu de changements: Petrus Cornelissen rejoignit la délégation néerlandaise et se consacra au secteur des transports dans les trois législatures où il siégea au Parlement jusqu'en 1999. Raphaël Chanterie, élu du côté flamand et Gérard Deprez, du côté francophone, furent des personnalités actives dès leur élection. Raphaël Chanterie, qui siégeait déjà depuis 1981 en remplacement de Leo Tindemans, resta au Groupe jusqu'en 1999. Il fut un patient négociateur et, en tant que vice-Président du Groupe, joua un rôle actif auprès d'Egon Klepsch dans les contacts multiples que le Groupe entretenait avec les commissaires démocrates-chrétiens ainsi qu'avec les membres du Conseil européen, notamment dans l'élaboration du traité de Maastricht. Gérard Deprez, Président du Parti social-chrétien belge représente, avec Fernand Herman, la Belgique francophone. Ses talents d'orateur au service de sa conception classique de la Démocratie chrétienne fédéraliste lui donnèrent régulièrement l'occasion d'intervenir au Groupe lors des débats les plus cruciaux. Ne partageant pas la ligne majoritaire adoptée par le Groupe en 2004 permettant à la partie des Démocrates Européens de défendre des positions constitutionnelles différentes de celles du PPE, il quitta le Groupe après vingt ans de mandat pour rejoindre le Groupe Libéral. La délégation luxembourgeoise

qui compte à nouveau trois députés, soit la moitié des mandats de leur pays, ce qui permet à ses membres, à juste titre, de s'honorer d'un des meilleurs scores du Groupe, compte toujours Nicolas Estgen ainsi que Marcelle Lentz-Cornette, qui restera jusqu'en 1989 comme Ernest Mühlen.

La délégation française reste stable avec neuf membres de l'UDF-CDS élus sur la liste commune UDF-RPR, conduite à nouveau par Simone Veil qui se dispersera ensuite entre les Groupes du PPE, Libéraux et RDE. Dominique Baudis, trente-sept ans, maire de Toulouse, succède à son père Pierre Baudis également député maire de la ville rose pendant la première législature. Le Groupe, à plusieurs reprises, bénéficiera de l'accueil de Toulouse, l'une des capitales du Sud-Ouest et principal siège d'Airbus. Nicole Fontaine est élue pour la première fois et siègera jusqu'en 2002, date à laquelle elle rejoindra le gouvernement français pour retrouver sa place au Groupe de 2004 à 2009. Nicole Fontaine s'était illustrée en France dans la défense de l'enseignement catholique avant d'être appelée à la politique. Elle adopta au Groupe une stratégie faite de travail et de rigueur, qui lui a permis d'acquérir progressivement l'estime de ses collègues. D'abord coordinatrice à la commission jeunesse et culture, très active dans les dossiers juridiques, elle devint vice-Présidente du Parlement en 1989 puis première vice-Présidente en juin 1994. Son excellente connaissance des mécanismes de la concertation et son parcours sans faille au Bureau du Parlement conduisirent la délégation allemande à proposer son élection à la Présidence du Parlement européen qu'elle assumera de juillet 1999 à janvier 2002 (*cf.* partie 3). Michel Debatisse, agriculteur auvergnat, avait été formé par la jeunesse catholique. Il devint le dirigeant de la plus puissante organisation syndicale agricole française, la FNSEA, puis Secrétaire d'État dans le gouvernement de Raymond Barre. Il occupa les fonctions de Trésorier à la Présidence du Groupe. Chaleureux et persévérant, il marqua un intérêt particulier pour le développement d'une mouvance catholique et démocratique en Afrique.

Le couronnement européen de Pierre Pflimlin, Président du Parlement européen le 24 juillet 1984

Enfin, Pierre Pflimlin, dont la popularité s'était encore affermie dans ses fonctions de premier vice-Président du Parlement durant la précédente législature, vit sa carrière de militant européen consacrée par son élection à la Présidence du Parlement le 24 juillet 1984, dès le 2^e tour de scrutin avec 221 voix contre 133 au Président sortant, le Socialiste néerlandais Pieter Dankert et 49 voix à Altiero Spinelli, présenté par le

Groupe Communiste. Les premières paroles du nouveau Président, qui redonna au Groupe du PPE une fonction qu'il n'avait plus occupée depuis Emilio Colombo, furent dédiées à son prédécesseur et maître spirituel Robert Schuman. Alors que la candidature de Jacques Delors se profilait pour la prochaine Présidence de la Commission, l'élection de Pierre Pflimlin permettra au Parlement d'être représenté avec autorité quand il s'agira de défendre les pouvoirs budgétaires de l'Assemblée et d'accroître ses compétences législatives durant la négociation de l'Acte unique.

Pierre Pflimlin présida le Parlement européen jusqu'en janvier 1987. Il restera membre du Groupe jusqu'au terme de son mandat en juillet 1989. Il continuera ensuite à militer pour l'Europe. Exerçant sa force de conviction et son art oratoire aussi bien devant des publics francophones que germanophones, il publiera en 1991 ses *Mémoires d'un Européen*²⁹⁶.

Le 27 juin 2000, Pierre Pflimlin s'éteint à l'âge de nonante-trois ans dans sa ville de Strasbourg. Quelques jours après, le 4 juillet 2000, Hans-Gert Poettering, qui était un proche de Pierre Pflimlin, peut évoquer sa mémoire dans le discours qu'il prononce en réponse au programme de la Présidence française^a : «Je vous suis reconnaissant, Monsieur Chirac, d'évoquer devant nous Robert Schuman et les autres pères fondateurs de l'Europe. Vendredi dernier, nous avons rendu hommage à Pierre Pflimlin en la cathédrale de Strasbourg. Nous étions tous profondément émus. Le drapeau européen était disposé sur son cercueil, et au terme de la cérémonie, empreinte d'espoir et de célébration, l'hymne européen a retenti. Si chose pareille avait été possible il y a cent ans de cela, combien de misères aurions-nous épargnées aux peuples d'Europe! C'est pourquoi la politique de paix est au cœur de toute politique européenne.»

La guerre du temps de parole : *Prima Donna* contre *backbenchers*

Lorsque le nouveau Groupe se rendit à l'évidence que le temps de parole des parlementaires lors des débats en plénière était plus difficile à répartir qu'au sein du Parlement non élu, principalement à cause de l'augmentation massive du nombre de députés, des questions se posèrent au sein même de la Présidence: faut-il privilégier les

a Sept années plus tard, le 9 juillet 2007, c'est en tant que Président du Parlement que Hans-Gert Poettering inaugure le bâtiment Pierre Pflimlin, qui fait partie intégrante du Parlement européen à Strasbourg.

parlementaires qui ont participé régulièrement aux travaux du Groupe en leur donnant la priorité, ou accéder à des demandes formulées en dernière minute par des *Prima Donna*, c'est-à-dire des personnalités de premier plan dans leur parti et leur pays, peu présents à Bruxelles mais soucieux d'apparaître dans leurs médias nationaux? Il est difficile de ne pas accéder à la demande d'un leader national ou d'un Chef de délégation quand le débat porte sur la Présidence en exercice, sur un Conseil européen ou un événement de portée internationale. Dans le même temps, comment ne pas alimenter la déception des *backbenchers*, les députés de base sans autre titre que celui d'avoir travaillé souvent avec difficulté à l'élaboration d'un texte de compromis avec les autres délégations ou les autres groupes? Le dilemme reste récurrent à travers les législatures. Le Président et les vice-Présidents, chargés des travaux parlementaires, tentent de trouver les solutions de principe qui ne découragent pas les parlementaires assidus. Il faut tenir également compte des différentes traditions nationales, souvent liées au système électoral ou à la culture du parti: les députés élus sur des listes proportionnelles nationales, comme en France jusqu'en 2004 ou avec un système de voix préférentielles comme en Italie, font valoir qu'ils doivent être présents dans leur pays pour avoir des chances de retrouver une investiture. D'autres, comme les députés allemands ou britanniques, élus dans une circonscription régionale ou locale, doivent rendre compte à leurs électeurs du travail qu'ils fournissent à Bruxelles et à Strasbourg. Mais la règle ne vaut pas pour tous. Il y a eu dans presque toutes les délégations des députés vraiment fantomatiques que certains de leurs collègues auraient à peine pu identifier en fin de législature. D'autres, au contraire, qui ont investi en présence, en temps et en travail au sein du Groupe, ont disposé au Parlement d'une influence et d'une renommée pratiquement inexistante au niveau de leur propre pays.

Les ajustements à mi-législature (janvier 1986 et janvier 1987)

La composition du Parlement a été modifiée en janvier 1986, date de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté européenne. Les contacts établis par le Groupe durant le processus de démocratisation dans ces deux pays avait assuré la présence au Groupe de deux partis régionaux démocrates-chrétiens espagnols, le PNV basque et une fraction de Conversion y Union de Catalogne, ainsi que du Parti de l'Union du Centre démocratique. Le Chef de délégation siégeant alors au titre des sept membres de la délégation espagnole était le Catalan

Josep Antoni Duran I Lleida. Les deux députés portugais étaient représentés dans cette instance par Francisco António Lucas Pires, qui a siégé au Groupe jusqu'en 1998. Ce professeur de droit à la faculté de Coimbra, ancien Président de son parti, constitutionnaliste respecté, a d'abord été vice-Président du Parlement européen et s'est ensuite consacré au travail institutionnel en faisant bénéficier ses collègues du Groupe de la finesse et de la clarté de ses analyses juridiques et politiques. Sa chaleur humaine, mais aussi le flegme et l'humour de son esprit extrêmement cultivé, faisaient de lui une personnalité appréciée durant ses douze années de présence au Groupe, brutalement interrompue par sa disparition en cours de mandat^a.

Un nouveau Secrétaire général : Sergio Guccione (février 1986)

Entre-temps, Giampaolo Bettamio quitte ses fonctions de Secrétaire général après sa nomination au poste de Directeur au Parlement en février 1986. Il est remplacé par Sergio Guccione.

Sergio Guccione est né en Sicile, où il passe son enfance alors que l'Italie traverse les épreuves de la guerre. Il poursuit ses études de droit à l'université de Palerme, ainsi qu'à Cologne où il apprend l'allemand et se spécialise dans les politiques budgétaires. Il entre dès 1962 au Parlement européen, à Luxembourg, où il intègre la direction des commissions parlementaires, et se fait remarquer par les membres du PPE de la commission budgétaire. En tant que Directeur à la commission des budgets, il connaît très bien l'institution parlementaire: «Le pouvoir budgétaire était notre premier vrai pouvoir. C'était au Parlement d'arrêter le budget, effectivement. Les amendements étaient fondamentaux. Un amendement qui exprime une opinion est une chose qui a toujours une très grande valeur mais un amendement qui fixe des chiffres, des montants, qui donne des priorités et attribue des montants à cette politique a un poids énorme^b.»

Egon Klepsch le connaît et l'apprécie^c. Il obtient son détachement au Groupe et la collaboration entre le Président et son nouveau Secrétaire

a En janvier 2009, le Bureau du Parlement décidera de rendre hommage à Francesco Lucas Pires, en donnant son nom à la bibliothèque (salle de lecture) du Parlement à Bruxelles.

b Interview du 19 mai 2008 à Luxembourg.

c Sergio Guccione conserve une impression forte de sa collaboration avec l'ancien Président du Groupe: «Egon Klepsch avait de l'intuition en politique. Dans ce domaine, il a vraiment été mon grand maître. [...] Il était unique dans son genre dans tous les domaines. Il savait être toujours présent, chose qu'il n'aurait pas été techniquement possible par exemple pour quelqu'un qui vient comme moi d'un lointain Sud. Il fallait être

général, qui jouit également de la confiance de la délégation italienne, dure six années. En janvier 1991, Sergio Guccione réintègre l'administration en qualité de Directeur général de l'Information.

L'organigramme du Secrétariat du Groupe s'est également adapté à la nouvelle répartition du travail entre les parlementaires. Le Service des travaux parlementaires est placé sous l'autorité de Gerhard Guckenberger, promu Secrétaire général adjoint, et les groupes de travail A, B, C, D (Hans Reh, Stefan Pfitzner, Jan Westenbroek et Riccardo Ribera d'Alcala^a) comptent chacun une dizaine de collaborateurs affectés principalement aux commissions. Désormais, les commissions à sensibilité Nord-Sud différente, comme la commission agricole, est confiée à deux conseillers: l'Italien Franco Sestito et l'Allemand Werner Krögel. Le Service de presse compte désormais un conseiller par délégation nationale.

présent à toutes les réunions. C'était vraiment un grand travailleur.» Interview du 19 mai 2008 à Luxembourg.

a Riccardo Ribera d'Alcala, d'origine napolitaine comme Paolo Barbi, qui était entré au Secrétariat du Groupe en 1982, fit ensuite carrière aux cabinets des Présidents du Parlement Egon Klepsch, Nicole Fontaine et Pat Cox. Il avait entre-temps rejoint le Groupe de 1994 à 1999 et fut nommé Secrétaire général adjoint de 1998 à 1999. En décembre 2008, Riccardo Ribera d'Alcala est confirmé dans sa position de directeur général de la DG Politique interne, poste occupé précédemment par Klaus Welle.

Chapitre XXI

VERS L'ACTE UNIQUE ET LE GRAND MARCHÉ INTÉRIEUR : L'«OBJECTIF 1992»

«Pour réaliser le grand marché intérieur nous devons partir d'un constat fondamental: rien d'essentiel ne nous sépare, rien d'essentiel ne nous empêche de nous unir dans un espace où la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée²⁹⁷.»

Leo Tindemans

Le contexte politique est favorable (juin-juillet 1984)

Quelques jours après le renouvellement du Parlement européen, le Conseil européen de Fontainebleau se réunit les 25 et 26 juin 1984. Il répond en partie à l'initiative du Parlement tout en refusant le principe d'un nouveau traité. Il est décidé de mettre en place deux groupes de travail: le Comité Spaak II, dont le nom fait explicitement référence au rôle de l'ancien ministre belge dans l'élaboration des traités de Rome, doit proposer des suggestions visant à améliorer le fonctionnement de la coopération européenne dans le domaine communautaire ainsi que dans celui de la coopération politique. Le second Comité, «L'Europe des citoyens», a en charge de trouver toute une série de mesures concrètes et précises permettant aux citoyens de la Communauté de mieux comprendre les besoins d'une telle évolution²⁹⁸.

Le Comité Spaak II est composé des représentants personnels des Chefs d'État et de gouvernement. Il se constitue au cours du second semestre 1984 sous la Présidence irlandaise qui nommera à sa tête le sénateur J. Dooge, ancien ministre des Affaires étrangères et représentant spécial du Premier ministre Garret Fitzgerald.

Pierre Pflimlin, qui vient d'être élu Président du Parlement européen, bien qu'il ne soit pas autorisé à participer aux travaux, exerce une pression constante sur le comité Dooge et sur le Conseil. Ce suivi, soutenu par le Groupe du PPE²⁹⁹, se formalise par plusieurs résolutions adoptées

au cours de l'année 1984-1985 et qui donnent lieu à des débats réguliers dans l'hémicycle. Le Président Pierre Pflimlin s'adresse plusieurs fois au Conseil pour demander que soient suivies certaines des recommandations du Comité, tandis que le Bureau élargi du Parlement se réunira à Milan³⁰⁰, lorsque le Conseil examinera les résultats des travaux du Comité.

Les demandes du Parlement rejoignent les préoccupations du Groupe du PPE: il s'agit de convoquer le plus rapidement possible une Conférence intergouvernementale capable de mettre en place la réforme institutionnelle souhaitée et de renforcer le rôle du Parlement dans le processus décisionnel communautaire selon l'esprit du projet Spinelli.

Le 17 avril 1985, le Parlement adopte le rapport Croux sur la proposition du Parlement européen à l'égard des travaux du Conseil européen concernant l'Union européenne³⁰¹, dans laquelle il est demandé une nouvelle fois au Conseil européen de Milan de convoquer une Conférence intergouvernementale. Les députés insistent pour que cette conférence s'inspire de l'esprit et de la méthode du projet de traité de l'Union préparé par le Parlement, du rapport du Comité Dooge et des acquis communautaires³⁰². «La Conférence devrait examiner ce document et proposer des modifications là où elle les estime nécessaires en collaboration avec le Parlement, comme l'a d'ailleurs proposé le Comité Dooge³⁰³.»

Les dirigeants démocrates-chrétiens réunis à Rome, les 19 et 20 juin 1985, estiment que la réunion du Conseil européen à Milan doit prendre «des décisions irréversibles conduisant à l'Union européenne et convoquer la Conférence intergouvernementale, disposant d'un mandat précis pour les réaliser³⁰⁴». Cette Conférence, à laquelle devrait participer le Président du Parlement européen, doit conclure ses travaux au cours de l'année afin de permettre la poursuite de l'intégration.

Le «Groupe du Kangourou» dynamise le marché intérieur

Le traité de Rome prévoyait pour le 1^{er} janvier 1970 la mise en place d'un Marché commun, caractérisé par l'instauration des «quatre libertés» (liberté de circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services), d'une Union douanière entre les États membres et d'une politique de concurrence unique.

Les pratiques anticoncurrentielles et protectionnistes persistaient principalement dans les secteurs des marchandises et des services, fragmentant le Marché commun par des barrières physiques, techniques, fiscales et administratives.

Au début des années 1980, le projet de Marché commun bénéficie d'un regain d'intérêt de la part des États membres et des institutions communautaires à la faveur de plusieurs facteurs économiques et politiques.

Tout d'abord, le marché intérieur devient une nécessité en raison de l'intense compétition internationale, conséquence à la fois de la mondialisation et de la crise économique qui frappe l'Europe depuis les deux chocs pétroliers de 1973 et de 1979. Dans un environnement international plus concurrentiel, avec l'émergence des pays en voie de développement, le marché unique s'impose comme une solution réaliste et solide pour rendre les produits et services européens plus compétitifs, relancer l'économie des États membres et mettre fin à la crise. Comme le souligne le député français et ancien Premier ministre Raymond Barre en 1987: «La société ouverte refuse l'isolement et le protectionnisme, elle utilise toutes ses ressources, et d'abord celles de l'intelligence, de l'innovation et de l'esprit d'entreprise, pour participer largement aux échanges internationaux d'hommes, de marchandises, de services et de capitaux, et y trouve des facteurs de progrès économique et humain. L'ouverture sur l'Europe, qui n'est d'ailleurs pas autre chose que l'ouverture sur le monde, c'est, en fin de compte, le moteur de notre développement dans les décennies à venir³⁰⁵.»

Ensuite, le marché intérieur constitue une réponse à la modernisation de l'économie européenne, qui s'oriente dans le secteur des services, et aux nouvelles préoccupations, telles la protection de l'environnement ou le bien-être des consommateurs.

En parallèle, un groupe informel se constitue à l'instigation du Britannique Basil De Ferranti et de son homologue allemand Karl von Wogau, membre du Groupe du PPE. L'objectif de ce groupe est d'accroître le potentiel économique de l'Europe et de développer les échanges intracommunautaires via la réalisation du marché intérieur. Le groupe prend le nom du «Groupe du Kangourou», en référence à la capacité de l'animal à faire des grands sauts et donc, symboliquement, à sauter par-dessus les frontières. Karl von Wogau, Basil De Ferranti et le Socialiste allemand Dieter Rogalla exercent le leadership de ce groupe qui se réunit en marge des sessions du Parlement, reçoit régulièrement des personnalités politiques, et pratique une pression politique et technique en réclamant l'abolition des contrôles aux frontières, puis l'achèvement du marché intérieur.

Le Groupe du PPE appelle lui aussi à la suppression des frontières intracommunautaires dans sa Déclaration d'Aix-la-Chapelle le 6 mai 1982. Il déplore le fait qu'un passeport européen soit créé alors même que le contrôle des personnes aux frontières n'a pas encore été supprimé³⁰⁶.

Au sein du Parlement européen, le Groupe du PPE soutient vigoureusement la relance du projet de marché intérieur. Fernand Herman, membre de la commission parlementaire temporaire sur la relance économique européenne, plaide pour «plus d'Europe, plus d'investissements et plus de recherche³⁰⁷». Au cours du débat, Karl von Wogau présente à la Commission, au nom du Groupe, une question orale sur les propositions présentées par Fernand Herman³⁰⁸. Il rappelle la demande de la réalisation du marché intérieur et, dans ce contexte, la suppression des contrôles aux frontières d'ici 1989. Les propositions du Groupe du PPE mettent tout particulièrement l'accent sur des mesures relatives à une Europe des citoyens, à l'élimination des obstacles bureaucratiques ainsi qu'à la création d'emplois.

Le 9 avril 1984, le Parlement européen adopte le rapport préparé par Karl von Wogau sur la nécessité de réaliser le marché intérieur. Les estimations de coûts induits par le maintien de barrières douanières au sein du Marché commun est un excellent moyen de faire prendre conscience de la nécessité du marché intérieur. Le rapport souligne ainsi que les entreprises européennes pourraient économiser 12 milliards d'écus si le marché intérieur était effectif. L'exemple le plus marquant concerne les files d'attente des camions aux frontières dues aux contrôles douaniers et qui coûtent environ 500 millions d'écus par an à l'économie européenne.

Le rapport pose clairement la question suivante: l'Europe sera-t-elle en mesure de répondre au grand défi de la mondialisation et de faire face à la stagnation et au chômage? Les rapporteurs notent que «le marché intérieur intégré est un cadre nécessaire pour faciliter l'innovation, la créativité, l'initiative. [...] La constitution d'un vaste marché intérieur n'est pas un objectif, c'est un moyen à notre disposition, capable d'offrir un cadre d'action à une volonté politique afin de relever les défis que nous connaissons. C'est un cadre adéquat pour des stratégies industrielles élaborées au sein des institutions européennes. Encore faut-il qu'il existe une volonté d'action commune³⁰⁹».

Le rapport se prononce en faveur de mesures concrètes, comme la création d'un document uniforme pour l'exportation, le transit et l'importation dans la Communauté, en remplacement des documents existants. Il plaide également pour la création d'un code douanier commun et souhaite un rapprochement des taux de TVA plutôt qu'une harmonisation. Enfin, il préconise le développement de normes européennes et la création d'un brevet européen.

Le rapport rejoint les positions du Groupe au sujet du marché intérieur, à savoir la recherche d'une approche réaliste et pragmatique qui n'handicape pas les producteurs et les industriels, ainsi que le désir de

réaliser des avancées concrètes et tangibles pour les citoyens. Cette approche est reprise par le Danois Poul Møller qui explique, lors du débat sur le rapport, que « c'est vers l'Europe des citoyens que nous devons progresser³¹⁰ ».

Le 24 juillet 1984, le Parlement européen adopte la résolution de Karl von Wogau, au nom du Groupe du PPE, sur les décisions du Conseil européen de Fontainebleau. Il invite le Conseil à achever le marché intérieur et à faire évoluer l'écu vers une unité monétaire européenne parallèle.

Le Livre blanc de la Commission, l'acte fondateur du marché intérieur

Le 14 janvier 1985, Jacques Delors, nouveau Président de la Commission, prononce au Parlement européen un discours sur les orientations de la nouvelle Commission. Il fait alors part de son désir d'achever le marché intérieur et propose la date de 1992 comme date butoir, ce que le Parlement européen accueille très favorablement.

En mars 1985, le Conseil européen réuni à Bruxelles adopte formellement la proposition de la Commission. En mai, il décide l'application définitive du principe de la reconnaissance mutuelle des standards nationaux. Le Conseil charge la Commission d'établir un programme et un calendrier destinés à rendre effectif le marché intérieur. Ainsi, le Conseil européen donne en quelques mois son feu vert à un ensemble de propositions qui fondent le programme du marché intérieur. Ce volontarisme politique permet à la Commission d'engager un travail technique de mise en œuvre.

Du 28 au 31 mai 1985, les Journées d'études du Groupe à Luxembourg sont consacrées en grande partie à la relance économique et au marché intérieur. Au cours des discussions, Emilio Colombo réaffirme que « la résolution des difficultés économiques actuelles doit constituer, pour l'Europe, l'occasion de renforcer sa cohésion et de réaffirmer son identité politique³¹¹ ».

Karl von Wogau consacre son intervention au processus décisionnel du marché intérieur et déclare alors être très favorable à un passage au vote à la majorité qualifiée au Conseil. L'objectif est de lutter contre les retards et « la bureaucratisation des textes³¹² ».

La Commission européenne publie son Livre blanc sur l'achèvement du marché intérieur le 14 juin 1985. Rédigé par Lord Cockfield, vice-Président de la commission en charge du marché intérieur, et avec l'appui du commissaire démocrate-chrétien allemand Karl-Heinz Narjes, en charge de la politique industrielle, de la recherche et de l'innovation,

le Livre blanc constitue un programme législatif détaillé pour 1992 et prévoit trois cents mesures pour constituer le «marché intérieur, espace sans frontières». Le document fixe aussi définitivement un calendrier contraignant jusqu'en 1992.

Trois catégories d'entraves à la libre circulation sont identifiées: les barrières physiques, les barrières techniques et, enfin, les barrières fiscales. Des mesures précises et concrètes sont proposées pour y mettre fin.

Le 12 juin 1985, un débat a lieu au Parlement européen concernant le rapport sur le marché intérieur. Ce rapport, préparé par le Britannique Ben Patterson, se prononce pour la suppression des frontières, pour la mise au point de normes techniques et juridiques communes pour l'industrie et le commerce et, enfin, pour l'élaboration de politiques communes en matière de transport et de commerce extérieur³¹³.

Karl von Wogau rappelle les conditions de la création d'un grand marché intérieur: «Le but que nous visons est de créer d'ici à 1992 un Marché commun ouvert. [...] Il est important au plus haut degré que nous mettions sur pied un Marché commun des technologies d'avenir comportant des normes communes, la reconnaissance mutuelle des titres, la poursuite du développement du brevet européen, le développement d'un droit européen des marques ainsi qu'un marché public européen, car c'est là la condition nécessaire pour que les petites et moyennes entreprises, particulièrement innovatrices, comme chacun sait, et plus fortement créatrices d'emplois que toutes les autres entreprises, soient en mesure, dès l'abord, de tirer profit de ce vaste marché³¹⁴.»

Le français Jean-Pierre Abelin, porte-parole du Groupe du PPE, souligne par la suite que la question du marché intérieur doit être traitée dans le cadre de la Communauté au sens large, en prenant en considération une politique régionale renforcée, une stabilité monétaire consolidée ainsi qu'une convergence des politiques économiques davantage affirmée. «Il n'y a pas de marchés intérieurs sans frontières extérieures et sans véritable politique commerciale à l'égard de l'extérieur, sinon les avancées que nous souhaitons risquent de se traduire par une pénétration extérieure plus forte, par un affaiblissement de cette Communauté, qui deviendrait rapidement une zone de libre-échange sans âme³¹⁵.»

Les membres du Groupe du PPE insistent sur le fait que toutes les mesures à prendre exigent un calendrier, une méthode et une procédure décisionnelle viable. Un calendrier précis doit permettre d'éviter de repousser indéfiniment certaines décisions. La méthode d'adoption des mesures par paquets permettrait de regrouper des propositions et

d'obtenir plus aisément des accords sur la base de concessions réciproques. En ce qui concerne le processus de décision, le vote à majorité qualifiée devrait devenir la règle.

Le Conseil européen de Milan: une victoire pour les Européens (juin 1985)

Lorsque les Chefs d'État et de gouvernement se réunissent à Milan les 28 et 29 juin 1985, ils trouvent sur la table des négociations, à côté du rapport final du Comité Dooge³¹⁶ le projet de traité sur l'Union européenne présenté par le Parlement et le rapport du Comité Adonnino. À ces trois documents s'ajoutent le Livre blanc sur la réalisation du marché intérieur ainsi que la déclaration solennelle de Stuttgart.

Le Livre blanc de Lord Cockfield est adopté. Les Chefs d'État et de gouvernement donnent leur accord formel au calendrier établi et aux priorités proposées. Le Conseil des ministres est alors chargé d'étudier les conditions institutionnelles qui garantiraient le succès du marché intérieur, le but étant de surmonter les blocages existants dans le processus décisionnel communautaire. La base des réflexions institutionnelles va naturellement s'inspirer des propositions du rapport Dooge.

Le texte général du rapport Dooge est ambitieux, proche des aspirations les plus fédéralistes du moment et propose de nombreuses innovations aussi bien dans le domaine institutionnel que dans le domaine des compétences de la future Union. Mais les réserves adressées par plusieurs membres du Comité sur des points précis sont autant de petits pas en arrière.

Le Conseil européen décide de convoquer une Conférence intergouvernementale, malgré l'opposition de la Grande-Bretagne, de la Grèce et du Danemark. Pour la première fois, grâce à l'insistance du ministre des Affaires étrangères Giulio Andreotti, le Conseil européen passe à un vote et prend une décision à la majorité. Le mandat de la CIG a pour but d'élaborer un traité sur une politique étrangère et de sécurité commune, et d'examiner les modifications du traité CEE nécessaires aux adaptations institutionnelles relatives au processus de décision du Conseil, au pouvoir d'exécution de la Commission, aux pouvoirs du Parlement européen ainsi qu'à l'extension à de nouveaux champs d'activité.

Dans la résolution de sa commission institutionnelle sur la convocation de la Conférence, adoptée le 9 juillet 1985, le Parlement se félicite de l'organisation de cette Conférence chargée d'étudier la réforme institutionnelle. Il déplore cependant le manque de cohérence dans la procédure de modification des traités, l'absence de projet d'un nouveau

traité pour la coopération politique, ainsi que de réformes nécessaires pour l'achèvement du marché intérieur et la création de l'Europe de la technologie³¹⁷.

Egon Klepsch apprécie les résultats du Sommet à Milan: «Nous estimons que Milan est un départ vers une nouvelles étape de la politique européenne. Il est indubitable que nous aurions souhaité un mandat plus précis pour la Conférence intergouvernementale. Mais nous reconnaissons que la volonté de prendre des décisions a été manifestée à Milan, car cette Communauté souffre cruellement d'un manque de décisions. Nous aurons toujours des dissensions, mais sans décisions, la Communauté menace de se dessécher³¹⁸.»

Malgré tout, la voie est ouverte à l'Acte unique.

Le Groupe du PPE décide de tirer le meilleur parti de l'Acte unique européen (février 1986)

La Conférence intergouvernementale ayant pour but la révision des traités communautaires s'ouvre à Luxembourg le 9 septembre 1985. La discussion sur la réforme institutionnelle s'annonce difficile en raison des désaccords exprimés par les États membres. La Commission trouve une solution afin d'éviter les querelles, en proposant un objectif précis: la réalisation du marché intérieur (le Livre blanc de Lord Cockfield). La question de la réforme institutionnelle y est abordée en fonction de cet objectif économique. La perspective du grand marché intérieur intéressant la Grande-Bretagne et le Danemark, ces deux États ne peuvent dès lors s'opposer aux réformes nécessaires à sa réalisation.

Les participants à la Conférence se mettent d'accord sur les principes des modifications institutionnelles de la Communauté qui en amélioreront son fonctionnement et étendront ses compétences. Il est prévu d'élargir le vote à la majorité pour réaliser un grand marché unique européen d'ici la fin 1992, d'augmenter le champ d'application des compétences de la Communauté, d'accroître les pouvoirs du Parlement européen et de mettre sous forme juridique la coopération en matière de politique étrangère.

La résolution du Parlement européen du 12 décembre 1985 représente la dernière tentative d'influencer le cours des négociations. Le Parlement juge les résultats insuffisants par rapport au projet Spinelli. Il recommande au Conseil des ministres une série d'améliorations et réserve son avis définitif³¹⁹.

En séance plénière, Egon Klepsch souligne qu'«il existe des ébauches de réforme et d'élargissement des compétences de la Communauté européenne et que l'on se préoccupe de renforcer le processus de

décision. Mais nous nous rendons compte que ce qui est, selon nous, politiquement nécessaire et objectivement indispensable dépasse de loin ce qui vient d'être décidé». Concernant les compétences du Parlement, il constate que les progrès accomplis ne suffisent pas et que «nous sommes convaincus que nous devons encore affronter avec succès le conflit avec la bureaucratie du Conseil, afin de concrétiser le contrôle démocratique que veulent nos concitoyens³²⁰».

En adoptant le 16 janvier 1986 sa résolution sur les résultats du Sommet de Luxembourg, le Parlement exprime ses réserves: «L'Acte unique ne peut conduire qu'à quelques modestes progrès dans certains domaines communautaires, mais ne constitue aucunement la véritable réforme de la Communauté³²¹.» Le Groupe du PPE soutient entièrement cette résolution.

Prenant la parole au nom du Groupe du PPE, Jean Penders conclut quant aux résultats de la Conférence: «Ce n'est certainement pas le "saut quantique" dont parlait volontiers un membre du gouvernement néerlandais. [...] Les Anglo-Saxons ont pour cela une expression remarquable: "*We take note.*" Nous n'applaudissons pas au résultat, nous nous en accommodons et essayons d'en tirer le meilleur parti³²².»

Se situant dans la droite ligne de la Déclaration solennelle de Stuttgart et du projet de traité sur l'Union européenne du Parlement européen, l'AUE exprime clairement la volonté de ses signataires de progresser vers l'Union européenne, à laquelle son préambule et son article premier font référence.

L'Acte unique signé le 17 février 1986 à Luxembourg est le premier texte intergouvernemental à reconnaître à l'institution parlementaire européenne le titre de Parlement européen, alors même que celui-ci se dénomme de la sorte depuis 1962. Si le Parlement se voit enfin légitimé dans sa forme, il commence à l'être aussi, bien que modestement, dans sa fonction première de Parlement, la fonction législative.

La nouvelle procédure, dite de coopération, offre au Parlement une participation au processus de formation de la loi européenne. Dans le texte³²³, la procédure de coopération reprend la procédure de consultation, avec le dépôt de la proposition de la Commission au Conseil qui statue après l'avis du Parlement. Le Conseil ne fait cependant qu'«arrêter une position commune» qu'il transmet au Parlement européen: c'est le début de la deuxième lecture au sein de l'institution parlementaire. Au moment du transfert, l'accent est mis sur l'information au Parlement des motivations de la position commune adoptée par le Conseil et des modifications éventuelles que la Commission, au cours de la première lecture, a pu faire subir à sa proposition. La deuxième lecture au Parlement est soumise à un délai de trois mois, au cours

duquel les députés peuvent approuver ou ne pas se prononcer sur la position commune. Dans ces deux cas, le Conseil «arrête définitivement l'acte concerné». Le Parlement peut aussi rejeter la position commune. Le Conseil a alors un mois pour statuer en deuxième lecture à l'unanimité. Enfin, solution intermédiaire, le Parlement peut proposer des amendements à la proposition de la Commission: celle-ci réexamine alors la proposition amendée dans le délai d'un mois, à l'issue duquel elle transmet au Conseil la proposition avec les amendements qu'elle a décidé de ne pas retenir. Si le Conseil souhaite toutefois les adopter ou modifier à nouveau la proposition réexaminée, il doit statuer à l'unanimité. La proposition réexaminée est, quant à elle, adoptée à la majorité qualifiée.

L'engagement croissant du Groupe du PPE vers l'«Objectif 1992»

L'Acte unique entre en vigueur en juillet 1987.

Il constitue la première modification majeure du traité de Rome. Outre ses dispositions institutionnelles, il prend principalement en compte le projet de marché unique et le programme attaché établi pour 1992. L'Acte unique identifie le marché intérieur comme faisant partie des objectifs poursuivis par la construction européenne, et le définit comme un «espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée³²⁴». De grands principes directeurs sont énoncés, tels que la concurrence, la coopération et la solidarité. La date du 31 décembre 1992 comme date butoir pour l'achèvement du marché unique devient officielle et traduit la volonté politique et l'engagement de la Communauté à mener à bien ce projet.

Le Parlement européen s'implique immédiatement dans la réalisation du marché intérieur. Une commission temporaire pour la réussite de l'Acte unique est chargée d'émettre un avis sur la communication de la Commission «Réussir l'Acte unique: une nouvelle frontière pour l'Europe». Le rapport en est confié à Karl von Wogau et l'Espagnol Enrique Barón Crespo et est présenté aux autres membres le 13 mai 1987³²⁵.

La Commission européenne publie en mars 1988 une étude élaborée par un groupe d'experts indépendants, intitulée *Europe 1992 – le défi global*. Cette étude, communément appelée «rapport Cecchini» a pour objet d'évaluer «le coût de la non-Europe» et les avantages du marché unique. Le rapport Cecchini évalue les gains générés par le marché intérieur à cinq points de croissance supplémentaires et à

la création de cinq millions d'emplois dans la Communauté. Le rapport prend aussi en compte les considérations à caractère politique qui pourraient résulter de l'achèvement du marché unique. La gestion d'un vaste espace économique sans frontières exige une nouvelle capacité de décision au niveau communautaire qui pourrait amener la Commission à devenir l'embryon d'un gouvernement³²⁶. Cet avis est partagé par le Parlement et la Commission.

Le Parlement européen, et le Groupe du PPE en particulier, se prononcent en faveur de pouvoirs renforcés pour la Commission mais aussi pour le Parlement lui-même. Les députés examinent également les conséquences institutionnelles du coût de la non-Europe³²⁷ et les conséquences de l'achèvement du marché intérieur³²⁸ le 15 juin 1988.

Le rapport établit que la réalisation de l'Acte unique permettra de réaliser des économies considérables (170 milliards d'écus par an)^a. Le rapport encourage les députés à veiller à ce que le processus ne s'enlise pas dans les marécages de la bureaucratie et estime que ceci exige de tendre vers une plus grande transparence dans le processus décisionnel³²⁹.

Au cours du débat, Lambert Croux dépose une question orale au nom du Groupe du PPE et souligne que «si nous réalisons le marché intérieur, celui-ci entraînera pour notre Communauté un tel changement qualitatif couvrant pratiquement tous les domaines de la politique, le social, l'économique, y compris même certains aspects de la politique culturelle, que des modifications des institutions politiques s'imposeront à nous, et que nous devons effectivement en arriver à l'ébauche d'un gouvernement européen. [...] Je crois aussi que le moment sera venu où la Commission devra être présidée par un homme qui soit en mesure de désigner lui-même ses commissaires, en concertation avec les gouvernements et les parlements et avec l'accord du Parlement européen³³⁰».

Le 27 juin 1988, lors du Conseil européen de Hanovre, les Chefs d'État et de gouvernement incluent l'achèvement du marché intérieur parmi les priorités de la Communauté. Ils soulignent dans leurs conclusions que la réalisation du marché intérieur doit aller de pair avec la protection de l'environnement, la réalisation de l'Europe des citoyens et de l'Europe sociale, et avec la création de l'Union monétaire. L'Europe des citoyens consiste à éliminer tous les obstacles à la libre circulation des personnes tout en garantissant la sécurité intérieure. L'Europe sociale, quant à elle, vise à garantir à chacun le bénéfice des avantages du marché intérieur.

a Le rapporteur montre un exemple très concret: une famille de quatre personnes tirerait un avantage se situant entre 2 000 et 3 000 écus par an.

Par ailleurs, le Conseil européen exprime sa satisfaction à l'égard des progrès réalisés vers l'achèvement du marché intérieur. Il accueille favorablement les décisions prises dans des domaines stratégiques comme la libéralisation complète des mouvements de capitaux, la reconnaissance réciproque des diplômes, l'ouverture des marchés publics, les assurances ou encore les transports aériens et routiers. Ce progrès est possible grâce à «la pleine utilisation des procédures de vote prévues dans l'Acte unique³³¹».

À l'issue des travaux du Conseil, le Groupe du PPE se félicite des résultats et constate que les nouvelles structures décisionnelles ont permis de progresser rapidement dans la réalisation du Livre blanc. Il s'agit, pour le Groupe, de la même dynamique d'engrenage chère à Jean Monnet: organiser des solidarités concrètes³³².

Le marché intérieur: un bilan globalement positif

Grâce à l'Acte unique, le Parlement européen obtient davantage de marges de manœuvre pour faire pression sur la Commission et le Conseil et influencer le processus décisionnel. Les rapports annuels de la commission économique, monétaire et industrielle sur l'achèvement du marché intérieur permettent au Parlement de contrôler la mise en œuvre du Livre blanc et de soutenir les mesures qu'il estime prioritaires.

Il en va ainsi du rapport de Karl von Wogau adopté le 16 mai 1991 et qui déplore le manque de progrès concernant l'Europe sociale et la sécurité intérieure après l'ouverture des frontières intracommunautaires. Cependant, le rapport met en avant l'influence du Parlement en soulignant avec satisfaction que plus de 50 % des amendements proposés par le Parlement européen ont été conservés, directement ou indirectement, par le Conseil³³³.

Le dernier rapport sur l'achèvement du marché intérieur, préparé par Ben Patterson, est adopté le 18 décembre 1992, quelques jours avant la date butoir. Il souligne que le travail est loin d'être terminé, notamment dans l'harmonisation des taux de TVA, la fiscalité des sociétés, le cabotage aérien, le système de marque et de brevet communautaire. Le second problème identifié par Ben Patterson est celui du taux de transposition des actes législatifs dans le droit interne des États membres. Le rapport invite la Commission à utiliser tous les moyens à sa disposition pour obliger les États membres à remédier à cette situation. Le Parlement européen va même jusqu'à brandir la menace d'entamer un recours en carence contre la Commission si elle ne se montre pas plus ferme avec les États membres³³⁴.

En parallèle, le Groupe du PPE et la commission économique, monétaire et industrielle du Parlement européen sont à l'origine de nombreuses résolutions demandant le respect de la date butoir et prônant l'adoption de mesures relatives à la libre circulation des personnes, à la citoyenneté européenne et à l'harmonisation fiscale nécessaire à l'abolition des frontières physiques³³⁵.

L'autre institution qui voit son processus décisionnel fortement modifié par l'Acte unique est le Conseil lui-même. Nombre de matières nécessaires à la mise en œuvre du Marché commun sont adoptées à la majorité qualifiée: tarif douanier commun, libre prestation de services, libre circulation des capitaux et rapprochement des législations nationales.

En revanche, le vote à l'unanimité est maintenu pour les questions fiscales, celles relatives à la circulation des personnes et celles relatives aux intérêts et aux droits des travailleurs salariés. Les États membres souhaitent conserver sur ces sujets sensibles leur souveraineté. Le Groupe du PPE, qui s'était prononcé en faveur d'un passage au vote à la majorité qualifiée pour l'ensemble des mesures prévues par le Livre blanc, ne peut que manifester son regret.

Toutefois, environ deux tiers des mesures prévues par le Livre blanc pourront être adoptés à la majorité qualifiée. Ceci a considérablement facilité et accéléré la mise en œuvre du «Programme 1992».

L'Acte unique européen, en élargissant les domaines d'intervention de la Communauté, crée une nouvelle dynamique. La politique régionale, la politique sociale, la politique de l'environnement ainsi que la politique des transports bénéficient d'une attention particulière, dans le cadre de l'achèvement du marché intérieur. La suppression des entraves à la libre circulation, prévues pour 1993, doit favoriser l'amélioration des conditions de vie dans toute la Communauté. Il est essentiel d'accompagner l'ouverture des frontières par une série de mesures visant à réduire les écarts de développement sur le plan social et au niveau régional. Les politiques de solidarité ont ainsi pour but d'accompagner la réalisation du marché intérieur, et d'en corriger les déséquilibres par des mesures structurelles.

La Commission, qui cherche à réformer l'intervention structurelle de la Communauté, propose que le montant des ressources budgétaires consacrées à la réalisation des objectifs des fonds structurels double d'ici à 1992.

Les fonds structurels sont les instruments qui doivent permettre la mise en œuvre de la politique de cohésion. Selon Panayotis Lambrias, ils doivent contribuer à améliorer les structures sociales et économiques de la Communauté et à servir les objectifs que s'est assignée la

Communauté dans le cadre de la politique générale de développement. Ainsi, la politique structurelle de la Communauté subit une réforme en profondeur en 1988.

Grâce à cette réforme, plus de 60 milliards d'écus sont consacrés au renforcement de la solidarité économique et sociale. Lors des Journées d'études du Groupe du PPE à Galway, Egon Klepsch s'en félicite: «La CEE a franchi le pas décisif qui doit lui permettre d'être une Communauté solidaire³³⁶!»

La deuxième réforme des fonds structurels commence en 1992. Le Conseil européen d'Édimbourg (11-12 décembre 1992) décide d'accroître les moyens financiers consacrés à la politique régionale.

Chapitre XXII
L'EUROPE DES SYMBOLES
ET DES CITOYENS :
DU COMITÉ ADONNINO (1984)
AU TRAITÉ DE MAASTRICHT (1992)

**Les douze étoiles d'Alexandre
et la Neuvième de Beethoven**

Le 29 mai 1986, devant le bâtiment de la Commission européenne à Bruxelles s'élèvent lentement douze étoiles d'or sur fond bleu. L'Europe se dote, après trente-six ans d'existence, d'un seul et même symbole, quelle que soit l'institution. Parmi les officiels venus écouter l'*Hymne à la Joie* de Beethoven, on reconnaît bien sûr Jacques Delors, le nouveau Président de la Commission, et Pierre Pflimlin, le Président du Parlement européen. C'est à lui que l'on doit, en grande partie, ce drapeau « d'une noble simplicité » : « [L'idéal européen] était parfois occulté par la tendance de chaque institution européenne à marquer sa différence en s'opposant aux autres. La Communauté, en particulier, souffrait des querelles qui trop souvent opposent les unes aux autres ses principales composantes : Conseil des ministres, Commission et Parlement européen. Ces querelles, qui n'intéressent guère l'opinion publique, nuisent à l'image de l'Europe. Il me paraît important de doter toutes les institutions européennes d'un seul drapeau. Le Conseil de l'Europe, la plus ancienne des institutions européennes avait choisi [comme drapeau] douze étoiles d'or sur fond bleu. Chacune des autres institutions avait inséré dans le drapeau un sigle particulier. Pour le Parlement européen, c'était les lettres EP-PE entourées de feuilles de chêne. À la suite d'une résolution votée par notre Assemblée, j'obtins non sans peine du Bureau qu'il renonce à ce signe³³⁷. »

« L'Europe des citoyens », thème important des années 1970 depuis le rapport sur l'Union européenne de Leo Tindemans, devient, au cours des années 1980 et au fur et à mesure que se rapproche la signature du traité de Maastricht, un objectif politique. Le Conseil de Fontainebleau en juin 1984, crée un comité composé des représentants personnels des Chefs d'État et de gouvernement chargé de faire, avant la fin du premier semestre 1985, un ensemble de propositions sur ce thème.

Première action communautaire spécifique dans cette matière, il prépare et coordonne les initiatives propres à renforcer l'identité et l'image de la Communauté auprès de ses citoyens et dans le monde. Il étudie les mesures nécessaires à la circulation des marchandises, la facilitation des formalités pour la circulation des personnes et le système d'équivalence des diplômes. Il est chargé d'examiner les instruments symboliques: un drapeau et un hymne européen, l'harmonisation des postes frontières, la frappe d'une monnaie européenne – l'écu³³⁸. Son Président, Pietro Adonnino, ancien membre du Groupe du PPE, présente le rapport final au Conseil européen de Milan un an plus tard. Y est étudiée la simplification des règles qui perturbent la circulation des citoyens de la Communauté et l'extension de leurs droits. Des propositions concernant les droits spéciaux des citoyens, la culture et la communication, l'information, la jeunesse, l'enseignement, l'échange et le sport, la santé, la sécurité sociale, les jumelages, le renforcement de l'image et de l'identité de la Communauté sont présentées.

Que l'Europe devienne une réalité tangible

Le rapport reprend dans une large mesure les revendications du Groupe du PPE. Il suggère les multiples propositions visant à améliorer la participation des citoyens à la vie communautaire, dont la libre circulation des citoyens, la suppression ou simplification des contrôles des personnes, l'introduction du passeport européen et, à plus long terme, ce qui deviendra les propositions Delors sur la création d'une «Europe sans frontières» en 1992. Les suggestions concernent également la fiscalité applicable aux frontaliers, la reconnaissance mutuelle des diplômes et certificats d'aptitude professionnelle, la création d'un droit de séjour général³³⁹. Il reconnaît que les mesures concernant la libre circulation des personnes provoquent moins de réticences si elles résultent de la mise en œuvre du marché intérieur.

Mais si le Groupe est satisfait du rapport Adonnino, son Président Egon Klepsch relève que le Parlement européen ne doit pas être pour autant laissé de côté: «Quiconque veut faire progresser la Communauté par le biais de commissions intergouvernementales, de groupes de travail *ad hoc* ou d'autres organes où, de nouveau, ce sont seulement les bureaucrates nationaux qui donnent le ton, construit l'Europe sur le sable³⁴⁰.» Il souhaite que «l'Europe des citoyens ne se voit pas exclusivement dotée d'un admirable principe écrit dans le rapport Adonnino, mais que des mesures concrètes soient prises à cet égard³⁴¹». Le Groupe du PPE veille à ce que cette déclaration d'intention ne reste pas lettre morte et il revient à Elmar Brok de présenter l'avis du Parlement sur les recommandations du Comité Adonnino. Pendant la session plénière

du mois de novembre 1985, le Parlement adopte les rapports concernant l'Europe des citoyens: le rapport Brok sur l'Europe des citoyens, ainsi que le premier rapport de Nicole Fontaine sur la proposition de directive relative à un système général de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur³⁴².

Le Parlement traite également de la question du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes des citoyens d'un autre État membre que celui dans lequel ils résident. Le rapport Brok souscrit aux propositions d'actions du Comité Adonnino et reproche au Conseil de ne pas les avoir mises en œuvre rapidement. Pour que l'Europe devienne une réalité tangible, le rapport prévoit un grand nombre de propositions détaillées concernant les droits spéciaux des citoyens, la culture, la communication et l'information, la jeunesse, l'éducation, les échanges et les sports, la libre circulation des citoyens, la libre circulation des marchandises et des capitaux, l'environnement, la santé, la drogue et la sécurité sociale³⁴³.

Werner Münch, coordinateur du Groupe de la commission jeunesse et culture, souligne la nécessité d'une identité et d'une conscience européenne: «Les citoyens n'aiment pas les entraves, les barrières, les formulaires, les taxes, les contrôles et les conflits. Ils n'aiment pas non plus l'immobilisme et la résignation. Ce que les citoyens européens veulent, c'est que l'on fasse avancer une idée, que l'on développe la conscience européenne. Ce qu'ils veulent, c'est que l'on fasse en sorte que l'Europe soit mieux acceptée et qu'ils puissent mieux s'identifier à celle-ci. Ce qu'ils veulent, c'est que l'on fasse œuvre de visionneurs et d'«utopiste», mais au sens concret du terme. L'élément déterminant, abstraction faite de toutes les questions qui se posent au plan politique, réside fondamentalement dans la participation des citoyens à la formation d'une volonté politique au niveau de la Communauté, car la base d'une Europe démocratique consiste dans la mise en œuvre du principe du partage des pouvoirs³⁴⁴.»

La suppression des contrôles aux frontières

Seulement un mois après la présentation du rapport du Comité Adonnino, la commission juridique et des droits des citoyens présente un rapport concernant la proposition de la Commission sur la facilitation des contrôles et formalités applicables aux citoyens des États membres lors du franchissement des frontières intracommunautaires. Le rapport souligne que le but de l'action communautaire aux frontières intérieures devrait être, non pas la simplification, mais l'abolition des contrôles des personnes³⁴⁵. Les plus importantes concernent la

fiscalité indirecte, les contrôles phytosanitaires et statistiques, ainsi que la suppression du document administratif unique demandé à la douane³⁴⁶.

La libéralisation à l'intérieur présuppose une surveillance adéquate aux frontières extérieures. Ce sera l'accord de Schengen qui entraînera la suppression de tous les contrôles aux frontières des États signataires à partir du 1^{er} janvier 1993. Les contrôles sont transférés aux frontières extérieures de l'espace Schengen, une politique commune en matière de visas et droit d'asile est prévue.

Pour le Groupe du PPE, la libre circulation des personnes est toujours liée à la question de la sécurité intérieure. Le rapport Malangré sur la liberté de circulation des personnes et la sécurité dans la Communauté européenne du 10 septembre 1992 souligne la nécessité de ne retarder, sous aucun prétexte, l'ouverture des frontières au 1^{er} janvier 1993, d'étudier avec précision la constitution d'un corps de police communautaire pour lutter contre le crime international organisé et de respecter les droits de l'homme et les obligations internationales dans toutes les propositions concernant le droit d'asile³⁴⁷.

Les échanges de jeunes

L'espace sans frontières offre des nouvelles chances aux jeunes européens. La Communauté, par ses programmes spécifiques, assure la formation professionnelle, initiale ou continue, la mobilité des étudiants et des professeurs à travers l'Europe, la reconnaissance académique des études effectuées dans un autre État membre, la coopération transnationale entre l'enseignement supérieur et les entreprises, et l'apprentissage des langues. Le nombre de programmes communautaires^a et les budgets alloués augmentent chaque année.

La bonne compréhension mutuelle réalisée par les échanges de jeunes est une revendication des députés du Groupe du PPE depuis le début des années 1980, quand grâce à l'initiative de Reinhold Bocklet, pour la première fois, des crédits ont été inscrits pour les échanges de jeunes dans le budget communautaire³⁴⁸. Les députés du Groupe du PPE soutiennent tous les programmes d'échanges et demandent des crédits financiers suffisants. Nicole Fontaine est rapporteur pour le programme YES POUR L'EUROPE (programme d'action visant à

a Les programmes principaux: PETRA (jeunes en formation initiale et responsables de la formation), FORCE (formation continue), COMETT (coopération enseignement supérieur-entreprises), ERASMUS (mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur), JEUNESSE POUR L'EUROPE (échanges des jeunes de 15 à 25 ans), LINGUA (formation linguistique), TEMPUS (coopération universitaire avec l'Europe centrale).

promouvoir les échanges de jeunes)³⁴⁹, Mary Elizabeth Banotti pour le programme PETRA³⁵⁰ et Arie Oostlander pour le programme TEMPUS³⁵¹. Anna Hermans est nommée rapporteur sur la dimension européenne au niveau universitaire³⁵². Werner Münch encourage la mobilité des enseignants³⁵³. Par un vote unanime du Groupe du PPE, il est proposé d'étendre le cadre du programme ERASMUS à l'enseignement primaire et secondaire – le rapport Hermans sur la politique de l'éducation et de la formation dans la perspective de 1993³⁵⁴.

La citoyenneté européenne

Le traité de Maastricht de 1992 confirme l'engagement des gouvernants européens d'accorder une place croissante à l'Europe des hommes. La plus grande innovation du traité sera l'institution d'une citoyenneté, accordée à toutes les personnes ayant la nationalité d'un État membre. La citoyenneté européenne consacre les droits spéciaux qui découlent de l'appartenance à la Communauté et qui s'ajoutent aux droits et obligations liés à la qualité de ressortissant d'un État membre. Les citoyens européens possèdent le droit de circuler et séjourner librement sur le territoire des États membres, le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et au Parlement européen dans un État où ils résident, mais dont ils ne sont pas ressortissants, le droit à une protection de la part des autorités diplomatiques et consulaires de tous les États membres sur le territoire d'un pays tiers. Pour défendre les droits qu'il tire du nouveau traité, le citoyen de l'Union a le droit de pétition devant le Parlement européen et peut adresser des plaintes relatives à des cas de mauvaise administration dans l'action des institutions ou organes communautaires au médiateur nouvellement institué.

Le droit de pétition n'est cependant pas une véritable nouveauté. Depuis 1953, en exploitant certaines dispositions de son Règlement intérieur, le Parlement a ouvert à tout citoyen européen le droit de lui présenter des pétitions. L'introduction du droit de pétition dans le traité de Maastricht ne fait ainsi que sanctionner de manière solennelle un droit dont le Parlement garantissait l'exercice depuis 1987³⁵⁵.

La citoyenneté ne peut exister que dans un contexte de droits, de libertés fondamentales à tout un chacun, en tant qu'individu certes, mais aussi en tant que composant des agrégats sociaux. La citoyenneté n'est donc pas érigée comme un privilège, mais comme un élément d'appartenance à une communauté s'inscrivant dans le cadre d'une garantie donnée à tous, du respect des droits et de la dignité de la personne humaine. Cette idée propre à la pensée chrétienne est abordée dans le premier rapport Bindi sur la citoyenneté européenne.

«La citoyenneté est l'élément discriminant permettant de déterminer la nature de l'union que nous sommes en train de construire. [...] Les citoyens, aux côtés des États, doivent aussi devenir des protagonistes juridiques de l'édifice communautaire. Un traité entre États souverains ne suffit plus, il devient indispensable de fonder l'Union également sur la présence déterminante des citoyens: l'Union ne peut pas être une structure essentiellement bureaucratique, elle doit développer une composante démocratique essentielle³⁵⁶.»

La commission institutionnelle du Parlement élabore le rapport final Bindi sur la citoyenneté de l'Union approuvé le 21 novembre 1991. Le rapport présente les propositions concernant les articles à inscrire dans le traité d'Union européenne sur la citoyenneté. La définition de la citoyenneté constitue un élément essentiel et unificateur de l'Union européenne, car l'Union doit être fondée non seulement sur la relation entre les États mais aussi sur la relation entre les citoyens. Il est demandé que soit défini un véritable statut des citoyens, qui facilite l'exercice de leurs obligations, et surtout garantit et renforce leurs droits. L'objectif est de présenter la citoyenneté comme la base du pouvoir politique de la Communauté. La légitimité même de la Communauté émane des citoyens, et l'exercice qu'ils font du pouvoir détermine les choix fondamentaux de la Communauté. La citoyenneté doit pouvoir exercer ses potentialités dans un système où les droits sociaux et économiques sont assurés à tous, également aux citoyens non-résidents³⁵⁷.

Le médiateur européen

Les citoyens de l'Union peuvent présenter un recours auprès du médiateur pour les actes qui concernent l'administration publique communautaire. Le médiateur a un pouvoir d'enquête, à la suite d'un recours de la part d'une personne, d'une association ou à sa propre initiative. Cette institution est créée comme un instrument de sauvegarde des droits et des intérêts et comme une garantie de plus grande transparence de la Communauté.

Après Maastricht, la commission institutionnelle du Parlement établit un rapport contenant un projet du statut du médiateur européen et de l'exercice de ses fonctions (le rapport Bindi sur le médiateur européen adopté le 17 décembre 1992³⁵⁸). Il s'agit du premier acte législatif d'initiative du Parlement, en vertu du traité de Maastricht. Par rapport au contenu, cette décision a une importance fondamentale pour favoriser les contacts entre les citoyens et les institutions communautaires. «Il s'agit donc d'affronter concrètement un problème directement lié à l'institution de la citoyenneté européenne³⁵⁹.»

Le médiateur dépend exclusivement du Parlement européen: il est nommé par le Parlement européen, il fait rapport au Parlement sur toute constatation de mauvaise administration et il lui soumet le rapport annuel. Le projet fait l'objet de deux séminaires réunissant des professeurs, des experts et médiateurs nationaux de tous les États membres. La question du médiateur européen revient lors du débat, le 17 novembre 1993, sur les négociations avec la Commission et le Conseil, dans la perspective d'une déclaration interinstitutionnelle sur la décision relative au statut de médiateur. Rosaria Bindi y demande que le médiateur ait accès à toutes les informations détenues par les institutions et qu'il soit autonome dans ses activités³⁶⁰. Conformément à l'accord interinstitutionnel du 25 octobre 1993 sur le médiateur européen, le Conseil approuve le projet de décision du Parlement en la matière le 7 février 1994³⁶¹.

Le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et au Parlement européen

Le principe vient du traité de Rome et le débat a déjà été engagé en 1974 quand le Conseil européen a confié au Conseil et à un groupe de travail l'élaboration d'un projet sur le droit de vote. Après l'inertie de la Commission et des nombreuses propositions de résolution des députés européens, le Parlement reprend cette question à l'occasion de la discussion sur l'Europe des citoyens et demande à la Commission d'agir³⁶².

La question orale du 13 novembre 1985, sur le droit de vote et l'éligibilité aux élections des conseils municipaux et du Parlement européen, des citoyens d'un autre État membre que celui dans lequel ils résident³⁶³, est élaborée par les représentants des groupes politiques et les élus locaux. Au cours du débat, le membre du Groupe du PPE, Michelangelo Ciancaglini, souligne que les deux niveaux de représentation, le vote local et le vote européen, sont absolument «indispensables à la réalisation effective de l'Europe des citoyens, si l'on désire du moins que celle-ci ne soit pas vidée de sa substance³⁶⁴».

Le rapport sur le droit de vote des ressortissants des États membres aux élections municipales dans l'État membre de résidence est présenté le 15 mars 1989³⁶⁵, suite à la proposition de la Commission³⁶⁶ ayant en vue de régler la situation de quatre millions de citoyens européens privés de leur droit de vote municipal. Comme la mise en place de l'Europe des citoyens doit faire disparaître les discriminations que subissent encore ces ressortissants d'un État membre qui résident dans un autre État, il est plus logique et justifié de prendre part au scrutin

organisé dans la commune de résidence que participer au scrutin dans une commune où l'on ne réside plus, mais dont on a la nationalité. La proposition de directive établit les conditions de ce droit.

À la différence du droit de vote aux élections municipales, le traité sur l'Union européenne, en instituant la citoyenneté de l'Union, garantit à ses citoyens le droit de participer aux élections européennes dans l'État membre où ils résident sans en avoir la nationalité^a. Le calendrier fixé par le traité prévoit que, si les modalités du vote ont été arrêtées avant le 31 décembre 1993, elles s'appliqueront dès la quatrième élection directe au Parlement européen, en juin 1994.

Le Parlement adopte, le 17 novembre 1993, le rapport Froment-Meurice sur le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen pour les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils n'ont pas la nationalité. Le Parlement se prononce contre toute tentative d'introduire une dérogation au principe de non-discrimination entre les citoyens de l'Union sur la base de la nationalité. Le rapport demande aux États membres de transposer la directive dans les meilleurs délais, afin que les citoyens de l'Union puissent participer aux élections européennes de juin 1994, comme le prévoit le traité sur l'Union européenne³⁶⁷.

a L'article 8b, paragraphe 2, du traité dispose que tout citoyen de l'Union résidant dans un État membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen dans l'État membre où il réside.

Chapitre XXIII

DÉFENDRE LES DROITS DE L'HOMME ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

La création du Prix Sakharov

«Le combat pour la liberté, dans sa plénitude: voilà notre première raison d'être. C'est ce qui fait de la Démocratie chrétienne l'adversaire irréductible du totalitarisme sous toutes ses formes, de toutes les dictatures qu'elles soient de droite ou de gauche³⁶⁸.» Jean Lecanuet

En 1977, le Parlement européen, le Conseil et la Commission signent une Déclaration commune sur les droits fondamentaux³⁶⁹. Pour les Démocrates-Chrétiens, ce premier texte sur les droits de l'homme est un acte majeur, puisque le processus de construction européenne auquel ils aspirent ne peut se réaliser sans. La première législature du Parlement européen consacre de nombreux travaux à ce thème, tout comme le Groupe se veut le promoteur politique des droits de l'homme aussi bien dans la Communauté qu'en dehors.

En 1983, les parlementaires constatent que, malgré la Déclaration universelle et la Déclaration européenne du Conseil de l'Europe, les droits de l'homme sont souvent violés. C'est pour cette raison que les Démocrates-Chrétiens proposent que la Déclaration universelle, liant tous les membres de l'ONU, soit complétée par des déclarations régionales afin que celle-ci soit plus précise et qu'elle prévoit les institutions nécessaires pour juger les violations, avec droit de recours auprès des institutions de la Déclaration universelle.

À l'heure de la guerre froide, les Démocrates-Chrétiens ne sont plus seuls dans la lutte contre les dictatures et les excès qui tendent à priver des hommes du droit de penser et d'agir librement, dans le respect de la liberté des autres. La condamnation unanime, initiée par les Démocrates-Chrétiens – à la seule exception des députés communistes français – de l'invasion par l'URSS de l'Afghanistan, n'a pas fait reculer l'agresseur, mais elle a sûrement pesé sur l'octroi de relatives libertés syndicales au peuple polonais.

Le combat pour les libertés n'est, au demeurant, pas toujours aisé, notamment dans les pays où les traditions démocratiques n'existent

pas ou sont récentes et mal assurées; tel est notamment le cas en Afrique et en Amérique latine. Mais, partout où il le peut, le Groupe du PPE veille à soutenir les forces de liberté et à faire reculer le totalitarisme. En 1983, Marlene Lenz présente un rapport sur les droits de l'homme dans le monde: «Le Parlement européen a pris connaissance qu'entre le désir moral et la pratique politique quotidienne, existait souvent une lacune qui ne pourra être comblée rapidement tant qu'une prise de conscience effective sur les droits de l'homme n'aura pas eu lieu dans tous les pays, mais aussi tant que l'on ne saura pas exactement ce que signifie pour nous la paix et la liberté³⁷⁰.»

En mai 1985, la commission politique, présidée par Roberto Formigoni, examine le rapport sur la création du Prix Sakharov. Le vote intervient en octobre. En décembre 1985, la commission propose à l'Assemblée parlementaire la création du Prix Sakharov du Parlement européen pour la liberté de l'esprit qui sera décerné chaque année, sur proposition de la commission politique statuant à la majorité des deux tiers, à une étude ou à un ouvrage. Désigné en l'honneur du célèbre dissident soviétique, le prix récompense ceux qui se sont employés à lutter contre l'oppression et l'injustice.

La création de ce Prix est accompagnée d'un débat en session plénière. Otto von Habsburg, porte-parole du Groupe du PPE, soutient cette création et note à cet égard: «Nous ne devons pas oublier que Andreï Sakharov est devenu un symbole d'intégrité et de courage. [...] Le nom d'Andreï Sakharov est symbolique de celui de nombreuses autres personnes. Il est un symbole car il a osé résister à la tyrannie, s'engager au nom de ses principes et accepter les conséquences de ses actes³⁷¹.»

Le Prix est décerné pour la première fois le 13 février 1989 à Nelson Mandela, représentant de l'anti-apartheid, incarcéré pendant une vingtaine d'années et, à titre posthume, à Anatoli Marchenko, dissident soviétique, mort en 1987 dans les prisons soviétiques à la suite d'une grève de la faim^a.

La commission sur les droits de la femme

Le Parlement européen innove également dans le domaine des droits de la femme. Après la première élection directe, la Présidence du

a Le 17 décembre 2008, il revenait au Président du Parlement européen, Hans-Gert Poettering, de commémorer le 20^e anniversaire du Prix Sakharov. En présence d'Elena Bonner, veuve d'Andreï Sakharov, et de nombreux anciens lauréats, il a remis le Prix aux membres de la famille du dissident chinois Hu Jia, toujours emprisonné à Pékin pour sa lutte en faveur des droits de l'homme.

Parlement européen est attribuée à l'une d'entre elles et non des moindres, Simone Veil. L'Assemblée compte soixante-sept femmes qui sont à l'origine de la création d'une commission *ad hoc* chargée d'analyser la situation de la femme dans la Communauté européenne.

Cette commission *ad hoc* mène ces travaux en collaboration avec la Commission sur «les mesures à prendre dans le traité pour régler les problèmes inhérents à la condition féminine³⁷²». Hanja Maij-Weggen fait partie des Démocrates-Chrétiens qui lancent, en mars 1980, un appel pressant au Conseil pour que les États membres de la Communauté signent et ratifient la Convention des Nations unies sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes. Sur la base d'une résolution déposée par Hanja Maij-Weggen, Maria Luisa Cassanmagnago Cerretti, Renate-Charlotte Rabethge, Marlene Lenz, Paola Gaiotti De Biase, Elise C.A.M. Boot, Gisele M.H. Moreau, Ursula Schleicher et Hanna Walz avec quatre députés d'autres groupes, sur la position de la femme dans la Communauté européenne, la commission des affaires sociales élabore un rapport intérimaire sur la condition féminine³⁷³.

Pendant quatorze mois, cette commission travaille à la préparation d'un rapport qui sera présenté par Hanja Maij-Weggen sur la situation de la femme dans la CEE³⁷⁴ et approuvé le 11 février 1981 par le Parlement. Dans ce rapport, la commission *ad hoc* dresse un catalogue exhaustif des problèmes concrets et des discriminations auxquels les femmes sont confrontées. En soutenant ce rapport, Marlene Lenz, porte-parole du Groupe du PPE, souligne: «Il faut que les femmes aient leur chance dans le monde du travail... il faut en même temps qu'il leur reste davantage de temps – tout comme aux hommes – pour se consacrer à la vie de famille.» Marlene Lenz estime que le rapport ne se contente pas d'énumérer la multitude des actions à entreprendre dans le secteur de la politique et de l'emploi mais évoque aussi toute une série de mesures qui permettraient de concilier les exigences de la vie de famille et de la vie professionnelle. Dès juin 1981, le Parlement européen crée une commission d'enquête chargée de contrôler la réalisation des objectifs fixés par la résolution et de suivre l'évolution de la situation des femmes dans tous les pays de la Communauté, faute de quoi les revendications de la résolution risqueraient de tomber dans l'oubli.

Il faudra attendre 1984 pour que le sujet des droits de la femme soit débattu, non plus au sein de la commission *ad hoc* ou dans la commission d'enquête, mais au sein d'une commission à part entière, sous la Présidence de Marlene Lenz. Après deux ans et demi de travail, la commission d'enquête présente un rapport et une proposition de résolution, adoptée le 17 janvier 1984³⁷⁵. Le Parlement propose la création

d'une commission permanente à l'issue des élections de 1984, afin de garantir la sauvegarde de l'acquis communautaire et le développement de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Cette résolution de cent seize articles est un guide pour une politique en faveur des femmes. Elle est mise en œuvre en juillet 1984 par l'Assemblée nouvellement élue qui décide de créer la commission des droits de la femme. L'objectif de la commission est de veiller à l'application des directives en vigueur dans le domaine de l'égalité des chances, mais aussi de se pencher sur des matières comme l'éducation, l'emploi, la formation professionnelle, les nouvelles technologies ou les femmes migrantes.

L'égalité de traitement entre les hommes et les femmes sert de principe directeur aux travaux de la commission des droits de la femme et à l'activité du Parlement. Les thèmes prioritaires de ces travaux sont les perspectives du marché du travail et l'importance de l'éducation en vue de la création de nouvelles possibilités d'emploi pour les jeunes femmes, la lutte contre les violences infligées aux femmes, la mise en œuvre et le développement des instruments communautaires et la politique de la famille³⁷⁶. Les membres du Groupe du PPE tentent d'assurer la mise en œuvre du principe d'égalité des chances et des droits entre les hommes et les femmes dans les domaines relatifs à l'emploi et à la conciliation entre les activités professionnelles et le rôle familial des femmes.

Marlene Lenz, en tant que Présidente de la commission permanente, s'implique pour que la Commission des Communautés inclue dans ses programmes législatifs «des stratégies visant à réaliser l'égalité des droits de l'homme et des femmes». S'agissant du chômage, elle regrette que la Commission accorde peu d'attention aux femmes, qui constituent une des plus importantes catégories de chômeurs. Le thème du chômage des femmes est traité plus en détail dans le rapport de Hanja Maij-Weggen. Les résultats sont rapides. La Commission met en œuvre des programmes d'action pour la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes³⁷⁷, car les discriminations persistaient malgré l'existence de l'article du traité relatif à l'égalité des rémunérations. La Commission des Communautés initie également diverses directives consacrant l'égalité salariale, l'égalité de traitement en matière d'emploi, l'égalité au niveau de la sécurité sociale³⁷⁸.

En mai 1992 se réunissent à Bruxelles les représentantes de seize organisations féminines démocrates-chrétiennes, originaires de treize pays. Sur le thème «Une dimension sociale pour l'Europe – Le rôle des femmes», ce Congrès a, pour la première fois, mis en présence, au sein d'une organisation commune, toutes les organisations féminines relevant du PPE et de l'UEDC. Parmi les invités figurent le Président du

PPE, Wilfried Martens, ministre d'État, Miet Smet, ministre belge chargée de la politique de l'égalité des chances entre hommes et femmes, la Présidente du Bundestag, Rita Süßmuth, et celle du Parlement luxembourgeois, Erna Hennicot-Schoepges ainsi que Fanny Palli-Petralia, ancien ministre grecque de la Culture et des Sports. Maria Bello de Guzman, Présidente de l'Union mondiale des femmes démocrates-chrétiennes (UMFDC) et le Comité mondial de l'UMFDC prennent également part au Congrès.

Sur le plan politique, l'égalité entre les femmes et les hommes devient, sinon une préoccupation permanente, du moins un thème récurrent dans les discours des hommes politiques. Marlene Lenz³⁷⁹, Hanja Maij-Weggen, Rika de Backer-van Ocken³⁸⁰, Ursula Braun-Moser³⁸¹, Ria Oomen-Ruijten³⁸², Marietta Giannakou³⁸³ et Nicole Fontaine³⁸⁴ ont largement contribué à l'émergence de ces thèmes sur la scène politique européenne.

La lutte contre le fascisme et le racisme

La montée du fascisme et du racisme en Europe, suscite l'inquiétude particulière du Parlement. En septembre 1984, le Bureau du Parlement crée une commission d'enquête de quinze membres, dont font partie, pour le PPE, Otto von Habsburg, Nicole Fontaine, Gustavo Selva, et le futur rapporteur de la commission Dimitrios Evrigenis. Selon ce dernier, il faut «sans cesse renforcer la conscience démocratique des citoyens pour mettre ceux-ci à l'abri de l'extrémisme politique». Le rapporteur constate une xénophobie croissante³⁸⁵.

En juin 1986, sur la base des résolutions Evrigenis et Veil³⁸⁶, le Parlement européen invite le Conseil, les représentants des États membres réunis au sein du Conseil et la Commission, à faire une Déclaration contre le racisme et la xénophobie³⁸⁷. Ainsi, le Parlement européen joue le rôle d'initiateur de l'engagement solennel au niveau de l'Europe communautaire, en matière de lutte contre le racisme. La Déclaration sera dénommée «Déclaration Evrigénis.» Par la suite, un autre rapport sur le même sujet voit le jour en 1991. En vertu de ces contributions, sont condamnés, avec la plus grande fermeté, les actes à caractère raciste qui ont été commis à plusieurs reprises sur le territoire européen.

La lutte contre la peine de mort

Le Groupe constate que la démocratisation a progressé dans certains pays, en particulier en Europe de l'Est, au cours des années 1980 – début 1990. Cependant, la situation en matière de droits fondamentaux dans le monde est grave. Le Groupe du PPE observe chaque jour que la

torture est encore pratiquée et que des détenus meurent pendant la période de détention.

Le Groupe du PPE propose de nombreuses résolutions sur les questions de la peine de mort dans le monde. En 1990, par exemple, le Groupe soumet au vote des parlementaires la résolution sur les condamnations à mort et les exécutions en Indonésie³⁸⁸. Cette résolution exprime sa réprobation en ce qui concerne l'exécution de vingt-quatre détenus après vingt-quatre ans d'emprisonnement et invite la Commission à prendre une attitude de réserve dans le cadre des relations de coopération au développement avec ce pays. Le débat du Parlement sur la peine capitale n'épargne pas les États-Unis. Au cours de cette même année, grâce à l'effort de Maria Luisa Cassanmagnago Cerretti, le Parlement adopte une autre résolution de compromis, sur la peine de mort aux États-Unis³⁸⁹, et demande aux autorités de divers États du pays dans lesquels la peine capitale est encore en vigueur de revoir leur législation en vue d'abolir la peine de mort.

En 1994, le Groupe revient à son ancienne résolution du 18 juin 1981 sur l'abolition de la peine de mort dans la Communauté. Les membres du Groupe constatent que les progrès accomplis restent très minces et que la peine de mort subsiste toujours dans une grande majorité des pays du monde^a.

Les réfugiés de la crise yougoslave

Le dernier conflit mondial a contraint au déplacement de peuples entiers, dont le nombre s'élève pour l'Europe à environ 25 millions de personnes, auxquelles s'ajoutent 18 à 20 millions de réfugiés. Au moment où les feux de l'actualité sont braqués sur les événements qui se déroulent en Bosnie-Herzégovine, sur les milliers de morts et les centaines de milliers de réfugiés, les députés du Groupe du PPE, Arie Oostlander, Otto von Habsburg et Ria Oomen-Ruijten, proposent une résolution et un débat d'urgence sur l'aide humanitaire aux zones des conflits dans l'ex-Yougoslavie³⁹⁰.

En juin 1992, Arie Oostlander aborde cette question dans son rapport sur les relations de la Communauté avec les républiques de l'ex-Yougoslavie. En matière de réfugiés, ce rapport propose que la Commission élabore un programme d'aide économique qui vise à trouver des solutions pour les populations, principalement, de la Slovénie, de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine³⁹¹. Dès lors, le Parlement européen invite au mois de juillet 1993 les États membres de la Communauté

a En 1994, la peine de mort subsiste encore dans cent trente-deux pays du monde.

à étendre le programme d'action humanitaire³⁹². Pour assurer la protection des convois de l'aide humanitaire destinée aux populations déplacées et atteintes par la guerre, ainsi que celle de la population civile dans les zones de sécurité, la Communauté européenne, en coopération avec les Nations unies et les États-Unis, mène une action commune pour laquelle des troupes FORPRONU ont été mises à contribution³⁹³.

La crise yougoslave soulève des questions liées à la protection des droits des minorités. Inspiré par les travaux du Conseil de l'Europe accomplis en la matière, le Groupe du PPE suggère au Parlement de se pencher de manière plus approfondie sur les droits économiques et sociaux de la personne humaine et sur les droits des minorités. La protection des minorités, notamment, doit, à l'opinion des membres du Groupe, être un préalable à la reconnaissance de nouveaux États créés au lendemain de la chute du mur de Berlin et à l'établissement de relations de coopération.

Les droits de l'homme dans les pays du bloc soviétique

«On s'aperçoit, lors de tel événement, que la liberté est une vraie valeur. [...] C'est une immense victoire des valeurs que nous défendons. Ces peuples se sont libérés pour les raisons économiques, mais bien plus pour les raisons politiques et spirituelles³⁹⁴.» Pierre Pflimlin

La question du respect des droits de l'homme dans les pays de l'Est et dans les pays d'Amérique latine influencés par l'Union soviétique attire l'attention de la sous-commission des droits de l'homme.

Wolfgang Schall, porte-parole du Groupe sur les droits de l'homme en Union soviétique, affirme: «L'Union soviétique ne se contente pas de ne pas respecter les conditions d'application des droits de l'homme. Elle élargit sa pression à d'autres États, l'organise et la mène à l'aide d'un appareil d'État gigantesque. Elle le porte au premier rang d'une maxime d'État non officielle, d'une vérité d'État tacite. Son engagement solennel devant les traités de l'ONU de la CSCE, sa constitution démocratique ne doivent pas renchérir le sommet de l'imprudence et le mépris glacial de l'être humain, pour des sujets privés de droits, mais aussi pour le reste de l'humanité³⁹⁵.»

Pour renforcer le combat pour les droits de l'homme, le PPE, à quelques semaines de la convocation de la deuxième Conférence sur les suites de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe à Madrid, invite tous les pays participants à mettre à profit cette rencontre pour demander que soient appliquées les dispositions de l'Acte

final d'Helsinki dans les États qui se sont jusqu'à présent dérobés aux obligations qu'ils ont eux-mêmes contractées³⁹⁶.

La situation de nombreuses personnalités reconnues soulève des inquiétudes au PPE. L'on parle alors de «l'exil intérieur de Sakharov», mais ce mot est, plus qu'un euphémisme, une contre-vérité. Les Démocrates-Chrétiens observent que quiconque lui rend visite est immédiatement interrogé par les autorités. À cet égard, le Groupe du PPE rappelle que l'appui du Parlement européen est important pour les dissidents, car ils sont dans une situation difficile, leurs communications téléphoniques sont surveillées, et les contacts qu'ils entretiennent l'un avec l'autre sont entravés. À travers la résolution sur le cas d'Andreï Sakharov, proposée par le Groupe au sein de la commission politique, les parlementaires européens soutiennent l'attitude courageuse d'Andreï Sakharov et d'autres dissidents résistants dans d'autres pays au régime imposé par l'Union soviétique.

Le sort de la Pologne est préoccupant. Le Conseil européen de Luxembourg de décembre 1980 fait connaître la position des Neuf qui se répercute dans les débats du Parlement. Le 24 juin 1982, le Parlement approuve le rapport sur la situation en Pologne de Pierre Deschamps, qui témoigne l'immense espérance née en Pologne: «L'espérance de voir la société polonaise tout entière, à travers des organes réellement représentatifs et spontanément désignés, participer à la vie publique, exercer une influence réelle sur le fonctionnement de l'État, contrôler les activités du pouvoir. Tout cela bien sûr, dans le cadre légal de droits et de libertés civiles élargies, reconnus après le mois d'août 1980³⁹⁷.» Il rappelle le développement du «mouvement de libération» jusqu'au coup d'État du 13 décembre 1981, où «l'espoir du peuple polonais a fait place à l'amertume». Le pouvoir avait choisi l'affrontement plutôt que le dialogue. Au niveau des droits de l'homme ainsi que des droits sociaux et politiques, le bilan est encore plus décevant. Le rapport invite le Parlement à condamner les dangers qui pèsent sur la sécurité des peuples, sur la détente et le non-respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le Groupe du PPE réclame «la levée de l'État de siège, la libération immédiate des prisonniers», notamment de Lech Wałęsa, «la reprise du dialogue entre les forces représentatives du peuple polonais que sont le gouvernement, l'Église et Solidarność³⁹⁸» et le syndicalisme libre.

Les violations des droits de l'homme en Turquie

La situation des droits de l'homme en Turquie inquiète tout autant les Démocrates-Chrétiens. Certes, depuis le coup de force à Chypre de 1974 et l'arrêt des rapports entretenus depuis l'accord de 1964, les

relations entre la Turquie et la Communauté européenne se sont améliorées. Le Groupe Démocrate-Chrétien propose d'amorcer le dialogue entre les parties en conflit sur l'île de Chypre. Mais, après le coup d'État militaire de septembre 1980, le Parlement européen prend la décision de suspendre le Comité mixte PE – Grande Assemblée nationale de Turquie.

La relance des travaux de ce Comité est examinée cinq années plus tard dans le cadre du rapport sur la situation des droits de l'homme en Turquie³⁹⁹. Il y est constaté que, en dépit de certains progrès dans la voie du rétablissement des droits de l'homme, les actes de violence et la violation des droits fondamentaux ne justifient pas une levée de la décision de suspension. Le rapport est rejeté par une large majorité du Groupe du PPE en raison «de sa partialité et du caractère douteux des recherches effectuées sur place⁴⁰⁰». Le Groupe et, à travers lui, la commission politique, se prononcent en faveur de la relance du Comité et propose une autre vision: «La sécurité de la Communauté européenne dépend du bon fonctionnement et de l'homogénéité du pacte atlantique dont le Sud de l'Europe est une des régions les plus menacées, et la Turquie un des piliers⁴⁰¹.» Le rapporteur Kai-Uwe von Hassel soumet au vote parlementaire le projet de résolution sur la situation politique en Turquie dans laquelle est affirmée la solidarité de la Communauté européenne dans une phase extrêmement critique de l'histoire du pays. La résolution pose comme fondement le respect et la garantie des droits de l'homme ainsi que l'organisation d'élections générales libres pour l'Assemblée nationale turque.

Les Amériques latine et centrale entre deux totalitarismes

Au début des années 1980, le Sud de l'Amérique latine dessine «un bloc» de pays autoritaires (Argentine, Paraguay, Uruguay et Chili) regroupé autour du Brésil. Leurs gouvernements allient autorité politique (concentration des pouvoirs, idéologie de «sécurité nationale» et répression des oppositions) et libéralisme économique.

Au cours de la session de mars 1982 du Parlement européen, le Groupe du PPE présente une proposition de résolution sur la situation des partis politiques en Uruguay. Le Groupe est très inquiet du nouveau projet de loi du régime militaire visant à dissoudre certains partis politiques. À cette occasion, Maria Luisa Cassanmagnago Cerretti souligne: «Comment parler d'une démocratie respectueuse des libertés des droits fondamentaux lorsque les forces associées aux grands courants démocratiques, telles que la Démocratie chrétienne (existant dans le pays depuis soixante ans) et le Socialisme (septante ans

d'activité), ont été exclues de la vie politique en raison de leur solidarité et de leurs relations internationales⁴⁰²?»

La situation au Salvador est tout aussi préoccupante. Seule la participation des Démocrates-Chrétiens nationaux aux responsabilités gouvernementales empêche l'éclatement d'une guerre civile⁴⁰³. Ce problème est évoqué durant les débats parlementaires. Sur la proposition d'Egon Klepsch, le Groupe du PPE propose d'adopter une résolution sur la situation dans le pays⁴⁰⁴. Soutenu par la proposition de Horst Langes, le Groupe suggère l'organisation d'un programme d'aide d'urgence aux équipes de Caritas des diocèses du Salvador⁴⁰⁵.

Les Démocrates-Chrétiens saluent la chute au Nicaragua du régime d'Anastasio Somoza, tout en espérant que le régime qui succédera saura garantir le pluralisme politique. La proposition de résolution sur les aides d'urgence au Nicaragua de septembre 1979 trouve un écho favorable dans le Groupe du PPE. Maria Luisa Cassanmagnago Cerretti déclare: «En raison de la gravité de la situation au Nicaragua, où il faut trois cents tonnes de vivres par jour pour éviter une famine catastrophique, nous estimons qu'il est urgent d'agir immédiatement.» En avril 1980, à l'occasion de l'examen de son rapport sur la situation au Nicaragua⁴⁰⁶, Dario Antoniozzi déclare devant le Parlement européen: «La commission politique n'est pas d'avis que l'aide doive répondre à des critères politiques, mais il faut se rendre compte que si la communauté internationale ne réussit pas à aider le Nicaragua dans l'énorme tâche de reconstruction du pays, l'instauration même du régime naissant, du régime démocratique, risquera peut-être de subir un retard considérable.»

Le 8 juin 1986, le Groupe du PPE consacre à Lisbonne ses Journées d'études «à la solidarité à l'intérieur et à l'extérieur de la Communauté» ainsi qu'aux rapports avec l'Amérique latine. Les membres du Groupe constatent que, en Amérique du Sud, la démocratie fait ses premières preuves et les conflits entre les pays voisins se règlent et s'atténuent. Egon Klepsch observe que «le Chili, le Paraguay et le Surinam constituent des anachronismes inquiétants dans l'environnement devenu dans l'ensemble démocratique et – à quelques exceptions près – pacifique⁴⁰⁷». Traditionnellement, le Chili revêt pour le PPE une importance particulière. En effet, une longue tradition démocratique, sensiblement marquée par les Démocrates-Chrétiens de la première heure en Amérique latine, y a été brusquement interrompue. «Les conceptions d'Eduardo Frei relatives à une “révolution dans la liberté” sont d'abord tombées dans la polarisation idéologique, après quoi la dictature militaire du général Pinochet s'est attachée à faire disparaître le pluralisme politique et social qui s'était développé⁴⁰⁸.» Le Groupe du PPE constate

que les violations des droits de l'homme, les relégations et les expulsions d'opposants politiques, sont devenues les caractéristiques du régime du général Pinochet. Le Groupe du PPE a, dès le départ, soutenu les forces libérales du Chili dans leur combat sans violence pour le rétablissement de la démocratie au moyen d'élections libres, ainsi que pour le respect des droits fondamentaux.

Dans cette région, et en particulier au Chili et au Nicaragua, le Groupe du PPE soutient les partis démocratiques, les syndicats libres et les Églises dans leur lutte contre la dictature et la répression, pour la paix, la démocratie, la justice sociale et la défense des droits de l'homme.

Il se prononce en faveur du renforcement de l'aide de la Communauté européenne aux pays qui se sont engagés sur la voie démocratique. Les Démocrates-Chrétiens partent du principe que la coopération de la Communauté européenne avec des pays industrialisés permet une plus grande efficacité dans le combat pour la démocratie. Les membres du Groupe souhaitent que la Communauté soit présente partout dans le monde à travers «une démarche concertée dans toutes les questions communes relatives à la défense de la paix, à la démocratie, aux droits de l'homme et à la justice sociale⁴⁰⁹».

«... Il ne peut pas y avoir de liberté là où règne la faim⁴¹⁰»

Au début des années 1980, le constat est affligeant: en dehors des zones de prospérité que sont l'Europe, les États-Unis et le Japon, «la faim et la pauvreté absolue [sont le] sort de près d'un milliard d'habitants du tiers monde⁴¹¹». La Communauté européenne ne peut rester sans réagir face à ce drame humain qui prend une tournure d'une gravité exceptionnelle et devient difficile à contrôler. L'Afrique, bien sûr, est touchée, particulièrement dans la Corne africaine où la Somalie et l'Éthiopie s'entre-déchirent. Mais il ne faut pas oublier le Cambodge qui sort d'un génocide fratricide et qui vient d'entrer dans une occupation vietnamienne tragique.

Ces questions retiennent toute l'attention des membres du Groupe qui participent à la commission développement et coopération: Giovanni Bersani, vice-Président de la commission et coprésident du comité paritaire ACP-PE, Jean Lecanuet, Hans-August Lücker, Victor Michel, Angelo Narducci, Renate-Charlotte Rabbethge, Willem Vergeer, et Kurt Wawrzik s'emploient activement durant plusieurs mois à préparer un débat sur la faim dans le monde.

L'ensemble du Groupe rédige des rapports et des résolutions sur ce thème⁴¹². La vice-Présidente du Groupe, Maria Luisa Cassanmagnago

Cerretti, puis le Président Egon Klepsch déposent deux résolutions dès 1979⁴¹³.

Au cours du débat au Parlement européen Leo Tindemans s'alarme: «Nous, membres de cette Assemblée, devrions être constamment préoccupés par le problème de la famine et de la sous-alimentation. Nous devrions inciter constamment l'ONU, la FAO^a et la Banque mondiale à appliquer à grande échelle une politique appropriée. Ne commettons pas, à notre tour, les erreurs déjà trop connues, ne prononçons pas de grands discours, n'adoptons pas de résolutions, n'accusons personne, n'employons pas de grands mots, ne tenons pas de conférences de presse et ne rentrons pas chez nous très satisfaits de nous-mêmes.»

En 1980, les statistiques montrent que 40 000 enfants meurent quotidiennement de faim⁴¹⁴. Renate-Charlotte Rabbethge souligne les erreurs de la précédente politique d'aide au développement et demande un contrôle accru de l'efficacité des crédits utilisés. Une amélioration rapide des recettes utilisées pour la lutte contre la faim n'est possible, selon elle, que dans les pays qui ont la volonté politique d'assurer une meilleure économie de marché qui pourrait, en tant que garant de la démocratie et d'une efficacité accrue des moyens, contribuer à la solution du problème. À l'initiative de Victor Michel, le Comité paritaire ACP-CEE décide de mettre en place un groupe de travail commun chargé d'évaluer les résultats du débat consacré par le Parlement européen et d'examiner comment réaliser les changements préconisés dans la politique de coopération au développement et dans les relations économiques internationales. Selon Otto von Habsburg, «pour notre aide au développement, nous devons nous rappeler que le véritable ami n'est pas celui qui donne un poisson à son prochain, mais celui qui lui apprend à pêcher⁴¹⁵».

Les principes d'action du Groupe du PPE au Parlement sont ainsi très clairement définis.

Premièrement, ce sont les paysans eux-mêmes qui peuvent assurer une production agricole et vivrière suffisante.

Deuxièmement, pour y arriver il faut «un respect socioculturel, un enseignement adapté, une bonne information», et surtout, «il faut concerter ses efforts sur les pauvres, les plus nécessiteux».

Troisièmement, le Groupe suggère de reprendre les expériences du volontariat des jeunes pour intéresser davantage la jeunesse à un «idéal nouveau» de la lutte contre le sous-développement⁴¹⁶. Enfin, lors du débat budgétaire, la volonté politique du Groupe se traduit dans une

a Food and Agriculture Organisation, soit «Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture».

dotation croissante destinée à la politique du développement et de la coopération.

Aides d'urgence à l'Asie

En novembre 1979, la Communauté signe un accord de coopération avec les pays de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)^a. Ceci est le premier accord de la Communauté signé avec un groupe de pays en voie de développement non associés prévoyant un article consacré au développement, par lequel la Communauté économique s'engage à coopérer avec l'ASEAN «en faveur de l'indépendance, de l'autosuffisance économique et du bien-être social de cette région⁴¹⁷».

La situation catastrophique de la région, causée par les guerres d'Indochine, nécessite une attention engagée de la Communauté. À la fin de 1979, le Groupe du PPE présente une résolution sur le problème de l'aide d'urgence au Vietnam et au Cambodge préparée par Horst Langes⁴¹⁸. Le Groupe du PPE encourage les autres partis politiques présents au Parlement à soutenir l'action de la Communauté dans cette région. Ces résolutions touchent aux questions des réfugiés de l'Indochine⁴¹⁹, de la Chine méridionale⁴²⁰, du Cambodge⁴²¹. Le Groupe examine le rapport de Kurt Wawrzik du 11 février 1980 sur l'aide humanitaire au Cambodge et les réfugiés du Sud-Est asiatique⁴²².

Renouer le dialogue Nord-Sud : la Convention de Lomé II

Vingt ans après la première Convention de Lomé, l'Europe et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique reconduisent leur «contrat libre». L'originalité des Conventions de Lomé provient de quatre éléments: la sécurité des relations de coopération fondées sur des accords durables, l'établissement des rapports dans un cadre communautaire excluant toute manipulation ou discrimination économique et idéologique entre les États africains, l'existence d'institutions communes (Assemblée consultative et Conseil des ministres assisté d'un Comité des ambassadeurs) et l'éventail très large des domaines couverts par la coopération⁴²³. Le succès de la politique de Lomé s'explique, dans une certaine mesure, par le caractère concret des diverses politiques de coopération prévues par l'accord (coopération financière, économique, commerciale, technique, industrielle et autres), ainsi que par

a L'ASEAN a été constituée à Bangkok le 8 août 1967 par l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande, en vue d'accélérer la croissance économique, le progrès social et le développement culturel de la région et de promouvoir la paix et la stabilité régionales, ainsi qu'une coopération active et une assistance mutuelle dans les matières d'intérêt commun.

l'institution de mécanismes novateurs qui permettent de stabiliser, sur le moyen terme, les recettes d'exportation de certains produits sensibles, agricoles ou miniers (Stabex, Sysmin).

Dès le début de 1979, le Groupe engage un conseiller africain, ancien responsable du département «Afrique de l'UMDC», afin d'effectuer des missions de prospection dans une série de pays africains et de préparer la tenue du Colloque de Kigali, au Rwanda, en octobre 1980⁴²⁴. Ce Colloque permet de réunir une délégation du Groupe, comprenant Giovanni Bersani, Willem Vergeer, Kurt Wawrzik et Victor Michel, et une cinquantaine de participants provenant d'une quinzaine de pays d'Afrique. Cette rencontre placée sous le thème de «la formation pour un développement communautaire en Afrique», a pour objet de dresser un bilan des développements culturels, sociaux et humains en Afrique, d'examiner le niveau de l'enseignement et de revoir la question des aides communautaires nécessaires.

Victor Michel est chargé d'évaluer la dimension sociale de la coopération. En présentant son rapport à la V^e session de l'Assemblée consultative ACP-CEE, il note que «les accords de Lomé II, en prévoyant des dispositions en faveur des travailleurs migrants, introduisent dans la coopération économique ACP-CEE une dimension sociale toute nouvelle⁴²⁵». Il propose qu'une suite appropriée soit donnée à l'initiative d'une protection sociale des travailleurs migrants et des étudiants de ces pays venant en Europe. Il insiste pour que des mesures de protection sociale soient également complétées par des mesures politiques et culturelles. Ainsi, en adoptant le rapport Michel, l'Assemblée exprime son souhait de voir la CEE et ses États membres entreprendre une politique de coordination et d'harmonisation des politiques nationales relatives aux droits des travailleurs migrants ACP.

L'engagement africain du Groupe est renforcé, en 1982, par les Journées d'études de Limerick (en Irlande), consacrées en partie aux problèmes auxquels se trouve confrontée l'Afrique. «Aujourd'hui, toutefois, nous sommes convaincus que les problèmes commerciaux ne constituent qu'une partie, fût-elle importante, des problèmes du sous-développement, remarque, à l'occasion des Journées d'études, Emilio Colombo. Il importe donc d'accorder plus d'attention à la coopération, dans son sens le plus large, aux fins notamment de permettre aux pays africains de subvenir eux-mêmes à leurs besoins alimentaires⁴²⁶.» Par ailleurs, l'ancien Président du Parlement européen signale une attention particulière du Parti Populaire Européen à la formation des cadres qui, à ses yeux, est «un facteur important de progrès humain et culturel des populations intéressées⁴²⁷».

Six partis africains deviennent membres de l'Internationale Démocrate-Chrétienne (IDC), ancienne UMD. La première manifestation officielle de l'IDC se tient en Afrique en octobre 1984 à Kampala (Ouganda), où le Groupe est représenté par son Président Egon Klepsch, Willem Vergeer et Giovanni Bersani. Elle permet «de dégager le lien profond existant entre les droits de l'homme, la démocratie, la paix et le développement en Afrique». À Kampala, les Démocrates-Chrétiens lancent un appel à l'aide en faveur des Africains qui, «par millions, sont privés de leurs droits fondamentaux et qui vivent dans un état de pauvreté sordide». Ils soulignent que «le respect des droits de l'homme constitue le préalable indispensable en vue de la réalisation de la démocratie, du développement et de la paix» et appellent «aux autorités de l'Ouganda, ainsi qu'à celles d'autres États africains pour qu'elles signent et ratifient les conventions internationales en matière de droits civils et politiques et en matière économique, sociale et culturelle, adoptées par les Nations unies en 1966⁴²⁸».

La «singulière manifestation» de Lomé III

La dernière réunion de l'Assemblée consultative avant la signature de la nouvelle Convention de coopération ACP-CEE a lieu en septembre 1984. Les rencontres parlementaires ACP-CEE se déroulent à Luxembourg, successivement pour le Comité paritaire, sous la coprésidence de Jean Ganga Zandzou, Président de l'Assemblée nationale populaire du Congo, et de Giovanni Bersani, et pour l'Assemblée consultative, sous la coprésidence de J.T. Kolane, Speaker de l'Assemblée nationale du Lesotho, et de Pierre Pflimlin. En ouvrant les travaux à Luxembourg, Giovanni Bersani rappelle à cette occasion que «la situation générale de l'hémisphère Sud qui était déjà grave, voire tragique à bien des égards, a continué à se détériorer» et que «malgré Lomé, la situation des États ACP parmi lesquels figurent nombre de pays les plus pauvres, est également fortement préoccupante⁴²⁹».

Le 8 décembre 1984, à Lomé, capitale du Togo, la Communauté signe avec soixante-six pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique une troisième Convention, Lomé III. Observateur privilégié, Pierre Pflimlin, alors Président du Parlement, fait, quelques années plus tard dans ses mémoires, une description saisissante de l'événement: «Singulière manifestation, organisée au siège du Parti unique togolais. La salle était entièrement remplie de militants de ce parti revêtus de couleurs vives qui variaient d'une travée à l'autre. L'arrivée d'Eyadéma, Président de la République et Chef du Parti, fut accueillie par des ovations. La Communauté était représentée par Gaston Thorn, Président de la

Commission, et par Peter Barry, Président en exercice du Conseil des ministres, qui prirent place sur l'estrade et signèrent la Convention. [...] La manifestation se déroula avec beaucoup de solennité. Les noms des pays signataires (les dix de la Communauté et les soixante-six ACP) furent appelés successivement, dans l'ordre alphabétique. À chaque appel le drapeau du pays était porté au centre de la salle et rangé ensuite le long des parois latérales. Toute cette liturgie, où ne paraissait guère la spontanéité africaine, avait été réglée, me dit-on, par des conseillers nord-coréens recrutés par le Parti unique. [...] Le soir, au banquet, des danses et des chants furent exécutés en l'honneur du Président Eyadéma. Les sigles CEE et ACP étaient insérés curieusement dans les chants [...] ⁴³⁰.»

La conclusion des négociations constitue un progrès sur la voie de la création des liens entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. La promotion d'un nouveau type de relations est au cœur de Lomé III. Plutôt que l'industrie qui fournit des produits peu concurrentiels et manque de débouchés, la Convention cherche à encourager la production agricole désormais considérée comme prioritaire. Il s'agit de favoriser les cultures vivrières, de garantir l'auto-suffisance alimentaire et, plus globalement, d'assurer le développement du monde rural, tout en préservant l'environnement par la lutte contre l'érosion et la désertification.

Le préambule de la Convention affirme l'attachement des signataires aux principes de la Charte de l'ONU et leur foi dans les droits fondamentaux. La nouvelle Convention est assortie de dispositions traitant de la situation des femmes, de la coopération culturelle, de l'importance du milieu naturel. Une grande partie de ces nouvelles orientations sont le résultat d'initiatives parlementaires du Groupe. Parmi elles, par exemple, les propositions sur le rôle de la femme dans le processus de développement présentées par un groupe de travail du comité paritaire ACP-CEE présidé par Renate-Charlotte Rabbethge ⁴³¹.

En ce qui concerne l'aide financière, le Groupe regrette que, si les moyens sont augmentés, leur montant global n'a pas évolué dans des proportions suffisantes. Les membres du Groupe trouvent que certains des écueils majeurs qui ont rendu difficiles les négociations de la Convention de Lomé III, persistent encore. Il s'agit principalement pour le Groupe du trop faible volume des ressources financières qui entraîne un saupoudrage des subventions, de la dette publique du tiers monde, de l'apartheid, de l'insuffisance des instruments de financement Stabex, ainsi que de l'aide alimentaire qui empêche finalement la bonne exécution d'une politique agricole appropriée ⁴³². C'est avec ces défis en tête que les négociateurs de Lomé IV se réunissent.

Principal objectif de la Convention de Lomé IV: la promotion de la démocratie en Afrique

En 1989, Leo Tindemans devient le coprésident de l'Assemblée paritaire ACP. Le 15 décembre, la quatrième Convention est signée à Lomé entre les «Douze» et les «Soixante-huit» pour une nouvelle période de dix ans, avec obligation de révision après cinq ans. Elle entre en vigueur à partir de septembre 1990. Lomé IV est la première Convention d'une durée de dix ans, même si le protocole financier qui l'accompagne ne porte que sur cinq ans. Ce protocole financier de 1990 à 1995 met à disposition 12 milliards d'écus, dont 10,8 proviennent du septième FED et le reste de la Banque européenne d'investissement.

Le Groupe du PPE apporte son soutien à l'idée des microfinance-ments pour le secteur privé, et plus particulièrement des microentreprises et des PME, afin de stimuler l'économie, de favoriser la création des emplois et de mettre des services financiers à la disposition des personnes exclues de l'accès aux grandes banques et souhaitant créer une entreprise⁴³³.

Avec la venue de Maria Luisa Cassanmagnago Cerretti pour remplacer Leo Tindemans à la coprésidence de l'Assemblée paritaire, le Groupe du PPE se met à l'étude de la dimension sociale de la coopération. Il s'agit notamment de renforcer le capital humain et les politiques sociales: en faisant des pauvres, non plus les objets mais les sujets de leur développement, en luttant contre les discriminations, notamment à l'égard des femmes, en mettant l'emploi, la productivité du travail, la santé et l'éducation au centre des politiques de développement⁴³⁴.

Une révision de la Convention est prévue à mi-parcours, en 1995. Et dans le cadre de l'accord signé à l'île Maurice le 4 novembre 1995, le second protocole financier, de 1995 à 2000 s'élevait à 14,625 milliards d'écus. La Convention met l'accent sur la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance, le renforcement de la place des femmes dans la société, la protection de l'environnement, la coopération décentralisée, la diversification des économies des ACP, la promotion du secteur privé et le renforcement de la coopération régionale, la coopération industrielle et commerciale, le développement des entreprises et des services. Le Groupe est convaincu que, dans la plupart des pays d'ACP, une amélioration substantielle de la situation des femmes est déterminante pour le progrès dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. L'action du Groupe doit particulièrement porter sur les initiatives en matière de formation, d'information, d'enseignement et d'accompagnement. Le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques, de l'État de droit sont des éléments essentiels de la deuxième

période de la Convention. Selon l'accord de 1995, les pays ACP qui ne remplissent pas ces critères risquent de se voir retirer les fonds qui leur étaient alloués^a. Sur la base de cet acquis, et étant donné que durant l'année de la signature de l'accord sur trente conflits dans le monde, treize se tenaient dans les pays ACP, le Groupe du PPE souligne le besoin de la mise en œuvre d'une politique au service de la paix et de la prévention des conflits, et d'intégration de ces objectifs ainsi que celui concernant la bonne gouvernance des affaires publiques dans les différents volets du partenariat.

a Article 5 de la Convention Lomé IV bis.

Chapitre XXIV

LA TROISIÈME LÉGISLATURE DU PARLEMENT ÉLU : ÉLARGISSEMENT DE LA FAMILLE POLITIQUE DU PPE (1989-1994)

Les élections des 15 et 18 juin 1989 ne constituent pas un succès pour le Groupe du PPE. La gauche enregistre une poussée grâce à la victoire des Travailleurs anglais qui comptent 46 députés (+ 14). L'avance du Groupe Socialiste (180 députés) sur le Groupe du PPE (121 sièges) s'accroît. Le Groupe des Démocrates Européens s'affaiblit (34 députés dont 32 Britanniques). C'est le fort recul de la délégation allemande (32 députés au lieu de 41) qui est le plus frappant, lié à la baisse de popularité des partis CDU et CSU au gouvernement. L'Italie conserve un nombre respectable de députés (27), le scrutin européen n'ayant pas encore répercuté les effets à venir de la chute de la Democrazia Cristiana. La France enregistre un mauvais résultat lié à la stratégie du CDS à l'intérieur de l'UDF. Le CDS avait en effet refusé de s'associer à la liste conduite par Valéry Giscard d'Estaing et s'était présenté sous ses propres couleurs, conduit par Simone Veil qui, par la suite, siègea au Groupe Libéral avec un autre élu de sa liste, Jean-Louis Borloo.

La délégation allemande et la délégation italienne conservent à elles deux plus de 50 % des mandats au sein des douze délégations du Groupe. Les délégations grecque et néerlandaise, avec chacune dix membres, font un bon score pour leurs pays. La situation en Belgique est plutôt décevante (7 membres), malgré la réélection de Leo Tindemans. Le Groupe compte un Britannique représentant l'Irlande du Nord et un Danois du Parti Démocrate-Chrétien.

À l'exception d'Egon Klepsch et d'Hanja Maij-Weggen qui conservent leur position de Président et de vice-Présidente du Groupe, trois nouvelles personnalités sont élues par le Groupe à la Présidence: l'Espagnol Marcelino Oreja Aguirre, le Belge Raphaël Chanterie et l'Italien Antonio Iodice.

Le ralliement du Partido Popular espagnol

Sans l'apport des quinze nouveaux membres du Partido Popular, la représentation espagnole aurait été réduite à l'unique élu du Parti catalan Convergence y Union, Concepció Ferrer I Casals. Le Groupe du PPE aurait été encore plus affaibli. L'adhésion des membres espagnols du Partido Popular était déjà conçue et orchestrée dans la précédente législature. En janvier 1986, lors de l'adhésion de l'Espagne, l'Alianza Popular qui était dirigée au niveau national par Manuel Fraga Iribarne, choisit de faire siéger ses députés européens au Groupe des Démocrates Européens, c'est-à-dire des Conservateurs britanniques. Egon Klepsch raconte qu'il a, en tant que Président du Groupe et dans la perspective des élections de 1989, noué des contacts avec l'ancien Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Marcelino Oreja Aguirre, Démocrate-Chrétien et Européen de conviction^a. Egon Klepsch fut invité par Marcelino Oreja Aguirre à discuter avec Manuel Fraga Iribarne lors d'une soirée à Strasbourg. Les deux Espagnols parlent l'allemand, ce qui facilite les contacts avec Egon Klepsch. Marcelino Oreja Aguirre plaide pour un grand Parti populaire espagnol plus orienté au centre, capable d'atteindre un électorat plus large pour faire échec à la suprématie du PSOE de Felipe Gonzáles. Pour rénover l'image du Parti, trop lié à l'héritage franquiste, il faut un jeune leader incarnant la modernité. Ce sera, peu de temps après, José María Aznar.

Entre-temps, une opération était tentée pour amorcer la recomposition du Parti. Elle se révéla être un franc succès. Le Congrès de l'Alianza Popular du 21 janvier 1989 transforme le nom du Parti en Partido Popular. Il fut décidé que la liste du Partido Popular serait conduite par Marcelino Oreja Aguirre lui-même et comprendrait des Démocrates-Chrétiens et des Centristes, mêlés à certains fidèles de Manuel Fraga Iribarne. Celui-ci prendrait ses distances avec la politique nationale espagnole et gèrera sa région, la Galicie. Ce scénario est également avalisé par le Partido Popular et par le Parti Populaire Européen avec la coopération active de son Président Jacques Santer. Il fallait aussi convaincre Javier Rupérez qui animait le Parti démocrate-chrétien espagnol de se rapprocher du nouveau Partido Popular. Le 24 mai, Egon Klepsch fait état devant le Bureau du Groupe d'une lettre de Javier Rupérez. Celui-ci demande que les futurs élus de la liste de Marcelino Oreja Aguirre siègent au Groupe. Le programme idéologique du nouveau Partido Popular cite comme référence la pensée de Robert Schuman, de Konrad Adenauer et d'Alcide De Gasperi. Le Bureau du Groupe approuve le principe de l'adhésion.

a Interview d'Egon Klepsch, *op. cit.*

Le 3 juin 1989, le Sommet PPE confirme le principe d'une adhésion au Groupe des futurs élus de la liste du Partido Popular (article 5b du Règlement) en tant que membres apparentés.

Un an plus tard, après une rencontre entre Wilfried Martens, José María Aznar et Javier Rupérez, c'est le principe de l'adhésion du Partido Popular au Parti PPE qui est acquis et confirmé le 18 octobre 1991. La victoire électorale de José María Aznar aux élections européennes de 1994, qui fit doubler le nombre de ses députés et l'accession du Chef du Partido Popular au poste de Premier ministre en 1996, confirmée aux législatives de 2000, a bien montré la pertinence de ce repositionnement politique au centre.

La candidature des Conservateurs britanniques «gelée»... (juillet 1989)

L'élargissement du Groupe à une famille politique éloignée, sur le plan historique, des racines de la Démocratie chrétienne amorce la grande mutation que le Groupe du PPE et le Parti opéreront à partir de 1992. Le ralliement du Partido Popular espagnol et de la Nea Demokratia grecque était soumis à une condition drastique à laquelle veilleront les autorités morales et politiques du PPE: un engagement clair pour les valeurs humanistes et la construction européenne. Les Espagnols et les Grecs du Groupe ne faillirent pas à cette approche et leur adhésion renforce la base géographique de la famille politique du PPE. Les Espagnols avaient, avant même l'élection de juin 1989, averti leurs partenaires britanniques qu'ils ne reconduiraient pas leur participation au Groupe des Démocrates Européens.

De fait, l'adhésion des députés espagnols inspira les Conservateurs, qui, face à leur échec électoral, craignaient la marginalisation dans le nouveau Parlement. Le 6 juillet 1989, trois semaines après les élections, Egon Klepsch donne connaissance au Bureau du Groupe, réuni à Bruxelles, d'une lettre du 28 juin du Président du Groupe des Démocrates Européens, Sir Christopher Prout: «J'ai l'honneur de vous informer que les parlementaires européens nouvellement élus du Parti Conservateur britannique ont décidé hier soir, lors d'une réunion à Londres, de me donner mandat de poser notre candidature pour adhérer au Groupe du Parti Populaire Européen aux termes des dispositions de l'article 5b de votre Règlement interne. Cette décision a été motivée par l'excellente et fructueuse coopération dont ont bénéficié le Groupe des Démocrates Européens et le Groupe du Parti Populaire Européen tout au long de la deuxième législature du Parlement européen. J'insiste sur le fait que notre désir d'adhérer au Groupe du Parti Populaire Européen

est l'expression de notre volonté sincère de jouer un rôle véritablement constructif dans le renforcement du Parlement et dans l'achèvement de la construction européenne. Au cours des cinq prochaines années, le Parlement devra faire face à des défis de taille. D'abord, la création d'un marché unique européen, dans l'ensemble de ses aspects, est une des questions essentielles qui figurent à l'ordre du jour. Ensuite, l'Union économique et monétaire vient de bénéficier d'une forte impulsion grâce aux décisions du sommet de Madrid. Il est également urgent de prendre les mesures qui s'imposent pour protéger ou améliorer notre environnement. Nous sommes convaincus qu'en œuvrant ensemble nous avons le plus de chances d'atteindre nos objectifs. L'adhésion au Groupe du Parti Populaire Européen renforcera notre travail en commun pour l'union sans cesse plus étroite entre les peuples européens.»

Cette lettre du 28 juin 1989 n'était ni le premier épisode, ni le point final de la longue et tumultueuse histoire des relations entre le PPE et les Conservateurs britanniques. Dans ses *Mémoires*⁴³⁵, Wilfried Martens avoue sans détour: «Les relations du PPE avec les British Conservatives ont été une des croix de ma Présidence.» Wilfried Martens, alors Premier ministre de Belgique, sera le successeur de Jacques Santer à la Présidence du Parti PPE le 10 mai 1990. Il rappelle que les premiers contacts entre les Britanniques et les Démocrates-Chrétiens du continent remontent à janvier 1966, quand Edward Heath annonça au cours d'une conférence de presse à Rome que son Parti désirait intégrer l'Union européenne des Démocrates-Chrétiens, l'UEDC. Face à l'opposition catégorique des Italiens, des Néerlandais et des Belges, cette proposition fut durablement écartée. Wilfried Martens ajoute ce commentaire: «L'histoire des Conservateurs britanniques et du PPE et, qui sait? du Royaume-Uni et de la Communauté européenne, aurait pu être changée si l'on avait alors admis les Britanniques dans la famille chrétienne-démocrate. Ce fut une erreur historique de dimension.»

Plus de deux décennies après ce premier essai, il revint à Egon Klepsch, puis à Leo Tindemans, en tant que Président du Groupe, de gérer l'affaire en synergie avec Wilfried Martens.

Comment le Groupe a-t-il réagi à cette candidature? Le procès-verbal daté du 10 juillet 1989 de la réunion de la Présidence qui s'est tenue lors des Journées d'études du Groupe à Funchal, capitale de l'île de Madère, résume le débat laconiquement: «Le Président estime devoir geler la demande d'adhésion du Groupe Conservateur en vue de l'opposition de plusieurs partis démocrates-chrétiens, et souhaite parvenir avec ce Groupe à un accord de coopération.» Egon Klepsch n'est pas vraiment favorable à une accélération du calendrier. Pourtant,

les députés conservateurs britanniques élus en juin 1989 ne sont pas des eurosceptiques. Au contraire, une grande majorité d'entre eux représentent une nouvelle tendance chez les Conservateurs. Celle-ci est lassée par l'isolement auquel avait conduit la franchise abrupte de Margaret Thatcher, («*I want my money back!*»), Premier ministre depuis 1979, concernant les intérêts de son pays en Europe. Son remplacement par John Major en tant que Premier ministre le 27 novembre 1990 confirme le changement de ton des Torries à l'égard de la construction européenne^a.

Le dégel des relations entre les deux groupes intervient à la suite d'une initiative du Parti. Helmut Kohl est favorable à faire bouger les choses. Traditionnellement, la CDU cherche à s'assurer des relations étroites avec les partis majoritaires modérés des grands pays en Europe. Ses contacts avec John Major sont, sinon cordiaux, suffisamment ouverts pour amorcer un dialogue. Wilfried Martens est sur la même ligne. Le 18 juin 1990, Wilfried Martens, qui vient d'être porté à la Présidence du Parti, invite le Président du Groupe des Démocrates Européens, Sir Christopher Prout, Christopher Patten, Président du Parti, Conservateur pro-européen et catholique^b ainsi que Harald Rømer, le Secrétaire général du Groupe des Démocrates Européens, à un déjeuner de travail à sa résidence de Premier ministre⁴³⁶.

Quelques mois passent. Le 13 avril 1991, Wilfried Martens préside le Sommet PPE à Val Duchesse. Il y a, à l'ordre du jour, les lettres de Sir Christopher Prout et de Christopher Patten datées des 5 et 11 avril, souscrivant explicitement au programme du PPE et confirmant leur demande d'adhésion au Groupe. Les lignes de clivage du PPE ressurgissent: Helmut Kohl, José María Aznar, Konstantinos Mitsotakis et Jacques Santer sont pour une réponse positive. Mais Ruud Lubbers, Premier ministre des Pays-Bas, les Belges et les Italiens ainsi que les Irlandais sont toujours hostiles. Il est toutefois décidé de créer un Comité de concertation entre le Bureau du Groupe du PPE et le Bureau du Groupe des Démocrates Européens qui doit coordonner les travaux de huit groupes d'experts communs aux deux groupes. Les travaux devraient, d'ici au 1^{er} avril 1992, vérifier la compatibilité des positions. Arnaldo Forlani, au nom de la DCI, marque son désaccord formel.

L'attitude peu coopérative de John Major qui obtint au Conseil européen de Maastricht le 10 décembre 1991 de substantiels *opting out*

a La défaite de John Major aux élections de mars 1997 face à Tony Blair inversa à nouveau la tendance majoritaire au sein de l'appareil conservateur et redonna du lustre à l'euroscepticisme.

b Christopher Patten sera membre de la Commission Prodi de 1999 à 2004 après avoir été le dernier gouverneur de Hong Kong.

atténue les ardeurs des partisans de l'adhésion pure et simple au Groupe du PPE. Mais la perspective d'un apparentement des membres conservateurs à titre individuel fait son chemin.

... puis finalement acceptée (avril 1992)

Entre-temps, Leo Tindemans succède à Egon Klepsch à la Présidence du Groupe le 14 janvier 1992, juste après l'élection de ce dernier à la Présidence du Parlement. Leo Tindemans et Wilfried Martens, ces deux Démocrates-Chrétiens belges, profondément européens, eurent donc la responsabilité institutionnelle de gérer la candidature britannique. Le Sommet PPE du 14 mars 1992 marqua un certain infléchissement de Ruud Lubbers et ouvrit la voie à une formule pragmatique au Groupe. La Démocratie chrétienne italienne, affaiblie sur le plan politique intérieur, perdit son influence. Le 7 avril 1992, Leo Tindemans soumet au Groupe un vote sur une liste bloquée d'apparement des membres britanniques: ce vote est secret. 72 membres sont favorables à l'apparement, 36 sont contre et 3 bulletins sont nuls. L'entrée officielle des 32 députés conservateurs britanniques et des 2 députés conservateurs danois eut lieu le 1^{er} mai 1992. L'article 1 des statuts est modifié. Le Groupe s'appelle désormais «Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrate-Chrétien) et apparementés». Sir Christopher Prout sera vice-Président du Groupe. Un cinquième groupe de travail permanent est créé au profit des Conservateurs. John Biesmans est nommé Secrétaire général adjoint du Groupe, qui intègre la totalité des agents du Secrétariat des Démocrates Européens^a. Le Groupe des Démocrates Européens a cessé d'exister.

a John Biesmans devient progressivement le numéro 2 du Secrétariat avec le titre de Secrétaire général adjoint, Chef de cabinet du Secrétaire général Klaus Welle à partir de 1999. Il a exercé également les fonctions de Chef du Service de presse, après le départ de Werner de Crombrughe, et avant la nomination de Robert Fitzhenry. Il est, en 2008, responsable de l'organisation interne des finances et du personnel. Il assiste en permanence le Président et le Secrétaire général à la tribune du Groupe. Son flegme britannique, accentué par son allure de major de l'ex-armée des Indes, et son sens de l'organisation, font de lui un homme clé du Secrétariat. Les autres membres du Secrétariat du Groupe des Démocrates Européens, qui sont rentrés en 1992 au Groupe du PPE sont l'ancien Secrétaire général du Groupe des Démocrates Européens Harald Rømer qui fut brièvement conseiller spécial du Groupe avant de rejoindre l'administration du Parlement européen en tant que Directeur général puis Secrétaire général adjoint et enfin Secrétaire général. Son compatriote Niels Pedersen, entré au Parlement en 1974, comme son épouse Merete Pedersen, fut affecté à la commission du règlement et deviendra responsable des travaux parlementaires puis Secrétaire général du Groupe en 2005 après le départ de Klaus Welle. Anthony Teasdale, longtemps affecté au Bureau du Groupe à Londres a intégré en 2007 le cabinet du Président Hans-Gert Poettering. Ses compatriotes britanniques Alan Reid, conseiller à la commission des libertés publiques, Thimothée Brainbridge qui a rejoint le Service

Féminisation et rajeunissement progressif du Groupe du PPE

L'arrivée des femmes en politique a évolué lentement dans les années 1980, et différemment selon les pays. Le Groupe Démocrate-Chrétien de l'ancien Parlement de 1952 à 1979 n'a accueilli que quatre femmes: Margaretha Klompé pour les Pays-Bas, Maria Probst et Hanna Walz pour l'Allemagne et Erisia Tonetti pour l'Italie. Huit femmes sont élues en 1979, quatorze en 1984 et dix-neuf en 1989. Parmi les 19 élues de 1989, 7 sont issues de la délégation allemande, 2 d'Italie, 2 des Pays-Bas, 2 d'Espagne, 2 du Luxembourg, 1 de France, Belgique, Grèce, Irlande.

En 1989, le rajeunissement se traduit par l'apparition de députés qui sont nés après la deuxième guerre mondiale et dont certains feront une longue carrière au Groupe.

Reimer Böge, né en 1951, originaire du Schleswig Holstein, ingénieur agricole et agriculteur de profession, entamera au Parlement un cursus fondé sur ses compétences dans les domaines agricoles et budgétaires. Il sera rapporteur de la commission d'enquête sur la BSE (encéphalite spongiforme bovine), sur le financement de l'Union pour la période 2007-2013, et sera Président de la commission des budgets à partir de 2004. Karl-Heinz Florenz, né en 1947, fit ses premières armes au sein de la commission de l'environnement, dont il fut le coordinateur PPE et dont il assura la Présidence de 2004 à 2007. Georg Jarzembowski, né en 1947, élu d'Hambourg, membre du Parlement depuis 1991, suivit lui aussi la méthode de la spécialisation dans un domaine de compétences qui traverse les législatures et permet d'occuper des responsabilités au sein du Groupe. Georg Jarzembowski (par ailleurs fervent partisan d'une rigoureuse ponctualité dans les réunions du Groupe!) est le coordinateur incontesté de la commission des transports. Godelieve Quisthoudt-Rowohl, née en Belgique en 1947, a complété sa formation de biochimiste en Allemagne. Elle représente la Basse-Saxe de 1989 et assume les fonctions de Questeur au Parlement à partir de 1999 après avoir beaucoup travaillé sur les programmes cadres de recherche de l'Union.

L'adhésion des Conservateurs britanniques en avril 1992 permit également de faire entrer au Groupe des députés issus de l'après-guerre, qui pour trois d'entre eux, s'inscrivirent durablement dans le paysage du Groupe du PPE où ils siègent encore en 2009: Caroline Jackson, née

documentation, David Steel, conseiller à la commission COCOBU, et Stephen Biller, chargé principalement des relations avec les Églises et du dialogue orthodoxe, et qui avait d'ailleurs la prestance d'un diplomate ou d'un prélat romain qui lui rendait encore plus faciles ses entrées au Vatican, ont, depuis, cessé leurs fonctions.

en 1946, élue du Sud-Ouest de l'Angleterre, est une historienne diplômée de Nuffield College d'Oxford. D'abord, administratrice au Groupe des Démocrates Européens de 1974 à 1984, elle se consacre durant ses mandats successifs à la défense de l'environnement et de la sécurité alimentaire. Edward McMillan-Scott, né en 1949, élu du Yorkshire, a occupé les fonctions de Chef de la délégation britannique. Se présentant lui-même comme un expert dans l'industrie du tourisme européen, il sera élu vice-Président du Parlement européen en 2004. James Elles, né en 1949, est élu depuis 1984 du Sud-Est de l'Angleterre, sa circonscription incluant la prestigieuse université d'Oxford. Fils de Lady Elles qui sera elle-même élue dans le premier Parlement de 1979, James Elles a d'abord été fonctionnaire à la Commission européenne où il acquiert une compétence dans les questions administratives et budgétaires, dont il fera beaucoup d'usage dans ses propres mandats. Membre respecté, parfois même redouté de la commission du budget et du contrôle budgétaire, il exercera une vigilance sans indulgence à l'égard de son ancienne administration. vice-Président du Groupe jusqu'en 2007 et fondateur du réseau d'idées EIN (*cf.* partie 3), James Elles sera un parlementaire des plus actifs et des plus attentifs à la vie du Groupe du PPE-DE aussi bien qu'aux intérêts de la délégation britannique.

À cette jeune génération de parlementaires élus en 1989 appartiennent également la Néerlandaise Ria Oomen-Ruijten, née en 1950 et la Luxembourgeoise Viviane Reding, née en 1951.

Ria Oomen-Ruijten est entrée jeune en politique, puisqu'elle fut députée aux États généraux des Pays-Bas à trente et un ans, de 1981 à 1989. Cette Limbourgeoise de Maastricht, dynamique et extravertie, incarne le Sud catholique que l'on a coutume de distinguer du Nord du pays, calviniste et austère. Membre active de la commission sociale et de la commission de l'environnement, Ria Oomen-Ruijten sera vice-Présidente du Groupe à partir de la deuxième partie de la législature en janvier 1992. Elle sera Présidente de la délégation des relations avec la Russie à partir de 2007.

Viviane Reding est journaliste de profession. Elle a déjà siégé à la Chambre des députés de Luxembourg. Vice-Présidente du Parti Chrétien-social, elle est, comme la plupart des Luxembourgeois, parfaitement trilingue, passant indifféremment de l'allemand au français et n'usant de sa langue maternelle qu'avec ses compatriotes. Représentant sa délégation au Bureau du Groupe, Viviane Reding s'investit dans la commission des libertés publiques. Sa forte position au Luxembourg et dans les milieux européens, l'engagement qu'elle met à défendre ses dossiers, la conduisent à être proposée par son pays pour faire partie

de la Commission Prodi en 1999 après deux mandats consécutifs au Groupe du PPE.

Des femmes et des hommes de caractère rejoignent la galaxie PPE

Doris Pack est devenue l'une des parlementaires les plus présentes et les plus influentes de la délégation allemande. Éluée de la Sarre, francophone et favorable à l'entente franco-allemande, Doris Pack était déjà mandatée par son Land au Bundestag avant de rejoindre le Parlement européen. D'abord membre de la commission culture et éducation, elle en devint la coordinatrice en 1994 et occupe toujours ce poste en 2009, ce qui atteste l'autorité et les compétences qu'elle y représente. Doris Pack est, parallèlement à ses activités au sein de la commission culture, très engagée dans le processus de stabilisation et de réconciliation dans les Balkans occidentaux. Présidente de la délégation des relations avec l'Europe du Sud-Est depuis 1989, elle a parcouru des milliers de kilomètres dans cette région difficile, établissant des contacts durables avec la plupart des acteurs dont dépendent la guerre ou la paix, la réconciliation ou l'affrontement. Passionnée et souvent indignée, Doris Pack est incontournable dans le Groupe du PPE quant il s'agit de traiter des pays de l'ex-Yougoslavie.

Dans un secteur bien différent, celui du contrôle budgétaire, Diemut Theato a également exercé un magistère. Éluée de l'arrondissement du Rhein Neckar, au sud de l'Allemagne qu'elle a représenté au Groupe de 1987 à 2004, elle succède à Heinrich Aigner à la Présidence de la commission du contrôle budgétaire, qui est devenue un implacable censeur de la Commission dans les années 1990, fragilisant l'exécutif par des remises en cause répétées de sa gestion. Refus de décharge sur l'exécution du budget et critiques justifiées pour sa gestion financière ont finalement conduit à la démission collective la Commission Santer en mars 1999 (*cf.* partie 3).

Parmi les députés espagnols élus en 1989 qui rejoignent le Groupe après l'accord politique passé avec le nouveau Partido Popular se distinguent deux hommes à tempérament et parcours politique très différents mais incarnant tous deux le centre-droit espagnol. Carlos Robles Piquer, né en 1925 à Madrid, a d'abord mené une carrière diplomatique qui l'a conduit à représenter son pays sur plusieurs continents. Secrétaire d'État et ministre dans les derniers gouvernements du franquisme, il préside ensuite plusieurs organismes et fondations culturelles. Incarnant la droite traditionaliste de la délégation espagnole, il sera vice-Président du Groupe de 1994 à 1999. Il prendra notamment

l'initiative du premier dialogue organisé par le Groupe sur le thème de la tolérance et du dialogue interculturel lors d'une réunion du Bureau à Malte en juin 1996.

José María Gil-Robles Gil-Delgado, né en 1935, est lui issu de la famille démocrate-chrétienne espagnole. Son père en est une figure historique et n'hésita pas à entrer en conflit avec le franquisme pour défendre ses valeurs. José María Gil-Robles Gil-Delgado, dès son entrée au Parlement européen en 1989, mit ses qualités de juriste, capable de s'exprimer avec précision et clarté dans plusieurs langues, au service d'une ardente foi européenne. Membre puis Président de la commission institutionnelle de 1992 à 1994, il fut ensuite vice-Président du Parlement, puis élu Président en janvier 1997 présenté par le Groupe du PPE. Lors de son dernier discours prononcé le 5 mai 1999, il reconnâtra avoir «été animé par la passion de l'Europe, cette passion grâce à laquelle l'utopie d'il y a cinquante ans est devenue en grande partie réalité⁴³⁷».

Astrid Lulling est également élue au Groupe en 1989. Cette Luxembourgeoise au franc parler, née en 1929, détient à elle seule plusieurs records: celle de la parlementaire la plus ancienne au Parlement, puisqu'elle a déjà siégé dans l'Assemblée non élue de 1965 à 1974 en tant que députée nationale; celle de doyenne d'âge du Groupe où elle siège toujours en 2009. Membre de la commission économique où elle défend des positions libérales, Astrid Lulling est toujours présente aux réunions que le Bureau du Groupe organise ici et là dans toute l'Union. Astrid Lulling est une forte personnalité, rendue populaire auprès de ses collègues de différentes nationalités et de différents groupes notamment par son animation d'un groupe d'études sur le vin et sa défense de la production de miel. Cette popularité lui a permis d'avoir en 2004 été élue Questeur du Parlement, au scrutin secret.

Enfin, deux autres fortes personnalités apparaissent en 1989 dans la galaxie du Groupe du PPE.

Sir Henry Plumb fait partie de la première vague des élus conservateurs de 1979. Ancien Président de la puissante Fédération nationale des agriculteurs britanniques (National Farmers Union), Sir Henry Plumb présida la commission agricole du Parlement de 1979 à 1982. Il fut ensuite Président de son Groupe, le Groupe des Démocrates Européens de 1982 à 1987, successeur de Sir James Scott Hopkins et prédécesseur de Sir Christopher Prout, puis porté à la Présidence du Parlement de 1987 à 1989 avec le soutien du Groupe du PPE. Réélu en 1989, il se joignit à la demande d'adhésion collective des Conservateurs qui n'aboutit à leur adhésion effective qu'en mai 1992. Sir Henry, devenu Lord Plumb, est avant tout un gentleman farmer alliant toutes les

caractéristiques britanniques à un européisme fervent qui fit sa popularité au Parlement européen. «Né Britannique, je mourrai Européen», cette fameuse citation qu'on lui prête résume le parcours de ce Conservateur pragmatique qui jugea la construction européenne sur ses réussites et ses acquis.

Jean-Louis Bourlanges, ancien Gaulliste de gauche, élu sur la liste de Simone Veil et des Démocrates-Chrétiens du CDS, est un pur produit de l'intelligentsia française. Brillant, cultivé, il aimait manier le paradoxe et l'humour aussi bien dans ses interventions en plénière du Parlement et du Groupe, que dans ses écrits qui furent nombreux dans la presse française. Son goût de la polémique ne lui apporta pas que des amis mais ceux qu'il a acquis pour ses convictions européennes lui furent fidèles. Membre de la commission du budget, il devint Président de la commission du contrôle budgétaire en 1993. Il fut surtout engagé dans les débats institutionnels où il se distinguait par son ardeur et son sens de l'argumentation. Réélu au Groupe du PPE de 1989 à 2004, il choisit à cette date de rejoindre le Groupe Libéral au regret de ses collègues de la commission institutionnelle.

Une surprise: l'arrivée de Valéry Giscard d'Estaing (décembre 1991)

Les membres du Groupe du PPE dans les derniers jours de la Présidence d'Egon Klepsch en décembre 1991 eurent la surprise de voir poser la candidature, à titre de membre apparenté, de Valéry Giscard d'Estaing, accompagné de trois députés français qui lui étaient fidèles, membres comme lui du Groupe Libéral: Alain Lamassoure, Jeannou Lacaze et Robert Hersant. En effet, non seulement l'ancien Président de la République avait été élu au Parlement européen en juin 1999 comme tête de liste de l'UDF et avait, avec ses colistiers, rejoint le Groupe Libéral, mais il avait été porté dès son arrivée à la Présidence de ce Groupe. Aussi son ralliement au Groupe du PPE, plus de deux ans plus tard, avec le soutien de la délégation française, fut-il interprété comme la reconnaissance de la montée en puissance du PPE. Constatant, dans ses fonctions de Chef de Groupe, que les orientations stratégiques majeures du Parlement étaient prises par les deux grands groupes, le PPE et le PSE, Valéry Giscard d'Estaing considère plus efficace d'agir à l'intérieur du PPE dont il se sentait proche à tous points de vue, plutôt qu'à la tête du Groupe Libéral dont les orientations oscillaient entre gauche et droite. S'il ne fut pas suivi par tous les Libéraux à cette date, il amorça le mouvement qui conduisit les Portugais du PSD à rejoindre le PPE en novembre 1996, prémices de la nette supériorité que le PPE acquerra sur le PSE à partir de 1999.

Changements à la direction du Groupe : la Présidence de Leo Tindemans et les nouvelles entrées au Secrétariat (janvier 1991-juillet 1994)

Autour d'Egon Klepsch, l'équipe de la Présidence connaît un certain renouvellement en janvier 1991. Hanja Maij-Weggen appelée à devenir ministre des Transports dans le gouvernement de Ruud Lubbers, c'est Ria Oomen-Ruijten qui lui succédera et prendra en charge la fonction très stratégique de vice-Présidente chargée des travaux parlementaires, notamment chargée de dresser les listes des orateurs du Groupe et le temps de parole qui leur est alloué. Ria Oomen-Ruijten occupera ses fonctions également sous la Présidence de Leo Tindemans puis de Wilfried Martens jusqu'en 1999. Ferruccio Pisoni prend la place de Antonio Iodice et José María Gil-Robles Gil-Delgado celle de Marcelino Oreja Aguirre nommé Président de la commission institutionnelle.

La direction du Secrétariat change également. Sergio Guccione retrouve le 31 janvier 1991 son poste de Directeur général de l'information du Parlement à Luxembourg.

Egon Klepsch propose de le remplacer par Gerhard Guckenberger, jusqu'alors responsable des travaux parlementaires. Gerhard Guckenberger connaît bien le Groupe. Il y est apprécié par les députés comme par ses collègues du Secrétariat. Entré avant les élections de 1979, ce Bavarois, courtois et réservé, ancien assistant de Hans-August Lücker, a d'abord été chargé de suivre la commission de l'agriculture, secteur stratégique pour les Démocrates-Chrétiens à l'époque. Mis en selle par Egon Klepsch, le nouveau Secrétaire général assistera Leo Tindemans de 1992 à 1994 puis Wilfried Martens, de juillet 1994 à avril 1997.

Le 12 février 1991, Gerhard Guckenberger présente devant le Bureau du Groupe, ses nouvelles lignes pour le Secrétariat. Un *management team*, qui rassemble les Chefs de Service, est constitué. Ce *management team* devient la première structure restreinte et opérationnelle du Secrétariat, il se réunira régulièrement une fois par semaine sous la direction du Secrétaire général pour dégager une vue d'ensemble sur les activités du Groupe et veiller à l'application des organes de direction, la Présidence et le Groupe.

Le *management team* sera confirmé par les successeurs de Gerhard Guckenberger (cf. partie 3). Le Secrétariat compte à cette date 99 agents, dont 85 affectés à Bruxelles^a.

a Parmi les administrateurs et administratrices qui font leur entrée au Secrétariat dans les années 1980-1990, citons Delia Carro (1986), Chef de l'Unité du personnel après avoir travaillé au Service Documentation, Miguel Seabra-Ferreira (1986), responsable de la

Le 14 janvier 1992, à mi-législature, le changement à la tête du Groupe est plus marqué. L'élection d'Egon Klepsch à la Présidence du Parlement, objectif longtemps caressé et enfin atteint, permet à Leo Tindemans d'accéder à la Présidence du Groupe après une compétition assez ouverte entre plusieurs candidats, dont son compatriote Raphaël Chanterie et l'Italien Calogero Lo Giudice. Le scrutin auquel participent 122 membres donne le résultat suivant : Leo Tindemans, 65 voix ; Raphaël Chanterie, 25 ; Calogero Lo Giudice, 25 ; 6 bulletins blancs et 1 non valable. Ria Oomen-Ruijten est confirmée dans sa fonction de vice-Présidente et les autres vice-Présidents élus sont le Grec Menelaos Hadjigeorgiou, l'Espagnol Manuel García Amigo, l'Allemand Bernhard Sälzer, et l'Irlandais John Joseph McCartin. Le portefeuille de Ria Oomen-Ruijten est assorti de la fonction de « whip fédéral », nouvelle organisation destinée à assurer une meilleure présence et discipline de vote des membres. Chaque délégation nationale devra désigner un whip. Ce réseau de whips veillera à l'assiduité des députés, en rendra compte à la whip fédérale, rassemblera les informations, les transmettra à la Présidence et aux Chefs de délégation.

presse portugaise puis de la cellule internet, Andreas Hartmann (1987), d'abord assistant du Président Klepsch puis conseiller à la commission des affaires étrangères, Anne Vahl (1986), conseiller pour la presse francophone et la commission des femmes, Martin Kamp (1989), conseiller à la commission de l'environnement puis responsable d'un groupe de travail, Secrétaire général adjoint chargé des travaux parlementaires, puis Secrétaire général du Groupe en septembre 2007, Elias Kavalierakis est entré au Groupe en 1984 pour la commission juridique peu après son compatriote Spyros Efsthopoulos (1981) pour la commission régionale et le Comité des régions, Klaus Kellersmann, conseiller à la commission sociale et régulièrement élu au Comité du personnel du Groupe, Romain Strasser (1986), Luxembourgeois affecté à la commission des transports, Christine Detourbet (1991) qui a suivi les députés français du Groupe Libéral a travaillé longtemps au Service Documentation et devient responsable de l'Unité stratégique en 2008, Véronique Donck (1991), ancienne assistante de Gérard Deprez qui conseille les députés PPE de la commission culture, Mariangella Fontanini (1991) au Service de presse italien, Carlo Palassoff (1991) à la commission du développement et l'assemblée ACP, Kathrin Ruhrman (1991) chargée de la presse allemande puis porte-parole de Hans-Gert Poettering à la Présidence du Groupe comme à celle du Parlement européen, Antonio Preto (1992), juriste confirmé, qui travailla à la commission juridique avant d'intégrer le cabinet de Hans-Gert Poettering, Jorge Soutullo Sánchez (1993) à la commission agricole, Harald Kandolf (1994), Autrichien qui est affecté à la commission régionale, Johan Ryngaert (1989) qui gagna la confiance des Secrétaires généraux du Groupe et travaille pour le Secrétariat central.

Chapitre XXV

LA CHUTE DU MUR DE BERLIN (NOVEMBRE 1989), LA RÉUNIFICATION ALLEMANDE ET LA FIN DE L'EMPIRE SOVIÉTIQUE (1991)

Une révolution imprévisible

L'histoire réserve parfois ses surprises, ceux qui ont vécu la troisième législature du Parlement élu s'en sont rapidement aperçus. En effet, les forces politiques qui s'étaient présentées devant les citoyens européens en juin 1989 dans toute l'Europe des Douze étaient bien loin d'imaginer qu'elles seraient élues pour gérer une révolution imprévisible: la chute du mur de Berlin le 9 novembre, la destitution de Ceausescu le 22 décembre et sa mise à mort expéditive, les élections en Hongrie en mars 1990, en Tchécoslovaquie en juin 1990, la réunification allemande le 3 octobre, l'élection de Lech Wałęsa à la Présidence de la Pologne le 9 décembre, la dissolution du pacte de Varsovie le 25 février 1991, la proclamation de l'indépendance de la Croatie et de la Slovénie le 25 juin 1991, la demande d'adhésion de la Suède le 1^{er} juillet puis de la Finlande le 18 mars 1992, la reconnaissance des États baltes par les Douze le 27 août 1991, la dissolution de l'Union soviétique le 8 décembre 1991 et le début des affrontements sanglants dans la Yougoslavie disloquée alors que la Tchécoslovaquie entamait «un divorce de velours»... Le monde semble en quelques mois avoir été saisi d'un vent de folie. De l'Europe part un mouvement qui redistribue toutes les cartes géopolitiques. La fin de l'antagonisme Est-Ouest et du communisme semble faire remonter la machine du temps. L'Europe redécouvre la liberté, la peur s'estompe, l'aspiration à la démocratie et au mieux-être matériel se fait pressante, le communisme, une des idéologies les plus pernicieuses et nuisibles inventées par l'être humain, est déconsidéré et condamné; et en même temps ressurgissent des fantômes du passé, les revendications territoriales, les crises d'identité, les affrontements religieux, la «purification ethnique».

Le Groupe du PPE était loin de se douter, en juillet 1989, que son agenda pour les mois et les années à venir serait aussi profondément

bouleversé. Les années précédentes, marquées par la décade 1980, ont été principalement absorbées par les prosaïques questions financières, la contribution britannique au budget et le coût de la politique agricole. Un grand projet, le marché intérieur avait épuisé l'énergie positive des gouvernements et des institutions communautaires. Les Européens étaient d'abord préoccupés des effets intérieurs de la crise économique sur l'emploi et l'inflation. Mais, le réveil des peuples du Centre et de l'Est européen, leur appétit de liberté et de rattrapage des décennies perdues allaient tout emporter. L'Europe des Douze en 1989 s'apprête à passer à l'Europe des Vingt-sept mais elle ne le sait pas encore, elle n'a pas suffisamment pris la mesure du changement qui s'opérait sous ses yeux.

Premiers signes du changement en Union soviétique

L'Union soviétique voit arriver, en mars 1985, au poste de Premier secrétaire du Parti communiste, un jeune homme: Mikhaïl Gorbatchev. Il trouve une situation déplorable. À l'extérieur, l'Armée rouge s'enlise dans un Afghanistan qui devient «son Vietnam». À l'intérieur, la société est minée par les pénuries. L'économie et la démographie sont au plus bas. Très vite, il faut une réforme profonde du système. Ce sera la *perestroïka*. En même temps, Mikhaïl Gorbatchev la veut transparente, elle se réalisera donc par la *glasnost*.

De leur côté, les Occidentaux ont appris, souvent à leurs dépens durant la détente, à se méfier des changements annoncés en URSS. Ils s'interrogent donc sur la tournure des événements: «Les changements en URSS sont-ils significatifs, profonds, durables? Les changements sont-ils de nature à favoriser un rapprochement Est/Ouest? Auront-ils, au contraire, pour effet de doter l'URSS de moyens supplémentaires dans sa volonté d'hégémonie mondiale? Les pays européens sous contrôle soviétique n'ont-ils pas à craindre un resserrement de la tutelle de Moscou⁴³⁸?» Le Groupe du PPE reste prudent sur la sincérité affichée par Mikhaïl Gorbatchev et de la nouvelle direction politique du Kremlin. Ses membres prennent garde «de ne pas perdre l'initiative et de garder ferme le cap d'une unification politique de l'Europe libre, qui leur donnera les moyens de répondre en position de force à toute éventualité⁴³⁹».

Ses doutes sont alimentés par les violations persistantes des droits de l'homme en Union soviétique, dont le Parlement européen se fait l'écho à travers les nombreuses résolutions.

Dans le même temps, le débat sur le désarmement se poursuit.

Le Président américain et le Premier secrétaire soviétique se rencontrent régulièrement: en octobre 1986, à Reykjavik, pour parler

désarmement et sécurité; en juillet 1987 pour signer l'accord sur «la double option zéro» qui prévoit de retirer et de détruire toutes les armes nucléaires de moyenne portée (supérieure à 500 km) basées en Europe. La voie est ouverte pour une troisième option zéro: en laissant subsister, en Europe, les seules armes nucléaires à courte portée (moins de 500 km), l'accord a pour effet de «singulariser» l'Allemagne fédérale, qui devient le seul membre de l'OTAN susceptible d'encourir le risque nucléaire.

Les membres du Groupe du PPE constatent que l'URSS conserve l'avantage diplomatique. Les Soviétiques placent les gouvernements européens dans une situation difficile vis-à-vis de leur opinion publique. En Allemagne fédérale notamment, on ne comprend plus que l'OTAN refuse de s'engager dans les négociations. Pierre Pflimlin note toutefois que «l'élimination totale ou partielle des armes nucléaires américaines stationnées en Europe, jugée souhaitable, et on le comprend, par une grande partie de nos opinions publiques, pose le problème en des termes entièrement nouveaux. Pour garantir à l'avenir notre sécurité, il est indispensable [...] qu'il soit mis fin à l'énorme déséquilibre qui existe dans le domaine des armes conventionnelles et que soient entièrement éliminées les armes chimiques et bactériologiques⁴⁴⁰ [...]».

La Présidence du Groupe du PPE à Moscou (mars 1987)

Pour le PPE, les bonnes intentions seules ne suffisent pas pour garantir la paix. Les accords doivent être respectés et l'application doit pouvoir être contrôlée sur place par des procédures strictes et effectives. Du 16 au 21 mars 1987, à l'invitation de Lev Tolokounov, Président du Soviet de l'Union et du Groupe parlementaire du Soviet Suprême de l'URSS, la Présidence du Groupe du PPE effectue un voyage d'information en URSS.

À Moscou, la Présidence du Groupe, composée d'Egon Klepsch, Panayotis Lambrias, Giovanni Giavazzi, Michel Debatisse, Lambert Croux et Hanja Maij-Weggen, souhaite trouver des réponses à de nombreuses questions: l'URSS change-t-elle ou non? Mikhaïl Gorbatchev veut-il nouer des relations ouvertes avec la Communauté? Un accord sur les euromissiles est-il possible? L'option zéro ne se traduira-t-elle pas par un affaiblissement de la sécurité pour l'Europe? La Présidence du Groupe cherche à connaître les intentions des Soviétiques sur la suppression de toutes les armes nucléaires et chimiques, sur l'application de la troisième corbeille d'Helsinki (respect des droits de l'homme et liberté des échanges sur tout le continent européen) et sur le règlement des conflits régionaux (Afghanistan, Afrique de l'Est et Afrique

australe, Amérique centrale et Asie du Sud-Est)⁴⁴¹. La visite permet de constater que les Soviétiques prennent au sérieux l'intensification des relations entre les deux parties de l'Europe, entrées dans une phase décisive le 22 septembre 1986 avec l'ouverture de pourparlers d'experts entre la Communauté et le COMECON⁴⁴².

Le 13 novembre 1987, à Bruxelles, le Groupe organise un Colloque sur la *perestroïka*. Il est souligné que l'URSS doit faire face à de nombreux problèmes internes: l'effondrement de son système économique (mauvais fonctionnement des kolkhozes et de la planification); l'essor du marché noir; une certaine crise de l'idéologie et la corruption du Parti communiste lui-même; une opposition active dans certains pays occupés (Pologne et Afghanistan). L'URSS, depuis la chute de Nikita S. Khrouchtchev, a «navigué à vue entre un retour au stalinisme et une dérive nationale-bolcheviste⁴⁴³». Et il revient à Mikhaïl Gorbatchev la difficile tâche de lutter contre la corruption du Parti, de prendre en main les mafias locales, de lutter contre l'alcoolisme. Dans le domaine des relations Est-Ouest, le Kremlin tente d'exploiter les antagonismes ou les contradictions existants en Occident. Moscou espère obtenir la suppression des forces nucléaires intermédiaires sans aller au-delà (armes chimiques, conventionnelles). Étant donné les nouveaux défis militaires posés par les États-Unis les cinq prochaines années (notamment l'IDS), «Moscou est amené non pas à choisir entre les canons et le beurre mais entre les canons d'aujourd'hui et les canons de demain⁴⁴⁴».

Le mur de la honte se fissure (début 1989)

Au début de l'année 1989, un vent nouveau souffle, mais personne encore à l'Ouest ne semble comprendre qu'il emportera tout sur son passage. Il vient d'abord de Pologne où le général Jaruzelski légalise Solidarność et permet la tenue d'élections à peu près libres. Un gouvernement conduit par un catholique issu de Solidarność, Tadeusz Mazowiecki, se met en place. Il vient aussi d'Afghanistan où l'Armée rouge, épuisée, se retire. Il passe par la Hongrie dont le régime reconnaît enfin le martyr d'Imre Nagy, le Premier ministre qui avait conduit la révolution de Bucarest de 1956 contre Moscou.

En Tchécoslovaquie, Vaclav Havel est arrêté lors d'une cérémonie à la mémoire de Jan Palach, l'étudiant qui s'est immolé par le feu en janvier 1969 pour protester contre l'invasion soviétique. En RDA le mouvement communiste reprend des forces et gagne l'appui de l'armée et de la police secrète. Une éventuelle réunification allemande paraît encore peu probable. Le gouvernement est-allemand compte sur le soutien de

l'URSS et des troupes soviétiques stationnées sur son territoire. Mais Mikhaïl Gorbatchev, soucieux de ne pas compromettre sa politique de rapprochement avec l'Ouest, refuse toute intervention militaire et le confirme à Helmut Kohl lors de sa visite à Bonn le 13 juin 1989. La Hongrie vient d'ouvrir sa frontière avec l'Autriche aux ressortissants d'Allemagne de l'Est, et c'est l'hémorragie vers l'Ouest de tout un peuple. Le 9 octobre 1989 plus de 70 000 personnes défient le régime en scandant: «Nous sommes le peuple.» On attendait des heurts violents, il n'y aura rien. Le 16 octobre, c'est 120 000 personnes qui défilent. Le 18, Erich Honecker, qui a jusqu'au bout tenté de sauver le régime, quitte le pouvoir. Les manifestations contaminent toutes les villes de RDA. Le pouvoir doit reculer sans cesse avant de céder. Une nouvelle direction se met en place, elle promet des élections libres et, le 9 novembre, annonce à la suite d'un quiproquo l'ouverture de la frontière avec la RFA, y compris dans le secteur de Berlin Ouest. Le mur de la honte vient de tomber.

Comment a réagi le Groupe à la chute du mur de Berlin? (novembre 1989)

La Présidence du Groupe réélue le 17 juillet 1989 est de nouveau placée sous l'autorité d'Egon Klepsch. Celui-ci est, en tant qu'originaire des Sudètes, personnellement concerné par la question allemande et l'avenir de l'Europe centrale. Le hasard du calendrier fait que le jour même de l'élection de la nouvelle direction du Groupe à Strasbourg, le Conseil reçoit une demande d'adhésion de l'Autriche à la Communauté. La chute du mur de Berlin est une totale surprise qui a, le soir du 9 novembre, conduit des millions d'Européens de l'Ouest, à vivre l'événement en direct à la télévision. Mais le Groupe du PPE avait déjà établi des contacts avec des forces démocratiques qui émergeaient ici et là dans les pays du COMECON. La répression se faisait moins brutale en Pologne et en Hongrie. Le 29 octobre, la Présidence du Groupe commence un voyage en Hongrie. Le compte rendu qui en est fait par Egon Klepsch lui-même est particulièrement intéressant: «C'est la délégation du Forum démocratique hongrois, sous la direction de son Président, M. József Antall, qui a sans doute l'étoffe d'un homme d'État, qui nous fait de loin l'effet d'être la plus convaincante et la plus capable de diriger. Si ce parti, apparu voici deux ans déjà, a initialement attiré des personnalités provenant des horizons politiques les plus divers, présentant de ce fait une image plutôt confuse, le FDH a évolué depuis lors (l'élection de M. József Antall à la Présidence n'étant certes pas l'élément le moins déterminant à cet égard) vers un rassemblement de personnes

aux conceptions démocrates-chrétiennes dont toutes les prises de positions politiques de fond concordent avec celles du PPDC et du Parti des petits paysans. Cependant, contrairement à ces derniers, le FDH semble disposer d'un appareil de parti beaucoup plus vaste et plus efficace; il semble avoir des conceptions assez claires de l'avenir de la Hongrie, tant sur les plans de la politique étrangère que sur la politique intérieure et bénéficier en outre d'une avance considérable sur les autres partis s'agissant des faveurs de l'électorat⁴⁴⁵.»

Cette analyse politique a été confirmée par les faits. József Antall deviendra Premier ministre de son pays. C'est sous son autorité que son parti est devenu un grand parti du gouvernement et que la Hongrie entreprend les réformes nécessaires pour adhérer à l'Union européenne. Le Bureau du Parlement donnera en 2007 le nom de József Antall à l'un de ses nouveaux bâtiments à Bruxelles.

La session du Parlement européen du mois de novembre 1989, sur la situation en Europe centrale orientale se déroule dans l'enthousiasme. Helmut Kohl est invité, à la suite du Président François Mitterrand, à s'exprimer devant les députés⁴⁴⁶. Les événements sont historiques, aussi bien pour l'Allemagne, qui peut penser à sa réunification, que pour le reste des peuples d'Europe orientale. La prédiction de Konrad Adenauer, «d'une Allemagne libre et unie dans une Europe libre et unie», s'accomplit.

La révolution européenne à l'Est n'est qu'une première étape. Il faut maintenant éviter tout retour en arrière, comme le souligne Pierre Bernard-Reymond au lendemain du discours du Chancelier allemand. Il s'agit d'abord d'être prudent afin «d'éviter toute action qui rendrait la tâche plus difficile pour M. Mikhaïl Gorbatchev dont la réussite conditionne le développement positif de la situation actuelle en Europe centrale. [...] [Prudent] en constatant que des gouvernements à la tête de régimes totalitaires n'ont pas encore cédé à la pression de leur peuple. [Prudent] à l'égard d'une situation militaire qui s'inscrit certes dans un contexte de désarmement mais dont l'équation reste d'autant plus dangereuse que l'un des camps encore surarmé est politiquement déstabilisé⁴⁴⁷». Mais il faut aussi de la détermination pour aider immédiatement la Pologne et la Hongrie «qui ont montré courageusement la voie de la démocratie⁴⁴⁸» et les pays qui les suivront sur cette voie.

Après la chute du mur, les initiatives du Groupe se multiplient. Egon Klepsch organise un Bureau élargi du Groupe à Strasbourg les 8 et 9 décembre avec un seul thème: l'évolution en Europe de l'Est. Des personnalités de la société civile et des nouveaux partis démocratiques de Hongrie, de Pologne et de République démocratique allemande (RDA) sont invitées. Elles pourront dialoguer avec les membres du Bureau, les

quatre commissaires démocrates-chrétiens qui ont fait le voyage ainsi que Giulio Andreotti, Premier ministre italien, et Paul De Keersmaeker, ancien membre du Groupe et ministre belge, présents à Strasbourg pour le Conseil européen qui s'y tenait parallèlement.

Le Bureau du Groupe du PPE attend du Conseil européen consacré aux conséquences de l'effondrement du mur de Berlin «des décisions à la hauteur des événements historiques qui traversent le continent européen et vont orienter le destin de millions d'Européens⁴⁴⁹». À l'Ouest, la Communauté européenne est désormais bien établie, à l'Est, le dernier totalitarisme vient de se briser: «Les deux parties de l'Europe sont ainsi en mesure de se rapprocher et demain tout laisse espérer que l'ensemble du continent retrouvera son unité dans la liberté et la démocratie⁴⁵⁰.» Pour le Groupe, il est indispensable de répondre à l'accélération de l'histoire par une accélération de la construction européenne⁴⁵¹.

Le Conseil européen veut en effet réagir face à l'ampleur des événements. Le principe d'une convocation pour une nouvelle Conférence intergouvernementale sur l'Union monétaire est acquis entre les Douze.

Quelques jours plus tard, du 8 au 12 janvier 1990, le Groupe tiendra sa réunion à Berlin au Reichstag. Chacun peut aller voir et toucher le mur en démolition. Les plus chanceux peuvent acheter pour deux Deutsche Mark un morceau de ciment coloré qui deviendra vite une relique, témoignage d'un autre temps. Le Groupe se rend à Berlin Est, il y rencontre des membres de la toute jeune CDU Est, des représentants des Églises et du Demokratische Ausbruch. Quelques jours plus tard, le 16 janvier, lors de la session de Strasbourg, quatre invités estoniens prennent la parole au Groupe, dont un des responsables du Parti de l'indépendance, Tunne Kelam, qui deviendra à son tour membre élu du Groupe en 2004. Le 17 janvier, au Bureau du Groupe, Horst Langes, le Président de la Fondation pour la coopération avec les Démocrates-Chrétiens que le Groupe vient de créer, présente des demandes urgentes de financement de photocopieuses, de télécopieurs et même de mégaphones. Ce matériel sera utile pour aider les forces démocratiques qui se constituent afin de participer aux premières élections démocratiques annoncées dans les pays d'Europe centrale. Le Secrétaire général du Parti, Thomas Jansen, fournira la liste des partis proches du PPE. Le 14 février, le Groupe du PPE désigne ses six représentants au Comité *ad hoc* que le Parlement européen vient de constituer sur les conséquences de la réunification en Allemagne: Fritz Pirkel, Elmar Brok, Leo Tindemans, Gerardo Fernandez Albor, Adrien Zeller et Roberto Formigoni.

Le Groupe du PPE en faveur d'une réunification rapide de l'Allemagne au sein de l'Union européenne

Le 18 mars, les premières élections démocratiques ont lieu dans la partie orientale de l'Allemagne. Lothar de Maiziere, le Chef de la CDU de l'Est nouvellement créée, sous l'effet des initiatives spectaculaires prises par le Chancelier Helmut Kohl en direction de la réunification, devient Premier ministre. Une semaine plus tard, le 25 mars, c'est la victoire de József Antall en Hongrie. L'Union européenne et en particulier le couple franco-allemand réagissent: le 19 avril, Helmut Kohl et François Mitterrand proposent d'ouvrir une Conférence intergouvernementale sur l'Union politique parallèlement à celle chargée de l'UEM. Le 17 mai, Lothar de Maiziere vient s'exprimer devant le Groupe à Strasbourg. Les élections en Tchécoslovaquie se déroulent le 8 juin. Le 4 juillet à Luxembourg, Egon Klepsch organise en parallèle à la réunion du Groupe une Conférence sur l'avenir de l'Europe en présence de Jacques Delors et des nombreux Chefs de parti du PPE. Le 6 juillet, le Groupe adopte une déclaration préparée par un groupe de travail animé par Raphaël Chanterie «Europe 2000», qui appelle à la réunification du continent et à la poursuite du projet fédéral européen. Le 10 mai, Wilfried Martens est élu à la Présidence du PPE en remplacement de Jacques Santer.

Le Groupe concentre dorénavant sa stratégie politique sur la nouvelle situation qui se développe, chaque mois, chaque semaine, chaque jour, comme un film qui s'accélère. De nouveaux horizons géographiques, de nouveaux concepts géopolitiques, de nouvelles dimensions de l'idéal européen se dessinent.

Le 3 septembre 1990, le Groupe commence ses Journées d'études à Vienne. Le parti frère, l'ÖVP, est au pouvoir. Ses dirigeants, membres du gouvernement, Joseph Riegler, Alois Mocke ainsi que Friedrich König, observateur au Groupe, développent les arguments favorables à la future adhésion de leur pays. La neutralité de l'Autriche ne sera plus un obstacle. Toute l'Europe centrale est en mouvement, y compris les pays baltes. Et de nouveaux signaux viennent de Yougoslavie, certains pleins d'espoirs, d'autres chargés d'appels à la guerre et à la répression.

Le 3 octobre, Egon Klepsch prend l'initiative d'organiser à Bruxelles dans la salle du Groupe, salle 62 de la rue Belliard, une cérémonie à laquelle il invite tous les membres du Parlement, sauf les groupes extrémistes, pour célébrer la réunification allemande qui est achevée ce jour-là. Wilfried Martens, Pierre Pflimlin, Emilio Colombo, Jürgen Schröder, tête de file des députés démocrates-chrétiens

dans l'ancienne Volkskammer, prennent la parole. Les participants éprouvent le sentiment qu'ils assistent à une grande date de l'histoire de l'Europe.

Egon Klepsch déclare: «Le 3 octobre n'est pas seulement une grande journée pour l'Allemagne mais pour l'Europe entière.» Il souligne aussi que les dirigeants démocrates-chrétiens allemands ont toujours su que «pour surmonter la division de l'Allemagne, ils avaient besoin de l'union de l'Europe⁴⁵²». Succède au Président Egon Klepsch à la tribune Wilfried Martens, le Président du Parti Populaire Européen, qui remercie le Chancelier Helmut Kohl d'avoir mené à bien un tel projet: «Merci au Chancelier Helmut Kohl de n'avoir pas laissé de place à l'incertitude et à l'appréhension. D'ailleurs les événements eux-mêmes ont déjà fait justice de l'accusation parfois portée contre la RFA de dériver vers l'Est ou du moins vers le neutralisme pour retrouver son unité. Non, c'est la RDA qui, librement, a dérivé vers l'Allemagne occidentale et de ce fait, vers l'Alliance atlantique et la Communauté européenne. Nous nous réjouissons, poursuit le Président du PPE, que l'URSS ait fini par devoir consentir à l'appartenance de l'Allemagne unie à l'OTAN. Seul aujourd'hui le cadre de sécurité qu'offre l'Alliance atlantique peut garantir la stabilité future de l'Europe, la Communauté européenne et même l'Union de l'Europe occidentale (UEO) étant encore loin d'être en mesure d'assurer la défense et la sécurité collective de l'Europe⁴⁵³.» Certains partenaires ouest-européens de l'Allemagne, conclut Wilfried Martens, «avaient craint qu'en raison de sa rapidité, le processus d'unification allemande ne se trouve déconnecté du processus d'intégration européenne. Je préfère espérer voir l'un entraîner l'autre, l'unité allemande servant de puissant catalyseur à l'Union européenne⁴⁵⁴».

Pour sa part, Emilio Colombo, Président de l'Union européenne démocrate-chrétienne, déclare que l'unification allemande «supprime l'une des pires conséquences de Yalta⁴⁵⁵». «Il ne faut pas se cacher qu'il existe certaines craintes devant cette unification, poursuit l'ancien Président du Parlement européen, cela est dû au fait que le jugement porté sur une Allemagne unie au cœur de l'Europe est effectué à la lumière des lunettes noires du passé et non à celle de l'expérience des dernières années... Nous ne devons pas donner du crédit à ces peurs. Nous devons avoir confiance dans cette Allemagne unie⁴⁵⁶.» Il souligne «la nécessité en Europe d'une grande offensive culturelle pour renforcer un grand courant humaniste⁴⁵⁷». Il souhaite que les Conférences intergouvernementales prévues à la fin de l'année donnent vraiment naissance à l'Union européenne et ne se limitent pas à des modifications accessoires des traités existants.

Pour le Groupe du PPE, il n'est pas question de ralentir le rythme de l'intégration européenne, mais de renforcer l'action communautaire malgré la complexité du processus d'unification. Après les bouleversements à l'Est, la Communauté européenne reste plus que jamais nécessaire. À la suite de la chute du mur de Berlin, certains annoncent le retour de «l'Europe des nations» et la montée des nationalismes⁴⁵⁸. Face à ces affirmations, les membres du Groupe du PPE rappellent quelques vérités: «Si l'URSS et le pacte de Varsovie se sont ébranlés, la Russie reste la plus grande puissance du continent; il vaut mieux, pour nos pays, pouvoir parler d'une seule voix. Il en est de même face à nos partenaires américains. [...] Les peuples retrouveront leur vieille terre d'Europe, le sens de leur identité et leurs racines. Existe-t-il un autre projet capable d'offrir aux citoyens un idéal plus concret, plus porteur de paix et de fraternité, plus vrai que celui de la solidarité qui soit le tremplin de solidarités plus vastes dans un monde déséquilibré, mobile et de plus en plus interdépendant⁴⁵⁹?» Adrien Zeller constate que «poser ces questions, c'est y répondre».

Lors des Journées d'études du Groupe en Crète, du 30 avril au 4 mai 1990, Jean Penders note que «les révolutions de l'automne 1989 ont démontré que le système marxiste d'État et de gouvernement, dans lesquels la liberté, les possibilités d'épanouissement de l'individu et la participation active des citoyens à l'économie et à la politique sont opprimées a été un échec total. La seule alternative véritable réside dans une société démocratique dans laquelle les droits de l'homme, le pluralisme des partis et des élections libres sont généralisés⁴⁶⁰».

Le Sommet économique occidental, réuni à Paris du 14 au 16 juillet 1989, dit «Sommet de l'Arche», confie à la Commission la coordination des actions d'aide à la restructuration économique en Pologne et en Hongrie. Le programme PHARE, au profit des deux pays, que le Conseil étend ensuite aux autres pays qui font un effort pour accéder à la démocratie, concrétise le rôle clé joué par la Communauté au sein du «G 24» dans le développement de l'Est de l'Europe.

Le Parlement et le Groupe du PPE suivent attentivement les développements à l'Est. Otto von Habsburg se concentre sur la Hongrie à travers la délégation parlementaire avec ce pays. Jean-Louis Bourlanges plaide au Parlement européen la cause de la Pologne⁴⁶¹. La Présidente de la commission politique, Maria Luisa Cassanmagnago Cerretti, rencontre, en même temps que le Bureau élargi du Parlement, les Présidents Vaclav Havel et Lech Wałęsa lors de leurs visites respectives des 20 mars et 4 avril 1991. Outre les Journées d'études de Crète en 1990 sur la situation en Europe centrale et orientale, le Groupe consacre une partie de ses Journées d'études de Schwerin (Allemagne) sur la situation dans

les nouveaux Länder et le Bassin baltique⁴⁶². Les premières élections libres sont aussi observées par le Groupe.

L'éclatement de l'URSS (décembre 1991)

En URSS, les événements se précipitent aussi. Le 16 avril 1991, le Président du Parlement russe, Boris Eltsine, rencontre lors d'un voyage officiel à Strasbourg les députés du Groupe du PPE. Dans son discours, Boris Eltsine inscrit la Russie «dans la grande famille européenne», et ajoute qu'il souhaiterait qu'elle ait des représentants à l'ONU et dans différentes organisations internationales.

Dans son discours de bienvenue, Egon Klepsch rappelle que «la Russie constitue l'un des plus grands pays européens et que le Président du Parlement de Russie bénéficie de la confiance d'une grande majorité de la population russe. De nombreux siècles d'histoire commune et les mêmes bases chrétiennes constituent des liens puissants entre la Russie et les États membres de la Communauté européenne. L'éveil de la Russie à la démocratie et la recherche de structures politiques et économiques moins rigides doivent trouver un soutien sans limites auprès de la Communauté européenne⁴⁶³».

Quatre mois après cette rencontre, en août, les Conservateurs tentent de remettre le pouvoir communiste en place. Le coup d'État avorte et Boris Eltsine démantèle définitivement l'appareil communiste. Comme le fait remarquer le rapport du Groupe du PPE de cette époque: «Les astronautes soviétiques retournant sur terre après une longue mission sans information n'ont pu reconnaître l'Union soviétique: celle-ci a disparu en quelques mois, laissant la place à la Russie et à d'autres nouvelles républiques indépendantes, après l'échec d'une tentative de putsch militaire en août 1991 contre Mikhaïl Gorbatchev. La réaction des forces démocratiques incarnées par Boris Eltsine a finalement accéléré la décomposition du régime communiste et l'éclatement de l'État soviétique dont la dissolution est prononcée le 17 décembre 1991. Chacune des ex-républiques prononce à son tour son indépendance et accède à l'ONU⁴⁶⁴.» En quelques semaines, la Communauté européenne et l'Alliance atlantique voient disparaître leur adversaire stratégique traditionnel. Les anciennes républiques soviétiques rejoignent individuellement la CSCE, qui devient le vaste forum du continent où devront se discuter les questions liées à la sécurité, à la coopération et au règlement des problèmes de frontières et de minorités.

L'univers baltique retrouve «sa place sur les cartes de l'Europe et dans la conscience des pays occidentaux»

Déjà en 1987, le Parlement européen avait émis de sérieuses critiques à l'encontre des violations des droits de l'homme commises par l'URSS dans les États baltes⁴⁶⁵. Le 23 août 1989, près de deux millions de citoyens des États baltes forment une chaîne humaine de plus de 500 kilomètres pour protester contre l'occupation de leurs États par l'Union soviétique. Ce qui sera par la suite appelé la Voie balte, amorce le mouvement d'indépendance des trois républiques.

En septembre 1990, une délégation du Groupe du PPE fait un séjour en Lituanie, leader de l'indépendance dans cette région. Egon Klepsch, Ria Oomen-Ruijten, Bartho Pronk, Georgios Saridakis et Konstantinos Stavrou rencontrent les dirigeants de la Lituanie, de l'Union chrétienne-démocrate lituanienne ainsi que de l'Église catholique et leur apportent leur soutien. Mais c'est surtout à la suite de la déclaration d'indépendance des républiques baltes que la répression soviétique s'intensifie. L'Armée rouge intervient le 11 janvier 1991, faisant de nombreux morts et de nombreux blessés au sein de la population.

Voilà comment le Président de l'Assemblée constitutive de la République de Lituanie et Chef de l'État, Vytautas Landsbergis, qui sera membre du Groupe du PPE à partir de 2004, décrit les événements: «Je me trouvais au Conseil suprême, à ce moment-là et demandai aux députés de se réunir. J'en vis arriver une bonne partie. Les volontaires, qui venaient de prêter serment et de se confesser sur place, les quelques membres de la Défense du territoire et du Service de sécurité étaient prêts à défendre les bâtiments, bien qu'ils ne disposent presque pas d'armes – à peine quelques pistolets et fusils de chasse, des bâtons et des bouteilles d'essence.

J'essayais de joindre M. Mikhaïl Gorbatchev par téléphone; je demandai instamment à son assistant ou secrétaire de transmettre au Président d'URSS qu'à Vilnius, on assassinait des hommes et des femmes, que lui seul pouvait arrêter le massacre et que, s'il ne le faisait pas, il en porterait la responsabilité. Par ailleurs, je réussis à joindre notre consul honoraire à Oslo qui se mit immédiatement en rapport avec son ministre des Affaires étrangères et celui d'Islande. Tous deux réagirent avec fermeté. Boris Eltsine fit preuve de décision et de courage en se rendant le jour même – le 13 janvier – à Tallin, malgré les mises en garde de ses proches et le danger réel auquel il s'exposait. C'est à partir de la capitale d'Estonie que fut lancée la déclaration de protestation des quatre pays – Estonie, Lettonie, Lituanie et Russie, reconnaissant réciproquement leur souveraineté nationale

et soumettant leurs relations aux principes du droit international – ainsi que l'appel au Secrétaire général de l'ONU.

Entre-temps, cette nuit du 13 janvier se poursuivit dans l'horreur et l'aube se leva dans la douleur.

Des morts, des blessés. Des hôpitaux débordés. Kaunas prenait la relève de la télévision de Vilnius, occupée. Le nouveau Premier ministre avait disparu. Nous nous attendions à ce que le Parlement soit attaqué. Je demandai aux femmes de quitter les lieux. Elles ne m'obéirent pas. Je m'adressai à la foule rassemblée autour du Parlement en lui demandant de se disperser afin d'éviter qu'il y ait d'autres victimes. Les gens savaient ce qui les attendait, mais ne reculaient pas. On me dit plus tard qu'on avait même trouvé ma proposition blessante. Je rédigeai et enregistrai un texte à diffuser au cas où nous ne serions plus en vie. Il comportait des indications sur l'attitude à adopter en cas d'une nouvelle occupation. Par bonheur, nous n'en arrivâmes pas là, l'attaque prit fin et ne se répéta pas de façon aussi violente. On prétendit qu'un officier du KGB, à qui on demandait pourquoi le Parlement n'avait pas été attaqué, aurait répondu: "Il y avait trop de chair autour! [...]"

C'est ainsi que la Lituanie a retrouvé sa place sur les cartes de l'Europe et dans la conscience des pays occidentaux. On ne se demandait plus où se trouvait la Lituanie, mais qui étaient ces hommes capables de mourir pour la liberté en chantant et de triompher, les mains nues, d'un empire nucléaire⁴⁶⁶.»

Le 14 janvier, la commission politique du Parlement européen tient une réunion extraordinaire en urgence au moment où la communauté internationale est préoccupée par la crise du Golfe. Le 18, le Groupe du PPE et l'Internationale démocrate-chrétienne organisent une conférence de presse au Parlement européen, avec la participation du ministre lituanien des Affaires étrangères Algirdas Saudargas, en visite au Groupe⁴⁶⁷. Lors de la conférence, le ministre lituanien critique l'attitude des dirigeants occidentaux vis-à-vis des pays baltes, dirigeants qui n'ont toujours pas demandé le retrait immédiat des troupes soviétiques de Lituanie. Depuis le Parlement européen, le ministre lance un appel pour que les parlementaires européens et nationaux de la Communauté se rendent au Parlement de Vilnius, assiégé par les troupes de l'Armée rouge. «Arrêtez de parler de démocratie, déclare-t-il. Venez à Vilnius lutter pour la démocratie. Venez dormir dans le Parlement lituanien. C'est une question de vie ou de mort pour les parlementaires⁴⁶⁸.»

Ces propos ont été entendus par le Parti Populaire Européen et son Groupe au Parlement européen. Le jour de la tenue de la conférence de

presse, Wilfried Martens accueille, au siège du Parti à Bruxelles, les dirigeants de l'Internationale Démocrate-Chrétienne (IDC) et les parlementaires du Groupe. Il exprime la solidarité du Groupe et du Parti Populaire Européen avec la population et les forces se battant pour les institutions démocratiques et revendiquant l'indépendance des États baltes. «Nous rappelons au Président Mikhaïl Gorbatchev son adhésion solennelle, lors de la Déclaration de Paris en novembre dernier, aux principes de l'Acte final d'Helsinki. J'en appelle aux dirigeants soviétiques pour qu'ils respectent la volonté des peuples baltes⁴⁶⁹.»

Dans une lettre à Mikhaïl Gorbatchev datée du 24 janvier 1991, Wilfried Martens et Egon Klepsch déclarent que le PPE suit avec une grande inquiétude la situation dans les républiques baltes et l'évolution des relations de ces républiques avec le pouvoir central soviétique: «L'intervention de troupes soviétiques en Lituanie et en Lettonie, dont vous vous êtes distancié, a provoqué une grande inquiétude au sein de la Communauté européenne. Les Démocrates-Chrétiens de ces pays, qui sont groupés au sein du PPE, ont sévèrement condamné la manière d'agir des soldats soviétiques et regretté très profondément que lors de leur engagement, qui n'était ni provoqué, ni justifiable par ailleurs, il y ait eu morts et blessés⁴⁷⁰.» Au cours de la période de session de janvier 1991, la commission politique condamne, dans une déclaration⁴⁷¹, l'agression soviétique.

Les trois États baltes finissent par proclamer leur indépendance vis-à-vis de l'Union soviétique: la Lituanie le 11 mars, la Lettonie le 4 mai et l'Estonie le 20 août 1991. Lors de la réunion ministérielle du 27 août, tenue dans le cadre de la coopération politique européenne, la Communauté et ses États membres confirment leur décision de reconnaître officiellement l'indépendance de ces trois États, d'établir sans délai avec eux des relations diplomatiques et de soutenir leur effort de développement. Les préoccupations suscitées par le refus du gouvernement soviétique d'ouvrir les négociations avec les pays baltes sont à l'origine d'une nouvelle résolution adoptée par le Parlement européen le 13 juin 1991⁴⁷². Le 10 juillet, le Groupe du PPE reçoit, à Strasbourg, Vytautas Landsbergis pour un échange de vues⁴⁷³. La commission politique, lors de sa réunion du 15 au 17 juillet 1991 a décidé d'élaborer un rapport sur la situation des républiques baltes. L'Espagnole Concepció Ferrer I Casals est nommée rapporteur. Adoptée en plénière le 23 avril 1993⁴⁷⁴, la résolution qui fait suite au rapport exprime le soutien unanime et la volonté du Parlement d'impulser une action communautaire et internationale afin d'aider l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie à s'intégrer au plus vite dans le système économique international, notamment en privilégiant leurs rapports avec le Conseil

nordique et la Communauté européenne. L'on demande que les accords de coopération soient transformés le plus tôt possible en accords d'association. La résolution demande à la Russie qu'elle fasse tout ce qui est en son pouvoir pour accélérer le retrait de l'ensemble des troupes de l'ex-Union soviétique stationnées dans les pays baltes, en respectant ainsi la volonté souveraine des citoyens de ces pays. Tout en n'oubliant pas la «russification» à laquelle ont été soumises les républiques baltes, la proposition de résolution appelle les autorités baltes à adopter toutes les mesures jugées nécessaires pour prévenir tout risque de voir la minorité russophone faire l'objet de discriminations contraires aux principes du droit international auxquels les républiques baltes ont souscrit.

Chapitre XXVI
**LE CONFLIT YOUGOSLAVE
(1990-1995)
ET SES CONSÉQUENCES**

Le retour de la guerre en Europe

La fin de l'empire soviétique a été, à quelques rares épiphénomènes, une révolution tranquille. Au tournant des années 1980 et 1990, le bloc sombre docilement mais sûrement dans l'histoire. À l'inverse, la dislocation de la République fédérale de Yougoslavie entraîne quant à elle, une période trouble de guerres civiles. À peine quatre-vingts ans après, au même endroit, les vieux démons de l'Europe refont surface.

En mai 1980, la mort du général Tito ouvre une nouvelle période troublée par trois facteurs: une crise économique, une crise du Parti Communiste avec l'émergence d'une opposition, et un renforcement des nationalités.

À la tête du gouvernement, Branko Mikulic et la Ligue des Communistes annoncent des réformes économiques qui doivent amener progressivement la Yougoslavie sur la voie d'une économie de marché de type occidental. Ces réformes entraînent de nombreuses faillites et accroissent le chômage. Le pouvoir fédéral, fragilisé, se transforme, laissant la place aux différends entre les républiques qui ont, dans le même temps, amorcé le redressement de leur propre économie. Branko Mikulić démissionne le 30 décembre 1988. La grave crise de légitimité du communisme yougoslave favorise la résurgence des nationalités⁴⁷⁵. Cette période est accompagnée par des manifestations à Belgrade, en Serbie, et à Pristina, au Kosovo. En 1989, Slobodan Milošević accède à la Présidence de la Serbie. Il veut une «Grande Serbie», s'étendant aux minorités serbes de Croatie, de Bosnie, de Macédoine. Le statut d'autonomie de la Voïvodine et du Kosovo au sein de la Serbie est aboli.

En janvier 1990, le nouveau Premier ministre yougoslave, Ante Markovic, est confronté au réveil des nationalismes et à l'éclatement de la Ligue des Communistes. Souhaitant aboutir à la mise en place d'une économie mixte, de la liberté de parole et d'association et des élections libres dans toutes les républiques, la Ligue n'en est pas moins traversée par des divergences internes profondes⁴⁷⁶. La proposition de la Ligue

est rejetée par son Congrès. La Slovénie et la Croatie quittent la réunion et rompent les liens avec la Ligue yougoslave. Les changements politiques vers la démocratie se concrétisent: en avril, les réformateurs l'emportent en Slovénie et adoptent une déclaration de souveraineté qui est confirmée par un référendum; un gouvernement non communiste est formé en Croatie après des élections libres et, en décembre, la République se dote d'une nouvelle Constitution lui conférant le droit de faire sécession; en septembre, le Kosovo proclame sa République. Les parlements slovène et croate proposent, les 20 et 21 février 1991, la «dissociation» de la Fédération en plusieurs États souverains.

Les premières violations des droits de l'homme sont dénoncées dès 1991 au Parlement européen. Lors de la session plénière de février, Doris Pack évoque la situation des Albanais du Kosovo. Elle souligne que l'action du gouvernement serbe peut être qualifiée d'une attente d'instauration d'apartheid⁴⁷⁷. Lors du débat d'urgence, la députée parle des violations des droits de l'homme et de la destruction de l'identité culturelle de la population albanaise. Le Parlement adopte une résolution dans laquelle il demande que le Conseil mette en garde les autorités de Belgrade et suspende les négociations en cours d'un accord financier entre la Communauté et la Yougoslavie⁴⁷⁸.

En mars 1991, le Président fédéral Borislav Jovic démissionne, après le refus de la Présidence collective fédérale d'adopter les mesures d'urgence proposées par l'armée pour assurer le calme dans le pays. Les députés européens craignent que la crise institutionnelle, mais aussi politique et économique s'aggrave. La Fédération yougoslave risque de devenir ingouvernable et de se dissoudre. Pavlos Sarlis, à la suite d'une visite de la délégation interparlementaire Parlement européen-Yougoslavie, lance un appel au maintien des frontières dans les Balkans⁴⁷⁹.

Vers l'indépendance des États des Balkans occidentaux

Dès le début de 1991, la Communauté européenne exerce «une «pression amicale» sur Belgrade en vue de rendre possible une solution à l'intérieur du système fédéral yougoslave⁴⁸⁰». En réalité, les Douze n'ont pas de position et perdent beaucoup de temps en procédures. Slobodan Milošević, l'homme fort de Belgrade, a les coudées franches pour créer des situations de fait impossibles à contrôler⁴⁸¹.

En avril 1991, des incidents éclatent dans les enclaves serbes de Croatie. En mai, des commandos nationalistes venus de Serbie s'introduisent dans les régions serbes de Croatie; l'armée yougoslave, qui a été déployée sur cette zone afin de rétablir le calme, est contestée par

une partie de la population croate qui l'accuse de protéger les Serbes. Le 25 juin 1991, la Slovénie et la Croatie proclament leur indépendance à compter du 26 juin de la même année. Vingt-quatre heures après, l'armée yougoslave intervient aux postes frontières de la Slovénie. Les combats entre l'armée fédérale et la défense territoriale slovène sont durs et la liste des morts et des blessés s'allonge rapidement. L'offensive n'aura pourtant duré que dix jours. Dans le même temps, l'armée fédérale déploie quelques 70 000 hommes en Croatie. La Communauté essaie de nouer le dialogue entre les différentes parties et de régler la crise de façon pacifique. Lors du Sommet de Luxembourg en juin 1991, elle décide d'intervenir et envoie sur les lieux la «troïka» qui ne peut qu'«essayer de maintenir l'intégrité de l'État yougoslave⁴⁸²», un État que la Communauté internationale continue pourtant de reconnaître. Le 28 juin, un cessez-le-feu avec la Slovénie est négocié et des observateurs de la Communauté sont chargés de le superviser. La Slovénie et la Croatie acceptent de suspendre pour trois mois leur déclaration d'indépendance^a. La Slovénie devient indépendante le 25 juin 1991. Alojz Peterle, Premier ministre jusqu'en mai 1992, y a joué un grand rôle en tant que leader du Parti des Démocrates-Chrétiens slovène depuis sa création en 1990.

Lors du Colloque du Groupe du PPE sur la politique de sécurité et de défense de la Communauté qui se tient à Bruxelles durant la première semaine de juillet, le Président du Groupe, Egon Klepsch, fait une déclaration concernant les événements en Yougoslavie. Il se prononce en faveur de l'envoi immédiat d'observateurs du Parlement européen sur place et reproche à l'armée yougoslave d'être «une armée contre le peuple, un instrument d'usurpateurs et d'idéologues stalinistes⁴⁸³». Les généraux de cette armée ne frappent pas seulement leur propre peuple, mais la paix en Europe, souligne Egon Klepsch. Dès lors, une délégation du Groupe du PPE composée de Otto von Habsburg, Doris Pack, vice-Présidente de la délégation interparlementaire PE-Yougoslavie, Arie Oostlander, rapporteur sur la Yougoslavie, et Pavlos Sarlis, se rend immédiatement en Slovénie et en Croatie pour s'informer de la situation avant le débat parlementaire sur la question yougoslave.

Celui-ci se tient au cours de la session du 8 au 12 juillet 1991. La résolution commune adoptée par les députés européens le 10 juillet condamne le fait que l'armée yougoslave ait recouru à la force en Slovénie, sans l'autorisation des autorités fédérales, et demande à toutes les parties en présence de s'abstenir de tout nouvel usage de la force⁴⁸⁴.

a L'accord est précisé le 7 juillet à Brioni.

Le Parlement européen soutient l'ensemble des efforts déployés, notamment par la Communauté européenne et la CSCE, en vue de rétablir la paix. Il soutient, en outre, la décision du Conseil de suspendre l'aide économique et financière à la Yougoslavie et invite la Commission, le Conseil, la Coopération politique européenne et les gouvernements des États membres à faire entendre que la poursuite de l'ingérence de l'armée fédérale yougoslave dans la crise politique conduira à la suspension de toute forme d'assistance et de coopération, relations diplomatiques incluses, avec la Fédération⁴⁸⁵. Ce message rappelle l'article de la Constitution yougoslave selon lequel les républiques constitutives et les provinces autonomes de Yougoslavie ont le droit de déterminer leur avenir de façon pacifique et démocratique. Le Parlement considère «que les républiques ont le devoir absolu de n'user que de moyens pacifiques et démocratiques pour apporter des changements constitutionnels, qu'elles doivent respecter pleinement les obligations de la CSCE, droits de l'homme et des minorités en particulier, et accepter d'être liées par les engagements internationaux contractés par la Fédération yougoslave⁴⁸⁶».

Pour Doris Pack, la proclamation d'indépendance par la Slovénie et la Croatie a des fondements solides et légaux, étant donné qu'elle repose sur des bases démocratiques exprimées par leurs peuples et parlements respectifs⁴⁸⁷. Parlant au nom du Groupe du PPE, la députée souligne que l'armée fédérale a outrepassé les ordres reçus, avec comme conséquence des incidents dramatiques⁴⁸⁸. Selon elle, il est nécessaire d'utiliser le moratoire suspensif de la déclaration d'indépendance pour que ces deux républiques profitent de ce répit afin de conclure des accords avec les autres républiques: «Si l'armée intervient de nouveau, la Communauté devra reconnaître l'indépendance de la Croatie et de la Slovénie⁴⁸⁹.» Otto von Habsburg constate cet échec: «La Yougoslavie n'existe plus sous sa forme actuelle, cette forme d'État est révolue. La faute en incombe à la Communauté qui a fait preuve de faiblesse et n'a pas su trouver les termes aux moments opportuns⁴⁹⁰.» Soulignant la disparité qui existe entre la puissance effective de la Communauté et les moyens qu'elle a pour l'appliquer, Otto von Habsburg déclare que, si les députés européens veulent étendre la démocratie au droit international, il faut proclamer l'autodétermination des peuples et insister sur le fait que toute intervention militaire doit être bannie⁴⁹¹. Puisque les peuples des deux républiques se sont prononcés, il faut entamer des négociations avec les autres parties du conflit en plaidant en faveur de leur indépendance.

Le 29 juillet 1991, les Douze précisent leur exigence de l'inviolabilité des frontières internes de la Fédération, ce que rejettent

Slobodan Milošević et les Serbes de Croatie qui refusent de faire partie de la Croatie indépendante. Les combats redoublent en Croatie où les Serbes se livrent aux bombardements massifs de Vukovar. Les Douze organisent une Conférence de paix à La Haye à partir du 7 septembre. Cependant, la Communauté, par manque de position commune, ne parvient pas à imposer l'arrêt des combats.

La Présidence néerlandaise de la Communauté, soutenue par la France et par l'Allemagne, propose en septembre l'envoi d'une force d'interposition de l'Union de l'Europe occidentale. La Grande-Bretagne, soutenue par le Danemark et par le Portugal, s'oppose à tout engagement de troupes. Le plan Carrington, tenant compte désormais de la volonté d'indépendance déjà exprimée par la Slovénie et par la Croatie, puis par la Macédoine⁴⁹² et par la Bosnie-Herzégovine⁴⁹³, renonce à l'idée du maintien de la Fédération yougoslave.

Lors de la session plénière de septembre 1991 au Parlement, le commissaire démocrate-chrétien Abel Matutes confirme l'intention de la Commission de maintenir le dialogue avec le Parlement européen sur la question⁴⁹⁴. La Présidente de la commission politique, Maria Luisa Cassanmagnago Cerretti, met en avant le fait que «de partout commence à souffler un vent rempli de relents démocratiques. Pour cela, le monde libre ne peut rester insensible devant le bain de sang qui est en train d'envahir la Yougoslavie⁴⁹⁵». La commission politique a, depuis juin, demandé que l'on active les mécanismes de la CSCE. La députée italienne parlant au nom du Groupe du PPE, remarque qu'il existe une volonté de paix parmi les différentes parties yougoslaves et qu'il reste à trouver de nouveaux instruments afin de faire avancer les valeurs démocratiques grâce à la coopération⁴⁹⁶. Elle rappelle que la commission politique a demandé que le Parlement européen puisse rencontrer les représentants des parlements des différentes républiques yougoslaves. «Nul doute que les peuples ont droit à l'autodétermination. Mais notre tâche est d'amener les parlements yougoslaves à discuter et à comprendre que les particularités de chacun peuvent s'exprimer sans nuire à l'intégration politique et économique⁴⁹⁷.» La Présidente de la commission politique se prononce pour la mise en place d'une armée de la paix afin d'éviter l'extension du conflit⁴⁹⁸.

Le 16 décembre 1991, les Douze décident de reconnaître toutes les républiques qui le désirent à condition qu'elles respectent les droits de l'homme, les droits des minorités et le recours à l'arbitrage. Cette décision fait disparaître le préalable de l'accord global entre les parties, le résultat obtenu lors de la conférence de la paix. L'Allemagne reconnaît unilatéralement la Slovénie et la Croatie dès le 23 décembre, suivie par ses partenaires le 15 janvier 1992 après que la commission d'arbitrage

de la Conférence ait constaté que ces deux républiques satisfont aux conditions requises.

Le 25 janvier 1992, le Parlement décide, en dépit de la ferme opposition des Serbo-Bosniaques, d'organiser un référendum sur l'indépendance de la République. Le référendum sur la séparation d'avec la Yougoslavie est donc organisé sur le territoire de Bosnie-Herzégovine le 29 février et le 1^{er} mars. L'indépendance est approuvée par 64 % des citoyens. Les Serbes boycottent cependant les urnes et bloquent Sarajevo au moyen de barricades.

Malgré tout, pour Arie Oostlander, «ces résultats doivent être pris en considération car deux tiers de la population dans cette région ont pris part à ce référendum dont 25 % de Serbes, malgré les pressions exercées sur eux. La constitution d'une confédération ou la séparation en cantons doivent être examinées avec la plus grande attention⁴⁹⁹». À cet égard, Otto von Habsburg estime qu'en Bosnie-Herzégovine, contrairement à la situation de la Croatie et de la Slovénie, la question des nationalités constitue un réel problème. Otto von Habsburg se déclare inquiet devant un danger d'explosion, en raison d'une influence serbe extérieure⁵⁰⁰. Le 6 mai 1992, sous la Présidence d'Emilio Colombo, dans un message adressé aux Chefs de gouvernement et aux ministres des Affaires étrangères appartenant aux partis membres de l'UEDC, le Bureau politique de l'Union européenne démocrate-chrétienne condamne l'agression «inacceptable» de la Serbie contre la Bosnie-Herzégovine⁵⁰¹. Le message déclare que le Bureau politique est «d'avis que les relations diplomatiques avec la Serbie doivent être rompues immédiatement afin de marquer la désapprobation de l'Europe démocratique vis-à-vis de la politique des dirigeants de cette République⁵⁰²» et que «l'embargo sur les moyens qui peuvent alimenter l'appareil militaire de l'agresseur doit être strictement appliqué⁵⁰³».

À Belgrade, l'indépendance bosniaque ne passe pas. Après le front slovène, rapidement refermé, et le front croate, une troisième guerre se profile dans une Yougoslavie exsangue: c'est le temps des Vukovar, Srebrenica, Sarajevo, Tuzla...

La guerre, les massacres, la purification ethnique en Bosnie (1992-1995)

En juin 1992, Arie Oostlander présente devant le Parlement son rapport au nom de la commission des affaires étrangères et de la sécurité sur les relations de la Communauté avec les républiques de l'ex-Yougoslavie⁵⁰⁴. Estimant que la Yougoslavie a cessé d'exister en tant que Fédération de six républiques, la proposition de résolution

contenue dans le rapport précise que la nouvelle Fédération, composée de la Serbie et du Monténégro, ne pourrait prétendre reprendre à son compte tous les droits et les devoirs internationaux de l'ex-Yougoslavie.

Tout en se félicitant de la reconnaissance des républiques de Slovénie, de Croatie et autres qui satisferont aux critères préétablis, la proposition de résolution tient à rappeler qu'«une reconnaissance imposerait des obligations immédiates plus contraignantes de la part de l'ONU et de la Communauté en ce qui concerne les actions de guerre menées contre la Bosnie et la Croatie, dans la mesure où ces actions constitueraient officiellement une violation du droit international⁵⁰⁵» et que, dans le même ordre d'idées, «la poursuite de l'oppression de la population albanaise du Kosovo est inacceptable et constitue une entrave à des relations normales entre la Serbie et la Communauté⁵⁰⁶».

La proposition de résolution énumère aussi les droits des minorités ainsi que les droits de l'homme, qui devraient être protégés par une cour. Les frontières du territoire yougoslave doivent être respectées et, à l'intérieur de ces républiques, il y a lieu de créer de nouvelles divisions autonomes dans lesquelles les minorités puissent exprimer leurs droits spécifiques. Arie Oostlander estime que ces frontières ne peuvent être modifiées qu'avec l'accord des autorités et des populations concernées. Pour lui, l'armée fédérale doit s'abstenir de soutenir les milices serbes et de mener quelque action oppressive sur les territoires des autres républiques⁵⁰⁷. Enfin, avec la disparition de la Yougoslavie fédérale, l'armée fédérale perd son fondement juridique. Le rapporteur remarque que son démantèlement doit intervenir sous le contrôle de l'ONU, la Communauté européenne devant apporter son concours à la reconversion du personnel militaire⁵⁰⁸. Il est vivement souhaité que la Commission élabore un programme d'aide économique en vue de résoudre les problèmes auxquels sont confrontées, principalement, la Slovénie, la Croatie et la Bosnie-Herzégovine.

Otto von Habsburg plaide pour une intervention armée rapide afin de neutraliser les agresseurs, car «chaque minute qui passe apporte son lot de sang, de désespoir. Nous n'avons plus beaucoup de temps et nous devons tout faire afin d'arrêter ce massacre, ce "génocide"⁵⁰⁹». Il est convaincu que les Serbes, qui sont aussi des Européens, une fois débarrassés de la dictature de Milošević, rejoindront la grande famille européenne⁵¹⁰.

Le plan Vance-Owen

Le plan Vance-Owen doit permettre une répartition équilibrée de la Bosnie entre musulmans, Croates et Serbes; il est présenté au Conseil de Sécurité. Les Serbes le refusent, obligeant le Conseil de Sécurité à adopter un programme de cinq actions urgentes: l'acheminement de l'aide humanitaire à la population bosniaque, la mise en application effective de toutes les sanctions économiques décidées dans le cadre des résolutions des Nations unies contre les Serbes, la fermeture des frontières entre la Serbie et les régions serbes de la Bosnie, la création d'une zone de protection en vue de l'approvisionnement des populations civiles et l'institution d'un tribunal international compétent pour juger les criminels de guerre.

Helveg Petersen, le ministre danois des Affaires étrangères parlant au nom de la Coopération politique européenne, défend le programme du Conseil de Sécurité devant le Parlement européen, au cours de la session plénière de mai 1993⁵¹¹.

Arie Oostlander souligne que le Groupe du PPE, de même que d'autres groupes, n'accepte pas ce compromis sous cette forme⁵¹². Il est pour lui étrange que les États membres de la Communauté doivent se cacher derrière les Russes pour justifier la faiblesse de leur position et «que des solutions soient imposées à un État souverain que nous avons reconnu et que cet État ne soit pas reconnu dans nos décisions qui doivent adopter nos solutions⁵¹³», «que les troupes rebelles approuvent nos décisions et nous devons en être honteux car nous sommes partisans d'un ordre juridique que nous devons faire respecter⁵¹⁴». La protection des populations est fondamentale et il faudrait fournir une protection aérienne aux populations menacées, en alliance avec le gouvernement légal.

Dans le cadre d'une mission menée à Sarajevo, le Parlement européen apporte son soutien au gouvernement légal.

Doris Pack constate que les Russes, profitant de la faiblesse de l'Ouest et optant en faveur de leurs amis serbes, avaient décrété la mort du plan Vance-Owen: «Même si l'on admet que ce plan constitue une mauvaise solution, il ne faut pas perdre de vue que c'est une solution politique, contrairement aux idées nouvelles qui font la part belle à une réalisation des faits par la force⁵¹⁵.» Selon elle, les zones de protection sont des ghettos. Le nouveau plan va *de facto* légaliser le nettoyage ethnique et le génocide. Les Serbes ont conquis par la force un tiers des territoires croates et deux tiers des territoires bosniaques. Doris Pack se demande quel gouvernement sera prêt à se heurter aux Serbes en cas de conflit au Kosovo⁵¹⁶.

Le Groupe du PPE prend des initiatives humanitaires et politiques

En janvier 1993, Henry Chabert, maire adjoint de Lyon et député européen, organise, avec le soutien du Président du Groupe du PPE, Leo Tindemans, un convoi d'aide humanitaire destiné à Sarajevo⁵¹⁷. Dix tonnes de chargement alimentaire et pharmaceutique sont envoyées aux populations de Bosnie.

En mai 1993, le Groupe du PPE propose de décerner le Prix Sakharov à la rédaction du quotidien *Oslobodjenje* de Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) au sein de laquelle des musulmans, des Croates et des Serbes travaillent dans un esprit de fraternité et de solidarité. La proposition du Groupe est adressée, le 9 septembre 1993, au Président du Parlement européen et au Président de la commission des affaires extérieures du Parlement⁵¹⁸.

La fin du conflit en Bosnie-Herzégovine

En juillet 1995, l'armée des Serbes de Bosnie, commandée par Ratko Mladić, s'empare de Srebrenica, une enclave bosniaque encerclée depuis le début du conflit, où se sont réfugiés des milliers de personnes. Jusqu'à cette offensive serbe, Srebrenica était sous la protection des casques bleus. Les forces serbes commettent un massacre, éliminant tous les hommes capturés (plus de 8 000 morts).

Devant l'inefficacité des casques bleus, les forces de l'Alliance atlantique (OTAN) interviennent en 1995 directement contre les milices serbes de Bosnie. En août de cette même année, la Croatie reconquiert la Krajina lors d'une opération éclair de trois jours. Dans le même temps, les forces bosniaques et croates acculent les Serbes à la défensive et reprennent le contrôle d'importants territoires.

En novembre 1995, Doris Pack présente un rapport sur les conclusions du groupe de travail de la délégation qui se rend à Skopje dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine les 31 octobre et 1^{er} novembre 1995⁵¹⁹. Elle y fait un état des lieux de la situation. Ce rapport suggère d'inclure l'ARYM dans le programme PHARE⁵²⁰ et d'engager les négociations en vue de la conclusion d'un accord de coopération⁵²¹.

La guerre se conclut avec la signature des accords rédigés à Dayton, dans l'Ohio, entre le 1^{er} et le 26 novembre 1995. Tous les grands représentants politiques de la région participent aux pourparlers de paix : Slobodan Milošević, Président de Serbie et représentant des intérêts des Serbo-Bosniaques, le Président de Croatie, Franjo Tuđman, et le

Président de Bosnie-Herzégovine, Alija Izetbegović, accompagné du ministre des Affaires étrangères bosniaque, Muhamed «Mo» Sacirbey. La Conférence de paix est dirigée par le médiateur américain Richard Holbrooke, de même que par l'envoyé spécial de l'Union européenne Carl Bildt et par le vice-ministre des Affaires étrangères de la Fédération russe, Igor Ivanov.

L'accord (formellement signé à Paris, le 14 décembre 1995) sanctionne le caractère intangible des frontières, identiques aux frontières entre les républiques fédérées de la République fédérale socialiste de Yougoslavie, et prévoit la création de deux entités au sein de l'État de Bosnie-Herzégovine : la Fédération croato-musulmane et la République serbe^a.

a Les deux entités créées sont dotées de compétences autonomes dans de vastes secteurs, mais elles sont intégrées dans un cadre d'État unitaire. La Présidence collégiale du pays (qui s'inspire du modèle de l'ancienne Yougoslavie de l'après-Tito) est tour à tour assurée par un Serbe, un Croate et un musulman, qui se relaient tous les trois mois à la Présidence.

Chapitre XXVII

LE RÔLE DU GROUPE DU PPE DANS LA GENÈSE DU TRAITÉ DE MAASTRICHT (1992)

Aux Assises de Rome (novembre 1990), les parlementaires nationaux et européens visent l'Europe fédérale

Le 27 novembre 1990, à Rome, 258 députés venant de l'Europe des Douze se réunissent dans le prestigieux Palazzo Montecitorio qui abrite la Chambre des députés italiens. Sous l'architecture majestueuse du Bernin, le Parlement européen et les douze parlements nationaux de la Communauté européenne y ont délégué leurs représentants et tiennent leurs Assises. Le moment est solennel: pour la première fois siègent côte à côte des représentants nationaux et européens des peuples de la Communauté pour parler de l'avenir de l'Europe.

Les députés décident de ne pas siéger en groupes nationaux, mais, comme dans l'hémicycle strasbourgeois, en groupes politiques.

L'initiative est prise par le Groupe à Madère en juillet 1989

Si le Parlement européen, en collaboration étroite avec le Parlement italien, a été le grand organisateur des Assises, la principale cheville ouvrière en a été le Groupe du PPE. Un peu plus d'un an auparavant, à Funchal au Portugal, lors de ses Journées d'études, le Groupe avait lancé son appel pour une plus forte intégration européenne. Pour réaliser le marché unique, il fallait dépasser les frontières rigides du cadre institutionnel mis en place par l'Acte unique européen. Si l'on veut plus d'intégration économique, il faut plus de compétences politiques pour l'Europe et donc, plus de démocratie dans le processus décisionnel. Or, selon la réflexion du Groupe, il n'y a que deux types d'acteurs politiques capables de répondre à cette dernière exigence: le Parlement européen et les parlements nationaux. «C'est là en effet que Leo Tindemans, s'interrogeant sur les moyens susceptibles d'améliorer les relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux, avait suggéré l'organisation d'un grand débat sur l'état de l'union, le *state of union*, auquel les leaders jouant un rôle sur le plan national participeraient. [...] L'idée

enthousiasma Karl von Wogau qui en approfondit immédiatement les modalités et lança le terme “Assises”⁵²².»

Le Groupe du PPE prépare cette rencontre en organisant, du 4 au 6 juillet 1990, en collaboration avec la Fondation pour la coopération des Démocrates-Chrétiens d'Europe, une semaine de réflexion avec les parlementaires nationaux sur le thème: «Les Démocrates-Chrétiens, maîtres d'œuvre de l'Europe de l'an 2000». Le manifeste adopté à cette occasion met l'accent sur l'engagement des Démocrates-Chrétiens en faveur de l'Europe fédérale: «Les membres du Parlement européen et les membres des parlements nationaux doivent engager ensemble la réflexion sur les structures de l'Europe fédérale⁵²³.» Symbole plus puissant encore, les Démocrates-Chrétiens décident dès cet instant qu'ils feront siéger leurs soixante-deux représentants nationaux et européens au sein d'un même groupe et non pas par délégations nationales.

Les Assises de Rome confirment la thèse que le moment est venu de transformer les relations entre les Douze en une Union européenne et de les définir organiquement dans une Constitution grâce au pouvoir constituant du Parlement européen et des parlements nationaux. Les députés démocrates-chrétiens ont pu peser sur la Déclaration finale qui porte la marque de leurs positions fondamentales: l'objectif, à terme, d'une Constitution de type fédéral, l'Union politique et monétaire, le renforcement de la légitimité démocratique dans les relations entre la Communauté et les États membres, le renforcement de la légitimité démocratique à l'intérieur de la Communauté avec l'attribution au Parlement européen d'un rôle de colégislateur, l'exigence d'une politique sociale, la nécessité d'établir une politique des relations extérieures et de la sécurité commune, le principe de la subsidiarité et l'efficacité⁵²⁴.

Prendre conscience que le continent européen se réunifie, et agir rapidement

Certains de ces objectifs ambitieux seront finalement atteints lors du traité de Maastricht, mais il fallait encore procéder à un long travail de préparation politique. Ce travail avait, en fait, commencé dès le lendemain de la signature de l'Acte unique européen, en février 1986 (*cf.* chapitre XXI), qui n'était pour les Démocrates-Chrétiens qu'une étape sur le chemin de l'Union. Le défi est, une fois de plus, de faire converger les progrès de l'Union économique et ceux de l'Union politique.

Le PPE avait anticipé cette nécessité d'établir une nouvelle «feuille de route» pour l'Union. La Présidence en exercice revenait à l'Allemagne pendant le premier semestre 1988. Helmut Kohl invita le

PPE à tenir son Sommet le 30 mai 1988 à Bonn. Il est surtout question d'une relance européenne par la monnaie. La Présidence allemande obtint lors du Conseil européen de Hanovre le 27 juin 1988 de confier à un groupe de travail animé par le Président de la Commission, Jacques Delors, la tâche d'élaborer un plan par étapes pour établir une telle UEM. À Madrid, en juin 1989, le rapport Delors est accepté comme base de travail.

Mais l'histoire s'accélère et le climat politique change considérablement en Europe après la chute du mur de Berlin en 1989 et les perspectives de réunification de l'Allemagne. Confrontés à la miraculeuse et spectaculaire décomposition du bloc soviétique, les Européens songent également à l'adhésion future des anciens satellites de Moscou qui retrouvent leur indépendance et font le choix de l'Europe démocratique. Aussi, les Démocrates-Chrétiens disposent-ils d'arguments supplémentaires pour prôner une Europe politique de type fédéral, capable d'assumer cette nouvelle grande Europe sans compromettre les précieux acquis de la Communauté européenne.

Le Congrès du PPE de Dublin (15-16 novembre 1990) pose ses exigences à la veille des Conférences intergouvernementales de 1991

Quelques jours avant la solennelle rencontre des assises de Rome, le PPE avait organisé son Congrès à Dublin. Le document adopté par le Parti et le Groupe donne le ton : *A Federal Constitution for Europe*. Le texte constitue une solide contribution aux débats européens alors que les esprits se préparent à l'ouverture des deux conférences intergouvernementales chargées de modifier les traités pour avancer sur la voie de l'Union politique et de l'Union monétaire. Ces deux Conférences intergouvernementales doivent se dérouler durant l'année 1991. La séance inaugurale est fixée à Rome les 14 et 15 décembre 1990. Entre-temps, le Groupe s'est précisément réuni à Rome le 6 décembre et a pu transmettre à Giulio Andreotti, le Président du Conseil en exercice, les positions du Groupe et du Parti.

Selon le document de Dublin, l'Union européenne doit progresser vers l'Union politique selon une approche cohérente et équilibrée dans toutes les dimensions d'un projet politique global. Il faut procéder à une nouvelle répartition des compétences entre l'Union et les États membres selon le principe de subsidiarité et dans le respect des autonomies locales, et garantir le fondement démocratique du système communautaire dans le respect du principe de la séparation des pouvoirs.

L'Union politique comprend un volet institutionnel et un élargissement des compétences communautaires. Le volet institutionnel tend à mettre en place un exécutif européen (la Commission) contrôlé par un Parlement bicaméral (le Conseil des ministres et le Parlement européen). Le Parlement européen détiendrait un pouvoir de codécision sur le plan législatif et budgétaire. Il aurait le droit d'élire le Président de la Commission et d'investir celle-ci. L'élargissement des compétences se situe au niveau de la politique étrangère et de la politique de sécurité et de défense. Cet élargissement s'effectuerait progressivement à partir du Conseil pour être intégré par étapes dans les autres institutions communautaires. Dès le départ, cependant, un droit d'initiative serait reconnu à la Commission.

L'Union économique et monétaire implique une seule politique monétaire gérée par une banque centrale autonome ayant pour objectifs la stabilité des prix et, à terme, la création d'une seule monnaie. Elle implique également une plus grande convergence des politiques économiques et une certaine discipline budgétaire. L'accent a également été mis sur la dimension sociale de cette Union économique et monétaire dont la base doit être l'économie sociale de marché.

Le «Groupe des Six du PPE», moteur politique pendant les négociations de Maastricht (1991-1992)

La période qui précéda l'élaboration du traité de Maastricht permit aux Démocrates-Chrétiens de prendre une fois de plus conscience de leurs responsabilités communes à l'égard de la construction européenne. Six des douze gouvernements, c'est-à-dire la moitié du Conseil européen, sont dirigés par la Démocratie chrétienne: Wilfried Martens en Belgique, Helmut Kohl en Allemagne, Giulio Andreotti en Italie, Jacques Santer au Luxembourg, Ruud Lubbers aux Pays-Bas, et Konstantinos Mitsotakis en Grèce. Jacques Santer préside le Conseil européen durant le premier semestre 1991, et Ruud Lubbers durant le second. À ce titre, chacun d'eux préside successivement la Conférence intergouvernementale. Wilfried Martens cumule la fonction de Premier ministre de Belgique, qu'il occupera jusqu'en mars 1992, avec celle de Président du Parti Populaire Européen, qui lui a été confiée depuis mai 1990. Helmut Kohl est le «Chancelier de la réunification». Son autorité en Europe depuis la chute du mur de Berlin est considérable. Wilfried Martens comprend combien cette conjoncture historique et cette conjonction de pouvoirs entre quelques hommes peuvent à la fois faire avancer la construction de l'Europe et cimenter la famille du PPE. Aussi convoque-t-il trois Sommets du Parti, à Luxembourg le

21 juin 1991^a, à La Haye le 6 décembre 1991 et à Bruxelles le 14 février 1992, qui permettront aux six Chefs de gouvernement, aux Chefs de parti PPE et au Président du Groupe, Egon Klepsch, de se concerter régulièrement durant le processus de négociations qui aboutit à la signature du traité, le 7 février 1992^b.

Le Parti et le Groupe sont restés très étroitement associés durant cette phase intense dont chacun sentait qu'elle modifiait le contexte européen. Certes, Helmut Kohl, de son côté, misait également sur sa relation de confiance avec François Mitterrand et sur la pérennité du moteur franco-allemand. Les décisions politiques qui avaient été prises touchaient à la sensibilité des États membres, longtemps habitués à la division de l'Allemagne et à l'intangibilité des frontières Est-Ouest. Le soudain changement de paysage politique né de la réunification allemande en cours, nécessitait de la part de tous les partenaires de la Communauté européenne un effort d'imagination, de clairvoyance et d'audace politique. Helmut Kohl pouvait compter sur le soutien du Groupe, du Parti PPE et de la Commission. Sa relation ancienne avec Egon Klepsch, ainsi qu'avec Wilfried Martens, et son charisme naturel faisaient autorité au sein des réunions du PPE. Mais il avait également à tenir compte d'interlocuteurs expérimentés, comme Giulio Andreotti et, en dehors du cercle PPE, de François Mitterrand, de John Major et de Felipe Gonzáles, autres membres influents du Conseil européen.

De son côté, Ruud Lubbers en tant que Président du Conseil européen, a également pris des initiatives associant le Groupe: le 14 octobre 1991, et le 5 et 6 décembre, il organise à La Haye deux rencontres avec le Bureau du Groupe qui permettent de discuter du document adopté par celui-ci: «Exigences du Groupe pour Maastricht».

a Ont participé à ce Sommet de Luxembourg, outre les six Chefs de gouvernement, les Chefs de parti suivants: John Bruton pour le Fine Gael irlandais, Gérard Deprez pour le Parti social-chrétien belge, Josep Antoni Duran I Lleida pour l'UDC de Catalogne, Arnaldo Forlani pour la Démocratie chrétienne italienne, Jean-Claude Juncker pour le CSV luxembourgeois, Pierre Méhaignerie pour le CDS français, Herman Van Rompuy pour le CVP belge, Wim van Velzen pour le CDA néerlandais, Gerold Tandler pour la CSU allemande, et trois représentants de partis associés: Eddie Fenech-Adami (Parti nationaliste maltais), Joseph Riegler (ÖVP d'Autriche), José María Aznar (Parti populaire espagnol). Participaient enfin au titre de mandataires européens: Egon Klepsch pour le Groupe du PPE, Frans Andriessen, vice-Président de la Commission, Emilio Colombo, Président de l'UEDC, et Thomas Jansen, Secrétaire général du PPE.

b Wilfried Martens a également organisé un dîner «stratégique» restreint, le 26 novembre 1991 au château de Stuyvenberg, quelques jours avant le Conseil européen de Maastricht auquel ont participé les six Chefs de gouvernement et Egon Klepsch. Le débat s'est concentré sur une note rédigée lors d'une réunion entre les «sherpas» européens des six Chefs de gouvernement le 16 novembre. Cette note portait sur les principaux objectifs à atteindre à Maastricht. Les conclusions du dîner de Stuyvenberg ont été aussitôt transmises aux «sherpas» par le procès-verbaliste (auteur de ce livre, Ndlr).

En définitive, la préparation du Sommet de Maastricht a suscité de la part du Groupe et du Parti une collaboration intense, confortée par une conviction partagée. Les objectifs étaient clairs et martelés: il faut faire progresser ensemble l'Union politique et l'Union économique et monétaire, étendre les compétences communautaires et le vote à la majorité qualifiée, démocratiser l'Union, aboutir à un seul traité qui trace un cadre prometteur pour l'avenir des Européens.

Le Parlement européen apporte sa contribution

Le Parlement européen, qui n'est pas formellement associé aux négociations, bien qu'il en ait formulé le souhait, a l'occasion de débattre le 23 octobre 1991 sur l'UEM. Le porte-parole du Groupe du PPE, Bouke Beumer, rappelle que le Groupe attache une grande importance aux rapports interinstitutionnels, au droit d'initiative de la Commission européenne et à l'association réelle du Parlement au cheminement vers l'Union économique et monétaire comme partenaire de la codécision⁵²⁵.

La résolution du Parlement adoptée à la suite de ce débat énumère trois points: le Parlement doit pouvoir se prononcer au préalable sur les orientations économiques; il doit être à même d'exercer son influence et de prononcer un jugement réel; il doit avoir une possibilité d'approuver, pas seulement d'être informé. À ce stade de négociations au sein de la conférence, le rôle du Parlement relatif aux aspects monétaires n'est pas bien défini. Le Groupe s'oppose fermement aux tentatives de prise de décision en dehors du schéma communautaire. Comme le souligne Fernand Herman: «Il n'est pas question de créer d'autres structures à base intergouvernementale qui feraient glisser l'Union monétaire hors de l'orbite de la Communauté⁵²⁶.» Si l'exception est faite pour le Royaume-Uni concernant la troisième phase de l'UEM, cette dérogation ne doit pas servir à ouvrir la porte de la non-participation à d'autres États membres. Sinon, celle-ci perdrait toute crédibilité.

L'autre question sensible du débat est la création de la Banque centrale européenne. Fernand Herman se demande si l'Institut monétaire européen prévu pour la deuxième phase de l'UEM sera «l'embryon de la future Banque centrale, dotée des pouvoirs et de l'indépendance nécessaires pour négocier dans les meilleurs délais, le passage de la phase transitoire, périlleuse et difficile, à la phase finale⁵²⁷».

Pour John Walls Cushman la Conférence intergouvernementale sur l'UEM doit prendre en considération, non seulement les questions économiques, mais également la cohésion économique et sociale. «L'Union sociale est aussi importante que l'Union économique. La prospérité des nouvelles ressources économiques doit servir à améliorer la qualité de

vie de tous les citoyens européens, particulièrement ceux qui sont défavorisés. Si l'intégration européenne doit vraiment se faire, alors la politique européenne doit s'attaquer aux fléaux du chômage et de la pauvreté⁵²⁸.»

Finalement, l'accord concernant le traité sur l'Union européenne est obtenu le 10 décembre 1991 à Maastricht et le traité sera signé formellement dans la même ville le 7 février 1992. L'Union de l'Europe vient de franchir un pas considérable.

Chapitre XXVIII
**LE TRAITÉ DE MAASTRICHT
PORTE LA MARQUE
DES DÉMOCRATES-CHRÉTIENS**

Un grand pas en avant pour la construction européenne

Le 7 février 1992 est signé le traité de Maastricht, petite ville ancienne et coquette du Limbourg néerlandais, à la frontière de l'Allemagne et de la Belgique, qui devient la nouvelle capitale symbolique de l'Europe. Les négociations des deux nouveaux traités européens, l'un sur la Communauté, l'autre sur l'Union, ont abouti sous la Présidence néerlandaise dans la même ville, lors du précédent Sommet des Chefs d'État et de gouvernement des 8 et 9 décembre. C'est une victoire pour le Premier ministre Ruud Lubbers. Les nouvelles compétences attribuées à la Communauté, l'aménagement des institutions et l'affirmation du principe de subsidiarité, l'action diplomatique et la sécurité, la coopération judiciaire, renforcent l'Union politique. En parallèle, la Communauté se dote d'une Union économique et monétaire qui devrait conduire à la circulation d'une monnaie unique, gérée par une Banque centrale indépendante et à une pratique active de convergence économique au sein de l'Union.

Certes, parmi les plus enthousiastes européistes du Groupe, certains trouvent le verre à moitié vide, plutôt qu'à moitié plein: «Comment faire assez d'Europe, écrivait à peine quelques jours plus tard Fernand Herman dans ses chroniques du courrier de la bourse et de la banque, pour contenter la majorité des États membres, sans en faire trop pour obtenir la ratification du Parlement britannique? On a résolu la quadrature du cercle en le brisant. Sur deux points fondamentaux, l'Union monétaire et la politique sociale, le Royaume-Uni s'est lui-même exclu du cercle des Douze. [...] L'acceptation de ces contradictions permet à François Mitterrand de proclamer devant les journalistes français que la France a obtenu ce qu'elle cherchait et à la presse anglaise de titrer que John Major rentre victorieux dans un pays insulaire⁵²⁹.»

Mais, avec le recul historique suffisant, on mesure combien les décisions prises à Maastricht ont fait avancer la construction européenne. Le Chancelier Helmut Kohl a établi formellement un lien entre l'Union

monétaire et l'Union politique. Pour l'Allemagne, il n'y aura pas d'Union monétaire sans progrès sérieux sur la voie de l'Union politique⁵³⁰. Les dix ans de succès du fonctionnement du système monétaire européen constituent une base sérieuse. L'Union monétaire comporte la mise en œuvre progressive d'une politique monétaire commune aboutissant à la création d'une monnaie unique gérée par une Banque centrale autonome. Ce concept est construit sur le modèle du Deutsche Mark et de la Bundesbank⁵³¹. Mais surtout, les Allemands se sont montrés prêts à mettre leur sacro-saint Deutsche Mark au service de l'Europe en acceptant qu'il soit fusionné au sein d'une future monnaie unique.

Grâce à la présence des six Chefs de gouvernement PPE à la table de négociations, le traité de Maastricht est tributaire à plusieurs égards des propositions et des idées du PPE, tels que l'établissement irréversible d'un calendrier pour l'Union monétaire, la codécision pour le Parlement européen, l'indépendance de la Banque centrale et la création du comité des régions. Certains objectifs du PPE ne sont toutefois pas atteints, comme la structure unitaire, l'avis conforme du Parlement européen en cas de révision des traités et l'abandon de l'unanimité en matière de politique extérieure⁵³².

Enfin, la subsidiarité devient un principe communautaire, après n'avoir été qu'une référence dans les textes antérieurs. Inscrite à l'ordre du jour des débats européens depuis les années 1970, elle a été défendue par le Parlement européen dans son projet de traité de 1984⁵³³. La subsidiarité est un principe politique fédéral repris de la Grundgesetz allemande. Le traité sur l'Union européenne comporte donc un nouvel article 3b ainsi libellé: «La Communauté agit dans les limites des compétences qui lui sont conférées et des objectifs qui lui sont assignés par le présent traité. Dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, la Communauté n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les États membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau communautaire. L'action de la Communauté n'excède pas ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs du présent traité⁵³⁴.»

Mais, la subsidiarité, au-delà de son aspect fédéraliste, est surtout une partie intégrante de la vision chrétienne de l'Europe. Elle est issue de la pensée de saint Thomas d'Aquin, avant d'être reprise depuis le XIX^e siècle et l'encyclique *Rerum novarum* du Pape Léon XIII dans la doctrine sociale de l'Église.

Le traité de Maastricht est signé. Il reste maintenant à le ratifier, ce qui va se révéler être l'une des premières et intenses confrontations

entre la poursuite de la construction européenne et la perception qu'en a l'opinion populaire. En effet, le processus de ratification engagé dans la plupart des pays par voie parlementaire est soumis dans certains d'entre eux aux verdicts du référendum.

Le référendum danois, douloureux déni populaire (juin 1992)

Au soir du 2 juin 1992, c'est la consternation. Le peuple danois, alors que l'ensemble des élites politiques, religieuses, sociales et culturelles avaient marqué leur plein soutien, dit non à une courte majorité: 50,7 %. Le décalage entre l'opinion publique et la classe politique, la difficulté de compréhension du traité, certaines peurs irrationnelles et le besoin d'affirmer une identité nationale dont certains craignent la disparition, expliquent en partie ce rejet. Le Groupe du PPE demande aux institutions de la Communauté de prendre les dispositions nécessaires pour permettre aux Onze de poursuivre le processus de ratification tout en laissant au Danemark la possibilité de les rejoindre le plus tôt possible⁵³⁵.

Pour le Groupe du PPE, il faut dépasser le plus rapidement le blocage, comme le rappelle son Président, Leo Tindemans: «Les accords de Maastricht doivent être ratifiés et mis en œuvre le plus vite possible. [...] Le contretemps qui s'est produit au Danemark ne doit pas servir de prétexte pour ralentir le processus. Nous entendons, au surplus, améliorer encore les accords de Maastricht. Cette voie doit aboutir à la création d'une fédération de nations et j'insiste pour que l'on approfondisse la notion de subsidiarité et pour que celle-ci soit éventuellement institutionnalisée. Nous sommes, par conséquent, opposés à une renégociation des accords de Maastricht et nous rejetons d'instinct toute tendance à mettre en place une Europe à la carte⁵³⁶.»

Pour Wilfried Martens, le vote danois illustre les divergences entre les grands et les petits pays au sein de la Communauté. Pour remédier à ce malaise, il faut confirmer et renforcer la méthode communautaire. Cette méthode assure qu'à aucun moment une institution ou un État membre ne peut imposer ses vues⁵³⁷. «Si Maastricht échouait, il faudrait attendre au moins une génération avant que ne reprenne la marche vers l'Union», constate le Président Wilfried Martens, et «ne pas fonder l'Europe sur le développement d'une prise de conscience européenne dans l'opinion publique et sur l'acquiescement de ses peuples serait construire l'Europe sur du sable⁵³⁸».

Soulagement en Irlande et en France

Le traité sur l'Union européenne est soumis à référendum en Irlande, le 18 juin 1992, et en France, le 20 septembre 1992. Les résultats positifs dans ces deux pays libèrent la route qui mène à l'approbation des textes de Maastricht par les autres partenaires. Leo Tindemans demande aux participants du Sommet du PPE du 25 septembre 1992, de confirmer sans aucune ambiguïté les objectifs de Maastricht et d'indiquer les mesures les plus adéquates pour leur réalisation. Et d'ajouter que les pays qui demanderaient le report de la mise en œuvre du traité porteraient la responsabilité de retarder l'adhésion éventuelle des pays candidats⁵³⁹.

«Il n'y a pas de recul possible devant le traité de Maastricht. L'idée que la non-ratification du traité de Maastricht permettrait de revenir au statu quo antérieur, en laissant le marché unique en l'état, est du bavardage d'avocat. Maastricht ne constitue pas un problème mais une solution⁵⁴⁰», prévient à son tour le député conservateur britannique John Stevens.

Le 18 mai 1993, réinterrogé sur le traité de Maastricht, le peuple danois donne son accord. Mais avec des dérogations. S'exprimant au sujet du Conseil européen de Copenhague, le Parlement européen remercie le peuple danois d'avoir permis de poursuivre la construction européenne en ratifiant le traité de Maastricht, en espérant que le Danemark ne doive pas faire usage des dérogations qui lui ont été accordées à Édimbourg⁵⁴¹.

Le rapport Herman sur la Constitution européenne (février 1994)

À peine le traité de Maastricht ratifié, le Parlement européen présente un projet de Constitution de l'Union européenne en adoptant, le 9 février 1994, le rapport Herman. Le rapport représente la contribution principale à la révision annoncée pour 1996 par le Conseil européen en vue de faire face aux défis institutionnels des futurs élargissements. Le Parlement veut répondre aux craintes avancées au cours du débat sur le traité de Maastricht, à la demande de clarté, de simplicité, de lisibilité, de définition de principes politiques et juridiques compréhensibles pour tout le monde et capables de garantir les intérêts des États et des citoyens. L'élargissement de la Communauté impose des règles claires, des règles constitutionnelles, capables de gérer ce système: «Le traité de Maastricht, au lieu de simplifier la construction européenne, l'a encore bien davantage compliquée en portant la confusion

des responsabilités à son comble. [...] Le traité de Maastricht prévoit une adaptation des traités en 1996. Il faut la préparer dès maintenant⁵⁴².»

Fernand Herman est le troisième rapporteur démocrate-chrétien, après Emilio Colombo et Marcelino Oreja Aguirre, sur la Constitution de l'Union. La vocation fédérale de l'Union et l'élaboration d'un texte constitutionnel sont explicitement réaffirmées. Le rapporteur explique les raisons pour lesquelles l'Union a besoin d'une Constitution et la nature du choix d'un tel modèle. «Un traité lie les États et rien que des États. Une Constitution concerne les citoyens, leurs droits fondamentaux et l'organisation des pouvoirs qui les gouvernent. Nous, représentants directs des citoyens, devrions œuvrer sans faillir afin d'obtenir, pour cette raison précise et le plus rapidement possible, une Constitution⁵⁴³.»

L'Europe ne peut pas agir dans plusieurs domaines si elle ne se donne pas les moyens de le faire. Or la solution efficace n'existe pas au niveau intergouvernemental et il revient au Parlement de rappeler les grandes lignes de l'évolution institutionnelle future. Maria Luisa Cassanmagnago Cerretti souligne la nécessité de proposer aux électeurs, à la veille des élections européennes, «un grand projet européen, dans le sillage de la grande bataille engagée depuis la première élection directe, une bataille pour une Europe fédérale, démocratique et efficace⁵⁴⁴.»

Le Président de la commission institutionnelle, José María Gil-Robles Gil-Delgado lance un appel : «Nous avons le devoir de faire preuve de cohérence par rapport aux positions que nous adoptons, selon lesquelles il est nécessaire d'organiser ces compétences dans la clarté. Nous devons être cohérents avec l'ambition sans cesse réaffirmée par le Parlement de faire œuvre de pionnier pour permettre à l'Union européenne de progresser. Nous devons prendre à cœur de présenter des solutions, de manifester notre présence au moment où se préparent les grandes décisions de 1996⁵⁴⁵.»

Le rapport Herman est assorti d'une proposition de procédure : le projet de Constitution sera examiné par les parlements des États membres et soumis à un groupe de personnalités indépendantes désignées par les Chefs d'État et de gouvernement des États membres. Il sera ensuite soumis à une Conférence interinstitutionnelle qui devra précéder la Conférence intergouvernementale de 1996⁵⁴⁶.

Le Parlement européen a donc, quelques mois avant son prochain rendez-vous avec les électeurs, fixé au mois de juin 1994, placé assez haut le niveau de ses ambitions institutionnelles, conservant ainsi sa fonction de moteur politique du processus d'intégration. Ses attentes ne seront que partiellement satisfaites. Le traité d'Amsterdam en 1997,

enfant programmé par l'article n du traité de Maastricht, pourra être considéré comme un demi-succès. Son successeur, le traité de Nice, signé en 2000 par des Chefs de gouvernement confrontés aux défis d'un élargissement politiquement nécessaire, mais institutionnellement non assumé, apparaîtra comme une éprouvante défaite pour les fédéralistes du Groupe du PPE (*cf. infra* chapitre XXXIV).

Chapitre XXIX

L'ÉLARGISSEMENT À L'AUTRICHE, À LA SUÈDE ET À LA FINLANDE

L'éphémère espace économique européen (1992)

Les développements de l'Acte unique européen et l'instauration pour le 1^{er} janvier 1993 d'un marché unique européen incite la Communauté à redéfinir ses relations avec les États membres de l'Association européenne de libre-échange, qui regroupe la Norvège, la Suède, la Finlande, l'Islande, l'Autriche, la Suisse et le Lichtenstein (ces deux derniers États formant déjà une union monétaire et douanière). Ces pays, proches économiquement et politiquement des standards des membres de la Communauté européenne, bénéficient d'accords commerciaux bilatéraux et réalisent une part substantielle de leurs échanges économiques avec celle-ci. Ils ne souhaitent donc pas rester à l'écart du marché unique.

L'interdépendance entre la Communauté et les États de l'AELE est parfaitement comprise par le Groupe du PPE qui y consacre ses Journées d'études de Constance (Allemagne) en août et septembre 1987⁵⁴⁷. Le Groupe organise aussi, à l'initiative et sous la Présidence du député allemand, Hans-Jürgen Zahorka, un Colloque sur l'avenir des relations de la Communauté avec l'AELE en juin 1988⁵⁴⁸.

De son côté la Commission européenne réfléchit à «une nouvelle forme d'association» entre la Communauté et les États de l'AELE. Le 17 janvier 1989, Jacques Delors, alors qu'il présente sa nouvelle Commission et son programme de travail, propose la création d'un espace économique européen. Il préconise qu'«un relief particulier soit donné aux relations avec les pays de l'Association européenne de libre-échange, à la fois sur le plan multilatéral et sur le plan bilatéral⁵⁴⁹», avec, pourquoi pas, une forme «plus structurée sur le plan institutionnel, [comprenant] des organes communs de décision et de gestion⁵⁵⁰».

Les négociations aboutiront à la signature, le 2 mai 1992 à Porto, du traité instituant l'espace économique européen entre les Douze et les sept membres de l'AELE.

Finalement, ce sera l'histoire elle-même qui précipitera la marche du processus. La chute du mur de Berlin lève l'hypothèque que faisait peser le bloc communiste sur l'adhésion d'États hors de son orbite, mais pour lesquels il avait imposé une neutralité qui les empêchait de rejoindre la Communauté. L'EEE, qui n'était au départ qu'une intégration à part entière de ces États dans le marché unique, devient une étape vers l'adhésion, et perd, du même coup, sa raison d'être.

Entre le 9 juillet 1989 et le 22 novembre 1992, l'ensemble des États membres de l'AELE, à l'exception de l'Islande, qui considère suffisants les avantages que lui procure l'EEE, décident de déposer leur candidature d'adhésion à l'Union européenne. Toutefois, ils ne seront que trois sur les sept initialement prévus à adhérer au 1^{er} janvier 1995: la Suisse retire sa participation après le refus de sa population par référendum de participer à l'EEE; la Norvège, dont les autorités étaient pourtant résolues à ne pas se tenir plus à l'écart de la construction européenne, réitère par référendum aussi son refus. Il ne reste plus que l'Autriche, la Suède et la Finlande pour entrer dans la nouvelle Union européenne.

L'hypothèque de la neutralité

Si l'adhésion des pays de l'AELE à la Communauté ne lui pose pas de problèmes économiques, et la renforce même, elle implique cependant deux concessions de souveraineté, dans le domaine de la monnaie et dans celui de la politique étrangère. Concernant le premier, il n'y a pas de difficulté particulière, les pays de l'AELE étant *ipso facto* alignés sur le SME. En revanche, la neutralité des trois nouveaux adhérents complique les négociations. Ce statut leur interdit l'exercice d'une compétence militaire, alors même que le traité de Maastricht, qui deviendra à leur adhésion le nouveau cadre politique de l'Union, prévoit le développement d'une politique étrangère et de sécurité commune (PESC)⁵⁵¹. «Le test de la neutralité [...] [devient dès lors] déterminant pour juger les engagements des pays candidats⁵⁵².»

L'Autriche souligne à plusieurs reprises son attachement à l'avancement de la construction communautaire et montre sa disponibilité à modifier son statut pour contribuer à la mise en œuvre des objectifs du traité de Maastricht, y compris la PESC. À l'occasion de l'ouverture des négociations, le ministre des Affaires étrangères autrichien déclare que son pays est prêt à réaliser les objectifs de la PESC et à développer les structures en matière de politique et de sécurité⁵⁵³.

Le Groupe du PPE organise à Vienne, en coopération avec l'Österreichische Volkspartei (ÖVP), un Colloque sur l'adhésion de l'Autriche à l'Union européenne (16-17 juin 1993). L'Autriche fait part de son

intention de reprendre l'ensemble de l'acquis communautaire, y compris le traité de Maastricht. Mais l'ÖVP souligne aussi que la question de la neutralité soulève plusieurs problèmes spécifiques. D'une part, le maintien de la neutralité est incompatible avec la Présidence de l'Union européenne par un État membre dans le cadre de la PESC. D'autre part, il convient aussi, pour l'ÖVP de tenir compte de la sensibilité de l'opinion publique autrichienne: celle-ci est encore très attachée à la neutralité et elle aura à s'exprimer par référendum sur le traité d'adhésion. Les membres de l'ÖVP souhaitent que cet aspect de la candidature ne soit pas trop explicite dans le traité⁵⁵⁴.

La question se pose différemment pour la Finlande. Pays charnière entre le bloc soviétique et le bloc occidental, sa neutralité, formalisée dans la «doctrine Paasikivi-Kekkonen», n'a pas été constitutionnalisée et «l'*aggiornamento* de sa position et l'adaptation aux changements qui les ont produits au cours des dernières années est moins problématique⁵⁵⁵».

Enfin, la Suède, dont la neutralité est définie depuis le XIX^e siècle comme «la non-participation à des alliances en temps de paix et la recherche de neutralité en temps de guerre», se déclare prête à prendre pleinement part à la PESC. En revanche, sa politique concernant la non-participation aux alliances militaires demeure inchangée.

Finalement, les bouleversements géopolitiques européens, en Yougoslavie et dans l'ex-Union soviétique, modifient définitivement l'approche des trois pays candidats et, au cours des négociations avec la Commission, ceux-ci déclarent que leur neutralité, après la fin de la guerre froide, est dépassée. Il n'existe plus d'incompatibilités juridiques majeures entre les dispositions constitutionnelles des candidats et leur engagement au titre de la PESC.

Pas d'élargissement sans approfondissement?

La deuxième réserve liée à l'élargissement réside dans la structure encore fragile de la Communauté européenne. Celle-ci a amorcé depuis l'Acte unique un renforcement de ses processus décisionnels devant permettre la réalisation des objectifs du marché unique et, à terme, la création de l'Union européenne. L'élargissement de la Communauté aux pays de l'AELE, qui participe d'un intérêt réciproque, ne doit pas se faire au détriment de l'approfondissement. Le Président du Groupe, Leo Tindemans, le rappelle dans le rapport d'activité du Groupe en 1992: «Fidèle à ces engagements, le Groupe du PPE désire faire évoluer le processus d'Union vers une organisation fédérale du continent, fondée sur des institutions démocratiques et efficaces. Pour le Groupe du

PPE, l'Union européenne est une entreprise historique destinée à consolider la paix et à réunir dans la solidarité l'Europe. De ce fait le Groupe du PPE est favorable à l'adhésion de tout pays démocratique suivant les dispositions du traité. Mais l'élargissement ne peut se faire au détriment de l'approfondissement⁵⁵⁶.»

Le Groupe du PPE estime qu'il serait prématuré de conclure les négociations avec les pays candidats à l'adhésion avant que la totalité des objectifs consignés dans l'Acte unique ne soit réalisée. Fernand Herman a tendance à dramatiser la situation: «Le moment de la vérité approche: ou la Communauté s'approfondit ou elle disparaît car, dans ses structures actuelles, elle ne pourrait pas survivre à son élargissement⁵⁵⁷.»

Dans son programme adopté au cours de son neuvième Congrès à Athènes, du 11 au 13 novembre 1992, le Parti Populaire Européen réaffirme que «le renforcement des institutions de la Communauté est bien la condition nécessaire – mais non suffisante – de la réussite des futurs élargissements. Un débat et une décision d'ensemble sur les modifications institutionnelles exigées par l'élargissement de la Communauté devraient précéder et non pas suivre les négociations d'adhésion⁵⁵⁸.»

Au cours du débat sur le traité de Maastricht, Leo Tindemans exprime à nouveau la position du Groupe du PPE par rapport à l'élargissement: «Pas d'élargissement donc tant qu'une Constitution pour l'Europe n'aura pas été adoptée, une Constitution définissant la structure à venir de l'Union européenne, son caractère démocratique, confirmant qu'elle entend être une union de droit, en précisant ce que cela implique: l'acceptation, en tant que principes fondamentaux, de la subsidiarité et de la solidarité, une définition claire de la finalité de l'Union européenne ainsi que des droits de l'homme tels que nous le concevons⁵⁵⁹.»

Mais après le «non» danois au traité de Maastricht, les Douze préfèrent éviter la discussion sur le renforcement de la Communauté pour ne pas inquiéter l'opinion publique des pays candidats et celle des pays membres. Les Conseils européens de Lisbonne (26-27 juin 1992) et d'Édimbourg (11-12 décembre 1992) donnent le feu vert à l'ouverture des négociations d'adhésion avec les pays qui ont déposé leur candidature et pour lesquels la Commission a rendu un avis favorable.

Le Parlement européen, qui, depuis l'Acte unique, doit rendre un avis conforme avant toute adhésion, entame un important débat sur l'élargissement et la dimension de la future Union européenne. Son rapport sur la conception et la stratégie de l'Union européenne dans la perspective de l'élargissement du 20 janvier 1993⁵⁶⁰ et la préparation de ses avis conformes en vue de l'adhésion de l'Autriche, de la Suède et de la Finlande, donnent lieu à une vaste et retentissante discussion qui replace le Parlement au centre du débat institutionnel. Le message du

Parlement aux négociateurs est fort: si l'adhésion doit se faire sur la base du traité de Maastricht, il faut aussi réformer les institutions. Cela passe par davantage d'efficacité et de démocratie dans l'application stricte du principe de subsidiarité. Jean-Louis Bourlanges souligne que la Communauté à seize, vingt ou vingt cinq membres ne peut pas fonctionner comme une Communauté à douze. Les institutions communautaires doivent s'engager sur la voie de l'adaptation institutionnelle en faisant prévaloir des solutions communautaires⁵⁶¹. Fernand Herman avertit que «ce n'est pas le hasard si les deux pays qui sont les plus opposés à la construction d'une Europe supranationale, fédérale, sont non seulement ceux qui n'ont pas ratifié Maastricht, mais sont surtout ceux qui veulent le plus intensément, le plus rapidement, l'élargissement le plus large possible. [...] Ils sont pour l'élargissement parce que, pour eux, c'est un début de réalisation de l'Europe selon leurs désirs, c'est-à-dire une Europe sans pouvoir, une Europe simple zone de libre-échange⁵⁶²».

Le Parlement adopte, au cours des négociations d'adhésions, plusieurs résolutions qui vont dans ce sens⁵⁶³. Lorsque celles-ci s'achèvent, les pays adhérents s'engagent à reprendre l'acquis communautaire, y compris le traité de Maastricht. Le Parlement maintient sa position favorable à l'élargissement en décembre 1993⁵⁶⁴ et février 1994⁵⁶⁵.

Le Groupe du PPE vote en faveur de l'adhésion des trois pays

Lors des débats qui, au sein du Groupe, préparent la décision finale que celui-ci doit prendre en vue de l'avis conforme du Parlement européen, le Président Tindemans regrette que la décision sur l'élargissement soit prise sans les réformes nécessaires et que la discussion en soit reportée à la Conférence intergouvernementale de 1996. S'il est politiquement et diplomatiquement inconcevable de dire non aux pays candidats, il ne peut être question d'accepter d'autres pays avant de connaître les résultats de 1996. Leo Tindemans invite les députés européens «à dire oui à l'adhésion et commencer à mener une action, dès demain, afin que 1996 soit l'année de la percée décisive⁵⁶⁶».

Finalement, le Parlement renonce à ajourner le débat, comme cela avait été proposé par un groupe de députés, y compris du Groupe du PPE⁵⁶⁷, et à ouvrir une crise qui aurait constitué un geste de méfiance à l'égard des pays candidats. Disposant de son droit d'avis conforme, le Parlement se prononce définitivement en faveur de l'adhésion des quatre pays candidats le 4 mai 1994⁵⁶⁸.

Après un débat passionné, le Groupe du PPE avait décidé, lors de sa réunion du 20 avril par un vote favorable de 77 voix contre 23, de voter en faveur de l'avis conforme. Cette décision, largement majoritaire, a été facilitée par une lettre adressée au Groupe par le Chancelier Helmut Kohl dans laquelle celui-ci apportait une série d'assurances sur l'engagement de la Présidence allemande de faire participer le Parlement européen à la réforme institutionnelle de 1996.

Troisième partie

**LE TEMPS DES REFONDATEURS
(1994-2009)**

Prologue

L'ÉVOLUTION DU GROUPE DU PPE DE 1994 À 2009 : UNE *SUCCESS STORY*

Les quinze années qui s'écoulent sur la période 1994-2009 voient la construction européenne prendre un essor quantitatif d'une ampleur inédite.

Alors que la Communauté européenne a mis vingt-deux années pour passer de six États à neuf, (1950-1972), elle ne mettra que treize années pour passer de douze à vingt-sept (1994-2007).

Le Groupe du PPE, qui compte 121 membres avant les élections de 1994, passe à 157 en juillet 1994, 201 en mai 1999, 233 en juillet 1999, 268 en juillet 2004, 289 en janvier 2008. Dans le même temps, le nombre des Chefs de délégation du Groupe passe de 15 en 1994 à 30 en 2008. Cette «inflation» ne touche pourtant pas la Présidence du Groupe, organe collégial et supranational de direction quotidienne placé sous l'autorité du Président du Groupe: la Présidence compte 8 membres en 1994 (Présidence de Wilfried Martens) et 11 en 2007 (Présidence de Joseph Daul). La croissance numérique du Secrétariat, qui passe de 134 personnes en 1994 à 267 en 2008, marque la même amplitude puisque le nombre des postes mis à disposition des groupes politiques par le Secrétariat général du Parlement est calculé selon une clé fixe en rapport avec le nombre de députés et de nationalités représentées.

Le Groupe du PPE-DE est devenu, depuis 1999, le premier groupe du Parlement et le seul comptant des députés issus de l'ensemble des États membres. L'écart avec le Groupe Socialiste est conforté en 2004 avec l'arrivée des 10 nouveaux États membres, puis celle des Bulgares et des Roumains en 2007. En mai 2008, le Groupe du PPE-DE dispose d'une avance de 71 membres sur son principal concurrent, le Groupe Socialiste alors qu'en 1994 celui-ci le devançait de 41 députés.

Au regard de cet essor quantitatif et des nouveaux défis qui surgissent dans l'histoire du continent, on comprend alors en quoi les membres du Groupe furent des refondateurs et firent face aux

événements qui transformèrent le destin de l'Europe et la configuration du Groupe.

En 1994, les douze membres de l'Union européenne commencent à appliquer le traité de Maastricht mis en vigueur le 1^{er} novembre 1993. Les élections de juin 1994 n'apportent pas encore de changements visibles dans l'Institution parlementaire. Si l'avis conforme pour l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède vient d'être voté, les députés de ces pays n'intégreront le Parlement qu'au 1^{er} janvier 1995, date d'entrée en vigueur des traités d'adhésion. La perspective de faire entrer dans l'Union les jeunes démocraties d'Europe centrale et orientale n'est pas encore précisée: en juin 1993, le Conseil européen de Copenhague vient seulement de fixer les critères à remplir par d'éventuels candidats. Ceux-ci sont avant tout à la recherche de la stabilité politique et de la sortie de la douloureuse crise de transition économique du postcommunisme.

Le Groupe du PPE, sous l'impulsion politique du Chancelier Helmut Kohl, principal architecte de la recomposition du centre-droit en Europe pendant son mandat de Chancelier qu'il exerce jusqu'en octobre 1998, est le grand bénéficiaire de la réunification du continent. L'action de prospection politique menée par le PPE, et plus particulièrement par Wilfried Martens qui cumule, de 1994 à 1999, les fonctions de Président du Parti et du Groupe parlementaire, est déterminante. Hans-Gert Poettering, d'abord en tant que premier vice-Président du Groupe de 1994 à 1999 puis Président de 1999 à 2007, est le troisième protagoniste de cette *success story* du PPE.

Parallèlement aux événements qui bouleversèrent l'Europe entre 1994 et 2009, les membres «refondateurs» du Groupe du PPE participent activement à sa reconfiguration. Le Groupe, à l'origine très fortement imprégné de la mouvance démocrate-chrétienne, accueille, au fur et à mesure des élargissements, des familles politiques venues des diverses nations européennes. Ces dernières étant plus ou moins proches idéologiquement de la Démocratie chrétienne, le Groupe doit trouver le moyen d'harmoniser les différents courants de centre-droit, afin d'obtenir une famille politique européenne forte et homogène, dont les valeurs et les idées s'adaptent aux évolutions de l'Europe à l'aube du XXI^e siècle.

Au cours de cette période, le Groupe sera appelé à favoriser la synthèse entre les divers courants et traditions de la droite européenne.

Il sera néanmoins, dans cet effort de synthèse, confronté à un dilemme: comment concilier les valeurs traditionnelles des Démocrates-Chrétiens historiques, notamment l'objectif d'une Europe fédérale, avec une stratégie qui vise à englober dans le Groupe, en tant que

partenaires associés, des forces traversées de pulsions eurosceptiques?

En d'autres mots, la décision stratégique prise par le Groupe le 15 juillet 1999 de porter dorénavant le nom de «Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrate-Chrétien) et des Démocrates Européens (PPE-DE)» pour tenir compte de la position des Conservateurs britanniques, auxquels se joindront en 2004 les Tchèques de l'ODS, a-t-elle été un simple *aggiornamento* ou bien le signal d'une mutation génétique irréversible?

Chapitre XXX
**LE GROUPE DU PPE
SOUS LA PRÉSIDENTCE
DE WILFRIED MARTENS (1994-1999)**

Les nouveaux élus au Groupe en juin 1994

Les quatrièmes élections directes du Parlement européen ont lieu du 9 au 12 juin 1994. Le Groupe du PPE compte 157 membres sur 567 députés contre 121 sur 518 députés en 1989, et se situe toujours en seconde position derrière le Groupe Socialiste.

La délégation allemande est de nouveau largement en tête avec 47 députés CDU-CSU sur 99 représentants allemands. Parmi les nouveaux parlementaires, quatre en particulier entament une solide carrière au Groupe. Werner Langen, élu du Land de Rhénanie Palatina, est extrêmement présent et se consacre aux dossiers économiques et monétaires ainsi qu'au thème de la Turquie. Il deviendra Chef de la délégation allemande en 2007 en remplacement de Hartmut Nassauer. Ce dernier est également élu en 1994. Juriste, juge et avocat, ancien ministre de l'Intérieur du Land de Hesse, méticuleux et pondéré, il sera rapporteur à de multiples reprises à la commission des libertés publiques. Chef de la délégation allemande qu'il coprésidera avec le Bavarois Markus Ferber, il sera élu vice-Président du Groupe en 2007, chargé des travaux parlementaires. Markus Ferber, issu de la génération suivante, puisqu'il est né en 1965, entre au Parlement pour la région d'Augsburg en Bavière à l'âge de vingt-neuf ans. Son euroréalisme et ses compétences budgétaires se refléteront dans ses interventions dans lesquelles ses électeurs conservateurs de Bavière se retrouveront. Enfin, Bernd Posselt, né en 1956, qui a fondé et présidé le mouvement de jeunesse de l'Union paneuropéenne, a été l'assistant d'Otto von Habsburg au Parlement européen. Élu de la CSU, très actif dans la défense des intérêts des «personnes déplacées» à l'issue de la deuxième guerre mondiale, Bernd Posselt est une personnalité directe et indépendante. Grand défenseur de Strasbourg comme siège du Parlement européen, il se présente aussi comme un *backbencher*, un député de base vigilant sur les droits individuels des parlementaires.

La délégation espagnole fait également une percée et, avec 30 élus, tous issus du Partido Popular, sauf Concepció Ferrer I Casals, élue de

l'UDC catalane et Josu Jon Imaz San Miguel, élu du PNV basque, s'affirma comme la seconde délégation du Groupe en termes numériques. Carmen Fraga Estévez restera au Parlement de 1994 à 2002, date à laquelle elle rejoint Madrid pour occuper une haute fonction dans le secteur de la pêche. Fille de Manuel Fraga Iribarne, fondateur de l'Allianza Popular et longtemps Président de la région de Galicia, Carmen Fraga Estévez commence une carrière d'administrateur au Groupe des Démocrates Européens puis du PPE avant d'être élue. Elle se spécialise dans les questions de la pêche et devient vice-Présidente du Groupe en 1999. Gerardo Galeote a été également fonctionnaire du Groupe du PPE avant de rejoindre le rang des élus après avoir milité activement au sein du Partido Popular espagnol depuis sa fondation. Réélu en 1999 puis en 2004, Gerardo Galeote sera un Chef de délégation présent et pugnace dans la défense des intérêts de ses membres et aussi actif dans le processus d'élargissement du Groupe à de nouvelles forces de centre-droit. Il préside la commission de développement régional depuis 2004 et a succédé à Joseph Daul dans l'importante fonction de Chef de la Conférence des Présidents de commission du Parlement européen.

Íñigo Méndez de Vigo avait déjà accédé au Parlement européen en 1992. Ce juriste, cultivé, lettré, courtois et polyglotte se partage entre Madrid, où il enseigne le droit européen, Bruxelles et Strasbourg, où il déploie tous ses talents d'orateur et de négociateur: d'abord au sein de la délégation du Parlement pour la Charte des droits fondamentaux, qu'il préside, puis dans la même fonction à la Convention sur l'avenir de l'Europe, enfin comme représentant du Parlement européen à la Conférence intergouvernementale qui négocie le traité de Lisbonne. Coordinateur PPE de la commission institutionnelle, Íñigo Méndez de Vigo, comme son ancien mentor Marcelino Oreja Aguirre, sait faire partager à ses collègues à la fois ses passions européennes et ses appels au pragmatisme quand les négociations conduisent à un résultat, même modeste, pour l'Europe.

Ana Palacio Vallelersundi a représenté avec sa sœur Loyola de Palacio Vallelersundi, qui fut elle-même tête de liste du Partido Popular espagnol aux élections européennes de 1999, puis immédiatement nommée vice-Présidente de la Commission européenne, le fer de lance au féminin de la «génération Aznar» en politique espagnole et européenne. Énergique et courageuse, Présidente de la commission juridique, réélue en 1999, Présidente de la Conférence des Présidents de commission, Ana Palacio Vallelersundi est devenue ministre des Affaires étrangères d'Espagne en juillet 2002, poste qu'elle occupa jusqu'en mars 2004, et a rejoint par la suite la Banque mondiale. Ana, née en 1948, et Loyola née

en 1950, filles du marquis de Matonte, ont incarné l'aile moderne et libérale de la droite espagnole, et ont exprimé dans leur engagement la confiance qu'elles portaient à l'avenir européen de l'Espagne.

José Manuel García-Margallo y Marfil est un parlementaire expérimenté qui fut élu au Cortes de 1977 à 1994, avant de suivre au Parlement européen de 1994 à 2009 les affaires économiques et monétaires. Compétent et précis comme son collègue Salvador Garriga Polledo, élu également sans discontinuité depuis 1994 et coordinateur de la commission des budgets, il a, avec ce dernier, efficacement défendu l'accès de l'Espagne aux fonds structurels européens.

José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra a déjà, à trente-neuf ans, une expérience solide des questions européennes. Sa formation de juriste et de diplomate le conduit à la Commission où il exerce des fonctions aux cabinets des commissaires espagnols démocrates-chrétiens Abel Matutes et Marcelino Oreja Aguirre. Réélu en 1999 et en 2004, il joue un rôle actif à la commission des affaires étrangères et dans les relations avec les pays d'Amérique centrale et latine. Il prend la succession de Carmen Fraga Estévez à la vice-Présidence du Groupe de 2002 à 2004.

La délégation espagnole, devenue deuxième en nombre du Groupe, se substitue dans cette position à la Démocratie chrétienne italienne qu'elle occupait depuis la création du Groupe.

La délégation britannique avec dix-neuf députés est loin de son score potentiel et occupe la troisième place. Sa composition est pratiquement identique à celle des membres qui avaient rejoint le Groupe en avril 1992 et s'enrichit de l'arrivée de deux nouveaux parlementaires qui conserveront leur mandat jusqu'en juillet 2009, Robert Sturdy et Giles Chichester.

Les treize députés français issus de la liste conduite par Dominique Baudis regroupent les élus de l'UDF incluant les deux tendances, libérale et démocrate-chrétienne, qui ont constitué en 1974 le socle de la famille politique fondée par Valéry Giscard d'Estaing. Pierre Bernard-Reymond, ancien ministre des Affaires européennes, déjà membre du Groupe de 1984 à 1986, maire de Gap, l'une des plus hautes communes de France dans les Alpes provençales, et Bernard Stasi, maire d'Épernay, capitale de la champagne viticole, ancien ministre respecté et écouté dans son engagement constant en faveur des droits de l'homme en France et dans le monde, rejoignent Dominique Baudis, Nicole Fontaine et Jean-Louis Bourlanges, déjà élus en 1989 au titre de la famille démocrate-chrétienne.

Françoise Grossetête, élue municipale de Saint-Étienne, l'une des capitales de la région Rhône-Alpes, Jean-Pierre Raffarin et André Soulier représentent le Parti Libéral qui avait fait mouvement vers

le Groupe du PPE à l'initiative de Valéry Giscard d'Estaing en décembre 1991.

Françoise Grossetête va occuper une place croissante au sein du Groupe tant sa connaissance des dossiers, sa combativité dans la défense de ses positions et sa disponibilité à assumer toutes les tâches qui lui sont confiées font d'elle une parlementaire incontournable. Particulièrement active dans les dossiers liés à l'environnement et à la santé, elle se verra attribuer, au titre de sa vice-Présidence du Groupe de 1999 à 2007, tout au long de la Présidence de Hans-Gert Poettering, la fonction délicate et stratégique de « whip » du Groupe, chargée des travaux parlementaires et de la conciliation. Elle développe dans cette position une énergie constante et comparable à celle déployée par sa collègue qui l'a précédée dans cette fonction, Ria Oomen-Ruijten, de 1992 à 1999, sous les Présidences de Leo Tindemans et Wilfried Martens.

Quant à Jean-Pierre Raffarin, nommé Questeur du Parlement européen, il quitte le Groupe en mai 1995 pour participer au gouvernement d'Alain Juppé. Il deviendra Premier ministre de Jacques Chirac de mai 2002 à mai 2005. Dans cette fonction, il continuera à manifester son intérêt et sa sympathie à l'égard du Groupe en participant le 1^{er} juillet 2003 à la cérémonie du 50^e anniversaire du Groupe du PPE-DE. André Soulier lui succédera au poste de Questeur. Un autre membre de la famille libérale, André Fourçans, spécialiste des questions économiques et monétaires, déjà membre du Groupe Libéral dans la précédente législature, rejoindra le Groupe du PPE en avril 1996.

La délégation italienne est décimée et morcelée en juin 1994, elle compte 12 députés dont 8 du PPI, héritier de la DCI, 3 du Patto Segni, 1 représentant du Parti sud-tyrolien Michl Ebner. Deux Démocrates-Chrétiens historiques Pier Antonio Graziani et Pierluigi Castagnetti assumèrent la délicate mission de représenter leur famille politique déclinante au sein du Groupe, le premier en tant que vice-Président du Groupe de 1994 à 1999, le second comme Chef de la délégation italienne. Pier Antonio Graziani, ancien directeur du journal *Il Popolo* et sénateur, défendit avec conviction, souvent avec colère, la position du Parti populaire italien face aux assauts répétés et victorieux de Forza Italia. Ni lui ni Pierluigi Castagnetti, dont le style plus diplomate lui permit de conserver une grande capacité de dialogue et d'écoute au sein du Groupe, ne purent faire obstacle à l'adhésion des élus de Forza Europa au Groupe le 9 juin 1998. De cette délégation éradiquée par l'éclatante victoire de Silvio Berlusconi en juin 1999, ne résistèrent que Michl Ebner, régulièrement réélu au Sud-Tyrol, et Carlo Casini qui retrouva sa place au Groupe en 2006 sous l'étiquette de l'Union des

Démocrates-Chrétiens et des Démocrates du centre, petite formation appartenant à la majorité de Silvio Berlusconi.

Les dix Néerlandais du CDA, les neuf Grecs de la Nea Demokratia, les sept Belges du PSC et du CVP, les quatre Irlandais du Fine Gael, les trois Conservateurs danois, les deux Luxembourgeois et l'unique représentant portugais Francisco António Lucas Pires complètent ce panorama des douze nationalités présentes au Groupe. La plupart de ces députés sont déjà issus du Parlement précédent, à l'exception de Wim van Velzen, Président du Parti CDA, qui occupera des fonctions importantes au Groupe de 1994 à 2004 dans sa politique d'élargissement aux partis d'Europe centrale et orientale. La délégation hellénique compte également des nouveaux membres dont Georgios Dimitrakopoulos, qui sera réélu en 1999 et 2004 et déploiera une grande activité dans le domaine des relations internationales et institutionnelles. Antonios Trakatellis est également élu sous ces trois législatures. Docteur en médecine et ancien recteur de l'université de Thessalonique, ce scientifique mettra régulièrement son autorité dans la balance lorsque le Groupe aura à discuter des thèmes sensibles de la politique de l'environnement et de la bioéthique. Enfin, le Groupe peut s'honorer de la participation de Nana Mouskouri, mondialement connue pour ses talents de chanteuse, qui aura l'occasion à plusieurs reprises de faire bénéficier ses collègues de son art à l'occasion de manifestations commémoratives.

En janvier 1995 viendront s'y joindre les six Autrichiens de l'Österreichische Volkspartei (ÖVP) et les six Suédois de deux partis, le Moderata Samlingspartiet et le Kristdemokratiska Samhällspartiet (KDS) ainsi que les quatre députés finlandais du Kansallinen Kokoomus. Le Groupe compte alors 173 députés.

Reinhard Rack, originaire de Styrie, professeur de droit constitutionnel, exercera son mandat de 1995 à 2009. Le Groupe écoute attentivement les avis de ce juriste posé et expérimenté. Charlotte Cederschiöld est devenue également l'une des parlementaires issue des nouveaux États de Scandinavie rapidement appréciée par ses collègues. Cette élue de Stockholm, qui parle avec autant d'aisance l'anglais, l'allemand et le français, a notamment été membre de la Convention sur la Charte des droits fondamentaux et vice-Présidente du Parlement de 2002 à 2004. Elle a été réélue au Parlement de 2004 à 2009. Sa compatriote, Margaretha af Ugglas qui a été ministre des Affaires étrangères de Suède de 1991 à 1994, s'engageant activement dans la préparation de l'entrée de son pays dans l'Union européenne, présidera la délégation suédoise au sein du Groupe.

Le Président du Parti prend la direction du Groupe (juillet 1994)

Il faut maintenant choisir le Président. Leo Tindemans, Président sortant, est à nouveau candidat. Mais il lui faut désormais compter avec son collègue de Parti, et «éternel rival» dans la politique belge, Wilfried Martens, qui dispose d'un avantage supplémentaire, celui de présider le Parti.

Wilfried Martens évoque dans ses *Mémoires* les conditions dans lesquelles il fut élu à la tête du Groupe. Il ne cache pas le fort soutien personnel que lui apporte Helmut Kohl, ni le rôle du Chancelier allemand dans l'évolution du Groupe: «Kohl avait son point de vue sur le cours des choses dans le Groupe et au Parlement. Pendant des années, il avait soutenu Egon Klepsch, mais en 1994, quand celui-ci cessa de présider le Parlement européen, il avait estimé que la carrière politique d'Egon Klepsch était terminée. Il n'était pas non plus des mieux disposés vis-à-vis de Leo Tindemans. En 1992, Helmut Kohl avait fait savoir qu'il n'approuvait pas la candidature de celui-ci comme Chef du Groupe parlementaire. Qu'il ait quand même été élu lui avait déplu, et dès que l'occasion s'en présenta, il fit jouer son influence. À la Chancellerie de Bonn, Helmut Kohl avait organisé une réunion consacrée à l'élection du nouveau Chef de Groupe. [...] À cette occasion, le message de Helmut Kohl avait été clair: ce n'est pas Leo Tindemans, c'est moi (Wilfried Martens, Ndlr) qui devais diriger le Groupe parlementaire⁵⁶⁹.»

La délégation belge est alors chargée de se déterminer en faveur de l'un de ces deux candidats, ce qu'elle fit le 7 juillet 1994. Elle s'exprime à la majorité pour Wilfried Martens après de douloureuses discussions internes révélant les déchirements et les états d'âme de ses membres. Il n'était en effet pas aisé de choisir entre le Président sortant, Leo Tindemans, ancien Premier ministre, ancien Président du PPE, Européen fervent et respecté et son compatriote Wilfried Martens, lui aussi longtemps Premier ministre de Belgique, Président en fonction du PPE et européen tout aussi fervent et respecté...

Après cette préinvestiture de la délégation belge, Wilfried Martens est élu le même jour Président du Groupe avec 118 voix sur 136 exprimées.

La mission stratégique du nouveau Chef de Groupe, qui cumulait dès lors et pour la première fois ses fonctions avec celle de Chef du Parti PPE, fut principalement de faire gagner le PPE: «Ma tâche consistait désormais à renforcer notre pouvoir. Avec qui pouvions-nous nous embarquer pour faire aboutir au mieux nos priorités? Concrètement, il s'agissait de conquérir le pouvoir politique au Parlement européen et

cela au détriment des Socialistes. C'était surtout primordial pour les Allemands. Les personnalités les plus influentes y étaient convaincues de l'importance de cet objectif et croyaient que je pourrais rapidement le réaliser. Il fallait maintenant mettre en pratique le plus possible ce pour quoi on avait si rudement combattu à Maastricht. La Présidence cumulée du Parti et du Groupe – très conforme à la conception de Helmut Kohl et de tradition constante en Allemagne – devait y aider. Pendant mes cinq ans de mandat, j'ai pu faire grandir le Groupe; il est passé de 157 à 201 membres, soit un tiers de plus⁵⁷⁰.»

Une Présidence largement renouvelée

La Présidence qui est élue le 5 juillet marque un fort renouvellement de la direction du Groupe. Seule Ria Oomen-Ruijten conserve sa vice-Présidence ainsi que les fonctions qui lui étaient confiées dans la Présidence Tindemans. Il était admis que Ria Oomen-Ruijten avait acquis une expérience et un savoir-faire dans la responsabilité des travaux parlementaires qui étaient reconnus par beaucoup de membres. Il faut faire preuve à la fois de dynamisme, de mobilité, de diplomatie et de persévérance, et, en fin de compte, d'une certaine autorité, pour assumer la responsabilité de la distribution du temps de parole en plénière à Strasbourg, coordonner les whips, assurer auprès du Président une présence constante et vigilante au Groupe comme en session. Les occasions de tension sur une manœuvre de procédure venant des autres groupes sont fréquentes. Les affrontements internes au sein même du Groupe à la veille d'un vote sur la liste des amendements à un rapport doivent faire l'objet d'un arbitrage qui conduit à l'unité du Groupe, condition de son efficacité. Le goût de la négociation, l'aisance dans les contacts personnels servis par l'usage de quatre langues, une vitalité certaine doublée d'une redoutable combativité sont autant d'atouts qui permettront à Ria Oomen-Ruijten de se maintenir à ce poste stratégique et exposé, de 1992 à 1999, en confiance directe avec deux Présidents néerlandophones.

Wilfried Martens lui rendra hommage ainsi: «La vice-Présidente Ria Oomen-Ruijten a été mon bras droit pour la direction du Groupe parlementaire. Nous avons collaboré dans une étroite et excellente entente. Elle avait la charge de l'organisation interne du Groupe (temps de parole, liste de vote, etc.)⁵⁷¹.»

La nouvelle Présidence est aussi marquée par l'élection comme premier vice-Président de Hans-Gert Poettering. C'est une confirmation et une nouvelle étape dans l'ascension de ce parlementaire qui entame son quatrième mandat au Parlement et qui, après s'être exercé dans des fonctions parlementaires classiques (coordinateur et Président de la

sous-commission sécurité) accède avec la confiance de sa délégation à des responsabilités politiques. Hans-Gert Poettering occupera un secteur clé: élargissement, Journées d'études et vie intérieure du Groupe. Les autres vice-Présidents désignés en 1994, Sir Henry Plumb, Panayotis Lambrias, Carlos Robles Piquer, Pier Antonio Graziani, se répartissent les secteurs correspondant à leurs aspirations: relations institutionnelles, informations, Amérique latine, États-Unis, etc. Edward Kellett-Bowman, deuxième membre britannique de la Présidence, sera le Trésorier.

Wilfried Martens exerça une Présidence empreinte de modération et pénétrée par l'art du compromis. L'expérience exceptionnelle qu'il acquit dans la vie politique belge, dont dix années à la tête du gouvernement, et son engagement au sein du Parti, lui permirent d'exercer son mandat à la tête du Groupe dès le premier jour en toute connaissance de cause.

Wilfried Martens a inscrit avec succès sa Présidence de Groupe dans une stratégie englobant à la fois l'élargissement de sa famille politique d'origine, la Démocratie chrétienne, aux autres forces modérées et conservatrices des anciens membres de l'Union. Il a favorisé en sa qualité parallèle de Président du Parti PPE le rapprochement et l'insertion progressive des partis émergents dans les nouveaux pays d'Europe centrale et orientale. Ce rôle de «recruteur» des jeunes formations de l'ère postcommuniste, partageant des valeurs similaires et capables de contribuer à l'avenir au développement de la construction de l'Union européenne élargie, a été pour le PPE et son Chef, une mission historique. Elle a contribué à la stabilisation et à la réorganisation de la démocratie dans une des régions d'Europe les plus fragiles, menacées par le retour aux tentations des nationalismes et des populismes. Le travail accompli par Wilfried Martens de 1994 à 1999 contribue à l'ampleur du succès que le Groupe connaîtra en juillet 1999, en se hissant pour la première fois depuis l'élection directe de 1979 à la première place au Parlement européen.

Dans ses *Mémoires*, le Président du Groupe évoque le rôle du Secrétariat sur lequel il s'est constamment appuyé pour assurer la gestion quotidienne du Groupe^a. Naturellement, Wilfried Martens a

a «Sur 160 collaborateurs, je pouvais vraiment faire appel à 20 d'entre eux; les autres étant surtout au service des (grandes) délégations nationales. Dans l'effectif des collaborateurs du Groupe, le Français Pascal Fontaine, a été pour moi un véritable *alter ego*. Il était comme moi un vétéran de la vieille Europe, dans le bon sens du terme. Son père avait été un proche conseiller de Jean Monnet; lui-même en avait été le dernier assistant. Nous partageons la même conception de l'avenir de l'Europe: la Communauté d'esprit était parfaite. Il était le rédacteur idéal pour mes discours, notamment parce qu'il était, au sein du Groupe, un des rares à bien connaître les classiques du mouvement chrétien-démocrate.

également pu compter durant sa période de Présidence sur la collaboration de Klaus Welle, qu'il avait nommé Secrétaire général du Parti PPE en 1994 et qui prit la direction du Secrétariat du Groupe le 8 février 1999.

Le risque mortel d'une concurrence à droite : la stratégie de riposte Kohl-Martens

Il fallait d'abord pour Wilfried Martens, installé à la tête du Groupe le 7 juillet 1994, faire face à la menace immédiate d'une concurrence sur la droite du Groupe et du Parti, menace venant de l'intérieur même du Parlement.

La DCI, Démocratie chrétienne italienne, l'un des deux piliers de la Démocratie chrétienne européenne depuis la guerre, s'est effondrée brutalement aux élections de juin 1994. Sa représentation passe de 27 membres, soit 23 % des membres du Groupe en 1989, à 12 membres en 1994 soit 8%. Un danger mortel menace alors le PPE: l'apparition d'une force politique et d'un groupe parlementaire concurrent sur sa droite, pôle d'attraction de mouvements politiques à tendance nationale et populiste, dans l'ancienne Europe comme dans la nouvelle. L'effondrement de la DCI minée par le clientélisme révélé par le scandale du Tagentopoli, et pâtissant de la désaffection à l'égard de tous les partis traditionnels en Italie incapables de mettre fin à l'instabilité politique et à la corruption, ouvre la voie à Forza Italia fondée par Silvio Berlusconi. Ses vingt-sept élus constituent d'abord un groupe presque mono-national au Parlement européen, Forza Europa^a. Puis, ils annoncent leur intention de se joindre aux élus français du RPR. Ceux-ci, en dépit de leur engagement électoral pris lors de leur participation à la liste commune UDF-RPR menée par Dominique Baudis, ne rejoignent pas le Groupe du PPE en juillet 1994 et maintiennent leur Groupe, le Rassemblement des Démocrates Européens (RDE). En juillet 1995, Forza Europa et le RDE fusionnent et deviennent le Groupe de l'Union pour l'Europe (UPE), troisième groupe du Parlement européen.

En effectuant la synthèse des Sommets du PPE et des réunions du Présidium, il a joué un rôle important pour le développement du Parti et du Groupe. Grâce à ses longs états de service, il était en effet capable de mettre en perspective les événements marquants. Le Britannique Edward Steen appartenait aussi au cercle restreint des collaborateurs travaillant tant pour le Parti que pour le Groupe. Comme la langue de travail de la politique européenne avait glissé du français vers l'anglais, il avait un rôle de plus en plus important comme traducteur et rédacteur de discours. » Dans Wilfried Martens, *Mémoires pour mon pays*, Bruxelles, Éditions Racine, 2006, p. 322-323.

a Le 15 décembre 1994, Enrico Ferri et Marilena Marin rejoignent le Groupe Forza Europa.

Wilfried Martens raconte comment il a eu, en tant que nouveau Président du Groupe, à faire face à cette situation politique délicate: «En vue des élections européennes de 1994, le RPR avait formé une liste commune avec l'UDF emmenée par le Chrétien-Démocrate Dominique Baudis. Les deux partis s'étaient engagés à ce que leurs élus rejoignent le Groupe du PPE. Cela avait fait l'objet d'un accord entre les Chefs des partis de l'époque, Jacques Chirac pour le RPR et Giscard pour son Parti Républicain qui, comme les Chrétiens-Démocrates, appartenait à l'UDF. À son Sommet de Bruxelles du 8 décembre 1993, le PPE avait marqué son accord, sur proposition du Président du CDS, Pierre Méhaignerie. Mais, le RPR n'a pas tenu parole^a. Ses europarlementaires se sont affiliés au "Rassemblement des Démocrates Européens" parce qu'ils voulaient garder leur propre groupe, avec tout ce que cela apporte: Président, collaborateurs, etc.»

L'été 1995 s'est donc présenté comme l'été de tous les dangers. Si la stratégie activée à Paris par Philippe Seguin, le Président du RPR, réussissait, le nouveau groupe pourrait attirer dans l'avenir les nouveaux partis sans tradition politique ancrée des pays d'Europe centrale et orientale. Le processus d'élargissement qui se dessinait alors pouvait donc voir affluer à l'UPE les Tchèques, Polonais, Hongrois et d'autres mouvements non encore fixés sur leur apparentement au PPE. Ne pouvait-on pas craindre également que les Conservateurs britanniques fassent mouvement hors du Groupe du PPE?

On mesure avec le recul historique combien il était nécessaire à ce moment de réagir efficacement et rapidement. L'intervention de Wilfried Martens, brillamment secondé au Parti PPE par Klaus Welle, fut déterminante.

Klaus Welle avait été remarqué par Wilfried Martens quand celui-ci, Président du PPE depuis 1990, préparait la mise à jour du programme de base du Parti. Le programme d'Athènes qui fut adopté par le Congrès des 11 et 12 novembre 1992 doit beaucoup aux contributions des partis du Benelux et au travail de synthèse effectué par un jeune collaborateur de la CDU, Klaus Welle.

Né en 1964, à Beelen, en Westphalie, Klaus Welle fut formé à Münster et à l'université de Witten Herdecke en sciences économiques et en management bancaire. Il intégra les cercles influents de la CDU au sein du service des études internationales et européennes. Son aptitude à intégrer tous les aspects stratégiques de la vie politique nationale et

a «Après mon intervention à la Convention de l'UMP à Paris, le 24 septembre 2005, le Président du Parti, Nicolas Sarkozy, s'est excusé pour ce qui s'était passé en 1994 et a confirmé l'engagement de l'UMP dans le PPE», dans Wilfried Martens, *Mémoires pour mon pays*, Bruxelles, Éditions Racine, 2006, p. 342.

internationale lui permit de contribuer rapidement aux travaux du PPE. Désireux de pouvoir compter durablement sur sa collaboration, Wilfried Martens l'engagea au Parti et le proposa au poste de Secrétaire général du Parti en 1994, à l'âge de trente ans, lors du départ de Thomas Jansen ^a.

Comment Wilfried Martens et Klaus Welle réussirent-ils à sortir de cette difficulté? La clé du déminage du dispositif imaginé à Paris par Philippe Seguin, activement relayé à Strasbourg et Bruxelles par le Président du Groupe RDE Jean-Claude Pasty, se trouvait en Italie. L'irruption de Silvio Berlusconi sur la scène politique italienne fut d'abord observée au PPE avec circonspection. Wilfried Martens savait que la grande majorité des électeurs traditionnels de la DCI avait voté pour le nouveau mouvement politique Forza Italia mais, selon Wilfried Martens, «c'était surtout la personne de Berlusconi qui constituait l'obstacle en Italie aussi. Et personne dans le groupe, certainement pas parmi les Italiens, n'était prêt à faciliter un rapide rapprochement. [...] Pourtant Berlusconi cherchait à entrer en contact avec le PPE. C'est ainsi que je l'ai rencontré pour la première fois en juillet 1994. [...] C'est pourquoi j'ai pris, seul, l'avion pour une entrevue privée dans sa maison de Milan. Ce fut une rencontre bon enfant où nous avons parlé de la perspective de voir Forza Italia se joindre à notre famille politique. Provisoirement, les choses en restèrent là [...]».

Pourtant, malgré son appartenance depuis 1995 au Groupe de l'Union pour l'Europe, Forza Italia continuait à souhaiter une collaboration plus étroite avec le Groupe du PPE.

Wilfried Martens continue: «À partir de mi-1997, une rencontre formelle fut organisée tous les mois dans la semaine de la session plénière à Strasbourg entre le Chef de délégation Claudio Azzolini et le vice-Président du Groupe du PPE Hans-Gert Poettering, le parlementaire européen espagnol Gerardo Galeote et le Chef de la délégation PPI Pierluigi Castagnetti ⁵⁷².»

Les événements se précipitent à la fin de 1997: «Le vendredi de la session plénière de Strasbourg, je lus par hasard dans un journal local qu'un nouveau Parti européen allait être fondé par Forza Italia avec les néo-Gaullistes du RPR. Un choc pour Hans-Gert Poettering assis à mes

a C'est tout naturellement que Wilfried Martens, par la suite, le nomma, le 8 février 1999, Secrétaire général du Groupe du PPE en remplacement de Mário David, poste qu'il occupa encore sous la Présidence de Hans-Gert Poettering jusqu'au 1^{er} janvier 2004. Il fut alors nommé Directeur général du Parlement européen puis il accompagna Hans-Gert Poettering à la Présidence du Parlement européen en janvier 2007 en tant que Directeur de cabinet. Klaus Welle continuera sa fulgurante ascension au sein de l'Institution en succédant, à l'âge de quarante-quatre ans, à Harald Rømer, au poste de Secrétaire général du Parlement européen à partir du 15 mars 2009.

côtés et moi-même. La création d'une nouvelle formation sur notre droite représentait une réelle menace pour l'avenir du PPE car il ne fallait pas sous-estimer le pouvoir d'attraction de la nouvelle formation sur nos partis membres présents et futurs. Cela risquait en outre d'anéantir les efforts du PPE pour s'élargir à des partis d'une sensibilité proche de la nôtre. [...] Le projet existait bel et bien à en juger par la conférence de presse commune tenue le 18 décembre 1997 par Berlusconi et le Président du RPR Philippe Seguin pour annoncer la création de l'«Union pour l'Europe». Il était évident que le PPE devait passer à la contre-offensive. Il fallait d'abord établir une relation durable avec Forza Italia. Après cela, une alliance avec les néo-Gaullistes devrait sensiblement renforcer notre représentation en France⁵⁷³.»

Les « conversations au bungalow » du 24 mars 1998 et l'adhésion de Forza Italia au Groupe le 9 juin 1998

Les membres du Groupe UPE avaient annoncé que ce nouveau parti, Union pour l'Europe, serait officialisé au printemps 1998. Helmut Kohl prit l'initiative et réunit, le 24 mars, les principaux responsables du PPE dans son bungalow situé au bord du Rhin à Bonn. Trois Premiers ministres en exercice, José María Aznar, Jean-Luc Dehaene et Jean-Claude Juncker, l'ancien Premier ministre suédois Carl Bildt et le Président de la CSU Theo Waigel s'y retrouvèrent avec Wilfried Martens. Sur la base d'une note rédigée par Klaus Welle, la stratégie fut dessinée pour le long terme et permettait également d'offrir une alternative à Silvio Berlusconi^a.

a Compte tenu de l'importance de ces « conclusions du bungalow » pour le développement ultérieur du PPE, elles ont été publiées dans les *Mémoires* de Wilfried Martens, p. 316-317. À l'époque, elles n'étaient pas destinées à des tiers mais, comme leurs objectifs ont presque entièrement été réalisés, leur caractère confidentiel est aujourd'hui dépassé.

1 Nous avons besoin d'un PPE qui, sur la base de ses principes fondateurs, soit ouvert à l'adhésion de nouveaux partis et à la collaboration, dans le cadre du Groupe du PPE, avec des parlementaires ayant des idées proches des nôtres. Ces principes fondateurs sont une vision chrétienne de l'homme, une doctrine européenne (l'Europe « communautaire » et le principe de subsidiarité) ainsi que l'économie sociale de marché.

2 Après son extension des dernières années, le PPE est devenu un vaste mouvement politique de partis populaires d'origines géographique, historique et culturelle diversifiées. Nous ne sommes plus seulement des Chrétiens-Démocrates (chrétiens-sociaux) mais aussi des Conservateurs et des Centristes-Libéraux.

3 Le PPE doit rester la force décisive. Si nous maintenons la formation telle qu'elle se présente aujourd'hui, nous n'aurons pas de majorité. Nous devons envisager de nouvelles adhésions. En outre, un Parti européen ne peut plus limiter ses membres à des partis de l'Union européenne. C'est pourquoi nous devons accepter dans le PPE les partis frères des pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'Union.

Wilfried Martens évoque cette rencontre déterminante: «Le but était de mettre sur pied une stratégie pour renforcer structurellement le PPE. C'est pourquoi il fallait nécessairement que Forza Italia et le RPR puissent accéder à notre famille. Il fallait aussi à terme réaliser la fusion entre le PPE et l'UDE (Union démocratique européenne) et pour nous doter d'une organisation plus réactive élargir les Sommets du PPE. Après l'implosion de la Democrazia Cristiana, il fallait combler le vide politique en Italie; il n'y avait qu'un réel candidat pour y parvenir: Forza Italia. En France, les néo-Gaullistes s'étaient, sous l'impulsion du Chef du Parti Alain Juppé et avec le soutien du Président Jacques Chirac, débarrassés des eurosceptiques et étaient sur le point de nous rejoindre.»

La question fut tranchée le 7 mai à Dublin. À l'invitation du Fianna Fail, composante irlandaise de l'UPE, devait se tenir la constitution officielle du parti Union pour l'Europe. L'absence de Silvio Berlusconi à Dublin fut le signal fort que le PPE saisit aussitôt: «En délégation officielle à laquelle appartenaient aussi Hans-Gert Poettering comme vice-Président et Mário David comme Secrétaire général, nous nous sommes envolés pour Milan. Un hélicoptère de Berlusconi nous attendait à l'aéroport pour nous conduire jusqu'à sa villa. Il nous fit part sans fioriture de son accord personnel et définitif. L'accord fut fixé sur des photos⁵⁷⁴.»

4 Si le parti «Union pour l'Europe» voit le jour, cela pourrait avoir de grandes conséquences et représenter un énorme risque. Nous sommes tous d'accord pour l'éviter.

5 Pour prévenir la création d'un parti UPE, nous pouvons à court terme prendre une série d'initiatives importantes:

a) poursuivre et renforcer la collaboration avec les europarlementaires conservateurs britanniques;

b) convaincre le RPR d'appliquer leur accord de 1994, c'est-à-dire de faire entrer leurs europarlementaires dans le Groupe du PPE (ou y être apparentés). À la demande du RPR, il faudra rendre possible son adhésion comme parti membre du PPE;

c) encourager la formation en Italie d'un parti du centre pour garder avec nous les anciens électeurs de la DC. Si les europarlementaires de Forza Italia sont – en délégation nationale ou à titre individuel – disposés à entrer dans le Groupe du PPE, le Groupe devra en décider à la majorité;

d) aux Sommets du PPE, inviter aussi les leaders de l'opposition appartenant à des partis membres du PPE et à des partis qui collaborent avec le PPE. De cette manière se forment des liens politiques et personnels qui peuvent contrer le risque de susciter un Parti européen concurrent.

6 Le Sommet du PPE doit se réunir plus souvent et de diverses manières. Pour la préparation concrète du Conseil européen, il faut garder la formule actuelle d'un cercle restreint. Dans toutes les autres circonstances, les dirigeants qui sont dans l'opposition peuvent participer aux délibérations.

7 Nous sommes tous d'accord qu'il faut dissoudre l'UDE et la ramener au sein du PPE. Avant la fin de 1998, tous les partis auxquels appartiennent les participants vont quitter l'UDE. Il est important de respecter un calendrier précis.

Dès lors, il fut nécessaire de procéder à l'adhésion des membres de Forza Italia au Groupe du PPE selon le Règlement, c'est-à-dire suivant un vote à bulletin secret qui eut lieu le 9 juin lors d'une réunion du Groupe à Bruxelles. Le vote a lieu selon l'article 5a du Règlement, c'est-à-dire que les vingt députés de Forza Italia font l'objet d'un vote séparé au titre de leur apparentement comme membre adoptant le programme du Groupe et son Règlement.

Le débat a lieu à huis clos et est houleux. Wilfried Martens fait l'historique de la question et rappelle notamment le Sommet du PPE dit du «bungalow» du 24 mars.

Selon le procès-verbal de la réunion du Groupe, Wilfried Martens précise⁵⁷⁵ : «avoir ensuite procédé à plusieurs contacts :

- avec le Président Jacques Chirac pour plaider en faveur d'une discussion avec le RPR afin qu'il adhère à notre Groupe,
- avec le dirigeant des Conservateurs britanniques, William Hague qui a donné l'assurance qu'après les élections de 1999, les élus conservateurs feront encore partie du Groupe du PPE,
- avec le dirigeant de Forza Italia, Silvio Berlusconi, pour lui demander s'il voyait la possibilité que les membres au Parlement européen de Forza Italia demandent leur adhésion, à titre individuel au Groupe du PPE».

Il propose ensuite que les membres italiens s'expriment pendant trente minutes et soient suivis par les représentants des délégations qui le souhaitent. Les membres italiens du PPI, Gerardo Bianco et Pierluigi Castagnetti contestent la procédure et mettent en garde le Groupe contre sa perte d'identité à venir. Hanja Maij-Weggen, au nom de la délégation néerlandaise, Mary Elizabeth Banotti, au nom de la délégation irlandaise, Viviane Reding au nom du Parti chrétien-social luxembourgeois et Concepció Ferrer I Casals pour l'Union démocratique de Catalogne plaident contre l'adhésion. On passe au vote auquel participent les 135 membres présents. Les 20 candidats de Forza Italia sont élus l'un après l'autre avec une moyenne de 92 votes favorables et 36 votes contre avec quelques abstentions et des votes nuls⁵⁷⁶.

Le Groupe sortit renforcé de cette nouvelle participation, bien que la délégation italienne se retrouva divisée entre une minorité de membres du PPI et une majorité de membres Forza Italia et de leurs alliés^a. L'écart

a Aucune division interne ne se manifesta formellement au sein du Groupe à la suite de ce vote. Une initiative prit naissance au sein du Parti PPE : le 23 juin 1998, trente-cinq ans après la création du Groupe Démocrate-Chrétien du Parlement européen, les Présidents de plusieurs partis, le CVP et le PSC belge, le CDA néerlandais, le PPI italien, Fine Gael d'Irlande, les Démocrates-Chrétiens du Luxembourg, du Pays basque et de Catalogne créèrent le Groupe d'Athènes ainsi dénommé par référence au programme d'Athènes

avec le Groupe Socialiste commençait à se réduire. Plus important encore, la menace de cette force parlementaire et politique à droite s'est rapidement effacée. En juillet 1999, les élus RPR rejoindront le Groupe du PPE et le Groupe UPE cessera d'exister.

adopté en 1992. Le Groupe était présidé par John Bruton, Premier ministre d'Irlande et vice-Président du PPE. Ces Présidents de parti voulaient, par leur initiative commune, veiller à la sauvegarde des valeurs affirmées dans le programme de base d'Athènes, notamment les racines démocrates-chrétiennes. Wilfried Martens constate que ce Groupe a limité son activité à quatre rencontres au siège de son propre parti, le CVP. Il ajoute : « À ma connaissance, cela a donné peu de résultats concrets. » Dans Wilfried Martens, *Mémoires pour mon pays*, Bruxelles, Éditions Racine, 2006, p. 320.

Chapitre XXXI
**LE GROUPE DU PPE-DE
SOUS LA PRÉSIDENTCE
DE HANS-GERT POETTERING
(1999-2007)**

**Une grande victoire : le Groupe du PPE-DE
devient la première force du Parlement (1999)**

Les 10 et 13 juin 1999, les cinquièmes élections européennes sont un triomphe pour le Groupe du PPE-DE qui passe de 157 élus aux élections précédentes à 232 et surpasse largement le Groupe Socialiste qui n'obtient que 180 sièges.

Ce succès est dû à l'excellent score de plusieurs délégations: la délégation allemande compte plus de la moitié des députés allemands au Parlement européen soit 53 sur 99 sièges, un an à peine après la défaite de la CDU aux élections nationales. 12 nouveaux députés font leur entrée au Groupe dont 9 seront également réélus en juin 2004: Michael Gahler, ancien diplomate qui est élu à l'âge de trente-neuf ans et se spécialise dans les affaires étrangères; Ruth Hieronymi, élue de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, spécialiste des questions audiovisuelles et membre de la commission de la culture et de l'éducation; Elisabeth Jeggle, engagée dans les organisations socioprofessionnelles en Allemagne dans le Bade-Wurtemberg et au niveau fédéral, membre de la commission agricole; Ewa Klamt, élue de Basse-Saxe et membre de la commission des libertés publiques; Kurt Lechner, de la Rhénanie Palatina, membre de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs; Hans-Peter Mayer, juriste de la Basse-Saxe, membre de la commission des affaires juridiques; Alexander Radwan, élu sur la liste de la CSU en Bavière et membre de la commission des affaires économiques et monétaires; Renate Sommer, spécialiste universitaire des questions agricoles, élue en Rhénanie-du-Nord-Westphalie et membre de la commission des transports et du tourisme; Joachim Wuermeling, élu de Bavière, qui sera appelé au gouvernement régional de Bavière après avoir été réélu en 2004.

Trois autres députés, Christian Ulrik von Bötticher, Emilia Franziska Müller, Brigitte Wenzel-Perillo seront élus pour la seule législature

1999-2004; Gabriele Stauner qui a été ministre du gouvernement régional bavarois, élue en 1999, reviendra au Parlement européen en 2006. Durant sa première législature, elle aura été une membre très active de la commission budgétaire et aura contribué à des remises en cause successives de la gestion de la Commission européenne.

Les Conservateurs britanniques doublent le nombre de leurs élus passant de 18 à 36 députés. 24 nouveaux membres font leur entrée au Groupe du PPE dont 16 seront réélus en juin 2004, ce qui confirme la capacité d'enracinement dans leurs fiefs électoraux des députés conservateurs élus au scrutin majoritaire: Sir Robert Atkins a été à plusieurs reprises ministre, notamment pour l'industrie et l'Irlande du Nord et l'environnement; John Bowis, élu de Londres, a été ministre de la Santé et des Transports et a apporté durant ses deux mandats un soin particulier à défendre les dossiers d'environnement et de santé publique, il était coordinateur du Groupe au sein de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire; Philip Charles Bradbourn, élu de West Midlands et membre de la commission des libertés civiles; Philip Bushill-Matthews, membre du conseil d'administration de grandes compagnies agroalimentaires et membre de la commission de l'emploi et des affaires sociales; Martin Callanan, élu du Nord-Est de la Grande-Bretagne et membre de la commission de l'environnement; Nirj Deva, élu du Sud-Est de la Grande-Bretagne, ingénieur aéronautique et économiste, membre de la commission du développement; Den Dover, élu du Nord-Ouest de la Grande-Bretagne, membre de la commission industrie, recherche et énergie; Jonathan Evans, qui a poursuivi à la fois une carrière ministérielle au Pays de Galle et de consultant dans de grandes compagnies d'assurances et qui au sein du Groupe sera Chef de la délégation britannique et Président de la délégation pour les relations avec les États-Unis; Malcolm Harbour, élu des West Midlands, et qui, en tant que spécialiste de l'industrie automobile sera un membre très actif de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs au nom de laquelle il présentera une série de rapports stratégiques; Christopher Heaton-Harris, élu des East Midlands et membre de la commission de la culture et de l'éducation; Timothy Kirkhope, élu du Yorkshire, sera lui aussi Chef de la délégation britannique et aura, à ce titre, à opérer de délicats arbitrages politiques au sein de la délégation britannique qui doit faire cohabiter durant les deux législatures une composante proeuropéenne et une composante eurosceptique; Neil Parish, élu du Sud-Ouest, agriculteur à la tête d'une entreprise familiale sera élu Président de la commission agricole en 2007; John Purvis, élu écossais, membre de la commission économique

et monétaire; Struan Stevenson, lui aussi portant avec fierté ses origines écossaises, sera élu vice-Président du Groupe, Président du groupe de travail C qui inclut les questions de pêche auxquelles il est personnellement attaché; Charles Tannock, élu de Londres et psychiatre de profession, sera un parlementaire actif en plénière comme au Groupe, notamment dans la question de la défense des droits de l'homme ou de la situation en Ukraine; Geoffrey Van Orden, élu de l'Est de l'Angleterre, ancien brigadier général de l'armée britannique et spécialiste des questions de défense.

Theresa Villiers, élue de Londres, avocate, spécialiste du marché intérieur, sera réélue en 2004 mais quittera le Parlement en 2005.

Roger Helmer et Daniel J. Hannan également élus en 1999 et réélus en 2004, qui n'ont cessé de manifester des opinions offensantes pour le Groupe et ses dirigeants, se livrant à des démonstrations délibérément hostiles en séance plénière du Parlement, seront exclus du Groupe du PPE-DE, conformément à son Règlement, respectivement en 2005 et 2008^a.

Enfin, Jacqueline Foster, Robert Goodwill, Bashir Khanbhai, The Earl of Stockton, David Sumberg ne seront élus que pour la législature 1999-2004. The Earl of Stockton, qui est le petit-fils de l'ancien Premier ministre conservateur Harold MacMillan, avait poursuivi une intéressante carrière de journaliste et de militant de mouvements européens. Son allure d'aristocrate très *british* en faisait l'un des membres les plus populaires du Groupe.

La délégation italienne compte 35 députés dont 24 nouveaux élus. La plupart des nouveaux élus viennent dans la vague qui a assuré le succès des listes de Silvio Berlusconi et de Forza Italia. Silvio Berlusconi siège lui-même jusqu'en 2001 où il quitte le Parlement pour retrouver le pouvoir en Italie, en constituant un gouvernement auquel appartient également Rocco Buttiglione qui va le suivre de Bruxelles à Rome. Guido Viceconte quitte également le Groupe en 2001. Certains élus comme Guido Bodrato, Luigi Cocilovo et Franco Marini appartiennent au PPI

a L'exclusion de Roger Helmer eut lieu par vote secret au Groupe le 7 juin 2005, conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Groupe. Roger Helmer avait, le 25 mai 2005 en séance plénière du Parlement européen, attaqué personnellement le Président du Groupe lors du débat relatif au vote d'une motion de censure contre la Commission. Daniel Hannan avait, quant à lui, déjà fait l'objet d'un avertissement du Groupe et de la délégation britannique à la suite d'un article paru le 2 mars 2005 dans *Die Welt* contenant « des allégations mensongères contre ses collègues » (PV du Groupe du 10 mai 2005). Le 31 janvier 2008, lors du débat sur le traité de Lisbonne, Daniel Hannan met personnellement en cause Hans-Gert Poettering dans sa fonction de Président du Parlement en faisant une allusion à l'*Ermächtigungsgesetz* de 1933. Aussitôt, Joseph Daul, Président du Groupe, annonce son intention de demander l'exclusion de Daniel Hannan du Groupe. Celle-ci sera votée le 19 février 2008 à Strasbourg à la majorité des deux tiers (pour : 155, contre : 52).

et sont en position difficile au sein de la délégation italienne, car ils y sont minoritaires et ne partagent pas la stratégie politique de Forza Italia. Les membres du PPI ne seront plus membres du Groupe en 2004 et certains, comme Luigi Cocilovo, rejoindront le Groupe Libéral. Renato Brunetta, Raffaele Lombardo, Mario Mantovani, Francesco Musotto et Amalia Sartori, proches de Silvio Berlusconi, seront réélus en 2004, ainsi que Mario Mauro, un homme proche des milieux catholiques en Italie, qui sera élu vice-Président du Parlement européen en 2004 après avoir été un membre actif de la commission culture, jeunesse et médias. Luigi Cesaro, Raffaele Costa, Marcello Dell'Utri, Raffaele Fitto, Giorgio Lisi, Clemente Mastella, Pietro-Paolo Mennea, Giuseppe Nisticò, Giuseppe Pisicchio et Vittorio Sgarbi ne sont élus que pour un mandat. Francesco Fiori, également élu de 1999 à 2004, est vice-Président du Groupe et Président du groupe de travail D. Quant à Carlo Fatuzzo, il est élu pendant les deux mandats au nom du Parti des pensionnés (Partito Pensionati) dont il est le Secrétaire national depuis 1987.

La délégation espagnole compte 28 membres dont 13 nouveaux élus. Maria del Pilar Ayuso González, élue de Badajoz est spécialiste des questions agricoles au Partido Popular; Cristina Gutiérrez-Cortines, élue de Madrid, s'est engagée activement au sein de la commission de l'environnement; Alejo Vidal-Quadras, élu catalan, scientifique en physique nucléaire de réputation internationale, exerce ses fonctions de vice-Président du Parlement depuis 2004. Ces trois députés seront élus pour les deux mandats (1999-2004 et 2004-2009). Maria Antonia Avilés Perea, membre de la commission du contrôle budgétaire, Cristina García Orcoyen Tormo, membre de la commission de l'environnement, Juan Ojeda Sanz, membre de la commission culture et jeunesse, Mónica Ridruejo Ostrowska, membre de la commission économique et monétaire, Carlos Ripoll y Martínez de Bedoya, membre de la commission de la politique régionale, et Theresa Zabell, double championne olympique de voile, ne seront élus que pour un seul mandat.

La liste des nouveaux élus du Partido Popular espagnol marque un rajeunissement et une féminisation des membres de l'équipe que dirige avec une main de fer le Chef du Parti José María Aznar. Le système de liste proportionnelle au niveau national, propre à l'Espagne, favorise l'autorité du Parti sur le choix des élus puisque ne jouent ni les voix de préférence, comme en Italie, ni les circonscriptions régionales, comme en Allemagne ou même les circonscriptions uninominales comme en Grande-Bretagne. Ainsi s'explique un certain renouvellement des députés qui, à la différence du système britannique ou allemand, ne

permet pas aux parlementaires de s'enraciner dans une circonscription et de se spécialiser au sein du Parlement européen et au Groupe, en ayant la possibilité d'être élu sur plusieurs mandats. Le cas d'Alejandro Agag Longo est particulier. Ce jeune et brillant fils de banquier intègre le mouvement des jeunes du Partido Popular et, dès vingt-cinq ans, fait partie du cercle de confiance de José María Aznar. À ce titre, il figure sur la liste du Partido Popular et est élu en 2000 au Parlement européen. Il est en même temps proposé par le Premier ministre espagnol pour succéder à Klaus Welle comme Secrétaire général du Parti Populaire Européen. En 2002, il épouse la fille de José María Aznar et renonce à la politique pour se lancer dans les affaires.

Le succès de la délégation française contribue également au renforcement du Groupe du PPE. La situation en 1999 est paradoxale. Pendant la campagne précédant les élections de juin 1994, la liste d'union UDF-RPR conduite par Dominique Baudis avait pris l'engagement de faire siéger tous ses élus au même Groupe, le Groupe du PPE. On se souvient qu'en juillet 1994, les élus appartenant au RPR avaient en fin de compte décidé de siéger à nouveau dans leur ancien Groupe, devenu par la suite le Groupe de l'UPE. En 1999, les deux grandes formations, l'UDF et le RPR présentent leur propre liste, Démocratie libérale (DL) se présentant avec le RPR. Finalement, conformément à l'engagement pris par Nicolas Sarkozy le 30 mai 1999, l'ensemble des élus de sa liste entra au Groupe du PPE. La liste UDF menée par François Bayrou compte parmi ses élus, outre la tête de liste, Nicole Fontaine, Philippe Morillon, Alain Lamassoure, Jean-Louis Bourlanges, Marielle de Sarnez, Janelly Fourtou, Thierry Cornillet et Francis Decourrière; celle du RPR et de DL permet l'élection de Nicolas Sarkozy, Alain Madelin, Margie Sudre, Françoise Grossetête, Hugues Martin, Thierry Jean-Pierre, Joseph Daul, Tokia Saïfi, Marie-Thérèse Hermange, Christine de Veyrac, Roger Karoutchi et Hervé Novelli.

L'intégration des vingt députés français au sein d'une délégation unique se fit d'autant plus facilement qu'ils appartenaient à l'époque à la même majorité présidentielle en France. Les choses devinrent plus difficiles à partir des élections présidentielles et législatives de 2002. Pour cette échéance capitale pour la vie politique française fut créée une nouvelle formation, l'Union pour un mouvement populaire (UMP) composée du RPR, de Démocratie libérale et d'une partie importante de l'UDF. François Bayrou voulut suivre une autre voie, celle de l'autonomie de la nouvelle UDF dans l'intention de se présenter lui-même aux élections présidentielles de 2007. La deuxième partie de la législature jusqu'en 2004 fut marquée par une bonne coopération technique au sein de la délégation française présidée avec diplomatie par Margie

Sudre. Néanmoins, François Bayrou quitta le Parlement européen en 2002 pour se présenter aux élections législatives et ce sont ses proches, en particulier Marielle de Sarnez et Jean-Louis Bourlanges, qui incarnèrent la spécificité de la nouvelle UDF au sein du Groupe. L'UMP a entre-temps intégré comme membre de plein droit le Parti Populaire Européen, dont il devint l'un des membres les plus actifs, notamment quand Jean-Pierre Raffarin occupa les fonctions de Premier ministre.

On verra plus tard que François Bayrou prit la responsabilité de faire quitter l'UDF du Groupe du PPE-DE et du Parti Populaire Européen aux élections européennes de 2004 et de faire siéger ses élus, dont Marielle de Sarnez, Jean-Louis Bourlanges, Thierry Cornillet, Philippe Morillon et Janelly Fourtou au Groupe Libéral. Cette décision sera prise principalement pour des raisons de politique intérieure. Elle ne manqua pas d'étonner et de décevoir, au sein du Groupe, les partenaires traditionnels de l'UDF qui voyaient en cette formation politique l'héritière de la Démocratie chrétienne française, illustrée au sein du Groupe notamment par Robert Schuman, Alain Poher et Jean Lecanuet.

Les autres délégations (Grèce, 9 membres, Pays-Bas, 9, Portugal, 9, Autriche, 7, Suède, 7, Belgique, 6, Finlande, 5, Irlande, 5, Luxembourg, 2, Danemark, 1) complètent ce tableau où figurent les représentants des quinze pays de l'Union. Parmi les nouveaux députés de ces pays, certains vont jouer un rôle important au sein du Groupe; Othmar Karas, qui sera réélu en 2004, a été Secrétaire général de son parti, l'ÖVP autrichienne de 1995 à 1999. Très influent au sein de la Démocratie chrétienne autrichienne et européenne, il s'est vu attribuer le poste de confiance de vice-Président et Trésorier du Groupe dès 1999. Toujours vigilant sur la pertinence des dépenses et engagé sur le plan de l'euro-péanisme du Groupe, il est également un membre actif de la commission économique et monétaire.

Parmi les nouveaux élus de la délégation hellénique figure Rodi Kratsa-Tsagaropoulou qui est une militante active au sein des organisations européennes de Grèce et du parti Neo Demokratia. Elle exerça de manière très appréciée de ses collègues féminines sa fonction de coordinatrice du Groupe du PPE-DE au sein de la commission du droit de la femme et égalité des chances. Réélue en 2004, sa popularité et sa compétence lui permirent d'être élue première vice-Présidente du Parlement européen par ses collègues.

Parmi les élus du Portugal, Vasco Graça Moura et Sérgio Marques, respectivement membres de la commission jeunesse, culture, éducation, et développement régional, seront réélus en 2004. Trois nouveaux membres figurent parmi les députés suédois, Per-Arne Arvidsson, Lennart Sacrédeus et Anders Wijkman, ce dernier, élu de Stockholm,

figurant parmi l'un des spécialistes mondiaux des problèmes de l'environnement et du développement du tiers monde.

Hans-Gert Poettering élu à la tête du Groupe (13 juillet 1999)

Pour capitaliser ce succès, il faut agir vite. Du 5 au 9 juillet, tous les élus, ceux du Parlement sortant et les nouveaux, se retrouvent au sud de l'Espagne à Marbella où se tiennent les traditionnelles Journées d'études du Groupe qui suivent les élections. Les membres fraîchement élus, certains venus en famille, font connaissance. L'ambiance est décontractée et les tractations pour l'attribution des responsabilités commencent. Beaucoup de députés regrettent que Wilfried Martens ne se soit pas représenté au Parlement européen. Dououreusement atteint par l'attitude de son parti, le CVP, à son égard dans la phase de constitution de la liste électorale («Rien n'est pire pour un homme politique que d'être tenu dans l'ignorance des décisions qui le concernent personnellement⁵⁷⁷.»), Wilfried Martens avait pris la décision de ne pas se représenter^a. Toujours à la tête du Parti et assumant la Présidence de la réunion de Marbella, il considérait comme juste et naturel que Hans-Gert Poettering, qui avait été, au Groupe, l'un de ses vice-Présidents les plus proches et les plus compétents durant la législature écoulée, se présente à sa succession: «Nous partageons lui et moi une profonde conviction européenne⁵⁷⁸.»

L'élection de Hans-Gert Poettering à la Présidence du Groupe le 13 juillet 1999 à Bruxelles est acquise sans difficulté car il est le seul à poser sa candidature. Sur 209 votants, 189 bulletins portent son nom contre 12 non et 8 nuls⁵⁷⁹. Les vice-Présidents sont également élus au bulletin secret et la liste de préséance de la Présidence sera établie par le nombre de voix respectif que chacun d'eux obtiendra. La nouvelle Présidence ainsi en place, Carmen Fraga Estévez, Françoise Grossetête, Staffan Burenstam Linder, James Elles, Wim van Velzen et Francesco Fiori, peut déjà compter sur l'action de Klaus Welle nommé Secrétaire général du Groupe le 8 février 1999. La mise en place d'un Groupe aussi puissant nécessite de la vision et de l'expérience.

Hans-Gert Poettering vit ce jour-là une étape supplémentaire dans la longue marche qu'il a entreprise depuis 1979, à l'âge de trente-trois

a Le CVP avait décidé de présenter en tête de liste des Démocrates-Chrétiens flamands Miet Smet, une figure populaire en Flandre qui avait été ministre de la Famille et avait longtemps côtoyé Wilfried Martens dans la vie politique belge. N'ayant pas accepté la seconde place de sa liste, Wilfried Martens renonça, *de facto*, à se présenter au poste de Président du Parlement européen en juillet au titre de Président sortant du groupe politique le plus important.

ans pour exercer les plus hautes responsabilités européennes. Cette progression méticuleuse, marquée par le sceau du professionnalisme, et engagée sur le plan des convictions, le conduira encore à conserver cette Présidence jusqu'en janvier 2007, date à laquelle il lui reviendra d'accéder, à soixante et un ans, au «perchoir» de l'Assemblée jusqu'en juillet 2009.

C'est à l'occasion du 60^e anniversaire de la fin de la deuxième guerre mondiale, en 2005, qu'il choisit de raconter à ses collègues, les origines de sa vocation politique et de sa vision européenne. Son destin personnel, la guerre et la construction européenne font partie de la même histoire. Il est né le 15 septembre 1945 à Bersenbrück, en Basse-Saxe. Il n'a pas connu son père qui était reparti au front plusieurs mois avant sa naissance. Jamais sa mère ni lui-même ne surent où et quand ce simple soldat de l'armée de terre trouva la mort. Sans doute sur le front de l'Est, en avril 1945. Il fallut attendre 1955 et les premiers contacts entre l'Allemagne fédérale et l'Union soviétique pour que le jeune garçon renonce à attendre ce père disparu, et dont le décès n'avait pas encore été déclaré⁵⁸⁰. Ce passé tragique enracine les convictions de Hans-Gert Poettering et son aversion pour les totalitarismes.

Les grands dossiers qu'il traitera, de préférence, pendant sa Présidence du Groupe, sont de nature essentiellement politique: les progrès institutionnels de l'Union et sa démocratisation, l'élargissement aux nouveaux pays d'Europe centrale et orientale et la réconciliation du continent⁵⁸¹. Il attache également une importance nouvelle, au sein des travaux du Groupe, aux aspects spirituels de la construction européenne et au dialogue interreligieux. Sa grande capacité de travail et son ancrage local et régional, dans sa ville d'Osnabrück, en Basse-Saxe, en Allemagne et en Europe ont fait de lui un des parlementaires les plus expérimentés de l'Assemblée. Sous sa Présidence du Groupe, les réunions qu'il animait au titre de la Présidence, des Chefs de délégation, du Bureau et de la plénière exigeaient de l'attention, une patience et un goût du compromis permanent.

La Présidence de Hans-Gert Poettering a correspondu de 1999 à 2007 à une croissance spectaculaire du Groupe du PPE-DE. Les problèmes étaient d'autant plus variés et complexes. Les journées ne connaissant pas d'extension parallèle, c'est en termes d'engagement humain et personnel qu'il faut juger de l'action du Président d'un tel Groupe.

Passant de 157 élus venant de 15 pays à la veille des élections de 1999 à 268 venant de 25 pays en juin 2004, le Groupe du PPE-DE est devenu une gigantesque institution dont la taille et la diversité dépassent celle de la plupart des parlements nationaux de l'Union. C'est donc tout naturellement avec l'appui de la puissante délégation CDU-CSU que le

Président du Groupe fut confirmé à ses fonctions le 14 novembre 2001 puis le 13 juillet 2004.

Les premiers actes politiques du nouveau Président : la dénomination du Groupe du PPE-DE, la Présidence du Parlement européen pour le PPE-DE et la délicate affaire autrichienne

Un premier acte politique majeur est d'abord posé : lors de la réunion constitutive du Groupe le 15 juillet, le Groupe décide par vote de transformer son nom en Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrate-Chrétien) et des Démocrates Européens (PPE-DE). Ce changement de dénomination est accepté par le Groupe pour tenir compte de la spécificité des Conservateurs britanniques et de leur poids numérique. La décision avait déjà été prise à Malaga la semaine précédente. Wilfried Martens raconte que, en marge des Journées d'études, un dîner informel avait réuni Silvio Berlusconi, José María Aznar et Wolfgang Schäuble, les trois Chefs des trois grands partis du PPE ainsi que William Hague, du Parti conservateur. Pour maintenir la présence au Groupe de ses élus, William Hague avait demandé que le nouveau Groupe s'intitule «Groupe du PPE-Conservateurs». Wilfried Martens voit tout l'inconvénient d'une telle proposition : «Quand je l'ai appris au cours de ce dîner, j'ai cru tomber de ma chaise. L'allusion explicite aux Conservateurs était inacceptable pour plusieurs de nos partis et je savais que cela pouvait conduire à une scission⁵⁸².»

Finalement, l'appellation Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrate-Chrétien) et des Démocrates Européens (PPE-DE) permit de concilier les attentes des uns et des autres. Les Britanniques avaient aussi l'espoir de rallier à la partie «DE» d'autres délégations et d'obtenir certaines dérogations et dispositions spécifiques en matière de finances et de personnel.

Le deuxième engagement de Hans-Gert Poettering consiste à dégager une nouvelle majorité présidentielle à l'Assemblée qui mette fin à l'alliance entre PPE et PSE. La prédominance du Groupe du PPE-DE sur le PSE lui permet de prendre l'initiative de proposer au Groupe Libéral un accord de législation portant sur l'alternance entre les deux groupes à la Présidence de l'Assemblée. Nicole Fontaine, élue au Parlement européen depuis 1984 et qui y a assuré des responsabilités croissantes^a, est choisie par l'ensemble des délégations nationales du Groupe pour le représenter lors de la première moitié de la législature. Hans-Gert

a Cf. p. 218.

Poettering assure au Groupe Libéral que le PPE-DE soutiendra, en application de cet accord, le candidat libéral pour la deuxième moitié de la législature à partir de janvier 2002, ce qui garantira à cette date l'élection de l'Irlandais Pat Cox, Président de son Groupe. À gauche, le Groupe Socialiste investit Mário Soares, ancien Président de la République portugaise. Dès le premier tour, Nicole Fontaine obtient 306 voix alors que la majorité absolue est de 277 contre 200 voix à Mário Soares. Cette éclatante victoire est aussi une reconnaissance des qualités personnelles de Nicole Fontaine qui, dans ses fonctions de première vice-Présidente durant la précédente législature, avait fait la preuve de son expérience parlementaire et de sa connaissance des dossiers⁵⁸³.

Pour le Président du Groupe, cette alliance réussie avec l'autre Groupe du centre a le mérite de clarifier le positionnement politique du PPE-DE. Certains des partis membres obtinrent ainsi la satisfaction de ne plus avoir à s'expliquer devant leurs militants nationaux sur l'alliance «technique» que le Groupe du PPE a longtemps poursuivie avec le Groupe du PSE^a.

Un autre front politique va s'ouvrir dès le début 2000 pour le Président du Groupe quand il lui faudra gérer la crise qui divise la famille du PPE-DE à la suite des élections en Autriche. Le Parti autrichien, membre du PPE, l'ÖVP, avait pris la décision le 4 février 2004 de former une coalition gouvernementale avec le FPÖ (Freiheitliche Partei Österreichs), parti minoritaire dirigé par le populiste Jörg Haider dont les positions xénophobes et antieuropéennes suscitaient la méfiance d'un certain nombre de membres du PPE. Wolfgang Schüssel, Européen convaincu et Chef de l'ÖVP, avait pris la responsabilité d'assurer la fonction de Chancelier sur la base d'une conviction: les tendances populistes d'un partenaire minoritaire mais nécessaire à une coalition sans les Socialistes pouvaient être progressivement résorbées et ne modifieraient en rien les orientations principales et les valeurs du gouvernement autrichien.

Au sein du Groupe et du Parti du PPE, Hans-Gert Poettering et Wilfried Martens suivirent une ligne commune face aux trois partis membres, le PSC belge, l'UDF française et le PPI italien qui ont demandé dès le 10 février l'exclusion de l'ÖVP du Parti et du Groupe. Un compromis fut trouvé selon lequel un «Comité de monitoring» composé de trois membres du Groupe, Wim van Velzen, Gerardo Galeote et Hartmut Nassauer, ferait un rapport sur la situation politique en

a Accord technique auquel le Groupe du PPE-DE recourra d'ailleurs une nouvelle fois de 2004 à 2009 permettant au Socialiste espagnol Josep Borrell Fontelles d'accéder à la Présidence en 2004 puis à Hans-Gert Poettering lui-même en 2007.

Autriche, notamment sur le programme gouvernemental. La délégation allemande et Hans-Gert Poettering étaient tout particulièrement hostiles à une décision brutale qui isolerait les partenaires autrichiens, et voulurent leur donner le bénéfice de la solidarité et de la confiance dans leur engagement démocratique. Les partis favorables à l'établissement d'un cordon sanitaire autour de l'Autriche manifestaient de leur côté des préoccupations de politique intérieure et voulaient suivre une autre stratégie. La ligne du Président du Groupe fut largement suivie et les sept députés de l'ÖVP ne furent ni exclus ni suspendus du Groupe. Le «Comité de monitoring» aboutit en juin 2002 à des conclusions confirmant le choix de la non-exclusion, puisque aucune mesure ni orientation prise par le gouvernement de Wolfgang Schüssel n'était venue étayer les suspicions. Le Groupe et le Parti du PPE ouvrirent ainsi la voie à un accord de même nature au Conseil européen de 2000, qui mit officiellement fin à la politique d'isolement du gouvernement autrichien.

Les partis minoritaires qui avaient demandé la prise de sanctions contre leurs partenaires autrichiens prirent acte de cette évolution. Ils décidèrent néanmoins à l'initiative de quelques membres du Groupe de constituer un groupe informel appelé «le groupe Schuman». Ce groupe de pression interne s'était fixé comme mission de veiller à la poursuite d'une ligne fédéraliste et démocrate-chrétienne. L'initiative, personnellement prise par François Bayrou, n'avait pas l'accord du Président du Groupe; au contraire Hans-Gert Poettering doutait de la légitimité d'un fractionnement interne, au sein du Groupe, même informel, qui puisse faire douter de son engagement en faveur des principes et des valeurs de base du PPE. Robert Schuman, estimait Hans-Gert Poettering, ne pouvait être instrumentalisé au détriment de l'unité et de la cohésion du Groupe. Le «groupe Schuman» tint quelques réunions à Strasbourg. Il finit par espacer ses rencontres puis disparaître. Lors des élections de 2004, le départ de l'UDF de François Bayrou et des PPI italiens confirmèrent le caractère éphémère de cette opposition interne.

«To be or not to be» dans le Groupe? se demandent à nouveau les Conservateurs britanniques

L'accord de Malaga scellé en juillet 1999 entre les Chefs des principaux partis du PPE et William Hague, au nom des Conservateurs britanniques, aurait dû apporter une stabilité d'au moins cinq ans au sein du nouveau Groupe du PPE-DE dans les rapports entre ses deux composantes. Mais le Parti Conservateur changea de dirigeant en 2001 et, en

la personne d'Iain Duncan Smith, qui avait voté contre la ratification du traité de Maastricht à la Chambre des communes, c'est le clan des eurosceptiques qui prit les commandes du Parti Conservateur. Iain Duncan Smith a aussitôt demandé que la partie DE du Groupe dispose de nouvelles conditions qui lui auraient par exemple permis de faire entrer d'autres membres du Parlement dans la composante DE sans que la composante PPE, largement majoritaire, puisse s'y opposer. Une telle revendication aurait abouti à la création, *de facto*, de deux groupes, et Hans-Gert Poettering, soutenu par la Présidence, opposa une fin de non-recevoir catégorique. Néanmoins, certains arrangements concernant la communication, le personnel et les finances, furent négociés et donnèrent à la composante DE une certaine autonomie.

À l'approche des élections de 2004, l'offensive politique reprit avec vigueur. La direction eurosceptique du Parti Conservateur ne voulait pas que l'électorat britannique puisse interpréter son appartenance au Groupe du PPE-DE comme un soutien au projet de Constitution européenne adopté à la Convention en juin 2003 et discuté au sein de la conférence gouvernementale depuis octobre 2003. Hans-Gert Poettering dut alors faire face à une nouvelle demande des Conservateurs, présentée comme la condition de leur maintien au Groupe après les élections de 2004. L'enjeu était considérable car la revendication britannique touchait au cœur même de l'engagement des Démocrates-Chrétiens et de la politique soutenue par la composante PPE. Il s'agissait de modifier le Règlement intérieur du Groupe pour ajouter que les membres au titre de l'article 5b, c'est-à-dire les Conservateurs, auraient «le droit de promouvoir et défendre leur point de vue sur des questions constitutionnelles et institutionnelles sur l'avenir de l'Europe». En d'autres termes, de pouvoir faire campagne contre la Constitution, de voter en plénière sur ces thèmes en opposition avec les membres du PPE. L'unité idéologique du Groupe et sa lisibilité politique sur un sujet essentiel dans la perspective électorale seraient évidemment atteintes. Mais l'alternative à un accord avec les Conservateurs aurait été le départ de ceux-ci. Le Groupe du PPE aurait risqué de perdre sa première place dans la future assemblée. Face à ce dilemme, Hans-Gert Poettering prit la responsabilité politique, appuyée par la Présidence, d'assumer la décision d'accepter cette modification du Règlement.

Fidèle à cette stratégie d'inclusion qui est préférable, pour Hans-Gert Poettering, à l'isolement et à la rupture des liens avec un partenaire, le Président du Groupe dut déployer beaucoup d'énergie et de patience pour convaincre l'ensemble des délégations de la pertinence de cette décision. Des négociations parallèles et conformes à cette ligne

politique étaient menées par Wilfried Martens au niveau des Chefs de parti du PPE. Finalement, le débat précédant le vote modifiant le Règlement intérieur du Groupe eut lieu le 30 mars 2004 à Strasbourg. Les opposants tentent de modifier les décisions par une série d'amendements. Jean-Louis Bourlanges, Gérard Deprez, Guido Bodrato et Concepció Ferrer I Casals durent finalement constater leur position minoritaire. Le lendemain, le vote intervient : 170 en faveur de la proposition de la Présidence contre 10 et 15 abstentions. Ce vote ne modifia pas la fidélité aux positions traditionnellement proeuropéennes de tous les partis du PPE. Mais, il eut pour effet de donner un argument supplémentaire aux deux partis qui avaient programmé, essentiellement pour des raisons de politique intérieure, leur départ du Groupe à partir de juillet 2004, le PPI italien et la fraction de l'UDF fidèle à François Bayrou.

Hans-Gert Poettering, réélu le 13 juillet 2004 à la Présidence du Groupe, honorera l'engagement pris dans le Règlement modifié en garantissant l'élection au poste de vice-Président du Groupe au candidat proposé par la délégation britannique, Struan Stevenson, qui succéda à James Elles.

Mais ce fut de nouveau du côté de Londres que les difficultés réapparaurent. Les élections européennes de juillet 2004 n'avaient pas été un succès pour les Conservateurs britanniques qui passèrent de 36 élus à 27. La ligne eurosceptique suivie par la direction du Parti Conservateur sembla néanmoins se renforcer avec l'arrivée à sa tête, le 6 décembre 2005, de David Cameron. Celui-ci, en conformité avec un engagement pris pendant la campagne interne au Parti auprès des plus eurosceptiques des militants, annonça son intention de retirer ses élus du Groupe du PPE-DE et de favoriser la création d'un nouveau groupe au Parlement européen avec d'autres souverainistes. Hans-Gert Poettering voulut réagir au plus vite. Le 12 décembre, il assura à la Présidence du Groupe que la Chancelière Angela Merkel avait écrit à David Cameron que, de son côté, elle n'entreprendrait plus de contacts directs avec la direction du Parti Conservateur si celui-ci venait à quitter le Groupe. Plus concrètement encore, le Président du Groupe se rendit à Londres en janvier 2006 pour rencontrer David Cameron et lui dire en personne que le départ des Conservateurs reviendrait à une grave rupture du contrat né des accords de Malaga^a. Ce manquement à la parole devrait, pour un Conservateur britannique, être vécu comme une véritable faute de goût.

Le 29 août 2006, il fallut pourtant que le Président fasse état devant ses collègues de la prise de position commune adoptée le 13 juillet par

a Interview avec Hans-Gert Poettering le 25 août 2008 à Bruxelles.

David Cameron et par le Chef du Parti tchèque ODS, Mirek Topolánek, sur l'éventuelle création d'un nouveau groupe politique en 2009. Ici encore Hans-Gert Poettering se dit «décidé à ne tolérer aucune initiative qui porte dommage aux intérêts du Groupe et avertit que tous ceux qui mineraient la solidarité se mettraient automatiquement hors du Groupe⁵⁸⁴». La direction du Parti Conservateur et celle de l'ÖDS, dont le Président Mirek Topolánek est devenu Premier ministre le 19 janvier 2007, semblent être restées sur leur position tout en ne mettant pas en cause leur maintien au Groupe jusqu'en juin 2009.

Les nouveaux élus de juin 2004 et janvier 2007

Une nouvelle génération émerge au Groupe aux élections de juin 2004, principalement marquée par l'arrivée des députés des dix nouveaux pays d'Europe centrale et orientale, de Malte et de Chypre puis en janvier 2007 de Roumanie et de Bulgarie.

En ce qui concerne les quinze anciens membres de l'Union, le renouvellement est également important et varie d'un pays à l'autre.

En Allemagne, douze députés font leurs premières armes au Groupe: Daniel Caspary, Albert Dess, Christian Ehler, Ingeborg Graessle, Karsten Friedrich Hoppenstedt (qui avait déjà été membre du Groupe de 1989 à 1999), Kurt Joachim Lauk, Markus Pieper, Herbert Reul, Andreas Schwab, Thomas Ulmer, Manfred Weber et Anja Weisgerber.

Roland Gewalt et Horst Posdorf entrent au Groupe en 2005. Et Gabriele Stauner, déjà député du Groupe de 1999 à 2004 et représentant la Bavière, revient en 2006.

Treize nouveaux députés arrivent au titre de la délégation espagnole: Pilar del Castillo Vera, Agustín Díaz De Mera García Consuegra, Carmen Fraga Estévez, déjà membre de 1994 à 2002, Luis de Grandes Pascual, Luis Herrero-Tejedor, Carlos José Iturgaiz Angulo, Antonio López-Istúriz White, Ana Mato Adrover, Jaime Mayor Oreja, Francisco José Millán Mon, Cristobal Montoro Romero, Luisa Fernanda Rudi Ubeda et José Vila Abelló.

Parmi ces nouveaux entrants, Jaime Mayor Oreja est une des personnalités les plus marquantes de la vie politique espagnole et du Partido Popular. D'abord porte-parole de la Coalición Popular au sein du Parlement basque, il représente pendant plusieurs législatures cette région aux Cortes et est nommé ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Aznar de 1996 à 2001. Chef de la délégation espagnole au sein du Groupe dont il est également le vice-Président, il déploie de 2004 à 2009 une forte activité centrée sur l'organisation d'une vision

stratégique et programmatique du Groupe, la défense des valeurs et les thèmes du terrorisme et de la sécurité.

En 2008, arrivent au Groupe trois autres députés espagnols au titre de suppléants de membres partants, Florencio Luque Aguilar, Juan Andrés Naranjo Escobar, déjà membre de 1999 à 2004, et Salvador Domingo Sanz Palacio.

Neuf nouveaux membres français sont élus en 2004: Nicole Fontaine et Tokia Saïfi, qui avaient quitté le Parlement pour occuper des fonctions ministérielles en France, trois anciens ministres, Ambroise Guellec, Jacques Toubon et Roselyne Bachelot-Narquin, qui sera de nouveau appelée au gouvernement et sera remplacée par Elisabeth Morin en 2007, le Président de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme Patrick Gaubert et un juriste élu de la Haute-Normandie, Jean-Paul Gauzès. Véronique Mathieu, membre du Parlement issue d'un autre Groupe rejoint le PPE en 2004. La surprise vient également de l'élection sur la liste française de l'UMP de l'ex-champion du monde de rallye automobile le Finlandais Ari Vatanen et qui se présente comme exploitant agricole en Provence.

Brice Hortefeux, membre du Groupe durant la précédente législature, proche de Nicolas Sarkozy, rejoindra également le gouvernement en 2005 et sera remplacé par Jean-Pierre Audy, spécialiste des questions fiscales et monétaires, membre actif de la commission budgétaire qui sera investi comme tête de liste de l'UMP pour la région Centre lors des élections de juin 2009. La délégation française compte un membre supplémentaire depuis janvier 2008 en la personne de Brigitte Fouré, qui était la suppléante de Jean-Louis Bourlanges, démissionnaire du Parlement européen et qui a préféré rejoindre le Groupe du PPE-DE.

En ce qui concerne la Grande-Bretagne, et compte tenu des résultats très décevants obtenus en 2004, la plupart des membres élus sont des membres sortants. Seul Richard Ashworth est un nouveau membre qui sera rejoint par Syed Kamall en 2005 et Sajjad Karim en 2007 au titre de suppléance de membres démissionnaires.

Huit nouveaux députés grecs sont élus en 2004, Ioannis Gklavakis, Meropi Kaldi, Manolis Mavrommatis, Marie Panayotopoulos-Cassiotou, Georgios Papastamkos, Antonis Samaras, Nikolaos Vakalis et Ioannis Varvitsiotis.

Ioannis Varvitsiotis est un des hommes politiques les plus expérimentés de Grèce et les plus fidèles au PPE dont il a été le vice-Président de 1985 à 1996. Plusieurs fois ministre, dont deux fois à la Défense, il est une des personnalités les plus respectées au sein de la Nea Demokratia. Il devient le Chef de la délégation hellénique du Groupe.

Emmanouil Angelakas et Margaritis Schinas rejoignent le Groupe en 2007. Margaritis Schinas a longtemps travaillé à la Commission européenne notamment auprès de la vice-Présidente Loyola de Palacio Vallelersundi et du commissaire Marcos Kyprianou.

La Belgique compte quatre nouveaux députés: Ivo Belet, Frieda Brepoels, Raymond Langendries et Jean-Luc Dehaene, vétéran de la vie politique belge et européenne. Ministre fédéral dès 1981, il succède au poste de Premier ministre à Wilfried Martens de 1992 à 1999. En tant que vice-Président de la Convention européenne, il sera l'une des voix les plus autorisées dans les débats institutionnels au Parlement et au Groupe. Sa réputation d'homme d'imagination, d'audace et de compromis a été pour ses collègues un atout dans les négociations qui ont ponctué la législature 2004-2009.

Trois nouveaux membres représentent l'Irlande: Jim Higgins, Mairead McGuinness, Gay Mitchell, ce dernier ayant en tant qu'ancien ministre adjoint aux Affaires européennes disposé d'une solide expérience. Colm Burke a été élu en 2007.

Onze nouveaux membres italiens sont élus en 2004: Marcello Vernola, Riccardo Ventre, Armando Dionisi, Antonio De Poli, Paolo Cirino Pomicino, Lorenzo Cesa, Giuseppe Castiglione, Giorgio Carollo, Vito Bonsignore, Alfredo Antoniozzi, Gabriele Albertini. En 2006, Iles Braghetto, Carlo Casini, Aldo Patriciello, Armando Veneto remplacent certains de leurs collègues démissionnaires. À la même date, Vito Bonsignore remplace Lorenzo Cesa à la vice-Présidence du Groupe.

En 2008 arrivent au Parlement européen Paolo Bartolozzi, Maddalena Calia, Elisabetta Gardini, Sebastiano Sanzarello, Eleonora Lo Curto, Innocenzo Leontini, Iva Zanicchi.

Les deux nouveaux élus finlandais sont Ville Itälä et Alexander Stubb. Ce dernier, excellent connaisseur des arcanes communautaires, est devenu à l'âge de quarante ans, en avril 2008, ministre des Affaires étrangères de son pays. Il est alors remplacé par Sirpa Pietikäinen.

En Autriche, Richard Seeber est élu en 2004 et est rejoint en 2006 par un ancien membre du Groupe, député de 1996 à 2004, Hubert Pirker, spécialiste des questions de sécurité et de criminalité qui a remplacé Ursula Stenzel appelée à des nouvelles responsabilités dans son pays.

Les Luxembourgeois obtiennent un excellent résultat puisqu'avec trois membres élus en 2004, ils totalisent 50% des représentants du Luxembourg au Parlement européen. La nouvelle élue est Erna Hennicot-Schoepges, qui a été plusieurs fois ministre et Présidente de son Parti.

Gitte Seeberg sera la nouvelle élue danoise en 2004. Enfin, Christian Rovsing représente à nouveau depuis 2007 le Parti Conservateur danois

après avoir été déjà membre du Groupe de 1989 à 2004; c'est un spécialiste de la haute technologie.

Les six nouveaux élus du Portugal en 2004 sont Maria da Assunção Esteves, Duarte Freitas, João de Deus Pinheiro, José Ribeiro E. Castro, Luis Queiró et José Albino Silva Peneda.

João de Deus Pinheiro a été ministre des Affaires étrangères du Portugal et membre de la Commission européenne. Sa grande expérience des rouages communautaires l'a tout naturellement désigné pour être élu par ses collègues à la vice-Présidence du Groupe dès son élection.

Parmi les cinq élus suédois siègent, pour la première fois au Groupe, Christofer Fjellner, Gunnar Hökmark, Anna Ibrisagic.

Gunnar Hökmark est un homme politique suédois expérimenté qui a été le Secrétaire général de son parti, le Moderata et a siégé douze ans au Parlement suédois. Dès son arrivée au Groupe du PPE-DE, il a été élu vice-Président du Groupe chargé du groupe de travail B. Il se présentera en janvier 2007 au poste de Président du Groupe et obtiendra au troisième tour 115 voix contre Joseph Daul élu avec 134 voix.

Les trois nouveaux membres néerlandais sur les sept élus sont Camiel Eurlings, Lambert van Nistelrooij et Corien Wortmann-Kool. Camiel Eurlings, Chef de la délégation néerlandaise, a assumé l'importante responsabilité de prendre en charge le rapport sur la Turquie au sein de la commission des affaires étrangères avant d'être appelé aux Pays-Bas pour exercer des responsabilités ministérielles.

Au titre de suppléants, Esther de Lange, Joop Post et Cornelis Visser sont membres depuis 2007.

Changement de décor avec l'arrivée des nouveaux pays

En ce qui concerne les dix nouveaux pays dont l'adhésion remonte au 1^{er} mai 2004, c'est à un véritable changement de décor que le Groupe doit se préparer. Soixante-neuf nouveaux parlementaires viennent des dix pays, chaque pays pouvant être représenté par plusieurs partis. La variété linguistique s'accroît ainsi que les approches culturelles, les références historiques et les préoccupations nationales. Le Groupe du PPE-DE devient le seul groupe du Parlement européen qui représente l'ensemble de l'Union élargie.

Trois élus représentent Chypre: Demetriou Panayiotis, Ioannis Kasoulides et Ioannis Matsis.

Deux membres maltais sont élus: Simon Busuttil et David Casa.

La Pologne compte dix-neuf parlementaires: Jerzy Buzek, Zdzisław Kazimierz Chmielewski, Małgorzata Handzlik, Stanisław Jałowiecki, Filip Kaczmarek, Bogdan Klich, Barbara Kudrycka, Zbigniew Krzysztof

Kuźmiuk, Janusz Lewandowski, Jan Olbrycht, Paweł Bartłomiej Piskorski, Zdzisław Zbigniew Podkański, Jacek Protasiewicz, Jacek Saryusz-Wolski, Czesław Adam Siekierski, Bogusław Sonik, Janusz Wojciechowski, Zbigniew Zaleski et Tadeusz Zwiefka. Deux autres membres arrivent en 2007: Urzula Gacek et Krysztof Hołowczyc.

La République tchèque est représentée par quatorze députés: Jan Březina, Milan Cabrnoc, Petr Duchoň, Hynek Fajmon, Jana Hybášková, Miroslav Ouzký, Zuzana Roithová, Nina Škottová, Ivo Strejček, Oldřich Vlasák, Jan Zahradil, Tomáš Zatloukal, Josef Zieleniec et Jaroslav Zvěřina.

Treize Hongrois adhèrent au Groupe: Etelka Barsi Pataky, Zsolt László Becsey, Kinga Gál, Béla Glattfelder, András Gyürk, Lívia Járóka, Péter Olajos, Csaba Ory, Pál Schmitt, György Schöpflin, László Surján, József Szájer, István Pálfi. Ce dernier, décédé en 2006 sera remplacé par Antonio De Blasio.

Huit membres de Slovaquie sont élus: Edit Bauer, Árpád Duka-Zólyomi, Tomáš Galbavy, Ján Hudacký, Miroslav Mikolášik, Zita Pleštinská, Peter Šťastný et Anna Záborská.

Quatre membres de Slovénie disposent d'un siège: Mihael Brejc, Romana Jordan Cizelj, Ljudmila Novak et Alojz Peterle.

Tunne Kelam pour l'Estonie, Valdis Dombrovskis, Aldis Kušķis, Rihards Pīks pour la Lettonie, Laima Andriekienė et Vytautas Landsbergis pour la Lituanie représentent les nouveaux États baltes.

Parmi ces soixante-neuf nouveaux élus figurent de nombreux parlementaires nationaux et d'anciens ministres qui ont été les protagonistes des révolutions démocratiques dans leur pays depuis 1989-1990. Jacek Saryusz-Wolski a eu, comme certains d'entre eux, une expérience européenne confirmée puisqu'il a été ministre des Affaires européennes de Pologne de 1991 à 1996. Cette expérience et son autorité personnelle sur la délégation polonaise lui permettent d'accéder dès son élection au poste de vice-Président du Parlement, puis à partir de 2007 à celui de Président de la commission des affaires étrangères, fonction qu'il a arrachée de haute lutte à Elmar Brok, qui l'exerçait pourtant avec talent.

Deux anciens Premiers ministres font également leur entrée: Alojz Peterle, qui a dirigé son pays la Slovénie de 1990 à 1992 dès la fin du régime titiste et Jerzy Buzek qui a été Premier ministre en Pologne de 1997 à 2001 au titre de son parti, la Plate-forme civique.

Une grande figure historique de la Lituanie fait également son entrée au Groupe: Vytautas Landsbergis. Musicien, joueur d'échecs, ce patriote et démocrate a résisté à la dictature communiste et a assumé, dans des conditions extrêmement tendues en mars 1990, les fonctions de Chef

du nouvel État de Lituanie, puis de Président du Parlement lituanien de 1996 à 2000.

Son collègue d'Estonie Tunne Kelam est également un opposant historique de l'ex-Union soviétique. Cofondateur de son Parti pour l'indépendance, les éclairages qu'il apporte, tout comme son collègue, Vytautas Landsbergis, aux membres du Groupe du PPE-DE lorsque les débats portent sur la stratégie de la Russie, sont précieux par l'intensité de leurs expériences personnelles. De même, József Szájer, qui a joué un rôle déterminant dans le processus démocratique en Hongrie et la création du Parti Fidesz qui a exercé le pouvoir de 1998 à 2002, devient vice-Président du Groupe dès 2004. Son goût de l'analyse politique et la finesse de ses analyses stratégiques en font un porte-parole autorisé du Groupe dans les débats concernant le postcommunisme.

Dès 2007, le Groupe s'élargit encore avec l'arrivée des députés venant des deux derniers pays rentrants, la Roumanie et la Bulgarie.

La délégation roumaine connaît un très rapide essor parce que le Groupe a réussi à attirer à lui les nouveaux partis de gouvernement de ce pays proches de la famille du PPE. Ainsi, en février 2008, dix-huit députés roumains siègent au Groupe au titre du Partidul Democrat-Liberal et de l'Uniunea Democrita Maghiara din România: Roberta Alma Anastase, Sebastian Valentin Bodu, Nicodim Bulzesc, Dragoș Florin David, Constantin Dumitriu, Petru Filip, Sorin Frunzăverde, Monica Maria Iacob-Ridzi, Marian-Jean Marinescu, Rareș-Lucian Niculescu, Dumitru Oprea, Maria Petre, Mihaela Popa, Nicolae Vlad Popa, Csaba Sogor, Teodor Dumitru Stolojan, Iuliu Winkler et Marian Zlotea. Flaviu Călin Rus est, quant à lui, élu en 2008.

Grâce au succès de la délégation roumaine, le Groupe du PPE-DE compte 288 députés en 2008.

Marian-Jean Marinescu assume rapidement des responsabilités au sein du Groupe en tant que Chef de sa délégation et vice-Président du Groupe où il est responsable de l'Europe de l'Est, des pays du Nord-Caucase et des dialogues avec les églises chrétiennes.

La situation en Bulgarie n'a pas été très simple à gérer pour le Groupe puisque les partis anciens et traditionnellement proches de la Démocratie chrétienne n'ont pas réussi à surmonter le verdict électoral. Aussi le Groupe a-t-il avec succès convaincu deux partis représentatifs de la droite moderne, dont le GERB (Citizens for European Development of Bulgaria), de siéger au Groupe. C'est à ce titre que, à partir de 2007, cinq Bulgares siègent au Groupe: Rumiana Jeleva, Nickolay Mladenov, Petya Stavreva, Vladimir Urutchev et Dushana Zdravkova.

Chapitre XXXII

LE SECRÉTARIAT DU GROUPE DU PPE DE 1994 À 2009

Le Secrétariat général du Groupe a connu de 1994 à 2009 une croissance spectaculaire de ses effectifs, proportionnelle à celle de ses députés. Cette croissance reflète à la fois le processus d'élargissement de l'Union qui passe, sur cette période, de 12 à 27 membres, et l'extension de l'influence politique du Groupe.

Les différents organigrammes, publiés sur la période, font état en avril 1993, de 129 agents, de catégorie A, B et C pour la plupart d'entre eux, agents temporaires à durée indéterminée, recrutés sur concours, les autres, agents auxiliaires, sous contrat temporaire, et, en mai 2008, de 267 agents, soit un doublement des effectifs^a.

La direction du Secrétariat: Gerhard Guckenberger, Mário David, Klaus Welle, Niels Pedersen, Martin Kamp

Le Secrétariat est alors placé sous la responsabilité de Gerhard Guckenberger, qui occupe ce poste depuis le 24 janvier 1991 et qui est assisté d'un conseiller spécial, le Danois Harald Rømer, qui était le Secrétaire général du Groupe des Démocrates Européens avant que celui-ci ne rejoigne le Groupe du PPE en 1992. Gerhard Guckenberger est également assisté de deux Secrétaires généraux adjoints, John Biesmans, également venu du Groupe Conservateur, et l'Italien Franco Sestito.

Après l'arrivée à la Présidence du Groupe de Wilfried Martens le 5 juillet 1994, l'organigramme fait état en novembre 1995 de 134 agents

a À la date du 20 août 2008, le nombre d'anciens agents du Groupe (qui ne sont plus en fonction) depuis la création du Secrétariat en 1953, se monte à 207 dont 58 Allemands, 31 Italiens, 23 Britanniques, 19 Espagnols, 17 Français, 15 Belges, 8 Grecs, 6 Danois, 5 Portugais, 4 Néerlandais, 3 Polonais, 3 Hongrois, 3 Luxembourgeois, 3 Suédois, 2 Irlandais, 1 Finlandais, 1 Letton, 1 Maltais, 1 Slovaque, 1 Tchèque. Ce sont donc 474 personnes qui ont figuré sur une période plus ou moins longue sur l'organigramme du Secrétariat du Groupe de 1953 à mai 2008.

et compte trois Secrétaires généraux adjoints supplémentaires, le Néerlandais Jan Westenbroek, le Français Pascal Fontaine et l'Espagnol José Maria Beneyto. Ce dernier ne restera en fonction que quelques mois et sera remplacé par son compatriote Gonzalo Bescós.

Le 10 avril 1997, après le départ de Gerhard Guckenberger, le Portugais Mário David, qui était le Secrétaire général du Groupe Libéral dont une grande partie des membres a rejoint le Groupe du PPE, est nommé Secrétaire général.

Mário David, de nationalité portugaise, est né en Angola le 20 août 1953. Bien qu'il poursuivit des études qui le qualifièrent pour exercer la médecine, ce qu'il fit de 1977 à 1980, sa passion pour la politique l'amena très rapidement à changer de voie. De 1980 à 1989, il dirigea les cabinets de plusieurs ministres des gouvernements issus de la démocratisation du pays puis il rejoint le Parlement européen en 1989 pour exercer les fonctions de Secrétaire général du Groupe Libéral et démocratique. Alors que son parti, le Parti Social-démocrate portugais rejoignit le Groupe du PPE en novembre 1996, Mário David les a accompagnés et a été nommé d'abord Secrétaire général du Groupe d'avril 1997 en succédant à Gerhard Guckenberger jusqu'en février 1999 où il céda sa place à Klaus Welle et devint conseiller spécial du Groupe. En avril 2002, il fut nommé auprès du Premier ministre portugais, et accompagna à Bruxelles, en juin et juillet 2004, José Manuel Durão Barroso quand il fut nommé Président de la Commission. Mário David continua ensuite sa carrière dans la vie politique portugaise où il fut Secrétaire d'État aux Affaires européennes puis membre du Parlement. Il est investi en position éligible par son parti aux élections européennes de juin 2009 et retournera ainsi au Groupe en qualité de parlementaire.

Mário David est assisté de deux conseillers spéciaux, les anciens Secrétaires généraux adjoints Jan Westenbroek et Franco Sestito, et de quatre Secrétaires généraux adjoints John Biesmans, Pascal Fontaine, Gonzalo Bescós et Karl Colling. Le tableau des effectifs en date de février 1998 compte 149 agents. En décembre 1998, ces effectifs passent à 163 agents^a.

Le 8 février 1999, Klaus Welle est nommé Secrétaire général. Le 16 février 2000, l'organigramme indique que le Secrétaire général est assisté d'un conseiller spécial, Mário David, et de 5 Secrétaires généraux adjoints: John Biesmans est également promu «Chef de cabinet»,

a En particulier, les sept fonctionnaires italiens qui ont suivi les élus de Forza Italia en juin 1998: Amarylli Gersony, Stefano Guccione, Luigi Mazza, Orazio Parisotto, Emma Petroni, Alessia Porretta et Mario Schwetz. Viennent ensuite, en juillet 1999, du même Groupe, les trois fonctionnaires français accompagnant les députés RPR: Antoine Ripoll, Natacha Scriban et Marie-Claude Delahaye.

ce qui le désigne à la deuxième place de la hiérarchie, les trois Secrétaires généraux adjoints en poste, auxquels s'ajoute l'Italien Paolo Licandro. Karl Colling est peu après nommé Directeur des services des finances du Parlement européen et Gonzalo Bescós, Directeur des finances au Comité des régions. Il est remplacé par son compatriote Miguel Papi-Boucher qui avait été recruté au Groupe en novembre 1998 puis avait été détaché au cabinet du Premier ministre espagnol José María Aznar.

L'organigramme compte, en mai 2003, 200 agents.

Le 1^{er} janvier 2004, Niels Pedersen est nommé Secrétaire général. Martin Kamp est promu Secrétaire général adjoint chargé des travaux parlementaires, secteur qu'occupait Niels Pedersen. L'organigramme publié en février 2005 comptabilise 236 agents, celui de juin 2006, 261.

Niels Pedersen, qui avait déjà une très large expérience au Parlement européen, puisqu'il y avait été engagé dès 1974, reprit l'héritage laissé par Klaus Welle. Il fallait, en particulier, gérer la forte croissance des effectifs liée à l'élargissement, et maintenir l'effort de professionnalisation du Secrétariat. Ce Danois au regard bleu glacier a su faire preuve de flegme et de ténacité lors des événements qui ont ponctué les trois années de son mandat de Secrétaire général de janvier 2004 à septembre 2007: la constitutive de juin 2004 avec l'arrivée des députés des dix nouveaux pays et l'assistance du Président Hans-Gert Poettering lors des longues et difficiles négociations qui devaient aboutir à une répartition équitable et politiquement acceptable des responsabilités parlementaires entre les vingt-sept délégations nationales du Groupe. De plus, le Groupe du PPE-DE devenant le premier groupe de l'Assemblée, l'implication de son Secrétaire général a été d'autant plus marquée dans les discussions avec l'administration et les autres groupes politiques. Toujours présent aux côtés des deux Présidents qu'il a assistés, Hans-Gert Poettering et Joseph Daul, Niels Pedersen a su préserver leur confiance jusqu'à son départ de l'Institution.

La forte croissance des effectifs du Secrétariat dans les trois années qui précèdent l'élargissement à de nouveaux pays en mai 2004 a été justifiée par la nécessité de recruter, sur la base de contrats d'auxiliaires, des ressortissants des futurs États membres notamment dans le secteur de la presse^a. Cette politique de diversification linguistique et de contacts préliminaires avec les partis politiques nationaux des futurs États membres a largement favorisé l'intégration des nouveaux

a C'est durant cette législature 1999-2004 qu'ont été recrutés parmi les conseillers du Groupe Jesper Haglund, Philipp Schulmeister, Géraldine Philibert, Markus Arens, Knut Goelz, Adam Isaacs, Pedro Lopez de Pablo, Adriaan Bastiaansen, Stephen Woodard, Alwyn Strange, György Hölvenyi, Atilla Agardi et Marek Evison.

députés qui ont rejoint le Groupe en 2004. Un grand nombre de contrats auxiliaires conclus avec les agents des nouveaux pays ont été transformés en contrats à durée indéterminée après mise en concours des postes. Trente membres du Secrétariat ont été ainsi titularisés de mai 2004 à février 2008.

Le 1^{er} septembre 2007, Martin Kamp est nommé Secrétaire général. L'ex-Secrétaire général adjoint chargé des travaux parlementaires depuis janvier 2004 voit ainsi consacrée sa carrière au sein du Groupe. Né le 2 août 1959 à Bad Nauheim, dans la Hesse, Martin Kamp, dont le père était réfugié de Silésie et la mère, réfugiée des Sudètes, est un Européen engagé, dont la mémoire familiale conserve le souvenir douloureux des guerres et la souffrance des populations civiles déplacées. Après des études de droit et d'ethnologie, à l'université de Marburg et de Francfort, et un passage au Ministère fédéral de l'Intérieur à Bonn, il suivit un stage au Groupe du PPE qu'il intégra en janvier 1989 après avoir réussi le concours d'administrateur. Affecté à la commission de l'environnement puis à la coordination d'un groupe de travail permanent, il est également appelé à suivre les travaux de la Convention européenne. Cette expérience de dix-huit années au sein du Secrétariat, notamment au cœur d'une commission parlementaire disposant d'une large compétence en matière législative, permet au nouveau Secrétaire général de faire face aux multiples défis que représente la gestion d'une équipe aussi nombreuse et chargée de tâches aussi complexes.

Il lui faut avant tout, dans sa nouvelle mission, veiller constamment à maintenir l'esprit multinational et l'engagement européiste des agents du Secrétariat. Le Secrétaire général est l'interface hiérarchique entre l'autorité politique, la Présidence du Groupe, et l'ensemble des agents dont la mission est avant tout d'être au service des députés du Groupe. Au côté du Président, le Secrétaire général doit connaître en permanence les enjeux politiques et les dossiers en cours au sein du Parlement et de l'Union. Il doit préparer les débats de la Présidence et y favoriser la recherche de solutions acceptables par les dix vice-Présidents. Présence, discrétion, disponibilité, vigilance, et goût de l'initiative sont autant de qualités qu'un Secrétaire général d'un Groupe d'un tel calibre s'efforce de cultiver pour conserver la confiance de son Président.

Enfin, l'aisance linguistique qui permet à Martin Kamp de s'exprimer, outre sa langue maternelle, en anglais, en français et en portugais, facilite évidemment les contacts que le Secrétaire général doit entretenir avec un très grand nombre d'interlocuteurs quotidiens au sein et en dehors du Groupe.

Lorsque le nouveau Secrétaire général prend ses fonctions, il propose de promouvoir, au titre de sa succession comme responsable des

travaux parlementaires Miguel Papi-Boucher, jusqu'alors chargé des finances. John Biesmans voit étendre son Service aux finances et à l'ensemble de l'organisation interne. Paolo Licandro est à la tête d'un nouveau Service intitulé «politique de voisinage et activités interculturelles». Le Service des relations avec les parlements nationaux est constitué sous la responsabilité de Béatrice Scarascia-Mugnozza. Un nouveau poste de Chef d'Unité pour les délégations interparlementaires est créé et est confié à Joanna Jarecka-Gomez, inséré dans le Service des relations internationales dirigé par Arthur Hildebrandt. Par ailleurs, le Secrétariat crée en son sein un poste de conseiller juridique du Groupe confié à Oliver Dreute ainsi qu'un poste d'auditeur interne confié à Martin Hare, chacun d'eux placé directement auprès du Secrétaire général, ce qui traduit la volonté du Groupe de s'assurer d'une plus grande autonomie à l'égard du service juridique du Parlement européen et de renforcer le contrôle financier interne.

Le 1^{er} septembre 2008, la structure de l'organigramme est à nouveau modifiée: Pascal Fontaine est nommé Conseiller Spécial et Antoine Ripoll, le porte-parole du Président du Groupe et responsable de la presse francophone depuis juillet 1999, est promu Secrétaire général adjoint chargé d'un nouveau Service, le Service de la Présidence du Groupe^a. Ce Service est créé pour rationaliser le Secrétariat, à l'intérieur: une meilleure préparation des organes internes, et à l'extérieur: une assistance plus efficace de nos membres dans l'exercice de leurs responsabilités au sein des organes du Parlement européen. Ainsi, le Groupe du PPE-DE est en meilleure position pour assurer la coordination des groupes politiques du Parlement européen à la veille et au lendemain des élections et optimiser la répartition des charges au sein de l'Institution.

Au 1^{er} décembre 2008, le nombre total de collaborateurs incluant les agents sous contrat à durée limitée, se monte à 288 dont 176 femmes et 108 hommes, 107 de catégorie AD Administrateur et 178 de catégorie Ast Assistant.

a Depuis sa création en 1953, le Secrétariat du Groupe a donc compté 11 Secrétaires généraux (5 Allemands, 4 Italiens, 1 Portugais, 1 Danois) et 16 Secrétaires généraux adjoints (4 Allemands, 4 Italiens, 3 Français, 3 Espagnols, 1 Britannique, 1 Néerlandais). 3 Secrétaires généraux adjoints seulement ont été promus Secrétaires généraux: Arnaldo Ferragni, Gerhard Guckenberger, Martin Kamp. Les 8 autres Secrétaires généraux, Hans-Joachim Opitz, Carl Otto Lenz, Alfredo De Poi, Giampaolo Bettamio, Sergio Guccione, Mário David, Klaus Welle, Niels Pedersen n'avaient pas occupé cette fonction. Le Groupe a compté également 5 conseillers spéciaux.

Le management team

La pratique du *management team* a été introduite au Secrétariat par Gerhard Guckenberger. Il s'agissait de réunir régulièrement autour du Secrétaire général les Secrétaires généraux adjoints et les Chefs de Service pour stimuler l'information interne et évaluer le travail en cours au sein des différents secteurs. Les réunions eurent d'abord lieu une à deux fois par mois à Bruxelles et pendant une certaine période intégrèrent également les représentants des cabinets des commissaires démocrates-chrétiens. À ce titre, elles se tinrent régulièrement pendant plus de deux ans au siège de la Commission en présence des conseillers parlementaires des commissaires du PPE.

Sous l'impulsion de Klaus Welle^a, à partir de 1999, cette instance de direction informelle se structure. Le Secrétaire général réunit formellement à son bureau chaque lundi à Bruxelles et à Strasbourg un nombre restreint de collaborateurs, les Secrétaires généraux adjoints, le ou les conseillers spéciaux, les Chefs de Service ainsi que le Secrétaire général adjoint du Parti PPE et les collaborateurs proches du Secrétaire général. Chacun est invité à faire état des thèmes concernant son secteur pour la semaine à venir^b.

Renouvellement et professionnalisation

À la date du 13 octobre 2008, 115 agents sur un total de 203 qui figurent sur le tableau des effectifs à durée indéterminée ont été engagés de 2000 à 2008, ce qui traduit un large renouvellement du personnel du Secrétariat^c.

Cet accroissement du nombre des agents du Groupe se double d'une spécialisation. Les Services sont progressivement structurés. L'impulsion la plus innovante est prise par Klaus Welle qui, dès 1999,

a Klaus Welle a également initié une réunion semestrielle réservée aux membres du *management team* de deux demi-journées qui se sont tenues au Manoir de Genval près de Bruxelles dont le cadre plus convivial et l'isolement permettent des échanges de vue approfondis sur les stratégies à moyen terme et la dynamique de l'esprit d'équipe. Les réunions se sont poursuivies à Genval sous la direction de Niels Pedersen au rythme de deux réunions annuelles. La dernière réunion de cette nature a été organisée par Martin Kamp à la Rocq Arquennes en Brabant wallon le 31 janvier 2008.

b Chaque réunion est suivie d'un procès-verbal rédigé depuis le 18 mars 1999 par Deborah Warren.

c Pour la période août 2004-avril 2008, 70 agents ont été recrutés dont 22 administrateurs : Thomas Bickl, Kai Wynands, Theodoros Georgitsopoulos, Peter Adler, Greet Gysen, Michael Speiser, Alena Carna, Marzena Rogalska, Joanna Jarecka-Gomez, Andrea Laskava, Fani Zarifopoulou, Boglarka Bólya, Klemen Zumer, Mercedes Alvargonzales, Mauro Belardinelli, Daniela Senk, Balázs Széchy, Antti Timonen, Alfredo Sousa de Jesus, Nicole Wirtz, Mina Dermendjieva et Botond Török-Illyes.

identifie plus clairement les responsabilités de chaque Secrétaire général adjoint, en charge chacun d'eux d'un Service. D'autres agents sont également nommés Chef de Service sans porter le titre de Secrétaire général adjoint : Robert Fitzhenry pour la presse et Niels Pedersen pour les travaux parlementaires. Le Service des travaux parlementaires est subdivisé en quatre, puis cinq groupes de travail, confiés à des Chefs d'Unité, correspondant aux groupes de travail permanents présidés par les vice-Présidents du Groupe.

L'organigramme est régulièrement modifié par les Secrétaires généraux successifs, après concertation et accord de la Présidence, pour faire face aux besoins du Groupe, tout en tenant compte d'une politique du personnel reconnaissant la compétence et les mérites. Ainsi apparaissent d'autres Services ou Unités tels le Service des relations avec les parlements nationaux, l'Unité des ressources humaines, l'Unité de stratégie politique, l'Unité des finances, l'Unité des délégations interparlementaires, l'Unité des technologies de l'information, la cellule Internet et l'Unité des sessions plénières et de la coordination législative.

Les deux Services les plus importants en termes de personnel sont le Service des travaux parlementaires et le Service de presse, totalisant à eux seuls plus de la moitié des effectifs. Le Service des travaux parlementaires compte 7 Chefs d'Unité sous la coordination du Chef de Service Miguel Papi-Boucher. Il faut également noter que le Groupe a ouvert des Bureaux extérieurs dans les capitales des plus grands pays de l'Union, comprenant chacun de 1 à 3 membres du Secrétariat, chargés d'assister dans leur pays des députés du Groupe. En 2008, de tels Bureaux extérieurs existent à Berlin, Londres, Paris, Rome, Varsovie, et bientôt Bucarest. Il faut également mentionner l'Institut de formation Robert Schuman à Budapest.

L'Unité des finances, placée fin 2007 sous la responsabilité d'Andreas Folz, assume la tâche souvent délicate de gérer les fonds alloués par le Parlement au titre des actions d'informations en collaboration avec les délégations nationales et les parlementaires. Le budget du Groupe pour l'année 2009 se monte à 30 millions d'euros. Ce budget n'inclut ni les salaires des fonctionnaires ni les indemnités des parlementaires pris en charge par le Parlement européen. Il est principalement consacré au financement des actions d'information des membres du Groupe, des frais de mission des agents du Groupe, notamment à Strasbourg, de certains coûts des réunions extérieures, et des frais administratifs. Le durcissement constant des règles de contrôle d'utilisation de ces fonds appelle, de la part de ces agents comptables du Groupe, rigueur et diplomatie tant à l'égard des députés que de l'administration.

Autant qu'il leur est possible, en regard des demandes des délégations nationales, les Secrétaires généraux poursuivent une politique constante à l'égard du personnel. Cette politique repose sur deux principes: le recrutement sur concours des postes d'administrateurs et d'assistants mis chaque année à la disposition du Groupe compte tenu du tableau des effectifs des agents des groupes politiques, de la force numérique et de la diversité linguistique du Groupe; la valorisation du mérite de chaque agent est prise en compte pour les promotions, en concertation avec le Comité du personnel élu par les agents et après décision de la Présidence.

La confiance politique reste dans tous les cas indispensable à la bonne relation entre chaque membre du Secrétariat et le Groupe, qui est son employeur. Sans cette confiance qui participe à la fois d'une loyauté à l'égard des principales orientations idéologiques du PPE-DE, d'un engagement de discrétion et de confidentialité, et d'une disponibilité soutenue vis-à-vis des demandes des députés, le contrat moral serait caduc. Il est, dans l'histoire et la culture du Groupe, exceptionnel que le contrat juridique, qui garantit aussi bien les obligations que les droits des fonctionnaires, ait été rompu.

Le Secrétariat est progressivement conduit à évoluer d'une culture politique «familiale» à une culture politique «professionnelle». Certaines pratiques de management en vigueur dans le secteur privé, telles la formation professionnelle, le coaching individuel, les séminaires de service «hors les murs» (*Away Days*), sont introduites. Les agents sont soumis à un rapport de notation annuel identique à celui en vigueur dans l'administration. Des concours de «passerelle» sont également organisés par l'administration du Parlement européen pour favoriser la mobilité interne.

Rares sont les cas où des fonctionnaires du Groupe ont franchi le Rubicon en se lançant dans la carrière politique. Carmen Fraga Estévez, Gerardo Galeote, Guillermo Martínez Casañ ont tous les trois été élus, les deux premiers au Parlement européen, le troisième aux Cortes espagnoles. Ce dernier est revenu au Groupe après avoir exercé son mandat.

Ascenseurs de Babel et valises à roulettes

Les années 2000 marquent un tournant dans l'atmosphère et la vie quotidienne des membres du Groupe et du Secrétariat. D'abord, l'extension générale des effectifs a conduit le Parlement à planifier efficacement l'extension des bâtiments à Bruxelles et à Strasbourg. Le gigantesque ensemble immobilier construit autour de l'hémicycle de Bruxelles porte à la fois les sigles anonymes de leur mise en service (DI,

D2, D3, D4) et, plus symboliquement, les noms de personnalités européennes: bâtiment Altiero Spinelli, dans lequel, depuis 2000, les députés du Groupe et le Secrétariat disposent de leurs bureaux, bâtiment Paul Henri Spaak où se situe l'hémicycle, les bureaux de la Présidence et de l'Administration, passerelle Karamanlis, bâtiment József Antall ainsi que les nouveaux locaux qui encadrent la gare Léopold^a.

À Strasbourg, les députés du Groupe et une partie du Secrétariat ont leurs bureaux dans le bâtiment Louise Weiss depuis 1999, où se trouve également le nouvel hémicycle. Une autre partie du Secrétariat a conservé, de l'autre côté de l'Ill, des locaux dans le bâtiment IPE, nommé Winston Churchill. Le passage, dans les deux sens, de la passerelle reliant les deux bâtiments, relève, pendant les journées de session, de l'activité d'une fourmilière.

Le Groupe du PPE-DE, qui est le seul à être représenté dans les vingt-sept États, dispose, à Bruxelles comme à Strasbourg, d'une salle de réunions équipée de 21 cabines de traduction. Pendant les réunions du Groupe et de ses principaux organes, ce sont donc 63 interprètes de conférences qui assurent la compréhension instantanée des débats.

Chacun qui a observé la prodigieuse mutation qui a accompagné en deux décennies la vie du Parlement constate la faculté d'adaptation de l'Institution. L'accroissement des capacités technologiques des nouvelles communications (Intranet, Internet) a facilité cette mutation progressive d'une société dans laquelle neuf cultures nationales ont d'abord appris à vivre ensemble de 1953 à 1986. Les deux décennies qui ont suivi, de 1986 à 2006, ont multiplié par trois cette diversité. Celui qui, dans un ascenseur du Parlement, ou, en prenant son repas dans la cafétéria, pouvait identifier sans hésitation la langue de son voisin, a dû y renoncer par la suite. Si la mythique tour de Babel avait été dotée, dans les temps les plus anciens, d'ascenseurs, on y aurait déjà entendu la même variété d'accents et de langues qu'au Parlement européen!

La fièvre du mardi soir

La vie du fonctionnaire est en grande partie calquée sur celle du parlementaire. Les missions de Bruxelles à Strasbourg, les réunions du Bureau et les Journées d'études sont autant de déplacements qui donnent son rythme et son identité si forte à la fonction et marquent le mode de vie de chacun. Cantines vidées et à nouveau remplies, ordinateurs branchés ou défaillants, demandant l'assistance prompte du

a À partir de 1979, le Groupe avait disposé à Bruxelles de bureaux dans les bâtiments Belliard puis Remard, Remorqueur et Montoyer. Les déménagements successifs entre ces immeubles activement construits ou rénovés, le manque cruel de parkings et l'étroitesse générale des espaces, ne laissèrent pas que de bons souvenirs à ceux qui les ont occupés...

Service informatique du Groupe, ronronnement familial des valises à roulettes dans les couloirs des différents bâtiments du Parlement, tels sont aussi les aspects de la vie quotidienne de tous ceux qui travaillent au Groupe. Les moments de mobilisation, parfois de tension, sont forts. On peut parler de «la fièvre du mardi soir», quand, lors de la réunion du Groupe à Strasbourg de 19 heures à 21 heures, les députés prennent place en grand nombre à leur siège nominatif. Les fonctionnaires et les assistants, dont l'accès est limité par le manque de places disponibles, tentent de suivre les débats qui décident des listes de vote des rapports en plénière. Des apartés s'improvisent. C'est le moment et le lieu où chacun sait pouvoir rencontrer le plus grand nombre d'interlocuteurs.

Cela tient parfois du forum romain. Le Président doit de temps à autre rappeler les députés à l'ordre pour rétablir le silence. La dramaturgie peut aussi succéder à l'effervescence. Les députés et les fonctionnaires doivent souvent travailler dans l'urgence, notamment en période de session. Un vote est parfois nécessaire au sein du Groupe pour départager deux tendances qui se dégagent. C'est la responsabilité du Président de passer au vote, c'est celle du Secrétaire général de compter les voix. Certains parlementaires soulignent parfois avec véhémence l'importance du thème pour leur pays, ou pour l'industrie, ou pour les consommateurs, ou pour les agriculteurs, ou pour les électeurs de leur circonscription. Le Président et son Secrétaire général doivent toujours s'efforcer de conserver leur maîtrise d'eux-mêmes.

En fin de compte, les thèmes se succèdent, les intervenants se font moins pressés, les motions d'ordre se font plus rares. À la fin de la réunion, chacun regagne, pour les uns les hôtels, pour les autres, les restaurants où se prolongent les débats ou bien où commencent des expériences plus festives...

La marée montante de la jeunesse

Le rajeunissement des effectifs et l'augmentation du nombre des assistants parlementaires ont contribué au sentiment général d'une dynamique et d'une énergie en mouvement. Le Parlement est également devenu un espace ouvert aux visiteurs. Quand on porte un regard sur les halls et les larges allées au sein des bâtiments, à Bruxelles, et pendant les sessions, à Strasbourg, on a le sentiment d'une véritable marée montante de la jeunesse, marquée aussi bien par la diversité que par la vitalité^a. On est loin de l'atmosphère plus feutrée et sans doute moins électrisée que l'on connaissait, il y a plusieurs années, et qui subsiste

a À titre d'exemple de la jeunesse et de la vitalité du Secrétariat du Groupe, Martin Kamp a pu annoncer, lors de la réception de fin d'année le 17 décembre 2008 à Strasbourg, vingt nouvelles naissances au sein du Secrétariat au cours de l'année!

encore à Luxembourg où ne travaillent que les fonctionnaires de l'administration du Parlement européen.

Forum, lieu d'expositions, théâtre d'événements symboliques et de manifestations culturelles, le Parlement européen est une institution extrêmement vivante. Le Groupe a pris toute sa place dans cette stratégie de relations publiques et de démocratisation. Sa participation au mois de mai de chaque année, à Bruxelles et à Strasbourg, aux Journées portes ouvertes est soulignée par des produits de marketing portant le logo du cœur étoilé sur fond bleu. Les publications sur papier et en ligne ont connu également une croissance spectaculaire tout en tenant compte des exigences du multilinguisme. Tant d'efforts sont nécessaires pour réduire l'écart de compréhension entre l'opinion et les institutions politiques européennes qui ont conduit au résultat négatif des consultations populaires dans certains États membres.

Artisans d'un jour ou bâtisseurs de cathédrales?

On se souvient que l'un des tout premiers fonctionnaires du Groupe, l'Italien Arnaldo Ferragni, évoque⁵⁸⁵, avec une pointe de nostalgie, l'esprit des pionniers qui animait les membres du Secrétariat à ses débuts: «Nous étions de véritables moines soldats au service des institutions européennes.» Il est vrai qu'ils étaient peu nombreux et partageaient le même sentiment de participer à une entreprise historique nouvelle, sans précédent, dont les objectifs affichés étaient la paix, la réconciliation et la reconstruction. Un demi-siècle plus tard, le contexte psychologique et sociologique a beaucoup changé. Le changement générationnel est si complet que les agents du Secrétariat ne sont plus personnellement reliés à la deuxième guerre mondiale qui a posé le «mythe fondateur» de l'idée européenne. Pour les jeunes collaborateurs issus des douze nouveaux pays, exercer une activité au Parlement européen représente une opportunité professionnelle de premier plan, même si le nouveau statut de la fonction publique européenne, appliqué depuis le 1^{er} mai 2004, réduit légèrement une partie des avantages pécuniaires liés à la fonction. Il reste que l'écart des salaires, à formation universitaire égale, entre fonctionnaires nationaux des anciens États socialistes et fonctionnaires européens, est considérable.

Une certaine fierté

Les motivations matérielles sont-elles exclusives d'autres, plus axées sur les valeurs et l'appréciation portée sur la nature du travail, de son environnement et de ses perspectives? Il est estimé que, pour la

grande majorité des agents du Groupe, dont le niveau de formation et les compétences linguistiques sont élevées, le sentiment de travailler dans un milieu cosmopolite, globalisé, influent, au cœur du processus décisionnel européen, est très gratifiant. Le contact direct avec des parlementaires médiatisés au niveau national est valorisant et stimulant. Les garanties statutaires liées à l'engagement au Groupe réduisent les craintes de précarité de l'emploi qui dominent, depuis deux décennies de crise, le marché du travail en Europe. Les perspectives de voyages à travers les missions du Groupe dans les pays de l'Union, ou au-delà quand il s'agit d'accompagner l'une des nombreuses délégations interparlementaires du Parlement, sont également appréciées. La spécialisation des tâches au sein du Secrétariat, le nombre élevé des collègues, parfois la barrière linguistique, la dispersion des bureaux sur plusieurs étages dans les bâtiments à Bruxelles et à Strasbourg, ne favorisent pas toujours les contacts personnels des uns et des autres. Néanmoins, nul ne nie un sentiment assez fort d'appartenance au Secrétariat, et même une certaine fierté.

Charles Péguy évoquait cette allégorie du Roi de France qui visitait le chantier de la cathédrale de Chartres, dont la construction a duré des décennies. S'adressant au premier artisan qu'il voit en train de casser des cailloux, le Monarque lui pose la question: «Que faites-vous monsieur? – Vous voyez bien, je casse des cailloux. C'est dur, j'ai mal au dos, j'ai soif, j'ai chaud. Je fais un sous-métier affreux, je suis un sous-homme.» Il continue et voit plus loin un autre homme qui casse les cailloux; lui n'a pas l'air mal. «Monsieur, que faites vous? – Eh bien, je gagne ma vie. Je casse des cailloux. Je n'ai pas trouvé d'autre métier pour nourrir ma famille, je suis bien content d'avoir celui-là.» Le Monarque poursuit son chemin et s'approche d'un troisième casseur de cailloux qui est souriant, radieux: «Moi, Monsieur, dit-il, je bâtis une cathédrale.»

Il y a au sein du Secrétariat du Groupe une part d'artisans d'un jour qui donnent sans doute un moindre sens à leur travail et en tirent une moins grande satisfaction; mais, les plus nombreux savent qu'à travers leur travail au Parlement, ils contribuent au projet politique européen.

Chapitre XXXIII

RÉUNIR LE CONTINENT: L'UNION DE 15 À 27 MEMBRES

«Nos regards doivent également se tourner vers l'Est, lorsque nous pensons à l'Europe. Les pays qui ont un riche passé européen appartiennent aussi à l'Europe. À ces pays-là aussi, il convient de donner la possibilité d'y adhérer. L'Europe doit être grande, elle doit être forte, influente, pour pouvoir faire valoir ses intérêts sur l'échiquier de la politique mondiale⁵⁸⁶.» Konrad Adenauer, 1967

Ouvrir la porte de l'Europe : la décision historique de Copenhague en juin 1993

En décembre 1991, le Conseil européen de Maastricht «rappelle que le traité sur l'Union européenne [...] prévoit que tout État européen dont le système est fondé sur le principe de la démocratie peut demander à devenir membre de l'Union⁵⁸⁷».

Le 20 janvier 1993, le Parlement européen vote la résolution sur la conception et la stratégie de l'Union européenne à propos de l'élargissement. En réponse aux changements historiques du continent, la Communauté européenne réorganise ses rapports avec l'Est. L'adhésion doit se faire sur la base du traité de Maastricht. Mais il faut en même temps approfondir la Communauté, ce qui signifie la rendre plus efficace et plus démocratique. À cet égard, Jean Penders souligne que «l'Union européenne ne pourra absorber de nouveaux membres que si elle se développe, sur la base d'une Constitution, vers une Union à structure fédérale aux compétences concrètes limitées, mais avec les institutions démocratiques pleinement développées⁵⁸⁸». Cela exige d'apporter les changements aux questions délicates, comme la Présidence du Conseil, la composition de la Commission ou le régime linguistique.

Il revient à la Présidence danoise du premier semestre 1993 de trouver une réponse à ces défis. Le Conseil européen de Copenhague des

21 et 22 juin reconnaît formellement la vocation des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) à devenir membres de l'Union. Mais pour cela, le Conseil européen définit⁵⁸⁹ trois critères essentiels. Le critère politique: la présence d'institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, le respect des droits de l'homme et des minorités et leur protection; le critère économique: l'existence d'une économie de marché viable ainsi que la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union européenne; le critère de la reprise de l'acquis communautaire: la capacité du pays candidat à en assumer les obligations et, notamment, de souscrire aux objectifs de l'Union politique, économique et monétaire.

Le 24 juin, le Parlement européen se félicite de cette décision, dans sa résolution sur les résultats du Conseil. Toutefois, faisant sienne la formule du Groupe du PPE, le Parlement souligne que la Communauté européenne doit pouvoir supporter un tel élargissement sans que son fonctionnement normal s'en trouve perturbé. L'entrée des PECO dans l'Union devra être précédée d'une révision du cadre institutionnel de la Communauté. Comme le Groupe l'avait déjà réclamé pour l'Autriche, la Suède et la Finlande, l'élargissement de l'Union européenne doit aller de pair avec son approfondissement. Fernand Herman dénonce d'ailleurs que «la seule chose sur laquelle» les gouvernements européens arrivent à se mettre d'accord, «c'est l'élargissement à tout va. Ce qui, à terme, en l'absence de changements institutionnels, conduira au suicide de la Communauté et, surtout, de la Commission, laquelle est étrangement complice de ce suicide programmé⁵⁹⁰». Jean Penders ajoute: «Mais il n'est tout de même pas possible qu'il soit exclusivement question d'adhésion. Car qu'en advient-il alors de l'approfondissement de la Communauté européenne? J'espère qu'on ne l'a pas oublié⁵⁹¹.»

Si la dialectique entre approfondissement et élargissement ne sera en partie résolue que plus tard, les pays d'Europe centrale et orientale ne s'en rapprochent pas moins de la Communauté par le biais d'accords d'association. Ce statut, comme le confirme le Conseil européen de Copenhague, donne un véritable ticket d'entrée, mais dans un avenir qui n'est pas précisé au sein de l'Union⁵⁹².

En l'espace d'un peu plus de deux ans (mars 1994-juin 1996), ce ne sont pas moins de dix États qui se portent candidats⁵⁹³: la Hongrie (1994), la Pologne (1994), la Bulgarie (1995), l'Estonie (1995), la Lettonie (1995), la Lituanie (1995), la République slovaque (1995), la Roumanie (1995), la République tchèque (1996) et la Slovénie (1996). Chypre et Malte avaient déjà présenté leur candidature en 1990.

L'enjeu est colossal. Dans son rapport sur «l'adhésion des PECO⁵⁹⁴», Arie Oostlander rappelle que «la réunion des peuples européens dans

une maison européenne libre et démocratique a été aussi bien le ferment de la construction européenne que l'espoir à l'origine des bouleversements démocratiques survenus en Europe centrale et orientale». Mais il souligne aussi que «tout élargissement de l'Union européenne à l'Est nécessite la résolution de problèmes institutionnels majeurs⁵⁹⁵». Au cours du débat en séance plénière le 30 novembre 1994, il insiste sur la nécessité d'adapter la politique de l'Union dans divers secteurs pour permettre un élargissement à la fois politique et économique: «Cela nécessite diverses autres modifications à l'intérieur ainsi que sur le plan institutionnel. On parle déjà de la politique agricole, de la politique de transports, du charbon et de l'acier, des fonds structurels... Les critères d'adhésion [...] sont très importants. Nous voulons mettre en place une Union européenne qui constitue véritablement un ordre juridique solidaire, basée sur ce que l'on a coutume d'appeler les valeurs judéo-chrétiennes, qui sous-tendent largement cette culture. La démocratie, l'État de droit, une politique adéquate en matière de droits de l'homme et des minorités sont nos premiers critères⁵⁹⁶.»

Au Conseil européen d'Essen, les 9 et 10 décembre 1994, une stratégie de préadhésion ayant pour objet de rapprocher davantage les pays associés avec l'Union européenne est formulée⁵⁹⁷. Elle repose sur les accords d'association, le Livre blanc rédigé en mai 1995 indiquant les mesures clés dans chaque secteur du marché intérieur et définissant des priorités dans le rapprochement des législations, le dialogue structuré sur le plan institutionnel, et enfin le programme phare, désigné comme le principal instrument financier de soutien aux stratégies de préadhésion.

Un an plus tard, le Conseil européen de Madrid décide que les négociations d'adhésion commenceront six mois après le Conseil européen d'Amsterdam en 1996, qui doit régler notamment la question de l'approfondissement⁵⁹⁸.

La stratégie de préadhésion du Groupe du PPE

Au cours des Journées d'études d'Helsinki, en août 1996, le Groupe du PPE définit sa stratégie pour les élargissements futurs aux PECO. Comme à l'accoutumée, ces réunions sont l'occasion de réunir la famille démocrate-chrétienne et de faire intervenir devant les membres du Groupe des personnalités de premier plan. Des membres de la Commission européenne, tels le Néerlandais Hans van den Broek, chargé des relations avec les PECO, et l'Autrichien Franz Fischler, chargé de l'agriculture, ainsi que Wim van Velzen, Président de l'UEDC, et Président du groupe de travail «Europe centrale» du Groupe du PPE,

y sont particulièrement actifs. Le Groupe a invité des personnalités venues de l'Est: László Surján, vice-Président du Parti populaire démocrate-chrétien de Hongrie, Jan Carnogursky, Président du Mouvement démocrate-chrétien de Slovaquie, et Hanna Suchoka, membre de l'«Union of Liberty» de Pologne. Face au processus d'élargissement, cette dernière exprime sa vision et ses espoirs: «Je pense qu'une étape décisive réside dans le changement des mentalités mais lorsque je tente d'y parvenir, en ma qualité de Premier ministre, j'ai l'impression que les pays occidentaux sont confrontés au même problème. Je crois que les citoyens du monde occidental devraient également changer leur mentalité afin de se préparer pour un monde ouvert et non bilatéral... Je pense qu'à présent que nous sommes réunis au sein du Groupe du Parti Populaire Européen, il est vital que vous nous aidiez à "éduquer" notre société, non pour créer de nouvelles barrières, non pour susciter de nouvelles craintes, mais pour forger une société nouvelle et ouverte. L'un de nos problèmes cruciaux réside dans l'éducation de notre société. J'aimerais conclure en citant les paroles de l'ancien vice-chancelier d'Autriche, le D^r Busek, qui s'est rendu en Pologne en 1992: "Élargissons l'Europe, non sur la carte ni en termes d'États, non par le nombre d'institutions et de juridictions connexes, mais plutôt dans notre esprit et dans nos cœurs. La poursuite de l'Europe traduit une histoire d'amour bien ancrée dans notre tradition⁵⁹⁹»

Le traité d'Amsterdam⁶⁰⁰, signé le 2 octobre 1997, rappelle que la possibilité de devenir membre dépend du respect des principes sur lesquels l'Union européenne est elle-même fondée: «la liberté, la démocratie, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que l'État de droit». La question institutionnelle est également reposée. Une nouvelle Conférence intergouvernementale est nécessaire pour réformer un système institutionnel prévu au départ pour seulement six États membres. Lors de la discussion en plénière le 26 juin 1997, Wilfried Martens pose à nouveau cette exigence: «L'Union européenne doit, dans les prochaines années, assumer une responsabilité historique; elle doit réunir les pays démocratiques du continent européen au sein de l'Union. Cela ne peut se faire sans une réforme institutionnelle et plus précisément, sans que les décisions ne soient prises à la majorité qualifiée au Conseil. [...] Sans ces réformes, l'Union ne peut que s'effriter. [...] La grande question est de savoir qui défend l'intérêt commun. Qui défend l'intérêt européen? Helmut Kohl l'a fait, durant des années. [...] Tel est le nouvel esprit qui doit être promu. Sinon, je crains que notre mission historique, qui est de réunir tous les pays démocratiques d'Europe au sein de l'Union, ne soit effectivement trop lourde si nous n'avons pas les structures cohérentes et la volonté

politique pour créer une véritable Union, non pas une pure zone de libre-échange, une véritable Union qui peut également jouer son rôle sur la scène mondiale⁶⁰¹.»

La réponse ne peut venir que de l'exécutif européen. La Commission Santer adopte, le 16 juillet 1997, sa communication sur «l'Agenda 2000: pour une union plus forte et plus large» à laquelle sont joints les avis sur les différentes candidatures. La proposition de la Commission⁶⁰² aborde trois défis: le renforcement et les réformes nécessaires des politiques de l'Union (en particulier la politique agricole commune et la cohésion économique et sociale); les négociations à proprement parler avec les États adhérents; le nouveau cadre financier pour la période 2000-2006^a.

Le document, volumineux, propose aussi l'ouverture des négociations avec une première vague de pays. Tous les candidats d'Europe centrale et orientale, excepté la Slovaquie, respectent les conditions politiques de l'adhésion. Mais la Bulgarie, la Lettonie, la Lituanie et la Roumanie ont encore des progrès à faire, en particulier dans les réformes économiques ainsi que l'adoption et la mise en œuvre de la législation et des règles de l'Union européenne, avant d'entamer les négociations.

«Pas de discrimination entre les pays candidats»

Ce n'est pas vraiment ce que demande le Parlement, et particulièrement le Groupe du PPE, pour lequel la négociation doit permettre à l'ensemble des candidats d'adhérer à la même période. Le commissaire néerlandais Hans van den Broek précise: «Les avis de la Commission sur chacune des candidatures à l'adhésion se basent sur les conditions d'adhésion fixées en 1993 par le Conseil européen de Copenhague. Ces conditions ont trait à la situation politique et économique des candidats, et à leur capacité à assumer les obligations corollaires à l'adhésion, à savoir le respect de l'acquis. [...] Je sais que le Parlement a marqué sa préférence pour un début simultané des négociations avec tous les candidats. La Commission, pour sa part, continue à souligner le fait que l'élargissement est un processus global impliquant tous les candidats. Tous bénéficieront de la stratégie de préadhésion renforcée, tous seront amenés à conclure des partenariats pour l'adhésion, et tous recevront une aide supplémentaire de l'Union pour surmonter les problèmes signalés au niveau de l'opinion. En toute occurrence, l'analyse objective détaillée effectuée par la Commission ne laisse planer aucun

a Les propositions budgétaires seront adoptées par le Parlement européen et le Conseil dans les limites budgétaires maximales qui avaient été fixées avant même la perspective de l'élargissement soit 1,27 % du PIB de l'Union.

doute sur le fait qu'il existe des différences naturelles entre les candidats, découlant de toute une série de raisons historiques, politiques et économiques... Il n'y aura pas les admis et les exclus, mais des admis et des préadmis, avec la possibilité pour les seconds de rejoindre les premiers dès qu'ils réuniront les conditions nécessaires.»

Le Président du Groupe du PPE, Wilfried Martens critique fortement ce choix de la Commission européenne: «Je tiens à mettre votre Présidence en garde contre les effets désastreux qu'aurait sur l'unité de notre continent un sentiment de frustration des populations qui ne feront pas partie de la première vague d'élargissement. N'oublions pas que l'ouverture de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et de l'Est, aux États baltes et à Chypre est un processus politique par excellence. Si nous nous limitons aux critères économiques, le projet européen déperira et l'Union européenne se résumera à une simple zone de libre-échange. Or, nous voulons que l'Union européenne s'inspire d'un idéal démocratique, fondé sur un projet de civilisation, indispensable pour des raisons géopolitiques⁶⁰³.»

Hans-Gert Poettering est entièrement sur cette ligne qu'il communique personnellement par lettre au Chancelier Kohl^a. Au Parlement, il insiste sur ce point: «Si la Commission propose d'entamer les pourparlers d'adhésion avec six États, c'est-à-dire cinq plus un, il convient de bien mettre en évidence que les cinq autres pays ne sont pas exclus. Il ne peut y avoir de distinctions entre les uns et les autres⁶⁰⁴!»

Efthimios Christodoulou ajoute: «La position du Parlement européen était tout à fait claire à ce sujet: tous les pays candidats devaient entamer les négociations sur la même ligne de départ, quel que soit le temps que ces négociations prendraient ensuite⁶⁰⁵.» Aussi critique-t-il la position de la Commission en ajoutant: «Autrement dit, concrètement, ces États exclus du premier groupe ont droit à une participation normale, sauf au processus de négociations proprement dit... Pourquoi n'aborderaient-ils pas tous ensemble les négociations? J'insiste aussi sur ce point pour des raisons politiques, que l'on a exposées avant moi: dans bon nombre de ces États, les forces démocratiques ont fait de l'adhésion à l'Union européenne la base de leur plate-forme politique et l'on ne doit pas installer le doute au sein des peuples⁶⁰⁶.»

Le tournant de Stockholm, 10 septembre 1997

Lors des Journées d'études du Groupe du 8 au 11 septembre à Stockholm⁶⁰⁷, les débats sont animés. Le commissaire Hans van den Broek lui-même s'interroge sur la position de la Commission tout en la

a Interview de Hans-Gert Poettering, le 25 août 2008 à Bruxelles.

défendant: n'a-t-elle pas engendré une discrimination⁶⁰⁸? Des députés le pensent... et certains, comme Michl Ebner rappellent l'engagement du Groupe dans sa Déclaration d'Helsinki. Le Français Pierre Bernard-Reymond déplore «l'impression de dérapage» de la Commission.

Hans-Gert Poettering partage avec le vice-Président suédois du Groupe, Staffan Burenstam Linder la conviction qu'il faut donner de Stockholm un message encourageant à tous les pays candidats et adresser au Conseil européen et à la Commission un signal déterminé dans ce sens. Dans sa chambre de l'hôtel Nelson, situé au cœur de la vieille ville, dont le décor soigné évoque l'intérieur d'un ancien vaisseau de la Marine anglaise, il travaille sur le document final pour le groupe de travail «Élargissement», qu'il préside et qui doit être adopté dès le lendemain dans la salle du Riksdagen où se tient la réunion du Groupe^a. Les mots sont pesés et seront déterminants pour le destin de tous les pays candidats, ils seront adoptés par le Congrès du PPE qui se réunira à Toulouse du 9 au 11 novembre 1997: «Le PPE souhaite que le processus d'accession renforcée et le processus de négociations avec tous les pays de l'Europe centrale et orientale qui remplissent les critères politiques pour l'adhésion y compris Chypre s'ouvrent en 1998. L'intensité des négociations et l'échéancier en vue de leurs conclusions seront tributaires de la manière dont les candidats répondront aux conditions qu'il leur est nécessaire de remplir⁶⁰⁹.» Après un avis favorable d'Arie Oostlander, qui est une autorité morale au sein du Groupe sur la question de l'élargissement et que Hans-Gert Poettering joint au téléphone, le Groupe et le Parti proposent d'ouvrir une négociation avec tous les pays candidats le 1^{er} janvier 1998, que ces négociations se déroulent sur un rythme plus ou moins intensif selon les performances présentées par chacun d'entre eux, et que l'issue des négociations et la date d'adhésion des futurs États membres dépendent de leurs performances propres.

Cette stratégie est avalisée par le Groupe à l'unanimité le 1^{er} octobre à Bruxelles. Une discussion avec le coordinateur du Groupe Socialiste pour l'élargissement, Hannes Swoboda, permet de s'assurer de l'accord des deux principaux groupes sur cette formule lors du vote de la résolution au Parlement européen. Au Parti PPE, la consigne est de préparer dans ce sens la proposition qui sera soumise au Congrès du Parti, qui doit se tenir à Toulouse le 11 novembre 1997. Le texte final de Toulouse reprendra, mot pour mot, les paragraphes clés de la résolution du Groupe.

a Entretien de Hans-Gert Poettering avec l'auteur, le 25 mars 2009.

Les thèses du PPE confirmées par le Conseil européen de décembre 1997

Le Conseil européen de Luxembourg, en décembre 1997, consacre définitivement les thèses de Toulouse du PPE. Cela n'est d'ailleurs pas une surprise, tant son rôle a été actif dans les négociations⁶¹⁰. Même si la distinction en deux groupes des États adhérents n'a pu être évitée, ceux-ci sont néanmoins définitivement et globalement impliqués dans le processus d'adhésion. Le premier groupe d'États appelés à négocier, aussi appelé le groupe de Luxembourg, se compose de l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovénie et Chypre. Parallèlement, le processus de préparation des négociations avec les pays de la deuxième vague (Bulgarie, Lettonie, Lituanie, Roumanie et Slovaquie) est accéléré et un apport de 100 millions d'euros leur est accordé en vue de financer des projets leur permettant de rattraper leur retard dans l'application des réformes économiques.

Cette véritable victoire du Groupe permet à Wilfried Martens de déclarer lors des Journées d'études de Berlin, le 6 mars 1998: «Pour bien marquer l'implication du Groupe du PPE dans le processus d'élargissement qui vient de débiter, nous avons demandé aux plus hauts représentants gouvernementaux de certains pays candidats de participer à nos travaux. Nous considérons désormais qu'il est de notre intérêt commun de traiter ensemble des problèmes d'avenir qui nous concernent dans le cadre de la grande Europe qui se constitue. Le Groupe du PPE a agi pour que ce grand mouvement d'adhésion de nouveaux pays se fasse sans discrimination, permettant à chaque candidat de poursuivre les efforts qui lui permettront d'intégrer l'acquis communautaire⁶¹¹.»

Présent lui aussi à Berlin, le ministre lituanien des Affaires étrangères, Algirdas Saudargas ne cache pas son émotion: «S'il me fallait comparer cette occasion de m'exprimer avec les précédentes, je n'oublierai jamais les moments, il y a six ou sept ans, où j'ai rencontré le Groupe Chrétien-Démocrate. En ces jours maintenant lointains, les temps étaient tout à fait différents, de même que les discours. Si nous comparons cette époque à la période actuelle, la situation a considérablement évolué; nous sommes face à de bonnes perspectives et nous sommes membres du PPE, ce sont là de grandes réalisations. Je voudrais adresser à tous les citoyens de l'Union européenne mes félicitations pour l'Union économique et monétaire. C'est la grande réalisation dans la ligne de la politique du PPE⁶¹².» Quant à Vilém Holáň, vice-Président du Parti démocrate-chrétien tchèque et Président de la commission des affaires étrangères au Parlement tchèque, il soutient que

«l'ouverture des négociations d'adhésion à l'Union européenne a marqué l'avènement, pour la République tchèque, d'une situation entièrement nouvelle. Nous attendons ce moment depuis la révolution et, après huit années, il est enfin devenu réalité⁶¹³».

La dernière ligne droite : l'objectif 2004 de «l'amendement Lamassoure»

La Conférence européenne, l'une des innovations dans le processus d'adhésion mise en place par le Conseil de Luxembourg, s'ouvre pour la première fois le 12 mars 1998. Il s'agit de réunir les États membres de la Communauté et les États adhérents afin de discuter des questions transfrontalières: justice, affaires intérieures, notamment crimes et drogues, et de la PESC. Une seconde réunion aura lieu en octobre de la même année.

C'est aussi au printemps 1998 que les «partenariats d'adhésion» sont lancés. Tandis que la Commission élabore des rapports sur les progrès de chacun des candidats, en leur fixant individuellement des priorités et en organisant le financement et les aides, ceux-ci gèrent un programme national d'adoption de l'acquis communautaire. Les négociations entre les quinze et les six du groupe de Luxembourg peuvent commencer.

Pour le groupe de travail «Élargissement» présidé par Hans-Gert Poettering, l'objectif de l'adhésion doit être atteint en 2004. Le défi est de taille, mais les Démocrates-Chrétiens tiennent à imposer ce calendrier: l'adhésion doit se faire peu avant les élections européennes pour permettre⁶¹⁴ aux peuples ayant rejoint l'Union de participer pleinement et immédiatement au débat démocratique. Alain Lamassoure dépose à cet effet en septembre 2000 un amendement au rapport Brok sur l'élargissement qui «propose que les institutions de l'Union et les États membres s'engagent auprès des candidats avec qui les négociations sont engagées à mettre tout en œuvre pour que les premiers traités d'adhésion puissent entrer en vigueur avant l'élection du Parlement européen de 2004, et que les traités suivants puissent entrer en vigueur pendant la prochaine législature⁶¹⁵».

De leur côté, les États membres ne sont pas tous du même avis. Il faut donc convaincre le Conseil, et le Groupe met tout son poids dans la balance. En juin 2001 à Göteborg, la Présidence suédoise finit par trouver un point d'accord. 2004 est entériné, avec comme date butoir pour les négociations 2002. Dans l'hémicycle, le Groupe soutient la résolution parlementaire sur le Conseil européen. Cette résolution est un appel «à la Commission et à tous les États membres et les pays candidats de faire tout ce qui est en leur pouvoir afin que la perspective d'une

participation des citoyens des pays candidats aux élections européennes de 2004 devienne réalité, et, que, par conséquent, au cas par cas, les traités d'adhésion soient conclus à la fin de 2002 en fonction de l'évolution des différents pays, de sorte que l'Union européenne remplisse son obligation historique⁶¹⁶».

Bien sûr, ce timing serré n'est pas sans poser de problèmes. D'abord pour la Communauté européenne qui, après le non irlandais au traité de Nice, rencontre une nouvelle difficulté dans sa stratégie institutionnelle ensuite. Pour les pays adhérents, dont les pressions pour l'adoption de l'acquis communautaire et des structures politiques et économiques viables pèsent. Politiquement, il ne faut pas perdre espoir, affirme le Groupe. Le 4 septembre 2001, Elmar Brok, au nom de la commission des affaires étrangères, dépose une résolution qui réitère le soutien du Parlement européen au processus d'élargissement de l'Union. L'Union a besoin de ces réformes institutionnelles, tout comme elle a besoin de l'élargissement. Il faut donc intensifier les campagnes d'informations dans les opinions publiques en ce sens⁶¹⁷.

Préparer l'élargissement au Parlement et au sein du Groupe

Il ne s'agit pas seulement de préparer l'intégration des nouveaux États membres à l'Europe, encore faut-il réserver une place à leurs députés au sein du Parlement. Le 19 novembre 2002, l'hémicycle de Strasbourg reçoit 199 parlementaires des 13 pays candidats pour un débat extraordinaire sur l'élargissement⁶¹⁸. La présence de ces parlementaires européens d'un jour sur les mêmes bancs que leurs collègues permet d'entrevoir déjà ce que sera l'image de la Démocratie européenne en 2004. Les députés, comme il est de tradition au Parlement européen, siègent non par nationalité, mais par appartenance politique. Le sentiment qui règne est bien celui de l'enthousiasme. D'abord pour les quinze années de transformation politique qu'a connues l'Est du continent. Ensuite pour tous les efforts fournis par les pays candidats à l'Union.

Le lendemain, c'est le rapport Elmar Brok sur l'élargissement, qui est adopté par le Parlement européen, par 505 voix pour, 20 contre et 30 abstentions⁶¹⁹.

Le Groupe du PPE-DE poursuit parallèlement sa stratégie. Son Bureau se rend régulièrement dans les différents PECO candidats: Varsovie^a et Bucarest en février et en juin 1998, Bratislava et Riga en

a Cette réunion permet de rencontrer les membres du nouveau gouvernement, dont le Premier ministre Jerzy Buzek, qui deviendra membre du Groupe en mars 2004.

juin et décembre 2000, Nicosie et Budapest en mars et novembre 2001, Prague et Ljubljana en 2002, Varsovie en 2003, Sofia et Bucarest en 2005. Ces rencontres sont l'occasion pour le Groupe d'apporter son soutien à ces pays et d'évoquer avec eux les progrès et les problèmes liés à leur accession à l'Union européenne. Le Groupe reçoit les principaux responsables politiques des pays candidats au Parlement européen à Strasbourg. Dès le début des années 1990, de nombreux membres du Groupe collaborent à la reconstruction de partis démocrates-chrétiens et conservateurs à l'Est. Le Groupe fait preuve d'une présence supplémentaire à travers la Fondation Robert Schuman qui avec les travaux de formation de l'Institut du même nom, situé à Budapest, contribue de manière appréciable, non seulement à l'émergence d'une classe de jeunes politiciens qualifiés dans l'Est de l'Europe, mais aussi à la croissance de la famille politique démocrate-chrétienne européenne.

Quant au PPE, il adapte son organisation en conséquence par un changement des structures d'affiliation et par la création d'un groupe de travail permanent consacré à l'élargissement dirigé par Wim van Velzen. Dans le cadre de la réunion de son Bureau à Ljubljana, le 17 septembre 2002, le Groupe du PPE-DE lance un «partenariat parlementaire» avec ses partis frères dans les pays candidats à l'Union européenne. Les députés européens du Groupe du PPE-DE parraineront des parlementaires des pays candidats dès le mois de septembre 2002 et jusqu'au mois d'avril 2003, date à laquelle seront nommés les observateurs officiels. Ce partenariat permettra également d'aider les partis frères du PPE-DE dans les pays candidats à préparer les référendums à venir pour la ratification des traités d'adhésion, ainsi que les élections européennes de juin 2004.

L'Europe retrouvée

Le 16 avril 2003, les délégations des quinze États membres de l'Union et des dix premiers États adhérents (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République tchèque) montent la pente escarpée située à l'Ouest de l'Acropole. Une à une, devant le Premier ministre grec Costas Simitis, elles pénètrent dans la stoa, désormais musée de l'Agora. La reproduction à l'identique du cadeau d'Attale II Philadelphie, Roi de Pergame, devient, l'espace d'une signature, le centre de l'Europe retrouvée.

Les mois précédents, les membres du Groupe du PPE-DE, des ministres ainsi que des commissaires proches du Groupe, se sont réunis pour finaliser, jusqu'à la veille de la signature des traités d'adhésion,

une déclaration qui doit marquer ce jour historique: «L'Europe des Vingt-cinq n'est plus un rêve.»

De son côté, le Conseil de Copenhague, en décembre 2002, avait avalisé définitivement l'adhésion des dix premiers nouveaux membres. Quant au Parlement européen, il a clôturé le dossier en avril 2003, à peine une semaine avant la Conférence d'Athènes. Elmar Brok, à la tête de la commission des affaires étrangères, a été désigné rapporteur⁶²⁰ pour la conclusion des négociations d'adhésion^a. Très favorable à l'adhésion des dix, le texte est adopté par une large majorité de 458 voix, contre 68 et 41 abstentions.

Dès le 1^{er} mai 2003, soit un an avant l'entrée effective des dix dans l'Union, le Parlement européen ouvre ses portes à 162 députés venus des États adhérents, en tant qu'observateurs officiels. Ils sont nommés par leurs parlements respectifs et peuvent donc suivre et se familiariser avec les débats de Strasbourg. Parmi eux, 69 députés rejoignent le Groupe du PPE-DE qui accueille ainsi le plus grand nombre de parlementaires des nouveaux pays.

En tant que Président du Groupe, Hans-Gert Poettering s'en félicite: «Je suis très heureux que le Groupe du PPE-DE ait attiré autant de parlementaires, 42 % d'entre eux au total, issus des dix nouveaux États membres. Nous avons beaucoup travaillé pour préparer nos partis frères à l'élargissement avec un "programme de partenariat" spécifique et des contacts étroits entre nous tout au long des négociations d'adhésion. Nous allons désormais œuvrer pour compléter ce processus de connaissance et de coopération mutuelles afin d'assurer que nos 69 nouveaux collègues soient rapidement intégrés dans notre Groupe et au Parlement européen. Ainsi, ils pourront de façon effective représenter les peuples des dix nouveaux États membres de l'Union européenne^b. [...] Notre tâche désormais est de travailler ensemble à faire de l'Europe des Vingt-cinq un succès pour tous⁶²¹.»

Il reste les cas de la Bulgarie et de la Roumanie. Ces deux pays font partie du processus d'élargissement depuis 1997. Leur situation économique les a empêchés d'intégrer en mai 2004 l'Union. Pour la Bulgarie, le Britannique Geoffrey Van Orden dans son rapport de février 2004

a Les députés européens PPE-DE Jürgen Schröder (Allemagne), Ursula Stenzel (Autriche), Jas Gawronski (Italie) et Michael Gahler (Allemagne) étaient quant à eux respectivement chargés des rapports sur la République tchèque, Malte, la Pologne et l'Estonie. Le PPE-DE a également apporté son soutien aux rapports sur les six autres pays candidats, rédigés par des députés issus d'autres groupes politiques.

b En effet, les observateurs participent à tous les travaux du Parlement européen, y compris à ceux des groupes politiques et des commissions parlementaires, mais n'auront pas le droit de vote. Les dix pays candidats participeront, comme États membres de l'Union européenne à part entière, aux élections européennes de juin 2004.

constate que les négociations vont vite. Les critères de Copenhague, les structures économiques ainsi que les performances bulgares s'améliorent. Les délais seront respectés. D'un autre côté, Geoffrey Van Orden n'hésite pas non plus à soulever des points à encore améliorer: la lutte contre le crime organisé et la corruption, ainsi que les trafics; la protection de la minorité rom.

La date de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie est définitivement fixée par l'avis de la Commission du 26 septembre 2006: les deux pays sont invités à rejoindre dès le 1^{er} janvier 2007, l'Union, avec toutefois la réserve de certaines mesures. À la date indiquée, le Groupe reçoit en son sein treize nouveaux membres qui remplacent les observateurs qui avaient activement collaboré jusque-là.

Du rêve à la réalité

Le 3 mai 2004, le Parlement européen accueille les représentants des nouveaux États membres. Dans un mois et demi doivent se tenir les premières élections européennes du continent réunifié. Cette étape supplémentaire favorise un peu plus l'arrimage des pays d'Europe centrale et orientale dans la réalité démocratique européenne. À l'ouverture de la première séance, Hans-Gert Poettering, au nom du Groupe du PPE-DE, manifeste son émotion: «Le rêve est devenu réalité. Pouvoir, aujourd'hui, accueillir dans ce Parlement 162 députés provenant de ces dix pays est un grand jour pour la démocratie et un élément capital pour le parlementarisme. Réjouissons-nous de pouvoir aujourd'hui accueillir nos nouveaux députés comme des collègues.» La solidarité «doit représenter pour nous tous un avenir dans lequel nous devons évidemment respecter les intérêts nationaux des pays individuels, comme ceux des pays baltes avec leurs minorités, sans compromettre l'indépendance de ces pays, une obligation qui est réciproque. Nous devons nous lever contre le reste⁶²²».

Les parlements nationaux des nouveaux adhérents ont choisi d'envoyer dans l'hémicycle des parlementaires expérimentés. Tout naturellement, beaucoup parmi eux se retrouvent sur les bancs du Groupe du PPE-DE. On y voit, entre autres, Ene Ergma, Présidente du Parlement estonien, Andris Argalis, vice-Président du Parlement letton, Antonio Tabone, Président du Parlement de Malte, Pavol Hrusovsky, Président du Parlement slovaque, et Peter Pithart, Président du Parlement tchèque⁶²³. Le 26 septembre 2005, 9 observateurs roumains et 4 Bulgares rejoindront, à leur tour, le Groupe, avant d'accueillir le 15 janvier 2007, les députés de ces deux pays.

Fêter le succès du PPE à Budapest en juillet 2004

C'est également pour marquer l'importance de l'entrée de ces nouveaux pays dans l'Union que le Groupe décide de tenir à Budapest ses premières Journées d'études qui suivent les élections de juin 2004. La capitale hongroise offre ses plus beaux attraits: le Groupe ouvre ses travaux dans la Chambre haute de l'Assemblée nationale hongroise qui loge, sur les bords du Danube, dans le bâtiment d'inspiration gothique, réplique de Westminster.

Après cinquante ans de dictature communiste, ce ne sont pas moins de 10 États et 75 millions de personnes qui viennent de rejoindre la famille européenne. Le Groupe, quant à lui, affiche l'un de ses meilleurs résultats électoraux. Le succès n'a pas seulement eu lieu dans la partie occidentale de l'Europe, mais aussi dans les nouveaux États membres. Ainsi la délégation hongroise du PPE a « obtenu la majorité absolue des mandats [...] (13 sur 24) ⁶²⁴ », comme le rappelle Hans-Gert Poettering dans son discours d'ouverture.

La Déclaration de Budapest, que le Groupe adopte à l'issue des Journées d'études, se veut un rappel de la longue et tragique histoire qu'a traversée la moitié de l'Europe: « Le 13 juin 2004, les Européens ont franchi une étape décisive vers la réalisation du grand dessein des pères fondateurs de l'Union européenne: après cinquante ans d'oppression et de dictature communiste, les peuples de huit pays d'Europe centrale et orientale ont pu, pour la première fois, se joindre à ceux des pays qui ont connu un destin plus heureux, et décider de leurs représentants dans la seule Institution directement élue au sein de l'Union européenne, le Parlement européen. Par cet acte, l'Europe des Vingt-cinq a acquis sa pleine légitimité ⁶²⁵. »

Commémorer Solidarność à Gdansk en septembre 2005 et les victimes de Budapest en octobre 2006

Les réunions extérieures permettent aussi de commémorer de grands événements historiques européens, comme celle qui a lieu à Gdansk, lors du 25^e anniversaire de Solidarność.

Le Groupe invite à cette occasion plusieurs personnalités d'États voisins de l'Union: le Président ukrainien porté au pouvoir par la révolution orange, Victor Yushchenko; le Président géorgien issu de la révolution des roses, Mikheil Saakashvili; Ivo Sanader, le Premier ministre croate; Iurie Rosca, le Président du Parti populaire chrétien-démocrate de Moldavie; Mirek Topolánek, le Président de l'ODS tchèque; Borys Nemtsov, du Parti russe SPS; Vincuk Viacorka, le Président du Parti du Front populaire de Belarus; Stanislas Shushkiewich,

l'ancien Président du Conseil national de Belarus. On y reçoit aussi Donald Tusk, Président de la Platforma Obywatelska (Plate-forme civile) qui deviendra Premier ministre de Pologne en 2007⁶²⁶.

L'unité retrouvée du continent dans la liberté nécessite également un intense «travail de mémoire» pour que les victimes des totalitarismes ne soient pas oubliées. La délégation hongroise du Groupe a pris l'initiative d'associer le Groupe, le 24 octobre 2006, à une commémoration solennelle des sanglantes journées de Budapest d'octobre 1956, quand les chars russes sont venus brutalement mettre fin au rêve de la démocratie hongroise. Les victimes du communisme et de l'impérialisme soviétique sont devenues, pour le Groupe, dans les années qui ont suivi l'adhésion des nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale, des symboles permanents des valeurs et des références historiques du PPE.

Chapitre XXXIV

LES RENDEZ-VOUS INSTITUTIONNELS : AMSTERDAM (1997), UN SUCCÈS EN DEMI-TEINTE; NICE (2000), UN ÉCHEC

L'incontournable rendez-vous de l'article n du traité de Maastricht

Si le traité de Maastricht répond aux attentes des européistes en matière économique et monétaire, il n'en va pas de même concernant son volet institutionnel. Certes, le Parlement européen vient d'acquérir une capacité législative, mais le Conseil conserve le dernier mot dans la procédure et ses domaines d'application sont restreints. Quant au fonctionnement de la Commission européenne et du Conseil, il apparaît certain que leurs mécanismes décisionnels seront très rapidement grippés s'ils ne sont pas réformés: la perspective de l'élargissement à l'Autriche, la Finlande et la Suède en montreront inévitablement les premiers signes.

Les rédacteurs du traité ne s'y étaient d'ailleurs pas trompés, en inscrivant une clause rendez-vous en son article n. Celui-ci doit se tenir au plus tard en 1996, avec le lancement d'une Conférence intergouvernementale, à la demande de tout État membre ou de la Commission. Assez rapidement, les premières propositions arrivent, dans des domaines variés et multiples: la coopération dans le deuxième et le troisième pilier (France et Allemagne), l'extension du domaine de la codécision (Belgique), ou encore l'établissement d'une hiérarchie des normes communautaires.

Plusieurs personnalités politiques nationales de premier plan interviennent régulièrement en faveur de la «clause de rendez-vous», tel Jean-Luc Dehaene, le Premier ministre démocrate-chrétien belge⁶²⁷.

À la veille de l'élection européenne de 1994, la position du PPE est plus ambitieuse: il faut à l'Europe une Constitution démocratique. Si le traité de Maastricht est un premier pas, l'objectif «d'achever une Europe à la fois efficace, solidaire et démocratique, proche du citoyen, moins bureaucratique et moins centralisée, n'est pas encore atteint. Il faut donc dès maintenant élaborer une Constitution européenne et

préparer la Conférence intergouvernementale prévue pour 1996, qui aura le mandat de compléter le traité de l'Union européenne⁶²⁸». Cet objectif repose sur trois principes fondamentaux qui doivent servir d'inspiration à la future Constitution européenne: la subsidiarité, l'efficacité et la démocratie⁶²⁹. Ce sera, pour le Groupe lui-même, la position claire qu'il tiendra au sein du Parlement européen. Pour cela il peut compter sur des personnalités fortes, comme l'Espagnol Íñigo Méndez de Vigo, vice-Président de la commission institutionnelle.

Le rapport Bourlanges (mai 1995)

Le Français Jean-Louis Bourlanges est nommé corapporteur sur le fonctionnement du traité sur l'Union européenne dans la perspective de la Conférence intergouvernementale de 1996⁶³⁰. Après un laborieux travail en commission, son importante et complexe étude suscite le vote de pas moins de 700 amendements en séance plénière du Parlement européen le 16 mai 1995. Le document présenté, qui se voulait bref et clair, est complété par l'expression d'intérêts divergents, mettant en difficulté la cohérence finale du texte⁶³¹. Les sujets essentiels du traité sont abordés avec pour objectifs de résorber le déficit démocratique, de réviser le processus décisionnel et de préparer le grand rendez-vous du prochain millénaire: l'élargissement. Une vraie réflexion est engagée sur la politique étrangère qui doit regrouper la politique commerciale, de coopération au développement et de sécurité commune. Une indispensable stratégie commune au sein des organisations internationales est proposée, ainsi que le passage à la majorité qualifiée pour des actions humanitaires, diplomatiques ou militaires. Les États qui ne voudraient pas participer auraient la possibilité de s'abstenir pour ne pas entraver l'action de leurs partenaires. La Commission conserverait l'initiative en ce domaine et le contrôle démocratique serait assuré par le Parlement européen et les parlements nationaux. Les droits de l'homme sont envisagés par le biais de l'adhésion de l'Union à la Convention européenne des droits de l'homme, tandis qu'une politique sociale, indispensable corollaire de la politique économique est initiée.

À l'issue de ce long processus, le rapporteur se déclare personnellement insatisfait de son texte: «L'exercice qui s'achève aujourd'hui [...] aura été assez décevant et aura été vécu [...] comme un véritable chemin de croix. [...] Je crois, que dans cette affaire nous avons eu une extrême difficulté. Pourquoi? Parce que, et je le dis franchement, le rapport qui vous est présenté et qui, je crois, reflète assez profondément les tendances de ce Parlement – et de ce point de vue-là, constitue un document à la fois cohérent et représentatif des tendances dominantes

de ce Parlement – ce document ne correspond pas en profondeur aux attentes, que personnellement, je mettais dans ce rapport⁶³².»

En effet, les députés, au lieu de proposer une construction claire et innovante, ont choisi un système à géométrie variable sans poser les vraies conditions d'une architecture constitutionnelle efficiente. Toutefois, le rapport concernant la révision du traité de Maastricht est envoyé à l'issue du vote par le Parlement au groupe de réflexion chargé de préparer les travaux de la CIG 1996.

Constitué dans le port sicilien de Messine le 2 juin 1995, en référence symbolique à la relance de Messine du 1^{er} juin 1955 qui fut à l'origine des traités de Rome (*cf.* chapitre 1), ce groupe se compose des représentants des ministres des Affaires étrangères des États membres ainsi que du représentant de la Commission, le Démocrate-Chrétien luxembourgeois Jacques Santer, et de deux représentants du Parlement européen, dont Elmar Brok. Au Parlement, c'est Hanja Maij-Weggen qui est nommée corapporteur⁶³³ sur les travaux du groupe de réflexion⁶³⁴. Le suivi de la commission institutionnelle permet l'audition de personnalités importantes du Groupe du PPE, comme son Président, ou d'autres de tendance démocrate-chrétienne, comme le commissaire espagnol Marcelino Oreja Aguirre⁶³⁵.

Le Parlement rend un avis plutôt favorable aux résultats des travaux du groupe de Messine, bien qu'il soit déçu de ne pas pouvoir s'exprimer à la CIG⁶³⁶. La première préoccupation des députés est de renforcer le rôle du Parlement dans la codécision et reçoit pour cela le soutien du Président de la Commission, Jacques Santer.

Pour sa part, le Groupe du PPE confie dès 1995 à son vice-Président Hans-Gert Poettering la charge de présider un groupe de travail qui adoptera un document concentrant ses objectifs sur l'accroissement des compétences démocratiques du Parlement. Le document final sera adopté par le Groupe à Toulouse en 1997.

Le traité d'Amsterdam (octobre 1997): entre ombre et lumière⁶³⁷

La Conférence intergouvernementale s'ouvre à Turin en mars 1996. Les négociations pour la révision du traité sur l'Union européenne se déroulent principalement entre les ministres des Affaires étrangères des Quinze. Cela n'empêche cependant pas le Parlement européen, par l'intermédiaire de ses observateurs et de son Président, José María Gil-Robles Gil-Delgado, qui occupe le «perchoir» depuis janvier 1995, de prendre régulièrement position, en réclamant notamment, comme bon nombre d'autres députés, un processus décisionnel plus efficace⁶³⁸.

Se faisant l'écho de l'institution qu'il représente, il énonce la liste de dix priorités que les parlementaires souhaitent voir traitées à la Conférence intergouvernementale: ramener à trois le nombre des procédures de décision; dans le domaine budgétaire, mettre en place une véritable codécision sans distinction entre dépenses obligatoires et dépenses non obligatoires et prévoir l'avis conforme du Parlement pour les décisions relatives aux ressources propres; renforcer la représentation démocratique (en adoptant des systèmes électoraux européens similaires, partis politique européens, statut unique des députés); approfondir la protection des droits fondamentaux; s'engager plus avant dans la politique sociale; mieux prendre en compte la santé publique, l'environnement, la protection des consommateurs; doter l'Union d'une personnalité juridique; renforcer l'espace de sécurité et de justice; garantir l'accès à l'information des citoyens; enfin, prévoir des mécanismes de coopération renforcée en cas de blocage sur l'un de ces points⁶³⁹.

Les demandes du Président José María Gil-Robles Gil-Delgado se renouvellent avec constance au moment de la CIG d'Amsterdam les 16 et 17 juin 1997. Les États membres de l'Union européenne sont sur le point de signer un nouveau traité. Plusieurs avancées sont mises au crédit de la Présidence néerlandaise de l'Union au cours des six derniers mois.

Certes, la procédure de codécision est simplifiée et son domaine est étendu. En vertu de cette procédure réformée, le Parlement européen se prononce en première lecture sur le texte proposé par la Commission. Il procède à son examen en session plénière sur la base de la position formulée par le rapporteur compétent de la commission parlementaire en charge du dossier. Suite à quoi, le Conseil statue à son tour. En cas de désaccord entre les trois institutions, le Parlement européen se prononce une deuxième fois, cette fois sur la position commune aux représentants des États membres. Cette deuxième lecture peut déboucher sur un accord du Parlement ou sur l'introduction de nouveaux amendements sur lesquels le Conseil et la Commission se positionneront. Si le Conseil en deuxième lecture ne s'accorde pas avec les propositions du Parlement, un Comité de conciliation est formé, composé de représentants du Conseil et du Parlement. Ce Comité s'efforcera, comme son nom l'indique, de concilier les opinions divergentes des représentants des gouvernements des Vingt-Sept et des parlementaires européens⁶⁴⁰.

Les députés sortent une nouvelle fois comme les grands vainqueurs des réformes. L'espace Schengen devient un acquis et les *opting out* britanniques sur la politique sociale sont revus à la baisse. Un véritable

espace de liberté, de justice et de sécurité est créé. Institutionnellement le traité d'Amsterdam permet une démocratisation plus poussée. Le Parlement approuve la désignation du Président de la Commission au lieu de donner son simple avis, ce qui renforce le rôle de la Commission. Les services de celle-ci sont réorganisés même s'il n'est pas touché à la répartition des postes de commissaires entre les États, les plus grands en conservant toujours deux.

Mais les deux points cruciaux de la réforme institutionnelle ont été manqués, à savoir le nombre de commissaires et la répartition des voix au Conseil. Le Président Jacques Santer de la Commission européenne, qui a participé aux travaux, le reconnaît, entre les lignes: «Beaucoup d'encre a coulé sur les questions du nombre de commissaires et la pondération des voix au Conseil. On peut regretter qu'il n'y ait pas eu d'accord définitif à ce sujet, mais le protocole adopté démontre la volonté politique des Chefs d'État et de gouvernement de résoudre les questions institutionnelles avant l'élargissement. Nous avons d'ailleurs aussi fait un pas dans ce sens par l'introduction de la coopération renforcée. La réduction du nombre de commissaires se fera le moment venu dans le cadre d'un compromis global englobant la repondération des voix. Pour que l'élargissement à une Union de plus de vingt membres puisse réussir dans un cadre institutionnel adéquat, la Commission suggère dans son Agenda 2000 qu'une nouvelle Conférence intergouvernementale soit convoquée dès que possible après 2000 pour décider des réformes institutionnelles profondes⁶⁴¹.»

Concrètement pour la Commission, il s'agit de trouver une autre clé de répartition des postes de commissaires. À l'époque, chaque État a «droit» à un commissaire minimum, deux s'il s'agit d'un grand État. À quinze États membres, la Commission est donc composée de vingt commissaires. Avec l'entrée de douze nouveaux États d'Europe centrale et orientale, le chiffre monte à plus de trente, sans que pour autant les attributions du collègue augmentent et donc justifient une telle inflation de postes. Pour le Conseil, le système de vote dans le cadre du premier pilier n'est pas amélioré: la minorité de blocage sort renforcée sous la pression de plusieurs États qui s'opposent, soit dans certains domaines, soit en général, à l'évolution supranationale de l'Union européenne. Il s'agissait de revoir la répartition des voix par État membre en passant par un dosage subtil entre «grands», «moyens» et «petits» pays, mais la méfiance s'est paradoxalement accentuée à l'approche de l'élargissement à l'Est et les situations de blocage ne sont pas évitées.

Il existe encore d'autres lacunes que n'hésitent pas à relever à chaud certains membres du Parlement⁶⁴². Le traité d'Amsterdam donne lieu,

un peu plus tard, à la rédaction d'un volumineux rapport⁶⁴³, dont Íñigo Méndez de Vigo sera l'un des auteurs⁶⁴⁴. Il y est systématiquement évalué les «résultats» d'Amsterdam en regard des attentes des députés. Le constat est loin d'être satisfaisant. Amsterdam a failli dans bon nombre de ses objectifs. Paradoxalement, cela n'empêche pas Íñigo Méndez de Vigo de clore son intervention dans l'hémicycle par un vibrant plaidoyer en faveur du traité: «Je m'adresse particulièrement aux bons Européens, qui se sont toujours trouvés à l'avant-garde du développement et de la construction de l'Europe mais qui, en ce moment, sont tentés de s'abstenir ou de voter contre parce qu'ils croient que le traité d'Amsterdam est insuffisant. Je citerai quelques mots qu'Ortega y Gasset prononça lors d'un discours à Berlin. Il citait Miguel de Cervantes qui, vieux et usé, disait qu'il y avait des moments dans l'existence où il fallait choisir entre se reposer et suivre le chemin. Se reposer signifie s'arrêter, ne plus bouger. Suivre le chemin signifie avancer. Le traité d'Amsterdam permet de suivre le chemin. Il est peut-être court par rapport à nos ambitions, peut-être est-il trop étroit, peut-être que beaucoup d'entre nous auraient souhaité que ce soit une avenue, mais il est plus important de suivre ce chemin que de s'arrêter et se reposer. C'est pourquoi je demande à tous ceux qui ont toujours voulu que l'Europe avance et qui se sont trouvés à l'avant-garde de la construction européenne de réfléchir et de s'unir à tous ceux qui vont voter pour le traité pour suivre le chemin tous ensemble⁶⁴⁵.»

Le Groupe du PPE conserve la même position: malgré ses lacunes manifestes, le traité permet un pas, petit, mais un pas tout de même. Il faut donc poursuivre l'effort. Elmar Brok voit déjà plus loin: «Il ne s'agit pas pour nous de prévoir dans le traité des règlements particuliers pour chaque domaine spécialisé, mais bien de réduire le nombre de ces règlements particuliers et de simplifier le traité afin de soumettre tous les domaines politiques aux mêmes règles. Nous ne voulons pas d'un traité gigantesque, mais bien d'un plus petit traité. À terme, nous devons adopter une Constitution, car c'est la seule façon de vraiment progresser⁶⁴⁶.»

Il faut donc penser à un nouveau rendez-vous institutionnel. C'est finalement là le destin de la politique des «petits pas» initiée par Jean Monnet et Robert Schuman qui, avec patience et esprit de persévérance, fait progresser l'intégration européenne.

De nouveau, le dilemme de l'Union : faut-il sacrifier l'approfondissement à l'élargissement ?

La Conférence intergouvernementale qui s'était ouverte à Turin en mars 1996 contenait tous les espoirs. Le traité d'Amsterdam, qui est signé un an et demi plus tard, laisse ouvert le chantier de la dialectique selon laquelle «approfondissement et élargissement» sont l'avant et le revers de la même médaille. Pendant la campagne électorale précédant les élections européennes des 10 et 13 juin 1999, Wilfried Martens rappelle que la révision institutionnelle est inscrite au fronton des priorités du PPE⁶⁴⁷. Amsterdam, finalement, n'aura été qu'«une phase d'un processus en constante évolution» et il convient maintenant d'«aller plus loin dans l'amélioration des institutions européennes⁶⁴⁸».

Encore une fois, c'est la perspective de l'élargissement de l'Union européenne qui fait prendre conscience de l'importance d'une réforme institutionnelle majeure. Ce qu'Amsterdam n'avait pas réussi à faire complètement, une prochaine Conférence intergouvernementale devait le réaliser. À l'issue du Conseil européen de Cologne, les 3 et 4 juin 1999, les Chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne confirment qu'il est nécessaire de convoquer une Conférence intergouvernementale pour résoudre les questions institutionnelles qui n'ont pas été réglées à Amsterdam.

De son côté, le nouveau Président italien de la Commission, Romano Prodi, demande au Démocrate-Chrétien Jean-Luc Dehaene, ancien Premier ministre de Belgique, à Richard von Weizsäcker, ancien Président de la République fédérale d'Allemagne et à Lord David Simon of Highbury, ancien Président de British Petroleum et ancien ministre, de rendre un avis, en toute indépendance, sur «les implications institutionnelles de l'élargissement».

Le rapport⁶⁴⁹ qu'ils remettent le 18 octobre 1999 est sans appel. Pour préparer le prochain élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale, il est urgent d'engager une réforme institutionnelle: «La structure institutionnelle de l'Union européenne a été conçue dans les années cinquante pour une Communauté de six États membres. [...] Aujourd'hui, [...] il apparaît clairement que ce système ne fonctionne plus comme il le devrait dans une Union à quinze. La question qui se pose automatiquement est de savoir si les institutions, telles qu'elles ont été conçues à l'origine, pourront servir efficacement les intérêts d'une Union qui pourrait, dans un avenir proche, compter vingt-cinq à trente membres, voire davantage⁶⁵⁰.»

Les auteurs du rapport établissent ainsi une liste de solutions institutionnelles. Ils proposent de mieux délimiter la responsabilité

individuelle des commissaires tout en renforçant l'action du Président de la Commission; d'étendre le vote à la majorité qualifiée aux deuxième et troisième piliers, ainsi que de permettre au Parlement de «disposer d'un pouvoir de codécision dans tous les cas où le vote à la majorité qualifiée s'applique à des questions législatives relevant du premier pilier». Ils souhaitent également une réforme du Conseil dans le but de rendre cette institution plus efficace et proposent «la réduction significative du nombre des formations du Conseil ou la mise en place d'un mécanisme efficace de coordination des différentes formations». Le rapport insiste enfin sur la nécessité de doter l'Union européenne «d'une seule voix sur la scène internationale» et de permettre la création de coopérations renforcées entre les États membres qui souhaitent aller plus loin, notamment dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune.

Les initiatives française et allemande

Alors que depuis février 2000, une nouvelle CIG est en place pour préparer une nouvelle réforme institutionnelle, Joschka Fischer, ministre allemand des Affaires étrangères, décide de reprendre l'initiative. Misant sur l'axe franco-allemand, il prononce, à l'université Humboldt de Berlin le 12 mai 2000, un discours à la teneur très fédéraliste, espérant ainsi gagner les faveurs du gouvernement français qui aura la Présidence de l'Union lors de la négociation des travaux de la CIG. Le Président Jacques Chirac lui répond le 27 juin dans un discours plus nuancé devant le Bundestag.

Sur la forme, le Groupe du PPE-DE se félicite du retour du débat institutionnel parmi les dirigeants européens. Le «couple franco-allemand en tant que force déterminante pour l'unification européenne donne un nouvel élan⁶⁵¹» à la construction européenne, alors que celle-ci vit des moments difficiles. Sur le fond, en revanche, les deux propositions sont analysées avec soin et sans concession par le Groupe. Ainsi, la position allemande, en de nombreux points, ne rencontre pas son soutien⁶⁵², et la position française est scrupuleusement observée au cours de la Présidence⁶⁵³.

L'échec de Nice (décembre 2000)

Le débat institutionnel n'aboutit à aucun progrès à Nice où les Chefs d'État et de gouvernement se réunissent à l'issue de la Présidence française en décembre 2000. Pire, la réunion des dirigeants européens tourne à la confrontation des égoïsmes nationaux. Aucun des dirigeants n'est prêt à concéder à l'intérêt commun une part de son

influence dans le processus décisionnel, ni à son droit de veto. Il convenait de réduire drastiquement le nombre de commissaires; les négociateurs de Nice «se mettent d'accord» pour en conserver un par État membre. La pondération des voix dans le vote à la majorité qualifiée se complexifie sous l'effet des craintes, souvent irrationnelles de certains États de voir leur influence nationale s'amoinrir.

À l'autre bout de la ville, les fédéralistes font front sur la place de l'ancienne gare du Sud. Face aux manifestants qui composent la sphère altermondialiste qui, depuis Seattle, façonne le paysage public des Conférences internationales, ils sont bien peu nombreux à braver la pluie pour réclamer un vrai changement en Europe. Il y a des Socialistes italiens et français, des Verts allemands, des Libéraux suédois. On y voit aussi José María Gil-Robles Gil-Delgado et Alain Lamassoure, qui prend le micro après Daniel Cohn-Bendit: «Ce qui est important aujourd'hui, à Nice, ce n'est pas ce qui se passe à l'autre bout de la ville, à l'Acropole, d'où ne sortiront que des décisions de peu de portée. Un commissaire de plus ou de moins, deux ou trois points de vote de plus ou de moins, ça ne changera pas l'Europe. Ce qui change l'Europe, c'est le peuple dans la rue au nom de l'Europe⁶⁵⁴.»

L'échec de Nice est retentissant. À moins de quatre ans du plus grand élargissement, les Européens n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur leurs futures règles de vie commune⁶⁵⁵. Hans-Gert Poettering, au nom du Groupe, s'adresse ainsi le 12 décembre 2000 à Jacques Chirac, Président de la République, venant rendre compte de ce Sommet: «Vous avez dit à la fin du Sommet: "Le Sommet de Nice entrera dans l'histoire de l'Europe comme un grand Sommet." Je dois malheureusement vous dire au nom de notre Groupe, que nous ne pouvons pas être d'accord avec cette déclaration. [...] Nous avons assisté durant ces derniers mois à l'opposition entre les grands et les petits pays – et cela non plus ne doit plus se reproduire, car c'est un poison sournois pour l'Union européenne –, et nous avons vu certains grands pays se comporter petitement et certains petits pays se comporter grandement. [...] Et nous avons vu avec préoccupation, ces dernières semaines, que les gouvernements retombent de plus en plus dans l'intergouvernementalisme, et j'espère que l'esprit de Pierre Pflimlin, de Robert Schuman et de Jean Monnet sera l'esprit et la vision qui détermineront le futur de l'Europe [...] parce que nous sommes profondément convaincus que seuls l'Europe communautaire, des institutions européennes fortes et le droit garantissent la démocratie, la solidarité et la paix sur notre continent⁶⁵⁶.»

Préférant, malgré sa déception, ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain, le Groupe du PPE-DE décide de faire campagne en faveur de sa

ratification. L'argument est simple: mieux vaut avoir, pour les élargissements, des bases formelles imparfaites que pas de texte du tout. Il souhaite aussi aller plus loin et décide dès janvier 2001 de présenter une résolution⁶⁵⁷ au Congrès du Parti à Berlin pour préparer l'après-Nice et offrir «des perspectives claires afin de surmonter [les] manquements [du traité]». Le Groupe du PPE-DE s'investit ainsi fortement dans la période post-Nice pour obtenir des gouvernements une révision du traité. La Déclaration de Laeken reflétera, à peine un an plus tard, nombre des positions du Congrès de Berlin.

Chapitre XXXV

DONNER UN AVENIR À L'UNION: DE LA CONSTITUTION EUROPÉENNE (OCTOBRE 2004) AU TRAITÉ DE LISBONNE (OCTOBRE 2007)

Après l'échec de la Conférence intergouvernementale de Nice (décembre 2000), le succès de la Convention européenne (2002)

C'est peu de dire que le Parlement européen n'est pas satisfait du résultat obtenu au Conseil européen qui s'est tenu à Nice du 7 au 11 décembre 2000. Le 14 décembre, la résolution adoptée à la quasi-unanimité «considère que la façon dont la plupart des Chefs d'État et de gouvernement ont mené les négociations finales sur le traité de Nice montre qu'ils ont fait passer leurs intérêts nationaux à court terme avant les intérêts de l'Union». La complexité du processus de décision au sein du Conseil pour atteindre la majorité qualifiée, l'extension insuffisante du champ d'application du vote majoritaire dans les domaines importants pour l'élargissement et la limitation de la codécision législative du Parlement européen montrent que la réforme institutionnelle que le Parlement et le Groupe du PPE-DE attendaient est loin d'être acquise, bien au contraire. Les institutionnalistes du Groupe sont convaincus que la méthode de négociation intergouvernementale, confrontant à l'infini les prises de vue strictement nationales, a fait une fois encore la preuve de sa stérilité. Le Parlement demande donc dès le 14 décembre «qu'une Convention du genre de celle qui a produit la Charte des droits fondamentaux soit convoquée, qui comprendrait des représentants des pays candidats aussi bien que ceux de l'Union et au sein de laquelle nul n'aurait droit de veto, et qu'après un vaste débat public celle-ci devrait produire un projet pour réformer, simplifier et réorganiser les traités en un document unique, clair et concis, (une "Constitution")».

La référence avec la Convention sur la Charte des droits fondamentaux n'est pas anodine. C'est l'une des seules réussites de Nice, où elle fut «proclamée» le 10 décembre 2000 par le Conseil européen. Composée de représentants des parlements nationaux, (2 représentants pour

chacune des 15 Assemblées nationales et autant de suppléants), de représentants personnels des Premiers ministres des Quinze, d'un représentant du Président de la Commission européenne et d'une délégation du Parlement européen composée de 16 députés européens (et autant de suppléants) elle a mené durant dix mois des débats consensuels qui ont abouti à la rédaction d'un texte clair et précis. La Convention a pu compter sur la participation régulière, en qualité d'observateurs, de représentants de la Cour de justice des Communautés européennes et du Conseil de l'Europe. Par ailleurs, le Comité économique et social, le Comité des régions et le Médiateur européen, en tant qu'organes de la Communauté européenne, ont été conviés à manifester leurs avis au sujet de la Charte. Deux sessions extraordinaires ont lieu, l'une avec des représentants des États candidats à l'adhésion, l'autre avec une représentation d'autres organismes, groupes sociaux, organisations non gouvernementales et représentants de la société civile. Au travers du support informatique, centralisé au Secrétariat général du Conseil, un mécanisme a été mis en place par lequel tous les intéressés ont été invités à envoyer leurs contributions, comptabilisées à plusieurs centaines, en vue de les distribuer aux membres de la Convention, développant ainsi une procédure de participation directe et transparente. Cette méthode de travail favorisant la concertation et le consensus a permis la rédaction d'un texte équilibré accepté à la quasi-unanimité des membres de la Convention.

Le Groupe du PPE-DE, compte tenu de son importance numérique au Parlement européen, est fortement représenté, dans la délégation du Parlement: Charlotte Cederschiöld, Thierry Cornillet, Ingo Friedrich, Timothy Kirkhope, Hanja Maij-Weggen et Íñigo Méndez de Vigo, qui sera en même temps Président de la délégation du Parlement européen et deviendra l'un des défenseurs de la méthode conventionnelle. Certains de ces noms reviendront aussi lors des travaux de la Convention sur l'avenir de l'Union.

Un objectif en ligne de mire: une Constitution européenne

Au Congrès du Parti Populaire Européen de Berlin le 11 janvier 2001, Wilfried Martens lance un appel pour une Constitution européenne. Il faut, dit-il, «un texte fondamental que certains d'entre nous appellent déjà la Constitution de l'Europe». Le document adopté au Congrès de Berlin «Une Union de valeurs», reprend la position que le Groupe a soutenue lors du débat de Strasbourg, un mois auparavant en soutenant notamment la procédure proposée d'une nouvelle Convention: «L'Union européenne a besoin d'un traité constitutionnel afin de définir les procédures de décision entre les Institutions européennes et la

répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres individuels, conformément au principe de subsidiarité. En outre, ce traité constitutionnel devra inclure une Charte des droits fondamentaux, il devrait pouvoir être adopté par les peuples d'Europe, selon les procédures les plus démocratiques, et devrait être élaboré par une Convention composée de manière analogue à celle de la Convention de la Charte des droits fondamentaux.»

Le Groupe insiste sur «la méthode conventionnelle»

La mise en place de la Convention européenne est à mettre directement au crédit du Groupe qui obtiendra la promesse de sa réalisation en échange de son acceptation du traité de Nice⁶⁵⁸. Valéry Giscard d'Estaing, pourtant lui-même inspirateur des grandes conférences diplomatiques que sont devenus les Conseils européens, rappelait, devant les députés du Groupe réunis en Journées d'études à Paris en mars 2000, l'échec de la méthode intergouvernementale dans les réformes institutionnelles⁶⁵⁹. Nice, finalement, en sera un nouvel exemple. Pour relancer la réforme institutionnelle, il faut donc plus qu'une Conférence intergouvernementale, comme Íñigo Méndez de Vigo le souligne en substance dans son rapport⁶⁶⁰ de 2001 au nom de la commission des affaires constitutionnelles: «La fin de la méthode intergouvernementale est implicitement reconnue dans la Déclaration sur l'avenir de l'Union, annexée au traité.»

Le Groupe dépose en préparation du Conseil européen de Göteborg de juin 2001, une résolution⁶⁶¹ dans laquelle il demande à ce que «le résultat final de la prochaine Conférence intergouvernementale [dépende] essentiellement de sa préparation, et, pour cette raison, préconise la création d'une Convention – selon le modèle et le mandat de la Convention mise en place pour l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux».

Il s'agit pour le Groupe du PPE-DE de préparer activement la Convention. De la synergie engagée par le Groupe et le Parti sortira, à la veille du Sommet de Laeken, un document décisif pour la stratégie des Démocrates-Chrétiens: «Une Constitution pour une Europe forte⁶⁶².»

Dans ses conclusions, le PPE y rappelle ses engagements pour la Convention: «Nous voulons être les premiers à présenter un concept clair et cohérent pour l'avenir de l'Union européenne, afin de poursuivre avec succès l'intégration européenne et de créer une Europe efficace – pour nous, et pour les futures générations. [...] Nous espérons contribuer à la construction d'une Europe plus démocratique, plus transparente, et plus efficace. Nous voulons créer une Europe

capable de relever les défis d'un monde globalisé, et capable de fournir les réponses adéquates aux questions qui préoccupent nos citoyens. [...] Les réformes institutionnelles ne sont pas des fins en soi, mais elles sont nécessaires pour construire une Europe élargie, capable d'agir et de sauvegarder les libertés, la démocratie, les droits de l'homme, la paix et la prospérité pour tous les citoyens⁶⁶³.»

Dans la Déclaration finale de leur réunion à Laeken en décembre 2001, les Chefs d'État et de gouvernement se prononcent donc pour «une Convention rassemblant les principales parties prenantes au débat sur l'avenir de l'Union» afin d'«assurer une préparation aussi large et aussi transparente que possible de la prochaine Conférence intergouvernementale⁶⁶⁴».

La référence historique avec le précédent de la Convention de Philadelphie n'est pas, elle non plus, dénuée d'arrière pensée. La problématique, résumée en une phrase par Alain Lamassoure, est exactement la même: «Comment transformer une confédération molle d'États voisins en union forte qui respecte pourtant l'identité de ceux-ci⁶⁶⁵?» S'y mêle peut-être aussi l'ambitieux rêve de certains de devenir les nouveaux pères des États-Unis d'Europe comme il y eut des pères des États-Unis d'Amérique...

Dans un texte préparé par le Parti et le Groupe, «Une Constitution pour une Europe forte», et présenté au Bureau politique du PPE le 6 décembre 2001, le PPE précise ses objectifs. Reprenant l'innovation du rapport Herman, il préconise l'élection du Président de la Commission par le Parlement européen, confirmée ensuite par le Conseil à la majorité simple. La Constitution de la Commission doit suivre le même chemin, tout en laissant son Président nouvellement élu libre de ses choix. Ce système, permettant «aux partis européens de présenter leurs propres candidats au Parlement européen lors d'une campagne électorale⁶⁶⁶», représente bien sûr un progrès non négligeable pour la démocratie de l'Union. Dans l'esprit des parlementaires, il ne s'agit pas de mettre sous tutelle l'exécutif européen, mais bien plutôt de lui consacrer «un rôle essentiel dans la méthode communautaire», notamment en termes d'initiative, comme le souligne Jean-Luc Dehaene lors de la réunion du Groupe à Genval en septembre 2001. La Commission a donc vocation à devenir «le véritable pouvoir exécutif de l'Union». Laeken reprendra quelques mois plus tard la même idée.

Le Parlement européen doit aussi bénéficier de nouveaux pouvoirs conformément aux exigences de démocratisation de l'Union. Il ne faut pas seulement que les députés européens siègent en nombre à la Convention, mais aussi que le Parlement devienne, dans la future architecture institutionnelle, «un organe législatif égal au Conseil

européen, ce qui implique également des compétences budgétaires. [...] La composition du Parlement devrait refléter une répartition de la population aussi proportionnelle que possible, tout en maintenant une représentation minimum des États membres plus petits. [...] Le nombre de députés européens doit être limité à 700, afin de garantir la capacité de travail⁶⁶⁷».

Enfin, mais ce n'est pas là le dernier apport de la proposition du Groupe, les Démocrates-Chrétiens se font l'écho d'une initiative fondamentale du rapport Herman: la protection des droits de l'homme. La nouvelle Charte des droits fondamentaux vient d'être proclamée et peut donc facilement s'intégrer dans les résultats des travaux de la Convention. Les bénéfiques sont là aussi tangibles puisque le texte de la Charte, ainsi constitutionnalisé, peut «mener à des décisions juridiquement contraignantes⁶⁶⁸».

À Estoril, en octobre 2002, quelques mois à peine après le début des travaux de la Convention, le Parti Populaire Européen tient son Congrès annuel. Le texte élaboré en commun par le Groupe et le Parti est présenté devant les partis nationaux qui doivent encore le discuter avant d'adopter une position définitive. Ce débat a aussi valeur de test, car chacun des partis nationaux est présent dans l'hémicycle de la Convention à titre parlementaire et, pour certains, aussi à titre gouvernemental. Trois membres du Groupe du PPE-DE présents à la Convention sont chargés de faire rapport auprès du Congrès sur différents points: Elmar Brok, Alain Lamassoure et Íñigo Méndez de Vigo. Trois «pointures»: le premier est un parlementaire européen chevronné, rompu aux arcanes de l'hémicycle de Strasbourg et des couloirs de Bruxelles; le second est un brillant énarque, ancien ministre des Affaires européennes; le troisième un constitutionnaliste espagnol réputé. Les deux derniers seront, quelques mois après la fin de la Convention, les auteurs de livres remarquables et qui auront une certaine influence dans les débats de leurs pays respectifs: *Histoire secrète de la Convention européenne*⁶⁶⁹, en France pour Alain Lamassoure, et *El rompecabezas. Así redactamos la Constitución europea*⁶⁷⁰, en Espagne pour Íñigo Méndez de Vigo. Ils partagent la vision fédéraliste du Groupe et, au sein de la Convention, ils ont des rôles importants. Le vote du texte final dure deux jours d'intenses discussions et de procédure. Le résultat préfigure le texte qui sera ultérieurement adopté par la Convention: «Nous n'osons pas l'espérer ce jour-là, mais, relu dix mois plus tard, il contient en fait tous les éléments clés qui figureront dans le projet final⁶⁷¹!»

Le PPE n'est certes pas le seul à présenter des projets aussi fédéralistes et novateurs. Mais la plupart des auteurs sont isolés. «[Cela] signifie que ce que les Anglais décrivent bien par le mot de *mainstream*,

le “courant central” du Parti Populaire Européen est exactement dans le courant médian de la Convention elle-même. Les membres du Parti Populaire Européen représentant 30 % des conventionnels, cette force [est] évidemment très influente⁶⁷².»

L’influence du PPE-DE dans le Présidium de la Convention (février 2002 – juin 2003)

Ce sentiment d’influence déterminante des Démocrates-Chrétiens se retrouve dans le choix des personnes amenées à siéger au Présidium de la Convention. À la veille de ses premiers travaux, il faut commencer par choisir un Président. Celui-ci devra être un Européen convaincu, de préférence une forte personnalité qui devra gérer une assemblée hétéroclite et parfois contradictoire, ayant une expérience européenne avérée et surtout disponible pour les nombreux mois de travail qui viennent. Ou, comme le résumait les Démocrates-Chrétiens, «une personnalité politique d’envergure [...] jouissant d’un grand prestige au niveau européen et dotée d’une expérience parlementaire⁶⁷³». Se sentant l’âme d’un candidat potentiel sans déclarer l’être vraiment, Valéry Giscard d’Estaing obtient finalement le poste, à la grande joie du Groupe dont l’ancien Président de la République française a été membre.

Sur la composition du Présidium, qui doit épauler le Président dans sa tâche, le Groupe plaide pour un équilibre des représentants du Parlement européen, des parlements nationaux, du Conseil et de la Commission. Le Conseil respecte cette demande en octroyant trois représentants aux États membres pour les trois Présidences successives et deux représentants chacun au Parlement européen, aux parlements nationaux et à la Commission.

Pour assister le Président, deux vice-Présidents lui sont adjoints: le Belge Jean-Luc Dehaene et l’Italien Giuliano Amato. Íñigo Méndez de Vigo, élu Président de la délégation du Parlement européen, siège au Présidium.

Sept des treize membres du Présidium de la Convention peuvent être considérés comme appartenant à la famille politique du PPE: outre le Président, Valéry Giscard d’Estaing et le vice-Président Jean-Luc Dehaene, y siègent Íñigo Méndez de Vigo, Michel Barnier, membre de la Commission, la ministre espagnole des Affaires étrangères Ana Palacio Vallelersundi, l’ex-Premier ministre irlandais John Bruton, le Slovène Alojz Peterle, futur membre du Groupe qui représente les pays candidats.

Avec Elmar Brok, Timothy Kirkhope, Alain Lamassoure, Hanja Maij-Weggen et Antonio Tajani, qui deviennent membres titulaires,

le Groupe compte 6 membres sur les 16 représentants du Parlement à la Convention.

La Convention est largement dominée par les parlementaires avec 46 représentants sur un total de 62 membres: en plus des représentants du Parlement européen, 30 membres des parlements nationaux participent aux travaux. Les gouvernements obtiennent 15 représentants et la Commission 2. La légitimité démocratique dont bénéficie la Convention, voulue et soutenue par le Groupe du PPE-DE, est incontestable.

Le satisfecit du Groupe face au résultat

Au cours de la période de la Convention, le rôle du Groupe du PPE-DE est à plusieurs égards déterminant. Il multiplie les interventions sur des sujets ciblés. À l'inverse d'autres groupes, politiques ou représentatifs d'institutions, il trouve la capacité d'afficher une certaine harmonie dans ses positions et les débats. Cette attitude n'est pas toujours aisée, le Groupe étant, depuis le ralliement des Conservateurs britanniques, en proie à une divergence de vue sensible sur les questions d'intégration.

Alain Lamassoure note: «Le travail accompli par le Parti Populaire Européen eut [...] deux mérites. D'abord, il a permis d'associer à nos travaux des personnalités très proches qui ont apporté leurs expériences. [...] D'autre part et surtout, le Parti Populaire Européen a fourni un cadre relativement discret pour vider à fond les querelles entre "communautaires" et "intergouvernementaux", entre "petits" et "grands" pays, entre "anciens membres" et "nouveaux membres", entre "chrétiens" et "laïcs", etc. Tous ces sujets qui divisaient le Parti autant que la Convention, mais où il était plus facile de trouver un terrain d'entente dans le cadre "familial" du Parti⁶⁷⁴.»

La position dominante du Groupe au sein de la délégation du Parlement européen, ainsi que sa présence à la Convention, assurent à l'un de ses membres, Íñigo Méndez de Vigo, la Présidence de l'un des six groupes de travail mis en place par le Présidium: le groupe 1 sur la subsidiarité qui est chargé de répondre aux questions relatives au contrôle de ce principe⁶⁷⁵. Le Secrétariat met aussi à la disposition des membres du Groupe ses outils matériels et ses capacités humaines pour assurer une diffusion optimale de l'information concernant les travaux de la Convention. C'est ainsi qu'une lettre du Groupe du PPE-DE à la Convention est élaborée à l'issue de chaque session de la Convention et qu'un dossier reprend tous les thèmes abordés au cours de la Convention et de ses groupes de travail.

Le Groupe du PPE-DE profite aussi de sa présence au Parlement européen pour influencer les travaux de la Convention à travers les rapports

parlementaires que ses membres rédigent. La commission constitutionnelle du Parlement européen calquant ses travaux sur ceux de la Convention, demande ainsi aux Français Jean-Louis Bourlanges et Alain Lamassoure de rédiger deux rapports, respectivement sur la hiérarchie des normes⁶⁷⁶ et la répartition des compétences⁶⁷⁷. Le rapport Lamassoure est adopté en séance plénière le 16 mai 2002 par 320 voix contre 60, et bénéficie du soutien des quatre grands groupes du Parlement.

Le Groupe du PPE-DE organise ses Journées d'études les 25 et 26 juin 2003 à Copenhague afin de discuter des résultats de la Convention et de sa stratégie visant à l'adoption finale de la Constitution⁶⁷⁸. Íñigo Méndez de Vigo y explique en quoi le texte de la Convention comble le déficit démocratique de l'Union : États et citoyens sont mis sur un pied d'égalité ; la vie participative y est enrichie par la reconnaissance des ONG et des citoyens ; la majorité qualifiée, dans bon nombre de domaines, devient la règle ; la communautarisation du troisième pilier renforce définitivement le pouvoir législatif du Parlement ; les instruments juridiques sont simplifiés ; l'équilibre institutionnel est maintenu ; la Commission est réformée ; plusieurs postes d'importance sont créés (ministre des Affaires étrangères...) ; la Charte des droits fondamentaux est constitutionnalisée.

Les eurodéputés britanniques, à travers leur porte-parole Timothy Kirkhope, émettent des réserves. La première, et certainement non des moindres, est l'idée même de Constitution qui pourrait primer sur le citoyen, notion complètement absente de la logique constitutionnelle britannique. De même, la Charte des droits fondamentaux apparaît, dans le pays de l'*Habeas Corpus*, comme par trop réductrice de droits. Enfin, les domaines régaliens couverts par la Constitution européenne, les Affaires étrangères et la Justice, sont vécus comme une atteinte à la souveraineté britannique. Timothy Kirkhope conclut son intervention sur une note positive : le document lui semble utile. Mais globalement, les Britanniques viennent de montrer leur différence.

À Copenhague, on évoque aussi la question des racines chrétiennes de l'Europe, de la personnalité juridique de l'Union européenne, du rôle des petits États ainsi que du contrôle de l'exécutif par le Parlement européen. Les membres du Groupe envisagent l'avenir du texte, notamment son passage à la Conférence intergouvernementale et sa probable adoption par référendum populaire. Mais dans l'ensemble, le Groupe du PPE-DE est très satisfait du résultat de la Convention, qui reprend « la majorité des objectifs fixés lors du Congrès d'Estoril⁶⁷⁹ », comme le souligne Alojz Peterle, membre slovène du Présidium.

Vers le traité constitutionnel (octobre 2004)

Pour finaliser la réforme institutionnelle de l'Union, une Conférence intergouvernementale, dite CIG, se réunit le 4 octobre 2003 à Rome. L'objectif de cette CIG est de négocier les points principaux du texte constitutionnel et de dégager très rapidement un consensus. Au sein du Groupe du PPE-DE, les protagonistes souhaitent que ce consensus soit trouvé à la fin de la Présidence italienne au mois de décembre 2003.

Cependant, le Parlement européen sait que les gouvernements auront des réticences à accepter un texte aussi avant-gardiste. Néanmoins, José María Gil-Robles Gil-Delgado, corapporteur⁶⁸⁰ sur le projet de Constitution européenne met en garde les Chefs d'État: «Le fait d'aborder et de résoudre ces questions concrètes ne sera légitime que si l'on parvient par là à perfectionner le consensus démocratique recueilli à ce jour. Il ne peut toutefois s'agir d'un prétexte pour recommencer les négociations constitutionnelles, comme si c'était une toile de Pénélope. Messieurs les Chefs d'État ou de gouvernement, vous commettriez une grossière erreur⁶⁸¹.»

Le Groupe du PPE-DE apporte tout son soutien à la Présidence italienne du Conseil pour que la CIG aboutisse à un succès. C'est ce que déclare Elmar Brok lors des débats en séance plénière, suite aux travaux de la Conférence intergouvernementale du 19 novembre 2003: «Nous devrions [...] encourager la Présidence italienne à maintenir le cap et à s'écarter le moins possible du texte de la Convention, car ce texte constitue un équilibre qu'il serait difficile de reproduire [...] Je pense que, sous cette condition, il sera possible de clôturer la CIG avec succès⁶⁸².»

Constatant le probable échec du Sommet de décembre 2003, deux députés du Groupe du PPE-DE, Elmar Brok et Alain Lamassoure, s'associent avec d'autres membres du Parlement européen⁶⁸³ pour publier une déclaration dans laquelle ils tirent la sonnette d'alarme. Ils estiment tout d'abord que la CIG est en train de mettre en péril le consensus obtenu lors des travaux de la Convention. Selon eux, certaines propositions ne devraient pas être remises en cause par les gouvernements et encore moins par la Commission. Il s'agit notamment des propositions concernant l'introduction de la majorité qualifiée au Conseil, la composition de la Commission après 2009, la réforme du système financier et la création du poste de ministre des Affaires étrangères de l'Union européenne. Ils doutent de surcroît «que le Parlement européen ou les parlements nationaux puissent approuver une Constitution européenne qui n'accorderait pas au Parlement européen au moins les compétences prévues par la Convention en matière budgétaire».

La déclaration s'achève ainsi sur ce constat de défiance: «Nous constatons que la crédibilité de la CIG se trouve à présent sérieusement menacée⁶⁸⁴.»

Le Sommet de décembre 2003 qui clôt la Présidence italienne de l'Union européenne est une véritable déconvenue, particulièrement pour les membres du Groupe du PPE-DE. Son Président n'hésite pas à prendre la parole lors de la séance plénière du 16 décembre: «Au nom des députés du Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et des Démocrates Européens, je tiens à dire que le 13 décembre 2003 ne fut pas une bonne journée pour l'Europe⁶⁸⁵.»

Au cours du premier semestre de l'année 2004, la Présidence irlandaise de l'Union européenne travaille discrètement à rapprocher les positions antagonistes sur le texte constitutionnel. Alors que les grands États fondateurs et le Royaume-Uni acceptent assez facilement le projet de la Convention au sein de laquelle ils ont pu obtenir des avantages, plusieurs États moyens s'opposent aux nouvelles procédures de prise de décisions au sein du Conseil. Le compromis obtenu à Nice ne doit pas être remis en cause, comme l'estiment l'Espagne et la Pologne par exemple.

Le Groupe du PPE-DE s'efforce d'agir pour tenter de désamorcer les points de désaccords. Par ses réunions constantes, notamment ses Journées d'études, il peut suivre les positions des États et tenter, avec eux, de trouver un point d'entente ou d'effectuer un relais auprès de l'opinion publique européenne. C'est ainsi qu'au cours des Journées d'études de Vienne (Autriche) des 23 et 24 mars 2004, le Groupe du PPE-DE peut entendre les positions de la Pologne grâce à l'intervention de son ambassadeur en Autriche, Irena Ewa Lipowicz, sur la question de la répartition des voix au sein du Conseil et la question de la référence aux racines chrétiennes de l'Europe dans la Constitution⁶⁸⁶.

C'est seulement après les élections européennes – à la suite desquelles le Groupe du PPE-DE confirme sa position de Groupe politique dominant au Parlement européen – qu'une solution est trouvée. Durant le Conseil européen de Bruxelles des 17 et 18 juin 2004, la Présidence irlandaise de l'Union réussit à établir un terrain d'entente pour tous les membres de l'Union. Le Groupe du PPE-DE est largement satisfait des résultats, comme le rapporte en séance plénière son Président, Hans-Gert Poettering: «Nous pouvons dire "oui" à cette Constitution et elle sera signée à Rome, la grande ville européenne où, en 1957, le traité de Rome a été signé⁶⁸⁷.»

Le texte adopté à Rome le 29 octobre 2004 par les Chefs d'État et de gouvernement diffère quelque peu du texte final de la Convention.

Le Groupe du PPE-DE considère néanmoins qu'il s'agit d'un jour historique pour la construction européenne⁶⁸⁸.

Le 11 janvier 2005, à Strasbourg, le Parlement européen approuve finalement la Constitution européenne à une forte majorité: 500 votes favorables sur les 677 députés ayant pris part au vote⁶⁸⁹. La résolution⁶⁹⁰ présentée par le porte-parole du Groupe du PPE-DE pour les affaires constitutionnelles, Íñigo Méndez de Vigo, a donc bénéficié d'un soutien exceptionnel.

Hans-Gert Poettering, remarque que l'immense majorité du Groupe approuve la Constitution européenne, « parce que [elle] est une contribution à une Europe dédiée à la liberté, à la paix et à la démocratie au XXI^e siècle... Une Constitution a besoin de valeurs. Les valeurs qui nous unissent sont pratiquement aussi déterminantes que les procédures, car si nous n'avons pas conscience des valeurs, nous n'avons aucun fondement pour entreprendre des actions politiques. Nous nous félicitons du fait que nombre de nos valeurs, que nous définissons comme chrétiennes, ont été prises en considération: la dignité humaine, la dignité des personnes âgées ainsi que la dignité des enfants [...] ».

Le « coup de tonnerre » des référendums négatifs en France et aux Pays-Bas (mai 2005)

Le 30 mai 2005, l'Europe se réveille d'un mauvais rêve devenu réalité. Le référendum français sur la Constitution européenne est négatif. À une faible majorité, un peuple fondateur de l'Europe rejette le texte. Quelques jours plus tard à peine, c'est au tour d'une autre nation fondatrice, les Pays-Bas, de dire non. Que dire, que faire? Bien sûr, les voix des peuples se sont exprimées démocratiquement, et il faut les respecter. Mais en même temps « neuf pays de l'Union européenne, représentant 50 % de sa population, ont d'ores et déjà ratifié cette Constitution » et « un pays à lui seul ne saurait empêcher les autres de donner leur propre avis sur l'avenir de l'Europe⁶⁹¹ ».

Le Groupe pose un diagnostic sans concession sur l'échec du référendum français dont les Socialistes portent une part de responsabilité⁶⁹²; la gauche a mené une campagne souvent délétère et populiste. Il refuse aussi le terme de crise: ce serait contre-productif, alors même que 9 pays, représentant pas moins de 220 millions de personnes, et dont un référendum qui s'est conclu avec plus de 76 % de votants pour, ont accepté le texte⁶⁹³. Il faut donc aller de l'avant. Après le non néerlandais, la Présidence du Groupe annonce qu'elle crée un groupe de réflexion sur l'avenir de l'Union européenne⁶⁹⁴.

Lors du Conseil européen du 16 juin suivant, les Chefs d'État et de gouvernement proposent une période de réflexion. Il devient urgent d'attendre. L'initiative doit cependant venir des États qui tardent à trouver la réponse adéquate. D'autres pays poursuivent avec succès la ratification du texte, alors même que son avenir n'est plus assuré.

Le Groupe prend la mesure du chantier : il faut réconcilier les citoyens avec l'Europe. Parler de paix, comme constate Margie Sudre lors de la réunion du Bureau du Groupe à Bordeaux en juin 2006, ne suffit plus pour une génération qui n'a pas connu la guerre⁶⁹⁵.

La relance viendra de Paris : le traité simplifié de Lisbonne du 13 décembre 2007

Nicolas Sarkozy, candidat de l'UMP pour la Présidence de la République française lance en septembre 2006 son appel pour un traité simplifié reprenant le fond, mais non la forme, de la Constitution. La proposition française se veut simple et pragmatique. Sans abandonner les grandes avancées du texte de la Constitution européenne, notamment dans ses mécanismes décisionnels, il faut accepter de réduire la charge émotionnelle de certains symboles. Venu de France, le blocage institutionnel y trouve aussi sa voie de sortie.

Un nouveau traité, simplifié, c'est ce que plaide Alain Lamassoure à la veille de l'élection présidentielle française devant ses collègues du PPE-DE réunis pour une audition sur le futur du traité constitutionnel, le 8 mars 2007. En substance, le député français propose que rien ne soit rajouté au projet de la Convention qui doit rester la seule base de travail. S'il ne faut par «rouvrir la boîte de Pandore» des négociations institutionnelles, il convient cependant de supprimer du texte nombre de dispositions qui le brouillent et l'alourdissent. Enfin, Alain Lamassoure plaide pour soutenir le calendrier de la Présidence allemande pour que soit respectée l'échéance de 2009⁶⁹⁶.

Alors que les Européens prennent peu à peu conscience de la nécessité d'agir et retrouvent leur confiance dans l'Europe, le Groupe du PPE-DE décide de frapper un grand coup. Le 25 mars 2007, réunissant à la porte de Brandebourg l'ensemble de la famille démocrate-chrétienne à l'occasion du 50^e anniversaire des traités de Rome, le Parti et le Groupe publient conjointement une déclaration dont le principal motif est de rappeler l'acquis européen, et d'envisager à nouveau l'avenir.

La Déclaration de Berlin⁶⁹⁷, courte, précise, efficace, préfigure celle que les États proclameront deux jours plus tard.

«Après cinquante ans d'intégration européenne, nous pouvons dresser un bilan très positif. Un grand nombre de choses, inimaginables il

y a cinquante ans, sont aujourd'hui devenue évidentes. Nous n'oublions pas que nous avons essuyé quelques revers et connu des déceptions. Mais les réussites sont bien plus nombreuses et importantes. Elles nous donnent du courage pour l'avenir. En tant qu'hommes et femmes politiques, notre tâche est de concilier les intérêts contradictoires et de trouver des solutions. Dans l'esprit des traités de Rome, nous relèverons également les défis qui nous attendent. C'est dans cet esprit que le PPE continuera à travailler à l'achèvement de l'Union de l'Europe, dans l'intérêt des citoyens et pour la paix et la liberté dans le monde⁶⁹⁸.»

Le processus est relancé. Les dirigeants européens reprennent l'initiative, notamment ceux de la famille PPE. L'élection à la Présidence de la République le 16 mai 2007 de Nicolas Sarkozy, dont le programme européen s'appuie sur la reprise des réformes institutionnelles de l'Union, permet, le 13 décembre 2007, de signer un nouveau traité à Lisbonne. Soutenu par la Chancelière Angela Merkel, qui, à la Présidence du Conseil au premier semestre 2007, a donné un nouvel élan au processus constitutionnel, ce minitraité ou traité simplifié reprend les grands engagements de fond de la Constitution européenne, mais en laissant de côté les formes qui ont pu choquer une partie de l'opinion publique européenne. Le texte subit principalement des glissements sémantiques: on ne parle plus de ministre des Affaires étrangères européennes, mais on revient à la dénomination de «haut représentant». Fondamentalement les attributions restent les mêmes. Les symboles de l'Europe (son hymne, son drapeau, sa devise) sont abandonnés dans le texte, mais non dans les faits. Les lois et lois-cadres européennes redeviennent des directives et des règlements... En somme, si la lettre de la Constitution change, son esprit reste. Et les craintes du Parlement sur un détricotage de l'ouvrage se révèlent infondées, «car le mandat [de la CIG de 2007] préserve en grande partie la substance du traité constitutionnel, notamment la personnalité juridique unique, l'abolition de la structure en piliers, l'extension du vote à la majorité qualifiée au Conseil et de la codécision entre le Parlement et le Conseil, le statut juridiquement contraignant de la Charte des droits fondamentaux, le renforcement de la cohérence de l'action extérieure de l'Union⁶⁹⁹». Il faudrait aussi y ajouter la Présidence stable de l'Union, le renforcement des pouvoirs budgétaires du Parlement européen, le compromis sur la composition de la Commission... Mieux, la période de réflexion écoulée a permis «l'introduction de certains nouveaux éléments [...] tels que les changements climatiques et la solidarité en matière d'énergie» que le Groupe accueille favorablement⁷⁰⁰. Certes, le texte adopté et signé à Lisbonne par les Vingt-Sept n'a pas l'ambition

de la Constitution, mais on peut dire, comme Alain Lamassoure, «voilà l'Europe remise sur les rails⁷⁰¹».

L'Irlande, à son tour, manifeste son refus (13 juin 2008)

Le traité signé, il faut encore le faire ratifier par chacun des États membres. L'exercice est périlleux, surtout, on le sait, lorsque la voie référendaire est utilisée. Certains États n'y ont, pour des questions d'histoire et de traditions démocratiques jamais recours: La Belgique et l'Allemagne par exemple, qui préfèrent laisser à la sagesse de leur députation nationale le soin de décider de l'engagement de leur État. D'autres États peuvent faire le choix de l'une ou l'autre voie. Tous ceux qui sont dans ce cas de figure, choisiront la voie parlementaire. Ainsi la France s'y engage selon la volonté électorale du Président Sarkozy, qui avait lui-même imposé cette condition à une renégociation du traité constitutionnel. Il s'y tient avec d'autant plus de courage et de fermeté que les ressemblances entre le texte de Rome et celui de Lisbonne sont importantes. Son engagement est fort, car il s'appuie sur un argument redoutable: «[...] Il me semble curieux de dire que le Parlement européen est l'endroit où bat le cœur démocratique de l'Europe, et de contester en même temps une ratification parlementaire en France, au motif qu'elle ne serait pas démocratique, parce que si l'Europe est démocratique au Parlement européen, la France est démocratique au Parlement français⁷⁰²!» Le Président français précise sa pensée lors de son discours devant le Parlement européen au début de la Présidence française du Conseil: «J'ai proposé, avant les élections, aux Français, la ratification parlementaire du traité de Lisbonne. J'ai dit, avant les élections, que je n'organiserai pas de référendum en France. C'est démocratiquement que je l'ai dit aux Français; c'était un choix, trois jours avant mon élection, qui aurait pu être lourd de signification. Je ne regrette pas ce choix. Je pense profondément que les questions institutionnelles, les règles de fonctionnement en Europe, sont l'affaire des parlementaires plutôt que l'affaire du référendum. C'est un choix politique que j'assume (applaudissements) et c'est un choix politique que j'ai assumé dans mon pays avant les élections. C'est donc un choix parfaitement démocratique⁷⁰³.»

Le seul État pour lequel le choix ne peut se faire est l'Irlande. Sa propre Constitution lui impose une ratification référendaire des textes européens. Le vote a lieu le 13 juin 2008 et, rebondissement prévisible pour les uns, surprenant pour les autres, il est négatif. Malgré le profond respect pour le vote démocratique, dans la famille PPE domine bien sûr la déception⁷⁰⁴.

C'est une nouvelle déconvenue mais la construction européenne ne sera jamais un long fleuve tranquille. C'est ce que dit Elmar Brok qui se prononce le jour même pour la poursuite des processus de ratification: «Le non irlandais est profondément regrettable. Il reste cependant dans l'intérêt des citoyens et des États membres de l'Union que le traité entre au plus vite en vigueur. Le processus de ratification doit continuer sans délai supplémentaire⁷⁰⁵.»

Le 31 juillet 2008, l'Italie ratifie à son tour le traité de Lisbonne, puis fin novembre 2008, c'est au tour du Parlement suédois. La République tchèque, dont la cour constitutionnelle a levé quelques jours plus tard les derniers doutes concernant la compatibilité du traité de Lisbonne avec la Constitution, est en bonne voie pour le ratifier. En cette fin d'année 2008 on peut compter 26 États ayant ratifié le traité. C'est une excellente nouvelle, mais le temps joue contre les intérêts du Parlement européen et le Groupe du PPE-DE, s'exprimant à travers ses deux porte-parole Elmar Brok et Íñigo Méndez de Vigo le 9 octobre 2008, manifeste son impatience devant l'inertie du gouvernement irlandais. Il est inacceptable de laisser un temps indéfini à Dublin pour proposer des solutions: «Nous disons aux Irlandais: c'est à vous de nous dire ce que vous voulez, c'est votre responsabilité de formuler des propositions mais faites-le rapidement, au plus tard en décembre, car nous avons besoin du traité de Lisbonne avant les élections européennes⁷⁰⁶.» Le Groupe considère que si Lisbonne n'est pas en vigueur en novembre 2009, la nouvelle Commission qui succédera à la Commission Barroso devra être renouvelée sur la base du traité de Nice qui obligera les États membres à réduire la Commission d'au moins un membre à partir de 2009.

Chapitre XXXVI
**LE PARLEMENT RENFORCE
SON CONTRÔLE POLITIQUE
SUR LA COMMISSION :
LE RÔLE DU GROUPE DU PPE
DANS L'HISTOIRE DES COMMISSIONS
SANTER (1994), PRODI (1999)
ET BARROSO (2004)**

**Les nouvelles relations interinstitutionnelles
entre le Parlement et la Commission après Maastricht
(1992)**

Avec le traité de Maastricht, les règles du jeu changent entre le Parlement, le Conseil et la Commission. Les nouvelles procédures décisionnelles renforcent le rôle du Parlement européen et, afin d'appliquer l'ensemble des innovations du traité, il faut passer par la conclusion d'accords interinstitutionnels.

Une première série d'accords est adoptée en 1993⁷⁰⁷. Elle porte sur la démocratie et la transparence, les procédures pour la mise en œuvre du principe de subsidiarité, le statut et les conditions d'exercice des fonctions du médiateur, et le déroulement des travaux du Comité de conciliation prévu en cas de désaccords entre le Conseil et le Parlement européen à l'issue de la procédure de codécision (article 189b du traité instituant la Communauté européenne). Les négociations sont laborieuses, et le Parlement européen déplore régulièrement les limites fixées par le Conseil sur certains principes de transparence, par exemple, qui est restreint par le refus du Conseil d'adopter les textes législatifs au cours de séances de vote public, comme cela se pratique au Parlement⁷⁰⁸.

Néanmoins, la dynamique démocratique de Maastricht se fait sentir et José María Gil-Robles Gil-Delgado peut se déclarer très satisfait des accords obtenus entre le Parlement et les deux autres institutions: «Les citoyens des États membres doivent savoir [...] que le Parlement européen met tout en œuvre pour que les autres institutions ne se limitent pas à proclamer leur volonté de transparence, mais

appliquent réellement ce principe, et que soit codifiée et clarifiée la législation communautaire afin que tous les citoyens puissent la comprendre. [...] Telle est la démarche à suivre [...] pour que les citoyens européens perçoivent l'Union, non pas comme un concept lointain et inaccessible mais comme un bien personnel, leur permettant de retrouver le bien-être, et surtout, [...], comme un instrument permettant d'échapper au désespoir⁷⁰⁹.»

En 1994, une deuxième série d'accords interinstitutionnels concernant cette fois les modalités d'exercice du droit d'enquête du Parlement européen et les mesures d'exécution des actes arrêtés selon la procédure de l'article 189b est conclue.

L'accord habilite le Parlement européen à constituer une commission temporaire d'enquête chargée d'étudier les accusations d'infraction ou de mauvaise administration dans l'application du droit communautaire à charge d'une institution ou d'un organe des Communautés européennes ou d'une administration publique d'un État membre⁷¹⁰. José María Gil-Robles Gil-Delgado est nommé par la commission des affaires institutionnelles, corapporteur⁷¹¹ sur cette question⁷¹². Lors des débats en séance plénière le 18 janvier 1995, il rappelle l'importance de cette capacité renforcée de contrôle du Parlement européen sur le fonctionnement de l'Union: «Nous approuvons aujourd'hui l'un des thèmes en souffrance du traité de Maastricht [...] celui qui se rapporte du droit d'enquête du Parlement. [...] J'ai bon espoir que le Parlement saura se montrer à la hauteur de sa mission et qu'il utilisera pleinement ce texte pour la défense du citoyen européen. Telle est l'obligation qui nous incombe ici⁷¹³.»

Le deuxième accord est présenté sous la forme d'un *modus vivendi* et concerne la procédure dite de comitologie. Cette procédure, un peu complexe, est essentielle dans l'adoption des mesures d'exécution des actes législatifs: afin d'en faciliter la rédaction, la Commission est assistée d'un Comité constitué d'experts nationaux. Le Parlement en est absent, alors même qu'il est, pour certains actes législatifs, colégislateur avec le Conseil. La participation du Parlement européen à la comitologie appartient donc, pour les députés, à une revendication légitime et le texte de 1994 constitue un accord partiel qui leur permet d'exercer un contrôle plus étroit sur l'exécution des actes arrêtés en vertu de la procédure de codécision⁷¹⁴. Adopté au cours de la Conférence interinstitutionnelle du 20 décembre 1994, le texte du *modus vivendi* comporte trois éléments essentiels: une procédure d'information et de consultation informelle, que la Commission a sensiblement améliorée par rapport à la pratique antérieure; une procédure de consultation par le Conseil lorsqu'un projet de mesure lui est soumis à la suite d'un

conflit opposant un Comité d'experts et la Commission; une procédure de concertation entre le Parlement et le Conseil en cas d'avis négatif du premier⁷¹⁵.

Le corapporteur⁷¹⁶ sur cette question⁷¹⁷, Jean-Louis Bourlanges, n'élude pas la difficulté de la matière qui, pour beaucoup, peut paraître obscure. Néanmoins l'eurodéputé français rappelle: «En vérité, dans cette affaire, que veut le Parlement? Le Parlement estime que, disposant en matière législative d'un pouvoir comparable, parallèle, à celui du Conseil, il est anormal que ce parallélisme ne se retrouve pas dans les mesures d'application pour faire entrer en vigueur les actes législatifs⁷¹⁸.»

La Commission Santer amorce la progressive «parlementarisation» du système politique européen (1994-1999)

La fin de la Présidence de Jacques Delors, qui avait avec succès présidé la Commission de 1985 à 1994, place le Conseil européen devant la responsabilité de lui désigner un successeur qui fasse l'unanimité des États membres. La Grande-Bretagne ayant opposé son veto à la candidature de Jean-Luc Dehaene, considéré comme proche des fédéralistes, c'est Jacques Santer, Premier ministre luxembourgeois en exercice qui est retenu par le Conseil européen du 15 juillet 1994. Pour les Démocrates-Chrétiens qui avaient également soutenu Jean-Luc Dehaene, c'est l'un des membres les plus respectables de la famille politique du PPE qui est désigné.

Le Parlement européen doit se prononcer selon la nouvelle procédure d'investiture conformément à l'article 158 du traité sur l'Union européenne.

Les auditions des commissaires se clôturent sans vote, ni appréciations individuelles. Quant aux avis négatifs portés sur quelques candidats par les commissions parlementaires, ils n'ont aucun impact ni sur la composition de la Commission ni sur les attributions de ses membres.

Lors de la présentation du programme de la Commission par le Président Santer, le Président du Groupe du PPE, Wilfried Martens, lui apporte son soutien, non sans lui rappeler certaines responsabilités induites par la nouvelle procédure de nomination: «Sachez bien qu'à la tête d'un collège de vingt commissaires, vous devrez à la fois gérer le principe de collégialité et celui de l'indépendance, mais que, plus que toutes les Commissions précédentes, celle que vous allez présider est

investie par le traité d'une légitimité démocratique renforcée. Cette légitimité vous confère de nouveaux pouvoirs, en même temps qu'elle vous impose de nouveaux devoirs⁷¹⁹.»

À Lord Plumb d'ajouter: «En exerçant notre droit, conféré par le traité de Maastricht, d'investiture d'une Commission, nous ne cherchons pas à diminuer l'autorité de celle-ci. Bien au contraire, l'Union européenne a, plus que jamais, besoin d'une Commission forte, compétente, efficace et dynamique, soutenue par la légitimité démocratique que cette procédure apporte. Comme l'a déclaré Jacques Santer, nous avons besoin d'une Commission forte et d'un Parlement fort⁷²⁰.»

La « crise de la vache folle » renforce le contrôle du Parlement sur la Commission

L'un des premiers défis auquel est confronté la Commission Santer est l'apparition en Grande-Bretagne d'une maladie contagieuse qui touche les bovidés. Dénommée par les scientifiques l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), elle fait craindre ses effets sur la santé publique en Europe. Son ampleur incite le Parlement européen à constituer une commission d'enquête en juillet 1996. Se faisant l'écho d'une opinion publique de plus en plus inquiète de cette menace pour la santé publique, le Parlement européen voit dans la crise de la «vache folle» le moyen d'accroître son influence dans le jeu institutionnel. C'est aussi une excellente opportunité de montrer à ses détracteurs qu'il peut utiliser pleinement les nouveaux pouvoirs de contrôle qui lui ont été confiés par Maastricht. La Présidence de la commission d'enquête en est confiée à un membre du Groupe, Reimer Böge – «un de nos meilleurs parlementaires», confiera dans ses *Mémoires* le Président Martens⁷²¹ –, et les députés commencent leurs travaux dès le 3 septembre. Parmi ses membres du PPE, l'on retrouve Antonios Trakatellis, Jean-Pierre Bébéar, John Corrie, Ria Oomen-Ruijten et Encarnación Redondo Jiménez.

La commission d'enquête joue pleinement son rôle et se prononce pour une réorganisation des services d'inspection vétérinaire, un renforcement du droit d'intervention du Parlement européen et de l'Union européenne dans le domaine de la santé publique et une réorientation radicale de la PAC (axée sur la qualité des produits alimentaires et non plus dictée par un souci de productivité) concernant le marché intérieur et le commerce international de produits agricoles. Le Parlement veille à ce que la Commission traduise ces engagements dans les faits. La situation est tendue et si la Commission ne réagit pas, le Parlement se sentirait fondé à retirer à la Commission la confiance qu'il lui a accordée. La Commission européenne s'engage donc, en séance plénière,

à donner suite aux recommandations formulées par le Parlement européen.

Le rapport sur la gestion de la « crise de la vache folle », montre à l'opinion publique que le Parlement européen sait utiliser ses nouvelles compétences et l'accomplissement du mandat qu'il a reçu de ses électeurs. Reimer Böge peut se féliciter de la réussite de cette « expérience nouvelle » : « Ce Parlement est à même d'utiliser à tout moment et dans tous les autres cas son droit de commission d'enquête comme instrument de contrôle. C'est un avertissement à tous, et peut-être sera-ce suffisant. Le Parlement européen a des obligations vis-à-vis des citoyens et seulement des citoyens. C'est seulement en informant complètement, en désignant les responsables et en tirant les conséquences politiques qui s'imposent, que nous parviendrons à restaurer la confiance bafouée des citoyens. »

Le Parlement européen examine le rapport final de la commission d'enquête le 18 février 1997. Il est catastrophique pour la Commission européenne. Les erreurs et les négligences sont patentes, les commissaires européens, afin d'éviter l'effondrement des marchés de viande bovine, n'ont pas pris conscience du risque de contamination humaine^a. Mais faut-il pour autant condamner l'actuelle Commission Santer? Certes sa défense a été maladroite, elle s'est elle-même rendue coupable d'erreur de gestion, elle a bien souvent repris à son compte les attitudes et les comportements de sa devancière. Mais les députés du Groupe du PPE ne croient pas qu'il faille lui imputer à elle seule la responsabilité de l'affaire. Censurer la Commission ne serait pas la meilleure stratégie. La résolution, soutenue par le PPE et par la majorité des députés, estime au contraire que cela aurait pour effet de retarder la mise en œuvre des mesures nécessaires concernant l'ESB, en particulier la modification des réglementations, la restructuration des compétences au sein des services de la Commission européenne et l'adoption de mesures disciplinaires à l'égard des fonctionnaires responsables. La Commission est donc invitée à mettre en œuvre, avant octobre 1997, les recommandations substantielles et concrètes de la commission d'enquête. Le Parlement européen avance l'idée d'une motion de censure conditionnelle⁷²².

a Ce ne sont pas les seuls mis en cause. Dans sa chronique du 21 février 1997 parue dans le *Courrier de la Bourse et de la Banque*, Fernand Herman pointe aussi la responsabilité du gouvernement Major qui, tout au long de la crise, a freiné l'exécution des mesures nécessaires à l'endiguement de l'épizootie, mais aussi le Conseil des ministres qui a visiblement manqué de courage politique. Voir, Fernand Herman, *Europa Patria Mea, Chronique des 15 années de vie politique, économique et sociale européenne*, Didier Devillez Éditeur, 2006, p. 138-141.

Grâce au travail de la commission temporaire d'enquête et de la commission de suivi, le Parlement a donné une nouvelle dimension à sa position institutionnelle face à la Commission. Lors de la séance plénière du 18 novembre 1997, Reimer Böge le souligne: «Je crois qu'au cours des seize mois écoulés, le Parlement s'est efforcé, avec la commission d'enquête et dans le suivi de la recommandation, de redonner à la protection de la santé et du consommateur dans le marché intérieur une position prioritaire. J'avertis aussi les curieux: le Parlement est à tout instant susceptible de rouvrir ce type de procédure. Aussi, que le passé nous serve de leçon à tous. Et j'adresse une requête à l'intention de la Commission: à l'avenir, restez les alliés résolus du Parlement européen lorsqu'il s'agit de mettre les mesures préventives de protection du consommateur et de la santé au centre des efforts portant sur le marché intérieur⁷²³.»

Affaiblissement de la Commission ou parlementarisation de l'Union européenne?

Une nouvelle relation s'établit dorénavant entre le Parlement et la Commission. Traditionnellement, le Groupe soutenait le principe d'un soutien inconditionnel à la Commission qui représentait *a priori* l'intérêt communautaire. Le Groupe Démocrate-Chrétien, durant trois décennies, a systématiquement soutenu la position institutionnelle de la Commission, qu'il considérait comme le garant de l'intérêt communautaire et le futur exécutif de l'Europe fédérale. Les Démocrates-Chrétiens ont protégé la Commission notamment contre les assauts diplomatiques de certains gouvernements tendant à la ramener au rôle d'un simple secrétariat du Conseil des ministres.

Désormais, un processus de parlementarisation fait évoluer le système politique communautaire. Le Groupe du PPE s'engage dans ce processus qui va connaître de nouvelles occasions de s'affirmer, jusqu'à conduire à la démission collective de la Commission Santer.

De la décharge du budget (1996) à la démission de la Commission Santer (15 mars 1999)

Moins d'un an plus tard, le Parlement européen est amené à se prononcer sur la décharge budgétaire de l'année 1996. Cette procédure de contrôle budgétaire vise à garantir «aux citoyens de l'Union que leur argent a été utilisé avec la plus grande parcimonie et la plus grande attention⁷²⁴». Elle sert à vérifier si le budget de l'Union européenne a été correctement utilisé. C'est à la commission parlementaire du contrôle budgétaire, ou COCOBU, que revient la charge de cet audit parlementaire. À l'issue de celui-ci, le Parlement européen donne la

décharge à la Commission européenne, c'est-à-dire valide ou non ses comptes.

En mars 1998, à la suite du rapport du député britannique et membre du Groupe, James Elles⁷²⁵, la COCOBU, présidée par Diemut Theato et suivie par les membres du PPE de sa commission, exprime de grands doutes quant à l'opportunité de voter la décharge pour l'exécution du budget 1996. Le Parlement ne refuse pas le vote mais diffère la procédure en soulignant plus particulièrement les points suivants: l'absence de responsabilité démocratique dans la lutte contre les fraudes au sein des institutions européennes; l'absence de mise en œuvre des recommandations de la commission d'enquête sur le régime de transit; l'absence de cohérence et d'une gestion financière correcte, ainsi que le niveau médiocre de mise en œuvre de tous les principaux programmes de politique étrangère; la mauvaise gestion de la politique du personnel. Il s'agit d'un premier avertissement et, afin d'aller plus vite et d'éviter une crise institutionnelle, le Parlement européen demande à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour régler ces questions avant le 15 septembre 1998.

Entre-temps, pour analyser et maîtriser le problème des fraudes au sein de la Communauté, la Commission met en place, sur demande du Groupe du PPE, l'UCLAF (Unité pour la coordination de la lutte anti-fraude), organisme chargé de combattre les irrégularités perpétrées au détriment du budget communautaire: le seul inconvénient est qu'il s'agit là d'un organisme interne à la Commission. Par conséquent, en octobre 1998, le Parlement européen adopte une résolution – contre la majorité des Socialistes – en insistant sur l'indépendance et sur le rôle de cette Unité chargée de lutter contre les fraudes, et en demandant la création d'un Bureau indépendant, qui deviendra l'OLAF⁷²⁶.

En décembre 1998, fermement soutenu par le Groupe du PPE insatisfait des réponses données par l'exécutif, le Parlement européen refuse la décharge à la Commission pour l'exécution du budget 1996 sur la base du deuxième rapport Elles⁷²⁷, par 270 voix contre, 225 voix pour et 23 abstentions, et renvoie le rapport à la commission du contrôle budgétaire. «Ce qui auparavant n'était qu'une procédure technique devenait maintenant un enjeu politique», soulignera quelques années plus tard Wilfried Martens⁷²⁸.

Lors du débat en séance plénière, Diemut Theato rappelle le devoir du Parlement européen de «contrôler ce que fait la Commission avec l'argent des contribuables européens et cette responsabilité (lui) incombe entièrement et exclusivement. Le rôle du Conseil se limite à formuler une recommandation, mais c'est nous qui décidons si nous pouvons ou non donner la décharge à la Commission sur son exécution

du budget général. Cependant, pour prendre cette décision, il nous faut disposer des informations nécessaires. Et comme ce n'était pas le cas ici, nous avons dû reporter notre décision à deux reprises, au mois de mars et au mois de septembre. Nous sommes à présent en décembre et nous n'avons toujours pas obtenu les informations demandées, même si la Commission nous a récemment transmis un document qu'elle considère exhaustif en vue d'obtenir cette décharge. [...] D'autre part, le Parlement n'a pas manqué de se sentir dupé, notamment par les documents tronqués de l'UCLAF. [...] Je pose donc la question suivante: est-il normal que celui qui doit faire l'objet d'un contrôle détermine lui-même les éléments et l'étendue de ce contrôle⁷²⁹ ?»

Le Groupe du PSE prend le prétexte du refus de la décharge pour déposer une motion de méfiance à l'encontre de la Commission européenne⁷³⁰. Le jeu est grossier: les commissaires mis en cause sont d'obédience socialiste et le Groupe Socialiste souhaite leur éviter toute critique en rejetant en bloc une Commission présidée par un Démocrate-Chrétien.

Le 14 janvier 1999, la motion est finalement rejetée par 293 voix contre, 232 pour. Le Président Santer vient d'annoncer la création d'un groupe de sages indépendants chargés de faire toute la lumière. Deux mois après, à peine, le 15 mars, le rapport des sages est rendu public⁷³¹ et la Commission donne collectivement, à quelques mois de son renouvellement, sa démission.

Wilfried Martens relate avec amertume ces quelques semaines décisives du printemps 1999: «Comme elle craignait qu'une motion de censure ne trouve une majorité, la Commission prit elle-même l'initiative de démissionner. Sa chute donna lieu à des surenchères entre les divers groupes. Le Groupe du PPE exigea le départ d'Édith Cresson, ancienne Premier ministre française, et de l'Espagnol Manuel Marin, qui avait pourtant été un bon commissaire. J'ai fait tout mon possible pour sauver Santer et sa Commission. En vain. Ce furent une bien pénible période! Durant tout le parcours de la Commission Santer, la différence entre Green [Pauline Green, Présidente du Groupe du PSE, Ndlr] et moi se manifesta nettement. Tandis que j'étais à la recherche d'un compromis avec la Commission et donc en faveur de négociations, Green voulait absolument des "décisions nettes". Elle n'était nullement portée aux compromis. Dans le naufrage de la Commission, elle a pu sauver la face et, en bonne partie, éviter le blâme pour sa famille politique, alors pourtant que trois Socialistes – Cresson, Marin et le Finlandais Erkki Liikanen – étaient sur l'échafaud⁷³².»

La Commission Prodi donne l'occasion au Groupe du PPE-DE de poser ses exigences (1999-2004)

Le remplaçant de Jacques Santer est rapidement choisi. Dès la fin du mois de mars 1999, au cours du Conseil européen de Berlin, les Chefs d'État et de gouvernement se mettent d'accord sur le nom de Romano Prodi. Devant les députés, à la session d'avril, celui-ci présente les grandes lignes de son futur programme, répétant son engagement à lancer une série de réformes de l'Union européenne. Il déclare également que la nouvelle Commission garantira plus de transparence, davantage de responsabilisation et une meilleure efficacité, conditions indispensables au bon fonctionnement de l'Union européenne.

Wilfried Martens, qui se réjouit de l'investiture rapide de Romano Prodi, insiste plus particulièrement sur trois points: le Président désigné doit nécessairement instaurer au sein de l'exécutif une nouvelle culture décisionnelle, tant au plan politique qu'administratif, en innovant notamment au niveau des systèmes de contrôle; il doit garantir une composition équilibrée de son équipe et une bonne représentation des deux sexes; il doit combler le vide européen en matière de prise de décision de politique étrangère et de sécurité commune: après la monnaie unique, il faut également construire une Europe politique, pilier indispensable en vue de nouveaux élargissements.

Par 392 voix favorables contre 72 et 41 abstentions, les députés approuvent le nouveau Président de la Commission.

Reste maintenant à désigner les autres commissaires. Suite aux élections de juin 1999, le Groupe du PPE-DE devient le groupe le plus important de l'hémicycle. Sa préoccupation majeure au lendemain de son succès électoral est de transformer sa victoire en influence politique sur la direction du Parlement européen et sur la formation de la nouvelle Commission européenne. Pour le Groupe du PPE-DE et plus particulièrement pour le Président Martens, il est clair que la Commission européenne doit refléter les équilibres électoraux européens. Wilfried Martens adresse au Président Prodi, au lendemain des élections, une lettre dans laquelle il demande que le résultat des élections européennes soit pris en compte dans la composition de la nouvelle Commission. Il y rappelle que l'approbation de la Commission par le Groupe du PPE-DE dépend de sa capacité à refléter le nouvel équilibre politique issu des élections, aussi bien dans son ensemble que dans la répartition des portefeuilles et des vice-Présidences, de la qualité des candidats et d'une représentation suffisante des femmes dans le Collège⁷³³.

Au cours du débat en séance plénière le 14 septembre 1999, suite à la déclaration de Romano Prodi devant le Parlement, le nouveau Président

du Groupe du PPE-DE, Hans-Gert Poettering réaffirme la position du Groupe face à la nouvelle Commission : « Au cours de la période de session parlementaire du mois de juillet, Romano Prodi a parlé de la Commission comme d'une sorte de gouvernement. Si l'on se range à cette expression – et pour ma part, j'y suis sympathique – ce gouvernement – c'est-à-dire la Commission – est responsable devant le Parlement européen. Cela implique que le temps où l'on pouvait ignorer le Parlement européen doit enfin être révolu. [...] Il s'agit d'un nouveau départ après des mois de crise et de transition⁷³⁴. »

Afin de consolider ces nouveaux rapports entre les deux institutions, Hans-Gert Poettering propose cinq conditions indispensables pour la future coopération entre le Parlement et l'exécutif : le respect du calendrier parlementaire qui doit avoir la priorité sur tous les autres engagements de la Commission ; la Commission devra répondre positivement aux initiatives parlementaires et formuler les propositions que le Parlement lui demande d'élaborer ; le Président de l'exécutif doit s'engager à tirer les conséquences de toute motion de censure contre un commissaire ; la Commission devra informer et consulter régulièrement le Parlement européen sur la réforme administrative ; enfin, la Commission devra soutenir le Parlement pendant la Conférence intergouvernementale (CIG) sur la réforme du traité afin que l'on ne se limite pas à combler les lacunes du traité d'Amsterdam.

Les engagements pris par le Président de la Commission sont un succès pour le Parlement et le Groupe du PPE-DE. Le nouveau Président de la Commission « peut donc bénéficier du soutien de notre Groupe ».

À la fin du mois de juillet, Romano Prodi parvient à présenter au Parlement son équipe de dix-neuf commissaires. Les choix opérés par Romano Prodi ont immédiatement suscité de fortes critiques du Groupe du PPE-DE. En effet, malgré des pouvoirs accrus reconnus par le traité d'Amsterdam (entré en vigueur le 1^{er} mai 1999), le Président désigné présente un exécutif non équilibré du point de vue politique. Hans-Gert Poettering se plaint d'un déficit démocratique évident dans cette composition de l'exécutif, qui ne reflète pas la volonté exprimée par les citoyens européens aux dernières élections, et il souligne en particulier le cas de l'Allemagne où le choix a été imposé par le Chancelier allemand, lequel n'a pas tenu compte du succès de la CDU-CSU aux européennes ni de la pratique déjà appliquée par Helmut Kohl et par d'autres États tels que la France, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni, pratique qui consiste à céder un portefeuille à l'opposition.

Malgré tout, Hans-Gert Poettering garantit que la participation du Groupe du PPE-DE aux auditions des commissaires désignés sera attentive, loyale, non discriminatoire et équitable, et que le vote final

sur la Commission tout entière sera décidé sur la base des résultats des diverses auditions.

Ces auditions ont pour but d'examiner les qualifications de chaque candidat/candidate, non seulement sa personnalité et ses opinions, mais aussi sa capacité professionnelle à remplir les fonctions pour lesquelles il/elle a été désigné(e), ses sentiments européenistes et son intégrité morale.

Nicole Fontaine, alors Présidente du Parlement, commente quelques années plus tard dans son ouvrage: «On peut objectivement constater que cet exercice fut un exemple de démocratie à l'échelle européenne, tant de la part des futurs commissaires, qui se soumièrent à ces batteries de questions quelle qu'ait été peut-être leur irritation intérieure, que de la part du Parlement européen, qui sut éviter les tentations partisans et fit preuve de responsabilité⁷³⁵.»

L'approbation de la Commission Prodi le 15 septembre 1999 constitue ainsi un succès pour le Parlement européen et inaugure une nouvelle ère de coopération entre les deux institutions. Tous les efforts du Parlement européen et de la Commission ont pour objet de faire en sorte que les Européens reprennent confiance en leurs institutions européennes, et ceci par une plus grande transparence de l'action communautaire, tant au niveau décisionnel qu'administratif, et surtout dans le respect de leur volonté.

Un «accord-cadre» sur les relations Parlement-Commission est signé le 5 juillet 2000⁷³⁶ et reprend les points convenus entre Hans-Gert Poettering et Romano Prodi avant la nomination de celui-ci⁷³⁷. Les points cruciaux de l'accord-cadre concernent la procédure législative, la participation et l'information du Parlement en matière d'accords internationaux et d'élargissement et la transmission des informations confidentielles. Désormais, chaque commissaire doit assumer la responsabilité de son action personnelle, les commissaires peuvent être invités à démissionner si le Parlement leur retire sa confiance. Ils doivent aussi donner priorité à leur participation aux travaux du Parlement dans leurs sujets de compétence.

Ainsi, pour la première fois, la Commission accepte de tenir le Parlement pleinement informé à tous les stades de la négociation d'accords internationaux et de l'élargissement, et d'améliorer l'implication du Parlement dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, de sorte qu'il puisse représenter de façon idoine les intérêts des peuples. Un bon équilibre est trouvé et une nouvelle culture de relations est instaurée, qui concilie le contrôle du Parlement requis par la démocratie européenne et les prérogatives d'initiative de la Commission européenne.

Pourtant, cette évolution n'est pas acceptée sans une certaine réticence de la part des autorités nationales qui n'hésitent pas à remettre en cause le bien-fondé de cette action. Nicole Fontaine rapportera ainsi une conversation qu'elle avait eue alors avec le ministre allemand des Affaires étrangères, Joschka Fischer: «Vous avez voulu soumettre la Commission, dit M. Fischer. Mais vous l'avez affaibli. C'est une erreur du Parlement. – Je ne suis pas d'accord, M. le Ministre, répond la Présidente du Parlement. L'exercice de notre contrôle sur la Commission ne l'affaiblit pas, mais renforce la démocratie. Nous sommes pour une Commission forte. – Vous dites que vous voulez un Roi fort, mais vous lui avez coupé la tête⁷³⁸.»

La Commission Barroso bénéficie du soutien massif du Groupe du PPE-DE (2004-2009)

Au lendemain des élections européennes de 2004, qui marquent une nouvelle victoire électorale du Groupe du PPE-DE, Hans-Gert Poettering demande «aux Chefs d'État et de gouvernement de prendre en compte les résultats des élections européennes lorsqu'ils présenteront un candidat pour la Présidence de la Commission européenne⁷³⁹». Le Groupe du PPE-DE recherche une logique parlementaire dans la nomination de la nouvelle Commission. L'esprit de la Constitution européenne⁷⁴⁰, en cours d'élaboration, permet d'envisager sérieusement un lien entre la couleur politique du Président de la Commission et les majorités possibles au sein du Parlement européen.

Mais c'est surtout le traité de Nice, alors seul texte en vigueur, qui permet aux fonctions présidentielles de revêtir une importance toute particulière aux yeux des membres du Groupe: le Président organise lui-même sa Commission qui ensuite doit être approuvée en bloc par le Parlement. La responsabilité personnelle du Président est donc plus grande devant l'Assemblée qu'elle ne l'était auparavant. Pour qu'il ait des chances d'être conforté dans ses choix, il doit avoir le soutien, au moins, du plus grand groupe politique.

Le Groupe du PPE-DE propose aux Chefs d'État et de gouvernement «son» candidat, le Premier ministre portugais et membre du Parti social démocrate, José Manuel Durão Barroso, face au Premier ministre belge Guy Verhofstadt, certes profondément europhile, mais de couleur libérale. Le Président Hans-Gert Poettering salue chaleureusement la nomination de José Manuel Durão Barroso à l'occasion du Conseil européen du 27 juin 2004: «José Manuel Durão Barroso appartient à la famille politique du PPE, qui le soutient pleinement. C'est là un signe positif pour la démocratie en Europe: les Chefs d'État et de gouvernement de

l'Union européenne ont, comme le propose le nouveau traité, choisi un candidat issu de la famille politique qui a remporté les élections européennes⁷⁴¹.» Fin juillet, c'est à une majorité de 413 voix que José Manuel Durão Barroso obtient la confiance du Parlement européen. Une première bataille vient d'être gagnée.

Le difficile cas de Rocco Buttiglione

Au mois d'août 2004, l'ancien Premier ministre portugais présente une équipe de vingt-cinq membres. Les auditions devant les commissions parlementaires se déroulent en octobre. L'exercice du choix des commissaires est difficile et dans l'ensemble le collège semble bien formé et équilibré, compte tenu des impératifs de nationalités, de nombre et de tendance politique. Malgré cela, trois commissaires sont contestés soit en raison de conflit d'intérêts, soit en raison de positions morales et politiques contestables, soit, encore, en raison de leur faiblesse de compétence pour les matières requises. Ainsi, la Libérale néerlandaise Neelie Kroes doit s'occuper des questions de concurrence, mais a un passé de femme d'affaires et d'administratrice de grandes sociétés qui pose un problème de conflit d'intérêts. Ou encore le Socialiste hongrois László Kovács qui ne convainc pas la commission énergie de ses compétences.

Mais c'est l'ancien membre du Groupe du PPE-DE, l'Italien Rocco Buttiglione, présenté par Silvio Berlusconi, qui cristallise la plus grande opposition. Fervent catholique, il n'hésite pas à exposer ses convictions devant la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures. Les Libéraux et la gauche du Parlement, déjà fortement désappointés de ne pas avoir pu imposer leur candidat à la tête de la Commission, prennent prétexte de certaines déclarations du candidat commissaire pour exprimer leur veto. Le Président du Parlement européen, le Socialiste Josep Borrell Fontelles, n'hésite pas à sortir de la réserve qui lui est traditionnellement imposée pour critiquer un homme qui, par ailleurs, ne manque pas de compétences. Le Groupe du PPE-DE fera son possible pour éviter que Rocco Buttiglione ne devienne victime d'une certaine forme de persécution. Mario Mauro, vice-Président du Parlement, dénonce l'interprétation tendancieuse des propos de Rocco Buttiglione dans les synthèses officielles des débats de la commission parlementaire⁷⁴².

La commission des libertés civiles, présidée par le Libéral Jean-Louis Bourlanges, ancien membre du Groupe du PPE-DE qui vient d'être réélu sur la liste de François Bayrou ralliée au Groupe Libéral, refuse à une voix près son avis favorable à Rocco Buttiglione. La défiance semble dès lors inévitable malgré tous les efforts du Groupe pour

sauver la Commission⁷⁴³. Le Président du Groupe Hans-Gert Poettering lance un avertissement en plénière le 26 octobre 2004: «Tous ici doivent savoir que si ce collègue ne remporte pas le vote de confiance demain, cela ne signifie pas qu'un, deux ou trois membres seront remplacés, mais bien que le statut de tous les membres de l'équipe ici présente aujourd'hui sera remis en question. Il ne s'agit pas d'une personne, ni même de deux ou trois personnes, il s'agit du collègue dans son ensemble, et nous devons garder cela à l'esprit⁷⁴⁴.»

Or, le risque majeur que le Groupe du PPE-DE souhaite éviter, c'est bien celui de l'affaiblissement de la Commission.

En dépit du soutien du Groupe du PPE-DE et faisant preuve de pragmatisme, le Président José Manuel Durão Barroso présente le 18 novembre suivant un collègue remanié qui ne compte plus Rocco Buttiglione parmi ses membres. Au moment du débat parlementaire, le 17 novembre, Hans-Gert Poettering revient sur la sortie de crise par le haut et réaffirme le soutien du Groupe au nouveau collègue: «Le moment de vérité approche. Lors du vote, une très grande majorité du Groupe du PPE-DE exprimera sa confiance en la Commission. Le Groupe du PPE-DE vous souhaite, à vous, Monsieur Barroso et à toute votre Commission, bonne chance dans la lourde tâche qui consiste à œuvrer au bien-être des citoyens de l'Union européenne et à l'unité de notre continent⁷⁴⁵.»

Chapitre XXXVII
**LE MARCHÉ INTÉRIEUR
ET LA MONDIALISATION**

Le «marché intérieur» de 1993, facteur de croissance?

Le 1^{er} janvier 1993, alors que le marché unique est devenu une réalité, l'Europe continue de s'enliser dans la crise économique qu'elle n'a pas quittée depuis les années 1970. Le chômage, qui atteint dans la Communauté des taux encore inégalés depuis la fin de la seconde guerre mondiale, devient très préoccupant: «La lutte contre la crise économique et le chômage doit par conséquent être l'impératif principal de la Communauté. Si l'Europe échoue à mettre sur pied un plan d'envergure en faveur de la résorption du chômage, l'idée européenne en sera la première victime», prévient Leo Tindemans⁷⁴⁶. Selon Karl von Wogau, «les économies communautaires connaissent l'une des plus graves récessions de l'après-guerre. Le taux de chômage moyen pour l'ensemble de la Communauté atteint aujourd'hui près de 11 % ce qui représente 17 millions de la population active. [...] À cela s'ajoutent les déficits budgétaires qui, à tous les niveaux, ont atteint des records historiques et contraignent les pouvoirs publics à opérer des coupes sombres dans leurs dépenses. Il est donc devenu urgent de trouver des solutions économiques et sociales susceptibles de préserver la paix sociale dans les États membres⁷⁴⁷». Le Parlement européen publie un rapport sur la crise du chômage dans la Communauté européenne, d'où il ressort que les décisions adoptées au Conseil d'Édimbourg en décembre 1992 ne sont pas suffisamment ambitieuses⁷⁴⁸. Le Groupe du PPE consacre une grande partie du premier semestre 1993 à la question économique. Fernand Herman est chargé de rédiger le projet du programme d'action du PPE «Pour une Europe économique plus forte», tandis que Ferruccio Pisoni se consacre à «la politique sociale⁷⁴⁹».

À Maastricht pourtant, un protocole social qui permet à l'Europe d'avancer sur ce terrain, a été intégré au traité. Mais c'est sans le Royaume-Uni, qui l'a refusé.

Une stratégie efficace doit être adoptée. Il faut d'abord lever le droit de veto au Conseil des ministres et appliquer le processus de

codécision, afin de renforcer le rôle du Parlement européen, ensuite, intégrer le protocole social dans le traité de l'Union européenne et le rendre juridiquement valable pour tous les États membres. Surtout, l'Union doit répondre à une question cruciale: comment les efforts entrepris par les États membres pour lutter contre le chômage peuvent-ils être soutenus efficacement au niveau européen? Le Parlement européen crée une commission temporaire pour l'emploi, en 1994, en lui donnant le mandat d'analyser le problème des pertes d'emploi et d'approfondir son étude dans le domaine de la lutte contre le chômage. La commission temporaire, présidée par l'Espagnole Celia Villalobos Talero, membre du Groupe du PPE, se prononce en faveur d'une réorganisation du travail et de la fin de la surtaxation de la richesse créée par les entreprises. Il faut arriver à la création d'un environnement plus favorable, où la croissance se traduit concrètement par la création d'emplois. Pour cela, il faut mettre en place un marché du travail flexible et favoriser les petites et moyennes entreprises (PME), sources importantes d'emplois⁷⁵⁰.

Parallèlement, la Commission européenne, à la demande du Conseil européen de Copenhague des 21 et 22 juin 1993, publie un troisième volume sur la croissance, la compétitivité et l'emploi⁷⁵¹. *Les défis et les pistes pour entrer dans le XXI^e siècle* que propose la Commission regroupent plusieurs thématiques: une pleine utilisation du marché unique; la réalisation accélérée des réseaux transeuropéens dans le domaine des transports et de l'énergie; une adaptation rapide aux nouvelles technologies de l'information et de la communication; la réduction des risques financiers pour encourager davantage les investisseurs privés à se mobiliser sur les projets d'intérêt européen; et la mise en œuvre d'un ambitieux programme-cadre de recherche pour 1994-1998, notamment dans le domaine de la technologie de l'information⁷⁵².

Ce document constitue l'essentiel du programme de travail de la commission économique, monétaire et de la politique industrielle du Parlement européen durant l'année 1993-1994. Karl von Wogau, chargé du rapport⁷⁵³ et le Groupe du PPE demandent que le document final fasse le choix d'une «recherche de l'augmentation de la productivité à travers le dialogue avec les partenaires sociaux plutôt que par de nouveaux programmes de dépenses publiques [...] alourdissant la fiscalité et menaçant ainsi des emplois⁷⁵⁴». Cette influence démocrate-chrétienne sur les orientations des politiques économiques encourage le Groupe du PPE à voter en faveur du Livre blanc⁷⁵⁵. Jean-Luc Dehaene souligne, lors du Sommet des Chefs de gouvernement et de parti du PPE, en décembre 1993, que «le Livre blanc constitue une bonne base de travail pour le débat sur l'emploi, mais il est essentiel

que notre présentation ne suscite pas de faux espoirs dans l'opinion publique. Les actions communautaires proposées par la Commission, ainsi que leur financement, sont raisonnables et engagent l'Union dans des entreprises porteuses d'avenir telle la création de grands réseaux. La dimension financière de l'action européenne concernant l'emploi n'est que le corollaire du plan d'action qui peut être mis en œuvre⁷⁵⁶».

Le Groupe y porte tout son intérêt, alors que la crise économique s'intensifie à nouveau en Europe. Celle-ci est conjoncturelle et liée à la situation économique mondiale. Elle est aussi structurelle: l'industrie européenne est confrontée à l'effondrement de secteurs entiers comme la sidérurgie et les chantiers navals. La mise en place du marché unique a réduit les rigidités du marché, en renforçant la flexibilité du travail et en éliminant les obstacles au commerce⁷⁵⁷. Le marché intérieur doit ainsi permettre à l'Union européenne de s'adapter à la mondialisation et aux nouvelles règles du jeu du commerce international, ainsi qu'à l'émergence de la Chine, de l'Inde, du Brésil et de l'Argentine dans le concert économique mondial.

Le 6 juin 1997, la Commission présente un plan d'action pour le marché intérieur pour la période 1998-2002⁷⁵⁸ qui définit quatre objectifs stratégiques: renforcer l'efficacité des règles, c'est-à-dire œuvrer pour une meilleure transposition des règles en vigueur; supprimer les principales distorsions qui affectent le marché intérieur; supprimer les obstacles sectoriels à l'intégration des marchés; et créer un marché unique au service des citoyens. La Commission suggère l'introduction d'un «tableau d'affichage du marché unique» pour chaque État membre qui fournirait chaque année des informations sur le degré d'application des mesures relatives au marché unique. C'est de nouveau Karl von Wogau qui est nommé rapporteur⁷⁵⁹. À travers la résolution adoptée, le Parlement européen soutient le plan d'action et espère que celui-ci permette la création d'un véritable marché intérieur pour 2002. Il se prononce aussi en faveur d'une plus grande liberté de circulation des travailleurs et affirme que certaines réformes fiscales sont nécessaires.

L'ensemble du monde politique européen se mobilise. Le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker fixe, devant ses pairs, les objectifs de l'Europe pour résoudre la crise: il faut «déclencher un processus irréversible», assure-t-il, ainsi qu'«une implication plus grande de l'Union dans le domaine de l'emploi, avec la fixation pour les États membres d'objectifs communs et une surveillance mutuelle de ces objectifs⁷⁶⁰». Devant le Parlement européen, le Premier ministre luxembourgeois poursuit: «Rappelez-vous les doléances qui ont été exprimées pendant plus d'une décennie: on reprochait vivement aux

autorités politiques de l'Union européenne de se consacrer exclusivement à la politique monétaire et à la politique économique, et de manquer d'ambition dans le domaine de l'emploi [...]. Nous avons voulu rendre le projet européen plus complet en replaçant l'homme, en particulier l'homme sans travail au centre de nos préoccupations⁷⁶¹.»

Les stratégies mises en œuvre pour lutter contre le chômage révèlent pourtant des divergences entre les différentes institutions. Le Parlement européen adopte, à la veille du Sommet extraordinaire sur l'emploi, le rapport⁷⁶² de Wim van Velzen dans lequel il est préconisé plusieurs mesures de grande envergure: augmentation sensible des budgets d'éducation et de formation professionnelle, accompagnement des chômeurs de longue durée, aménagement du temps de travail, introduction d'une taxe sociale... Le rapport parlementaire demande aux États de passer de mesures passives à des mesures actives en faveur de l'emploi.

Ne pouvant souscrire à toutes ces revendications simultanément⁷⁶³, le PPE élabore, lors de son Congrès de Toulouse, le 11 novembre 1997, ses propres orientations pour la politique de l'emploi. Le texte insiste sur la création d'emplois, l'insertion sur le marché du travail de catégories défavorisées (jeunes, femmes, personnes âgées et handicapées), la formation des travailleurs tout au long de la vie, la croissance économique soutenue, la promotion des investissements, et le renforcement de la recherche et du développement qui sont les éléments clés qui permettront à l'Europe de devenir le moteur de l'économie mondiale⁷⁶⁴.

Le Sommet extraordinaire sur l'emploi de Luxembourg, en novembre 1997, jette les bases d'une stratégie européenne qui s'inspire de la méthode adoptée pour la convergence économique. Il s'agit de coordonner les politiques nationales autour de quatre lignes directrices: l'amélioration de l'insertion professionnelle, le développement de l'esprit d'entreprise, l'encouragement à l'adaptation des entreprises et des travailleurs, et le renforcement des politiques d'égalité des chances⁷⁶⁵.

Jean-Claude Juncker parle à cette occasion d'un nouveau départ: «Les résultats de ce Sommet sont une ligne de départ et pas une ligne d'arrivée. Face à ce défi auquel il n'existe pas de réponse simple, le Conseil européen d'aujourd'hui, pour la première fois, consacré entièrement au problème de l'emploi, veut marquer un nouveau départ pour la réflexion et l'action des États membres. La machine est lancée, je ne pense pas que l'on pourra freiner le mouvement⁷⁶⁶.»

L'Europe «de la croissance et de l'emploi» s'organise à partir de la stratégie de Lisbonne

Le vrai tournant, c'est Lisbonne. En mars 2000 le Conseil européen donne son accord à la stratégie pour l'emploi et la croissance. Il fixe un objectif stratégique visant à faire de l'UE «l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale⁷⁶⁷». Pour l'Autrichien Othmar Karas, «le processus de Lisbonne est la réponse de l'Europe à la mondialisation⁷⁶⁸». Une coordination régulière est mise sur pied. Depuis 2000, un Conseil européen spécial a lieu tous les printemps et est consacré à la stratégie, ce qui permet d'évaluer notamment les progrès des réformes structurelles. Ainsi, les Chefs d'État et de gouvernement font le point sur l'avancement du processus de Lisbonne⁷⁶⁹.

Le Groupe du PPE-DE fait de la question économique l'une de ses priorités politiques pour 2004-2009. En 2002, il crée un groupe de travail dirigé par le Néerlandais Wim van Velzen et qui se révèle très actif lors du vote des résolutions qui suivent les Conseils européens de printemps. Afin de créer des emplois, le Groupe du PPE-DE propose de donner la priorité à la recherche, l'éducation et les nouvelles technologies. Il s'agit d'instaurer un développement durable à long terme, basé sur une économie de marché sociale et respectueuse de l'environnement. À la veille des élections européennes de 2004, le Groupe estime que «le point de départ doit être la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne pour les réformes structurelles⁷⁷⁰». Marianne Thyssen insiste sur le fait que le contenu de la stratégie de Lisbonne «est satisfaisant et établit un bon équilibre entre les trois piliers, la connaissance, la recherche et le développement⁷⁷¹».

Le Groupe du PPE-DE se réunit les 23 et 24 mars 2004 à Vienne pour ses Journées d'études qu'il consacre à la relance de l'économie européenne. Othmar Karas insiste sur la nécessité de passer des paroles aux actes, point de vue que le vice-Président Wim van Velzen partage. Pour cela, il faut plus de moyens et, lors des débats sur la procédure budgétaire pour l'année 2005, le Groupe s'intéresse à la «contribution à la croissance économique et au développement durable à long terme» et au «recentrage des politiques internes sur les citoyens et les entreprises entre autres». Grâce au soutien d'autres groupes politiques, les députés du PPE-DE réussissent à augmenter les lignes budgétaires relatives à la stratégie de Lisbonne⁷⁷².

Le Groupe du PPE-DE profite de ses Journées d'études de Rome, en mars 2006, pour clarifier ses positions. Les principaux orateurs y

expriment leur conviction que la mondialisation doit être considérée comme une chance et non comme une menace. Toutefois, tous s'accordent sur le fait que ses conséquences économiques et sociales doivent être maîtrisées⁷⁷³. Le Conseil européen de Lisbonne en avait donné les principaux défis: «L'Europe se trouve face à un formidable bouleversement induit par la mondialisation et par les défis inhérents à une nouvelle économie fondée sur la connaissance. Ces changements touchent tous les aspects de la vie des citoyens et appellent une transformation radicale de l'économie européenne. Compte tenu de la rapidité et de l'accélération du changement, l'UE doit agir rapidement pour tirer pleinement parti des nouvelles possibilités qui se créent⁷⁷⁴.» Joseph Daul résume le dilemme: «Ce ne peut pas être la loi du plus fort, mais un "mix" de compétitivité, de haut degré d'emploi et de protection sociale. Il nous faut une mondialisation raisonnée⁷⁷⁵.»

La stratégie de Lisbonne suscite beaucoup d'espoirs. Cependant, les progrès réalisés sont décevants. Le Groupe du PPE-DE ne peut que regretter l'inertie politique, voire la marche arrière de certains États membres. Les réformes structurelles essentielles dans le cadre de Lisbonne ne sont pas mises en œuvre. Comme le souligne José Manuel García-Margallo y Marfil, «c'est faute de courage politique pour réaliser les réformes nécessaires, qu'il est si difficile d'atteindre les objectifs fixés à Lisbonne⁷⁷⁶». Pour garantir l'adoption dans les délais prévus de ces réformes, le Groupe propose une feuille de route claire définissant les mesures à prendre. Un nouveau plan d'action pour des réformes structurelles fixant un calendrier strict, à achever d'ici 2010, est nécessaire. L'accent doit davantage être placé sur les objectifs de la stratégie de Lisbonne, notamment les investissements publics et privés, en particulier dans le capital humain et en matière de recherche et développement, le renforcement de l'esprit d'entreprise dans la société européenne, l'aide aux PME et la réduction du niveau global d'imposition dans l'Union européenne. Les États membres doivent assumer leur responsabilité concernant le travail, la croissance, l'environnement et un réseau social approprié.

Afin de relancer la stratégie et de s'assurer que les États membres respectent les engagements pris dans le cadre du programme de Lisbonne, le Parlement européen entreprend d'associer plus largement les parlements nationaux au processus. Selon Marianne Thyssen, «l'engagement des parlements nationaux est [...] fondamental car ce sont eux qui devront transposer bon nombre des réformes requises dans leur législation nationale⁷⁷⁷».

Pour rendre effectif l'engagement des parlements nationaux, le Parlement européen organise des réunions communes sur l'avenir

de la stratégie de Lisbonne⁷⁷⁸. Dans le même esprit, le Groupe du PPE-DE organise des réunions préparatoires, qui ont pour vocation de rapprocher les parlementaires nationaux et européens de même famille politique, et de permettre au Parlement de tenir compte des réserves et des desiderata des parlementaires nationaux⁷⁷⁹.

Dans leur Déclaration de Berlin en mars 2007, les Chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne saluent les succès visibles de la stratégie de Lisbonne qui se traduisent par une croissance accrue et un chômage en baisse. À cette occasion, le Conseil européen souligne qu'un bon fonctionnement du marché intérieur ainsi que la promotion de l'innovation, de la recherche et du développement donnent des impulsions importantes qui viennent soutenir cette évolution positive⁷⁸⁰.

Pendant le débat en plénière sur la Déclaration de Berlin, Joseph Daul, Président du Groupe du PPE-DE, explique que « dans un monde globalisé, l'Europe doit réagir par des réformes économiques et sociales dans un monde où de nouveaux pôles émergent à grande vitesse – je pense à l'Asie, mais aussi au Brésil. L'Europe doit tirer profit de son histoire et valoriser son modèle de société⁷⁸¹ ».

Trois succès pour les citoyens : des tarifs téléphoniques moins chers, des services de meilleure qualité et un environnement respecté

Dans le même temps, le Groupe considère qu'il faut valoriser les bénéfices que les citoyens peuvent tirer de l'existence du marché intérieur.

Trois dossiers illustrent cet engagement concret du Groupe du PPE-DE. Ils ont un impact sur la vie des citoyens européens, puisqu'ils les touchent directement : la réglementation des tarifs de téléphonie mobile (le *roaming*), la directive sur les services, dite directive Bolkestein (du nom du commissaire néerlandais qui en fut l'instigateur) et une importante réglementation pour la protection et la santé des consommateurs, la directive REACH.

À l'origine du règlement Roaming, il y a la colère du Groupe, relayée par la commissaire Viviane Reding, face aux tarifications exorbitantes pratiquées par les opérateurs de téléphonie mobile envers leurs clients voyageant à l'intérieur de la Communauté⁷⁸². Alors que le prix facturé au consommateur n'a rien à voir avec le coût même du service, le règlement Roaming vise à fixer un « eurotarif » limité à 0,49 euro par minute d'appel passé et 0,24 euros par minute d'appel reçu⁷⁸³. Ce règlement est adopté en première lecture le 27 juin 2007. La position du Parlement européen suite à sa première lecture est retenue sans changement par

le Conseil. L'accord politique entre le Parlement, le Conseil et la Commission, malgré l'importance du sujet et un fort lobbying des opérateurs, a été plutôt rapide.

Le Britannique Giles Chichester^a préside la commission parlementaire industrie, recherche et énergie. L'Autrichien Paul Rübiger est nommé rapporteur⁷⁸⁴. Ils sont tous les deux issus du monde économique et industriel, et leur expertise sera d'autant plus nécessaire que le dossier est complexe. Les sociétés de téléphonie mobile s'opposent à l'adoption de la proposition Reding.

Les négociations entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission commencent très tôt, ce qui évite plusieurs lectures. La grande rapidité de conclusion du règlement a étonné jusqu'à la commissaire Viviane Reding, pour laquelle «il est pour le moins rare, pour ne pas dire inhabituel, de parvenir à un accord relatif à une mesure législative en seulement dix mois⁷⁸⁵». En sa qualité de négociateur en chef du Parlement, Paul Rübiger a pu se féliciter du résultat: «Globalement, le Groupe du PPE-DE est parvenu à obtenir le meilleur accord possible pour les utilisateurs de téléphones portables de l'Union européenne. À présent, on peut enfin appeler tranquillement dans son pays⁷⁸⁶», conclut-il.

La directive «services» a pour objectif de favoriser la croissance économique et l'emploi dans l'Union européenne en réalisant un véritable marché intérieur des services, notamment des services de proximité utiles à la vie quotidienne des Européens: plombiers, peintres, services à domicile, location de véhicule... Elle veut éliminer les obstacles juridiques et administratifs au développement des activités de ces types de services et renforcer les droits de leurs utilisateurs.

Les points clés du projet présenté par la Commission européenne touchent à l'étendue des services couverts, à la question de la législation et la réglementation applicables aux services étrangers (celle du pays d'origine ou une autre) et à la protection du consommateur par la coopération administrative des États. Le Groupe du PPE-DE y consacre beaucoup d'énergie⁷⁸⁷, pensant que le protectionnisme préconisé dans certaines régions d'Europe ne fait que nuire aux performances économiques⁷⁸⁸. À la commission du marché intérieur, saisie au fond, le dossier est traité du côté du PPE-DE par le Britannique Malcolm Harbour. La commission du marché intérieur est le théâtre d'un dialogue constructif entre les deux principaux groupes⁷⁸⁹. L'institution parlementaire a d'autant plus besoin d'une large majorité pour modifier le texte originel de la Commission européenne que celui-ci avait suscité

a Remplacé à ce poste le 1.02.2009 par Angelika Niebler, membre du groupe du PPE-DE.

de grandes réticences au sein des milieux professionnels de certains États. À Strasbourg, tandis que les députés débattent pour modifier la proposition de la Commission, trente mille personnes⁷⁹⁰ manifestent pacifiquement leur soutien aux efforts du Parlement.

Le texte qui est adopté le 16 février 2006 en première lecture par les députés améliore sensiblement celui qui a été proposé par le commissaire Bolkestein quelques années auparavant. Le Président du Groupe du PPE-DE souligne la part considérable prise par le Groupe dans l'adoption du compromis: «Le Groupe [...] a proposé quelques améliorations majeures à l'idée initiale de la Commission [...]. Notre Groupe a pratiquement réécrit la directive, et le document que nous avons aujourd'hui sous les yeux est le fruit de ce travail, au cours duquel nous étions totalement ouverts au compromis, état d'esprit que la situation exigeait⁷⁹¹.»

Le principe du pays d'origine est remplacé par celui de libre prestation de service: la libre circulation des services est assurée. En même temps, des exceptions non négligeables sont maintenues, en matière de sécurité et d'ordre public, de sécurité sociale, de santé et d'environnement. Malcolm Harbour souligne qu'elles «constituent une part importante de ce compromis⁷⁹²». Les services d'intérêt général (services de santé, de transport, services audiovisuels, sociaux et juridiques) sont exclus du champ d'application de la directive. Et, principal rappel des parlementaires européens, l'application de la directive ne doit porter atteinte ni au droit du travail en vigueur dans les États membres ni à la législation en matière de sécurité sociale qu'ils appliquent.

Lors de la deuxième lecture au Parlement européen, le 15 novembre 2006, tous les orateurs rappellent le travail fondamental des parlementaires dans l'élaboration d'un compromis. Pour Charlie McCreevy, commissaire au marché intérieur, «le Parlement européen a démontré sa maturité et sa capacité à trouver des compromis équilibrés sur des questions très complexes⁷⁹³». Mauri Pekkarinen, Président en exercice du Conseil, qualifie le texte adopté en première lecture de «compromis historique⁷⁹⁴». Un mois plus tard le texte est définitivement adopté par le Parlement et le Conseil.

La législation REACH fournit un autre exemple de texte d'envergure adopté par le Parlement européen. Cette législation très complexe régleme-
 nte le secteur des produits chimiques. Le projet initial visait à fournir un nouveau cadre réglementaire pour l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation de ces substances⁷⁹⁵. Pour cela, une agence européenne des produits chimiques est créée⁷⁹⁶. Le projet cherche à concilier les intérêts divergents de l'industrie chimique européenne (31 % de la production mondiale) et ceux de la santé et de l'environnement des citoyens

européens. L'enjeu pour le Groupe est de protéger les consommateurs et la nature tout en ne grevant pas la compétitivité et l'innovation des entreprises chimiques. Nous sommes ici au cœur de la problématique du développement durable.

En octobre 2003, la proposition de la Commission est confiée au fond à la commission parlementaire environnement, santé publique et sécurité alimentaire. Signe de l'importance d'une telle législation, une audition commune des commissions de l'environnement, de l'industrie et du marché intérieur, à laquelle ont assisté plus de mille représentants des parties prenantes, se tient en janvier 2005.

Avant la séance plénière du 15 novembre 2005, Hartmut Nassauer, rapporteur pour avis de la commission du marché intérieur, rappelle la position du Groupe qui se veut plus pragmatique. Face à un texte complexe, il demande à «trouver le mode d'enregistrement le plus direct, le plus efficace, le plus rapide, le moins bureaucratique et le moins coûteux pour les produits chimiques, en fonction de leur véritable risque potentiel⁷⁹⁷». Le Groupe se montre soucieux de la compétitivité des entreprises chimiques. L'industrie chimique et bon nombre d'utilisateurs en aval de ses produits (comme les industries automobile et du textile) dénoncent le caractère coûteux et inopérant de l'approche choisie par la Commission⁷⁹⁸. D'un autre côté, il faut tenir compte de l'enthousiasme des associations écologiques et de protection des consommateurs qui voient dans la proposition de la Commission des garanties substantielles. Le processus risque de s'enliser. Les intérêts divergents peuvent faire pencher la balance en faveur de l'une ou l'autre partie, ou pire, aboutir à un texte tellement consensuel qu'il en deviendrait inopérant.

Hartmut Nassauer propose très vite de substituer une approche basée sur les risques encourus par les hommes et l'environnement à l'insuffisante approche quantitative de la Commission soutenue par le rapporteur socialiste⁷⁹⁹. Selon lui, les substances chimiques doivent être classées par catégorie de dangerosité⁸⁰⁰. Hartmut Nassauer parvient à rassembler derrière lui l'ensemble des membres de la commission du marché intérieur et conclut un accord avec les Socialistes et les Libéraux⁸⁰¹.

Une majorité de l'hémicycle se met d'accord sur l'objectif de la législation: la libre circulation des substances chimiques dans le marché intérieur dans le respect du devoir de prudence. L'entente entre les principaux groupes au Parlement européen se révèle une nouvelle fois être une force lors des négociations avec le Conseil.

Le Groupe favorable à l'expansion du commerce mondial (les cycles de Seattle, Doha et Cancun...)

L'économie européenne doit tenir compte d'un paramètre majeur: la mondialisation. Après la réalisation du marché unique, l'Union européenne est devenue la première puissance commerciale. Son économie dépend grandement d'autres régions du globe: États-Unis et Japon bien sûr, Chine et Inde évidemment, mais aussi Afrique et Amérique latine. Dans ces nouvelles situations d'interdépendance, elle a un rôle clé à jouer. Elle participe aux organisations internationales de régulation telles que le GATT (en français, Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), devenu entre-temps l'OMC (l'Organisation mondiale du commerce) et où, fait sans précédent dans l'histoire des relations internationales, la Commission européenne est le mandataire de tous les États membres de l'Union. Elle le doit notamment à la résolution de l'Allemand Peter Kittelmann sur l'OMC, adoptée le 13 novembre 1996, qui demande que la Commission soit la seule représentante de l'Union européenne pour tous les secteurs évoqués dans les négociations OMC. Celle-ci recommande dans le même temps d'associer le Parlement «le plus largement possible aux travaux de l'OMC par le biais de ses commissions compétentes» et que «tous les accords négociés dans le cadre de l'OMC soient soumis à son approbation⁸⁰²».

L'accroissement du contrôle parlementaire est l'une des principales revendications du Groupe. Lors de la troisième Conférence interministérielle de l'Organisation à Seattle en 1999, le Groupe décide de créer son propre groupe de travail «OMC». Placé sous la Présidence du Finlandais Ilkka Suominen, il a pour but de suivre les travaux de l'OMC et de réunir régulièrement les membres du Groupe inscrits dans plusieurs commissions parlementaires qui traitent de sujet connexes⁸⁰³.

La même année, le Parlement européen décide d'envoyer une délégation aux négociations de Seattle. Le Groupe du PPE-DE y est le plus représenté, avec 13 membres: le rapporteur général du Parlement européen sur le cycle du millénaire de l'OMC, Konrad Schwaiger, le rapporteur de la commission de l'agriculture sur l'OMC Arlindo Cunha, le rapporteur de la commission du développement sur l'OMC John Corrie, le vice-Président du Groupe du PPE-DE James Elles, le vice-Président de la commission de l'industrie Renato Brunetta, Joseph Daul, Michel Hansenne, Thomas Mann, Ruth Hieronymi, Joachim Wuermeling, Anders Wijkman, Paul Rübzig et Marialiese Flemming.

Pour le Groupe, il est temps de faire «entendre la voix des peuples⁸⁰⁴». La délégation du Parlement européen, soutenue par les députés des délégations nationales des États membres, propose la constitution

d'une Assemblée parlementaire de l'OMC. La formule, initiée par le Groupe qui s'impose dès lors comme le champion de la démocratisation de l'OMC⁸⁰⁵, est acceptée par la majorité des parlementaires présents le 3 décembre. Aussitôt, le Parlement européen s'attelle à l'organisation d'une première Conférence en vue de la création de cette Assemblée. La première réunion a lieu à Genève en février 2003, rassemblant près de 500 députés venus de 77 pays différents. Depuis, elle se réunit annuellement.

La «bataille de Seattle», véritable révolte contre l'ordre économique mondial, a vu l'émergence d'un front hétéroclite et altermondialiste et a fait naître un besoin de démocratie. Au sein de l'OMC, ses membres n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur l'ordre du jour des négociations du cycle du millénaire. Les délégués du Groupe du PPE-DE s'activent pour convaincre les partenaires commerciaux de l'Union de la nécessité d'un nouveau cycle de négociations⁸⁰⁶.

La quatrième Conférence interministérielle de l'OMC s'ouvre à Doha au Qatar du 9 au 14 novembre 2001. Lors de la Conférence, la délégation du Parlement européen fait partie intégrante de la délégation officielle de l'Union européenne et s'implique pleinement dans les négociations. Joseph Daul peut ainsi louer la «transparence constante qui a prévalu entre le Conseil, la Commission et le Parlement lors des négociations⁸⁰⁷». L'agenda adopté à Doha reflète les objectifs affichés par le Groupe du PPE-DE: recherche d'un accord sur la libéralisation des échanges et des investissements, renforcement des règles de base de l'OMC et affirmation que le but de ce cycle et de l'OMC en général est de répondre aux difficultés des pays en voie de développement.

Le Groupe s'attelle à la préparation de la cinquième Conférence interministérielle qui se tient du 9 au 12 septembre 2003 à Cancún. Le groupe de travail OMC se réunit de nouveau sous la Présidence de Wim van Velzen. Le groupe de travail met en place une équipe d'experts sur les services afin de s'accorder sur des positions à défendre dans ce domaine sensible. Cette équipe prône un accès facilité aux marchés des services et l'inclusion d'autres secteurs comme les télécommunications, les services financiers, les transports et les services environnementaux dans les travaux de l'OMC. Le groupe de travail se prononce en faveur d'un accès amélioré aux marchés pour les biens industriels et pour une réduction globale des tarifs douaniers. Par ailleurs, les membres du groupe de travail plaident pour une ouverture de l'OMC aux thèmes dits «de Singapour», à savoir la protection des investissements, les règles de la concurrence, la facilitation du commerce et la transparence des marchés publics. Afin de mieux intégrer les pays en voie de développement, le groupe invite les États membres

de l'OMC à suivre l'exemple de l'Union européenne et à garantir un accès libre de taxes et de quotas à leurs marchés pour les produits provenant des pays les moins avancés⁸⁰⁸.

Plusieurs membres du Groupe du PPE-DE se rendent à la Conférence au sein de la délégation du Parlement européen afin de suivre le déroulement des négociations⁸⁰⁹. La délégation est en contact permanent avec les deux commissaires représentant l'Union européenne, Pascal Lamy et Franz Fischler, afin d'évoquer les avancées enregistrées et de définir la stratégie à adopter. Pourtant les négociations échouent de nouveau, ce que la délégation du Parlement européen et le Groupe du PPE-DE déplorent⁸¹⁰.

Après deux nouveaux échecs, en décembre 2005 à Hong Kong, puis en 2006 à Genève, le Groupe du PPE-DE exprime une vive inquiétude. Georgios Papastamkos et Robert Sturdy, membres de la commission du commerce international, déclarent que «les enjeux sont grands. Non seulement nous risquons de perdre les avantages issus de la libéralisation des échanges et les gains pour l'économie mondiale estimés à plus de 100 milliards d'euros, mais encore risquons-nous d'anéantir la crédibilité et l'avenir de l'OMC en tant qu'institution chargée de régler un système de commerce international fondé sur des règles⁸¹¹».

Depuis lors, le Groupe ne cesse de réaffirmer «sa croyance ferme dans les marchés ouverts, au bénéfice de tous, [...] dans une économie mondialisée [où] les règles commerciales internationales [doivent] être respectées par tous les partenaires commerciaux, et ceci afin de garantir la pratique d'un commerce libre et équitable⁸¹²».

Chapitre XXXVIII
**L'EURO, BOUCLIER
CONTRE LE DÉSORDRE MONÉTAIRE
INTERNATIONAL (1999-2009)**

«Le long chemin vers l'euro⁸¹³»

Le 1^{er} janvier 2002, des dizaines de millions de citoyens de l'Union peuvent découvrir les nouveaux billets de banque délivrés par les distributeurs automatiques et libellés en euros. Cette monnaie unique, attendue depuis des années, est enfin palpable. Déjà, certaines banques avaient fourni à leurs clients des sachets contenant les pièces en euros et cents, dont l'une des faces représente le pays émetteur. Les collectionneurs commencent à garnir leur «eurocollector» et le succès de la nouvelle monnaie se confirme quand les banques centrales des douze pays membres de la zone euro purent annoncer que les billets libellés en ancienne monnaie avaient, en deux mois, pratiquement fait la place aux nouvelles coupures.

L'euro fiduciaire est sans doute le symbole le plus concrètement vécu par les Européens dans leur vie quotidienne, après le passeport uniforme, depuis la naissance de la CEE. Certes, certains consommateurs estiment, souvent à juste titre, que les commerçants ont eu tendance à arrondir à l'unité supérieure leurs prix libellés en euros, donnant le sentiment d'une augmentation du coût de la vie. Mais, depuis cette date, l'euro au quotidien fait partie d'un acquis sur lequel personne ne songe à revenir.

La monnaie unique a avant tout été inventée au bénéfice des Européens: faciliter les échanges commerciaux, bien sûr, mais aussi les déplacements physiques. Fernand Herman, dont le rôle sera majeur tout au long du processus, n'hésitait pas à démontrer les avantages d'une seule monnaie européenne en faisant un simple calcul: si, au début des années 1990, un Belge décide de faire le tour de l'Europe des Douze avec 1 000 francs belges en poche, et si à chaque frontière, il décide de convertir son pécule en monnaie locale, les simples commissions de change de 5 % lui font perdre plus de 45 % de sa somme initiale et il revient à Bruxelles avec un peu plus de 500 francs belges sans rien avoir acheté...

Ce symbole désormais évident est aussi la consécration d'une vision et d'un engagement politiques longtemps et patiemment soutenus par le Groupe du PPE. Il aura fallu pas moins de trente-trois ans pour que, des premiers pas de la politique économique et monétaire en 1969, les billets et pièces deviennent «monnaie courante⁸¹⁴». Durant ce long processus, le Groupe du PPE ne cesse d'apporter son soutien et de réclamer une intégration plus importante de la politique économique et monétaire⁸¹⁵.

Le tournant se produit à la fin des années 1980, lorsque la famille PPE retrouve ses ambitions européennes: «La fin de l'euroscclérose, explique Wilfried Martens, se fit également sentir à l'intérieur du PPE où l'unité de vues sur l'avenir de l'Europe était particulièrement grande. Au Sommet du PPE qui se tint à la Chancellerie de Bonn le 30 mai 1988, on avait déjà longuement débattu du lien entre le marché unique et l'intégration monétaire. Kohl était personnellement grand partisan de l'Union monétaire et était d'avis que le processus d'intégration européenne devait emprunter un caractère irréversible. [...] Notre Déclaration finale affirmait en termes quasi prophétiques: "Le pas suivant qui doit être franchi pour 1992 sur le chemin de l'Union européenne est l'achèvement du grand marché libre intérieur et son cadre social. La création de l'Union européenne reste la tâche et l'objectif politique communautaire. Pour cela, il faut prendre des décisions et des mesures qui dépassent les réformes prévues par l'Acte unique, à savoir [...] la création des conditions de mise sur pied d'une Banque centrale européenne appelée à veiller d'une manière autonome sur la valeur et la stabilité d'une monnaie européenne⁸¹⁶ [...]»

En 1987, soit au lendemain de l'Acte unique européen et huit mois avant le Conseil de Hanovre, le Groupe organise à Paris un Colloque entièrement consacré à l'objectif de l'UEM pour 1992⁸¹⁷. L'Union économique et monétaire est devenue une priorité. Le colloque de Paris réunit nombre de ténors du Groupe: Karl von Wogau, Fernand Herman et Isidor Fröh, dont la contribution à la réalisation du Marché commun sera décisive. À côté d'eux, le Groupe a invité des personnalités de premier plan, telles que Frans Andriessen, le vice-Président de la Commission, l'ancien Premier ministre français Raymond Barre et le futur commissaire Jacques Barrot. Enfin, il y a aussi ceux qui accèderont, quelques années plus tard, à des postes clés et grâce auxquels l'UEM pourra se réaliser, comme Edmond Alphandéry. Le futur ministre de l'Économie du gouvernement Balladur (1993-1995) est lui-même un convaincu: «Il faut construire l'Europe de la monnaie. Tant que nous n'aurons pas une monnaie unique en Europe, il est à craindre que l'édifice restera fragile. Et d'ailleurs, regardez combien depuis la

disparition en 1971 du système [...] de Bretton Woods, l'Europe est ébranlée en permanence par les perturbations monétaires. [...] Nous qui sommes des militants de l'Europe, nous devons non seulement montrer que nous avons parfaitement compris l'importance de l'enjeu et mesuré les obstacles. C'est seulement ainsi que nous ferons admettre l'audace de nos propositions⁸¹⁸.»

L'entente entre le Président François Mitterrand et le Chancelier Helmut Kohl fait le reste. Le Conseil européen de Hanovre des 27 et 28 juin 1988 demande à la Commission européenne d'étudier la réalisation d'une zone monétaire unique et d'une Banque centrale afférente. Le plan Delors est approuvé et présenté par la Commission le 12 avril 1989⁸¹⁹. Trois conditions sont émises pour achever l'UEM: convertir totalement et irréversiblement les monnaies, libérer complètement le marché des capitaux et fixer les parités entre les monnaies. Le plan se réalisera en trois étapes: achever le marché unique, créer un système européen de banques centrales (SEBC), transférer les compétences monétaires et économiques aux institutions européennes et créer une monnaie unique.

Conformément au plan Delors, le traité de Maastricht signé le 7 février 1992 établit les quatre critères de convergence essentiels à la monnaie unique: déficit budgétaire inférieur à 3% du PIB, dette publique inférieure à 60% du PIB, inflation ne dépassant pas de plus de 1,5% celui des trois pays membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix et taux d'intérêt à long terme ne dépassant pas de plus de 2% celui des trois pays membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix.

La deuxième phase de l'UEM commence le 1^{er} janvier 1994. Le système européen de banques centrales prévu dans le plan Delors est abandonné au profit de l'Institut monétaire européen (IME), composé des gouverneurs des banques centrales de la Communauté et d'un Président. Les politiques monétaires restent sous le contrôle des États en attendant que le SEBC soit effectivement mis en place au cours de la troisième phase de l'UEM. L'Institut est chargé de mettre en place la troisième étape, en renforçant la coopération entre les États membres et en promouvant l'écu.

Au Groupe, c'est Karl von Wogau qui prend le relais. Ce vétéran du marché unique recommande de mettre en œuvre le plus rapidement possible toutes les virtualités contenues dans le traité de Maastricht. À son avis, il est «asymétrique en ce qu'il prescrit des moyens de réaliser l'Union économique sans définir la transparence nécessaire ni garantir les contrôles indispensables à la réalisation de l'Union économique. À l'avant de la scène, on trouve la procédure prescrite par le

traité de Maastricht pour les déficits excessifs, et force est de constater que le Parlement européen a pratiquement été maintenu à l'écart de cette procédure». Karl von Wogau souligne également la nécessité de l'information: «L'Union économique et monétaire telle qu'elle apparaît dans le traité de Maastricht ne peut être couronnée de succès qu'à la condition d'être soutenue par les citoyens de l'Union européenne. De ce fait, la publicité devrait être rétablie⁸²⁰.» Dans ces quelques phrases est résumée toute la stratégie du Groupe: démocratiser le processus et informer le citoyen.

Un an plus tard, le Parlement européen s'alarme de la lenteur de la mise en œuvre de la monnaie unique. Trois ans se sont écoulés depuis la signature du traité de Maastricht, et l'IME n'a qu'un an. Dans la résolution du Parlement européen au premier rapport annuel de l'Institut, réalisé par Efthimios Christodoulou⁸²¹, les députés demandent la création rapide de la BCE, si nécessaire, avant la troisième phase de l'UEM⁸²². Le 7 avril 1995, ils invitent le Conseil, la Commission et l'IME à fournir d'urgence des précisions quant au calendrier envisagé pour l'UEM, à informer sur les bénéfices de la monnaie unique et à accélérer la préparation technique de la troisième étape de l'UEM⁸²³. Le Parlement renouvelle sa demande un mois plus tard lors du débat sur l'introduction de l'écu comme moyen de paiement légal⁸²⁴.

Face à l'insistance du Parlement européen, la réponse de la Commission intervient le 31 mai 1995 avec la publication du Livre vert sur les modalités pratiques d'introduction de la monnaie unique⁸²⁵. Le Livre vert souligne trois aspects: la préparation technique du passage à la monnaie unique, la préparation psychologique et la question liée aux rapports entre la monnaie unique et les autres monnaies européennes⁸²⁶. Les membres du Groupe se félicitent du calendrier proposé. Il est fait référence à une introduction rapide de la monnaie unique. Selon Karl von Wogau, la proposition de la Commission est réaliste⁸²⁷.

L'une des autres inquiétudes porte sur la période de transition entre le début de la troisième phase et l'introduction effective de la monnaie unique: il ne faut pas que celle-ci devienne soudainement instable si l'état de convergence des monnaies nationales n'est pas atteint. En somme, pour le Groupe, il faut parer à toutes les tentatives de spéculation et prévoir les dispositions nécessaires.

L'une des parades, d'ailleurs prévue par le traité, serait de faire admettre les États en fonction de leur degré d'avancement, selon des rythmes d'intégration différenciés. Le Groupe du PPE insiste de son côté pour qu'il n'y ait pas «d'exclus de l'UEM». S'ils ne sont pas attachés au premier wagon, les États devront pouvoir être étroitement associés

aux exercices de convergence. Le Groupe espère ainsi un effet d'entraînement⁸²⁸.

Fernand Herman propose de réfléchir à de nouveaux mécanismes de coopération monétaire pour gérer, et donc stabiliser les rapports de change entre la monnaie unique et les monnaies des pays qui n'auront pas encore rejoint l'Union monétaire⁸²⁹.

Mais l'essentiel de la stratégie de communication du Livre vert repose sur une donnée psychologique. L'un des premiers objectifs est en effet de convaincre une opinion publique européenne, fortement attachée à sa devise dans chaque État membre, que la monnaie unique est une nécessité. Le travail est colossal: dans les sondages réalisés au milieu des années 1990, le déficit d'information du citoyen est patent.

Le Parlement européen veut prendre à bras-le-corps ce problème en proposant une campagne d'information conjointe avec la Commission. Il veut convaincre des bénéficiaires de la monnaie unique et surtout dissiper les craintes liées au passage à une nouvelle valeur de référence⁸³⁰. Karl von Wogau résume ainsi la situation: «Nous devons arriver à ce que l'Union monétaire européenne soit un succès pour les citoyens, pour les entreprises et n'oublions pas, pour les agriculteurs⁸³¹.»

De son côté, le Conseil européen de Madrid du 16 décembre 1995 prend les décisions indispensables à l'introduction de la monnaie unique: confirmation de l'irréversibilité de l'entrée de la troisième phase de l'Union économique et monétaire; adoption du scénario pour l'introduction de la monnaie unique; confirmation sans équivoque qu'il aboutira le 1^{er} janvier 1999 dans le respect des critères de convergence, du calendrier et des procédures établies par le traité; et choix du nom définitif de la monnaie unique qui s'appelle désormais l'euro⁸³².

Íñigo Méndez de Vigo constate avec satisfaction que le calendrier est respecté et mentionne deux sujets importants: «le rapport entre les monnaies qui vont s'intégrer et celles qui resteront en dehors» et «le mode selon lequel nous allons articuler un instrument financier de solidarité afin de maintenir le principe de la cohésion économique et sociale⁸³³».

La dénomination officielle de la monnaie unique, l'euro, clôt aussi un long débat apparu en Allemagne ces dernières années: une partie des utilisateurs du mark ne voulaient pas que leur monnaie fut associée à un écu ayant déjà été à de nombreuses reprises dévalué. La nouvelle dénomination, qui remplace dans les traités celle de l'écu, est bien accueillie par le Groupe⁸³⁴.

La réussite du passage à l'euro nécessite une préparation de haut niveau. À partir des recommandations de la Commission, de l'IME et du Conseil Ecofin, le Conseil européen de Madrid élabore un scénario de référence en trois étapes⁸³⁵.

D'abord lancer l'Union économique et monétaire. Cette étape se réalisera au cours de l'année 1998 avec deux décisions majeures: la rédaction de la liste des États qui y participeront et la création de la Banque centrale européenne. Le cadre de la politique monétaire et de change unique sera défini. La fabrication des pièces et des billets de banque commencera. Dans les États participants, les préparatifs s'intensifieront, notamment dans les administrations, les banques et les institutions financières.

Ensuite, au 1^{er} janvier 1999, démarrera effectivement l'Union économique et monétaire. Sur une période de trois années maximum, les taux de conversion entre l'euro et les monnaies nationales participantes seront fixés de manière irrévocable. La monnaie unique deviendra une monnaie à part entière et une série d'opérations bancaires et financières basculeront vers la monnaie unique.

Enfin, au 1^{er} janvier 2002, le passage matériel à l'euro. Pendant les six premiers mois, les nouveaux billets et pièces en euros doivent remplacer les monnaies nationales. La durée envisagée est volontairement courte, pour ne pas compliquer la vie de l'utilisateur avec le double affichage. Ce passage physique à l'euro est le plus compliqué: il faut reprogrammer les caisses enregistreuses, fournir les distributeurs... Ainsi, comme le fait remarquer la Présidente Nicole Fontaine, «et pour ne citer que l'exemple de la France», ce n'est pas moins de 36 000 tonnes de pièces et de billets, «soit quatre fois le poids de la tour Eiffel⁸³⁶!» qu'il faut convoier.

La bataille des critères de convergence

Après le calendrier d'introduction de l'euro, la deuxième grande inquiétude du Groupe est celle du maintien des critères de convergence. Élaborés pour rendre plus homogène et plus stable l'économie de la future zone euro, ils sont les préalables indispensables au bon fonctionnement de l'UEM.

La famille du PPE est très attachée à cette formule dont dépend le succès de l'euro. Elle le rappelle lors de son Congrès de décembre 1993 à Bruxelles: «[...] les critères de convergence du traité, sont des conditions fondamentales pour la crédibilité de ce processus; l'Union européenne et les États membres doivent maintenir tous les critères pour l'adhésion à l'Union monétaire. [...] Toute remise en cause du processus d'unification monétaire ne fera qu'accroître la méfiance et l'incertitude⁸³⁷.»

À l'unisson avec la Commission, le Groupe du PPE est très réticent à la révision et même à l'assouplissement de ces critères. Ils sont le fruit

d'un équilibre politique. Les remettre en cause serait remettre en cause tout un édifice encore fragile: «Les divergences sur l'esprit et la lettre du traité et la remise en cause des critères de convergence ne peuvent avoir que des impacts négatifs. [...] Dans ce thème, comme dans les autres, l'incertitude peut être au détriment du processus ⁸³⁸.»

À partir du Conseil européen de Dublin le 14 décembre 1996, qui adopte définitivement le «pacte de stabilité budgétaire et de croissance», le Groupe consacre toute son énergie à expliquer, inlassablement, que la maîtrise de l'inflation et des dépenses publiques est un fondement des taux d'intérêt bas, d'une croissance saine et créatrice d'emplois, attirant à elle les capitaux étrangers. Plus les États montreront dans leur gestion quotidienne une vertu budgétaire, plus la monnaie sera stable et sera soutenue par les Européens.

C'est la raison pour laquelle le Groupe apporte son soutien au pacte de stabilité présenté par Theo Waigel ⁸³⁹, le ministre allemand des Finances. S'il répond aux soucis de Bonn de garantir à l'opinion publique allemande une monnaie européenne aussi solide que le mark, le Groupe apprécie que le pacte aille bien au-delà de l'introduction de la monnaie unique et canalise, par son système de sanctions, les politiques des États membres.

Le grand débat sur les questions de la convergence et la monnaie unique prend place en novembre 1996. À l'initiative du Groupe du PPE, il est décidé que les pays de l'Union monétaire qui ne respectent pas les critères du pacte de stabilité en ce qui concerne la discipline budgétaire, devront verser les amendes qui leur seront infligées (0,5 % du PIB) au budget communautaire (rapport Christodoulou sur les situations budgétaires et les déficits excessifs) ⁸⁴⁰.

D'autres rapports d'initiative traitent des questions fondamentales pour l'avenir de l'UEM: le rapport Hoppenstedt sur les conditions du passage à la monnaie unique ⁸⁴¹, et le rapport Fourçans sur la coordination des politiques budgétaires et fiscales au sein de l'Union monétaire ⁸⁴² appelant à accélérer l'harmonisation des politiques fiscales afin de lutter efficacement contre le dumping fiscal dans la mise en œuvre de l'euro.

Plus l'échéance approche, plus il faut continuer de convaincre l'opinion publique européenne. Fernand Herman en fait la constatation dans ses chroniques: «Il importe donc de s'engager, dès à présent (nous sommes en juillet 1995, Ndlr), dans une vaste campagne d'information qui devra rappeler les avantages de la monnaie unique, dénoncer les dangers du statu quo actuel, dissiper les malentendus ou les préjugés qui continuent à circuler au sujet de la monnaie unique.

Normalement, cette tâche devrait être assumée par les gouvernements nationaux et les autorités monétaires nationales. Il serait

toutefois illusoire d'attendre de tous les gouvernements qu'ils s'engagent avec la même ardeur dans cette voie. Certains traîneront des pieds. C'est donc à la Commission et au Parlement européen qu'incombe cette mission⁸⁴³.»

Au sein du Parlement européen, ce sera le rôle de la sous-commission monétaire, appuyée par le Groupe du PPE qui participe activement à ses travaux, notamment sur la troisième phase de l'UEM. Une campagne d'information en 1996 à destination des citoyens est lancée par la sous-commission et, parallèlement, aux «milieux professionnels [...]». Il est en effet essentiel que non seulement les grandes entreprises et les banques, mais également toutes les autres entreprises se mobilisent afin de prendre des dispositions d'organisation interne pour se préparer à la transition vers l'euro⁸⁴⁴[...]».

Le rapport de Fernand Herman sur les dispositions relatives à l'introduction de l'euro⁸⁴⁵ demande d'approfondir la discussion avec les citoyens et de garantir la meilleure qualité d'information aux consommateurs par l'application des mesures comme le double affichage des prix pour la période 1999-2002. Au cours du débat d'octobre 1996, le rapporteur souligne la nécessité d'informer la société européenne sur le processus qui prend place: «Jamais dans l'histoire de nos peuples, une opération d'une telle envergure, constituant un changement aussi radical concernant tant de personnes, n'a eu lieu. C'est pourquoi le Parlement ne saurait assez insister sur la nécessité d'informer, de préparer, de rassurer la population⁸⁴⁶.»

Les députés européens, directement élus par les citoyens, sont particulièrement attentifs aux murmures de la rue. Au cours de la période qui précède l'introduction de l'euro, chacun se fait l'écho des craintes de l'Européen moyen et fait part de son expérience vécue sur le terrain. «Samedi dernier, raconte Karl von Wogau en séance plénière, j'ai rencontré une femme sur la place du marché d'Offenburg. Elle m'a dit qu'elle restait très sceptique à l'égard de la monnaie européenne. Je lui ai demandé pourquoi. Elle m'a répondu qu'elle travaillait depuis cinquante-quatre ans comme vendeuse et qu'elle envisageait de prendre sa retraite. Elle s'est fait imprimer l'avis de pension et elle a ainsi appris qu'elle pouvait compter sur 1 130 DM par mois. Son loyer mensuel est de 700 DM. Chacun ici comprendra donc que cette femme se demande si les loyers et la nourriture vont bientôt devenir plus chers, parce qu'il s'agit là de la base de son existence⁸⁴⁷.»

Il fallait aussi faire face au scepticisme affiché par la presse économique anglo-saxonne qui ne cessait de multiplier les argumentaires défavorables à l'Europe monétaire et d'annoncer son échec...

L'indispensable indépendance de la Banque centrale européenne

Afin d'assurer la plus grande stabilité à la monnaie, le Groupe du PPE est partisan d'en confier le contrôle à une institution indépendante. « Seule, en effet, rappelle Fernand Herman devant les députés du Groupe en Crète en 1990, une institution indépendante est en mesure de résister aux tentatives classiques du pouvoir politique de vouloir assigner à la politique monétaire des objectifs aussi louables que la croissance, l'emploi, la réduction des inégalités régionales ou sociales alors que les instruments pour atteindre ces objectifs sont plutôt de nature fiscale ou budgétaire et, de ce fait, beaucoup plus difficiles et impopulaires [...]. Les instruments de la politique monétaire ont, au contraire, une action plus indolore, plus anonyme, plus diffuse. La politique d'expansion monétaire agit un peu comme une drogue mais à l'euphorie du début succèdent rapidement les affres de l'état de manque⁸⁴⁸. »

Les signataires du traité de Maastricht ont bien compris les leçons du passé et acceptent de renoncer à leur souveraineté monétaire. Celle-ci est transférée à la Banque centrale européenne⁸⁴⁹. Le contrôle démocratique de l'institution est assuré par la présentation de rapports annuels au Parlement européen, au Conseil et à la Commission⁸⁵⁰.

La garantie de l'indépendance de la BCE réside aussi dans le choix de son Président. Il faut à sa tête une personnalité de conviction, connue et reconnue, et surtout qui sache préserver ses pouvoirs. Alors que le Belge Alexandre Lamfalussy renonce au renouvellement de son mandat à la tête de l'IME, il faut désigner son successeur, qui deviendra le premier Président de la BCE au 30 juin 1998, et celui qui participera à l'introduction de la monnaie unique, le 1^{er} janvier 1999.

Le choix du PPE, qui est aussi celui des gouvernements des banques centrales européennes, se porte sur Wim Duisenberg. Docteur en économie de l'université de Groningue, au nord des Pays-Bas, il a passé une partie de sa carrière au Fonds monétaire international, avant de devenir, au milieu de la décennie 1970 ministre des Finances de son pays. Devenu Président de la Banque centrale des Pays-Bas, il est l'artisan du florin fort et d'une politique monétaire rigoureuse.

Karl von Wogau, rapporteur du Parlement européen sur la nomination du Président de l'Institut monétaire européen⁸⁵¹, souligne, en session, à quel point la commission monétaire a pris au sérieux l'audition de Wim Duisenberg, « car nous savons qu'il s'agit d'une décision personnelle extrêmement importante⁸⁵² ». L'indépendance de la Banque centrale européenne dépend dans une large mesure de celui qui la dirige.

L'euro, un succès pour le PPE⁸⁵³

Un succès en effet indéniable. La politique de convergence a été fructueuse: les économies européennes ont, en moins de cinq ans, réussi à adopter les mêmes exigences budgétaires, formulées dans le pacte de stabilité.

Au Conseil européen de Bruxelles, le 3 mai 1998, les Chefs d'État et de gouvernement des quinze membres de l'Union arrêtent la liste des États qui intégreront l'euro. Ils sont onze: la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal et la Finlande⁸⁵⁴. La Grèce rejoint ce groupe peu de temps après, en 2001. Le Royaume-Uni, le Danemark et la Suède ont choisi de ne pas y participer.

Pour arriver à la décision du 3 mai, il a fallu l'accord de la Commission et du Conseil ainsi que l'aval du Parlement. Comme le souligne Wilfried Martens: «Nous sommes tous conscients de participer à un événement sans précédent. Le Parlement européen intervient au cœur d'une décision qui modifiera radicalement le déroulement de l'intégration européenne. [...] Au sein du Groupe du PPE, nous avons toujours défendu la monnaie unique comme l'un des principaux objectifs de l'intégration européenne. Elle est la conclusion logique d'un marché unique en cours de parachèvement et dans lequel les fluctuations des taux de change ne perturberont plus la concurrence. Cela peut également signifier une nouvelle phase et, à l'instar du plan Schuman, créer une solidarité de fait entre les pays participants. [...] Les onze pays qui vont faire partie de la zone de l'euro sont les pionniers d'une Europe audacieuse. Désormais, l'Europe peut se présenter dans le monde comme un partenaire doté d'un instrument puissant de souveraineté internationale⁸⁵⁵.»

Les onze pays fondateurs de la monnaie unique ont voulu, dans leur processus, faire de l'euro une monnaie forte et stable. Le Groupe du PPE a soutenu leurs efforts, particulièrement ceux de l'Italie et de l'Espagne qui se sont profondément réformées pour atteindre la première vague des pays participants à l'UEM.

L'installation de la toute nouvelle Banque centrale européenne et la nomination de son Comité exécutif ont lieu au milieu de l'année 1998. Comme convenu, son premier Président est Wim Duisenberg. La continuité de l'institution est assurée.

La troisième et dernière phase de l'UEM commence le 1^{er} janvier 1999. C'est la naissance de la politique monétaire unique et le passage à l'euro. Le système européen de banques centrales (SEBC) est créé et la valeur de l'euro par rapport au yen et au dollar est fixée. Les marchés

monétaires, financiers et boursiers basculent en euros ainsi que les nouvelles émissions de dette publique.

Le Groupe du PPE ne perd pas de vue deux objectifs: la confiance des opérateurs financiers et celle des citoyens européens. Et la ténacité du Groupe ne sera pas un vain effort. Au lendemain de l'introduction de l'euro sur les marchés financiers, la monnaie unique amorce une lente, mais continuelle descente face au dollar. Introduit à un taux de 1,17 dollar, l'euro atteint, moins d'un an plus tard la parité avec le billet vert et tombe même en dessous à la fin janvier 2000. L'effet psychologique peut être désastreux. Les marchés financiers semblent tester les capacités de résistance de la nouvelle monnaie, alors même que la zone euro, malgré un contexte international défavorable (crise asiatique et conflit kosovar) est en période de croissance.

«L'intérêt général pour le taux de change de l'euro, rappelle le Groupe en juillet 1999, ne doit néanmoins pas faire oublier que la stabilité de l'euro promise par tous concerne le marché intérieur et non la valeur extérieure de l'euro. L'important c'est la stabilité des prix, c'est-à-dire éviter l'inflation. L'évolution des taux de change est un problème secondaire⁸⁵⁶.»

Finalement, la monnaie européenne résiste. L'introduction des pièces et des billets peut avoir lieu le 1^{er} janvier 2002. L'Union et surtout une grande partie de ses citoyens viennent de franchir une étape décisive. Lors de la session de janvier 2002, les députés consacrent leurs débats à l'événement. Pour Karl von Wogau, une page se tourne. Celui qui a passé près de vingt-deux ans à la commission économique et monétaire, dont une bonne part à sa Présidence, travaillant opiniâtrement à la réalisation de l'Union économique et monétaire, voit l'aboutissement réussi de ses efforts: «Quand on voit avec quel enthousiasme l'euro, cette nouvelle monnaie pour trois cents millions de citoyens dans l'Union européenne, a été salué le 1^{er} janvier, on doit se rappeler combien le chemin a été ardu⁸⁵⁷.»

Dix ans après le Conseil de Bruxelles, le succès n'est pas démenti, puisque lors de l'adhésion des dix nouveaux États membres en 2004, tous, sans exception, demandent à intégrer à terme la zone euro. La Slovénie est entrée la première en janvier 2007, suivie par Malte et Chypre en janvier 2008. En 2009, c'est au tour de la Slovaquie. L'euro est devenu un élément intégrateur fondamental.

Pour le Groupe, le passage à l'euro n'a pas seulement signifié le changement de numéraire. L'adoption de la monnaie unique fait naître un symbole identitaire fort. Il y a aussi un renforcement des structures économiques européennes: l'euro est une monnaie-continent qui permet de mieux absorber les chocs économiques et monétaires

internationaux. La flambée des prix des matières premières, dont le pétrole, qui se négocient en dollars, a largement pu être compensée par un euro fort. Surtout, l'euro a renforcé la stabilité économique de l'Europe. Le Parlement européen s'en fait régulièrement l'observateur privilégié lorsqu'il analyse et débat de la situation dans la zone euro et de la BCE. En 2007, les rapports rendus ont été positifs⁸⁵⁸ : la croissance et la stabilité sont là⁸⁵⁹. Othmar Karas constate que « l'euro est une réussite. Il s'agit de la meilleure réponse de l'Union européenne face aux changements dans le monde. L'euro et les quatre libertés constituent les pierres angulaires d'un marché intérieur solide. Selon moi, les critères de Maastricht et le pacte de stabilité et de croissance sont les plus grands principes réglementaires qui aient été adoptés par l'Union européenne. [...] Nous sommes heureux de constater des retombées économiques et nous voudrions que celles-ci soient utilisées pour réduire les déficits commerciaux et la dette publique, tout en permettant aux travailleurs de partager ces bénéfices⁸⁶⁰ ».

Octobre 2008 : la crise financière mondiale, les Européens font face en s'appuyant sur l'Eurogroupe et la force de la monnaie unique

La crise des subprimes de l'été 2007, puis celle de tout le système financier mondial un an plus tard, n'ont pas ébranlé la confiance du Groupe dans l'euro. Bien au contraire, et comme dans le cas de l'augmentation des prix des matières premières, la monnaie unique a pleinement joué son rôle d'absorbeur de chocs. Mieux, il a fait prendre conscience aux dirigeants européens que désormais il convenait de répondre ensemble et non plus séparément aux crises. En septembre 2008, la Présidence française du Conseil prend la mesure des risques : si le secteur bancaire, gravement atteint, ne peut plus prêter, c'est toute l'économie réelle qui tombe en récession. Nicolas Sarkozy invite ses partenaires européens à l'Élysée le 12 octobre. C'est un dimanche et les dirigeants européens comptent bien intervenir dès le lundi suivant afin de prendre par surprise les marchés financiers. L'annonce est considérable et produit dès le lendemain un effet positif sur les marchés : plus de 1 700 milliards d'euros sont mis à la disposition des banques présentes en Europe afin de juguler la crise. À titre de comparaison, le plan américain du Président de la FED, Henry Paulson, est de 700 milliards de dollars, un peu plus de 500 milliards d'euros.

À la veille du Sommet européen d'octobre, consacré à la crise, les Présidents des groupes parlementaires européens et nationaux du

PPE-DE se réunissent au Parlement européen pour leur neuvième Sommet. Le thème largement débattu est celui de la crise et de la réponse coordonnée des gouvernements européens. À l'issue de la rencontre, Joseph Daul salue « cette démarche forte qui est la preuve que quand l'Europe est unie, elle peut s'affirmer et trouver des solutions à une crise internationale complexe, en étant fidèle à ses valeurs et à sa vision d'une économie sociale de marché⁸⁶¹ ».

Un gouvernement économique européen?

C'est à l'une des figures les plus expérimentées de la famille démocrate-chrétienne, Jean-Claude Juncker, que la Présidence de l'Eurogroupe, réunissant les ministres des Finances des pays membres de la zone euro, a été confiée depuis le 1^{er} janvier 2005. Instance d'identification des intérêts communs et des responsabilités propres aux pays qui ont adopté l'euro, l'Eurogroupe ne préfigure pas un gouvernement économique européen, instance non prévue par les traités. Mais, il structure une sorte d'avant-garde politique au sein de l'Union européenne, rassemblant les États qui ont accepté de consentir les délégations de souveraineté nécessaires à la circulation d'une monnaie unique.

En fin de compte, l'économie européenne est gérée conjointement par les États membres, la Banque centrale européenne, l'Eurogroupe et la Commission. Il faut de la diplomatie, la fine connaissance des marchés, l'autorité morale et politique nécessaire à la prise de décision, même quand celle-ci s'avère impopulaire, pour que les trois principaux acteurs institutionnels, Jean-Claude Trichet pour la Banque centrale européenne, Jean-Claude Juncker pour l'Eurogroupe, et José Manuel Durão Barroso pour la Commission, exercent leurs charges dans le respect des traités, tout en sachant s'inscrire dans la ligne politique des gouvernements. Le Groupe du PPE-DE, durant ce deuxième semestre 2008, en proie aux turbulences monétaires les plus violentes que l'Europe ait connues depuis la guerre, a apprécié que ce soient les membres de sa famille politique, au premier rang desquels Nicolas Sarkozy et Angela Merkel, qui aient principalement « piloté l'avion européen ». Pourtant, planent de lourdes inquiétudes sur la transformation de cette crise financière en crise économique et sociale, porteuse d'une récession annoncée pour 2009.

Chapitre XXXIX

LA NOUVELLE STRATÉGIE INTERNATIONALE DU GROUPE DANS L'EUROPE ÉLARGIE

La vocation européenne des Balkans occidentaux

En 1996 et après les années de conflits armés dans les Balkans, l'Union européenne décide d'instaurer un lien direct avec la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la République fédérale de Yougoslavie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Albanie. C'est le début d'une longue et patiente stratégie dont le but est de ramener les Balkans occidentaux dans la sphère européenne, alors même que les tensions ne sont pas apaisées.

En effet, la guerre couve encore dans la République de Serbie. Le pouvoir de Belgrade mené par Slobodan Milošević ressert son étai sur la région autonome du Kosovo, à majorité albanophone, mais sous domination politique serbe et représentant, depuis «la bataille du champ des merles» au ^{XIV}^e siècle, le berceau historique, culturel et religieux du peuple serbe. Milošević attise depuis le début des années 1990 le nationalisme serbe et remet en cause le statut d'autonomie du Kosovo. En réaction, les Albanais du Kosovo créent l'UCK, ou «Armée de libération du Kosovo» qui commence, à partir de 1996, une campagne de terrorisme à l'encontre des dirigeants serbes. Le climat d'intolérance entre les deux communautés grandit. Malgré les efforts de la communauté internationale pour calmer les parties, la guerre, une nouvelle fois, s'installe sur le continent européen. La répression venue de Belgrade est terrible: après le black-out imposé par les Serbes aux médias internationaux sur le territoire kosovar, des files de réfugiés albanais, fuyant les combats, arrivent en Macédoine et en Albanie. L'Europe ne veut pas revivre l'horreur des conflits précédents. La crainte d'une «épuration ethnique» et d'un «génocide planifié» inquiète le Conseil du Parti Populaire Européen qui adopte le 8 avril 1999 une résolution réclamant qu'«au seuil du ^{XXI}^e siècle, l'Union européenne se prononce clairement pour que la persécution et les déplacements de populations soient enfin bannis de l'Europe des droits de l'homme⁸⁶²».

Le Groupe du PPE soutient l'intervention de l'OTAN qui est inévitable. Tom Spencer, Président de la commission des affaires étrangères, appelle à la fermeté: «L'Europe devra se battre et l'Europe aura raison⁸⁶³.» Doris Pack, très engagée sur la question des Balkans, appelle, tout au long de la crise, l'Europe à jouer son rôle de pacificateur⁸⁶⁴. Le gouvernement serbe capitule en juin, après d'intenses bombardements des forces de l'OTAN sur Belgrade. Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie inculpe la même année Slobodan Milošević pour crime de guerre, crime contre l'humanité et génocide. En automne 2000, son gouvernement est démis de ses fonctions à la suite d'un vote populaire négatif. C'est la fin d'un des derniers dictateurs d'Europe que la Présidente du Parlement, Nicole Fontaine, salue, le 5 octobre 2000, par un vibrant: «Le peuple serbe a pris son destin en main⁸⁶⁵.» Pour Doris Pack c'est l'espoir «de nouveaux interlocuteurs» en Serbie qu'il faudra «aider sur la voie de l'Europe⁸⁶⁶».

Interpellé par le nouveau gouvernement serbe le 1^{er} avril 2001, Slobodan Milošević est présenté devant le Tribunal pénal international en juin. Il ne connaîtra pas l'issue de son procès: il décède le 11 mars 2006 à la prison des Nations unies de Scheveningen aux Pays-Bas.

Dès 1999, le Parti Populaire Européen demande au Conseil européen un plan de reconstruction et de stabilité balkanique «exhaustif et généreux», qui doit traiter des problèmes immédiats des réfugiés et de l'instabilité ainsi que des problèmes à plus long terme comme la reconstruction de la région. Le PPE estime aussi que les Balkans doivent entrer dans l'Europe élargie⁸⁶⁷.

Cette demande est en partie réalisée le 26 mai 1999, lorsqu'un processus de stabilisation et d'association (PSA) pour les pays des Balkans occidentaux est créé⁸⁶⁸. Il représente le cadre politique des relations entre l'Union européenne et les États des Balkans occidentaux jusqu'à l'achèvement de leur processus d'adhésion. Le Conseil européen de Feira en 2000 confirme la vocation européenne des Balkans en qualifiant les États de la région de «candidats potentiels à l'adhésion à l'Union européenne⁸⁶⁹».

De son côté, le Groupe du PPE-DE développe ses positions autour de deux points: la stabilisation définitive de la région et son intégration à terme dans l'Union, les deux n'allant pas l'une sans l'autre. Ainsi en 2002, Ursula Stenzel, en présentant son rapport d'initiative sur l'activité de l'Agence européenne pour la reconstruction⁸⁷⁰, insiste pour que l'Europe «ne détourne pas ses yeux des Balkans⁸⁷¹», alors que le Kosovo et la Macédoine ont besoin du soutien de l'Union pour renforcer leur démocratie.

En 2005, le Parlement européen consacre sa session d'avril à l'intégration régionale des Balkans occidentaux. La position du Groupe est présentée par Doris Pack, qui préside la délégation pour les relations avec les pays de l'Europe du Sud-Est. Elle réclame au Conseil et à la Commission de s'impliquer dans l'intégration des États balkaniques, et à ces derniers d'adopter les normes occidentales de gouvernance et d'élection et de développer leur coopération avec le Tribunal pénal de La Haye⁸⁷².

Le Groupe encourage aussi les efforts là où ils se produisent. À Split, Hans-Gert Poettering évoque l'adhésion de la Croatie à l'Union, que le Groupe soutient et souhaite rapide⁸⁷³. Engagé dans la voie de la démocratie, de la liberté, de l'État de droit et de l'économie de marché, le gouvernement d'Ivo Sanader peut revendiquer, comme le dit Hans-Gert Poettering, «une place au sein de l'Union européenne dans un avenir proche⁸⁷⁴». Pour Elmar Brok, il est de l'intérêt même des pays fondateurs de l'Union d'ouvrir une porte aux pays des Balkans. D'ailleurs, pour le Président de la commission des affaires étrangères, l'élargissement est la politique extérieure la plus réussie, et le regard de ces pays tourné vers l'Europe et leur évolution vers l'État de droit et la démocratie constituent la meilleure politique de sécurité qu'on puisse mener.

De même, à Sarajevo, en 2007, le Bureau du Groupe, par la voix de Vito Bonsignore, fait part de son «plus grand optimisme, après le récent paraphe de l'accord de stabilisation et d'association» par la Bosnie-Herzégovine⁸⁷⁵.

Le 17 février 2008 le Kosovo déclare son indépendance. La reconnaissance de l'ancienne province autonome en un État indépendant n'est pas une décision évidente: elle «ne saurait être dictée par des menaces de violence ou par une quelconque radicalisation», commente Joseph Daul⁸⁷⁶. Comme le relève Doris Pack au cours du débat que le Parlement organise sur ce sujet d'actualité deux jours plus tard, «il ne s'agit pas d'un test. Il s'agit d'un fait unique. [...] Nous comptons sur l'aplomb des hommes politiques de la Serbie afin que leur volonté soit désormais largement consacrée à l'intégration de la Serbie dans l'Union européenne⁸⁷⁷». Cette indépendance ouvre une nouvelle page des relations entre l'Europe et les Balkans.

Le Groupe soutient les forces démocratiques en Biélorussie, Ukraine, Moldavie et Géorgie

En décembre 2005, Charles Tannock présente son rapport d'initiative sur la politique européenne de voisinage⁸⁷⁸. Le Britannique l'avoue

lui-même, il était au départ sceptique⁸⁷⁹ sur cette politique qui doit définir les relations de l'Union élargie avec ses nouveaux voisins et qui n'a alors qu'une année d'existence⁸⁸⁰. Mais à l'issue de son rapport, il «confirme l'assentiment du Parlement européen» pour une politique qui place les relations extérieures de l'Europe sur «la prééminence du droit, d'une gouvernance responsable, du respect des droits de l'homme et de l'égalité des chances, des principes de l'économie sociale de marché et du développement économique durable⁸⁸¹».

Le rapport Tannock envisage des relations basées sur le respect des valeurs démocratiques en contrepartie de rapports commerciaux⁸⁸² avec des pays souvent riches en ressources énergétiques ou représentant des voies stratégiques d'approvisionnement de l'Europe. Il est essentiel que ces États acquièrent une stabilité politique identique à celle des membres de l'Union.

En effet, aux portes de l'Europe, les exemples de turbulence ne manquent pas: la Biélorussie, l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie sont autant de zones de conflits et d'instabilité.

Contre la dictature en Biélorussie

Le premier cas est celui de la Biélorussie, au sujet de laquelle Jacek Saryusz-Wolski a ce mot: «Elle n'est pas en route vers la dictature, [elle] en a toujours été une⁸⁸³.» Dirigée par Alexandre Loukachenko, que Christopher Beazley qualifie lui-même de dictateur⁸⁸⁴, la Biélorussie inquiète.

Dès les élections parlementaires d'octobre 2004, le Groupe observe attentivement la situation. Bogdan Klich et Charles Tannock déposent à la mi-septembre 2004⁸⁸⁵ une résolution sur la situation des droits de l'homme et de la démocratie, dans laquelle ils demandent une approche plus active et plus subtile [...] pour pouvoir isoler un gouvernement non démocratique «sans isoler la société⁸⁸⁶», ainsi que l'envoi d'une mission d'observation.

Une délégation du Groupe du PPE-DE conduite par Bogdan Klich se rend à Minsken observation⁸⁸⁷. À l'issue du scrutin, Vytautas Landsbergis et Rodi Kratsa-Tsagaropoulou présentent au Parlement au nom du Groupe une résolution qui conteste la légitimité des élections. Le Groupe propose de soutenir l'opposition démocratique. Il réclame aussi, contre le régime biélorusse, l'allongement de la liste des représentants officiels interdits de déplacements dans l'Union européenne⁸⁸⁸.

La même année, Bogdan Klich, Charles Tannock et Michael Gahler proposent la candidature de l'Association biélorusse des journalistes pour le Prix Sakharov⁸⁸⁹, qui se consacre depuis plusieurs années à la liberté d'opinion et de la presse, exposant nombre de ses membres à

des risques personnels considérables. Une large majorité des membres se dégage en faveur de cette candidature⁸⁹⁰ et grâce au soutien du Groupe, l'Association reçoit le Prix Sakharov à Strasbourg en décembre 2004⁸⁹¹.

Le Groupe établit des contacts avec les forces démocratiques biélorusses, dont Iryna Krasouskaya, Présidente de l'initiative civile « *We remember* » de soutien aux droits de l'homme⁸⁹², qu'il reçoit lors de sa réunion du 7 juillet 2005, et Angelika Borys, Présidente de l'Union des Polonais du Belarus, qui explique devant le Groupe, lors de sa réunion du 8 septembre, la persécution et la répression auxquelles son organisation fait face⁸⁹³.

À l'approche des élections présidentielles biélorusses de mars 2006, la vigilance du Groupe se renforce. Le 1^{er} février à Bruxelles, Alexandre Milinkevich, candidat de l'opposition, accompagné des dirigeants des Forces démocratiques unies, vient rappeler l'importance des médias et, avec pessimisme, prédit la victoire de son adversaire, le Président Alexandre Loukachenko⁸⁹⁴. À l'issue de cette intervention, Jacek Saryusz-Wolski propose qu'une délégation du Groupe du PPE-DE parte de nouveau en observation durant les élections⁸⁹⁵.

Durant la campagne électorale, la répression contre les forces d'opposition ne faiblit pas. Alexandre Milinkevich est emprisonné et Bogdan Klich, qui suit l'affaire avec attention, en rend compte devant le Groupe⁸⁹⁶. Ses membres manifestent leur solidarité avec l'opposant : Struan Stevenson demande à l'Union européenne de prendre des mesures contre le Belarus; Zita Pleštinská propose, en signe de soutien, d'allumer des bougies aux fenêtres du Parlement européen; Vytautas Landsbergis suggère d'écrire une lettre à l'attention du gouvernement russe qui possède une grande influence sur le Président Loukachenko.

Le Groupe propose⁸⁹⁷ et obtient que le Prix Sakharov 2006 soit décerné à Alexandre Milinkevich. Avant la cérémonie officielle, celui-ci est par deux fois arrêté. Le Groupe proteste fermement. Lors de la remise du Prix, Angelika Borys, elle aussi victime d'intimidations venant du régime biélorusse, ne peut accompagner le lauréat qui vient donc seul recevoir son prix le 12 décembre 2006, mais qui est chaleureusement accueilli et félicité par le Groupe⁸⁹⁸.

En février 2007, le Groupe organise ses Journées d'études sur la Biélorussie, durant lesquelles l'opposition démocratique ainsi que de nombreux experts sont invités⁸⁹⁹. Elles s'inscrivent dans un contexte nouveau, puisqu'un mois plus tôt, la Russie a provoqué avec Minsk une grave crise énergétique. Le régime de Loukachenko, qui n'a plus le soutien inconditionnel de son voisin, semble vouloir se rapprocher de l'Union européenne. Pour autant, le Groupe du PPE-DE ne réduit pas la

surveillance. Lorsqu'en septembre 2008 de nouvelles élections législatives ont lieu, Jacek Protasiewicz participe à la délégation d'observation du Parlement européen. Le constat du député polonais est sans appel: ces élections restent loin des standards démocratiques et il se déclare déçu d'un tel processus qui ne garantit aucun représentant de l'opposition dans les rangs du Parlement de Minsk⁹⁰⁰.

Soutenir la révolution orange en Ukraine

À l'automne 2004, l'Ukraine organise des élections présidentielles dont le Groupe pressent immédiatement l'enjeu. Au cours de la campagne électorale, Vladimir Poutine se rend à Kiev dans le but, visiblement, d'influencer les votes. Charles Tannock s'en inquiète et exprime ses craintes sur la place prépondérante de la Fédération de Russie alors que de nombreux bureaux de vote sont installés sur son territoire. Le Groupe décide de participer aux délégations parlementaires *ad hoc* ainsi qu'à deux missions d'enquête⁹⁰¹.

Le résultat du deuxième tour des élections présidentielles fait l'objet d'une vive contestation de fraude de la part des forces d'opposition ukrainiennes qui se regroupent autour de Victor Yushchenko et de Julia Tymochenko. Elmar Brok, qui préside la commission des affaires étrangères, est parmi les premiers à réagir. Il critique durement le non-respect des standards démocratiques des élections⁹⁰². Pendant un mois, le peuple ukrainien manifeste pacifiquement pour la démocratie. La révolution orange ébranle durablement le régime de Léonide Koutchma, un ancien apparatchik soviétique qui a gouverné l'Ukraine depuis son indépendance. Durant cette longue période agitée, le groupe de travail A propose de créer un groupe d'évaluation du PPE-DE et d'envoyer une mission d'observation du Parlement européen en Ukraine⁹⁰³.

Sous la pression de la rue, mais aussi de la communauté internationale, un «troisième tour» est organisé le 26 décembre par le régime. Il consacre la victoire de Victor Yushchenko, que Jacek Saryusz-Wolski propose d'inviter le plus vite possible à prendre la parole devant le Parlement européen⁹⁰⁴.

La visite du Président Victor Yushchenko a lieu le 23 février 2005. Le Président, fier de se trouver au Parlement européen, considère les députés comme les «parrains» et «marraines» de la nouvelle démocratie ukrainienne: «Votre soutien était un symbole important et un encouragement. Cela nous a aidés à traverser le difficile mois de décembre. [...] L'Union européenne ne peut pas rester sourde aux aspirations européennes légitimes de l'Ukraine. Il est de la responsabilité de l'Union européenne d'élargir son offre à l'Ukraine et de mettre en place un accord d'association avec la perspective d'une adhésion⁹⁰⁵.»

Le 8 décembre 2005, le Groupe du PPE-DE organise une Journée d'études sur l'Ukraine, à laquelle il convie des universitaires, des experts et des hommes politiques afin d'examiner les changements un an après la révolution orange ainsi que le futur de l'Ukraine. Pour le Président de cette rencontre, Jacek Saryusz-Wolski, «le temps des grandes déclarations a déjà passé et le temps du travail difficile est arrivé – accepter les standards et l'acquis européens». Et il ajoute: «L'intégration européenne est stimulante pour la modernisation, [et lorsque] l'Ukraine sera prête à adhérer à l'UE, l'Union sera prête à accepter l'Ukraine⁹⁰⁶.» L'Ukraine démocratique a donc, selon les perspectives du Groupe, vocation à intégrer l'Europe.

Au cours de l'été 2007, l'Ukraine plonge de nouveau dans l'instabilité. La crise politique du printemps, qui oppose le gouvernement de Julia Tymochenko au Président Victor Yushchenko, s'est transformée en une crise constitutionnelle. Cela n'empêche pas le Groupe de se prononcer de nouveau en faveur d'une adhésion future de l'Ukraine et lorsque le Parlement européen examine le rapport relatif à un nouvel accord renforcé entre la Communauté européenne et l'Ukraine, Zuzana Roithová rappelle que sans celle-ci «l'Europe ne sera pas au complet⁹⁰⁷».

Une délégation du Groupe du PPE-DE, présidée par Marian-Jean Marinescu, avec Nickolay Mladenov, Aldis Kušķis et Zbigniew Zaleski, se rend en Ukraine pendant les élections législatives du 30 septembre 2007. Elle observe les élections à Kiev, dans les régions d'Obuhov, Mykolaiv et Lvov. À l'issue du scrutin, Marian-Jean Marinescu peut déclarer que le peuple ukrainien a voté dans un environnement libre⁹⁰⁸. La démocratie, encore fragile, progresse.

La Moldavie ou le dernier conflit gelé d'Europe orientale

La Moldavie, «petit pays enclavé, le plus pauvre d'Europe⁹⁰⁹», comme le définit Charles Tannock, attire lui aussi l'attention du Groupe. Après l'élargissement de l'Union à la Roumanie et à la Bulgarie, la Moldavie devient un voisin proche. Cette ex-république de l'Union soviétique connaît de nombreux problèmes: banditisme, trafics en tout genre et un conflit politique latent avec le territoire sécessionniste de Transnistrie, sous occupation russe depuis les affrontements sanglants de 1991. La situation est confuse, puisque la Transnistrie, non reconnue internationalement, pas même par son allié russe, est *de facto* un territoire en dehors de la souveraineté moldave.

En 2005, la Moldavie organise des élections législatives. Le Groupe s'inquiète de ce qu'elles ne soient pas équitables et décide de participer à la mission d'observation chargée de surveiller leur déroulement⁹¹⁰.

Le gouvernement moldave doit trouver une solution au conflit transnistrien, tout en garantissant le respect des droits de l'homme et la liberté des médias.

Le 24 février 2005, une résolution sur les élections législatives en Moldavie, rédigée par Armin Laschet, Charles Tannock et Bogdan Klich pour le Groupe du PPE-DE, est adoptée par le Parlement. Au cours des débats, Zdzisław Zbigniew Podkański déclare que les élections du 6 mars «peuvent signifier le début d'une nouvelle phase de développement et inciter ainsi à la mise en œuvre de la stratégie adoptée l'année passée concernant l'adhésion à terme de ce pays à l'Union européenne⁹¹¹».

Quatre membres du Groupe du PPE-DE, Bogusław Sonik, Tadeusz Zwiefka, Laima Andrikiénė et Zdzisław Zbigniew Podkański, rejoignent la délégation *ad hoc* d'observation⁹¹². Les élections confirment le Parti Communiste au pouvoir, sans pour autant résoudre la situation conflictuelle avec la Transnistrie.

En septembre 2006, un référendum est organisé en Transnistrie par les autorités locales qui veulent rattacher cette partie de la vallée de la Dnièstre à la Russie. Les tensions entre l'autorité séparatiste de Transnistrie et les autorités moldaves persistent et rendent instable le pays dans son ensemble. Le Groupe dépose le 25 octobre 2006 une résolution⁹¹³ qui condamne fortement la conduite du référendum en raison de son manque de transparence et de respect des principes démocratiques fondamentaux. Le Groupe ne reconnaît pas les résultats comme l'expression de la volonté populaire et les députés demandent à la Russie d'arrêter de soutenir les séparatistes qui sont une menace pour la paix et la stabilité de la région.

La crise géorgienne de l'été 2008 : le retour de la guerre froide?

À l'été 2008 l'Europe retient son souffle devant l'entrée des chars russes en Ossétie du Sud et en Abkhazie. La crise latente depuis des années éclate brusquement entre le pouvoir de Tbilissi et les séparatistes ossètes russophones. Profitant de heurts et souhaitant reprendre la main, le Président Mikheil Saakachvili envoie l'armée géorgienne dans la province au début du mois d'août. La riposte de la Russie, qui soutient les séparatistes ossètes, est immédiate et disproportionnée, comme le souligne le Président du Parlement européen, Hans-Gert Poettering dans son communiqué de presse⁹¹⁴. Sur le plan militaire, l'armée géorgienne est balayée et les chars russes sont à quelques kilomètres de la capitale géorgienne, Tbilissi. Le Président du Groupe, Joseph Daul en appelle à un cessez-le-feu immédiat⁹¹⁵. Vytautas Landsbergis dénonce la doctrine expansionniste de la Russie⁹¹⁶, dont le

Parlement s'était déjà fait l'écho dans ses débats⁹¹⁷. Il faut toute la détermination de la Présidence française du Conseil pour aboutir à un cessez-le-feu entre les deux belligérants. Dès leur rentrée parlementaire, le lundi 1^{er} septembre 2008, les députés organisent un débat sur la crise. Le Groupe apporte son soutien à la Géorgie. Joseph Daul demande à l'Union européenne de «se montrer active dans la résolution de ce conflit» et «invite la Commission, le Conseil et l'ensemble des États membres à faire preuve à la fois d'unité, mais aussi de fermeté vis-à-vis de notre voisin russe⁹¹⁸».

Avec la Russie, des relations difficiles

En filigrane de ces tensions se dessine la relation particulière que l'Europe entretient avec la Russie. C'est un important et proche voisin, mais ses sphères d'influences se heurtent régulièrement à celles de l'Europe élargie. Un nouveau partenariat doit donc être trouvé, comme le propose le rapport sur les relations entre l'Union européenne et la Russie⁹¹⁹, adopté le 26 mai 2005 par le Parlement européen et que le Groupe du PPE-DE soutient à une large majorité⁹²⁰. Ce rapport relève «le sentiment croissant de déception et de frustration» sur l'état de la démocratie et de l'économie russes qui restent éloignées des standards européens⁹²¹. Au cours de ces dernières années, le Groupe a désapprouvé le comportement de la Russie dans plusieurs domaines: le conflit tchétoche, la gestion des prises d'otages de Moscou (2002) et de Beslan (2004), l'assassinat de la journaliste Anna Politkovskaïa (2006), l'empoisonnement d'un ancien membre des services secrets russes, Alexander Litvinenko (2006), les atteintes fréquentes à la liberté de la presse et la répression de l'opposition⁹²².

L'Europe de son côté peine à trouver une réponse cohérente⁹²³. Le risque est donc de voir la Russie jouer sur les divisions européennes, ou du moins, les conforter. Cette crainte se révèle justifiée lorsqu'en 2007 la Russie fait pression sur l'Estonie à la suite du déplacement d'un mémorial soviétique. L'affaire fait grand bruit alors qu'un Sommet UE-Russie s'ouvre peu de temps après. Le Groupe réagit vivement en séance plénière⁹²⁴. Le 9 mai, jour anniversaire de la Déclaration Schuman, Joseph Daul condamne le comportement de la Russie qui «ne doit pas croire qu'elle réussira à nous diviser», et lance: «Aujourd'hui, nous sommes tous Estoniens⁹²⁵.» Jacek Saryusz-Wolski déclare qu'il faut continuer de collaborer avec la Russie, «mais pas à n'importe quel prix, et certainement pas au prix de la souveraineté de l'Union européenne ou d'un de ses États membres». Sur l'attitude de la Russie envers l'Estonie, il constate que «la Russie doit comprendre que ses efforts

pour monter les États membres de l'Union européenne les uns contre les autres sont parfaitement contre-productifs. La politique de division de l'Union européenne ne peut fonctionner. [...] Si un État membre fait l'objet d'un traitement contraire à toutes les règles de la communauté internationale dans quelque domaine que ce soit, le commerce, l'énergie ou la discrimination politique, c'est l'Union tout entière qui doit intervenir en son nom. Notre Parlement est le garant de cette solidarité⁹²⁶.»

La dépendance énergétique à l'égard de la Russie est au cœur du problème. Depuis 1999, l'économie russe, soutenue par ses capacités énergétiques, monte en puissance et devient l'un des principaux fournisseurs du continent européen. Lors de sa réunion du 13 juin 2007, le Groupe est divisé sur le thème de l'adhésion de la Russie à l'OMC. D'un côté, il y a ceux qui pensent que cette adhésion l'obligera à respecter les règles; de l'autre, ceux qui ne sont pas convaincus par un partenaire qui ne semble pas respecter les accords qu'il signe⁹²⁷. Quelques mois plus tard, Christopher Beazley, membre du groupe de travail A, reconnaît que la position du Groupe sur la Russie manque de cohérence⁹²⁸.

Rester ouvert au monde méditerranéen et arabe

La Méditerranée et le monde arabe restent bien présents dans le champ des préoccupations du Groupe. L'Europe inaugure avec le processus de Barcelone, en novembre 1995, une ambitieuse politique méditerranéenne. Le Groupe consacre l'année suivante une partie de ses Journées d'études de Vouliagmeni, en Grèce, à ce sujet. Juan Manuel Fabra Vallés, membre de la délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et de l'Union du Maghreb arabe, est chargé d'ouvrir le thème. Son intervention sur la mise en œuvre de la Conférence euro-méditerranéenne⁹²⁹ souligne la complexité des enjeux: «Au début des années quatre-vingt-dix, les problèmes qui affectaient le Sud de la Méditerranée ont commencé à se dessiner clairement: instabilité politique, terrorisme, essor de l'intégrisme musulman, immigrations massives, économies en pleine stagnation, trafic de drogue et contrebande ainsi que l'absence du respect strict des droits de l'homme les plus élémentaires dans certains pays. Tous ces problèmes dépassaient la capacité individuelle des États membres à les résoudre seuls et la politique européenne mise en place jusqu'à la Conférence de Barcelone, qui poursuivait d'ambitieux objectifs, mais se traduisait peu dans les faits, ne suffisait pas⁹³⁰.»

Le processus de Barcelone amorce un rééquilibrage de la politique extérieure de l'Union européenne, qui, depuis l'effondrement du bloc soviétique, se concentre plus à l'Est. L'espace méditerranéen a besoin

d'un nouveau dialogue. Hans-Gert Poettering, quand il est à la tête du Groupe, se rend dans de nombreux pays arabes islamiques, dont l'Iran, où il mène des discussions politiques informelles. Il participe, avec le vice-Président Francesco Fiori et d'autres membres du Groupe, au deuxième Forum parlementaire euro-méditerranéen organisé à Bruxelles les 8 et 9 février 2001. À la veille du Forum, il explique qu'«avec une région qui comme aucune autre a été un carrefour de l'histoire et des cultures et qui a été dans le passé de très nombreuses fois en contact avec l'Europe, le dialogue et la coopération des cultures se trouvent au cœur de la compréhension politique et constituent une condition pour une coopération politique fructueuse⁹³¹».

Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, Hans-Gert Poettering insiste, au nom de son Groupe, et devant la Conférence des Présidents du Parlement européen pour que, en parallèle au soutien aux États-Unis dans cette épreuve, le Parlement prenne l'initiative d'organiser un troisième Forum⁹³² : il faut «envoyer des signaux clairs aux pays arabes pour bien leur montrer que nous ne voulons pas de “rupture” entre nos civilisations⁹³³».

L'idée est effectivement reprise par la Conférence des Présidents. Nicole Fontaine, qui, en qualité de Présidente du Parlement européen, est en même temps coprésidente du Forum^a, inaugure la session extraordinaire le 8 novembre 2001. Les appels à la paix et la compréhension mutuelle se multiplient et, pour le Groupe, le Forum devient un antidote au terrorisme⁹³⁴. Le Forum poursuit ses travaux avec régularité et se transforme, en 2004, en Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, ou APEM.

Au sein du groupe de travail A, un groupe Euromed est créé, chargé de suivre les travaux de l'APEM. Le Groupe du PPE-DE effectue des visites régulières dans les pays de la rive sud de la Méditerranée et organise, conjointement avec la Fondation Konrad Adenauer, des séminaires politiques et des rencontres euro-méditerranéennes⁹³⁵. De mars 2008 à mars 2009, c'est Hans-Gert Poettering qui préside l'Assemblée. C'est, pour celui qui s'était fait connaître au début de sa carrière européenne, dans les années 1980, par un rapport sur la politique méditerranéenne de l'Europe, une véritable satisfaction.

a Avec Abdelwahad Radi, Président de la Chambre des représentants du Maroc. Celui-ci deviendra en 2007 ministre de la Justice du Maroc.

Le « cas de conscience »⁹³⁶ de la Turquie (2004)

Il reste enfin «le sujet épineux» – le mot est de José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra⁹³⁷ – de la Turquie. Les relations entre la Communauté européenne, puis l'Union européenne, avec la Turquie sont anciennes. Alliée traditionnelle de l'Occident par son appartenance à l'OECE (1948), au Conseil de l'Europe (1949) ainsi qu'à l'OTAN (1952), la Turquie signe en 1963 un accord d'association avec la Communauté économique européenne. Une union douanière avec la Turquie voit le jour en 1995, et en 1999 le Conseil européen d'Helsinki décide de faire de la Turquie un État candidat. Mais, à Bruxelles, on décide de prendre son temps sur ce dossier sensible. En 2004, la Commission européenne rend une recommandation concernant les progrès réalisés par la Turquie sur la voie de l'adhésion⁹³⁸. L'avis de la Commission est favorable. Au Parlement, le Néerlandais Camiel Eurlings^a est chargé par la commission des affaires étrangères de rédiger le rapport parlementaire⁹³⁹.

Le Groupe du PPE-DE anticipe le débat dans l'hémicycle et organise au mois de septembre 2004 à Bruxelles deux Journées d'études sur le sujet. Le Groupe présente des avis nuancés en séance plénière, le 13 décembre 2004, lorsque le rapport Eurlings est discuté. Si la Turquie s'approche de plus en plus des standards économiques européens, il lui reste encore beaucoup de progrès à accomplir. Ensuite, pour les membres du Groupe, la question du respect des droits de l'homme, malgré les efforts d'Ankara, reste d'actualité. La non-reconnaissance de Chypre par la Turquie ne facilite pas non plus sa candidature. Enfin, et le Président du Groupe l'explique dans son discours, il y a la crainte que, «si la Turquie devait intégrer l'Union européenne, cet élargissement puisse s'avérer fatal, que les Européens perdent leur identité et ce sentiment d'être “nous” sur lequel repose la solidarité au sein de l'Union européenne⁹⁴⁰». Ce discours domine dans les rangs du Groupe qui, majoritairement, se prononce en faveur d'un «partenariat privilégié⁹⁴¹».

Le débat en plénière est «vivant et animé», mais le Parlement européen finit par donner son feu vert aux négociations ouvertes avec la Turquie⁹⁴². C'est un oui sous conditions. Le Conseil européen de Bruxelles des 16 et 17 décembre confirme l'ouverture des négociations d'adhésion. Elles commencent en octobre 2005.

En septembre 2006, Camiel Eurlings rédige de nouveau un rapport sur les négociations⁹⁴³ dans lequel il y dénonce le non-respect de la

a C'est devenu presque une tradition pour le Groupe de confier les rapports politiques sur la Turquie à l'un de ses membres issus de la délégation néerlandaise comme Harry Oostlander, Camiel Eurlings puis Ria Oomen-Ruijten.

liberté d'expression, des droits des minorités, la corruption et la violence contre les femmes. En novembre, c'est au tour de la Commission européenne de rendre un rapport pour le moins négatif⁹⁴⁴. Le Conseil, pour sa part, constate à la fin de la même année des blocages autour de la reconnaissance de Chypre^a.

Depuis 2007, les négociations avancent difficilement et ce d'autant plus que, du côté turc, la situation politique reste instable. En 2008 le Parti de la justice et du développement, ou AKP, du Premier ministre Recep Tayyip Erdogan, qui a largement gagné les élections législatives de 2007, a failli être interdit par la Cour constitutionnelle en raison de ses «activités antilaïques». Issu de la mouvance islamique dont il prétend avoir rompu les relations, l'AKP se considère comme un Parti Conservateur et a un statut d'observateur au sein du Parti Populaire Européen. Son conservatisme se définit comme une synthèse de l'universalisme et des particularités locales propres à la politique et à la société turques et rejette toute forme de radicalisme. Il prône une modernité sans rejet de la tradition et une rationalité sans refus de la spiritualité. L'élection à la Présidence turque d'Abdullah Gul, en août 2008, conforte l'AKP à la tête d'une Turquie qui évolue et se réforme, mais dont le Groupe persiste à se demander si sa place est bien dans l'Union.

a Les autorités turques refusent d'appliquer le protocole additionnel de l'accord de 2005 à Chypre.

LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE DANS L'UNION EUROPÉENNE

Concrétiser la liberté de circulation des personnes : l'espace Schengen (1985-1995)...

Parmi toutes les libertés de circulation, celle des personnes est la plus concrète pour le citoyen. Inscrite elle aussi dès les traités de Rome comme un objectif de la Communauté, elle ne trouve sa réalisation que tardivement, et après plusieurs appels des députés européens à sa mise en œuvre (notamment en 1981 à travers la résolution sur le passeport européen). Le Livre blanc de la Commission sur le marché intérieur et l'article a8 de l'Acte unique européen lui donnent une consistance juridique et économique: l'individu peut désormais circuler librement. Mais cette disposition n'a de sens politique que si le symbole même des frontières est effectivement supprimé.

Le 14 juin 1985, la Présidence luxembourgeoise réunit les États du Benelux, de la France et de l'Allemagne pour signer un accord qui restera à jamais marqué dans l'histoire européenne: l'accord de Schengen. Le lieu n'est pas anodin. Schengen est un petit village des bords de la Moselle, aux confins du grand-duché et où «passent» ses frontières avec la France et l'Allemagne. Nous sommes au cœur de l'Europe des frontières que s'approprient à abolir, après une rencontre historique à bord du bateau de plaisance *Princesse Marie-Astrid*, les représentants de ces cinq États pionniers.

L'accord est d'effet quasi immédiat, mais néanmoins graduel. Cinq ans plus tard, une Convention d'application est signée (19 juin 1990). Elle abolit définitivement les contrôles aux frontières, pour les ressortissants de «l'espace Schengen», à l'orée de l'année 1995. La liberté de circulation des personnes se fait donc avec trois ans de retard par rapport aux autres libertés de circulation, et seulement pour la moitié des États membres de la Communauté. Ils sont rapidement rejoints par l'Italie en 1990, l'Espagne, la Grèce et le Portugal en 1992, l'Autriche en 1995, le Danemark, la Finlande et la Suède en 1996. Après les élargissements de 2004, neuf États ont déjà accédé, fin 2007, au statut de membre: l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne,

la Slovénie, la Slovaquie et la République tchèque. Seule Chypre a souhaité maintenir des contrôles à ses frontières, et, suite à l'élargissement de 2007, la Bulgarie et la Roumanie sont encore dans des phases de transition. En dehors de l'Union européenne, l'espace Schengen a aussi conquis la Norvège, l'Islande, la Suisse et le Lichtenstein. Seuls, au sein de l'UE, sont encore absents le Royaume-Uni et l'Irlande.

De Nuorgam, dans l'extrême nord de la Finlande, au Cabo de São Vicente, au Portugal, et de l'Isafjörður islandais aux îles Ioniennes, le citoyen européen n'a plus à montrer visa et passeport. Le progrès est considérable.

Pour garantir cette liberté sans réduire le niveau de sécurité, il faut harmoniser les législations nationales dans les domaines aussi sensibles que l'immigration, le droit d'asile, la coopération des polices, la lutte contre le terrorisme et les trafics illégaux. Le principe de la Convention de Schengen pose donc la suppression des contrôles aux frontières intérieures entre les États parties sous réserve de la préservation de l'ordre public et de la sécurité nationale (article 2). La Convention établit des mesures compensatoires : le renforcement des contrôles aux frontières extérieures de l'espace Schengen, la reconnaissance mutuelle en matière de politique de visa et l'instauration d'un visa uniforme, titres de séjour, traitement des demandes d'asile, ainsi que la coopération policière et l'entraide judiciaire en matière pénale. Un système d'information (SIS) est mis en place afin de permettre la communication des données à caractère personnel⁹⁴⁵.

Le Groupe du PPE se montre, tout au long de la mise en œuvre des accords, particulièrement réaliste. Ainsi, devant la lenteur du processus, prône-t-il la mesure sur ce problème complexe⁹⁴⁶. Le Parlement adoptera d'ailleurs en 1994 une résolution inspirée du Groupe qui, tout en déplorant les retards, invite les pays signataires de Schengen à engager une coopération effective et à prendre toutes les mesures nécessaires pour résoudre les questions techniques en suspens⁹⁴⁷. Concernant les questions de sécurité, la Convention de Schengen nécessite de reporter les contrôles liés aux politiques d'immigration, de droit d'asile et d'extradition aux frontières externes. Cela suppose l'harmonisation des règles des États membres concernant ces domaines et la coopération la plus poussée entre les services concernés (police, justice). Le Groupe du PPE, conscient de toutes les implications que représente la suppression des obstacles physiques, interroge régulièrement le Conseil et la Commission sur la constitution d'un espace de « sécurité intérieure⁹⁴⁸. » Il est impératif d'organiser et de coordonner les législations entre les États membres concernant l'immigration, le droit d'asile, la lutte contre le banditisme et le trafic des drogues. Enfin, le Groupe se

montre attentif aux modalités de contrôle de l'espace Schengen, qui n'est pas inscrit dans le cadre communautaire, mais dans le cadre intergouvernemental. Georg Jarzembowski, spécialiste de la question au sein du Groupe, n'a de cesse de demander la parlementarisation et la judiciarisation de Schengen⁹⁴⁹.

«L'espace Schengen anticipe la future réalité communautaire. En obligeant les États à coopérer dans des domaines de souveraineté nationale tels que la sécurité intérieure par la coopération policière et judiciaire, l'immigration et le droit d'asile, ainsi que la lutte contre la criminalité et le trafic de drogue, Schengen devient le prototype réussi d'une expérience d'Europe à vitesses différenciées⁹⁵⁰.»

... mais également garantir leur sécurité

Schengen est donc, par nature, un amplificateur de liberté, mais aussi, par contrainte, une source de préoccupation, qui ne cesse de cristalliser le débat au Parlement européen. La bataille est rude, d'autant que dans l'hémicycle, certains ne comprennent pas qu'à l'ouverture des frontières doit répondre une plus grande coopération policière et judiciaire. Christopher Beazley résume assez bien la situation: «Ce qui divise cette Assemblée [...] c'est le fait que bien que nous insistons aussi vigoureusement, si non plus vigoureusement, sur la libre circulation des personnes, nous insistons également sur le fait qu'il faut rassurer la population européenne et lui donner les véritables raisons pour lesquelles les frontières n'ont pas été ouvertes et cela ne peut se faire qu'en montrant au public que la coopération policière est un facteur critique et essentiel, que les frontières n'ont pas protégé nos citoyens du terrorisme et du trafic illégal des stupéfiants⁹⁵¹.»

En 1994, le Groupe consacre une partie de ses Journées d'études à Estoril (Portugal) à la question de la sécurité intérieure. Deux personnalités de premier plan, proches du PPE et à la tête de fonctions importantes dans leur pays respectif, sont invitées à produire une déclaration pour le reste du Groupe. Pierre Méhaignerie, ministre d'État français, garde des Sceaux et ministre de la Justice, ainsi que Günther Beckstein, ministre de l'Intérieur du Land de Bavière (Allemagne), reviennent sur la nécessité de renforcer les coopérations politiques européennes en matière de sécurité intérieure et invitent les membres du Groupe du PPE au Parlement européen à participer à leur édification: «Dans ce débat, déclare notamment Günther Beckstein en conclusion de son intervention, [...] la parole est avant tout au Parlement européen, car c'est vous qui faites progresser l'unification de l'Europe. Je vous demande donc de porter tout spécialement votre attention et votre

énergie sur ce dossier. Les citoyens de l'Europe entière vous sauront gré de promouvoir la sécurité⁹⁵².»

Au sein d'une Assemblée renouvelée, le Groupe du PPE bénéficie d'une large assise dans la récente commission des libertés publiques et des affaires intérieures en charge de ces questions⁹⁵³. Cette participation sera, après l'entrée en vigueur du traité de Maastricht, le vecteur de la stratégie du PPE qui vise à assurer la sécurité intérieure et qui est résumée dans son manifeste pour les élections de 1994. «L'Union européenne est investie d'une responsabilité considérable dans sa sécurité intérieure, c'est-à-dire celle des citoyens européens⁹⁵⁴.»

En février 1999, lors de son treizième Congrès à Bruxelles, le Parti Populaire Européen appelle à «l'abandon des modèles traditionnels de lutte contre le crime, largement basés sur des idées dépassées de l'étanchéité des frontières» et demande que l'on se tourne «vers des méthodes de coopération étroites entre les administrations de la justice, des organisations de renseignement, l'expérience recueillie dans le cadre de la sécurité extérieure, de la police et de la douane, au-delà des frontières nationales».

Lors de la réunion de son Bureau et de ses Journées d'études à Vienne, du 1^{er} au 5 mars 1999, le Groupe du PPE travaille sur le thème de «L'Europe: un espace de liberté, de sécurité et de droit».

Hartmut Nassauer, membre du Groupe du PPE, envisage «la nécessaire communautarisation d'importantes sections du troisième pilier». Il s'interroge sur la souveraineté nationale: «Ne serait-il pas plus sensé de transférer au niveau communautaire une infime partie de cette souveraineté pour assurer le succès de la lutte contre le crime? Ne serait-ce pas dans l'intérêt des citoyens?»

Lors des Journées d'études du Groupe du PPE-DE organisées à Thessalonique du 7 au 11 mai 2001, les thèmes étudiés portent sur la politique d'asile, d'immigration et de sécurité intérieure dans la future Europe élargie. Hubert Pirker, membre du Groupe du PPE-DE, rappelle que «la sécurité est un besoin de base pour les citoyens» et que, «si la sécurité relève de la compétence des États, il appartient de plus en plus à l'Union européenne de veiller à ce qu'elle puisse être assurée. Les menaces ont en effet changé. La criminalité organisée n'a pas de frontière [...]; l'évolution des technologies de la communication engendre de nouvelles formes de délit».

La lutte contre les drogues

Les nouvelles menaces ne manquent pas. En 1995⁹⁵⁵, Sir Jack Stewart-Clark, alors vice-Président du Parlement européen, rédige, au nom de

la commission des libertés publiques et des affaires intérieures un rapport sur la lutte contre la drogue⁹⁵⁶. Le rapporteur est un éminent connaisseur de la question puisqu'il a déjà été, en 1986, rapporteur de la commission d'enquête sur le problème de la drogue dans les pays de la Communauté⁹⁵⁷. Son constat sur les phénomènes de la drogue et ses conséquences néfastes dans les sociétés est pertinent. Pour le député britannique, il faut lutter contre cette «philosophie nihiliste⁹⁵⁸» : «La gravité du problème de la drogue augmente inexorablement d'année en année. De plus en plus agressifs, les cartels internationaux de la drogue poursuivent leur expansion. S'attaquant à de nouveaux marchés à l'aide de nouveaux stupéfiants, ils prennent soin de modifier régulièrement les modes de distribution et redoublent d'ingéniosité quant à la dissimulation et le traitement du produit de leurs ventes. Plus préoccupant encore, ils utilisent leur fortune grandissante pour s'immiscer dans le processus démocratique et économique des pays, faisant pression sur le monde politique et prenant le contrôle des secteurs vitaux des affaires et des finances. [...] Tous les États membres de l'Union ainsi que les candidats à l'adhésion doivent s'engager pleinement dans une coopération internationale en matière de lutte contre le trafic de drogue et la menace grandissante du crime international. Il est temps que les États membres revoient sérieusement leur attitude et s'orientent vers une coopération multilatérale en matière d'extradition, de prescription des peines, de droit de poursuite, d'échange d'informations, etc. Il est nécessaire de fixer un calendrier, non sans avoir conclu, au préalable, avec chaque pays des accords bilatéraux dans les domaines précités. Cela nécessitera un engagement politique de premier plan, bien plus important qu'aujourd'hui. Nul doute, nous devons faire en sorte que notre action soit préventive et ne consiste pas uniquement à réagir à la situation concrète imposée par les organisations criminelles⁹⁵⁹.»

Il faut cependant attendre le premier semestre 1997 pour que la commission parlementaire entreprenne d'élaborer une recommandation sur l'harmonisation des politiques antidrogues, ainsi que deux rapports sur des textes de la Commission et du Conseil concernant les drogues synthétiques. L'approche adoptée par le Groupe du PPE dans ces rapports repose sur l'objectif d'une société totalement affranchie des drogues⁹⁶⁰.

En 1998, Hubert Pirker est chargé d'élaborer un nouveau rapport sur le contrôle des drogues de synthèse (*designer drugs*)⁹⁶¹. Le Groupe du PPE soutient une politique claire qui refuse la légalisation de certaines drogues, comme le préconise au même moment le Groupe Socialiste. Ainsi, lorsque le rapport de la députée de ce dernier groupe,

Hedy d'Ancona (Néerlandaise) recommande la légalisation des drogues douces et la délivrance d'héroïne sur ordonnance, le Groupe vote contre. Les Socialistes, eux-mêmes divisés sur le sujet, finissent par obtenir le renvoi du rapport en Commission lors du débat en séance plénière⁹⁶².

Pour le porte-parole du Groupe, Hartmut Nassauer, «cette motion [socialiste] constitue une motion de défiance pure et simple à l'encontre du travail de notre estimée collègue d'Ancona⁹⁶³». Fortement soutenu par le gouvernement travailliste britannique de l'époque, le rejet du rapport a l'inconvénient d'arrêter le débat soulevé par le rapport d'Ancona. Un deuxième rapport de M^{me} d'Ancona, ne préconisant pas cette fois-ci de légalisation, sera finalement accepté par le Groupe du PPE⁹⁶⁴. Pour le porte-parole du Groupe, Sir Jack Stewart-Clark, ce rapport «est un compromis qui présente néanmoins beaucoup de suggestions sensées et pragmatiques pouvant être soutenues par une large majorité⁹⁶⁵».

Les nouvelles menaces terroristes

Durant de nombreuses années, le Groupe du PPE est à l'initiative de plusieurs résolutions condamnant les actes terroristes. Pour n'en citer que quelques-unes: la résolution du 16 février 1995 sur l'assassinat, par l'ETA, à Saint-Sébastien, de Gregorio Ordóñez, Président du Parti populaire de Guipuzcoa, membre du Parlement basque; celle du 18 mai 1995 sur l'enlèvement par l'ETA du chef d'entreprise José María Aldaya Etxeburua dans la ville d'Hondarribia; et celle du 14 décembre 1995 sur l'attentat terroriste perpétré à Madrid à la veille du Conseil européen, le 11 décembre 1995⁹⁶⁶.

En 1995, Viviane Reding est désignée rapporteur sur la lutte contre le terrorisme dans l'Union européenne⁹⁶⁷. Si elle constate que «chaque jour ou presque sont commis, quelque part dans le monde, des attentats terroristes plus ou moins graves, qui tuent des hommes, les estropient ou leur infligent d'autres atteintes corporelles, et qui détruisent, endommagent, détériorent ou rendent inutilisables des bâtiments ou autres biens», pour elle il est impossible d'admettre que «de telles informations, qui font d'ores et déjà partie de notre quotidien, engendrent un sentiment d'accoutumance, d'indifférence, voire de résignation⁹⁶⁸».

À l'époque, le terrorisme n'est pas un phénomène inconnu en Europe, ni récent. Mais il touche seulement quelques points de fixation, principalement en France (indépendantistes corses), en Espagne (avec l'ETA) et en Irlande du Nord (avec l'IRA). Cela n'empêche pas le rapporteur

d'insister sur l'idée que «les victimes d'actes de terrorisme ont besoin d'une assistance. Pour ces victimes, un attentat est avant tout synonyme de souffrances indicibles (mort de proches parents, mutilations et autres atteintes corporelles graves et cruelles, angoisses, lourds traumatismes, anéantissement des espoirs et des attentes, destruction de l'existence matérielle). Il est dès lors de la plus haute importance de fournir une assistance matérielle et psychologique efficace aux victimes d'actes de terrorisme et à leurs familles pour les aider à surmonter cette expérience douloureuse et ainsi, faciliter leur réinsertion dans la vie sociale⁹⁶⁹».

Dans les mesures de prévention préconisées par le rapport, le renforcement des «mesures de sécurité dans le secteur de l'aviation civile» est soulevé. Ce rapport d'initiative, qui fait suite à une audition organisée par la commission des libertés publiques et des affaires intérieures en février 1996, qualifie les actes de terrorisme perpétrés dans l'Union européenne comme des actes criminels, et non comme des délits politiques (à distinguer des campagnes de résistance contre le terrorisme d'État pratiqué dans certains pays tiers). Après avoir rejeté et condamné tous les actes de terrorisme, et mis en garde les médias contre leur exploitation au service des objectifs des terroristes, la résolution énonce une série de mesures concertées en matière d'enquête et de prévention des actes terroristes. Dans la section intitulée «enquêtes et répression», le Conseil est invité à conférer, dans les plus brefs délais, à Europol les compétences requises pour lutter contre le terrorisme. Les États membres sont également invités à classer les actes terroristes au nombre des délits passibles d'une mesure d'extradition et à poursuivre au pénal toutes les personnes impliquées dans un acte terroriste. Enfin, il est demandé aux États membres d'intensifier leur coopération policière et judiciaire afin d'harmoniser, à plus long terme, la législation pénale sanctionnant la grande délinquance de dimension transfrontalière⁹⁷⁰.

La porte-parole du Groupe, Ana Palacio Vallelersundi, lors du débat du 29 janvier 1997 sur le rapport Reding, met tous ses talents d'oratrice pour une cause qu'elle connaît bien: «Un ruban bleu, Monsieur le Président. Le ciel de l'Union européenne est aujourd'hui un immense ruban bleu qui la couvre de La Palma à Malmö, de Rhodes à Dublin. Ruban bleu, symbole silencieux de la lutte quotidienne, du refus social du terrorisme qui sévit au Pays basque espagnol, zone particulièrement affligée par ce fléau social. Répétant les paroles de madame le rapporteur, les citoyens de l'Europe, représentés au sein de cette Assemblée, élèvent aujourd'hui haut et clair leur voix: "Ça suffit maintenant, nous sommes tous unis contre le terrorisme" et tracent un trait: de ce

côté, les démocrates; de l'autre, les terroristes, délinquants de droit commun⁹⁷¹.»

Malheureusement, le terrorisme n'a pas fini de toucher durablement et dramatiquement l'Europe et le reste du monde. Le 11 septembre 2001, à l'heure où tous les employés de bureau sont à leur poste, deux avions commerciaux percutent les tours jumelles du World Trade Center à New York. Un troisième s'écrase sur une aile du Pentagone à Washington. À Bruxelles, c'est déjà l'après-midi. Alors que les commissions parlementaires sont réunies, le bruit court, puis devient une terrible réalité: une attaque terroriste massive vient de frapper les États-Unis. Le monde est entré dans une nouvelle ère.

Au-delà des condamnations de principe et des manifestations de solidarité qui suivent immédiatement ces événements⁹⁷², le Groupe du PPE-DE envisage à nouveau la mise en place d'instruments efficaces de lutte contre le terrorisme. Au cours de la séance plénière du mercredi 3 octobre 2001, Hartmut Nassauer s'exprime sur les nouveaux défis qui sont lancés à l'Union européenne: «Nous devons montrer notre capacité d'agir. Cette capacité se heurte souvent à la souveraineté nationale. Toute action européenne efficace se trouve alors bloquée. Il faut préserver les citoyens et les États face aux actes terroristes, développer les instruments internationaux et vérifier si la souveraineté nationale nous aide ou nous nuit⁹⁷³.»

Le thème de la sécurité intérieure et extérieure devient un sujet central dans un contexte de besoin des citoyens pour une sécurité physique et juridique accrue.

Cette lutte passe notamment, pour le Groupe du PPE-DE, par la relance et le développement des structures Europol et Eurojust ainsi que la redéfinition d'une politique de défense européenne et des mécanismes de politique étrangère, que ce soit envers des États spécifiques (Afghanistan) ou des régions (partenariat euro-méditerranéen)⁹⁷⁴.

Lors des élections de 2004, le Groupe du PPE-DE prend position dans la lutte contre le terrorisme: «Une priorité consiste à mettre en œuvre rapidement les mesures existantes, notamment le mandat d'arrêt européen et les procédures de remise entre États membres. Une définition commune du terrorisme doit être incluse dans l'acquis et une base juridique établie dans le traité permettant à l'Union d'agir efficacement et promptement, et, au niveau international, l'intensification de la coopération, notamment dans le domaine de l'échange de renseignements. Parallèlement, des mesures adéquates de l'Union européenne pour l'indemnisation des victimes d'actes terroristes doivent être prévues. La stratégie de lutte contre le terrorisme de l'Union devrait faire l'objet d'un contrôle démocratique aussi bien *a priori* qu'*a posteriori*⁹⁷⁵.»

EUROPOL

Déjà en 1975, la création du Groupe TREVI^a avait permis une coopération intergouvernementale pour lutter contre la grande criminalité, le terrorisme et les trafics de stupéfiants. L'accord de Schengen préconise le renforcement de la coopération policière dans ces domaines et la Convention d'application de 1991 instaure le système d'information Schengen avec un système informatique permettant aux polices de disposer du signalement de personnes recherchées ou d'objets volés.

L'échange de renseignements n'est toutefois pas suffisant. L'Allemagne, soutenue par l'Espagne, réclame la création d'une véritable police fédérale européenne qui aurait non seulement un droit de poursuite, mais aussi d'interpellation. La France, la Grande-Bretagne et la majorité des pays de la Communauté y sont opposées. Au Conseil européen de Luxembourg (28 et 29 juin 1991), sur proposition du Chancelier Kohl, est adopté le principe de la création d'un Office central européen de police criminelle (Europol), chargé de lutter contre le trafic international de drogue et le crime organisé. La mise en œuvre commence avec la création d'une «Unité drogue» par le Conseil européen de Maastricht de décembre 1991.

La Convention créant Europol est signée le 26 juillet 1995, mais, malgré les appels répétés des Conseils européens^b, elle n'entre en vigueur qu'en juillet 1999 en raison de la lenteur des ratifications. La compétence d'Europol est limitée à des infractions de dimensions internationales: trafic de drogue, immigration illégale, trafic d'êtres humains, de véhicules, de substances radioactives, blanchissement d'argent, faux-monnayage, terrorisme, etc. Le Conseil des ministres peut étendre la compétence d'Europol aux différentes infractions de la liste en le décidant à l'unanimité.

À l'origine, les tâches d'Europol se limitent à la coordination, à l'aide et aux conseils aux forces des polices nationales et à la communication d'informations à toute institution communautaire, à des fins de contrôle. Le rapport de la commission des libertés publiques et des

a En décembre 1975, lors de la réunion du Conseil européen de Rome, les ministres de la Justice et de l'Intérieur ont décidé, dans le cadre de la coopération politique européenne, de créer un forum de lutte contre le terrorisme international, en partie parce qu'à l'époque, cette question ne figurait pas au programme d'Interpol. En juin 1976, une résolution du Conseil a mis sur pied le groupe Terrorisme, Radicalisme, Extrémisme et Violence internationale (TREVI), ayant pour mission d'échanger de l'information sur la coordination de la lutte contre le terrorisme et sur les méthodes de formation. C'est une démarche associant les ministres de certains États membres de la Communauté (12 États au départ auxquels s'ajoutent l'Autriche, la Finlande, et la Suède).

b Conseils européens de Cannes des 26 et 27 juin 1995, de Florence des 21 et 22 juin 1996, et de Dublin des 13 et 14 décembre 1996.

affaires intérieures du 22 janvier 1993⁹⁷⁶ préconise que l'activité d'Europol englobe d'autres aspects de la criminalité internationale organisée, tels la drogue et les délits financiers et fiscaux. La résolution demande la création d'une instance de recours contre Europol, un inspecteur communautaire pour la protection des données ainsi qu'une amélioration d'aide juridique. Elle réclame pour le Parlement le droit d'entendre et de questionner les fonctionnaires d'Europol et des autres forces de police⁹⁷⁷.

Le Groupe du PPE soutient lui-même les contacts entre les membres de la commission des libertés publiques et des affaires intérieures, présidée au début de sa création par Amédée Turner, et les responsables du projet Europol à Strasbourg⁹⁷⁸. Profitant aussi de l'entrée en vigueur du traité de Maastricht, le Groupe fait de cette question le point central des débats à la session de décembre 1993, en interrogeant directement le Conseil⁹⁷⁹. Il est soutenu par le Président Santer qui estime que «le dispositif actuel du troisième pilier est insuffisant» et que la CIG de 1996 doit «améliorer de façon décisive le processus de décision en s'inspirant de la méthode communautaire⁹⁸⁰».

Au Conseil européen de Dublin, les 13 et 14 décembre 1996, la Présidence irlandaise inscrit cette question à l'ordre du jour de son agenda. Il est proposé de créer un groupe de haut niveau qui a en charge de formuler des propositions contre la criminalité organisée⁹⁸¹. Une Conférence intergouvernementale doit, en conclusion, modifier les traités en conséquence. Face à ces objectifs généraux, le constat du Groupe du PPE est plus tranché. Celui-ci d'ailleurs n'attend pas 1996 pour se préoccuper de la situation. À la demande de la commission des libertés publiques et des affaires intérieures, Hartmut Nassauer élabore un rapport sur Europol, publié le 20 décembre 1995⁹⁸². Le rapporteur constate que «depuis un certain nombre d'années, le nombre des délits recensés en Europe ne cesse d'augmenter tandis que, parallèlement, la part des cas élucidés diminue. La criminalité semble ainsi gagner de plus en plus de terrain, pendant que les efforts déployés par les organes de répression apparaissent de plus en plus vains. [...] L'opinion publique constate donc avec inquiétude que non seulement la criminalité gagne du terrain, mais que la propension à la violence, dans les rues et les endroits publics, s'accroît, elle aussi. [...] pour l'État de droit démocratique, les conséquences de cette situation sont dramatiques⁹⁸³».

Pour le rapporteur, la seule réponse est Europol. Lors du débat en séance plénière qui se déroule le 14 mars 1996, il concède que la police européenne n'est pas un «remède miracle» contre le crime organisé, «mais elle constitue un instrument important qui doit être utilisé dans

ce sens⁹⁸⁴». Malgré les difficultés rencontrées pour la ratification de la Convention portant création d'Europol⁹⁸⁵, le Groupe du PPE soutient largement le rapport Nassauer.

Si Europol constitue le cadre d'action de la coopération policière, il convient aussi de lui donner un fond qui corresponde aux attentes des États en matière de sécurité. Lors de la mise en place d'Europol, un débat est engagé au Parlement européen sur ce thème qui retient particulièrement l'attention du Groupe du PPE. Sir Jack Stewart-Clark est chargé de l'élaboration du rapport sur les projets d'action commune sur la coopération policière⁹⁸⁶ dans l'Union européenne. Le rapporteur souhaite aller plus loin que les deux propositions initialement faites par l'Allemagne à Maastricht, en l'élargissant à «un groupe pluridisciplinaire comprenant les dirigeants des services de police, des douanes et autres autorités chargées de faire appliquer la loi comme, par exemple, les fonctionnaires supérieurs des ministères de l'Intérieur⁹⁸⁷». Le rôle d'Europol doit aussi être «étoffé», et le rapporteur dépose des amendements pour associer l'institution parlementaire aux débats. Le Groupe du PPE soutient le rapport sans condition, comme l'indique, sans s'encombrer de formules, son porte-parole José Mendes Bota: «Court, droit au but et efficace». Avant de rajouter: «Dieu veuille que les autorités chargées de faire respecter la loi dans le cadre de la liberté, de la sécurité et de la justice puissent être toujours rapides, directes et efficaces dans le combat contre le crime, organisé ou spontané, qui ne cesse malheureusement de proliférer⁹⁸⁸.»

Le mandat d'arrêt européen

La coopération policière devait inévitablement s'accompagner de son pendant judiciaire. Mais bien que la première fut mise en œuvre en 1999, il fallut attendre les attentats tragiques de New York et de Washington, le 11 septembre 2001, pour que les États membres de l'Union européenne décident de développer la coopération judiciaire. La création du mandat d'arrêt européen participe de cette volonté.

Le 6 février 2002, le Parlement européen, par la procédure de consultation, rend un avis sur ce nouvel outil qui doit servir les objectifs de sécurité intérieure. Lors du débat en séance plénière, le Groupe du PPE prend largement position pour le rapport élaboré par la commission des libertés publiques et des affaires intérieures⁹⁸⁹. Gerardo Galeote, porte-parole du Groupe, se dit «convaincu qu'avec ce processus, nous répondons à une demande exprimée très fermement par les citoyens européens et que nous apportons de plus une contribution

indispensable à la cause de la liberté. Il n'y a pas de risque plus grand pour la liberté de pensée, d'expression, pour le droit même à la vie, que la violence exprimée par le terrorisme. Tout État démocratique se doit de doter la justice d'instruments comme ceux que nous débattons aujourd'hui, qui rendent son travail plus efficace⁹⁹⁰».

Le mandat d'arrêt européen est mis en œuvre en 2005. Un an plus tard, le Parlement européen élabore un rapport sur l'évaluation du système⁹⁹¹. Lors de la séance plénière du 14 mars 2006⁹⁹², au nom du Groupe du PPE-DE, Demetriou Panayiotis soutient le rapport qu'il considère exceptionnel. Surtout, le porte-parole rappelle que «le mandat d'arrêt européen teste la volonté de coopérer et l'esprit de confiance et de respect mutuels unissant les États membres de l'Union européenne. Il constitue un pas de géant vers la création d'un espace unique de justice et de sécurité, ainsi qu'une mesure forte dans la lutte contre la criminalité. Il empêche les fugitifs d'échapper à la justice et met un terme aux complications du processus politique d'extradition des suspects au pénal⁹⁹³».

Pour Demetriou Panayiotis, «l'invocation présomptueuse par certains États membres de la souveraineté nationale, des droits de l'homme et de la présumée suprématie de leur droit national afin de tourner le mandat d'arrêt européen est dangereuse. Il va sans dire que tous les États membres, pris individuellement et collectivement, ont l'obligation fondamentale de respecter et d'appliquer fidèlement les droits de l'homme dans leurs procédures judiciaires, sans qu'il y ait de place pour le moindre doute⁹⁹⁴».

Contrôler la politique d'immigration

L'ambition du Groupe reste la définition d'une immigration contrôlée. Il y consacre d'ailleurs plusieurs de ses Journées d'études. À celles d'Helsinki, en 1996, Hartmut Nassauer en développe les thèses: «L'Europe, l'Union européenne doit-elle accueillir des immigrés et, le cas échéant, à quelles conditions?» «Si l'on veut dans une certaine mesure toucher le fond du problème, la question déterminante reste: outre les réfugiés politiques, les réfugiés de guerre civile, les familles d'immigrés et l'immigration pour des raisons humanitaires, voulons-nous généralement ouvrir la porte à l'immigration? Des États classiques qui pratiquent l'immigration sélective au sens strict du terme sont par exemple les États-Unis d'Amérique, l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou le Canada. Ces pays définissent des conditions d'immigration et fixent des quotas. Si vous étudiez ces conditions individuellement, vous constaterez que ces États définissent leur

intérêt national à l'immigration et ne prennent pas en considération les intérêts individuels des immigrés. Ainsi, leur politique d'immigration sélective attire généralement des jeunes, bien formés, scientifiques ou spécialistes. Formulons les choses autrement: des vainqueurs olympiques et des prix Nobel⁹⁹⁵.»

Au Parlement, le Groupe investit le débat. En juin 1995, Charlotte Cederschiöld et Kyösti Toivonen participent à la délégation parlementaire en visite aux frontières orientales de l'Allemagne et de l'Autriche, où ils constatent les moyens techniques impressionnants mis à la disposition des services douaniers pour lutter contre l'immigration clandestine (détection à infrarouge notamment)⁹⁹⁶. En 1996, la commission des libertés publiques et des affaires intérieures rend un rapport sur la politique d'asile⁹⁹⁷ initiée par le Conseil. Prenant la parole au nom du Groupe du PPE, Hartmut Nassauer soutient que les Européens ont besoin d'une politique d'asile harmonisée⁹⁹⁸. En 1999, le Conseil adopte un nouveau règlement concernant les pays tiers dont les ressortissants ont besoin d'un visa pour entrer dans l'Union européenne. Klaus-Heiner Lehne exprime, lors du débat en séance plénière, la satisfaction du Groupe de voir la politique d'immigration évoluer dans un sens plus efficace et plus humain⁹⁹⁹.

C'est surtout le Conseil européen de Tampere en octobre 1999 qui permet à la politique européenne d'immigration de franchir un pas décisif. Elle était en germe dans le traité d'Amsterdam, elle devient une «approche globale des migrations qui aborde les aspects politiques, les droits de l'homme et les questions de développement dans les pays et régions d'origine et de transit^a». À partir de là, les Conseils européens sur ce sujet s'enchaînent avec régularité: Laeken en 2001, Séville en 2002, Thessalonique en 2003...

Cette question prend une nouvelle tournure à l'approche de l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale et afin de mieux préparer son débat interne, le Groupe organise l'audition de plusieurs spécialistes (juristes, universitaires, spécialistes nationaux ou encore représentants de la Commission européenne) sur l'immigration à Bruxelles le 29 mars 2001¹⁰⁰⁰. Au cours de cette audition, le vice-Président du Groupe du PPE-DE, Francesco Fiori, rappelle dans son exposé introductif que l'immigration n'est pas un phénomène récent dans nos sociétés européennes et que dans l'histoire il a été utilisé pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre. Toutefois, le vice-Président constate qu'à partir des années 1970, la situation s'est inversée. Les capacités

a Point 11 des conclusions de la Présidence du Conseil européen de Tampere, 15 et 16 octobre 1999.

traditionnelles et officielles d'accueil se sont progressivement réduites. Elles ont cependant été partiellement remplacées par une immigration clandestine plus difficile à individualiser et donc plus inquiétante et par une augmentation des demandes d'asile. Parallèlement, la situation démographique et politique des pays d'origine ne permettait pas de contenir le phénomène. Depuis dix ans, chaque État membre cherche à contrôler de manière plus rigoureuse les phénomènes d'immigration.

En mai 2001, le Groupe consacre une partie de ses Journées d'études de Thessalonique à la politique d'asile et d'immigration ainsi qu'à la sécurité intérieure dans la future Europe élargie. Hubert Pirker, membre coordinateur du PPE-DE de la commission des libertés publiques, distingue trois grands groupes de migrants: le plus important, celui des migrants économiques; les demandeurs d'asile tels qu'ils sont définis par la convention de Genève; et les réfugiés de guerre définis par le Conseil européen de Tampere et qui concernent essentiellement les ressortissants des Balkans.

Ensuite, chacun de ces groupes doit faire l'objet de politiques et d'instruments juridiques différents. En ce qui concerne les demandeurs d'asile, il convient de définir les normes minimales de procédures et de reconnaissance. Il est inacceptable que le demandeur d'asile attende des années la décision d'acceptation ou de refus de sa demande. Il faut toutefois aussi lutter contre les fraudes en mettant en œuvre le système Eurodac et la convention de Dublin. Quant aux migrants économiques, Hubert Pirker met l'accent sur l'évolution du problème: si au cours des années 1980 le fort taux de chômage engageait les États à des politiques restrictives, l'évolution démographique actuelle aurait plutôt tendance à soulever la question des pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs économiques. Enfin, Hubert Pirker met également l'accent sur la nécessité de lutter contre l'immigration illégale. Il suggère à cet égard de prendre des mesures de prévention en entamant une politique d'information dans les pays d'origine sur les nouvelles politiques d'immigration dans l'Union européenne, en favorisant des politiques de stabilisation économique et sociale dans les pays d'origine et en adoptant des mesures aux frontières pour lutter contre l'immigration illégale et s'opposer à la criminalité organisée dans ce secteur¹⁰⁰¹.

L'Europe se dote en juin 2008 d'un instrument très attendu par le Groupe et essentiel en matière d'immigration. La directive sur les normes et procédures communes concernant le retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier est adoptée en codécision par le Parlement européen et le Conseil. Manfred Weber est chargé de la rédaction du rapport au sein de la commission des libertés civiles¹⁰⁰².

Pour la première fois, les États membres acceptent de se doter d'un cadre réglementaire minimal sur le traitement des migrants illégaux, là où auparavant le chacun pour soi primait et où de nombreuses situations à la limite du respect des droits de l'homme étaient constatées. Pour Patrick Gaubert, vice-Président de la sous-commission des droits de l'homme et membre de la commission des libertés, et, en France, Président de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), les avantages du texte européen sont indéniables puisqu'il élève «le niveau de protection [des immigrés illégaux] dans les États membres où il est au plus bas» et permet à l'Europe d'accueillir des immigrés «dans des conditions dignes¹⁰⁰³».

En juillet 2008, la Présidence française du Conseil de l'Union européenne propose à ses partenaires un pacte européen sur l'immigration et l'asile. Il fait partie des quatre axes développés par le Président Sarkozy et obtient un soutien ferme du Groupe du PPE-DE. Brice Hortefeux, ministre français de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, son initiateur, fut membre du Groupe de 1999 à 2005. Une politique européenne de l'immigration est en marche.

Pour une Europe plus sûre

Le thème de la sécurité s'inscrit désormais dans les priorités du Groupe. Il a une large place dans le Décalogue du Groupe, c'est-à-dire son programme politique, élaboré sous la direction de Jaime Mayor Oreja¹⁰⁰⁴. Cette question est développée au cours des Journées d'études de Paris en juillet 2008, dont le programme aborde cinq thèmes: le terrorisme, la criminalité organisée, la politique européenne de défense et de sécurité face aux nouvelles menaces, la sécurité énergétique et la sécurité alimentaire. La vaste réflexion, comme le montre la diversité des thèmes abordés, reflète les préoccupations des Européens: questions énergétiques et environnementales, nouvelle situation géopolitique, organisation d'une défense militaire commune de l'Europe... Elle est aussi la somme des travaux menés depuis plusieurs années par le Groupe sur «une Europe qui protège, sans être protectionniste», comme le rappelle Joseph Daul¹⁰⁰⁵.

Chapitre XLI

LES VALEURS SPIRITUELLES DU GROUPE DU PPE-DE : LE DIALOGUE ET LA TOLÉRANCE

«Nous bâtissons une Union de valeurs»

En adoptant son programme de base à Athènes en novembre 1992, le PPE confortait et explicitait les valeurs fondamentales auxquelles s'identifie la philosophie politique d'inspiration démocrate-chrétienne depuis un demi-siècle: la dignité et la primauté de l'être humain, la liberté couplée avec la responsabilité, les droits fondamentaux de l'individu, la justice, la solidarité entre les hommes et les communautés, le refus des idéologies totalitaires, l'action au centre de la vie politique. «Parti démocrate-chrétien mais non confessionnel, le Parti Populaire Européen est avant tout un Parti de valeurs. Qu'il se coupe de ses valeurs, les oublie, les néglige ou les dilue, et le PPE ne sera plus qu'une machine de pouvoir sans âme et sans avenir, en même temps qu'il perdra l'universalité et l'originalité de son message. Celui-ci est, en effet, fondé sur une appréhension globale de la complexité irréductible de chaque être humain et de la vie en société¹⁰⁰⁶.»

Ces valeurs constituent le socle inébranlable sur lequel se construit la politique du Groupe du PPE-DE depuis sa création. Elles sont l'héritage intacte d'une philosophie politique élaborée entre les deux guerres par les fondateurs de la doctrine sociale de l'Église, Jacques Maritain et Don Sturzo, relayés par des hommes d'État tels Robert Schuman, Konrad Adenauer, Alcide De Gasperi, lorsqu'il fallut reconstruire en 1945 un continent dévasté économiquement et moralement. Elles sont, pour les partis qui se présentent sous la bannière du PPE, un signe de reconnaissance et favorisent l'émergence d'une approche politique commune au sens de l'article 138a du traité sur l'Union européenne, selon lequel «les partis politiques au niveau européen sont importants en tant que facteur d'intégration au sein de l'Union. Ils contribuent à la formation d'une conscience européenne et à l'expression de la volonté politique des citoyens de l'Union».

Dans «Une Union de valeurs», texte adopté par le quatorzième Congrès, du 11 au 13 janvier 2001, le Parti expose sa vision du futur de

l'Europe et du monde. Cette Charte expose les priorités politiques du Parti, et réitère son attachement aux engagements des pères fondateurs¹⁰⁰⁷. Quatre décennies de construction communautaire ont montré qu'il est possible de mettre en pratique un système de valeurs inspiré par la recherche du dépassement de soi-même. La Charte approuvée par la famille du PPE à Berlin en 2001 perpétue la promotion de ce système de valeurs et lui donne une nouvelle perspective. En inscrivant ces valeurs dans un texte de référence, le Groupe s'en veut le promoteur et le défenseur. Ainsi, le fond commun des valeurs du PPE, énumérées dans le programme d'Athènes et fidèles à la philosophie d'inspiration démocrate-chrétienne, demeure une référence valable pour tous.

Ce pacte intellectuel et moral est renouvelé à l'occasion du 50^e anniversaire des traités européens, le 24 mars 2007, à Berlin: «Le PPE considère la réussite de cinquante ans d'intégration européenne comme une obligation de relancer l'idée européenne pour le XXI^e siècle. En tant que moteur politique de la nouvelle Europe et héritiers des pères fondateurs, nous voulons être à la hauteur de notre responsabilité à l'égard des générations futures¹⁰⁰⁸.»

Les droits fondamentaux

L'influence du Groupe du PPE-DE a été déterminante dans la phase de la rédaction de la Charte des droits fondamentaux de décembre 1999 à décembre 2000¹⁰⁰⁹. Sous la direction d'Ingo Friedrich, vice-Président du Parlement, les membres du Groupe ont pleinement participé à la rédaction de ce texte essentiel de l'Union politique. Avec la Charte, l'Europe n'est plus seulement un marché; elle devient une Communauté de valeurs: «Un modèle de valeurs estampillé *made in Europe* est un fondement indispensable à une Europe stable. L'incorporation de la Charte des droits fondamentaux dans la Constitution européenne ferait de l'image chrétienne de l'homme un fondement important et contraignant de notre Communauté. La Charte des droits fondamentaux consacre la dignité humaine et le droit à l'intégrité de la personne. Et par "personne", il faut entendre la responsabilité pour l'individu – lui-même ou elle-même – et en même temps la responsabilité pour la société¹⁰¹⁰.»

Le résultat final, fruit d'un compromis, porte l'empreinte du Groupe, notamment dans le paragraphe 5 du préambule sur le patrimoine spirituel et moral de l'Union européenne.

En dépit de traditions constitutionnelles extrêmement diverses, il a été possible, au sein même de la Convention, de faire expressément référence à un «héritage spirituel et moral».

Concernant l'article consacré au «droit à l'intégrité de la personne», la Convention n'a pas suivi la famille PPE-DE qui souhaitait étendre l'interdiction du clonage reproductif des êtres humains au clonage à des fins thérapeutiques. Il n'en reste pas moins que le degré de protection de l'intégrité de la personne reste très élevé, dans la mesure où le consentement libre et éclairé de la personne est toujours requis, dans le respect scrupuleux du cadre légal. Ceci d'autant plus que l'interdiction, essentielle, de toute pratique eugénique et de toute activité lucrative qui ait pour objet le corps humain est confirmée.

Le chapitre II relatif aux libertés met l'accent sur la famille et le droit de se marier, consacrant des libertés de base. L'article 11-2 concernant le respect à la liberté des médias et le pluralisme, l'article 13 relatif à la liberté académique, l'article 14-3 sur la liberté d'enseignement et de créer des établissements d'enseignement ainsi que le droit des parents de choisir l'éducation de leurs enfants sont directement inspirés de l'esprit du Groupe du PPE-DE.

L'article 15, sur le droit de travailler et d'exercer une profession librement choisie, et l'article 16, qui reconnaît la liberté d'entreprise, figurent dans le texte de la Charte. La rédaction finale de la formulation du droit de propriété s'est adaptée aux souhaits du Groupe pour ce qui est de «la juste indemnité pour sa perte, dans le cas d'une expropriation pour cause d'utilité publique».

L'article 10-2 concernant la reconnaissance de l'objection de conscience a été introduit après insistance de la délégation du Parlement européen. Afin de s'adapter aux textes actuels, le droit à la protection des données à caractère personnel a été repris comme une des libertés inviolables de la personne.

Le chapitre III, relatif à l'«égalité», fait référence à l'interdiction de toute discrimination à l'encontre des minorités et à la reconnaissance des diversités culturelles, religieuses et linguistiques. Les femmes du PPE ont particulièrement insisté sur la reconnaissance et l'inclusion dans le texte des droits d'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que des droits de l'enfant et de l'intégration des personnes handicapées.

Le chapitre IV, relatif aux droits sociaux, économiques et culturels a revêtu une très grande importance pour la délégation du PPE-DE qui a présenté sa propre contribution au Présidium. Les articles relatifs aux droits à l'information des travailleurs, à la négociation et à l'action collective, à la protection en cas de licenciement injustifié, ont nuancé l'approche souvent radicale et irréaliste des groupes de gauche.

Les valeurs du PPE dans la Constitution européenne : la discussion sur la référence à «l'héritage judéo-chrétien»

Les dirigeants du PPE proposent, lors de leur Sommet à Meise le 15 octobre 2003, l'inclusion d'une référence aux racines chrétiennes de l'Europe dans la Constitution européenne: «Nous estimons nécessaire de faire référence à notre héritage judéo-chrétien», explique le Président du PPE, Wilfried Martens. Cette formule avait déjà été adoptée à l'unanimité, par le Groupe, sur la proposition de Hans-Gert Poettering, un mois auparavant, lors des Journées d'études du Groupe à Madrid.

En effet, une partie du Groupe a préconisé l'inclusion d'une référence à Dieu dans la Constitution européenne associée à une référence explicite à l'héritage judéo-chrétien en raison de son influence déterminante sur l'histoire de l'Europe. Tous les membres de la Convention n'ont pas soutenu cette proposition.

Finalement, le Parlement européen ne retient pas l'amendement déposé par le Groupe: «Néanmoins, je ne voudrais pas passer sous silence le fait que beaucoup d'entre nous auraient souhaité une référence à Dieu dans la Constitution, car elle aurait exprimé les limites de nos capacités humaines. Nous aurions également apprécié une référence à notre héritage judéo-chrétien, car il est important de savoir où se trouvent nos propres racines et de mentionner notre développement culturel et religieux dans la Constitution. Mais même si cela n'y figure pas, chaque Constitution étant évidemment un compromis, nous disons "oui" à cette Constitution parce qu'elle reflète nos valeurs¹⁰¹¹», déclare Hans-Gert Poettering. La Constitution y fait toutefois indirectement référence, l'héritage religieux de l'Europe étant explicitement mentionné dans le préambule. L'intégration de la Charte des droits fondamentaux donne une place centrale à la conception chrétienne de l'humanité dans la Constitution. Au-delà de ces éléments, l'article 51 du projet reconnaît de façon spécifique le statut de l'Église et des communautés partageant une foi commune. L'incorporation dans la Constitution d'une clause de solidarité reflète également la vision de la doctrine sociale-chrétienne.

Après l'adoption de la Constitution européenne par les vingt-cinq Chefs d'État et de gouvernement le 18 juin 2004, le Président du Groupe du PPE-DE au Parlement européen affirme: «Pour les Démocrates-Chrétiens, il est également décevant qu'une référence à l'héritage judéo-chrétien de l'Europe n'ait pas été incluse dans le préambule. Toutefois, même si nous pouvons en critiquer certains aspects, la Constitution telle qu'adoptée constitue un grand succès.»

Le Groupe du PPE: un Groupe œcuménique

Dès sa création, le Groupe a voulu montrer son respect de la diversité religieuse en accueillant des membres de confessions différentes, voire de non-confession. «Dans notre Groupe, rappelle Hans-Gert Poettering, les catholiques, les protestants, les anglicans, les presbytériens, les méthodistes, les orthodoxes, les musulmans et les juifs sont unis... Le Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et des Démocrates Européens est véritablement œcuménique¹⁰¹².»

À l'heure des prophéties sur le choc des civilisations, et des tentations de repli communautaire, l'affirmation de ces principes prend un sens politique. Sous sa Présidence, Hans-Gert Poettering l'a souvent rappelé: «Nous adhérons aux valeurs chrétiennes, qui sont une composante fondamentale de notre culture occidentale. Dans le même temps, dans le cadre de nos activités, nous mettons l'accent sur le dialogue avec d'autres religions et cultures. De cette manière, le Groupe du PPE-DE [...] contribue à un esprit d'entente, tant au sein de l'Europe qu'avec ses voisins au sud de la Méditerranée et du monde arabe. L'objectif est d'améliorer la compréhension mutuelle et d'élaborer ensemble des approches communes pour résoudre certains problèmes¹⁰¹³.»

La Présidence du Groupe du PPE rencontre régulièrement les représentants de l'Église catholique pour aborder l'avenir de l'Europe. Déjà sous Paul VI, mais surtout durant le pontificat de Jean-Paul II et plus tard celui de Benoît XVI. Par-delà les différents pontificats, le Groupe consulte l'Église et poursuit ses relations d'entente et de profond respect. Ce dialogue régulier prend la forme de rencontres lors de la présentation du Groupe au Pape, lors des nouvelles législatures, ou lors des visites du Pape au Parlement européen.

Le Pape Jean-Paul II a régulièrement apporté son soutien à la construction européenne. Dès le 11 octobre 1988, le Saint-Père prononce un discours devant le Parlement européen dans lequel il rappelle que «depuis la fin de la dernière guerre mondiale, le Saint-Siège n'a pas cessé d'encourager la construction de l'Europe. Certes, l'Église a pour mission de faire connaître à tous les hommes leur salut en Jésus-Christ, quelles que soient les conditions de leur histoire présente, car il n'y a jamais de préalable à cette tâche. Aussi, sans sortir de la compétence qui est la sienne, considère-t-elle comme son devoir d'éclairer et d'accompagner les initiatives développées par les peuples qui vont dans le sens des valeurs et des principes qu'elle se doit de proclamer, attentive aux signes des temps qui invitent à traduire dans les réalités changeantes de l'existence les requêtes permanentes de l'Évangile. Comment l'Église pourrait-elle se désintéresser de la construction de

l'Europe, elle qui est implantée depuis des siècles dans les peuples qui la composent et les a un jour portés sur les fonts baptismaux, peuples pour qui la foi chrétienne est et demeure l'un des éléments de leur identité culturelle ¹⁰¹⁴ ?»

Une rencontre solennelle a lieu le 6 mars 1997. Le Groupe est invité au Vatican à l'occasion du 40^e anniversaire des traités de Rome. Le Président du Groupe, Wilfried Martens, rappelle que le Parti Populaire Européen ne s'est jamais départi de son enracinement spirituel: «Comme “mouvement de foi”, la Démocratie chrétienne dépend de l'engagement de ses membres chrétiens. [...] La dimension de notre Groupe sera déterminée par notre capacité à faire de l'Union européenne une Europe démocratique et transparente, sociale et humaine.»

En réponse, Jean-Paul II s'adresse aux Démocrates-Chrétiens en ces termes: «On parle souvent de la nécessité de construire l'Europe sur les valeurs essentielles. Cela demande aux chrétiens engagés dans les affaires publiques d'être en tout temps fidèles au message du Christ et d'avoir le souci d'une vie morale droite, témoignant ainsi que ce qui les guide, c'est l'amour pour le Seigneur et pour le prochain. Aussi les chrétiens participant à la vie politique ne peuvent-ils se dispenser de porter une attention particulière aux plus pauvres, aux plus démunis et à tous ceux qui sont sans défense. Ils ont également le désir que soient créées les conditions justes pour que les familles soient aidées dans leur rôle indispensable au sein de la société. Ils reconnaissent la valeur incomparable de la vie et le droit de tout être à naître et à exister dans la dignité jusqu'à sa mort naturelle.» Et de poursuivre quant au rôle même du Groupe: «Dans les années à venir, votre tâche sera importante, en particulier pour que tous les pays qui le désirent puissent réunir les conditions nécessaires à leur participation à cette grande Europe, grâce au soutien de tous. Par vos débats et par vos décisions, vous faites partie des artisans de la société européenne de demain. En redonnant espoir à ceux qui l'ont perdu, en favorisant l'intégration sociale de ceux qui vivent sur le continent et de ceux qui s'y installent, vous répondrez à votre vocation d'hommes politiques chrétiens.»

Chaque rencontre est l'occasion pour le Groupe de réaffirmer son respect et sa considération envers la dynamique que le Pape Jean-Paul II a su insuffler aux peuples d'Europe de l'Est. En hommage à ce rôle d'unificateur du continent, Hans-Gert Poettering remet au Saint-Père la médaille Robert Schuman le 30 novembre 2004. À cette occasion, le Pape adresse à Hans-Gert Poettering une lettre apostolique rappelant la nécessité de défendre les valeurs essentielles comme celle de la vie. Le Groupe et son Président y sont aussi remerciés pour leur combat sur la référence, dans la Constitution européenne, aux valeurs

chrétiennes. «Seule une Europe dotée d'une identité religieuse, morale et culturelle peut s'ouvrir aux autres d'une façon constructive et pacifique^a.»

Le long pontificat de Jean-Paul II a fait du Saint-Père l'une des plus hautes autorités morales de notre temps. Lors de sa disparition en avril 2005, c'est donc toute la famille européenne qui se sent orpheline.

Pour Hans-Gert Poettering, Jean-Paul II a été «un grand Polonais, un grand Européen et un grand Pape». Il le salue comme un «géant historique». Grâce à lui, l'unification européenne dans la paix et la liberté a été possible, et le fait que le Parlement européen compte des membres issus des huit nouveaux pays d'Europe centrale et orientale est largement dû à son action.

Hans-Gert Poettering et plusieurs membres de la Présidence du Groupe se rendent à Rome le vendredi 8 avril 2005, jour des obsèques.

Le Groupe rend à nouveau hommage au Saint-Père à Gdansk, lors de la réunion de son Bureau les 1^{er} et 2 septembre 2005. La date est particulièrement symbolique puisque le Groupe du PPE-DE y fête aussi les vingt-cinq ans de Solidarność. Le Président du Groupe fait notamment référence au rôle du Pape Jean-Paul II dans l'évolution de Solidarność et de la liberté en Pologne. L'appel du Pape – «N'ayez pas peur, changez la face du monde» – a lancé le peuple polonais vers la liberté.

Le successeur de Jean-Paul II, le cardinal Ratzinger, prend le nom de Benoît XVI lors de son élection le 19 avril 2005. Le Président du Groupe participe à la célébration liturgique qui marque, place Saint-Pierre à Rome, le début du pontificat du nouveau Pape. Hans-Gert Poettering souligne dans sa lettre de félicitations adressée au nouveau Pape la signification même du nom qu'il a choisi de porter: «Vous avez choisi le nom de saint Benoît, qui est le saint patron de l'Europe. C'est pour nous, au Groupe Démocrate-Chrétien, une grande joie. Nous y voyons un soutien important à l'unité de notre continent, en cette période cruciale de ratification de la Constitution européenne.»

À l'occasion de ses Journées d'études sur l'Europe à Rome, le Groupe du PPE-DE est présenté à Benoît XVI, au cours d'une audience le 30 mars 2006. Le Pape commence son discours en rappelant la constante attention que les Pontifes ont portée à l'Europe. Et Benoît XVI ne peut que constater que l'audience du jour «se situe dans la longue liste des réunions organisées entre ses prédécesseurs et les mouvements politiques d'inspiration chrétienne». Le ministère du Pape a beau être spirituel, celui-ci n'en regarde pas moins le siècle. Son constat sur l'Europe est celui d'un observateur avisé. Ainsi, pour que l'Europe

a Lettre adressée à Hans-Gert Poettering le 30 novembre 2004.

atteigne les objectifs qu'elle s'est fixée, «il sera primordial de s'inspirer, avec une fidélité créative, de l'héritage chrétien dont la contribution si particulière a permis de forger l'identité de ce continent. En faisant honneur à ses racines chrétiennes, l'Europe pourra donner une orientation sûre aux choix de ses citoyens et de ses peuples; elle renforcera leur conscience d'appartenir à une civilisation commune et elle nourrira l'engagement de tous à relever les défis du présent pour créer un avenir meilleur». Le Pape ajoute: «Je me réjouis donc de ce que votre Groupe reconnaisse l'héritage chrétien de l'Europe, qui propose de précieuses lignes directrices morales pour la recherche d'un modèle social répondant de manière idoine aux exigences d'une économie déjà mondialisée et aux changements démographiques et assurant la croissance et l'emploi, la protection de la famille, l'égalité de l'accès à la formation pour les jeunes et la sollicitude envers les démunis. Le soutien que vous apportez à l'héritage chrétien peut en outre grandement contribuer à la défaite d'une culture aujourd'hui fort répandue en Europe, qui relègue la manifestation des convictions religieuses à la sphère du privé et du subjectif.»

Le dialogue avec l'Église orthodoxe

Principalement à l'initiative de la délégation hellénique du Groupe, celui-ci a initié depuis 1996 un dialogue régulier avec les représentants de l'Église orthodoxe. La première rencontre a eu lieu au siège du Patriarcat œcuménique, à Istanbul les 27 et 28 avril 1996 à l'invitation de Bartholomé I^{er}. Dès lors, un dialogue annuel a été institué. Ce processus a permis de rapprocher les peuples des Balkans, de renforcer les sociétés civiles de l'Europe du Sud-Est et de pousser Églises et organes politiques à se rapprocher en vue d'une coopération plus étroite.

L'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, majoritairement de confession orthodoxe, a accru cet intérêt mutuel. De 1996 à 2008, les onze dialogues entre l'Église orthodoxe et le Groupe du PPE-DE ont eu deux priorités majeures: les droits de l'homme et la coopération avec les églises locales qui participent à la reconstruction des sociétés post-communistes. Comme l'a précisé en 2007 le Président du Groupe, Joseph Daul: «Pour préserver la dignité humaine, nous devons veiller au maintien des communautés religieuses et spirituelles au sein des sociétés civiles. La liberté de croyance est un droit fondamental de la personne humaine qui doit être respecté comme tel. Notre dialogue annuel doit être un instrument pour faire progresser ce travail. Il doit également montrer aux peuples d'Europe, ainsi qu'aux fidèles de nos

différentes Églises, la nature de la religion, et donner un exemple de politique en action¹⁰¹⁵.»

Ce dialogue contribue à résorber la fracture sociale, mais aussi culturelle entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe centrale et orientale: «Quand nous parlons de christianisme, nous comprenons ici en Allemagne tout d'abord catholicisme et protestantisme. Un coup d'œil vers nos voisins européens permet toutefois de voir que le christianisme en Europe possède de nombreux autres visages. L'élargissement vers l'Est nous le fait comprendre [...]. L'importance des rites orthodoxes est encore inconnue en Europe occidentale et orientale. Notre Groupe essaie de combler cette lacune depuis quelques années¹⁰¹⁶.»

Il s'agit de combler un fossé psychologique qui remonte au schisme de 1054 et dont les conséquences politiques et culturelles se font sentir jusqu'à nos jours. La fracture sociétale entre l'Est et l'Ouest pourrait contrarier le processus d'intégration de certains pays de l'Est.

Le Groupe et les représentants de l'orthodoxie poursuivent plusieurs objectifs. Dans son allocution lors du quatrième dialogue les 8 et 9 juin 2000 à Istanbul, Hans-Gert Poettering les définit comme suit: «Le premier objectif est de mettre fin à mille ans de développement séparé entre les chrétiens d'Europe, de la même façon que les Démocrates-Chrétiens ont mis fin aux guerres fratricides qui ont déchiré l'Europe après la seconde guerre mondiale. Le second objectif de ce dialogue consiste à encourager les Églises des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, tels que la Bulgarie et la Roumanie et éventuellement la Serbie, à mettre en œuvre des initiatives destinées au développement de la société civile, des droits de l'homme, de la démocratie et de la qualité de vie des peuples.»

Se trouver à Istanbul, capitale de l'empire byzantin, carrefour de civilisations qui unit la Chrétienté à l'Islam, permet d'ouvrir un dialogue avec l'autre grande religion monothéiste qu'est l'Islam. Wim van Velzen, vice-Président du Groupe, insiste, lors des conclusions de ces rencontres, sur le fait que le dialogue entre la Démocratie chrétienne européenne et l'Islam est une nécessité, en ajoutant que ce dialogue requiert des participants parlementaires une bonne connaissance préalable de leur propre croyance.

Le dialogue s'est donc progressivement ouvert aux représentants musulmans et juifs. En 2002, le Saint-Siège ainsi que les Églises calvinistes et luthériennes ont rejoint le cinquième dialogue. En 2003, l'ordre du jour porte sur la Constitution européenne et la préparation du clergé et des populations aux élections européennes de 2004. Le neuvième dialogue du Groupe du PPE-DE et de l'Église orthodoxe a eu lieu de nouveau les 20 et 21 octobre 2005 à Istanbul pour discuter des

fondements spirituels d'une Europe élargie. Dans la Déclaration finale de la réunion, les participants ont tout particulièrement salué à nouveau la création d'un groupe de travail sur le dialogue avec l'Islam. Les participants des trois grandes religions monothéistes, chrétiens, juifs et orthodoxes ont insisté sur la liberté de religion, en particulier, le droit de liberté d'expression de la foi, le droit d'éducation des enfants dans leur propre foi, le droit de posséder des terres pour les communautés religieuses.

La dixième rencontre a eu lieu les 9 et 10 novembre 2006, à Bratislava, afin de discuter des perspectives européennes qui s'offrent aux États des Balkans occidentaux dans le cadre du «processus de Thessalonique» adopté par le Conseil européen en 2003. Cette rencontre s'est déroulée sous la Présidence d'Alojz Peterle, l'ancien Premier ministre de la Slovénie, coordinateur du Groupe du PPE-DE pour le dialogue avec l'Église orthodoxe; l'ouverture a été assurée par l'archevêque de Slovaquie.

Les participants ont conclu que le processus de Thessalonique s'est traduit par des avancées qui ont permis de consolider la paix, de promouvoir le statut de la Croatie et de l'ancienne République yougoslave de Macédoine comme pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, et d'offrir des perspectives européennes aux peuples d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de Serbie (Kosovo). Les participants ont sollicité l'appui de la Commission européenne pour un programme de restauration des bâtiments religieux et historiques essentiels faisant partie du patrimoine culturel européen, bâtiments endommagés au cours des récents conflits.

Le onzième dialogue se tient en Roumanie en octobre 2008 sur le thème du «dialogue interculturel basé sur des valeurs communes comme outil pour la paix et la prospérité».

À partir de 2008, le Groupe inaugure les dialogues régionaux. Le premier se tient à Tbilissi, en Géorgie, en mars. Il est présidé par Marian-Jean Marinescu et Son Éminence le Métropolitain Emmanuel de France. Une résolution sur «la coopération pour la culture de la paix» est adoptée à l'issue de la rencontre. Il y est fait appel à l'intégration du dialogue religieux dans la politique de voisinage. Le second dialogue régional a lieu à Kiev en juillet. Il englobe le dialogue avec l'Ukraine, la Biélorussie, la Moldavie, la Roumanie et la Pologne et est présidé par Joseph Daul, avec Marian-Jean Marinescu et Son Excellence Emmanuel¹⁰¹⁷. Ce dialogue régional a rassemblé des représentants politiques et religieux de l'Union et des pays présents autour du «rôle des Églises dans les régions d'Europe de l'Est».

L'ouverture du Groupe au monde musulman

Parallèlement, le Groupe organise des rencontres avec des représentants du monde musulman. L'enjeu est similaire à celui du dialogue mené avec les hauts dignitaires des autres grandes religions: donner une voix au monde religieux européen. Le dialogue avec les musulmans, commencé avant les attentats du 11 septembre, prend tout son sens dans le climat d'amalgames qui les suit.

Le 6 mars 2002, Tokia Saïfi organise ainsi une rencontre entre les membres du Groupe du PPE-DE et les ambassadeurs des pays arabes et musulmans auprès de l'Union européenne. Cette rencontre a valeur de test et se déroule au Parlement européen. Intitulée «Quel dialogue euro-arabe après les attentats du 11 septembre 2001?», elle doit être la première d'une longue série de rencontres au plus haut niveau. Sous la coprésidence de Hans-Gert Poettering et de Nassir Alassaf, doyen du corps diplomatique arabe et ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite, les députés européens et les ambassadeurs débattent de la coopération euro-arabe, de la lutte contre le terrorisme international, ainsi que de la situation au Proche-Orient. Tokia Saïfi y déclare: «L'Europe et les pays arabo-musulmans ont su prendre la véritable dimension de la tragédie du 11 septembre. La volonté politique de l'Europe de rapprochement et de partenariat avec la Méditerranée doit s'exprimer au plus tôt dans un projet concret.»

Hans-Gert Poettering adresse trois messages à l'Assemblée: lutter ensemble contre le terrorisme, lutter ensemble pour la paix au Proche-Orient, et enfin œuvrer pour un dialogue spirituel structuré entre les religions monothéistes issues du père fondateur commun, Abraham. «L'Europe a une responsabilité particulière pour consolider ce dialogue et affirmer notre partenariat, en particulier par le biais du processus de Barcelone», conclut le Président Hans-Gert Poettering.

Tokia Saïfi, fortement soutenue par le Président Hans-Gert Poettering, lance une autre initiative en direction de la Conférence mondiale islamique. Du cercle des représentants de toute l'Ouma, vingt-deux personnalités rencontrent les membres du Groupe le 23 avril 2002 au Parlement européen. On y voit le D^r Abdullah bin Abdul Al Turki, Secrétaire général de la Ligue, et le D^r Moustapha Ceric, le Grand Mufti de Sarajevo.

Avec Edward McMillan-Scott, membre du Groupe chargé des relations avec le monde arabe, Hans-Gert Poettering rencontre à Bruxelles le 19 février 2003 les ambassadeurs de six pays¹⁰¹⁸ arabes ainsi que la représentation de la Ligue arabe. Alors que les États-Unis déclenchent une deuxième guerre d'Irak, il est une nouvelle fois important de resserrer les liens du dialogue entre l'Europe et le monde arabe.

Toutefois, l'initiative du dialogue ne vient pas toujours du Groupe. En novembre 2005, les membres de la Choura et de la Majlis de Bareïn – respectivement le Parlement et le Conseil consultatif – rencontrent, à leur demande, les membres du Groupe, conduits par Othmar Karas, l'un de ses vice-Présidents. On y parle de société civile, de politiques fondées sur les valeurs, de foi islamique, de valeurs chrétiennes, ainsi que de la situation politique et économique dans la région du Golfe.

À l'issue de cette rencontre, les membres du royaume du Bahreïn et du Groupe du PPE-DE élaborent une Déclaration commune dans laquelle ils reconnaissent que les peuples des pays Islamiques et des pays de l'Europe sont voisins et ont l'occasion de coopérer pour le progrès humain, que les musulmans et les chrétiens doivent user de la tolérance et se respecter. Ils exposent leur détermination à se battre contre le terrorisme, pour le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et souhaitent que leur dialogue stimule la compréhension mutuelle entre les peuples européens et arabes.

Rencontres avec le Dalaï-Lama

Les trois religions issues d'Abraham occupent le devant de la scène européenne. Le Groupe n'en oublie pas moins l'une des autres grandes spiritualités de l'humanité, le bouddhisme, dont l'un de ses plus grands représentants, le Dalaï-Lama, a obtenu, non seulement en raison de son combat pour les valeurs morales, mais aussi politiques, le soutien constant du Groupe. Il est venu à plusieurs reprises rendre visite au Groupe du PPE. En octobre 1996, ce fut Wilfried Martens qui l'accueillait au nom du Groupe, en 2001, ce fut Hans-Gert Poettering: «Il est important pour la politique et les hommes politiques, confrontés qu'ils sont aux problèmes et aux événements de tous les jours, de prendre en considération les questions plus vastes en dialogue avec les Chefs spirituels du monde entier. Le Dalaï-Lama est l'une des personnalités religieuses les plus remarquables et les plus reconnues dans le monde et c'est un événement exceptionnel de le recevoir et d'écouter sa sagesse dans le cadre du Parlement européen¹⁰¹⁹.»

Le Dalaï-Lama est de nouveau venu rencontrer les parlementaires européens lors d'une séance solennelle à Bruxelles le 4 décembre 2008 sur l'invitation de Hans-Gert Poettering, où il reçut un accueil toujours aussi chaleureux, en dépit des tensions que cette visite a suscitées avec Pékin.

Cette visite a été le fruit de quatre mois de préparation organisée par l'Inter groupe Tibet du Parlement européen, présidé par Thomas Mann et qui compte environ quarante parlementaires.

Une valeur phare du Groupe: la tolérance

Le maître mot du Groupe est donc bien celui de tolérance. Déjà abordée dans les années 1980 avec la montée du racisme en Europe, la tolérance fait partie des valeurs phares du Groupe.

Dès 1996, le Bureau a choisi Malte pour prendre une initiative sur ce thème. Il y a adopté le 14 juin 1996 une Déclaration de Malte sur la tolérance. La notion de tolérance est définie comme suit: «L'intolérance est le refus de l'autre. Elle légitime le retour aux intégrismes qui trouvent leurs racines dans les mêmes peurs collectives et prospèrent sur les mêmes défaillances des sociétés impuissantes à maintenir le lien social et la solidarité entre les puissants et les faibles, les riches et les démunis. L'homme est en quête de sens à sa vie. Il recherche sa sécurité dans l'affirmation de son identité, qui, trop souvent, exclut celle des autres. L'affaiblissement des institutions représentatives, l'effacement des repères, le vacillement des croyances rendent l'individu vulnérable aux séductions du populisme et des intégrismes.»

Le choix de Malte comme lieu de proclamation de la Déclaration était déterminé. Carlos Robles Piquer, vice-Président du Groupe, et principal promoteur du projet, a choisi l'île méditerranéenne justement en raison de ses particularités: les trois cultures monothéistes s'y sont embrassées.

Le Groupe fait le choix d'une lecture historique, philosophique et politique de la tolérance. C'est à ce titre qu'Andrea Riccardi, professeur à La Sapienza de Rome et fondateur de la communauté de San'Egidio à Rome, et Abdeljelil Temimi, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Tunis, y sont invités à débattre de la relation entre le Christianisme et l'Islam.

Dans sa Déclaration, «le Groupe du Parti Populaire Européen du Parlement Européen, dont la vision culturelle et politique est fondée sur la dignité et sur la valeur de chaque être humain, et donc sur le respect de l'autre dans sa différence comme dans sa complémentarité, manifeste son attachement profond aux valeurs de tolérance et de compréhension mutuelle, valeurs indispensables à la préservation d'un monde pacifique et au progrès de la civilisation».

Une autre initiative de même nature est prise à l'invitation de Margie Sudre, Présidente de la délégation française au sein du Groupe: une visite d'information de la Présidence et des Chefs de délégation nationale conduite par le Président du Groupe Hans-Gert Poettering sur l'île de la Réunion du 27 au 30 octobre 2003. La délégation du Groupe a eu une rencontre avec le Groupe de dialogue interreligieux de l'île de la Réunion qui a expliqué la valeur exemplaire de la recherche mutuelle

de la tolérance et de l'entente qu'ils poursuivent entre eux: les religions juive, bouddhiste, bahraï, musulmane, catholique orthodoxe, catholique romaine, hindouiste, protestante luthérienne, protestante malgache, tamoul catholique sont représentées au sein de ce dialogue depuis 1998. Le dialogue interreligieux défend principalement la paix et la laïcité à la française qui visent à passer de la «coexistence» de la religion à la «proexistence». Le dialogue a, en particulier, élaboré un Manifeste qui insiste sur le droit à la différence, qui passe, notamment, par une meilleure connaissance des uns et des autres: «“Nos différences nous rassemblent”, au lieu de “nos différences nous effraient et nous séparent¹⁰²⁰”.» Les 27 et 28 octobre 2008, toujours à l'initiative de Margie Sudre, le Groupe s'est de nouveau rendu à la Réunion, cette fois sous la Présidence de Joseph Daul. Le caractère exemplaire du dialogue interreligieux qui règne dans l'île y est à nouveau souligné.

***«La tolérance est fondamentale,
mais elle doit aller dans les deux sens»***

Le Groupe n'oublie pas qu'en matière religieuse, la tolérance doit être appliquée dans le respect de toutes les religions, comme le confirme par cette anecdote le Président du Groupe, Hans-Gert Poettering, lors d'une intervention à Strasbourg le 15 février 2006: «Depuis 1989, je me suis rendu dans seize pays arabes ou musulmans. Lors de ma visite à Riyad, la capitale de l'Arabie Saoudite, le Président du Conseil de la Choura, un religieux musulman de haut rang cultivé et charmant, m'a demandé comment les musulmans étaient traités en Allemagne et en Europe. Je lui ai répondu qu'ils pouvaient prier dans leurs mosquées et qu'ils jouissaient de toute la liberté de culte en lui précisant que les musulmans d'Europe n'étaient pas toujours suffisamment intégrés dans la société. À mon tour, je lui ai demandé s'il était vrai qu'une musulmane ou un musulman désireux de se convertir au christianisme encouraient, en vertu de la loi, la peine de mort. Je n'ai pas reçu de réponse et j'ai interprété ce silence comme une confirmation. L'ambassadeur allemand qui m'accompagnait m'a révélé plus tard que jusqu'ici personne n'avait jamais osé poser une telle question. Je ne voyais pas en quoi cette question était particulièrement courageuse, mais je suis convaincu que le dialogue nécessaire avec l'Islam ne pourra être couronné de succès que s'il est fondé sur la vérité et la tolérance mutuelle¹⁰²¹.» Et, de conclure dans un autre discours: «La tolérance est fondamentale, mais elle doit aller dans les deux sens. La tolérance, la réconciliation et la compréhension doivent reposer sur la vérité, et c'est pour cela que nous plaidons¹⁰²².»

Le Groupe a tenté de montrer que la tolérance est un concept qui a des limites. La tolérance n'est pas une fin en soi, elle s'appuie

préalablement sur une connaissance de sa propre identité: «La dignité humaine se trouve au cœur de nos valeurs occidentales. Sur cette base, nous devons nous engager dans le défi intellectuel le plus important de notre époque: le dialogue des cultures et des civilisations. Il n'aboutira que si nous sommes honnêtes avec nous-mêmes, ouverts les uns aux autres sans nous retrancher derrière des tabous de toutes sortes, et si nous sommes unis dans la volonté de travailler ensemble au bien commun de l'humanité¹⁰²³.»

Pour Hans-Gert Poettering, la tolérance est possible, dans la mesure où nous avons nos propres convictions religieuses, et que, forts de cette certitude, nous pouvons également nous ouvrir aux autres croyances et les respecter¹⁰²⁴.

L'icône du Groupe du PPE: Robert Schuman

Toute institution se fortifie en valorisant ses racines, sa culture et ses références. Les Démocrates-Chrétiens ont, depuis la création du Groupe au Parlement, considéré que Robert Schuman incarnait le plus fidèlement leur idéal. Celui qui fut membre fondateur du Groupe et Président du Parlement européen devint également l'icône du Groupe quand, sur la proposition d'Egon Klepsch, la Présidence décida en juillet 1986, date de la commémoration du centenaire de la naissance de Robert Schuman, d'instituer la «médaille Robert Schuman» afin de «rendre hommage aux personnalités qui par leur action publique et leur engagement personnel ont fait progresser la cause de la paix, la construction européenne et les valeurs au service de l'homme». La médaille Schuman a été remise, de 1986 à 2007 à 114 personnalités, dont 9 à titre posthume. C'est sous les Présidences d'Egon Klepsch, de Wilfried Martens et de Hans-Gert Poettering que le plus grand nombre de médailles ont été décernées, respectivement 32, 35 et 31. Sous la Présidence de Leo Tindemans, cinq personnalités ont été honorées dont Egon Klepsch lui-même et Valéry Giscard d'Estaing, et sous celle de Joseph Daul, deux, Angela Merkel et l'ancien ministre maltais Guido de Marco. La plupart des récipiendaires représentent les «valeurs sûres» de la Démocratie chrétienne: anciens Présidents du Groupe, Présidents du Parlement, commissaires, Chefs de gouvernement, membres du Groupe^a. Certains, comme Jean-Paul II, Jacques Delors ou Elena Bonner ont été distingués pour marquer l'estime que le Groupe leur portait.

Le 12 octobre 1993, Horst Langes, Président de la Fondation «Pour la coopération des Démocrates-Chrétiens de l'Europe», demande que

a Cf. annexe 4.

cette Fondation porte désormais le nom de «Fondation Robert Schuman». La Fondation, créée en juillet 1989, est une entité du Groupe du PPE qui est gérée par un conseil d'administration désigné par le Groupe. Ses objectifs sont fixés par l'article 2 des statuts qui se proposent de promouvoir les valeurs et les idéaux de la Démocratie chrétienne et de l'unification européenne en soutenant financièrement des actions de formation, des publications et des activités démocratiques. L'Institut de formation de Budapest se nomme également Institut Robert Schuman. La salle de réunion du Groupe à Strasbourg porte le nom de «Forum Robert Schuman».

Bien évidemment, le Groupe commémore les principales dates anniversaires de la Déclaration Schuman du 9 mai 1950.

Le Groupe entretient une certaine tradition, ainsi dotée d'une «icône»^a incontestée puisqu'elle représente à la fois la réconciliation, les valeurs authentiques de la Démocratie chrétienne et la naissance de l'Europe.

Enfin, il est nécessaire de souligner que la tradition commémorative du Groupe inclut également sa propre histoire, puisque, le 1^{er} juillet 2003, Hans-Gert Poettering a tenu à commémorer spectaculairement le 50^e anniversaire du Groupe Démocrate-Chrétien, en organisant une cérémonie à Strasbourg à laquelle ont participé notamment Mikuláš Dzurinda, Premier ministre de la Slovaquie, Loyola de Palacio Vallelersundi, vice-Présidente de la Commission européenne, Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre français, Helmut Kohl, Wilfried Martens. Un livre commémoratif a été distribué à cette occasion et trois jeunes universitaires ont reçu une bourse Robert Schuman.

a Le Groupe du PPE s'est également doté, le 8 août 1988, d'un logo «Cœur de l'Europe», qui figure toujours sur ses documents.

Chapitre XLII

L'OUVERTURE DU GROUPE DU PPE-DE À LA SOCIÉTÉ CIVILE ET POLITIQUE EUROPÉENNE

Le Groupe à la rencontre des Européens

Dès sa création, le Groupe a interprété de façon ouverte et volontariste son rôle d'acteur politique européen. Principalement dévoué à l'exercice des responsabilités parlementaires classiques, telles les discussions en commission, les débats et les votes en plénière, le Groupe a développé parallèlement d'autres activités qui lui ont permis d'élargir son influence politique.

Il lui a paru indispensable de s'informer auprès des élus locaux et des citoyens, des responsables de la vie politique, associative, entrepreneuriale, syndicale, ainsi que du monde de la culture et de la recherche, des autorités spirituelles et, dans le même temps, de mieux expliquer les enjeux de la construction européenne, le rôle du Parlement européen, les objectifs et les résultats atteints par le Groupe.

Cette projection à l'extérieur des lieux de travail habituels de l'Institution et cette démultiplication des contacts ont favorisé la constitution de réseaux et contribué au rayonnement progressif du Groupe en Europe au fil des décennies.

Journées d'études et réunions à l'extérieur du Bureau du Groupe

Dès 1957, le Groupe du PPE a choisi d'organiser certaines de ses rencontres – ses Journées d'études ou des réunions de son Bureau – en dehors de ses lieux de travail habituels que sont Bruxelles, Strasbourg et Luxembourg. Elles s'ajoutent aux nombreux voyages effectués dans les différentes régions d'Europe et du monde par les députés dans le cadre des délégations interparlementaires.

Les Journées d'études peuvent rassembler jusqu'à cinq cents personnes pendant deux jours et demi dans une ambiance plus détendue et conviviale, que le cadre, quelque peu formel, du Parlement européen.

Les Journées d'études définissent la ligne politique du Groupe sur des thèmes essentiels de l'actualité politique et communautaire.

Les réunions du Bureau ainsi que les réunions de la Présidence et des Chefs de délégation nationale sont plus restreintes et rassemblent entre cent et cent trente personnes, fonctionnaires et interprètes inclus^a.

Plus de cent réunions dans trente-deux pays différents

Depuis novembre 1957 à Rome jusqu'en juillet 2008 à Kiev, le Groupe du PPE s'est réuni pour son Bureau, ses Journées d'études, des dialogues religieux ou des forums interparlementaires pas moins de deux cent neuf fois en dehors du Parlement européen, dans trente-deux États différents. Jusqu'à la veille des élections au suffrage universel du Parlement, ces réunions extérieures sont régulières mais peu fréquentes. Entre la première et la seconde réunion, il faut attendre quatre ans. À partir de 1961, le Groupe prend l'habitude d'en organiser une à trois par an jusqu'en 1975, principalement des Journées d'études. Les capitales nationales sont un temps privilégiées: Rome, Paris, La Haye, Luxembourg, Bonn^b. Cette géographie reflète l'Europe des pays fondateurs. À partir de 1976, l'augmentation de la fréquence des réunions extérieures dans d'autres grandes villes préfigure le tournant démocratique de l'institution et la recherche pour le Groupe d'une proximité aussi grande que possible avec ses électeurs.

Des Journées d'études ou des Bureaux du Groupe se sont tenus dans quasiment toutes les capitales nationales des vingt-sept États membres, dans les grandes capitales régionales comme Nice (France) en 1968, Namur (Belgique) en 1973, Florence (Italie) en 1973 et 1982, Aix-la-Chapelle (Allemagne) en 1981, Munich (Allemagne) en 1983, Toulouse (France) en 1985 et 1997, Grenade (Espagne) en 1992 ou Édimbourg (Royaume-Uni) en 2002, mais aussi dans des villes plus modestes comme Bressanone (Italie) en 1976, La Grande-Motte

a À la suite des demandes des membres du Groupe, une demi-journée du séjour est réservée à la découverte du lieu d'accueil et aux visites culturelles comme la visite du Parlement hongrois et des joyaux de la couronne du Roi Stéphane à Budapest en 2001, celle du Parc naturel régional du Pilat et du musée d'Art et d'Industrie de Saint-Étienne (France) en 2003 ou encore du Palais du Parlement roumain et du musée d'Art national à Bucarest (Roumanie) en 2005. Ces déplacements sont propices au partage de moments émouvants ou pittoresques: la mise en service exceptionnelle de l'encensoir géant de la cathédrale de Saint-Jacques de Compostelle (Espagne), la découverte sur l'île de la Réunion (France) de la vie harmonieuse entre bouddhistes, islamistes et chrétiens ou encore la rencontre, non fortuite, avec le « Père Noël » sur ses terres laponnes en Finlande!

b L'absence de Bruxelles dans cette liste peut s'expliquer par le fait que la capitale belge soit rapidement devenue l'un des lieux de réunion de l'Assemblée parlementaire européenne. Durant la période 1957-1975, le Groupe organise néanmoins des Journées d'études et des réunions de son Bureau à Ostende (1965), Liège (1970) et Namur (1973).

(France) en 1980, Marbella (Espagne) en 1989 ou Cannes-Mandelieu (France) en 1995 ainsi que dans des zones isolées comme la Sardaigne avec Cala Gonone (Italie) en 1975, Funchal sur l'île de Madère (Portugal) en 1989, Saariselkä en Laponie (Finlande) en 2002 ou les Açores (Portugal) en 2007. Au total de 1962 à 2007, plus de soixante-dix lieux ont accueilli le Groupe du PPE-DE.

***Découvrir les réalités politiques,
régionales et nationales de l'Europe***

Ces destinations variées permettent d'appréhender la réalité des différents États membres et d'en percevoir toute la diversité. Le lieu des Journées d'études permet de s'attarder sur les problèmes spécifiques de la région, de la ville ou du pays. C'est ainsi que les Journées d'études de Cala Gonone (Italie) en 1975 mettent en avant la politique régionale; celles de Toulouse (France) en 1985, les nouvelles technologies et Airbus; celles de Palerme (Italie) en 1988, les rapports avec la Méditerranée et les pays en voie de développement; celles de Valence (Espagne) en 1993, les fonds structurels et la région Méditerranée; celles de Schwerin (Allemagne) en 1993, la situation dans les nouveaux Länder. Mais ces réunions ont principalement pour objet de faire le bilan de la situation politique de chaque pays sur les plans national et européen comme à Porto Carras (Grèce) en 1986, sur la situation politique de la Grèce; à Estoril (Portugal) en 1994, sur la situation politique et socio-économique au Portugal; à Bruges (Belgique) en 1995, sur la Belgique dans l'Europe; à Helsinki (Finlande) en 1996, sur la Finlande dans l'Union européenne et les pays baltes; à Stockholm (Suède) en 1997, sur la Suède dans l'Union européenne; à Villamoura (Portugal) en 1998, sur la situation politique du Portugal; à Vienne (Autriche) en 1999, sur la situation politique et économique en Autriche; à Paris (France) en 2000, sur la situation politique de la France et la Présidence française du Conseil ou à Rome (Italie) en 2006, sur la situation politique de l'Italie.

À Vienne (Autriche) en 1999, le Groupe reçoit Andreas Khol, Président du Groupe ÖVP à la Chambre des députés autrichienne ainsi que le vice-Chancelier Wolfgang Schüssel; les Journées d'études de Paris en 2000 auditionnent François Bayrou, Président de l'UDF, Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République et plusieurs députés français issus du RPR (Françoise de Panafieu, Pierre Albertini et Pierre Lequiller); celles de Madrid (Espagne) en 2003, José María Aznar, Premier ministre espagnol et Mariano Rajoy Brey, Secrétaire général du Partido Popular; ou enfin celles de Budapest (Hongrie) en 2004 avec Pál Schmitt, vice-Président du FIDESZ et Ibolya Dávid, Présidente du parti Forum démocratique hongrois (MDF).

Les Journées d'études permettent ainsi de mieux connaître et d'apprécier la richesse des 53 partis nationaux qui font partie du Groupe du PPE-DE et de leur apporter dans leur propre pays le soutien politique dont ils ont souvent eu besoin à la veille d'élections et pour confirmer leur engagement européen.

De plus, la forte implantation locale et nationale des membres du PPE et des élus des partis politiques qui appartiennent au Groupe du PPE a facilité les déplacements dans des villes, des régions, voire des pays dirigés par des élus du PPE comme à Toulouse (France), dont le maire est Dominique Baudis en 1985; à Lisbonne (Portugal) en 1986, avec le Premier ministre portugais Aníbal António Cavaco Silva; à Constance (Allemagne) en 1987 avec Alois Partl, Président du Land de Tyrol; à Lourdes (France) en 1991 avec Philippe Douste-Blazy, maire de Lourdes; à Bruges (Belgique) en 1995 avec le Ministre-Président du gouvernement flamand, Luc Van Den Brande; à Helsinki (Finlande) en 1996 avec Sauli Niinistö, ministre des Finances finlandais et Président du Parti Kokoomus; à Berlin (Allemagne) en 1998 avec Roman Herzog, Président de la République allemande et Eberhard Diepgen maire de Berlin; à Vienne (Autriche) en 1999 avec Wolfgang Schüssel, vice-Chancelier et ministre des Affaires étrangères; à Saint-Étienne (France) en 2003 avec Françoise Grossetête, adjointe au maire de la ville; à Copenhague (Danemark) en 2003 avec Bendt Bendtsen, vice-Premier ministre du Danemark et Président Det Konservative Folkeparti et enfin à Bordeaux (France) en 2006 avec Hugues Martin, député-maire de Bordeaux.

Les dernières Journées d'études de Paris ont permis aux députés du Groupe de rencontrer à l'Élysée, le 2 juillet 2008, le Président en exercice du Conseil européen, Nicolas Sarkozy, pour un entretien d'une amicale franchise, assortie d'un vigoureux appel à l'engagement européen^a.

Soutenir les forces politiques amies dans les pays candidats

Tout aussi significatives sont les réunions qui se tiennent dans des États qui vont ou qui viennent d'adhérer à l'Union européenne. En 1977, le Bureau du Groupe organise l'une de ses réunions à Madrid, au lendemain de la mort du général Franco et au début de la démocratisation de l'Espagne. En 1978, il se rend à Oporto au Portugal. Ce cas de figure s'institutionnalise en quelque sorte à la veille de l'élargissement à l'Autriche (réunion du Bureau à Vienne en 1990) et à la Suède (réunion du Bureau à Stockholm en 1992). Dans le cadre de la préparation de

a Le dîner que le Groupe a organisé le lendemain au château de Versailles a naturellement constitué un temps fort dans les souvenirs personnels conservés par les membres et le Secrétariat durant ces dernières années...

l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale, Hans-Gert Poettering rappelle que «le Groupe du PPE-DE a souhaité que son Bureau se réunisse deux fois par an dans la capitale d'un pays candidat¹⁰²⁵». Si l'on y ajoute les autres grandes réunions, le Groupe se rend dans dix pays différents en moins de neuf ans: Malte (1996), Pologne (1998 et 2003), Roumanie (1998, 2002 et 2005), Lettonie (2000), Slovaquie (2000 et 2006), Chypre (2001), Hongrie (2001), République tchèque (2002), Slovénie (2002) et Bulgarie (2005). Le Bureau se réunit aussi à Split en Croatie (2006) et à Sarajevo en Bosnie-Herzégovine (2007), deux États dont la vocation européenne ne fait pas de doute.

Le Groupe s'est montré particulièrement attentif à accueillir des responsables politiques des pays candidats: Jan Carnogursky, Président du Mouvement des Démocrates-Chrétiens de Slovaquie, Gediminas Vagnorius, Premier ministre de Lituanie, Ivan Kostov, Premier ministre de Bulgarie, Algirdas Saudargas, ministre des Affaires étrangères de Lituanie, Radu Vasile, Premier ministre de Roumanie, Jerzy Buzek, Premier ministre polonais, Mikuláš Dzurinda, Premier ministre de Slovaquie, Victor Orban, Premier ministre hongrois, Glafkos Ioannou Clerides, Président de la République chypriote et Ioannis Kasoulides, ministre chypriote des Affaires étrangères ont ainsi fait l'objet d'attentions particulières du Groupe.

Les Journées d'études peuvent également se tenir dans un pays qui a récemment adhéré, comme à Dublin (Irlande) en 1974, à Rhodes (Grèce) en 1983, à Lisbonne (Portugal) en 1986, à Helsinki (Finlande) en 1996, à Stockholm (Suède) en 1997 ou encore à Budapest (Hongrie) en 2004. L'impact économique, politique et médiatique de telles rencontres, qui peuvent mobiliser plusieurs centaines de personnes, est vivement apprécié par les délégations nationales du Groupe.

Le dialogue orthodoxe initié par le Groupe lui a permis aussi de se rendre dans des capitales de pays dont l'adhésion n'est qu'une lointaine ou hypothétique perspective, comme Istanbul en 1996, 2000, 2003 et 2004, Tbilissi en Géorgie et Kiev en Ukraine, en 2008.

Rencontrer des personnalités européennes représentant des milieux les plus variés

Délocaliser les Journées d'études et les réunions du Bureau permet également de rencontrer des personnalités issues de la société civile, spirituelle, économique et sociale, dont le Groupe a besoin pour enrichir son information et sa compréhension des réalités européennes. Des autorités religieuses: les Papes Paul VI, Jean-Paul II à plusieurs reprises et Benoît XVI en 2006, le cardinal Pappalardo, Antonio Mattiazzo, évêque de Padua, Tadeusz Gocłowski, archevêque

de Gdansk; des universitaires: Jerzy Lukaszewski, recteur du Collège d'Europe à Bruges, Étienne Cerexhe, doyen de la faculté de droit de Namur, Joachim Starbatty, professeur d'économie politique à l'université de Tübingen, Jean-Louis Quermonne, Président du groupe de réflexion sur la réforme des institutions européennes au Commissariat au plan, Carlo Secchi, recteur de l'Université Bocconi; et des politiques: Victor Yushchenko, Président de l'Ukraine, Mikheil Saakachvili, Président de la Géorgie, Ivo Sanader, Premier ministre de la République de Croatie^a. Enfin, de très nombreuses personnalités issues de la société civile, parmi lesquelles, entre autres, Hugo Geiger, Président de la Caisse d'Épargne allemande, George Van Reeth, Directeur de l'Agence spatiale européenne, Claude Goumy, Directeur du Centre Matra Toulouse, Albert Scharf, Président de la Radiodiffusion bavaroise, Président de l'Union européenne de radiodiffusion, Leif Johansson, Président de Volvo, Jean-François Dehecq, PDG du Groupe Sanofi-Synthélabo, apportent un éclairage concret sur les enjeux de l'économie et de la société européennes.

La réflexion prospective au sein du Groupe : de Nostradamus (1996) au European Ideas Network (2002)

Nostradamus : un petit groupe de réflexion prospective

En automne 1995, Wilfried Martens, Président du Groupe depuis un peu plus d'un an, s'adresse ainsi à l'un de ses proches collaborateurs: «Ce Groupe demande beaucoup de travail et d'attention pour gérer le quotidien. De réunion en réunion, on consacre tout son temps à piloter le présent, les affaires européennes en cours. Est-ce qu'il ne serait pas possible de s'élargir à d'autres cercles, de réfléchir à l'avenir dans une optique la plus large et prospective possible^b?»

Mission est donnée de sonder quelques députés qui partageaient le même état d'esprit: réfléchir en dehors du cadre formel du Groupe avec des personnalités venues de divers horizons à des problèmes de société, s'investir dans le futur. Karl von Wogau, Efthimios Christodoulou,

a De nombreux commissaires sont également venus expliciter la position de la Commission européenne et manifester leur attachement à la famille politique démocrate-chrétienne et PPE tels Carlo Scarascia Mugnozza, Karl-Heinz Narjes, Lorenzo Natali, Étienne Davignon, Peter Sutherland, Filippo Maria Pandolfi, Frans Andriessen, Franz Fischler, Viviane Reding, Peter Schmidhuber, Stavros Dimas, Jacques Barrot, Giorgios Contogeorgis, Abel Matutes, Sir Leon Brittan, Marcelino Oreja, Mario Monti, Yves-Thibault de Silguy, Loyola de Palacio Valleresundi, Christopher Patten, Michel Barnier, Ján Figel', Franco Frattini, Andris Piebalgs, Joe Borg, Benita Ferrero-Waldner.

b Conversation de Wilfried Martens avec l'auteur.

José María Gil-Robles Gil-Delgado et certains Chefs de délégation se montrent intéressés. Après trois réunions préparatoires à Bruxelles, Wilfried Martens lance en janvier 1996 un groupe de travail informel, nommé Nostradamus, qui devient un lieu de réflexion sur les principaux défis de la société européenne du XXI^e siècle. Quatre séminaires, au cours desquels des experts sont auditionnés, ont lieu en Belgique. Le premier se tient à Limelette les 28 et 29 mars 1996 où les professeurs Hughes Portelli, Jan Kerhofs et Alain Stekke abordent le thème des valeurs et de la représentation politique. Les trois réunions suivantes se tiennent à Genval, près de Bruxelles. Celle des 4 et 5 juillet 1996, où sont invités notamment Jan Pieter Hendrik Donner, Président du Conseil scientifique pour la politique gouvernementale néerlandaise, et Jérôme Vignon, Directeur de la cellule prospective de la Communauté européenne, traite de l'avenir de la société européenne face à la mondialisation. Les 28 et 29 novembre 1996, les valeurs et l'avenir de l'État providence y sont discutés. Le dernier séminaire est organisé les 30 et 31 janvier 1997 et aborde les nouvelles menaces, les nouveaux terrorismes et la coopération policière et judiciaire en Europe. Xavier Raufer, professeur à l'Institut de criminologie de Paris, Jürgen Storbeck, Directeur d'Europol et Gustavo de Arístegui, Chef de cabinet du ministre espagnol de l'Intérieur y sont invités.

Nostradamus est composé dans ses premières formations de certains membres du Groupe et de leurs invités.

En mars 2000, la Présidence du Groupe, à la demande de Hans-Gert Poettering, décide de créer un groupe aux ambitions plus larges, notamment ouvert aux délégués des partis nationaux¹⁰²⁶ et chargé de dégager les points de convergence des familles politiques de centre-droit et de confronter leurs différentes approches. Ces réunions conservent le cadre du lac de Genval, au cœur de la campagne bruxelloise et prennent le nom de rencontres de Genval.

Les premières rencontres de Genval se déroulent les 14 et 15 septembre 2000 sur le thème «l'avenir des partis populaires en Europe¹⁰²⁷». Elles réunissent le Bureau du Groupe et des invités, hommes ou femmes politiques et personnalités issues de la société civile, tels que Valéry Giscard d'Estaing, Wolfgang Schäuble et Lord Brittan of Spennithorne.

Les deuxième rencontres, les 26 et 27 avril 2001, abordent le thème de l'homme dans la nouvelle économie¹⁰²⁸. Alain Madelin, ancien ministre de l'Industrie, héraut du libéralisme à la française et du *benchmarking* à l'européenne, Peter Norman et Chris Gent, Président de Vodaphone, premier groupe de télécommunications européen, participent à cette réunion.

La troisième rencontre, qui se déroule les 13 et 14 septembre 2001, a pour thème «la gouvernance: conséquences pour la finalité politique de l'Europe¹⁰²⁹», avec Hans-Gert Poettering, Michel Barnier, Alain Lamassoure, Dirk Hudig, ancien Secrétaire général de l'UNICE et Jean-Luc Dehaene.

EIN: faire émerger un réseau européen de réflexion de centre-droit (2002)

Des rencontres de Genval émerge une nouvelle forme de *think tanks* de centre-droit que James Elles, vice-Président du Groupe, a l'idée de structurer en réseau. Plus connu sous son acronyme anglais EIN, pour *European Ideas Network*, le projet est présenté, le 5 février 2002, à la Présidence du Groupe qui l'approuve et décide de le soutenir financièrement¹⁰³⁰. «Le réseau EIN, comme l'explique son initiateur, est basé sur la conviction que les idées constituent le nerf de la politique. Afin que le centre-droit réussisse là où la gauche a échoué, il nous faut faire preuve d'imagination et d'ouverture, il nous faut savoir répondre aux attentes et regarder vers l'avenir. Le réseau EIN sera un élément essentiel de ce processus¹⁰³¹.»

EIN est plus ambitieux et plus structuré que Nostradamus^a. Il est conçu dès son lancement, durant l'été 2002, pour promouvoir de nouvelles idées et échanger les meilleures informations sur la manière de répondre aux grands défis économiques, sociaux et internationaux auxquels l'Europe est confrontée. Il doit faire apparaître au niveau européen une communauté de responsables politiques dont l'expérience et l'expertise servent à renforcer les analyses et les actions stratégiques du Groupe. Il rassemble des hommes politiques, des hommes d'affaires, des universitaires, des intellectuels, des journalistes et des représentants de la société civile proche du centre-droit, ainsi que des experts et commentateurs non affiliés. Ce réseau est aussi unique en Europe, comme l'explique James Elles: «Notre famille politique est la seule à avoir créé une boîte à idées de ce genre. Nous l'avons fait en raison du besoin croissant d'échanger des idées, de développer une nouvelle réflexion, et d'établir des références dans notre expérience nationale et européenne¹⁰³².»

Le réseau EIN défend six objectifs: favoriser de nouvelles idées et échanger de meilleures pratiques face aux défis économiques, sociaux et internationaux; accroître l'expérience des décideurs politiques dans

a Le Secrétariat de Nostradamus, depuis sa création, était assuré par Pascal Fontaine. Sous la direction de James Elles, le Secrétariat de EIN de 2002 à 2008 s'est de plus en plus étoffé avec la collaboration notamment d'Anthony Teasdale, Henri Lepage, Guillermo Martínez Casañ.

un contexte mondialisé; fonctionner sur un schéma profondément européen; toucher des individus qui ne sont traditionnellement pas impliqués auprès de partis politiques, particulièrement les jeunes; organiser des conférences et des séminaires; enfin, renforcer les ressources intellectuelles collectives de centre-droit d'Europe et améliorer la qualité de son processus décisionnel¹⁰³³.

Un an après sa création, EIN établit des contacts avec une vingtaine de *think tanks* nationaux, tels la Politische Akademie der ÖVP, la Fondation pour l'innovation politique, la Fondation Robert Schuman, l'Institut Montaigne, la Hanns-Seidel-Stiftung, la Konrad-Adenauer-Stiftung, le Walter Eucken Institut, la Fondazione Liberale, la Nova Res Publica, le FAES, le Civitas, le Conservative Research Department, l'European Policy Forum et le Policy Exchange.

EIN se veut un «centre virtuel permettant des échanges d'idées sur le Web¹⁰³⁴». Il se dote donc d'un site Internet¹⁰³⁵ et, à partir de l'été 2006, il publie une *newsletter* semestrielle. Huit groupes de travail sont initialement mis en place en 2002. Ils sont douze en 2008¹⁰³⁶, complétés d'un groupe de conseil¹⁰³⁷. La coordination du réseau EIN s'appuie sur les réunions des Comités directeurs des groupes de travail auxquels se joint le Président du Groupe du PPE-DE chaque été et chaque hiver. Ces réunions d'examen sont suivies d'un dîner, au cours duquel un invité d'honneur s'exprime.

Chaque groupe de travail est dirigé par un Comité directeur, composé d'un Président et d'un rapporteur ainsi que de quatre ou cinq autres experts. Ces groupes fonctionnent sur un rythme annuel: ils se réunissent au cours du premier semestre de l'année à Bruxelles et dans d'autres capitales européennes, puis soumettent leurs idées lors de l'université d'été en septembre. Leur mandat est renouvelé chaque automne.

Mais la pierre angulaire du réseau EIN est son université d'été qui se déroule pendant trois jours, chaque mois de septembre depuis 2002. Elle s'inspire des universités d'été organisées par les partis nationaux et regroupent, autour d'un ou plusieurs thèmes, des membres du Groupe du PPE-DE, des personnalités politiques nationales, des experts, des membres de la société civile ainsi que les chercheurs et intellectuels associés aux *think tanks* du réseau EIN.

La première se tient dans la prestigieuse ville universitaire d'Oxford en Grande-Bretagne au Christ Church College et à la Saïd Business School. Elle regroupe 150 personnes et reçoit le soutien de nombreuses personnalités politiques européennes, telles qu'Angela Merkel, alors Présidente de la CDU, José María Aznar, le Chef du gouvernement espagnol et Valéry Giscard d'Estaing, alors Président de la Convention sur l'avenir de l'Union¹⁰³⁸.

En 2003, c'est la ville espagnole d'El Escorial qui accueille le réseau. Plus importante, cette deuxième université réunit 250 personnes autour de deux thèmes, le terrorisme et les changements climatiques, ce qui permet de créer deux nouveaux groupes de travail¹⁰³⁹.

En 2004, le réseau EIN franchit une nouvelle étape. À Berlin, où la Konrad-Adenauer-Stiftung a contribué activement à la réalisation de l'université d'été, 300 personnes sont rassemblées. Le lien avec les *think tanks* nationaux est renforcé et l'événement est pour la première fois scindé en deux. Dans un premier temps se déroule l'université d'été proprement dite où les groupes de travail présentent leurs conclusions. Plusieurs personnalités européennes apportent leur contribution. Angela Merkel, devenue Présidente du Groupe CDU-CSU au Bundestag fait un discours sur «moderniser l'Allemagne et élargir l'Europe: les défis clés»; José María Aznar, ancien Premier ministre espagnol, sur «combattre le terrorisme et unifier l'Occident»; Édouard Balladur, ancien Premier ministre français, sur «redéfinir l'Alliance atlantique»; Kenneth Clarke, ancien ministre de l'Intérieur britannique, sur «tirer les enseignements de la guerre en Irak»; ou encore Rockwell Schnabel, ambassadeur des États-Unis auprès de l'Union européenne, sur «renforcer le partenariat transatlantique». Dans un second temps, se déroule le forum européen des idées. Cette foire aux idées publique a pour thème «le monde en 2020» et de nombreuses personnalités politiques et intellectuelles participent à ce débat public: Carl Bildt, ancien Premier ministre de Suède, Frederick Kempe, rédacteur en chef du *Wall Street Journal Europe*, Alain Madelin, Ana Palacio Vallelersundi, ancienne ministre espagnole des Affaires étrangères, Francis Fukuyama, auteur de *La Fin de l'Histoire*, Bruce Sterling, auteur de romans de science-fiction et enfin Peter Sloterdijk, philosophe allemand néokantien. À l'issue du forum, vingt-cinq organisations signent une Déclaration commune pour affirmer leur volonté de travailler ensemble et de soutenir les politiques de centre-droit en Europe¹⁰⁴⁰.

Après Berlin, le réseau EIN se réunit en 2005 dans la capitale portugaise. 300 personnes de 27 pays se retrouvent au centre culturel de Belém de Lisbonne. Répartis par catégories, on dénombre entre autres «55 députés européens, 15 parlementaires nationaux, 64 experts publics ou de *think tanks*, 34 chefs d'entreprise, 35 conseillers ou militants politiques, 28 universitaires et 23 journalistes¹⁰⁴¹».

Après l'ouverture des débats par Wilfried Martens et Luis Marques Mendes, le Président du Parti social-démocrate portugais, de nombreuses personnalités sont invitées à prendre la parole: Chris Patten, ancien commissaire européen, José Manuel Durão Barroso, Président de la Commission européenne et ancien Premier ministre portugais,

José María Aznar, ancien Premier ministre espagnol et Ernest-Antoine Seillière, Président de l'UNICE et ancien Président du Medef en France. Le forum européen des idées se présente sous la forme de deux tables rondes. Le professeur Anibal Cavaco Silva, ancien Premier ministre du Portugal, Antonio Borges, ancien vice-Président de la Banque du Portugal, Ashraf Ghani, ancien ministre des Finances de l'Afghanistan et Craig Mundie, premier vice-Président et Directeur technique de Microsoft participent à une première table ronde sur «économie, société et culture dans le monde de demain», sous la Présidence du député européen Jacek Saryusz-Wolski. Une seconde table ronde sur «les réponses européennes aux défis à venir» rassemble Carl Bildt, ancien Premier ministre de Suède, John Wood, Président de la Fondation de stratégie européenne en matière d'infrastructures de recherche (ESFRI) et Bernard-Henri Lévy, philosophe et écrivain français. Cette table ronde est présidée par János Martonyi, administrateur de Baker and McKenzie, ancien ministre hongrois des Affaires étrangères.

En 2006, le réseau EIN choisit Lyon pour sa cinquième université d'été. Le nombre de participants se maintient à 300. Les sessions plénières portent sur la mondialisation et la nécessité permanente pour le Groupe du PPE-DE de mettre au point un «agenda de renouveau» basé sur la réforme économique. José Manuel Durão Barroso, Président de la Commission européenne, Carl Bildt, ancien Premier ministre suédois, Jacques Barrot, vice-Président de la Commission européenne et Dominique Perben, ministre français des Transports y participent. Aux tables rondes du forum européen des idées s'expriment encore des personnalités marquantes, telles Clayland Boyden Gray, ambassadeur des États-Unis auprès de l'Union européenne et Jean-Marie Folz, PDG de Peugeot-Citroën.

En septembre 2007, c'est Varsovie qui accueille le réseau EIN pour traiter du «monde en 2025: quelles réponses pour l'Union européenne?» Les membres du Réseau, les *think tanks* et les fondations politiques se répartissent au cours de l'année en douze groupes de travail thématiques et en sept *task forces* et se réunissent dans toute l'Europe – Bruxelles, Paris, Londres, Berlin, Budapest, La Haye, Bonn et Madrid – ainsi qu'à Washington DC. À Varsovie, des personnalités telles que José Manuel Durão Barroso, Président de la Commission européenne, Garry Kasparov, représentant du Front civique unifié de Russie, Ashraf Ghani, Président de l'université de Kaboul et ancien ministre afghan des Finances, Jeremy Rifkin, écrivain et Président de la Fondation pour les tendances économiques (*Foundation on Economic Trends*), José María Aznar, familier de ces rencontres, et Jerzy Buzek, député européen, ancien Premier ministre polonais, interviennent

durant les débats qui portent sur trois thèmes: la troisième révolution industrielle, la Russie et la création de réseaux grâce à l'Internet. David Winston, Président du Winston Group, Frederick Wallace Smith, Président du Competitive Enterprise Institute et Lech Wałęsa, ancien Président de la République de Pologne et prix Nobel de la paix prennent la parole¹⁰⁴².

L'université de l'été 2008 se tient en Italie, à Fiuggi, sur le thème du «rôle des valeurs dans un monde incertain», avec comme personnalités présentes Wilfried Martens, José Manuel Durão Barroso, Hans-Gert Poettering et le Premier ministre français, François Fillon¹⁰⁴³. Les questions économiques, en raison de l'actualité de l'année, sont au cœur des discussions¹⁰⁴⁴.

C'est le vice-Président du Groupe, Jaime Mayor Oreja, qui assume la Présidence de cette ultime réunion de EIN durant la législature. James Elles avait donné sa démission le 11 mars 2008, considérant qu'il ne jouissait plus de la liberté qui lui semblait nécessaire pour continuer son travail. Il est de fait que le réseau EIN, aussi prestigieux fut-il et substantiel dans l'apport des idées et de contacts dans les *think tanks* du centre-droit en Europe, était devenu, pour un grand nombre de membres du Groupe, un véritable «État dans l'État» au sein du Groupe, ou bien encore une «usine à gaz» aux coûts croissants et à l'organisation complexe. La Présidence du Groupe a manifesté sa volonté de mieux intégrer les objectifs et les actions de EIN dans les organes du Groupe, notamment en relation avec les travaux parlementaires et dans la perspective des élections européennes de juin 2009. En décembre 2008, la Présidence décide de renouveler pour l'année 2009 le budget de EIN, d'un montant de 370 000 euros et de fixer à Vienne le lieu de l'université d'été de 2009. Néanmoins, il appartiendra à la nouvelle Présidence, à partir de juillet 2009, de déterminer l'avenir de EIN.

Conserver une relation privilégiée avec les parlements nationaux

Dès 1984, au début de la deuxième législature au suffrage universel direct du Parlement, Giovanni Giavazzi, vice-Président du Groupe, est chargé des relations avec les groupes parlementaires démocrates-chrétiens. Cette initiative partait de l'expérience des trois rencontres avec les Chefs de groupes parlementaires que le Groupe du PPE avait organisées à Luxembourg en 1982, à Berlin et à Rome en 1983¹⁰⁴⁵. Elle répondait aussi à une critique formulée au moment de l'élection des députés européens: alors que, jusqu'en 1979, les relations entre les instances européennes et les parlements nationaux étaient en quelque

sorte directes et naturelles, l'émergence d'une chambre parlementaire européenne distincte fit craindre aux parlementaires nationaux une perte d'influence dans la Communauté. Une nouvelle forme de coopération entre les députés européens et les députés nationaux doit être mise en place. Le Groupe du PPE y répond en créant des liens avec ses homologues nationaux. Entre novembre 1984 et avril 1985, Giovanni Giavazzi se rend dans huit des neuf pays de la Communauté et rencontre les partis de la famille du PPE. Très rapidement, de part et d'autre, se dégage la volonté d'intensifier et de rendre plus réguliers les contacts¹⁰⁴⁶.

En 1989, se met en place la Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires (plus connue sous le nom de COSAC) des parlements de l'Union européenne, qui réunit six représentants de chaque Parlement national et des représentants du Parlement européen qui participent aux travaux. Cette enceinte de coopération est reconnue par les treizième et quatorzième Déclarations adoptées à la suite du traité sur l'Union européenne et offre un cadre quasi institutionnel aux relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux.

Cela n'empêche pas le Groupe du PPE de continuer à tisser ses propres liens avec les parlements nationaux. En 1991, Georgios Saridakis, vice-Président du Groupe du PPE, chargé des relations avec les groupes parlementaires nationaux démocrates-chrétiens, fait le tour des capitales de la Communauté afin d'établir des liens avec les responsables nationaux démocrates-chrétiens. Il présente, alors que s'ouvre le débat sur le futur traité de Maastricht, les priorités du Groupe du PPE à l'égard des deux Conférences intergouvernementales sur l'Union politique et sur l'Union économique et monétaire. Les visites de Georgios Saridakis à Luxembourg (26 mars), Paris (18 avril), Madrid (10-11 avril), Bonn (25 avril), Rome (23 mai), La Haye (28 mai) et Dublin (29 mai) préparent le Colloque interparlementaire organisé par le Groupe du PPE à Luxembourg les 3 et 4 juin 1991. Ces rencontres ont trois objectifs; promouvoir un dialogue, une possible entente et une action commune avec les groupes parlementaires des parlements nationaux proches du PPE; demander aux groupes parlementaires et aux partis d'exercer une pression auprès des gouvernements respectifs pour que les Conférences intergouvernementales aboutissent à des résultats concrets vers la normalisation de l'Union européenne; enfin, engager les groupes parlementaires dans le processus de ratification des résultats des Conférences intergouvernementales¹⁰⁴⁷.

Les relations entre le Groupe et les parlements nationaux se sont étoffées. Le Secrétariat du Groupe a mis en place en 2007 un service des

relations avec les parlements nationaux qui gère les relations avec les groupes parlementaires du PPE-DE dans les parlements nationaux, les réunions parlementaires conjointes thématiques, les relations avec la COSAC, les relations avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, avec celle de l'Union de l'Europe occidentale et avec l'Union interparlementaire.

Le Groupe organise aussi une à deux fois par an, lors de chaque changement de Présidence du Conseil, un Sommet avec les Présidents des groupes parlementaires du PPE-DE nationaux sur un sujet précis : positions en vue d'un Conseil européen imminent¹⁰⁴⁸, ou d'un événement européen majeur¹⁰⁴⁹, ou encore un thème particulier¹⁰⁵⁰. Les sujets d'actualité n'en sont pas écartés comme en témoigne le neuvième Sommet du 13 octobre 2008 qui s'est aussi fait l'écho de la crise¹⁰⁵¹.

Le rôle des parlements nationaux est d'autant mieux compris par le Groupe que le traité de Lisbonne, en son article 12, leur accorde une place renforcée dans le fonctionnement de l'Union. Ainsi que le rappelle Edward McMillan-Scott : « Sous les nouvelles lignes directrices du traité réformant l'Union européenne, les parlements nationaux se verront offrir, pour la première fois, un rôle accru dans le processus décisionnel européen. Maintenant ils ne seront pas seulement impliqués dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice, mais aussi dans la procédure de révision des traités et la notification de toutes les demandes d'adhésion à l'Union européenne. »

La relation avec les parlements nationaux est désormais considérée comme un impératif pour accroître la confiance des opinions publiques. Reste à chacun des deux niveaux de la représentation démocratique, celle des parlements nationaux et celle du Parlement européen, d'exercer ses compétences dans le respect de celles de l'autre. L'élection directe du Parlement européen depuis 1979 lui a conféré une légitimité spécifique qui n'a fait que croître avec les progrès de l'intégration européenne. Un point de non-retour a été atteint qui exclut toute renationalisation du contrôle des exécutifs européens.

Chapitre XLIII
**LE GROUPE DU PPE-DE
SOUS LA PRÉSIDENTE
DE JOSEPH DAUL (2007-2009)
ET LE SUCCÈS AUX ÉLECTIONS
DE JUIN 2009**

**L'élection de Joseph Daul et la nouvelle Présidence
du Groupe (9 janvier 2007)**

La candidature de Hans-Gert Poettering à la Présidence du Parlement européen, unanimement soutenue par le Groupe, était un fait acquis depuis des semaines. En vertu d'un accord passé au début de la législature avec le Groupe Socialiste, celui-ci avait bénéficié du soutien du Groupe du PPE-DE pour l'un des siens à la Présidence, l'Espagnol Josep Borrell Fontelles, en juillet 2004. C'est donc sans surprise que le 16 janvier 2007, Hans-Gert Poettering est élu Président dès le premier tour avec 450 voix, contre Monica Frassoni, Francis Wurtz et Jens-Peter Bonde qui obtiennent respectivement 145, 48 et 46 voix.

Au banc du PPE-DE, un homme se réjouit particulièrement. Joseph Daul, qui siège dorénavant dans l'hémicycle à la place occupée pendant sept ans et demi par son prédécesseur devenu Président du Parlement européen, peut être satisfait de la réussite d'une stratégie longuement mûrie. Pour lui, Hans-Gert Poettering est un collègue qui, au fil des années, est devenu un ami partageant les mêmes convictions, la même passion pour la politique et les mêmes ambitions pour l'Europe. À la base de cette complicité, il y a l'attachement à l'entente franco-allemande, fil rouge suivi depuis 1950 par Robert Schuman, Konrad Adenauer et Charles de Gaulle. Joseph Daul est, comme l'a été Pierre Pflimlin, son compatriote alsacien, un homme de la frontière, marqué dans son héritage familial par le souvenir des guerres et leur cortège de souffrances. Il est né à Strasbourg en avril 1947, deux ans à peine après la libération de l'Alsace. Cette similitude générationnelle et cet attachement à la réconciliation ont naturellement conduit les deux hommes à considérer leurs intérêts comme communs. Et pourtant, beaucoup semble les séparer. Hans-Gert Poettering est un universitaire, juriste, engagé très jeune dans la politique de son parti, la CDU. Joseph Daul

est issu d'une famille d'agriculteurs; il a lui-même, dès l'âge de vingt ans, repris l'exploitation de sept hectares, spécialisée dans l'élevage bovin et la production de betteraves. Hans-Gert Poettering est parlementaire depuis près de trente ans et la politique européenne est la grande affaire de sa vie. Joseph Daul n'a jamais brigué de mandat national ou européen avant 1999, date à laquelle il a été élu au Parlement européen. Mais, après sa formation professionnelle agricole, il s'est engagé dans le syndicalisme tout en conservant le mandat de maire de sa commune de mille habitants, Pfettisheim, à douze kilomètres de Strasbourg. Hans-Gert Poettering pourrait être classé dans la catégorie des «théoriciens» et Joseph Daul dans celle des «praticiens». Mais cette distinction négligerait ce qui les rapproche essentiellement: ils sont tous les deux des hommes politiques, fascinés par les possibilités d'action que donnent l'engagement dans la vie publique et le maniement du pouvoir.

Joseph Daul a gravi tous les échelons qui l'ont mené à la tête du syndicalisme agricole français, l'un des plus puissants lobbies européens, représentatif d'un nombre considérable d'exploitations rurales, gérant des intérêts économiques majeurs pour la France et l'Europe. Président de la Fédération nationale des producteurs de viande bovine en 1997, quand survient la crise de la vache folle, il sut déployer son savoir-faire acquis au gré de ses expériences dans les coopératives, les chambres d'agriculture et les filières de la profession, pour contribuer à la sortie de crise en collaboration avec les autorités nationales et européennes.

Ce sont ces atouts qui ont conduit Nicolas Sarkozy à lui demander de figurer en position éligible sur la liste du RPR aux élections européennes de juin 1999. Les élus de la liste Sarkozy rejoignent le Groupe du PPE-DE, honorant l'engagement pris par Jacques Chirac et Alain Juppé. Joseph Daul s'y trouve en harmonie avec ses conceptions européennes. Très vite, il se lie avec les membres de la délégation allemande dont il parle couramment la langue. Membre de la commission de l'agriculture, sa compétence le conduit à être désigné par le Groupe du PPE-DE pour en prendre la Présidence en janvier 2002. Il y traite les délicats et complexes dossiers de la réforme d'une politique en perpétuelle rénovation, soumise aux évolutions de la société et des cours du marché mondial. Il y aborde en profondeur les négociations multilatérales commerciales du GATT. Son expérience se double d'une haute responsabilité: celle de Président de la Conférence des Présidents de commission, organe stratégique du Parlement européen qui a pour mission de coordonner les questions horizontales des vingt commissions parlementaires et de préparer l'ordre du jour des sessions plénières.

C'est pourvu de ce bagage que Joseph Daul se voit approcher par la délégation allemande qui cherche un successeur à Hans-Gert Poettering.

La délégation française lui apporte tout son soutien et les négociations avec les autres délégations nationales du Groupe s'amorcent dans les dernières semaines de 2006.

Un vote serré

Le 9 janvier 2007, à Bruxelles, Hans-Gert Poettering, qui est encore Président pour quelques jours, préside la séance qui s'ouvre à 14 heures 10. Hans-Gert Poettering salue l'arrivée des nouveaux députés roumains et bulgares. L'ordre du jour appelle l'élection immédiate du Président. Quatre candidats se présentent, disposant chacun de dix minutes. D'abord, Othmar Karas, Trésorier sortant, ensuite Gunnar Hökmark, puis Antonio Tajani et enfin Joseph Daul. La salle du Groupe est pleine. À 16 heures 35, les résultats du premier tour sont annoncés: 256 suffrages valides et les 4 candidats obtiennent pour Gunnar Hökmark 74 voix, Joseph Daul 71, Antonio Tajani 62 et Othmar Karas 49. Au second tour, Joseph Daul passe en première position avec 88 voix, Gunnar Hökmark et Antonio Tajani suivent avec 86 et 77 voix. À 18 heures, au troisième tour, deux candidats restent en lice et Joseph Daul obtient 134 voix contre son concurrent, Gunnar Hökmark, 115 voix.

Certains ont commenté cette victoire comme la confirmation de la ligne traditionnelle du Groupe, axée sur l'entente franco-allemande, favorable à l'économie sociale de marché et au développement d'une union structurée autour d'un certain nombre de politiques communes. L'autre ligne, autour de laquelle se seraient rassemblés les partisans de Gunnar Hökmark, aurait prôné une conception plus libérale de l'Union, considérée comme une zone de libre-échange appelée à se fondre dans une vaste zone atlantique. Le vote s'étant tenu à bulletin secret, les modèles politiques défendus par chaque candidat sont l'un des facteurs de décision, mais certainement pas le seul. Entrent également en compte non seulement certains regroupements nationaux mais aussi des facteurs personnels.

Joseph Daul prend donc place à la tribune. Son premier message est bref et indique le style qu'il entend imprimer à son mandat, celui de l'efficacité. Il prend deux engagements, l'un dans l'immédiat qui est, naturellement, de favoriser l'élection dès la semaine suivante de Hans-Gert Poettering au «perchoir» du Parlement, l'autre, qui est un vrai défi politique, de maintenir au Groupe du PPE-DE sa forte avance sur les autres groupes lors des élections de juin 2009.

Le 10 janvier, à Bruxelles, le Groupe procède à l'élection de ses dix vice-Présidents: Othmar Karas, Marianne Thyssen^a, Struan Stevenson,

a Il faut noter que la nouvelle Présidence ne compte plus qu'une femme sur onze membres, contre deux dans la précédente. Ce sont les délégations nationales qui investissent

Jaime Mayor Oreja, Vito Bonsignore, Gunnar Hökmark, József Szájer, Hartmut Nassauer, João de Deus Pinheiro et Marian-Jean Marinescu.

Organiser le travail parlementaire avec le maximum d'efficacité

Joseph Daal est expert dans l'art de la négociation qui conduit au compromis le plus satisfaisant pour le plus grand nombre d'interlocuteurs et qui permet de passer rapidement à l'action. À la tête d'un Groupe de 278 députés, issus de 27 nationalités et de 51 partis nationaux, les occasions de le prouver ne vont pas manquer.

Il faut rapidement procéder à la répartition entre les dix vice-Présidents. L'exercice est toujours délicat. D'abord entendre les souhaits de chacun, pratiquer le «confessionnal» où se jouent les rapports de confiance. Ensuite, planifier la diffusion des responsabilités qui couvrent l'essentiel des activités du Groupe. Enfin, veiller à la nature collégiale et supranationale d'un organe élu qui représente tout le Groupe et non pas les délégations nationales, d'autant plus que celles-ci sont présentes dans une autre enceinte, la réunion mensuelle à Strasbourg de la Présidence et des Chefs des délégations nationales.

Les discussions conduisent assez rapidement à un accord. Othmar Karas reste Trésorier et responsable des réunions extérieures du Groupe ainsi que de la préparation de la campagne électorale. Marianne Thyssen, Struan Stevenson, Jaime Mayor Oreja, Gunnar Hökmark, João de Deus Pinheiro prennent chacun la Présidence de l'un des cinq groupes de travail permanents A, B, C, D, E. Hartmut Nassauer est chargé des travaux parlementaires qui lui assurent un rôle de premier plan pendant les sessions plénières dans la conduite des travaux liés au vote des rapports. Vito Bonsignore reprend le portefeuille des relations avec les parlements nationaux fréquemment attribué à un vice-Président italien. József Szájer coordonne la stratégie institutionnelle du Groupe et Marian-Jean Marinescu est chargé des relations avec l'ensemble des pays de la «politique de voisinage», y compris le dialogue orthodoxe.

Constitutive et méthode d'Hondt

Tout aussi importante est la conduite des discussions lors de la session constitutive du Parlement en janvier 2007. Comme à chaque demi-législature, les postes clés au sein du Groupe et du Parlement doivent

leur candidat ou candidate à la Présidence, en fonction des postes qui leur sont attribués selon la méthode d'Hondt.

être soumis à décision. À ce moment, une difficulté se présente: certaines délégations demandent une remise en question des modalités de la méthode d'Hondt. Cette méthode de répartition proportionnelle, du nom d'un politologue belge de la première moitié du xx^e siècle, est suivie d'un commun accord par l'ensemble des groupes depuis des années. Elle a pour principal avantage de garantir une stricte proportionnalité tenant compte de l'importance numérique des délégations nationales. Chaque poste à répartir, depuis le Président du Groupe jusqu'aux vice-Présidents des délégations parlementaires, est affecté d'un certain nombre de points. Une liste est établie, et chaque Chef de délégation, au cours d'une réunion avec la Présidence présente ses desiderata, à tour de rôle, compte tenu de leur taille: la délégation allemande puis la délégation britannique, italienne, etc. La plupart des «petites» délégations doivent attendre que les «grandes» aient fait leur choix à plusieurs reprises avant que leur tour n'arrive. Il faut donc également apporter de la souplesse et du tact politique pour que personne ne se sente profondément lésé. Le rôle du Président, au cours de ces réunions qui prennent parfois l'allure d'un marathon agricole, est considérable. Une difficulté majeure peut conduire à reporter la décision au lendemain. Entre-temps, bien des solutions peuvent être imaginées dans le bureau du Président avec les intéressés.

Les négociations s'achèvent le 15 janvier au profit d'un relatif consensus. Gunnar Hökmark est néanmoins chargé d'animer un groupe de travail pour trancher, à l'avenir, certains points litigieux: les postes de Questeurs sont-ils soumis à cette négociation, de combien de points chaque fonction est-elle affectée, comment sont désignés les coordinateurs? Ces précisions seront définitivement réglées après plusieurs mois de discussion. Il est finalement décidé que les postes de Questeur seront inclus dans la répartition de la méthode d'Hondt, les coordinateurs ne seront pas inclus et les points affectés aux fonctions s'échelonnent de 1 à 3.

«Les absents ont toujours tort»

Joseph Daul est un Président qui aime travailler et ne ménage pas ses efforts afin que chaque problème trouve sa solution. Mais il reste convaincu que ceux de ses collègues qui ne respectent pas les bases élémentaires d'une discipline collective ne sont pas appelés à faire une longue carrière au Groupe. La plus importante des règles qu'il entend faire respecter au Groupe est celle de la présence des membres dans les instances où les thèmes à l'ordre du jour de la session sont discutés, puis décidés. Quand un député, absent de Bruxelles pendant la semaine du Groupe, tente de faire revenir à Strasbourg un débat déjà clos, le

Président refuse fermement de remettre en cause le travail acquis. «Les absents ont toujours tort», répète-t-il à l'occasion et personne ne conteste cette fermeté. Les débats sont conduits avec une certaine économie de moyens, pour éviter que les mêmes arguments soient exprimés à de multiples reprises, réduisant d'autant le temps disponible pour d'autres thèmes. Joseph Daul reste néanmoins toujours attentif à trouver la solution adéquate à la demande d'un de ses collègues. Quand un conflit politique surgit, opposant deux délégations nationales ou plusieurs formes d'intérêt, il suggère, pour éviter l'impasse ou la montée de la tension, la formation d'un groupe de travail restreint, placé sous l'autorité de l'un des vice-Présidents compétents. Il propose aussi, sur le ton plus détendu qui convient à son caractère, de poursuivre la discussion autour d'un verre de vin blanc d'Alsace...

À l'égard des autres groupes politiques, Joseph Daul prône à la fois l'esprit de coopération et la fermeté. La coopération s'impose lorsque la majorité absolue est requise par les traités pour que le Parlement exerce son pouvoir de codécision. «Au Parlement européen, c'est aussi le travail avec les autres groupes politiques qui compte énormément. Si je prends le bilan de santé de la politique agricole commune, le Groupe, dans son travail avec les autres groupes politiques, a toujours réussi à constituer une très forte majorité, pour ne pas dire l'unanimité¹⁰⁵².»

La fermeté s'impose quand la loyauté et la solidarité à l'égard du Groupe du PPE-DE sont en cause. Ainsi, Joseph Daul a-t-il, avec la plus grande détermination, surmonté le veto que le Groupe Socialiste voulait opposer à la désignation de Gerardo Galeote au poste de Président de la Conférence des Présidents de commission. De même, c'est à la minute même que le Président du Groupe a réagi en séance plénière à Strasbourg le 31 janvier 2008 à l'intervention déplacée de Daniel J. Hannan^a visant la manière de Hans-Gert Poettering de conduire les débats. Effectivement, le parlementaire conservateur britannique a été formellement exclu du Groupe quelques jours plus tard. Fort de la prédominance numérique qu'il peut afficher au nom de son Groupe dans la réunion de la Conférence des Présidents de Groupe, Joseph Daul s'efforce, comme son prédécesseur Hans-Gert Poettering, de faire prévaloir les positions et les intérêts du Groupe du PPE-DE. Mais on ne peut gagner toujours seul quand on ne dispose pas de la majorité absolue, ce qui est le cas du Groupe^b. Le Président est donc amené à exercer souvent ses compétences de négociateur pour constituer des alliances de circonstances. Celles-ci se forment aussi bien à la gauche du Groupe,

a Cf. p. 347.

b La majorité absolue des membres du Parlement est de 393. Il manque donc au Groupe du PPE-DE en 2008 105 voix (393 – 288 = 105) qu'il faut trouver dans d'autres groupes.

avec le Groupe Libéral ou le Groupe Socialiste qu'à sa droite avec le Groupe UEN.

La solidarité à l'égard de ses collègues et la fermeté que celle-ci exige parfois, le Président du Groupe les a également démontrées lorsqu'il fallut faire face à une situation diplomatique délicate. Après des voyages menés par la Présidence du Groupe à Washington et Pékin, un contact a été pris avec Moscou. En automne 2008, une invitation s'en est suivie incluant une rencontre avec le Premier ministre Vladimir Poutine, mais cette rencontre n'aurait concerné que le Président du Groupe. À plusieurs reprises, Joseph Daul a insisté pour rappeler qu'il ne viendrait pas sans ses collègues vice-Présidents. Face au refus du Kremlin, le voyage a été repoussé, il a finalement eu lieu du 11 au 13 février 2009 sous les conditions posées par le Groupe.

Prolifération et mise en ordre des organes du Groupe

Le Groupe connaît, depuis son extension numérique des années 2000, une véritable prolifération de divers organes, groupes de travail, intergroupes, fondations, *think tanks*, qui ont le mérite de développer une activité très large sur le plan politique et d'utiliser les capacités et les désirs d'initiatives de ses membres les plus actifs. Lors de la réunion de la Présidence du 22 avril 2008, Joseph Daul a néanmoins souligné la nécessité de mieux répartir et coordonner ces différentes structures, pour éviter les doubles emplois, et les risques de concurrence. Ainsi, à cette date, le Groupe est responsable de la Fondation Schuman qui a été créée à l'initiative d'Egon Klepsch et qui finance, sur la base de ses propres capitaux, la formation de stagiaires ressortissant des nouveaux pays ainsi que d'autres activités telles des publications ou la participation à des Conférences qui promeuvent les idéaux des Démocrates-Chrétiens. Elle est, en 2008, présidée par Jacques Santer. L'Institut Robert Schuman en est distinct: il a son siège à Budapest et est également destiné à soutenir des actions de formation au profit de jeunes cadres des partis proches du PPE. Le réseau EIN, European Ideas Network, animé depuis la démission de James Elles, le 11 mars 2008, par le vice-Président Jaime Mayor Oreja, organise des réunions de groupes de travail thématiques et une université d'été annuelle en collaboration avec une série de *think tanks* européens de centre-droit.

Enfin, le dialogue orthodoxe se réunit régulièrement depuis 1997 dans l'un des pays de la zone balkanique et organise également des « dialogues régionaux » qui s'étendent à la Géorgie, l'Ukraine et la Moldavie. De même, le dialogue euro-méditerranéen et euro-arabe, les Sommets avec les parlementaires nationaux apportent au rayonnement du Groupe une dimension toujours plus large et vont au-delà des activités parlementaires.

Il suffit de citer le nombre d'auditions publiques ou de *hearings* organisés dans le cadre des groupes de travail permanents A, B, C, D, E depuis janvier 2008 pour mesurer également l'appétit des parlementaires devant les possibilités offertes par le Groupe et le Parlement: auditions sur la Syrie, les produits phytosanitaires, la régulation de l'itinérance, les femmes et l'entreprise, l'aviation civile, le bouclier antimissile, les déchets nucléaires, les catastrophes maritimes, les instruments de défense commerciale, la charia en Europe, la gouvernance au sein de l'Union européenne, les transports, la supervision des marchés financiers, la politique régionale, la mobilité des étudiants, le Tibet, la PAC, les femmes et la spiritualité, etc.

L'une des nombreuses tâches de Joseph Daul consiste donc, avec l'appui du Secrétariat, indispensable pour l'organisation de telles initiatives, à arbitrer certains conflits, liés au choix d'une date ou à la désignation d'une Présidence. Il lui est même nécessaire de savoir opposer une fin de non-recevoir à certaines propositions qui sont soumises à la Présidence. Les contraintes de calendrier sont inexorablement liées au temps disponible durant la session de groupe à Bruxelles qui précède la session de Strasbourg, pendant les semaines de minisessions à Bruxelles et la session de Strasbourg. Le Groupe dispose de certaines facilités fournies par l'administration du Parlement européen, principalement la mise à disposition de salles de réunions^a et d'équipes d'interprètes. Les réunions du Groupe sont naturellement prioritaires, elles incluent les plénières du Groupe, les réunions des groupes de travail permanents, la Présidence, le Bureau et les Chefs de délégation. Le calendrier journalier du Groupe est donc devenu, au fil des années, une impressionnante succession de réunions auxquelles s'ajoutent celles de chaque délégation nationale qui ne nécessite pas d'interprètes^b.

Quand on complète ce tableau par la tenue, en dehors des lieux de travail, des Journées d'études et des Bureaux extérieurs, comme en

a À Strasbourg, les réunions du Groupe se tiennent au forum Robert Schuman dans le bâtiment Louise Weiss. À Bruxelles, après s'être tenues pendant dix ans au bâtiment Paul Henri Spaak, elles se tiennent depuis décembre 2008 dans la salle d'un nouveau bâtiment, József Antall, d'une contenance de 450 places.

b Un effort de rationalisation du temps disponible et d'accélération des prises de décision au sein du Groupe a été entrepris avec la décision adoptée le 6 mai 2009 par la Présidence, réorganisant le mode de fonctionnement des groupes de travail permanents. Ceux-ci sont réduits de 5 à 4, présidés chacun par un vice-Président du Groupe. Les 4 groupes de travail se réunissent le mardi de la semaine du Groupe à Bruxelles. Ils sont précédés chacun d'une réunion d'un Bureau, constitué du Président, des deux vice-Présidents et des coordinateurs. Ces réunions bénéficient de la traduction. Ainsi, les réunions des groupes de travail, mieux préparées, pourront prendre des décisions qui réduiront d'autant les discussions au sein du Groupe du PPE-DE réuni en plénière le mercredi puis à Strasbourg.

2008, celui de Nicosie en février, de Portorose en Slovénie en avril, de Paris en juillet, de l'île de la Réunion en octobre, qui s'ajoutent aux sessions des dialogues orthodoxes en Géorgie en mars, en Ukraine en juillet et en Roumanie en octobre, à l'université de EIN à Fiuggi en Italie en août, on a une idée de ce que le Groupe, puissante machine politique, mais également administrative, est devenu au fil des années.

L'engagement personnel de Joseph Daul dans le soutien aux partis frères en Europe centrale et orientale

Associer, impliquer ses partenaires, travailler dans un esprit d'équipe, il faut également, pense le Président du Groupe, étendre cette culture aux relations avec les nouveaux pays. Joseph Daul a accordé la priorité aux contacts avec les pays entrés dans l'Union en 2004 et 2007. «Mon action a été beaucoup marquée par des déplacements dans ces pays pour qu'ils intègrent très bien l'Europe, et qu'en 2009, nous ne parlions plus du tout d'anciens et de nouveaux pays¹⁰⁵³.»

Une stratégie à trois étages: d'abord les nouveaux membres de l'Union européenne

De janvier 2007 à juin 2009, le nouveau Président poursuit une stratégie qui se développe en trois dimensions. D'abord, il assure les partis des deux nouveaux membres, dont l'entrée dans l'Union coïncide avec le début de sa Présidence du Groupe, la Roumanie et la Bulgarie, de son soutien et d'une attention particulière à une forte représentation au sein du Groupe. Durant la campagne pour les premières élections européennes en Roumanie, il se rend à Timisoara le 7 octobre 2007 pour soutenir le Parti démocrate constitué autour du Président de la République Traian Băsescu.

Sa visite à Sofia ouvre la perspective d'un élargissement de la représentation de la Bulgarie au Groupe. Il y rencontre Boïko Borisov, leader du nouveau parti GERB, «Citoyens pour un développement européen de la Bulgarie», et l'assure de l'accueil favorable que ce nouveau parti sur la scène politique bulgare recevrait au Groupe du PPE-DE. Cinq députés seront élus sous cette étiquette et siégeront au Groupe. Celui-ci sera surtout bénéficiaire de la forte poussée de la représentation roumaine formée de l'alliance entre le Parti démocrate et le Parti libéral, permettant à 18 députés de rejoindre le Groupe qui passe à 288 membres en janvier 2008, son plus haut niveau historique. En réunissant à Sofia son Bureau les 19 et 20 mars 2009, quelques semaines avant les élections européennes, le Groupe donne une preuve

supplémentaire de son engagement à l'égard des forces démocratiques proeuropéennes dans un nouveau pays de l'Union.

Le Président du Groupe se rend en Slovénie pour soutenir Alojz Peterle, candidat à l'élection présidentielle du 21 octobre 2007, membre du Groupe du PPE-DE et figure historique de la démocratisation en Slovénie.

De même, il souligne, en se rendant en Slovaquie en juin 2006, la contribution personnelle de Mikuláš Dzurinda, qui dirige de 1998 à 2006 une coalition de centre-droit, à la modernisation et à la reconstruction de son pays. Le Groupe apporte son plein soutien à Iveta Radicova, candidate du centre-droit et du PPE-DE aux élections présidentielles en Slovaquie, qui obtient un score très honorable à l'issue du deuxième tour des élections présidentielles des 5 et 12 avril 2009, dans son duel avec le Président socialiste sortant, Ivan Gasparovic.

La Hongrie a pu également compter sur le soutien du Groupe après la décision très controversée du Premier ministre socialiste d'imposer un cordon policier autour du Parlement hongrois en octobre 2006, empêchant les parlementaires du FIDESZ d'exercer leurs droits politiques. Joseph Daul se rend à Budapest le 19 mai 2007 et s'exprime devant le Congrès de ce parti, à l'invitation de Viktor Orbán, ancien Premier ministre. «Il n'y a pas d'ancien et de nouveau pays, il n'y a que des idées anciennes et des idées nouvelles, des dirigeants politiques "à l'ancienne" et des dirigeants politiques novateurs et réformateurs!» s'exclame le Président du Groupe.

La Pologne occupe une place importante dans la stratégie de contacts personnels développée par Joseph Daul à l'égard des dirigeants des partis du PPE dans les nouveaux pays. Les premiers contacts avec Donald Tusk, le Président de la Plate-forme civique, a lieu à Varsovie le 20 septembre 2007, à l'occasion de l'université d'été du Réseau EIN. Donald Tusk gagnera les élections législatives qui suivront et c'est en tant que Premier ministre de son pays qu'il a l'occasion de saluer le Groupe lors des Journées d'études ouvertes à Varsovie le 28 avril 2009. Waldemar Pawlak, Président de l'autre composante de la majorité gouvernementale, le Parti populaire polonais, également membre du PPE, intervient aussi devant le Groupe à Varsovie au titre de vice-Premier ministre et ministre de l'Économie.

Les États baltes figurent aussi à l'agenda du Groupe: le 26 février 2009, Joseph Daul félicite Valdis Dombrovsky, qui fait partie du Groupe depuis 2004, pour sa désignation au poste de Premier ministre de Lettonie. La tâche ne sera pas facile pour cet économiste de trente-huit ans qui devra affronter la crise financière, l'une des crises majeures à laquelle son pays sera confronté depuis l'indépendance.

Le Bureau du Groupe se réunit également à Talinn les 16 et 17 avril 2009 où il est accueilli par l'une des figures de la résistance démocra-

tique au communisme Tunne Kelam, membre unique de la délégation estonienne et par Mart Laar, ancien Premier ministre et Président du parti Isamaa ja Res Publica Liit (IRL), qui a rejoint le PPE dès la décomposition de l'Union soviétique. L'avenir des relations entre l'Union européenne et la Russie, la sécurité aux frontières extérieures, le développement de l'aire baltique sont autant de thèmes stratégiques pour le Groupe traités à Tallinn.

Ensuite, les pays candidats à une future adhésion

La Croatie a déposé sa candidature à l'entrée dans l'Union européenne en février 2003. Cet ex-pays de l'ancienne Yougoslavie appartient à la sphère culturelle et économique européenne depuis des décennies et son Premier ministre, Ivo Sanader, dont le Parti est membre du PPE, ne ménage pas ses efforts pour faire adhérer son pays dès 2010. Reçu le 9 janvier 2009 à Zagreb, Joseph Daul rappelle le soutien constant que le Groupe, qui a tenu son Bureau à Split en mai 2006, apporte à cette candidature qui souffre depuis plusieurs années d'un différend territorial avec la Slovénie, différend qui devrait être surmonté par la bonne volonté des autorités politiques de ces deux pays.

Le cas de l'Ukraine est plus complexe et aucune date précise n'est fixée à son éventuelle adhésion. Une partie importante du Groupe, dont la délégation polonaise des pays baltes, plaide pour un rapprochement irréversible devant mener à la pleine adhésion de ce grand pays, également candidat à l'OTAN, dont la situation géographique et l'histoire en font le dernier glacis géopolitique de l'ex-Union soviétique. Depuis sa «révolution orange» de 2004, le pays est à la recherche de son destin européen tout en devant tenir compte des difficiles relations de dépendance énergétique et de la susceptibilité ombrageuse de son puissant voisin, la Russie. La Présidence du Groupe s'est réunie à Kiev le 13 juin 2008 et a réaffirmé l'encouragement du PPE aux réformes économiques, à la lutte contre la corruption et au renforcement de la sécurité des citoyens contre la criminalité. Il est évidemment difficile pour la Présidence du Groupe de faire abstraction de la rivalité politique interne qui oppose parfois de façon virulente le Président de l'Ukraine Viktor Iouchtchenko et son Premier ministre Julia Tymochenko. Force néanmoins est de constater que les deux gouvernants ukrainiens, à la fois rivaux sur le plan personnel mais partageant globalement la même vision de l'avenir de leur pays orienté vers l'Occident, se retrouvent dans leur commune volonté de resserrer les liens avec le PPE et d'affirmer le destin européen de leur pays^a.

a Cet intérêt marqué pour le PPE s'est par exemple signalé par la présence conjointe des deux rivaux ukrainiens au Sommet du PPE réuni le 19 mars 2009 à Bruxelles.

Enfin, les pays du « voisinage oriental de l'Union »

L'Ukraine, qui n'a pas formellement déposé sa candidature à l'Union, est la principale puissance d'une zone géographique qui s'étend de l'extrême Est de l'Europe au Caucase. Les anciennes républiques soviétiques de Moldavie, elles-mêmes entretenant des relations nécessairement étroites avec la Roumanie, la Géorgie, qui a également fait sa révolution démocratique et qui reste en situation de conflit larvé avec la Russie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, et la Biélorussie, bien que celle-ci soit encore dirigée de façon autoritaire tout en étant représentée et reconnue à l'extérieur par des forces démocratiques actives, ont été conviées par l'Union européenne à un partenariat régional global. Dans la perspective de l'accord «EURONEST» qui sera signé entre l'Union européenne et les sept États le 7 mai 2009 à Prague, le Président du Groupe et le Président de la commission des affaires étrangères du Parlement, Jacek Saryusz-Wolski, prennent l'initiative de proposer à la Conférence des Présidents du Parlement la création d'une Assemblée commune à tous les participants de l'EURONEST. Le 15 janvier 2009, le Parlement soutient cette proposition qui devra se concrétiser après les élections de juin 2009 et la mise en place du nouveau Parlement. La future Assemblée, conçue sur le modèle de l'Assemblée EUROMED avec les pays du Sud de la Méditerranée et celle d'EUROLAT avec les pays d'Amérique latine sera composée de 120 membres sur la base d'une parité entre les membres du Parlement européen et ceux des parlements des États partenaires de l'Est. Cette Assemblée sera compétente pour traiter sous un angle commun des questions aussi sensibles que l'approvisionnement énergétique, l'environnement, la lutte contre le crime organisé et la compétitivité économique. Le PPE voit surtout dans l'établissement de tels liens la méthode la plus démocratique pour renforcer la stabilisation de ces pays, qui vivent difficilement leur voisinage avec la Russie, qui n'a jamais réellement accepté, sur le plan politique et sur celui de son opinion publique, la dissolution de l'Union soviétique et la fin des ambitions territoriales dans la région nées de la volonté des Tsars.

La Russie, partenaire difficile mais incontournable

À l'occasion de ces nombreuses visites et contacts politiques qu'il a eus avec les dirigeants du PPE dans les nouveaux pays d'Europe centrale et orientale et ceux du voisinage oriental, Joseph Daul a pris la mesure du poids que représente dans cette région la Russie, considérée tour à tour comme un partenaire difficile, parfois menaçant, néanmoins avec lequel l'établissement de relations de partenaires s'avère indispensable. La décision est donc prise par la Présidence du Groupe de

rencontrer les autorités russes par le biais des homologues parlementaires du Groupe à la Douma. Il s'agit d'ailleurs d'étendre à la Russie la pratique déjà initiée par Hans-Gert Poettering, lors de la précédente législature, de rencontres régulières avec les membres du Congrès américain.

Le voyage, programmé en automne 2008, a été reporté parce que les autorités russes ont fait savoir que le Premier ministre, Vladimir Poutine, serait prêt à rencontrer Joseph Daul à l'exclusion des autres vice-Présidents du Groupe. Le Président du Groupe refusa cette exclusive et ce fut donc le Kremlin qui accepta le principe d'une rencontre le 13 février 2009 entre le Premier ministre et la délégation du Groupe, composée, aux côtés du Président, des vice-Présidents Othmar Karas, Jaime Mayor Oreja, József Szájer, Hartmut Nassauer, Struan Stevenson et Marian-Jean Marinescu.

La Présidence avait dès son arrivée été reçue par le Président de la Douma, Boris Grysslov, ainsi que plusieurs Présidents de commissions parlementaires, et enfin deux membres du gouvernement avec lesquels ils ont abordé les questions concernant la défense des droits de l'homme et les secteurs de coopération économique et énergétique qui pouvaient être renforcés entre l'Union européenne et la Russie.

La rencontre avec Vladimir Poutine se tint à la «Maison blanche», siège du Premier ministre. Celui-ci souligna l'importance qu'il accorde à l'établissement de liens avec le plus grand Groupe politique du Parlement européen. La discussion s'amorça sur un ton franc, selon la formule diplomatique en usage pour signifier que chacun fit preuve d'arguments plus que directs. Elle porta d'abord sur la question des droits de l'homme. Vladimir Poutine s'exclame: «Nous devons élargir et approfondir nos relations, mais quand je vois ce que le Parlement dit sur la Russie, j'en reste bouche bée. D'où tirez-vous donc ces informations¹⁰⁵⁴?», et de continuer en soulignant que certains pays de l'Union européenne sont loin d'avoir résolu de façon parfaitement démocratique les problèmes de leurs minorités. «Nous avons quant à nous en Russie 145 millions de citoyens issus de différents groupes ethniques, la plupart d'entre eux ayant chacun leur langue. Voilà la mesure de ce que nous avons à gérer...» L'entretien a duré une heure et demie et Joseph Daul eut l'occasion d'aborder avec Vladimir Poutine toutes les questions qui lui semblaient essentielles: l'avenir des relations commerciales, la sécurité énergétique, l'agriculture, les relations avec l'Ukraine et la Géorgie, la nouvelle administration américaine et les questions de sécurité. Mais la thématique la plus originale pour la Présidence du PPE-DE a sans doute été l'insistance avec laquelle le Premier ministre russe soulignait la sphère commune qu'englobe la

civilisation chrétienne, à la base des valeurs communes que partagent la Russie et l'Europe. La Présidence a reçu clairement le message de Vladimir Poutine selon lequel son parti, «Russie unie», veut se rapprocher du PPE et du Groupe. Tirant les conclusions de cette visite dès son retour à Bruxelles, Joseph Daul considère que la proposition de Vladimir Poutine devra faire l'objet d'une concertation coordonnée avec le Parti et qu'en tout état de cause, le Groupe suivra avec attention les travaux de l'Association russe pour la protection des droits de l'homme.

Le Président du Groupe au cœur des Présidences allemande (janvier-juin 2007) et française (juillet-décembre 2008)

Les hasards du calendrier sont particulièrement favorables à Joseph Daul, quand il débute ses fonctions en janvier 2007, alors qu'interviennent sur la scène politique européenne des acteurs politiques qui lui sont familiers. Le Président du Parlement fraîchement élu, Hans-Gert Poettering, reste très attentif aux travaux du Groupe. Il assiste à chaque réunion du mardi soir à Strasbourg. Son cabinet est majoritairement constitué de collaborateurs issus ou proches du Secrétariat du Groupe à commencer par le Directeur de cabinet, Klaus Welle. L'ancien Secrétaire général du Groupe reste un interlocuteur quotidien dont les talents de stratège et d'organisateur sont manifestement appréciés par la direction politique du Groupe. Il est également un proche du nouveau Secrétaire général Martin Kamp qui prend ses fonctions sur proposition de Joseph Daul le 1^{er} septembre 2007. Hans-Gert Poettering, Joseph Daul et Klaus Welle prennent dès le début de 2007 la mesure de l'opportunité que représente pour le Groupe d'avoir comme interlocuteurs majeurs le Président de la Commission, José Manuel Durão Barroso, issu de la même famille politique^a et, depuis le 1^{er} janvier 2007, Angela Merkel au titre de la Présidence en exercice de l'Union jusqu'au 30 juin.

La conjoncture est d'autant plus favorable que s'annonce le tour de la Présidence française du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008, qui

a La Commission Barroso, qui, dès sa constitution le 22 novembre 2004, compte un ancien membre du Groupe, le Slovaque Ján Figel', a également pour membres des commissaires proches du PPE, le vice-Président Jacques Barrot, Franco Frattini, qui sera nommé ministre des Affaires étrangères par Silvio Berlusconi après sa victoire du 13 avril 2008 et remplacé par le Chef de la délégation italienne du Groupe Antonio Tajani, l'ancienne membre du Groupe Viviane Reding, le Grec Stavros Dimas, le Maltais Joe Borg, l'Autrichienne Benita Ferrero-Waldner, le Letton Andris Piebalgs. Un dîner mensuel chaque mardi de la semaine de Groupe à Bruxelles réunit la Présidence du Groupe et les commissaires du PPE.

pourrait être placée sous la Présidence de Nicolas Sarkozy. En effet, la France est en pleine campagne électorale. Nicolas Sarkozy, dont chacun reconnaît la capacité d'initiatives, le goût de l'action et l'importance qu'il accorde au rôle de la France en Europe, est candidat face à la Socialiste Ségolène Royal. Son avance persistante dans les sondages laisse espérer sa victoire. L'opportunité de voir présider presque successivement l'Allemagne et la France sera peu fréquente dans l'avenir, aussi longtemps que perdurera le principe d'une Présidence semestrielle pour chacun des vingt-sept États. Il faudrait attendre au moins treize ans et demi ou quatorze ans, en cas d'adhésion de la Croatie pour que chacun de ces deux grands pays fondateurs retrouve cette responsabilité. Rien ne garantirait également que l'ordre de succession maintiendrait une telle proximité dans le temps.

Naturellement, Joseph Daul est vite introduit chez la Chancelière dont est proche Hans-Gert Poettering. Dès le 10 janvier, Joseph Daul est reçu par Angela Merkel à Berlin. La ligne politique proeuropéenne de la CDU trouve une nouvelle vitalité depuis l'époque grandiose du Chancelier Kohl.

Les Démocrates-Chrétiens, initiateurs de la Déclaration de Berlin, 24 mars 2007

L'Europe, début 2007, attend une nouvelle initiative qui permettrait à l'Union de sortir de la crise institutionnelle, pudiquement qualifiée de période de réflexion, qui a suivi les rejets du traité constitutionnel par les électeurs français et néerlandais au printemps 2005. Précisément, le calendrier permet de souligner solennellement l'attachement des partisans de la construction européenne au système communautaire. Le 24 mars 2007, à l'initiative d'Angela Merkel, le Conseil des Chefs de gouvernement et de parti du PPE est invité à Berlin pour célébrer le 50^e anniversaire du traité de Rome. Le Président du Conseil, le Président du Parlement européen et le Président de la Commission signent une «Déclaration sur l'Europe» qui met en relief tout l'acquis de la construction européenne pour les peuples et s'engage à développer une vision commune pour l'avenir du continent.

Joseph Daul est présent à Berlin. Ce qui est en cause, au-delà du message symbolique de cet anniversaire commémoré au cœur du continent réuni, c'est l'action à entreprendre dans l'immédiat pour relancer le processus européen qui semble bloqué.

L'élection de Nicolas Sarkozy renforce l'influence du PPE

La France est en campagne pour les élections présidentielles et législatives qui se tiendront quelques semaines plus tard. Nicolas Sarkozy, fidèlement conseillé sur le plan européen par Alain Lamassoure, a une proposition: rédiger un nouveau traité, beaucoup plus bref reprenant l'essentiel des dispositions institutionnelles de la Constitution en n'abordant pas les questions économiques et sociales qui avaient suscité peurs et malentendus dans une partie de l'opinion. Angela Merkel et Hans-Gert Poettering marquent quelques hésitations devant cette remise en question du travail minutieusement mené par les États membres. Quel est l'intérêt de l'Europe? De sortir de la crise, de reprendre sa marche alors que la mondialisation s'accélère. Joseph Daul est favorable au minitraité, il y voit un effort de simplification, une étape réaliste dans le climat politique ambiant.

L'élection de Nicolas Sarkozy, le 6 mai 2007, et la formation rapide du gouvernement (auquel se joignent deux membres du Groupe, Roselyne Bachelot et Brice Hortefeux) donnent une impulsion décisive. Joseph Daul est proche du nouveau Président français chez qui il a ses entrées directes, et du Premier ministre François Fillon. Nicolas Sarkozy et Angela Merkel, finalement convaincue par le minitraité, entraînent leurs collègues du Conseil européen sur la voie d'une nouvelle Conférence intergouvernementale. Il faut agir très vite. La Présidence portugaise respecte le mandat. Le 23 juillet, s'ouvre à Lisbonne la CIG chargée de rédiger un «traité européen simplifié».

Dublin bloque le traité simplifié (13 juin 2008)

Ce nouveau traité est rapidement élaboré. «Un simple travail de ciseau et de colle», dira Alain Lamassoure. L'essentiel des réformes institutionnelles proposées par la Constitution est repris. Il reste à le faire ratifier pour que les nouvelles dispositions prennent effet en même temps que les élections européennes de juin 2009 et le renouvellement de la Commission Barroso. Chacun des États membres recourt à la procédure de ratification parlementaire, sauf l'Irlande dont la Constitution exige un référendum.

Et c'est le choc du 13 juin 2008. Le peuple irlandais, à 53 % des suffrages exprimés, rejette le traité. Joseph Daul exprime la consternation de l'ensemble de la partie PPE du Groupe. Certains membres britanniques de la partie DE ne sont pas loin de se féliciter...

Encore une grave crise pour l'Europe. Encore un appel à la patience, ce qui n'exclut pas le volontarisme. Deux semaines après le coup de tonnerre de Dublin, Nicolas Sarkozy se voit confier la Présidence en exercice de l'Union européenne. Le Groupe avait prévu une rencontre

avec le Chef de l'État en organisant ses Journées d'études à Paris dans la première semaine de juillet. Le 2 juillet, à 18 heures, les membres du Groupe sont reçus à l'Élysée. Nicolas Sarkozy s'adresse à eux avec une grande détermination. Il n'y a que le choix de continuer, ou de rester au bord du chemin de la mondialisation. Il veut une Europe forte assumant ses responsabilités. Les Irlandais doivent mesurer ce qu'il en coûterait à tous de ne pas sortir du blocage, à commencer par l'arrêt de tout nouveau processus d'élargissement. Les députés européens sont exhortés par le Président français à agir par tous moyens^a.

Invasion en Géorgie, crise financière économique mondiale (août-octobre 2008)

Trois semaines plus tard, l'invasion brutale par les chars russes de la Géorgie rappelle que l'Europe doit jouer son rôle pour éviter le retour à l'impérialisme et à la guerre. Nicolas Sarkozy fait preuve de réactivité. Le cessez-le-feu et les bases d'un accord sont obtenus à la suite de rencontres éclairs entre Russes, Européens et Américains.

Mais le répit est de courte durée. L'année 2008 ne connaît pas de pause estivale. La crise financière, née de la faillite de certaines banques américaines, fait plonger toutes les bourses mondiales. Ici encore, Nicolas Sarkozy s'accorde en septembre avec Gordon Brown, Angela Merkel, Jean-Claude Juncker, Président de l'Eurogroupe et Jean-Claude Trichet, Président de la BCE, sur un plan de soutien aux banques, ce qui évite la panique des épargnants et l'effondrement du système. Nicolas Sarkozy comprend combien il est important de s'assurer du soutien du Parlement européen. Il est invité à s'y exprimer le 22 novembre. Ses amis de l'UMP au Parlement lui rappellent qu'il est essentiel de jouer collectif dans ses rapports avec l'ensemble des vingt-sept pays de l'Union pour que ne se profile pas la crainte d'un Directoire des grands pays. La tentation est toujours forte de traiter des affaires de l'Europe avec quelques-uns des grands leaders. Mais l'Union ne peut fonctionner sans la confiance. Il faut prendre le temps de convaincre chacun des gouvernants, de les associer à la décision commune, sinon les arrière-pensées et les frustrations favorisent les alliances de revers et les regroupements défensifs. L'Union se morcellerait. Au contraire, Joseph Daul prône la solidarité et les réactions concertées face à la crise «parce que l'Europe a toujours avancé dans les crises, l'Europe est plus soudée dans les crises que quand ça va bien^b».

a Nicolas Sarkozy saisit cette occasion pour indiquer qu'il apprécierait que Joseph Daul poursuive son travail au Parlement au-delà de juin 2009.

b Associer, impliquer ses partenaires, travailler dans un esprit d'équipe, il faut également, pense le Président du Groupe, étendre cette culture aux relations avec les nouveaux

De nouveau, Nicolas Sarkozy intervient à Strasbourg le 16 décembre 2008 pour présenter le bilan de la Présidence française et les résultats du Conseil européen. Avec sa fougue habituelle, le Président français souligne l'importance de l'effort entrepris par les Vingt-sept pour adopter le «paquet énergie-climat» qui doit contribuer à la réduction des gaz à effet de serre. Nicolas Sarkozy tient à saluer la contribution que le Groupe du PPE-DE et son Président ont apportée à la prise de position du Parlement européen au titre de la codécision.

Turbulences annoncées à Prague : la périlleuse Présidence tchèque de l'Union (1^{er} janvier-30 juin 2009)

Le dix-neuvième Congrès de l'ODS adopte à Prague le 7 décembre 2008 une résolution qui annonce des changements majeurs dans la composition du Groupe du PPE-DE. Le Parti tchèque, membre de la partie DE du Groupe, inscrit dans l'une de ses priorités pour les élections de juin 2009 la création d'un nouveau groupe antifédéraliste au Parlement, ce qui marquerait le départ de ses élus qui siègent au Groupe depuis 2004. Cette prise de position du Premier ministre et Chef de parti, Mirek Topolánek, qui s'apprête à prendre la Présidence en exercice du Conseil européen au 1^{er} janvier 2009, est largement liée à la concurrence de politique intérieure qui l'oppose au Chef de l'État, Vaclav Klaus, lui-même fervent admirateur de l'ultralibéralisme de Margaret Thatcher et souverainiste au comportement provocateur.

Joseph Daul intervient le 14 janvier 2009 à Strasbourg lors de la présentation par la Présidence tchèque de son programme semestriel: «La Présidence doit gérer trois crises majeures: la crise économique et sociale, le conflit gazier qui oppose la Russie et l'Ukraine et qui affecte gravement l'Union et son voisinage et l'éclatement d'une nouvelle guerre au Moyen-Orient. Face à ces défis, la seule attitude pour nos pays est de faire bloc, de faire preuve de solidarité et d'agir de façon à la fois coordonnée et déterminée.»

Mais le gouvernement Topolánek est lui-même en proie à de graves difficultés politiques internes puisqu'il est censuré le 24 mars 2009 et

pays. D'ailleurs Joseph Daul a accordé une priorité aux contacts avec les pays entrés dans l'Union en 2004 et 2007. « Mon action a été beaucoup marquée par des déplacements dans ces pays pour qu'ils intègrent très bien l'Europe, et qu'en 2009, nous ne parlions plus du tout d'anciens et de nouveaux pays. » (Interview Agence Europe, 3 novembre 2008.)

Les efforts ont porté leurs fruits, notamment en Bulgarie et en Roumanie : la délégation roumaine s'est substantiellement accrue à l'issue des élections du 10 décembre 2007 passant à 18 membres avec l'arrivée au Groupe de députés issus de l'ancien Parti libéral. Marian-Jean Marinescu, secondé au Secrétariat par Paolo Licandro, a soutenu Joseph Daul dans la politique de renforcement de la position du Groupe dans ce pays.

remplacé par un gouvernement d'experts. Cela renforce encore l'incertitude sur la ratification du traité de Lisbonne par la République tchèque bien que le traité ait été ratifié le 18 février 2009 par la Chambre des députés mais reste encore soumis à l'approbation du Sénat et à la signature du Chef de l'État qui marque régulièrement son peu d'empressement à conclure cette ratification.

Plus grave encore que la situation politique tchèque, la crise économique mondiale préoccupe les esprits en cet hiver 2009 et génère une activité diplomatique de grande ampleur après l'élection de Barack Obama.

Trois Sommets d'importance majeure en avril 2009

Successivement, trois rencontres au plus haut niveau donnent à l'opinion le sentiment que les responsables de la planète s'engagent pour redonner confiance aux acteurs économiques.

D'abord a lieu à Londres le 2 avril le «G20» qui réunit les vingt Chefs de gouvernement des plus grandes puissances mondiales représentant à elles seules 80 % de l'économie globale. Pour la première fois depuis la deuxième guerre mondiale, Américains, Européens, Chinois, Russes, Brésiliens, Saoudiens et d'autres économies émergentes s'entendent à la fois sur un programme de relance massif de l'économie et l'édition de nouvelles règles limitant les possibilités de fraude fiscale à l'échelle internationale et moralisant l'activité du secteur bancaire. Ce G20 avait été initié sous la Présidence française par Nicolas Sarkozy et la collaboration entre le Président français et la Chancelière allemande a pesé dans la rédaction des conclusions finales. Pour Joseph Daul, la satisfaction prévaut. Dans un communiqué, le Président du Groupe rappelle que «le centre-droit européen est pour une économie sociale de marché, c'est-à-dire pour une économie dotée de règles, qui favorisent une cohésion sociale indispensable. Le G20 a poussé dans cette direction. L'Europe a bien fait de mettre la pression pour aboutir à ce résultat, et elle doit la maintenir pour que les décisions de Londres soient appliquées au plus vite».

Dès le lendemain, à Strasbourg et à Kehl, se tenait un autre Sommet très attendu, celui de l'OTAN, qui d'une part, consacre la réintégration complète de la France dans les commandements militaires intégrés et d'autre part, permet au nouveau Président américain de plaider pour un plus grand engagement de ses alliés en faveur d'un rétablissement de la démocratie en Afghanistan. Pour le PPE, le retour de la France et sa prise de responsabilité dans des fonctions stratégiques essentielles est une excellente nouvelle. Elle permet de franchir un pas de plus dans le concept traditionnel du Groupe prônant une Alliance atlantique

équilibrée entre ses deux piliers, le pilier américain et le pilier européen. La France, fervente partisane de la défense européenne, est plus crédible désormais en travaillant à l'intérieur de l'OTAN pour rallier ses partenaires à l'idée d'une identité européenne de sécurité. Les synergies industrielles en matière de règlement et la répartition des tâches au sein de l'Alliance seront désormais réparties de façon équitable. L'Europe politique a franchi un nouveau pas à Strasbourg.

Enfin, le Sommet euro-américain qui se tient à Prague le 5 avril donne à nouveau l'occasion à Barack Obama de manifester le nouvel engagement international des États-Unis. Apportant son soutien à la candidature de la Turquie à l'Union européenne, il a pris le risque de susciter des réactions plus que réservées notamment en France, où il a été rappelé que ce dossier ressort exclusivement d'une décision européenne.

Mais déjà se profile la Présidence suédoise programmée pour le deuxième semestre 2009. La Présidence du Groupe conduite par Joseph Daul rencontre le 6 mars 2009 à Stockholm le Premier ministre Fredrik Reinfeldt à la tête d'une coalition de centre-droit à laquelle appartient le Moderata Samlingspartiet, membre du PPE. Pour Joseph Daul, «la Présidence suédoise sera une Présidence de crise, mais elle doit être aussi celle d'une nouvelle chance pour l'Europe. Avec elle, nous chercherons de nouvelles opportunités pour créer des emplois, par une stratégie climatique et énergétique ambitieuse, et par une politique audacieuse de soutien à la croissance».

La préparation politique des élections européennes de juin 2009

Joseph Daul en avait fait son principal engagement en tant que nouveau Président du Groupe: accomplir tout le travail nécessaire pour maintenir l'avance du Groupe du PPE-DE sur ses concurrents. Dans cet esprit, le séminaire de Genval réunissant la Présidence les 29 et 30 janvier 2007 avait abouti à une conclusion: le Groupe du PPE-DE doit élaborer une stratégie politique basée sur un programme le plus percutant et concret possible, accessible aux électeurs devant lesquels se présenteront les candidats en 2009. Plus le Groupe a gagné en taille et en diversité, plus l'élaboration d'une ligne claire s'avère un exercice complexe. Quels sont les attentes et les intérêts communs aux citoyens dont le niveau de développement économique et social est de plus en plus hétérogène? Comment perçoit-on à Helsinki ou à Sofia le déclin démographique et l'avenir du système de santé et de retraite? L'immigration est-elle vécue comme un facteur d'insécurité à Rome comme à

Hambourg? Autant de questions parmi d'autres qui exigent un effort programmatique et un souci de cohérence.

Durant les précédentes décennies, le Groupe du PPE faisait siennes, après avoir contribué à leur élaboration, les plates-formes électorales adoptées par les Congrès du Parti PPE. Depuis que le Groupe s'est autonomisé par rapport au Parti, celui disposant de moyens propres depuis le traité de Nice et la reconnaissance des partis européens, il lui appartient d'intensifier sa propre stratégie politique tout en gardant un contact étroit avec le Parti présidé par Wilfried Martens.

À Genval, c'est Jaime Mayor Oreja qui se voit confier la responsabilité d'établir une liste de priorités en concertation avec les coordinateurs des commissions et les Présidents des groupes de travail. En mai 2007, le vice-Président espagnol est en mesure de présenter un document baptisé «décalogue» puisqu'il distingue dix priorités regroupées sous quatre chapitres: «Pour une Europe des valeurs», «Pour une Europe de croissance et de prospérité», «Pour une Europe plus sûre» et «Pour une Europe plus solidaire». Ces thèmes doivent ensuite être soumis à l'examen des délégations nationales, et recueillir leurs propositions d'amendements. Le travail est long, parfois fastidieux. À plusieurs reprises, Jaime Mayor Oreja s'étonne de la difficulté d'obtenir les réactions, *a fortiori*, l'accord de ses collègues. Il lui faut également tenir compte des travaux tenus par le *think tank* du groupe EIN qui a abordé, lors de ses universités d'été, des thèmes similaires^a.

Joseph Daul multiplie les réunions et c'est finalement le 4 mars 2008, dans la salle du Concert noble à Bruxelles, que le décalogue est présenté aux invités de la soirée européenne organisée par le Groupe. Hans-Gert Poettering, José Manuel Durão Barroso, Wilfried Martens, Joseph Daul et Jaime Mayor Oreja ont présenté le document final édité en plaquette. Entre-temps, un travail d'approfondissement est organisé pour tirer du décalogue des arguments dans la perspective électorale de 2009. Ces groupes de travail ont adopté leurs rapports en janvier 2008, l'objectif est de synthétiser l'ensemble de ces travaux dans le manifeste du Groupe pour les élections. Parallèlement, Othmar Karas, chargé, comme durant la précédente législature, d'animer la préparation des élections, procède à des consultations avec la cellule de relations publiques du Groupe.

Ces consultations mènent à l'adoption d'un label que le Groupe adopte et rend public lors d'une «soirée européenne» organisée à l'Autoworld du parc du Cinquantenaire de Bruxelles le 17 mars 2009.

a N'ayant pas été invité par la Présidence à prendre la parole le 4 mars, James Elles donne sa démission du Président de EIN par la lettre du 11 mars 2008.

Devant près d'un millier d'invités, le Président et les vice-Présidents dévoilent la formule désormais accolée au nom du Groupe: «*The Europe's driving force*». Cette soirée est également l'occasion pour Joseph Daul et Wilfried Martens d'assurer José Manuel Durão Barroso de leur soutien à la reconduction de son mandat comme Président de la Commission. Deux jours plus tard, le 19 mars, le Sommet du PPE précédant le Conseil européen confirme ce soutien.

Il reste à traiter la difficulté institutionnelle soulevée par le Parlement au sein de sa commission des affaires constitutionnelles dans le rapport présenté par Jean-Luc Dehaene. À quelle date le Parlement élu en juin 2009 pourra-t-il investir le Président de la nouvelle Commission? Le Groupe du PPE souhaite anticiper l'esprit du traité de Lisbonne en incitant le Conseil européen à tenir dûment compte des résultats des élections du 7 juin dans ces désignations. Mais la situation juridique et politique est complexe et malheureusement difficile à saisir par les électeurs. Sur le plan purement juridique, le traité de Lisbonne ne pourra pas être appliqué avant que le référendum prévu par l'Irlande ne l'approuve et la date de celui-ci n'est pas encore fixée. La République tchèque n'a également pas terminé son processus de ratification.

***Le Congrès du PPE de Varsovie les 29 et 30 avril 2009:
de l'étoile rouge de Staline au drapeau de l'Europe azuré***

L'imposant Palais de la Culture et de la Science dresse sa tour crénelée de 230 mètres de hauteur au cœur de Varsovie. Ce bâtiment aux proportions monumentales inauguré en 1955 et construit dans le plus pur style stalinien, est un «cadeau» offert à l'époque au peuple polonais par «le grand frère soviétique». Nikita Khrouchtchev, Ho Chi Minh et Kim Il-sung se sont succédé à la tribune où se sont également tenus tous les Congrès du Parti communiste polonais (POUP) depuis Gomułka jusqu'à Jaruzelski.

À la fin des années 1980, le gouvernement démocratique polonais hésite à le faire disparaître, tant les coûts de démolition auraient été élevés. Symbole détesté du communisme, il est devenu aujourd'hui celui de la victoire de la liberté. À l'occasion du 5^e anniversaire de l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne et du Congrès du Parti Populaire Européen, il est flanqué d'un gigantesque drapeau européen qui couvre l'une des faces de la tour et il accueille le 29 avril les 3 000 délégués et invités représentant les 74 partis membres du PPE.

Le retournement historique est spectaculaire et marque les esprits des parlementaires polonais et de leurs invités. Ceux qui ont vécu l'époque du communisme se souviennent qu'à la pointe de la tour brillait, jour et nuit, l'étoile rouge du communisme. Le drapeau bleu

étoilé va progressivement leur permettre de se réconcilier progressivement avec le redouté «immeuble Staline», devenu au fil des temps un ironique clin d'œil d'une histoire pourtant tragique^a.

Le Groupe est également présent à Varsovie où il vient de tenir ses Journées d'études. Dans l'immense salle ornementée et tapissée d'écrans géants, le PPE adopte son programme électoral pour la septième législature en présentant son slogan pour les élections: «*Strong for the people*». Dans le même temps, c'est à une impressionnante démonstration de sa propre force politique que les délégués sont invités à participer. Douze Premiers ministres, Donald Tusk pour la Pologne, François Fillon pour la France, Angela Merkel pour l'Allemagne, Konstantínos Karamanlís pour la Grèce, Jan-Peter Balkenende pour les Pays-Bas, Silvio Berlusconi pour l'Italie, Jean-Claude Juncker pour le Luxembourg, Herman von Rompuy pour la Belgique, Fredrik Reinfeldt pour la Suède, Andrius Kubilius pour la Lituanie, Lawrence Gonzi pour Malte et Émile Boc pour la Roumanie, représentent à eux seuls près de la moitié des Chefs de gouvernement de l'Union.

Le Président du Parlement, Hans-Gert Poettering, et le Président de la Commission, José Manuel Durão Barroso, interviennent à leur tour ainsi que Joseph Daul. Mais, déjà se présentent les Premiers ministres de trois pays candidats, Ivo Sanader pour la Croatie, Nikola Gruevski pour l'ancienne République yougoslave de Macédoine et Sali Berisha, le véhément tribun albanais exprimant son «désir d'Europe» devant son drapeau national, le double aigle noir sur fond rouge... Même le Président Mikheil Saakashvili, le Président de Géorgie, est venu à Varsovie remercier les Européens de leur soutien dans les récents événements qui ont menacé l'intégrité territoriale de son pays.

Le Président du Parti, Wilfried Martens, et le Secrétaire général, Antonio López-Istúriz White, ont ensuite donné la parole aux vice-Premiers ministres d'Autriche, du Danemark, de Finlande et de République tchèque où le Parti PPE participe également à des coalitions gouvernementales. Ce sont aussi les Chefs de l'opposition membres du PPE en Espagne, à Chypre, au Portugal, en Hongrie, en Irlande, en Estonie, et en Bulgarie qui s'expriment tour à tour.

La salle entière réserve ensuite une *standing ovation* à Lech Wałęsa, qui, en sa qualité de fondateur de Solidarność et d'ancien Président de la République polonaise, méritait effectivement les applaudissements des délégués du PPE.

Le Congrès de Varsovie donne le signal de départ des campagnes électorales nationales à quelques semaines du scrutin des 4 et 7 juin.

a Témoignage de Zbigniew Zaleski, le 6 mai 2009.

Une campagne électorale difficile: la menace de l'abstention et du vote protestataire

Alors que le FMI annonce un recul de 4% du PIB en moyenne dans l'Union européenne en 2009, la campagne s'annonce difficile. D'une part, les eurosceptiques, qu'ils émanent du courant nationaliste, du populisme, ou de l'extrême gauche, conjuguent leurs attaques pour dénoncer la politique et les Institutions de l'Union, et, au delà, remettre en cause le principe même de la démocratie à l'échelle européenne. D'autre part, l'opinion publique s'estime peu ou mal informée et avoue son incapacité à comprendre les complexes mécanismes de fonctionnement de l'Union. Les risques d'une abstention croissante qui ne ferait que confirmer la courbe régulière de désaffection des électeurs vis-à-vis du scrutin européen, enregistrée depuis 1984, constituent le principal souci des partis proeuropéens.

Paradoxalement, l'antagonisme entre le PPE et le PSE, les deux principales forces en concurrence, ne s'exprime pas de la même façon selon les États membres. Dans certains d'entre eux, des gouvernements de coalition s'efforcent d'affronter ensemble les effets de la crise. Dans d'autres, les gouvernements socialistes soutiennent la Commission Barroso, alors que les partis d'opposition socialiste dans des pays dirigés par les partis du PPE dénoncent, dans la Commission sortante, le libéralisme économique qui serait responsable de l'effondrement du système bancaire et financier et de la montée du chômage.

Le PPE dispose d'un argumentaire: ce sont les grands leaders du PPE, en particulier Nicolas Sarkozy et Angela Merkel, qui ont donné le ton du G20 de Londres du 2 avril et inspiré les décisions moralisant la sphère financière et appuyant les efforts de relance en concertation avec les principaux partenaires mondiaux. Le PPE met également en avant son attachement à l'économie sociale de marché, qui est à la base de sa doctrine économique, selon laquelle le marché doit être suffisamment concurrentiel pour créer de la richesse, sans laquelle la redistribution nécessaire à la solidarité sociale est impossible. Les gouvernants des anciennes «démocraties populaires» rappellent avec force les effets pervers de l'économie étatisée, qui non seulement conduit à la pénurie, mais aussi aboutit à la privation des libertés individuelles.

Le PPE souligne les importantes réalisations de la législature écoulée qui, par le vote de directives sur la sécurité, l'environnement, la santé, le marché intérieur et la téléphonie mobile, a positivement influencé les conditions de vie quotidienne des citoyens européens. Le Groupe apporte son soutien à la ratification rapide et à la mise en œuvre

du traité de Lisbonne, étape supplémentaire dans la démocratisation de l'Union et le renforcement de sa capacité de décision commune.

En fin de campagne, le 31 mai 2009, Angela Merkel et Nicolas Sarkozy prennent une initiative commune en publiant une lettre dans le *Journal du Dimanche* en France et *Welt am Sonntag* en Allemagne, deux journaux populaires à fort tirage. Les priorités exprimées par les deux pays correspondent étroitement à celles adoptées par le PPE à Varsovie: une économie de marché responsable qui privilégie l'entrepreneur et le salarié sur le spéculateur, la lutte contre le changement climatique, un commerce mondial, loyal fondé sur la réciprocité, une politique commune de défense et de sécurité, en un mot une «Europe forte et unie», mais aussi une «Europe qui protège».

Le large succès du Groupe du PPE au soir du 7 juin 2009

Quand, vers 20 heures, les premières estimations affluent au centre de presse organisé par le Parlement européen dans ses bâtiments de Bruxelles, Joseph Daul, présent pour commenter en direct cette soirée électorale devant les représentants de toute la presse européenne, prend la mesure des responsabilités qu'il lui faudra assumer dans les semaines suivantes. Le PPE obtient un brillant succès en Italie, en France, en Pologne, en Allemagne, pratiquement dans chacun des États membres où il a présenté ses candidats. À l'inverse, le Groupe Socialiste connaît le plus fort recul de son histoire. Jamais l'écart entre les deux principaux groupes de l'Assemblée ne s'est autant creusé. Plus de cent sièges selon les décomptes provisoires. La leçon est claire: les électeurs ont préféré faire confiance, pour faire face aux défis de la crise économique grave qui frappe l'Europe, aux gouvernements de centre-droit. Le PPE est présent dans 19 des 27 gouvernements en place. Les Socialistes n'avaient ni le programme ni la crédibilité pour rassurer et entraîner les électeurs. Le Groupe Libéral connaît lui aussi un reflux significatif de ses membres.

La participation électorale a connu un nouveau recul, passant en moyenne de 45,4 % en 2004 à 43,2 % en 2009.

Le PPE compte provisoirement, en attendant la composition définitive des groupes politiques qui n'est connue que lors de la session constitutive, 264 sièges^a, dans un Parlement de 736 sièges, alors qu'il en totalisait 288 dans un Parlement de 785 sièges, et qui ne compte plus sur la présence des 27 députés britanniques et de leurs 12 alliés de l'ODS tchèque. Ce succès était inespéré dans son ampleur. La déroute socialiste et la montée de certaines forces eurosceptiques qui éprouveront

a Sur les 264 députés, 144 sont des députés sortants, soit 54,5 %.

de grandes difficultés à s'organiser et à tenir un discours cohérent rendent centrale la position du Groupe du PPE. Il lui faudra assumer, plus encore que dans le passé, son rôle de force motrice au cœur de l'Union.

Joseph Daul à la manœuvre après sa réélection à la présidence du Groupe le 23 juin 2009

Les premières questions qui se posent au PPE sont d'ordre tactique: avec quelles forces passer une alliance, politique ou technique, pour s'assurer de la Présidence du Parlement européen durant la première partie de la législature? Dans le même temps, comment favoriser l'investiture de José Manuel Barroso à la Présidence de la Commission, dans des délais conformes aux intérêts politiques du Parlement européen et avec la majorité suffisante pour obtenir de la future Commission un contrat de législature rétablissant la confiance des électeurs? D'autres négociations doivent rapidement s'amorcer à l'intérieur du Groupe portant sur les nominations aux principaux postes de responsabilité: Présidence du Groupe, Présidence du Parlement européen, vice-Présidences du Parlement et du Groupe, Présidence des commissions parlementaires.

La méthode d'Hondt traditionnellement mise en œuvre pour répartir les postes, tant au sein du Parlement que du Groupe, s'appliquera en tenant compte des résultats et des nouveaux équilibres mais exige que la formation des groupes soit définitivement arrêtée au plus tard à la constitutive de juillet pour pouvoir être opérationnelle.

Au sein du Groupe, les chiffres sont clairs dès le lendemain du scrutin. Avec 42 députés, la CDU-CSU conserve sa première place. Elle est suivie par la délégation italienne qui totalise 35 sièges, répartis entre le nouveau PDL «Popolo della Libertà», fusion de Forza Italia et de l'Alliance nationale, l'UDC, déjà représenté au Groupe par Carlo Casini, et le nouvel élu du Parti du Sud-Tyrol. La délégation française fait un score spectaculaire, passant de 18 à 29 sièges, bénéficiant de la crédibilité de l'action européenne de Nicolas Sarkozy et du refus des électeurs de suivre le Parti socialiste et le Modem de François Bayrou dans un vote sanction contre le gouvernement. Le PORP «Platforma Obywatelska Rzeczpospolitej Polskiej» du Premier ministre Donald Tusk, qui venait de recevoir à Varsovie le Congrès du PPE, obtient 25 sièges, ce qui, ajouté aux 3 sièges du PSL «Polskie Stronnictwo Ludowe», fait figurer la délégation polonaise en 4^e position avec 28 députés. Le Partido Popular espagnol, avec 23 sièges, conserve à peu près ses positions, le FIDESZ hongrois obtient 14 sièges, score très spectaculaire

augurant favorablement de son avenir sur la scène politique intérieure face aux Socialistes, et la délégation roumaine avec 14 députés, complète ce club des pays disposant de plus de 10 sièges. Le Portugal (10 députés), la Grèce (8), la Bulgarie (6), l'Autriche (6), la Slovaquie (6), la Belgique (5), les Pays-Bas (5), la Suède (5), la Lituanie (4), l'Irlande (4), la Finlande (4), le Luxembourg (3), la Slovénie (3), Malte (2), Chypre (2), la République tchèque (2), pâtissant du départ annoncé de l'ODS vers les Conservateurs britanniques, l'Estonie (1), le Danemark (1), la Lettonie (3) complètent ce panorama des délégations nationales, auxquelles ne manquent, au soir des élections, que les représentants du Royaume-Uni.

La première décision formelle prise le 17 juin par le Groupe à l'unanimité et une abstention, est de modifier son Règlement intérieur en reprenant la dénomination qui portait avant les exigences formulées par les Conservateurs britanniques depuis 1999: «Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens)».

Toute allusion à la partie des «Démocrates Européens» et au droit d'une fraction du Groupe de ne pas suivre les engagements constitutionnels du PPE, est biffée du texte.

Le 23 juin 2009 marque l'une des premières journées décisionnelles de la nouvelle législature^a. À 15 heures, le Groupe reconstitué, présidé à l'occasion par Hartmut Nassauer, vice-Président sortant qui ne s'était pas représenté, procède à l'élection de la nouvelle Présidence. Seul Joseph Daul est candidat au poste de Président. Sur les 264 membres inscrits à ce jour au Groupe, 239 sont présents à Bruxelles et participent au vote. Avec 11 abstentions et 3 votes contre, Joseph Daul est réélu pour une période de deux ans et demi avec le score très confortable de 225 voix. Immédiatement après, le Groupe procède à l'élection des dix vice-Présidents. Onze candidats se présentent brièvement devant le Groupe. Sont élus avec le plus grand nombre de voix Jaime Mayor Oreja: 200, Corien Wortmann-Kool: 197, József Szájer: 192, Manfred Weber: 185, Vito Bonsignore: 183, Othmar Karas: 177, Rumiana Jeleva: 167, Paulo Rangel: 164, Marian-Jean Marinescu: 132 et Ioannis Kasoulides: 121.

Ainsi 5 vice-Présidents sortants sont reconduits, 5 nouveaux font leur entrée et Gunnar Hökmark, vice-Président sortant et candidat, n'est pas confirmé. La Présidence compte désormais deux femmes au

a Les 264 membres du Groupe qui sont comptabilisés lors de la constitutive du 23 juin sont donc tous soumis à l'article 3 du Règlement qui souligne l'engagement européen et les valeurs liées à l'appartenance au Groupe du PPE: «3. Les membres sont tenus de mener une politique poursuivant, sur la base d'une Constitution, le processus d'unification et d'intégration fédérales en Europe, lequel est un élément constitutif de l'Union européenne en tant qu'Union des citoyens et des États.»

lieu d'une. D'ailleurs, le taux de présence féminine dans le nouveau Groupe est supérieur à celui du Groupe précédent: 88 femmes soit 33 % du total des députés, score en proportion très proche du score moyen du nouveau Parlement, alors que cette proportion n'était que 25 % dans l'ancien Groupe.

Fort de cette légitimité renouvelée, Joseph Daul fait état de tous les atouts dont dispose le Groupe pour aborder la phase délicate des négociations politiques à venir. Le PPE dispose de 36 % des sièges contre 25 % aux Socialistes et 11 % aux Libéraux. Le PPE est largement majoritaire au Conseil et à la Commission. Il faut prendre l'initiative d'élaborer, en concertation étroite avec José Manuel Durão Barroso, un Pacte de législature reprenant l'essentiel du programme proposé aux électeurs par le PPE: une économie sociale de marché plaçant l'homme et non la spéculation au cœur du processus économique, l'achèvement du marché intérieur, une politique de sécurité incluant l'indépendance énergétique et alimentaire, l'application judicieuse de la subsidiarité, l'identification des frontières ultimes de l'Union, et une politique commune d'immigration^a.

Comment trouver une majorité assez large au sein du Parlement pour faire aboutir de tels objectifs? La question des alliances reste ouverte et couvrira à la fois l'accord technique qui validera la répartition des postes de responsabilité au sein du Parlement pour les deux demi-législatures, et l'accord politique qui garantira l'investiture de la nouvelle Commission.

En ce qui concerne la désignation du candidat du Groupe à la Présidence du Parlement, qui doit être élu le 15 juillet, le Groupe, en tant que première force, estime devoir occuper ses fonctions durant la première moitié de la législature. Si aucun accord n'intervient d'ici le 7 juillet entre la délégation italienne qui soutient Mario Mauro et la délégation polonaise qui soutient Jerzy Buzek, un vote interne au Groupe départagera les deux candidats.

Quant aux discussions avec les autres groupes relatives à la date et aux conditions d'investiture du Président de la Commission, il est considéré ce 24 juin que toute décision ne pourrait intervenir avant la première réunion officielle des Présidents de groupe. D'ici là, un délai de réflexion et de négociation sera utilisé pour mieux identifier les stratégies de chacun. C'est dans cet esprit que le Groupe du PPE se réunit à Athènes en Grèce du 29 juin au 2 juillet pour prendre congé des députés

a Agissant sur la base du modèle communautaire au sein de l'Union européenne, ils définissent leurs valeurs et objectifs, en se fondant sur le programme électoral du PPE en vigueur, conformément aux principes, notamment, de liberté et de démocratie ainsi que dans le respect de l'État de droit, des droits de l'homme et de la subsidiarité.

sortants, remettre à certains d'entre eux la médaille Schuman et donner l'occasion aux nouveaux membres de faire mieux connaissance.

L'intense phase de préparation à la Constitutive du 14 au 16 juillet 2009

Au retour des Journées d'études d'Athènes qui réunirent 700 personnes, le tableau s'éclaircit et les négociations décisives s'amorcent. Mario Mauro annonce que, dans un esprit de solidarité et d'unité à l'égard du Groupe, il retire sa candidature à la Présidence du Parlement. Jerzy Buzek sera donc le seul candidat et son investiture est confirmée par le Groupe le 7 juillet. Joseph Daul est sur tous les fronts. Au retour d'Athènes, il rencontre à Stockholm la nouvelle Présidence suédoise de l'Union. Celle-ci marque sa préférence pour repousser de juillet à septembre l'investiture parlementaire du Président de la Commission. Le Groupe prend acte de cette orientation qui a la faveur d'une large majorité au sein du Parlement. Entre-temps, le Président du Groupe doit négocier sur un double front: d'abord avec les autres groupes politiques qui viennent de se reconstituer pour répartir les Présidences des commissions et des délégations interparlementaires. Un accord technique est passé avec le nouveau Groupe Socialiste, qui se dénomme désormais «l'Alliance Progressiste des Socialistes et des Démocrates», l'APSD, pour tenir compte de l'adhésion des Démocrates italiens et qui totalise 184 députés. Cet accord garantit la Présidence du Parlement durant la première moitié de la législature au candidat du PPE qui, en échange, soutiendra celui de l'APSD pour la seconde moitié. Cet accord technique s'étend au Groupe libéral, l'ALDE, qui rassemble 84 députés et qui vient de porter à sa tête l'ancien Premier ministre belge Guy Verhofstadt, pour la répartition des Présidences de commission. Les trois principaux groupes s'efforcent de trouver un consensus qui évite de recourir à la répartition autoritaire de la méthode d'Hondt pour attribuer les Présidences selon les desiderata et les poids relatifs de chaque groupe. Parallèlement, le Président du Groupe doit convaincre les délégations nationales du PPE de rechercher le plus grand nombre d'accords amiables entre elles pour satisfaire les demandes des députés, légitimement désireux d'obtenir des responsabilités conformes à leurs préférences.

La semaine du 7 au 10 juillet est largement absorbée par les réunions entre la Présidence et les Chefs de délégations. Les compromis parfois difficiles, l'appel au bon sens et les échanges à l'amiable finissent par dresser le tableau des responsabilités attribuées pour les deux années et demi à venir.

Le Président du Groupe n'a pas ménagé sa peine pour éviter que les inévitables marchandages qui accompagnent la distribution des postes, limités par la force des choses, face à des appétits plus vastes des parlementaires, chevronnés ou fraîchement élus, génèrent frustrations et regrets. Son expérience et son goût pour les accords pragmatiques facilitent le travail et maintiennent le climat optimiste qui prévaut durant ces semaines où le PPE savoure son succès électoral.

Précisément, le 5 juillet apporte encore une bonne nouvelle pour la famille PPE: le Groupe passe à 265 membres grâce au ralliement d'une élue finlandaise. Par ailleurs, les élections législatives en Bulgarie accordent au Parti GERB la majorité absolue des sièges, ce qui permet au PPE de se prévaloir de 14 Premiers ministres en exercice au sein de l'Union européenne. Wilfried Martens peut ainsi le même jour se féliciter de ce que, pour la première fois dans l'histoire de l'Union élargie, le PPE dispose de la majorité absolue des membres du Conseil européen.

L'élection de Jerzy Buzek, premier succès du PPE pour la nouvelle législature

L'élection le 14 juillet 2009 de Jerzy Buzek à la Présidence du Parlement dès le premier tour avec 555 voix contre 89 pour son adversaire de gauche, la Suédoise Eva-Britt Svensson, confirme l'influence du PPE dans le nouveau Parlement. En donnant une majorité aussi massive au candidat du PPE, le Parlement rend hommage au choix fait par le Groupe de cet ancien Premier ministre polonais, cofondateur du mouvement *Solidarność*, qui a puissamment contribué à libérer l'Europe du communisme. Vingt ans après la révolution démocratique qui a émancipé la moitié du continent, cinq ans après l'adhésion de son pays et des autres «ex-démocraties populaires» à l'Union, l'élection de Jerzy Buzek exprime avec une grande force symbolique le goût de l'Europe pour la liberté et tourne une nouvelle page dans l'histoire de l'intégration européenne. «Nous n'avons plus une Europe de l'Ouest et une Europe de l'Est, mais une seule Europe», pouvait conclure Joseph Daul dans son discours saluant l'élection du nouveau Président. Pour le Président sortant, Hans-Gert Poettering, ce «passage de témoin» revêtait également une intense charge émotionnelle. Le Parlement est vraiment apparu, dans les consciences et dans les cœurs, comme le lieu le plus propice aux réconciliations durables entre les peuples et aux promesses d'avenir pour la dynamique de la construction européenne.

Conclusion

RACINES, HÉRITAGE, AVENIR

Expliquer et donner du sens à l'histoire du Groupe

1950-2009: ce livre a couvert près de six décennies de l'histoire d'une organisation politique européenne, celle des Démocrates-Chrétiens et des Modérés Européens au Parlement européen.

Deux objectifs ont été poursuivis:

– d'une part, relater et éclaircir le déroulement des principaux événements liés à l'intégration européenne pour cette période, en découpant le temps en trois larges cycles, tentant de les faire correspondre à la logique d'un enchaînement dialectique: la réconciliation après la guerre, engendrant chez les Européens de l'Ouest l'esprit de reconstruction, puis la consolidation de la paix sur la base d'objectifs ambitieux tels le marché intérieur et la monnaie unique, et enfin la refondation de l'Union européenne après la fin du communisme et la réunification du continent tout entier. L'irruption du suffrage universel dans le mode de désignation des députés depuis 1979 a introduit un facteur de changement déterminant dans la dynamique du Parlement européen et du Groupe du PPE. La progressive montée en puissance de l'Institution démocratique dans le triangle décisionnel communautaire a bénéficié directement aux acteurs clés que sont les groupes politiques, *a fortiori* à celui qui occupe la première place numérique depuis 1999;

– d'autre part, donner du sens à ce processus historique en identifiant les valeurs qui l'ont soutenu, et qui ont en permanence alimenté l'énergie et la dynamique sans lesquelles il aurait, à plusieurs reprises, risqué l'échec. Chacun de celles et de ceux qui auront été plus ou moins profondément et personnellement impliqués dans cette histoire, gardera sa lecture, sa mémoire des événements. Mais il y a de fortes probabilités pour que tous partagent la certitude qu'au-delà des faits, les heures et les jours passés au sein du Groupe et du Parlement avaient un sens, un sens profond qui répondait aux besoins des peuples européens et a globalement amélioré leur condition de vie, leur sécurité et leur liberté.

Si, par ailleurs, ceux qui ont pris part à la vie quotidienne du Groupe, à ses moments forts comme à ses routines, aux rencontres, aux voyages, qui se sont en partie identifiés à l'Institution en retirant le sentiment qu'ils ont participé à un processus riche en signification et en émotions, si ceux-là se retrouvent dans ce livre, alors l'objectif que s'est fixé l'auteur aura été atteint.

Les crises, signes du changement

Les crises et l'impression de *stop and go* qui ressortent de la chronologie et des faits font partie intégrante de cette tentative d'explication de l'histoire européenne et du Groupe. Elles sont même le signe que le changement a été constamment à l'œuvre, entraînant des résistances, identifiant des rigidités, suscitant même de violents rejets comme l'échec de la CED en 1954, la crise de la « chaise vide » en 1965, les veto aux candidatures britanniques en 1961 et 1967, les référendums négatifs sur le traité de Maastricht au Danemark en juin 1992 et le traité de Lisbonne en France et aux Pays-Bas en mai 2005. Les crises, entendues au sens plus large des graves difficultés économiques et sociales que connaissent les pays européens à des degrés divers depuis 1973, date du premier choc pétrolier, et dont la récurrence se manifeste avec une vigueur inattendue depuis la récession de 2009 sont, elles aussi, facteur d'incertitude dans la construction européenne. Elles mettent à l'épreuve la solidarité européenne, elles réveillent les tentations de la facilité du protectionnisme et des déficits. Elles sont généralement surmontées par la concertation et la mise en place de nouveaux mécanismes d'action commune. Personne au Groupe du PPE ne serait prêt à ignorer les désastreuses conséquences de l'inaptitude politique des démocraties à surmonter ensemble la crise de 1929. La récession prolongée a été suivie de la montée des totalitarismes et de la guerre. Les Européens d'aujourd'hui devront faire tout ce qu'il est nécessaire d'entreprendre pour éviter la reproduction d'un tel scénario.

La conviction et la tolérance

Les Démocrates-Chrétiens sont devenus les élus du Parti Populaire Européen depuis 1976. L'appellation a changé, mais la base des principes politiques qui ont animé les générations de parlementaires et de fonctionnaires protagonistes de cette histoire est restée la même. S'il fallait la résumer en deux mots, avec toute la limite que suppose une telle simplification, on évoquerait la conviction et la tolérance.

La conviction : l'unité de l'Europe est une constante nécessité

L'Europe correspond à une nécessité. Non pas une fatalité, un engrenage mécanique, encore moins une machine infernale gérée par des technocrates, comme l'ont décrite ses détracteurs, qui proviennent de l'extrême gauche dirigiste, longtemps philo-soviétique, ou de l'extrême droite nationaliste, flattant les xénophobes et les racismes et adversaires de tout partage de souveraineté. Mais une nécessité objective qui n'est que le constat de la tournure prise par l'histoire du monde depuis la fin du XIX^e siècle : l'accélération de la technique et du progrès a engendré de nouvelles chances pour l'humanité, allégeant ses souffrances, élargissant le champ de ses initiatives, accroissant la valeur de son travail.

L'expansion occidentale a attisé l'énergie de ses nations, elle a également produit ses effets pervers : elle a sécrété le colonialisme et stimulé les excès qui ont conduit au déclenchement de la première guerre mondiale. Trop de confiance en soi, trop d'appétits territoriaux, trop d'exaltation des nations et l'esprit de domination ont produit l'impensable : le départ dans l'allégresse et la certitude d'une victoire rapide de millions d'hommes vers le combat, sur tout le continent, impliquant les uns après les autres, comme dans un tragique jeu de dominos, républiques, monarchies, empires, de l'Atlantique à l'Oural et jusqu'au Bosphore.

Stefan Zweig a magnifiquement tenté d'expliquer l'inexplicable dans *Le monde d'hier* (*Die Welt von Gestern*, 1941), qui décrit la magnificence du XIX^e siècle finissant, les expositions universelles déployant les réalisations les plus spectaculaires de chaque nation, la confiance dans la science et la technique aux possibilités illimitées, les architectures resplendissantes qui embellissent Paris, Berlin, Madrid, Londres, l'esprit de tolérance dans lequel évoluait la société habsbourgeoise, la fraternisation entre les monarchies anglaises, russes, allemandes, austro-hongroises unies dans des liens familiaux... Tout cela a volé en éclats en quelques semaines, en dépit de timides protestations des pacifistes rapidement exclus du débat. Le désespoir et la sensibilité exacerbée de l'écrivain l'ont conduit à se suicider en 1943 au cœur de la seconde guerre mondiale, témoignant ainsi de sa propre vie la lassitude de voir que les souffrances du premier conflit n'avaient pas suffi à vacciner l'homme contre la barbarie. Il aurait fallu à l'écrivain encore quelques mois de patience et d'espoir, car, dans le même temps, d'autres hommes aux nerfs plus aguerris ont résisté au nazisme et au stalinisme et ont entrevu les prémises d'une époque nouvelle.

Jean Monnet, dès mars 1943, dans sa note rédigée à Alger, concevait les contours d'une Europe démocratique libérée durablement de ses

erreurs sur la base d'une seule promesse: celle de l'exercice en commun des souverainetés dans le cadre d'institutions démocratiques et égalitaires. À tout prix, ne pas réitérer les erreurs de la période qui a suivi l'armistice de 1918, le dépouillement arbitraire des empires ouvrant la voie à de nouveaux nationalismes, la punition des vaincus entraînant l'esprit de revanche, l'inefficacité de la nouvelle Société des Nations¹⁰⁵⁵ paralysée par le droit de veto, la faiblesse des démocraties face aux assauts répétés des populistes et des extrémistes. Cette note d'Alger¹⁰⁵⁶ est à la base des principes énoncés dans la Déclaration Schuman du 9 mai 1950. Les Démocrates-Chrétiens portèrent dès lors la responsabilité de concrétiser la vision, de garder le cap de cette nouvelle construction communautaire mise en place par les traités de Paris et de Rome. Ils partagèrent avec les Socialistes et les Libéraux du Parlement la charge de protéger ce consensus, même si la rivalité légitime qui met en concurrence les forces politiques démocratiques dans chacun de nos pays a, dans l'exercice quotidien des compétences parlementaires, distingué l'action de chaque groupe.

Pas de famille possible sans esprit de tolérance

Le second facteur clé qui explique le succès du Groupe du PPE dans son action politique tient au respect permanent de l'identité de chacune de ses délégations nationales et de chacun de ses députés. Sans l'esprit de tolérance, inscrit dans les dispositions du Règlement intérieur comme dans la culture des organes dirigeants et mis en pratique par les Présidents du Groupe, depuis Emmanuel Sassen jusqu'à Joseph Daul, le Groupe n'aurait pu bénéficier de sa position prééminente au sein du Parlement.

Les mutations sociologiques qui ont marqué les sociétés européennes durant les six décennies écoulées, connaissant tour à tour la reconstruction économique, le plein emploi, l'urbanisation, la société de consommation, puis les premiers chocs pétroliers, la stagflation, la globalisation, les crises financières, le passage à l'ère postindustrielle et la précarisation de l'emploi, ont eu un impact considérable sur les forces politiques représentées au Groupe du PPE. L'effort d'adaptation à ces nouvelles configurations des partis nationaux et l'intégration des partis émergents de l'Europe postcommuniste doivent être mis au crédit des responsables politiques qui se sont succédé à la tête du Groupe du PPE.

Trois hommes ont, en définitive, joué un rôle déterminant dans ce processus de mutation existentielle, sans lequel le Groupe Démocrate-Chrétien aurait sans doute connu, sinon la marginalisation, du moins un déclin relatif et la perte du leadership: Helmut Kohl, Wilfried Martens

et Hans-Gert Poettering. Ils rejoindront dans le rang des dirigeants capables de pragmatisme, ceux qui, lors de la génération précédente, se sont engagés à l'édification d'un Groupe puissant et pluraliste: Robert Schuman, Alain Poher, Hans-August Lückner et Egon Klepsch.

Les leçons à tirer de l'épisode britannique

Si la tolérance est une vertu et fait partie du corpus de valeurs originellement lié à la doctrine démocrate-chrétienne, elle a connu ses épreuves sans lesquelles toute vertu reste à prouver. Les épisodes tumultueux des relations entre le Groupe du PPE et les Conservateurs britanniques constituent une véritable saga dont le dénouement intervenu en 2009 ne peut être considéré, compte tenu de cette «histoire qui avance masquée», que comme l'un de ses avatars provisoires.

D'abord réticents à intégrer le Groupe alors qu'ils étaient majoritairement favorables à la construction communautaire de l'Europe, dans les années 1960 et 1970, sous la direction de dirigeants europhiles comme Harold McMillan, Edward Heath et Chris Patten, les Conservateurs ont entrepris de rejoindre le «plus grand Groupe non socialiste» le 1^{er} mai 1992. Au même moment, une nouvelle génération de dirigeants Tories, influencée par la doctrine néolibérale et la personnalité de Margaret Thatcher, prenaient le contrôle du Parti Conservateur. Ce paradoxe n'a pas été confortable à gérer pour les Démocrates-Chrétiens. Les précautions prises aussi bien par Egon Klepsch que par Leo Tindemans, pour vérifier la sincérité européenne des nouveaux impétrants, attestent la volonté du Groupe de conserver l'essentiel de son identité, tout en bénéficiant des avantages d'un accroissement de ses effectifs.

La spécificité britannique au sein de la Communauté européenne remonte au refus du gouvernement travailliste de Clement Attlee de partager, dès l'origine, les principes de base de la Déclaration Schuman. «Ceux-ci ne sont pas négociables», leur a répondu Jean Monnet, chargé en mai 1950 par Robert Schuman et Konrad Adenauer de sonder Londres, outre l'Italie et les pays du Benelux, sur la proposition franco-allemande. Ne rejoignant la CEE qu'en 1973, les Britanniques se sont sans doute privés du bénéfice moral qu'apporte aux membres d'un club la qualité de membre fondateur.

Après avoir acquis leur statut de «membre apparenté» au Groupe en 1992, ils obtiennent ensuite de ce dernier sa transformation en «Groupe du PPE-DE» en 1999. Les Conservateurs ont alors mis à l'épreuve l'esprit de tolérance des différents Présidents qui ont eu à gérer cette nouvelle configuration. Certaines délégations nationales, et des membres à titre

individuel, marquèrent leur réticence, voire leur opposition aux concessions faites aux Britanniques, notamment la réforme du Règlement intervenue en 2004 qui leur a permis de défendre des positions contraires à l'engagement massif du Groupe en faveur de la Constitution européenne adoptée en 2003 par la Convention.

Le départ des Italiens du PPI, des Français de l'UDF dirigé par François Bayrou, et de Gérard Deprez, européiste fervent du PSC belge en juin 2004 s'explique principalement par des raisons de politique intérieure. Mais l'argument britannique a été opportunément utilisé pour justifier leur éloignement d'un Groupe qui, à leur sens, avait poussé trop avant l'esprit de compromis et touché à l'essentiel du patrimoine démocrate-chrétien. Les autres délégations considérèrent que la position dominante du Groupe, fort de sa large supériorité numérique sur le Groupe Socialiste, méritait quelques concessions. Il y a eu un *mainstream* au Groupe du PPE pour considérer que les Conservateurs, dont la plupart des députés remplissaient un travail constructif au sein des commissions parlementaires en dehors du débat purement constitutionnel, avaient leur place dans la configuration PPE-DE. La partie DE permettait également d'inclure les députés tchèques d'une ODS partageant leur position eurosceptique.

La force de persuasion utilisée par les cadres dirigeants du Parti Conservateur, soucieux de ne pas décevoir les militants séduits par l'engagement de David Cameron à quitter le Groupe du PPE et à constituer un nouveau groupe, a été telle que le départ des députés sortants, reconduits dans leur investiture sur la base de cet engagement, a été vécu par le Groupe au printemps 2009 comme la chronique d'une rupture annoncée.

Strasbourg, le 11 mars 2009. La réunion de la Présidence et des Chefs de délégation commence. Joseph Daul annonce une communication importante. Il revient, accompagné du Chef de la délégation britannique Timothy Kirkhope et du Secrétaire général, d'un entretien avec William Hague, représentant personnel de David Cameron. C'est ce même William Hague avec lequel Wilfried Martens, Hans-Gert Poettering et les autres Chefs du PPE avaient négocié en juillet 1999, les accords de Malaga qui avaient donné un statut spécial aux Conservateurs anglais au sein du Groupe. La décision, déjà annoncée à Londres en novembre 2008 par David Cameron à Joseph Daul, est irrévocablement confirmée: les Conservateurs britanniques élus le 7 juin 2009 ne siègeront plus au Groupe. Ils annoncent leur intention de créer un nouveau groupe, avec les Tchèques de l'ODS et d'autres partenaires.

Joseph Daul expose la situation avec concision: il est mis fin, unilatéralement, au contrat de partenariat entre les Conservateurs et le PPE

pour cette législature. Il s'agit «d'une séparation à l'amiable et non pas d'un divorce», selon l'expression du Président du Groupe, qui regrette la décision britannique tout en en prenant acte. Les Chefs de délégation s'expriment l'un après l'autre. Regrets et appels à la clarification alternent. Le travail de la plupart des membres britanniques sortants est salué dans un esprit de camaraderie. L'atmosphère est néanmoins grave, chacun vit la sensation d'assister à un événement majeur dans la vie du Groupe. Mais il faut penser à l'avenir: le Président constate que la partie DE du Groupe n'a plus de raison d'être, que les statuts seront en conséquence modifiés et, qu'à l'avenir, ne seront admis au Groupe que les députés adhérents au PPE. Cette clarification est considérée comme indispensable à la veille des élections européennes.

Le Président et le Chef de la délégation britannique s'engagent par ailleurs à traiter le cas de chaque membre du Secrétariat travaillant au titre de la partie DE avec le plus grand sens de la responsabilité.

Quant à la collaboration ultérieure avec le nouveau Groupe que tenteront de former les Conservateurs britanniques, elle dépendra de leurs choix politiques et des alliances que nouera le PPE qui espère garder la première place devant le PSE dans le prochain Parlement.

De l'expérience de dix-sept années de ce mariage arrangé, suivi d'une séparation à l'amiable, on retirera une conclusion simple: les opportunités politiques ne sont pas durablement viables si elles mettent en question l'essence même d'une organisation, son authenticité. Les Démocrates-Chrétiens et les Modérés qui les ont progressivement rejoints, en particulier les Français de l'UMP, les Italiens de Forza Italia, les Espagnols du Partido Popular, les Conservateurs nordiques, les partis d'Europe centrale et orientale, restent fidèles à un discours cohérent vis-à-vis de leurs électeurs. Ce discours inclut depuis l'origine de la construction européenne la conception d'une Union qui avance comme force d'équilibre dans le monde et dont l'unité graduelle et la solidarité interne, assises sur des institutions fortes et démocratiques, assurent la capacité d'action. Robert Schuman et ses contemporains ont jeté les bases durables d'un consensus proeuropéen qu'aucun parti de cette famille ne peut renier sans perdre son identité.

Les électeurs semblent avoir donné raison à cette exigence d'authenticité qui doit sous-tendre un discours politique crédible. Le Groupe du PPE, libéré de la partie DE, a creusé son avantage sur le Groupe socialiste en conservant sa position de première force politique à l'issue du scrutin de juin 2009. Les Conservateurs britanniques, quant à eux n'ont pas remporté le succès qu'ils escomptaient, passant de 27 à 25 sièges, et ont même contribué à renforcer la faction la plus radicale et hostile à l'Europe de l'électorat britannique en permettant l'élection

de 13 députés Ukip prônant le retrait de la Grande-Bretagne de l'Union européenne.

Les nouveaux «membres fondateurs» de l'Europe réunifiée

L'épisode britannique ne peut reléguer au deuxième plan ce qui constituera le succès principal du Groupe dans la première décennie de ce siècle: l'intégration progressive, minutieusement préparée et soutenue par le Parti PPE et le Groupe, des nouveaux partis démocratiques de l'Europe centrale et orientale admis à l'adhésion en 2004 puis en 2007 pour la Roumanie et la Bulgarie. Le défi était de taille, il a été brillamment surmonté et le Groupe du PPE en a tiré le meilleur bénéfice. Il faudra encore beaucoup d'attention réciproque de la part des parlementaires issus des deux mondes, longtemps séparés par la violence de la guerre froide et l'opacité du rideau de fer. Il faudra certainement que les anciens «Européens de l'Ouest» franchissent une étape supplémentaire dans le chemin qui mène à la compréhension de ce que fut le communisme, le traumatisme de l'abandon vécu par des peuples isolés après Yalta, quand l'Occident s'est rapidement incliné devant la menace de Staline, la pression de ses chars et de ses missiles. Le Groupe du PPE accorde une grande importance à la reconnaissance de la souffrance endurée à Prague, Varsovie, Budapest, dans les États baltes annexés, et aussi à Bucarest ou Sofia, abandonnés aux fantasmes de dictateurs incontrôlables. Quand le Bureau du Groupe s'est réuni à Gdansk le 2 septembre 2005, il a souligné avec justesse la qualité de «membre fondateur», méritée par les acteurs de Solidarność pour leur contribution à l'avènement de cette nouvelle Europe. Leur esprit de résistance, leur foi dans des valeurs qui leur ont permis de sortir moralement plus forts des années de persécution et d'enfermement, les ont rendus authentiquement Européens. Jean-Paul II était venu dès 1979 dire aux Polonais et à toute l'Europe asservie: «N'ayez pas peur!» Et cette formidable injonction a soutenu le courage des peuples.

Car, et c'est la conclusion à laquelle conduit la relecture de tant d'événements, le Groupe du PPE en 2009 aura à gérer une nouvelle Europe. L'esprit des pères fondateurs est là, veille à l'essentiel et peut être invoqué par chacun comme l'Amérique de Barack Obama se réfère à Lincoln, Hamilton, Jefferson. Mais le monde a profondément changé, l'esprit de paix, solidement installé dans le cœur de la société, ne voit se profiler aucune menace identifiable qui conduirait comme en 1914 les jeunes générations à se jeter armées les unes contre les autres. Seul le terrorisme jihadiste manifeste une hostilité meurtrière et sans merci à

l'égard de l'Europe comme à l'égard de toutes les sociétés démocratiques. La jeunesse européenne serait au contraire profondément étonnée et frustrée si elle se voyait aujourd'hui opposer le contrôle aux frontières, la disparition de l'euro, le cloisonnement des marchés du travail et l'impossibilité de poursuivre son cursus universitaire en dehors de son pays d'origine.

La responsabilité des générations montantes

La septième législature du Parlement européen élu, inauguré en juillet 2009, s'achèvera en juillet 2014.

Le large succès du Groupe du PPE qui consolide spectaculairement son avance sur le Groupe Socialiste l'investit de la lourde responsabilité de prendre la plupart des initiatives politiques qui marqueront la législature 2009-2014.

Août 1914, juillet 2014: que l'on mesure la malice ou l'ironie des dates qui vont voir coïncider, au terme d'un siècle, jour pour jour, le souvenir de l'écroulement du « monde d'hier » cher à Stefan Zweig, et la naissance du monde de demain, d'une Europe qui sera vraisemblablement sur le point d'intégrer les Balkans occidentaux, dont la Bosnie et sa capitale, Sarajevo, où retentit le coup de feu meurtrier qui embrasa le continent et changea le cours du monde.

L'histoire du Groupe du PPE connaîtra de nouveaux chapitres qui seront écrits par les générations montantes, celles des députés élus en 2009, puis en 2014 et aussi longtemps que la démocratie représentative sera une des forces motrices de l'intégration du continent. Croates, Grecs, Irlandais, Litvaniens, Espagnols, sans doute trente-cinq nations devront à leur tour apprendre à gérer ensemble, dans le respect de l'autre, une Europe qui n'a pas d'autre choix que de jouer sa partition dans la nouvelle distribution des rôles qui s'opère entre l'Asie, l'Afrique, la Russie, la Méditerranée et l'Amérique.

D'immenses défis restent à relever: rétablir la confiance et la stabilité dans les Balkans, réduire dans la paix les irrédentismes ethniques, trouver avec la Turquie les voies et moyens d'un partenariat aussi intégré et prometteur que possible, portant éventuellement en germe la pleine intégration de ce grand pays dans l'Union, s'il en assume l'intégralité des conditions et des conséquences. Il y aura le dialogue avec la Russie, si forte et si faible, l'Amérique qui change, l'Afrique qui peine à sortir de l'inacceptable misère, le monde du Sud de la Méditerranée, dont les forces vives ont soif de pouvoir accéder au développement et dont le destin est inextricablement lié au nôtre.

Il y aura aussi dans les mois et les années qui viennent à trouver les vraies réponses qu'exige le fonctionnement non chaotique d'une économie libérale au sein de laquelle les lois du marché et les lois de la société devront mieux s'harmoniser, en garantissant la croissance tout en protégeant les plus défavorisés.

Cinq conditions pour le succès futur du PPE

Les conditions pour que le Groupe du PPE demeure la force motrice de l'Europe démocratique sont celles qui lui ont jusqu'à présent réussi :

- une bonne coopération entre le Groupe et le Parti, chacun dans le cadre de sa propre fonction politique, mais au service des mêmes valeurs. Depuis sa création en 1976 jusqu'aux dispositions interinstitutionnelles qui lui ont permis depuis 2004 de disposer de ressources propres et d'une structure autonome du Groupe, le Parti est moins dépendant financièrement et développe des activités politiques de plus en plus diverses. En 2009, le Parti rassemble 74 partis nationaux issus de 39 pays. La présence continue de Wilfried Martens à sa Présidence depuis 1990 garantit une relation de travail suivie et loyale avec le Groupe, qu'il a lui-même présidé de 1994 à 1999. Mais le Groupe a également utilisé tous les moyens dont il dispose pour diversifier son rayonnement politique au-delà de ses fonctions parlementaires traditionnelles. L'essentiel est que les actions stratégiques des deux organisations, qui incarnent la même famille politique, soient suffisamment concertées, tant dans la préparation de la campagne électorale que dans la diplomatie à l'égard des nouveaux partis des pays candidats ou de la politique de voisinage. Le départ des membres britanniques et tchèques du Groupe en juin 2009, en mettant fin à l'existence de la composante DE, rendra encore plus claire la relation politique entre le Groupe et le Parti et devrait faciliter leur coopération et leur communication extérieures;
- une ouverture croissante sur les parlements nationaux et les forces vives de la société européenne pour que le Parlement ne soit pas perçu comme une institution coupée des réalités nationales et éloignée des préoccupations quotidiennes des citoyens européens;
- l'exercice quotidien de la culture de la tolérance, sans laquelle la grande diversité qui ne fera que s'accroître au sein du Groupe entre les délégations nationales risque de multiplier les malentendus et paralyser l'action commune;
- le respect de ses propres valeurs, la bonne connaissance de ses origines, une organisation interne capable de dégager des stratégies visibles pour l'opinion publique;

– un Secrétariat au service du « bien commun du Groupe ». On insistera ici sur la vigueur de la ligne suivie par la Présidence et les Secrétaires généraux du Groupe qui ont constamment veillé à maintenir l'esprit supranational au sein du Secrétariat. Résister aux pressions des délégations nationales qui, à chaque renouvellement du Parlement et des organes dirigeants du Groupe, cherchent à annexer à leur profit des fonctionnaires du Secrétariat en se fondant sur des critères de nationalité, tel est le devoir permanent du Secrétaire général. C'est vers lui que convergent les demandes, c'est donc à lui qu'il revient de rappeler les règles qui régissent le statut des agents du Secrétariat. Sans cette continuité du service d'intérêt général du Groupe, la force de frappe parlementaire dans les travaux des commissions, dans les votes en plénière du Parlement serait réduite à néant. La crédibilité du Groupe dans ses rapports politiques avec les autres groupes dépend de sa discipline intérieure, de la qualité technique de ses conseillers, de sa visibilité en tant que partenaire qui s'engage à respecter une ligne politique cohérente. La logistique que suppose le fonctionnement heure par heure d'une structure composée de 288 députés assistés d'autant de fonctionnaires issus de 27 États, travaillant en 23 langues aussi bien à Strasbourg qu'à Bruxelles, exige le plus grand professionnalisme et l'engagement personnel de chacun. Par ailleurs, les parlementaires bénéficient des services d'un ou plusieurs assistants personnels dont le statut a été adopté par le Bureau du Parlement et sera applicable dès juillet 2009.

«L'Europe, c'est une question de guerre ou de paix»

Les racines du Groupe du PPE sont profondément enfouies dans l'histoire de la Démocratie chrétienne et des partis modérés qui ont, certains déjà avant la deuxième guerre mondiale, et la plupart au lendemain de celle-ci, structuré le paysage politique du centre et du centre-droit en Europe. Elles sont fortes puisqu'elles s'alimentent d'une pensée qui tente en permanence de concilier liberté et solidarité, efficacité économique et respect des règles du jeu, initiative et attachement aux valeurs judéo-chrétiennes.

Ces racines ont permis au Groupe Démocrate-Chrétien et PPE de jouer un rôle déterminant dans l'histoire du Parlement et de la construction européenne. L'héritage qui est transmis aux générations montantes de parlementaires élus en 2009 est substantiel. Sera-t-il suffisant pour affronter les défis qui semblent, sinon terrifiants, du moins périlleux et qui s'annoncent dans cette première partie du XXI^e siècle? Les pays européens sont tour à tour frappés par les effets du réchauffement

climatique, des catastrophes écologiques qu'il entraîne, d'épizooties qui se moquent des frontières, d'une crise financière sans précédent depuis 1929, ébranlant le système bancaire mondial, avivant brutalement le chômage et plaçant les économies les plus faibles de l'Europe sous la menace des faillites et des révoltes sociales.

La réponse européenne, concertée, solidaire, est plus que jamais nécessaire. L'Europe n'est pas à l'origine de la crise; elle a été inventée pour y répondre à une échelle et avec des moyens qui atteignent la masse critique de cette nouvelle économie globale, phénomène irrésistible et irréversible.

Alors, la guerre économique? La guerre tout court, les gesticulations, les déstabilisations? Il n'y aura pas de seconde chance pour les Européens en dehors de la voie lucidement et courageusement suivie depuis soixante ans. «L'Europe, c'est une question de guerre ou de paix» répète inlassablement Helmut Kohl. Quant à Jean Monnet, que l'on interrogeait sur ce qu'il fallait faire quand se profilait l'une de ces nombreuses crises qui ont ponctué l'histoire de la construction européenne et assombrissait le moral et la volonté des Européens, il répondait sans état d'âme: «Continuer, continuer, continuer».

ANNEXES

Annexe 1

CHRONOLOGIE

Première partie: le temps des pionniers (1952 -1979)

- 19 septembre 1946 Déclaration de Winston Churchill à Zurich qui lance un appel à la réconciliation franco-allemande et la construction de l'Europe continentale; il demande la création des «États-Unis d'Europe ou toute autre dénomination qui leur conviendrait».
- Mai-juin 1947 À Chaudfontaine (Belgique), Congrès constitutif des «Nouvelles Équipes internationales» (NEI), précurseur de l'Union européenne DC (UEDC). Un groupe de travail est chargé d'élaborer des propositions pour la réorganisation de l'Europe.
- 5 juin 1947 Plan Marshall: aide américaine à l'Europe refusée par l'URSS qui contraint également ses satellites à ne pas en bénéficier.
- 4 avril 1949 Traité de Washington créant l'Alliance atlantique.
- 9 mai 1950 Déclaration de Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, inspirée par Jean Monnet, proposant la mise en commun des productions de charbon et d'acier de la France et de l'Allemagne dans une organisation supranationale ouverte à d'autres pays, «première étape de la Fédération européenne».
- 18 avril 1951 Signature du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) entre les Six: France, Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg.
- 27 mai 1952 Signature du traité à Paris instituant entre les Six la Communauté européenne de défense (CED).
- 10 août 1952 Installation à Luxembourg de la Haute Autorité sous la Présidence de Jean Monnet.
- 10 septembre 1952 Session inaugurale à Strasbourg de l'Assemblée commune de la CECA (78 membres désignés au sein des six parlements nationaux).
- 11 septembre 1952 Constitution (non officielle) du Groupe DC à l'Assemblée commune. Emmanuel Sassen est élu Président.
- 13 septembre 1952 L'Assemblée commune accepte la proposition du Chancelier allemand Konrad Adenauer de constituer une «Assemblée *ad hoc*» en vue d'élaborer un projet de Constitution européenne.
- 9 mars 1953 Adoption du projet de traité instituant une Communauté politique européenne par l'Assemblée *ad hoc*.
- 23 juin 1953 Dépôt de la déclaration créant le Groupe DC de l'Assemblée commune et sa reconnaissance officielle conformément à l'article 33 bis du règlement en vigueur à cette date (38 membres).
- 11 mai 1954 Élection d'Alcide De Gasperi à la Présidence de l'Assemblée commune de la CECA (décédé le 19 août 1954).
- 20 mai 1954 Nomination du Secrétaire général du Groupe DC de l'Assemblée commune de la CECA Hans-Joachim Opitz (DE).
- 30 août 1954 Rejet de la CED par l'Assemblée nationale française, pourtant déjà ratifiée par l'Allemagne et les pays du Benelux.

- 29 novembre 1954 Élection de Giuseppe Pella (IT) à la Présidence de l'Assemblée commune de la CECA.
- 1^{er}-2 juin 1955 Conférence des ministres des Affaires étrangères des Six à Messine. Accord politique pour une relance de la construction européenne. Un Comité présidé par Paul Henri Spaak est constitué sur proposition des ministres des Affaires étrangères. Les travaux du Comité Spaak serviront de base à la négociation des traités de Rome.
- 27 novembre 1956 Élection de Hans Furler (DE) à la Présidence de l'Assemblée commune.
- 25 mars 1957 Signature à Rome des deux traités instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). Les États signataires souhaitent réaliser sur la base de ces traités «une union sans cesse plus étroite entre les peuples».
- 1^{er} janvier 1958 Entrée en vigueur des traités de Rome. Walter Hallstein, un proche collaborateur de Konrad Adenauer, est nommé Président de la Commission de la CEE.
- 24 février 1958 Élection de Pierre Wigny (BE) à la Présidence du Groupe DC de l'Assemblée parlementaire.
- 27 février 1958 Vote massif en faveur d'une Assemblée commune, organe de contrôle des trois Communautés. Cette Assemblée porte le titre d'Assemblée parlementaire européenne.
- 19 mars 1958 Réunion de l'Assemblée parlementaire des trois Communautés européennes. Avec 67 membres sur 142, les Démocrates-Chrétiens constituent le Groupe le plus important. Robert Schuman, seul candidat de tous les groupes politiques, est élu Président de l'Assemblée.
- 3-11 juillet 1958 Conférence des ministres de Stresa sur les objectifs d'une politique agricole commune.
- 6 octobre 1958 Élection d'Alain Poher (FR) à la Présidence du Groupe DC.
- 1^{er} janvier 1960 Nomination du Secrétaire général du Groupe DC à l'Assemblée parlementaire Carl Otto Lenz (DE).
- 4 janvier 1960 Convention de Stockholm instituant l'AELE (Association européenne de libre-échange) entre le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, la Suisse, l'Autriche et le Portugal.
- 28 mars 1960 Élection de Hans Furler (DC/DE) à la Présidence de l'Assemblée parlementaire.
- 17 mai 1960 L'Assemblée parlementaire adopte un projet de Convention sur l'élection européenne au suffrage universel direct.
- 5 septembre 1960 Le général de Gaulle se prononce pour «l'Europe des États».
- 10-11 février 1961 Sommet des Chefs d'État et de gouvernement à Paris: projet d'union politique.
- 9 août 1961 Demande d'adhésion du Royaume-Uni à la CEE.
- 14 janvier 1962 Adoption des premiers règlements de la politique agricole commune (PAC) avec un règlement financier valable jusqu'au 30 juin 1965.
- 30 mars 1962 L'Assemblée parlementaire s'appelle Parlement européen.
- 17 avril 1962 Conférence de Paris: échec du projet d'Union politique (échec du plan Fouchet).
- 14 janvier 1963 Conférence de presse du général de Gaulle pour refuser l'adhésion de la Grande-Bretagne dans la CEE et des autres pays candidats.
- 21 mars 1964 Élection de Jean Duvieusart (DC/BE) à la Présidence du Parlement européen.
- 8 avril 1965 Traité de fusion des exécutifs des trois Communautés instituant un Conseil unique et une Commission unique pour la CECA, la CEE et l'Euratom.
- 1^{er} juillet 1965 Début de la crise de la «chaise vide»: hostile à l'accroissement des pouvoirs de la Commission et du Parlement, la France ne participe plus aux réunions de négociation à Bruxelles à cause des divergences sur le financement de la PAC et sur les pouvoirs et moyens respectifs de la Commission et du Parlement européen.

- 24 septembre 1965 Élection de Victor Leemans (DC/BE) à la Présidence du Parlement européen.
- Décembre 1965 À Taormina, les NEI deviennent «L'Union européenne démocrate-chrétienne» (UEDC). Mariano Rumor et Leo Tindemans sont élus respectivement Président et Secrétaire général.
- 28-29 janvier 1966 Compromis de Luxembourg trouvé entre les Six pour sortir de l'impasse de la «chaise vide». Les traités ne sont pas modifiés mais la France obtient le maintien de l'unanimité pour les décisions du Conseil des ministres. Les travaux communautaires reprennent.
- 1^{er} février 1966 Nomination du Secrétaire général du Groupe DC Arnaldo Ferragni (IT).
- 7 mars 1966 Élection d'Alain Poher (FR) à la Présidence du Parlement européen. Réélu le 13 mars 1967 puis le 12 mars 1968.
- 9 mars 1966 Élection de Joseph Illerhaus (DE) à la Présidence du Groupe DC.
- 1^{er} juillet 1967 Entrée en vigueur de fusion effective des trois exécutifs des Communautés (Commissions de la CECA, de l'EURATOM et de la CEE).
- 6 juillet 1967 Jean Rey remplace Walter Hallstein comme Président de la Commission unique.
- 27 novembre 1967 Second veto du général de Gaulle à l'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark.
- 1^{er} juillet 1968 Réalisation du Marché commun industriel et agricole.
- 21 août 1968 Dans la nuit, les troupes des 5 États membres du pacte de Varsovie (URSS, RDA, Pologne, Hongrie et Bulgarie) pénètrent en Tchécoslovaquie.
- 11 mars 1969 Élection de Mario Scelba (DC/IT) à la Présidence du Parlement européen. Réélu le 10 mars 1970.
- 27 avril 1969 Départ du général de Gaulle.
- 17 juillet 1969 Accord sur le plan Barre de coopération monétaire.
- 25 novembre 1969 Élection de Hans-August Lückner (DE) à la Présidence du Groupe DC.
- 1^{er}-2 décembre 1969 Sommet de La Haye (Pays-Bas). Adoption du «triptyque» achèvement (règlement financier agricole), approfondissement (Union économique et monétaire et coopération politique), élargissement (levée du veto français à la Grande-Bretagne et autres pays candidats). Par ce Sommet, est relancé le processus de la construction européenne.
- 21-22 avril 1970 Signature du traité de Luxembourg instituant une nouvelle procédure budgétaire, et de l'accord prévoyant un règlement financier définitif pour le financement de la PAC. À compter du 1^{er} janvier 1975, le budget communautaire sera alimenté par des ressources propres. Les nouvelles dispositions créent de véritables pouvoirs pour le Parlement qui n'est plus seulement un organe consultatif.
- 8 octobre 1970 Adoption du rapport Werner sur l'Union économique et monétaire.
- Décembre 1970 Pologne: début des grèves et des émeutes ouvrières de Gdansk, Gdynia, Szczecin.
- 15 août 1971 Le Président des États-Unis, Richard Nixon, suspend la convertibilité du dollar en or. Crise monétaire internationale.
- 22 janvier 1972 Signature des traités d'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège (que celle-ci rejettera par référendum le 25 septembre).
- 24 avril 1972 Création du serpent monétaire européen (marge de fluctuation de plus ou moins 2,25%).
- 19-21 octobre 1972 Conférence au Sommet des Neuf à Paris: premier Sommet des Neuf qui décide la transformation de la CE en Union européenne. Cette Conférence déçoit le Groupe DC dont l'ambition est la revalorisation du rôle du Parlement, au nom de la démocratie.
- 1^{er} décembre 1972 Nomination du Secrétaire général du Groupe DC, Alfredo De Poi.
- 1^{er} janvier 1973 Grande-Bretagne, Irlande et Danemark sont membres des CE.
- 16 janvier 1973 Assemblée élargie à 198 membres.

- 9-10 décembre 1974 Deuxième Conférence au Sommet à Paris. À l'initiative du Président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, création du Conseil européen réunissant régulièrement les Chefs d'État et de gouvernement, renoncement à la pratique de l'unanimité sur tous les sujets et élection du PE au suffrage universel.
- 21 février 1975 L'UEDC charge Wilfried Martens (CVP/BE) et Hans-August Lücker, de présenter un statut et un programme politique pour un «Parti des DC des États membres de la CE» dans la perspective de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct.
- 22 juillet 1975 Signature de la deuxième Convention portant modification de certaines dispositions budgétaires; les principales innovations sont la reconnaissance du Parlement européen et du Conseil des ministres comme autorité budgétaire de la CE, l'instauration d'une procédure de concertation (médiation) entre le Parlement européen et le Conseil des ministres avec participation de la Commission, la création d'une Cour des comptes.
- 1^{er} août 1975 Acte final d'Helsinki instituant la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).
- 9 septembre 1975 Alfred Bertrand (BE) est élu à la Présidence du Groupe DC.
- 8 juillet 1976 Session constitutive du PPE à Luxembourg. Leo Tindemans (BE) est élu à la Présidence du PPE à l'unanimité. Son mandat sera renouvelé en juillet 1978.
- 20 septembre 1976 Signature de l'acte instituant l'élection du suffrage universel direct des membres du Parlement européen.
- 8 mars 1977 Élection d'Emilio Colombo (DC/IT) à la Présidence du PE.
- 5 mai 1977 Élection d'Egon Klepsch (DE) à la Présidence du Groupe DC.
- 28 juillet 1977 L'Espagne présente officiellement sa demande d'adhésion aux CE.
- 14 mars 1978 Le Groupe DC change de nom pour s'appeler Groupe DC (Groupe du PPE).
- 6-7 juillet 1978 À l'initiative du Président Giscard d'Estaing et du Chancelier Schmidt, le Conseil européen de Brême approuve les grandes lignes d'un nouveau système monétaire européen.
- 16 octobre 1978 Le cardinal Karol Józef Wojtyła est élu Pape sous le nom de Jean-Paul II.
- 13 mars 1979 Mise en place du système monétaire européen.
- 28 mai 1979 Signature à Athènes du traité d'adhésion de la Grèce. Le 1^{er} janvier 1981, celle-ci devient le 10^e État membre.

Deuxième partie: le temps des bâtisseurs (1979-1994)

- 7 et 10 juin 1979 Premières élections au suffrage universel direct des députés européens (le PPE recueille 32,8 millions de voix sur 111. Le Groupe du PPE compte 107 députés sur un total de 410).
- 17 juillet 1979 Le Groupe change son appellation en «Groupe du Parti Populaire Européen (Groupe Démocrate-Chrétien)».
- 13 décembre 1979 Le Parlement européen rejette le budget communautaire de 1980 par une majorité de 288 voix contre 64 et une abstention.
- Juillet 1980 Pologne: nouvelle révolte ouvrière dans les chantiers de la Baltique. Création en septembre du syndicat indépendant Solidarność.
- Novembre 1980 Le Groupe compte 40 agents dont 20 rue Belliard et 20 à Luxembourg. 60 agents supplémentaires vont être recrutés. Un service administratif sera créé dans le Secrétariat.
- 1^{er} janvier 1981 La Grèce devient le dixième État membre de la Communauté. Le nombre de députés européens est porté à 434. Les membres du Parti «Nouvelle démocratie» adhèrent au Parlement en tant qu'indépendants (des élections européennes ont lieu en Grèce le 18 octobre 1981).
- 18 novembre 1981 Proposition Genscher-Colombo d'une relance institutionnelle devant le Parlement européen.

- 23 décembre 1981 La délégation grecque de la Nea Demokratia rejoint le Groupe du PPE. Le Groupe passe de 109 à 117 membres.
- 12 janvier 1982 Projet de traité présenté par le Groupe du PPE (sur la première phase de réalisation de l'Union européenne).
- 20 janvier 1982 Paolo Barbi est élu Président du Groupe du PPE au Parlement européen.
- 6 mai 1982 Manifestation organisée par le Groupe du PPE à Aix-la-Chapelle intitulée: «L'Europe sans frontières». Le Groupe du PPE s'exprime en faveur de l'allègement des contrôles aux frontières.
- 19 juin 1983 Déclaration solennelle sur l'Union européenne, lors du Conseil européen de Stuttgart.
- 14 février 1984 Adoption par le Parlement européen, largement soutenu par le Groupe du PPE, du projet de traité instituant l'Union européenne (traité Spinelli).
- 14 et 17 juin 1984 Deuxièmes élections du Parlement européen.
Le Groupe du PPE compte 110 députés sur un total de 484.
- 18 juillet 1984 Réélection d'Egon Klepsch à la Présidence du Groupe du PPE.
- Janvier 1985 La nouvelle Commission présidée par Jacques Delors prend ses fonctions.
- 10 mars 1985 Mikhaïl Gorbatchev devient Premier secrétaire du Parti Communiste d'URSS.
- 14 juin 1985 Signature de l'accord de Schengen relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes (Belgique, Allemagne, France, Luxembourg, Pays-Bas).
- 9 septembre 1985 Ouverture de la Conférence intergouvernementale à Luxembourg. La décision d'ouvrir une Conférence intergouvernementale pour réviser les traités communautaires a été prise lors du Sommet de Milan des 28 et 29 juin 1985.
- 1^{er} janvier 1986 Adhésion du Portugal et de l'Espagne à la Communauté européenne. L'Espagne et le Portugal deviennent alors les onzième et douzième membres des Communautés européennes. Les membres du CDS portugais ainsi que des partis espagnols Unión de Centro Democrático, Partido Nacionalista Vasco et Unió Democràtica de Catalunya adhèrent au Groupe du PPE. Le Parlement compte 518 membres. Le Groupe du PPE compte 118 membres.
- 17-18 février 1986 Signature de l'Acte unique européen (AUE) à Luxembourg.
- 15 mars 1986 Nomination du Secrétaire général du Groupe du PPE, Sergio Guccione (IT).
- 8 juillet 1986 Création de la médaille Schuman par le Groupe du PPE, à l'occasion de la célébration du centième anniversaire de la naissance de Robert Schuman.
- 4 décembre 1986 Réélection d'Egon Klepsch à la Présidence du Groupe du PPE.
- 20 janvier 1987 Élection de Lord Plumb, dirigeant des députés conservateurs britanniques, à la Présidence du Parlement européen. Il est élu avec le soutien du Groupe du PPE.
- 9 mai 1987 En référence à la date de la Déclaration de Robert Schuman (9 mai), et suite à l'adoption du rapport Adonnino sur l'Europe des citoyens (28-29 mai 1985), la Commission fait du 9 mai la Journée de la Communauté européenne.
- 14 juin 1987 10 membres du Groupe du PPE rencontrent 10 membres du PSE pour une procédure sur la mise en œuvre de l'Acte unique («Les 130 propositions pendantes de la Commission») ainsi qu'une collaboration entre les deux Secrétariats.
- 1^{er} juillet 1987 Entrée en vigueur de l'Acte unique européen. À compter de cette date, le Groupe du PPE instaure une certaine coopération avec le Groupe Socialiste pour donner au Parlement la possibilité de réunir les majorités qui lui permettent de jouer un rôle à part entière dans la procédure de coopération nécessaire à la réalisation du marché unique.
- 27 juin 1988 Conseil européen de Hanovre. Mise en place d'un Comité *ad hoc* qui doit faire des propositions sur l'Union monétaire. Un groupe d'experts est chargé, par le Conseil européen, de réfléchir sur une zone monétaire européenne dotée d'une monnaie unique. Le groupe est présidé par Jacques Delors.

- 8 août 1988 Adoption par la Présidence du nouveau logo du Groupe du PPE: «*PPE, The Heart of Europe*».
- 15-18 juin 1989 Troisièmes élections directes du Parlement européen. Les partis membres du Groupe du PPE (y compris le parti espagnol Partido Popular qui passe des Conservateurs au Groupe du PPE) remportent 121 sièges. Le Parlement européen compte 518 sièges.
- 26-27 juin 1989 Conseil européen de Madrid. Décision d'ouvrir une Conférence intergouvernementale. Le Conseil européen décide de suivre le plan Delors et d'entamer de nouvelles négociations en vue de la réalisation de l'Union économique et monétaire.
- 17 juillet 1989 Demande d'adhésion de l'Autriche. Réélection d'Egon Klepsch (PPE/DE) à la Présidence du Groupe du PPE.
- 18 octobre 1989 Création par le Groupe du PPE de la Fondation pour la coopération des Démocrates-Chrétiens en Europe (qui deviendra la Fondation Robert Schuman en 1994).
- 29 octobre-2 novembre 1989 Voyage de la Présidence du Groupe du PPE en Hongrie.
- 9 novembre 1989 La chute du mur de Berlin marque la fin de la division de l'Allemagne.
- 22 décembre 1989 Chute de Ceausescu en Roumanie.
- 8-12 janvier 1990 Réunion du Groupe à Berlin (Allemagne). Réunion au Reichstag et visite à Berlin Est pour rencontrer les représentants de la CDU Est, des Églises et du Demokratische Aufbruch.
- 10 mai 1990 Élection de Wilfried Martens, Premier ministre belge, à la Présidence du PPE.
- 19 juin 1990 Les pays du Benelux, la France et l'Allemagne de l'Ouest signent la Convention d'application de l'accord de Schengen de 1985 sur la simplification des contrôles aux frontières intérieures des pays signataires.
- 1^{er} juillet 1990 Entrée en vigueur de la première étape de l'Union économique et monétaire.
- 3 octobre 1990 Réunification allemande.
- 14-16 novembre 1990 Huitième Congrès du Parti Populaire Européen à Dublin. Adoption du document «Pour une Constitution fédérale de l'Union européenne». Cette position du PPE est relayée par le Groupe du PPE au Parlement européen qui s'exprime en faveur de la rédaction d'une Constitution européenne à l'occasion de la Conférence intergouvernementale.
- 27-30 novembre 1990 Assises de Rome. 21 membres PPE. Tandis que les gouvernements préparent les négociations du futur traité sur l'Union européenne, le Parlement européen organise une rencontre des parlementaires de la Communauté européenne. Les députés européens du Groupe du PPE et les députés nationaux de même conviction politique ont pu peser sur la Déclaration finale en faveur d'une Union politique et monétaire et d'une réduction du déficit démocratique par l'attribution d'un rôle de colégislateur au Parlement.
- 24 janvier 1991 Nomination du Secrétaire général du Groupe du PPE, Gerhard Guckenberger (DE).
- 10 décembre 1991 Accord du Conseil européen concernant le traité sur l'Union européenne (traité de Maastricht, signé le 7 février 1992).
- 12 décembre 1991 Les députés européens Valéry Giscard d'Estaing, Alain Lamassoure, Jeannou Lacaze et Robert Hersant (Français tous les quatre) quittent le Groupe Libéral pour entrer au Groupe du PPE.
- 14 janvier 1992 Élection d'Egon Klepsch (PPE/DE) à la Présidence du Parlement européen. Élection de Leo Tindemans (PPE/BE) à la Présidence du Groupe du PPE.
- 7 février 1992 Signature à Maastricht du traité sur l'Union européenne. Il fonde l'Union sur les Communautés européennes (premier pilier), complétées par deux domaines de coopération (second et troisième piliers): la politique étrangère de sécurité commune (PESC) et la justice et les affaires intérieures (JAI).

- 1^{er} mai 1992 Entrée officielle de 32 députés conservateurs britanniques et 2 députés danois comme membres apparentés dans le Groupe du PPE au Parlement européen. Changement de l'article 1 du Statut du Groupe: «Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et apparentés».
- 2 juin 1992 Refus du peuple danois de ratifier le traité de Maastricht sur l'Union européenne (50,7% de non).
- 20 septembre 1992 51% de «oui» au référendum sur Maastricht en France.
- 11-13 novembre 1992 Neuvième Congrès du PPE à Athènes. Adoption par le Parti Populaire Européen de la Déclaration d'Athènes intitulée «La responsabilité des Démocrates-Chrétiens dans un monde en pleine évolution». Le PPE se prononce en faveur de la rédaction d'une véritable Constitution de l'Union reposant sur les principes de démocratie, subsidiarité et du fédéralisme.
- 11-12 décembre 1992 Décisions du Conseil européen réuni à Édimbourg concernant le siège des institutions, les perspectives financières jusqu'en 1999 (Adoption du «paquet Delors II»).
- 1^{er} janvier 1993 Entrée en vigueur du grand marché intérieur.
- 1^{er} février 1993 Ouverture des négociations avec l'Autriche, la Finlande et la Suède.
- 18 mai 1993 Le traité de Maastricht est approuvé lors d'un second référendum au Danemark.
- 21-22 juin 1993 Conseil européen de Copenhague. À Copenhague sont fixés les critères que les États candidats à l'adhésion doivent remplir. La liste des 10 pays répondant à ces critères est présentée.
- 1^{er} novembre 1993 L'entrée en vigueur du traité de Maastricht marque l'établissement de l'Union européenne: introduction de la procédure de codécision. Accroissement du pouvoir législatif et de contrôle du Parlement européen.
- 1^{er} janvier 1994 Début de la deuxième étape de l'Union économique et monétaire avec la création de l'Institut monétaire européen (IME) à Francfort.
- 9-12 juin 1994 Quatrièmes élections directes du Parlement européen. Le Groupe du PPE remporte 157 membres. L'ajustement général du nombre de sièges par État membre suite à la réunification de l'Allemagne amène le Parlement à 567 sièges.
- 5 juillet 1994 Élection de Wilfried Martens à la Présidence du Groupe du PPE. Approbation par le Parlement européen de la nomination de Jacques Santer (PPE/LU) à la Présidence de la Commission.
- 1^{er} janvier 1995 Adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède. Le Parlement européen compte désormais 626 membres. 5 partis rejoignent le PPE: le Österreichische Volkspartei d'Autriche, les Suédois Kristdemokratiska Samhällspartiet (actuel Kristdemokraterna) et Moderata Samlingspartiet (Moderaterna), ainsi que le Kansallinen Kokoomus de Finlande et le Konservative Folkeparti danois. Le Groupe du PPE compte alors 173 membres.
- 15-16 décembre 1995 Le Conseil européen de Madrid décide que l'appellation de la monnaie unique sera «l'euro». Confirmation de l'échéance de 1999 pour le passage à la troisième phase de l'UEM.
- 11 novembre 1996 Adhésion au Groupe du PPE des neuf parlementaires européens portugais du Partido Social Democrata (PSD). Le Groupe du PPE se compose alors de 180 membres.
- 14 janvier 1997 Élection de José Maria Gil-Robles Gil Delgado du Partido Popular espagnol (PPE/SP) à la Présidence du Parlement européen (338 voix pour Gil-Robles, 117 voix pour Catherine Lalumière).
- 10 avril 1997 Nomination du Secrétaire général du Groupe du PPE, Mário David (PT).
- 16-17 juin 1997 Le Conseil européen réuni à Amsterdam marque son accord sur un nouveau traité. Le traité d'Amsterdam est signé le 2 octobre 1997. Adoption du pacte de stabilité et de croissance.
- 12-13 décembre 1997 Conseil européen de Luxembourg. Décision de lancer le processus d'élargissement avec 12 pays.

- 1^{er}-2 mai 1998 Conseil européen de Bruxelles. Désignation des onze pays qualifiés pour l'euro: Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal. Nomination du Président de la Banque centrale européenne.
- 9 juin 1998 Les députés italiens de Forza Italia (20 membres) rejoignent le Groupe du PPE. Le Groupe du PPE compte 200 membres.
- 1^{er} janvier 1999 Début de la troisième phase de l'UEM. L'euro est introduit sur les marchés financiers.
- 8 février 1999 Nomination du Secrétaire général du Groupe du PPE, Klaus Welle (DE).
- 23 mars 1999 Le Parlement européen adopte une résolution sur la démission de la Commission européenne présidée par Jacques Santer et sur la nomination d'une nouvelle Commission.
- 24-25 mars 1999 Le Conseil européen spécial de Berlin adopte les perspectives financières pour 2000-2006. Les gouvernements des Quinze parviennent à un accord politique sur le paquet des réformes de l'Agenda 2000 qui concernent les finances de l'Union, les politiques agricoles et régionales, les fonds de préadhésion et les dépenses liées à l'adhésion pour la période 2000-2006.
- 1^{er} mai 1999 Entrée en vigueur du traité d'Amsterdam. Accroissement des pouvoirs législatif et de contrôle du PE. Extension du champ d'application du vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil.
- 5 mai 1999 Investiture du Président de la Commission européenne Romano Prodi (IT) par le Parlement européen.
- 3-4 juin 1999 Sommet européen de Cologne. La décision est prise de confier la rédaction d'une Charte des droits fondamentaux à une enceinte composée de représentants des Chefs d'État et de gouvernement, du Président de la Commission, des représentants nationaux et européens.
Décision d'ouvrir une nouvelle CIG sur les «reliquats d'Amsterdam».

Troisième partie: le temps des refondateurs (1994-2009)

- 10-13 juin 1999 Cinquièmes élections européennes. 233 députés membres du Groupe du PPE sont élus. Le PPE est le premier Groupe.
- 13 juillet 1999 Élection de Hans-Gert Poettering à la Présidence du Groupe du PPE.
- 15 juillet 1999 Lors de sa réunion constitutive, le Groupe transforme son nom en Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et des Démocrates Européens (PPE-DE), pour tenir compte de la position des Conservateurs anglais. Adhésion des députés français du RPR (Rassemblement pour la République). Le Groupe du PPE-DE compte alors 233 membres.
- 20 juillet 1999 Élection de Nicole Fontaine à la Présidence du Parlement européen.
- 15 septembre 1999 Vote de confiance du Parlement européen pour le nouveau Président de la Commission Romano Prodi (404 pour; 153 contre; 27 abstentions).
- 15-16 octobre 1999 Conseil européen de Tampere (Finlande).
Ce Sommet est consacré à la réalisation d'un espace européen de liberté, de droit et de sécurité.
- 10-11 décembre 1999 Conseil européen d'Helsinki (Finlande). Consacré principalement à l'élargissement, ce Sommet débouche sur des décisions importantes: la Turquie est reconnue comme candidate à l'Union européenne; la décision est prise d'ouvrir les négociations d'adhésion avec cinq pays d'Europe centrale et orientale supplémentaires. Les pays de l'ex-Yougoslavie sont déclarés candidats potentiels.
- 17 décembre 1999 Constitutive de l'enceinte sur la Charte des droits fondamentaux. 62 membres. Présidence: Roman Herzog.
- 7-10 décembre 2000 Conseil européen de Nice. Proclamation de la Charte européenne des droits fondamentaux. Déclaration sur «l'avenir de l'Union» demandant

- un rapport sur la réforme institutionnelle au Conseil européen de Laeken en décembre 2001.
- 26 février 2001 Signature du traité de Nice.
- 7 juin 2001 Référendum négatif en Irlande sur le traité de Nice (54 % contre).
- 15-16 juin 2001 Sommet européen de Göteborg.
Conformément à la demande du Parlement européen (amendement Lamassoure), le Conseil fixe à fin 2002 les négociations avec les PECO pour que les nouveaux pays puissent participer aux élections de juin 2004.
- 11 septembre 2001 Attaques terroristes contre les tours jumelles du World Trade Center à New York et contre le Pentagone à Washington (USA).
- 14 novembre 2001 Reconduction de Hans-Gert Poettering à la Présidence du Groupe.
- 14-15 décembre 2001 Conseil européen de Laeken (Belgique). Il convoque une Convention qui doit élaborer un projet de Constitution.
- 1^{er} janvier 2002 Début de la Présidence espagnole. Lancement officiel de l'euro (billets et pièces).
- 28 février 2002 Séance inaugurale de la Convention sur l'avenir de l'Europe, présidée par Valéry Giscard d'Estaing, au Parlement européen, à Bruxelles.
- 19 octobre 2002 Référendum en Irlande sur la ratification du traité de Nice.
Après avoir voté «non» le 8 juin 2001, l'Irlande approuve, avec 62,89 % de voix, le traité de Nice relatif à la réforme des institutions communautaires et à l'élargissement de l'Union européenne.
- 21 février 2003 Candidature de la République de Croatie à l'adhésion à l'Union européenne.
- 20 mars 2003 Déclenchement par les États-Unis et le Royaume-Uni d'une action militaire contre l'Irak.
- 5 mai 2003 Cérémonie officielle du Groupe du PPE-DE au Parlement européen et du Parti PPE: accueil des 69 nouveaux membres/observateurs.
- 13 juin 2003 Adoption par consensus de la Constitution par la Convention.
- 1^{er} juillet 2003 Cinquantième anniversaire du Groupe du PPE-DE à Strasbourg.
- 4 octobre 2003 Ouverture de la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le projet de Constitution européenne.
- 1^{er} janvier 2004 Nomination du Secrétaire général du Groupe du PPE-DE, Niels Pedersen (DK).
- 10 mars 2004 Vote au Groupe sur la modification du Règlement concernant la partie DE. Les membres au titre du 5b auront «le droit de promouvoir et défendre leur point de vue sur des questions constitutionnelles et institutionnelles sur l'avenir de l'Europe». La partie DE aura droit à un vice-Président du Groupe.
- 1^{er} mai 2004 La République tchèque, l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la République tchèque adhèrent à l'Union européenne. Le PE compte 732 membres.
- 10-13 juin 2004 Sixièmes élections au Parlement européen. Les élections concernent 450 millions de citoyens dans 25 États membres. Le Groupe du PPE-DE conserve sa place de premier Groupe européen au Parlement européen. Il devient le seul groupe composé de députés des 25 États membres, et dont font partie plus de 200 membres.
- 29 juin 2004 Nomination du Président de la Commission européenne, José Manuel Durão Barroso (PT).
- 13 juillet 2004 Hans-Gert Poettering est réélu Président du Groupe du PPE-DE.
Le nombre de vice-Présidents passe à neuf. Les membres du Parti tchèque SNK deviennent membres du Groupe du PPE-DE. Les Tchèques ODS, les Partido Popular Portugais et le Partito Pensionati italien rejoignent la partie DE du Groupe du PPE-DE. Le Groupe compte alors 268 membres.
- 29 octobre 2004 Signature du traité établissant une Constitution pour l'Europe par les Chefs d'État et de gouvernement, Rome.

- 18 novembre 2004 Investiture de la Commission Barroso par le Parlement européen pour la période 2004-2009 (449 voix pour, 149 voix contre et 82 abstentions).
- 12 janvier 2005 Approbation du traité constitutionnel par le Parlement européen (rapport Mendez de Vigo-Leinen).
- 29 mai 2005 Référendum négatif sur le projet de Constitution en France (54,7 de «non»).
- 1^{er} juillet 2005 «Non» au référendum néerlandais (61,6%).
- 3 octobre 2005 Début des négociations avec la Turquie et la Croatie.
- 16-17 décembre 2005 Conseil européen de Bruxelles. Adoption des perspectives financières 2007-2013. Plafond à 1,45 % du PNB, soit 862 milliards d'euros.
- 21 mai 2006 Référendum sur l'indépendance du Monténégro. (50,5% de «oui»).
- 1^{er} janvier 2007 Adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Le Parlement européen compte 785 députés. La population de l'Union passe à 492 millions d'habitants. L'Union compte 23 langues officielles. Le Groupe du PPE-DE compte alors 277 membres.
- 9 janvier 2007 Joseph Daul, membre du Parlement européen, élu nouveau Président du Groupe du PPE-DE au Parlement européen.
- 16 janvier 2007 Hans-Gert Poettering, membre du Groupe du PPE-DE, est élu Président du Parlement européen avec 450 voix.
- 24 mars 2007 Les leaders européens (Hans-Gert Poettering, membre du Parlement européen, Président du Parlement européen, Angela Merkel, Chancelière de la République fédérale d'Allemagne et Présidente en exercice du Conseil, ainsi que José Manuel Durão Barroso, Président de la Commission européenne) se réunissent à Berlin pour signer une Déclaration sur l'Europe, à l'occasion du cinquantième anniversaire du traité de Rome. Le document met en relief les succès de l'Union européenne durant le demi-siècle dernier, et esquisse une vision commune pour son futur.
- 6 mai 2007 Élection de Nicolas Sarkozy à la Présidence de la République française.
- 6 juin 2007 Suite aux premières élections au Parlement européen en Bulgarie le 20 mai 2007, 5 nouveaux membres de Bulgarie, du Parti GERB, rejoignent le Groupe qui compte 278 membres.
- 23 juin 2007 Conseil européen sous la Présidence d'Angela Merkel, Chancelière de la République fédérale d'Allemagne pour un accord sur la convocation d'une CIG chargée de rédiger un nouveau traité.
- 27 juin 2007 Angela Merkel reçoit la médaille Schuman du Groupe et Hans-Gert Poettering est nommé Président d'honneur du Groupe du PPE-DE.
- 9 juillet 2007 Inauguration du bâtiment Pierre Pflimlin à Strasbourg.
- 23 juillet 2007 La Présidence portugaise ouvre formellement à Lisbonne la CIG chargée de rédiger un traité européen modificatif.
- 1^{er} septembre 2007 Martin Kamp est nommé Secrétaire général du Groupe du PPE-DE.
- 13 décembre 2007 Signature du traité de Lisbonne.
- 1^{er} janvier 2008 Adhésion de Chypre et Malte à la zone euro, qui compte 15 membres. Augmentation de la représentation roumaine au Groupe qui compte désormais 288 membres.
- 18 février 2008 Indépendance du Kosovo.
- 27 février 2008 1 euro = 1,51 \$ (juillet 2002: 1 euro = 1 \$).
- 13 juin 2008 Référendum négatif en Irlande sur le traité de Lisbonne (53 % contre).
- 2-4 juillet 2008 Journées d'études du Groupe à Paris.
- Août 2008 Invasion de la Géorgie par les troupes russes.
- Octobre 2008 Crise financière mondiale.
- 15 décembre 2008 Candidature à l'adhésion du Monténégro à l'Union européenne.
- 1^{er} janvier 2009 Adhésion de la Slovaquie à la zone euro qui compte seize membres.
- 19-20 mars 2009 Conseil européen consacré à la crise économique mondiale.
- 2 avril 2009 Sommet du G20 à Londres.

- 3 avril 2009 Sommet de l'OTAN à Strasbourg et à Kiel.
- 5 avril 2009 Sommet euro-américain à Prague.
- 28-30 avril 2009 Congrès du PPE et Journées d'études du Groupe à Varsovie.
- 7 mai 2009 Fin de l'appartenance des Conservateurs britanniques au Groupe.
- 4-7 juin 2009 Septièmes élections au Parlement européen.
- 19-20 juin 2009 Conseil européen.
- 29 juin-2 juillet 2009 Journées d'études du Groupe à Athènes.
- 14 juillet 2009 Constitutive du nouveau Parlement. Élection de Jerzy Buzek à la Présidence du Parlement.

Annexe 2

LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DC, DU PPE, DU PPE-DE DEPUIS 1952

Allemagne

Jochen van Aerssen	1977-1989
Heinrich Aigner	1961-1988
Siegbert Alber	1977-1997
Helmut Karl Artzinger	1965-1977
Otto Bardong	1984-1989, 1994-1999
Rolf Berend	depuis 1994
Helmut Bertram	1952-1953
Kurt Birrenbach	1957-1961
Philipp von Bismarck	1978-1989
Erik Blumenfeld	1973-1989
Reinhold Bocklet	1979-1993
Reimer Böge	depuis 1989
Christian Ulrik von Boetticher	1999-2004
Jürgen Brand	1993-1994
Ursula Braun-Moser	1984-1989, 1990-1994
Heinrich von Brentano	1952-1955
Elmar Brok	depuis 1980
Friedrich Burgbacher	1958-1977
Daniel Caspary	depuis 2004
Arved Deringer	1958-1970
Albert Dess	depuis 2004
Hans Dichgans	1961-1970
Stefan Dittrich	1965-1973
Werner Dollinger	1956-1958
Manfred A. Ebel	1984-1989
Walter Eckhardt	1954-1956
Christian Ehler	depuis 2004
Ernst Engelbrecht Greve	1958-1962
Markus Ferber	depuis 1994
Karl-Heinz Florenz	depuis 1989
Otmar Franz	1981-1989
Fernand Friedensburg	1958-1965
Ingo Friedrich	depuis 1979
Isidor Früh	1973-1989
Karl Fuchs	1977-1984
Honor Funk	1989-1999
Hans Furler	1955-1973

Michael Gahler	depuis 1999
Hugo Geiger	1958-1961
Eugen Gerstenmaier	1952-1954
Roland Gewalt	depuis 2005
Anne Karin Glase	1994-2004
Lutz Goepel	depuis 1994
Alfred Gomolka	depuis 1994
Alfons Goppel	1979-1984
Ingeborg Graessle	depuis 2004
Maren Günther	1993-1999
Otto von Habsburg	1979-1999
Wolfgang Hackel	1985-1989
Karl Hahn	1958-1970
Wilhelm Hahn	1979-1987
Kurt Härzschel	1973-1977
Helga Haller von Hallerstein	1993-1994
Kai-Uwe von Hassel	1979-1984
Renate Charlotte Heinisch	1994-1999
Fritz Hellwig	1959
Wilhelm Helms	1979-1984
Günter Henle	1952-1953
Ruth Hieronymi	depuis 1999
Karl-Heinz Hoffmann	1979-1989
Karsten Friedrich Hoppenstedt	1989-1999, depuis 2004
Joseph Illerhaus	1958-1970
Richard Jaeger	1953-1954
Hans Edgar Jahn	1970-1979
Georg Jarzembowski	depuis 1991
Elisabeth Jeggle	depuis 1999
Martin Kastler	2003-2004, depuis 2008
Hans Katzer	1979-1984
Hedwig Keppelhoff-Wiechert	1989-2004
Kurt Georg Kiesinger	1956-1958
Peter Kittelmann	1994-1999
Ewa Klamt	depuis 1999
Christa Klass	depuis 1994
Egon A. Klepsch	1973-1994
Hans Jürgen Klinker	1962-1973, 1977-1979
Karsten Knolle	1999-2004
Dieter Lebrecht Koch	depuis 1994
Herbert W. Köhler	1979-1981
Christoph Konrad	depuis 1994
Hermann Kopf	1952-1961
Gerhard Kunz	1977-1978
Werner Langen	depuis 1994
Brigitte Langenhagen	1990-2004
Horst Langes	1979-1994
Armin Laschet	1999-2005
Kurt Joachim Lauk	depuis 2004
Kurt Lechner	depuis 1999
Klaus-Heiner Lehne	depuis 1994
Gerd Ludwig Lemmer	1979-1994
Aloys Michael Lenz	1953-1970
Marlene Lenz	1979-1999

Liste des membres du Groupe DC, du PPE, du PPE-DE depuis 1952

Paul Leverkuehn	1958-1959
Peter Liese	depuis 1994
Heinrich Lindenberg	1958-1961
Walter Löhr	1959-1973
Hans August Lücker	1958-1984
Rudolf Luster	1978-1994
Ernst Majonica	1979-1984
Kurt Malangré	1979-1999
Thomas Mann	depuis 1994
Hans-Peter Mayer	depuis 1999
Xaver Mayer	1994-2004
Siegfried Meister	1970-1973
Linus Memmel	1965-1977
Winfried Menrad	1989-2004
Meinolf Mertens	1979-1989
Friedrich Merz	1989-1994
Peter Michael Mombaur	1994-2004
Marlies Mosiek-Urbahn	1994-1999
Emilia Franziska Müller	1999-2003
Gerd Müller	1989-1994
Günther Müller	1988-1989, 1992-1993
Hans Werner Müller	1977-1979
Josef Müller	1965-1973
Ernst Müller-Hermann	1958-1965, 1977-1984
Werner Münch	1984-1990
Karl Heinz Mursch	1973-1977
Hartmut Nassauer	depuis 1994
Angelika Niebler	depuis 1999
Franz Josef Nordlohne	1979-1981
Josef Oesterle	1954-1959
Doris Pack	depuis 1989
Georg Pelster	1952-1958
Hartmut Perschau	1989-1991
Gabriele Peus	1984-1989
Gero Pfennig	1979-1985
Gerhard Philipp	1957-1958, 1959-1966
Markus Pieper	depuis 2004
Fritz Pirkel	1984-1993
Hans Poetschki	1984-1989
Hans-Gert Poettering	depuis 1979
Wolfgang Pohle	1953-1957
Horst Posdorf	depuis 2005
Bernd Posselt	depuis 1994
Maria Probst	1958-1965
Hermann Pünder	1952-1956
Albert Pürtsen	1979-1980
Godelieve Quisthoudt-Rowohl	depuis 1989
Renate-Charlotte Rabbethge	1979-1989
Alexander Radwan	1999-2008
Herbert Reul	depuis 2004
Hans Richartz	1958-1973
Clemens Riedel	1965-1973
Günter Rinsche	1979-1999
Wilmar Sabass	1955-1957

Bernhard Sälzer	1979-1993
Casimir Prinz zu Sayn-Wittgenstein-Berleburg	1979-1984
Wolfgang Schall	1979-1984
Edgar Josef Schiedermeier	1993-1999
Heinrich Schild	1958-1961
Ursula Schleicher	1979-2004
Ingo Schmitt	1999-2005
Horst Schnellhardt	depuis 1994
Paul Schnitker	1979-1984
Konrad Schön	1979-1989
Jürgen Schröder	depuis 1994
Klaus Peter Schulz	1973-1977
Andreas Schwab	depuis 2004
Konrad Karl Schwaiger	1994-2004
Hermann Schwörer	1970-1979
Renate Sommer	depuis 1999
Leopold Späth	1984-1989
Gerd Springorum	1966-1977
Heinz Starke	1971-1979
Franz Ludwig, Schenk Graf von Stauffenberg	1984-1992
Gabriele Stauner	1999-2004, depuis 2006
Franz Josef Strauss	1952-1956
Anton Storch	1958-1965
Diemut Theato	1987-2004
Stanislav Tillich	1994-1999
Thomas Ulmer	depuis 2004
Hanna Walz	1973-1984
Kurt Wawrzik	1977-1989
Manfred Weber	depuis 2004
Rudolf Wedekind	1981-1989
Otto Weinkamm	1959-1965
Anja Weisgerber	depuis 2004
Brigitte Wenzel-Perillo	1999-2004
Rudolf Werner	1970-1973
Rainer Wieland	depuis 1997
Karl von Wogau	depuis 1979
Joachim Wuermeling	1999-2005
Hans J. Zahorka	1984-1989
Axel N. Zarges	1984-1989
Werner Zeyer	1977-1978
Jürgen Zimmerling	1999-2004, 2005
Sabine Zissener	1999-2004

Autriche

Marialiese Flemming	1996-2004
Gerfried Gaigg	1995-1996
Karl Habsburg-Lothringen	1996-1999
Othmar Karas	depuis 1999
Friedrich König	1995-1996
Milan Linzer	1995-1996

Hubert Pirker	1996-2004, depuis 2006
Reinhard Rack	depuis 1995
Paul Rübig	depuis 1996
Agnes Schierhuber	depuis 1995
Richard Seeber	depuis 2004
Michael Spindelegger	1995-1996
Ursula Stenzel	1996-2006

Belgique

Rika de Backer-van Ocken	1984-1989
Ivo Belet	depuis 2004
Alfred Bertrand	1952-1961, 1972-1979
Frieda Brepoels	depuis 2004
Alfred Califice	1968-1972
Raphaël Chanterie	1981-1999
Lambert Croux	1979-1989
Albert De Gryse	1961-1972
Jean-Luc Dehaene	depuis 2004
Paul De Keersmaecker	1974-1981
Gérard Deprez	1984-2004
Marguerite De Riemaecker-Legot	1958-1961
Pierre Deschamps	1974-1979, 1980-1984
Pierre De Smet	1952-1965
Émile De Winter	1965-1972
Maurice Dewulf	1968-1974, 1977-1979
Joseph Dupont	1961-1968, 1971-1972
Jean Duvieusart	1958-1965
Mathieu Grosch	depuis 1994
Michel Hansenne	1999-2004
Charles Heger	1972-1974
Jaak Henckens	1979-1981
Fernand Herman	1979-1999
Anna Hermans	1989-1994
Raymond Langendries	depuis 2004
Victor Leemans	1958-1971
Théodore Lefèvre	1952-1958
Philippe le Hodey	1958-1961
Pol M.E.E. Marck	1981-1994
Lucien Hubert Martens	1972-1977
Wilfried Martens	1994-1999
Victor Michel	1979-1982
Henri Moreau de Melen	1965-1968
Charles-Ferdinand Nothomb	1979-1980
René Pêtre	1961-1968, 1972-1976
Alfonsine Phlix	1981-1984
Karel Pinxten	1989-1991
Guillaume Schyns	1977-1979
Léon Servais	1968-1972
Miet Smet	1999-2004
Paul Struye	1952-1958
Marianne Thyssen	depuis 1991
Leo Tindemans	1979-1981, 1989-1999

Marcel Albert Vandewiele	1972-1973, 1974-1984
Johan van Hecke	1999-2002
Paul Vankerhoven	1982-1984
Eric Van Rompuy	1981-1984
Joris Verhaegen	1973-1974, 1977-1981
Joannes J. Verroken	1979-1984
Pierre Wigny	1952-1958

Bulgarie

Konstantin Dimitrov	2007
Martin Dimitrov	2007
Philip Dimitrov Dimitrov	2007
Rumiana Jeleva	depuis 2007
Nickolay Mladenov	depuis 2007
Stefan Sofianski	2007
Petya Stavreva	depuis 2007
Vladimir Urutchev	depuis 2007
Dushana Zdravkova	depuis 2007

Chypre

Lefteris Christoforou	2004
Panayiotis Demetriou	depuis 2004
Ioannis Kasoulides	depuis 2004
Ioannis Matsis	depuis 2004

Danemark

Frode Nør Christensen	1989-1994
Peter Klaus Duetoft	1987-1988
Erhard V. Jakobsen	1982-1987, 1988-1994
Marie Jepsen	1992-1994
Frode Kristoffersen	1994-1999
Arne Melchior	1994
Christian Foldberg Rovsing	1992-2004, depuis 2007
Poul Schlüter	1994-1999
Gitte Seeberg	2004-2007

Espagne

Alejandro Agag Longo	1999-2002
Julio Añoveros Trias de Bes	1994-1999
Javier Areitio Toledo	1993-1999
Miguel Arias Cañete	1989-1999
María Antonia Avilés Perea	1999-2004
Maria del Pilar Ayuso González	depuis 1999
Juan José Bayona de Perogordo	2002-2004
Daniel Bautista	depuis 2009
Francisca Bennasar Tous	1994-1999

Liste des membres du Groupe DC, du PPE, du PPE-DE depuis 1952

Pio Cabanillas Gallas	1986-1991
Leopoldo Calvo-Sotelo y Bustelo	1986-1987
Felipe Camisón Asensio	1995-1999, 2000-2004
Luis Campoy Zueco	1994-1999
Pilar del Castillo Vera	depuis 2004
Mercedes de la Merced Monge	1994-1995
Agustín Díaz de Mera García Consuegra	depuis 2004
Josep Antoni Duran I Lleida	1986-1987
Laura de Esteban Martin	1994-1999
Arturo Juan Escuder Croft	1989-1992
José Antonio Escudero Lopez	1991-1999
María Teresa Estevan Bolea	1994-1999
Juan Manuel Fabra Vallés	1994-2000
Gerardo Fernández-Albor	1989-1999
Fernando Fernández Martín	depuis 1994
Concepció Ferrer I Casals	1987-2004
Carmen Fraga Estévez	1994-2002, depuis 2004
Gerardo Galeote	depuis 1994
Juan Antonio Gangoiti-Llaguno	1986-1987, 1990-1992
Manuel García Amigo	1989-1994
José Manuel García-Margallo y Marfil	depuis 1994
Cristina García Orcoyen Tormo	1999-2004
Salvador Garriga Polledo	depuis 1994
José María Gil-Robles Gil-Delgado	1989-2004
Luis de Grandes Pascual	depuis 2004
Cristina Gutiérrez -Cortines	depuis 1999
Julen Guimon Ugartechea	1986-1987
Jorge Salvador Hernández Mollar	1995-2004
María Esther Herranz García	depuis 2002
Luis Francisco Herrero-Tejedor	depuis 2004
Josu Jon Imaz San Miguel	1994-1999
Carlos José Iturgaiz Angulo	depuis 2004
José María Lafuente Lopez	1991-1994
Carmen Llorca Vilaplana	1989-1994
Cesar Llorens Barges	1986
Antonio López-Istúriz White	depuis 2004
Florencio Luque Aguilar	depuis 2008
Ana Mato Adrover	2004-2008
Abel Matutes Juan	1994-1996
Jaime Mayor Oreja	depuis 2004
Íñigo Méndez de Vigo	depuis 1992
Francisco José Millán Mon	depuis 2004
Etoni Monforte Arregui	1986-1987
Cristobal Montoro Romero	2004-2008
Juan Andrés Naranjo Escobar	1999-2004, depuis 2008
Antonio Navarro	1989-1994
Juan Ojeda Sanz	1999-2004
Marcelino Oreja Aguirre	1989-1993
Marcelino Oreja Arburúa	2002-2004
Leopoldo Ortiz Climent	1989-1993
Ana Palacio Vallelersundi	1994-2002
Loyola de Palacio Vallelersundi	1999
Manuel Pérez Álvarez	1999-2004
José Javier Pomés Ruiz	1993-1994, depuis 1996

Encarnación Redondo Jiménez	1994-2004
Mónica Ridruejo Ostrowska	1999-2004
Carlos Ripoll y Martínez de Bedoya	1999-2004
Carlos Robles Piquer	1989-1999
Domènec Romera I Alcazar	1989-1994
Luisa Fernanda Rudi Ubeda	2004-2008
José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra	depuis 1994
Salvador Domingo Sanz Palacio	depuis 2008
Joaquín Sisó Cruellas	1989-1999
Fernando Suárez González	1989-1994
Jaime Valdivielso de Cué	1994-2004
José Valverde López	1989-1999
Daniel Varela Suanzes-Carpegna	1994-2009
Luis Vega y Escandon	1986-1987
Alejo Vidal-Quadras	depuis 1999
José Vila Abelló	2004
Celia Villalobos Talero	1994-1995
Theresa Zabell	1999-2004

Estonie

Tunne Kelam	depuis 2004
-------------	-------------

Finlande

Raimo Ilaskivi	1996-1999
Ville Itälä	depuis 2004
Riitta Jouppila	1995-1996
Piia-Noora Kauppi	1999-2008
Eija-Riitta Korhola	depuis 1999
Ritva Tellervo Laurila	1995-1996, 1999
Marjo Matikainen- Kallström	1996-2004
Jyrki Otila	1996-1999
Sirpa Pietikäinen	depuis 2008
Kirsi Piha	1996-1999
Pirjo Rusanen	1995-1996
Eva-Riitta Siitonen	depuis 2009
Alexeter Stubb	2004-2008
Ilkka Suominen	1999-2004
Kyösti Toivonen	1995-1996
Ari Vatanen	1999-2004

France

Jean-Pierre Abelin	1984-1989
Jean Aubame	1958-1959
Jean-Pierre Audy	depuis 2005
Monique Badénes	1989-1994
Roselyne Bachelot-Narquin	2004-2007
Dominique Baudis	1984-1988, 1994-1997
Pierre Baudis	1981-1984

Liste des membres du Groupe DC, du PPE, du PPE-DE depuis 1952

François Bayrou	1999-2002
Jean-Pierre Bébéar	1994-1999, 2002-2004
Pierre Bernard-Reymond	1984-1986, 1989-1999
Jean-Louis Bourlanges	1989-2004
Jean-Marie Caro	1976-1979
Henry Chabert	1991-1994
René Charpentier	1958-1967
André Colin	1958,1964-1978
Francisque Collomb	1979-1984
Thierry Cornillet	1999-2004
Joseph Daul	depuis 1999
Michel Debatisse	1979, 1984-1989, 1992-1994
Georges de Brémond d'Ars	1993-1999
Francis Decourrière	1994-2004
Marielle de Sarnez	1999-2004
Marie-Hélène Descamps	depuis 2002
Christine de Veyrac	depuis 1999
André Diligent	1979-1984
Philippe Douste-Blazy	1989-1993
Nicole Fontaine	1984-2002, depuis 2004
André Fourçans	1993-1994, 1996-1999
Brigitte Fouré	depuis 2008
Janelly Fourtou	1999-2004
François Froment-Meurice	1992-1994
Patrick Gaubert	depuis 2004
Jean-Paul Gauzès	depuis 2004
Valéry Giscard d'Estaing	1991-1993
Françoise Grossetête	depuis 1994
Ambroise Guellec	depuis 2004
Marie-Thérèse Hermange	1999-2004
Robert Hersant	1984-1989, 1991-1996
Brice Hortefeux	1999-2005
Thierry Jean-Pierre	1998-2004
Roger Karoutchi	1999
Fabienne Keller	2002
Josef Kurtz	1953-1956
Jeannou Lacaze	1991-1994
Alain Lamassoure	1991-1993, depuis 1999
Jean Lecanuet	1979-1988
Bernard Lehideux	1998-1999
Alain Madelin	1999-2002
Jacques Mallet	1984-1989
Hugues Martin	1999-2004
Véronique Mathieu	depuis 2004
François de Menthon	1952-1958
Claude Mont	1978-1979
Elizabeth Montfort	2003-2004
Louise Moreau	1979-1984
Philippe Morillon	1999-2004
Élisabeth Morin-Chartier	depuis 2007
Erwin Mueller	1952-1956
Jean-Thomas Nordmann	2002
Hervé Novelli	1999-2002
Olivier d'Ormesson	1979-1984

Roger Partrat	1987-1988
Pierre Pflimlin	1962-1967, 1979-1989
Alain Poher	1952-1978
Jean-Pierre Raffarin	1994-1995
Marc Reymann	1989-1994
Marie-France de Rose	1998-1999
Nicolas Sarkozy	1999
Tokia Saïfi	1999-2002, depuis 2004
Anne-Marie Schaffner	2002-2004
Robert Schuman	1958-1962
Jean Seitlinger	1979-1984
Maurice-René Simonnet	1979-1984
Franz Singer	1952-1953
André Soulier	1994-1999
Bernard Stasi	1994-1998
Margie Sudre	depuis 1999
Pierre Henri Teitgen	1952-1958
Jacques Toubon	depuis 2004
Jean-Marie Vanlerenberghe	1986-1989, 1993-1994
Ari Vatanen	depuis 2004
Dominique Vlasto	depuis 2000
Yves Verwaerde	1994-1999
Françoise de Veyrinas	2002-2004
Adrien Zeller	1974-1976, 1989-1992

Grèce

Georgios Anastassopoulos	1984-1999
Emmanouil Angelakas	depuis 2007
Stelios Argyros	1994-1999
Ioannis Averoff	1999-2004
Leonidas Bournias	1981-1984
Ioannis Boutos	1984 -1985
Efthimios Christodoulou	1984-1990, 1994-1999
Georgios Dimitrakopoulos	depuis 1994
Dimitrios Evrigenis	1984 -1986
Christos Folias	1999-2004
Achillefs Gerokostopoulos	1981-1984
Kyriakos Gerontopoulos	1984 -1989
Marietta Giannakou-Koutsikou	1984-1990, 1999 – 2000
Ioannis Gklavakis	depuis 2004
Konstantinos Gontikas	1981-1984
Menelaos Hadjigeorgiou	1990-1994
Konstantinos Hatzidakis	1994-2007
Meropi Kaldí	2004
Konstantinos Kallias	1981-1984
Konstantinos Kaloyannis	1981-1984
Filotas Kazazis	1981-1984
Rodi Kratsa-Tsagaropoulou	depuis 1999
Efstathios Lagakos	1989-1994
Panayotis Lambrias	1984-1999
Ioannis Marinos	1999-2004
Manolis Mavrommatis	depuis 2004

Nana Mouskouri	1994-1999
Marie Panayotopoulos-Cassiotou	depuis 2004
Efstratios Papaefstratiou	1981-1984
Georgios Papastamkos	depuis 2004
Ioannis Pesmazoglou	1989-1994
Filippos Pierros	1989-1994
Mihail Protopapadakis	1981-1984
Antonis Samaras	2004-2007
Georgios Saridakis	1986-1994
Pavlos Sarlis	1989-1999
Margaritis Schinas	depuis 2007
Konstantinos Stavrou	1984-1994
Antonios Trakatellis	depuis 1994
Ioannis Tzounis	1984-1989
Nikolaos Vakalis	depuis 2004
Ioannis Varvitsiotis	depuis 2004
Stavros Xarchakos	2000-2004
Christos Zacharakis	1999-2004
Nikos Zardinidis	1981
Georgios Zavvos	1990-1994

Hongrie

Etelka Barsi Pataky	depuis 2004
Zsolt László Becsey	depuis 2004
Antonio De Blasio	depuis 2006
Kinga Gál	depuis 2004
Béla Glattfelder	depuis 2004
András Gyürk	depuis 2004
Livia Járóka	depuis 2004
Péter Olajos	depuis 2004
Csaba Öry	depuis 2004
István Pálfi	2004-2006
Pál Schmitt	depuis 2004
György Schöpflin	depuis 2004
László Surján	depuis 2004
József Szájer	depuis 2004

Irlande

Mary Elizabeth Banotti	1984-2004
Colm Burke	depuis 2007
Mark Clinton	1979-1989
Patrick Mark Cooney	1989-1994
Simon Coveney	2004-2007
Donald Creed	1973-1977
John Walls Cushnahan	1989-2004
Avril Doyle	depuis 1999
Thomas Dunne	1973-1977
Antony Esmonde	1972-1973
Alan Gillis	1994-1999
Jim Higgins	depuis 2004

Gerald L'Estrange	1977-1979
John Joseph McCartin	1979-2004
Charles McDonald	1973-1979
Mairead McGuinness	depuis 2004
Gay Mitchell	depuis 2004
Tom O'Donnell	1979-1989
Christopher Gerard O'Malley	1986-1989
Thomas Raftery	1984-1989
Richie Ryan	1972-1973, 1977-1986
Dana Rosemary Scallon	1999-2004

Italie

Pietro Adonnino	1979-1984
Gabriele Albertini	depuis 2004
Giuseppe Alessi	1969-1972
Giulio Andreotti	1974-1976
Generoso Andria	2000-2004
Armando Angelini	1960-1968
Alfredo Antoniazzi	depuis 2004
Dario Antoniazzi	1972-1976, 1979-1989
Aldo Arroni	1998-1999
Antonio Azara	1952-1954
Claudio Azzolini	1998-1999
Monica Stefania Baldi	1998-1999
Valerio Baldini	1998-1999
Giovanni Barbagli	1979-1984
Paolo Barbi	1979-1984
Paolo Bartolozzi	2001-2004, depuis 2008
Emilio Battista	1955-1969
Giulio Battistini	1959-1969
Lodovico Benvenuti	1952-1954
Silvio Berlusconi	1999-2001
Giovanni Bersani	1960-1989
Gerardo Bianco	1994-1999
Rosaria Bindi	1989-1994
Giovanni Boano	1969-1976
Guido Bodrato	1999-2004
Antonio Boggiano-Pico	1952-1959
Andrea Bonetti	1989-1994
Gian Piero Boniperti	1998-1999
Paolo Bonomi	1958-1959
Vito Bonsignore	depuis 2004
Franco Borgo	1984-1994
Giacinto Bosco	1959-1960
Giorgio Braccesi	1957-1969
Îles Braghetto	2005-2009
Carl Braitenberg	1958-1959
Giuseppe Brienza	2001-2004
Peter Brugger	1972-1979
Renato Brunetta	1999-2008
Giovanni Burtone	1994-1999
Rocco Buttiglione	1999-2001

Liste des membres du Groupe DC, du PPE, du PPE-DE depuis 1952

Maddalena Calia	2008-2009
Pietro Campilli	1952-1953
Enrico Carboni	1954-1969
Antonio Carcaterra	1954-1969
Giorgio Carollo	2004-2009
Giuseppe Caron	1954-1959
Carlo Casini	1984-1999, depuis 2006
Pier Ferdinando Casini	1995-2001
Maria Luisa Cassanmagnago Cerretti	1976-1994
Pierluigi Castagnetti	1994-1999
Giuseppe Castiglione	2004-2008
Antonio Cavalli	1953-1959
Giuseppe Cerulli Irelli	1958-1959, 1962-1969
Lorenzo Cesa	2004-2006
Luigi Cesaro	1999-2004
Mauro Chiabrando	1984-1994
Vittorino Chiusano	1984-1989
Michelangelo Ciancaglini	1984-1988
Mario Cingolani	1952-1954
Paolo Cirino Pomicino	2004-2006
Luigi Cocilovo	1999-2004
Arnaldo Colleselli	1979-1984
Ombretta Colli	1998-1999
Emilio Colombo	1976-1980, 1989-1992
Maria Paola Colombo Svevo	1994-1999
Felice Contu	1989-1994
Maria Teresa Coppo Gavazzi	1993-1994
Francesco Cosentino	1984
Raffaele Costa	1999-2004
Roberto Costanzo	1979-1989
Joachim Dalsass	1979-1994
Giampaolo D'Andrea	1994-1998
Alessandro Danesin	1998-1999
Francesco De Bosio	1958-1969
Antonio Del Duca	1980-1984, 1988-1989
Alcide De Gasperi	1954
Umberto Delle Fave	1959-1960
Marcello Dell'Utri	1999-2004
Aldo De Matteo	1992-1994
Luigi Ciriaco De Mita	1984-1988 et 1999-2004
Antonio De Poli	2004-2005
Lorenzo De Vitto	1989-1994
Alfredo Diana	1979-1984
Armando Dionisi	2004-2006
Pietro Antonio Di Prima	1998-1999
Francesco Dominedo	1952-1954
Michl Ebner	1994-2009
Sergio Ercini	1982-1989
Amintore Fanfani	1954-1956
Antonio Fantini	1989-1994
Carlo Fatuzzo	1999-2009
Francesco Ferrari	1959-1969
Enrico Ferri	1995-2004
Renzo Eligio Filippi	1979-1984

Livio Filippi	1994-1999
Mario Fioret	1976-1979
Francesco Fiori	1999-2004
Raffaele Fitto	1999-2000
Luigi Andrea Florio	1998-1999
Alessandro Fontana	1996-1999
Arnaldo Forlani	1989-1994
Roberto Formigoni	1984-1993
Mario Forte	1989-1994
Gerardo Gaibisso	1984-1994
Paola Gaiotti De Biase	1979-1984
Giulio Cesare Gallenzi	1989-1994
Bortolo Galletto	1958-1959
Luigi Michele Galli	1969-1976
Elisabetta Gardini	depuis 2008
Giuseppe Gargani	depuis 1999
Giuseppe Garlato	1960-1969
Riccardo Garosci	1998-1999
Jas Gawronski	1999-2009
Vitaliano Gemelli	1999-2004
Erisia Gennai Tonietti	1961-1969
Alessandro Gerini	1954-1957
Alberto Ghergo	1979-1984
Giovanni Giavazzi	1979-1989
Luigi Girardin	1969-1976
Giovanni Girauda	1969-1976
Vincenzo Giummarra	1979-1989
Guido Gonella	1979-1982
Giovanni Gorla	1989-1991
Luigi Granelli	1976-1979
Pier Antonio Graziani	1994-1999
Dante Graziosi	1959-1969
Teresio Guglielmone	1954-1959
Francesco Guidolin	1989-1994
Antonio Iodice	1984-1994
Francesco Lamanna	1992-1994
Silvio Lega	1979-1984
Innocenzo Leontini	2008
Giacomo Leopardi	1998-1999
Giancarlo Ligabue	1998-1999
Giosuè Ligios	1972-1989
Salvatore Lima	1979-1992
Giorgio Lisi	1999-2004
Eleonora Lo Curto	2008-2009
Calogero Lo Giudice	1989-1994
Raffaele Lombardo	1999-2008
Tarcisio Longoni	1959-1961
Luigi Macario	1979-1984
Franco E. Malerba	1998-1999
Franco Malfatti	1972-1974
Agostino Mantovani	1991-1994
Mario Mantovani	1999-2008
Francesco Marenghi	1960-1969
Franco Marini	1999-2004

Liste des membres du Groupe DC, du PPE, du PPE-DE depuis 1952

Mario Martinelli	1958-1960, 1976-1979
Edoardo Martino	1958-1959, 1961-1967
Clemente Mastella	1999-2004
Mario Mauro	depuis 1999
Pietro-Paolo Mennea	2002-2003
Domenico Mennitti	2001-2004
Roberto Mezzaroma	1998-1999
Pietro Micara	1959-1969
Alberto Michelini	1984-1994
Karl Mitterdorfer	1969-1976
Alfeo Mizzau	1984-1989
Marcello Modiano	1979-1984
Lodovico Montini	1952-1954
Lino Gerolamo Moro	1959-1969
Angelo Giacomo Mott	1952-1954
Giuseppe Mottola	1989-1994, 1998-1999
Francesco Musotto	1999-2008
Vito Napoli	1994
Angelo Narducci	1979-1984
Giuseppe Nisticò	1999-2004
Luigi Noé	1969-1979
Eolo Parodi	1984-1989, 1990-1994, 1998-1999
Paolo Pastorelli	2001-2004
Aldo Patriciello	depuis 2006
Mario Pedini	1959-1969, 1979-1984
Giuseppe Pella	1954-1958
Dino Penazzato	1959-1961
Attilio Piccioni	1956-1969
Flaminio Piccoli	1979-1984
Mariano Pintus	1969-1972
Giuseppe Pisicchio	1999-2004
Ferruccio Pisoni	1972-1979, 1984-1994
Nino Pisoni	1984-1994
Guido Podestà	1998-2009
Danilo Poggiolini	1994-1999
Mario Pomilio	1984-1989
Giovanni Ponti	1960-1961
Ernesto Pucci	1976-1979
Pietro C. Restagno	1959-1960
Cristoforo Ricci	1969-1972
Camillo Ripamonti	1976-1979
Roland Riz	1976-1979
Luigi Candido Rosati	1972-1976
Enrico Roselli	1957-1959
Leopoldo Rubinacci	1958-1969
Mario Giovanni Guerriero Ruffini	1989-1990
Mariano Rumor	1979-1984
Armando Sabatini	1952-1954, 1957-1969
Italo Mario Sacco	1952-1954
Natale Santero	1958-1971
Giacomo Santini	1998-1999, 2001-2004
Sebastiano Sanzarello	2008-2009
Amalia Sartori	depuis 1999
Mario Sassano	1979-1984

Gabriele Sboarina	1989-1994
Umberto Scapagnini	1998-2004
Carlo Scarascia Mugnozza	1961-1972
Decio Scardaccione	1969-1972
Mario Scelba	1959-1979
Guglielmo Schiratti	1958-1959
Carlo Secchi	1994-1999
Mariotto Segni	1994-1995
Gustavo Selva	1984-1989
Vittorio Sgarbi	1999-2001
Giovanni Starita	1984-1989
Carlo Stella	1981-1984
Bruno Storti	1959-1969
Antonio Tajani	1998-2008
Amor Tartufo	1958-1963
Luisa Todini	1998-1999
Giuseppe Togni	1952-1956
Zefferino Tomé	1958-1959
Giovanni Travaglini	1979-1984
Michele Troisi	1958-1960
Daniele Turani	1958-1964
Athos Valsecchi	1958-1959
Armando Veneto	depuis 2006
Riccardo Ventre	depuis 2004
Vincenzo Vernaschi	1972-1979
Marcello Vernola	2004-2009
Mario Vetrone	1969-1976
Guido Viceconte	1999-2001
Vincenzo Viola	1995-1999
Benigno Zaccagnini	1979-1981
Raul Zaccari	1969-1972
Iva Zanicchi	depuis 2008
Stefano Zappala'	1999-2009
Ortensio Zecchino	1979-1984
Vinicio Ziino	1952-1954
Mario Zotta	1959-1963

Lettonie

Valdis Dombrovskis	2004-2009
Silva Golde	2004
Aldis Kušķis	depuis 2004
Liene Liepiņa	depuis 2009
Rihards Pīks	depuis 2004
Inese Šlesere	2004

Lituanie

Laima Andrikienė	depuis 2004
Vytautas Landsbergis	depuis 2004

Luxembourg

Jean Bech	1959-1968
Nicolas Estgen	1979-1994
Marc Fischbach	1979-1984
Marcel Fischbach	1959-1964
Jean Pierre Glesener	1969-1974
Pierre Grégoire	1958-1959
Erna Hennicot-Schoepges	depuis 2004
Joseph Herr	1959-1969
Nicolas Kollwelter	1969-1974
Marcelle Lentz-Cornette	1980-1989
Fernand Loesch	1952-1959
Joseph Lucius	1967-1974
Astrid Lulling	1989-1999, depuis septembre 1999
Nicolas Margue	1952-1959
Ernest Mühlen	1984-1989
Camille Ney	1974-1979
Viviane Reding	1989-1999
Jacques Santer	1974-1979, 1999-2004
Émile Schaus	1968-1969
Jean Spautz	1979-1980, depuis 2004

Malte

Simon Busuttil	depuis 2004
David Casa	depuis 2004
Mario De Marco	2004

Pays-Bas

Marius J.J. van Amelsvoort	1970-1971
Bouke Beumer	1979-1994
Barend Willem. Biesheuvel	1961-1963
Pieter A. Blaisse	1952-1967
Jacob Boersma	1967-1971
Cornelis Boertien	1967-1971
Elise C. A. M. Boot	1979-1989
Corstiaan A. Bos	1969-1973
Cees Bremmer	2003-2004
Tiemen Brouwer	1967-1973
J.A.H.J.S. Bruins Slot	1952-1955
Philippus van Campen	1958-1967
Petrus Cornelissen	1984-1999
Bert Doorn	depuis 1999
Camiel Eurlings	2004-2007
W. F. de Gaay Fortman	1978-1979
Frans van der Gun	1971-1981
Cornelis P. Hazenbosch	1955-1961
Johan Wilhelm van Hulst	1961-1968
Marinus M.A.A. Janssen	1956-1963
James L. Janssen van Raay	1979-1984, 1986-1996
Sjouke Jonker	1979-1984

Marga A.M. Klompe	1952-1956
Friedrich de Koning	1971-1977
Esther de Lange	depuis 2007
Pierre J. Lardinois	1963-1967
Wilhelm F. Lichtenauer	1957-1961
Albert Jan Maat	1999-2007
Hanja Maij-Weggen	1979-1989, 1994-2003
Maria Martens	depuis 1999
Durk F. van der Mei	1976-1977
Joseph A. Mommersteeg	1971-1973, 1982-1984
Lambert van Nistelrooij	depuis 2004
Harry Notenboom	1971-1984
Ria Oomen-Ruijten	depuis 1989
Arie Oostlander	1989-2004
Karla Peijs	1989-2003
Jean J. M. Penders	1979-1994
Peter Pex	1994-2004
Cornelis J. van der Ploeg	1958-1971
Joop Post	2007
Bartho Pronk	1989-2004
Cornelis E.P.M. Raedts	1967-1970
Willem Rip	1952-1959
Yvonne van Rooy	1984-1986
Jacqueline C. Rutgers	1963-1967
Pieter J.A. van der Sanden	1973-1974
Emmanuel M.J.A. Sassen	1952-1958
Willem Scholten	1973-1976
Willem J. Schuijt	1958-1977
Jan Sonneveld	1989-1999
Teun Tolman	1978-1989
Wilhelmus Gijsbertus (Wim) van Velzen	1994-2004
Willem J. Vergeer	1978-1989
Maxime Verhagen	1989-1994
Cornelis Visser	depuis 2007
G. Vixseboxe	1952-1957
Theodorus E. Westerterp	1967-1971
Corien Wortmann-Kool	depuis 2004

Pologne

Jerzy Buzek	depuis 2004
Zdzisław Kazimierz Chmielewski	depuis 2004
Urzula Gacek	depuis 2007
Małgorzata Handzlik	depuis 2004
Krzysztof Hołowczyc	depuis 2007
Stanisław Jałowiecki	depuis 2004
Filip Kaczmarek	depuis 2004
Bogdan Klich	2004-2007
Barbara Kudrycka	2004-2007
Zbigniew Krzysztof Kuźmiuk	2004-2005
Janusz Lewandowski	depuis 2004
Jan Olbrycht	depuis 2004
Paweł Bartłomiej Piskorski	2004-2006

Zdzisław Zbigniew Podkański	2004-2005
Jacek Protasiewicz	depuis 2004
Jacek Saryusz-Wolski	depuis 2004
Czesław Adam Siekierski	depuis 2004
Bogusław Sonik	depuis 2004
Janusz Wojciechowski	2004-2005
Zbigniew Zaleski	depuis 2004
Tadeusz Zwiefka	depuis 2004

Portugal

Teresa Almeida Garrett	1999-2004
Regina Bastos	2000-2004
Luis Filipe Paes Beirão	1986-1987, 1989-1994
António Capucho	1996-1998
Raquel Cardoso	2003-2004
José Vicente Carvalho Cardoso	1987-1994
Carlos Coelho	depuis 1998
Carlos Costa Neves	1996-2002
Arlindo Cunha	1996-2003
Eurico de Melo	1996-1999
Maria da Assunção Esteves	depuis 2004
Duarte Freitas	depuis 2004
José Augusto Gama	1987-1989
João Gouveia	2003-2004
Vasco Graça Moura	depuis 1999
Francisco António Lucas Pires	1986-1998
Sérgio Marques	depuis 1999
José Mendes Bota	1998-1999
Nélio Mendonça	1996-1999
Jorge Moreira da Silva	1999-2003
José Pacheco Pereira	1999-2004
Carlos Pimenta	1996-1999
João de Deus Pinheiro	depuis 2004
Joaquim Piscarreta	2002-2004
Manuel Porto	1996-1999
Luís Queiró	depuis 2004
Fernando Reis	1999-2000
José Ribeiro E Castro	depuis 2004
Manuel dos Santos Machado	1987-1989
José Albino Silva Peneda	depuis 2004
Helena Vaz da Silva	1996-1999

République tchèque

Jan Březina	depuis 2004
Milan Cabrnoch	depuis 2004
Petr Duchoň	depuis 2004
Hynek Fajmon	depuis 2004
Jana Hybášková	depuis 2004
Miroslav Ouzký	depuis 2004
Zuzana Roithová	depuis 2004

Nina Škottová	depuis 2004
Ivo Strejček	depuis 2004
Oldřich Vlasák	depuis 2004
Jan Zahradil	depuis 2004
Tomáš Zatloukal	depuis 2004
Josef Zieleniec	depuis 2004
Jaroslav Zvěřina	depuis 2004

Roumanie

Roberta Alma Anastase	2007-2008
Sebastian Valentin Bodu	depuis 2007
Nicodim Bulzesc	depuis 2007
Călin Cătălin Chiriță	depuis 2008
Dragoș Florin David	depuis 2007
Constantin Dumitriu	depuis 2007
Petru Filip	2007-2008
Sorin Frunzăverde	2007-2008
Daniel Petru Funeriu	depuis 2008
Ovidiu Victor Gant	2007
Ioan Lucian Hămbășan	depuis 2009
Monica Maria Iacob-Ridzi	2007-2008
Atilla Béla Ladislau Kelemen	2007
Sándor Kónya-Hamar	2007
Adrian Manole	depuis 2008
Marian-Jean Marinescu	depuis 2007
Iosif Matula	depuis 2008
Alexandru Nazare	depuis 2008
Rareș-Lucian Niculescu	depuis 2007
Dumitru Oprea	2007-2008
Maria Petre	depuis 2007
Mihaela Popa	2007-2008
Nicolae Vlad Popa	depuis 2007
Flaviu Călin Rus	depuis 2008
Csaba Sógor	depuis 2007
Teodor Dumitru Stolojan	depuis 2007
Károly Ferenc Szabó	2007
Radu Tîrle	2007
Iuliu Winkler	depuis 2007
Marian Zlotea	2007-2009

Royaume-Uni

Richard Ashworth	2004-2009
Sir Robert Atkins	1999-2009
Richard A. Balfe	2002-2004
Christopher Beazley	1992-1994, 1999-2009
Peter Beazley	1992-1994
The Lord Bethell	1992-1994, 1999-2003
John Bowis	1999-2009
Philip Charles Bradbourn	1999-2009
Philip Bushill-Matthews	1999-2009
Martin Callanan	1999-2009

Liste des membres du Groupe DC, du PPE, du PPE-DE depuis 1952

Bryan Cassidy	1992-1999
Sir Fred Catherwood	1992-1994
Giles Chichester	1994-2009
John Alexander Corrie	1994-2004
Margaret Daly	1992-1994
Nirj Deva	1999-2009
Brendan Patrick Donnelly	1994-1999
Den Dover	1999-2009
James Elles	1992-2009
Jonathan Evans	1999-2009
Jacqueline Foster	1999-2004
Robert Goodwill	1999-2004
Daniel J. Hannan	1999-2008
Malcolm Harbour	1999-2009
Christopher Heaton-Harris	1999-2009
Roger Helmer	1999-2005
Paul Howell	1992-1994
The Lord Inglewood	1992-1994, 1999-2004
Caroline Jackson	1992-2009
Christopher Jackson	1992-1994
Syed Kamall	2005-2009
Sajjad Karim	2007-2009
Edward Kellett-Bowman	1992-1999
Bashir Khanbhai	1999-2004
Timothy Kirkhope	1999-2009
Graham Mather	1994-1999
Anne McIntosh	1992-1999
Edward McMillan-Scott	1992-2009
James Moorhouse	1992-1998
William Francis Newton Dunn	1992-1994, 1999-2000
James Nicholson	1989-1997, 1999-2009
The Lord O'Hagan	1992-1994
Neil Parish	1999-2009
Ben Patterson	1992-1994
Roy Perry	1994-2004
The Lord Plumb	1992-1999
Derek Prag	1992-1994
Peter Price	1992-1994
Sir Christopher Prout	1992-1994
James Provan	1994-2004
John Purvis	1999-2009
Patricia Rawlings	1992-1994
Sir James Scott Hopkins	1992-1994
Madron Richard Seligman	1992-1994
Richard Simmonds	1992-1994
Anthony Simpson	1992-1994
Tom Spencer	1992-1999
John Stevens	1992-1999
Struan Stevenson	1999-2009
Sir Jack Stewart-Clark	1992-1999
The Earl of Stockton	1999-2004
Robert Sturdy	1994-2009
David Sumberg	1999-2009
Charles Tannock	1999-2009

Amédée Turner	1992-1994
Ian Twinn	2003-2004
Geoffrey Van Orden	1999-2009
Theresa Villiers	1999-2005
Michael Welsh	1992-1994

Slovaquie

Edit Bauer	depuis 2004
Július Brocka	2004
Árpád Duka-Zólyomi	depuis 2004
Gal'a, Milan	depuis 2004
Tomáš Galbavy	2004
Ján Hudacký	depuis 2004
Miroslav Mikolášik	depuis 2004
Zita Pleštinská	depuis 2004
Peter Štastný	depuis 2004
Anna Záborská	depuis 2004

Slovénie

Mihael Brejc	depuis 2004
Romana Jordan Cizelj	depuis 2004
Ljudmila Novak	depuis 2004
Alojz Peterle	depuis 2004

Suède

Per-Arne Arvidsson	1999-2004
Steffan Burenstam Linder	1995-2000
Gunilla Carlsson	1995-2002
Charlotte Cederschiöld	depuis 1995
Karin Falkmer	1995
Christofer Fjellner	depuis 2004
Lisbeth Grönfeldt Bergman	2000-2004
Holger Gustafsson	1995
Gunnar Hökmark	depuis 2004
Anna Ibrisagic	depuis 2004
Lennart Sacrédeus	1999-2004
Per Stenmarck	1995-2004
Margaretha af Ugglas	1995
Ivar Virgin	1995-1999
Peder Wachtmeister	2002-2004
Anders Wijkman	depuis 1999
Lars Wohlin	depuis 2006

NOMBRE DE MEMBRES PAR DÉLÉGATIONS NATIONALES DEPUIS 1952 ^a	
Allemagne	187
Autriche	13
Belgique	50
Bulgarie	9
Chypre	4
Danemark	9
Espagne	81
Estonie	1
Finlande	16
France	85
Grèce	46
Hongrie	14
Irlande	22
Italie	238
Lettonie	6
Lituanie	2
Luxembourg	20
Malte	3
Pays-Bas	59
Pologne	21
Portugal	31
République tchèque	14
Roumanie	30
Royaume-Uni	69
Slovaquie	10
Slovénie	4
Suède	17
Total	1061 ^b

a Tableau établi à partir de données du Groupe du PPE-DE et du Parlement européen au 27 avril 2009.

b Ari Vatanen était un membre finlandais lors de la cinquième législature, il était un membre français lors de la sixième législature.

Annexe 3

LÉGISLATURES, PRÉSIDENTS, SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

<i>UE</i>	<i>Président</i>		<i>Secrétaire général</i>	
6 pays	10 septembre 1952	Session inaugurale de l'Assemblée commune		
	11 septembre 1952	Emmanuel SASSEN (NL)		
	23 juin 1953	Constitution officielle du Groupe DC		
			20 mai 1954	Hans-Joachim OPITZ (DE)
	Novembre 1953	36 membres ¹⁰⁵⁷		
	Juillet 1954	38 membres		
	24 février 1958	Pierre WIGNY (BE)		
	19 mars 1958	Session inaugurale de l'Assemblée parlementaire (CECA, CEE, Euratom) 67 membres ¹⁰⁵⁸		
	6 octobre 1958	Alain POHER (FR)		
			1^{er} janvier 1960	Carl Otto LENZ (DE)
	16 septembre 1963	Groupe DC 61 membres		
	18 janvier 1966	Groupe DC 62 membres		
	9 mars 1966	Joseph ILLERHAUS (DE)	1^{er} février 1966	Arnaldo FERRAGNI (IT)
	25 novembre 1969	Hans-August LÜCKER (D)		
			1^{er} décembre 1972	Alfredo DE POI (IT)
	9 septembre 1975	Alfred BERTRAND (BE)	1^{er} octobre 1976	Giampaolo BETTAMIO (IT)
5 mai 1977	Egon KLEPSCHE (DE)			
1^{re} LÉGISLATURE				
7-10 juin 1979	107 membres ^a			

a Le Groupe du PPE compte 107 membres de sept nationalités différentes: 42 Allemands, 30 Italiens, 10 Belges, 10 Néerlandais, 8 Français, 4 Irlandais et 3 Luxembourgeois.

10 pays	23 décembre 1981 ^a	117 membres		
	20 janvier 1982	Paolo BARBI (IT)		
	2^e LÉGISLATURE			
	14-17 juin 1984	110 membres ^b		
	18 juillet 1984	Egon KLEPSCH (DE)		
12 pays	Janvier 1986	118 membres ^c	15 mars 1986	Sergio GUCCIONE (IT)
	3^e LÉGISLATURE			
	15-18 juin 1989	121 membres		
			24 janvier 1991	Gerhard GUCKENBERGER (DE)
	12 décembre 1991 ^d	128 membres		
	14 janvier 1992	Leo TINDEMANS (BE)		
	1 ^{er} mai 1992 ^e	162 membres		
	4^e LÉGISLATURE			
9-12 juin 1994	157 membres			
5 juillet 1994	Wilfried MARTENS (BE)			
15 pays	1 ^{er} janvier 1995	173 membres ^f		
	11 novembre 1996	182 membres ^g		
			10 avril 1997	Mário DAVID (PT)
	juin 1998	200 membres ^h		
			8 février 1999	Klaus WELLE (DE)
	5^e LÉGISLATURE			
	8-13 juin 1999	233 membres		
	13 juillet 1999	Hans-Gert POETTERING (DE)		
	1 ^{er} mai 2003	(+ 69 Observateurs) ⁱ		
	6^e LÉGISLATURE			
25 pays	10-13 juin 2004	268 membres	1^{er} janvier 2004	Niels PEDERSEN (DK)
	26 septembre 2005	(+ 13 Observateurs) ^j		
	26 septembre 2006	264 membres ^k		
	9 janvier 2007	Joseph DAUL (FR)		
27 pays	janvier 2007	277 membres ^l		
	6 juin 2007	278 membres ^m		
	Janvier 2008	289 membres ⁿ	1^{er} septembre 2007	Martin KAMP (DE)

a La délégation du Parti grec Nea Demokratia se joint au PPE. De plus, le Centre démocratique danois (1 représentant) quitte le Groupe DE et rejoint le Groupe du PPE.

b Le Groupe du PPE compte 110 membres de neuf nationalités différentes: 41 Allemands, 27 Italiens, 9 Grecs, 9 Français, 8 Néerlandais, 6 Belges, 6 Irlandais, 3 Luxembourgeois et 1 Danois.

c Suite à l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, quatre nouveaux partis adhèrent au PPE: 3 partis espagnols: le Partido Demócrata Popular (PDP), l'Unio Democràtica de Catalunya (UDC) et le Partido Nacionalista Vasco (PNV), ainsi que le Centro Democrático Social (CDS) du Portugal. Le Groupe compte 8 nouveaux membres – la liste du 1^{er} janvier 1986.

d 4 députés français de l'UDF, anciens membres du Groupe Libéral, se joignent au Groupe du PPE.

e Entrée des 32 députés conservateurs britanniques et de 2 députés conservateurs danois du Groupe des DE au sein du Groupe du PPE.

f À la suite de l'entrée officielle de l'Autriche, la Finlande et la Suède dans l'Union européenne, les Partis ÖVP (6 députés), le Parti de coalition nationale (4 députés), KdS (1 député) et le Rassemblement modéré (5 députés) rejoignent le Groupe du PPE.

g Le PSD portugais devient membre à part entière du PPE et ses députés se joignent au Groupe du PPE.

h Les 20 députés de Forza Italia se joignent au Groupe du PPE.

i Le 1^{er} mai 2003, 162 membres des parlements des dix pays qui rejoignent l'Union européenne siégeront au Parlement européen comme observateurs officiels, nommés par leurs parlements respectifs. Parmi ceux-ci, 69 rejoignent les rangs du Groupe du PPE-DE. Les partis des dix nouveaux pays qui adhèrent sont: pour Chypre (2) DISY; pour la République tchèque (14) ODS (8), ODA (1), KDU-CSL (3), US-DEU (2); pour l'Estonie (2) Pro Patria Union (1) et Res Publica (1); pour la Hongrie (12) Fidesz-MPP (9), MDF (3); pour la Lettonie (5) Latvia's First Party (1), People's Party (2), New Era (2); pour la Lituanie (4) Lithuanian Christian Democrats (1), Party of New Democracy (1), Lithuanian Conservatives (1), Union of Modern Christian Democrats (1); pour Malte (3) Nationalist Party (3); pour la Pologne (17) Law and Justice (4), Blok Senate 2001 (2), Conservative People's Party (1), Civic Platform (5), Polish People's Party (4), Senate' Circle of Peasant's (1); pour la Slovaquie (7) Slovak Democratic and Christian Union (3), Party of Hungarian Coalition (2), Christian Democratic Movement (2); pour la Slovénie (3) SDS (1), Nova Slovenija (1), SLS (1).

j Le Groupe reçoit 13 nouveaux observateurs membres. De Roumanie (9): Democratic Alliance of Hungarians, Democratic Party et Party of National Minority et de Bulgarie (4): Union of Democratic Force, The Democratic Party, The Group of the Bulgarian Agrarian National Union-People's Union et the Democrats for Strong Bulgaria.

k Les membres de Lars Wohlin (Suède) rejoignent le Groupe du PPE-DE.

l 13 nouveaux députés de Bulgarie (9) UDF, DSB et DP et de Roumanie (4) PD, DP, UDMR et DFDR deviennent membres du Groupe du PPE-DE.

m Suite aux élections européennes en Bulgarie, 5 députés (au lieu de 4 auparavant) du Parti GERB rejoignent le Groupe du PPE-DE.

n Élections de nouveaux membres roumains.

Annexe 4

LAURÉATS DE LA MÉDAILLE ROBERT SCHUMAN

E. M. J. A. Sassen	08.07.86
Alain Poher	08.07.86
Hans-August Lücker	08.07.86
Alfred Bertrand	08.07.86
Paolo Barbi	08.07.86
Pierre Pflimlin	08.07.86
Leo Tindemans	08.07.86
Emilio Colombo	08.07.86
Helmut Kohl	08.07.86
Jacques Santer	08.07.86
Konstantinos Mitsotakis	23.09.86
Konstantinos Karamanlis	23.09.86
Willem Vergeer	18.02.87
Giulio Andreotti	02.03.87
Flaminio Piccoli	04.03.87
Mariano Rumor	24.03.87
Piet Bukman	01.04.87
Karl-Josef Hahn	10.04.87
Miquel Coll I Alentorn	09.05.87
Bruno Heck	02.07.87
Pierre Werner	02.07.87
Kai-Uwe von Hassel	11.02.88
Francesco Cosentino	13.12.88
Lorenzo Natali	13.12.88
Peter Sutherland	13.12.88
Karl-Heinz Narjes	13.12.88
Nicolas Mosar	13.12.88
Lord Plumb	24.07.89
Hanja Maij-Weggen	01.05.90
Jean-Claude Juncker	08.07.91
Norbert Schmelzer	08.07.91
Ruud Lubbers	11.12.91
Egon A. Klepsch	14.01.92
Valéry Giscard d'Estaing	13.07.93
Filippo Maria Pandolfi	08.09.93
Jean Dondelinger	08.09.93
Frans Andriessen	08.09.93
Abel Matutes Juan	13.12.94
Raniero Vanni d'Archirafi	13.12.94

Peter Schmidhuber	13.12.94
Ioannis Paleokrassas	13.12.94
René Steichen	13.12.94
Jacques Delors	18.01.95
Manuel García Amigo	27.03.95
Menelaos Hadjigeorgiou	27.03.95
Horst Langes	27.03.95
Ferruccio Pisoni	27.03.95
Rudolf Luster	15.05.95
Günter Rinsche	13.07.95
Hans-Gert Poettering	15.09.95
Margaretha af Ugglas	03.10.95
Carlos Robles Piquer	03.10.95
Georgios Anastassopoulos	03.10.95
José María Gil-Robles Gil-Delgado	03.10.95
Antonio Graziani	03.10.95
Nicolas Estgen	03.10.95
Lord Kingsland	03.10.95
Otto Bardong	03.10.95
Wilfried Martens	07.11.95
Efthimios Christodoulou	30.04.96
Miltiades Evert	30.04.96
Panayotis Lambrias	30.04.96
Siegbert Alber	27.07.96
The RT Hon Sir Edward Heath	17.09.96
John Bruton	14.01.97
Hans von der Groeben	14.05.97
Manuel Fraga Iribarne	27.08.97
Gerardo Fernández Albor	16.09.97
Franjo Komarica	16.12.97
Ursula Schleicher	15.05.98
Anibal Cavaco Silva	08.07.98
Poul Schlüter	13.04.99
Radio B2 92, Belgrade (reçue par Veran Matic)	14.12.99
Martin M.C. Lee (Président du Parti démocrate de Hong-Kong)	18.01.00
Libet Werhahn-Adenauer	01.12.00
Elena Bonner	03.04.01
Karl von Wogau	14.11.01
Nicole Fontaine	15.01.02
Ingo Friedrich	26.01.02
Wladyslaw Bartoszewski	26.02.02
José María Aznar	01.07.02
Hans van den Broek	02.11.02
Wim van Velzen	15.01.03
Bendt Bendtsen	24.06.03
Anders Fogh Rasmussen	24.06.03
Bertel Haarder	24.06.03
Per Stig Møller	24.06.03
Lord Bethell	21.10.03
John Joseph McCartin	06.07.04
Franz Fischler	26.10.04
Loyola de Palacio Vallelersundi	26.10.04
Chris Patten	26.10.04
Mario Monti	26.10.04

Viviane Reding	26.10.04
Le Pape Jean-Paul II	30.11.04
Natalya Estemirova	13.01.05
Sergey Kovalev	13.01.05
Erwin Teufel	19.01.05
Tadeusz Mazowiecki	16.02.05
Wolfgang Schäuble	29.06.05
Michel Barnier	06.12.05
Vytautas Landsbergis	13.12.05
Tunne Kelam	04.07.06
Angela Merkel	27.06.07
Guido de Marco	04.07.07
Marianne Thyssen	30.06.09
Jaime Mayor Oreja	30.06.09
Hartmut Nassauer	30.06.09
João de Deus Pinheiro	30.06.09
Ioannis Varvitsiotis	30.06.09
José Manuel Durão Barroso	30.06.09
Jacques Barrot	30.06.09

Décernée à titre posthume à:

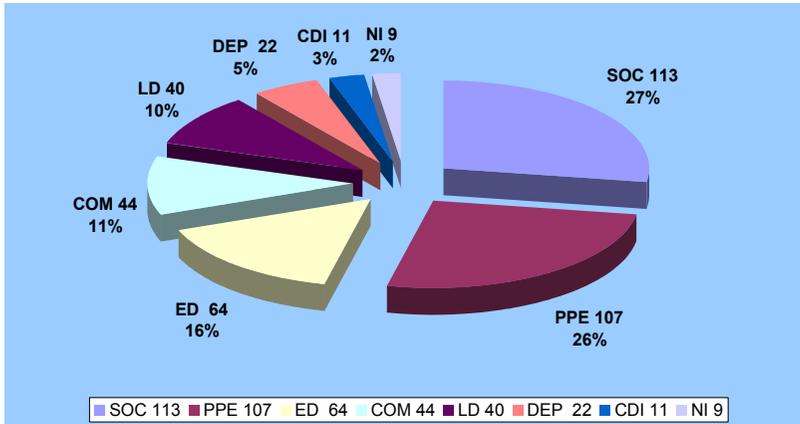
Adelino Amaro da Costa	25.06.87
Guido Gonella	04.03.88
Alberto Ghergo	04.03.88
Angelo Narducci	04.03.88
Mario Sassano	04.03.88
Heinrich Aigner	12.04.88
Bernhard Sälzer	28.06.93
Lorenzo De Vitto	28.06.93
Francisco António Lucas Pires	05.02.99

Annexe 5

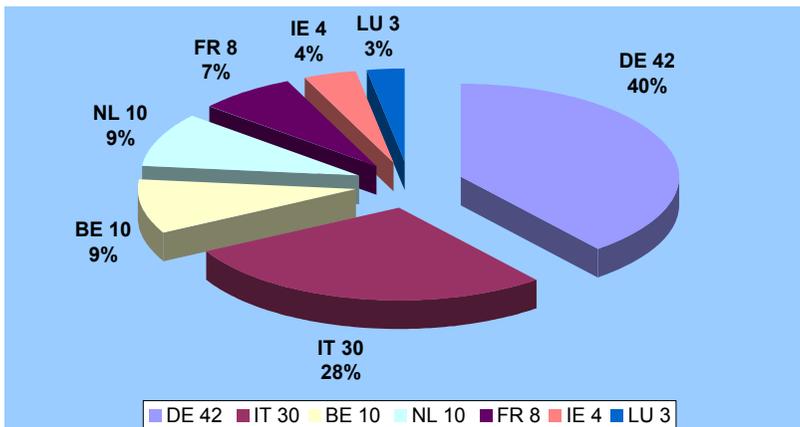
REPRÉSENTATION DU GROUPE DU PPE AU SEIN DU PARLEMENT EUROPÉEN ET RÉPARTITION DES DÉLÉGATIONS NATIONALES AU SEIN DU GROUPE

Élections 1979
410 sièges

Parlement européen

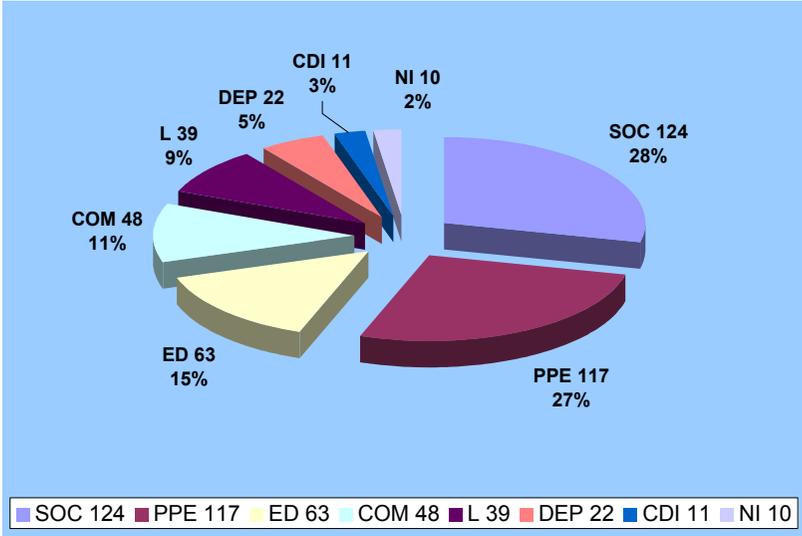


Groupe du PPE

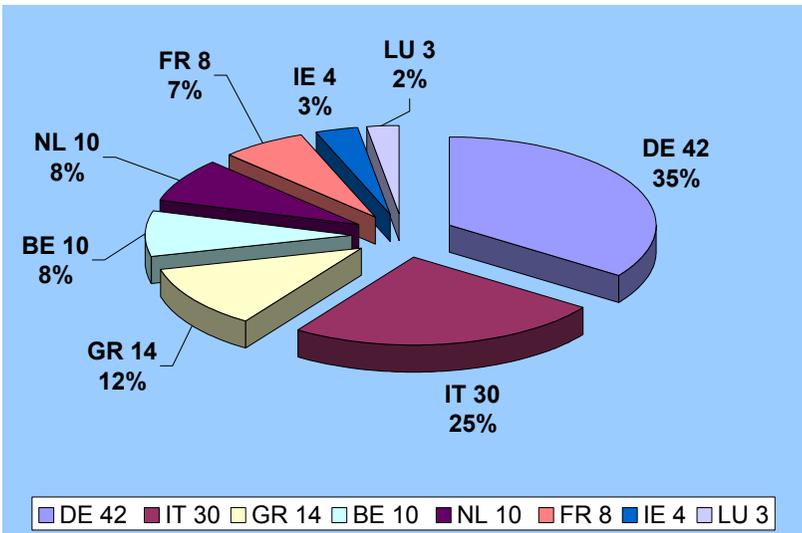


Adhésion de la Grèce 1981 434 sièges

Parlement européen

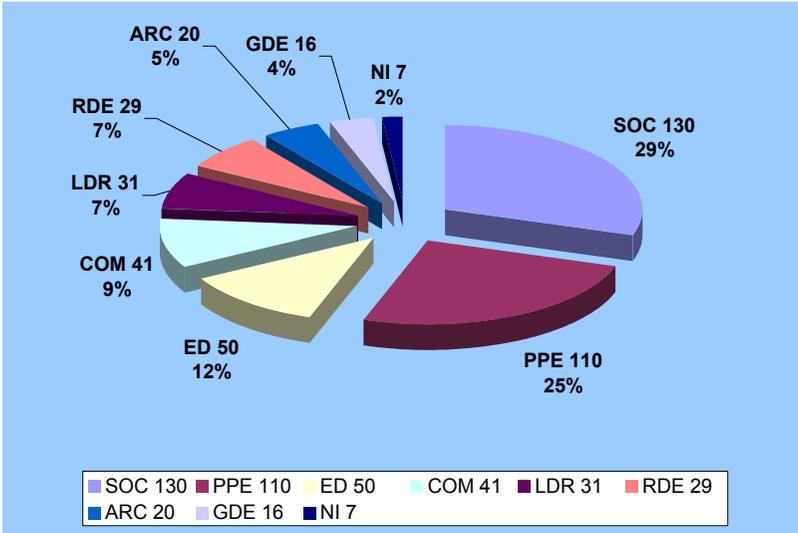


Groupe du PPE

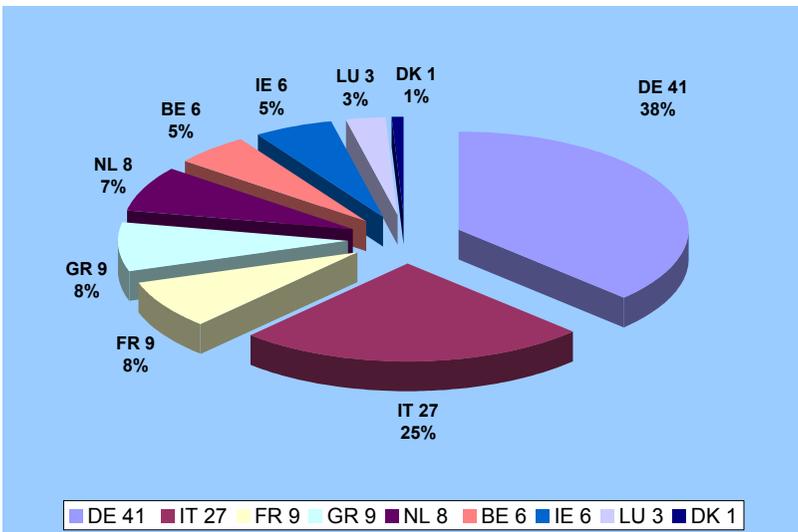


Élections 1984 434 sièges

Parlement européen

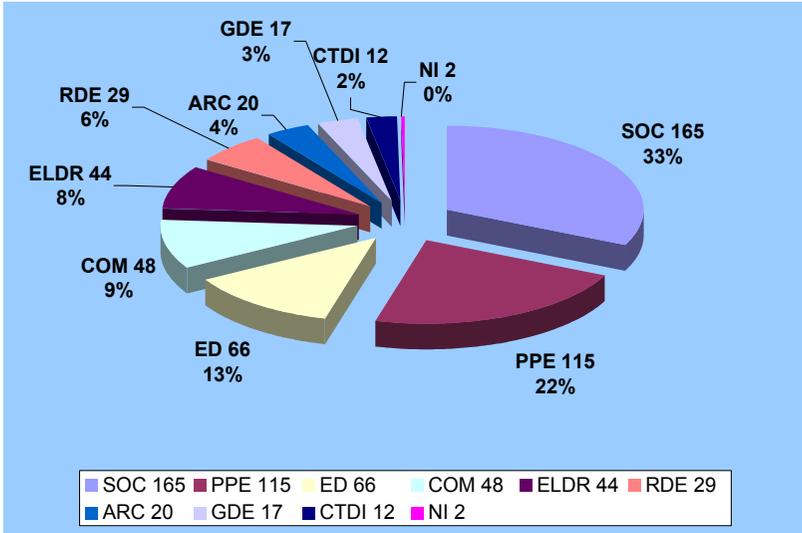


Groupe du PPE

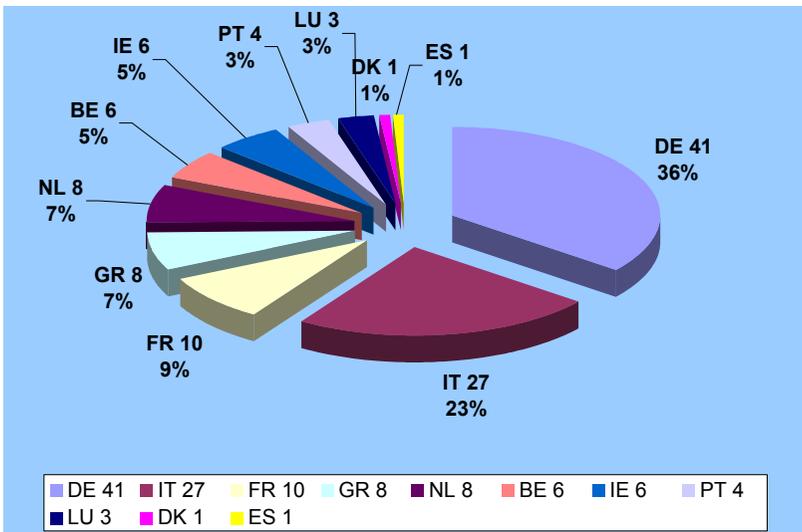


Adhésion de l'Espagne et du Portugal 1986 518 sièges

Parlement européen

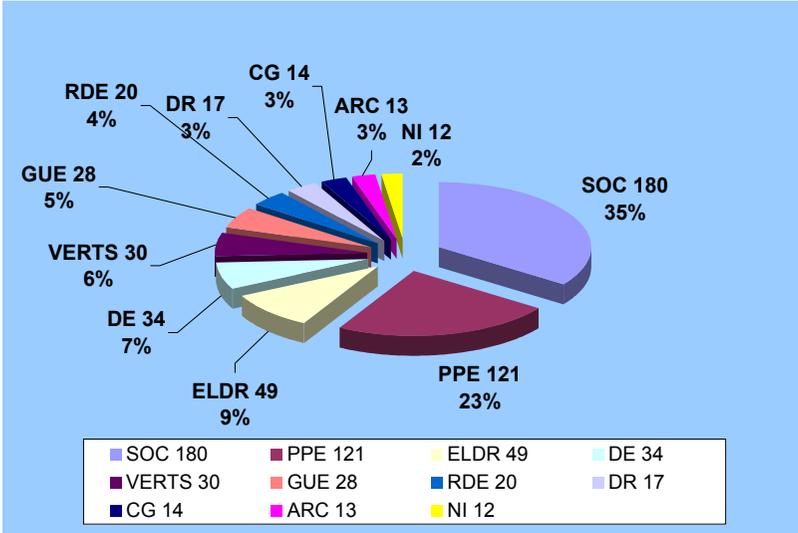


Groupe du PPE

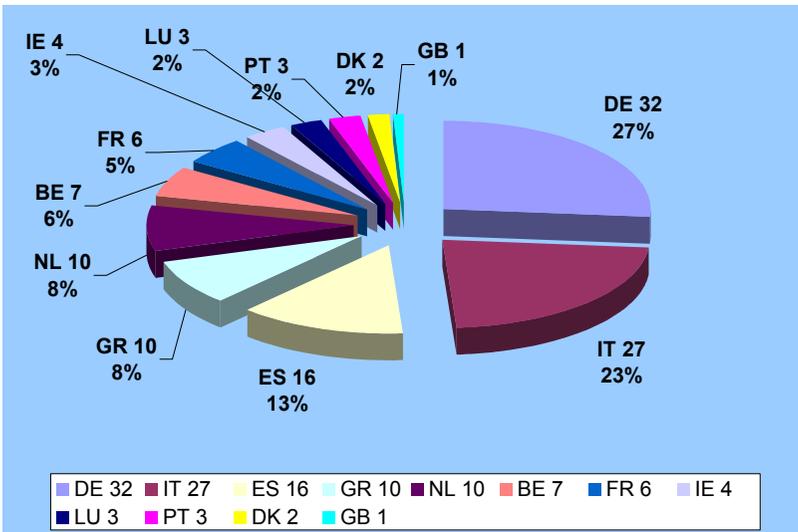


Élections 1989 518 sièges

Parlement européen

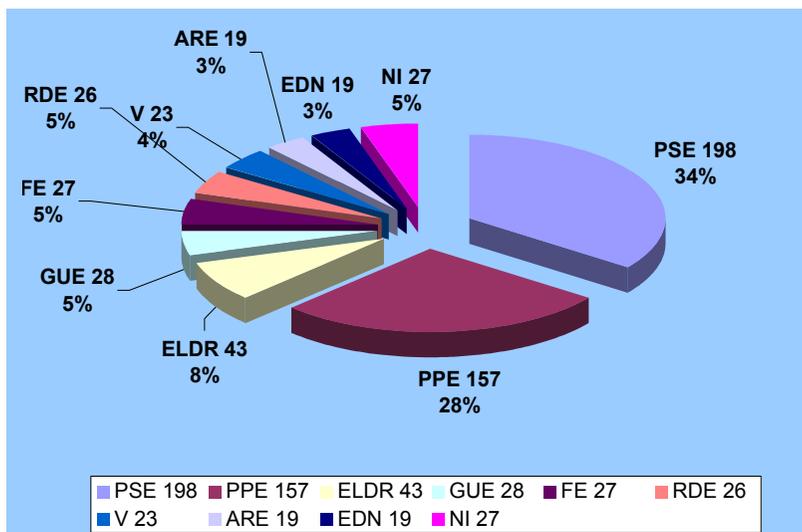


Groupe du PPE

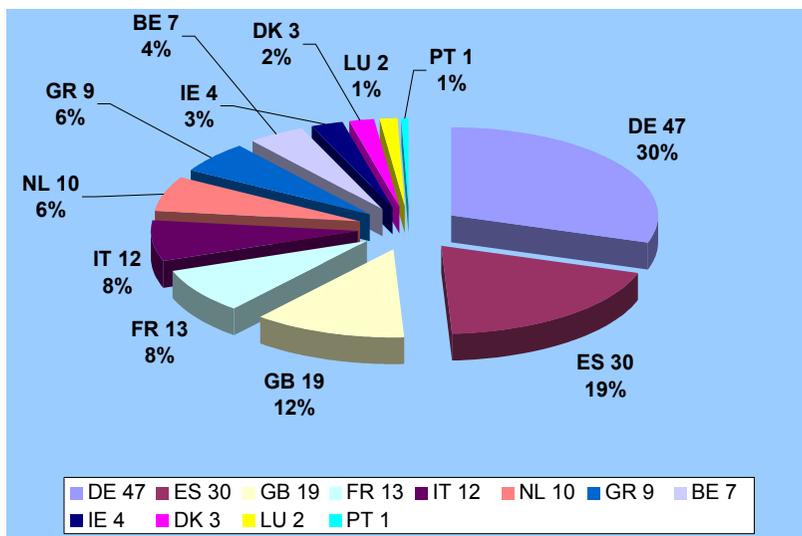


Élections 1994 567 sièges

Parlement européen

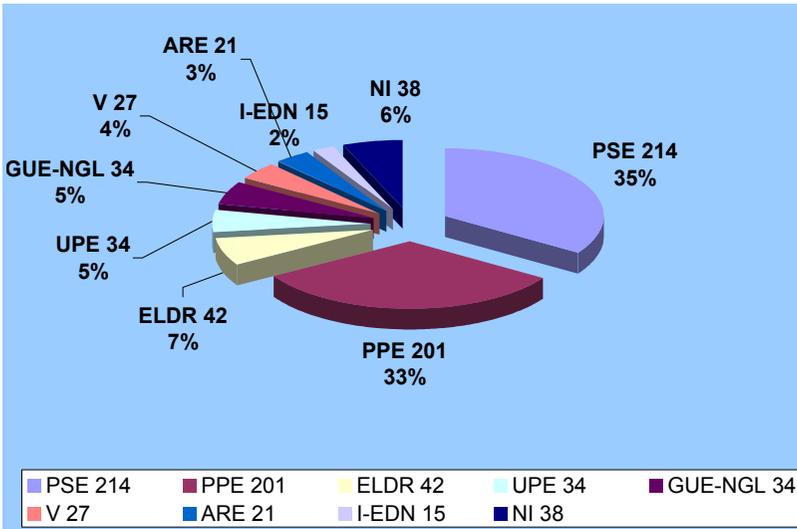


Groupe du PPE

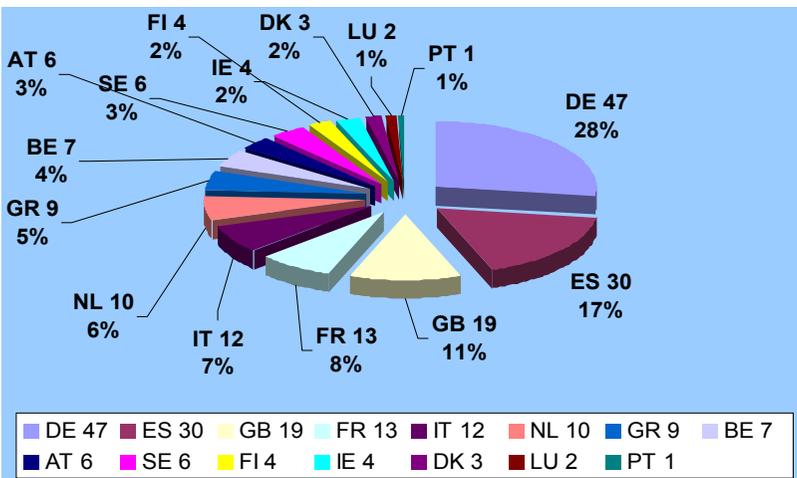


Adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède 1995 626 sièges

Parlement européen

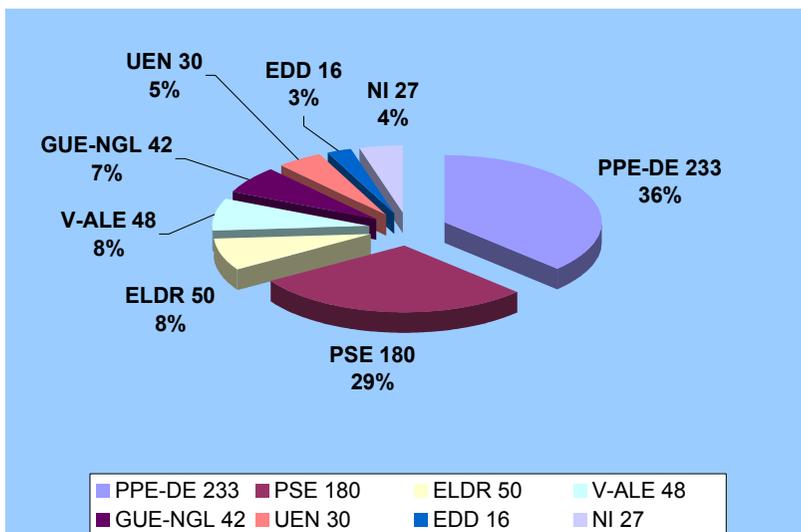


Groupe du PPE

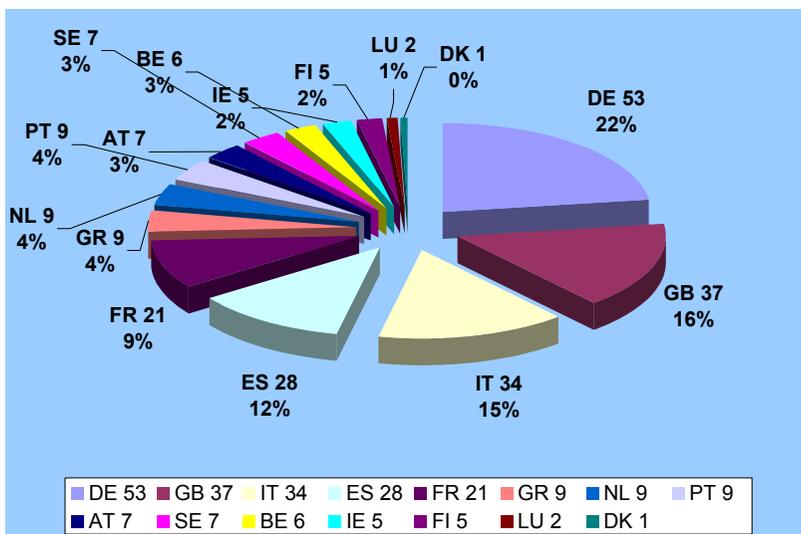


Élections 1999 626 sièges

Parlement européen

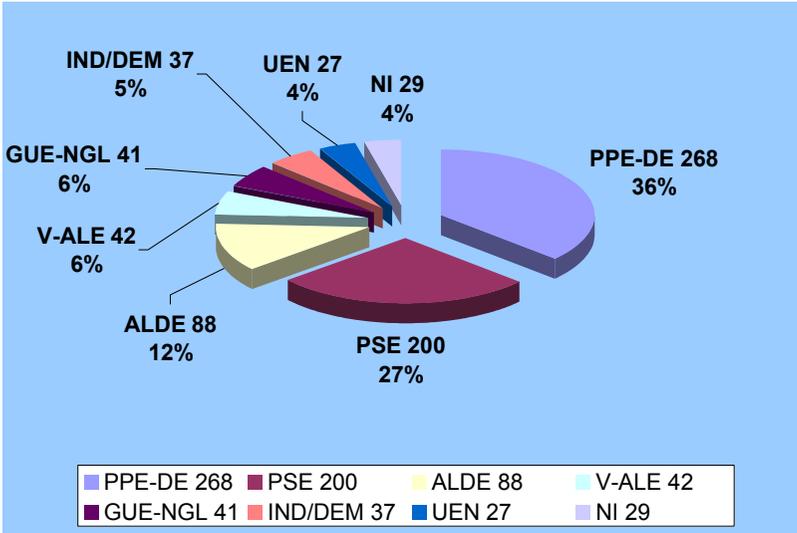


Groupe du PPE-DE

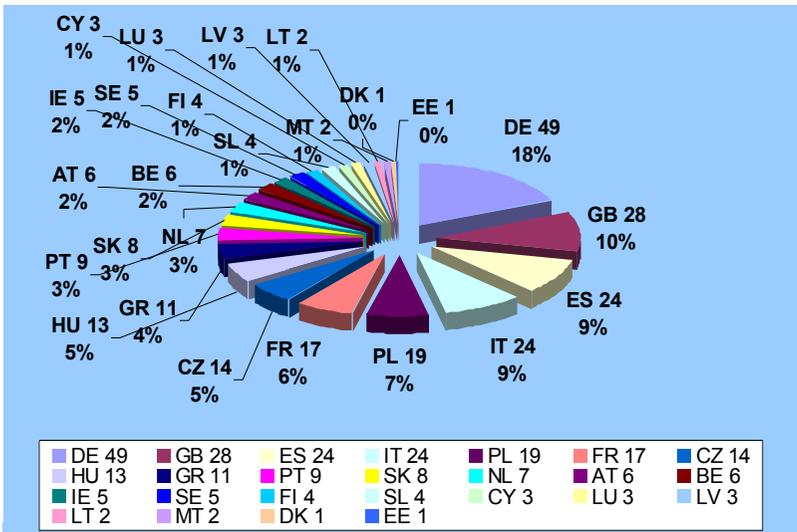


Élections 2004 732 sièges

Parlement européen

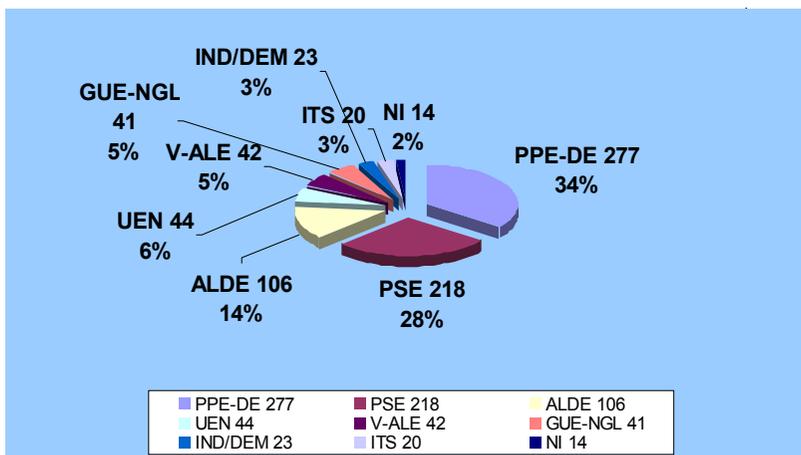


Groupe du PPE-DE

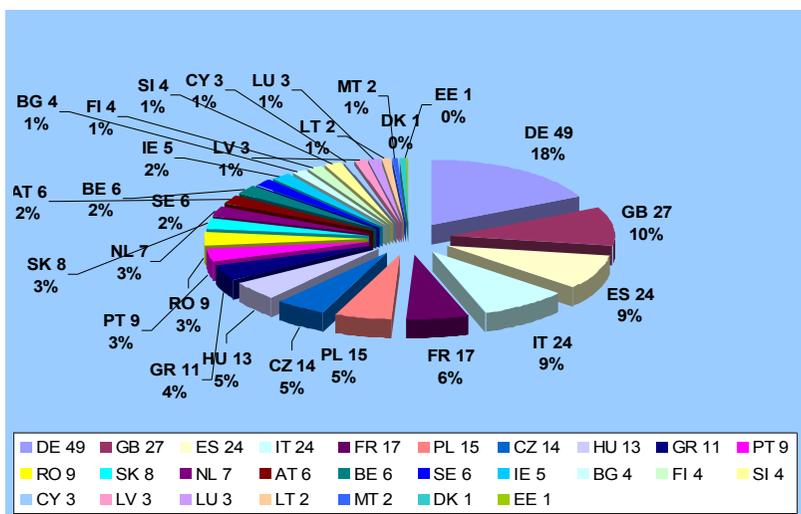


Adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie – janvier 2007 785 sièges

Parlement européen

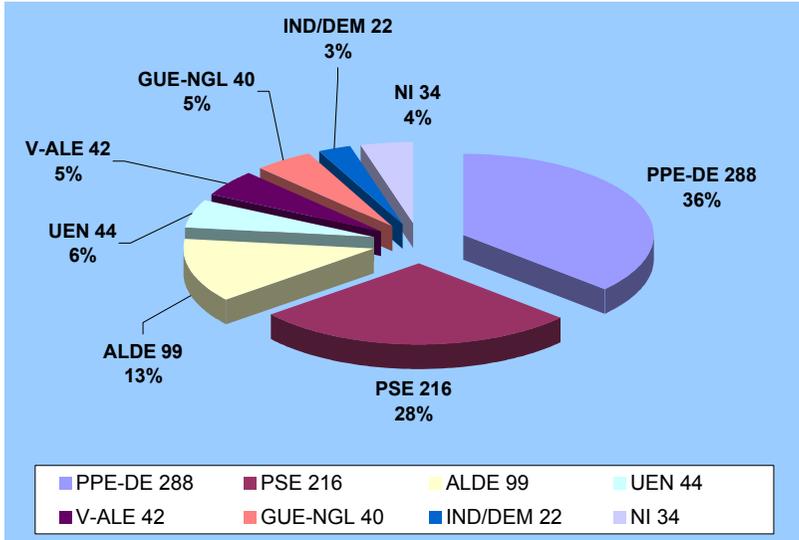


Groupe du PPE-DE

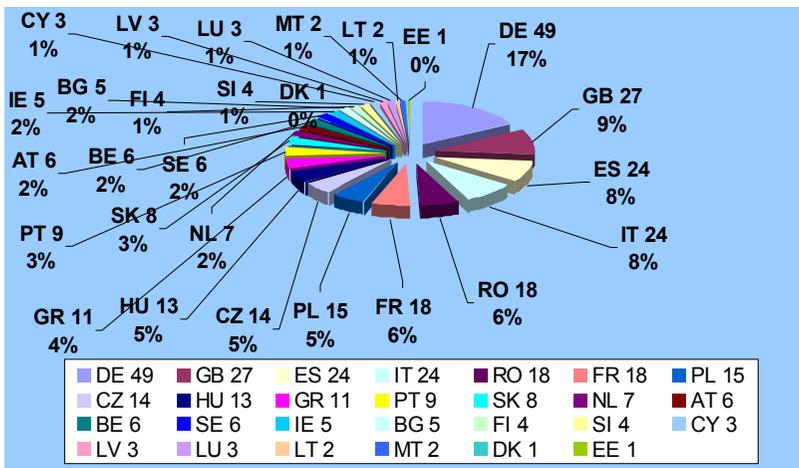


À la suite des élections en Bulgarie et en Roumanie décembre 2007 – 785 sièges

Parlement européen

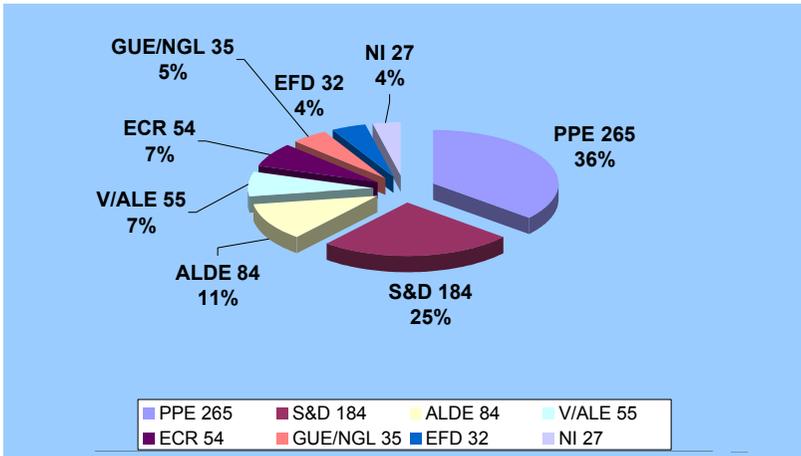


Groupe du PPE-DE

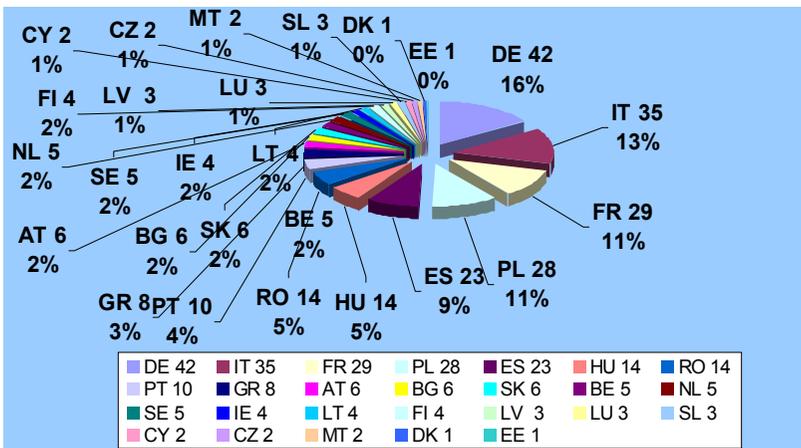


Élections 2009 736 sièges

Parlement européen



Groupe du PPE



LÉGENDE DES GRAPHIQUES

A. Code Pays

AT	Autriche	BE	Belgique	BG	Bulgarie	CY	Chypre	CZ	République tchèque	DE	Allemagne
DK	Danemark	EE	Estonie	ES	Espagne	FR	France	FI	Finlande	GR	Grèce
HU	Hongrie	IT	Italie	IE	Irlande	LV	Lettonie	LT	Lituanie	LU	Luxembourg
MT	Malte	NL	Pays-Bas	PL	Pologne	PT	Portugal	RO	Roumanie	SK	Slovaquie
SI	Slovénie	SE	Suède	GB	Royaume-Uni						

B. Les Groupes au Parlement Européen

1979

SOC	Groupe Socialiste
PPE	Groupe du Parti Populaire Européen (Groupe Démocrate-Chrétien)
ED	Groupe des Démocrates Européens
COM	Groupe Communiste et Apparentés
LD	Groupe Libéral et Démocratique
DEP	Groupe des Démocrates Européens des Progrès
CDI	Groupe de coordination technique de défense des groupes et des parlementaires indépendants
NI	Non Inscrits

1981

SOC	Groupe Socialiste
PPE	Groupe du Parti Populaire Européen (Groupe Démocrate-Chrétien)
ED	Groupe des Démocrates Européens
COM	Groupe Communiste et Apparentés
L	Groupe Libéral et Démocratique
DEP	Groupe des Démocrates Européens de Progrès
CDI	Groupe de coordination technique de défense des groupes et des parlementaires indépendants
NI	Non Inscrits

1984

SOC	Groupe Socialiste
PPE	Groupe du Parti Populaire Européen (Groupe Démocrate-Chrétien)
ED	Groupe des Démocrates Européens
COM	Groupe Communiste et Apparentés
LDR	Groupe des Libéraux, Démocrates et Réformateurs
RDE	Groupe du Rassemblement des Démocrates Européens
ARC	Groupe arc-en-ciel: Fédération de l'Alliance Verte-Alternative européenne
GDE	Groupe des Droites Européens
NI	Non Inscrits

1986

SOC	Groupe Socialiste
PPE	Groupe du Parti Populaire Européen (Groupe Démocrate-Chrétien)
ED	Groupe des Démocrates Européens
COM	Groupe Communiste et Apparentés
ELDR	Groupe Libéral, Démocratique et Réformateur
RDE	Groupe des Rénovateurs et du Rassemblement des Démocrates Européens
ARC	Groupe arc-en-ciel: Fédération de l'Alliance Verte-Alternative européenne
GDE	Groupe des Droites Européens
CTDI	Groupe de Coordination technique et de Défense des groupes et des Députés Indépendants
NI	Non Inscrits

1989

SOC	Groupe Socialiste
PPE	Groupe du Parti Populaire Européen (Groupe Démocrate-Chrétien)
ELDR	Groupe Libéral, Démocratique et Réformateur
DE	Groupe des Démocrates Européens
VERTS	Groupe des Verts au Parlement Européen
GUE	Groupe pour la Gauche Unitaire Européenne
RDE	Groupe du Rassemblement des Démocrates Européens
DR	Groupe des Droites Européens
CG	Coalition des Gauches
ARC	Groupe arc-en-ciel: Fédération de l'Alliance Verte-Alternative européenne
NI	Non Inscrits

1994

PSE	Groupe du Parti des Socialistes Européens
PPE	Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens)
ELDR	Groupe du Parti Européen des Libéraux, Démocrates et Réformateurs
GUE	Groupe Confédéral de la Gauche unitaire Européenne
FE	Groupe Force Europa
RDE	Groupe du Rassemblement des Démocrates Européens
V	Groupe des Verts au Parlement Européen
ARE	Groupe de l'Alliance radicale Européenne
EDN	Groupe Europe des Nations (Groupe de coordination)
NI	Non Inscrits

1995

PSE	Groupe du Parti des Socialistes Européens
PPE	Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens)
ELDR	Groupe du Parti Européen des Libéraux, Démocrates et Réformateurs
UPE	Groupe Union pour l'Europe
GUE-NGL	Groupe Confédéral de la Gauche Unitaire Européenne/Gauche Verte Nordique
V	Groupe des Verts au Parlement Européen
ARE	Groupe de l'Alliance radicale Européenne
I-EDN	Groupe Indépendants pour l'Europe des Nations
NI	Non Inscrits

1999

PPE-DE	Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens
PSE	Groupe du Parti des Socialistes Européens
ELDR	Groupe du Parti Européen des Libéraux, Démocrates et Réformateurs
V-ALE	Groupe des Verts/Alliance Libre Européenne
GUE-NGL	Groupe Confédéral de la Gauche Unitaire Européenne/Gauche Verte Nordique
UEN	Groupe Union pour l'Europe des Nations
EDD	Groupe pour l'Europe des Démocraties et des Différences
NI	Non Inscrits

2004

PPE-DE	Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens
PSE	Groupe du Parti des Socialistes Européens
ALDE	Groupe Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe
V-ALE	Groupe des Verts/Alliance Libre Européenne
GUE-NGL	Groupe Confédéral de la Gauche Unitaire Européenne/Gauche Verte Nordique
IND/DEM	Groupe Indépendance/Démocratie
UEN	Groupe Union pour l'Europe des Nations
NI	Non Inscrits

2007

PPE-DE	Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens
PSE	Groupe du Parti des Socialistes Européens
ALDE	Groupe Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe
UEN	Groupe Union pour l'Europe des Nations
V-ALE	Groupe des Verts/Alliance Libre Européenne
GUE-NGL	Groupe Confédéral de la Gauche Unitaire Européenne/Gauche Verte Nordique
IND/DEM	Groupe Indépendance/Démocratie
ITS	Groupe Identité, Tradition, Souveraineté
NI	Non Inscrits

2008

PPE-DE	Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens
PSE	Groupe Socialistes au Parlement Européen
ALDE	Groupe Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe
UEN	Groupe Union pour l'Europe des Nations
V-ALE	Groupe des Verts, Alliance Libre Européenne
GUE-NGL	Groupe Confédéral de la Gauche Unitaire Européenne/Gauche Verte Nordique
IDN/DEM	Groupe Indépendance/Démocratie
NI	Non Inscrits

2009

PPE	Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens)
S&D	Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen
ALDE	Groupe Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe
GREENS/EFA	Groupe des Verts/Alliance Libre Européenne
ECR	Conservateurs et Réformistes européens
GUE-NGL	Groupe Confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique
EFD	Groupe Europe de la liberté et de la démocratie
NI	Non Inscrits

Sources : Archives du Groupe du PPE, procès-verbaux du Groupe, procès-verbaux du Parlement européen, liste grise du Parlement européen, International Organization for Standardization (iso.org).

Annexe 6
**RÉUNIONS EXTERNES
 DU GROUPE DU PPE**

Date	Lieu	Réunion
11.1957	Rome (IT)	Bureau et réunion du Groupe
6.1961	Stresa (IT)	Réunion du Groupe
11.1961	Paris (FR)	Bureau et réunion du Groupe
4.1962	La Haye (NL)	Bureau et réunion du Groupe
11.1962	Cologne (DE)	Réunion du Groupe
1.1963	Rome (IT)	Bureau
3.1964	Paris (FR)	Réunion du Groupe
11.1963	Luxembourg (LU)	Réunion du Groupe
10.1964	Rome (IT)	Réunion du Groupe
5.1965	Rouen (FR)	Réunion du Groupe
11.1965	Ostende (BE)	Réunion du Groupe
2.1966	Paris (FR)	Réunion du Groupe
6.1970	Lüttich (LU)	Journées d'études
5.1971	Luxembourg (LU)	Journées d'études
9.1971	Catania (IT)	Journées d'études
5.1972	Rennes (FR)	Journées d'études
9.1972	Stuttgart (DE)	Journées d'études
5.1973	Florence (IT)	Journées d'études
10.1973	Namur (BE)	Journées d'études
11.1973	Bonn (DE)	Réunion du Groupe
5.1974	Dublin (IE)	Journées d'études
9.1974	Berlin (DE)	Journées d'études
5.1975	La Haye (NL)	Journées d'études
9.1975	Cala Gonone (IT)	Journées d'études
3.1976	Bonn (DE)	Bureau et réunion du Groupe
4.1976	La Haye (NL)	Bureau
5.1976	Rome (IT)	Réunion du Groupe
5.1976	Bruges (BE)	Bureau et réunion du Groupe
7.1976	Munich (DE)	Réunion du Groupe
9.1976	Coblence (DE)	Journées d'études
2.1977	Madrid (ES)	Bureau
6.1977	Bressanone (IT)	Réunion du Groupe
6/7.1977	Paris (FR)	Réunion du Groupe

9.1977	Londres (GB)	Journées d'études
9.1977	Bonn (DE)	Réunion du Groupe
2.1978	La Haye (NL)	Réunion du Groupe
4.1978	Berlin (DE)	Réunion du Groupe
5.1978	Dublin (IE)	Réunion du Groupe
6.1978	Berlin (DE)	Réunion du Groupe
7.1978	Mandelieu-la-Napoule (FR)	Journées d'études
9.1978	Rome (IT)	Réunion du Groupe
10.1978	Regensburg (DE)	Journées d'études
12.1978	Oporto (PT)	Bureau
4.1979	Rome (IT)	Bureau administratif
4.1979	Killarney (IE)	Réunion du Groupe / Journées d'études
5.1979	Maiens (DE)	Bureau administratif
5.1979	sur le Rhin en bateau	Réunion du Groupe
5.1979	Maastricht (NL)	Journées d'études et Bureau administratif
7.1979	Echternach (LU)	Réunion du Groupe
2.1980	Berlin (DE)	Bureau élargi et réunion du Groupe
7.1980	La Grande Motte (FR)	Journées d'études
9.1980	Palerme (IT)	Journées d'études
3/4.1981	Rome (IT)	Réunion du Groupe
4/5.1981	Rotterdam (NL)	Réunion du Groupe
6.1981	Aix-la-Chapelle (DE)	Journées d'études et Bureau administratif
9.1981	Naples (IT)	Journées d'études
12.1981	Bonn (DE)	Bureau élargi et réunion du Groupe
3.1982	Copenhague (DK)	Bureau et réunion du Groupe
6.1982	Limerick (IE)	Journées d'études
9.1982	Florence (IT)	Journées d'études
11.1982	Athènes (GR)	Réunion du Groupe
12.1982	Paris (FR)	Bureau/ 4 ^e Congrès du PPE
4.1983	Lisbonne (PT)	Bureau
5.1983	Rhodes (GR)	Journées d'études
6.1983	Berlin (DE)	Réunion du Groupe
9.1983	Munich (DE)	Journées d'études
2.1984	Bonn (DE)	Réunion du Groupe
3.1984	Amsterdam (NL)	Réunion du Groupe
4.1984	Rome (IT)	Réunion du Groupe/ 5 ^e Congrès du PPE
12.1984	Dublin (IE)	Réunion du Groupe
5.1985	Athènes (GR)	Réunion du Groupe
5.1985	Luxembourg (LU)	Journées d'études
9.1985	Toulouse (FR)	Journées d'études
4.1986	La Haye (NL)	Réunion du Groupe/ 6 ^e Congrès du PPE

6.1986	Lisbonne (PT)	Journées d'études
8.1986	Porto Carras (GR)	Journées d'études
10.1986	Florence (IT)	Bureau élargi
11.1986	Bonn (DE)	Réunion du Groupe
3.1987	Rome (IT)	Réunion du Groupe
5.1987	Madrid (ES)	Réunion du Groupe
5.1987	Copenhague (DK)	Bureau élargi
6.1987	Berlin (DE)	Journées d'études
9.1987	Constance (DE)	Journées d'études
10.1987	Paris (FR)	Réunion du Groupe
2.1988	Annecy (FR)	Bureau
5.1988	Galway (IE)	Journées d'études
5.1988	Rome (IT)	Bureau élargi
6.1988	Londres (GB)	Colloque PPE et DE
9.1988	Palerme (IT)	Journées d'études
10.1988	Berlin (DE)	Bureau
2.1989	Athènes (GR)	Journées d'études
3.1989	Lisbonne (PT)	Réunion du Groupe
4.1989	La Haye (NL)	Bureau
5.1989	Barcelone (ES)	Réunion du Groupe
7.1989	Madère (PT)	Journées d'études
10.1989	Athènes (GR)	Bureau
1.1990	Berlin (DE)	Réunion du Groupe
3.1990	Rome (IT)	Réunion du Groupe
3.1990	Dublin (IE)	Bureau
5.1990	Crète (GR)	Journées d'études
6.1990	Copenhague (DK)	Bureau
9.1990	Vienne (AT)	Bureau
11.1990	Dublin (IE)	Réunion du Groupe/ 8 ^e Congrès du PPE
11.1990	Rome (IT)	Assises et Bureau
4.1991	Saint-Jacques de Compostelle (ES)	Journées d'études
5.1991	Lourdes (FR)	Bureau
9.1991	Sirmione (IT)	Journées d'études et Bureau
12.1991	La Haye (NL)	Bureau
4/5.1992	Grenade (ES)	Journées d'études
6.1992	Stockholm (SE)	Bureau
9.1992	Londres (GB)	Journées d'études
11.1992	Athènes (GR)	Réunion du Groupe
12.1992	Malte (MT)	Bureau
2.1993	Copenhague (DK)	Bureau
5.1993	Valence (ES)	Journées d'études
6.1993	Vienne (AT)	Réunion du Groupe
8/9.1993	Schwerin (DE)	Journées d'études
12.1993	Anvers (BE)	Réunion du Groupe
3.1994	Rome (IT)	Bureau
4.1994	Paris (FR)	Bureau

6/7.1994	Estoril (PT)	Journées d'études
6.1995	Cannes-Mandelieu (FR)	Bureau
8-9.1995	Bruges (BE)	Journées d'études
11.1995	Madrid (ES)	Réunion du Groupe/ 11 ^e Congrès du PPE
4/5.1996	Vouliagmeni (GR)	Journées d'études
6.1996	Malte (MT)	Bureau
8.1996	Helsinki (FI) et Tallinn (EE)	Journées d'études
3.1997	Rome (IT)	Réunion du Groupe
4.1997	Meran (IT)	Bureau
8.1997	Saint-Jacques de Compostelle (ES)	Bureau
9.1997	Stockholm (SE)	Journées d'études
11.1997	Toulouse (FR)	Réunion du Groupe/ 12 ^e Congrès du PPE
12.1997	Thessalonique (GR)	Dialogue avec le patriarche œcuménique, PPE, UEDC
2.1998	Varsovie (PL)	Bureau
5.1998	Berlin (DE)	Journées d'études
6.1998	Bucarest (RO)	Bureau
7.1998	Villamoura (PT)	Journées d'études
8.1998	Lisbonne (PT)	Forum interparlementaire PPE-ODCA Europe/Amérique latine
3.1999	Vienne (AT)	Journées d'études
5.1999	Madrid (ES)	Présentation têtes des listes membres du PPE élect.1999
5.1999	Dublin (IE)	Présentation têtes des listes membres du PPE élect.1999
7.1999	Marbella (ES)	Journées d'études
2.2000	Thessalonique (GR)	PPE/EDU/ED Conférence
3.2000	Paris (FR)	Journées d'études
6.2000	Istanbul (TR)	Dialogue avec l'Église orthodoxe
6.2000	Bratislava (SK)	Bureau
12.2000	Riga (LV)	Bureau
1.2001	Berlin (DE)	Journées d'études/ 14 ^e Congrès du PPE
3.2001	Nicosia (CY)	Bureau
5.2001	Thessalonique (GR)	Journées d'études
6.2001	Crète (GR)	Dialogue avec l'Église orthodoxe
8.2001	Saint-Jacques de Compostelle (ES)	Bureau
9.2001	Rome (IT)	Journées d'études
11.2001	Budapest (HU)	Bureau
3.2002	Prague (CZ)	Bureau
5.2002	Saariselkä (FI)	Bureau
6.2002	Édimbourg (GB)	Journées d'études
8.2002	Bucarest (RO)	Dialogue avec l'Église orthodoxe

Réunions externes du Groupe du PPE-DE

8.2002	Oxford (GB)	EIN
9.2002	Ljubljana (SI)	Bureau
10.2002	Estoril (PT)	Réunion du Groupe/ 15 ^e Congrès du PPE
3.2003	Regensburg (DE)	Bureau
4.2003	St-Étienne (FR)	Bureau
5.2003	Varsovie (PL)	Bureau
6.2003	Copenhague (DK)	Journées d'études
9.2003	El Escorial (ES)	EIN
9.2003	Madrid (ES)	Journées d'études
10.2003	Istanbul (TR)	Dialogue avec l'Église orthodoxe
10.2003	Île de la Réunion (FR)	Présidence et Chefs des délégations nationales
3.2004	Vienne (AT)	Journées d'études
7.2004	Budapest (HU)	Journées d'études
9.2004	Berlin (DE)	EIN
10.2004	Thessalonique (GR)	Dialogue avec l'Église orthodoxe
4.2005	Sofia (BG)	Bureau
6.2005	Bucarest (RO)	Bureau
9.2005	Gdansk (PL)	Bureau
9.2005	Lisbonne (PT)	EIN
10.2005	Istanbul (TR)	Dialogue avec l'Église orthodoxe
3.2006	Rome (IT)	Journées d'études/ Congrès du PPE
5.2006	Split (HR)	Bureau
6.2006	Bordeaux (FR)	Bureau
9.2006	Lyon (FR)	EIN
11.2006	Bratislava (SK)	Dialogue avec l'Église orthodoxe
1.2007	Berlin (DE)	Présidence
4.2007	Grenade (ES)	Bureau
6.2007	Ponta Delgada – Açores (PT)	Bureau
6.2007	Lisbonne (PT)	Présidence
7.2007	Malte (MT)	Journées d'études
7.2007	Washington (USA)	Présidence
9.2007	Varsovie (PL)	EIN
12.2007	Sarajevo (BA)	Bureau
1.2008	Ljubljana (SL)	Présidence
2.2008	Nicosie (CY)	Bureau
17-18.3.2008	Tbilisi (GE)	Dialogue régional avec l'Église orthodoxe
4.2008	Portorož (SL)	Bureau
5.2008	Paris (FR)	Présidence
7.2008	Paris (FR)	Journées d'études
17.7.2008	Kiev (UA)	Dialogue régional avec l'Église orthodoxe

28-29.8.2008	Munich (DE)	Présidence et Chefs des délégations nationales
18-20.9.2008	Fiuggi (IT)	EIN
16-17.10.2008	Iasi (RO)	Dialogue avec les religions et les cultures
10.2008	Île de la Réunion (FR)	Présidence et Bureau
11.2008	Prague (CZ)	Présidence et Bureau
3.2009	Sofia (BG)	Bureau
3.2009	Stockholm	Présidence
16-17.4.2009	Tallin (EE)	Présidence et Chefs des délégations nationales
28-29.4.2009	Varsovie (PL)	Journées d'études/Congrès du PPE
29.6/2.7.2009	Athènes (GR)	Journées d'études

TABLEAU RÉCAPITULATIF PAR PAYS	
ALLEMAGNE (DE)	30
AUTRICHE (AT)	4
BELGIQUE (BE)	4
BOSNIE-HERZÉGOVINE (BA)	1
BULGARIE (BG)	2
CHYPRE (CY)	2
CROATIE (HR)	1
DANEMARK (DK)	5
ESPAGNE (ES)	14
ESTONIE (EE)	2
FINLANDIE (FI)	2
FRANCE (FR)	24
GÉORGIE (GE)	1
GRÈCE (GR)	15
HONGRIE (HU)	2
IRLANDE (IE)	9
ITALIE (IT)	29
LETTONIE (LV)	1
LITUANIE (LT)	
LUXEMBOURG (LU)	4 + 20 ^a
MALTE (MT)	3
PAYS-BAS (NL)	10
POLOGNE (PL)	5
PORTUGAL (PT)	11
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE (CZ)	2
ROUMANIE (RO)	4
ROYAUME-UNI (UK)	5
SLOVAQUIE (SK)	2
SLOVÉNIE (SI)	3
SUÈDE (SE)	2
TURQUIE (TR)	3
UKRAINE (UA)	1
USA	1
Total	223

a Réunions à Luxembourg à partir de 1979.

RÉUNIONS À LUXEMBOURG À PARTIR DE 1979

2.1979	Réunion du Groupe et Bureau
5.1979	Réunion du Groupe et Bureau
10.1979	Réunion du Groupe
4.1980	Réunion du Groupe
6.1980	Réunion du Groupe
9.1980	Bureau
11.1980	Réunion du Groupe et Bureau
12.1980	Réunion du Groupe et Bureau
2.1981	Réunion du Groupe
9.1981	Réunion du Groupe
6/7.1982	Réunion du Groupe
5.1984	Réunion du Groupe
7.1985	Réunion du Groupe et Bureau
2.1986	Réunion du Groupe
7.1987	Réunion du Groupe
11.1988	Réunion du Groupe/ 7 ^e Congrès du PPE
6/7.1992	Bureau
7.1993	Bureau
7.1996	Bureau
7.1997	Bureau et Conférence interparlementaire Groupe du PPE, UEDC et UDE

Annexe 7

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

A

- Abelin Jean-Pierre *pages* 228, 584
Adamakis Emmanuel 500
Adenauer Konrad 19, 23, 33, 45, 46, 49-51, 57, 69, 70, 144, 153, 156, 164, 165, 264, 282, 377, 471, 491, 515, 516, 521, 555, 565, 566
Adler Peter 370
Adonnino Pietro 167, 191, 194, 197, 229, 238, 239, 569, 588
af Ugglas Margaretha 333, 598, 606
Agag Longo Alejandro 349, 582
Agardi Atilla 367
Aigner Heinrich 95, 96, 165, 173, 191, 193, 198, 199, 216, 271, 577, 607
Al Turki Abdullah bin Abdul 501
Alassaf Nassir 501
Alber Siegbert 164, 173, 180, 209, 577, 606
Albertini Gabriele 360, 588
Albertini Pierre 509
Aldaya Etxeburua José María 480
Alessi Giuseppe 588
Almeida Garrett Teresa 595
Alphandéry Edmond 448
Alphonso XIII 110
Alvargonzales Mercedes 370
Amato Giuliano 408
Anastase Roberta Alma 363, 596
Anastassopoulos Georgios 216, 217, 586, 606
Andreotti Giulio 178, 229, 283, 305-307, 588, 605
Andria Generoso 588
Andriessen Frans 205, 307, 448, 512, 605
Andriksen Laima Liucija 362, 592
Angelakas Emmanouil 360, 586
Angelini Armando 588
Añoveros Trias de Bes Julio 582
Antall József 281, 282, 284
Antoniozzi Alfredo 166, 360, 588
Antoniozzi Dario 152, 166, 185, 254, 588
Areitio Toledo Javier 582
Arens Markus 367
Argalis Andris 389
Argyros Stelios 586
Arias Cañete Miguel 582
Armand Louis 60
Aron Raymond 33
Arroni Aldo 588
Artzinger Helmut Karl 94, 577
Arvidsson Per-Arne 350, 598
Ashworth Richard 359, 596
Atkins Robert (Sir) 346, 596
Attale II Philadelphie 387
Attlee Clement 555
Aubame Jean 584
Audy Jean-Pierre 359, 584
Averoff Ioannis 586
Avilés Perea Maria Antonia 348, 582
Ayuso González Maria del Pilar 348, 582
Azara Antonio 588
Aznar López José María Alfredo 111, 264, 265, 267, 307, 330, 340, 348, 353, 358, 367, 509, 515-517, 606
Azzolini Claudio 339, 588
- ## B
- Bachelot-Narquin Roselyne 359, 536, 584
Badénes Monique 584
Badael Glorioso Maria Fabrizia 185
Baldi Monica Stefania 588
Baldini Valerio 588
Balfe Richard A. 596, 674
Balkenende Jan-Peter 543
Balladur Édouard 448, 516

Banotti Mary Elizabeth 241, 342, 587
 Barbagli Giovanni 588
 Barbi Paolo 9, 20, 136, 168, 174, 178-181, 188, 191, 193, 211, 222, 569, 588, 602, 605
 Bardong Otto 577, 606
 Barnier Michel 408, 512, 514, 607
 Barón Crespo Enrique 232
 Barre Raymond 67, 218, 225, 448
 Barrot Jacques 448, 512, 517, 534, 607
 Barry Peter 260
 Barsi Pataky Etelka 362, 587
 Bartholomé 1^{er} 498
 Bartolozzi Paolo 360, 588
 Bartoszewski Wladyslaw 606
 Bănescu Traian 529
 Bastiaansen Adriaan 367
 Bastos Regina 595
 Battista Emilio 58, 71, 72, 154, 588
 Battistini Giulio 588
 Baudis Dominique 218, 331, 337, 338, 349, 510, 584
 Baudis Pierre 218, 584
 Bauer Edit 362, 598
 Bautista Daniel 582
 Bayona de Perogordo Juan José 582
 Bayrou François 349, 350, 355, 357, 431, 509, 556, 585
 Beazley Christopher 464, 470, 477, 596
 Beazley Peter 596
 Bébéar Jean-Pierre 422, 585
 Bech Jean 67, 593
 Bech Joseph 55
 Beckstein Günther 477
 Becsey Zsolt László 362, 587
 Beethoven Ludwig van 237
 Behrendt Walter 156
 Beirão Luis Filipe Paes 595
 Belardinelli Mauro 370
 Belet Ivo 360, 581
 Bello de Guzman Maria 249
 Bendtsen Bendt 510, 606
 Beneyto José Maria 366
 Bennasar Tous Francisca 582
 Benoît XVI (Ratzinger Joseph Alois) 495, 497, 511
 Benvenuti Lodovico 588
 Berend Rolf 577
 Berisha Sali 543
 Berkhouwer Cornelis 156
 Berlusconi Silvio 174, 332, 337, 339-342, 347, 353, 431, 534, 543, 588
 Bernard-Reymond Pierre 212, 282, 331, 383, 585
 Bersani Giovanni 126, 131, 132, 134, 167, 255, 258, 259, 588
 Bertram Helmut 577
 Bertrand Alfred 43, 44, 105, 108, 111, 113, 114, 117, 119, 136, 146, 152, 154, 156, 174, 183, 188, 568, 581, 601, 605
 Bescós Gonzalo 366, 367
 Bethell (Lord) 596, 606
 Bettamio Giampaolo 136, 147, 148, 156, 173-175, 180, 221, 369, 601
 Beumer Bouke 170, 308, 593
 Beyen Johan Willem 55
 Bianco Gerardo 342, 588
 Bickl Thomas 370
 Biesheuvel Barend Willem 65
 Biesmans John 268, 365, 366, 369
 Bildt Carl 302, 340, 516, 517
 Biller Stephen 269
 Bindi Rosaria 241-243, 588
 Birrenbach Kurt 577
 Blair Tony 267
 Blaisse Pieter A. 64, 66, 101, 102, 593
 Blumenfeld Erik 126, 184, 185, 207, 212, 577
 Boano Giovanni 588
 Boc Émile 543
 Bocklet Reinhold 165, 203, 205, 212, 240, 577
 Bodrato Guido 347, 357, 588
 Bodu Sebastian Valentin 363, 596
 Boersma Jacob 593
 Boertien Cornelis 593
 Böge Reimer 269, 422-424, 577
 Boggiano-Pico Antonio 43, 588
 Bolkestein Frederick 441
 Bólya Boglarka 370
 Bonde Jens-Peter 521
 Bonetti Andrea 588
 Boniperti Gian Piero 588
 Bonner Elena 246, 505, 606
 Bonomi Paolo 588
 Bonsignore Vito 360, 463, 524, 588
 Boot Elise C. A. M. 593
 Borg Joe 512, 534
 Borges Antonio 517
 Borgo Franco 588
 Borisov Boïko 529
 Borloo Jean-Louis 263
 Borrell Fontelles Josep 354, 431, 521
 Borys Angelika 465
 Bos Corstiaan A. 593
 Bosco Giacinto 588
 Bourbon-Parme Zita 163
 Bourlanges Jean-Louis 273, 286, 321,

331, 349, 350, 357, 359, 394, 410, 421, 431, 585
 Bournias Leonidas 586
 Boutos Ioannis 217, 586
 Bowis John 346, 596
 Boyden Gray Clayland 517
 Braccesi Giorgio 588
 Bradbourn Philip Charles 346, 596
 Braghetto Iles 360, 588
 Brainbridge Thimothee 268
 Braitenberg Carl 588
 Brand Jürgen 577
 Brandt Willy 162
 Braun-Moser Ursula 249, 577
 Brejc Mihael 362, 598
 Bremmer Cees 593
 Brepoels Frieda 360, 581
 Březina Jan 362, 595
 Brienza Giuseppe 588
 Brittan of Spennithorne Leon (Lord) 512, 513
 Brocka Július 598
 Brok Elmar 164, 238, 239, 283, 362, 385, 386, 388, 395, 398, 407, 408, 411, 417, 463, 466, 577
 Brouwer Tiemen 593
 Brown Gordon 537
 Brugger Peter 84, 588
 Bruis Slot J. A. H. J. S. 593
 Brunetta Renato 348, 443, 588
 Bruton John 307, 343, 408, 606
 Bukman Piet 605
 Bulzesc Nicodim 363, 596
 Burenstam Linder Staffan 351, 383
 Burgbacher Friedrich 86, 88, 577
 Burke Colm 360, 587
 Burtone Giovanni 588
 Busek Erhard 380
 Bushill-Matthews Philip 346, 596
 Busuttill Simon 361, 593
 Buttiglione Rocco 347, 431, 432, 588
 Buzek Jerzy 361, 362, 386, 511, 517, 594

C

Cabanillas Gallas Pio 583
 Cabrnach Milan 362, 595
 Caetano Marcelo 107
 Calia Maddalena 360, 589
 Califice Alfred 581
 Callanan Martin 346, 596
 Calvo-Sotelo y Bustelo Leopoldo 583
 Cameron David 357, 358, 556
 Camisón Asensio Felipe 583
 Campilli Pietro 589
 Campoy Zueco Luis 583

Capucho António 595
 Carboni Enrico 589
 Carcaterra Antonio 589
 Cardinal de Toledé 111
 Cardoso Raquel 595
 Carlsson Gunilla 598
 Carna Alena 370
 Carnogursky Jan 380, 511
 Caro Jean-Marie 585
 Carollo Giorgio 360, 589
 Caron Giuseppe 64, 65, 589
 Carrington (Lord) 297
 Carro Delia 274
 Carvalho Cardoso José Vicente 595
 Casa David 361, 593
 Casini Carlo 216, 332, 360, 589
 Casini Pier Ferdinando 589
 Caspary Daniel 358, 577
 Cassanmagnago Cerretti Maria Luisa 162, 167, 171, 173, 180, 247, 250, 253, 254, 256, 261, 286, 297, 315, 589
 Cassidy Bryan 597
 Castagnetti Pierluigi 332, 339, 342, 589
 Castiglione Giuseppe 360, 589
 Catherwood Fred (Sir) 597
 Cavaco Silva Aníbal António 510, 517, 606
 Cavalli Antonio 589
 Ceausescu Nicolae 277, 570
 Cecchini Paolo 232
 Cederschiöld Charlotte 333, 404, 487, 598
 Cerexhe Étienne 512
 Ceric Moustapha 501
 Cerulli Irelli Giuseppe 589
 Cesa Lorenzo 360, 589
 Cesaro Luigi 348, 589
 Chabert Henry 301, 585
 Chanterie Raphaël 217, 263, 275, 284, 581
 Charansky Nathan 207
 Charpentier René 51, 71, 79, 585
 Chatenet Pierre 62
 Chiabrando Mauro 589
 Chichester Giles 331, 440, 597
 Chirac Jacques 161, 332, 338, 341, 342, 400, 401, 522
 Chiriță Călin Cătălin 596
 Chiusano Vittorino 589
 Chmielewski Zdzisław Kazimierz 361, 594
 Christensen Frode Nør 582
 Christodoulou Efthimios 97, 217, 382, 450, 453, 512, 586, 606

Christoforou Lefteris 582
 Ciancaglini Michelangelo 243, 589
 Cingolani Mario 589
 Cirino Pomicino Paolo 360, 589
 Clarke Kenneth 516
 Clerides Glafkos Ioannou 511
 Clinton Mark 587
 Cocilovo Luigi 347, 589
 Cockfield Francis Arthur (Lord) 227, 229, 230
 Coelho Carlos 595
 Cohn-Bendit Daniel 401
 Colin André 152, 585
 Coll I Alentorn Miquel 605
 Colleselli Arnaldo 203, 589
 Colli Ombretta 589
 Colling Karl 175, 366, 367
 Collomb Francisque 585
 Colombo Svevo Maria Paola 589
 Colombo Emilio 49, 105, 156-158, 161, 166, 183, 185-188, 219, 227, 258, 284, 285, 298, 307, 315, 366, 568, 589, 605
 Contogeorgis Giorgios 512
 Contu Felice 589
 Cooney Patrick Mark 587
 Coppo Gavazzi Maria Teresa 589
 Cornelissen Petrus A. M. 217, 593
 Cornillet Thierry 349, 350, 404, 585
 Corrie John Alexander 422, 443, 597
 Cosentino Francesco 589, 605
 Costa Neves Carlos 595
 Costa Raffaele 348, 589
 Costanzo Roberto 167, 589
 Couve de Murville Maurice 74
 Coveney Simon 587
 Cox Pat 222, 354
 Creed Donald 587
 Cresson Édith 426
 Croux Lambert 169, 180, 187, 212, 224, 233, 279, 581
 Cunha Arlindo 443, 595
 Cushnahan John Walls 308

D
 Da Costa Adelino Amaro 607
 Dalai-Lama 502
 Dalsass Joachim 167, 203-205, 589
 Daly Margaret 597
 d'Ancona Hedy 480
 D'Andrea Giampaolo 589
 d'Ormesson Olivier 163, 213, 585
 Danesin Alessandro 589
 Dankert Pieter 179, 218
 Dante Alighieri 72, 590
 Dauchelle Sandrine 31
 Daul Joseph 16, 17, 20, 24, 31, 136, 325, 330, 347, 349, 361, 367, 438, 439, 443, 444, 459, 463, 468, 469, 489, 498, 500, 504, 505, 521-543, 554, 556, 574, 585, 602
 David Dragoş Florin 363, 596
 Dávid Ibolya 509
 David Mário 136, 339, 341, 365, 366, 369, 571, 602
 Davignon Étienne 512
 de Arístegui Gustavo 513
 de Backer-van Ocken Rika 249, 581
 De Blasio Antonio 362, 587
 De Bondt Gabriele 148
 De Bosio Francesco 589
 de Brémond d'Ars Georges 585
 de Brouwer Alain 148
 de Cervantes Miguel 398
 de Chateaubriand François-René 72
 de Crombrughe Werner 180, 268
 de Esteban Martin Laura 583
 De Ferranti Basil 225
 de Gaay Fortman W. F. 593
 De Gasperi Alcide 19, 23, 45, 46, 49-53, 57, 113, 153, 162, 264, 491, 565, 589
 de Gaulle (général) 45, 61, 62, 64, 69-74, 81, 85, 99, 101-103, 137, 144, 171, 221, 521, 566, 567
 de Grandes Pascual Luis 358, 583
 De Gryse Albert 581
 De Gucht Karel 187
 De Keersmaecker Paul 169, 283, 581
 de Koning Friedrich 594
 de la Merced Monge Mercedes 583
 de Lange Esther 361, 594
 de Maiziere Lothar 284
 de Marco Guido 505, 607
 de Marco Mario 593
 de Matteo Aldo 589
 de Melo Eurico 595
 de Menthon François 585
 De Mita Luigi Ciriaco 181, 216, 589
 de Palacio Vallelersundi Loyola 330, 506, 512, 583, 606
 de Panafieu Françoise 509
 De Poi Alfredo 109, 136, 146, 147, 174, 369, 567, 601
 De Poli Antonio 360, 589
 De Riemaecker-Legot Marguerite 581
 de Rose Marie-France 586
 de Sarnez Marielle 349, 350, 585
 de Silguy Yves-Thibault 512
 De Smet Pierre 581
 de Veyrac Christine 349, 585
 de Veyrinas Françoise 586

De Vitto Lorenzo 589, 607
 De Winter Émile 581
 Debatisse Michel 134, 206, 215, 218, 279, 585
 Decourrière Francis 349, 585
 Dehaene Jean-Luc 340, 360, 393, 399, 406, 408, 421, 434, 514, 542, 581
 Dehecq Jean-François 512
 Dehousse Fernand 154
 del Castillo Vera Pilar 358, 583
 Del Duca Antonio 589
 Delahaye Marie-Claude 366
 Delle Fave Umberto 589
 Dell'Utri Marcello 348, 589
 Delors Jacques 219, 227, 237, 238, 284, 305, 317, 421, 449, 505, 569, 606
 Demetriou Panayiotis 361, 582
 Deprez Gérard 217, 275, 307, 357, 556, 581
 Deringer Arved 577
 Deriu Marilena 175
 Dermendjéva Mina 370
 Descamps Marie-Hélène 585
 Deschamps Pierre 132, 133, 209, 252, 581
 Dess Albert 358, 577
 Detourbet Christine 275
 Deva Nirj 346, 597
 Dewulf Maurice 581
 Di Prima Pietro Antonio 589
 Diana Alfredo 167, 203, 589
 Díaz de Mera García Consuegra Agustín 583
 Dichgans Hans 577
 Diepgen Eberhard 510
 Diligent André 170, 184, 185, 213, 585
 Dimas Stavros 512, 534
 Dimitrakopoulos Georgios 333, 586
 Dimitrov Konstantin 582
 Dimitrov Martin 582
 Dimitrov Philip Dimitrov 582
 Dionisi Armando 360, 589
 Dittrich Stefan 577
 Dollinger Werner 577
 Dombrovskis Valdis 362, 592
 Dominedo Francesco 589
 Don Sturzo 50, 150, 491
 Donck Véronique 275
 Dondelinger Jean 605
 Donnelly Brendan Patrick 597
 Donner Jan Pieter Hendrik 513
 Dooge James 223, 224, 229, 305
 Doorn Bert 593
 Dos Santos Machado Manuel 595

Douste-Blazy Philippe 510, 585
 Dover Den 346, 597
 Doyle Avril 587
 Dreute Oliver 369
 Duchoñ Petr 362, 595
 Duetoft Peter Klaus 582
 Duisenberg Wim 455, 456
 Duka-Zólyomi Árpád 362, 598
 Dumitriu Constantin 363, 596
 Duncan Smith Iain 356
 Dunne Thomas 587
 Dupont Joseph 581
 Duran I Lleida Josep Antoni 221, 307, 583
 Durão Barroso José Manuel 366, 417, 430, 432, 459, 516-518, 534, 536, 541, 543, 544, 573, 574, 607
 Duvieusart Jean 49, 57, 71, 566, 581
 Dzurinda Mikuláš 506, 511

E

Ebel Manfred A. 577
 Ebner Michl 332, 383, 589
 Eckhardt Walter 577
 Eden Anthony 100
 Efstathopoulos Spyros 275
 Ehler Christian 358, 577
 Elles James 97, 270, 351, 357, 425, 443, 514, 518, 527, 541, 597
 Elles Diana 185, 270
 Eltsine Boris 287, 288
 Engelbrecht Greve Ernst 577
 Ercini Sergio 589
 Erdogan Recep Tayyip 473
 Ergma Ene 389
 Erhard Ludwig 55
 Escuder Croft Arturo Juan 583
 Escudero Lopez José Antonio 583
 Esmonde Anthony 104
 Estemirova Natalya 607
 Estevan Bolea María Teresa 583
 Esteves Maria da Assunção 361, 595
 Estgen Nicolas 170, 216, 218, 593, 606
 Etzel Franz 60
 Eurlings Camiel 361, 472, 593
 Evans Jonathan 346, 597
 Evert Miltiades 606
 Evison Marek 367
 Evrigenis Dimitrios 217, 249, 586
 Eyadéma Gnassingbé 260

F

Fabra Vallés Juan Manuel 470, 583
 Fajmon Hyněk 362, 595
 Falkmer Karin 598

Fanfani Amintore 146, 589
 Fantini Antonio 589
 Fatuzzo Carlo 348, 589
 Faure Maurice 154
 Fenech Adami Eddie 307
 Ferber Markus 329, 577
 Fernandez-Albor Gerardo 283, 583
 Fernández Martín Fernando 583
 Ferragni Arnaldo 136, 144-146, 149, 150, 369, 375, 567, 601
 Ferrari Francesco 589
 Ferrer i Casals Concepció 264, 290, 329, 342, 357, 583
 Ferrero-Waldner Benita 512, 534
 Ferri Enrico 337, 589
 Figel' Ján 512, 534
 Filip Petru 363, 596
 Filippi Livio 590
 Filippi Renzo Eligio 589
 Fillon François 518, 536, 543
 Fioret Mario 590
 Fiori Francesco 348, 351, 471, 487, 590
 Fischbach Marc 593
 Fischbach Marcel 593
 Fischer Joschka 400, 430
 Fischler Franz 379, 445, 512, 606
 Fitto Raffaele 348, 590
 Fitzgerald Garret 223
 Fitzhenry Robert 175, 268, 371
 Fjellner Christofer 361, 598
 Flanagan Maria 148
 Flemming Marialiese 443, 580
 Florenz Karl-Heinz 269, 577
 Florio Luigi Andrea 590
 Folias Christos 586
 Folz Andreas 371
 Folz Jean-Marie 517
 Fontaine Nicole 37, 218, 222, 239, 240, 249, 331, 349, 353, 354, 359, 429, 430, 452, 462, 471, 572, 585, 606
 Fontaine Pascal 20, 175, 336, 366, 369, 514
 Fontana Alessandro 590
 Fontanini Mariangella 275
 Forlani Arnaldo 267, 307, 590
 Formigoni Roberto 216, 246, 283, 590
 Forte Mario 590
 Foster Jacqueline 347, 597
 Fouchet Christian 69-72, 566
 Fourçans André 332, 453, 585
 Fouré Brigitte 359, 585
 Fourtou Janelly 349, 350, 585
 Fraga Estévez Carmen 330, 331, 351, 358, 372, 583

Fraga Iribarne Manuel 111, 264, 330, 606
 Franco (général) 107, 110, 510
 Franz Otmar 86, 216, 577
 Frassoni Monica 521
 Fratini Franco 512, 534
 Frei Eduardo 254
 Freitas Duarte 361, 595
 Friedensburg Fernand 577
 Friedrich Ingo 35, 86, 164, 404, 492, 577, 606
 Froment-Meurice François 244, 585
 Früh Isidor 83, 84, 203, 448, 577
 Frunzäverde Sorin 363, 596
 Fuchs Karl 577
 Fugmann Friedrich 148, 187
 Fukuyama Francis 516
 Funeriu Daniel Petru 596
 Funk Honor 577
 Furler Hans 49, 57, 60, 73, 75, 94, 122, 123, 131, 135, 143, 566, 577

G

Gacek Urzula 362, 594
 Gahler Michael 345, 388, 464, 578
 Gaibisso Gerardo 590
 Gaigg Gerfried 580
 Gaiotti de Biase Paola 171, 247, 590
 Gál Kinga 362, 587
 Galbavy Tomáš 362, 598
 Galeote Quecedo Gerardo 330, 339, 354, 372, 485, 526, 583
 Gallenzi Giulio Cesare 590
 Galletto Bortolo 590
 Galli Luigi Michele 590
 Gama José Augusto 595
 Ganga Zandzou Jean 259
 Gangoiti-Llaguno Juan Antonio 583
 Gant Ovidiu Victor 596
 García Amigo Manuel 275, 583, 606
 García-Margallo y Marfil José Manuel 331, 438, 583
 García Orcoyen Tormo Cristina 348, 583
 Gardini Elisabetta 360, 590
 Gargani Giuseppe 590
 Garlato Giuseppe 590
 Garosci Riccardo 590
 Garriga Polledo Salvador 331, 583
 Gašparovič Ivan 530
 Gaubert Patrick 359, 489, 585
 Gauzès Jean-Paul 359, 585
 Gawronski Jas 388, 590
 Gazzo Emmanuel 142
 Geiger Hugo 512, 578
 Geimer Hortense 141

- Gemelli Vitaliano 590
 Gennai Tonietti Erisia 590
 Genscher Hans-Dietrich 166, 185-188, 568
 Gent Christopher Charles (Sir) 513
 Georgitsopoulos Theodoros 370
 Gerini Alessandro 590
 Gerokostopoulos Achillefs 586
 Gerontopoulos Kyriakos 586
 Gersony Amarylli 366
 Gerstenmaier Eugen 43, 578
 Gewalt Roland 358, 578
 Ghani Ashraf 517
 Ghergo Alberto 590, 607
 Giannakou-Koutsikou Marietta 217, 249, 586
 Giavazzi Giovanni 215, 216, 279, 518, 590
 Gil-Robles Gil-Delgado José María 37, 272, 274, 315, 395, 396, 401, 411, 419, 420, 513, 583, 606
 Gillis Alan 587
 Giordani Francesco 60
 Girardin Luigi 117, 590
 Giraud Giovanni 590
 Giscard d'Estaing Valéry 11, 90, 106, 170, 263, 273, 331, 332, 338, 405, 408, 505, 509, 513, 515, 568, 570, 573, 585, 605
 Giummarra Vincenzo 590
 Gklavakis Ioannis 359, 586
 Glase Anne Karin 578
 Glattfelder Béla 362, 587
 Glesener Jean-Pierre 593
 Gocłowski Tadeusz 511
 Goelz Knut 367
 Goepel Lutz 578
 Golde Silva 592
 Gomolka Alfred 578
 Gomułka Wladyslaw 542
 Gonella Guido 162, 188, 590, 607
 Gontikas Konstantinos 586
 Gonzáles Felipe 264, 307
 Gonzi Lawrence 543
 Goodwill Robert 347, 597
 Goppel Alfons 578
 Gorbachev Mikhaïl 278-282, 287, 288, 290
 Gorla Giovanni 590
 Goumy Claude 512
 Gouveia João 595
 Graça Moura Vasco 350, 595
 Graessle Ingeborg 358, 578
 Granelli Luigi 590
 Graziani Antonio 332, 590, 606
 Graziani Pier Antonio 332, 336, 590
 Graziosi Dante 590
 Green Pauline 426
 Gregoire Pierre 593
 Grönfeldt Bergman Lisbeth 598
 Grosch Mathieu 581
 Grossetête Françoise 331, 332, 349, 351, 510, 585
 Gruevski Nikola 543
 Gryslov Boris 533
 Guccione Sergio 221, 222, 274, 369, 569, 602
 Guccione Stefano 366
 Guckenberger Gerhard 136, 148, 222, 274, 365, 366, 369, 370, 570, 602
 Guellec Ambroise 359, 585
 Guglielmone Teresio 590
 Guidolin Francesco 590
 Guimon Ugartechea Julen 583
 Gul Abdullah 473
 Günther Maren 578
 Gustafsson Holger 598
 Gutiérrez-Cortines Cristina 583
 Gysen Greet 370
 Gyürk Andrés 362
- ## H
- Haarder Bertel 606
 Habsburg-Lothringen Karl 580
 Hackel Wolfgang 578
 Hadjigeorgiou Menelaos 275, 586, 606
 Haerzschel Kurt 578
 Haglund Jesper 367
 Hague William 342, 353, 355, 556
 Hahn Karl 64, 578, 605
 Hahn Wilhelm 578
 Haider Jörg 354
 Haller von Hallerstein Helga 578
 Hallstein Walter 57, 59, 64, 66, 73, 74, 78, 139, 566, 567
 Hămbășan Ioan Lucian 596
 Hamilton Alexander 558
 Handzlik Małgorzata 361, 594
 Hannan Daniel J. 347, 526, 597
 Hänsch Klaus 185
 Hansenne Michel 443, 581
 Harbour Malcolm 346, 440, 441, 597
 Hare Martin 369
 Hartmann Andreas 275
 Hatzidakis Konstantinos 586
 Havel Vaclav 125, 280, 286
 Hazenbosch Cornelis P. 115, 593
 Heath Edward 103, 105, 266, 555, 606
 Heaton-Harris Christopher 346, 597

Heck Bruno 605
Hecké Marianne 148
Heger Charles 581
Heinisch Renate Charlotte 578
Hellwig Fritz 67, 578
Helmer Roger 347, 597
Helms Wilhelm 578
Henckens Jaak 581
Henle Günter 578
Hennicot-Schoepges Erna 249, 360, 593
Herman Fernand 86, 169, 175, 217, 226,
241, 308, 311, 314, 315, 320, 321, 378, 406,
407, 423, 433, 447, 448, 451, 453-455, 581
Hermange Marie-Thérèse 349, 585
Hermans Anna 241, 581
Hernández Mollar Jorge Salvador 583
Herr Joseph 593
Herranz García María Esther 583
Herrero-Tejedor Luis 358, 583
Hersant Robert 273, 570, 585
Herzog Roman 510
Hieronymi Ruth 345, 443, 578
Higgins Jim 360, 587
Hildebrandt Arthur 175, 369
Hirsch Étienne 61, 62
Hitler Adolf 138, 216
Ho Chi Minh 542
Hoffmann Karl-Heinz 578
Hökmark Gunnar 361, 523-525, 598
Holáň Vilém 384
Holbrooke Richard 302
Hołowczyc Krzysztof 362, 594
Hölvenyi György 367
Honecker Erich 281
Hoppenstedt Karsten Friedrich 358,
453, 578
Hortefeux Brice 359, 489, 536, 585
Howell Paul 597
Hrusovsky Pavol 389
Hu Jia 246
Hudacký Ján 362, 598
Hudig Dirk 514
Hybášková Jana 362, 595

I

Iacob-Ridzi Monica Maria 363, 596
Ibrisagic Anna 361, 598
Ilaskivi Raimo 584
Illerhaus Joseph 62, 76, 103, 136, 138,
567, 578, 601
Imaz San Miguel Josu Jon 330, 583
Inglewood (Lord) 597
Ioannidis (général) 107
Iodice Antonio 263, 274, 590
Iouchtchenko Viktor 390, 466, 467, 512

Isaacs Adam 367
Itälä Ville 360, 584
Iturgaiz Angulo Carlos José 358, 583
Ivanov Igor 302
Izetbegović Alija 293, 301, 302

J

Jackson Caroline 269, 597
Jackson Christopher 597
Jaeger Richard 578
Jahn Hans Edgar 126, 578
Jakobsen Erhard V. 582
Jałowicki Stanisław 361, 594
Jansen Thomas 180, 181, 283, 307, 339
Janssen van Raay James L. 593
Janssen Marinus M.A.A. 593
Jarecka-Gomez Joanna 369, 370
Járóka Livia 362, 587
Jaruzelski Wojciech 280
Jarzembowski Georg 269, 477, 578
Jean-Paul II (Wojtyła Karol Józef) 158,
495-497, 505, 511, 558, 568, 607
Jean-Pierre Thierry 349, 585
Jefferson Thomas 558
Jeggle Elisabeth 345, 578
Jeleva Rumiana 363, 582
Jenkins Roy 88, 90
Jepsen Marie 582
Johansson Leif 512
Jonker Sjouke 173, 184, 593
Jordan Cizelj Romana 362, 598
Jouppila Riitta 584
Jović Borislav 294
Juan Carlos I^{er} (Don Juan de Borbón y
Borbón) 110, 111
Juncker Jean-Claude 86, 307, 340, 435,
436, 459, 537, 543, 605
Juppé Alain 332, 341, 522

K

Kaczmarek Filip 361, 594
Kaladjis Angela 175
Kaldi Meropi 359
Kallias Konstantinos 180, 586
Kaloyannis Konstantinos 204, 586
Kamall Syed 359, 597
Kamp Martin 13, 31, 136, 275, 365, 367-
370, 374, 534, 574, 602
Kandolf Harald 275
Karamanlis Konstantinos 109, 178, 217,
543, 605
Karas Othmar 350, 437, 458, 502, 523,
524, 533, 541, 580
Karim Sajjad 359, 597
Karoutchi Roger 349, 585

- Kasoulides Ioannis 361, 511, 582
 Kasparov Garry 517
 Kastler Martin 578
 Katzer Hans 162, 578
 Kauppi Piia-Noora 584
 Kavalierakis Elias 275
 Kazasis Filotas 586
 Kearns Fiona 175
 Kekkonen Urho 319
 Kelam Tunne 283, 362, 584, 607
 Kelemen Atilla Béla Ladislau 596
 Keller Fabienne 585
 Kellersmann Klaus 275
 Kellett-Bowman Edward 336, 597
 Kempe Frederick 516
 Kennedy John F. 66, 67, 124
 Keppelhoff-Wiechert Hedwig 578
 Kerhofs Jan 513
 Khanbhai Bashir 347, 597
 Khol Andreas 509
 Khrouchtchev Nikita S. 123, 280
 Kiesinger Kurt Georg 578
 Kim Il-sung 542
 Kingsland (Lord) 606
 Kirk Peter 104, 105
 Kirkhope Timothy 346, 404, 408, 410, 556, 597
 Kittelmann Peter 443, 578
 Klamt Ewa 345, 578
 Klass Christa 578
 Klaus Vaclav 538
 Klepsch Egon A. 20, 37, 84, 107, 125-127, 136, 137, 139, 147, 155-157, 162, 164, 166, 168, 173, 174, 178-181, 183, 184, 193, 195, 210, 212, 215, 217, 221, 230, 236, 254, 256, 259, 263-266, 268, 273-275, 279, 281, 282, 284, 285, 287, 288, 290, 334, 568-570, 578, 601, 602, 605
 Klich Bogdan 361, 464, 465, 468, 594
 Klinker Hans Jürgen 578
 Klompé Margaretha 43, 100, 122, 141, 269
 Knolle Karsten 578
 Koch Dieter Lebrecht 578
 Kohl Helmut 146, 165, 267, 281, 282, 284, 285, 304, 306, 307, 311, 322, 326, 334, 335, 337, 340, 380, 382, 428, 448, 449, 483, 506, 535, 554, 562, 605
 Köhler Herbert W. 578
 Kolane J.T. 259
 Kollwelter Nicolas 593
 Komarica Franjo 606
 König Friedrich 284, 580
 Konrad Christoph 578
 Kónya-Hamar Sándor 596
 Kopf Hermann 43, 44, 114, 137, 578
 Korhola Eija-Riitta 584
 Korthoudt Guy 175
 Kostov Ivan 511
 Koutchma Léonide 466
 Kovács László 431
 Kovalev Sergey 607
 Krasouskaya Iryna 465
 Kratsa-Tsagaropoulou Rodi 350, 464, 586
 Kristoffersen Frode 582
 Kroes Neelie 431
 Krögel Werner 175, 222
 Kubilius Andrius 543
 Kudrycka Barbara 361, 594
 Kundera Milan 38
 Kunz Gerhard 578
 Kurtz Josef 585
 Kuškis Aldis 362, 467, 592
 Kuźmiuk Zbigniew Krzysztof 362, 594
 Kyprianou Marcos 360
- L**
 Lacaze Jeannou 273, 570, 585
 Lafuente Lopez José Maria 583
 Lagakos Efstathios 586
 Lamanna Francesco 590
 Lamassoure Alain 273, 349, 385, 401, 406-411, 414, 416, 514, 536, 570, 573, 585
 Lambrias Panayotis 215, 217, 235, 279, 336, 586, 606
 Lamfalussy Alexandre 455
 Lamy Pascal 445
 Landsbergis Vytautas 288, 290, 362, 363, 464, 465, 468, 592, 607
 Langen Werner 329, 578
 Langendries Raymond 360, 581
 Langenhagen Brigitte 578
 Langes Horst 97, 165, 166, 180, 191, 254, 257, 283, 505, 578, 606
 Lardinois Pierre J. 594
 Laschet Armin 468, 578
 Laskava Andrea 370
 Lauk Kurt Joachim 578
 Laurila Ritva Tellervo 584
 le Hodey Philippe 581
 Le Pen Jean-Marie 215
 Lecanuet Jean 106, 170, 255, 350, 585
 Lechner Kurt 345, 578
 Lee Martin M.C. 606
 Leemans Victor 49, 57, 567, 581
 Lefèvre Théodore 44, 53
 Lega Silvio 590
 Lehideux Bernard 585

Lehne Klaus-Heiner 487, 578
Lemmer Gerd Ludwig 578
Lentz-Cornette Marcelle 218, 593
Lenz Aloys Michael 578
Lenz Carl Otto 102, 136, 143, 144, 165,
369, 566, 602
Lenz Marlene 164, 171, 216, 246-249,
578
Léon XIII (Pecci Vincenzo Gioacchino
Raffaele Luigi) 312
Leontini Innocenzo 360, 590
Leopardi Giacomo 590
Lepage Henri 514
Lequiller Pierre 509
L'Estrange Gerald 588
Leverkuehn Paul 579
Levi-Sandri Lionello 67
Lévy Bernard-Henri 517
Lewandowski Janusz 362, 594
Licandro Paolo 175, 177, 367, 369, 538
Lichtenauer Wilhelm F. 594
Liepiņa Liene 592
Liese Peter 579
Ligabue Giancarlo 590
Ligos Giosuè 82-84, 167, 173, 203, 590
Liikanen Erkki 426
Lima Salvatore 590
Lincoln Abraham 558
Lindenberg Heinrich 579
Linzer Milan 580
Lipowicz Irena Ewa 412
Lisi Giorgio 348, 590
Litvinenko Alexander 469
Llorca Vilaplana Carmen 583
Llorens Barges Cesar 583
Lo Curto Eleonora 360, 590
Lo Giudice Calogero 275, 590
Loesch Fernand 593
Löhr Walter 579
Lombardo Raffaele 348, 590
Longoni Tarcisio 590
Lopez de Pablo Pedro 367
López-Istúriz White Antonio 358, 543,
583
Loukachenko Alexandre 464, 465
Lubbers Ruud 169, 267, 268, 274, 306,
307, 311, 605
Lucas Pires Francisco António 221, 333,
607
Lucius Joseph 593
Lulling Astrid 272, 593
Lukaszewski Jerzy 512
Luque Aguilar Florencio 359, 583
Luster Rudolf 165, 176, 579, 606

Lücker Hans-August 50, 51, 78, 103, 105,
109-111, 117, 136, 138, 146, 149-151, 164,
174, 255, 274, 555, 567, 579, 601, 605

M

Maat Albert Jan 594
Macario Luigi 590
MacMillan Harold 100, 101, 347
Madelin Alain 349, 513, 516, 585
Maij-Weggen Johanna R.H. (Hanja)
169, 171, 247-249, 263, 274, 279, 342, 395,
404, 408, 594, 605
Majonica Ernst 579
Major John 267, 307, 311, 423, 527
Makarios III (Khristodoúlou Mouískos
Mikhaíl) 109
Malangré Kurt 164, 165, 240, 579
Malenkov Gueorgui 121
Malerba Franco E. 590
Malfatti Franco 590
Mallet Jacques 212, 585
Mandela Nelson 246
Mann Thomas 443, 502, 579
Manole Adrian 596
Mansholt Sicco 67, 78, 81, 82
Mantovani Agostino 590
Mantovani Mario 348, 590
Marchenko Anatoli 246
Marck Pol M. E. E. 581
Marenghi Francesco 590
Margue Nicolas 43, 44, 142, 593
Marin Manuel 337, 426
Marin Marilena 337
Marinescu Marian-Jean 363, 467, 500,
524, 538, 596
Marini Franco 347, 590
Marinos Ioannis 586
Maritain Jacques 491
Marković Ante 293
Marques Mendes Luis 516
Marques Sérgio 350, 595
Marshall George 121, 565
Martens Lucien Hubert 581
Martens Maria 594
Martens Wilfried 13, 20, 136, 151, 153,
249, 265-268, 274, 284, 285, 290, 306,
307, 313, 325, 326, 329, 331-343, 351, 353,
354, 357, 360, 365, 380, 382, 384, 399, 404,
421, 422, 425-427, 448, 456, 494, 496, 502,
505, 506, 512, 513, 516, 518, 541-543, 550,
554, 556, 560, 568, 570, 571, 581, 594, 602,
606
Martin Hugues 349, 510, 585
Martinelli Mario 591

- Martínez Casañ Guillermo 372, 514
 Martino Edoardo 74, 591
 Martonyi János 517
 Mastella Clemente 348, 591
 Mather Graham 597
 Mathieu Véronique 359, 585
 Matic Veran 606
 Matikainen-Kallström Marjo 584
 Mato Adrover Ana 358, 583
 Matonte (marquis de) 331
 Matsis Ioannis 361, 582
 Mattiazzo Antonio 511
 Matula Iosif 596
 Matutes Juan Abel 297, 331, 512, 583, 605
 Mauro Mario 348, 431, 591
 Mavrommatis Manolis 359, 586
 Mayer Hans-Peter 345, 579
 Mayer Xaver 579
 Mayor Oreja Jaime 358, 489, 518, 524, 527, 533, 541, 583, 607
 Mazowiecki Tadeusz 280, 607
 Mazza Luigi 366
 McCartin John Joseph 171, 192, 275, 588, 606
 McCreevy Charlie 441
 McDonald Charles 104, 588
 McGuinness Mairead 360, 588
 McIntosh Anne 597
 McMillan-Scott Edward 270, 501, 597
 Méhaignerie Pierre 307, 338, 477
 Meister Siegfried 579
 Melchior Arne 582
 Melia Michèle 175
 Memmel Linus 579
 Mendes Bota José 485, 595
 Méndez de Vigo Íñigo 330, 394, 398, 404, 405, 407-410, 413, 417, 451, 583
 Mendonça Nélio 595
 Mennea Pietro-Paolo 348, 591
 Mennitti Domenico 591
 Menrad Winfried 579
 Merkel Angela 357, 415, 459, 505, 515, 516, 534-537, 543-545, 574, 607
 Mertens Meinolf 579
 Merz Friedrich 579
 Mezzaroma Roberto 591
 Micara Pietro 591
 Michel Victor 209, 255, 256, 258, 581
 Michelini Alberto 591
 Mikolášik Miroslav 362, 598
 Mikulić Branko 293
 Milinkevich Alexandre 465
 Millán Mon Francisco José 358, 583
 Milošević Slobodan 293, 294, 297, 299, 301, 461, 462
 Mintoft Dom 164
 Mitchell Gay 360, 588
 Mitsotakis Konstantinos 267, 306, 605
 Mitterdorfer Karl 591
 Mitterrand François 189, 282, 284, 307, 311, 449
 Mizzau Alfeo 591
 Mladenov Nickolay 363, 467, 582
 Mladić Ratko 301
 Mocke Alois 284
 Modiano Marcello 591
 Møller Per Stig 606
 Møller Poul 227
 Mombaur Peter Michael 579
 Mommersteeg Joseph A. 594
 Monforte Arregui Andoni 583
 Monnet Jean 19, 20, 23, 45-48, 54, 55, 75, 100, 102, 142, 158, 234, 336, 398, 401, 553, 555, 562, 565
 Mont Claude 585
 Montfort Elizabeth 585
 Monti Mario 512, 606
 Montini Ludovico 44
 Montoro Romero Cristobal 358, 583
 Moorhouse James 597
 Moreau de Melen Henri 581
 Moreau Gisele M.H. 247
 Moreau Jacques 187
 Moreau Louise 171, 213, 585
 Moreira da Silva Jorge 595
 Morillon Philippe 349, 350, 585
 Morin-Chartier Elisabeth 359, 585
 Moro Lino Gerolamo 216, 591
 Mosar Nicolas 605
 Mosiek-Urbahn Marlies 579
 Mott Angelo Giacomo 591
 Mottola Giuseppe 591
 Mounier Emmanuel 50
 Mouskouri Nana 333, 587
 Mueller Erwin 585
 Mühlen Ernest 218
 Müller Emilia Franziska 345, 579
 Müller Gerd 579
 Müller Günther 579
 Müller Hans Werner 579
 Müller-Hermann Ernst 44, 86, 90, 91, 118, 579
 Müller Josef 579
 Münch Werner 239, 241, 579
 Mundie Craig 517
 Mursch Karl Heinz 579
 Musotto Francesco 348, 591

N

Nagy Imre 280
Napoli Vito 591
Naranjo Escobar Juan Andrés 359, 583
Narducci Angelo 255, 591, 607
Narjes Karl-Heinz 227, 512, 605
Nassauer Hartmut 329, 354, 442, 478, 480, 482, 484-487, 524, 533, 579, 607
Natali Lorenzo 512, 605
Navarro Antonio 583
Nazare Alexandru 596
Nemtsov Borys 390
Newton Dunn William Francis 597
Ney Camille 593
Nicholson James 597
Niculescu Rareş-Lucian 363, 596
Niebler Angelika 579
Niinistö Sauli 510
Nisticò Giuseppe 348, 591
Nixon Richard 87, 567
Noé Luigi 133, 591
Nordlohne Franz Josef 579
Nordmann Jean-Thomas 585
Norman Peter 513
Notenboom Harry 86, 91, 96, 118, 170, 191, 193, 196, 594
Nothomb Charles-Ferdinand 581
Novak Ljudmila 362, 598
Novelli Hervé 349, 585

O

Obama Barack 539, 540, 558
O'Donnell Tom 588
Oesterle Josef 579
O'Hagan (Lord) 597
Ojeda Sanz Juan 348, 583
Olajos Péter 362, 587
Olbrycht Jan 362, 594
O'Malley Christopher Gerard 588
Oomen-Ruijten Ria 249, 250, 270, 274, 275, 288, 332, 335, 422, 472, 594
Oostlander Arie 241, 250, 295, 298-300, 378, 594
Opitz Hans-Joachim 136, 138, 141-143, 369, 565, 601
Oprea Dumitru 363, 596
Orbán Viktor 511, 530
Ordóñez Gregorio 480
Oreja Aguirre Marcelino 263, 264, 274, 315, 330, 331, 395, 512, 583
Oreja Arburúa Marcelino 583
Orlov Yuri 207
Ortega y Gasset José 398
Ortiz Climent Leopoldo 583

Ortoli François-Xavier 133
Öry Csaba 362, 659
Otila Jyrki 584
Ouzký Miroslav 362, 595
Owen (Lord) 300

P

Paasikivi Juho Kusti 319
Pacheco Pereira José 595
Pack Doris 271, 294-296, 300, 301, 462, 463, 579
Palach Jan 280
Palacio Vallelersundi Ana 330, 408, 481, 516, 583
Palassoff Carlo 275
Paleokrassas Ioannis 606
Pálfi István 362, 587
Palli-Petralia Fanny 249
Panayiotis Demetriou 361, 486, 582
Panayotopoulos-Cassiotou Marie 359, 587
Pandolfi Filippo Maria 512, 605
Pannella Marco 176
Papaefstratiou Efstratios 203, 204, 587
Papaligouras Anastasios 109
Papastamkos Georgios 359, 445, 587
Papi-Boucher Miguel 367, 369
Pappalardo Salvatore 511
Parish Neil 346, 597
Parisotto Orazio 366
Parodi Eolo 591
Partl Alois 510
Partrat Roger 586
Pastorelli Paolo 591
Pasty Jean-Claude 339
Patriciello Aldo 360, 591
Patten Christopher 267, 512, 516, 555, 606
Patterson Ben 228, 234, 597
Paul VI (Montini Giovanni) 495, 511
Paulson Henry 458
Pawlak Waldemar 530
Pedersen Merete 268
Pedersen Niels 136, 268, 365, 367, 369-371, 573, 602
Pedini Mario 61, 62, 130, 167, 591
Péguy Charles 376
Peijs Karla 594
Pekkarinen Mauri 441
Pella Giuseppe 49, 54, 55, 57, 566, 591
Pelster Georg 43, 579
Penazzato Dino 591
Penders Jean J. M. 170, 209, 212, 231, 286, 377, 378, 472
Perben Dominique 517

- Pérez Álvarez Manuel 583
 Perissinotto Giovanni 148
 Perry Roy 597
 Perschau Hartmut 579
 Pesmazoglou Ioannis 587
 Peterle Alojz 295, 362, 410, 500, 530, 598
 Petersen Helveg 300
 Petre Maria 363, 596
 Pêtre René 120, 581
 Petroni Emma 31, 366
 Petrucci Walter 177
 Peus Gabriele 579
 Pex Peter 594
 Pfennig Gero 187, 579
 Pfitzner Stefan 175, 222
 Pflimlin Pierre 23, 37, 72, 171, 175, 210, 218, 219, 223, 237, 259, 279, 284, 401, 521, 574, 586, 605
 Philibert Géraldine 367
 Philipp Gerhard 579
 Phlix Alfonsine 581
 Piccioni Attilio 591
 Piccoli Flaminio 188, 591, 605
 Piebalgs Andris 512, 534
 Pieper Markus 358, 579
 Pierros Filippus 587
 Pietikäinen Sirpa 360, 584
 Piha Kirsi 584
 Pīks Rihards 362, 592
 Pimenta Carlos 595
 Pinheiro João de Deus 361, 524, 595, 607
 Pinochet (général) 254
 Pintus Mariano 591
 Pinxten Karel 581
 Pirker Hubert 360, 478, 479, 488, 581
 PirkI Fritz 283, 579
 Píscarreta Joaquim 595
 Pisicchio Giuseppe 348, 591
 Piskorski Paweł Bartłomiej 362, 594
 Pisoni Ferruccio 84, 118, 216, 274, 433, 591, 606
 Pisoni Nino 591
 Pithart Peter 389
 Pleštinská Zita 362, 465, 598
 Plumb Henry 37, 272, 336, 422, 569, 597, 605
 Pocket Monique 175
 Podestà Guido 591
 Podkański Zdzisław Zbigniew 362, 468, 595
 Poetschki Hans 579
 Poettering Hans-Gert 5, 13, 21, 35, 37, 51, 136, 157, 164, 171, 208, 212, 214, 219, 246, 268, 275, 326, 332, 335, 339, 341, 345, 347, 349, 351-359, 361, 363, 367, 382, 383, 385, 388-390, 395, 401, 412, 413, 428-430, 432, 463, 468, 471, 494-497, 499, 501-506, 511, 513, 514, 518, 521-523, 526, 533-536, 541, 543, 550, 555, 556, 572-574, 579, 602
 Poggiolini Danilo 591
 Poher Alain 44, 49, 53, 57, 71, 74, 75, 76, 80, 81, 136, 137, 141, 143, 144, 146, 350, 555, 566, 567, 586, 601, 605
 Pohle Wolfgang 579
 Politkovskaia Anna 469
 Pomés Ruiz José Javier 583
 Pomilio Mario 591
 Pompidou Georges 99, 106, 137
 Ponti Giovanni 591
 Popa Mihaela 363, 596
 Popa Nicolae Vlad 363, 596
 Porretta Alessia 366
 Portelli Hughes 513
 Porto Manuel 595
 Posdorf Horst 358, 579
 Posselt Bernd 329
 Post Joop 361, 594
 Poutine Vladimir 466, 527, 533
 Prag Derek 187, 597
 Preto Antonio 275
 Price Peter 597
 Probst Maria 269, 579
 Prodi Romano 267, 399, 427-429, 572
 Pronk Bartho 288, 594
 Protasiewicz Jacek 362, 466, 595
 Protopapadakis Mihail 587
 Prout Christopher (Sir) 265, 267, 268, 272, 597
 Provan James 597
 Pucci Ernesto 591
 Purvis John 346, 597
 Pünder Hermann 579
 Pürtsen Albert 579
- Q**
 Queiró Luís 361, 595
 Quermonne Jean-Louis 512
 Quisthoudt-Rowohl Godelieve 269
- R**
 Rabbethge Renate-Charlotte 171, 247, 255, 256, 260, 579
 Rack Reinhard 333, 581
 Radi Abdelwahad 471
 Radicová Iveta 530
 Radwan Alexander 345, 579
 Raedts Cornelis E.P.M. 594

Raffarin Jean-Pierre 331, 332, 350, 506, 586
Raffegeau Pascaline 31, 175
Rafferty Thomas 588
Rajoy Brey Mariano 509
Rangel Paulo 547
Rasmussen Anders Fogh 606
Raufer Xavier 513
Rawlings Patricia 597
Reagan Ronald 158, 210, 211
Reding Viviane 270, 342, 439, 440, 480, 481, 512, 534, 593, 607
Redondo Jiménez Encarnación 422, 584
Reh Hans 222
Reid Alan 268
Reinfeldt Fredrik 540, 543
Reis Fernando 595
Restagno Pietro C. 591
Reul Herbert 358, 579
Rey Jean 67, 567
Reymann Marc 586
Ribeiro E Castro José 361, 595
Ribera d'Alcala Riccardo 222
Riccardi Andrea 503
Ricci Cristoforo 591
Richarts Hans 579
Ridruejo Ostrowska Mónica 348, 584
Riedel Clemens 579
Riegler Joseph 284, 307
Rifkin Jeremy 517
Rinsche Günter 164, 165, 579, 606
Rip Willem 43, 594
Ripamonti Camillo 91, 591
Ripolly Martínez de Bedoya Carlos 348, 584
Ripoll Antoine 366, 369
Riz Roland 591
Robles Piquer Carlos 271, 336, 503, 584, 606
Roesch Felicitas 143
Rogalla Dieter 225
Rogalska Marzena 370
Roithová Zuzana 362, 467, 595
Rømer Harald 267, 268, 339, 365
Romera i Alcazar Domènec 584
Roosevelt Franklin 45
Rosati Luigi Candido 591
Rosca Iurie 390
Roselli Enrico 591
Rovsing Christian Foldberg 360, 582
Royal Ségolène 535
Rübig Paul 440, 443, 581
Rubinacci Leopoldo 115, 116, 591
Rudi Ubeda Luisa Fernanda 358, 584

Ruffini Mario Giovanni Guerriero 591
Ruhman Kathrin 275
Rumor Mariano 74, 111, 166, 173, 216, 567, 591, 605
Rupérez Javier 264, 265
Rus Flaviu Călin 363, 596
Rusanen Pirjo 584
Rutgers Jacqueline C. 594
Ryan Richie 86, 91, 104, 588
Ryngaert Johan 275

S

Saakachvili Mikheil 468, 512
Sabass Wilmar 579
Sabatini Armando 43, 591
Sacco Italo Mario 43, 44, 591
Sacirbey Muhamed 302
Sacrédeus Lennart 350, 598
Saifi Tokia 349, 359, 501, 586
Saint Benoît 497
Saint Thomas d'Aquin 312
Sakharov Andreï 207, 208, 245, 246, 252, 301, 464, 465
Salafranca Sánchez-Neyra José Ignacio 331, 472, 584
Salazar Antonio de Oliveira 107
Sälzer Bernhard 166, 275, 580, 607
Samaras Antonis 359, 587
Sanader Ivo 390, 463, 512, 531, 543
Santer Jacques 86, 118, 264, 266, 267, 271, 284, 306, 381, 395, 397, 421-424, 426, 427, 484, 527, 571, 572, 593, 605
Santero Natale 591
Santini Giacomo 591
Sanz Palacio Salvador Domingo 359, 584
Sanzarello Sebastiano 360, 591
Saridakis Georgios 288, 519, 587
Sarkozy Nicolas 338, 349, 359, 414-416, 458, 459, 489, 510, 522, 535, 536-539, 544-546, 574, 586
Sarlis Pavlos 294, 295, 587
Sartori Amalia 348, 591
Saryusz-Wolski Jacek 362, 464-467, 469, 517, 532, 595
Sassano Mario 591, 607
Sassen Emmanuel M. J. A. 43, 44, 113, 136, 137, 554, 565, 601, 605
Saudargas Algirdas 289, 384, 511
Sayn-Wittgenstein-Berleburg Casimir Prinz zu 580
Sboarina Gabriele 592
Scallon Dana Rosemary 588
Scapagnini Umberto 592
Scarascia Mugnozza Béatrice 175

- Scarascia Mugnozza Carlo 64, 175, 512, 592
 Scardaccione Decio 592
 Scelba Mario 49, 103, 123, 188, 567, 592
 Schaffner Anne-Marie 586
 Schall Wolfgang 212, 251, 580
 Scharf Albert 512
 Schäuble Wolfgang 353, 513, 607
 Schaus Émile 593
 Schiedermeier Edgar Josef 580
 Schierhuber Agnes 581
 Schild Heinrich 580
 Schinas Margaritis 360, 587
 Schiratti Guglielmo 592
 Schleicher Ursula 164, 171, 247, 580, 606
 Schlüter Poul 606
 Schmelzer Norbert 152, 605
 Schmidhuber Peter 512, 606
 Schmidt Helmut 90, 162
 Schmitt Ingo 580
 Schmitt Pál 362, 509, 587
 Schnabel Rockwell Anthony 516
 Schnellhardt Horst 580
 Schnitker Paul 580
 Scholten Willem 594
 Scholtes Aloyse 148
 Schön Konrad 165, 191, 194, 196, 198, 580
 Schöpflin György 362, 587
 Schröder Jürgen 284, 388, 580
 Schuijt Willem J. 43, 156, 594
 Schulmeister Philipp 367
 Schulz Klaus Peter 580
 Schuman Robert 5, 6, 16, 17, 19, 23, 33, 44-46, 48-51, 53, 57-59, 100, 102, 121, 129, 137, 138, 143, 144, 153, 157, 158, 170, 171, 219, 264, 350, 355, 371, 387, 398, 401, 456, 469, 491, 496, 505, 506, 515, 521, 527, 528, 549, 554, 555, 557, 565, 566, 569, 570, 574, 586, 605, 607
 Schumann Maurice 99
 Schüssel Wolfgang 354, 355, 509, 510
 Schwab Andreas 358, 580
 Schwaiger Konrad Karl 443, 580
 Schwetz Mario 366
 Schwörer Hermann 86, 89, 118, 580
 Schyns Guillaume 118, 581
 Scott Hopkins James (Sir) 179, 272, 597
 Scriban Natacha 366
 Seabra-Ferreira Miguel 274
 Secchi Carlo 512, 592
 Seeber Richard 360, 581
 Seeberg Gitte 360, 582
 Seeler Hans-Joachim 187
 Segni Mariotto 592
 Séguin Philippe 338-340
 Seillière Ernest-Antoine 517
 Seitlman Jean 170, 586
 Seligman Madron Richard 597
 Selva Gustavo 212, 249, 592
 Senk Daniela 370
 Servais Léon 581
 Sestito Franco 222, 365, 366
 Sgarbi Vittorio 348, 592
 Shushkiewich Stanislas 390
 Siekierski Czesław Adam 362, 595
 Siitonen Eva-Riitta 584
 Silva Peneda José Albino 361, 595
 Simitis Costas 387
 Simmonds Richard 597
 Simon of Highbury David (Lord) 399
 Simonnet Maurice-René 170, 180, 586
 Simpson Anthony 597
 Singer Franz 586
 Sisó Cruellas Joaquin 584
 Škottová Nina 362, 596
 Šlesere Inese 592
 Sloterdijk Peter 516
 Smet Miet 249, 351, 581
 Smith Frederick Wallace 518
 Soares Mário 354
 Sofianski Stefan 582
 Sógor Csaba 363, 596
 Soljenitsyne Alexandre 125
 Sommer Renate 345, 580
 Somoza Anastasio 254
 Sonik Bogusław 362, 468, 595
 Sonneveld Jan 594
 Soulier André 331, 332, 586
 Sousa de Jesus Alfredo 370
 Soutullo Sánchez Jorge 275
 Spaak Paul Henri 55, 223, 373, 528, 566
 Späth Leopold 580
 Spautz Jean 593
 Speiser Michael 370
 Spénale Georges 156
 Spencer Tom 462, 597
 Spindelegger Michael 581
 Spinelli Altiero 184, 185, 187, 188, 218, 224, 230, 373
 Springorum Gerd 580
 Staline Joseph 38, 53, 542, 543, 558
 Starbatty Joachim 512
 Starita Giovanni 592
 Starke Heinz 580
 Stasi Bernard 331, 586

Šťastný Peter 362, 598
 Stauner Gabriele 346, 358, 580
 Stavreva Petya 363, 582
 Stavrou Konstantinos 288, 587
 Steel David 268
 Steen Edward 337
 Steichen René 606
 Stekke Alain 513
 Stella Carlo 592
 Stenmarck Per 598
 Stenzel Ursula 360, 388, 462, 581
 Sterling Bruce 516
 Stevens John 314, 597
 Stevenson Struan 347, 357, 465, 523, 524, 597
 Stewart-Clark Jack (Sir) 478, 480, 485, 597
 Stockton (The Earl of) 347, 597
 Stolojan Teodor Dumitru 363, 596
 Storbeck Jürgen 513
 Storch Anton 580
 Storti Bruno 592
 Strange Alwyn 367
 Strasser Romain 275
 Strauss Franz Josef 43, 44, 580
 Strejček Ivo 362, 596
 Struye Paul 581
 Stubb Alexander 360
 Sturdy Robert 331, 445, 597
 Suárez González Fernando 584
 Suarez Adolfo 111
 Suchoka Hanna 380
 Sudre Margie 349, 350, 414, 503, 586
 Sumberg David 347, 597
 Suominen Ilkka 443, 584
 Surján László 362, 380, 587
 Süßmuth Rita 249
 Sutherland Peter 512, 605
 Svensson Eva-Britt 550
 Szabó Károly Ferenc 596
 Szájer József 362, 363, 524, 533, 547, 587
 Széchy Balázs 370

T

Tabone Antonio 389
 Tajani Antonio 408, 523, 534, 592
 Tandler Gerold 307
 Tannock Charles 347, 463, 464, 466-468, 597
 Tartufoli Amor 592
 Tassinari Gabriella 148
 Teasdale Anthony 268, 514
 Teitgen Pierre-Henri 53, 59, 137, 153, 154, 586

Temimi Abdeljelil 503
 Teufel Erwin 607
 Thatcher Margaret 158, 267, 538
 Theato Diemut 271, 425, 580
 Thollon Baptiste 31
 Thorn Gaston 198, 259
 Thyssen Marianne 437, 438, 523, 524, 581, 607
 Tillich Stanislav 580
 Timonen Antti 370
 Tindemans Leo 11, 20, 107, 136, 146, 151, 152, 157, 161, 162, 166, 169, 179, 180, 183, 186, 196, 208, 217, 223, 237, 256, 261, 263, 266, 268, 274, 275, 283, 301, 303, 313, 314, 319-321, 332, 334, 335, 433, 505, 555, 567, 568, 570, 581, 602, 605
 Tîrle Radu 596
 Tito Josip Broz 293, 302
 Todini Luisa 592
 Togni Giuseppe 592
 Toivonen Kyösti 487, 584
 Tolounov Lev 279
 Tolman Teun 205, 216, 594
 Tomé Zefferino 592
 Tonetti Erisia 269
 Topolánek Mirek 358, 390, 538
 Török-Illyes Botond 370
 Toubon Jacques 359, 586
 Trakatellis Antonios 333, 422, 587
 Travaglini Giovanni 592
 Trichet Jean-Claude 459, 537
 Troisi Michele 592
 Tuđman Franjo 301
 Turani Daniele 592
 Turner Amédée 484, 598
 Tusk Donald 391, 530, 543
 Twinn Ian 598
 Tymochenko Yulia 466, 467
 Tzounis Ioannis 212, 217, 587

U

Ulmer Thomas 358, 580
 Urutchev Vladimir 363, 582

V

Vagnorius Gediminas 511
 Vahl Anne 275
 Vakalis Nikolaos 359, 587
 Valdivielso de Cué Jaime 584
 Valentin Micheline 141
 Valsecchi Athos 592
 Valverde López José 584
 van Aerssen Jochen 183, 184, 577
 van Amelsvoort M. J. J. 593
 van Campen Philippus 79, 593

- van Den Brande Luc 510
 van den Broek Hans 379, 381, 382, 606
 van der Gun Frans 173, 593
 van der Mei Durk F. 594
 van der Ploeg Cornelis J. 594
 van der Sanden Pieter 594
 van Hecke Johan 582
 van Hulst Johan Wilhelm 593
 van Miert Karel 185
 van Nistelrooij Lambert 361, 594
 van Orden Geoffrey 347, 388, 598
 van Reeth George 512
 Van Rompuy Eric 582
 Van Rompuy Herman 307
 van Rooy Yvonne 594
 van Velzen Wim 307, 333, 351, 354, 379, 387, 436, 437, 444, 499, 594, 606
 Vance Cyrus 300
 Vandewiele Marcel Albert 209, 582
 Vankerkhoven Paul 211, 582
 Vanlerenberghe Jean-Marie 586
 Vanni d'Archirafi Raniero 605
 Varela Suanzes-Carpegna Daniel 584
 Varvitsiotis Ioannis 109, 359, 587, 607
 Vasile Radu 511
 Vatanen Ari 359, 584, 586, 599
 Vaz da Silva Helena 595
 Vega y Escandon Luis 584
 Veil Simone 157, 161, 179, 218, 247, 249, 263, 273
 Veneto Armando 360, 592
 Ventre Riccardo 360, 592
 Vergeer Willem J. 162, 167, 170, 173, 179, 215, 255, 258, 259, 594, 605
 Verhaegen Joris 582
 Verhagen Maxime 594
 Verhofstadt Guy 430
 Vernaschi Vincenzo 592
 Vernola Marcello 360, 592
 Verroken Joannes J. 582
 Vertriest Paulette 148
 Verwaerde Yves 586
 Vetrone Mario 592
 Viacorka Vincuk 390
 Viceconte Guido 347, 592
 Vidal-Quadras Alejo 348, 584
 Vignon Jérôme 513
 Vila Abelló José 358, 584
 Villalobos Talero Celia 434, 584
 Villiers Theresa 347, 598
 Viola Vincenzo 592
 Virgin Ivar 598
 Visser Cornelis 361, 594
 Vixseboxe G. 594
 Vlasák Oldřich 362, 596
 Vlasto Dominique 586
 von Bismarck Philipp 164, 180, 212, 577
 von Bötticher Christian Ulrik 345, 577
 von Brentano Heinrich 53, 70, 140, 144, 156, 577
 von der Groeben Hans 606
 von Goethe Johann Wolfgang 72
 von Habsburg Charles 163
 von Habsburg Otto 163, 164, 170, 212, 246, 249, 250, 256, 286, 295, 296, 298, 299, 329, 578
 von Hassel Kai-Uwe 111, 163, 213, 253, 578, 605
 von Stauffenberg Franz Ludwig Schenk Graf 580
 von Stauffenberg Franz Joseph 216
 von Weizsäcker Richard 399, 682
 von Wogau Karl 35, 86, 164, 225-228, 232, 234, 304, 433-435, 448-451, 454, 455, 457, 512, 580, 606
W
 Wachtmeister Peder 598
 Waigel Theo 340, 453
 Wałęsa Lech 208, 252, 277, 286, 518, 543
 Walz Hanna 63, 171, 173, 192, 247, 269, 580
 Warren Deborah 370
 Wawrzik Kurt 255, 257, 258, 580
 Weber Manfred 358, 488, 580
 Wedekind Rudolf 580
 Weinkamm Otto 580
 Weisgerber Anja 358, 580
 Welle Klaus 136, 222, 268, 337-340, 349, 351, 365-367, 369, 370, 534, 572, 602
 Welsh Michael 598
 Wenzel-Perillo Brigitte 345, 580
 Werhahn-Adenauer Libet 606
 Werner Pierre 86, 100, 605
 Werner Rudolf 580
 Westenbroek Jan 97, 148, 222, 366
 Westerterp Theodorus E. 594
 Wieland Rainer 580
 Wigny Pierre 43, 44, 53, 54, 57, 59, 60, 63, 129, 136, 137, 566, 582, 601
 Wijkman Anders 350, 443, 598
 Winkler Iuliu 363, 596
 Winston David 518
 Wirtz Nicole 370
 Wohlin Lars 598, 603
 Wojciechowski Janusz 362, 595
 Wood John 517
 Woodard Stephen 367
 Wortmann-Kool Corien 361, 594

Wuermeling Joachim 443
Wurtz Francis 521
Wynands Kai 370

X

Xarchakos Stavros 587

Y

Yeats Mickael B. 156
Yorck von Wartenburg Wolf 148

Z

Zabell Theresa 348, 584
Záborská Anna 362, 598
Zaccagnini Benigno 592
Zaccari Raul 592
Zacharakis Christos 587
Zahorka Hans-Jürgen 317
Zahradil Jan 362, 596
Zaleski Zbigniew 362, 467, 543, 595
Zanicchi Iva 360, 592

Zappala' Stefano 592
Zardinidis Nikos 587
Zarges Axel N. 580
Zarifopoulou Fani 370
Zatloukal Tomáš 362, 596
Zavvos Georgios 587
Zdravkova Dushana 363, 582
Zecchino Ortensio 187
Zeller Adrien 283, 286, 586
Zeyer Werner 580
Zieleniec Josef 362, 596
Ziino Vinicio 592
Zimmerling Jürgen 580
Zissener Sabine 580
Zlotea Marian 363
Zotta Mario 592
Zumer Klemen 370
Zvěřina Jaroslav 362, 596
Zweig Stefan 553, 559
Zwiefka Tadeusz 362, 468, 595

Annexe 8

LISTE DES AGENTS DU GROUPE
AU 31 DÉCEMBRE 2008

Agents du Groupe	Date d'entrée en fonction
Maria Flanagan	01.10.1973
Gabriele De Bondt	01.01.1975
Marianne Hecké Weber	01.05.1975
Gabriella Tassinari	01.01.1978
Paulette Vertriest	01.09.1978
Arthur Hildebrandt	01.09.1980
Michèle Melia	01.11.1980
Guy Korthoutd	15.01.1981
Pascal Fontaine	01.03.1981
Béatrice Scarascia Mugnozza	01.04.1981
Christina Englert	15.04.1981
Werner Kroegel	15.04.1981
Robert Fitzhenry	01.05.1981
Paolo Licandro	01.05.1981
Monique Poket	01.09.1981
Angela Kaladjis	23.12.1981
Charilaos Palassof	23.12.1981
Astride Rohr	15.01.1983
Marilena Deriu	15.04.1983
Fiona Kearns	01.12.1984
Miguel Seabra	01.04.1986
Catarina Caldeira da Silva	15.06.1986
Maria Rosa Llovet – Madrid	01.07.1986
Anne Vahl	01.09.1986
Klaus Lorenz	01.10.1986
Romain Strasser	17.11.1986
Andreas Hartmann	01.05.1987
Katrin Diemer	05.01.1988
Deborah Warren	01.03.1988
Pascaline Raffegeau	27.06.1988

Martin Kamp	03.01.1989
Karina Kessler	03.01.1989
Johan Ryngaert	06.03.1989
Klaus Kellersmann	17.05.1989
Yolanda Baruque	01.01.1990
Delia Carro	01.01.1990
Guillermo Martínez Casañ	01.01.1990
Maria Toledo	01.01.1990
Ioannis Sambatakos	16.07.1990
Véronique Donck	09.01.1991
Mariangela Fontanini	01.05.1991
Walter Petrucci	01.05.1991
Katrin Ruhrmann	14.10.1991
Bernadette Mertens	06.01.1992
Christine Detourbet	07.01.1992
John Biesmans	01.05.1992
Patricia Halligan	01.05.1992
Carla Troiani	01.05.1992
Patricia Walsh	01.05.1992
Gail Wilmet	01.05.1992
Nathalie Blancquaert	13.06.1992
Marie Louise Dairomont	01.07.1992
Hedwige Petre	01.09.1992
Antonio Preto	12.10.1992
Jorge Soutullo Sanchez	01.01.1993
Eduardus Slootweg	01.04.1993
Anthony Teasdale	01.04.1993
Pietro Cappeddu	01.05.1993
Harald Kandolf	17.01.1994
Concetta Guasto	01.06.1994
Annick Jarles	19.07.1994
Leo Cox	01.05.1995
Taina Mertalo	01.09.1995
Heidrun Ebner	15.10.1995
Juan Manuel Salafranca	16.10.1995
Bettina Blasig	01.02.1996
Véronique de Jonghe	01.02.1996
Teresa Larrinaga – Madrid	01.02.1996
Maria José Izquierdo	01.06.1996
Ana Rosa Vega	01.06.1996
Rupert Krietemeyer	01.09.1996
Joseph Lukyamuzi	01.11.1996
Ana Maria Millan Camino	01.11.1996

Liste des agents du Groupe au 31 décembre 2008

Joao Costa de Sousa	06.11.1996
Stavros Perdikis	01.03.1997
Frédéric Dumont	17.03.1997
Ioannis Zografos	01.07.1997
Timothy Beyer Helm	01.09.1997
José Botella Serrano	01.09.1997
Oliver Dreute	01.12.1997
Christian Scheinert	01.12.1997
Petra Nawroth – Borsalino	01.01.1998
Thomas Subelack	01.01.1998
Françoise Verburg Petit	01.01.1998
Per Heister	01.02.1998
Amarylli Gersony	22.06.1998
Stefano Guccione	22.06.1998
Luigi Mazza	22.06.1998
Orazio Parisotto – Rome	22.06.1998
Emma Petroni	22.06.1998
Alessia Porretta	22.06.1998
Mario Schwetz	22.06.1998
Claire Mc Nally	09.09.1998
Antoine Ripoll	20.07.1999
Natacha Scriban Cuvelier	20.07.1999
Antonia Giarrizzo	04.08.1999
Anita Linnemann (ex-Ulonska)	01.10.1999
Andreas Folz	15.10.1999
Marie-Claude Delahaye – Paris	01.02.2000
Josefina Pelaez Jimeno	01.02.2000
Martin Hare	03.04.2000
Jesper Haglund	05.06.2000
Philipp Schulmeister	01.07.2000
Rosalie Vasco	01.07.2000
Laura Proietti	01.09.2000
Géraldine Philibert	01.11.2000
Barbara Müller	13.11.2000
Markus Arens – Berlin	01.12.2000
Knut Goelz	01.01.2001
Adam Isaacs	01.01.2001
Gunnar Larsson	01.01.2001
Pedro Lopez de Pablo	01.02.2001
Elena Zuffellato	01.02.2001
Adriaan Bastiaansen	15.02.2001
Julia Böhm	01.03.2001
Mario Sestito	01.03.2001

James Temple Smithson – Londres	01.03.2001
Dorte Hansen	01.04.2001
Sébastien Jauquet	01.05.2001
Gianfranco Emanuele	01.06.2001
Astrid Worum	27.08.2001
Andrea Strasser	01.10.2001
Christiana Vancoillie	15.11.2001
Corinna Zehler	15.11.2001
Peter Jager	01.01.2002
Eleni Diamantoudi	01.02.2002
Stephen Woodard	01.02.2002
Maria Garcia Escomel	06.05.2002
Mariana Olympia Pari	01.07.2002
Alwyn Strange	15.07.2002
David Almiñana	01.11.2002
Jonas Kraft	01.11.2002
Nicole Teixeira	16.01.2003
Yasmina el Houssine	01.02.2003
Jill Bewsher	17.03.2003
Miguel Papí-Boucher	24.03.2003
Rebecca Milsom – Londres	01.04.2003
Clare de Wit	01.05.2003
Katja Schroeder	01.09.2003
Alice Famerée-Vanier	01.04.2004
György Hölvenyi	15.05.2004
Atila Agardi	15.06.2004
Marek Evison	15.06.2004
Tereza Pinto de Rezende	01.08.2004
Fabienne Rimbaut	01.08.2004
Edina Tóth	01.09.2004
Ina Lommel	01.10.2004
Alberto Andrades Villegas	01.01.2005
Lisa Atkins	01.01.2005
Rosalía Capobianco	01.01.2005
Thomas Bickl	01.02.2005
Kai Wynands	01.02.2005
Patrick Chianese	14.02.2005
Eva Buda	15.02.2005
Martina Klugóva	01.03.2005
Bertrand Mercier	01.03.2005
Ieva Eggink	01.04.2005
Barbara Bandelow	13.04.2005
Sophie Tsoraklidis	18.04.2005

Liste des agents du Groupe au 31 décembre 2008

Theodoros Georgitsopoulos	01.05.2005
Katarzyna Klaus	01.05.2005
Christine Stoeckl	15.06.2005
Peter Adler	01.07.2005
Eugenia Bellino	01.07.2005
Amanda Said	01.07.2005
Greet Gysen	01.09.2005
Jeanne Krmek Rados	29.09.2005
Michael Speiser	03.10.2005
Sandra Carreira	24.10.2005
Alena Carna	01.12.2005
Sidonia Jedrzejewska	01.01.2006
Marzena Rogalska	01.01.2006
Joanna Jarecka-Gomez	01.02.2006
Andrea Laskava	01.02.2006
Fani Zarifopoulou	01.02.2006
Boglarka Bólya	01.04.2006
Lucienne Huber	01.04.2006
Ulla Liesimaa	01.04.2006
Klemen Zumer	01.05.2006
Simona Falso – Rome	01.06.2006
Mercedes Alvargonzalez	01.07.2006
Marie-Christine Amiot Romero	01.07.2006
Mauro Belardinelli	01.07.2006
Graeme Carter	01.07.2006
Michael Hahn	01.07.2006
Evangelia Mitsopoulou	01.07.2006
Miriam Orsagova	01.07.2006
Jan-Willem Vlasman	01.07.2006
Joëlle Meunier	01.09.2006
Zsofia Liphay	16.10.2006
Mateja Miksa	01.11.2006
Ilona Stasienko	01.11.2006
Krisztina Laszlo	01.12.2006
Katerina Desasy Klepsova	01.01.2007
Daniela Senk	16.01.2007
Balázs Széchy	16.01.2007
Antti Timonen	01.03.2007
Alfredo Sousa de Jesus	01.04.2007
Marie-Anne Lepape	01.06.2007
Klaudia Provias-Arbetova	01.06.2007
Jasmin Chehab – Berlin	15.07.2007
Tobias Linnemann	15.07.2007

Stephan Mock – Berlin	01.09.2007
Lisa Mutke	01.09.2007
Nicole Wirtz	01.09.2007
Mina Dermendjieva	16.10.2007
Sevil Terzi	16.10.2007
Botond Török-Illyes	16.10.2007
Maria Amparo Baviera	01.01.2008
Kristina Klimentova	16.01.2008
Biliana Tzarnorechka	01.02.2008
Maria Nieves Aguirre	01.04.2008
Karine Piffert	01.05.2008

Annexe 9

**LISTE DES MEMBRES DU GROUPE
ÉLUS LE 7 JUIN 2009^a**

Allemagne – 42 sièges

CDU – 34 sièges

Burkhard Balz
Reimer Böge
Elmar Brok
Daniel Caspary
Christian Ehler
Karl-Heinz Florenz
Michael Gahler
Ingeborg Graessle
Peter Jahr
Elisabeth Jeggle
Christa Klass
Dieter-Lebrecht Koch
Werner Kuhn
Werner Langen
Kurt Lechner
Klaus-Heiner Lehne
Peter Liese
Thomas Mann
Hans-Peter Mayer
Doris Pack
Markus Pieper
Hans-Gert Poettering
Godelieve Quisthoudt-Rowohl
Herbert Reul
Birgit Schnieber-Jastram
Horst Schnellhardt
Andreas Schwab
Renate Sommer
Thomas Ulmer
Sabine Verheyen
Axel Voss
Rainer Wieland
Hermann Winkler
Joachim Zeller

CSU – 8 sièges

Albert Dess
Markus Ferber
Monika Hohlmeier
Martin Kastler
Angelika Niebler
Bernd Posselt
Manfred Weber
Anja Weisgerber

Italie – 35 sièges

PDL – 29 sièges

Gabriele Albertini
Roberta Angelilli
Alfredo Antoniazzi
Raffaele Baldassarre
Paolo Bartolozzi
Sergio Berlato
Vito Bonsignore
Antonio Cancian
Giovanni Collino
Lara Comi
Carlo Fidanza
Elisabetta Gardini
Salvatore Iacolino
Giovanni La Via
Clemente Mastella
Barbara Matera
Mario Mauro
Erminia Mazzoni
Cristiana Muscardini
Alfredo Pallone
Aldo Patriciello
Crescenzo Rivellini
Licia Ronzulli

a Liste établie le 14 juillet 2009.

Potito Salatto
Marco Scurria
Amalia Sartori
Sergio Paolo Francesco Silvestris
Salvatore Tatarella
Iva Zanichchi

UDC – 5 sièges

Magdi Cristiano Allam
Antonello Antinoro
Carlo Casini
Luigi Ciriaco De Mita
Tiziano Motti

SVP – 1 siège

Herbert Dorfmann

France – 29 sièges

UMP - Majorité présidentielle – 29 sièges

Damien Abad
Jean-Pierre Audy
Michel Barnier
Dominique Baudis
Christophe Béchu
Nora Berra
Sophie Briard Auconie
Jean-Marie Cavada
Alain Cadec
Arnaud Danjean
Rachida Dati
Joseph Daul
Gaston Franco
Marielle Gallo
Jean-Paul Gauzès
Françoise Grossetête
Pascale Gruny
Brice Hortefeux
Philippe Juvin
Alain Lamassoure
Véronique Mathieu
Élisabeth Morin-Chartier
Maurice Ponga
Dominique Riquet
Tokia Saïfi
Marie-Thérèse Sanchez-Schmid
Michèle Striffler
Christine de Veillac
Dominique Vlasto

Pologne – 28 sièges

PO – 25 sièges

Piotr Borys
Jerzy Buzek
Małgorzata Maria Handzlik
Jolanta Emilia Hibner
Danuta Maria Hübner
Danuta Jazłowiecka
Sidonia Elzbieta Jedrzejska
Filip Kaczmarek
Lena Barbara Kolarska-Bobinska
Janusz Lewandowski
Krzysztof Lisek
Elzbieta Katarzyna Łukacijewska
Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz
Sławomir Witold Nitras
Jan Olbrycht
Jacek Protasiewicz
Jacek Saryusz-Wolski
Joanna Katarzyna Skrzydlewska
Bogusław Sonik
Róża Gräfin von Thun Und Hohenstein
Rafał Kazimierz Trzaskowski
Jarosław Leszek Wałęsa
Paweł Zalewski
Artur Zasada
Tadeusz Antoni Zwiefka

PSL – 3 sièges

Andrzej Grzyb
Jarosław Kalinowski
Czesław Adam Siekierski

Espagne – 23 sièges

PP – 23 sièges

Pablo Arias Echeverría
Pilar Ayuso
Pilar del Castillo Vera
Agustín Díaz de Mera García Consuegra
Rosa Estaras Ferragut
Santiago Fisas Aixela
Carmen Fraga Estévez
José Manuel García-Margallo y Marfil
Salvador Garriga Polledo
Luis de Grandes Pascual
Cristina Gutiérrez-Cortines
Esther Herranz García
Carlos José Iturgaiz Angulo
Teresa Jimenez-Becerril Barrio
Veronica Lope Fontagné
Antonio López-Istúriz White

Gabriel Mato Adrover
Jaime Mayor Oreja
Íñigo Méndez de Vigo
Francisco José Millán Mon
José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra
Alejo Vidal-Quadras
Pablo Zalba Bidegain

Hongrie – 14 sièges

FIDESZ – 14 sièges

János Áder
Tamás Deutsch
Kinga Gál
Béla Glattfelder
Eniko Gyori
András Gyürk
Ágnes Hankiss
Livia Járóka
Ádám Kósa
Csaba Ory
Pál Schmitt
György Schöpflin
László Surján
József Szájer

Roumanie – 14 sièges

PDL – 10 sièges

Elena-Oana Antonescu
Sebastian-Valentin Bodu
Petru-Constantin Luhan
Monica-Luisa Macovei
Marian-Jean Marinescu
Iosif Matula
Rares-Lucian Niculescu
Cristian-Dan Preda
Theodor-Dumitru Stolojan
Traian Ungureanu

UDMR – 3 sièges

Csaba Sógor
László Tökés
Iuliu Winkler

Independent – 1 siège

Elena Băsescu

Portugal – 10 sièges

PSD – 8 sièges

Regina Bastos
Maria da Graça Carvalho
Carlos Coelho
Mário David
José Manuel Fernandes
Maria do Céu Patrão Neves
Paulo Rangel
Nuno Teixeira

CDS-PP – 2 sièges

Diogo Feio
Nuno Melo

Grèce – 8 sièges

Nea Demokratia – 8 sièges

Marietta Giannakou
Georgios Koumoutsakos
Rodi Kratsa-Tsagaropoulou
Georgios Papanikolaou
Georgios Papastamkos
Konstantinos Poupakis
Theodoros Skylakakis
Ioannis Tsoukalas

Bulgarie – 6 sièges

GERB – 5 sièges

Iliana Ivanova
Rumiana Jeleva
Mariya Nedelcheva
Emil Stoyanov
Vladimir Urutchev

Blue Coalition (UDF + DSB + United Agrarians-Mrs Moser) – 1 siège

Nadezhda Mihaylova (UDF)

Autriche – 6 sièges

ÖVP – 6 sièges

Othmar Karas
Elisabeth Köstinger
Hella Ranner
Paul Rübiger

Richard Seeber
Ernst Strasser

Slovaquie – 6 sièges

SDKU-DS – 2 sièges

Eduard Kukan
Peter Šťastný

SMK-MKP – 2 sièges

Edit Bauer
Alajos Meszaros

KDH – 2 sièges

Miroslav Mikolášik
Anna Záborská

Belgique – 5 sièges

CD&V – 3 sièges

Ivo Belet
Jean-Luc Dehaene
Marianne Thyssen

CDH – 1 siège

Anne Delvaux

CSP/CDH – 1 siège

Mathieu Grosch

Pays-Bas – 5 sièges

CDA – 5 sièges

Wim van de Camp
Esther de Lange
Lambert van Nistelrooij
Ria Oomen-Ruijten
Corien Wortmann-Kool

Suède – 5 sièges

Moderate Party (M) – 4 sièges

Anna Maria Corazza Bildt
Christofer Fjellner
Gunnar Hökmark
Anna Ibrisagic

Christian Democrats (KD) – 1 siège

Alf Svensson

Irlande – 4 sièges

Fine Gael – 4 sièges

Jim Higgins
Seán Kelly
Mairead Mc Guinness
Gay Mitchell

Lituanie – 4 sièges

Homeland Union-Lithuanian Christian Democrats – 4 sièges

Laima Liucija Andrikiene
Vytautas Landsbergis
Radvile Morkunaite
Algirdas Saudargas

Finlande – 4 sièges

Kokoomus – 3 sièges

Ville Itälä
Eija-Riitta Korhola
Sirpa Pietikäinen

Suomen kristillisdemokraatit – 1 siège

Sari Essayah

Lettonie – 3 sièges

New Era (Jaunais Laiks) – 1 siège

Arturs Krišjānis Kariņš

Civic Union – 2 sièges

Sandra Kalniete
Inese Vaidere

Luxembourg – 3 sièges

CSV – 3 sièges

Georges Bach
Frank Engel
Astrid Lulling

Slovénie – 3 sièges

SDS (Slovenska Demokratska Stranka-Slovenian Democratic Party) – 2 sièges

Romana Jordan Cizelj
Milan Zver

NSi (Nova Slovenija-New Slovenia) – 1 siège

Alojz Peterle

République Tchèque – 2 sièges

KDU-CSL – 2 sièges

Jan Brezina
Zuzana Roithová

Chypre – 2 sièges

Democratic Rally – 2 sièges

Ioannis Kasoulides
Eleni Theocharous

Malte – 2 sièges

PN – 2 sièges

David Casa
Simon Busuttil

Danemark – 1 siège

Konservative Folkeparti – 1 siège

Bendt Bendtsen

Estonie – 1 siège

Pro Patria and Res Publica Union – 1 siège

Tunne Kelam

Annexe 10

NOTES DE RÉFÉRENCES

- 1 Kundera, Milan, «La tragédie de l'Europe centrale», *Le Débat*, Paris, 1983.
- 2 AC/GDC/PV.5, Assemblée commune de la CECA, PV du Groupe Démocrate-Chrétien, 5^e séance tenue le 23 juin 1953 à Strasbourg, Maison de l'Europe.
- 3 Monnet, Jean, *Mémoires*, Paris, Fayard, Le Livre de Poche, 1976, p. 567.
- 4 Monnet, Jean, *Mémoires*, Paris, Fayard, Le Livre de Poche, 1976, p. 576.
- 5 Lückner, Hans-August, «À la mémoire d'Alcide De Gasperi», *Bulletin DC-Europe*, n° 18, décembre 1974, p. 6.
- 6 Interview de Hans-August Lückner à Bonn, le 16 mars 2004.
- 7 Poettering, Hans-Gert, Discours lors de la cérémonie de commémoration du 50^e anniversaire de la Déclaration de Robert Schuman, 9 mai 2000.
- 8 Monnet, Jean, *Mémoires*, Paris, Fayard, Livre de Poche, 1976, p. 559.
- 9 Débats de l'Assemblée commune, Session extraordinaire de novembre-décembre 1954, compte rendu *in extenso* de la séance du 29 novembre 1954, p. 10.
- 10 Débats de l'Assemblée commune, Session extraordinaire de novembre-décembre 1954, compte rendu *in extenso* de la séance du 1^{er} décembre 1954, p. 88.
- 11 Débats de l'Assemblée commune, Session ordinaire 1954-1955, compte rendu *in extenso* de la séance du 21 juin 1955, p. 508.
- 12 Débats de l'Assemblée commune, 2^e Session extraordinaire 1955-1956, compte rendu *in extenso* de la séance du 16 mars 1956, p. 322.
- 13 Débats de l'Assemblée commune, 2^e Session extraordinaire 1955-1956, compte rendu *in extenso* de la séance du 13 mars 1956, p. 200.
- 14 Débats de l'Assemblée commune, 1^{re} Session extraordinaire 1956-1957, compte rendu *in extenso* de la séance du 27 novembre 1956, p. 10.
- 15 Colloque avec les ministres, *Cahiers européens*, n° 1, janvier 1960, p. 3.
- 16 Cette clarification était nécessaire puisque les traités de Rome donnent en allemand et en néerlandais la dénomination de «Parlement européen» et d'«Assemblée parlementaire européenne» en français et en italien.
- 17 Bech, Joseph, «À propos du dixième anniversaire de la signature des traités de Rome», *Cahiers européens*, n° 25, avril 1967, p. 14.
- 18 Débats de l'Assemblée commune, Session ordinaire 1957-1958, compte rendu *in extenso* de la séance du 19 mars 1958, p. 21.
- 19 Débats de l'Assemblée parlementaire européenne, Session constitutive de mars 1958, compte rendu *in extenso* du 19 mars 1952, *Journal Officiel des Communautés européennes (JOCE)*, n° 1, p. 24.
- 20 Pedini, Mario, «Les perspectives de l'énergie nucléaire en Europe», *Cahiers européens*, n° 18, janvier 1965, p. 50.
- 21 Débats de l'Assemblée commune, Session 1955-1956, compte rendu *in extenso* de la séance du 11 mai 1956, *JOCE*, n° 13, octobre 1956, p. 505.
- 22 Débats du Parlement européen, Année 1962-1963, compte rendu *in extenso* de la séance du 16 octobre 1962, *JOCE*, n° 59, p. 32.

- 23 Débats du Parlement européen, Session 1964-1965, compte rendu *in extenso* de la séance du 22 septembre 1964, *JOCE*, n° 73, p. 24.
- 24 Débats du Parlement européen, Session 1966-1967, compte rendu *in extenso* de la séance du 18 octobre 1966, p. 36.
- 25 *Idem*, p. 39.
- 26 AC/GDC/PV/52, PV de la réunion du Groupe, 12 mars 1956, Bruxelles, p. 2.
- 27 AC/GDC/PV/52, PV de la réunion du Groupe, 12 mars 1956, Bruxelles, p. 3.
- 28 Débats de l'Assemblée parlementaire européenne, Session mars-avril 1960, compte rendu *in extenso* de la séance du 28 mars 1960, *JOCE*, n° 26, p. 20.
- 29 Session de mars 1965, «Politique commerciale», *Cahiers européens*, n° 23, mars 1966, p. 33.
- 30 SE, Biesheuvel, Barend Willem, «Plus de réalisme en politique européenne», *Cahiers européens*, n° 21, septembre 1965, p. 14.
- 31 Caron, Giuseppe, «L'accélération du Marché commun», *Cahiers européens*, n° 3, mai 1960, p. 26.
- 32 Blaisse, Pieter A., «La CEE et les négociations Kennedy», *Cahiers européens*, n° 16, mai 1964, p. 19.
- 33 Blaisse, Pieter A. «La CEE et les négociations Kennedy», *Cahiers européens*, n° 16, mai 1964, p. 20.
- 34 Bech, Jean, «La Communauté européenne et le Kennedy Round», *Cahiers européens*, n° 25, avril 1967, p. 16.
- 35 Les rapports de Fernand Dehousse et Emilio Battista sur la coopération politique des États membres, et le rapport de René Pleven sur le projet du traité établissant une Union des peuples d'Europe, *Débats de l'Assemblée parlementaire européenne*, n° 42, 44 et 50, juin 1961, septembre 1961 et décembre 1961, p. 118-122, 112-117, 63-64.
- 36 Von Brentano, Heinrich, «La déclaration de Bonn du 18 juillet 1961. Historique et perspectives», *Cahiers européens*, n° 9, octobre 1961, p. 8.
- 37 Von Brentano, Heinrich, «La déclaration de Bonn du 18 juillet 1961. Historique et perspectives», *op. cit.*, p. 8.
- 38 *Idem*, p. 11.
- 39 Adenauer, Konrad, «Considérations sur l'intégration», *Cahiers européens*, n° 25, avril 1967, p. 5.
- 40 Charpentier, René, «Je choisis l'espérance», *Cahiers européens*, n° 22, décembre 1965, p. 18.
- 41 Débats de l'Assemblée parlementaire européenne, Session 1961-1962, compte rendu *in extenso* de la séance du 7 au 10 mars 1961, *JOCE*, n° 38, p. 81-85.
- 42 Débats du Parlement européen, Session 1962-1963, compte rendu *in extenso* des séances du 7 au 11 mai 1962, *JOCE*, n° 57, p. 72.
- 43 *Idem*, p. 56.
- 44 «L'Union politique de l'Europe», *Cahiers européens*, n° 19, avril 1965, p. 26.
- 45 Débats du Parlement européen, Session 1964-1965, compte rendu *in extenso* de la séance du 19 janvier 1965, *JOCE*, n° 76, p. 41.
- 46 Débats du Parlement européen, Session 1964-1965, compte rendu *in extenso* de la séance du 24 mars 1965, *JOCE*, n° 78, p. 133.
- 47 Le 9 septembre 1965, le général de Gaulle tient au Palais de l'Élysée une conférence de presse au cours de laquelle il pointe le rôle de la France dans la construction européenne et explique les raisons ayant conduit le pays à ne plus siéger au Conseil des ministres depuis le 1^{er} juillet 1965.
- 48 Rumor, Mariano, «Les partis démocrates-chrétiens et l'Europe», *Cahiers européens*, n° 22, décembre 1965, p. 57.
- 49 Débats du Parlement européen, Session 1965-1966, compte rendu *in extenso* de la séance du 18 au 22 octobre 1965, *JOCE*, n° 81, p. 124-125.
- 50 Débats du Parlement européen, Session 1965-1966, compte rendu *in extenso* de la séance du 23 au 26 novembre 1965, *JOCE*, n° 82, p. 84.

- 51 Illerhaus, Joseph, «Une volonté politique forte menée au but», *Cahiers européens*, n° 24, juillet 1966, p. 1.
- 52 Illerhaus, Joseph, «Une volonté politique forte menée au but», *op. cit.*, p. 6.
- 53 Rumor, Mariano, «Une UEDC forte pour le “grand état” de l’Europe», *Cahiers européens*, n° 23, mars 1966, p. 13.
- 54 Poher, Alain, «La Communauté n’est pas une construction achevée», *Cahiers européens*, n° 23, mars 1966, Introduction.
- 55 Lückner, Hans-August, «La politique agricole européenne», *Cahiers européens*, n° 3, mai 1960, p. 36.
- 56 Document n° 3, 1960-1961, de l’Assemblée parlementaire européenne, rapport fait par Lückner au nom de la commission de l’agriculture sur la situation de l’agriculture et les principes de base d’une PAC.
- 57 Lückner, Hans-August, «La politique agricole européenne», *Cahiers européens*, n° 3, mai 1960, p. 39.
- 58 Van Campen, Philippus, «La politique agricole commune», *Cahiers européens*, n° 3, mai 1960, p. 13.
- 59 *Idem*, n° 3, p. 22.
- 60 Charpentier, René, «La deuxième étape du Marché commun», *Cahiers européens*, n° 10, février 1962, p. 9.
- 61 Poher, Alain, «Trois dates: 1945-1950-1962», *Cahiers européens*, n° 10, février 1962, p. 2-3.
- 62 «La France du Parlement européen devant l’attitude du gouvernement français à l’égard de la politique agricole commune», *Cahiers européens*, n° 18, janvier 1965, p. 84.
- 63 Ligios, Giosué, «La politique agricole commune: considération et perspectives d’avenir», *Cahiers européens*, n° 39, Journées d’études de Bressanone (Italie), mai 1977, p. 7.
- 64 Introduction de Hans-August Lückner aux Journées d’études de La Haye (Pays-Bas), *Cahiers européens*, n° 35, mai 1975, p. 1.
- 65 Rapport de Mario Vetrone, «Évolution de la politique agricole commune et efficacité des mécanismes», Journées d’études de La Haye (Pays-Bas), mai 1975, p. 1-9.
- 66 Früh, Isidor, «La politique agricole dans le cadre d’une politique économique monétaire et commerciale commune», *Cahiers européens*, n° 39, Journées d’études de Bressanone (Italie), Publication du Groupe du PPE, Luxembourg, mai 1977, p. 24.
- 67 Ligios, Giosué, «La politique agricole commune: considérations et perspectives d’avenir», *Cahiers européens*, n° 39, p. 9-24.
- 68 *Idem*, p. 10.
- 69 *Idem*, p. 12.
- 70 Früh, Isidor, «Aspects spécifiques de la politique agricole commune», Journées d’études..., *op. cit.*, p. 45.
- 71 *Idem*, p. 47.
- 72 *Bulletin DC-Europe*, n° 5, juillet 1977, p. 7.
- 73 Communiqué du Sommet des Chefs de gouvernement du 20 octobre 1972.
- 74 Burgbacher, Friedrich, «La réforme du système monétaire international», *Bulletin DC-Europe*, n° 12-37, juillet 1973, p. 1.
- 75 Müller-Hermann, Ernst, Conseil européen de Brême et Sommet économique de Bonn, 13 septembre 1978, *Débats du Parlement européen*, n° 233, septembre 1978, p. 141.
- 76 Notenboom, Harry, Conseil européen de Brême et Sommet économique de Bonn, 13 septembre 1978, *Débats du Parlement européen*, n° 233, septembre 1978, p. 153.
- 77 Le Collège des Présidents est composé par le Président de la Cour de justice, le Président de la Haute Autorité, le Président du Parlement et le Président du Conseil.
- 78 Débats du Parlement européen, Session 1969-1970, compte rendu *in extenso* de la séance du 2 juillet 1969, *JOCE*, n° 116, p. 119.

- 79 Débats du Parlement européen, Session 1969-1970, compte rendu *in extenso* de la séance du 10 décembre 1969, *JOCE*, n° 120, p. 70.
- 80 Notenboom, Harry, «CE. Autonomie financière?», *Bulletin DC-Europe*, n° 1, 1978, p. 6.
- 81 Débats du Parlement européen, Session 1972-1973, compte rendu *in extenso* des séances du 3 au 7 juillet 1972, *JOCE*, n° 152, p. 189.
- 82 Débats du Parlement européen, Session 1975-1976, compte rendu *in extenso* des séances du 7 au 11 juillet 1975, *JOCE*, n° 193, p. 263-283.
- 83 «L'Angleterre frappe à la porte», *Communauté européenne*, n° 106, mai 1967, p. 11.
- 84 Débats de l'Assemblée commune, Session ordinaire 1954-1955, compte rendu *in extenso* de la séance du 14 mai 1955, *JOCE*, n° 8, p. 470 et suiv.
- 85 Débats de l'Assemblée parlementaire européenne, Session 1962-1963, compte rendu *in extenso* des séances du 7 au 11 mai 1962, *JOCE*, n° 57, p. 74.
- 86 Nouvelles du Groupe, *Cahiers européens*, n° 12, année 1962, p. 39.
- 87 Débats du Parlement européen, Session 1972-1973, compte rendu *in extenso* des séances du 16 au 19 janvier 1973, *JOCE*, n° 157, p. 3.
- 88 Débats du Parlement européen, Session 1962-1963, compte rendu *in extenso* des séances du 4 au 8 février 1963, *JOCE*, n° 61, p. 113.
- 89 Déroulement des négociations de Bruxelles, 5 février 1963, *Débats du Parlement européen*, IV/63, n° 61, p. 36.
- 90 Illerhaus, Joseph, Échange des vues entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission, 20 novembre 1967, *Débats du Parlement européen*, I/68, n° 96, p. 74.
- 91 Débats du Parlement européen, Session 1967-1968, compte rendu *in extenso* des séances du 22 au 26 janvier 1968, *JOCE*, n° 98, p. 39.
- 92 Débats du Parlement européen, *op. cit.*, p. 42.
- 93 Débats du Parlement européen, Session 1971-1972, compte rendu *in extenso* des séances du 5 au 9 juillet 1971, *JOCE*, n° 140, p. 73.
- 94 Van der Sanden, Pieter, «Considérations sur l'élargissement de la Communauté», *Bulletin DC-Europe*, n° 6/74, avril 1974, p. 6.
- 95 Débats du Parlement européen, Session 1972-1973, compte rendu *in extenso* des séances du 16 au 19 janvier 1973, *JOCE*, n° 157, p. 2 et suiv.
- 96 Le 15 janvier 1973, le Groupe décide à l'unanimité des 27 présents à la réunion du Groupe d'accepter l'adhésion au Groupe du Fine Gael irlandais. Dans PV de la réunion du Groupe, lundi 15 janvier 1973 à Strasbourg, p. 5; PV/783/73/MMs, PV du Bureau du Groupe du mardi 9 janvier 1973 à Bruxelles, p. 8. Rappelons que les députés du Fine Gael avaient demandé par lettre leur adhésion au Groupe Démocrate-Chrétien en novembre 1972. Dans PV de la réunion du Groupe, lundi 15 janvier 1973 à Strasbourg, p. 4 bis.
- 97 Après les élections irlandaises qui se sont déroulées le 28 février 1973, la délégation de ce pays au Parlement européen ne sera pas modifiée (5 Fianna Fáil, 3 Fine Gael et 2 Travaillistes). Dans PV/803/73/MMs, PV de la réunion du Groupe du lundi 12 mars 1973 à Strasbourg, p. 2.
- 98 PV/784/73/MMs, PV du Bureau du Groupe du lundi 15 janvier 1973 à Bruxelles, p. 3.
- 99 PV/786/73/MMs, Réunion du Bureau administratif du Groupe avec le Bureau des Conservateurs, mardi 16 janvier 1973 à Strasbourg, p. 2.
- 100 Bordry, François, «Parlement européen: un élan nouveau pour l'Europe», *Bulletin DC-Europe*, n° 1/73, 12-15 février 1973, p. 13.
- 101 Repris de Lücker, Hans-August, «L'adhésion de l'Espagne à la Communauté européenne», Journées d'études de Londres (1, 2 et 3 septembre 1977), *Cahiers européens*, n° 40, Groupe Démocrate-Chrétien, Luxembourg, septembre 1977, p. 47.
- 102 *Ibidem*.
- 103 Doc. PE 323/77
- 104 Débats du Parlement européen, Session 1977-1978, compte rendu *in extenso* des séances du 10 au 14 octobre 1977, *JOCE*, n° 221, p. 98.

- 105 «L'UEJDC et le Portugal», *Bulletin DC-Europe* n° 8, mai 1974, p. 7 et «Visite de la délégation du PPD portugais», *Bulletin DC-Europe* n° 13-14, septembre 1974, p. 9.
- 106 Débats du Parlement européen, Session 1974-1975, compte rendu *in extenso* des séances du 17 au 21 février 1975, p. 150.
- 107 *Bulletin DC-Europe*, n° 2, février 1975, p. 2.
- 108 Celles du 25 avril 1975 n'avaient eu lieu que pour élire l'Assemblée constituante.
- 109 Da Costa, A., «CDS: une victoire remportée dans des conditions difficiles», *Bulletin DC-Europe*, n° 4, avril 1976, p. 5.
- 110 Extrait de l'article de Jahn, Hans Edgar, «La solution de la crise chypriote est une question européenne», *Bulletin DC-Europe*, n° 15, octobre 1974.
- 111 Ou École polytechnique d'Athènes.
- 112 «Contacts avec le gouvernement et les partis en Grèce», *Bulletin DC-Europe*, n° 11, novembre 1975, p. 14.
- 113 «Le Groupe DC s'oppose à la violence en Espagne d'où qu'elle vienne», *Bulletin DC-Europe*, n° 10/15, Bruxelles, éditions du Groupe DC du Parlement européen, octobre 1975, p. 4-5.
- 114 Cité par Hans-August Lückner, *Bulletin DC-Europe*, n° 4, avril 1975, p. 15.
- 115 Débats de l'Assemblée commune, Session de mai 1953, compte rendu *in extenso* de la séance du 15 juin 1953, p. 24-25.
- 116 Débat de l'Assemblée commune, *op. cit.*
- 117 PV de la réunion n° 1 du Groupe Démocrate-Chrétien, tenue à Strasbourg, mardi 16 juin 1953, p. 1-2.
- 118 «Mémoire de la Haute Autorité sur les questions du logement (Luxembourg, 12 octobre 1953).»
- 119 «La CECA lance un programme de logement ouvriers», *Communauté européenne*, n° 4-5, avril-mai 1961.
- 120 Compte rendu de la Séance extraordinaire de l'Assemblée de la CECA le 29 novembre 1956, Discussion du rapport de M. Nederhorst, fait au nom de la commission des affaires sociales sur la création, la fonction et la composition d'une ou plusieurs commissions paritaires dans le cadre de la Communauté.
- 121 Débats de l'Assemblée parlementaire européenne, Session 1959, compte rendu *in extenso* de la séance du 9 janvier 1959, *JOCE*, n° 9, p. 110-111.
- 122 Débats de l'Assemblée parlementaire européenne, Session d'octobre 1960, compte rendu de la session du 13 octobre 1960, *JOCE*, n° 32, p. 117-118.
- 123 Débats de l'Assemblée parlementaire européenne, *op. cit.*, p. 121.
- 124 «Les DC pour le progrès social dans une Europe unie», *Bulletin DC-Europe*, n° 4, avril 1975, p. 14.
- 125 Bertrand, Alfred «Primauté de l'être humain», *Bulletin DC-Europe*, n° 19/73, décembre 1973, p. 1.
- 126 «Les DC pour le progrès social dans une Europe unie», *Bulletin DC-Europe*, n° 4, avril 1975, p. 15.
- 127 Girardin, Luigi, «Pour une Europe unie», *Bulletin DC-Europe*, n° 12/73, juillet 1973, p. 7.
- 128 «Session plénière – 22-26 septembre 1975», *Bulletin DC-Europe*, n° 9, septembre 1975, p. 9.
- 129 DOC/1131/79, Rapport sur les activités du Groupe DC (Groupe du PPE) pour la période entre le 1^{er} et le 2^e Congrès du PPE, mars 1978–février 1979, Luxembourg, février 1979, p. 8-9.
- 130 PV de la réunion du Groupe, Luxembourg, 25 avril 1955.
- 131 Débats de l'Assemblée commune, 1^{re} session extraordinaire 1956-1957, compte rendu *in extenso* de la séance du 29 novembre 1956, *JOCE*, n° 14, p. 86.
- 132 PV Bureau du Groupe du 10 juin 1960, Bruxelles.
- 133 Débats du Parlement européen, Session 1964-1965, compte rendu *in extenso* des séances du 11 au 14 mai 1964, *JOCE*, n° 71, p. 47.

- 134 Schuman, Robert, *Pour l'Europe*, Genève, les Éditions Nagel SA, Écrits politiques, 2005, p. 27.
- 135 Par exemple, au début de l'année 1978, Erik Blumenfeld réclamera, dans un rapport sur la coopération politique européenne, la participation du Parlement européen à l'élaboration des lignes directrices de la politique étrangère commune. Dans Parlement européen – Groupe Démocrate-Chrétien – Secrétariat, «Rapport sur les activités du Groupe DC du Parlement européen (Groupe du PPE) pour la période entre le 1^{er} et le 2^e Congrès du PPE», mars 1978-février 1979, p. 8.
- 136 Stebbins, Richard P., Mc Cellan, Grant S., *The United States in World Affairs, 1953*, New York, Harper & Brother, New York for the Council on Foreign Relations, 1955, p. 348.
- 137 Rapport de M. Adolf Süsterhenn au Congrès de Nouvelles Équipes internationales de Bad Ems, septembre 1951, ACDP IX-002-011/4.
- 138 Extrait de l'allocution de M. le Président Hans Furler, *Débats de l'Assemblée parlementaire européenne*, séance du 27 novembre 1956, n° 14, janvier 1957, p. 11.
- 139 Communauté européenne du charbon et de l'acier, Compte rendu analytique des débats sur les relations extérieures de la Communauté et le développement de celle-ci envisagé à la lumière de l'évolution politique actuelle, session ordinaire, 21 mai 1954, (Document n° 4).
- 140 Textes du Congrès de Fribourg-en-Brisgau, ACDP IX-002-013.
- 141 *Idem*.
- 142 PV n° 2 de la réunion du Groupe Démocrate-Chrétien, à Strasbourg, vendredi 19 juin 1953, p. 1.
- 143 PV du Bureau du Groupe du 14 octobre 1960, Strasbourg.
- 144 Débats de l'Assemblée parlementaire européenne, Session 1956-1957, compte rendu *in extenso* de la séance du 27 novembre 1956, *JOCE*, n° 14, p. 10-11.
- 145 Débats de l'Assemblée parlementaire européenne, Session 1967-1968, compte rendu *in extenso* des séances du 19 au 23 juin 1967, *JOCE*, n° 92, p. 122-123.
- 146 Débats du Parlement européen, Session 1968-1969, compte rendu *in extenso* de la séance du 1^{er} octobre 1968, *JOCE*, n° 106, p. 37-41.
- 147 Résolution sur les conséquences politiques des événements survenus en Tchécoslovaquie, *Journal Officiel*, n° C 108/21 du 19 octobre 1968, p. 21.
- 148 Résolution finale adoptée par le XIII^e Congrès européen des partis démocrates-chrétiens, Venise 12-15 septembre 1968, *Cahiers européens*, n° 28, décembre 1968, p. 45-51.
- 149 Idée mise en avant et soutenue dans la *Lettre encyclique du Pape Jean XXIII*, 11 avril 1963.
- 150 Voir à titre d'exemple, «La position du parti PSC belge (Démocrates-Chrétiens) sur les relations Est-Ouest dans les résolutions finales du XXII^e Congrès national du PSC belge», *Cahiers européens*, avril 1967, p. 103-105.
- 151 Andreotti, Giulio, «La coopération politique dans le domaine de la politique extérieure et des relations Est-Ouest», *Cahiers européens*, n° 33, juin 1974, p. 38.
- 152 Débats du Parlement européen, Session 1975-1976, compte rendu *in extenso* des séances du 22 au 26 septembre 1975, *JOCE*, n° 194, p. 133.
- 153 Andreotti, Giulio «La coopération politique dans le domaine de la politique extérieure et des relations Est-Ouest», *Cahiers européens*, n° 33, juin 1974, p. 44.
- 154 Débats du Parlement européen, Session 1974-1975, compte rendu *in extenso* des séances du 7 au 11 avril 1975, *JOCE*, n° 189, p. 83.
- 155 Débats du Parlement européen, Session 1975-1976, compte rendu *in extenso* des séances du 22 au 26 septembre 1975, *JOCE*, n° 194, p. 128.
- 156 «L'avis du Groupe DC sur les conclusions de la Conférence d'Helsinki», *Bulletin DC-Europe*, n° 9, septembre 1975, p. 10.
- 157 *Bulletin DC-Europe*, n° 4, juin 1977, p. 8.
- 158 Rapport des activités du Groupe du PPE du PE, 1978-juillet 1979.

- 159 Rapport sur les activités du Groupe DC du Parlement européen (Groupe du PPE) pour la période entre le 1^{er} et le 2^e Congrès du PPE, mars 1978-février 1979, p. 7.
- 160 «Coblence: Journées d'études «Groupe DC», *Bulletin DC-Europe*, n° 8, octobre 1976, p. 6.
- 161 Débats de l'Assemblée parlementaire européenne, Session constitutive de mars 1958, compte rendu *in extenso* de la séance du 19 mars 1958, *JOCE*, n° 1, p. 22.
- 162 Le traité sur la Communauté économique européenne l'article 131 et ss., ainsi que l'article 238.
- 163 Débats de l'Assemblée parlementaire européenne, Session 1961-1962, compte rendu *in extenso* des séances du 8 au 10 mai 1961, *JOCE*, n° 40, p. 27-61 et 66-67.
- 164 Débats de l'Assemblée parlementaire européenne, *op. cit.*, p. 47.
- 165 Débats du Parlement européen, Session 1964-1965, compte rendu *in extenso* des séances du 23 au 27 novembre 1964, *JOCE*, n° 75, p. 10.
- 166 Débats du Parlement européen, Session 1963-1964, compte rendu *in extenso* de la séance du 16 septembre 1963, *JOCE*, n° 65, p. 22-24.
- 167 Débats du Parlement européen, Session 1962-1963, compte rendu *in extenso* des séances du 19 au 23 novembre 1962, *JOCE*, n° 60, p. 164 et suiv.
- 168 Débats du Parlement européen, Session 1962-1963, compte rendu *in extenso* du 15 au 19 octobre 1962, *JOCE*, n° 59, p. 173 et suiv.
- 169 «La Convention de Lomé marque un renforcement de la participation démocratique», *Bulletin DC-Europe*, n° 10, octobre 1975, p. 7.
- 170 Débats du Parlement européen, Session 1974-1975, compte-rendu *in extenso* des séances du 11 au 14 mars 1975, *JOCE*, n° 188, p. 132-133.
- 171 Bersani, Giovanni, «Un grand événement international: 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique s'associent à la CEE», *Bulletin DC-Europe*, n° 2-75, février 1975, p. 15.
- 172 Bersani, Giovanni, «Un grand événement international: 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique s'associent à la CEE», *op. cit.*, p. 13.
- 173 Deschamps, Pierre, «La Convention de Lomé, un accord d'association renouvelé et élargi», *Bulletin DC-Europe*, n° 2-75, février 1975, p. 16.
- 174 *Bulletin DC-Europe*, n° 5, juillet 1977, p. 2.
- 175 Bersani, Giovanni, «Un grand événement international: 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique s'associent à la CEE», *Bulletin DC-Europe*, n° 2-75, février 1975, p. 13.
- 176 Deschamps, Pierre, «La convention de Lomé», *Bulletin DC-Europe*, n° 2-75, février 1975, p. 17.
- 177 Deschamps, Pierre, «Engagement de l'Europe en faveur du tiers monde», *Bulletin DC-Europe*, n° 5, mai 1975, p. 5.
- 178 Deschamps, Pierre, «Engagement de l'Europe en faveur du tiers monde», *op. cit.*, p. 5.
- 179 Sur le point de vue des Démocrates-Chrétiens, Pierre Deschamps, «Communications sur les droits de l'homme et la négociation de Lomé II», *Cahiers européens*, n° 41, juillet 1978, p. 54-56.
- 180 Deschamps, Pierre, «Communications sur les droits de l'homme et la négociation de Lomé II», *Cahiers européens*, n° 41, juillet 1978, p. 43.
- 181 «Développement, le nouveau nom de la paix», *Bulletin DC-Europe, Lomé II*, 4 – 1978, p. 2.
- 182 Voir, par exemple: Deschamps, Pierre, «Droit de l'homme et l'apartheid dans la communication sur les droits de l'homme et la négociation de Lomé II», *Cahiers européens*, n° 41, juillet 1978, p. 47.
- 183 Rapport sur les activités du Groupe DC (Groupe du PPE) pour la période entre le 1^{er} et le 2^e Congrès du PPE, mars 1978-février 1979, Luxembourg, février 1979, p. 14.
- 184 Le communiqué final de la Conférence au sommet de Copenhague, 14-15 décembre 1973.

- 185 Débats du Parlement européen, Session 1977-1978, compte rendu *in extenso* des séances du 8 au 11 mars 1977, *JOCE*, n° 214, p. 4-7.
- 186 *Bulletin DC Europe*, n° 4, 1979, p. 3.
- 187 De Crombrughe, Werner, éditorial, *Bulletin DC Europe*, septembre 1984.
- 188 Jansen, Thomas, *Le Parti Populaire Européen. Origines et développement*, Bruxelles, Secrétariat général du PPE, 2006, p. 235-236.
- 189 Jansen Thomas, rappelle que Paolo Barbi est l'auteur de deux livres sur son implication dans la construction européenne: *Napoli-Strasburgo e ritorno. I cinque anni al Parlamento Europeo di Paolo Barbi*, Società Editrice Napolitana, 1985; *L'Unione Europea. Da Fontainebleau a Lussemburgo. Storia di una grande occasione mancata*, Società Editrice Napolitana, 1986.
- 190 Jansen, Thomas, *Le Parti Populaire Européen. Origines et développement*, Bruxelles, Secrétariat général du PPE, 2006, p. 236.
- 191 «Projet d'Acte européen», *Bulletin des Communautés européennes*, n° 11, novembre 1981, p. 95-99.
- 192 «Projet d'Acte européen», *op. cit.*, point 3 de la deuxième partie.
- 193 Discours de Hans-Dietrich Genscher, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne devant le Parlement européen, dans Débats du Parlement européen, Session 1981-1982, compte rendu *in extenso* des séances du 16 au 20 novembre 1981, *JOCE*, n° 1-277, p. 229 et suiv.
- 194 Discours d'Emilio Colombo, ministre des Affaires étrangères de la République italienne devant le Parlement européen, dans Débats du Parlement européen, Session 1981-1982, compte rendu *in extenso* des séances du 16 au 20 novembre 1981, *JOCE*, n° 1-277, p. 232.
- 195 *Idem*, p. 233.
- 196 Débats du Parlement européen, Session 1981-1982, compte rendu *in extenso* des séances du 16 au 20 novembre 1981, *JOCE*, n° 1-277, p. 239.
- 197 *Idem*, p. 238.
- 198 Doc. 1-648/82.
- 199 Lambert Croux délimite ainsi quatre points sur lesquels le Parlement doit rester vigilant: «1. Le Parlement ne peut, à notre avis, qu'insister sur la nécessité de respecter les principes énoncés dans le traité en ce qui concerne la prise de décision et les procédures de vote au sein du Conseil... 2. Dans l'optique du renforcement du rôle du Parlement, il faut tenir compte des résolutions adoptées par ce dernier en 1981 et 1982 en vue d'améliorer les relations entre les institutions dans le cadre des traités existants... 3. Le Parlement ne saurait accepter de décision concernant le rôle du Parlement [...] sans être lui-même associé à cette prise de décision... 4. Le Parlement rappelle en particulier les initiatives qu'il a prises, notamment par l'intermédiaire de sa commission institutionnelle, dans le domaine de la réforme des traités et de la réalisation de l'Union européenne. Il n'y a, à notre avis, aucune contradiction entre le projet d'Acte européen et les initiatives d'ordre institutionnel prises par le Parlement dans le cadre des objectifs à long terme [...]», dans Débats du Parlement européen, Session 1982-1983, compte rendu *in extenso* des séances du 11 au 15 octobre 1982, *JOCE*, n° 1-289, p. 264-265.
- 200 Groupe du PPE, *Le Défi européen. Positions de principe, réalisation et objectifs du Groupe du PPE de 1979 à 1984*, décembre 1983, p. 219.
- 201 Débats du Parlement européen, Session 1983-1984, compte rendu *in extenso* des séances du 12 au 16 septembre 1983, *JOCE*, n° 1-303, p. 38.
- 202 Débats du Parlement européen, *op. cit.*, p. 52.
- 203 Débats du Parlement européen, Session 1983-1984, compte rendu *in extenso* des séances du 13 au 17 février 1984, *JOCE*, n° 1-309, p. 40-41.
- 204 Débats du Parlement européen, Session 1979-1980, compte rendu *in extenso* des séances du 10 au 14 décembre 1979, *JOCE*, n° 249, décembre 1979, p. 89.

- 205 Débats du Parlement européen, Session 1980-1981, compte rendu *in extenso* des séances du 26 au 27 juin 1980, *JOCE*, n° 1-258, p. 73.
- 206 Rapport sur les activités du PPE (Groupe DC), juillet 1980-juillet 1981, Luxembourg, octobre 1981, p. 51.
- 207 Débats du Parlement européen, Session 1980-1981, compte rendu *in extenso* des séances du 13 au 17 octobre 1980, *JOCE*, n° 1-261, p. 55.
- 208 *Ibidem*.
- 209 *Idem*, p. 65-66.
- 210 *Bulletin DC-Europe*, n° 1, 1981, p. 3.
- 211 Débats du Parlement européen, Session 1981-1982, compte rendu *in extenso* des séances du 14 au 18 septembre 1981, *JOCE*, n° 1-274, p. 50.
- 212 Débats du Parlement européen, Session 1981-1982, compte rendu *in extenso* des séances du 14 au 18 décembre 1981, *JOCE*, n° 1-278, p. 50-52.
- 213 Débats du Parlement européen, Session 1981-1982, compte rendu *in extenso* des séances du 3 au 5 novembre 1981, *JOCE*, n° 1-27, p. 39.
- 214 *Journal Officiel C* 194 du 28 juillet 1982.
- 215 *Bulletin quotidien de l'agence Europe*, n° 3402, 1^{er} juillet 1982, p. 5-6.
- 216 Débats du Parlement européen, Session 1982-1983, compte rendu *in extenso* des séances du 26 au 29 octobre 1982, *JOCE*, n° 1-290, p. 4 et suiv.
- 217 *Idem*, p. 26.
- 218 *Idem*, p. 48.
- 219 Débats du Parlement européen, Session 1982-1983, compte rendu *in extenso* des séances du 13 au 17 décembre 1982, *JOCE*, n° 1-292, p. 31 et suiv.
- 220 Débats du Parlement européen, Session 1982-1983, compte rendu *in extenso* des séances du 7 au 11 février 1983, *JOCE*, n° 1-294, p. 47.
- 221 *Bulletin quotidien de l'agence Europe*, n° 3545, 11 février 1983, p. 5-5 bis.
- 222 *Bulletin quotidien de l'agence Europe*, n° 3751, 15 décembre 1983, p. 6-6 bis.
- 223 Débats du Parlement européen, Session 1983-1984, compte rendu *in extenso* des séances du 12 au 16 décembre 1983, *JOCE*, n° 1-307, p. 264.
- 224 Rapport sur les activités du PPE (Groupe DC), juillet 1984-juillet 1985, septembre 1985, p. 233-239.
- 225 Débats du Parlement européen, Session 1984-1985, compte rendu *in extenso* des séances du 12 au 16 novembre 1984, *JOCE*, n° 1-319, p. 126.
- 226 Débats du Parlement européen, *op. cit.*, p. 133.
- 227 Rapport sur les activités du PPE, (Groupe DC), juillet 1984-juillet 1985, septembre 1985, p. 235.
- 228 Débats du Parlement européen, *op. cit.*, p. 126.
- 229 L'expression est issue du rapport sur les activités du PPE (Groupe DC), juillet 1981-juillet 1982, septembre 1982, p. 59.
- 230 Rapport sur les activités du PPE (Groupe DC), juillet 1981-juillet 1982, septembre 1982, p. 59.
- 231 Früh, Isidor, « Aspects spécifiques de la politique agricole commune », *Cahiers européens*, n° 35, Journées d'études de La-Haye, 5-7 mai 1975, p. 24.
- 232 *Ibidem*.
- 233 Groupe du PPE, *Le Défi européen*, *op. cit.*, p. 55.
- 234 *Idem*, p. 57.
- 235 Il s'agit de Sir Henry Plumb (Britannique), « ancien journaliste du *Financial Times*, considéré comme un réformateur zélé de la politique agricole européenne selon le modèle anglais ». Rapport sur les activités du PPE (Groupe DC), juillet 1981-juillet 1982, Luxembourg, septembre 1982, p. 60.
- 236 Doc. PE 1-397/79.
- 237 Doc. PE 1-278/82, Doc. PE 1-667/81 et Doc. PE 1-412/82.
- 238 Doc. PE 1-396/79.
- 239 Doc. PE 1-720/79.

- 240 Doc. PE 1-566/81.
- 241 Doc. PE 1-731/81.
- 242 Doc. PE 1-41/80.
- 243 Doc. PE 1-392/81 et Doc. PE 1-413/82.
- 244 Doc. PE 1-57/81.
- 245 Rapport sur les activités du PPE (Groupe DC), juillet 1981-juillet 1982, Luxembourg, septembre 1982, p. 67.
- 246 Doc. PE 1-411/82, Rapport au nom de la commission agriculture, sur la proposition de la Commission au Conseil (doc. 1-36/82 COM(82) 408 final) relative à un règlement concernant l'accélération du développement agricole dans certaines régions de la Grèce.
- 247 Débats du Parlement européen, Session 1981-1982, compte rendu *in extenso* des séances du 5 au 9 juillet 1982, *JOCE*, n° 1-287, p. 317.
- 248 Doc. PE 1-184/82, Rapport, au nom de la commission agriculture, sur la proposition de la Commission au Conseil (doc. 1-1089/81 – COM(82) 12 final) relative à une directive modifiant les directives 72/159/CEE, 72/160/CEE et 72/161/CEE en matière de structures agricoles.
- 249 Débats du Parlement européen, Session 1981-1982, compte rendu *in extenso* des séances du 14 au 18 juin 1982, *JOCE*, n° 1-286, p. 43.
- 250 Groupe du PPE, *Le Défi européen*, *op. cit.*, p. 59.
- 251 Rapport sur les activités du Groupe du PPE, juillet 1984-juillet 1985, Parlement européen, Groupe du PPE (Groupe DC), Secrétariat, Luxembourg, septembre 1985, p. 64.
- 252 COM(85) 333.
- 253 *Flash*, 16 janvier 1986, II/34/86/SL-CL/D-F/edd.
- 254 Doc. A2-185/85.
- 255 Débats du Parlement européen, Session 1985-1986, compte rendu *in extenso* des séances du 13 au 17 janvier 1986, *JOCE*, n° 2-334, p. 149-150.
- 256 Rapport A2-155/87, question orale 0-120/87 et résolution B2-1247/87.
- 257 Groupe du PPE, *Le Défi européen. Positions de principe, réalisation et objectifs du Groupe du PPE de 1979 à 1984*, décembre 1983, p. 7.
- 258 PPE, Politique extérieure européenne commune, *Œuvrer pour l'unification européenne*, mars 1981, Archives du Groupe du PPE, Parlement européen, Bruxelles, p. 61.
- 259 Débats du Parlement européen, Session 1979-1980, compte rendu *in extenso* des séances du 11 au 15 février 1980, *JOCE*, n° 251, p. 342 et suiv.
- 260 Débats du Parlement européen, Session 1979-1980, compte rendu *in extenso* des séances du 19 au 23 mai 1980, *JOCE*, n° 1-256, p. 334.
- 261 Doc. 1-707/79.
- 262 PPE, Politique extérieure européenne commune, *Œuvrer pour l'unification européenne*, Bruxelles, mars 1981, Archives du Groupe du PPE, Parlement européen, p. 22-23.
- 263 Doc. 1-778/79 rév. II.
- 264 Doc. 1-779/79 rév.
- 265 Doc. 1-773/79.
- 266 Débats du Parlement européen, Session 1979-1980, compte rendu *in extenso* des séances du 11 au 15 février 1980, *JOCE*, n° 251, p. 342 et suiv.
- 267 Doc. A2-38/86.
- 268 Tindemans, Leo, Intervention au débat sur les droits de l'homme en Pologne, le 17 septembre 1980, *JOCE*, Débats du Parlement européen, *in extenso*, n° 1-260, p. 184.
- 269 Débats du Parlement européen, Session 1980-1981, compte rendu *in extenso* des séances du 15 au 19 septembre 1980, *JOCE*, n° 1-260, p. 134.
- 270 Groupe du PPE, Rapport sur les activités du Groupe, juillet 1981-juillet 1982, Luxembourg, septembre 1982, p. 48.
- 271 Groupe Démocrate-Christien, «Le Parlement Européen adopte le rapport de Pierre Deschamps sur la situation en Pologne», *Flash*, Bruxelles, 24 juin 1982.
- 272 Débats du Parlement européen, Session 1983-1984, compte rendu *in extenso* des séances du 14 au 18 novembre 1983, *JOCE*, n° 1-306, p. 55.

- 273 Pflimlin, Pierre, «Paix et liberté», *Bulletin DC-Europe*, n° 3, 1983, p. 9.
- 274 «Sauvegarder la liberté. Construire la paix. Unifier l'Europe», Documents du IV^e Congrès du PPE, *Bulletin DC-Europe*, n° 1, 1983, p. 8.
- 275 «Résolutions», Documents du IV^e Congrès du PPE, *Bulletin DC-Europe*, n° 1, 1983, p. 10.
- 276 Débats du Parlement européen, Session 1983-1984, compte rendu *in extenso* des séances du 14 au 18 novembre 1983, *JOCE*, n° 1-306, p. 46.
- 277 Doc. 1-957/83.
- 278 Doc. 1-956/83.
- 279 Débats du Parlement européen, Session 1983-1984, compte rendu *in extenso* des séances du 14 au 18 novembre 1983, *JOCE*, n° 1-306, p. 41 et suiv.
- 280 Groupe du PPE, «Explication de vote de Paul Vankerkhoven (PSC-PPE/B) concernant la proposition de résolution sur le déploiement de missiles en Europe occidentale», *Flash*, Strasbourg, le 16 novembre 1983, p. 1.
- 281 Groupe du PPE, «Explication de vote de Paul Vankerkhoven (PSC-PPE/B) concernant la proposition de résolution sur le déploiement de missiles en Europe occidentale», *op. cit.*, p. 1.
- 282 *Idem*, p. 1.
- 283 Doc. 2-1206/84.
- 284 Doc. 2-1206/84.
- 285 Groupe du PPE, «Situation internationale. L'avenir de la sécurité de l'Europe», Dossier sur les Journées d'études de Florence, 30 août-3 septembre 1982, Parlement européen, p. 12.
- 286 Groupe du PPE, «La sécurité et la défense», Rapport sur les activités du Groupe du PPE, juillet 1981-juillet 1982, septembre 1982, p. 51.
- 287 Lecanuet, Jean, *DC-Europe*, avril 1984, p. 17.
- 288 Groupe du PPE, «Situation internationale. L'avenir de la sécurité de l'Europe», Dossier sur les Journées d'études de Florence, 30 août-3 septembre 1982, p. 13.
- 289 Groupe du PPE, «Situation internationale. L'avenir de la sécurité de l'Europe», *op. cit.*, p. 13.
- 290 Doc. B1-0119/80.
- 291 Groupe du PPE, Rapport sur les activités du Groupe du PPE, juillet 1979-juillet 1980, août 1980, p. 15.
- 292 Doc. 1-119/80.
- 293 Doc. 1-119/80.
- 294 Doc. B2-171/86.
- 295 Groupe du PPE, Rapport sur les activités du Groupe du PPE, juillet 1985-juillet 1986, Parlement européen, Luxembourg, septembre 1986, p. 72.
- 296 Pflimlin, Pierre, *Mémoires d'un Européen*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1991.
- 297 Leo Tindemans, Président du Conseil des ministres, 22 janvier 1987.
- 298 Conseil européen des 25-26 juin 1984 à Fontainebleau, Europa-Rapid-Communiqués de presse, DOC/84/2.
- 299 Rapport sur les activités du Groupe du PPE, juillet 1984-juillet 1985, Parlement européen, Groupe du PPE, septembre 1985, p. 13.
- 300 Pflimlin, Pierre, *Mémoires d'un Européen*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1991, p. 348.
- 301 Doc. A 2-17/85.
- 302 Groupe du PPE, Rapport sur les activités du Groupe du PPE, juillet 1984-juillet 1985, Parlement européen, septembre 1985, p. 30.
- 303 Débats du Parlement européen, Session 1984-1985, compte rendu *in extenso* de la séance du 17 avril 1985, *JOCE*, n° 2-325, p. 124-125.
- 304 Déclaration à l'issue de la Conférence des Chefs de gouvernement et des Présidents des partis membres du PPE, à Rome, les 19 et 20 juin 1985, Rapport sur les activités du Groupe du PPE, juillet 1984-juillet 1985, Parlement européen, Groupe du PPE, septembre 1985, p. 17-18.

- 305 Colloque sur l'Union économique et monétaire: un objectif pour 1992, Groupe du PPE (DC), 5-6 octobre 1987, Paris, p. 14.
- 306 Réunion du Groupe du PPE à Aix-la-Chapelle, 6 mai 1982.
- 307 Doc. A1-1552/83.
- 308 Doc. 2-704/84.
- 309 Doc. A1-32/84.
- 310 Débats du Parlement européen, Session 1983-1984, compte rendu *in extenso* des séances du 9 au 13 avril 1984, *JOCE*, n° 1-313, p. 24.
- 311 *Cahiers européens*, n° 50, mai 1985, p. 16.
- 312 *Cahiers européens*, n° 50, mai 1985, p. 55.
- 313 Doc. A2-50/85.
- 314 Débats du Parlement européen, Session 1984-1985, compte rendu *in extenso* des séances du 10 au 14 juin 1985, *JOCE*, n° 2-327, p. 127-128.
- 315 Débats du Parlement européen, Session 1984-1985, compte rendu *in extenso* des séances du 10 au 14 juin 1985, *JOCE*, n° 2-327, p. 134.
- 316 Rapport du Comité *ad hoc* pour les questions institutionnelles (Bruxelles, 29-30 mars 1985), *Bulletin des Communautés européennes*, n° 3, mars 1985, p. 111-119.
- 317 Résolution portant avis du Parlement européen sur la réunion d'une Conférence des représentants des gouvernements des États membres, telle que décidée à Milan le 29 juin 1985 par le Conseil européen, *JOCE*, n° C 229, p. 29-30.
- 318 Débats du Parlement européen, Session 1985-1986, compte rendu *in extenso* des séances du 8 au 12 juillet 1985, *JOCE*, n° 2-328, p. 56.
- 319 Rapport sur les activités du Groupe du PPE, juillet 1985-juillet 1986, Parlement européen, Groupe du PPE, septembre 1986, p. 19-20.
- 320 Débats du Parlement européen, Session 1985-1986, compte rendu *in extenso* des séances du 9 au 13 décembre 1985, *JOCE*, n° 2-333, p. 151.
- 321 Résolution sur la position du Parlement européen sur l'Acte unique approuvé par la Conférence intergouvernementale les 16 et 17 décembre 1985, 16 janvier 1986, *JOCE*, n° C 36, p. 144-145.
- 322 Débats du Parlement européen, Session 1985-1986, compte rendu *in extenso* des séances du 13 au 17 janvier 1986, *JOCE*, n° 2-334, p. 246.
- 323 Art. 7 de l'Acte unique, paragraphe 2, *JOCE*, n° L 169 du 29 juin 1987.
- 324 Art. 13 de l'Acte unique, *JOCE*, n° L 169 du 29 juin 1987.
- 325 Doc. A2-42/87.
- 326 Commission de la Communauté européenne, «Europe 1992. The Overall Challenge», *SEC (88)524*, 13 avril 1988.
- 327 Doc. A2-39/88.
- 328 Doc. B2-390/88.
- 329 Débats du Parlement européen, Session 1987-1988, compte rendu *in extenso* des séances du 13 au 17 juin 1988, *JOCE*, n° 2-366, p. 184-185.
- 330 Débats du Parlement européen, Session 1987-1988, compte rendu *in extenso* des séances du 13 au 17 juin 1988, *JOCE*, n° 2-366, p. 187.
- 331 Conclusions du Conseil européen de Hanovre, 26-27 juin 1988, *DOC/88/8*.
- 332 Rapport sur les activités du Groupe du PPE, juillet 1987-juillet 1988, Parlement européen, Groupe du PPE, Secrétariat, Luxembourg, septembre 1988, p. 16.
- 333 Doc. A3-0102/91.
- 334 Doc. A3-0417/92.
- 335 PV du 22 novembre 1990, partie II, point 6. Résolution sur le sommet de Rome, 24 janvier 1991, *JOCE*, n° C 48/163 du 25 février 1991.
- 336 Journées d'études, Galway, 2-6 mai 1988, *Cahiers européens*, n° 56, p. 7.
- 337 Pflimlin, Pierre, *Mémoires d'un Européen de la IV^e à la V^e République*, Paris, Fayard, 1991, p. 371.
- 338 Conseil européen des 25-26 juin 1984 à Fontainebleau, Europa-Rapid-Communiqués de presse, *DOC/84/2*.

- 339 Rapport du Comité ad hoc «Europe des citoyens» au Conseil européen, SN/848/6/85 (EDC), PE 98.125.
- 340 Débats du Parlement européen, Session 1983-1984, compte rendu *in extenso* des séances du 24 au 27 juillet 1984, *JOCE*, n° 2-315, p. 46.
- 341 Débats du Parlement européen, Session 1984-1985, compte rendu *in extenso* des séances du 8 au 12 juillet 1985, *JOCE*, n° 2-328, p. 57.
- 342 Doc. A2-139/85.
- 343 Doc. A2-133/85.
- 344 Débats du Parlement européen, Session 1985-1986, compte rendu *in extenso* des séances du 11 au 15 novembre 1985, *JOCE*, n° 2-332, p. 127.
- 345 Doc. A2-18/89.
- 346 Groupe du PPE, *L'Europe des citoyens*, Bruxelles, Textes et documents, 1993, p. 8.
- 347 Doc A3-199/91.
- 348 Doc. 1-78/83 A+B.
- 349 Doc. A2-109/86.
- 350 Doc. A3-92/91.
- 351 Doc. A3-73/90.
- 352 Doc. A3-305/90. Le rapport propose d'augmenter les crédits budgétaires pour les programmes ERASMUS, COMET, LINGUA et TEMPUS, et de prendre des mesures complémentaire pour les étudiants économiques et socialement désavantagés.
- 353 Doc. A2-119/86.
- 354 Doc. A3-139/92. Le rapport prévoit la lutte contre l'analphabétisme, l'encouragement à étudier et apprendre les langues étrangères, la reconnaissance des diplômes et des périodes d'études.
- 355 Groupe du PPE, *L'Europe des citoyens*, Bruxelles, Textes et documents, 1993, p. 10.
- 356 Débats du Parlement européen, Session 1990-1991, compte rendu *in extenso* de la séance du 14 juin 1991, *JOCE*, n° 3-406, p. 372.
- 357 Doc. A3-0300/91.
- 358 Doc. A3-0298/92.
- 359 Débats du Parlement européen, Session 1992-1993, compte rendu *in extenso* de la séance du 16 décembre 1992, *JOCE*, n° 3-425, p. 186.
- 360 Débats du Parlement européen, Session 1993-1994, compte rendu *in extenso* de la séance du 17 novembre 1993, *JOCE*, n° 3-428, p. 118.
- 361 Doc. A3-0133/94.
- 362 Débats du Parlement européen, Session 1985-1986, compte rendu *in extenso* de la séance du 11 au 15 novembre 1985, *JOCE*, n° 2-332, p. 117-121.
- 363 Doc. B2-1124/85 rév. et Doc. B2-1125/85.
- 364 Débats du Parlement européen, Session 1985-1986, compte rendu *in extenso* de la séance du 11 au 15 novembre 1985, *JOCE*, n° 2-332, p. 133.
- 365 Doc. A2-392/88.
- 366 Le rapport d'initiative sur cette question a été présenté encore avant la proposition de la Commission (Doc. A2-197/87) et voté le 15 décembre 1987.
- 367 Débats du Parlement européen, Session 1993-1994, compte rendu *in extenso* de la séance du 17 novembre 1993, *JOCE*, n° 3-428, p. 123.
- 368 Lecanuet, Jean, «Notre conception de l'homme inspire notre exigence démocratique», *Bulletin DC-Europe*, n° 3, 1980, p. 12.
- 369 *JOCE*, n° C 103 du 27 avril 1977.
- 370 Groupe du PPE, *30 Années. 1953 -1983*, juin 1983, p. 52.
- 371 Débats du Parlement européen, Session 1985-1986, compte rendu *in extenso* des séances du 9 au 13 décembre 1985, *JOCE*, n° 2-333, p. 326-327.
- 372 Groupe du PPE, Rapport sur les activités du Groupe, juillet 1979-juillet 1980, août 1980, p. 113.
- 373 Groupe du PPE, Rapport sur les activités du Groupe, juillet 1979-juillet 1980, août 1980, p. 114.

- 374 *JOCE*, n° C 50 du 9 mars 1981, p. 35.
- 375 *JOCE*, n° C 46 du 20 février 1984, p. 42.
- 376 Groupe du PPE, Rapport des activités du Groupe, juillet 1984-juillet 1985, septembre 1985, p. 254.
- 377 COM (81) 758 final.
- 378 Directive du Conseil du 19 décembre 1978 relative à la mise en œuvre progressive du principe de l'égalité entre hommes et femmes en matière de sécurité sociale (79/7/CEE), *Journal Officiel*, vol. L 6 du 10 janvier 1979, p. 24; Directive du Conseil du 24 juillet 1986 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité entre hommes et femmes dans les régimes professionnels de sécurité sociale (86/378/CEE), *Journal Officiel*, vol. L 225/40 du 12 août 1986.
- 379 Doc. A 2-95/87.
- 380 Doc. A 2-294/87.
- 381 Débats du Parlement européen, Session 1987-1988, compte rendu *in extenso* des séances 12 au 16 octobre 1987, *JOCE*, n° 2-356, p. 59-60.
- 382 Doc. A3-285/91.
- 383 Débats du Parlement européen, Session 1987-1988, compte rendu *in extenso* des séances 12 au 16 octobre 1987, *JOCE*, n° 2-356, p. 88.
- 384 Débats du Parlement européen, Session 1987-1988, compte-rendu *in extenso* des séances 12 au 16 octobre 1987, *JOCE*, n° 2-356, p. 79.
- 385 Groupe du PPE, Rapport sur les activités du Groupe, juillet 1985-juillet 1986, septembre 1986, p. 55.
- 386 Doc. B2-1416/85.
- 387 *La Déclaration commune et solennelle du Parlement européen, du Conseil et de la Commission contre le racisme et la xénophobie*, juin 1986.
- 388 Doc. B3-518-546-578 et 595/90.
- 389 Docs. B3-932-969-987-988-989 et 1012/90.
- 390 Docs B3-973 et 1049, Doc. B3-1049/92.
- 391 Rapport sur les activités du Groupe du PPE, juillet 1991-juillet 1992, p. 25.
- 392 Résolution commune du 15 juillet 1993, PE 174.419, p. 11.
- 393 Résolutions des Nations unies du 21 février 1992, Résolution 815 du 30 mars 1993, Résolution 842 du 17 juin 1993.
- 394 Pflimlin, Pierre, *Le choix d'une vie, Entretiens avec Édouard Pflimlin et Carole Monmarché*, Strasbourg, Éditions du Signe, 2001, p. 123-124.
- 395 Groupe du PPE, *30 Années. 1953-1983*, juin 1983, p. 52.
- 396 «Résolution finale du III^e Congrès du PPE», *Bulletin DC-Europe*, n° 3, 1980, p. 10-11.
- 397 Groupe du PPE, *Défi européen. Positions de principe, réalisations et objectifs du Groupe du PPE de 1979 à 1984*, Service général du Groupe du PPE, décembre 1983, p. 9.
- 398 Groupe du PPE, *Défi européen. Positions de principe, réalisations et objectifs du Groupe du PPE de 1979 à 1984*, décembre 1983, p. 10.
- 399 Doc. A2-117/85, vote sur le rapport le 22 octobre 1985.
- 400 Groupe du PPE, Rapport des activités du Groupe, juillet 1985-juillet 1986, Luxembourg, septembre 1986, p. 54.
- 401 Intervention de Kai-Uwe von Hassel dans le débat du 8 juillet 1982, dans Groupe du PPE, *30 Années. 1953-1983*, juin 1983, p. 48.
- 402 «Uruguay: les partis démocratiques exclus», *Bulletin DC-Europe*, n° 2, 1982, p. 13.
- 403 «La défense de la démocratie en Amérique latine», dans *Œuvrer pour l'unification européenne, Contribution du Groupe du PPE (Groupe DC) du Parlement européen*, Groupe du PPE, mars 1982, p. 76.
- 404 Klepsch, Egon A., *Résolution au nom du Groupe du PPE du 17 septembre 1981 sur la situation au Salvador*, Doc. 1-486/81, Luxembourg, Archives du Parlement européen.
- 405 Doc. 1-138/82.
- 406 Doc. 1-723/79.
- 407 Klepsch, Egon, «Solidarité avec l'Amérique latine», Journées d'études de Lisbonne, 2-6 juin 1986, *Cahiers européens*, n° 52, juin 1986, p. 145.

- 408 *Ibidem*.
- 409 *Idem*, p. 152.
- 410 Dans son intervention dans le débat sur la politique communautaire de développement, Renate-Charlotte Rabbethge dit: «Notre Parlement européen était uni sur le combat contre la pauvreté et la faim dans le monde; la décision est claire: il ne peut y avoir de liberté là où règne la faim.» Dans Groupe du PPE, *30 Années. 1953-1983*, juin 1983, p. 48.
- 411 Débat sur la faim dans le monde du 16 et 18 septembre 1980, dans Groupe du Parti Populaire Européen, *30 Années. 1953-1983*, juin 1983, p. 38.
- 412 Doc. 1-327/79.
- 413 Doc. 1-393/79; Groupe du PPE, *Le Défi européen: position de principe, réalisation et objectifs du Groupe du PPE de 1979 à 1984*, Bruxelles, décembre 1983, p. 188.
- 414 «La faim dans le monde», *Bulletin DC-Europe*, n° 3, 1980, p. 17.
- 415 Débats du Parlement européen, Session 1979-1980, compte rendu *in extenso* des séances du 22 au 26 octobre 1979, *JOCE*, n° 246, p. 319-320.
- 416 Groupe du PPE, *Le Défi européen: position de principe, réalisation et objectifs du Groupe du PPE de 1979 à 1984*, décembre 1983, p. 188.
- 417 «ASEAN et la Communauté européenne», dans *Europe information «Relations extérieures»*, n° 27/79 – décembre 1979, Groupe du porte-parole de la Commission, 1979, *Cœuvrer pour l'unification européenne*, contribution du Groupe du Parti Populaire Européen, mai 1982, p. 63.
- 418 Doc. 1-416/79.
- 419 Doc. 1-223/79.
- 420 Doc. 1-284/80.
- 421 Doc. 1-821/80; doc. 1-177/80.
- 422 Doc. 1-734/79.
- 423 Groupe du PPE, *Le Défi européen: position de principe, réalisation et objectifs du Groupe du PPE de 1979 à 1984*, décembre 1983, p. 184.
- 424 Groupe du PPE, Rapport sur les activités du Groupe du PPE, juillet 1980-juillet 1981, octobre 1981, p. 169.
- 425 «La V^e session de l'Assemblée consultative ACP-CEE», *Bulletin DC-Europe*, n° 3, 1980, p. 13.
- 426 Colombo, Emilio, «Le Parti Populaire Européen et l'Afrique: les grands choix politiques», *Cahiers Européens*, Journées d'études de Limerick 1-4 juin 1982, juin 1982, n° 46, p. 31.
- 427 *Idem*, p. 32.
- 428 Groupe du PPE, Rapport sur les activités du Groupe du PPE, juillet 1984-juillet 1985, septembre 1985, p. 223.
- 429 Groupe du PPE, Rapport sur les activités du Groupe du PPE, juillet 1984-juillet 1985, septembre 1985, p. 226.
- 430 Pflimlin, Pierre, *Mémoires d'un Européen de la IV^e à la V^e République*, Paris, Fayard, 1991, p. 340.
- 431 Groupe du PPE, Rapport sur les activités du Groupe du PPE, juillet 1984-juillet 1985, septembre 1985, p. 216.
- 432 Sohai, Anne-Marie, «L'utilisation de la convention Lomé III comme instrument de promotion des sociétés pluralistes dans les pays d'Afrique», Journées d'études de Lisbonne, 2-6 1986, *Cahiers européens*, n° 52, juin 1986, p. 133.
- 433 *Le Groupe du PPE et l'avenir des relations entre l'Union européenne et les pays ACP*, juin 1998.
- 434 *Ibidem*.
- 435 Martens, Wilfried, *Mémoires pour mon pays*, *op. cit.*, p. 295.
- 436 Martens, Wilfried, *Mémoires pour mon pays*, *op. cit.*, p. 296.
- 437 Gil-Robles Gil-Delgado José María, *Passion d'Europe*, Bruxelles, Racine, PPE-DE.
- 438 Groupe du PPE, «L'évolution des relations Est-Ouest et l'avenir de l'Europe», Document de travail pour la Journée d'études du Groupe à Bruxelles, le 13 novembre 1987, p. 1.

- 439 Groupe du PPE, «L'évolution des relations Est-Ouest et l'avenir de l'Europe», Document de travail pour la Journée d'études du Groupe à Bruxelles, le 13 novembre 1987, p. 2.
- 440 Débats du Parlement européen, Session 1987-1988, compte rendu *in extenso* des séances du 12 au 16 octobre 1987, *JOCE*, n° 2-356, p. 133.
- 441 Groupe du PPE, «La vie du Groupe. La Présidence du Groupe du PE à Moscou», *Flash* de la session, n° 3, 1987, p. 2.
- 442 Rapport sur les activités du Groupe du PPE, juillet 1986-juillet 1987, septembre 1987, p. 6.
- 443 Groupe du PPE, «Colloque du Groupe sur la "perestroïka" de Mikhaïl Gorbatchev», *Flash*, le 13 novembre 1987, p. 2.
- 444 Groupe du PPE, «Colloque du Groupe sur la "perestroïka" de Mikhaïl Gorbatchev», *Flash*, le 13 novembre 1987, p. 3.
- 445 PV de la Présidence du Groupe, 29 octobre 1989.
- 446 Débats au Parlement européen, Session 1989-1990, compte rendu *in extenso* des séances du 20 au 24 novembre 1989, *JOCE*, n° 3-383, p. 170-174.
- 447 Groupe du PPE, «Intervention de Pierre Bernard-Reymond (F) dans le débat sur l'Europe centrale et l'Europe de l'Est», *Flash*, Doc. III/89/228: AV-mm-F, le 22 novembre 1989, p. 1.
- 448 *Ibidem.*
- 449 Groupe du PPE, «Déclaration du Groupe du PPE sur les nouvelles perspectives de la Communauté européenne pour les années 1990», *Flash*, Doc. III/260/89/YP/hv, 7 décembre 1989, Strasbourg, p. 1.
- 450 *Ibidem.*
- 451 *Ibidem.*
- 452 Groupe du PPE, «Séance solennelle du Groupe du PPE du Parlement européen à l'occasion de l'unification allemande», *Flash*, Doc. III/90/501/AV-mm/F, Bruxelles, 2 octobre 1990, p. 1.
- 453 *Idem*, p. 1-2.
- 454 *Idem*, p. 2.
- 455 *Ibidem.*
- 456 *Ibidem.*
- 457 *Ibidem.*
- 458 *Ibidem.*
- 459 *Ibidem.*
- 460 *Cahiers européens*, Journée d'études en Crète, du 30 avril au 4 mai 1990, n° 59, avril-mai 1990, p. 42.
- 461 Intervention de Jean-Louis Boulrangés sur la Pologne, *Flash*, 14 septembre 1989, Doc. III/89/75/AV-mm/F, p. 1.
- 462 Groupe du PPE, Journée d'études de Schwerin, 30 août-3 septembre 1993.
- 463 Groupe du PPE, «Visite de Boris Eltsine au Groupe du PPE du Parlement européen», *Flash*, Doc. III/91/268/AV-mm/F, 16 avril 1991, p. 2.
- 464 Groupe du PPE, Rapport sur les activités, juillet 1991-juillet 1992, p. 5.
- 465 Doc. B2-1052/87.
- 466 Landsbergis, Vytautas, *Un peuple sort de prison. Le combat de la Lituanie pour la liberté (1988-1992). Fragments de vie*, Paris, Édition de la Fondation Robert Schuman, p. 15-17.
- 467 Groupe du PPE, «L'Internationale démocrate-chrétienne réunie à Bruxelles rencontrera la presse le 18 janvier 1991», *Flash*, Bruxelles, Doc. III/16/91/CL/hv, 17 janvier 1991, p. 1.
- 468 Groupe du PPE, «Appel du ministre lituanien des Affaires étrangères Algirdas Saudargas», *Flash*, Bruxelles, Doc. III/91/25/YP-AV-mm, 18 janvier 1991, p. 1.
- 469 Groupe du PPE, «Wilfried Martens, Président du PPE: les dirigeants soviétiques doivent respecter la volonté des peuples baltes», *Flash*, Bruxelles, Doc. CL/hv, 18 janvier 1991, p. 1.

- 470 Groupe du PPE, «Wilfried Martens et Egon A. Klepsh expriment à Mikhaïl Gorbatchev leur inquiétude à propos de la situation dans les États baltes», *Flash*, Strasbourg, du 24 janvier 1991, Doc. III/64/91/CL/hv, p. 1.
- 471 Doc. PE 146.416; Groupe du PPE, Rapport sur les activités, juillet 1990-juillet 1991, septembre 1991, p. 40.
- 472 Doc. PE 152.804.; Groupe du PPE, Rapport sur les activités, juillet 1990-juillet 1991, septembre 1991, p. 40.
- 473 Groupe du PPE, Procès-verbal de la réunion du Groupe du mardi 9 juillet 1991, Strasbourg, Doc. FR\PV\114153.JR, p. 1.
- 474 Doc. A3-109/93.
- 475 Parlement européen, Direction générale des études, *La crise dans l'ex-Yougoslavie*, Luxembourg, 1993, p. 14.
- 476 Les Serbes refusent, par exemple, l'indépendance de chaque Ligue communiste au sein de chaque république et désirent conserver une Ligue communiste yougoslave centralisée. Les Slovènes ne veulent plus être dépendants d'une instance fédérale. Ils présentent un projet de restructuration du Parti fédéral afin d'assurer une autonomie des partis communistes des républiques. Dans Parlement européen, Direction générale des études, *La crise dans l'ex-Yougoslavie*, Luxembourg, 1993, p. 20 et suiv.
- 477 Groupe du PPE, «Yougoslavia and Kosovo», *Flash Session*, session du 18 au 22 février 1991, p. 13.
- 478 *Idem*, p. 13.
- 479 Groupe du PPE, «Yougoslavie: le maintien des frontières actuelles, gage de paix dans les Balkans», *Flash Session*, session du 11 au 15 mars 1991, p. 21.
- 480 Groupe du PPE, Rapport sur les activités, 1991-1992, p. 24.
- 481 Groupe du PPE, Rapport sur les activités, 1991-1992, p. 24.
- 482 Groupe du PPE, Rapport sur les activités, 1991-1992, p. 24.
- 483 Groupe du PPE, «La question yougoslave: si l'armée intervient, la Communauté doit reconnaître l'indépendance de la Croatie et de la Slovénie», *Flash Session*, session du 8 au 12 juillet 1991, p. 24.
- 484 Groupe du PPE, «La question yougoslave: si l'armée intervient, la Communauté doit reconnaître l'indépendance de la Croatie et de la Slovénie», *Flash Session*, session du 8 au 12 juillet 1991, p. 21.
- 485 *Idem*, p. 21.
- 486 *Ibidem*.
- 487 *Idem*, p. 22.
- 488 *Idem*, p. 22-23.
- 489 *Idem*, p. 23.
- 490 *Ibidem*.
- 491 *Ibidem*.
- 492 Exprimée le 15 septembre 1991.
- 493 Exprimée le 15 octobre 1991.
- 494 Groupe du PPE, «La Yougoslavie: la Communauté peut et doit montrer sa force politique et sa cohésion à l'échelle mondiale», *Flash Session*, session du 9 au 13 septembre 1991, p. 9.
- 495 *Ibidem*.
- 496 *Ibidem*.
- 497 *Ibidem*.
- 498 *Idem*, p. 9-10.
- 499 Groupe du PPE, «Aide humanitaire à l'ex-Yougoslavie: d'un côté les vivres et les médicaments, de l'autre les obus», *Flash Session*, session du 9 au 13 mars 1992, p. 23.
- 500 Groupe du PPE, «Urgences», *Flash Session*, session du 9 au 13 mars 1992, p. 27.
- 501 Groupe du PPE, «L'UEDC condamne l'agression "inacceptable" de la Serbie contre la Bosnie-Herzégovine», *Flash Session*, session du 11 au 15 mai 1992, p. 6.
- 502 *Ibidem*.

- 503 *Ibidem*.
- 504 Doc. A3-208/92.
- 505 Groupe du PPE, «Les relations avec les républiques de l'ex-Yougoslavie: l'Europe entachée du sang yougoslave», *Flash Session*, session du 8 au 12 juin 1992, p. 16-17.
- 506 *Idem*, p. 17.
- 507 *Ibidem*.
- 508 *Ibidem*.
- 509 *Idem*, p. 19.
- 510 *Ibidem*.
- 511 Groupe du PPE, «La situation en Bosnie-Herzégovine», *Flash Session*, session du 24 au 28 mai 1993, p. 8.
- 512 *Ibidem*.
- 513 *Ibidem*.
- 514 *Idem*, p. 9.
- 515 *Ibidem*.
- 516 *Ibidem*.
- 517 Groupe du PPE, «Le Groupe du PPE soutient et participe à la grande opération "Europe-Sarajevo"», *Flash Session*, session du 18 au 22 janvier 1993, p. 8.
- 518 Le Groupe du PPE estime que l'attribution par le Parlement européen du Prix Sakharov 1993 à la rédaction du quotidien *Oslobodjenje* constituerait non seulement un soutien du Parlement à la liberté d'opinion et de la presse, qui sont essentielles dans une démocratie, mais aussi une condamnation sans appel des atteintes aux droits de l'homme et, en particulier, de la purification ethnique dans l'ex-Yougoslavie, où des femmes, des hommes et des enfants sont quotidiennement victimes d'exactions de toute nature. Au milieu de ce monde en guerre, *Oslobodjenje* reste une lueur d'espoir et d'humanité. Dans Groupe du Parti Populaire Européen, «Le Groupe du PPE propose la candidature du quotidien *Oslobodjenje* de Sarajevo pour le Prix Sakharov 1993 du Parlement européen», *Flash Session*, session du 13 au 17 septembre 1993, p. 3.
- 519 Doc PE 215.213.
- 520 Doc PE 215.213.
- 521 Doc PE 215.213.
- 522 Groupe du PPE, *Pour la démocratie européenne*, Textes et documents 2/1991, p. 5.
- 523 «Manifeste "Europe 2000"», Conférence parlementaire de Luxembourg, 4-6 juillet 1990, Groupe du PPE, Service étude et documentation, def./II.
- 524 Groupe du PPE, *Pour la démocratie européenne*, Textes et documents, 2/1991, p. 3.
- 525 Débats du Parlement européen, Session 1991-1992, compte rendu *in extenso* de la séance du 23 octobre 1991, *JOCE*, n° 3-410, p. 169.
- 526 Débats du Parlement européen, Session 1991-1992, compte rendu *in extenso* de la séance du 23 octobre 1991, *JOCE*, n° 3-410, p. 178.
- 527 *Ibidem*.
- 528 *Idem*, p. 185.
- 529 Herman, Fernand, «Le beurre et l'argent du beurre» dans *Europa Patria Mea*, Bruxelles, Didier Devillez Éditeur, 2006, p. 37.
- 530 *Idem*, p. 32.
- 531 *Idem*, p. 29.
- 532 Martens, Wilfried, *Mémoires pour mon pays*, op. cit., p. 285.
- 533 Le préambule du projet du traité: «entendant confier à des institutions communes, conformément au principe de subsidiarité, les seules compétences nécessaires pour mener à bien des tâches qu'elles pourront réaliser de manière plus satisfaisante que les États membres pris isolément». L'article 12: «L'Union n'agit que pour mener les tâches qui peuvent être entreprises en commun de manière plus efficace que par les États membres œuvrant séparément, en particulier celles dont la réalisation exige l'action de l'Union parce que leurs dimensions ou leurs effets dépassent les frontières nationales.»

- 534 Traité sur l'Union européenne, *JO n° C 224*, 31 août 1992.
- 535 *Flash*, 3 juin 1992, III/401/92/CL/ssi.
- 536 Groupe du PPE-DE, *Leo Tindemans. L'Européen*, Service documentation, publications et recherche, p. 98.
- 537 Journées d'études, Londres, 7-11 septembre 1992, *Cahiers européens*, p. 13-15.
- 538 *Flash*, 9 septembre 1992, III/588/92.
- 539 *Flash*, 23 septembre 1992, III/624/92/LT.
- 540 *Flash*, 30 juin 1992, III/92/477/AV-mm.
- 541 Résolution sur les résultats du Conseil européen des 21 et 22 juin à Copenhague, *JO n° C 194* du 19 juillet 1993.
- 542 Débats du Parlement européen, Session 1993-1994, compte rendu *in extenso* de la séance du 9 février 1994, *JOCE*, n° 3-442, p. 124.
- 543 *Ibidem*.
- 544 *Idem*, p. 131.
- 545 *Idem*, p. 127.
- 546 *JOCE*, n° C 61 du 28 février 1994, p. 155.
- 547 Journées d'études de Constance, 31 août-2 septembre 1987, *Cahiers européens*, n° 55, Luxembourg, août-septembre 1987, Groupe du PPE (DC) du Parlement européen, 1987, p. 60-118.
- 548 *Flash*, 1^{er} juin 1988, II/308/88/YP/hv.
- 549 Débats du Parlement européen, Session 1988-1989, compte rendu *in extenso* des séances du 16 et 20 janvier 1989, *JOCE*, n° 2-373, p. 81.
- 550 *Idem*, p. 86-87.
- 551 Article J 4.1 du traité de Maastricht: «La politique étrangère et de sécurité commune inclut l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union européenne, y compris la définition à terme d'une politique de défense commune qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune.»
- 552 Avant-propos des documents sur l'élargissement, Groupe du PPE – Service recherche et documentation, février 1993.
- 553 «La neutralité de certains pays candidats est-elle compatible avec l'établissement d'une politique étrangère et de sécurité commune?», Document de travail, Service recherche et documentation, octobre 1993, p. 3.
- 554 «L'adhésion de l'Autriche à l'Union européenne», *Compte rendu du Colloque du Groupe du PPE*, Vienne, Service recherche et documentation, 16-17 juin 1993.
- 555 «La neutralité de certains pays candidats», *op. cit.*, p. 4.
- 556 Rapport sur les activités du Groupe du PPE, juillet 1991-juillet 1992, Préface, p. 2.
- 557 Herman, Fernand, *Europa Patria Mea*, *op. cit.*, p. 28.
- 558 «La responsabilité des Démocrates-Chrétiens dans un monde en pleine évolution», *Déclaration d'Athènes adoptée par le IX^e Congrès du PPE*, 11-13 novembre 1992, Athènes, art. 227 et 228.
- 559 *Flash*, 8 avril 1992, III/277/92/CL/hv.
- 560 Doc. A3-0189/92.
- 561 Débats du Parlement européen, Session 1992-1993, compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1993, *JOCE*, n° 3-426, p. 185.
- 562 *Idem*, p. 189.
- 563 Débats du Parlement européen, Session 1992-1993, compte rendu *in extenso* de la séance du 14 juillet 1993, *JOCE*, n° 3-433, p. 187-188; Débats du Parlement européen, Session 1993-1994, compte rendu *in extenso* de la séance du 17 novembre 1993, *JOCE*, n° 3-438, p. 146-147.
- 564 Résolution adoptée le 15 décembre 1993 sur les conclusions du Conseil européen à Bruxelles les 10 et 11 décembre 1993.
- 565 Résolution adoptée le 9 février 1994 sur l'état d'avancement des négociations relatives à l'élargissement à l'Autriche, à la Suède, à la Finlande et à la Norvège.
- 566 Débats du Parlement européen, Session 1993-1994, compte rendu *in extenso* de la séance du 4 mai 1994, *JOCE*, n° 3-448, p. 146-147.

- 567 Notamment François Froment-Meurice, Jean-Louis Bourlanges et Fernand Herman.
- 568 *Doc. A3-0345/94, Doc. A3-0344/94, Doc. A3-0346/94, Doc. A3-0343/94, Doc. A3-0299/94, Doc. A3-0298/94, Doc. A3-0304/94.*
- 569 Martens, Wilfried, *Mémoires pour mon pays*, Bruxelles, Éditions Racine, 2006, p. 307.
- 570 *Idem*, p. 306.
- 571 *Idem*, p. 323.
- 572 *Idem*, p. 314.
- 573 *Ibidem*, p. 314.
- 574 *Idem*, p. 317.
- 575 PV – Réunion du Groupe, CD/bem, 9 juin 1998.
- 576 PV – Réunion du Groupe, CD/bem, 9 juin 1998.
- 577 Martens, Wilfried, *Mémoires pour mon pays, op. cit.*, p. 338.
- 578 *Ibidem*.
- 579 PV de la réunion du Groupe du PPE du 13 juillet 1999 à Bruxelles.
- 580 *Le Monde*, 13 janvier 2007.
- 581 Cf. chapitre suivant.
- 582 Martens, Wilfried, *Mémoires pour mon pays, op. cit.*, p. 340.
- 583 Cf. le récit fait par Nicole Fontaine dans *Mes combats à la Présidence du Parlement européen*, Plon, 2002.
- 584 PV de la présidence du 29 août 2006.
- 585 Cf. p. 149 et suiv.
- 586 Adenauer, Konrad, «Considérations sur l'intégration», *Cahiers européens*, n° 25, avril 1967, p. 7.
- 587 Conclusions de la Présidence.
- 588 Débats du Parlement européen, Session 1992-1993, compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1993, *JOCE*, n° 3-426, p. 188.
- 589 Groupe du PPE-DE, *Itinéraire pour une Europe élargie – 1993-2003*, p. 9.
- 590 Débats du Parlement européen, Session 1992-1993, compte rendu *in extenso* de la séance du 23 juin 1993, *JOCE*, n° 3-432, p. 146.
- 591 *Idem*, p. 150.
- 592 Rapport sur les activités du Groupe du PPE, juillet 1992-juillet 1993, Introduction, p. 6.
- 593 Groupe du PPE-DE, *Itinéraire pour une Europe élargie – 1993-2003*, p. 9.
- 594 Doc. A4-0081/94.
- 595 Rapport sur les activités du Groupe du PPE, juillet 1994-juillet 1995, addendum, p. 6.
- 596 Débats du Parlement européen, Session 1994-1995, compte rendu *in extenso* de la séance du 30 novembre 1994, *JOCE*, n° 4-454, p. 5.
- 597 Groupe du PPE-DE, *Itinéraire pour une Europe élargie – 1993-2003*, p. 9-10.
- 598 Groupe du PPE-DE, *Itinéraire pour une Europe élargie – 1993-2003*, p. 10.
- 599 Journées d'études Helsinki 26-30 août 1996, discours de Hanna Suchocka, membre de «Union of Liberty», Pologne, p. 47.
- 600 Infodoc «L'élargissement de l'Union européenne – Chronologie», novembre 1999, p. 7.
- 601 Débats du Parlement européen, Session 1996-1997, compte rendu *in extenso* de la séance du 26 juin 1997, *JOCE*, n° 4-503, p. 54.
- 602 Groupe du PPE-DE, *Itinéraire pour une Europe élargie – 1993-2003*, p. 11.
- 603 Débats du Parlement européen, Session 1996-1997, compte rendu *in extenso* de la séance du 16 juillet 1997, *JOCE*, n° 4-504, p. 58.
- 604 Débats du Parlement européen, Session 1996-1997, compte rendu *in extenso* de la séance du 16 juillet 1997, *JOCE*, n° 4-504, p. 125.
- 605 *Idem*, p. 129.
- 606 *Ibidem*.
- 607 Groupe du PPE-DE, *Itinéraire pour une Europe élargie – 1993-2003*, p. 12.

- 608 «L'élargissement de l'Union européenne», Journée d'études du Groupe du PPE, Stockholm, septembre 1997, p. 2.
- 609 Proposition du Groupe du PPE pour le Congrès PPE à Toulouse du 9 au 11 novembre 1997, «L'élargissement de l'Union européenne doit être un succès dans l'intérêt de tous les Européens», 11 novembre 1997.
- 610 Groupe du PPE-DE, *Itinéraire pour une Europe élargie – 1993-2003*, p. 13.
- 611 Journée d'études du Groupe du PPE, 4-6 mai 1998, Berlin, p. 5.
- 612 *Idem*, p. 43.
- 613 *Idem*, p. 57.
- 614 Hans-Gert Poettering au sujet du Sommet UE de Göteborg: un sommet des bonnes intentions, qui devra être suivi d'effets, le 17 juin 2001 (2001, Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, p. 216).
- 615 Document PE 285.644, amendement au rapport Brok sur l'élargissement.
- 616 Groupe du PPE-DE, *Itinéraire pour une Europe élargie – 1993-2003*, p. 20.
- 617 *Idem*, p. 20.
- 618 *Idem*, p. 25.
- 619 *Idem*, p. 25-26.
- 620 Doc. A5-0111/2004.
- 621 5 mai 2003, «Le Groupe du PPE-DE accueille 69 nouveaux membres», Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, 2003, p. 74.
- 622 Débats du Parlement européen, Session 2003-2004, compte rendu *in extenso* de la séance du 3 mai 2004.
- 623 PV de la réunion du Groupe, 3 mai 2004, Strasbourg.
- 624 Journées d'études du Groupe du PPE-DE, 5-8 juillet 2004 à Budapest, Publication du Service documentation, publications et recherche, p. 5.
- 625 Déclaration de Budapest, 8 juillet 2004, Journées d'études du Groupe du PPE-DE, 5-8 juillet 2004 à Budapest, Publication du Service documentation, publications et recherche, p. 61.
- 626 Réunion du Bureau du Groupe du PPE-DE à Gdansk, 1-2 septembre 2005, Publication du Service documentation, publications et recherche.
- 627 Dehaene, Jean-Luc, «De Intergouvernementale Conferentie van 1996 en de toekomst van Europa», *Internationale Spectator*, n° xlix-6, juin 1995, p. 302-307.
- 628 Groupe du PPE-DE, *Manifeste pour les élections européennes 1994*, adopté par le Bureau politique du PPE, Bruxelles, 3 février 1994, p. 4.
- 629 *Idem*, p. 4-5.
- 630 Doc. A4-0102/95.
- 631 La présence des deux plus grands groupes politiques du Parlement européen, PPE et PSE, a été voulu par les coordinateurs de groupe de la commission parlementaire, au terme d'une longue discussion. 17 documents de travail consacrés à des sujets spécifiques et élaborés par des membres différents de la commission s'ajoutent au rapport afin de satisfaire les autres groupes politiques. Dans Rapport sur les activités du Parti Populaire Européen (Groupe DC), juillet 1994-juillet 1995, p. 225.
- 632 Débats du Parlement européen, Session 1994-1995, compte rendu de la séance du 16 mai 1995, *JOCE*, n° 4-463, p. 19-20.
- 633 Avec Raymonde Dury (Socialiste belge).
- 634 Doc. A4-0068/96.
- 635 Rapport sur les activités du Groupe du PPE (Groupe Démocrate-Chrétien), juillet 1994-juillet 1995, p. 225.
- 636 Pour une description plus exhaustive des recommandations du rapport, cf. Rapport sur les activités du Parti Populaire Européen (Groupe Démocrate-Chrétien), juillet 1995-juillet 1996, p. 275-277.
- 637 Titre issu de l'article: «Ombres et lumière du nouveau traité», *La Libre Belgique*, n° 170, 19 juin 1997, p. 2.
- 638 Gil-Robles Gil-Delgado, José María, *Passion d'Europe*, Bruxelles, Éditions Racine, PPE-DE, 2003, p. 77-78.

- 639 *Ibidem*.
- 640 Parlement européen, *Conciliations and codecision – a guide to how the Parliament co-legislates*, juin 2007, 38 p.
- 641 RAPID. The Press and Communication Service of the European Commission. [speech 97/200, 2 octobre 1997].
- 642 Gil-Robles Gil-Delgado José Maria, *Passion d'Europe, op. cit.*, p. 91-92.
- 643 Doc. A4-0347/97.
- 644 Avec Dimitris Tsatsos (Grec – Groupe du Parti Socialiste Européen).
- 645 Débats du Parlement européen, Session 1997-1998, compte rendu *in extenso* de la séance du 19 novembre 1997.
- 646 *Ibidem*.
- 647 Wilfried Martens, Président du Groupe du PPE au Parlement européen, Campagne électorale pour les élections européennes, Toulouse, 30 mai 1999.
- 648 *Les principaux succès du Groupe du PPE*, dans *Vademecum* du Groupe du PPE, pour les élections européennes de juin 1999, Bruxelles, Service recherche et documentation du Groupe du PPE, janvier 1999, p. 73.
- 649 Dehaene, Jean-Luc, von Weizsäcker, Richard et Simon, David, *Implication institutionnelles de l'élargissement*, rapport à la Commission européenne, Bruxelles, 18 octobre 1999.
- 650 *Idem*, p. 1.
- 651 Cf. le communiqué daté du 27 juin 2000, «Hans-Gert Poettering: le discours du Président Chirac montre la voie vers l'intégration européenne».
- 652 Cf. le communiqué de presse du 12 mai 2000, «Hans-Gert Pöttering weist Fischers Idee eines europäischen Zwei-Kammern Parlaments zurück/ Hans Gert Poettering rejects Fischer's version of a two chamber European Parliament.»
- 653 Cf. le communiqué de presse, «Hans-Gert Poettering, Président du Groupe du PPE-DE au Parlement européen, répondant à Jacques Chirac, Président de la République française, sur le programme de la Présidence française de l'Union européenne», du 4 juillet 2000.
- 654 Lamassoure, Alain, *Histoire secrète de la Convention européenne*, Paris, Fondation Robert Schuman/Albin Michel, 2004, p. 27.
- 655 Cf. Infodoc, *La Convention sur l'avenir de l'Union européenne, un succès du Groupe du PPE-DE*, Bruxelles, Service documentation, publication et recherche du Groupe du PPE-DE, janvier 2002.
- 656 Débats du Parlement européen, Session 2000-2001, compte rendu *in extenso* de la séance du 12 décembre 2000.
- 657 Proposition de résolution 11 du Groupe du PPE-DE au Parlement européen «Après-Nice», adoptée lors du 14^e Congrès du PPE à Berlin.
- 658 Martens, Wilfried, *Mémoires pour mon pays, op. cit.*, p. 349.
- 659 Discours de Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République française, aux Journées d'études du Groupe du PPE-DE à Paris (6 au 9 mars 2000), Publication du Groupe du PPE, p. 67.
- 660 Doc. A5-0168/2001.
- 661 Doc. B5-0405/2001.
- 662 Communiqué de presse du 13 décembre 2001, du Groupe du PPE-DE, «Hans-Gert Poettering, Président du Groupe du PPE-DE: Conseil européen de Laeken – Des décisions capitales attendues pour l'Europe de demain».
- 663 *Une Constitution pour une Europe forte*, Texte présenté par le groupe de travail sur la «politique européenne» au Bureau politique du PPE le 6 décembre 2001, à Bruxelles, Version originale: texte anglais. Traduction non révisée, p. 15.
- 664 Conclusions de la Présidence du Conseil européen de Laeken (14 et 15 décembre 2001), Annexe I: Déclaration de Laeken sur l'avenir de l'Union européenne, dans *Bulletin de l'Union européenne*, n° 12, 2001, p. 20-25.
- 665 Lamassoure, Alain, *op. cit.*, p. 84.
- 666 *Idem*, p. 13-14.

- 667 *Idem*, p. 11-12.
- 668 *Idem*, p. 10.
- 669 Éditions Fondation Robert Schuman et Albin Michel, Paris 2004.
- 670 Biblioteca nueva. Real Instituto Elcano 2005.
- 671 Lamassoure, Alain, *op. cit.*, p. 308.
- 672 *Idem*, p. 309.
- 673 Doc. A5-0368/2001.
- 674 Lamassoure, Alain, *op. cit.*, p. 51.
- 675 Cf. Lettre n° 3 du Groupe du PPE à la Convention, session des 23 et 24 mai 2002, dans *Convention sur l'avenir de l'Union européenne*, dossier n° 3, Service documentation, publication et recherche du Groupe du PPE-DE, juin 2002, p. 3.
- 676 Doc. A5-0425/2002.
- 677 Doc. A5-0133/2002.
- 678 Rapport sur les activités du Groupe du PPE- DE, 2003, p. 168-174.
- 679 Rapport sur les activités du Groupe du PPE- DE, *op. cit.*, p. 172.
- 680 Avec Dimitris TSATSOS (PSE – Grec).
- 681 Débats du Parlement européen, Session 2003-2004, compte rendu *in extenso* de la séance du 24 septembre 2003.
- 682 Débats du Parlement européen, Session 2003-2004, compte rendu *in extenso* de la séance du 19 novembre 2003.
- 683 Andrew Duff (Libéral – Britannique) et Klaus Hänsch (Socialiste – Allemand). À ce Groupe, il faut aussi ajouter Lamberto Dini, éminente personnalité politique italienne, ancien ministre des Affaires étrangères et alors sénateur.
- 684 Déclaration d'Elmar Brok, Lamberto Dini, Andrew Duff, Klaus Hänsch et Alain Lamassoure, membres de la Convention.
- 685 Débats du Parlement européen, Session 2003-2004, compte rendu *in extenso* de la séance du 16 décembre 2003.
- 686 Rapport sur les activités du Groupe du PPE- DE, Bruxelles, 2004, p. 115.
- 687 Débats du Parlement européen, Session 2003-2004, compte rendu *in extenso* de la séance du 21 juillet 2004.
- 688 Cf. communiqué de presse du 29 octobre 2004, «Hans-Gert Poettering on signing of the European Constitution in Rome».
- 689 Seuls 137 députés ont voté contre et 40 se sont abstenus. Cf. PV de la séance du 12 janvier 2005, Doc. PE 352.981, p. 4.
- 690 Doc. A6-0070/2004.
- 691 Communiqué de presse du 30 mai 2005 du Président du Groupe du PPE-DE, Wilfried Martens.
- 692 PV\569576FR, Réunion du Groupe du PPE-DE, P3C050 Bruxelles, 1^{er} juin 2005, 11 heures-13 heures.
- 693 *Ibidem*.
- 694 PV\570281FR, Réunion du Groupe du PPE-DE, 6 juin 2005, Strasbourg. C'est aussi à cette date que M. Helmer, membre de la composante DE, a été renvoyé du Groupe.
- 695 Réunion du Bureau du Groupe du PPE-DE, Bordeaux, 29-30 juin 2006, Service documentation, publication et recherche du Groupe du PPE-DE, décembre 2006, p. 11.
- 696 *Quel futur pour le traité constitutionnel: comment sortir de l'impasse?*, Audition du Groupe du PPE-DE, Bruxelles, 8 mars 2007, Service documentation, publication et recherche du Groupe du PPE-DE, juin 2007, p. 6-9.
- 697 Déclaration de Berlin, *L'avenir ensemble, 1957-2007*, Déclaration du Parti Populaire Européen et du Groupe du PPE-DE au Parlement européen, à l'occasion du 50^e anniversaire de la signature des traités de Rome, Berlin, 24 mars 2007, publication du Groupe, Bruxelles, mai 2007.
- 698 Considérant 11 de la Déclaration de Berlin.
- 699 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE au Parlement européen pour l'année 2007, Bruxelles, p. 231.

- 700 *Ibidem*.
- 701 Intervention d'Alain Lamassoure à la Convention de l'UMP sur l'Europe, le 30 janvier 2008, à Paris.
- 702 Parlement européen, Session 2007-2008, compte rendu *in extenso* de la séance plénière du 13 novembre 2007.
- 703 *Ibidem*.
- 704 Communiqué de presse du PPE du 13 juin 2008: «EPP disappointed with Irish referendum result – EPP summit will assess treaty impasse». Cf. le procès-verbal de la réunion du Groupe du 16 juin 2008, PV\730297FR.
- 705 Communiqué de presse d'Elmar Brok du 13 juin 2008, «Traité de Lisbonne: le processus de ratification doit continuer malgré le "non" irlandais».
- 706 *Bulletin Quotidien Europe*, n° 9758, 10 octobre 2008.
- 707 Rapport sur les activités du Parti Populaire Européen (Groupe Démocrate-Chrétien), juillet 1993-juillet 1994, p. 276.
- 708 Rapport d'activité du Groupe du PPE, juillet 1993-juillet 1994, p. 280.
- 709 Débats du Parlement européen, Session 1993-1994, compte rendu *in extenso* de la séance du 17 novembre 1993, *JOCE*, n° 3-438, p. 117.
- 710 Rapport d'activité du Groupe du PPE, juillet 1994-juillet 1995, p. 227.
- 711 Avec Biagio de Giovanni (PSE – Italien).
- 712 Doc. A4-0003/95.
- 713 Débats du Parlement européen, Session 1994-1995, compte rendu *in extenso* de la séance du 18 janvier 1995, *JOCE*, n° 4-456, p. 128.
- 714 Rapport d'activité du Groupe du PPE, juillet 1994-juillet 1995, p. 224.
- 715 Rapport d'activité du Groupe du PPE, juillet 1994-juillet 1995, p. 227-228.
- 716 Avec Biagio De Giovanni (PSE – Italien).
- 717 Doc. A4-0003/95.
- 718 Débats du Parlement européen, Session 1994-1995, compte rendu *in extenso* de la séance du 18 janvier 1995, *JOCE*, n° 4-456, p. 128-129.
- 719 Débats du Parlement européen, Session 1994-1995, compte rendu *in extenso* de la séance du 17 janvier 1995, *JOCE*, n° 4-456, p. 23.
- 720 *Idem*, p. 37.
- 721 Martens, Wilfried, *Mémoires pour mon pays, op. cit.*, p. 325.
- 722 Rapport d'activités du Groupe du PPE, juillet 1996-juillet 1997, p. 221.
- 723 Reimer Böge, dans PV du 18/11/1997, p. 17.
- 724 Résolution P.E.A4-0097/98 adoptée le 31 mars 1998.
- 725 Doc. A4-0097/98.
- 726 Doc. A4-0240/99.
- 727 Doc. A4-0502/98.
- 728 Martens, Wilfried, *Mémoires pour mon pays, op. cit.*, p. 325.
- 729 Débats du Parlement européen, Session 1998-1999, compte rendu *in extenso* de la séance du 15 décembre 1998.
- 730 Une socialiste et une autre déposées par 65 députés PSE et par le chef de Groupe Hervé Fabre-Aubrespy (Europe des Nations – Français).
- 731 Doc. B4-0065/99; Doc. B4-0109/99; Doc. B4-0110/99.
- 732 Martens, Wilfried, *Mémoires pour mon pays, op. cit.*, p. 326.
- 733 Cf. le communiqué de presse du Groupe du PPE du 30 juin 1999, «Le Groupe du PPE n'approuvera pas une Commission politiquement déséquilibrée».
- 734 Cf. le communiqué de presse du Groupe du PPE-DE du 15 septembre 1999, «L'approbation par le Parlement européen de la Commission Prodi crée une nouvelle base de coopération entre le Parlement et la Commission» et les débats du Parlement européen, Session 1999-2000, compte rendu *in extenso* de la séance du 14 septembre 1999.
- 735 Fontaine, Nicole, *Mes combats à la Présidence du Parlement européen*, Paris, Plon, 2002, p. 71.
- 736 L'accord (C5-0349/2000) a été adopté par 365 voix contre 100 et 45 abstentions en session plénière. De fait, une large majorité du Parlement a émis un vote favorable, le

- Groupe du PPE-DE apportant un soutien massif tandis que le Groupe PSE se montre divisé (51 voix contre 11 abstentions).
- 737 Rapport d'activité du Groupe du PPE-DE 2000, décembre 2000, p. 200.
- 738 Fontaine, Nicole, *op. cit.*, p. 78.
- 739 Trois questions à Hans-Gert Poettering, *Le Monde*, 14 juin 2004.
- 740 Voir plus particulièrement son actuel article I-27, paragraphe 1: «En tenant compte des élections au Parlement européen, et après avoir procédé aux consultations appropriées, le Conseil européen, statuant à la majorité qualifiée, propose au Parlement européen un candidat à la fonction de Président de la Commission. Ce candidat est élu par le Parlement européen à la majorité des membres qui le composent. Si ce candidat ne recueille pas la majorité, le Conseil européen, statuant à la majorité qualifiée, propose, dans un délai d'un mois, un nouveau candidat, qui est élu par le Parlement européen selon la même procédure. [...]»
- 741 Communiqué de presse du Groupe du PPE-DE, le 29 juin 2004, «Hans-Gert Poettering sur la nomination du nouveau Président de la Commission européenne: «M. Barroso est un excellent candidat».
- 742 Cf. le communiqué de presse du 12 octobre 2004.
- 743 Réunion du Groupe du PPE-DE, lundi 25 octobre 2004, Strasbourg, PV\545819FR, 10 novembre 2004.
- 744 Discours de Hans-Gert Poettering le 26 octobre 2004.
- 745 Débats du Parlement européen, Session 2004-2005, compte rendu *in extenso* de la séance du 17 novembre 2004.
- 746 Rapport sur les activités du Groupe du PPE, juillet 1992 – juillet 1993, p. 3.
- 747 Débats du Parlement européen, Session 1993-1994, compte rendu *in extenso* de la séance du 9 mars 1994, *JOCE*, n° 3-445, p. 74.
- 748 Équipe MIMOSA, Rapport au Parlement européen sur la crise du chômage dans la Communauté européenne, analyse des stratégies alternatives, CEPI et OFCE, Paris, avril 1993.
- 749 Pour les deux documents, cf. la réunion du Groupe du PPE du 7 septembre 1993, Bruxelles, Service documentation, le 6 septembre 1993.
- 750 Rapport d'activités du Groupe du PPE, juillet 1994-juillet 1995, p. 273.
- 751 Doc. COM(1993)700.
- 752 Note «La Mise en œuvre du Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi», Groupe du PPE, juillet 1994, p. 3-4.
- 753 Doc. A3-0122/94.
- 754 Rapport d'activités du Groupe du PPE, juillet 1993-juillet 1994, p. 86.
- 755 Doc. A3-0384/93.
- 756 Dehaene, Jean-Luc, dans *Compte rendu du Sommet des Chefs de parti du PPE*, Bruxelles, 9 décembre 1993, p. 4.
- 757 Rapport d'activités du Groupe du PPE, juillet 1997-juillet 1998, p. 52.
- 758 Doc. COM(1997)0184.
- 759 Doc. T4-0584/1997.
- 760 Infodoc, «L'emploi après le Conseil européen de Luxembourg», décembre 1997, p. 4-5.
- 761 Débats du Parlement européen, Session 1997-1998, compte rendu *in extenso* de la séance plénière du 17 décembre 1997.
- 762 Doc. A4-0307/97.
- 763 Rapport d'activités du Groupe du PPE, juillet 1997-juillet 1998, p. 83.
- 764 Infodoc, «Créer des emplois en Europe: les priorités du PPE et la conclusion du sommet de Cologne», p. 1.
- 765 Infodoc, «L'emploi après le Conseil européen de Luxembourg», décembre 1997, p. 4.
- 766 *Idem*, p. 5.
- 767 Conclusions de la Présidence, Conseil européen de Lisbonne, 23 et 24 mars 2000, p. 2.
- 768 Intervention lors des Journées d'études à Rome en mars 2006.

- 769 PV de la Présidence du Groupe, 10 décembre 2002.
- 770 Groupe du PPE-DE, *Priorités du Groupe du PPE-DE pour 2004-2009*, p. 9.
- 771 Note «Quatrième Sommet des Présidents des groupes parlementaires PPE-DE de l'UE à 25», 4 avril 2005, p. 22.
- 772 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, 2004, p. 187.
- 773 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, 2006, p. 130.
- 774 Conclusions de la Présidence, Conseil européen de Lisbonne, 23-24 mars 2000, p. 1.
- 775 Communiqué de presse, «Priorités du Parlement européen: l'Europe doit affirmer ses convictions et remobiliser les citoyens», Joseph Daul, 13 février 2007.
- 776 Note «Quatrième Sommet des Présidents des groupes parlementaires PPE-DE de l'UE à 25», 4 avril 2005, p. 24-25.
- 777 Note «Réunion du Groupe du PPE-DE: les parlements en route vers Lisbonne», 31 janvier-1^{er} février 2006, p. 5.
- 778 En 2004, 2005, 2007.
- 779 Note «Réunion du Groupe du PPE-DE: les parlements en route vers Lisbonne», 31 janvier-1^{er} février 2006, p. 5.
- 780 Communiqués de presse du Conseil européen du printemps, 12 mars 2007, p. 1.
- 781 Débats du Parlement européen, Session 2006-2007, compte rendu *in extenso* de la séance du 14 mars 2007.
- 782 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE au Parlement européen, 2007, p. 199.
- 783 Règlement (CE) n° 717/2007 du Parlement européen et du Conseil concernant l'itinérance sur les réseaux publics de téléphonie mobile à l'intérieur de la Communauté.
- 784 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE au Parlement européen, 2007, p. 275.
- 785 Débats du Parlement européen, Session 2006-2007, compte rendu *in extenso* de la séance plénière du 23 mai 2007.
- 786 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE au Parlement européen, 2007, p. 275.
- 787 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE au Parlement européen, 2005, p. 230.
- 788 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE au Parlement européen, 2006, p. 334.
- 789 Cf. notamment le PV de la réunion du Groupe du mercredi 8 février 2006 à Bruxelles, p. 1.
- 790 Le chiffre est annoncé dans l'hémicycle par le Président de séance. Cf. le compte rendu *in extenso* des débats du Parlement européen du 14 février 2006.
- 791 *Ibidem*.
- 792 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE au Parlement européen, 2006, p. 285.
- 793 Débats du Parlement européen, Session 2006-2007, compte rendu *in extenso* de la séance du 15 novembre 2006.
- 794 *Ibidem*.
- 795 Szájer, József, membre du Parlement européen, Bureau du Groupe du PPE-DE, Note de synthèse «Directive européenne sur les substances chimiques (directive "REACH")», 15 février 2005.
- 796 *Ibidem*.
- 797 Communiqués de presse du Groupe du PPE-DE, par Hartmut Nassauer, 2 décembre 2004 et 28 avril 2005.
- 798 Szájer, József, membre du Parlement européen, Bureau du Groupe du PPE-DE, Note explicative «Directive communautaire sur les produits chimiques ("REACH")», 30 août 2005, p. 3.
- 799 Entretien avec Tanja Valentin, attachée parlementaire de Hartmut Nassauer, 17 juin 2008.
- 800 Hartmut Nassauer, *Draft Opinion of the Committee on the Internal Market and Consumer Protection for the Committee on the Environment, Public Health and Food Safety on the proposal for a regulation of the European Parliament and of the Council concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH)*, 2003/0256, 4 mai 2005.
- 801 Hartmut Nassauer, «Clear vote in the internal market committee: compromise on REACH is on track», *Flash*, Bruxelles, Press Office, 14 septembre 2005.

- 802 Doc. T4-0595/1996.
- 803 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, 2000, p. 204.
- 804 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, 2000, p. 206.
- 805 Note «Doha, ou l'impulsion du Groupe du PPE-DE pour une nouvelle OMC», avril 2002, p. 3.
- 806 Doc. T5-0160/1999.
- 807 Débats du Parlement européen, Session 2001-2002, compte rendu *in extenso* de la séance du 11 décembre 2001.
- 808 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, 2003, p. 235-236.
- 809 Concepció Ferrer, Wim van Velzen, Ilkka Suominen, Paul Rübzig et Michel Hansenne.
- 810 Doc. T5-0412/2003.
- 811 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, 2006, p. 318.
- 812 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, 2007, p. 191.
- 813 Titre repris de Wilfried Martens, *Mémoires pour mon pays, op. cit.*, p. 247.
- 814 En 1969, les Chefs d'État et de gouvernement décident, à La Haye, d'arrêter un plan en plusieurs étapes pour créer une Union économique et monétaire (plan Werner de 1970). En 1972, le serpent monétaire est créé, remplacé en 1979 par le système monétaire européen. Couplé au Fonds européen de coopération monétaire (FECOM, 1974) il assure, durant la décennie 1980 et après les difficiles années 1970 (chocs pétroliers, crises monétaires internationales), une période de stabilité monétaire à l'Europe: faible inflation, stabilité des taux de change, prévention des risques de spéculation monétaire...
- 815 Par exemple, son programme politique de 1979 s'en faisait déjà un large écho voir, notamment, *Élections directes 1979, Éléments d'information sur la politique européenne vue par le Groupe Démocrate-Chrétien (Groupe du Parti Populaire Européen) du Parlement européen*, p. 167 et suiv.
- 816 Martens, Wilfried, *Mémoires pour mon pays, op. cit.*, p. 247.
- 817 Acte du Colloque sur l'Union économique et monétaire: un objectif pour 1992, Centre des Conférences internationales, Paris, 5-6 octobre 1987, Groupe du Parti Populaire Européen (Groupe Démocrate-Chrétien), 1987.
- 818 Edmond Alphandéry au cours du Colloque «l'Union économique et monétaire: un objectif pour 1992», Groupe du PPE, Paris, 5-6 octobre 1987, p. 45.
- 819 Rapport sur l'Union économique et monétaire dans la Communauté européenne, *Europe Documents*, n° 1550/1551, 20 avril 1989.
- 820 Débats du Parlement européen, Session 1994-1995, compte rendu *in extenso* de la séance du 13 décembre 1994, *JOCE*, n° 4-455, p. 58.
- 821 Doc. A4-132/95.
- 822 Rapport sur les activités du Groupe du Parti Populaire Européen (Groupe Démocrate-Chrétien), juillet 1994-juillet 1995, p. 51.
- 823 Doc. A4-0066/95.
- 824 Doc. A4-0112/95.
- 825 COM (95)333 final.
- 826 Infodoc, «Le Groupe du PPE et la préparation du passage à la monnaie unique», juillet 1995, p. 2.
- 827 Débats du Parlement européen, Session 1995-1996, compte rendu *in extenso* de la séance du 24 octobre 1995, *JOCE*, n° 4-469, p. 21.
- 828 Infodoc, «Le Groupe du PPE et la préparation du passage à la monnaie unique», juillet 1995, p. 5.
- 829 Débats du Parlement européen, Session 1995-1996, compte rendu *in extenso* de la séance du 24 octobre 1995, *JOCE*, n° 4-469, p. 14.
- 830 Infodoc, «Le Groupe du PPE et la préparation du passage à la monnaie unique», juillet 1995, p. 5.
- 831 Débats du Parlement européen, Session 1995-1996, compte rendu *in extenso* de la séance du 24 octobre 1995, *JOCE*, n° 4-469, p. 21.

- 832 «La relance économique de l'Europe dans un cadre socialement intégré», Conclusions de la Présidence, Madrid, 15 et 16 décembre 1995.
- 833 Débats du Parlement européen, Session 1995-1996, compte rendu *in extenso* de la séance du 13 décembre 1995, *JOCE*, n° 4-472, p. 198.
- 834 Débats du Parlement européen, Session 1995-1996, compte rendu *in extenso* de la séance du 16 janvier 1996, *JOCE*, n° 4-473, p. 58.
- 835 Infodoc, «Vers la monnaie unique (après Madrid)», mars 1996, p. 3-4.
- 836 Fontaine, Nicole, *op. cit.*, p. 145.
- 837 *Europe 2000: l'unité dans la diversité, Programme d'action 1994-1999 du PPE*, adopté par le Congrès de Bruxelles les 8-10 décembre 1993, p. 68-69.
- 838 *Union européenne: Objectif 96*, Conférence interparlementaire du 29 au 31 mars 1995 à Bruxelles, groupe de travail E, «l'achèvement de l'Union économique et monétaire».
- 839 «Le "pacte de stabilité" pour l'Europe proposé par le ministre allemand des Finances Theo Waigel», *Europe Documents*, n° 1962, 24 novembre 1995, p. 1-3.
- 840 Doc. A4-0371/96.
- 841 Doc. A4-0352/96.
- 842 Doc. A4-0192/97.
- 843 Herman, Fernand, *Europa Patria Mea, Chronique de 15 années de vie politique, économique et sociale européenne*, Bruxelles, Didier Devillez Éditeur, 2006, p. 109.
- 844 Rapport sur les activités du Groupe du Parti Populaire Européen (Groupe Démocrate-Chrétien), juillet 1996-juillet 1997, p. 80-82.
- 845 Doc. A4-0375/96.
- 846 Débats du Parlement européen, Session 1996-1997, compte rendu *in extenso* de la séance du 27 novembre 1996, *JOCE*, n° 4-491, p. 15.
- 847 Débats du Parlement européen, Session 1996-1997, compte rendu *in extenso* de la séance du 27 novembre 1996, *JOCE*, n° 4-491, p. 12.
- 848 Herman, Fernand, «Les coûts et les bénéfices de l'UEM, discours aux Journées d'études de Crète», *Cahiers Européens*, *op. cit.*, p. 15.
- 849 *Cf.* le titre VI du Traité de Maastricht, Chapitre 2, article 105. *JO* n° C 191 du 29 juillet 1992.
- 850 *Cf.* plus particulièrement l'article 109b.
- 851 Doc. A4-0372/96.
- 852 Débats du Parlement européen, Session 1996-1997, compte rendu *in extenso* de la séance du 27 novembre 1996, *JOCE*, n° 4-491, p. 11.
- 853 Titre repris de l'Infodoc, *L'Euro, un succès pour le PPE*, mars 1999, Service documentation, publication et recherche du Groupe du PPE.
- 854 Décision du Conseil du 3 mai 1998 conformément à l'article 109 j, paragraphe 4, du traité, *JOCE*, 11 mai 1998, n° L 139, p. 30-35.
- 855 Débats du Parlement européen, Session 1997-1998, compte rendu *in extenso* de la séance du 2 mai 1998, *JOCE*, n° 4-518, p. 128-129.
- 856 Rapport sur les activités du Groupe du Parti Populaire Européen (Groupe Démocrate-Chrétien), juillet 1998-juillet 1999, p. 80.
- 857 Débats du Parlement européen, Session 2001-2002, compte rendu *in extenso* de la séance du 16 janvier 2002.
- 858 Doc. A6-0264/2007; Doc. A6-0266/2007.
- 859 Débats du Parlement européen, Session 2006-2007, compte rendu *in extenso* de la séance du 11 juillet 2007.
- 860 *Ibidem.*
- 861 Communiqué de presse du 14 octobre 2008: «Crise financière: les leaders parlementaires du centre-droit saluent la détermination européenne.»
- 862 «Le conflit au Kosovo ne sera pas sans répercussions pour l'Europe», Résolution adoptée par le Conseil du Parti Populaire Européen le 8 avril 1999, à Bruxelles.
- 863 Traduction libre du communiqué de presse du 15 avril 1999, «Learning the lessons of Kosovo».

- 864 Cf. notamment le communiqué de presse du 10 février 1999, «Letzte Chance für eine Lösung im Kosovo nicht verpassen – Engagement der NATO muß aufrecht erhalten werden/ We not miss the last chance for a solution in Kosovo – Involvement of NATO must be maintained», Doris Pack MEP.
- 865 Débats du Parlement européen, Session 2000-2001, compte rendu *in extenso* de la séance du 5 octobre 2000.
- 866 *Ibidem*.
- 867 «Le conflit du Kosovo ne sera pas sans répercussions pour l'Europe», Résolution adoptée par le Conseil du Parti Populaire Européen, *op. cit.*
- 868 Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, du 26 mai 1999, sur le processus de stabilisation et d'association pour les pays d'Europe du Sud-Est [COM (1999) 235 définitif – Non publiée au *Journal officiel*].
- 869 Paragraphe 67 des conclusions de la Présidence, Conseil européen de Santa Maria da Feira, 19 et 20 juin 2000.
- 870 Doc. A5-0226/2002.
- 871 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, 2002, Bruxelles, p. 308.
- 872 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, 2005, Bruxelles, p. 271.
- 873 Réunion du Bureau du Groupe du PPE-DE à Split, 11-12 mai 2006, Publication du Service documentation, publications et recherche, p. 7.
- 874 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, Bruxelles, 2006, p. 112.
- 875 Rapport d'activité du Groupe du PPE-DE, Bruxelles, 2007, p. 130.
- 876 Communiqué de presse de Joseph Daul, du 17 février 2008, «Il est impératif de préserver la paix au Kosovo».
- 877 Débats du Parlement européen, Session 2007-2008, compte rendu *in extenso* de la séance du 20 février 2008.
- 878 Doc. A6-0399/2005.
- 879 Débats du Parlement européen, Session 2005-2006, compte rendu *in extenso* de la séance du 18 janvier 2006.
- 880 Cf. la communication de la Commission, du 12 mai 2004, intitulée «Politique européenne de voisinage – Document d'orientation» [COM(2004) 373 – Non publiée au *Journal officiel*].
- 881 Rapport sur la politique européenne de voisinage, *op. cit.*, p. 16 et 17.
- 882 Débats du Parlement européen, Session 2005-2006, compte rendu *in extenso* de la séance du 18 janvier 2006.
- 883 PV1597850FR de la réunion du Groupe, 11 janvier 2006, Bruxelles, p. 3.
- 884 *Ibidem*.
- 885 Proposition de résolution commune B6-0038/2004 du 15 septembre 2004.
- 886 Débats du Parlement européen, Session 2004-2005, compte rendu *in extenso* de la séance du 14 septembre 2004.
- 887 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, 2004, p. 295.
- 888 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, 2004, p. 296.
- 889 PV de la réunion du Groupe, 25 octobre 2004, Strasbourg.
- 890 PV de la réunion du Groupe, 28 octobre 2004, Strasbourg.
- 891 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, 2005, p. 154.
- 892 Procès-verbal de la réunion du Groupe du PPE-DE à Strasbourg du jeudi 7 juillet 2005, p. 1.
- 893 PV de la réunion du Groupe, 8 septembre 2005, Strasbourg.
- 894 PV de la réunion du Groupe, 1^{er} février 2006, Bruxelles.
- 895 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, 2006, p. 288.
- 896 PV de la réunion du Groupe, 16 mars 2006, Strasbourg.
- 897 PV de la réunion du Groupe, 5 septembre 2006, Strasbourg; PV de la réunion du Groupe, 24 octobre 2006, Strasbourg.
- 898 PV de la réunion du Groupe, 12 décembre 2006, Strasbourg.
- 899 Journée d'études du Groupe du PPE-DE sur la Biélorussie, 8 février 2007, Bruxelles, Publication du Service documentation, publications et recherche.

- 900 Communiqué de presse de Jacek Protasiewicz du 29 septembre 2008, «Elections in Belarus: Initial results show election process in Belarus is still far from democratic».
- 901 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, 2004, p. 299.
- 902 Communiqué de presse d'Elmar Brok, 22 novembre 2004, «Präsidentchaftswahlen in der Ukraine: Wahlbetrug wird politische Konsequenzen seitens der EU nach sich ziehen müssen».
- 903 PV de la réunion du Groupe, 1^{er} décembre 2004, Bruxelles.
- 904 PV de la réunion du Groupe, 5 janvier 2005, Bruxelles.
- 905 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, 2005, p. 258.
- 906 Groupe du PPE-DE, Communiqué de presse du 12 décembre 2005.
- 907 Débats du Parlement européen, Session 2006-2007, compte rendu *in extenso* de la séance du 12 juillet 2007.
- 908 Groupe du PPE-DE, Communiqué de presse du 2 octobre 2007.
- 909 Débats du Parlement européen, Session 2004-2005, compte rendu *in extenso* de la séance du 23 février 2005.
- 910 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, 2005, p. 261.
- 911 Débats du Parlement européen, Session 2004-2005, compte rendu *in extenso* de la séance du 23 février 2005.
- 912 PV de la réunion du Groupe, 21 février 2005, Strasbourg.
- 913 Doc. B6-0541/2006.
- 914 Communiqué de presse du 13 août 2008 reprenant le discours du Président Poettering sur la situation en Géorgie.
- 915 Communiqué de presse de Joseph Daul du 11 août 2008, «Caucase: appel au cessez-le-feu immédiat».
- 916 Communiqué de presse de Vytautas Landsbergis, 9 août 2008, «Russian expansionist doctrine is becoming a reality».
- 917 Doc. P6_TA(2006)0456.
- 918 Débats du Parlement européen, Session 2008-2009, compte rendu *in extenso* de la séance du 1^{er} septembre 2008.
- 919 Doc. A6-0135/2005.
- 920 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, 2005, p. 171.
- 921 Doc. A6-0135/2005, p. 12.
- 922 Débats du Parlement européen, Session 2006-2007, compte rendu *in extenso* de la séance du 9 mai 2007.
- 923 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, 2005, p. 172.
- 924 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, 2007, p. 279.
- 925 Débats du Parlement européen, Session 2006-2007, compte rendu *in extenso* de la séance du 9 mai 2007.
- 926 *Ibidem*.
- 927 PV de la réunion du Groupe, 13 juin 2007, Bruxelles, p. 1.
- 928 PV de la réunion du Groupe, 7 novembre 2007, Bruxelles, p. 1.
- 929 *Cahiers européens*, Journées d'études de Vouliagmeni, 29 avril au 3 mai 1996, Groupe du PPE, p. 55-59.
- 930 *Cahiers européens*, Journées d'études de Vouliagmeni, 29 avril au 3 mai 1996, Groupe du PPE, p. 55.
- 931 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, Bruxelles, 2001 p. 229.
- 932 *Idem*, p. 231.
- 933 *Ibidem*.
- 934 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, Bruxelles, 2001, p. 232.
- 935 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE de 2007, Bruxelles, p. 180.
- 936 Débats du Parlement européen, Session 2004-2005, compte rendu *in extenso* de la séance du 13 décembre 2004.
- 937 Journées d'études du Groupe du PPE-DE sur la Turquie des 23-24 septembre 2004, Service documentation, publication et recherche, Bruxelles, 2004, p. 8.

- 938 Recommandation de la Commission européenne concernant les progrès réalisés par la Turquie sur la voie de l'adhésion, Bruxelles, 6 octobre 2004, COM(2004) 656 final.
- 939 Doc. A6-0063/2004.
- 940 Débats du Parlement européen, Session 2004-2005, compte rendu *in extenso* de la séance du 13 décembre 2004.
- 941 *Ibidem*.
- 942 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE de 2004, Bruxelles, p. 312.
- 943 Doc. A6-0269/2006
- 944 COM (2006) 649 final.
- 945 «Liberté et sécurité intérieure dans l'Union européenne», Documentation du Groupe du PPE, juillet 1995.
- 946 *Argumentaires du Groupe du PPE*, «Élections européennes de juin 1994», Secrétariat du Groupe du PPE du Parlement européen, p. 85.
- 947 Doc. B3-0171/94; B3-0200/94.
- 948 Rapport sur les activités du Groupe du PPE, juillet 1989-juillet 1990, Parlement européen, Groupe du PPE (Groupe DC), septembre 1990, p. 15.
- 949 Débats du Parlement européen, Session 1992-1993, compte rendu *in extenso* de la séance du 17 novembre 1992, *JOCE*, n° 3-424, p. 81.
- 950 Fontaine, Pascal, «Note de réflexion, L'Europe et ses sept architectes», Bruxelles, 17 juillet 1991.
- 951 Débats du Parlement européen, Session 1992-1993, compte rendu *in extenso* de la séance du 14 juillet 1993, *JOCE*, n° 3-433, p. 174-175.
- 952 Repris de l'intervention de Günther Beckstein, ministre du Land de Bavière, devant le Groupe du PPE aux Journées d'études d'Estoril (Portugal du 27 juin au 1^{er} juillet 1994), *Cahiers européens*, n° 66, juin-juillet 1994, p. 67.
- 953 À savoir, onze membres permanents. De plus, le Groupe du PPE obtient la vice-Présidence de la commission par la nomination de Maria Paola Colombo Svevo (Italienne).
- 954 «Manifeste pour les élections européennes de 1994», adopté par le Bureau politique du PPE à Bruxelles, le 3 février 1994, p. 2.
- 955 Rapport sur les activités du Parti Populaire Européen (Groupe Démocrate-Chrétien), juillet 1994-juillet 1995, p. 209.
- 956 Doc. A4-0136/95.
- 957 Rapport de Sir Jack Stewart-Clark au nom de la commission d'enquête sur le problème de la drogue dans les pays de la Communauté européenne, sur les résultats de l'enquête, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, septembre 1986.
- 958 Rapport sur les activités du Groupe du Parti Populaire Européen (Groupe Démocrate-Chrétien), juillet 1996-juillet 1997, p. 168.
- 959 Cf. introduction du rapport A4-0136/95, *op.cit*.
- 960 Rapport sur les activités du Groupe du Parti Populaire Européen (Groupe Démocrate-Chrétien), juillet 1996-juillet 1997, p. 168.
- 961 Doc. A4-0157/98.
- 962 Rapport sur les activités du Parti Populaire Européen (Groupe Démocrate-Chrétien), juillet 1997-juillet 1998, p. 150.
- 963 Débats du Parlement européen, Session 1997-1998, compte rendu *in extenso* de la séance du 15 janvier 1998.
- 964 Rapport sur les activités du Groupe du Parti Populaire Européen (Groupe Démocrate-Chrétien), juillet 1998-juillet 1999, p. 218.
- 965 Débat du Parlement européen, session 1998-1999, compte rendu *in extenso* de la séance du 5 octobre 1998.
- 966 Cf. note 1 de l'Infodoc, «Le Groupe du PPE-DE à la pointe du combat contre le terrorisme», Bruxelles, octobre 2001, p. 1.
- 967 Doc. A4-0368/96.
- 968 *Idem*, p. 12.

- 969 *Idem*, p. 15.
- 970 Rapport sur les activités du Groupe du PPE (Groupe Démocrate-Chrétien), juillet 1996-juillet 1997, p. 174-175.
- 971 Débats du Parlement européen, Session 1996-1997, compte rendu *in extenso* de la séance du 29 janvier 1997.
- 972 Débats du Parlement européen, Session 2001-2002, compte rendu *in extenso* de la séance du 12 septembre 2001.
- 973 Débats du Parlement européen, Session 2001-2002, compte rendu *in extenso* de la séance du 3 octobre 2001.
- 974 Infodoc, «Le Groupe du PPE-DE à la pointe du combat contre le terrorisme», Service Documentation, publication et recherche, Groupe du PPE-DE, octobre 2001.
- 975 Groupe du PPE-DE, «Priorités du Groupe du PPE-DE pour 2004-2009, Un recueil d'idées en vue de définir notre politique», p. 27.
- 976 Doc. B3-1461/91; Doc. B3-0432/92.
- 977 Doc. A3-0382/92.
- 978 Argumentaires du Groupe du PPE, «Élections européennes de juin 1994», Secrétariat du Groupe du PPE au Parlement européen, p. 85.
- 979 Doc. B3-1691/93; Doc. B3-1692/93; Doc. B3-1724/93.
- 980 Agence Europe n° 648, 25 février 1995, p. 2.
- 981 Cf. Infodoc, «Justice et affaires intérieures», Service recherche et documentation du Groupe du PPE, mai 1997.
- 982 Doc. A4-0335/95.
- 983 *Idem*, p. 10.
- 984 Débats du Parlement européen, Session 1994-1995, compte rendu *in extenso* de la séance du 14 mars 1996, *JOCE*, n° 4-478, p. 241.
- 985 Cf. infra.
- 986 Doc. A4-0110/99.
- 987 Débats du Parlement européen, Session 1998-1999, compte rendu *in extenso* de la séance du 23 mars 1999.
- 988 *Ibidem*.
- 989 Doc. A5-0003/2002.
- 990 Débats du Parlement européen, Session 2001-2002, compte rendu *in extenso* de la séance du 6 février 2002.
- 991 *Ibidem*.
- 992 Doc. A6-0049/2006.
- 993 Débats du Parlement européen, Session 2005-2006, compte rendu *in extenso* de la séance du 14 mars 2006.
- 994 *Ibidem*.
- 995 Nassauer, Hartmut, «La politique en matière d'immigration et d'asile politique et la protection des frontières», Journées d'études d'Helsinki (Finlande, 26 au 30 août 1996).
- 996 Rapport sur les activités du Groupe du Parti Populaire Européen (Groupe Démocrate-Chrétien), juillet 1994-juillet 1995, p. 209.
- 997 Doc. A4-0315/96.
- 998 Débats du Parlement européen, Session 1996-1997, compte rendu *in extenso* de la séance du 13 novembre 1996.
- 999 Débats du Parlement européen, Session 1998-1999, compte rendu *in extenso* de la séance du 9 février 1999.
- 1000 «Compte rendu de l'audition du Groupe du PPE-DE sur l'immigration», Bruxelles, Service documentation, publications et recherche du Groupe du PPE-DE, 29 mars 2001.
- 1001 Journées d'études de Thessalonique (Grèce), du 7 au 11 mai 2001, Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrate-Chrétien) et Démocrates Européens au Parlement européen, Bruxelles, 2001, p. 19-20.
- 1002 Doc. A6-0339/2007.

- 1003 Communiqué de presse du 18 juin 2008, «Patrick Gaubert réagit à l'adoption du rapport sur la directive retour».
- 1004 «Le "Décatalogue" du Groupe du PPE-DE, une stratégie politique pour 2008-2009», Bruxelles, mars 2008, p. 9-13.
- 1005 Journées d'études du Groupe du PPE-DE à Paris, 2-4 juillet 2008, publications internes du Groupe, octobre 2008, p. 17.
- 1006 PPE, Programme d'Athènes, novembre 1992.
- 1007 PPE, «Une Union de valeurs», texte final du XIV^e congrès du PPE, Berlin, janvier 2001.
- 1008 Déclaration commune du Parti Populaire Européen et du Groupe du PPE-DE au Parlement européen, à l'occasion du 50^e anniversaire de la signature des traités de Rome, Berlin, le 24 mars 2007, (10).
- 1009 Cf. chapitre 34.
- 1010 Poettering, Hans-Gert, «L'Union européenne: valeurs-politiques-économie», Discours au Centre universitaire royal Maria Cristina, El Escorial, le 4 mai 2006.
- 1011 Débats du Parlement européen, Session 2004-2005, compte rendu *in extenso* de la séance du 11 janvier 2005.
- 1012 Poettering, Hans-Gert, «Discours lors de la présentation du Groupe du PPE-DE à Sa Sainteté le Pape Benoît XVI», Vatican, le 30 mars 2006.
- 1013 Poettering, Hans-Gert, «L'Union européenne: valeurs-politique-économie», Discours au Centre universitaire royal Maria Cristina, El Escorial, le 4 mai 2006.
- 1014 «Discours du Pape Jean-Paul II lors de la visite au Parlement européen», Palais d'Europe – Strasbourg (France), 11 octobre 1988.
- 1015 Groupe du PPE-DE, «Dialogues entre l'Église orthodoxe et le Groupe du PPE-DE au Parlement européen», 2007, p. 11.
- 1016 Poettering, Hans-Gert, «Homme Religion Europe – L'Union européenne, une communauté de valeurs», p. 9.
- 1017 Communiqué de presse du 24 juillet 2008, «The EPP-ED Group in the European Parliament forges new links with Eastern European churches and political representatives».
- 1018 Nassir Al-Assaf, ambassadeur du Soudan et doyen des ambassadeurs arabes, Aicha Belarbi, ambassadeur marocain, Abdulazeez Al-Sharikh, ambassadeur du Koweït, Soliman Awaad, ambassadeur d'Égypte, Alia Bouran, ambassadeur de Jordanie, Chawki Armali, le plénipotentiaire palestinien et Mohamed Zaaf, Directeur de l'office de liaison de la Ligue arabe à Bruxelles.
- 1019 Débats du Parlement européen, Session 2001-2002, compte rendu *in extenso* de la séance du 24 octobre 2001.
- 1020 Compte rendu de la réunion de la Présidence et des Chefs des délégations nationales du Groupe du PPE-DE, île de la Réunion, 27-30 octobre 2003.
- 1021 «Influence des visions de Robert Schuman sur l'Europe d'aujourd'hui», Discours à l'université Andrásy, Budapest, le 30 mai 2006.
- 1022 Dans «La liberté d'expression et le respect des convictions religieuses», Discours en séance plénière du Parlement européen, Strasbourg, le 15 février 2006.
- 1023 Poettering, Hans-Gert, «Le rôle de l'Union européenne dans le monde – notre responsabilité transatlantique commune», Discours à l'université Harvard, Cambridge (États-Unis), le 10 octobre 2006.
- 1024 Compte rendu de la Conférence commune sur le christianisme et l'Islam, 26-27 septembre 2002.
- 1025 *Itinéraire pour une Europe élargie 1993-2003, op. cit.*, p. 34.
- 1026 PV de la Présidence du Groupe du PPE-DE, 13 mars 2000.
- 1027 PV de la Présidence du Groupe du PPE-DE, 14-15 septembre 2000.
- 1028 PV de la Présidence du Groupe du PPE-DE, 13 décembre 2000.
- 1029 PV de la Présidence du Groupe du PPE-DE, 4 juillet 2001.
- 1030 PV de la Présidence du Groupe du PPE-DE, 5 février 2002.
- 1031 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, 2002, p. 133.

- 1032 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, 2003, p. 185.
- 1033 Cf. site Internet du réseau EIN.
- 1034 Brochure de l'université d'été de EIN à Oxford, 2002, p. 1.
- 1035 Cf. site Internet du réseau EIN.
- 1036 Avec des thèmes aussi variés que la réforme des services publics, la compétitivité et l'innovation, la politique économique, monétaire et fiscale, les défis de la sécurité globale, le changement démographique et l'immigration, la mondialisation, la création d'emplois en Europe, la gouvernance européenne, le terrorisme et la sécurité intérieure, la politique de l'énergie et de l'environnement, l'économie numérique ainsi que les limites géographiques de l'Union européenne.
- 1037 Sur la production agricole durable et la sécurité alimentaire.
- 1038 Brochure de l'université d'été d'Oxford, *op. cit.*, 2002.
- 1039 Brochure de l'université d'été d'El Escorial, 2003.
- 1040 Brochure de l'université d'été de Berlin, 2004
- 1041 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, 2005, p. 127.
- 1042 Rapport d'activités du Groupe du PPE-DE, 2007, p. 154-155.
- 1043 *Bulletin de l'agence Europe*, 17 septembre 2008.
- 1044 Brochure de EIN de l'université d'été, 18-20 septembre 2008, Fiuggi, Italie, Groupe du PPE-DE, octobre 2008.
- 1045 Rapport sur les activités, juillet 1984-juillet 1985, Groupe du Parti Populaire Européen (Groupe DC), septembre 1985, p. 271.
- 1046 *Idem*, p. 272.
- 1047 Note de M.B. Scarascia Mugnozza sur l'organisation des visites de G. Saridakis auprès des groupes parlementaires démocrates-chrétiens des parlements nationaux et des partis démocrates-chrétiens, Bruxelles, 19 mars 1991.
- 1048 Comme à la veille de celui de Göteborg, lors du Sommet des 21 et 22 mai 2001.
- 1049 Sommet des 4-5 avril 2002 sur la Convention sur l'avenir de l'Union et l'élargissement.
- 1050 Par exemple le Sommet du 15 avril 2008, consacré à la liberté, la sécurité et la justice en Europe.
- 1051 Communiqué de presse du 13 octobre 2008, «9th Summit of the Chairmen of the EPP-ED Parliamentary Groups in the EU: cooperation is vital in times of economic and financial crisis».
- 1052 Interview *agence Europe*, 3 novembre 2008.
- 1053 Interview *agence Europe*, 3 novembre 2008.
- 1054 PV interne du Groupe du PPE-DE du 18 février 2009, «EPP-ED Group, Presidency Visit to Moscow».
- 1055 Désigné en 1919 Secrétaire général adjoint de la SDN en raison de sa contribution à la coordination de l'effort de guerre franco-britannique, Jean Monnet démissionne en 1923 de cette organisation qui a révélé son impuissance à endiguer la montée du fascisme.
- 1056 «Note au gouvernement provisoire français», Jean Monnet, *Mémoires*, Paris, Fayard, 1976, p. 263.
- 1057 PV de la réunion du Bureau de l'Assemblée commune, 21 novembre 1953.
- 1058 AC/GDC/COR/1111/MM, Liste des membres du Groupe DC, Strasbourg, 19 mars 1958.



Docteur en Sciences politiques de l'Université de Paris, Pascal Fontaine a été le dernier assistant de Jean Monnet, père de l'Europe, avec qui il a travaillé de 1974 à 1979.

Administrateur au Groupe du PPE depuis 1981, Chef de cabinet du Président du Parlement Pierre Pflimlin de 1984 à 1987, il est Secrétaire général adjoint du Groupe du PPE de 1995 à 2008. Il est, depuis cette date, Conseiller Spécial du Groupe.

Membre du Parlement européen depuis 1979, Hans-Gert Poettering a été Président du Groupe du PPE-DE de 1999 à 2007, Président du Parlement européen de 2007 à 2009 et réélu député européen en juin 2009.

Membre du Parlement européen depuis 1999, Joseph Daul est Président du Groupe du PPE depuis 2007 et a été réélu à ce poste en juin 2009.

Voyage au cœur de l'Europe 1953-2009

Ce livre est une invitation à découvrir le rôle joué par l'une des forces politiques majeures qui se sont constituées au sein du Parlement européen, depuis sa création en 1953 jusqu'à sa large victoire aux élections européennes de juin 2009.

Le Groupe Démocrate-Chrétien, devenu par la suite Groupe du Parti Populaire Européen, rassemble la plupart des partis politiques du centre, des Modérés et des Conservateurs de l'Europe des Vingt-sept. Ses orientations pèsent de façon décisive et croissante dans les décisions de l'Union européenne. Protagoniste des grands événements européens, de la naissance de la Communauté au cœur de la Guerre froide jusqu'à la mise en place du Marché intérieur et de l'euro, de la réunification du continent après la chute de Berlin en 1989 jusqu'aux effets de la mondialisation et de la crise économique, le Groupe du PPE est avant tout le rassemblement d'hommes et de femmes, partageant les mêmes valeurs et le même engagement pour la construction de l'Europe.

Écrit à partir d'archives inédites et d'entretiens, ce livre est une source d'informations précieuses pour tous ceux qui veulent mieux connaître et comprendre l'histoire de la construction européenne.

Illustration de couverture

Vincent Van Gogh, *Champ de blé sous un ciel d'orage*, 1890, détail. © Van Gogh Museum, Amsterdam

ISBN 978-2-87386-607-5



9 782873 866075



Racine